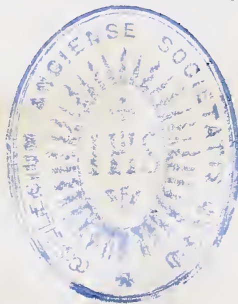


LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.



LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGT-HUITIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE CHARLES DOUNIOL, ÉDITEUR
RUE DE TOURNON, 29.
1851

Tome XXVIII. — 1re Livraison. JEUDI, 10 AVRIL 1851.



LE

CORRESPONDANT

LES

POËTES FRANCISCAINS EN ITALIE

AU XIIIe ET AU XIVe SIÈCLES.

(4e ARTICLE.)

LE BIENHEUREUX JACOPONE DE TODI[1].

(SUITE.)

Il reste à considérer comment, dans l'âme d'un saint, s'éveilla tout à coup le génie d'un poëte. C'est une nouveauté en faveur aujourd'hui de reprendre la thèse surannée de Boileau, et de déclarer le Christianisme incapable d'inspiration poétique. Cependant, nous allons voir ce que pouvait l'Evangile pour féconder les imaginations, non pas l'Evangile affadi par les inventions des rhéteurs, et plié aux caprices de l'épopée profane, mais l'Evangile avec toute l'autorité de ses commandements et toute la terreur de ses mystères.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVII, p. 641.

Au moment où Jacopone abandonnait la fortune, les applaudissements, les agitations de la place publique, il semble qu'il renonçait à tout ce qui entretient la vie de l'intelligence. Ses amis purent déplorer qu'un si bel esprit allât s'étouffer dans le silence du cloître ; mais ses amis se trompaient, et cet homme qui se dépouillait ne faisait que se délivrer. La poésie est dans l'âme du poëte comme la statue dans le marbre, elle y est captive : et il faut qu'elle en sorte. De même que le ciseau fait voler en éclats les couches de pierre, sous lesquelles se dérobait la forme conçue par le sculpteur ; ainsi la pénitence, en frappant à coups redoublés sur Jacopone, emportait l'une après l'autre les enveloppes de la sensualité, de la vanité, de l'intérêt, qui retenaient l'inspiration prisonnière. Pour s'être dégagé du commerce du monde, il ne s'en trouvait que plus près de la nature ; il n'aimait que d'un amour plus désintéressé, par conséquent plus clairvoyant, la beauté idéale, présente, quoique voilée, dans tous les ouvrages de la création. Au plus fort de ses ravissements, et quand Dieu seul semblait le posséder, il s'écriait : « Je « veux aller à l'aventure ; je veux visiter les vallées, les montagnes « et les plaines ; je veux voir si ma bonne étoile m'y fera rencontrer « mon amour si doux. — Tout ce que l'univers contient me « presse d'aimer. Bêtes des champs, oiseaux, poissons des mers, « tout ce qui s'enfonce dans l'abîme, tout ce qui plane dans l'air, « toutes les créatures chantent devant mon amour[1]. » Quand une âme entend ce chant des créatures, elle ne tarde pas à le répéter, le rhythme naît de lui-même sur les lèvres émues. D'ailleurs, Jacopone entrant dans le cloître, le trouvait déjà tout retentissant des cantiques de saint Bonaventure et de saint François : je ne m'étonne donc plus qu'il les ait continués, surpassés ; et que ce converti, abîmé dans les prières et dans les jeûnes, y ait trouvé des vers immortels.

Il avait à choisir entre les exemples de ses deux maîtres, entre les chants italiens de saint François et les séquences latines de saint Bonaventure. La séquence, en vers syllabiques rimés, plaisait aux oreilles du peuple par une cadence plus saisissable que la prosodie savante des anciens. Introduite dans l'Eglise dès le temps de saint Augustin, cultivée dans les écoles du moyen âge, elle venait d'atteindre au XIII[e] siècle le plus beau moment de sa floraison. Saint Tho-

[1] Jacopone, *Poesie spirituali*, lib. VI, 34 :

Ne la mente mia sempre e nel mio core.

mas d'Aquin avait écrit ses admirables proses pour la fête du Saint-Sacrement, et le *Dies iræ* qu'on attribuait au Pape Innocent III faisait gronder ses strophes menaçantes sous les voûtes des églises. Jacopone y fit gémir la Vierge désolée, et composa le *Stabat Mater dolorosa.* La liturgie catholique n'a rien de plus touchant que cette complainte si triste, dont les strophes monotones tombent comme des larmes ; si douce qu'on y reconnaît bien une douleur toute divine et consolée par les anges ; si simple, enfin, dans son latin populaire, que les femmes et les petits enfants en comprennent la moitié par les mots, l'autre moitié par le chant et par le cœur. Cette œuvre incomparable suffirait à la gloire de Jacopone : mais en même temps que le *Stabat* du Calvaire, il avait voulu composer le *Stabat* de la crêche, où paraissait la Vierge mère dans toute la joie de l'enfantement. Il l'écrivit sur les mêmes mesures et sur les mêmes rimes ; tellement qu'on pourrait douter un moment lequel fut le premier, du chant de douleur ou du chant d'allégresse. Cependant, la postérité a fait un choix entre ces deux perles semblables, et tandis qu'elle conservait l'une avec amour, elle laissait l'autre enfouie. Je crois le *Stabat Mater speciosa* encore inédit, et quand j'essaie d'en traduire quelques strophes, je sens s'échapper l'intraduisible charme de la langue, de la mélodie, et de la naïveté antique. « Elle était debout, la gracieuse « Mère : auprès de la paille, elle se tenait joyeuse, tandis que gisait « son enfant. — Son âme réjouie, tressaillante et toute embrasée, « était traversée d'un rayon d'allégresse. — Quel est l'homme qui « ne se réjouirait pas, s'il voyait la Mère du Christ dans un si doux « passetemps ! — Qui pourrait ne point partager sa félicité, s'il con- « templait la Mère du Christ jouant avec son jeune fils ? — Pour les « péchés de sa nation, elle vit le Christ au milieu des bêtes et soumis « à la froidure. — Elle vit le Christ, son doux enfant, vagissant mais « adoré, sous un vil abri. — Devant le Christ né dans la crèche les « citoyens du ciel viennent chanter avec une immense joie. — De- « bout se tenaient le vieillard et la Vierge ; sans parole et sans lan- « gage, le cœur muet de surprise[1]. » Je m'arrête, et je ne sais si la grâce de ce court tableau me trompe, en me rappelant une vieille

[1] Bibliothèque nationaie, manuscrit n 7783, olio 109 verso

Stabat mater speciosa,
Juxta fœnum gaudiosa,
Dum jacebat parvulus.

Cujus animam gaudentem,
Lætabundam et ferventem
Pertransibat jubilus.

peinture de Lorenzo de Credi. On y voit au premier plan l'Enfant Jésus couché par terre sur un peu de paille ; auprès se tiennent saint Joseph debout, s'appuyant de son bâton, et la Vierge Marie agenouillée, dans tout le recueillement d'une sainte, et dans toute la joie

O quam læta et beata
Fuit illa immaculata
Mater unigeniti!

Quæ gaudebat, et ridebat,
Exultabat, cum videbat
Nati partum inclyti.

Quis est qui non gauderet, (*sic*)
Christi matrem si videret
In tanto solatio?

Quis non posset collætari
Christi matrem contemplari
Ludentem cum filio?

Pro peccatis suæ gentis,
Christum vidit cum jumentis,
Et algori subditum.

Vidit suum dulcem natum
Vagientem, adoratum
Vili diversorio.

Nato Christo in præsepe,
Cœli cives canunt læte
Cum immenso gaudio.

Stabat senex cum puella,
Non cum verbo nec loquela,
Stupescentes cordibus.

Eia mater, fons amoris,
Me sentire vim ardoris
Fac ut tecum sentiam!

Fac ut ardeat cor meum
In amando Christum Deum,
Ut sibi complaceam.

Sancta mater, istud agas :
Prone (*sic*) introducas plagas
Cordi fixas valide.

Tui nati cœlo lapsi,
Jam dignati fœno nasci
Pœnas mecum divide.

Fac me vere congaudere,
Jesulino coherere,
Donec ego vixero.

In me sistat ardor tui,
Puerino fac me frui,
Dum sum in exilio.

Hunc ardorem fac communem,
Ne facias me immunem
Ab hoc desiderio.

Virgo Virginum præclara,
Mihi jam non sis amara :
Fac me parvum rapere.

Fac ut portem pulchrum fantem, (*sic*)
Qui nascendo vicit mortem,
Volens vitam tradere.

Fac me tecum satiari,
Nato tuo inebriari,
Stans inter tripudia.

Inflammatus et accensus,
Obstupescit omnis sensus
Tali de commercio.

Fac me nato custodiri,
Verbo Dei præmuniri,
Conservari gratia.

Quando corpus morietur
Fac ut animæ donetur
Tui nati visio.

Ici doit finir la prose de Jacopone. Une main étrangère y ajouta peut-être les deux strophes suivantes :

Omnes stabulum amantes,
Et pastores vigilantes
Pernoctantes sociant.

Per virtutem nati tui,
Ora ut electi sui

d'une jeune mère. A ses côtés et derrière elle paraissent les anges, et le peintre n'a pas oublié le bœuf et l'âne, ces deux bons serviteurs auxquels le peuple faisait partager la joie de Noël.

On trouve parmi les œuvres de Jacopone plusieurs autres compositions latines. Mais cet idiome des savants et des lettrés gênait encore l'humilité du converti, et comme il avait refusé les saints ordres pour rester frère lai, ainsi il abandonna le latin pour composer, non pas même dans la langue italienne, dans celle que Dante appelle la langue des cours, mais dans le dialecte des montagnes d'Ombrie, tel que le parlaient les derniers des laboureurs et des pâtres. C'est alors que sa verve jaillit, et qu'ayant trouvé pour ainsi dire son canal naturel, elle se répandit à pleins bords sur un nombre infini de sujets, touchant tour à tour aux plus hautes questions de la métaphysique chrétienne, aux querelles qui déchiraient l'Eglise, aux mystères qui la consolent. Le recueil de ses poésies n'en contient pas moins de deux cent onze, qu'on a distribuées en sept livres. Mais nous les réduirons à trois chefs principaux : Les poëmes théologiques, les satires, et les petites compositions écrites pour populariser une sainte pensée ou pour célébrer une fête.

Malgré l'obscurité dans laquelle le pénitent de Todi voulut ensevelir ses études et son savoir, déjà nous en connaissons assez pour le ranger au nombre des théologiens. Nous n'avons pas oublié le poëme où, désabusé des disputes de l'école, il prend congé des docteurs et des livres, pour aller à la vérité par une voie plus courte. Mais il faut se défier de ces adieux que tant de grands esprits ont faits à la science, et qui ne les ont pas préservés de retomber sous ses lois, de vivre et de mourir à son service. Quand Jacopone croyait déserter la philosophie, il ne faisait que choisir entre les partis qui

Ad patriam veniant.
Amen.

Voici l'indication des autres séquences latines insérées parmi les poëmes de Jacopone.

F° 104 *verso.*	Ave fuit prima salus
F° 106 *recto.*	Jesu, dulcis memoria.
F° 107 *recto.*	Verbum caro factum est.
F° 108 *recto.*	Crux, te, te volo conqueri.
F° 108 *verso.*	Cur mundus militat sub vana gloria.
F° 109 *recto.*	Ave regis angelorum.
F° 111 *recto.*	Stabat mater dolorosa.

la divisaient, et quitter les dogmatiques, pour passer au camp des mystiques. Il y retrouvait une autre école qui commençait à Denys l'aréopagite pour continuer avec Scot Erigène, Hugues et Richard de Saint-Victor jusqu'à saint Bernard. En Italie, l'inspiration mystique, descendue dans les solitudes de Fonte Avellana, de Vallombreuse et de Flora, y avait suscité toute une famille de contemplatifs. Les esprits réveillés par les grands cris de saint Pierre Damien, entraînés par les révélations de l'abbé Joachim jusqu'au bord du mysticisme hétérodoxe, menaçaient d'y tomber, quand saint Bonaventure les ramena par des chemins moins périlleux, et les arrêta à une élévation d'où ils purent contempler Dieu sans vertige. Jacopone suivit ces guides ; à chaque pas on le surprend pénétré de leurs souvenirs, ou, pour mieux dire, illuminé de leurs feux.

Avant de commencer l'analyse d'un système attaquable en plusieurs points, il faut déclarer qu'il existe un mysticisme inattaquable, vrai, qui fait le fond de toute la religion. Car toute la religion se propose d'unir l'homme à Dieu par l'amour, par la grâce, par des communications surnaturelles. Sans ce mysticisme nécessaire, il n'y a pas de théologie chrétienne; il inspire saint Thomas comme Bossuet; et c'est l'artifice des rationalistes modernes, de le confondre injustement avec les doctrines particulières où l'erreur se mêle à la vérité.

Le point de départ de la philosophie mystique est de reconnaître en nous des intuitions lumineuses qui, tout à coup, dans un moment d'émotion, nous découvrent des vérités vainement cherchées par l'effort du raisonnement. Mais ces vues soudaines n'éclairent l'âme qu'à l'instant où elle s'oublie elle-même, où par un élan désintéressé elle se dégage des passions et des sens. Il y a donc des lumières cachées à la science qui se donnent à la vertu ; il y a pour atteindre au vrai une voie morale plus hardie que la voie logique. Voilà pourquoi tous les mystiques commencent par établir l'insuffisance de la raison. Jacopone va plus loin : avec un langage qui rappelle moins la modération de saint Bonaventure que la véhémence de saint Pierre Damien, il abjure à la fois Aristote et Platon, les traditions savantes de l'antiquité, et les artifices de la scholastique contemporaine ; et dans cet enseignement théologique de l'Université de Paris qui venait de jeter tant de clartés, il ne voit que l'orgueil du savoir et la vanité des disputes. « Paris, dit-il, a détruit Assise, et leurs lecteurs nous

« ont mis dans la mauvaise voie. » Aux controverses de cette école célèbre, à ses thèses *de quolibet* proposées et soutenues contre tout venant, il oppose le dernier examen que toute âme doit subir, où tous les sophismes ne serviront de rien contre les syllogismes du juge éternel. Ailleurs il célèbre la sagesse qui se dérobe aux faux sages : « Vainement viennent-ils armés de plusieurs clefs fatiguer la porte « fermée pour eux... La vraie sagesse instruit les hommes par l'a- « mour et se révèle aux cœurs purs [1]. »

Toutefois, pour être plus hardie, la voie que les mystiques ont choisie n'est pas moins laborieuse. En évitant les détours de la logique, ils se jettent dans les profondeurs de la morale, et par là c'est encore à l'étude de l'homme qu'ils se trouvent reconduits. Leur premier soin sera donc de débrouiller le chaos de la nature déchue, et de démêler les passions contraires qui s'en disputent l'empire. Comme tous les moralistes chrétiens, Jacopone réduit à sept les désordres de la volonté : cinq ont leur principe dans l'esprit, c'est la superbe avec les quatre filles qu'elle enfante pour le fléau du monde, savoir : l'envie, la colère, la paresse et l'avarice. Deux autres naquirent de la chair, ce sont la gourmandise et la luxure. En assistant à cet engendrement du mal, je ne m'étonne pas que le poëte s'épouvante, et que l'âme abandonnée au péché lui paraisse un enfer. « L'orgueil y siége sur un trône; mieux vaudrait pour l'âme « loger un démon. — L'envie y étend ses ténèbres, une ombre si « épaisse enveloppe le cœur, qu'on n'y voit plus vestige d'aucun « bien. — Là s'allume le feu de la colère qui entraîne la volonté à « faire le mal, elle va, vient et s'agite : elle mord comme une bête « enragée. — Là règne un froid sans mesure que souffre la paresse « réduite aux dernières terreurs. — L'avarice pensive est comme le « ver qui ne se repose pas, elle a rongé tout le cœur à force de sol-

[1] Jacopone, *Poesie spirituali.*

Lib. I, sat. 1 :	Udite nova pazzia.
Ibid. sat. 10 :	Tal è, qual è, tal è, Non c'è religione. Mal vedemmo Parisi Ch' n'ha destrutto Ascisi.
Ibid. sat. 18 :	Fra Ranaldo, ove se' andato?
Ibid. sat. 8 :	Purità, Dio ti mantegna.

Cf. saint Pierre Damien, *Liber inscriptus Dominus vobiscum*, cap. I.

« licitudes. — La gourmandise a la voracité des serpents et des dra-
« gons; elle ne songe pas qu'au lever de la table viendra l'heure de « payer l'écot. — La luxure fétide, telle qu'une flamme de soufre, « désole l'âme qui hébergea de tels hôtes. — Venez, peuple, venez « entendre, étonnez-vous de voir : hier l'âme était un enfer, aujour-« d'hui Dieu en veut faire un paradis [1]. »

Mais ce changement n'est pas l'œuvre d'un jour : il s'accomplit par trois phases, que les docteurs ont appelées la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive.

Il faut premièrement que l'âme ait horreur de sa chute, et c'est pourquoi Jacopone lui propose une parabole : « Si le roi de France « avait une fille, et elle seule pour héritière, elle irait parée d'une « robe blanche, et sa bonne renommée volerait par tout pays. Et « maintenant si par bassesse de cœur elle s'attachait à un lépreux, « et qu'elle s'abandonnât à son pouvoir; que pourrait-on dire d'un « tel marché ? O mon âme, tu as fait pis quand tu t'es vendue au « monde trompeur ! » Au souvenir de sa céleste origine et de sa beauté première, à la vue de l'image divine dont elle garde les traits défigurés, l'âme se repent; et du repentir jaillissent les larmes. Le poëte en reconnaît la secrète vertu : « O larmes ! s'écrie-t-il, vous « avez la force et la grâce : à vous appartient le pouvoir et à vous la « royauté. Vous vous en allez seules devant le juge et nulle crainte « ne vous arrête en chemin. Jamais vous ne revenez sans fruit : par « l'humilité vous avez su vaincre la grandeur, et vous enchaînez le « Dieu tout puissant ! » Mais il n'est pas de repentir efficace sans un ferme dessein de satisfaire, d'expier, de déraciner l'herbe mauvaise du vice. La volonté est comme « le fort laboureur qui souffre le froid « et le chaud, péniblement courbé sur la terre, il ne l'abandonnera « pas qu'il ne l'ait nettoyée : jamais la pensée ne lui viendrait de « reposer dans son lit, tandis que son champ resterait sans cul-« ture. » La mortification châtiera donc les sens en les disciplinant; elle punira l'ouïe par des paroles sévères, le goût par l'abstinence, l'odorat s'endurcira au service des malades, le toucher se purifiera

[1] Jacopone, *Poesie spirituali.*

Lib. II, 9 :	La superbia de l'altura
Ibid. 11 :	L'anima ch'è vitiosa Allo 'nferno è simigliata.

sous le cilice, jusqu'à ce que la chair domptée se rende et promette de ne murmurer plus[1].

Il est temps que l'âme purifiée prenne l'essor, et qu'elle s'élève par le mérite jusqu'à ces hauteurs où Dieu ne pourra plus lui refuser sa lumière. C'est ici que les mystiques ont coutume de dresser l'échelle des vertus. Ils la composent des sept dons du Saint-Esprit, des quatre vertus cardinales que les philosophes ont connues, et des trois vertus théologales qui font les saints. L'échelle que Jacopone a conçue ressemble à celle que rêva Jacob, appuyée sur la terre et se perdant au ciel : mais son bois, mouillé des rosées divines, a poussé des feuilles et des fruits. Au premier degré se tiennent la Crainte et l'Humilité, commencement de toute perfection ; au second, la Pauvreté et la Largesse qui ont en commun le mépris des trésors périssables ; au troisième la Piété et la Compassion, au quatrième l'Obéissance et l'Abnégation, au cinquième la Tempérance et la Justice avec la balance et le glaive, le sixième échelon porte le Conseil aux cheveux blancs et la Sagesse au livre ouvert sur les genoux ; le septième appartient à la Chasteté et à l'Intelligence ; au huitième siégent la Force et la Magnanimité, armées pour le combat ; au neuvième la Foi et l'Espérance ; au dixième la Persévérance qui porte la palme, et au-dessus l'Amour, un sceptre de feu à la main : « Car il est grandement juste qu'il tienne le premier rang commme roi couronné et « souverain empereur. » L'âme qui s'achemine le long de la montée céleste la trouve douce, et parvenue au sommet, elle découvre avec ravissement l'Incréé dont les rayons éclairent toutes les créatures ; elle se repose dans cette vue, elle contemple. Cependant la vertu seule ne suffit pas toujours pour mener l'intelligence jusqu'à des régions si peu fréquentées. Les mystiques ont compris la nécessité de soutenir le vol de la pensée en le réglant. Aux artifices de l'école ils

[1] Jacopone, lib. v, 15 : O anima mia creata gentile...

Ibid. 23 : O voi ch'avete fame de l'amore...

Stance 11 : O lacrima con grazia gran forza hai,
Tuo è lo regno, e tua è la potenza,
Sola davanti al giudice ne vai,
Ne ti arresta da ciò nulla temenza, etc.

Ces beaux vers rappellent un admirable passage de saint Pierre Damien sur la puissance des larmes : *De perfectione monachorum*, cap. 12.

IV, 33 : Udite una tenzone
Ch'è fra l' anima e 'l corpo.

ont substitué les exercices de la cellule ; et Jacopone compte avec saint Bernard quatre marches qu'il faut franchir, avant d'arriver au fond du sanctuaire. La première est la lecture des livres sacrés avec une intelligence pure et droite ; la méditation vient ensuite et s'approprie la substance du texte ; puis la prière sollicite l'éternelle vérité à déchirer les derniers voiles ; et enfin la contemplation possède, elle jouit, elle a trouvé « une philosophie nouvelle, en présence « de laquelle toutes les autres fuient comme des nuages [1]. »

Mais s'il fallut d'abord enchaîner le sentiment pour mettre en liberté l'intelligence, maintenant que l'intelligence est entrée en possession du vrai, le sentiment brûle de s'unir au souverain bien. Or l'âme ne s'unit au bien suprême qu'autant qu'elle se détache des biens inférieurs ; elle s'élève à mesure qu'elle se décharge ; et la pauvreté n'est plus seulement l'humble règle des religieux de saint François, c'est la loi qui gouverne le monde des esprits. Jacopone connaît trois degrés de dépouillement, qu'il compare aux trois cieux de l'astronomie ancienne. Quand l'âme a dépouillé la passion des richesses, l'orgueil de la science et le désir de la gloire, alors, resplendissante de vertus, elle est comme le ciel étoilé. Mais sous les étoiles étincelantes les quatre vents se disputent encore l'espace ; et dans l'âme pure s'agitent encore quatre puissances contraires, l'espérance et la crainte, la joie et la douleur. Si elle rejette ses affections, si elle arrive à ce point où la volonté se détermine sans douleur et sans joie, sans crainte de l'enfer, sans espérance du ciel, où la vertu trouve son mobile en elle-même, dès ce moment elle devient pareille au ciel cristallin, qui ne connaît pas de tempêtes, et dont le mouvement régulier fait mouvoir toutes les sphères. Enfin l'âme par un dernier effort peut chasser les images et les figures qui l'aidèrent à concevoir les choses invisibles, elle peut se dépouiller de ses vertus mêmes en cessant de les tenir pour siennes, et se réduire au néant. Alors elle ressemble au ciel empyrée qui est fondé sur le néant, mais que Dieu habite. A vrai dire un tel état n'a plus de nom : l'amour y vit sans parole, sans raisonnement, sans passion, dans une grande lumière enveloppée de ténèbres. Il vit et ne vit plus ; son être n'est

[1] Jacopone, II, 31 :

Volendo cominciare.

Ibid. 26 : Fede, spene e caritate.

V. 23, stances 19-22. Cf. saint Bernard, *De scala claustralium.*

plus à lui ; transformé dans le Christ, il a choisi pour sa volonté la volonté de Dieu. Le poëte a célébré plus d'une fois le mystère de cet anéantissement ; il en connaît le péril, et c'est pourquoi après avoir conduit l'âme jusqu'en haut, il l'avertit de se garder : « Quand tu te « verras élevée aux dernières cîmes, c'est alors, mon âme, qu'il faut « craindre de tomber. Mais tiens-toi toute timide et toute humble, et « chasse de tes pensées la vaine gloire, qui sollicite toujours la na- « ture humaine à s'approprier quelque bien. Remercie la souveraine « puissance et dis-lui : « O ma vie ! je vous prie de me conserver. « Pour moi, je ne sais si je ne suis point mauvaise et coupable ; mais « votre grâce certainement vient de vous seule [1] ! »

En effet, nous touchons à l'abîme ; et quand Jacopone veut faire passer l'âme par le néant pour la conduire à Dieu, l'excès de ces expressions rappelle le panthéisme indien, proposant comme dernière félicité l'apathie éternelle, l'anéantissement de la personne humaine dans l'immensité divine. Quand il loue ce repos, dans lequel viennent s'éteindre toute crainte et toute espérance, qu'il ne s'inquiète plus de son salut, et qu'il demande l'enfer à condition d'y porter l'amour, il est bien près du quiétisme où glissèrent les faux mystiques de son temps [2]. Pendant que les déchirements de l'Ordre de Saint-François donnaient jour aux Frères Spirituels, plusieurs de

[1] Jacopone, II, 23 : La bontade si lamenta
II, 20 : O amor di povertate,
Regno di tranquillitate.
V, 34 : O alta nichiltade.
VII, 19 : La fede e la speranza.
V, 23, stance 18 : Quando tu fossi poi piu alto salita,
Allor ti guarda piu di non cadere.

[2] Jacopone, II, 20 : De l'inferno non temere,
Ne del cielo speme avere.
II, 26 : Dimandai a Dio l'inferno,
Lui amando e me perdendo.

On reconnaît ici toutes les idées agitées dans la controverse de Bossuet et de Fénelon sur le quiétisme. Voyez surtout Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison,* livre III. Les expressions du poëte ne permettent pas de reconnaître si cet anéantissement, où la crainte et l'espérance disparaissent, est pour lui un état passager, ou bien un état durable et définitif, ce qui constituerait l'une des erreurs condamnées dans les *Maximes des Saints.* A vrai dire, la question n'était pas posée de son temps comme elle le fut depuis ; il ne faut donc pas s'étonner s'il ne la résout point dans les termes qu'approuverait une théologie exacte.

ceux-ci, poussés par la passion de contredire et d'innover, se jetèrent dans une doctrine qui éveillait depuis quelques années les sollicitudes de l'Eglise. « Comme l'empire de Dieu le Père, figuré par l'Ancien-Testament, avait fait place au règne du Fils, qui eut sa loi dans le Testament-Nouveau, ainsi, disait-on, le temps était venu où l'avénement du Saint-Esprit allait s'accomplir; où, sur les ruines des préceptes temporaires, s'établirait un Evangile éternel. Dans cette nouvelle condition, l'homme, sans quitter la terre, pourrait atteindre à la perfection des bienheureux, par conséquent à leur liberté, à leur impeccabilité. Dès lors la loi ne le lierait plus; il s'interdirait l'exercice des vertus comme un trouble de son repos : la raison, maîtresse des sens, ne craindrait plus de leur accorder les contentements qu'ils réclament. » Ces rêves de la cellule se prêchaient sur la place publique, soulevaient, sous le nom de Fraticelles et de Beggards des milliers de sectaires, mettaient l'Italie en feu et la chrétienté en péril[1]. Mais l'humilité de Jacopone le sauva de ces égarements. Jusque dans les derniers ravissements de l'extase, il emporte le sentiment de sa fragilité; il ne connaît pas de hauteur d'où l'âme ne puisse déchoir, ni de contemplation qui dispense du mérite des œuvres. Ce serviteur de l'amour véritable poursuit de toute sa jalousie les adeptes, comme il dit, de l'amour contrefait, et les invectives même dont il les flétrit nous font entrer dans le vif des controverses contemporaines. « L'amour qui n'est pas sage « ne peut voir les excès : il renverse les lois, les statuts et toute « coutume bien ordonnée; il se dit arrivé à cette élévation où nul « commandement n'oblige... — Mais toi, Charité qui es la vie, tu « ne vas point renversant les lois : tu les observes toutes, et là où « tu ne trouves pas la loi, tu la mets... — Oui, tout acte est licite, « mais non pas à toute personne : au prêtre le sacrifice, au mari le « lit nuptial, au podestat le glaive. — Qui vit sans loi, sans loi pé« rira. Il court à l'enfer celui qui suit ce chemin. Là vont s'entasser « tous les désordres détestés de Dieu; ceux qui ensemble péchèrent, « ensemble souffriront[2]. »

[1] Raynaldus, *Annales Eccles. contin.*, ad ann. 1294, 1297, 1311, 1312. Muratori, *Scriptores Rer. Italic*, IX, *Historia Dulcini heresiarchæ*. Wadding, *Annales*, ad ann. 1297.

[2] Jacopone, lib. v, 23, stances 18, 52, et 34 st. 8 :

Vuol l'amor che così sia,

J'ai tenté de faire connaître, par une rapide analyse, les poésies mystiques de Jacopone, et cependant je crains de les défigurer en les analysant, en leur prêtant l'unité d'un système théologique. Sans doute un enchaînement rigoureux lie toute la doctrine de Jacopone, mais non les poëmes qui s'en échappent pour ainsi dire, qui se croisent et se mêlent; comme l'ordre règne dans la ruche, mais non dans l'essaim qui s'en détache pour se jeter sur les fleurs. Il faudrait suivre les improvisations de ce génie inégal; il faudrait le voir, sublime quand il célèbre les fiançailles de l'âme et de l'amour divin, ironique et familier quand il raconte la dispute de l'esprit qui veut faire pénitence, et du corps qui regimbe sous la verge; ingénieux et charmant s'il s'agit de composer la parure de l'âme appelée aux fêtes du paradis[1]. Je passe en me hâtant au milieu de tant de morceaux curieux, pour m'arrêter à l'un des plus considérables : je veux parler d'une composition de quatre cent quarante vers, où, sous une forme empruntée à la fois du drame et de l'épopée, le poëte s'est proposé de chanter la Réparation de la nature humaine.

LE POETE. « L'homme, au commencement, fut créé vertueux; il « méprisa ce bien par un excès de folie. La chute fut périlleuse. La « loi veut que le retour soit laborieux. Qui ne connaît pas le chemin

Che noi stiam contenti al quia;
Mà imperò che tutta via
Noi ne sforziamo di fare.

Je remarque ici une locution que Dante reproduira :

State contenti, umana gente, al quia.
Purgatorio, III, 37.

Lib. V, 1 : Amore contrafatto
Spogliato di virtute.

Quelquefois les chants de Jacopone rappellent les plus belles pages de l'*Imitation*. Ainsi quand il donne à l'âme deux ailes pour monter à Dieu, savoir la chasteté du cœur et la pureté de l'intelligence (lib. V, 35), on reconnaît un passage admirablement traduit par Corneille :

Pour t'élever de terre, homme, il te faut deux ailes,
La pureté du cœur et la simplicité;
Elles te porteront avec facilité
Jusqu'à l'abîme heureux des clartés éternelles.
Imitation, livre II, chap. 4.

[1] Jacopone, lib. V, 23; lib. IV, 33; lib. II, 14 :

Anima che desideri
D'andare a paradiso.

« n'y voit que démence : mais qui franchit le passage trouve la « gloire, et dès le voyage d'ici-bas, il a le pressentiment du pa- « radis[1].

« Quand l'homme pour la première fois pécha, il troubla tout l'or- « dre de l'amour ; il se complut tellement dans l'amour de lui-même « qu'il se préféra au Créateur, et la Justice s'indigna si fort, qu'elle le « dépouilla de tous ses priviléges. Chaque vertu l'abandonna, et le dé- « mon devint son maître.

« La Miséricorde, voyant l'homme si tombé et perdu avec toute sa « race, réunit incontinent ses filles : dans leur nombre elle choisit une « fidèle messagère et lui commande d'aller chercher l'homme, là-bas « sur cette terre où il est frappé de désespoir. Madame la Pénitence, « chargée de l'ambassade, s'est trouvée prête avec tout son cortége.

« La Pénitence mit d'abord dans le cœur de l'homme la crainte, « qui jeta dehors la fausse sécurité ; elle y mit la honte ; puis, enfin, « une grande douleur d'avoir offensé Dieu par le péché. Alors la « confession parla. Mais par aucun moyen l'homme ne pouvait satis- « faire.

« Car, étant tombé de lui-même, il fallait que de lui-même il se « relevât : l'ange n'était pas tenu de l'aider et ne le pouvait point... La « Pénitence envoie la Prière à la cour du Ciel : « Je demande miséri- « corde, dit-elle, et non justice. »

« Aussitôt la Miséricorde est entrée à la cour céleste : « Seigneur, « je pleure mon héritage, que la Justice m'a ravi. En frappant « l'homme, c'est moi qu'elle a blessé à mort, et de tout mon hon- « neur elle m'a dépouillée.

LA JUSTICE. « Seigneur, la loi fut donnée à l'homme. Par félonie, « il voulut la mépriser. J'ai prononcé la peine, et je ne l'ai pas faite « égale à l'offense. Examinez mon jugement, et corrigez-le, si en « quelque point j'ai excédé la mesure.

[1] Jacopone, lib. II, 2 :

L'uomo fu creato virtuoso;
Volselo disprezzar per sua follia;
Il cadimento fu pericoloso
La luce fu tornata in tenebria :
Il risalire posto e fatigoso;
A chi nol vede par grande follia,
A chi lo passa pargli glorioso,
E paradiso sente in questa via.

DIEU LE PÈRE. « O mon Fils ! ma souveraine Sagesse, en toi réside « tout le secret de la Rédemption de l'homme, telle que notre con- « seil l'agrée et telle qu'en tressaillera de joie la céleste cour.

DIEU LE FILS. « O mon doux et révéré Père ! dans votre sein j'ai « toujours habité. Mais la vertu d'obéissance sera toujours la mienne. « Qu'on me trouve seulement une demeure convenable, et je fe- « rai cet accord, où toutes deux, Justice et Miséricorde, conserveront « leurs droits. »

Ici le poëte raconte la création de Marie, l'annonciation, l'enfantement divin. « De même qu'Adam fut formé de terre vierge, dit l'Ecriture, ainsi d'une Vierge naquit le Christ, qui venait payer pour Adam. Il naquit en hiver, dans la grande froidure, et, né sur la terre de ses ancêtres, personne ne lui prêta ni un toit ni un manteau. »

« Les Vertus rassemblées devant Dieu font de grandes lamenta- « tions : « Seigneur, voyez à quel veuvage nous sommes condamnées « par le crime d'autrui. Fiancez-nous à quelqu'un, qui nous délivre « de l'opprobre et qui nous rende l'estime et l'honneur.

DIEU LE PÈRE. « Mes filles, allez trouver mon bien-aimé, car je « vous fiance à lui. Entre ses mains je vous remets, afin qu'auprès « de lui vous ayez le repos, l'honneur, l'estime sans tache qui ravi- « ront l'admiration des hommes. Et quand vous me le rendrez, je « l'éleverai au-dessus des cieux. »

Les sept Dons du Saint-Esprit viennent faire les mêmes plaintes, et Dieu le Père les envoie de même au Rédempteur. Enfin, paraissent les sept Béatitudes.

LES BÉATITUDES. « Seigneur, nous sommes des pèlerines nées sur « vos terres : hébergez-nous. Voilà que nous avons fait pèlerinage « hiver comme été, coulant des jours amers et des nuits cruelles. « Chacun nous chasse et croit faire sagement : car nous sommes plus « détestées que la mort.

DIEU LE PÈRE. « L'homme n'est pas encore digne de loger un si « grand trésor. Je vous héberge chez le Christ : vous lui servirez de « signe, et le montrant à la terre : « Voilà, direz-vous, le maître de « notre réparation. »

LE POETE. « Notre Rédempteur très-doux a parlé pour nous à la « Justice.

LA JUSTICE. « Seigneur, s'il vous plaît de payer la dette que l'homme « a contractée, bien le pouvez vous, puisque vous êtes Dieu, et homme

« cependant. Vous seul me pouvez contenter, et volontiers avec vous « j'en fais l'accord.

LA MISÉRICORDE. « Seigneur, l'infirmité de l'homme est si grande, « qu'en aucune manière il ne pourra guérir, si vous ne revêtez les « faiblesses de quiconque est, fut et sera dans tous les siècles. Ainsi « me consolerez-vous, moi malheureuse qui ai tant pleuré.

LE CHRIST. « Tu demandes sagement, et je te veux contenter. Je « suis enivré d'amour à ce point que je me ferai réputer pour in- « sensé : si misérable est le rachat que je vais conclure, si grande la « rançon que je paie ! Afin que l'homme sache combien je l'aimai, « pour son péché je veux mourir. »

A la prière de la Miséricorde, le Christ prépare un bain où l'homme souillé retrouvera sa première blancheur. Mais la Justice veut mettre la main au divin remède, et l'homme n'entre au bain du baptême qu'en renonçant au démon. Puis est instituée la confirmation, puis l'eucharistie et les autres sacrements, et dans chacun d'eux le Christ fait la part de la Justice et de la Miséricorde. Les sept Sacrements ont promis aux sept Vertus de ne jamais se séparer d'elles, et la Justice a dressé le contrat. Mais la Justice veut les Vertus parfaites, et la Miséricorde désespère de les obtenir telles, si les dons de l'Esprit-Saint ne viennent à son aide. Elle prie, et les sept Dons sont venus célébrer leurs noces avec les Vertus. De leur union naîtront les sept Béatitudes. « La paix est rentrée dans le cœur de l'homme ; et main- « tenant, conclut le poëte, prions la Trinité souveraine qu'elle nous « pardonne nos péchés. »

Je ne pense pas exagérer le mérite de cette composition en y louant la naïveté, le mouvement et la vie. Les allégories que le poëte met en œuvre n'ont rien que de conforme aux traditions de l'art chrétien. Dès le IVe siècle, Prudence, célébrant dans sa *Psychomachie* le combat des Vertus et des Vices, avait personnifié la Foi et l'Idolâtrie, la Pudeur et la Volupté, la Patience et la Colère. Trois cents ans après Jacopone, Calderon animera la scène de ses *Autos sacramentales*, en y jetant des personnages allégoriques avec ceux de l'histoire, Adam et le Christ avec l'Entendement et la Volonté, David et Abigail avec la Chasteté et la Luxure [1]. La Peinture n'avait pas d'autres règles, et quand Taddeo Gaddi, à Florence, dans l'admirable chapelle

[1] Calderon, *La nave del Mercader, la primer flor del Carmelo.*

des Espagnols, voulut représenter le triomphe de saint Thomas d'Aquin, il fit d'abord asseoir le saint docteur sur une chaire élevée, entourée d'anges, de prophètes et d'évangélistes; mais il peignit au-dessous quatorze femmes d'une grande beauté pour représenter les sept Sciences et les sept Vertus. L'allégorie, qui ne prête que des fictions languissantes aux artistes des siècles savants, s'échauffait sous la main des hommes du moyen âge. La foi dont ils débordaient passait dans leurs créations : ils finissaient par croire à leurs personnages, et par leur donner cette simplicité, ce naturel et cette verve qui les font vivre.

Le poëme de la Réparation de la nature humaine, avec ses belles stances de huit vers hendécasyllabes, a déjà l'allure de l'épopée ; je trouve l'essor lyrique dans le cantique suivant, où Jacopone représente le Christ en quête de l'âme errante.

LES ANGES. « O Christ tout-puissant! quel voyage faites-vous?
« Pourquoi cheminer pauvrement comme un pèlerin?

LE CHRIST. « J'avais pris une épouse à qui j'avais livré mon cœur.
« Je la parai de joyaux pour en tirer honneur : à ma honte elle m'a
« quitté. C'est ce qui me fait aller triste et en peine. — Je lui prêtai
« ma forme et ma ressemblance. Dans l'excès de ma complaisance,
« je lui donnai la mémoire, je lui communiquai l'intelligence des
« choses célestes, et je marquai la place de la volonté au centre de son
« cœur. — J'y ajoutai la Foi qui remplit l'entendement, l'Espérance
« véritable qui soutient la mémoire, et la Charité qui met l'ordre dans
« la volonté. — Afin que toutes ces vertus trouvassent leur emploi,
« je voulus que l'âme eût le corps pour serviteur : c'était un bel in-
« strument, si elle ne l'avait désaccordé ! — Afin qu'elle eût lieu
« d'exercer ses puissances, pour elle je formai toutes les créatures.
« Ces biens pour lesquels elle devait m'aimer, elle m'en a fait la
« guerre.

LES ANGES. « Seigneur, si nous la trouvons, et qu'elle veuille re-
« venir, lui faut-il dire que vous voulez pardonner?

LE CHRIST. « Dites à mon épouse qu'elle revienne, qu'elle ne me
« fasse point souffrir une mort si douloureuse. Pour elle je veux
« mourir, tant je suis épris d'amour. — Avec grande joie je lui par-
« donne, je lui rends les ornements dont je l'avais parée, je lui rends
« mon amitié; de toutes ses félonies je n'aurai plus souvenir.

LES ANGES. « Ame pécheresse, épouse du grand époux, comment

« ton beau visage est-il plongé dans cette fange? et comment donc « as-tu fui celui qui t'accorda tant d'amour?

L'AME. « Quand je songe à son amour, je meurs de honte. Il m'a-« vait mise en grand honneur : où suis-je tombée maintenant? O « mort douloureuse! comment donc m'avez-vous environnée?

LES ANGES. « Pécheresse ingrate, retourne à ton Seigneur. Ne « désespère point : pour toi il meurt d'amour... Ne doute pas de son « accueil et ne tarde plus.

L'AME. « O Christ miséricordieux! où vous trouverai-je? ô mon « amour! Ne te cache plus, car je meurs de douleur. Si quelqu'un a « vu mon Seigneur, qu'il dise où il l'a trouvé.

LES ANGES. « Nous l'avons trouvé suspendu à la Croix, nous l'y « avons laissé mort, tout brisé de coups. Pour toi il a voulu mourir. « Il t'a achetée bien cher.

L'AME. « Et moi je commencerai les lamentations d'une cruelle « douleur. C'est l'amour qui vous a tué, vous êtes mort pour mon « amour. O amour en délire! à quel bois as-tu suspendu le Christ [1]! »

Nous avons accompagné Jacopone dans un monde idéal qu'il compose à son gré, tout peuplé d'anges et de vertus, tout rayonnant de vérités éternelles. Il est temps de descendre à sa suite dans le monde des réalités, et de le voir aux prises avec les hommes tels que le péché les a faits. Jacopone ne ressemble point à cet admirable Angelico de Fiesole, qui, après avoir tracé d'un pinceau immortel les joies du paradis, échoue à la peinture de l'enfer, et qui ne peut s'empêcher de prêter son innocence aux damnés et sa candeur aux démons. Au contraire, quand le pénitent de Todi s'arrache à ses extases pour retracer les désordres de la société contemporaine, telle est la force de ses tableaux qu'on se demande s'il n'en a pas volontairement chargé les couleurs.

On ne sait pas assez quelle fut la part du mal au moyen âge. Durant ces siècles où l'on a coutume de se représenter le Christianisme régnant sans combat sur les âmes pacifiées, deux causes mal connues firent le péril de la foi et le scandale des mœurs. D'un côté, c'étaient les souvenirs du paganisme, plus vivaces qu'on ne pense, la superstition

[1] Jacopone, lib. IV, 6 :

O Christo omnipotente,
Ove siete inviato?

poussée jusqu'à ce point qu'à Florence et à Milan le culte populaire ne pouvait se détacher des statues de Mars et d'Hercule. Le dualisme renaissait dans l'hérésie des Albigeois, et le matérialisme épicurien, sous le nom d'Averrhoës, envahissait les écoles. D'un autre côté, c'était le vieux levain de la barbarie, l'instinct du sang et de la chair. Vainement l'Église professait le respect de la vie humaine : ce temps aimait le spectacle de la mort; il se satisfaisait par les guerres incessantes, par les vengeances, par l'atrocité des supplices : Ugolin mourait de faim avec ses fils; Eccelin-le-Féroce, brûlait en un jour onze mille Padouans. En même temps la concupiscence, châtiée dans les monastères, prenait sa revanche dans les palais, elle poussait les rois à ces divorces fameux, tourments de tant de Papes; elle peuplait les sérails de Fréderic II et de Manfred. Les vaisseaux qui ramenaient les croisés rapportaient tous les vices de l'Orient, et saint Bernard, à la vue des débordements qui suivirent les guerres saintes, s'effraya de les avoir prêchées.

Mais si le moyen âge eut le malheur de connaître le mal, il eut le mérite de le haïr. Il n'usa pas de nos ménagements et de nos délicatesses. Les sages d'alors ne craignaient pas de diminuer le respect en publiant les vices des grands. Si la corruption pénétrait jusque dans le sanctuaire, le fouet qui chassa les vendeurs du temple passait des mains de Pierre Damien à celles de Grégoire VII, et de saint Bernard à Innocent III. Ces siècles d'inspiration furent aussi des siècles de polémique, ils ne se refusèrent ni l'invective, ni le sarcasme. Au-dessous des saints évêques sculptés au portail des cathédrales, le statuaire faisait grimacer les mauvais prêtres et les moines apostats. La poésie des troubadours se divisait en deux genres, la chanson pour célébrer la beauté, et le sirvente pour flétrir la couardise. Quoi de surprenant si Jacopone céda au génie de son temps; s'il écrivit des satires, s'il y porta toutes les libertés de l'art, s'il y mit le grotesque auprès du sublime?

Les satires de Jacopone ne s'adressent pas aux rois, ni aux seigneurs des villes italiennes; il ne faut donc pas s'attendre à y voir foudroyer les grands crimes du XIII[e] siècle. Écrites dans le langage du peuple, elles poursuivent d'abord les péchés du grand nombre, les désordres qui ôtent au pauvre le mérite de ses sueurs et de ses larmes. De là les images hardies et quelquefois repoussantes, sous lesquelles le poëte met en scène l'Avarice, la Luxure, l'Orgueil, afin de les livrer à l'horreur et à la risée de la multitude. Tantôt, comme les

fossoyeurs de Shakespeare, il ramasse la tête d'un mort pour lui demander des nouvelles de ces yeux qui jetaient tant de flammes, de cette langue plus tranchante que l'épée. Tantôt il traduit le pécheur devant le tribunal du souverain juge, et donne la parole au démon. « Seigneur, dit Satan, tu créas cet homme selon ton bon plaisir, tu « lui prêtas le discernement et la grâce; cependant il ne garda ja- « mais un de tes commandements. Il est juste qu'il soit récompensé « par celui qu'il a servi. — Il savait certes ce qu'il faisait, quand il « exigeait l'usure, quand il donnait fausse mesure au pauvre. A ma « cour il aura tel paiement que de raison. — S'il voyait quelque as- « semblée de dames et de damoiseaux, il y courait avec ses instru- « truments et ses chansons nouvelles : c'est ainsi qu'il séduisait les « jeunes gens. A ma cour j'ai des pages qui lui enseigneront à chan- « ter. » Aux accusations de Satan, l'ange gardien ajoute son témoignage; la sentence est prononcée. Les démons enlèvent le coupable; d'une grande chaîne ils l'ont étroitement lié, ils l'emmènent durement en enfer. « Venez, crie l'escorte armée de fourches, venez au- « devant du damné. » Tout le peuple infernal se rassemble et le pécheur est mis au feu [1].

Les femmes, qui ont inspiré tant de poëtes, devaient échauffer aussi la verve des satiriques. Mais le pénitent, le mondain converti par la mort d'une épouse chrétienne, ne pouvait porter dans un tel sujet, ni la licence de Juvénal, ni la gaieté des fabliaux. Sans doute il sait que, selon l'expression d'un contemporain, il n'y a pas d'artiste qui emploie plus d'engins, d'outils et d'industrie pour l'exercice de son art, que les femmes d'Italie pour le soin de leurs personnes [2]. Il n'épargne aucun des artifices dont les Italiennes de son siècle usaient pour relever leur stature, pour rendre à leur teint la blancheur et l'éclat. Si des mains délicates ne peuvent manier la lance, il connaît des paroles acérées qui perceraient toutes les cuirasses. Mais ce qui le touche surtout, c'est le péril des âmes sollicitées par ces belles et dangereuses créatures. « O femmes! considérez les « mortelles blessures que vous faites : dans vos regards vous portez

[1] Jacopone, IV, 10 : Quando t'alegri, o huomo, di altura,
Va, poni mente a la sepoltura.

Ibid. 12. O signor Christo pietoso,
Dhe perdona il mio peccato.

[2] Benvenuto d'Imola, *Comment. ad cant.* 23, *Purgatorii.*

« la puissance du basilic. — Le serpent basilic tue l'homme rien « qu'en le regardant. Son œil empoisonné fait mourir le corps. Le « vôtre, plus cruel, fait périr les âmes, il les dérobe au Christ, leur « doux Seigneur, qui les acheta bien cher. — Le basilic se cache, il ne « se fait pas voir ; quand il reste sans regarder, il ne cause point de « mal. Vos déportements sont pires que les siens, et vos perfides « œillades vont chercher des victimes... — Tu dis que tu te pares « pour ton seigneur mari ; mais ta pensée te trompe, car tu ne gagnes « point son amour. Que tu regardes seulement quelque sot, et ton « mari a le soupçon dans le cœur. — Puis tu te plains s'il te frappe, « s'il te garde avec jalousie, s'il veut savoir les lieux que tu hantes, « et en quelle compagnie, s'il te tend des embûches et te tient pour « coupable !... — Il lui viendra une telle tristesse qu'elle lui dessé-« chera toutes les veines : il te traînera dans une chambre d'où le « voisinage ne puisse t'entendre, et là tu trouveras la mort. » N'accusons pas le poëte d'exagération, et rappelons-nous que nous sommes au siècle de Françoise de Rimini [1].

Si Jacopone jugea sévèrement la société, nous savons qu'il ne flatta pas l'Eglise. Quand ce déserteur du monde vint à découvrir dans le cloître plusieurs des vices qu'il avait cru fuir, son espérance trahie lui arracha des cris vengeurs. Sa muse irritée prit la férule des Pères du désert, et s'en alla de cellule en cellule châtier les dérèglements des religieux. Un jour elle arrête au passage l'âme d'une nonne qui vient de mourir en odeur de sainteté. Cette âme a vécu cinquante ans dans la virginité, dans le silence, dans le jeûne. « Mais je ne fus « pas humble, dit-elle : quand je m'entendais appeler la Sainte, mon « cœur s'enflait d'orgueil, et c'est pourquoi Dieu m'a réprouvée. » Une autre fois c'est la Pauvreté qui parle. Dieu son père l'envoie visiter toutes les conditions pour voir si elle y saura trouver asile. Elle a commencé par les prélats ; mais ceux-ci ne pouvaient soutenir ses regards et l'ont fait chasser par leurs gens. Elle entendait chez les religieux de grandes psalmodies, mais elle les a trouvés couverts de bons manteaux, et nul n'a voulu lui prêter l'oreille. « Mes frères, « disait-elle, souvenez-vous que vous avez promis au Christ de le « suivre toujours. » Et les Frères ont répondu : « Si tu ne sors au plus « vite on te fera bien voir qu'autre chose est dire, autre chose faire. »

[1] Jacopone, I, 6 : O femine, guardate
A le mortal ferute.

Enfin, la Pauvreté frappe à la porte des religieuses. Mais rien qu'à voir cette figure pâle et maigre, les nonnes se sont signées. — « Dieu « vous bénisse, mes sœurs! Jadis j'habitai cette maison ; j'y trouvai « beaucoup d'honneur et de repos. Maintenant elle me semble toute « changée, et je ne reconnais ni les meubles ni les visages. » — « Que « veut cette odieuse vieille? » s'écrient les Sœurs, et le valet du couvent la congédie à coups de bâtons. Cette ironie, qui en d'autres temps est devenue le langage de l'impiété, convenait à une époque où la vie spirituelle menaçait de périr étouffée sous les richesses, comme le bon grain sous les épines. Saint Bernard ne pouvait croire que les Pères eussent toléré toutes les superfluités qu'il voyait chez les moines, tant d'intempérance dans le manger et le boire, tant de mollesse dans les lits et les vêtements, tant de magnificence dans les montures et les constructions. Saint Pierre Damien portait ses coups plus haut et ne craignait pas d'armer son zèle d'un trait satirique, quand il accusait le luxe des prélats, leurs tables où des pyramides de viandes exhalaient toutes les épices de l'Orient, les vins de mille sortes pétillant dans les coupes de cristal, les lits plus riches que les autels, et les murailles ensevelies sous les tapisseries comme des morts sous leurs linceuls[1].

Pendant que le spectacle de ces maux animait le courage des grands réformateurs, d'autres âmes moins fortes, mais non moins pures, n'y trouvaient qu'un sujet d'épouvante, et pensaient reconnaître dans le lieu saint l'abomination de la désolation prédite comme un signe de la fin des temps. Voilà pourquoi le moyen âge aima les peintures de l'apocalypse, et surtout cette terrible histoire de l'antechrist qu'on trouve encore au XVe siècle tracée d'une touche si fière par Luca Signorelli sur les murs de la cathédrale d'Orvieto. Le visage de l'antechrist y rappelle, par une effrayante ressemblance, la face adorable du Sauveur, en même temps qu'il respire toutes les passions de l'enfer. A ses pieds sont entassées les richesses de la terre qu'il distribue à ses adorateurs, et au seuil du temple des bourreaux tranchent la tête aux deux prophètes. Mais déjà dans les airs plane l'ange armé du glaive qui va précipiter l'imposteur au

[1] Jacopone, IV, 36 : Che fai, anima predata.
Ibid. I, 9 : O amor di povertade.

Cf. saint Bernard, *Ad Guglielmum abbatem.* Saint Pierre Damien, *Opusc.* 31, cap. 6; Muratori, *Antiquit. italic.*, t. II, p. 510.

moment où il tentera de s'enlever au ciel. Ces images n'ont rien de plus hardi que le poëme dans lequel Jacopone de Todi voulut peindre d'un seul trait toutes les terreurs de son temps, et qu'il intitula le *Combat de l'antechrist.* « C'est maintenant l'heure de savoir qui « aura du courage : la tribulation prédite approche; de tous côtés « je la vois éclater comme la foudre. La lune s'est obscurcie et le so- « leil voilé de ténèbres : je vois tomber les étoiles du ciel. L'antique « serpent semble déchaîné ; je vois à sa suite le monde entier : il a « bu les eaux de toute la terre, il pense engloutir le fleuve du Jour- « dain, et dévorer le peuple du Christ.—Le soleil, c'est le Christ qui « ne fait plus de signes pour fortifier ses serviteurs. Nous ne voyons « plus de miracle qui soutienne la fidélité du peuple : les mauvais « en font un sujet de doute ; ils nous insultent méchamment, et les « raisonnements vrais ne peuvent les entraîner. — La lune aussi « s'est faite obscure, elle qui autrefois éclairait le monde dans la « nuit; elle qui fut notre guide s'est tournée en ténèbres. C'est le « corps du clergé qui se fourvoie et qui a pris le mauvais chemin. « O seigneur Dieu, qui pourra échapper? — Les étoiles tombées du « ciel représentent le corps des religieux. Beaucoup ont quitté la « route pour se jeter dans des voies périlleuses. Les eaux du déluge « sont montées, elles ont couvert les montagnes et submergé toutes « choses. Dieu, soyez en aide, soyez en aide à ceux qui nagent! — « Je vois tous les hommes marqués du caractère de l'antique ser- « pent : en trois bandes il les a divisés; qui s'esquive d'un côté est « blessé de l'autre. L'avarice entre la première en lice, elle déconfit « et met à mort beaucoup de gens, et il y en a peu qui lui veuillent « résister. — Si quelqu'un échappe à cette flétrissure, le démon lui « met la science dans les mains comme un jeu de dés. La science « s'enfle, elle s'élève; elle publie hautement les péchés d'au- « trui, et porte les siens derrière elle pour ne les point voir. Ceux-là « veulent beaucoup parler et ne rien faire. — Le petit nombre « qui se dérobe à ces liens douloureux s'est laissé prendre dans « d'autres filets. Ils veulent opérer des signes, faire des miracles, « rendre la santé aux hommes. Ils sont avides de prophéties et de « ravissements d'esprit. Si quelqu'un se soustrait à ce mal, on en peut « louer Dieu. — Homme, mets-toi sous les armes, car l'heure est « venue : fais en sorte d'échapper à cette mort. On n'en vit jamais « de si cruelle, jamais on n'en verra de si terrible. Les saints en fu-

« rent dans l'épouvante : bien insensé me semble qui ne la craint « pas [1]. »

Mais la satire de Jacopone est en même temps une prédication populaire : elle rappelle les hardiesses des orateurs contemporains, accoutumés à déchaîner le ridicule, à réjouir la foule, s'il le faut, pour la convertir. L'insensé de Todi, qui autrefois entraînait à sa suite les enfants et les désœuvrés, afin de les instruire par ses paraboles, continuait maintenant d'évangéliser le peuple par ses vers. Les chants des anges avaient annoncé le Christ aux bergers : comment la poésie chrétienne aurait-elle dédaigné les pauvres? Aussi l'Eglise, à côté de sa liturgie solennelle, avait fait place aux cantiques familiers : elle tolérait le chant des épîtres farcies et la représentation des mystères. Toutefois ces drames religieux, qui faisaient la joie du peuple en deçà des monts, semblent avoir pénétré plus tard en Italie, et si l'on trouve les mystères représentés au XIII[e] siècle, à Padoue, à Florence, dans le Frioul [2], rien ne prouve encore que la poésie s'y joignît à la mise en scène. Je crois découvrir dans les écrits de Jacopone les premiers essais du drame populaire italien. On y remarque, en effet, une suite de poëmes pour les principales fêtes de l'année : pour la Nativité, l'Épiphanie, la Passion, la Résurrection, la Pentecôte, l'Assomption, pour les anniversaires de saint François, de sainte Claire, de saint Fortunat, patron de Todi. Mais souvent le génie du poëte ne peut se contenir dans le récit de l'action, il faut qu'il y assiste, qu'il voie les personnages, qu'il les fasse voir, et que, s'effaçant derrière eux, il laisse l'auditoire tout consterné d'avoir entendu le Christ lui-même, les anges et les saints. Je distingue plusieurs pièces dont les rôles et les dialogues semblent distribués pour une récitation publique : c'est le Sauveur et les deux disciples d'Emmaüs ; ce sont les apôtres recevant l'Esprit-Saint et se partageant le monde [3]. C'est surtout un petit drame de la Compassion de

[1] Jacopone, IV, 14 : Or si parrà chi averà fidanza.
La tribulanza ch'è profetizata
Da ogni lato vegio la tonare.

[2] Muratori, *Antiquit. ital.*, t. II, dissert. 29, *De spectaculis et ludis publicis medii ævi.*

[3] Jacopone, lib. III, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 15, 21, 23, 25, 26, 27.
Ibid. 16 : Onde ne vien tu, pellegrino amore?
Ibid. 18 : Discendi, Spirto santo.

la Sainte Vierge où je retrouve toute l'inspiration du *Stabat Mater*.

LE MESSAGER, LA VIERGE, LA FOULE, LE CHRIST.

LE MESSAGER. « Dame du paradis, ils ont pris ton fils, le Christ « bienheureux ; accours et vois : je crois qu'ils le tuent, tant ils l'ont « flagellé [1].

LA VIERGE. « Comment cela peut-il être, qu'un homme ait mis la « main sur lui ? car il ne fit jamais aucun mal, le Christ, mon espé- « rance...

LE MESSAGER. « O dame, hâte-toi, et viens à son aide ! Ils ont cra- « ché au visage de ton fils, et la foule l'entraîne d'un lieu à l'autre : « chez Pilate ils l'ont mené.

LA VIERGE. « O Pilate ! ne fais point tourmenter mon fils, car je te « peux montrer comme à tort ils l'accusent.

LA FOULE. « Crucifiez-le ! crucifiez-le ! l'homme qui se fait roi dé- « sobéit au sénat.

LA VIERGE. « Je vous supplie de m'entendre. Ayez égard à ma dou- « leur, et peut-être changerez-vous de pensée....

LA FOULE. « Couronnez-le d'épines, puisqu'il s'est dit roi... Qu'il « meure hors des portes, et que Barrabas nous soit rendu !...

LE MESSAGER. « Madame, voici la croix que le peuple amène, et « sur laquelle la vraie lumière doit être élevée.

LA VIERGE. « O croix ! que vas-tu faire ? Tu m'ôteras mon fils ! Et « que lui reprocheras-tu, puisque en lui le péché n'est pas ?...

LE MESSAGER. « Madame, voici qu'on lui saisit la main, et que sur « la croix ils l'ont étendue ; ils la fendent d'un gros clou, tant ils ont « enfoncé le fer. Maintenant, c'est l'autre main qu'ils prennent ; ils « l'étendent sur la croix, et la douleur s'embrase à mesure qu'elle se « multiplie. Madame, le tour des pieds est venu ; on les cloue au « bois, et par le poids qu'ils supportent, ils ont rompu tout le « corps.

LA VIERGE. « Et moi, je commencerai le chant funèbre : O fils qui « fus ma joie ! Qui m'a tué mon fils ?... Ils auraient mieux fait de « m'arracher le cœur....

[1] Jacopone, lib. III, 12 :

Donna del paradiso,
Il tuo figliuolo è preso,
Jesu Christo beato.

LE CHRIST. « Femme, pourquoi te plains-tu? Je veux que tu survi-« ves, que tu sois en aide aux compagnons que je me suis donnés « sur la terre.

LA VIERGE. « Mon fils, ne parle point de la sorte. Avec toi je veux « mourir; je veux monter sur la croix et mourir à ton côté. Ainsi le « fils et la mère auront la même sépulture, puisque le même mal-« heur jette dans le même abîme la mère et le fils.

LE CHRIST. « Femme, je remets dans tes mains mon cœur affligé. « Jean, mon bien-aimé, sera nommé ton fils. Jean, ma mère est « à toi, reçois-la charitablement; prends pitié d'elle, car son cœur « est percé.

LA VIERGE. « Mon fils, l'âme s'est échappée de tes lèvres... O mon « fils innocent! ô mon fils resplendissant! qui es allé éclairer un au-« tre monde, comme je te vois obscurci!... O mon fils blanc et « blond! mon fils au doux visage, ah! par quelle raison le monde a-« t-il voulu ton opprobre et ta mort? Fils aimable et cher, fils de la « femme désolée, ah! que ce peuple t'a traité méchamment! Et toi, « Jean, mon nouveau fils! ton frère est mort. Ah! j'ai senti le glaive « qui me fut prophétisé!... »

Supposez cette scène représentée le vendredi-saint, sous le portique d'une église, par des paysans italiens, les plus passionnés des hommes, et vous avez les commencements de la tragédie chrétienne. Jamais la douleur ne jeta des cris plus déchirants que ceux-ci; et jamais non plus la joie n'eut des accents plus aimables que les noëls de Jacopone, soit qu'il mène les bergers à la crèche, soit qu'il conduise aux pieds de la Vierge une troupe de pieux fidèles qui la supplient de leur prêter un moment l'enfant divin. Il faut lire dans leur langue ces chants dont on ne peut traduire, ni la mélodie musicale, ni la grâce enfantine. On voit le théologien, le censeur de l'Eglise et du monde, se faire petit avec les petits, s'occuper de leurs plaisirs, et trouver des cantiques d'une simplicité et d'une douceur incomparables pour réjouir la bonne fileuse au berceau de son nouveau-né, ou pour élever à Dieu l'âme du pâtre perdu dans la montagne. Comme il est de toutes leurs fêtes, il connaît aussi leurs devoirs et leurs peines. C'est pour eux qu'il résume en soixante-six couplets une série de proverbes qui sont la philosophie du peuple. « A qui la vie est douce, la mort est « douloureuse. — Sache de la poussière tirer la pierre précieuse, de « l'homme sans grâce une gracieuse parole, du fou la sagesse, et de

« l'épine la rose.—En toute chose, sois doux au prochain. Quand on « en médit devant toi, garde-toi de te réjouir.—Secours ton ennemi « quand tu le trouves en péril. Si la souris peut délivrer le lion, si le « moucheron peut précipiter le taureau, je te donne ce conseil de ne « mépriser personne.—Quand tu peux être humble, ne te montre pas « fort.— Ce que Dieu veut de toi, ne le demande point aux sortilé- « ges. —Aime sur toute chose Dieu, qui soit à jamais béni! Nuit et « jour, médite ta misère et sa bonté [1]. »

Mais j'honore surtout ce poëte des pauvres lorsqu'il célèbre la pauvreté. Le peuple n'a jamais eu de plus grands serviteurs que les hommes qui lui apprirent à bénir sa destinée, qui rendirent la bêche légère sur l'épaule du laboureur, et toute rayonnante d'espérance la cabane du tisserand. Plus d'une fois, sans doute, au coucher du soleil, quand les bonnes gens de Todi revenaient du travail des champs et serpentaient le long de la colline, les hommes aiguillonnant leurs bœufs, les femmes portant sur le dos leurs enfants basanés, derrière eux quelques religieux franciscains, les pieds tout couverts de poussière, on les entendit chanter la chanson de Jacopone qui se mêlait aux tintements de l'Angelus : « Doux amour de pauvreté, combien « faut-il que nous t'aimions ! — Pauvreté, ma pauvrette, l'Humilité « est ta sœur ; il te suffit d'une écuelle et pour boire et pour man- « ger [2].— Pauvreté ne veut que ceci : du pain, de l'eau et un peu « d'herbes. Si quelque hôte lui vient, elle y ajoute un grain de sel. « — Pauvreté chemine sans crainte ; elle n'a pas d'ennemis : elle n'a « pas peur que les larrons la détroussent. — Pauvreté frappe à la « porte des gens ; elle n'a ni bourse ni besace ; elle ne porte rien

[1] Jacopone, lib. II, 32 :

Perche gli uomin dimandano
Detti con brevitate,
Favello per proverbii,
Dicendo veritate.

[2] Jacopone, lib. II, 4 :

Dolce amor di povertade,
Quanto ti degiamo amare!
Povertade poverella,
Umiltade è tua sorella;
Ben ti basta la scodella
E, al bere e al mangiare.

Ces vers et quelques autres compositions de Jacopone ont été publiés par M. Chavin de Malan à la suite de son *Histoire de saint François d'Assise*.

« avec soi, si ce n'est son pain... — Pauvreté meurt en paix ; elle ne « fait pas de testament ; on n'entend point parents et parentes se « disputer son héritage. — Pauvreté, pauvrette, mais citoyenne du « ciel, nulle chose de la terre ne peut réveiller tes désirs... — Pau- « vreté, grande monarchie, tu as le monde en ton pouvoir, car tu « possèdes le souverain domaine de tous les biens que tu méprises. « — Pauvreté, science profonde ; en méprisant les richesses, autant « la volonté s'humilie, autant elle s'élève à la liberté... — Pauvreté « gracieuse, toujours en abondance et en joie, qui peut dire que ce « soit chose injuste d'aimer toujours la pauvreté ? — Pauvreté va « criant et prêchant de toute sa voix : Où sont, dit-elle, les riches- « ses de ceux qui ont vécu ? — Pauvreté est ne posséder rien, se te- « nir soi-même pour vil, et régner ensuite avec le Christ. »

Nous savons que cette pauvreté glorifiée, donnée en spectacle au moyen âge par saint François et ses disciples, n'a pas eu les louanges des modernes. On accuse l'Église d'avoir réhabilité, non la pauvreté même, mais la mendicité, mais l'aumône, qui humilie le pauvre, qui l'oblige et le constitue redevable. On reproche à la société chrétienne d'avoir inventé la charité pour se dispenser de la justice. Mais pour nous, la mendicité et l'aumône sont les deux conditions inséparables de toute la destinée humaine. Nous croyons que la Providence, avant l'Eglise, a pris soin d'obliger l'homme à l'homme et les générations aux générations par un enchaînement de bienfaits dont on ne s'acquitte pas, et qu'elle a su mettre les plus fiers dans la nécessité de demander la charité et de la recevoir. D'un côté, il n'est pas d'homme si libre qui ne soit redevable au moins à son père, à sa patrie, qui ne soit pauvre des biens de la terre ou des biens de l'intelligence, qui ne les attende d'autrui. Quel savant ne s'est assis aux pieds d'autres plus savants que lui, et ne leur a mendié des lumières ? Les heureux mendient des plaisirs, et ceux qui viennent pleurer auprès de vous mendient une de vos larmes. Au milieu de cette mendicité universelle des hommes, saint François se fit mendiant comme eux pour les servir ; car les malheureux ne se laissent volontiers servir que par leurs pareils. D'un autre côté, l'aumône que les disciples de saint François reçoivent, celle que le Christianisme prêche et bénit, n'est point l'encouragement de l'oisiveté. L'aumône est la rétribution des services qui n'ont pas de salaire. Les grands services sociaux, ceux dont une nation ne se passe

jamais, ne peuvent ni s'acheter, ni se se vendre, ni se tarifer à prix d'argent. La société paie la denrée du marchand, mais elle ne paie ni le sacrifice du prêtre, ni la justice du juge, ni le sang du soldat. Seulement, elle leur donne le pain pour qu'ils continuent de vivre et de servir, mais elle le leur mesure avec une parcimonie honorable, précisément pour qu'il soit manifeste qu'elle n'a pas prétendu les payer. De même l'ouvrier valide, qui donne son travail, reçoit le salaire ; mais le pauvre qui souffre, qui mérite, qui dans l'Eglise représente et continue le Christ, le pauvre reçoit l'aumône. Voilà pourquoi les grands ordres religieux du moyen âge, les plus savants, les plus actifs, firent profession de recevoir l'aumône publiquement, la rendant ainsi à jamais respectable : car qui pourrait dire désormais que la société humiliât le pauvre, quand elle rétribuait ses mérites du même prix que l'enseignement de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin ?

Les intentions de Jacopone ne furent pas trompées. Pendant que tant de poëtes attendirent vainement dans leur tombeau la gloire qu'ils s'étaient promise, l'humble popularité que chercha le pénitent de Todi ne manqua point à ses vers. J'en juge par les nombreux manuscrits disséminés en Italie, en France, en Espagne, et par les huit éditions publiées du XVIe au XVIIe siècle [1]. En même temps que les reliques du Bienheureux étaient portées sur les autels, la piété publique s'attachait aux restes de sa pensée. Ses poésies furent commentées d'abord par le Calabrais Modio, l'un des compagnons de saint Philippe de Neri ; ensuite par Tresatti de Lugnano, théologien de l'Ordre de Saint-François. Traduites en langue castillane, elles

[1] Wadding (*Script. ord. s. Fr.*, p. 366) cite plusieurs manuscrits de Jacopone conservés dans les bibliothèques de Rome, d'Assise et de Séville. On y peut joindre deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, le premier, sous le n° 8146, petit in-8° d'une excellente écriture, ayant appartenu au grand sculpteur Luca della Robbia ; le second sous le n° 7783, in 8° d'un plus grand format, et d'une écriture moins belle.

L'édition princeps, imprimée par Bonaccorsi, parut à Florence le 28 septembre 1490. Voici les autres éditions indiquées par Wadding :

Florence, Bonaccorsi, 1540 ; Rome, Salviani, 1558 ; Naples, Lazaro Scorrigia, 1615 ; Venise, 1514, *Ibid.* 1556, *Ibid.* Misserini, 1617. Wadding cite encore une édition de Bologne dont il ne donne pas la date. Une partie des poésies de Jacopone a paru à la suite de la *Théologie mystique* de saint Bonaventure, publiée par Tempesti, Lucques, 1746. L'Académie *della Crusca* a mis les poésies de Jacopone au nombre des *testi di lingua*.

animèrent l'ardeur des milices franciscaines qui allaient porter l'Evangile et chercher le martyre sous le ciel de l'Amérique méridionale, encore plus homicide que ses peuples [1]. Mais en comparant les éditions, en les rapprochant des manuscrits, on trouve une différence singulière dans le nombre des pièces qu'on y compte. Le recueil de Jacopone a subi des interpolations nombreuses; les copistes y ont introduit plusieurs cantiques du Franciscain Ugo della Panciera [2], et peut-être d'autres poëmes dont nous ne connaissons pas les auteurs. Ce fut le sort des livres vraiment populaires au moyen âge, qu'on se servit de leurs pages pour conserver des compositions moins sûres de vivre : à peu près comme on abrite dans un temple des fragments de sculpture qu'on veut sauver.

Il est vrai que le retour de fortune qui menace toutes les renommées d'ici-bas a fait longtemps oublier Jacopone, comme tant d'écrivains, tant de peintres du même siècle. Nous aurions voulu tirer de l'ombre la figure de ce poëte, qui se détache si bien de la foule, qu'il faut aller chercher sous des haillons et dans un cachot; de ce poëte tout brûlant d'amour de Dieu et de passions politiques, humble et téméraire, savant et capricieux, capable de tous les ravissements quand il contemple, de tous les emportements quand il châtie, et lorsqu'il écrit pour le peuple, descendant à des trivialités incroyables, au milieu desquelles il trouve tout à coup le sublime et la grâce. Nous n'avons pas méconnu ses défauts : il a le génie, il n'a pas le goût, le goût, cette pudeur de l'imagination qui ne supporte pas les excès. Il aime, au contraire, les images repoussantes; et lorsque, par exemple, en expiation de ses péchés, il veut demander à Dieu tous les maux de cette vie, il se plaît à dresser un dénombrement de maladies dont les noms seuls font horreur. Mais tournez quelques

[1] Wadding, *ibid.*, la traduction espagnole parut à Lisbonne en 1576.

[2] Le manuscrit 8146 de la Bibliothèque nationale contient quatre-vingt-dix poëmes; le manuscrit 7783 en renferme cent quinze; l'édition princeps en a cent deux; celle de Venise, 1617, à laquelle je me suis attaché, n'en compte pas moins de deux cent onze. Dans ce nombre est un des cantiques attribués par saint Bernardin de Sienne à saint François :

Amor de caritate
Perche m' hai si ferito.

Wadding cite un manuscrit de la bibliothèque Chigi (cod. 577) qui contient avec des poésies de Jacopone celles de Ugo de Prato, surnommé della Panciera, missionnaire en Tartarie vers 1307 et mort vers 1330.

feuillets, et vous verrez les vertus descendre au devant de lui, toutes radieuses de beauté, sur une échelle de fleurs et de lumières. Ces contrastes me rappellent le grand peintre Orcagna et son triomphe de la Mort. On y voit trois cadavres à trois degrés divers de décomposition, des estropiés, des lépreux qui voudraient mourir, des démons grimaçants. Quoi de plus trivial? Mais en même temps, quoi de plus pathétique et de plus gracieux que le groupe des jeunes gens et des jeunes femmes devisant d'amour au son du luth, dans l'oubli de la mort qui va les moissonner, tandis que les solitaires l'attendent paisiblement sur leur montagne, occupés, l'un à lire sa Bible, l'autre à tirer le lait de ses chèvres? A vrai dire, le poëte et le peintre ont bien le caractère de leur temps, de cette époque plus douée d'inspiration que de mesure, plus prompte à concevoir les grandes pensées que persévérante à les soutenir, qui commença tant de monuments et en acheva si peu, qui poussa si vigoureusement la réforme chrétienne et qui laissa subsister tant de désordres, capable de tout en un mot, hormis de cette médiocrité sans gloire dont se contentent volontiers les siècles faibles.

Il est temps de rendre à Jacopone sa place au berceau de la poésie italienne. Quand il parut, toute l'Italie retentissait de ce concert poétique dont les préludes avaient salué l'aurore du XIIIe siècle: les chants venus de Sicile avaient éveillé en Toscane un écho qui ne devait plus se taire. Cependant les Siciliens et les Toscans ne faisaient guère que répéter les Provençaux. Sans doute ils s'étaient approprié tout l'art des troubadours, toute l'harmonie de leurs chansons, toutes les formes du sonnet, de la tençon et du sirvente. Mais le fléau de cette poésie, c'est le lieu commun, ce sont les fleurs et les dames célébrées sur la foi d'autrui, l'amour chanté par ceux qui n'aimèrent pas, et les héros par des hommes qui n'eurent rien d'héroïque. Les imaginations réduites à vivre d'emprunts recouraient aux souvenirs de la mythologie, et le fils de Vénus, avec son arc et ses flèches, venait au secours des poëtes épuisés. Si Guido Guinicelli poussa plus loin que ses devanciers les délicatesses de l'amour platonique, si Brunetto Latini mit en vers les généralités de la morale et de la physique aristotéliciennes, l'imitation est encore la maîtresse de ces esprits timides. Jacopone, au contraire, a l'horreur du lieu commun. Il n'imite rien, si ce n'est peut-être les cantiques de saint François et des premiers Franciscains; encore les surpasse-t-il de beaucoup

par le nombre et la variété de ses compositions. Il ne puise plus aux fontaines profanées du vieux Parnasse, mais à la source des larmes, mais à la veine intarissable de la douleur et du repentir. Pour lui, l'art des vers n'est plus un jeu, mais un devoir. L'impétuosité de ses sentiments passe tout entière dans son style, et lui donne l'essor. Avant Jacopone, on voyait bien, pour ainsi dire, pousser les ailes de la poésie italienne; mais elle attend jusqu'à lui pour les déployer.

Si Jacopone laissa bien loin derrière lui ses devanciers, il eut le second mérite d'ouvrir la voie au plus grand de ses successeurs. On rapporte que Dante connut le poëte de Todi, qu'il l'aima, et qu'envoyé en ambassade auprès de Philippe-le-Bel, il lui récita des vers de ce religieux, dont la verve tenait en échec la politique de Boniface VIII. Quoi qu'il en soit, Dante, au moment de prendre la parole, non devant un roi, mais devant l'auditoire immense que les siècles lui ont donné, trouvait assurément les esprits préparés par celui qui le précéda comme poëte théologique, comme poëte satirique, comme poëte populaire.

Comme poëte théologique, Jacopone osa, le premier des modernes, demander à la métaphysique chrétienne, non des vérités seulement pour instruire les hommes, mais des beautés pour les ravir, non plus des leçons, mais des chants. Au premier abord, rien ne paraît plus téméraire. Il semble qu'introduire un principe scientifique dans la poésie, ce soit y jeter un souffle qui la flétrira. La science reste, en effet, glacée tant qu'elle demeure en présence du connu, de l'objet qu'elle comprend, qu'elle mesure. Mais, tôt ou tard, il faut bien qu'elle arrive à l'inconnu, à des mystères qui la dépassent, qui la tourmentent et qui par conséquent l'échauffent. En remontant le cours des vérités secondaires, l'intelligence s'achemine vers la source première du vrai où est aussi la source du beau. Jacopone connaît ces chemins, il a exploré les abîmes et les hauteurs de l'infini. Quand il nous donne tout le spectacle de la damnation dans une âme coupable, et qu'il représente les sept péchés comme autant de supplices, il devance Dante creusant les cercles de son enfer. Quand il décrit les trois degrés de dépouillement ainsi que trois cieux superposés, et qu'il les traverse pour aller s'anéantir devant l'Incréé, que fait-il, sinon de frayer au poëte la route du paradis ? Il a touché d'avance aux grands problèmes religieux que Dante soulève à chaque pas, et qu'on lui reproche injustement, comme si ce n'était pas un effort de génie



admirable d'avoir construit ce paradis tout spirituel, dont la première béatitude est de connaître et la seconde d'aimer.

Comme satirique, Jacopone exerce avant Dante la censure de son temps et de son pays. Tous deux désabusés des joies humaines, tous deux persécutés, condamnés à manger le pain d'autrui, ils virent sans illusion, l'un du fond de son cachot, l'autre de son exil, le mal d'un siècle qui ouvrait la décadence du moyen âge. Ils en virent tout le mal, et trop peu le bien ; ils crurent à sa ruine, et tous deux, comme ce juif de Jérusalem, allèrent sur les remparts croulants de la société contemporaine, crier : « Malheur à la ville ! malheur au temple ! » Jacopone fait plus, et, par un exemple quelquefois répréhensible, il favorise des libertés que Dante ne se refusera pas. Quand on voit l'humble Frère mineur reprendre si durement les désordres du sacerdoce, on s'étonne moins des hardiesses de l'exilé florentin, on se hâte moins de le ranger parmi les précurseurs de Luther. Après tout, le vieil Alighieri aima l'Église, comme il aima sa patrie, avec sévérité, mais avec passion. S'il eut des paroles dures, des paroles injustes pour plusieurs papes, sans cesser de vénérer en eux la puissance des clefs, quelles injures n'eut-il pas pour Florence ? et cependant, qui pourrait dire qu'il n'aimait pas sa patrie, quand tout son espoir était de s'en faire rouvrir les portes, et, comme il le dit, d'aller finir ses jours « dans le beau bercail où il dormit petit agneau ? »

Enfin, comme poëte populaire, nous avons entendu Jacopone chanter dans le dialecte des paysans de l'Ombrie. De là l'inégalité prodigieuse de son style, où il porte tour à tour les inspirations de la Bible, les formules de l'école, quelquefois la délicatesse des troubadours, mais bien plus souvent la grossièreté des chevriers et des bûcherons. Mais de là aussi ces nouveautés de langage, ces alliances de mots, ces figures que n'aurait jamais trouvées le poëte d'une société plus polie et moins naïve. On chemine, pour ainsi dire, à travers ses poésies, comme à travers les belles montagnes qu'il habita ; on y foule bien des herbes épineuses, mais qui, en se brisant, sous le pied exhalent un parfum inconnu aux gens de la plaine. Dante est bien plus engagé que Jacopone dans le commerce des lettrés : il répudie les dialectes provinciaux, pour s'attacher à ce qu'il appelle l'idiome des cours. Toutefois, quand s'agit de composer son style, ne croyez pas qu'il se contente de ce vocabulaire affadi que les rimeurs

du temps se passaient de main en main. Lui aussi, va chercher le langage poétique à sa véritable origne, c'est-à-dire dans le peuple; il ramasse les fortes expressions, les rudes métaphores que le moissonneur a laissé tomber sur le sillon et le pèlerin sur le bord de la route. Il n'hésite pas, j'oserai même dire pas assez, à recueillir le terme trivial dont il aime la saveur amère et sauvage. C'est ainsi qu'il se fait sa langue et qu'il fixe en même temps celle de son pays. Car voici en quoi Dante me semble principalement redevable au poëte franciscain. Nourri dans les écoles, et pénétré de la lecture des classiques, non de Virgile seulement, mais d'Ovide, de Lucain, de Stace, Dante fut tenté d'écrire en latin, et composa d'abord en hexamètres le début de l'Enfer. Mais quand il considérait la vanité, l'avarice des lettrés contemporains, il s'indignait de veiller et de pâlir pour le plaisir de ces esprits dégénérés. Dans ses perplexités, il trouva devant lui l'exemple de Jacopone; il vit que la foi n'avait pas de mystères si purs, ni la philosophie de spéculations si hautes, qui ne pussent descendre dans l'idiome de la multitude. Il brûla donc ses vers latins; et bientôt après, les forgerons et les muletiers chantaient les stances de la *Divine comédie*, en même temps que les docteurs montaient en chaire pour l'expliquer. C'est que Dante venait, non pas de créer, comme on l'a souvent dit, mais de fixer la langue italienne. En effet, les langues sans grands ouvrages sont comme des villes sans monuments. Elles se déplacent aisément, passent d'un bord du fleuve à l'autre, et de la colline à la vallée. Mais si une grande basilique, un palais communal s'élève au centre de la cité, le puissant édifice retient, pour ainsi dire, les maisons qui s'appuient contre ses murs, et les habitants qui aiment l'ombre de ses tours. De même un monument littéraire retient, pour ainsi dire, autour de lui la langue dont il est le modèle, et la postérité ne s'en écarte pas facilement. La langue italienne était vivante : le poëme de Dante la fit immortelle.

Si, en finissant, je m'arrête avec complaisance au glorieux poëte dont Jacopone fut le précurseur, c'est que Dante tient de plus près qu'on ne pense à l'école religieuse et littéraire des disciples de saint François. Non qu'il faille le compter, comme on l'a fait trop naïvement, au nombre des écrivains franciscains; mais il épuisa toutes les richesses de son génie pour célébrer le pénitent d'Assise; mais c'est aux leçons de saint Bonaventure qu'il déroba les plus pures clartés

de sa théologie mystique. Mais surtout quand mourut ce grand homme, tout chargé de l'admiration et de l'ingratitude de ses contemporains, il voulut être enseveli avec l'habit du tiers ordre et dans l'église de Saint-François. Durant les orages de sa vie, il avait beaucoup péché ; mais il pensa chrétiennement que le jugement de Dieu lui serait plus doux, s'il s'y présentait sous les livrées de l'humilité, et que la foudre, qui n'épargne pas les lauriers du poëte, respecterait le vêtement du pauvre.

A.-F. Ozanam.

SALON DE 1850-1851.

Peut-être va-t-on nous accuser d'humeur noire et de pessimisme ; mais, à la vue de ce qui se passe en France dans le domaine des arts, nous ne pouvons nous défendre d'un profond découragement. Et ce qui accroît notre tristesse (pourquoi ne l'avouerions-nous pas ?), c'est que la situation actuelle de la politique et de la littérature ne paraît pas moins sombre aux hommes d'État et aux écrivains. Partout se montrent les symptômes, si ce n'est les effets, d'une décadence que rien ne peut arrêter. Faut-il dire aussi de la France ? La France s'en va ; et l'existence de notre pays serait-elle sur le point de se mesurer, non plus par siècles, mais par années ?

Un des caractères les plus graves de cette situation, c'est, on l'a dit ailleurs, que ceux même qui en voudraient sortir y sont comme retenus par je ne sais quel involontaire attrait. Ou si, arrachant leur cœur du milieu des affections déréglées de leur temps, ils font un suprême effort pour remonter vers les saines doctrines, ils tournent en effet le dos à l'abîme ; mais c'est presque la seule différence qu'il y ait entre eux et ceux dont ils se séparent ; les uns et les autres, emportés par la même pente, sont destinés à la même chute.

Cependant l'œuvre de destruction se poursuit. Les chefs d'école ont été dépassés et, pour nous renfermer dans le sujet de cet article, à M. Eug. Delacroix a succédé M. Couture, à M. Couture M. Courbet, à celui-ci peut-être succédera M. Jean-François Millet. D'abord la passion et la couleur, dégagées de tout frein, nous voulons dire de la suprématie du dessin et du style ; puis la sensualité brutale, puis le réalisme systématique, puis le chaos.

Descendrons-nous maintenant dans les genres secondaires ? Nous y trouverons les mêmes aberrations. Le sentiment, en d'autres termes, ce qu'il y a au monde de plus individuel et de plus fugitif, substitué à l'observation, l'accident à la règle, et, presque toujours, une désespérante

mollesse de touche ou, du moins, une absence totale de modelé, sous prétexte de légèreté et de *vaguesse*. En ce peu de lignes, nous venons de caractériser les travaux de MM. Eug. Isabey, Diaz, Théod. Rousseau, Troyon, Daubigny, Ad. Leleux, Longuet, Hédouin et Fromentin. Non que nous n'établissions entre eux aucune différence et que nous les frappions tous du même blâme. De M. Diaz et même de M. Ad. Leleux, que restera-t-il dans une cinquantaine d'années? A peine un souvenir. De M. Eug. Isabey, au contraire, malgré sa touche de pure convention et ses abus de palette, il restera peut-être une vingtaine de charmants tableaux. M. Troyon, aussi, fera valoir, non sans espérance de succès, la vérité de son coloris et la justesse de ses effets. M. Théod. Rousseau même pourrait survivre à la débâcle finale qui emportera la plupart de nos coloristes actuels; mais dans quel profond et impitoyable oubli il lui faudrait d'abord plonger tout son passé! De même il serait encore temps pour M. Daubigny de revenir sur ses pas et de quitter l'école cotonneuse où il s'est jeté depuis deux ou trois ans. Mais cette école, toute molle qu'elle est dans ses procédés matériels, est bien impérieuse dans ses doctrines, et les jeunes critiques sur lesquels elle s'appuie sont tous bien violents et bien absolus.

On s'étonnera peut-être de ne pas nous voir joindre, aux noms qui précèdent, celui de M. Corot. Le style empreint dans ses paysages et une certaine fleur poétique dont ils sont parfumés, voilà notre excuse.

Au nombre des portraitistes à ranger parmi les coloristes furieux, se présente M. Marcel Verdier. M. Chaplin, par ses petits tableaux et par son *portrait de madame P...*, appartient à la classe des peintres cotonneux. Il a tenté une route plus ferme dans son *portrait de madame F...*; mais il ne nous paraît guère y avoir obtenu que des carnations blafardes. Avant d'en finir avec les coloristes purs, il est bon de parler des imitateurs que Rembrandt et Rubens comptent dans les galeries du Palais-National. Nous ne trouvons guère à citer que les noms de MM. Ricard et Fernand Boissard. Malgré le défaut d'originalité qui se remarque dans les huit *portraits* de M. Ricard, on ne peut contester qu'ils ne témoignent d'un vif sentiment de ressemblance et d'un bon maniement de pinceau. Nous n'en pourrons dire davantage tant que l'auteur ne nous aura pas offert des productions plus personnelles.

Voyons maintenant ce que sont devenus les soutiens de l'école rivale, nous voulons dire les élèves et les imitateurs de M. Ingres. Le défaut de cette école (et c'est en cela que, jusqu'à un certain point, elle peut être

accusée, comme les coloristes, de sensualisme ou du moins de naturalisme), c'est de se préoccuper surtout de la forme et, erreur plus grave, de l'envisager au point de vue individuel, sans la soumettre ensuite au contrôle supérieur du point de vue scientifique. De là, dans les ouvrages qu'elle produit, une certaine ostentation de rendu, mêlée à des incorrections choquantes dont la cause remonte à l'ignorance du dessous et de l'ensemble. De là aussi l'espèce d'indifférence qu'elle montre dans le choix du sujet et les écarts blâmables où cette indifférence la jette. Nous avons entendu des artistes s'étonner que M. Chasseriaux eût déserté l'école de M. Ingres pour M. Delacroix. Cette désertion nous a médiocrement surpris et, apparence pour apparence, une brillante surface devait plus agréer à une jeune imagination qu'une surface terne et opaque d'où se dégageaient, avec une exactitude affectée, un modelé sans largeur et des contours trop également ressentis.

M. Hipp. Flandrin est, jusqu'à présent, l'élève qui fait le plus d'honneur à M. Ingres. Il donne aussi un peu trop à l'extérieur; mais il a un bon sentiment de l'ensemble, il compose avec soin, il a de l'élévation et de l'élégance; et, sans être un coloriste, il a du moins la notion de l'harmonie. Son *portrait de MM. D...* est un des plus remarquables tableaux du Salon. Son frère, M. Paul Flandrin, a fait une tentative sérieuse pour améliorer sa couleur. De cendrée qu'elle était, elle est devenue briquetée. La solution que l'artiste cherchait n'est donc pas encore atteinte. Il est même tombé dans certaines crudités blessantes. Cependant, il est deux de ses paysages (*Dans les bois* et *le Berger*) qui nous ont paru dignes de très-vifs éloges.

Moins étendu que le talent de M. Hipp. Flandrin, celui de M. Amaury-Duval est peut-être plus délicat et plus intime. Mais quel étrange coloris et parfois quelle singularité de lignes! Son *portrait* historié *de madame Eugénie Guyon* n'est qu'une reproduction en grand d'un médaillon qu'il avait exécuté pour la manufacture de Sèvres.

Parmi les portraits que M. H. Lehmann a exposés, nous avons surtout remarqué trois petits portraits dont l'un, particulièrement, est tout à fait hors de ligne. Il représente une dame âgée. Les autres, même celui qui porte le nom *d'étude*, nous ont paru de vrais tableaux de *nature morte*. Quant aux trois compositions historiques de M. Lehmann, nous avouons, à notre grand regret, n'y avoir rien compris. M. Lehmann aurait-il décidément perdu le sentiment de la peinture religieuse et le goût de la belle simplicité?

Au nombre des élèves de M. Ingres, il faut citer encore M. Jeanmot de Lyon, qui a exposé, cette année, deux *portraits* dont l'un, du général Gémeau, est en pied. Il importe de faire observer que M. Jeanmot, avant d'entrer dans l'école de M. Ingres, avait reçu les excellentes leçons d'un maître beaucoup moins connu, mais pour qui, déjà, la postérité commence, nous voulons dire de Victor Orsel. Le noble peintre des *Litanies de la Vierge* compte encore deux autres élèves au Salon de cette année, M. Faivre-Duffer et M. Tyr. Le premier a exposé neuf *portraits* et une touchante et suave *tête d'étude* du Christ. Ses portraits, dessinés avec soin mais sans pédantisme, se recommandent par une simplicité pleine de grâce et par une rare vérité d'attitude. Les étoffes y sont bien peintes; mais elles laissent aux carnations la suprématie qui leur est due. M. Tyr a exposé un *Christ enfant*, une tête de *Christ mort* (non cataloguée) et un *portrait*. Revêtu d'une tunique blanche et d'un manteau bleu clair, le Christ enfant est représenté de face. Il tient les saintes lettres dans sa main gauche et, de sa main droite, il fait un geste de bénédiction. Ce tableau, exécuté d'un pinceau chaste et savant, n'est pas indigne du maître dont les enseignements l'ont inspiré.

Avant de passer à l'examen des peintres éclectiques, épuisons la liste des peintres de style et arrêtons-nous devant le *paysage* de M. Aligny et devant les trois tableaux de M. Gérôme. D'une belle et grande exécution, le *paysage* de M. Aligny pourrait se nommer l'aridité plutôt que *la solitude*. L'artiste aurait dû, en outre, rompre davantage ce ton uniformément rougeâtre qu'il a répandu sur toutes les parties de sa toile. Il y a aussi de la monotonie et de l'uniformité dans les paysages de M. Desgoffe; mais il fait oublier ce défaut par la noble simplicité dont ils les empreint.

Élève de M. Delaroche, M. Gérôme semble avoir voulu raffiner sur M. Ingres, et il est arrivé à une sécheresse de contours, à une bizarrerie de lignes et d'attitudes, à une opacité de ton, à une absence de sentiment qu'on ne saurait trop blâmer. Ce sont les tableaux de ce genre qui provoquent les extravagances contraires des coloristes. Et puis les beaux sujets de composition! *Un lupanar grec* et *Bacchus et l'Amour ivres!* Êtes-vous donc si sûr de votre goût et de votre main que vous ne craigniez point de les gâter au contact de pareilles scènes? Cet abus du corps de la femme, cette grossière apothéose du sensualisme, tel est le lien qui unit depuis quelque temps les coloristes et les dessinateurs. Élève aussi de M. Delaroche, M. Gendron aime à représenter des femmes qui s'en-

chaînent par la main dans des rondes aériennes ; mais il les traite d'un pinceau suffisamment chaste. Nous voudrions n'avoir point à ajouter que, si l'exécution de M. Gérôme est trop sèche et trop pesante, c'est par l'excès contraire que péche M. Gendron.

Peut-être va-t-on s'étonner que nous rangions dans la catégorie des peintres éclectiques M. Decamps et M. Meissonnier. Peut-être eux-mêmes s'irriteront-ils de se voir appliquer cette dénomination ; mais M. Decamps, outre le coloris, ne recherche t-il pas le style ? Et son dessin, s'il manque de finesse et de variété, n'a-t-il pas les caractères principaux qui constituent l'art de déterminer les contours ? M. Meissonnier, qui, au lieu de dessiner et d'éclairer par lui-même ses compositions, a trop souvent le tort de se décharger de ce double soin sur le daguerréotype, mais qui rachète ce manque de loyauté par le fini de son exécution, ne vise-t-il pas, avec plus ou moins de succès, à réunir et à équilibrer dans ses œuvres les divers éléments de la peinture? *Eliézer et Rebecca*, un *dessin* et un *Intérieur de cour*, voilà tout M. Decamps cette année. Le reste de son exposition est moins digne de lui. Sur les cinq tableaux envoyés au Palais-National par M. Meissonnier, il n'y en a qu'un où la part des reproches soit à peu près nulle ; c'est *Un peintre montrant des dessins*. Dans *Le Dimanche* et dans *Souvenir de guerre civile*, l'ensemble manque ; le détail seul se montre, et encore n'appartient-il pas toujours à M. Meissonnier. C'est ainsi que, dans *Le Dimanche*, il a emprunté une figure tout entière à Chardin.

MM. Horace Vernet, Ch. Louis Müller, Hébert, Robert (Fleury), Gigoux, Philippoteaux, Aug. Hesse, Antigna et Dumaresq, dans son *Christ mort*, rejetteront moins, ce nous semble, la dénomination d'éclectiques, bien que MM. Hébert, Robert (Fleury), Gigoux et Dumaresq penchent davantage vers les coloristes, et MM. Horace Vernet, Philippoteaux, Aug. Hesse et Antigna vers les dessinateurs.

Dans ce groupe, M. Ch. Louis Müller est le seul qui se soit sérieusement efforcé de fondre, dans un même tout, la couleur et le dessin, le style et le mouvement, la noblesse et la vérité. A-t il réussi dans sa pénible tentative ? Nous répondrions par un oui absolu que lui-même refuserait de nous croire. Mais les attaques contradictoires auxquelles son tableau a été en butte nous obligent à dire qu'au point où en est l'école française, et étant données les pernicieuses doctrines dont s'est abreuvée ou plutôt enivrée la nouvelle génération, il est peu de peintres, même parmi les plus justement célèbres, qui eussent trouvé

assez de vigueur dans leur volonté pour écarter de leurs lèvres une coupe où ils eussent déjà puisé de brillants succès de mode, et que leur eussent présentée les mains mêmes de la critique. M. Orsel, dont l'opinion doit avoir quelque poids en pareille matière, avait remarqué au Salon de 1848 le tableau où M. Müller nous présentait lady Macbeth en proie à un effrayant somnambulisme. Or de *Lady Macbeth* à l'*Appel des dernières victimes de la Terreur*, il y a un grand pas de fait. Sans doute on trouve encore dans ce dernier tableau quelque chose de théâtral dont se défera certainement M. Müller; mais, encore une fois, n'est-ce rien que d'avoir tenté une œuvre de cette importance et de ce caractère, quand il était si facile et si avantageux de continuer à être le peintre privilégié des alcôves et des boudoirs? Autant donc que nous pouvons trouver de confiance en nous-même dans ce désarroi général, nous répétons à M. Müller ce que nous l'avons entendu se dire à lui-même : « Courage! menez à fin votre entreprise. Rompez de plus en plus avec « cette école incertaine et flottante qui avait pu espérer vous entraîner « avec elle. Rappelez-vous votre illustre maître, le peintre des pestiférés « de Jaffa, et, aux mâles clartés de cette composition, poursuivez et « élargissez la nouvelle route que vous vous êtes ouverte. »

« Parmi les paysagistes qui ont essayé d'établir une alliance entre le dessin et le coloris se présentent MM. Cabat, Français et Jules André. M. Cabat cherche plus le style; M. Français l'élégance; M. J. André la vérité. A ces noms pourrait s'ajouter le nom de M. Buttura, si l'exécution trop minutieuse que lui a fait, pour ainsi dire, contracter l'emploi du daguerréotype, ne le suivait dans ses grandes compositions et n'y détruisait tout effet d'ensemble. M. Gaspard Lacroix n'a pas tenu ce qu'il promettait. Il y a pourtant d'assez bonnes parties dans ses *Baigneuses;* mais ce n'est guère là que de la peinture superficielle. On y cherche en vain le sentiment de l'artiste. M. Flers, dont le talent nous est très-sympathique, appartient à la section des coloristes; mais il s'en sépare par la fermeté de son pinceau. Il en est de même de M. Loubon, qui a exposé une très-remarquable *Vue de Saint-Chamans* et *Une émigration pendant le choléra, à Marseille.*

Les peintres de genre qui se rattachent à la catégorie intermédiaire dont nous nous occupons sont en assez grand nombre; mais nous ne citerons que MM. Guillemin, Penguilly, Hamman, Ant. Béranger, Bellangé, Villain, Fauvelet et Coulon. M. Guillemin nous a paru inférieur à lui-même dans son *Milton;* mais il a pris sa revanche dans *Une heure*

de liberté et dans *l'Oiseau de proie.* M. Penguilly dessine avec soin et compose avec une originalité qui souvent dégénère en bizarrerie. De plus, il n'a pas le moindre sentiment de la lumière, et il traite toutes choses d'un pinceau également sec. M. Hamman; dont l'*André Vésale* est présent à la mémoire de tous les amateurs, rappelle à la fois M. Gallait (de Bruxelles) et M. Robert (Fleury). M. Ant. Béranger, de la Manufacture de Sèvres, oublie trop que la peinture sur toile ne doit pas offrir l'aspect de la peinture sur porcelaine. M. Bellangé n'a pas été si heureux cette année qu'au salon de 1849. M. Villain n'est pas sans quelque rapport de couleur et de touche avec M. Guillemin. Même rapprochement entre M. Fauvelet et M. Meissonnier, quoique les tons du premier soient plus argentés que ceux de son modèle. M. Coulon est un froid imitateur des compositions de Watteau.

M. Bonvin devrait plutôt être rangé parmi les coloristes; mais, comme M. Flers, il les efface par la fermeté de sa touche. En 1849, nous appelions sur lui l'attention publique. Il n'a pas déchu cette année, et son *Intérieur d'école*, par la beauté du ton, par la vérité des attitudes et des airs de tête, n'est pas tout à fait indigne d'être classé parmi les bons tableaux de l'école flamande. Qu'il donne encore plus de solidité à son exécution et de sévérité à son dessin, qu'il ne s'avise plus de peindre indifféremment tout ce qui se présente à ses yeux, et la peinture de *genre* pourra compter en lui un maître de plus.

Outre les portraitistes dont nous avons déjà parlé, il en est dont nous ne pourrions sans injustice omettre les noms. Ce sont MM. Eug. Giraud et Borione, malgré l'exagération de leur pratique, MM. Belloc, Ange Tissier, Landelle et Cossmann, et, parmi les miniaturistes, MM. Nemmo, de Pommayrac, Maxime David, et mesdames Laurent, Herbelin, de Bourge et Mutel. On remarque les essais pleins de fermeté de mademoiselle Bernard, la dernière élève que M. de Mirbel ait formée.

La peinture d'*animaux* nous offre plusieurs noms à citer : mademoiselle Rosa Bonheur, M. Philippe Rousseau, M. Coignard, M. Stevens, M. Ch. Béranger, M. Ach. Giroux et mademoiselle Léonie Lescuyer. Mademoiselle Rosa Bonheur est de l'école de Karel Dujardin ; M. Coignard, de l'école de Cuyp ; M. Philippe Rousseau n'est pas sans quelque ressemblance avec Oudry ; M. Stevens est un spirituel diminutif de M. Decamps, et mademoiselle Léonie Lescuyer s'inspire évidemment, non de la fougue immodérée, mais de la belle couleur de M. Ach. Giroux. Quant à M. Ch. Béranger, il est exact et élégant, mais froid.

Les *vues de villes* et les *intérieurs* nous offrent : *Le Baptistère de la cathédrale d'Aix,* par M. Richaud ; *une vue de Venise*, par M. Joyant, dont le cœur semble n'avoir jamais battu à l'aspect de cette ville étrange ; *une rue au Caire*, par M. Lottier qui, après avoir, dans ce petit tableau, égalé Marilhat, s'est montré tout à fait au-dessous de lui-même dans ses autres ouvrages ; *une rue à Alger*, par M. Thédore Frère, qui arrive de plus en plus à la lumière et la solidité, et à qui il ne manque plus que du caractère ; *Fra Angelico au couvent de Saint-Marc,* intérieur d'un bon effet monacal, par M. Delaborde ; *le Braconnier*, par M. Roehn fils, et un *Intérieur d'atelier*, par M. Armand Leleux, qui nous semble avoir plutôt le goût des tons contrastés que le vrai sentiment du coloris.

Le salon de cette année renferme plusieurs dessins remarquables. Citons d'abord de M. Yvon trois dessins énergiques, mais d'un crayon trop uniforme et d'un style où l'emphase remplace la noblesse. Citons ensuite *la Naissance de Vénus,* d'après M. Ingres, par M. Pollet ; de hardies études prises dans les Pyrénées, par M. Roqueplan ; deux élégantes sépias de M. Hamon, dont les tendances esthétiques nous rassurent médiocrement, et qui nous paraît avoir inspiré M. Nègre ; de séduisants dessins à l'effet, par M. Cicéri ; des fleurs et des fruits, rendus avec une verve prodigieuse par madame Sturel ; des sujets du même genre très-richement exécutés par le paysagiste J. Coignet ; une gouache merveilleuse de M. Chabal, coutumier du fait ; des dessins prétentieux, mais très-habiles, de M. Vidal ; un canon d'autel où M. Hallez a su faire preuve d'une profonde entente des sujets chrétiens, et deux ou trois portraits au pastel par M. Riesener qui, dans ses autres envois, et surtout dans *Berger et Bergère*, a trouvé le moyen de franchir (qu'on nous permette cette expression contradictoire) les bornes de l'extravagance.

Les salles consacrées aux gravures ne nous ont guère offert que cinq ou six gravures au burin et une douzaine d'eaux-fortes. Parmi les gravures au burin (il nous en coûte de l'avouer), c'étaient celles d'un artiste berlinois, M. Mandel, ami et peut-être élève de M. Desnoyers, qui occupaient la première place. Venait ensuite une gravure en taille douce de M. Ach. Martinet d'après M. Paul Delaroche. Les bonnes eaux-fortes étaient plus nombreuses. Celles de M. Jacque et de M. Toudouze se faisaient surtout remarquer ; mais on négligeait une eau-forte, qui ne méritait pas moins l'attention, et où M. Méryon a représenté avec une grande puissance d'effet, une *vue du Petit-Pont*, *à Paris*.

Quand nous aurons cité les sévères lithographies de MM. Léon Noël, Sudre et Emile Lassalle, et les lithographies si attrayantes et si colorées de MM. Soulange-Teissier, Mouilleron, Anastasi, Clerget et Eugène Leroux, il ne nous restera plus qu'à jeter un coup d'œil sur le petit nombre de morceaux recommandables que présente la sculpture.

MM. Pradier, Pollet, Barye, Soitoux, Auguste Barre, Jaley et Lequesne occupent les premiers rangs ; et la place d'honneur appartient toujours à la statuaire purement grecque. A qui la faute ? Et pourquoi les essais tentés pour développer la statuaire dans un sens plus expressif et plus chrétien n'ont-ils pas réussi ? Est-ce la foi qui manque aux hommes ? Sont-ce les hommes qui manquent à la foi ? Et, quand je disais tout à l'heure la statuaire purement grecque, c'était un éloge dont on pourrait retrancher la moitié. M. Pradier a bien le sentiment de l'antique ; mais que de choses étrangères viennent s'allier en lui à ce sentiment ! Toutes ces statuettes corruptrices que la mode lui demande et lui paie si cher, est-ce impunément qu'il en aura mêlé le projet à ses autres études ? Aussi à quelle époque de l'antiquité va-t-il emprunter ses modèles ? Précisément à l'époque déjà relâchée qui, dans les arts, correspond à celle d'Euripide dans les lettres. Et où l'a conduit cette imitation d'un style où la recherche de la grâce commence à l'emporter sur la recherche de la beauté ? A des ouvrages élégants, mais efféminés. Et quel effet produisent-ils ? Au lieu d'aller à l'âme par les sens, ils prennent la route pour le but et ne sont que des moyens de sensations.

Ce que nous disons de M. Pradier, nous le disons aussi de M. Pollet qui, nouveau venu dans la carrière, paraît vouloir suivre le même chemin en y déployant seulement plus d'audace. Sa statue de *la Nuit*, dont nous connaissions déjà le plâtre et dont la simplicité primitive nous semble avoir été altérée par le groupe d'enfants que l'artiste y a ajoutés, cette statue, d'un jet gracieux et facile, n'est pas sortie d'une source assez pure et se ressent de son origine. M. Jaley n'encourt pas le même reproche. Sa *jeune fille*, quoiqu'elle soit nue, est d'un style qui ne manque pas d'élévation.

M. Aug. Barre est un des statuaires de notre temps qui prêtent le moins le flanc à la critique. La seule chose à reprendre dans ses œuvres, c'est qu'elles laissent le spectateur trop calme et trop désintéressé. On voudrait être ému davantage, fût-ce à la condition d'être blessé par quelque défaut.

Parmi les autres morceaux de sculpture dont l'analyse pourrait figurer dans cet article, si déjà la place ne nous manquait, nous citerons le *Saint-Vincent-de-Paul* et le *Saint-Dominique* de M. Eug. Bion, dont le beau *Christ mort* nous revient à la mémoire, les *Bustes* de M. Courtet, le *Nègre* de M. Cordier, la *Nizzia* de M. Etex, les modèles fournis par M. Jean Feuchère à l'habile orfèvre Froment-Meurice, le *Denys-Papin* de M. Grootaers, le *Caïn* un peu trop académique de M. Jehotte, la *Cène* de M. Leharivel-Durocher, le *Saint-Jacques* de M. Lhomme-de-Mercey, les *Bustes* de M. d'Orsay, les deux *Lampadophores* de M. Toussaint et la *Cheminée Monumentale* de M. Ottin qui, par la plus étrange des aberrations, a cru devoir consacrer cet ouvrage à une sorte d'apothéose de ce fou sensuel que l'on nomme Ch. Fourier.

Ici, peut-être, mes lecteurs vont me dire : « Mais, avant de quitter la plume, n'avez-vous aucune opinion à émettre sur deux statuaires dont les noms ont de la célébrité ? MM. Préault et Clésinger ne méritent-ils pas de vous arrêter quelques instants ? »

Voici ma réponse et elle servira de conclusion à cet article : la révolution opérée dans la peinture par M. Eug. Delacroix, M. Préault, non certes avec moins de vigueur, mais avec moins de talent, avait entrepris de la faire dans la sculpture, champ plus rebelle, parce que le dessin et le respect des proportions en forment comme l'essence. Toutefois, les coups du spirituel et fougueux novateur ont porté assez loin pour que la tradition sculpturale en ait été atteinte. Comme M. Delacroix, M. Préault (il faut lui rendre cette justice) ne s'est jamais abaissé à chercher l'agréable et à flatter les instincts purement sensuels. Il a été violent, terrible, souvent hideux. Mais, lorsque, de nos deux facultés passives, c'est à la sensibilité seule que l'on s'adresse, la pente est tracée, il faut aller jusqu'au bout. La sculpture purement sensuelle et agréable devait donc succéder à la sculpture passionnée et disgracieuse, et de même que nous avons eu M. Couture après M. Delacroix, nous avons M. Clésinger après M. Préault.

Henry TRIANON.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 avril 1851.

Il s'est passé depuis quelque temps, dans le domaine du haut enseignement, des événements dont nous n'avons pas parlé, et sur lesquels nous comprenons néanmoins que nos abonnés nous demandent notre avis. Nous n'aurons pas à leur présenter une longue apologie, pour ce qui concerne notre silence à l'égard de M. Michelet. Cette abstention devant le public était non-seulement une convenance, mais un devoir. Celui qui écrit ces lignes ne pouvait à la fois siéger parmi les *prud'hommes du collége de France* (c'est le mot de M. Dupin), appelés à émettre un avis sur l'enseignement de M. Michelet, et en entreprendre la critique dans une revue. Sans doute, il y a un inconvénient attaché à ces positions complexes qui forcent l'écrivain périodique de s'effacer devant le professeur ; mais les lecteurs du *Correspondant* qui ont montré jusqu'ici tant d'indulgence à notre égard, nous permettront encore une fois d'y avoir recours dans une conjoncture aussi délicate.

Tout ce que nous pouvons nous permettre, c'est d'exprimer haut ce que nous pensions tout bas, en siégeant dans le sanhédrin, dont le ministre de l'instruction publique a ratifié la sentence. Sans vouloir rappeler des circonstances dont le souvenir est plus embarrassant pour d'autres que pour nous, il ne nous est pas défendu de faire allusion au temps où, tandis que des professeurs ouvertement hostiles au catholicisme régnaient dans leurs chaires et étaient admis dans la familiarité des princes, un homme dont tout le crime était d'avoir rallié, par un enseignement sérieux et dévoué, un auditoire sympathique à toutes les idées de religion et de vrai patriotisme, se voyait chassé par l'émeute, après onze ans de bons services, recevant, pour toute récompense, des dénis de justice de la part de ceux dont le devoir était de le protéger et de le maintenir.

Cinq ans se passent : pendant ce temps l'émeute monte de la Sorbonne aux Tuileries ; la République est proclamée, et c'est sous ce régime, qui commença par inaugurer partout le désordre, que le proscrit de 1846, rentré dans le professorat par une porte à deux battants, celle de la présentation, se voit appelé à délibérer sur les tendances de l'enseignement dont, sous la monarchie, il n'avait pu combattre impunément les doctrines. Que peut-on faire, après un tel revirement, si ce n'est s'incliner devant Dieu, et garder, comme un dépôt religieux, l'espérance au fond de la boîte de son propre cœur ?

On a lu la défense de M. Michelet, les lettres de l'administrateur du collége de France, le discours de M. Giraud en réponse aux interpellations de la Montagne, et il ne reste plus de conclusions nouvelles à tirer de ces débats. Je ne ferai remarquer qu'une chose, c'est que M. Michelet s'est trompé, en faisant appel, pour défendre son indépendance absolue, à l'indépendance de l'esprit scientifique. C'est ce qui lui a attiré la verte et grave réponse du vénérable M. Biot, dont les journaux se sont occupés, et que M. Giraud a rappelée dans son discours. Si M. Michelet était resté dans les limites de l'enseignement scientifique, quand bien même l'esprit de ses leçons eût été aussi dangereux, il n'aurait pas été troublé dans l'exercice de ses droits de professeur. Mais, dans M. Michelet, l'homme politique, l'homme de parti, ont peu à peu dominé l'historien, et dès lors c'était pour lui un péril que d'être traduit devant un tribunal de savants.

L'esprit scientifique pousse loin l'audace, et le mal qu'il peut faire est considérable. Mais il a un côté digne de respect : c'est l'amour et l'habitude du travail. On a cité, dans la discussion du collége de France, en opposition avec les habitudes de M. Michelet, l'exemple de M. Daunou qui n'était pas plus chrétien que lui : mais M. Daunou n'a jamais dérogé à la dignité scientifique, et c'est pourquoi il a pu professer utilement pour tout le monde, même pour les chrétiens, uniquement parce que dans le travail il y a toujours une recherche de la vérité.

Au reste, M. Michelet n'est pas le seul responsable de cette déplorable transformation de l'enseignement : il n'est lui-même que la conséquence de la substitution graduelle d'une déclamation sonore qui dissimule l'absence de préparation et de recherches, aux communications d'un professeur laborieux, toujours âpres pour l'auditeur désœuvré. Cette aversion pour le travail, commune à ceux qui en-

seignent et à leur auditoire, est une des formes les plus singulières et les moins étudiées de l'amollissement général, du goût effréné pour le *far niente* qui est la grande plaie de notre époque. Mon expérience me l'a fait rencontrer partout, et nulle part je ne l'ai trouvée plus dangereuse que là où les mœurs sont pures et où le sentiment religieux domine. Les classes aisées de la nation française périront sous le désœuvrement; c'est de là que vient cette passion des généralités où échouent la plupart des jeunes intelligences. Qu'on ne se récrie pas tant sur les leçons de M. Michelet :

.... Quid rides? fabula de te
Narratur....

je connais des sermons qui, avec d'autres intentions, n'en sont pas moins des vessies gonflées de toutes les inutilités de la déclamation et de la théorie.

M. Jacques n'est point un poétique souffleur de bulles de savon : il va droit au fait; il se passe au col une blouse, réforme le peigne et l'éponge, dissimule ses mains non calleuses, et accepte la barbarie comme le lot inévitable de l'avenir. Quand le triangle d'acier promenait son implacable niveau sur toutes les têtes, il y avait des hommes prudents, mais délicats, qui commandaient à leurs tailleurs des carmagnoles en drap de vigogne, et qui se chaussaient par-dessous avec des escarpins, comme pour aller au bal; mais les modernes courtisans de la *mob* renoncent à ces tempéraments, et, sauf à avoir, comme on le raconte de Cambon, toutes les recherches du luxe à l'intérieur, ils iraient volontiers boire dans la sébile publique, à la fontaine du coin de la rue.

M. Jacques, je lui rends volontiers cette justice, ne croit nullement que *le catéchisme abêtisse l'enfance;* il n'est pas plus convaincu que les *mystères* de la religion chrétienne soient des *inepties;* car il appartient à une école qui n'a jamais péché par le défaut d'intelligence et de pénétration, et où l'on sait que le catéchisme est un résumé des plus graves questions qui puissent être soulevées par la philosophie, présentées avec une simplicité et une clarté qui seules peuvent les rendre accessibles au plus grand nombre des esprits; une école où l'on n'ignore pas davantage l'art de démontrer que le Christianisme a emprunté ses mystères aux plus hautes spéculations de la raison humaine. M. Jacques a publié, de concert avec M. Saisset

et avec M. Jules Simon, un dictionnaire des sciences philosophiques, où l'on s'efforce de faire de la religion une succursale de la philosophie : preuve bien convaincante qu'il n'en pense pas tant de mal qu'il voudrait en avoir l'air.

Mais l'attitude cauteleuse de l'éclectisme n'est plus tenable ; son patriarche est à bout de voie, et l'on sent que la religion n'a jamais été moins d'humeur à faire un pacte avec la philosophie, *sa sœur immortelle,* comme disait M. Thiers, dans la discussion de la dernière loi de l'enseignement. L'on s'était flatté d'une extinction graduelle des croyances chrétiennes, et les églises ne suffisent plus à ceux qui reviennent à Dieu de tout leur cœur. Lorsque M. Michelet publia sa fameuse brochure : *La femme, le prêtre et la famille,* il n'était que l'exécuteur d'une conspiration de gens de lettres et de journalistes : après une mûre délibération et un grand dîner, il avait été convenu qu'on *éreinterait* le catholicisme, afin d'en finir une fois pour toutes.

Ces sauvages et absurdes projets ont été charriés dans le torrent de 1848 ; pourtant la religion seule a résisté à ce courant dévastateur, et il est à croire que de nouveaux malheurs ne feraient que ranimer encore l'arbre toujours verdoyant du Calvaire. La fureur est un des caractères de l'impuissance, et M. Jacques n'y a pas manqué ; il voudrait entraîner l'édifice immuable dans un torrent de lave populaire. Plus le serpent s'acharne à la lime, plus est sanglant le déchirement de sa bouche.

C'est peut-être un défaut de mon caractère, mais je me sens une profonde compassion pour les hommes sincères, même quand leur sincérité dégénère en blasphème. Je préfère de beaucoup M. Jacques à M. Saisset : l'un peut revenir de l'abîme dans lequel il est tombé, l'autre s'y est fait des liens de convenance qui le rivent à un fatal sommeil. On amène à Jésus un enfant possédé, et le père du jeune malheureux raconte au Sauveur les souffrances de son fils : « Il « est lunatique, et mal lui en prend : car à chaque instant il se jette « dans l'eau ou dans le feu ; et quand le démon s'empare de lui, il « se met à crier, il écume, il grince des dents. » Nous ne savons pas trop bien en quoi consistaient les faits de possession, qui paraissent s'être effacés des lieux ou règne le Christianisme ; mais à entendre certains cris, à voir certains grincements de dents, on se refuse à croire que les malheureux qui s'y livrent soient maîtres d'eux-mê-

mes, et c'est à ceux qui les entourent, de s'écrier avec larmes, comme le père de l'enfant dont parle l'Évangile : « Je crois, Seigneur, aidez-moi à mieux croire encore : *credo, Domine; adjuva incredulitatem meam!* » (Marc, IX, 23). Car c'est la foi qui transporte les montagnes, et qui remet les Jacques dans le bon chemin.

Je conçois néanmoins que la justice humaine ne s'y prenne pas de cette manière : il y a un ordre extérieur à maintenir; il y a un respect public des choses saintes à sauvegarder. M. Jacques a été traduit devant le conseil supérieur de l'instruction publique pour ses odieuses bravades; il avait subi précédemment une suspension de ses fonctions de professeur de philosophie ; désormais il est rayé de la liste de ceux qui ont le droit d'exercer en France les fonctions de l'enseignement; en un mot, c'est une victime très-volontaire de la réaction et du jésuitisme.

Cet incident qui aurait dû passer sans observation, si le parti démagogique gardait quelque mesure, a donné lieu à des interpellations solennelles de la part d'un membre de la fameuse députation de Saône-et-Loire ; M. Giraud a répondu avec non moins de solennité, aux attaques de M. Madier de Montjau ; il l'a fait avec succès, et ce jour-là tous les gens de bien ont applaudi à sa franchise et à son courage. Il venait de lire, comptant, avec trop de naïveté peut-être, sur l'indignation même de la gauche, quelques-uns des passages les plus extravagants de la diatribe de M. Jacques :

« *Toutes les philosophies enseignent cela!* » s'écrie M. Bac.

« Si ce qu'a dit M. Bac était vrai, reprend alors M. Giraud, demain « je prendrais un arrêté pour supprimer l'enseignement de la philo« sophie en France. »

Ce sont là de ces paroles que les chrétiens n'oublient pas ; mais ceux qui sont habitués à la ténébreuse bascule de notre système d'enseignement, savaient bien qu'une telle hardiesse ne pouvait passer sans une compensation, et, dès le lendemain, M. Giraud proposait à la signature du président de la République un décret qui confère la décoration de la Légion-d'honneur à M. Émile Saisset, en récompense des services que cet ancien collaborateur de M. Jacques a rendus à la *saine philosophie*.

Nous n'avons pas besoin de savoir quel a été le véritable promoteur de cette réparation offerte à l'incrédulité inébranlable, mais prudente. M. Giraud a-t-il agi de son propre mouvement? Nous ne le

croyons guère. A-t-il eu la main forcée? C'est ce qui ne nous regarde pas. Il nous suffira de constater que, dans son excellent discours, M. Giraud a eu l'air de parler, ainsi qu'on peut s'en convaincre en consultant *le Moniteur*, au nom de l'Université, qui pourtant a cessé d'exister d'une manière officielle : *C'est ainsi qu'on a toujours agi dans l'Université*, disait-il; puis il a rappelé les honorables précédents de l'administration universitaire en matière de police religieuse, rendant ainsi un hommage hautement impartial tant à M. de Salvandy qu'à M. Carnot.

C'était le conseil de l'instruction publique, où siégent les évêques, qui avait frappé M. Jacques; c'est le ministre tout seul qui décore M. Saisset, certainement sans que les évêques ou qu'aucun des membres non permanents du conseil aient pris la moindre part à cette rémunération significative. Dans quel sens l'acte qui récompense M. Saisset fortifie-t-il celui qui a frappé M. Jacques? Dans le sens purement universitaire, tel qu'on l'entendait avant la dernière loi. Pendant plus de trente ans, l'Université a mis sa gloire à défendre la liberté de penser, dont M. Jacques et M. Saisset sont les champions. Seulement M. Jacques est un champion maladroit; il parle haut, il effarouche, il révolte. Il n'est pas coupable d'une doctrine pernicieuse, mais d'une indiscipline compromettante : il ne respecte pas la religion.

Ce respect, comme l'entend la discipline universitaire, n'est point soumis à des conditions bien rigoureuses, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'exemple de M. Saisset. Celui-ci a tout au plus ménagé les termes : il a tenu tête peu respectueusement à M. l'archevêque de Paris, le martyr; il a agréablement plaisanté M. l'évêque de Montauban; il est tout résolument pour la souveraineté de la raison, et il nie sans plus d'hésitation l'ordre surnaturel. Ses derniers écrits, où se trouvent quelques bonnes pages sur le socialisme, ne sont, dès qu'il se retourne contre les défenseurs de la religion, ni plus sensés ni plus orthodoxes que ce qu'il publiait avant le tocsin de Février : il a droit d'être rangé parmi ceux qui n'ont rien appris ni rien oublié. Mais il est bien plus sage que M. Jacques, et on lui doit la croix d'honneur; car il ôte son chapeau à la religion, tout en se réservant de la miner incessamment dans sa base.

Qu'en disent les éditeurs responsables de la loi de l'enseignement?

Qu'en disent les membres du conseil supérieur de l'instruction publique ?

Lorsqu'on a sondé sérieusement l'ulcère de notre époque, on ne se contente pas, en fait d'organisation de l'enseignement, d'un juste milieu qui met la corde au cou de M. Jacques, et le ruban rouge à la boutonnière de M. Saisset. On a cru tout concilier, en donnant à plusieurs de nos évêques la supériorité hiérarchique sur M. Jacques, et le résultat est d'en faire implicitement les rémunérateurs de M. Saisset ; cela sonne faux comme le plus mal construit des instruments. M. Giraud a dit à la tribune, dans un accès de généreuse ardeur, que la France était une nation chrétienne : cela est vrai en somme, à l'exception de l'Université. L'Université est une corporation fort peu religieuse, dans laquelle se trouve un certain nombre de chrétiens. L'Université n'a pas d'autre raison d'être que la marotte d'indépendance de tout joug religieux qui s'est emparée de la nation française dans sa vieillesse. Cette nation, qu'ont longtemps abusée les dehors spécieux de l'Université, a fini par se réveiller sur le bord de l'abîme. C'est pour répondre à sa volonté clairement exprimée qu'un édifice, protégé par la monarchie avec une dédaigneuse confiance, mais éclairé dans ses profondeurs par la lueur de l'incendie de 1848, a été condamné à une refonte intégrale et à une surveillance humiliante. La seule question est de savoir si l'Assemblée législative a fait ce qu'elle voulait ; et c'est ce dont nous doutons plus que jamais.

Il fut un temps où l'on prétendait se soutenir par les mêmes maximes : les Français sont incurables à certains égards. Tandis que l'inondation philosophique montait par tous les soupiraux inférieurs de la société, des esprits, d'autant plus subtils qu'ils se croyaient plus éclairés, travaillaient à neutraliser la religion, pour remédier à l'abus que les passions humaines peuvent faire de sa puissance. Au lieu de se pénétrer de cette vérité qui ressort de toutes les pages de l'histoire sainement étudiée, que, la religion portant en elle-même un ressort éternel de liberté, on n'expose jamais plus ses institutions à se corrompre, que quand on la charge d'entraves étrangères, on s'obstinait à traiter l'épouse de Jésus-Christ comme une femme faible et mal élevée qui succomberait sans cesse à la séduction, si l'on n'opposait à son imprudence les murailles d'un sérail. Les maximes d'Etat semblaient être les eunuques de ce système ; elles

faisaient la garde autour de la prisonnière, dont les désirs de liberté étaient taxés de crimes et punis par de nouvelles rigueurs.

C'est ainsi que de remède en remède on en vint aux excès qui signalèrent ce qu'on appelle encore la partie pure de la révolution française. L'on vit alors un monarque élevé dans la piété et les bonnes mœurs, mais qui avait entendu parler des persécutions religieuses de Louis XV et des Parlements comme d'un exercice légitime de la puissance souveraine, apposer sa main catholiqus à un acte de schisme et d'hérésie. Ah ! sans doute, les malheurs de Louis XVI furent une expiation terrible; mais jamais la punition des erreurs de sa race ne fut plus formidable que le jour qu'il accepta la *constitution civile* du clergé. Après cette dégradation de la royauté très-chrétienne, l'échafaud du 21 janvier n'était plus qu'un sacrifice de reconciliation avec le ciel.

Étrange coïncidence ! tandis que l'instinct du mal poussait à la tribune nationale un funeste héritier des doctrines de 1793, pour y renouveler l'apologie du régicide, l'homme dont la main vaillante et loyale a peut-être soutenu avec le plus de bonheur le vieux drapeau de la royauté, éloigné de la tribune par des souffrances personnelles et des inquiétudes domestiques, consacrait les loisirs de sa retraite momentanée au prince dont, avant d'arriver à la gloire, il avait été le juvénile historien. On avait bien voulu nous communiquer, de la part de M. de Falloux, les premières feuilles des ***Réflexions de Louis XVI sur ses entretiens avec le duc de Vauguyon***[1], et nous aurions voulu donner à nos lecteurs un avant-goût d'une publication aussi intéressante et aussi opportune. Aujourd'hui le volume a paru avec l'introduction dont M. de Falloux est l'auteur, et nous nous hâtons d'annoncer l'apparition de ce livre.

On sait que Louis XVI, dans son enfance, avait été confié au duc de la Vauguyon; le jeune prince, aussi studieux que réfléchi, tenait note de ses entretiens avec son gouverneur, et c'est ainsi que se forma un volume considérable, qui dut fixer l'attention de la famille royale, puisque la copie qui s'en est conservée est écrite tout entière de la main du comte de Provence, frère puiné de Louis XVI, et depuis roi sous le nom de Louis XVIII.

Nous n'avons pas à examiner ici si les *réflexions* du jeune dauphin

[1] 1 vol. in-8°. Chez Ailliaud.

sont toujours à la hauteur de la terrible tâche qui l'attendait sur le trône. Les maximes de gouvernement suivaient, depuis Louis XIV, une pente de plus en plus fausse, et la doctrine politique de Fénelon n'était pas suffisante pour remédier à ces erreurs ; en lisant le travail par lequel Louis XVI préludait aux embarras de la royauté, on s'apercoit qu'il s'était fait dans la tête de ses instituteurs, un amalgame assez bizarre des utopies de Télémaque avec les préceptes absolus du grand roi, ennemi si déclaré de ces utopies. Le résultat de ces leçons fut ce qu'on devait en attendre : jamais prince plus consciencieux n'accepta la plénitude du pouvoir suprême avec moins d'incertitude en théorie et plus d'hésitation en pratique. Tant de confiance et tant de faiblesse en faisaient une victime toute préparée pour l'esprit de sédition.

Le règne de Louis XVI n'en fut pas moins glorieux, jusqu'au jour où le vertige révolutionnaire se fit contre le monarque une arme de ses bienfaits. Jamais la politique extérieure de la France n'avait été à la fois plus digne et plus pacifique; si le Trésor public était mal administré, la richesse de la nation suivait une progression indéfinie; l'industrie était florissante, le commerce immense ; la marine effacait les humiliations du règne de Louis XV. Dans tout le cours de son histoire, la France n'a pas eu une époque plus pure et plus radieuse que les courts moments qui s'écoulèrent entre la fin de la guerre d'Amérique et le commencement des troubles révolutionnaires. Cependant la religion restait captive, et la philosophie infusait à la nation la révolte et l'ingratitude.

Les personnes qui ont été admises à l'honneur des confidences du roi Charles X prétendent que ce prince, si pieux et si français, croyait en conscience qu'il devait faire tous ses efforts pour ramener son pays au gouvernement de Louis XVI avant la révolution. Sous un certain rapport, Charles X avait raison. Et pourtant, qui ne comprend l'influence funeste que cette conviction a dû exercer sur les résolutions du noble monarque, renversé en 1830 ?

Louis XVI, sentait par instinct plutôt que par principe, ce qui manquait à la monarchie du XVIIIe siècle : il fit tout ce qu'il put pour accomplir, *motu proprio,* toutes les améliorations réclamées par l'esprit de son époque ; et, sans céder du côté de la source du pouvoir, il mêla à des réformes utiles des changements qui ébranlaient inutilement l'édifice. Puis effrayé lui-même de la responsabilité du

pouvoir absolu, il abdiqua ses doctrines favorites entre les mains des Etats-généraux. En cessant d'être maître, il lui semblait à lui-même qu'il cessait d'être roi, et de là l'incertitude toujours croissante de sa conduite.

Peut-être M. de Falloux aurait-il bien fait de ne pas atténuer ces ombres, dont la figure de Louis XVI aura toujours de la peine à se dégager complétement. Je ne m'inquiète pas, pour mon compte, que ce roi ait eu, outre l'expiation de son aïeul, des fautes considérables à expier; je n'ai pas besoin qu'on m'en fasse l'apologie plutôt que l'histoire, pour me sentir en traîné vers lui par un immense attrait. On peut, sans se faire aucune illusion, le relever à la hauteur d'une grande leçon pour notre époque.

A cet égard, notre situation est beaucoup plus favorable que celle de nos parents; on n'a plus rien à dire, au point de vue religieux comme à celui de la politique, sur les ignominies du règne de Louis XV; la Révolution fut, dans son genre, une justice, mais seulement une justice de Dieu. Quant aux hommes, jamais fléaux armés par la main de la Providence ne se montrèrent plus odieux et plus bas. A bien considérer les choses, les bourreaux n'ont pas même l'excuse de la folie : quand on est fou, est-ce qu'on imite? Or, jamais imitation ne fut plus ridicule que celle du procès et du meurtre de Charles I[er]. En Angleterre, c'était un duel entre deux forces également légitimes, la royauté et les vieilles institutions nationales. Charles I[er] avait tiré l'épée pour la cause de la royauté absolue, cause importée, cause étrangère à tous les souvenirs du sol : succomber sur un échafaud au lieu de mourir sur le champ de bataille, c'était une conformité de plus avec les traditions du pays.

Mais Louis XVI! le chef d'une nation qui n'avait pour ainsi dire que la royauté pour histoire, d'une nation où pendant six siècles le tiers-état avait parlé à genoux! Louis XVI, le plus probe des rois, et dont la mansuétude égalait la probité, lui faire son procès comme à un malfaiteur, et s'imaginer qu'en lui coupant la tête on guillotinait la royauté! Les crimes de la barbarie primitive portent en eux-mêmes une certaine excuse, ceux de la barbarie décrépite humilient la conscience humaine : il y a la distance de Frédégonde au cordonnier Simon.

Ah! si la société peut se sauver, c'est par la sincérité. Rejetons en arrière tout le machiavélisme de la politique d'intérêt : l'immense

publicité de notre temps en a fait à tout jamais justice ; il fallait l'ombre pour lui donner une apparence de force. On ne trompe plus personne ; mais il n'y a pas d'excitation qui puisse vaincre le sentiment de la conscience. L'homme s'égare avec les lumières ; il retrouve sa voie par le sentiment du juste et du vrai que Dieu a mis dans son cœur.

M. de Falloux nous aidera grandement dans cette œuvre de franchise : le tableau qu'il trace de l'expiation sublime de Louis XVI, et du triomphe de sa vertu tant au Temple que sur l'échafaud, produira, je n'en doute pas, l'impression la plus salutaire sur bien des esprits qui hésitent encore [1]. Naguère, il n'était vraiment éloquent qu'à la tribune ; aujourd'hui, l'éloquence que lui a donnée le courage politique passe dans son style.

Je me souviens qu'un jour, où je luttais contre le scepticisme de mon auditoire, après avoir pesé dans la balance le témoignage des Juifs et celui des disciples sur la résurrection de Jésus-Christ, je m'écriai : « Point d'hésitation possible ! il faut choisir entre les apôtres qui ont tout vu, qui sont des saints et qui ont converti le monde, et les Juifs qui ont tué le juste et que la conscience du genre humain a couverts d'ignominie ! Choisissez ! » Et cette argumentation, en agissant sur les autres, me fortifiait moi-même.

Aujourd'hui, en le prenant d'un ton plus bas, puisqu'il ne s'agit que des choses humaines, je serais tenté de dire encore une fois : « Choisissez ! Choisissez, comme M. Émile de Girardin vous y convie, entre les héritiers et les apologistes de Chaumette, d'Hébert, de Maillard et du cordonnier Simon, et Louis XVI, le plus sincère, le plus honnête des rois, puni de mort pour avoir aimé la France plus que lui-même, puni non-seulement dans sa personne, mais dans celle de sa femme, de sa sœur, de ses enfants, puni dans le sang géné-

[1] Je regrette que, dans le récit des derniers moments du malheureux monarque, M. de Falloux ait reproduit le mot attribué au courageux abbé Edgeworth : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* Quand on demandait à ce digne ecclésiastique, dont le nom est désormais inséparable de celui de son royal pénitent, pourquoi, dans ses écrits, il n'avait jamais rapporté les paroles qu'on lui attribuait, il disait naïvement ne pas se souvenir de les avoir prononcées. Ce fut en effet un journaliste (M. His, à ce qu'on croit) qui, dès le lendemain de la mort du roi, imprima cette phrase. Mais ce qui dans un écrivain de la presse quotidienne était une noble protestation aurait été contestable, au point de vue de la convenance religieuse, dans la bouche d'un prêtre.

reux de ses défenseurs et de ses amis. Choisissez entre l'édifice fondé sur ces nobles victimes, et l'institution qui a fait, malgré les erreurs inséparables de la faiblesse humaine, la France ce qu'elle est, ou plutôt ce qu'elle était avant ses funestes convulsions. »

L'horizon est toujours noir, et cependant je crois à la propagande du bien. « Seriez-vous rouges comme la cochenille, dit le Prophète, « Dieu vous rendra blancs comme la neige ; auriez-vous la teinte du « vermillon, Dieu aidant, la laine ne sera pas plus éclatante que vous. » *Si fuerint peccata vostra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur; et si fuerint rubra quasi vermiculus, velut lana alba erunt.* (Isaïe, I, 18.)

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Cours d'histoire ecclésiastique, par M. l'abbé P.-S. Blanc, vicaire général de Reims et de Montauban, chanoine de Périgueux et membre de l'Académie de Reims [1].

M. l'abbé Blanc vient de mettre la dernière main à un ouvrage qui se recommande par d'éminentes qualités ; son *Cours d'histoire ecclésiastique* révèle une haute et ferme raison, une érudition saine et le plus entier dévouement à la cause de la vérité, qui est la cause de l'Église même.

Réduire aux dimensions d'un livre classique toute l'histoire de l'Église, c'est-à-dire les doctrines, les actions, la vie d'une société qui a conquis et changé le monde, qui a rempli de sa grande âme les institutions et les mœurs des peuples, et dont l'influence est encore, après tout, la chose de ce temps-ci la plus respectée et la plus étendue ; c'est difficile, surtout si l'on veut se montrer substantiel et complet dans l'analyse, judicieux et mesuré dans les aperçus synthétiques.

Les faits les plus nombreux avec les lois d'où ils dérivent, les principes les plus féconds avec leurs applications variées : telles sont les matières dont il faut donner une idée précise et une intelligence exacte. A cette tâche un peu ingrate, mais honorable, les forces de M. l'abbé Blanc se sont-elles trouvées égales ? Nous allons fournir au lecteur le moyen d'en juger.

Le *Cours* est divisé en deux parties : l'une (1er vol.), qui peut servir de complément à toutes les histoires de l'Église, et qui est une introduction à l'ouvrage particulier de M. l'abbé Blanc ; l'autre (2e vol), qui est un précis historique présentant la doctrine et les institutions de l'Église dans leur développement et leur triomphe à travers dix-huit siècles.

Dans la première partie qui comprend plusieurs sections, l'auteur démontre d'abord la nécessité et les avantages de l'histoire ecclésiastique, en partant de l'idée fondamentale de l'histoire et de l'Église, et en rappelant les points multiples par où un tel sujet se rattache, soit à la religion, soit aux sciences les plus relevées et les plus utiles. Pour faire voir

[1] 3 forts vol. in-8° ; Paris, Gaume frère, 4, rue Cassette.

qu'il y a de graves et décisives raisons de donner du temps et de l'attention à l'histoire de l'Église, il insiste sur le caractère de notre époque qui est si positive dans ses tendances et qui aurait tant de besoin de l'être davantage ou autrement. Aujourd'hui, en effet, les utopies, comme les vaches maigres du Pharaon de la Genèse, sont occupées à dévorer les principes et à nous préparer la stérilité morale ; sous prétexte d'idées, on discrédite et l'on baffoue les faits les plus augustes pour y substituer un rêve de cerveau malade ; égaré par des initiateurs burlesques qui recommandent l'appétit du bien-être comme une religion, le progrès recule, en entraînant les masses dans de grossiers paradoxes et la société vers la barbarie. Si donc on voulait s'en tenir purement et simplement aux doctrines dont le monde a vécu jusqu'ici, non sans gloire ! et pour cela, si l'on s'appliquait à les étudier et à les connaître un peu !

Une seconde section traite de la certitude morale et des règles de la critique historique. La naïveté considérable de quelques légendaires et vieux chroniqueurs, la réaction singulièrement exagérée qu'elle amena au XVIe siècle et qui n'a pas encore cessé, la sévérité partiale de nos contemporains en matière d'histoire religieuse, surtout les égarements de l'école mythique : toutes ces choses sont discutées à fond et sainement appréciées par M. l'abbé Blanc ; elles sont soumises au contrôle de principes solides et ramenées à la sagesse et à la vérité. L'auteur établit avec force l'autorité du témoignage, des monuments et de la tradition, et il trace avec beaucoup de netteté les règles de la bonne critique.

Viennent ensuite deux sections sur les sources de l'histoire ecclésiastique, et sur la géographie et la chronologie, en tant qu'elles se rattachent à cette histoire. Dans ces pages érudites, on trouve de précieux documents sur les auteurs qui, dès les temps anciens jusqu'à nos jours, ont écrit les annales de l'Église dans leur ensemble ou par fragments, histoires générales, particulières, biographies, etc.

La partie la plus étendue et la plus neuve de ce volume est celle qui expose, selon les termes de l'auteur, la philosophie de l'histoire ecclésiastique. On y considère d'abord l'Église dans ses principes fondamentaux, puis l'homme dans son activité intellectuelle et morale, enfin le système de l'Église dans ses analogies et ses rapports avec le système du monde physique. De là, on arrive à cette conclusion que l'Église est comme une règle fixe, un milieu invariable où doivent aboutir toute foi docile, toute volonté droite, et d'où, soit excès, soit défaut, les doctrines humaines s'éloignent à divers degrés, depuis l'opinion libre jusqu'aux exagérations du zèle et du rigorisme, ou jusqu'à l'incroyance et au relâchement le plus condamnable. Toutes ces prémisses et conséquences sont établies et développées à l'aide d'une métaphysique qui pourrait valoir à

M. l'abbé Blanc le titre de penseur. Ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche. Seulement nous craignons que plusieurs ne trouvent sa théorie moins éclatante par l'utilité pratique et la fécondité des applications que par le talent consacré à la mettre en lumière.

M. l'abbé Blanc se représente l'Église comme régie par trois lois : 1° la loi des *contrastes*. De même que l'antagonisme se fait remarquer dans l'ensemble de la création et au fond de toutes choses, ainsi une sorte de lutte et d'opposition existe entre les deux éléments constitutifs de l'Église, le divin et l'humain. C'est au mépris de cette loi que plusieurs ont voulu expliquer l'Église, ses institutions, son histoire, par les seules causes humaines, c'est-à-dire par tout ce qu'elle a de plus imparfait et de plus débile ; 2° la loi des *transitions :* toute lutte implique action et réaction d'éléments opposés ; c'est un effort laborieux et pénible qui a pour résultat de développer les choses, en les faisant passer par des vicissitudes et des phases diverses. C'est pour avoir méconnu cette loi que les protestants ont affecté de ne pas sortir du Christianisme primitif, regardant la discipline et les formes extérieures comme immuables et permanentes, et refusant d'admettre la légitimité d'un développement historique dans l'Église ; 3° la loi du *milieu*. Le milieu est le point où tendent et vont les choses par transitions progressives, et où finit, dans l'harmonie, la lutte des contrastes. Cette troisième loi se révèle dans l'ordre surnaturel par l'alliance de la foi et de la raison, de la grâce et de la liberté; en sorte que l'Église se présente toujours avec assez de lumière et d'attrait pour que la mauvaise foi et la mauvaise volonté puissent seules se refuser à l'acte de soumission. En s'écartant de cette loi, on s'en irait dans le fanatisme ou l'incrédulité, dans le rigorisme ou le relâchement.

Telle est la théorie de M. l'abbé Blanc. Or, c'est cette théorie qui semblera peut-être plus ingénieuse que pratique. En effet, que l'Église, dans son enseignement dogmatique et moral, concilie harmonieusement la raison et la foi, la grâce et la liberté ; qu'au contraire l'homme, cette chose ondoyante et diverse, comme dit Montaigne, flotte d'une façon plus ou moins innocente ou coupable entre deux extrêmes, dont l'un tue la raison sous la foi et la liberté sous la grâce, tandis que l'autre exclut la foi par l'orgueil de la raison, et la grâce par la prédominance de la liberté : cela n'est pas douteux. Disons encore, si l'on veut, que le système de pondération maintenu par l'Église au milieu de notre faiblesse et de nos emportements, ressemble à l'équilibre établi dans l'univers par la main qui a lancé tous les soleils sur la tangente de leur orbite, et qu'ainsi entre les lois qui gouvernent les deux mondes, moral et physique, il y a de merveilleuses analogies. Mais il n'en est pas moins vrai que la loi de l'ordre surnaturel, formulée par M. l'abbé Blanc, ne conduit qu'à

des résultats vagues et peu nombreux, tandis que la loi de l'attraction universelle, qui conserve tout l'ordre physique, est féconde en applications précises et variées.

En effet, la marche des astres, étant déterminée par leurs distances respectives et par leurs masses, devient aisément l'objet d'un calcul rigoureux. On conçoit donc qu'un mathématicien puisse nous décrire les révolutions de ces grands corps, comme s'il s'était promené de l'un à l'autre, ou comme si, d'un même coup d'œil, il avait vu se mouvoir leurs bataillons éclatants; on conçoit même que, sur la foi d'une savante équation, quelque Christophe Colomb de l'algèbre ose donner rendez-vous dans un point de l'espace à une étoile lointaine et jusqu'ici inconnue, et que cette Amérique du firmament lui réponde un jour : Me voici! Mais il n'en va pas de la sorte dans l'ordre moral. Les croyances et les opinions se forment sous l'empire d'éléments divers, très-élastiques et combinés dans des proportions variables. Ainsi la lumière de la foi et l'action de la grâce viennent de Dieu qui les donne par un libre décret et dans une mesure ignorée de nous; puis la créature y résiste ou bien y répond avec une raison plus ou moins éclairée et droite, avec une liberté plus ou moins active et généreuse : tellement qu'en fait les opinions et les croyances d'un homme, d'un peuple et d'un siècle, ne sont pas celles d'un autre homme, d'un autre peuple, d'un autre siècle, et qu'en principe on ne saurait presque jamais arriver, dans cette matière, à des analogies concluantes, ni surtout à des démonstrations rigoureuses. Par exemple, on ne peut pas annoncer que, dans un siècle, l'Espagne ne sera plus catholique ni la Hollande protestante. Par exemple encore, à ne considérer qu'un côté de son opinion, un janséniste devrait logiquement pousser la théorie de la délectation victorieuse jusqu'à la fatalité calvinienne ; de même, sous un autre rapport, le calviniste devrait logiquement pousser sa théorie sur l'essentielle corruption de l'Eglise au moyen âge jusqu'à nier la divinité de l'institution laissée en terre par Jésus-Christ, jusqu'à se réfugier en conséquence dans le pur déisme. Mais les hommes ne sont point tout d'une pièce, rien de si rare que de les trouver pareils à eux-mêmes ; cela est également vrai de l'homme individuel ou collectif. Leurs croyances ne sont pas non plus un point mathématique : elles sont, au contraire, très-complexes et liées intimement à leur nature impressionnable et mobile. La logique est donc notre loi; mais l'inconséquence est notre besoin : c'est ce qui nous perd, c'est aussi ce qui nous sauve.

De ces principes, il résulte en général qu'entre les deux ordres moral et physique, il y a des analogies seulement lointaines et qui n'autorisent pas des conclusions bien décisives ; il résulte en particulier que la loi des contrastes, des transitions et du milieu ne saurait nous éclairer

par elle-même et directement, sur l'avenir même probable d'aucun système, ni d'aucune croyance.

Quant au passé, la théorie de l'auteur rend, il est vrai, un certain compte des événements accomplis dans l'Eglise et hors de l'Eglise ; mais elle ne les justifie ni d'un côté ni de l'autre ; elle suppose, au contraire, que la vérité et le bon droit sont préalablement reconnus et constatés. Ainsi, d'après M. Blanc, c'est pour avoir perdu de vue la loi des transitions, que M. Guizot (*Histoire de la civilisation en Europe*, 2e *leçon*) n'aperçoit dans l'Eglise primitive qu'une pure association qui se donne ensuite des anciens, des surveillants et des diacres, et qui arrive à l'état de société constituée ou d'Eglise seulement au IVe siècle. Mais la loi des transitions n'a pas et ne peut avoir de formule fixe ; en fait, elle a atteint certaines choses, elle en a épargné d'autres, et tout ce qu'elle a soumis à son action ne s'est pas développé avec la même rapidité. Par exemple, des derniers temps de la synagogue aux premiers temps de l'Eglise chrétienne, il y eut une transition légitime et cependant bien plus heurtée que celle dont M. Guizot s'est fait une idée si erronée. De même, le diaconat, qui est un ordre sacré et d'institution divine, s'est dédoublé avec le temps en sous-diaconat et en ordres mineurs, tandis que l'épiscopat et le sacerdoce n'ont pas reçu un développement analogue. De même enfin, la doctrine de l'Immaculée Conception n'est pas encore élevée à la hauteur d'un dogme, où peut-être elle arrivera, comme d'autres points de notre croyance y sont successivement parvenus. A quoi donc s'étend, ou ne s'étend pas la loi des transitions? Qui a droit de l'appliquer ou de juger souverainement les applications qu'on en fait? Ménager les transitions est une règle si incertaine et si vague, qu'on n'a pas précisément raison parce qu'on la suit avec lenteur, ni précisément tort parce qu'on la fait fléchir à quelque degré. M. Guizot se trompe, assurément, quand il interprète de la façon qu'on vient de dire les origines de l'Eglise chrétienne ; mais ce n'est point parce qu'il oublie la loi des transitions, c'est parce qu'il est en désaccord formel avec les monuments les plus authentiques et les plus significatifs. En tout cas, il vaut mieux l'attaquer et le réfuter à l'aide des monuments qu'avec la loi des transitions.

Or, si la formule générale de M. l'abbé Blanc n'explique pas suffisamment le passé et ne répand que des lueurs indécises sur le mouvement des croyances et des opinions humaines, doit-on la regarder comme aussi féconde qu'il conviendrait à une philosophie de l'histoire ecclésiastique? Plusieurs voudront en douter. Une telle philosophie est probablement incomplète lorsqu'elle se borne à créer une échelle graduée des erreurs et des hérésies, et à marquer la place qu'elles y occupent respectivement ; elle devrait signaler dans les fausses doctrines autre chose qu'un excès ou un défaut, juger plus directement les principes bons ou mau-

vais qui ont dominé le monde, et faire la part des circonstances multiples qui ont favorisé ou combattu cette domination, qui promettent ou menacent de la maintenir.

Après avoir exposé une méthode pratique pour étudier l'histoire ecclésiastique et fait connaître les dispositions que réclame une si grave étude ; après avoir résumé dans un plan général les vicissitudes que l'Eglise a traversées dans son établissement, son affermissement et son développement, l'auteur aborde la seconde partie de son ouvrage, le *Précis historique*.

Ce *Précis* ne manque pas d'une certaine originalité. On y voit tout d'abord l'action de la Providence dans la fondation de l'Eglise, la nature de la société chrétienne, la constitution et le jeu de ses différents pouvoirs, son enseignement dogmatique et moral, son culte, son influence progressive et ses rapides conquêtes. De la sorte on saisit dans les faits primitifs, dans les premiers actes de l'Eglise, toutes ces grandes lois, tous ces principes vivants et immortels qui ont soutenu le catholicisme durant dix-huit siècles et qui sans cesse rangent autour de lui, en manière de piédestal, la tourbe de ses contradicteurs usés et vaincus. Ainsi la tradition orale, puis l'Ecriture, ensuite l'interprétation de l'une et de l'autre passant dans les ouvrages des Pères et des docteurs et formant la théologie catholique ; en outre, les divers points de notre croyance, l'inspiration des saintes lettres, la hiérarchie ecclésiastique, les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, les préceptes des mœurs, les pratiques de la vertu et de la piété : toutes ces choses sont de l'Eglise naissante comme elles appartiennent à l'Eglise d'aujourd'hui, et c'est ce que le livre de M. l'abbé Blanc nous fait voir clairement et, pour ainsi dire, toucher du doigt.

Sans doute on trouvera ces documents épars dans quelques historiens et théologiens ; on les trouvera même exposées avec beaucoup d'ordre dans J. Bingham et dans Selvaggi. Mais ce qui distingue le travail de M. Blanc, c'est qu'il y a mis la vie de l'histoire, le mouvement d'une polémique concise et tout l'intérêt de conclusions parfaitement adaptées au besoin de notre époque. C'est ainsi qu'il nous peint la religion nouvelle luttant par la force de la doctrine et l'héroïsme de la vertu contre le judaïsme, l'idolâtrie et la philosophie païenne. C'est ainsi qu'il nous montre tout le catholicisme dans une savante analyse des écrits de saint Justin, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien. De là, il tire ces conséquences que le protestantisme de toutes les formes, le rationalisme et toutes ses sectes, le sensualisme plus ou moins déguisé et les utopies antisociales qui s'y rattachent ne soutiennent pas une sérieuse confrontation avec l'histoire.

Mais par cela même qu'il présente la réfutation anticipée de tous ces

systèmes religieux et philosophiques, le travail de M. Blanc sur les origines chrétiennes lui a permis d'exposer plus brièvement l'histoire des âges postérieurs. Ainsi, tandis que le premier volume du *Précis*, décrivant ces origines, ne s'étend guère qu'à l'an 210, le second volume va de cette époque à 1830, renferme seize siècles et se partage d'une manière à peu près égale entre les trois périodes d'établissement (jusqu'à l'an de J.-C. 604), d'affermissement (604-1198) et de raisonnement (1198-1830), pour rappeler les dates et les termes de l'auteur. Cette disproportion déconcertera peut-être quelques lecteurs ; cependant elle est jusqu'à un certain point compensée par l'importance du résultat obtenu et qui consiste à montrer l'Eglise entièrement constituée dès l'origine et ne laissant nulle place aux théories protestantes, naturalistes, humanitaires ou mythiques.

Quoi qu'il en soit, on comprend qu'au lieu de toucher à tous les événements pour en faire une simple narration, au lieu de composer son livre avec des noms propres, des indications et des dates, des récits de bataille et de révolutions politiques, notre historien, fidèle à son plan circonscrit, a dû se borner aux faits les plus importants, apprécier les autres quand ils entraînent quelques conséquences pour le dogme et la discipline, caractériser les époques par traits nets et rapides, et, quant au reste, signaler les sources les plus exactes et les documents les plus complets. Telle est effectivement la marche suivie par l'écrivain savant et réfléchi dont nous faisons connaître l'œuvre vraiment consciencieuse ; et si l'on songe que son livre, quoique adressé à plusieurs classes de lecteurs, est principalement un manuel destiné aux séminaires, on admettra, d'une part, qu'il laisse facilement saisir à l'élève l'enchaînement des faits et les doctrines dont ils émanent ; d'autre part, qu'il peut servir de texte et de résumé aux leçons plus développées du professeur.

En un mot, le *Cours d'histoire ecclésiastique*, tel que M. l'abbé Blanc l'a conçu et exécuté, non-seulement sera utile aux séminaires et au clergé, mais encore sera lu avec profit par les esprits cultivés qu'une certaine connaissance de la religion et de la philosophie a mis en état d'étudier sérieusement la plus belle comme la plus importante des histoires ; il devrait être lu surtout par les hommes que le préjugé, des idées fausses ou incomplètes, peut-être le simple défaut de réflexion, empêchent de voir l'Eglise dans son vrai point de vue et jettent bien loin d'une appréciation sage et éclairée. On voit le but que l'auteur s'est proposé et qu'il atteindra sans doute, si le succès s'attache au travail intelligent et dévoué. G. Darboy.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



SOUVENIRS

DES

SERMONS DU P. LAVERLOCHÈRE

LE MISSIONNAIRE DE LA MER GLACIALE.

Le mardi, 5 mars, jour du Mardi-Gras, à l'heure même où la foule s'empressait sur les boulevards dans un but de frivolité, un pieux auditoire venait s'asseoir autour de la chaire de Saint-Sulpice. Et dans cette chaire montait un prêtre jeune encore, à la figure expressive, aux traits amaigris, tel qu'on se représente les hommes héroïques consumés par les fatigues de l'apostolat. C'était un apôtre en effet, un saint missionnaire qui, venu des bords de la mer Glaciale, après huit années d'absence, j'allais dire d'exil, venu pour respirer quelques instants l'air de la patrie, revoir sa famille, embrasser sa mère, retournait mourir au milieu de ses chers néophytes. Dans son rapide passage à travers cette France désolée, qu'il n'abandonnait pas sans regret, il allait, enflammé par le zèle, attendri par la compassion, semant les trésors de sa parole vraiment évangélique.

Le dimanche précédent, les accents de cette voix inconnue avaient fait tressaillir les échos de la basilique dédiée à Notre-Dame-des-Victoires; et maintenant, dans l'église Saint-Sulpice, elle ne devait pas rencontrer un auditoire moins sympathique. Dès les premières paroles de l'orateur, un frémissement parcourut la foule. Mais quand, avec une onction pénétrante, dans un langage d'une énergique simplicité, avec une franchise toute chrétienne, il se mit

« les fermiers du sol pour le compte de la communauté victorieuse[1]; » mais ces *fermiers* sont « exclusivement possesseurs, » et on ne peut « les « troubler dans leur possession, *soit qu'ils persistent dans leur infidé-* « *lité, soit qu'ils deviennent musulmans*[2]. » Le souverain ne peut la leur enlever que dans un seul cas, prévu par la *moulteka*. « Quand le « possesseur d'une terre tributaire en néglige la culture, et se met ainsi « dans l'impossibilité d'en payer l'impôt, le souverain a le droit d'affer- « mer cette terre à un autre individu, pour ne pas laisser en souffrance les « biens du Trésor. »

La *possession* se transmet d'ailleurs héréditairement dans la ligne masculine. Dans le cas où un fellah meurt sans héritier mâle, le souverain concède le terrain à un autre.

De son côté, la communauté religieuse conserve le droit inaliénable de jouir d'une partie des revenus des terres. Le souverain, l'*ombre de Dieu*, est investi, en qualité de tuteur de l'islamisme, de la disposition et du partage de ces revenus, mais il ne peut concéder à qui que ce soit, *à titre de propriété*, des terres faites *wakf;* il ne peut même disposer des revenus qu'à titre viager et jamais à titre héréditaire[3].

Or ces revenus consistent dans le prélèvement de deux impôts sur la communauté des vaincus : une taxe individuelle, nommée *djezia;* une taxe foncière, nommée *kharadj*.

La taxe individuelle, étant la compensation de la vie et de la liberté laissées au vaincu, finit nécessairement avec la vie de tributaire, ou quand il se convertit à la foi musulmane; elle ne doit pas être prélevée sur les individus qu'il est défendu de tuer en temps de guerre : les femmes, les enfants, les vieillards, et les infirmes.

La taxe foncière payée par le cultivateur du sol peut s'élever jusqu'à la moitié des produits, sans jamais dépasser cette limite. Elle reste éternellement et invariablement attachée au territoire conquis, et ne cesse pas de grever la terre, *même le jour où elle est possédée par un*

[1] C'est à eux que la loi musulmane donne le nom de *dimmy*.

[2] *Livre des commandements royaux* de Mawerdi, ch. du *Khardj*.

[3] Il est cependant un cas dans lequel un terrain de grande culture, quoique situé dans un pays devenu *wakf*, peut être l'objet d'un droit de propriété individuelle : c'est quand il a été accordé à un musulman par un iktaa (concession du souverain) *avant la conquête*, pour que le concessionnaire en prenne possession quand elle aura lieu. M. Worms ne parle pas de cette exception; mais elle est consignée avec détail dans le *Livre des commandements royaux* de Mawerdi, ch. des *Iktaa*.

la consolation que nous donnent la ferveur des âmes angéliques et la révélation des plus héroïques vertus. Croyez-vous que, parmi ces tribus farouches, mon cœur ne saignait pas au récit d'effroyables horreurs! Un sauvage venait à moi, il tombait à genoux, en frappant sa poitrine, et il me disait : « Robe noire, écoute-moi! ah! j'ai besoin de t'ouvrir mon cœur! écoute! Ce jour-là, je crois, le mauvais Esprit me poussait! Je pris mon casse-tête, j'en frappai mes deux enfants qui jouaient dans la cabane; je tuai les deux innocents! Ma femme, complice du crime, prit un couteau et se mit à les dépecer pour les cuire! et nous fîmes ensemble un festin! » — Un autre succède et me dit : « J'ai tué mon père, et je l'ai mangé! » — Un autre : « J'ai égorgé ma sœur, mon frère, et je les ai mangés! » Voilà les terribles confessions auxquelles est condamné le missionnaire parmi ces peuples que les tentations de la faim et aussi d'une effroyable sensualité, poussent à ces monstrueuses orgies! Maintenant, veuillez écouter quelques récits qui vous feront mieux comprendre, et la dégradation inouïe du sauvage, si loin des mœurs de l'âge d'or, messieurs les philosophes! et la toute-puissance, et la divinité de cette religion qui, de ces êtres si terriblement déchus, déchus presque au rang, peut-être même au-dessous de la brute, fait des hommes, des hommes pacifiques, sobres, chastes, tempérants, que dis-je? sait faire, non pas seulement des sages, mais des chrétiens fervents, et s'il le faut, des martyrs et des saints! qui relève ces femmes, les femelles ou les bêtes de sommes de la tribu, les relève au rang de l'épouse dont elle leur apprend toutes les vertus! qui révèle à ces jeunes filles, dépravées avant l'âge de la maternité, toutes les grandeurs et les sublimités de la virginité sainte, et leur donne, pour ainsi dire, une nouvelle innocence!

« J'arrive un jour au milieu d'une tribu qu'on nommait la tribu des Allibitis, toute épouvantée d'un crime dont le récit faisait dresser les cheveux d'horreur. Une malheureuse fille, toute jeune encore, avait, dans la même nuit, égorgé son père, sa mère, ses sœurs et frères, toute sa famille enfin, puis elle se préparait au plus effroyable des festins en faisant rôtir l'épaule d'une de ses victimes, lorsque son oncle, homme féroce et l'effroi de la tribu, entra tout à coup. A la vue du carnage au milieu duquel sa nièce s'occupait tranquillement de son horrible repas, il saisit son fusil et fait feu sur la malheureuse qui, seulement blessée, s'enfuit en hurlant. Elle alla chercher un

asile dans une île située sur un lac voisin ; l'oncle, qui craignait les gens de sa tribu autant qu'il en était craint, se retira dans une autre île, sur le même lac. Le missionnaire arrive sur ces entrefaites; on l'instruit de ce qui venait de se passer : « Eh bien, dit-il, je vais les trouver, l'oncle d'abord ! — Oh ! n'y va pas, n'y va pas, s'écrie-t-on, robe noire, il te tuerait, il en a tué et mangé tant d'autres ! — Laissez, mes enfants, laissez, c'est mon affaire ! » Je pris un canot d'écorce, je franchis la distance et me dirigeai vers l'île où se tenait le sauvage, dont la mine, à parler franchement, n'était pas faite pour rassurer. J'aborde et je m'approche armé de la croix, ce bouclier du missionnaire. Le sauvage, d'abord menaçant, ou du moins impassible et hautain, prête cependant l'oreille à ma parole. Je lui parle du Grand-Esprit, de sa justice, de sa bonté. Je m'efforce de faire pénétrer dans son cœur, avec l'intelligence de la vérité, des sentiments de repentir. Et, par degrés, je vois sa dure physionomie s'adoucir, ses traits se détendre, les armes glisser de ses mains et les larmes couler de ses yeux en abondance. Cet homme, implacable tout à l'heure, maintenant doux et confiant, n'hésite pas à me suivre au milieu de la tribu dont il pouvait craindre les vengeances, bien qu'on m'eût promis de ne lui faire aucun mal. On tint parole d'ailleurs. Mon sauvage, après avoir attendu pendant deux ans le baptême, qu'il s'efforçait de mériter, devint un chrétien excellent, un de mes plus zélés catéchistes. Il m'accompagnait souvent depuis dans mes courses. J'aurai plus tard l'occasion de vous raconter une anecdote qui témoigne de son bon sens en même temps que de la sincérité de sa conversion.

« Revenons à la jeune fille, à la nièce. Elle s'était enfuie, furieuse et sanglante, dans une autre île sur le lac, où j'allai la chercher. Je la trouvai gisante sur le sol. Je lui fis entendre des paroles tour à tour solennelles ou consolantes ; comme l'oncle, elle écoute d'abord stupidement et avec défiance ; puis ses joues se colorent, son regard s'anime ; l'espérance et la terreur descendent à la fois dans son âme ; des larmes, qui depuis n'ont cessé de couler, inondent son visage. Je commence à l'instruire, et telle était son ardeur, qu'en peu de jours elle avait appris son catéchisme de façon à répondre à toutes les questions. Néanmoins, je crus devoir lui différer la grâce du baptême, sa persévérance devait attester la sincérité de son repentir. Je revins l'année suivante (car l'étendue de la mis-

sion m'oblige à de longues absences). Je m'empressai de m'informer de ma jeune catéchumène, et j'eus la consolation d'entendre sur elle les témoignages les plus flatteurs et les plus unanimes. C'était, me disait-on, la meilleure des néophytes ; un ange de douceur, de piété, de modestie. Elle me fut amenée, et je ne pus douter de son repentir en voyant sur ses joues amaigries deux sillons profonds creusés par les larmes que le sommeil ne pouvait interrompre. Elle reçut au saint baptême le nom de Marie. Quelque temps après, je voulus la préparer à sa première communion, mais ce ne fut pas sans quelque résistance de sa part. « Moi, dit-elle, avec une sorte d'effroi, moi, pécheresse horrible, moi, chargée de tant de crimes, recevoir le fils du Grand-Esprit ! non, non, j'en suis trop indigne ! » J'eus peine à la rassurer ; mais sa tante, qu'elle avait consultée dans son angoisse, lui dit qu'il fallait obéir à la robe noire. Le jour fixé pour la sainte cérémonie, j'élevai dans la forêt un petit autel, autel bien rustique, composé de branches entrelacées sur lesquelles on place le tabernacle. Mes néophytes, auxquels Marie s'était jointe, vinrent s'agenouiller devant l'autel ! J'offris le sacrifice ; Marie pleurait, profondément recueillie ; mais, peu d'instants avant la communion, je la vis soudain se lever et s'éloigner rapidement. La messe terminée, je la fis venir ; elle s'excusa en me disant qu'au moment du sacrifice, la pensée de son indignité et de ses crimes lui était revenue si poignante qu'elle s'était sentie comme entraînée loin de là, puis trouvée mal, ce qui l'avait empêché de revenir. Maintenant Marie est une ardente chrétienne, chrétienne jusqu'à l'héroïsme du dévouement. Son oncle étant mort, seule elle soigne et nourrit sa vieille tante infirme et ses deux petites cousines. Je lui parlais un jour d'une communauté de femmes établie à Québec où je lui promettais une pieuse retraite, ses regards brillèrent, elle me remercia avec effusion, mais elle refusa. « Oh ! dit-elle, oh ! certes je serais bien heureuse de vivre avec *des robes noires femmes* qui servent le Grand-Esprit et ne s'occupent qu'à la prière, mais il faut que je reste pour ma tante et pour ses deux enfants. » Vous savez, Messieurs, ce qu'était Marie lors de mon arrivée dans la tribu. Jugéz ce qu'elle est aujourd'hui.

« C'est là, mes chers auditeurs, ce qui console le missionnaire au milieu des fatigues de l'apostolat, et ces fatigues sont grandes dans ces rudes climats où nous passons, presque sans transition, d'un froid excessif à des chaleurs étouffantes, où, durant le jour, on se sent

brûlé par les rayons du soleil, quand la nuit il gèle! Il nous faut braver toutes les intempéries des saisons, traverser de vastes lacs sur un frêle canot d'écorce de l'épaisseur d'une pièce de deux sous, faire de longues marches, qui sont des voyages, à travers les neiges et les glaces ou dans des terrains fangeux, souffrir de l'insuffisance de la nourriture, de la privation de vêtements. Heureux le missionnaire s'il peut à l'occasion remplacer une soutane qui tombe en lambeaux et se procurer un chapeau pour se garantir des moustiques, des cousins, si cruels et si acharnés qu'ils nous mettaient le visage tout en sang. Parlerai-je des intrigues de certains ministres, envoyés par la propagande des protestants. Ils viennent sur la côte, en compagnie de leurs femmes, à la suite des marchands anglais, donnent à qui veut des Bibles dont les sauvages se servent pour allumer leur calumet. Ils baptisent ces pauvres gens, mais souvent ils ont si peu souci de les instruire que j'ai rencontré de ces prétendus chrétiens qui ne se doutaient pas même qu'il existât un Dieu. Les ministres cependant ne manquent pas de les prévenir contre les missionnaires catholiques; ils nous représentent comme des envoyés du mauvais esprit, venus pour les entraîner dans l'abîme; ils leur disent surtout de prendre garde lorsque *nous nous habillons de couleur,* c'est-à-dire lorsque nous mettons nos chasubles pour dire la sainte messe; car c'est alors, ajoutent nos calomniateurs, qu'ils procèdent à la magie.

« Vous comprenez les conséquences de ces perfides accusations. Lorsque j'arrivais dans certains endroits je voyais les pauvres sauvages se détourner ou me regarder avec une attention inquiète comme pour s'assurer si je n'avais pas de cornes au front ou des pieds de bouc; après l'inspection de ma personne ils ne tardaient pas cependant à se calmer, et je les entendais se dire entre eux : Mais il n'a pas déjà l'air si méchant! Dès lors la glace était rompue, et j'étais libre de commencer mes instructions. Dans ces circonstances, mes néophytes m'étaient d'une grande utilité. J'arrive un jour dans une tribu nouvelle, accompagné du sauvage dont j'ai parlé plus haut; des ministres m'y avaient précédé; mon catéchiste est accosté par un de leurs néophytes, en état d'ivresse, qui lui dit : « Eh bien! quelle différence y a-t-il entre nos ministres et ta robe noire? — Quelle différence, répond l'honnête sauvage, tu peux en juger toi-même. Que vous ont appris vos ministres? avez-vous quitté vos mauvaises habitudes? êtes-vous changés? il n'y paraît guère. Nous,

au contraire, grâce à la robe noire, nous ne buvons plus de l'eau de feu (de l'eau-de-vie, composé détestable d'alcool, de potasse et de chaux, que les Anglais donnent en échange des fourrures à ces malheureux) ; nous, autrefois si colères, si vindicatifs, si cruels, cruels jusqu'au point de tuer nos enfants ou nos parents pour les manger, nous sommes doux et paisibles, nous nous contentons de notre chasse et de notre pêche, nous ne faisons de mal à personne et nous servons de tout cœur le Grand-Esprit. Tout cela nous le devons à la robe noire. Veux-tu savoir une autre différence entre ton ministre et la robe noire? La robe noire n'a pas de femme. » Oui, s'écriait avec énergie le bon missionnaire, cette gloire du célibat est ce qui grandit surtout le prêtre catholique aux yeux du sauvage dominé par ses passions brutales ; le célibat qui seul donne au véritable sacerdoce l'héroïsme du complet dévouement, seul donne la soif du sacrifice et le fait aspirer au martyre, le célibat, voilà ce qui relève, aux yeux des peuplades barbares, le caractère du missionnaire et le fait paraître plus qu'un homme, le représentant, le lieutenant du Grand-Esprit sur la terre. A ceux qui voudraient encore argumenter contre le célibat, je n'ai qu'une réponse : sans le célibat point d'apostolat, c'est-à-dire plus de Christianisme, plus de civilisation. Il faut abandonner les pauvres sauvages à leur triste destinée, à la tyrannie de leurs passions féroces et désordonnées, c'est leur malheur dans ce monde et dans l'autre.

« Reprenons nos histoires. — Un malheureux jeune homme vient me trouver ; ses traits portaient l'empreinte d'un profond désespoir. Il me fait, au milieu des sanglots, le plus douloureux récit. Toute sa famille avait été massacrée dans la même nuit par une horde d'anthropophages ; lui seul, absent alors, avait échappé. « Que faire maintenant? s'écriait-il en me serrant les mains. Est-ce que je puis vivre sans famille, sans amis, délaissé sur la terre? » Je le console d'abord, en mêlant mes larmes à ses larmes ; puis je lui parle du Grand-Esprit, de la religion, dont il ignorait les merveilles. A cette lumière inattendue, je le vois qui s'éveille comme d'un long sommeil ; son cœur se dilate. « Oh ! dit-il avec transport, merci, robe noire, merci ! Tu as fait du bien à mon cœur ; car maintenant *je ne suis plus seul!* J'ai dans le ciel un père, une mère ! Partout où je serai, le Grand-Esprit sera avec moi ! Je regarderai le ciel, et je dirai : C'est pour moi que le Grand-Esprit a fait cette belle voûte, et

je ne le savais pas ! J'abaisserai mes regards sur la terre, je verrai nos forêts où je poursuis le gibier, nos lacs qui me donnent du poisson, et je dirai : Tout cela me vient du Grand-Esprit, et je ne le savais pas ! Merci, robe noire. Quand tu m'auras lavé dans l'eau de la prière, je retournerai sur mes terres de chasse, j'y planterai une croix, et chaque soir, fatigué de mes courses, ou quand je serai triste, j'irai prier, sûr que le Grand-Esprit ou le fils du Grand-Esprit est là qui m'écoute ! »

Dans une tribu où je comptais déjà quelques néophytes, j'apprends qu'un pauvre enfant était malade ; je cours aussitôt pour le baptiser. Le père semblait consentir ; mais une vieille grand'mère, adonnée à la magie, s'y refuse obstinément. En vain j'insiste auprès du père ; je l'implore dans l'intérêt de son pauvre enfant, qu'il va priver pour jamais de la vue du Grand-Esprit. Sous l'influence de la mère, il s'obstine à son tour et me repousse jusqu'à cinq fois. La maladie s'aggravait ; je hasarde une dernière tentative et vais trouver le père. J'étais accompagné de deux protestants, un Anglais et un Ecossais aujourd'hui catholique. A ma vue, le sauvage, dont mes paroles avaient éveillé les remords, devient furieux. Il saisit son fusil et me couche en joue, le doigt sur la détente et à bout portant. Une seconde encore, et c'en était fait de votre serviteur, ô mon Dieu ! pour qui cette mort eût été trop tôt le martyre ! Mais, par une inspiration soudaine de votre bonté, je saisis ma croix, cette sainte croix qui ne me quitte jamais, et je la présente au sauvage. Heureux qui se confie en vous, ô mon Dieu ! A l'aspect de la croix, le malheureux tressaille, laisse tomber son fusil, qui part à mes pieds et me blesse légèrement. Tremblant de tous ses membres, mon sauvage se jette à genoux. « Oh ! pardon, s'écrie-t-il, robe noire, pardon ! Viens, viens, je ferai ce que tu voudras ! » Je m'empresse de courir avec lui près de la rivière, où je savais que la vieille mère se tenait avec l'enfant ; mais la méchante femme, en me voyant accompagné de son fils, soumis et respecteux, a deviné nos desseins ; elle jette l'enfant dans un canot d'écorce, s'y précipite après lui, et, malgré mes cris, abandonne le rivage. Tout éploré, je lève les mains vers le ciel ; je m'adresse à notre bonne mère : « O sainte Vierge ! je vous confie cet enfant ; veillez sur l'innocente créature, dont l'âme est si précieuse devant vous. » Et, plus tranquille, je partis pour une mission lointaine qui me retint plusieurs mois. A mon retour,

je trouvai mon Indien sur le rivage, où depuis quinze jours il m'attendait avec persévérance. Il accourt; je le questionne. « L'enfant est mort, me dit-il; mais, robe noire, il n'est pas mort sans être lavé dans l'eau de la prière. Notre voisine, la néophyte, a profité de ce que ma mère était sortie de la cabane pour le baptiser; il est mort presque aussitôt! » Je dis du fond du cœur un *Ave Maria.* « Et ta grand'mère? — Elle est morte aussi; tombée malade après l'enfant, elle n'a pas tardé à le suivre. Mais je doute qu'elle soit avec le Grand-Esprit; car elle paraissait, à ses derniers instants, furieuse et désespérée. » Toujours, comme vous voyez, mes chers auditeurs, la conscience du mal, même chez les sauvages, qui s'obstinent dans leur perversité! Et parmi ceux-là, les magiciens (nombreux dans chaque tribu) sont les plus rebelles. Ils nous opposent leur détestable influence, grande chez les sauvages. J'en puis citer un exemple singulier. Le croiriez-vous? mes chers auditeurs, la confession, et, qui plus est, la confession publique se pratique dans toute l'Amérique du nord. Lorsqu'une épidémie ou un fléau quelconque frappe une tribu, l'on s'assemble; puis on va trouver le magicien, et devant lui chacun fait l'aveu de ses fautes et de ses crimes. Le magicien impose telle pénitence qu'il juge convenable. Malheur au coupable, s'il se refuse à l'accomplir! les autres sauront l'y forcer ou faire justice.

« Les sauvages, bien qu'ils reconnaissent un Grand-Esprit bon et bienfaisant, le négligent à cause de sa bonté même; ils réservent toutes leurs adorations pour le Mauvais-Esprit qu'ils estiment tout-puissant, redoutent extrêmement et s'efforcent d'apaiser par tous les moyens que l'ignorance ou la superstition conseille. Cette crainte surtout contribue à établir et fortifier dans ces malheureux pays l'empire du démon, et donne aux magiciens un terrible pouvoir. Vous comprenez l'usage qu'ils peuvent en faire. Un jour, je fus appelé pour un vieux magicien qui jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans n'avait cessé d'exercer son art funeste, mais sur lequel enfin la main de Dieu s'était appesantie. Une lèpre effroyable le dévorait des pieds à la tête; tout son corps n'était qu'une plaie; il ressemblait à un cadavre en putréfaction. Déjà les doigts des pieds et des mains étaient tombés; ses yeux étaient putréfiés. Il exhalait une puanteur horrible qui se répandait autour de la cabane. Il me fallut entrer cependant afin de porter, s'il était possible, quelques consolations au moribond. Mon Dieu, vous le savez, si dans cette chaire, où je monte

par obéissance à mes supérieurs et pour votre plus grande gloire, j'ose parler de moi-même, raconter vos bienfaits et tant de merveilles touchantes, où je ne fus que l'instrument de votre grâce et de votre Providence ; oh ! ce n'est pas pour me prêcher moi-même, mais pour rendre hommage à la vérité, pour attester vos grandeurs ; c'est pour étendre votre royaume sur la terre ! Il m'est doux de montrer que votre bras ne s'est pas raccourci, de montrer tout ce qu'un faible rayon . hélas ! une étincelle de ce feu divin que Notre-Seigneur est venu allumer sur la terre , une rare étincelle de cet incendie dont son cœur était embrasé, un peu de votre céleste amour, enfin, peut donner de force et de courage au moindre de vos serviteurs ! J'entrai donc dans la cabane du magicien, malgré les répugnances de la nature, et je vis l'horrible spectacle dont je vous ai parlé tout à l'heure ; j'adressai la parole à ce cadavre vivant encore. « Qui me parle ? dit-il d'une voix sourde. Je n'y vois pas, je ne vois personne. — C'est moi, la robe noire ; j'ai appris que tu étais malade, et je viens pour te consoler, pour t'entretenir du Grand-Esprit, et de sa part t'offrir le pardon. — Je suis trop criminel pour qu'il me pardonne, depuis tant d'années que j'exerce la magie et que je vis en faisant le mal. — Le repentir, mon fils, est toujours possible, et le Grand-Esprit ne le dédaigne jamais, s'il est sincère. — Crois-tu ? me dit-il. — Je suis venu pour t'en assurer. »

« La grâce commençait à opérer. L'espérance versait dans le cœur de l'infortuné son baume salutaire. Il lui tardait d'alléger son cœur par l'aveu de ses crimes. Je voulus faire retirer les sauvages qui l'entouraient pendant cet aveu pénible. « Non, me dit-il ; qu'ils connaissent toute ma honte et la bonté du Grand-Esprit. » Pour la confession, comme pour instruire et disposer le vieillard au baptême, il ne me fallut pas moins de quatre heures, et plusieurs fois, dans cette atmosphère suffocante, je me sentis tomber en défaillance et j'eus besoin de sortir pour aller tremper mon front dans une fontaine voisine. Mais, enfin, le Seigneur me donna le courage d'accomplir cette tâche laborieuse. J'administrai le baptême à mon néophyte, qui me dit, en me remerciant avec ardeur : « Oh ! que je suis heureux ! que je suis calme ! Oh ! robe noire, bientôt je verrai le Grand-Esprit dans sa grande lumière » Il expira peu d'instants après. Vous voyez, mon cher auditoire, voilà un pauvre ouvrier que le Seigneur appelle à travailler à sa vigne, non pas à la onzième heure, mais aux

trois-quarts de la douzième. J'ai vu plus d'un exemple de ce genre ; mais n'attendons pas jusque-là ; ce ne serait pas seulement ingratitude, défaut de générosité, mais imprudence et témérité, ce serait tenter la miséricorde divine.

« Je vous ai parlé de l'auguste Mère de Dieu, dont j'eus tant de fois occasion d'éprouver la protection toute puissante. Il me revient à la mémoire un exemple touchant que je ne veux pas laisser échapper. Une épidémie terrible décimait une peuplade où j'avais le bonheur de compter de nombreux néophytes ; quelques idolâtres, cependant, quoique atteints par le fléau, se montraient rebelles à mes enseignements. Je visitais les cabanes où les malheureux luttaient contre l'agonie, heureux et consolé quand je pouvais ravir une victime au démon. Dans une misérable hutte, je trouvai deux femmes, la mère et la fille, presque agonisantes. Je leur parlai du baptême et de leur âme ; mais ces exhortations ne firent que les irriter. Elles refusèrent violemment de m'entendre, et, le cœur plein de tristesse, je quittai la hutte et rejoignis mes néophytes. Quand ils furent tous réunis : « Mes enfants, leur dis-je, je suis bien malheureux ; il y en a parmi vous encore qui ne veulent pas être lavés dans l'eau de la prière, qui blasphèment lorsque je leur parle du Grand-Esprit et de son divin Fils, et ceux-là pourtant vont mourir ! Mes enfants, prions pour ces malheureux notre Mère qui est dans le ciel ; récitons du fond du cœur, pour nos frères, cette sainte prière que vous savez tous. » Et je murmurai le *Memorare*, que mes néophytes répétèrent d'une voix attendrie. Le matin, de bonne heure, je retournai à la cabane. Gloire à Marie ! J'approchais, le cœur partagé entre la crainte et l'espérance, lorsque j'aperçus la malheureuse jeune fille, qui m'avait si durement repoussé la veille, se traînant sur les genoux et les mains pour venir à ma rencontre. « Robe noire, me dit-elle, hier j'ai été méchante, je t'ai fait de la peine, le Grand-Esprit m'en a puni ; j'ai bien souffert ! Oh ! que la nuit m'a paru longue, et qu'il me tardai de te voir et d'être lavée dans l'eau de la prière ! » Je la ramenai vers la cabane, et la vieille mère, si obstinée la veille, apporta elle-même l'eau pour baptiser sa fille. Voilà, mes chers compatriotes, encore un de ces miracles de la grâce dont j'ai tant de fois été le témoin.

« Mais écoutez une histoire plus pathétique, et qui est une preuve des plus admirables de la victorieuse influence de la religion. Je l'a-

voue, il y a dans les scènes que je vais raconter quelque chose de si incroyable, que j'aurais peine à y croire moi-même, si je n'en avais pas été le témoin. Cependant je ne dois pas refuser plus longtemps cet hommage glorieux pour la vérité.

« Je m'étais rendu sur les bords de la mer Glaciale, pour évangéliser une tribu composée d'une cinquantaine de familles. J'eus la joie de trouver tout d'abord ces pauvres gens dociles à mes instructions qu'ils ne se lassaient pas d'écouter ! Les sauvages, vous ne l'ignorez pas, sont naturellement colères, orgueilleux et vindicatifs ; leurs ressentiments sont terribles, leurs vengeances héréditaires et implacables : égorger un ennemi, dépecer ses membres palpitants, et le dévorer ensuite, pour ces malheureux, c'est la volupté suprême. Ils se délectent horriblement à savourer la chair de la victime tombée sous leur tomahawk ou casse-tête, quand leur effroyable sensualité se trouve assaisonnée par le triomphe de la haine satisfaite. J'appris à mes Indiens le *Pater noster*, et j'insistai sur la nécessité du pardon : vérité qui leur semblait bien étrange ! Le chef pourtant me prit la main, et parlant au nom de tous : « C'est bien, Robe noire ! nous t'obéirons, nous obéirons au Grand-Esprit ; nous pardonnons à tous nos ennemis, un seul excepté, pour celui-là... » — Mes chers enfants, il n'y a pas d'exception ; le Grand-Esprit veut qu'on pardonne à tous, à tous, entendez-vous bien. — Robe noire, il ne peut vouloir qu'on pardonne à celui-là. — Mais qu'a-t-il donc fait ? — Il a tué et dévoré ma femme. — Un autre : « Il a tué et mangé ma sœur. » — Un troisième : « Il a tué et mangé mon enfant. » Et ainsi jusqu'à *neuf*. « Mes enfants ! il faut lui pardonner cependant : le fils du Grand-Esprit, sur la croix (et je montrais mon crucifix), le fils du Grand-Esprit, en mourant pour nous tous, a pardonné même à ses bourreaux ! » Le chef parut réfléchir, il retourna vers ses compagnons, et tous ensemble se retirèrent pour délibérer ; après quelques moments, le chef revint, il me tendit la main, et d'un ton solennel : « Puisque, dis-tu, le fils du Grand-Esprit a pardonné même à ses bourreaux, nous promettons de pardonner, nous pardonnerons à celui que tu sais. — Et où est-il ? que j'aille le trouver ! — Non, Robe noire, car il te tuerait aussi pour te manger ! — Soyez tranquille, mes amis (et ici le bon missionnaire nous disait, en souriant, qu'il n'était vraiment pas mangeable), puis le Grand-Esprit saura bien l'en empêcher. Donnez-moi seulement quelqu'un pour me conduire. On savait vaguement où s'é-

tait retiré l'Indien, toujours sur ses gardes, et qu'on pouvait craindre d'approcher. Un jeune homme de dix-neuf ans se décida pourtant à m'accompagner; nous marchâmes tout le jour dans des terrains marécageux, car c'était l'été et la fonte des neiges ; la nuit vint, et le froid avec elle. « Robe noire, arrêtons-nous, dit mon guide, car je n'aperçois plus les traces. — Eh ! bien, allume un foyer. — Non, dit-il, il pourrait nous apercevoir et prendre la fuite, ou nous attaquer à l'improviste. » Il fallut se coucher en grelottant dans la terre détrempée où, le matin, se dessinait la forme de notre corps ; nous nous remîmes en marche avec le jour. Après une nouvelle traite, mon compagnon me dit : « Je crois qu'il est là-bas du côté de ce lac.—C'est bien, mon enfant, reste à m'attendre, je vais le trouver. » Je m'approchai du lac, et bientôt j'aperçus sur le rivage mon anthropophage occupé de la pêche. A ma vue, il saisit ses armes et courut à son canot; je lui criai de s'arrêter et m'élançai vers lui, mais je m'embarrassai dans les branches d'un arbre abattu, et tombai violemment ; je me relevai, et courant vers lui, je l'enlaçai dans mes bras pour le retenir. Il me regardait avec un étonnement stupide et féroce ; je lui parlai dans sa langue, et son attitude devint moins hostile; ma parole devint plus énergique, mes exhortations plus pressantes ; lorsque je le vis moins farouche, je lui proposai de m'accompagner vers la tribu pour sceller la réconciliation. — « Oh ! me dit-il, ils me tueront ! — Non, mon ami, ils m'ont promis de ne te faire aucun mal. — Il secoua la tête. — Le chef m'a serré la main, au nom de tous, comme gage de sa promesse. — Alors j'irai, me dit-il. » Nous nous mîmes en marche ; j'aurais été bien aise qu'il prît les devants, car un peu de défiance m'était permise; j'obtins du moins ceci, que nous fîmes route en marchant côte à côte. Nous n'étions plus qu'à quelques cents pas de la tribu : « Je n'irai pas plus loin, me dit-il. »

« Il s'arrêta et rien ne put le décider à avancer; toutefois il promit de m'attendre. « Eh bien ! lui dis-je, attends ici, je reviendrai bientôt, j'espère, accompagné du chef ou d'un autre ; si je reviens seul, c'est que leur esprit aura changé. » Lorsque j'appris à mes néophytes que leur ennemi se trouvait si près d'eux, il y eut un frémissement, les haines se réveillèrent, plusieurs saisirent leurs armes, mais je leur rappelai leur promesse solennelle, et le chef se hâta de la ratifier en me donnant de nouveau la main. Accompagné de quelques sauvages, je retournai vers mon Indien qui, fidèle à sa promesse, m'avait

attendu et cette fois consentit à me suivre. Cependant ma victoire n'était pas complète encore ; à la vue de ce terrible ennemi, les femmes, les enfants de la tribu s'enfuirent en poussant des cris d'épouvante ; et lorsque les deux chefs se trouvèrent en présence, les premiers regards qu'ils échangèrent furent des regards de haine et de fureur ; je les vis au moment de se précipiter l'un sur l'autre et de se déchirer comme deux bêtes féroces. J'intervins aussitôt, en me jetant entre eux pour les séparer ; je saisis leurs mains que j'eus enfin le bonheur de voir se réunir, tandis que les deux vieux ennemis échangeaient des paroles fraternelles. Ils fumèrent dans le même calumet, dès lors tout fut oublié ; les autres, à l'exemple du chef, s'empressèrent autour de mon Indien pour lui serrer la main. Nous avions tué un ours : ce fut le veau gras pour le retour de l'enfant prodigue, qui vécut paisible et respecté dans la tribu qu'il édifie aujourd'hui. Chrétien fervent, il récite son chapelet jusqu'à neuf fois par jour.

« Ah ! mon cher auditoire, pouvons-nous assez bénir cette religion auguste qui, seule, opère de tels miracles. Pouvons-nous trop apprécier cette œuvre sainte de la Propagation de la Foi qui permet à vos missionnaires de se répandre sur tous les points du globe pour y porter, avec la bonne nouvelle, les bienfaits de la civilisation et le nom glorieux de la France. Ah ! ce n'est pas là seulement une œuvre religieuse, mais une œuvre patriotique et nationale. Sur cent missionnaires aujourd'hui qui prêchent la sainte parole en Afrique, en Amérique, dans l'Océanie, ou dans les mers polaires, quatre-vingt-dix sont Français et font bénir le nom de la France, hélas ! si malheureuse et si désolée, mais chrétienne encore au fond des entrailles. Non, Dieu ne permettra pas qu'elle périsse, cette bien-aimée patrie où l'hérésie n'a jamais pu s'acclimater et pour laquelle des terres les plus éloignées s'élève vers le ciel un concert de voix suppliantes ! Si le Seigneur eût pardonné à la ville coupable, en faveur de quelques justes seulement, comment ne se laisserait-il pas attendrir en faveur de cette généreuse contrée où, même à Paris, non pas seulement quelques justes, mais des centaines, mais des milliers de justes, de saints, se pressent autour de nos autels, où tant de pères de famille, tant de bons jeunes gens donnent l'exemple des plus humbles comme des plus difficiles vertus ; où tant de vierges pieuses s'offrent chaque jour en holocauste et forcent l'impiété même à glorifier l'hé-

roïsme de leur charité. Ah! mes chers auditeurs, maintenant que vous connaissez mieux cette sainte association de la Propagation de la Foi, j'en ai la certitude, il n'est pas un de vous qui pourra lui refuser son obole et le secours quotidien de ses prières. Comprenez-le bien, au prix d'une aumône véritablement imperceptible, sans quitter votre maison, sans abandonner votre foyer, votre famille, une mère, une mère qui pleure et qui vous brise le cœur par ses adieux! sans quitter le sol natal, vous êtes missionnaires, vous êtes de moitié dans nos travaux. N'y a-t-il pas là de quoi tenter un chrétien et un Français? Hélas! il m'en coûte de le dire, les protestants qui ne sont que quarante millions, recueillent chaque année pour la propagande biblique une somme qui dépasse 38 millions de francs, et nous catholiques, qui sommes trois cent millions, nous ne donnons pas à la Propagation de la Foi plus de 3 millions et quelques 100,000 francs; le chiffre n'atteint même pas 4 millions; cependant comparez les résultats. Si vos missionnaires catholiques, malgré les faibles ressources dont ils disposent, ont la consolation de voir leurs travaux, si pénibles qu'ils soient, payés au centuple par l'abondance de la moisson, quels prodiges n'accompliraient-ils pas, si la Propagation de la Foi pouvait multiplier les apôtres en raison des besoins, et disposait des trésors si malheureusement, si stérilement gaspillés pour l'impression de ces bibles dont les sauvages font des feux de joie. Je ne dis rien de ce que coûtent à la propagande protestante les frais de voyage des ministres protestants, les gros traitements nécessaires à l'entretien des femmes, des enfants et de tout l'attirail d'un ménage fort embarrassant, lorsqu'il s'agit d'un voyage autour du monde.

« Vous souriez, mes chers auditeurs, ne croyez point toutefois qu'en parlant ainsi, forcé par la vérité, je veuille déverser le blâme ou le ridicule sur des sacrifices dont les résultats sont puériles sans doute, mais dont le Seigneur tient compte à ceux qui les font dans une intention droite. Parmi les protestants de bonne foi et qu'une ignorance invincible retient dans l'erreur, il se trouve des âmes généreuses, des nobles cœurs, des chrétiens vertueux dont une lumière plus grande ferait bientôt des saints. Mais hélas! parmi nos frères séparés il en est beaucoup aussi qui doutent, inquiets de leur croyance, et cependant par la force de l'habitude, par négligence, par respect humain, ne cherchent pas à s'éclairer, et craignent que la vérité brille à leurs yeux dans toute sa clarté. D'autres, convaincus

déjà, s'obstinent dans l'erreur, au grand péril de leurs âmes, sous l'influence des préjugés, par un orgueil opiniâtre ou par la considération des misérables intérêts humains. Prions pour eux, ô mes pieux auditeurs! prions pour que tous reviennent à l'unité, pour que l'Europe ne soit plus qu'une grande famille, à l'ombre de cette croix, sublime étendard que le successeur des apôtres, de l'illustre Pierre, tient d'une main si ferme et si courageuse; prions pour que tant de pauvres peuples, encore ensevelis dans les ombres de la mort, voient s'illuminer leurs ténèbres; prions pour que le Seigneur inspire à de nombreux apôtres le désir ardent de travailler pour sa gloire et pour le salut de leurs frères; prions l'auguste Marie, notre gracieuse et sainte Mère, toujours heureuse d'intervenir pour nous auprès de son fils, et de nous aider de sa protection toute-puissante. Nous le disions tout à l'heure, jamais une humble prière, partie du fond du cœur, n'est montée vers elle sans en être entendue. J'en ai vu bien des exemples dont je vous ai cité quelques-uns déjà, mais deux plus saisissants encore se présentent à mon souvenir.

« Je remontais le fleuve des Otawas, situé dans le haut Canada et qui peut avoir un parcours de quatre à cinq cents lieues et cinq à six fois la largeur de la Seine ; j'étais accompagné de deux jeunes prêtres et de six Indiens convertis à la foi. Mes deux missionnaires, un Indien et moi, nous voguions dans le canot que les cinq autres sauvages tiraient à l'aide d'une corde, non sans grands efforts, attendu la violence du courant. Nous venions de dépasser, en la tournant, une chute d'eau considérable, une véritable cataracte qui se perdait dans les rochers, quand tout à coup la corde à laquelle était suspendu le canot se rompt et le canot dérive emporté par le courant avec la rapidité d'une flèche; une faible distance nous séparait de l'abîme où nous devions infailliblement, selon toutes les prévisions humaines, être précipités, puis broyés contre les rochers ou noyés dans le tourbillon. Nous n'avions d'espérance que dans le ciel et dans Marie ; nous nous mettons à genoux dans la barque et nous entonnons l'*Ave Maris Stella;* l'hymne n'était pas achevé que nous sentons le canot hésiter dans sa course rapide et bientôt s'arrêter dans les branches d'un arbre gigantesque qu'un ouragan, ou mieux la Providence qui voulait nous sauver, avait jeté, la veille peut-être, au travers de l'abîme. Notre Indien, Iroquois de nation, avec la présence d'esprit et l'agilité du sauvage, saute sur l'arbre et se cramponne à la barque.

Nos efforts joints aux siens, en la fixant solidement, donnent le temps aux autres sauvages, d'abord consternés et qui nous jugeaient perdus sans ressource, de venir à notre secours.

« Sur le même fleuve, dans une circonstance non moins solennelle, quelques temps après nous dûmes encore la vie à la protection de Marie. Nous remontions le courant, toujours en nous dirigeant vers la mer Glaciale, lorsque tout à coup nous voyons d'immenses lueurs illuminer l'horizon, puis un vaste incendie qui se déclare à la fois sur les deux rives, dévorant tout sur son passage et poussant de chaque côté ses tourbillons de flammes pareils aux vagues de la mer soulevée par la tempête ! Partout où l'œil pouvait s'étendre, plaine ou forêt, se dressait comme une muraille de feu, brûlaient de vastes brasiers dans lesquels s'abîmaient les vieux arbres, les chênes séculaires, dont les troncs monstrueux étaient dévorés en quelques instants. Deux de mes sauvages descendus à terre pour chercher s'ils ne découvriraient pas une issue, n'avaient pas reparu ; et nous attendions, dans une terrible incertitude, les cherchant des yeux, debout sur notre barque au milieu du fleuve, où, malgré l'espace mis entre le rivage et nous, la chaleur ne tarda pas à devenir suffocante. Sur nos têtes passaient incessamment des langues de feu, des nuages de fumée qui nous ôtaient la respiration. En vain nous plongions la tête dans l'eau du fleuve. L'onde même perdait de sa fraîcheur et séchait immédiatement sur nos fronts brûlants ; l'air manquait à nos poitrines. Que faire ? Nul espoir de secours humain ! Mais, chrétiens, quoique résignés au sacrifice, confiants dans la miséricorde divine, confiants dans la protection de Marie, nous espérions contre toute espérance. En promenant nos regards à l'horizon, nous apercevons un bouquet de douze arbres (nous les avons comptés depuis) épargnés jusque-là par l'incendie, et dont la fraîche verdure tranchait d'une manière singulière au milieu de l'atmosphère rougeâtre et sur le brasier qui s'étendait à perte de vue derrière les arbres. Nous dirigeons le canot de ce côté ; on aborde, et, le canot amarré à l'un des troncs, nous tombons à genoux pour réciter l'*Ave Maris Stella*. Nous étions sauvés ! Par un miracle évident de la bonté divine, les arbres à l'ombre desquels nous avions cherché un abri, furent préservés alors que tout brûlait autour d'eux, et maintenant encore ils ombragent la rive désolée du fleuve des Otawas.

« Après cinq ou six heures d'angoisse, la violence de l'incendie pa-

rut diminuer ; on put se hasarder, sans trop de péril, à poser le pied sur le sol, où quelques charbons fumaient encore sous la cendre. Nous nous mîmes aussitôt à la recherche de nos Indiens que nous eûmes le bonheur de retrouver enfin à couvert sous une roche qui surplomblait le fleuve. Les pauvres gens se tenaient là plongés jusqu'au cou dans le fleuve, attendant la mort tout en récitant leur chapelet. Ils nous croyaient perdus comme nous l'avions craint pour eux-mêmes, et la joie fut grande à se revoir. »

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir du récit du bon missionnaire, en consultant nos propres souvenirs et ceux de nos amis. Nous croyons n'avoir rien omis d'essentiel ; nous croyons, narrateur fidèle, avoir, sans les dénaturer, reproduit les faits principaux, avec leurs circonstances et leurs détails auxquels nous nous serions fait scrupule d'ajouter. Peut-être quelques-unes des réflexions, que nous avons mises dans la bouche du digne apôtre, avaient été moins développées par lui, ou seulement indiquées. Mais quand la réflexion naissait d'ailleurs du sujet, nous avons pensé qu'il nous était permis de suppléer au défaut de mémoire, en regrettant tant de mots heureux, tant de considérations élevées, tant de rapprochements ingénieux, et surtout ces élans patriotiques et religieux, qui s'échappaient tout naturellement du cœur et des lèvres inspirées du prédicateur. Notre rédaction n'est qu'un pâle reflet de cette improvisation si vivante et si animée qui, pendant de longues heures, nous a tenus suspendus aux lèvres de l'homme apostolique, et dont le ressouvenir fait battre encore notre cœur et mouille nos paupières. Qui rendra l'énergie du geste, la vivacité du regard, et ce sourire et cet accent qui portaient la conviction dans les âmes ? Notre phrase, correcte et froide, fera plus d'une fois regretter la parole du missionnaire, forte, naïve et saisissante dans sa simplicité. J'eusse voulu surtout pouvoir reproduire cette péroraison touchante où le saint prêtre, en faisant ses adieux à la France, à la patrie, a remué tous les cœurs, et, dans sa tristesse sublime, a su, véritablement attendri, s'élever, sans la chercher, à la plus haute éloquence. Mais de ces adieux pathétiques, de cette magnifique inspiration de la foi, du patriotisme et de la charité, il ne m'est resté qu'une émotion profonde partagée par beaucoup d'autres. J'ai vu, baignés de larmes, des visages que l'élocution savante de nos plus grands orateurs avait laissés impassibles peut-être. J'ai vu pleurer, non pas des

femmes, non pas des enfants, mais des hommes, des hommes de cœur à coup sûr, et pour lesquels cette soirée sera peut-être une date. J'aurais désiré, comme le bon missionnaire, que tant de chrétiens, qui le sont de nom seulement, tous les renégats ou les indifférents, hélas! si nombreux dans notre France, tous nos incrédules, tous nos impies de tout rang et de tout âge qui calomnient le cœur du prêtre, méconnaissent son dévouement et doutent de son patriotisme; j'aurais voulu les voir tous au pied de cette chaire où se pressait un auditoire si nombreux et si attentif, et je m'assure, après ces récits si touchants et si animés, aux accents de cette parole véhémente, sous l'autorité de ce geste pathétique, ils fussent, comme nous, tombés à genoux, émus, attendris, convaincus, pour recevoir la bénédiction du pauvre missionnaire, nouveau Paul, dont la voix puissante a fait tressaillir plus d'un écho dans cette ville qu'on disait endormie d'un sommeil léthargique ou tout entière à ses joies extravagantes.

Bathild Bouniol.

EXPOSITION

DU SYSTÈME DE M. WORMS

SUR LA

CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ

DANS LES ÉTATS MUSULMANS[1].

I

Rien n'est plus difficile pour un voyageur que d'obtenir des renseignements exacts et complets sur les institutions de la société musulmane. Les commerçants européens qui habitent le Levant s'occupent exclusivement de leurs affaires ; ils ne connaissent des lois du pays que les tarifs de la douane, les *capitulations* qui les protégent et les règlements consulaires. La fréquentation des musulmans n'est pas beaucoup plus instructive. Sans parler de l'insuffisance du secours d'un drogman, de l'impossibilité absolue d'apprendre le turc ou l'arabe en quelques mois, il est excessivement rare qu'un *giaour* parvienne à captiver la confiance d'un *vrai croyant*. En Orient, toutes choses touchent à la religion. Il n'existe pas d'institutions véritablement civiles : le Koran est l'origine et la base de toutes les lois. C'est un code universel : religieux, politique, civil, militaire... Les détails de mœurs les plus insignifiants en apparence sont souvent des traditions pieuses. Aux questions d'un *infidèle*, un disciple de Mahomet répond quelquefois par un vertueux mensonge, le plus souvent d'une manière évasive, ou par un éternel « *Dieu le sait,* » qui lasse les curieux les moins faciles à décourager.

[1] *Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans, et subsidiairement en Algérie*, par M. Worms. *Paris*, A. Franck, libraire-éditeur, 1846.

Aussi, les ouvrages des voyageurs en Orient sont riches en descriptions de sites et de monuments; leurs récits abondent en anecdotes, en traits de mœurs, en observations fines, intéressantes, caractéristiques; mais en vain y chercherait-on des notions exactes sur l'organisation de l'islamisme. Les uns ne s'en occupent même pas incidemment, et au lieu de leur en faire un reproche, je leur sais gré de ne pas nous enseigner ce qu'ils ignorent eux-mêmes; les autres, moins modestes, ont professé témérairement les opinions les plus hasardées, sur les lois d'un pays qu'ils n'avaient fait que traverser.

Bien des orientalistes n'ont pas été plus heureux. Leurs erreurs sont d'autant plus regrettables, que, placées sous le patronage d'un nom justement célèbre, elles sont devenues populaires. Du reste, on se les explique. Pour eux aussi les *ulémas* sont muets, ou leurs réponses évasives; pour eux aussi, la connaissance des institutions de l'Europe est, à certains égards, plutôt un embarras qu'un secours; pour eux aussi, il y a des analogies trompeuses, des similitudes perfides. Tous, d'ailleurs, n'ont pas choisi la seule méthode d'investigations qui présente des chances de succès, qui puisse conduire à des données certaines : l'étude du Koran et de ses commentaires. L'examen le plus attentif des faits ne peut suppléer à la connaissance des principes de la législation. Il y a dans les gouvernements de l'Asie trop de despotisme arbitraire, pour que l'esprit n'hésite pas, au milieu de tant d'anomalies apparentes; pour qu'il ne craigne pas de confondre le fait avec le droit. Plusieurs ont échoué même dans l'étude directe des lois musulmanes. Les textes de ces lois sont nombreux, confus, volumineux, quelquefois contradictoires[1], rem-

[1] Les sources de la législation musulmane sont : 1° le *Koran;* 2° la *Sunna;* 3° l'*Idjmaa;* 4° le *Kiaess.*

Le *Koran* n'est pas conçu d'un seul jet, dans un plan simple et régulier. Pendant la vie du législateur des Arabes, il n'existait pas même à l'état de code mal ordonné, tel qu'il est aujourd'hui. Il consistait alors en morceaux détachés : mandements, ordres du jour, admonestations, etc., etc., inspirés par le besoin du moment et publiés pour le besoin du moment. Quelques-uns étaient écrits sur des feuilles éparses; d'autres étaient conservés dans la mémoire des disciples. Après la mort du prophète, le kalife *Abou-Bekr*, redoutant la perte ou l'altération de ces monuments, ordonna de les réunir. On en fit un volume, sans les classer par ordre de date ou de matières. Il en résulte un ensemble singulièrement incohérent.

La *Sunna* contient « les traditions relatives aux faits et gestes mémorables du « prophète, conservés et recueillis, soit par les premiers kalifes, soit par ses com- « pagnons, soit même par les contemporains de ces derniers. Ces traditions com-

plis de mots inconnus, qui n'ont pas d'équivalent dans notre langue, ou qui ne disent rien à l'intelligence, parce qu'ils représentent des idées qui nous sont complétement étrangères. C'est une tâche longue, pénible,

« prennent les paroles de Mahomet (*kaoul*), ses actes (*phyl*), et enfin son silence, « considéré comme approbation tacite (*takrir*). » (*Recherches*, etc., de M. Worms.)

L'*Idjmaa* est la collection des points de dogme que les kalifes et les compagnons du Prophète ont été unanimes à approuver ou à rejeter.

On a réuni dans le *Kiaess* les décisions rendues dans l'esprit des principes du Koran et de la Sunna, relativement à des points qui n'y sont pas déterminés.

Tous ces recueils de lois présentent la plus étrange confusion de tous les points de dogme et de gouvernement sur lesquels s'est prononcé Mahomet. Ses préceptes, dictés sous l'inspiration des souvenirs de la veille ou des préoccupations du lendemain, offrent des contradictions fréquentes et bizarres, au milieu desquelles il est difficile de discerner sa pensée véritable ou sa dernière volonté.

Dans tous les cas que n'avait ni prévus ni décidés le Prophète, les docteurs de la loi musulmane statuèrent par voie d'analogie. Cette jurisprudence, née du Koran, ne prit la forme de « code complet et méthodique, sous le rapport au moins « de l'ordre des matières, que par les soins de quatre docteurs célèbres qui ont « laissé leur nom aux différentes écoles dont ils furent les fondateurs. Unanimes « sur le dogme, ils ne diffèrent entre eux qu'en ce qui concerne l'interprétation de « quelques points de droit civil et de morale, et relativement à quelques pratiques « matérielles et peu importantes du culte. » Leurs ouvrages et les sectes qu'ils ont produites sont réputés également orthodoxes. Les doctrines de *Malek*, de *Scheffaey* et de *Hann'bal* « ont fait donner à leurs auteurs le surnom d'*Ehl-el-« sunna* (hommes de la *sunna*), à raison de la servile déférence qui leur fait adop-« ter sans examen et dans toute leur extension les préceptes de la *Sunna*. *Abou-« Haneïfa* ainsi que ses commentateurs ont été appelés *Ehl-el-Kiaess* (hommes « de l'analogie), parce qu'ils ont appliqué à l'étude des traditions sacrées le pro-« cédé de l'analyse, et qu'ils se fondent plus sur les déductions du jugement hu-« main que sur une rigide fidélité aux prescriptions de la *Sunna*. » (*Recherches*, etc., de M. Worms.)

Leurs doctrines ont été depuis compulsées, mises en ordre, complétées par un grand nombre d'*ulémas*, qui ont embrassé la doctrine de l'un ou de l'autre de ces quatre docteurs et l'ont commentée. Celle d'*Abou-Haneïfa* est dominante en Turquie, en Tartarie et dans une grande partie de l'Inde. Le rite de *Malek* est adopté sur la côte septentrionale d'Afrique, l'Egypte exceptée. Le domaine des sectes de *Hann'bal* et de *Scheffaey* est fort restreint. Il serait à la fois trop long et inutile d'énumérer ici les titres des recueils de législation musulmane et les noms de leurs auteurs. Les plus importants et les plus accrédités sont : pour la secte *Hanefy*, la *Hedaya-fil-forou* (*Guide dans les branches de la loi*); la *Moulteka-el-Ebhour*, dont le titre, qui équivaut à celui de *confluent des mers*, est une allusion à la multiplicité des sources auxquelles l'auteur a dû puiser pour le composer; — pour la secte de *Malek*, le manuel complet de *Scheik-Abou-daïa-Krelil-ben-Ishak-ben-Jacoub*, et les commentaires de *Kharschi*, d'*Abd-el-Baqui* et de *Fischi*.

Les ordonnances successives des souverains sont une des sources du droit. Leurs firmans sont « en général des décisions fondées sur l'analogie, émanées originaire-« ment de consultations religieuses faites sur quelque point du Koran ou des tra-« ditions » qui semblait douteux ou incomplet.

ingrate, hérissée d'obstacles, dont une sagacité pénétrante, un esprit opiniâtre, peuvent seuls triompher.

Ces difficultés sont-elles surmontées par M. Worms dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de : *Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans, et subsidiairement en Algérie ?* Je le pense.

La question de la propriété territoriale dans les Etats musulmans a par son importance attiré depuis longtemps l'attention des orientalistes. On a publié sur cette question des traités *ex professo*, et des livres où il en est parlé accessoirement. Les plus importants de ces travaux sont ceux de MM. Anquetil Duperron, de Sacy et de Hammer. M. Anquetil Duperron place aux mains du fellah, ou paysan cultivateur, le droit de propriété sur le sol. L'idée qui a servi de base aux trois célèbres mémoires de M. de Sacy, est celle-ci : Lors de l'invasion musulmane, le vainqueur ne s'était réservé sur la terre que les droits régaliens; le droit de propriété avait été respecté et laissé aux habitants ; si plus tard ce droit a été trouvé entre les mains du souverain, c'est qu'il l'avait usurpé : c'était le résultat de révolutions successives et de la dépopulation du pays (l'Egypte), c'est-à-dire un fait, rien qu'un fait. M. de Hammer, dans un premier ouvrage publié en 1815, édifie tout le système de la propriété sur un verset du Koran, qui tend à faire envisager Dieu, et, par voie de conséquence, le souverain, qui est son représentant, comme l'unique propriétaire de la terre et de tout ce qu'elle porte. C'était approcher de la vérité. Dans un second mémoire, l'auteur réfute lui-même sa première opinion, et ne reconnaît plus de droit au souverain que sur les terres *vaines* et *vagues*, mais sans dire quel est à ses yeux le propriétaire du sol.

M. Worms n'a adopté aucun de ces divers systèmes. Il n'a trouvé dans aucun d'eux le principe fondamental du sien. Après s'être livré à un long et aride travail pour extraire des recueils de lois musulmanes toutes les dispositions relatives à la constitution territoriale, après les avoir réunies et comparées, il est arrivé à une conclusion absolument neuve.

A-t-il été plus heureux que MM. de Hammer, de Sacy, etc. ? La lecture attentive des sources de la législation lui a-t-elle fait découvrir la vérité ? Ses conclusions découlent-elles des textes qu'il place sous les yeux du lecteur ? Ressortent-elles des documents qu'il soumet à notre critique ? Sont-elles justifiées par les faits ? Je le crois. Non-seulement

les textes et les faits cités par l'auteur sont des preuves saisissantes de la justesse de son opinion, mais toutes les observations des voyageurs et des officiers qui ont fait la guerre en Algérie viennent la confirmer. Après la lecture de son ouvrage, on sent comme un voile qui tombe, comme un brouillard qui se dissipe. Les souvenirs individuels de lecture et de voyage reviennent à la mémoire, se coordonnent, se groupent, se classent, s'expliquent, se formulent, et deviennent comme autant de témoignages à l'appui du système. Il n'appartient qu'à la vérité de persuader à ce point.

Si le travail de M. Worms est très-remarquable, il n'est pas sans défauts. Le classement des différentes parties de son ouvrage est vicieux, obscur; la forme sous laquelle il nous présente ses savantes déductions est lourde et embarrassée. L'auteur nous fait pour ainsi dire assister et prendre part à son propre labeur. Il place sous nos yeux des textes nombreux, tous relatifs à la question, mais non pas tous au même degré; la relation est souvent même fort éloignée. Mêler ceux qui servent de base au livre et en sont le fondement, à ceux qui, mal interprétés ou inexacts, seront refutés plus tard, c'est tout embrouiller à plaisir. Le système était déjà conçu, imprimé partiellement, quand des documents décisifs parviennent à la connaissance de M. Worms; il les place tout simplement après la longue table des chapitres de la *Moulteka*, dont nous n'avons que faire. Une pareille méthode ne peut que troubler l'esprit du lecteur. Pourquoi ces digressions, très-intéressantes sans doute, riches en aperçus curieux et originaux, mais qui détournent du but son attention, déjà fatiguée par l'exposition confuse du sujet principal? L'auteur cite, tire des conclusions, passe en revue les divers systèmes antérieurs aux siens, tout cela à la fois. Son travail est divisé en *parties*, *chapitres*, *paragraphes*, mais ces divisions trompent plus qu'elles ne servent; c'est un ordre apparent: on dirait des papiers rangés au hasard dans des cartons étiquetés avec soin.

J'essaie ici de résumer le système de M. Worms; mon rôle est très-modeste, c'est celui d'un rapporteur. Je n'ai eu d'autre peine que de lire attentivement; mon seul mérite est d'avoir classé et resserré les conclusions de l'auteur des *Recherches*.

II

L'islamisme, on le sait, a dû ses rapides progrès aux armes, bien plus qu'à la persuasion. Mahomet était en même temps un guerrier

et un prophète; de ses disciples il fit à la fois des apôtres et des soldats.

Dans tous les pays musulmans, c'est le caractère de la conquête qui a déterminé et le mode de possession du sol, et la nature de l'impôt dont le sol resterait grevé : faits parallèles et connexes qui s'appellent et se suivent à ce point, que la loi distingue les différentes classes de terres, par le nom du tribut auquel elles sont soumises.

§

Si les habitants d'un pays que les musulmans se disposaient à envahir ont spontanément, et avant l'ouverture des hostilités [1], embrassé l'islamisme, le droit de propriété sur le sol subsiste dans toute son étendue à leur profit [2]. Il passe entre les mains des vainqueurs, *si les terres conquises ont été enlevées aux habitants vaincus, pour être partagées entre les conquérants.* Par une disposition spéciale et exceptionnelle du Prophète, les Arabes de la Mecque ont conservé la propriété de leur territoire, quoiqu'ils ne se soient pas soumis au Koran avant la guerre.

A ces divers titres, le sol de toute la péninsule arabique est soumis à l'exercice du droit de propriété. La terre se transmet par voie d'hérédité; elle peut être l'objet d'une vente, d'une donation, de toutes les mutations en un mot qui sont le signe et la conséquence du droit. Elle n'est soumise qu'à un seul impôt, indiqué dans le Koran sous le nom de *zekkât.* Cet impôt, qui s'élève au dixième [3] du produit, n'atteint que le revenu, et ne porte directement ni sur le sol, ni sur l'individu propriétaire. C'est une dîme aumônière, destinée « au soulagement des pauvres et des malheu-

[1] « Avant de commencer les hostilités, l'imam (le chef de la société musulmane) « doit faire à l'ennemi une sommation et l'inviter à embrasser l'islamisme. » (*Tableau de l'empire ottoman*, par Mouradja d'Ohsson.)

[2] Si les habitants invités à se soumettre à l'islam refusent d'abjurer, mais achètent la paix moyennant un tribut, *les musulmans n'interviennent en rien dans leur administration intérieure.* Le mode de capitulation conserve aux habitants la propriété de leur territoire. Plusieurs petits peuples montagnards (ceux du Liban notamment), qui n'auraient pu résister aux invasions arabes et turques, mais dont la soumission par la force eût coûté trop cher au vainqueur, ont obtenu des capitulations de cette nature. Les termes n'en ont pas toujours été observés avec rigueur, et souvent les musulmans ont cherché à limiter leur légitime indépendance.

[3] Il n'est que du vingtième sur la terre « où les moyens naturels manquent pour « l'irrigation ; la nécessité de construire et d'entretenir des machines pour l'arro- « sage occasionne au cultivateur un surcroît de dépenses, et par conséquent une « diminution de revenus. » (*Recherches*, etc., par M. Worms.) « Sur tout ce que « produit la terre arrosée par l'eau du ciel, le dixième entier... Sur ce qui est ar- « rosé au moyen d'un puits à roue, de machines mues par des chameaux ou d'un « réservoir, la moitié du dixième. » (*Moulteka.*)

« reux de toute sorte, et à être dépensée dans ce que les musulmans appellent les *voies de Dieu,* » mais qui tient de la nature de l'impôt en ce qu'elle est obligatoire et recueillie par des collecteurs revêtus d'un caractère officiel. Le *zekkât* portant sur tous les genres de revenus [1], mais sur les revenus seulement, le cultivateur, si la récolte manque ou est mauvaise, n'est tenu de payer au trésor que le dixième du produit *réel*, et non une somme déterminée d'après une estimation faite *à priori* et invariable. La terre est alors de dîme (aschryé).

§

Le souverain, devenu maître d'une contrée par la force des armes, peut *restituer* le territoire conquis aux habitants vaincus, à la condition de payer un tribut. « Ils doivent continuer à le payer tant qu'ils restent « dans l'infidélité, mais la conversion à l'islamisme les en affranchit [2]. » La propriété du sol leur appartient ; ils peuvent vendre la terre, soit à l'un d'entre eux, soit à un musulman, soit à un *dimmy* [3]. « S'ils la « vendent à l'un d'entre eux, elle reste comme auparavant sous le poids « du tribut ; si elle est transportée à un musulman, le tribut cesse ; si « c'est à un *dimmy*, les uns veulent qu'elle reste grevée du tribut, à « raison de l'infidélité du nouveau propriétaire, les autres veulent que « le tribut cesse, vu que, en sa qualité de *dimmy*, les conditions de la « capitulation ne lui sont pas applicables [4]. »

Le *Souad-el-Irak* (Irak arabique) a été seul soumis [5] à ce mode de capitulation, qui conserve la propriété aux habitants sous la condition d'un tribut, lequel cesse d'être obligatoire le jour de leur conversion à l'islamisme.

§

Le droit de propriété, considéré abstractivement et indépendamment de la personne qui en est investie, survit à tous les modes de conquête dont nous nous sommes occupés jusqu'ici ; — ou bien il passe des mains

[1] Sur les troupeaux, les meubles, les mines, les fruits de la terre. « Le *zekkât* « n'est pas dû sur les maisons qui servent de demeure, sur les vêtements, sur les « ustensiles de ménage, sur les animaux domestiques, les armes, ni les livres de « science. » (*Hedaya.*)

[2] *Livre des commandements royaux* du scheik Abou-el-Hassan-el-Mawerdi, ch. du *Kharadj.*

[3] *Dimmy*, sujet non musulman, habitant une terre tributaire d'une autre classe et dont on ne peut devenir propriétaire.

[4] *Livre des commandements royaux* de Mawerdi, ch. du *Kharadji.*

[5] Par le khalife Omar.

du remords. Que de fois j'ai vu s'attendrir ces traits durs et implacables, et les larmes ruisseler sur les joues de ces êtres naguère si vindicatifs et si féroces, féroces jusqu'à l'antropophagie. J'ai parlé du remords, mes chers auditeurs, car il ne faut pas croire, avec certains philosophes qui prétendaient argumenter de là contre notre religion, que ces malheureux, si dégradés qu'ils soient, aient perdu complétement la notion sainte du bien et du mal; non, cette loi suprême, gravée par Dieu dans le cœur du premier homme, et promulguée sur le Sinaï, elle survit chez les sauvages à toutes les dépravations du cœur, à tous les abaissements de la raison; c'est une remarque que j'ai faite partout, dans toutes les tribus que j'ai visitées! Pour eux comme pour nous, l'adultère, l'inceste, le vol, la débauche, l'ivrognerie, et à plus forte raison l'antropophagie, sont des crimes contre lesquels leur conscience obscurcie proteste encore avec énergie; mais, faute d'une sanction religieuse qui lui vienne en aide, ces reproches muets de la conscience sont insuffisants pour le plus grand nombre; et les crimes, dont je parlais, passent de plus en plus dans les mœurs de ces malheureux peuples! Oh! que souvent, consterné par ces tableaux d'abjection et d'ignominie, j'ai souhaité que nos philosophes, que Jean-Jacques et les autres eussent vu de près cette belle nature qui fut le prétexte de tant de tirades sonores, de tant de déclamations haineuses, immorales et impies! cette belle nature sur laquelle a vécu toute la philosophie du dernier siècle, aussi menteuse qu'ignorante et hypocrite, et que ne répudie pas assez complétement la philosophie moins grossière, mais si téméraire encore de notre temps.

« Il est une réflexion que j'ai faite souvent, lorsque j'expliquais aux sauvages nos vérités religieuses, réflexion importante qui me paraît un argument des plus décisifs, des plus victorieux en faveur de la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; je ne pouvais assez admirer l'adhésion spontanée qu'ils donnaient à ces vérités dès lors qu'elles se présentaient à leur esprit. Je les voyais souvent se toucher le front avec un geste énergique, et s'écrier quelquefois tout haut: « Oh! mais, c'est vrai! c'est vrai! c'est bien cela! et je n'y pensais pas! » Toutes ces vérités augustes, si complétement effacées de leur intelligence, à mesure que je les développais devant eux, semblaient si naturelles, si simples à ces bons sauvages, qu'elles les frappaient d'une clarté soudaine, moins comme une

chose qu'on apprend que comme un souvenir qui se réveille. Et dire qu'au milieu des magnificences de notre civilisation, lorsque tant de prédicateurs illustres, zélés, se plaisent à développer ces vérités déjà si sublimes par elles-mêmes, avec tout le charme de l'éloquence, avec la toute-puissance d'un génie que la grâce soulève, dire qu'il est en si grand nombre des chrétiens, apostats ou indifférents, qui les écoutent (quand par hasard ils écoutent), hélas! sans comprendre, comme ils regardent le ciel, cette admirable voûte dont les splendeurs ne disent plus rien à leur intelligence ensevelie dans matière. O Dieu! quelques miettes seulement tombées de ces tables si magnifiquement servies que dédaignent nos compatriotes, suffiraient pourtant à la conversion de peuples innombrables.

J'ai vu de ces pauvres sauvages faire à travers les neiges et les glaces, des cent lieues, des cent cinquante lieues, pour entendre *la robe noire* (ils appellent ainsi le missionnaire), pour être lavés dans l'eau de la prière (*baptisés*), et pour soulager leur conscience par une confession sincère dans laquelle ils trouvaient d'ineffables consolations! Et dans notre Europe, dans notre pauvre France, tant d'ignorants la craignent, cette divine institution, ou la blasphêment! Des écrivains téméraires et coupables s'élèvent avec passion contre elle; ils reproduisent sous toutes les formes, mielleuses ou satiriques, leurs éternels arguments, que le peuple, dans sa logique brutale, réduit à un seul qui, plus d'une fois, a dû frapper vos oreilles, à celui-ci: « La confession a été inventée par les prêtres. » La confession inventée par les prêtres!... la confession, la plus pénible, comme la plus redoutable fonction du ministère, si pénible et si redoutable que si Notre-Seigneur n'en avait pas fait comme la base de la religion, ne l'avait pas instituée par des paroles si solennelles, ah! certes, les prêtres seraient les premiers à l'abolir!

Croit-on que ce ne soit pas une tâche fatigante, insipide, insupportable même, sans le secours de la grâce, que d'entendre pendant de longues heures, que dis-je, pendant des jours et des nuits entières, l'éternelle redite de toutes les misères, de toutes les faiblesses, de toutes les dépravations, comme des petitesses et des extravagances du cœur et de l'esprit! Ah! ceux-là seuls, qui ont fait cette triste et lamentable expérience peuvent dirent tout ce qu'aurait d'amertume et de dégoût cette tâche, pour beaucoup d'entre nous quotidienne, si le Seigneur ne nous l'allégeait par les consolations de la piété, par

musulman[1], parce que c'est le sol qui est imposé, et non le cultivateur.

Il y a deux sortes de *kharadj* : l'un fixe, qui ne varie pas, quelle que soit la récolte; l'autre qui s'élève ou s'abaisse, proportionnellement à l'abondance des produits. C'est au vainqueur qu'appartient le droit d'imposer au pays conquis l'un ou l'autre. Cette détermination une fois opérée, le caractère du tribut ne change plus.

C'est ce principe de la mise en *wakf* des territoires conquis par la force des armes et dont les habitants ont été cependant laissés en *possession*, qui constitue l'importante découverte de M. Worms. C'est pour l'avoir ignoré, ou en avoir méconnu l'intérêt, que MM. de Sacy, de Hammer, et après eux tous les publicistes qui ont écrit sur l'Orient, n'ont jamais pu expliquer, ni à leurs lecteurs, ni à eux-mêmes, l'état de la propriété territoriale en Islam; qu'ils ont bâti des systèmes contredits par les faits ou le texte des lois, et cherché en vain, qui dans le souverain, qui dans le cultivateur, qui dans un intermédiaire féodal, un droit de propriété qui n'existe au profit de personne.

La découverte de ce principe est d'autant plus importante, que l'Arabie seule est terre de dîme, et que le *Souad-el-Irak* appartient seul à la classe des terres tributaires tenues en toute propriété par les habitants. Les empires musulmans de l'Inde, la Perse, la Turquie, l'Asie mineure, la Syrie, l'Egypte, toute la Côte Barbaresque, sont *wakf*, et constituent une immense FONDATION PIEUSE dont la propriété a été renvoyée à Dieu par une loi invariable et divine. Dieu lui-même, en effet, parlait par la bouche du prophète. Or Mahomet avait dit à Omar : « Disposez « de cette terre de façon qu'elle ne puisse plus être ni vendue, ni donnée, « ni transmise héréditairement. » Depuis Omar, la constitution en *wakf* fut appliquée à toutes les conquêtes de l'Islam.

III

La découverte de M. Worms explique non-seulement l'organisation de la propriété dans les Etats musulmans, mais leur système financier et militaire; elle jette une vive lumière sur leur constitution sociale et politique, ainsi que sur les points les plus intéressants de leur histoire.

C'est en effet de la manière dont les conquérants ont disposé du territoire, que dérive la grande distinction qui subsiste encore partout

[1] A la différence du *Kharadji* dont il est fait mention dans le second paragraphe, qui, participant de la nature de la capitation puisqu'il pèse sur l'individu, cesse du jour de sa conversion à l'islamisme.

entre les vaincus et les vainqueurs. Les premières armées arabes ne furent pas « des bandes momentanément réunies pour la conquête et « que divise immédiatement le succès [1] ; » elles composaient « une so-« ciété de frères, d'égaux, tous inspirés par le dogme de l'unité de Dieu, » et s'imposant la tâche de faire accepter sa foi à l'univers. Apôtres armés, ils ne se partagent pas les territoires conquis avec les vaincus, ils ne s'arrêtent pas pour le fertiliser avec eux; « ils poursuivent sans relâche « le cours de leurs victoires, s'en vont de peuple en peuple, offrant à « tous une foi nouvelle, et ne laissant à ceux qui refusent que le choix « entre le joug tributaire et l'extermination. »

La société conquérante « *reste campée sur le sol*, sans s'y attacher « par *les liens de la propriété*. Elle vivra des produits de la terre, il « est vrai, mais *les vaincus la cultiveront pour elle.* » Dans ce but, elle les tiendra désormais sous son joug « et tracera entre elle et eux un « abîme que les siècles ne pourront pas combler, et qui fera survivre à « tout jamais le souvenir et les conséquences de la victoire. Un impôt « flétrissant, signe impérissable de la rédemption de la mort et de la « servitude, » frappe les anciens habitants; « leur territoire leur reste, « *mais non, comme avant la guerre, à titre de propriété*; ils n'en n'ont « que la *possession précaire*, et un tribut... y reste éternellement atta-« ché... au profit des vainqueurs et de leur race. »

« ..... La population se sépare en deux masses distinctes et sous tous « les rapports inégales; la plus considérable numériquement est celle « qu'on appelle *rayet* ou troupeau, c'est-à-dire celle dont les membres « sont comptés par tête. » Au-dessus du rayet « s'élève l'oligarchie des « conquérants [2], qui laisse à ses sujets l'agriculture, les arts et l'indus-« trie. Cette oligarchie est constituée en corps d'armée, et tous ses mem-« bres naissent et vivent soldats. La supériorité sociale et politique qu'elle « s'attribue, offre le contraste le plus tranché avec la dégradation dans « laquelle elle maintient la tourbe des vaincus; elle s'entretient de l'im-« pôt foncier, et ses enfants peuvent seuls être admis aux fonctions de « l'administration, du temple et de la justice. »

« Ces masses juxtaposées mais distinctes..... sont restées impunément

[1] Tous les passages placés entre guillemets dont je n'indique pas la source sont tirés de l'ouvrage de M. Worms.

[2] L'égalité dans laquelle vivent les membres de cette oligarchie se traduit dans les dénominations républicaines du territoire et du trésor public : *dar-el-Musselmin* (terre des musulmans); *beith-el-mâl-el-Musselmin* (maison des biens des musulmans).

« en contact depuis plus de dix siècles, sans que les changements surve-
« nus dans quelques-uns de leurs éléments aient déterminé entre elles
« aucune espèce de fusion.

« Dans le *rayet*, qui ne comptait d'abord que des membres sujets à la
« capitation pour n'avoir pas consenti à embrasser l'islamisme, on voit
« peu à peu surgir quelques apostasies, et bientôt il offre un mélange
« de sujets chrétiens et musulmans. Les conversions à l'islamisme ont
« pour effet de soustraire à la capitation ceux qui s'y résolvent; mais
« pour avoir embrassé la foi de la caste conquérante, ils n'ont pas plus
« de titre que par le passé pour y prendre rang, et ils restent, en qua-
« lité de *descendants des vaincus*, attachés comme auparavant à la cul-
« ture du sol et aux industries...

« De temps à autre seulement, on laisse quelques-uns d'entre eux »
pénétrer dans la classe des vainqueurs; mais ces rares exceptions ne diminuent en rien la distance qui sépare les deux castes. L'esclave du vainqueur est plus près du pouvoir et des honneurs que le *raya*, que le fils du vaincu.

Cette division des sociétés orientales en deux fractions à tout jamais distinctes, presque ennemies, a été observée par tous les voyageurs, par tous les publicistes, mais aucun d'eux ne l'a encore expliquée.

On l'a d'abord crue fondée sur la diversité des croyances religieuses. On a pensé que l'orgueil du nom musulman repoussait dans une classe inférieure les sujets chrétiens de l'empire. On confondu le *raya* avec le *dimmy*. Il est vrai que la loi partage toutes les nations en deux camps, celui des musulmans et celui des *mécréants* (mal croyants) ; qu'elle divise le globe en *dar-el-Islam* (terre d'Islam) et en *dar-el-harb* (terre dévouée à la guerre) ; que, dans le sein même de l'Etat, elle distingue les *vrais croyants* des *infidèles* ; — mais il est en même temps manifeste que la distinction des cultes n'est point la base de celle des classes politiques, puisque nulle servitude n'est plus dure que celle du fellah d'Egypte, quoiqu'il adore le même Dieu que son impitoyable pacha; ses souffrances ne sont donc pas la peine de son *aveuglement* et de *l'endurcissement de son cœur à la vérité*. Contredite par les faits, cette première opinion fut abandonnée ; on expliqua dès lors la présence sur le même sol d'un maître impérieux et d'un esclave soumis, disciples de Mahomet tous deux, par l'antagonisme de deux races, la superposition de deux peuples. Trois siècles, cela est encore vrai, n'ont pas même

opéré un commencement de rapprochement entre le Turc et l'Arabe, entre l'homme de race blanche, parlant un idiôme tartare, l'homme du nord, « du pays où l'on s'abreuve à des ruisseaux, où l'on s'abrite sous « des chênes, » et l'homme de race bise, au langage sémitique, qui habite les contrées sablonneuses, où « l'on se désaltère à des puits, où l'on « se repose sous des palmiers[1]. » A ne considérer que les provinces conquises par les Osmanlis dans la première moitié du XVI[e] siècle, ce système serait très-plausible, mais la même division se retrouve dans tous les Etats musulmans. La question demeurait sans solution précise, satisfaisante, catégorique; M. Worms nous la donne. Ce n'est pas la différence des cultes, ce n'est pas celle des races, qui sert de base à l'organisation de l'État. Dans l'origine il a pu en être ainsi, puisque la communauté victorieuse était étrangère par le sang et par la religion à la nation conquise; mais aujourd'hui qu'une partie de sujets *infidèles* a embrassé l'islamisme, c'est la diversité de leurs droits sur la terre qui empêche les vainqueurs de se fondre avec les vaincus. L'isolement opiniâtre des races est l'effet, et non la cause, de la séparation de la société en deux fractions.

Pourquoi la solution du problème avait-elle échappé jusqu'ici aux investigations des orientalistes? Parce qu'ils se trompaient sur la question de propriété territoriale.

L'ignorance du même principe fondamental leur a fait méconnaître le rôle véritable de cet intermédiaire, placé entre le souverain et le cultivateur, qu'on rencontre, qu'on rencontrait du moins naguère encore, sous diverses dénominations, dans toute société musulmane. Ils ont vu dans le *moultezim*, le *sipahi*, le *timariote*, le *zemindar*, etc., tantôt un seigneur féodal soumis à l'obligation de payer un tribut et de marcher, en cas de guerre, au service de son suzerain; tantôt un simple agent administratif; tantôt un fermier des revenus de l'Etat; tantôt un bénéficiaire. Les uns ont pensé que ce bénéfice était héréditaire; les autres qu'on ne pouvait pas le transmettre à ses enfants. Il y a peu d'institutions de l'Islam qui aient été l'objet de plus de controverses, qui aient fourni matière à plus d'opinions contradictoires.

De quelles fonctions est donc investi le *moultezim*, le *sipahi*, le *zemindar*, etc.? Quels sont ses rapports avec le fellah, avec le souverain?

[1] *Ce que la France avait raison de vouloir dans la question d'Orient*, 1840, par M. Guerrier de Dumast.

Quels sont ses droits, ses priviléges, ses prérogatives, ses obligations et ses devoirs ?

Le *kharadj*, c'est-à-dire le tribut payé à la communauté victorieuse par la communauté vaincue, qui cultive le sol, doit être employé par l'*imam* au service de l'Islam. Il est surtout affecté à la solde de l'oligarchie militaire et politique qui occupe le sommet de l'édifice social. A l'origine, et pendant un temps dont il serait difficile de déterminer la durée, le tribut fut levé par des collecteurs, versé dans les coffres du Trésor, et réparti entre les membres de cette oligarchie. Plus tard, « quand à l'aide de recensements et de cadastres fréquemment répétés, » on parvint à calculer d'avance le produit des recettes des différentes parties du territoire ; quand « l'extension toujours croissante du do- « maine musulman eut rendu moins facile.... la rentrée des impôts, on « en vint à diviser... les provinces en.... cercles d'importance et de gran- « deur variables. » Le gouvernement de ces cercles, « après avoir été « pendant quelque temps donné à ferme par baux d'une courte durée, « fut conféré aux officiers.... les plus considérables de l'armée musul- « mane, » à la charge de lever l'impôt et de maintenir l'ordre dans la circonscription ; sur le montant de l'impôt recueilli par eux, « une part « équivalant au dixième leur était abandonnée à titre de salaire. »

Le *moultezim*, le *sipahi*, le *zemindar*, etc., n'est donc qu'un délégué des droits du khalife, un soldat chargé de la collection du *kharadj* et de la police des contribuables, prélevant sa solde sur le tribut, en vertu d'une concession à titre viager[1].

Trompé par les apparences extérieures, par des similitudes superficielles, on a souvent regardé le *sipahi* comme un seigneur féodal. Dans cet intermédiaire entre le sultan et le fellah, on a cru reconnaître un vassal placé entre un suzerain et des serfs. On avait remarqué que le fils d'un *sipahi* succède souvent à l'office de son père. On a conclu qu'il hérite d'un fief, tandis que la concession est viagère, et que le fils d'un

[1] Aujourd'hui les souverains musulmans tendent à détruire l'institution des *sipahis* et à rétablir le mode de perception directe des tributs. En Egypte, Méhémet-Ali a enlevé aux *moultezims* leurs villages dès le commencement de ce siècle. Les voyageurs ont cru voir dans cette mesure un acte de despotisme arbitraire et de spoliation, tandis que le pacha ne faisait qu'user d'un droit et retirer une concession viagère à des titulaires qui, n'ayant droit qu'à une solde comme membres de l'oligarchie victorieuse, reçurent en échange une pension sur le Trésor. Le sultan a retiré le plus grand nombre des *ziamet* et des *timar* aux *sipahis* de la Turquie d'Europe.

sipahi hérite, non de l'office de son père, mais de *son aptitude à en obtenir*, comme membre de la communauté victorieuse. Les règlements impériaux cités par D'Ohsson sont formels à cet égard : « Quant aux « concessions nouvelles, nous voulons qu'à la mort d'un sipahi qui a « péri sur le champ de bataille, dans le cas où il aura été en possession « d'un *ziamet* [1] d'une valeur de 20,000 aspres, on ne donne à trois de « ses fils d'abord qu'un *timar* qui ne dépasse pas 4, 5 ou 6,000 aspres. « Si les fils ne sont pas encore propres à la guerre, c'est-à-dire mi- « neurs, on procédera ainsi : deux fils d'un sipahi mort en combattant « recevront jusqu'au jour où ils pourront porter les armes, ensemble « un *timar* de 5,000 aspres, avec obligation de fournir un *djebelu* « (soldat armé d'une cuirasse) ; mais si leur père est mort dans son lit, « le *timar* ne sera que de 4,000 aspres. »

Dans quelques parties de l'empire, l'usage s'était introduit, par abus, de conférer aux enfants l'office du père, et la coutume avait consacré une sorte de droit d'hérédité ; mais chaque nouveau sipahi payait au Trésor un droit de mutation considérable, qui témoignait des droits de l'Etat et rappelait l'irrégularité originaire de son titre.

Cette délégation aux gens de guerre des droits de l'Etat et de l'autorité souveraine a reçu en Perse le nom de *tyouls ;* de *jaghirs* dans l'Inde ; de *timars* en Turquie. Les titulaires sont désignés par les noms d'*omra*, de *zemindars*, de *timariotes*, de *moultezims*, etc. ; « mais la dé- « nomination générale qui leur est commune dans tous les pays mu- » sulmans est celle de *sipahi* ou cavalier, parce que, dans l'origine, ces « fonctions étaient propres aux cavaliers de l'armée musulmane. Les si- « pahis devaient résider dans les districts dont l'administration » leur était confiée ; « en temps de paix, ils avaient à exercer une police sé- « vère sur leur territoire, à en chasser les vagabonds, à poursuivre les « malfaiteurs..... à surveiller avec soin les travaux des fellahs, à les « contraindre de cultiver, à les forcer *de jouir* de leurs droits s'ils ten- « taient de s'y soustraire par la fuite ; à les déposséder s'ils laissaient leur « terrain en friche pendant trois ans. »

Au-dessus des sipahis s'élevait une hiérarchie militaire dont chaque membre se trouvait, à son degré de l'échelle, un intermédiaire entre le souverain et les sujets. Plusieurs sipahis s'étaient placés sous l'autorité

[1] En Turquie, on appelle *ziamet* une concession dont le revenu est au moins de 20,000 aspres ; si le revenu est moindre, on lui donne le nom de *timar*.

d'un *soubachi*, qui les conduisait, en cas de guerre, à l'*alaïbey* ou chef de cohorte dont ils dépendaient. « Tous les *alaïbeys* venaient avec « leurs subordonnés se rendre au *sandjak* (étendard), près du chef de « leur circonscription : *sandjakbey* en Turquie ; *émir* en Perse ; *subah-* « *dar* dans l'Inde. » Un nombre variable de *sandjkas* constituaient un grand gouvernement nommé *eyalet*, donné en apanage à un officier supérieur décoré du titre de *beygler-bey* (Turquie), *sipahi-sillar* (Perse), *émir-el-omra* (Inde).

« C'est ainsi que.... le gouvernement des musulmans... était parvenu « à couvrir toute l'étendue de ses domaines d'un immense réseau de ca- « valerie, organisée de manière à pouvoir, en cas d'expédition, se con- « stituer immédiatement en corps régulier, et à assurer, en temps de « de paix, l'ordre intérieur » et la collection de l'impôt.

« C'est à l'aide de ce mécanisme si puissant... que les musulmans, « partout numériquement inférieurs aux populations qu'ils dominaient, ont « pu... les maintenir sous le joug, et leur faire perdre l'espoir et le désir « de le secouer. »

Que n'a-t-on pas dit, enfin, sur le délabrement des finances de l'empire ottoman, sur l'insuffisance de ses ressources pour faire face à tous ses besoins, « et cependant sans emprunt, sans émission de papier (c'est « seulement tout récemment que Reschid-Pacha a eu recours au crédit), « les finances turques se sont maintenues, en dépit des sinistres prédic- « tions dont elles ont été l'objet. » C'est qu'on n'estimait que les revenus qui entrent matériellement dans les caisses du Trésor, et qu'on ne tenait pas compte de la partie considérable de l'impôt qui est employée au service de l'Etat sans passer par les mains du sultan ou de son visir. Or, « dans la plupart des Etats musulmans, au lieu... de recevoir des « mains du sipahi le montant du *kharadj* pour le distribuer comme « solde aux membres de l'armée, on jugea plus simple de laisser entre « les mains du chef de chaque province une partie plus ou moins con- « sidérable ou la totalité du *kharadj* local, à charge par lui de pourvoir « sur cette somme à la paie et à l'entretien d'un nombre de soldats tou- « jours fixé en proportion de la valeur du revenu[1]... » On assigna même comme salaire de certaines charges une partie du tribut de telle province. « On alla jusqu'à disposer de la même manière des autres

[1] Cela a été changé par le sultan Mahmoud ; l'armée est aujourd'hui régulièrement organisée.

« revenus, tels que ceux des salines, des monopoles, etc[1]. » A l'époque de la conquête de l'Egypte par l'armée française, le droit de marque de l'or et de l'argent était l'apanage d'un *moultezim ;* le droit sur la vente des esclaves appartenait également à un *moultezim;* la fabrication du sel ammoniac, la pêche du lac Menzaleh, constituaient le revenu de deux *moultezims ;* d'autres jouissaient du privilége de toucher le produit d'entrepôts (okels) où devaient être déposées certaines marchandises désignées, etc.

Il en est d'une société comme d'une machine dont tous les rouages sont solidaires : on ne peut étudier la fonction de l'un de ces rouages sans se rendre compte en même temps de l'office de celui dont il reçoit le mouvement et de celui auquel il le communique. En cherchant la constitution de la propriété territoriale, M. Worms a trouvé le secret de plusieurs institutions dont le véritable caractère avait échappé aux orientalistes le plus justement célèbres, parce qu'ils s'étaient placés à un faux point de vue. Les ressources financières de l'Etat, la position du *sipahi*, la division de la société en deux castes, sont autant de corollaires des principes qui régissent le mode de possession du sol.

IV

Pour ne pas fatiguer l'attention du lecteur, je n'ai considéré jusqu'ici le *wakf* que d'une manière générale. Ses effets cependant ne sont pas identiques sur toute l'étendue du territoire conquis. La loi musulmane distingue les terres *vivantes* (*aâmer*) des terres *mortes* (*mouâet*).

Pour comprendre cette distinction dans son véritable sens, il ne faut point s'attacher à la signification littérale des mots *vivantes* et *mortes*, car la loi ne veut pas exprimer que la terre est de sa nature stérile ou fertile, actuellement productive ou improductive. Sous le nom de terres *aâmer*, elle désigne le sol déchiré par la charrue, planté d'arbres, couvert d'habitations *lors de la conquête*, et sous le nom de terres *mouâet*, les terrains improductifs *lors de la conquête,* ou qui le sont devenus postérieurement, quand bien même ils seraient *aujourd'hui* en état de rapport.

L'intérêt de cette distinction consiste en ce que la terre *aâmer* d'un pays fait *wakf* ne peut devenir la propriété de personne, ainsi que je l'ai

[1] Sous l'ancienne monarchie, le Roi donna plus d'une fois à un courtisan telle somme à prendre sur la recette de tel impôt.

expliqué plus haut, tandis que la terre *mouâet* peut devenir l'objet d'un droit de QUASI-PROPRIÉTÉ.

M. Worms est fort incomplet et fort obscur en ce qui touche les terres mortes. Il revient plusieurs fois sur cette question sans en présenter la solution sous une forme systématique. Il cite cependant dans différentes parties de son ouvrage un certain nombre de textes, il énonce quelques principes, à l'aide desquels j'essaierai de tracer les traits généraux qui caractérisent la possession de cette classe de terres.

Tous les législateurs encouragent le défrichement des terres incultes. Mahomet a posé ce principe : « Quiconque vivifie une terre morte, elle « est à lui. » Dans un état social où la propriété n'existe en général au profit de personne, où la culture est pour le fellah plutôt une obligation qu'un droit, il était nécessaire de déroger à la règle en faveur de celui qui met en rapport un terrain improductif. Personne n'eût voulu travailler à la vivification d'une terre sur laquelle il fût demeuré sans droits, plutôt comme un serf que comme un maître.

La vivification d'une terre morte s'opère de quatre manières :

1° Par la construction d'une maison. Déjà dans la législation mosaïque les maisons dans les villes étaient l'objet d'un véritable droit de propriété, qui n'existait pas pour les terres. Celles-ci étaient soumises aux lois du jubilé ; on ne pouvait en vendre et en acheter que la jouissance, la nue propriété étant réservée à Dieu. Les maisons dans les villes, au contraire, pouvaient être données, vendues, etc.

2° Par le creusement d'un puits ou la découverte d'une source. « Quiconque creuse un puits dans une terre vague a droit à une certaine « étendue du terrain environnant ; si c'est un puits pour l'usage des « chameaux, elle comporte un espace de 40 drâs; si c'est un puits fait « dans le but d'en emporter l'eau au moyen d'une bête de somme, il « donne droit à 60 drâs; si c'est une source, elle comporte un espace « de 500 drâs. Il n'est permis à personne de creuser pour son compte « dans cette limite (*Hedaya*). » Dans les contrées arides, sous le ciel brûlant de l'Orient, l'eau est l'objet d'une sorte de culte que nous ne comprenons pas dans nos pays humides, traversés par de grands fleuves, arrosés par d'innombrables ruisseaux. C'est après avoir traversé le désert, après avoir cheminé péniblement tout un jour au soleil dans une plaine de sable, sans rencontrer même un puits d'eau saumâtre, qu'on comprend ce verset de l'Évangile : « Un verre d'eau donné en mon nom ne demeurera pas sans récompense. » Aussi dans tout l'Orient l'une des œuvres

les plus méritoires est la fondation d'une fontaine publique. Les sultans, les pachas, en font bâtir près de leurs tombeaux, pour attirer sur leur mémoire les bénédictions des fidèles. Ce sont les mêmes sentiments qui ont dicté la loi que je viens de citer. Creuser un puits, c'est un service qu'il faut récompenser : 40, 60 drâs; une source surtout, de l'eau pure, fraîche, limpide, sans cesse renouvelée... 500 drâs.

3° Par la mise en enceinte réservée. Mais ce mode d'appropriation ne confère pas le droit de propriété si la construction de l'enceinte n'est pas suivie dans les trois ans du défrichement du terrain. « Si un homme « délimite une pièce de terre, et, y ayant fait des marques avec des « pierres ou autrement, la laisse dans l'abandon en cet état pendant trois « ans sans la cultiver, l'*imam* peut dans ce cas la lui reprendre et l'as- « signer à un autre ; car ce terrain avait été donné dans le but de le ren- « dre productif, en sorte qu'il en résultât un bénéfice pour la commu- « nauté musulmane, par la collection des dîmes et du tribut ; et comme « le motif de la concession a été méconnu, il convient que l'imam déli- « vre le terrain à un autre, afin que les vues dans lesquelles se fait la « concession soit réalisée. » (*Hedaya.*)

4° Par la culture du terrain, ce qui comprend la mise en rapport par des plantations. « Quiconque cultive une terre vague en acquiert la « propriété et peut en disposer librement. (D'Ohsson.) Mais « on ne doit « pas permettre de cultiver une terre morte immédiatement contiguë « à des terres vivantes, vu qu'il faut laisser un espace suffisant pour les « troupeaux ou le dépôt des récoltes des autres propriétaires (*Hedaya*). « Si la vivification a lieu par plantations, l'espace alloué à celui qui « plante un arbre à fruits est de 5 drâs (*Hedaya*). »

Toute personne peut-elle acquérir par la vivification la propriété d'une terre morte ? « Les trois imams *Malek*, *Scheffaëy*, *Hann'bal*, prétendent « que le *dimmy* n'a pas le droit de vivifier la terre d'Islam ; *Abou Ha-* « *neïfa* soutient que cela lui est permis[1]. » La *Hedaya* contient ce texte formel : « Si un *dimmy* met en culture une terre vague, il en devient « propriétaire tout comme un musulman. »

J'ai tout à l'heure donné le nom de QUASI-PROPRIÉTÉ au droit de celui qui vivifie une terre morte. C'est qu'en effet le droit de propriété n'existe pas pour lui dans toute sa plénitude, dans le sens du moins que d'après nos idées nous attachons à ce mot. Il est impossible de n'être pas frappé,

[1] *Mizâen schrâyet-el-Koubra. Ketaeb chya-el-Mouâet.* (*Balance de la haute législation. Livre de la vivification des terres mortes.*)

en lisant des textes de lois musulmanes, de la distinction qu'on y rencontre si fréquemment, entre le mode de détention du sol et celui des constructions, plantations, récoltes, qui le couvrent. En cherchant à s'en rendre compte, on arrive à cette conclusion, que le vivificateur d'une terre morte est propriétaire absolu et sans restriction des constructions qu'il a bâties, des arbres qu'il a plantés, des récoltes qu'il a semées, mais que son droit sur le sol est seulement *conditionnel.* Tant que la condition est remplie, il peut vendre, donner, hypothéquer, transmettre par voie d'hérédité; mais dès l'instant où la condition, qui donne naissance au droit et le conserve, cesse d'être accomplie, le droit expire entre les mains du vivificateur ou de celui auquel il a été transmis. Or, cette condition, c'est la vivification du sol. Si donc la maison tombe en ruines, si les arbres meurent, si les terres restent sans culture, et que *trois ans* se soient écoulés depuis que le sol est improductif, le droit est éteint. Le terrain passe dans la classe des terres mortes, et peut devenir la propriété *conditionnelle* de toute autre personne qui le vivifie de nouveau.

De sorte qu'à vrai dire le vivificateur ou ses ayants-droits ne sont propriétaires que de la maison, des arbres, de la récolte; c'est le principal qui suit l'accessoire; c'est la propriété de la superficie qui emporte la propriété du fond, à l'inverse de ce qui existe dans toute l'Europe. En effet, tandis qu'à Paris, quand une maison s'écroule, le propriétaire reste maître du terrain, à Damas il n'est considéré comme maître que des matériaux ; et si une expropriation a lieu, pour l'agrandissement d'une mosquée, par exemple, on ne tient compte à l'exproprié que de la valeur des matériaux et de la main-d'œuvre.

Aussi, dans tous les actes de transmission d'immeubles que renferment les archives d'Alger, n'en a-t-on pas encore trouvé, du moins M. Worms l'affirme, un seul qui constate la vente d'un terrain *propre à bâtir*, et tous les actes de vente contiennent-ils cette clause singulière pour les Européens, que la maison vendue *ne s'est pas détruite entre les mains du vendeur*.

Pour acquérir un droit de propriété sur une terre morte, suffit-il de la vivifier ou faut-il une concession (iktaa) spéciale de l'*Imam*? Sur cette question, les quatre docteurs de l'islamisme ne sont pas d'accord. « Abou-« Haneïfa ne reconnaît valide l'acte de revivification qu'autant que l'*I*-« *mam* l'a permise, tandis que Malek prétend qu'il n'est pas besoin de « cette permission pour défricher dans un lieu éloigné et inhabité que « personne ne revendique; et qu'elle n'est rigoureusement nécessaire

« qu'au voisinage des lieux habités et cultivés, et relativement aux en-« droits sujets à revendication. Scheffaey et Hann'bal jugent la permission « du souverain inutile dans tous les cas[1]. Les quatre docteurs sont una-« nimement d'opinion que le concessionnaire a, de préférence à qui que « ce soit, le droit de revivifier. »

Mais comme la légitimité de la concession est fondée sur le principe du prophète : « Quiconque vivifie une terre morte, elle est à lui, » il faut, pour que le droit de propriété soit acquis, que la vivification ait lieu dans les trois ans, à dater de l'*iktaa*. Le concessionnaire « n'en est pas « propriétaire (de la terre morte) avant de l'avoir rendue productive, et « il ne le devient qu'après avoir complété la mise en rapport ; mais s'il « néglige les travaux nécessaires pour arriver à ce but, quoiqu'il ait en-« core un droit de fait, il n'a pas celui de propriété, à raison de sa né-« gligence. Quand cette omission de travaux tient à un empêchement « manifeste, on ne doit pas troubler le concessionnaire, et on laisse la « terre entre ses mains jusqu'à ce que l'obstacle ait disparu ; mais dans « le cas où le retard n'est pas causé par empêchement notoire, Abou-« Haneïfa est d'avis qu'on ne doit le troubler qu'après l'expiration d'un « délai de trois années, et qu'alors, s'il ne procède pas aux travaux de « défrichement, l'*iktaa* est annulée, se fondant sur ce que le khalife « Omar a fixé pour l'*iktaa* le terme de trois années. Scheffaëy ne consi-« dère pas ce terme de trois années comme obligatoire, et pense qu'on ne « doit avoir égard qu'à la possibilité pour le concessionnaire de se livrer « à ses travaux : si donc il a laissé expirer le temps matériellement né-« cessaire pour la vivification, on doit lui dire : Tu vas travailler et met-« tre en rapport, et la terre te restera ; sinon, elle te sera retirée et rentrera « dans les conditions où elle était avant l'*iktaa ;* quant au délai fixé par « Omar, il le regarde comme ayant été déterminé dans des vues spécia-« les et pour la convenance d'un cas particulier[2]. » Quoiqu'il en soit de la durée du délai, il faut que la vivification ait lieu pour donner naissance au droit de propriété. Dans le cas contraire, la concession est considérée comme nulle[3].

Cependant, si un individu survient qui mette en rapport la terre abandonnée par le concessionnaire, il ne devient lui-même propriétaire qu'à

[1] *Mizâen schrâyet-el-Koubra. Ketaeb chya-el-Mouâet. (Balance de la haute législation. Livre de la vivification des terres mortes.)*

[2] *Livre des commandements royaux,* de Mawerdi, ch. des *Iktaa.*

[3] *Livre des commandements royaux,* de Mawerdi, ch. des *Iktaa.*

l'expiration de la troisième année, à partir de l'*iktaa*. Le concessionnaire reste libre, pendant ce délai, ou de reprendre son terrain en tenant compte au vivificateur de ses frais, ou de le lui laisser en exigeant de lui *le remboursement du prix auquel la concession a été obtenue.*

Ces dernières expressions d'Abou-Haneïfa nous apprennent que les *iktaa* ne s'accordent pas toujours à titre gratuit. L'usage a effectivement prévalu de ne concéder les terres mortes que moyennant un *prix d'entrée* et un *cens annuel* peu considérable. En Turquie ce cens annuel se nomme *mâl-miri;* en Egypte, *hokor;* en Algérie, *ana.*

V

Dans tout l'Orient les établissements religieux possèdent. Il est pourvu à l'entretien des mosquées, des *imarets* (hôpitaux) et des *médressés* (écoles), par des fondations pieuses, instituées à leur profit, soit par l'*Imam*, soit par les *fidèles*. Les biens consacrés ainsi au culte ou à des œuvres de bienfaisance sont désignés sous le nom de *wakf* ou *habouss:* ces deux mots sont synonymes.

Les principes qui régissent le *habouss* ont été l'objet de dissertations nombreuses : personne ne les a clairement définis. La législation musulmane, sur ce point, est jusqu'ici demeurée lettre close pour tout le monde. C'est qu'on se plaçait à un point de vue faux ; c'est que, pour se rendre compte des règles qui régissent les fondations pieuses, il faut d'abord connaître celles qui régissent la propriété en général. Si M. Worms les a trouvées, c'est qu'il avait commencé par découvrir l'organisation du droit de propriété. Malheureusement, comme plusieurs autres parties de son travail, celle qui regarde le *habouss* est obscure et embrouillée. Les éléments de la théorie sont dans son livre, mais la théorie elle-même n'y est pas. Il laisse au lecteur le soin de la construire péniblement lui-même, tout en annonçant à tout propos qu'il va l'établir clairement.

Le premier effet de la consécration d'un bien meuble ou immeuble à un établissement religieux, c'est l'annihilation du droit de propriété. Celui-ci, ainsi que nous l'avons déjà exposé à l'occasion des pays soumis par la force des armes à la loi musulmane, est *renvoyé à Dieu.*

Il semble au premier abord que les terres vivantes (aâmer), déjà faites *wakf* lors de la conquête, ne peuvent plus être l'objet d'une nouvelle

consécration à Dieu. Cependant les sultans ont accordé à des œuvres pieuses des terres considérables de cette catégorie. Ce n'est point là une anomalie. En effet, ce n'est pas la terre qui dans ce cas est l'objet du *wakf*, mais le revenu (*karadj*) qu'elle paie à l'État. L'*Imam*, comme économe des biens de toute la communauté, dispose librement du produit des impôts dans l'intérêt de l'islamisme : il en applique une partie d'une manière spéciale à des œuvres pieuses. Il est vrai qu'à la grande rigueur il ne devrait pas pouvoir constituer *wakf* le *kharadj*, parce que la condition essentielle du *wakf*, c'est que le fondateur soit propriétaire de la chose consacrée à Dieu, et que l'*imam* n'est qu'économe des revenus. Aussi la question a paru douteuse quand Nourreddin-el-Schedid, sultan de Damas, et à son exemple Selah-Eddin, affectèrent des terres de l'Etat (cela n'avait pas encore eu lieu avant eux) à des établissements religieux. Elle fut résolue affirmativement par le scheik Ibn-Abi-Assroun, qui formula sa décision en ces termes : « Il est licite de répartir et d'ap-« pliquer *une partie des domaines de l'État* en faveur de ceux qui ont « des droits incontestables à ses bienfaits, et cela *dans la vue de les en « faire jouir d'une manière plus assurée ;* mais cette considération peut « seule rendre *légitime* une pareille fondation, qui, dans le principe, est « *irrégulière et vicieuse ; car l'essence fondamentale d'un wakf est la « propriété reconnue du disposant ;* or, l'Imam n'est pas propriétaire, il « n'est que l'économe des biens de l'État. »

Il est difficile de s'expliquer pourquoi M. Worms a relégué un document de cette importance dans une note. Ce n'était pas à propos d'un texte de Mouradjea d'Ohsson, dans lequel il n'est que très-indirectement question des fondations pieuses, qu'il fallait le citer.

Ainsi, le *kharadj*, c'est-à-dire le tribut dû par les terres vivantes faites *wakf* lors de la conquête, peut être voué à Dieu par l'*Imam*, et seulement par lui (ce dernier point est évident), et consacré à perpétuité à des œuvres pieuses. Quelquefois l'*Imam* fait *wakf* ou *habouss*, en vertu des mêmes principes de jurisprudence, le produit du cens annuel (*ana*, *mâl-miri*, *hokor*) payé au Trésor par le concessionnaire d'une terre *mouâet*. Cette affectation de l'*ana* à l'entretien des établissements religieux n'a pas peu contribué en Algérie à tromper l'administration française sur le véritable caractère du *habouss*.

En fait, ces fondations sont les moins communes. Les principales richesses immobilières des mosquées, hôpitaux, écoles, etc., appartiennent à la catégorie des terres mortes. Ces terres, étant les seules sur les-

quelles peut être exercé le droit de propriété, sont aussi les seules que les *fidèles* peuvent consacrer à Dieu.

Une terre *mouâet* est vivifiée : on y bâtit une maison, on y plante un jardin, etc. Le propriétaire vivificateur, ou l'un de ses ayants-droit, fait *habouss* cette maison ou ce jardin, au profit de la mosquée de la Mecque, par exemple. Aussitôt le droit de propriété est renvoyé à Dieu, cesse d'exister au profit de qui que ce soit sur terre, et l'usufruit de cette maison ou de ce jardin appartient à la mosquée de la Mecque. Une fois constitué, le *wakf* ou *habouss* est irrévocable.

Tombât-elle en ruines, une maison faite *wakf* ne peut être vendue ni échangée. « Il n'est qu'un seul cas où cela puisse avoir lieu, c'est quand l'emplacement du domaine *habouss* est indispensable à l'agrandissement d'une mosquée, d'une route ou d'un cimetière ; alors on le vend, et le prix de la vente est employé à l'achat d'une maison qui est faite *habouss* à la place de celle qui a été démolie. » (*Sidi-Krelil.*)

Le fondateur d'un *wakf* ou *habouss* ne peut en définitive *renvoyer à Dieu* que le droit dont il est lui-même investi, droit *conditionnel*, le le lecteur se le rappelle. Il en résulte que la ruine de la maison, ou la stérilité du jardin, etc., qui entraînerait la déchéance du vivificateur ou de ses ayants-droit, entraîne également la perte des droits d'usufruit de la mosquée. Le sol retombe dans la classe des terres mortes, et l'État peut en disposer en faveur d'un nouveau concessionnaire. Pour parer à ce danger, il a été établi que sur le revenu de tout *wakf* ou *habouss* on doit prélever avant tout de quoi le tenir en bon état. C'est là une règle rigoureuse.

Une disposition bizarre du droit musulman, particulière au rite d'*Abou-Haneïfa*, c'est que le fondateur d'un *habouss* peut en réserver l'usufruit pour lui et pour ses descendants, pour ses affranchis même. Dans ce cas, la mosquée, l'école, etc., n'entre en jouissance qu'à la mort du fondateur, ou à la mort de ses enfants, ou à l'extinction de ses descendants, suivant les réserves stipulées dans l'acte de fondation. Cette clause, formellement interdite dans le rite de Malek, a pour effet de ne rien changer aux droits du fondateur, ni à ceux de sa famille, puisque le *habouss* ne passe à l'institué que dans le cas où il aurait été acquis au Trésor public. Elle lui présente un grand avantage, celui de le soustraire au risque de perdre son droit conditionnel de propriété. L'institution du *habouss* rend l'inaccomplissement de la condition presque impossible. Il est, en effet, ainsi que nous l'avons déjà dit tout à l'heure, rigoureusement

établi par la loi que sur le revenu de tout *wakf*, « même quand il serait « fait en faveur des pauvres, on prélève avant tout de quoi le tenir en « bon état de réparation. Si celui qui a la jouissance du *wakf* se refuse « à faire les réparations on n'en a pas les moyens, le magistrat doit l'en « faire sortir, donner l'immeuble à loyer, et sur le montant du prix re- « cueilli pourvoir aux réparations ; quand elles sont faites, l'usufruitier « est remis en possession ; de cette manière, on aura servi à la fois les « intérêts du fondateur et ceux de l'usufruitier du *wakf*, parceque, « sans les réparations, le domaine se serait détruit et les droits de tous « deux auraient subi le même sort. » (*Hedaya*). « Le *habouss* est donc le moyen le plus simple et le plus sûr que puisse employer un père de famille pour garantir à lui-même et aux siens la plus longue durée possible de la propriété. »

VI

En résumé, la propriété de tout le sol musulman, l'Arabie et le Souad-el-Irak exceptés, est renvoyée à Dieu, et n'existe au profit de personne ; le souverain, l'ombre de Dieu, en administre les revenus, en qualité de tuteur de l'islamisme, pour le service de la religion et de la société des *vrais croyants ;* la possession du sol qui était productif lors de la conquête, est conservée aux habitants vaincus, sous la condition d'un tribut perpétuel ; la culture est à la fois pour eux un droit et un devoir ; le tribut sert à solder l'oligarchie religieuse et militaire des vainqueurs ; le mode généralement adopté pour le recouvrement du tribut consiste dans une délégation de l'autorité souveraine, sur une contrée déterminée, à un membre de cette oligarchie, qui prélève sur le montant du tribut dont il est le collecteur sa solde personnelle ; le sol improductif est concédé par le souverain à toute personne qui le met en état de rapport, sous la condition d'un cens déterminé ; le concessionnaire est propriétaire absolu des récoltes, des constructions, des plantations que rapporte le sol concédé et vivifié ; son droit de propriété sur le sol est conditionnel, et il expire s'il le laisse improductif.

VII

Après avoir déterminé d'une manière générale la constitution de la propriété dans les États musulmans, il restait à M. Worms à nous apprendre quelle en était l'organisation en Algérie. C'est dans cette terre nouvellement française que l'auteur a étudié la législation du Koran ; c'est pour l'administration de notre colonie que son livre, dont l'intérêt est pure-

ment scientifique pour toutes les autres parties de l'Islam, a une grande importance pratique.

Justement cette partie de son travail est la moins satisfaisante. Il établit, il est vrai, que le sol de l'Algérie est une terre de *kharadj*, ou en d'autres termes que tout droit de propriété sur les terres de la Régence est annulé. L'Afrique septentrionale ayant été soumise par les armes à la domination musulmane, le régime de la propriété immobilière doit, en effet, y être exactement le même que dans l'Inde, la Turquie, l'Egypte, etc. ; elle doit avoir été faite *wakf;* les textes de la loi de Malek sont d'ailleurs positifs à cet égard. Mais M. Worms n'est rien moins que clair quand il décrit l'organisation politique et administrative de ce pays sous les dynasties arabes et berbères, et sous le gouvernement des Turcs. Il ressort toutefois du chapitre consacré à ce sujet, que la perception des tributs et l'administration des provinces étaient, sous des noms différents, établies sur les mêmes bases générales que dans les autres États musulmans.

Ignorante des droits immenses dont elle était investie par la conquête, l'autorité française se serait, s'il faut en croire M. Worms, laissée tromper par les indigènes de la façon la plus funeste pour les intérêts du pays et de la colonisation. On lui aurait persuadé qu'il n'existait point d'impôt personnel sous les deys ; que la terre n'était soumise qu'à la dîme (*aschour*) ; enfin, on aurait abusé de notre crédulité jusqu'à faire accepter au maréchal Valée ce grossier mensonge, que la dîme n'était prélevée que sur la quotité des semailles et non sur celle de la récolte. Ce qui n'est pas douteux, c'est que les biens abandonnés en 1830 par le Dey et les Turcs exilés, sont devenus dans la plus grande partie de l'Algérie la proie des Maures les plus audacieux et des anciens fermiers, auxquels les magistrats musulmans n'ont pas hésité à fabriquer des titres de propriété. La province de Constantine fut seule à l'abri de ces habiles usurpations. L'installation immédiate d'une administration arabe y mit obstacle. Les indigènes ne pouvaient avoir la pensée d'essayer sur leurs coreligionnaires les impostures qui avaient si bien réussi ailleurs avec l'administration française, et de leur côté ces fonctionnaires musulmans n'avaient pas encore une expérience suffisante de notre aveugle confiance pour oser tout d'abord accepter la complicité, et par suite la responsabilité, de semblables usurpations. « On « chercha seulement à dérober le plus longtemps qu'il fut possible aux « Français la connaissance des magnifiques et nombreux domaines de

« la province. Quand l'Etat s'en fut mis en possession, les principaux « Maures les prirent à bail, et firent entrer dans la masse des bénéfices « énormes qu'ils en retirèrent, les impôts énormes en nature qui étaient « payés aux Turcs, et dont le nouveau gouvernement ignorait l'exis- « tence. »

VIII

M. Worms se borne à signaler les erreurs dans lesquelles est tombée l'administration française, à décrire l'état de choses antérieur à notre conquête; il ne cherche pas à prévoir quels peuvent être les résultats pratiques de l'importante découverte qu'il vient de faire ; il ne trace pas de règles à suivre pour consolider notre domination ; il n'indique pas un nouveau plan de colonisation. Je n'aborderai pas une question sur laquelle il évite de se prononcer. Qu'il me soit permis seulement d'élever des doutes sur la réussite prochaine de l'entreprise tentée par la France. On espère partager l'Algérie avec les Arabes et faire marcher de front le respect des droits antérieurs à notre arrivée, des lois, des usages, de la religion de nos sujets musulmans, et l'établissement sur le sol africain d'une nombreuse population française, avec sa civilisation, ses lois, ses croyances ; on espère, non pas assimiler, mais rapprocher deux peuples, deux races, deux langues, deux cultes. C'est compter sur la conciliation de choses inconciliables. Ne voit-on pas que cette juxtaposition seule soulève dans le cœur des Arabes trop de ressentiments, réveille trop de haines, pour que la paix puisse cesser d'être imposée par la force. En dépit des avantages matériels que leur assure l'occupation française, malgré les ménagements des bureaux arabes pour leurs mœurs, leurs habitudes, leurs coutumes, les tribus tenteront toujours, à la première occasion favorable (l'agitation produite par les lenteurs du siége de Zaatcha le prouve assez), de chasser de l'Algérie des étrangers dont la présence seule sur la terre d'Islam blesse toutes leurs convictions les plus chères; elles tenteront toujours de repousser une domination qu'elles ne peuvent accepter qu'en renonçant à une religion qui leur prescrit comme le plus saint des devoirs la guerre contre les *infidèles*. A quelque page qu'on ouvre le Koran, on y rencontre des préceptes formels qui la prescrivent. « La guerre est établie et elle doit durer jusqu'au jour du jugement. » La paix peut être accordée aux infidèles, dit la Hedaya, mais ce n'est jamais qu'une TRÈVE.

D'ailleurs, ce ne sont pas seulement quelques versets qui rendent toute transaction impossible, c'est le Koran tout entier. Un musulman

ne peut obéir à une ordonnance de police, si elle est contraire aux prescriptions du Prophète, sans abjurer à ses propres yeux. L'islamisme est une société bâtie tout d'une pièce : toucher à l'une des pierres de l'édifice, c'est le détruire.

Le christianisme, qui proclame des principes absolus et immuables sur le dogme et sur la morale, s'harmonise avec tous les degrés de la civilisation humaine, avec toutes les circonstances diverses de gouvernement, de race, de climat, de langues, d'état social, parce qu'il est étranger à toute organisation temporelle.

Il n'en est pas de même de l'islamisme. Apôtre par le sabre autant que par la parole, Mahomet se créa un petit peuple de disciples dévoués, qui, tour à tour, priaient et combattaient à ses côtés. A cette société peu nombreuse, il donna un code à la fois religieux, politique et civil. Arabe, il combina des lois excellentes pour sa race, son pays, pour l'état social qu'il lui était donné de connaître; en rapport avec les mœurs, les idées, les préjugés même de son temps; mais justement à cause de cela, il leur manque le cachet divin de l'universalité. Mahomet était un homme de génie, mais quel est l'homme même de génie « qui ne porte au front le signe de son peuple et de son siècle[1] ! »

Quand le Koran fut transporté de la Péninsule arabique chez d'autres peuples, dans d'autres contrées, au milieu d'autres civilisations, il se trouva en opposition avec les principes fondamentaux de ces sociétés étrangères, qu'il fallait renverser par la base pour lui obéir. N'importe ! tout le Koran étant textuellement descendu du ciel, et le Koran contenant des principes de droit civil et politique, tout Etat musulman dut forcément et invariablement se calquer sur la forme de société temporelle qu'avait imaginée et que pouvait comprendre Mahomet. Aujourd'hui, que la civilisation chrétienne, en suivant une voie toujours progressive, réagit sur l'Orient, les chefs de l'islam voudraient entrer dans la voie des réformes; mais toutes leurs tentatives, tous leurs efforts ne peuvent aboutir, parce qu'ils viennent se heurter contre l'insurmontable obstacle d'une loi éternellement immobile, qui a tout prévu, tout réglé, au nom d'une autorité infaillible et divine. L'islamisme ne peut ni avancer ni reculer. Pour lui, se mouvoir c'est abdiquer. Et comme s'arrêter c'est mourir, comme pour vivre il faut agir, la société musulmane est en pleine décadence. Mahomet, en faisant des lois contingentes de l'ordre

[1] *Conférences* du P. Lacordaire.

temporel, des dogmes religieux, en confondant dans sa propre personne et dans celle des khalifes l'autorité spirituelle et temporelle, a déposé dans le sein d'une œuvre de génie un germe de mort. Un poison lent mais sûr circule dans les veines de l'islamisme. Il n'en sent pas les atteintes meurtrières, et assiste avec orgueil à sa propre agonie. Mais pour qui sait voir, les signes d'un mal sans remède sont manifestes, le péril inévitable, le salut impossible[1].

Avec une société semblable, un compromis sérieux est une chimère. La France se trouve vis-à-vis des Arabes d'Algérie dans une situation dont elle ne peut sortir que par deux issues : la conversion des musulmans ou l'extermination plus ou moins lente de la race indigène. La fusion pacifique des musulmans et des chrétiens n'est qu'un rêve irréalisable. On la croit possible en France, parce que nous jugeons les choses au point de vue chrétien ; au point de vue musulman, l'acceptation *volontaire* de notre domination serait une apostasie. Jusqu'à ce que la population de notre colonie soit chrétienne, il faudra y entretenir une armée considérable. Tant que les habitants de l'Algérie seront des Arabes croyant au Koran, jamais nous ne la gouvernerons avec dix mille hommes de garnison comme faisaient les Turcs.

A. DE METZ-NOBLAT.

[1] Je n'ignore point que des améliorations notables ont été introduites par le sultan Mahmoud, par Méhémet-Ali et par Reschid-Pacha, dans l'organisation politique de l'Orient, mais il ne faut pas leur attribuer plus d'importance qu'elles n'en ont en réalité. Il s'est trouvé que trois hommes éminents par l'intelligence, capables d'apprécier la supériorité d'organisation des puissances chrétiennes sur les États musulmans, ont emprunté à notre civilisation quelques institutions administratives; il s'est trouvé que ces emprunts n'étaient pas en opposition assez directe avec le Koran pour qu'il fût impossible de les transplanter à Constantinople ou au Caire. Mais de là à une rénovation sérieuse et durable, il y a loin. Jusqu'à ce que l'islamisme tire de son propre sein la sève régénératrice, jusqu'à ce qu'il crée au lieu d'imiter, il est permis de douter s'il entre dans les desseins de Dieu de rendre la vie à cette société expirante. Or, rien de semblable ne se passe sous nos yeux ; sur les rives du Bosphore, on nous copie, rien de plus. Même dans cette voie modeste on ne pourra franchir certaines limites. Quelque élastique qu'on veuille supposer le texte du Koran, quelque souple et habile que se montre le commentateur, on rencontrera, si on ne l'a rencontré déjà, un verset bien clair devant lequel il faudra reculer. Je ne nie point d'ailleurs que les réformes projetées ou réalisées par Abd-ul-Medjid et par son prédécesseur ne puissent prolonger la durée de l'empire ottoman, mais seulement qu'elles constituent une résurrection sociale proprement dite.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 23 avril 1851.

Les jubilés sont vraiment des époques climatériques dans l'histoire de la société chrétienne; celui de 1825 fut triste : il ne se nourrissait que des restes de la vieille foi; des pèlerins descendus des montagnes de l'Italie, ou sortis des forêts de l'Allemagne, étaient venus dans la ville éternelle, comme pour attester qu'il existait encore quelques réservoirs de la rosée céleste. Le siècle passait, sec et railleur, sur ces manifestations surannées; quant à la nouvelle semence, elle germait imperceptible.

Tout semblait préparer un autre aspect au jubilé de 1850; mais la tempête l'avait devancé, et le père des fidèles, à peine rétabli sur un sol qui tremblait sous ses pas, ne pouvait redevenir immédiatement l'hôte du monde catholique; la voix qui devait annoncer la jubilation universelle a donc passé par dessus Rome attristée, et ce n'est que dans les provinces distantes du centre de l'Eglise qu'elle s'est fait entendre aux cœurs chrétiens. Dans cette combinaison inattendue, il y a pour la France un grand honneur et une récompense méritée. Lorsque le tourbillon démagogique s'est abattu sur l'Europe, l'Italie s'est montrée peu digne du dépôt sacré que la Providence lui a remis; les uns y ont uni la démence à la perversité, les autres se sont comme abîmés dans la peur; il semblait qu'il n'y eût plus d'autres catholiques que le Pape et le roi de Naples sur la surface de la Péninsule. C'est dans le cratère même du volcan révolutionnaire que le courage du sentiment chrétien s'est retrouvé. La France, entraînée à tout vent de folie, n'a eu qu'un sentiment vrai et fort, celui de la religion. Elle a voulu que le Pape fût rétabli dans Rome, et aujourd'hui elle recueille les fruits de son acceptation de l'héritage de Charlemagne.

Il n'est personne qui ne soit frappé des effets produits par le jubilé de 1851. Paris marche, les provinces sont ébranlées, l'aspect des églises est fort au-dessus de ce qu'on a vu de consolant dans le cours des dernières années, et le témoignage des ecclésiastiques confirme ce symptôme

extérieur. Jamais donc la sève indestructible du catholicisme ne s'est mieux révélée que dans le cours de la dernière semaine. Il faut en bénir Dieu du fond de notre âme ; il faut voir, avec joie, arriver le moment où ceux qui naguère se singularisaient par leur ardeur religieuse seront confondus dans la foule immense des adorateurs de Jésus-Christ.

De ce changement dont tous les yeux sont frappés, il résulte une conséquence politique non moins évidente. On sent bien qu'une société qui renferme de tels éléments ne peut périr, et nous sommes, au fond, de l'avis de ceux qui disent : L'ancre du salut de la France est, avant tout, dans la religion. Ce n'est pas une raison pourtant pour faire du quiétisme, au milieu des problèmes dont la solution nous menace. *Aide-toi, le ciel t'aidera,* dit le proverbe, et ce proverbe a son cachet chrétien bien marqué. Sans doute, nous ne pouvons espérer de réunir tous les catholiques dans une même ligne de conduite et d'opinion, et j'ajoute que cette uniformité aurait quelque chose de regrettable ; elle rappellerait trop le temps où l'on fleurdelisait les croix, avec l'intention de faire de la légitimité et de la religion deux propositions adéquates ; la frappante bigarrure de l'opinion des catholiques en matière de gouvernement est, au contraire, une garantie qu'on ne verra plus l'Eglise, égarée par son affection, se subordonner à un symbole purement politique.

Mais, d'un autre côté, il importe que la majorité des catholiques se compose d'hommes de bon sens, de résignation et d'obéissance , et c'est dans ces trois qualités, ce me semble, que se résume le salut politique de notre pays : de bon sens, car, tout en laissant aux esprits la *liberté de s'égarer,* pourvu que l'heureuse inconséquence du cœur sauve le chrétien, la religion abandonnerait une partie capitale de sa tâche, si elle ne mettait la plupart des intelligences à l'abri des illusions et des utopies : de résignation, car l'espérance est au premier rang des vertus chrétiennes, et quoique nous voyions très-clairement le mal immense de notre époque, il nous est impossible de couvrir notre tête de cendre, avec ces Jérémies officieux qui n'auraient raison, que si le jugement dernier était proche : d'obéissance, enfin, car je n'admets pas davantage que, dans une tête bien réglée, la morale des barricades puisse s'allier à celle de l'Évangile, et que la fureur de commander qui suscite tant de révoltes ait jamais sa sanction dans une loi religieuse dont le divin auteur a établi, comme un devoir, la soumission des sujets, même à un maître étranger.

On me permettra donc, au risque de remonter quelques courants contraires, de persister dans une ligne politique qui me semble justifiée aux divers points de vue que je viens de toucher. Le bon sens me dit, en effet, que ce serait se faire une illusion inutile que d'attendre désor-

mais de la forme républicaine les garanties d'un gouvernement régulier. Nous sommes de ceux qui ont fait effort en 1848 pour aider au triomphe de la république modérée, sans vouloir prendre personne pour dupe, et avec la résolution d'accepter comme définitive une forme moins impopulaire peut-être, à la condition que la France en deviendrait plus calme et plus forte. C'est le contraire qui est arrivé : quand bien même nous échapperions, par une nouvelle faveur de la Providence, aux catastrophes dont 1852 nous menace, la décadence de notre pays ne s'en poursuivrait pas moins, et dès ce moment elle est frappante. Je n'en veux pour preuve que l'état de notre politique étrangère. Dès que le président de la République, même avec l'appui du parti conservateur, veut rentrer dans les traditions qui avaient fait l'équilibre de l'Europe et l'indépendance de notre nation, il rencontre au delà du Rhin et des Alpes le besoin de stabilité qui lui reproche son origine ; et ce que la Restauration n'aurait pas souffert, ce dont on eût fait un crime irrémissible au gouvernement de Juillet, comme par exemple la domination incontestée de l'Autriche sur l'Italie, et l'imminence de l'incorporation de toutes ses provinces au grand corps germanique, nous sommes forcés de l'accepter comme une conséquence de notre faiblesse intérieure. A côté de ceux qui voient ainsi tout déchoir dans leurs mains, avec la conviction que le mal est produit par une impulsion fatale dont ils sont à peine parvenus à enrayer l'impétuosité, l'école révolutionnaire qui devrait se charger, quand il ne s'agirait que de justifier ses *prospectus*, de nous rendre une France plus glorieuse que celle de Louis XIV, n'a à nous offrir, en tout et partout, que des barricades, c'est-à-dire un système dont l'effet immanquable est de provoquer la réaction.

Nous voilà donc chassés de l'hypothèse républicaine ; aussi, quand je parle de résignation, n'est-il pas question de celle qui s'accommode d'un état de choses essentiellement vicieux ; ce n'est pas non plus une lâche condescendance au besoin de l'immobilité quand même. Je crois l'avoir déjà dit une autre fois, la France est comme le *gentilhomme de verre* dont a parlé Cervantes : elle n'ose faire un mouvement, de peur de se casser. Ainsi le temps était venu de renouveler les élections de la garde nationale ; l'Elysée se lançait tête baissée dans cette épreuve ; il y voyait l'aurore d'un mouvement impérialiste. On a pourtant regardé les choses d'un peu plus près ; l'Assemblée s'est émue des chances que cet ébranlement allait ouvrir, et l'organisation actuelle a été prorogée, sous prétexte qu'on allait voter une loi sur la garde nationale. Cette loi est un 31 mai militaire, et quand elle aura passé, est-il certain qu'on n'ait pas à se repentir de n'avoir fait que reculer l'échéance ? C'est dans ce miroir que se reflète la profonde misère de la situation actuelle. On

doit y reconnaître un symptôme d'étrange faiblesse, et c'est pourquoi nous ne savons ce qu'il faudrait pour nous résigner à étendre l'emploi de ces narcotiques à l'ensemble du gouvernement. Des hommes auxquels nous avons foi croient qu'on sera forcé d'en venir là, et, à vrai dire, nous n'entrevoyons pas pour le moment d'autre issue; mais c'est peut-être parce que nous ne sommes pas arrivés au terme du défilé, et, en qualité de Français, nous devons toujours nous défier de notre impatience.

L'objet de la résignation que je conseille, ce n'est donc pas la continuation de la torpeur mortelle qui nous dévore, c'est l'attente ferme et fondée sur une légitime confiance en Dieu, d'épreuves que nous ne pourrons bientôt plus ajourner. Aussi nous faut-il proclamer hautement la doctrine de l'obéissance, parce que nous sommes chrétiens, et parce que la loi de l'Evangile nous en fait un devoir. Nous n'aspirons pas au régime du sabre, même avec le correctif d'une bénédiction donnée par l'Eglise. Pie VII est venu bénir le sabre : c'était une nécessité admirablement comprise sans doute; mais l'Eglise a des résolutions qu'elle accomplit avec la certitude d'échouer, et c'est pourquoi elle ne les prend qu'une fois. Il en a été du sacre de Napoléon comme de l'amnistie de Pie IX : sans ce dernier acte, d'une sublime imprudence, quel regard aurait pu descendre dans l'abîme de l'ingratitude des prétendus patriotes italiens? La France, sans les mêmes lumières et sans le même sentiment du devoir, s'est aussi imposé une fois comme remède le despotisme militaire : elle ne renouvellera pas cet expédient; car elle sait qu'à ce prix la gloire et le génie jettent le maître sur un rocher, et dévouent les sujets à la conquête. Ne nous laissons donc pas prendre à ce leurre de l'impatience et du dégoût; ne faisons pas comme Xénophon, qui écrivait le roman de *la Cyropédie* en haine de la démocratie athénienne : après qu'il eut goûté les douceurs de la domination du grand roi, il lui fallut, pour se réconcilier avec lui-même, avoir à pleurer son fils, mort pour la liberté de leur commune patrie.

Donc, puisqu'il nous faut réapprendre à obéir, descendons en nous-même, demandons-nous ce qui est juste, et ne proposons à notre pays qu'une obéissance conforme à ses droits, à ses traditions, à sa dignité. C'est dire assez (et nous n'aurions vraiment pas besoin de nous expliquer de nouveau sur ce point) que nous voyons avec une sérieuse satisfaction des hommes considérables par leur caractère, leurs talents, leurs services, donner l'exemple public et patent de l'union sur le seul terrain qui puisse être définitif. La transformation du journal l'*Assemblée nationale,* en un organe, pour ainsi dire, officiel, de la *fusion*, est l'événement politique de la dernière quinzaine. Une vieille confiance,

dirons-nous une vieille obéissance au *Journal des Débats*, avait retardé cette manifestation : mais la lettre du comte de Chambord fut enfin la pierre de touche de la résignation du vétéran de la presse périodique aux dernières volontés du roi Louis-Philippe. Au lieu d'une approbation que lui demandaient les chefs de l'opinion conservatrice sous le dernier règne, il a prononcé un *non possumus* sur la portée duquel il n'était plus permis de se faire illusion. On a donc laissé le vieux journal concilier tout seul, s'il peut en venir à bout, ses répugnances à accepter le *Credo* révolutionnaire de M. Cousin, doublure sophistique de M. Thiers, avec l'hydrophobie de la légitimité. La conjoncture était pressante; M. Thiers, organe éclatant de la vieille et incorrigible opposition, venait de s'embusquer dans les colonnes du *Messager de l'Assemblée*. L'*Assemblée nationale* était là comme *l'en cas* de la monarchie. Ce journal se distinguait de tous les autres, en ce que, le premier, après le 24 février, il avait attaqué le principe républicain, sans arborer aucun drapeau bien distinct : il fallait que le public eût enfin l'explication de l'énigme, et M. de Pastoret l'a donnée, en substituant la *fusion* à cette politique anonyme. L'*Assemblée nationale* a publié son manifeste, qu'on doit considérer comme la réponse des orléanistes raisonnables à la lettre de M. le comte de Chambord.

Dans notre humble opinion, cette réponse aurait dû être plus éclatante. Il nous semble que les *fusionnistes* ont obéi à des habitudes qui n'ont plus cours dans notre cohue actuelle. C'est peut-être une chose triste à dire, mais enfin il n'y a plus ni convenances ni mœurs parlementaires. Les luttes de la rue, en 1830, ne furent qu'un accident passager, dont on s'efforça, non sans succès d'abord, d'amoindrir les conséquences. Après comme avant ces perturbations, les hommes considérables, ou qui croyaient l'être, composèrent leur attitude et choisirent leurs moyens de publicité, gardant leurs noms pour la tribune, et laissant les journaux à des prête-noms ou à des *sous-ordre*. Mais ces déguisements ont péri avec les fictions parlementaires, et, aujourd'hui, malgré tout le talent du monde, on ne peut se flatter d'agir efficacement sur l'opinion, si l'on ne fait dans la presse ce que nous avons fait tous, grands et petits, dans la rue, quand il a fallu démontrer à la brutalité des passions révolutionnaires que le fusil n'était ni le monopole, ni le talisman des ennemis de la société. Pour que le manifeste de l'*Assemblée nationale* produisît tout son effet, il fallait donc, c'était une condition impérieuse, qu'à la suite de noms, tels que ceux de MM. *Guizot*, *Duchâtel*, *Dumont*, *de Salvandy*, *Vitet*, on prit alors d'autres noms aussi significatifs que ceux de M. *Berryer*, du *duc de Noailles*, du *duc de Valmy*, de *M. de Pastoret*.

Il le fallait pour Paris, encroûté dans ses vieilles répugnances, et surtout pour les départements : quel moyen plus efficace de faire cesser la vieille et incurable lutte des partisans de Louis-Philippe et de ceux de Henri V ? Nous sommes dans un temps où on ne peut rien faire sans accentuer fortement chacune de ses actions : on ne croira pas à l'union sur laquelle se fonde la direction actuelle de l'*Assemblée Nationale*, tant qu'on sera réduit à des explications de coulisse. C'est un tort que de croire qu'on sache rien, en dehors d'un cercle très-restreint, de ce qui se débite autour des politiques de profession. Il faut des majuscules à ce siècle de la réclame.

Toutefois, après avoir exprimé notre regret sur le mode de proclamation adopté par l'*Assemblée Nationale,* nous n'en attachons pas moins la plus grande importance à ce qu'elle a fait. C'est, selon nous, le plus bel exemple qu'aient jamais donné des amours-propres politiques. De la part des légitimistes, c'est un renoncement mémorable à des préventions personnelles invétérées. Quand on s'est combattu si longtemps, quand on a joint la passion de la lutte aux motifs de conscience, c'est agir véritablement en chrétiens que de déposer les armes et de tendre la main à d'anciens ennemis. On dira que c'est la nécessité qui y porte : mais pourquoi ceux qui comprennent cette nécessité sont-ils encore si rares ? On a souvent parlé de la Victoire peinte dans la galerie de Chantilly, qui, se mutilant en quelque sorte elle-même, arrache quelques pages de la vie du Grand Condé : mais si le soutien longtemps obstiné des guerres civiles s'était noblement rendu à l'ascendant de la royauté personnifiée dans Louis XIV, il trouvait dans son abaissement une position magnifique, et sa sécurité soumise valait bien les anciens hasards de sa révolte. Il n'en est pas de même dans la circonstance présente. Les légitimistes qui vont au-devant des membres du dernier conseil de Louis-Philippe, abandonnent, sans compensation pour leur amour-propre, une partie de leur passé ; ils reconnaissent des services là où ils n'avaient jusqu'ici que flétri la conduite ; ils donnent, en quelque sorte, quittance à la monarchie de juillet, de ce qu'en dépit de l'irrégularité de son principe, elle a fait, tant au dedans qu'au dehors, de profitable à la France. Pour des *cavaliers,* ce n'est pas médiocrement raisonnable.

Quant aux orléanistes, leur concession paraît plus forte, et c'est jusqu'ici ce que le vulgaire de leur armée comprend le moins. Sous ce rapport, ceux qui se refusent à marcher avec l'*Assemblée nationale,* sont tous, plus ou moins, de l'école de M. Cousin. Ils voudraient se persuader à eux-mêmes que la monarchie de Juillet a succombé par un pur accident, ou bien pour s'être décidée trop tard à substituer M. Thiers à M. Guizot. Cette explication commode les sauve de la honte d'avoir

laissé tomber leur roi dans la boue sanglante des barricades, et comme, le cas échéant, ils recommenceraient sur nouveaux frais leur monarchie de contrebande, ils s'écrient que c'est abandonner la gloire de dix-huit années que de rendre hommage au principe supérieur qui réside dans le chef de la branche aînée. Laissons-leur ce pauvre sophisme, et voyons ce qui, dans l'enjeu de fusion, reste aux hommes dont le renvoi n'a pas suffi pour sauver la monarchie de Juillet.

J'ai souvent entendu dire à plusieurs de nos amis : Nous ne contestons ni les talents, ni le caractère; mais, que voulez-vous? certains hommes n'ont pas la main heureuse, et il y a toujours une raison pour cela. Les ministres renversés en Février ont tout au moins la responsabilité de leur insuccès. Honorons leur retraite; mais ne reprenons à aucun prix un instrument qu'une paille intérieure a fait éclater.

A cette objection, si grave qu'elle puisse paraître, notre réponse à toujours été la même : avant et y compris Février, on ne peut dire (à part les principes qui reparaissent avec une nouvelle jeunesse) que les fautes aient été moins grandes ou plus fortes d'aucun côté. Les légitimistes et les républicains ont été aussi surpris ou aussi dupes que les orléanistes : le seul vainqueur a été le désordre et ses suppôts. Le 24 février était comme le programme d'une confession générale; ceux qui l'ont faite sincèrement et ceux qui s'y tiennent avec fermeté ne portent plus à nos yeux de certificat d'origine. Quels qu'ils soient, de quelque part qu'ils viennent, ils sont revêtus de la robe blanche des catéchumènes et marqués du sang de l'agneau. Ceux qui mettent l'orgueil de côté, pour avouer leurs anciennes fautes, sont aussi seuls capables de travailler à la reconstitution de la société. Est-ce que nous traçons des catégories particulières parmi les responsables du passé? Est-ce que nous n'avons pas soutenu M. Thiers, avant qu'il n'inventât la politique quasi-révolutionnaire? Avons-nous gardé la moindre amertume contre le passé de M. Barrot? Seulement, à mesure qu'il prend fantaisie à ces blessés de février de se vanter de leurs anciennes prouesses, nous désespérons de leur coopération, et nous finirons par les considérer comme une proie qui, volontairement et de plus belle, se dévoue au monstre révolutionnaire.

En mettant de côté l'explication la plus naturelle et la plus juste de la chute de Louis-Philippe, celle qu'on tire du principe même de son élévation au trône, ce serait une grande question de savoir si les derniers ministres de ce monarque ont succombé par leur faute ou par celle de l'opposition; mais du moins, ils n'ont point à se reprocher d'avoir récriminé contre l'opposition, quelque injuste, quelque imprudente qu'elle se fût montrée à leur égard. Quand on a présenté leurs actes sous un jour erroné, par exemple en matière de finances, ils ont fourni

des chiffres, encore plus que des raisons, et rien d'ailleurs ne les a fait sortir d'une attitude modérée et sereine, qu'après tout l'opinion publique a bien su apprécier. Ils ne se sont ni cachés, ni humiliés, ni aigris; ils ont agi comme de vieux généraux qui, quoique battus, savent encore se faire un titre de considération d'une honorable défaite.

Le temps s'écoule, et chaque homme n'a qu'un petit nombre d'années à donner à la politique active; mais combien les vétérans ne sont-ils pas utiles aux nouveaux soldats? Il faut des témoins, et des témoins illustres, pour vider un procès comme celui qui a commencé avec la révolution française. Les premiers acteurs du drame, en descendant dans la tombe, ont laissé des héritiers qui, plus tard, ont représenté les passions, les préjugés, les espérances de l'époque originaire, et ces héritiers, nous en avons besoin pour le dénoûment.

L'Europe a fait en 1848 une grande expérience; elle a vu que rien n'y était ferme que la monarchie héréditaire. En France, avec des éléments que je crois supérieurs à ceux des autres peuples (notre admirable armée de l'expédition de Rome l'a bien prouvé), nous sommes entraînés à une décadence croissante et à des périls incessants, pour avoir rejeté la personnification des traditions nationales. En Autriche, en Prusse même, jusqu'en Piémont (malgré l'affaiblissement du lien qui rattache les Carignan à la maison de Savoie), une démagogie grossière et féroce a été contenue par la fixité du droit héréditaire de la monarchie.

Quand nous faisons le bilan de l'exil des Bourbons, notre passif est tellement onéreux que, pour éviter à l'existence de la nation une dernière et terrible banqueroute, nous n'avons plus (c'est notre intime conviction) qu'à faire un nouveau contrat avec les débris de celui que la révolution déchira.

Nous n'avons pas besoin de dire en quoi le nouveau contrat sera véritablement synallagmatique. Cela est si évident, qu'indépendamment des vertus et des lumières du chef de la branche aînée, c'est le décret de la Providence qui l'a mis seul de sa race en dehors de nos discordes, c'est ce décret qui le rend surtout propre à cicatriser nos plaies. Quand la France enfin éclairée et librement consultée (car c'est ainsi que l'entend la politique de justice et de devoir que nous avons dans le cœur), quand la France conclura l'alliance devenue nécessaire à notre salut, tous les témoins, sans distinction, des erreurs honorables du passé, stipuleront dans l'acte, ainsi que ces chevaliers du moyen âge qui, à la fin des guerres, imprimaient leur sceau, après celui des souverains, sur les traités de paix.

J'en reviens au début de cette revue: la France est plus qu'elle ne le croit elle-même un pays de vieilles mœurs et de vieilles croyances;

c'est en se repliant sur son passé qu'elle reprendra la vie salutaire qui circulait autrefois dans ses veines. Bien des choses se transforment, mais les peuples ne changent pas : la Gaule couverte de forêts, la France hérissée de forteresses, avaient le même génie que cette autre France sans barrières, cultivée partout et sillonnée de routes innombrables. Les épidémies politiques qu'elle subit ressemblent à celles des siècles passés : toutes les fois que le désordre se mettra dans nos rouages, nous aurons des *Pâtoureaux* et des *Jacques ;* car ce peuple, quand rien ne le guide, est imprudent et extrême en toutes choses ; mais de ce peuple aussi est sortie Jeanne d'Arc, l'ange visible de la royauté, et avant le miracle de sa mission, Paris et son Université ne croyaient plus guère à la monarchie capétienne.

Tout va donc dans notre pays plus vite qu'on ne croit, le bien comme le mal. Quand on voit la lumière, quand on espère le port, la première condition est de marcher en avant, sans s'inquiéter des apparences et des rumeurs. On vit double et triple par un temps comme le nôtre ; il ne faut pas être bien âgé, pour avoir vu à plusieurs reprises changer du tout au tout la surface des flots. Aussi ne m'en coûte-t-il pas même un mince effort de courage pour arborer à mon bourdon la banderolle de l'espérance, et pour m'en aller par le monde, en continuant de faire comme le poëte :

I' vo gridando : pace, pace, pace!

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Monseigneur Flaget, évêque de Bardstown et Louisville : sa vie, son esprit et ses vertus, par le prêtre qui accompagnait le prélat pendant les voyages qu'il fit en Europe pour l'Œuvre de la propagation de la foi[1].

Il y a seize ans qu'un grand prédicateur, inaugurant les conférences de Notre-Dame, s'écriait : « Mon Dieu, donnez-nous des saints ; il y a si longtemps que nous n'en avons vus ! » Ces vœux devaient être exaucés plutôt qu'on ne pensait. M. Affre, alors vicaire général, était au banc d'œuvre. Vers le même temps de généreux jeunes gens allaient mourir martyrs au Tonquin et en Chine ; et l'Amérique députait en Europe le saint évêque dont nous annonçons l'histoire.

Mgr Flaget est l'un des fondateurs de cette église des Etats-Unis, dont les progrès rappellent les plus beaux siècles du Christianisme. Sur le même territoire, où l'on ne comptait en 1791 qu'un évêque, vingt-deux prêtres et environ vingt-quatre mille cinq cents fidèles, on a vu en 1850 deux archevêques, vingt-huit évêques, onze cents prêtres, et environ deux millions de catholiques. Dieu n'a pas coutume de faire des changements si merveilleux sans y employer le ministère des saints. Plus d'une fois le récit des missions américaines nous a rappelé les prêtres courageux qui fondèrent la civilisation chrétienne chez les Barbares. Quand M. Flaget, à vingt-huit ans, quitte la France, aborde à Baltimore, s'enfonce dans les solitudes de l'Indiana, parmi des planteurs dont il ne connaît ni les mœurs, ni la langue, à quatre-vingts lieues du prêtre le plus voisin et sur les confins des sauvages, comment ne se souviendrait-on pas de saint Boniface et de ses premières prédications dans les forêts de la Germanie, toutes peuplées d'idolâtres, d'hérétiques et de mauvais chrétiens ? Les rapprochements se multiplient, si l'on suit jusqu'au bout cette longue carrière, cinquante-huit ans de mission, quarante ans d'épiscopat, les églises naissant pour ainsi dire sur les pas de l'apôtre ;

[1] Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

lorqu'on le voit affronter les tempêtes, s'inquiétant peu de mourir en mer ou dans son lit, pourvu qu'il accomplisse la volonté de Dieu ; lorsque enfin le vieil évêque, âgé de soixante et treize ans, va rendre compte de son administration à Grégoire XVI, comme saint Boniface à Grégoire III, et prosterné aux pieds du Pape s'écrie : « Ah ! je croyais être aux pieds de saint Pierre ! » Il n'a manqué à Mgr Flaget que la couronne du martyre. Mais il eut ces vertus charmantes dont Dieu a voulu orner quelques saints des temps modernes. On reconnaît en lui l'humilité de saint François d'Assise, et cette tendresse de cœur qui avait sa source dans l'amour du Christ, mais qui se répandait sur les plus humbles créatures. Il disait : « J'éprouve un singulier plaisir à contempler le divin « Sauveur dans sa crèche. J'ai interrogé nos Américains, afin de savoir « quels soins recoivent les enfants des sauvages et des esclaves au mo- « ment de leur naissance, et j'ai reconnu que tous sont mieux traités « que ce divin enfant !... O Dieu d'amour ! et après cela je pourrais me « plaindre de quelque chose ! » Et du même cœur il allait au lit de mort d'une pauvre négresse qui l'avait servi, et lui demandait pardon ; ou bien il payait le passage d'une protestante qui l'avait injurié durant la traversée de l'Océan. Pourquoi ne pas dire qu'il honorait dans les animaux les ouvrages du Créateur, et qu'obligé de réformer un vieux cheval, compagnon de ses courses, il lui assurait une paisible retraite dans une communauté de religieuses ? Enfin, ceux qui eurent la douceur de connaître l'évêque de Bardstown et de vivre dans sa familiarité, lui trouvaient la simplicité, l'amabilité de saint François de Sales. Comme lui, il savait échapper au danger des honneurs par un enjouement et une gracieuse ironie qui ravissaient tout le monde ; comme lui, il conservait au milieu du commerce des grands cette bonhomie qui n'exclut pas la finesse et qui ne messied pas à la sainteté. Ecrivant une lettre de remerciement au roi de Sardaigne, il avait négligé je ne sais quelle habitude d'étiquette, et comme on l'en faisait apercevoir : « N'y changeons rien, ré- « pondit-il, ça leur fait plaisir. Ils disent : Ce vieil évêque des bois, il « n'en sait pas plus long ! »

On ne s'étonne plus que la Providence divine et la sagesse du Saint-Siége eussent fait choix d'une vertu si accomplie pour la faire travailler à la plus grande fondation de ce siècle, et que Mgr Flaget, conduit à Rome, par les affaires de son église, eût été chargé de visiter le midi de la France et le nord de l'Italie pour y étendre l'œuvre de la Propagation de la foi. Il faut lire dans le livre que nous annonçons le récit de cet autre apostolat. Il faut voir le septuagénaire parcourant en quatorze mois quarante-six diocèses, prêchant dix fois, quinze fois dans chacun d'eux, entraînant tous les cœurs, et laissant derrière lui cette trace profonde

qui marque le passage des saints. Ce n'était pas seulement la majesté de l'épiscopat, le prestige des cheveux blancs, l'intérêt qui s'attache à la parole d'un missionnaire : c'était cette image visible de Jésus-Christ qu'on reconnaît dans la personne de ses plus grands serviteurs. C'était une puissance qui faisait tomber à ses pieds non-seulement la foule croyante, mais les évêques. Je ne connais rien de plus touchant que ces pages où l'on voit le vénérable voyageur prenant congé des prélats qui l'ont reçu et contraint de les bénir, malgré ses larmes et ses protestations. A Nevers, Mgr Naudo s'était déjà jeté à genoux. Mgr Flaget en fit autant. L'un disait : « Vous êtes le doyen et le père, » l'autre disait : « Vous êtes dans votre diocèse, c'est à vous de bénir. » Mgr Flaget finit par céder. Il bénit, à cette condition qu'on lui accorderait la même grâce. Mais Mgr Naudo s'étant levé précipitamment, et enfui à l'extrémité de son salon, le saint vieillard s'étendit sur le parquet et y colla ses lèvres en disant : « Eh bien, monseigneur, je baiserai la trace de vos pas. »

Après de semblables traits, que reste-t-il? sinon d'apprendre que sans manquer à la réserve prescrite par l'Eglise en matière de miracles, on peut penser que Dieu ne refusa pas aux prières de son serviteur la guérison de plusieurs malades, et que la piété des fidèles ne se trompait pas quand elle pressait l'évêque missionnaire et qu'elle se disputait des lambeaux de ses vêtements? Ou plutôt, après une sainte vie, il reste encore le spectacle d'une heureuse mort. Quand on a suivi jusqu'au bout les pèlerinages de l'évêque de Bardstown, on éprouve quelque repos à le voir lui-même rendu à son église, y finir en paix, selon cette parole qu'il avait dite : « Il est juste que le premier évêque du Kentuky, aille mourir auprès des siens. » C'était la quatre-vingt-septième année de son âge, le 11 février 1850.

Un travail plus étendu fera mieux connaître aux lecteurs du *Correspondant* la *Vie de Mgr Flaget*. Celui qui écrit ceci avait peut-être quelque droit à leur donner la première nouvelle de cette publication. Il compte parmi ses plus chers souvenirs quelques jours consacrés au service de la propagation de la foi, et surtout celui où il eut l'honneur de voir et d'entendre l'évêque de Bardstown. Il eut aussi l'amitié du prêtre qui accompagna Mgr Flaget dans ses voyages, et qui publie maintenant son histoire ; et cette amitié même ne laisse pas à la louange toutes ses libertés. Que M. l'abbé Desgeorges me le pardonne, mais j'ai fait de lui le plus grand éloge qu'une bonne critique littéraire puisse lui adresser, en l'oubliant pour ne penser qu'à son saint évêque. D'autres le féliciteront d'avoir écrit un pieux et aimable livre, où il a mis la sagesse sacerdotale, la charité qui gagne les cœurs, la grâce du style qui charme

les esprits. Je le remercierai d'avoir fait un livre consolant, en nous donnant des spectacles dignes de la primitive Eglise, en répondant ainsi à ceux qui ne voient plus dans le monde ni foi, ni respect, ni amour; comme si le Christianisme pouvait périr et la vertu du sacrifice éternel s'épuiser.

A. F. OZANAM.

Psaumes de David, traduits en vers par G. DE DUMAST.

Nous annonçons une bonne nouvelle à ceux de nos lecteurs qui ont conservé le goût de la poésie : M. P. Guerrier de Dumast se décide à publier sa traduction en vers des *Psaumes de David;* un *prospectus,* qui est par lui-même un bon morceau de critique, fait connaître les conditions de la souscription.

Si *le Correspondant* se montre sobre et retenu quand il s'agit de la muse française contemporaine, ce n'est pas par indifférence pour les beaux vers, c'est, au contraire, à cause de la susceptibilité passionnée que nous ressentons à ce sujet. Les beautés poétiques sont rares dans toutes les littératures ; elles le sont chez nous bien davantage, à cause des obstacles qu'oppose la nature de notre langue. Les plus habiles n'y ont, en général, qu'un vol assez court, et comme l'idiôme est peu musical, on s'y paie moins de combinaisons sonores. La témérité, qui a fait ailleurs la fortune de bien des poëtes, est presque toujours, en France, une cause de chute inévitable.

Nous avons vu surgir de notre temps un homme qui semblait né pour changer les destinées de la poésie française et pour agrandir son horizon. Il unissait naturellement la noblesse à l'abondance ; sa lyre était comme celle d'Amphion, au son de laquelle les roches les plus abruptes s'ébranlaient d'elles-mêmes et venaient former une muraille régulière et polie. Notre langue, de sourde et d'incolore, devenait entre ses mains harmonieuse et propre à peindre tous les sentiments et tous les objets ; en un mot, c'était une magie dont Racine et La Fontaine eux-mêmes auraient été quelquefois surpris.

Jamais homme ne fut mieux doué que M. de Lamartine; mais aussi, jamais poussa-t-on plus loin l'abus des plus belles qualités? Dans son premier recueil, le poëte avait eu encore assez de modestie pour se relire ; dès le second, il jetait au public d'orgueilleuses ébauches au lieu de pièces achevées. Plus il s'est avancé dans la carrière, et plus il a abusé de l'improvisation. Or, en agissant avec ce dédain suprême, l'au-

teur des *Méditations* ne s'est pas seulement fait tort à lui-même, il a ravagé, en quelque sorte, la poésie contemporaine. Partout où son exemple a passé, on le suit à la trace de l'incendie. La correction, cette qualité nécessaire de la poésie française, a été outrageusement foulée aux pieds; on chante, on pleure, on pindarise dans un style d'une étonnante barbarie.

Quels sont ceux que l'aile de l'ange déchu n'a point touchés? Notre amitié voudrait croire M. Guerrier de Dumast entièrement à l'abri de ce reproche. Il a, du moins, des mérites qui le garantissent de tout soupçon. Ce n'est qu'avec une hésitation qui l'honore qu'il se décide enfin à donner au public le produit d'un travail persévérant et, j'ose le dire, gigantesque. L'érudit, le chrétien convaincu sont venus en aide au poëte; il a su enrichir des plus nobles couleurs une interprétation d'une scrupuleuse exactitude, et pour féconder ces généreuses résolutions, Dieu a mis à sa disposition un instrument souple et harmonieux. Aussi, partout où M. de Dumast a consenti à lire quelques-uns de ses *Psaumes*, a-t-il produit une grande sensation. En voyant, dans ce corps miné par le mal, lutter une âme de feu, le touchant souvenir d'Ezéchias venait se joindre à celui du Roi-prophète.

Celles de ces confidences auxquelles j'ai pu assister ne m'ont laissé qu'un regret et qu'une inquiétude. J'ai craint que l'auteur ne se fût pas mis assez en garde contre l'ascendant des méprisantes témérités de M. de Lamartine : il lui est arrivé, ce me semble, de faire violence à la langue française, pour lui faire porter des mots et des tournures que la critique du XVIIe siècle aurait impitoyablement condamnés : j'ai cru qu'il n'admettait pas que les maîtres eussent, chez nous, posé des bornes salutaires à l'audace du talent.

Au moment où M. de Dumast va commencer une publication si impatiemment attendue de tous ses auditeurs, j'ose lui soumettre cette critique préventive; personne, comme chrétien, comme Français et comme ami, n'attache plus d'importance à son succès : je voudrais lui être encore à temps de quelque utilité par un de ces regards moroses, comme Chateaubriand se félicitait d'en avoir rencontré si souvent sur le visage de Fontanes, son plus ferme admirateur.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles Douniol.

Paris. — De Soye, imprimeur 36, rue de Seine.



DE LA

PROPAGANDE MUSULMANE EN AFRIQUE

ET DANS LES INDES.

(1er ARTICLE.)

En livrant à la publicité l'exposé que l'on va lire, nous avons cru faire une chose intéressante et utile pour la civilisation européenne. Originairement écrit dans une langue étrangère, ce document est destiné à appeler l'attention du public politique et religieux sur un ensemble de faits trop peu connus ou trop négligés [1]. C'est l'œuvre d'un voyageur non moins distingué par son esprit que par son caractère élevé, et qui a l'avantage inestimable d'avoir parcouru les régions de l'Afrique orientale et vu par lui-même la plupart des choses dont il parle. Dévoué aux intérêts de la religion et à ceux de l'influence française, qui, en Afrique et en Orient surtout, sont en effet inséparables, c'est l'attention de la France qu'il a voulu d'abord éveiller sur des éventualités dont on tient si peu de compte, ou, pour mieux dire, auxquelles on ne paraît pas songer en Europe. Nous nous sommes avec empressement rendu au désir qui nous a été exprimé de plusieurs côtés, en reproduisant dans notre langue ses vues et ses considérations sur un sujet si intéressant, bien

[1] Nous devons la communication du document original à l'obligeant intermédiaire de M. du Havelt, qui a voyagé en Orient, et que ses relations avec ces contrées mettent à même de recueillir d'utiles informations.

que sur quelques points secondaires nous ne fussions peut-être pas disposé à être complétement de son avis. Du reste, nous savons personnellement que l'auteur, loin d'avoir la prétention d'imposer sa manière de voir, appelle l'examen et le concours de tous ceux dont les observations et les lumières pourraient contribuer à l'étude et à la défense de ces grands intérêts de la religion et de la civilisation dans les pays musulmans.

P. Faugère.

PROGRÈS DE LA PROPAGANDE MUSULMANE EN AFRIQUE ET DANS LES INDES.

On croit généralement que la politique des sectateurs de Mahomet est morte avec le XVIII[e] siècle [1] et que la grande famille des fils du Coran, la plus nombreuse [2] qu'il y ait dans le monde, après la famille chrétienne même restreinte au seul catholicisme, est en pleine décadence aujourd'hui, au point de faire espérer sa ruine totale, au moins dans ce sens que nous n'avons plus à craindre de voir se reproduire les terribles scènes du moyen âge, et que même elle est hors d'état de reprendre la moindre influence politique pour se faire respecter par nous. Grave erreur, et il faut s'étonner qu'elle ait pu s'enraciner parmi nous, avec notre esprit si positif et nos si grandes connaissances géographiques.

Comme Constantinople est le siége du gouvernement musulman [3], le plus fort qu'il y ait, le mieux armé à l'européenne, le plus voisin de l'Europe et qui, à une autre époque, a fait sentir la force de ses armes à l'Europe, chacun y dirige ses regards; et du peu de puissance de Con-

[1] *Avec le XVIII[e] siècle :* Pour partir de l'époque à laquelle la Porte ottomane s'est mise dans les traités sur le pied de la réciprocité avec les autres puissances, et à laquelle les Européens commencèrent à voyager dans les villes d'Orient en liberté et sans vexations.

[2] La géographie de Balbi assigne environ quatre-vingts millions à l'islamisme; mais le calcul est fait, si je ne me trompe, d'après des documents trop anciens, et inexacts relativement aux Indes et à l'Afrique, où le prosélytisme croît chaque jour.

[3] La Porte, considérée en Europe comme un grand empire et maîtresse de tout l'islamisme, l'est à peine d'un quart; les trois quarts sont indépendants; au contraire, la Mecque exerce son influence sur toutes les populations musulmanes.

stantinople, considérée comme centre, on tire des conséquences plus désavantageuses encore pour tout le reste de la secte anticivilisatrice de Mahomet. Comme la politique de la Porte depuis un siècle, à Constantinople, s'est trouvée subordonnée à la moindre des puissances civilisées, chacun a cru que le grand colosse élevé par Mahomet, colosse qui, à l'inverse de celui que vit Nabuchodonosor [1], a ses pieds faits d'or et sa tête d'argile, était enfin complétement abattu. Mais la politique qui poursuit une voie idéale, qui est fille de la pensée et non de la force, a sa vie, son existence sur un point bien éloigné du Bosphore. Son foyer est le temple de la Kasba, à la Mecque [2], c'est là qu'elle vit et se développe de façon à menacer de nouveau et à surprendre un jour le monde.

Chacun sait que la Mecque, en Arabie, est le lieu où l'islamisme prit naissance, quand Mahomet arbora, pour la première fois, l'étendard de l'islamisme pour détruire les idoles adorées dans le temple antique, vulgairement considéré comme bâti par le patriarche habitant les forêts, Ismaël, ou au moins par ses descendants. Aidé par l'arianisme [3], Ma-

[1] *Daniel*, chap. II. Le colosse de l'islamisme, fait à l'inverse de celui de Nabuchodonosor, parce que sa législation ou sa tête, réellement d'argile, ne présente pas la moindre valeur, ni pour le dogme, ni pour l'administration civile, ni pour la morale ; au contraire, ses pieds sont d'or, parce que la combinaison du législateur, en vue de donner une base solide à sa dynastie, fut extrêmement habile.

[2] Quand le siége de l'empire ottoman s'est éloigné de la Mecque, celle-ci, plus ou moins, a toujours présenté un esprit de rivalité et d'indépendance. Cet esprit d'indépendance se fait sentir dans toutes les parties de l'empire, et il a successivement amené l'émancipation d'un grand nombre de principautés d'Afrique et d'Asie, qui n'ont cessé de demeurer attachées à la Mecque et lui seraient restées soumises, si elle-même n'était pas dépendante du sultan. La forte race des Wahabites, qui occupe les environs de la Mecque, a la prétention d'avoir donné naissance à Mahomet et à toute la branche de sa famille qu'on appelle celle des *schérifs*, et qui est vénérée comme un oracle, par les musulmans de tous les pays. Ces Wahabites savent que l'islamisme ne fera jamais plus un empire puissant, si la capitale de l'empire n'est pas rétablie à la Mecque, centre religieux auquel le monde entier des croyants porte un attachement naturel, et l'unique point d'où la propagande puisse se répandre partout au moyen du pèlerinage : cette idée est secondée par toutes les principautés indépendantes de Constantinople.

[3] *Aidé par l'arianisme,* en ce sens que les ariens ayant nié la divinité du Verbe incarné, favorisèrent le passage du Christianisme au mahométisme et s'unirent à ce dernier pour traiter les chrétiens d'idolâtres. D'un autre côté, il ne faut pas rejeter l'opinion de ceux qui pensent que Mahomet, dans ses voyages en Syrie, avait emprunté aux moines ariens cette partie de sa doctrine. Cet abbé Félix, qui fit de si grandes prédications à Mahomet, devait être un moine arien (Voy. la *Vie de Mahomet.*)

homet fit sentir le poids de son fléau à une partie de l'Orient chrétien, mais divisé et hétérodoxe [1].

Quand le mahométisme se fut établi, la Mecque resta comme le point central du monde [2] pour le croyant musulman, obligé à considérer ce lieu comme le trône de la divinité [3], le siége de la religion [4], où chacun doit aller en pèlerinage une fois dans sa vie [5], et vers lequel il doit se

[1] Au temps de Mahomet, l'Orient se trouvait dominé par trois hérésies principales : l'arianisme, le nestorianisme et l'eutichianisme, toutes les trois tendant à détruire l'auguste mystère de l'incarnation. Nul doute que Mahomet n'ait trouvé l'apostasie plus facile parmi des populations déjà ébranlées dans la foi et travaillées par l'hérésie qui les dominait depuis trois siècles. Dieu se servit de ce nouveau sectaire comme d'un fléau pour punir l'infidélité obstinée des Orientaux, comme, plus tard, il se servira peut-être de ses sectateurs pour châtier l'incrédulité et l'immoralité qui règnent en Europe.

[2] *Point central du monde :* Dans un sens non matériel mais idéal, parce que le musulman croit qu'il n'y a pas dans le monde d'autre droit, d'autre puissance, d'autre aristocratie légitime, hors de la Mecque et de la race des shérifs descendants de Mahomet ; tout le reste du monde est dans l'esclavage. Suivant le même sens, la Mecque est le lieu qui a toujours été le berceau de la vraie religion, de la foi des patriarches, par l'intermédiaire d'Ismaël, considéré par eux comme le fils aîné d'Abraham, héritier par la ligne patriarcale de préférence à Isaac. Par conséquent, ils sont persuadés que l'islamisme ne fut pas une création nouvelle de Mahomet, mais qu'il ne fit que le purger de l'idolâtrie introduite dans la Kabba, temple du patriarche Ismaël ; du reste, ils soutiennent que l'islamisme de la Mecque est celui d'Abraham et remonte ainsi jusqu'au commencement du monde. Enfin, on pourrait encore l'appeler *centre du globe* relativement aux musulmans, parce que ignorant toute autre histoire du monde, excepté la sienne, ils supposent que tout part de là et que tout doit y retourner. De là naît le grand orgueil musulman, par rapport aux juifs et aux chrétiens, considérés par eux comme des branches séparées.

[3] *Trône de la divinité,* parce qu'à la Mecque, suivant leur histoire et leur tradition, Dieu opéra une grande partie des prodiges des Ecritures, et y manifesta toujours sa volonté à ses prophètes, même avant Mahomet. Le livre sacré, dont se servit cet imposteur, était le Talmud, et c'est pour cela que l'histoire sacrée elle-même, dans le Coran et dans les traditions musulmanes, est très-altérée et pleine de mensonges. Ils croient Adam et Eve morts à la Mecque, et falsifient ainsi une foule de faits appartenant aux Ecritures.

[4] *Siége de la religion :* pour deux raisons, 1° parce que à la Mecque et dans les environs se trouve la famille des shérifs descendante de Mahomet, à laquelle, en vertu du Coran et surtout des traditions musulmanes, sont attachés les deux pouvoirs spirituel et temporel. Là est le chef appelé *grand shérif*, le plus proche parent du Prophète, qui est comme une espèce de souverain pontife de toute la secte, dont la personne est l'objet d'une vénération universelle et qui jouit d'une autorité sans limites en matière de religion ; 2° parce que c'est Mahomet qui a donné à ses sectateurs la plus grande partie des préceptes qui se rapportent à la Mecque, tels que l'adoration, le pèlerinage, etc.

[5] Quiconque est libre et maître de lui-même doit aller une fois dans sa vie en

tourner dans tous les actes de sa superstitieuse dévotion [1]. La Mecque, comme patrie [2] et tombeau de Mahomet et de beaucoup d'hommes célèbres dans l'histoire religieuse des mahométans, a toujours accru de plus en plus son prestige sur la foule immense de ses fanatiques adorateurs. Le grand nombre de priviléges [3] accordés successivement à ce lieu, la centralisation de tout le mouvement religieux d'une secte colossale et marchande [4] ont dû y attirer une population qui est comme l'élite du fanatisme, ainsi que des richesses considérables [5]. Par suite,

pèlerinage à la Mecque ou y envoyer. Sont exceptés de cette obligation les esclaves, les jeunes garçons et les femmes qui sont en *harem,* c'est-à-dire sous la puissance de l'homme. Il faut dire que Mahomet, dans tous ses préceptes, même dans celui de l'adoration, ne s'est jamais occupé de ces sortes de personnes. Dans tous mes voyages, je n'ai jamais vu les esclaves, les jeunes gens ou les femmes obligés à accomplir les cérémonies soit de purification, soit d'adoration; les jeunes gens ne commencent que lorsqu'ils sont mariés et les femmes que lorsqu'elles sont devenues libres.

[1] Le musulman, cinq fois par jour, c'est-à-dire au lever du soleil, à midi, à trois heures du soir, au coucher du soleil et une heure après, fait son adoration en cette manière.

L'heure venue, il se lave les mains, les pieds et la tête; puis cherche le lieu le plus élevé et le plus propre à découvrir l'horizon, et la face tournée du côté de la Mecque, applique ses mains sur les oreilles et prononce à trois reprises le formulaire de sa foi. Ensuite, avec les bras pendants, il fait trois révérences profondes vers la Mecque, puis se prosterne par terre et trois fois touche la terre de son front; cette cérémonie est recommencée trois fois. On l'accomplit de la même manière dans les mosquées au sommet desquelles il y a une ouverture qui indique la direction de la Mecque.

[2] On désigne, sous le nom de la Mecque, tout le territoire des saints lieux mahométans, lesquels comprennent les limites de la Mecque où est né Mahomet et celles de Médine où il est enseveli.

[3] Les priviléges de la Mecque peuvent être considérés ou comme *locaux* ou comme personnels aux pèlerins : les premiers sont une sorte de franchise et d'exemption d'impôts, qui est plutôt un effet de l'esprit d'indépendance du pays que de la libéralité des souverains; les seconds sont nombreux, mais introduits moins par la loi que par l'opinion du peuple. Quiconque revient de la Mecque jouit plus ou moins, mais partout, de beaucoup de priviléges, plusieurs desquels sont de telle espèce qu'on ne peut décemment les indiquer ; il est reçu dans son pays avec des réjouissances publiques, il est l'objet de la munificence publique et peut être admis dans la catégorie des personnes revêtues d'un caractère comme sacré.

[4] Mahomet a exercé l'état de négociant, comme on le voit dans l'historien de sa vie, et c'est par là qu'il a commencé sa carrière. Ainsi, non-seulement il ne défendit pas le commerce aux pèlerins, mais le leur conseilla en quelque sorte, y voyant une cause de fortune pour sa patrie. Le pèlerinage finit donc par être une grande foire, on peut dire la première de toute l'Asie. Tout musulman, même celui qui est revêtu du caractère le plus vénéré parmi les siens, se livre au commerce selon ses moyens.

[5] Les richesses des pays musulmans sont inconnues; mais en jugeant par le

la Mecque est naturellement devenue le siége de l'idée musulmane, l'université du Coran [1]. L'aristocratie musulmane [2], qui est là fort puissante et fort riche, composée en majeure partie de gens qui ont pris en dégoût les gouvernements de la Porte et de l'Egypte, surtout à cause de l'introduction des nouveaux systèmes de civilisation [3], et parce qu'ils voient que l'Orient est entraîné par le courant du progrès européen, cette aristocratie a songé à se faire une politique à elle [4], pour préparer à l'islamisme un nouvel éclat en Afrique et dans les Indes.

nombre et par le fanatisme des pèlerins qui y vont et qui tous y laissent quelque chose, par le grand nombre de ceux qui meurent et qui disposent de leurs bijoux en faveur du saint lieu, sans doute elles doivent être grandes. Autrefois le trésor du temple était montré comme une grande curiosité; depuis que les Bédouins ont cherché à voler, ces trésors sont tenus cachés dans des lieux connus à quelques personnes les plus fidèles. Les trésors de la Mecque sont destinés à la guerre sainte et au prosélytisme. Sur les côtes d'Afrique, notamment à Zeila, il y a cinq écoles du Coran payées par la Mecque. Un riche négociant de Perse, dans son pèlerinage, a laissé un demi-million, dont une moitié au trésor de la Mecque et l'autre pour construire des mosquées dans tous les lieux saints; avec cet argent on en a construit une très-belle à Aden.

1 *Université du Coran:* non pas qu'il y ait aucun établissement d'enseignement et d'instruction publique qui mérite ce nom; mais parce qu'étant le centre d'un culte tout extérieur, où chacun cherche les moyens les plus extravagants pour se distinguer dans sa piété, la personne qui vient en rapporte une exaltation qui lui fait raconter ce qui n'est pas et ce qui n'a jamais été : et cela par le besoin de faire des extravagances et de raconter des choses nouvelles. Ensuite le fanatisme, soit par l'observation de certaines pratiques religieuses, soit par le récit de faits imaginaires, croît tous les jours, et même, dans les pays éloignés de la Mecque, devient de plus en plus puissant. Du reste, à la Mecque, il n'y a que quelques écoles du Coran, où, à force de les répéter, on y apprend des extraits du Coran et de l'histoire de Mahomet, en poëmes ou en chants populaires.

2 L'aristocratie à la Mecque a à sa tête toute la famille du shérif, issue du sang de Mahomet; ensuite un grand nombre de riches pèlerins venus de tous les pays et qui y sont restés par esprit de fanatisme et d'attachement au lieu saint; enfin, un certain nombre de personnes du monde politique, dégoûtées de leurs gouvernements et qui se sont établies là pour être plus libres; cette troisième catégorie, quoique la moins nombreuse, étant composée de personnes, les unes versées dans la politique du monde, et les autres ennemies de leurs gouvernements, est celle que l'on peut dire à la tête de ce parti et qui guide les autres.

3 *Les nouveaux systèmes introduits* par les gouvernements de la Porte et de l'Egypte, systèmes d'instruction publique, de tolérance, de droit et de liberté individuelle, et par dessus tout d'alliance politique et commerciale avec toutes les puissances chrétiennes, sont ouvertement en contradiction avec le Coran, surtout comme il est compris et expliqué par la plupart des savants musulmans. Il est donc clair qu'ils doivent pour le moins fournir un prétexte non-seulement spécieux, mais juste dans leur sens, pour chercher un autre ordre de choses plus en rapport avec leur esprit intolérant, guerrier et barbare.

4 Comme on l'a déjà dit, la Mecque a toujours eu cette tendance révolution-

Les moyens dont la Mecque dispose pour propager sa secte superstitieuse dépassent tous nos calculs. Des centaines de mille de pèlerins [1] qui, tous les ans, viennent des quatre parties du monde [2] se prosterner devant le tombeau du prophète, y prennent le mot d'ordre et pour la plupart en reviennent missionnaires du Coran, missionnaires qui en Orient prêchent la réforme et la révolte contre les gouvernements progressistes de la Porte et de l'Egypte ; font dans l'Inde une politique contraire aux Européens, et, en Afrique, préparent le grand empire à venir.

Il est inutile que je m'efforce de prouver comment l'esprit de radicalisme musulman, parti de la Mecque [3], se dirige vers l'Orient pour y détruire le progrès européen à peine introduit et considéré comme un

naire, causée, d'un côté, par les ambitieux shérifs, et, de l'autre, par les princes indépendants de l'empire. En disant qu'elle a *songé à se faire une politique à elle,* on veut indiquer seulement que depuis quelque temps, avec le prétexte du progrès européen, qu'ils considèrent comme une espèce d'apostasie, cette tendance révolutionnaire s'est manifestée plus clairement, s'est fortifiée et agit.

[1] Le nombre des pèlerins est difficile à calculer dans ces pays, où il n'y a ni lois, ni état civil. Me trouvant à Suez, on me dit qu'on comptait environ douze mille pèlerins qui prenaient la voie de mer ; un égal nombre prenaient la voie de terre et traversaient l'Arabie-Pétrée par caravanes considérables.

Un capitaine me dit que, seulement à Bombay, il s'en embarque chaque année environ trois mille. La moitié à peu près s'embarque à Massawah qui est un petit port ; en ajoutant ces petites fractions à toutes celles qui viennent des autres pays, certainement le nombre total peut atteindre une centaine de mille.

[2] Il semble que ce soit une hyperbole de dire que les musulmans viennent *des quatre parties du monde;* c'est cependant une vérité. L'Afrique est un pays presque tout musulman ; dans l'Asie, ils sont en nombre supérieur aux chrétiens ; dans l'Europe, ils sont déjà bien en progrès ; même en Amérique, il en est pénétré quelque chose.

[3] Jusqu'à ce qu'en Orient le parti progressiste ait pu prévaloir, chose qui est tout à fait impossible pendant un demi-siècle, il y aura toujours des révolutions produites par l'esprit radical de la Mecque, qui tend, non-seulement à l'indépendance, mais à l'empire. Sous prétexte de réforme, ou plutôt de conservation, si la Mecque parvient à obtenir dans les cœurs une révolte légitime et pacifique, peu après elle arrivera à l'empire, parce que l'élément religieux chez les musulmans est tout-puissant et découle naturellement de la Mecque. Tant qu'elle sera dépendante de la Porte, l'islamisme ne pourra jamais présenter une force imposante, parce que celui qui représente l'empire a perdu le prestige de la religion, à moins que l'islamisme ne réussisse à se faire un autre empire puissant autre part, comme dans les Indes ou dans l'Afrique.

Donc, en cas de collision entre la Mecque et la Porte ottomane, les puissances d'Europe devront toujours soutenir cette dernière à tout prix, et ce serait une grande déloyauté à tout le monde chrétien, de prêter le moindre appui aux opérations de la Mecque.

commencement d'apostasie dans ces pays. Les nombreux complots découverts à Constantinople, les révoltes partielles qui se sont succédées à Damas, dans le Liban et en Syrie ; les derniers massacres d'Alep, prouvent assez combien la propagande de la Mecque est toujours puissante dans ces pays.

En Egypte, l'esprit vigoureux du célèbre Méhémet-Ali-Pacha tint, pendant bien des années, ce feu sous la cendre [1], mais il ne réussit point à l'éteindre ; les vœux ou plutôt les intrigues de la politique de la Mecque, Dieu le sait [2], réussirent à faire passer le pouvoir de ce prince dans les mains du rejeton le plus fanatique et en même temps le moins digne de l'illustre défunt. Abbas Pacha partit de la Mecque [3] pour aller prendre possession de son gouvernement, après avoir promis d'effacer jusqu'au nom de chrétien de la terre des Pyramides, et fut porté comme en triomphe par les bateaux à vapeur d'une puissance chrétienne [4] !... Mais la politique apportée de la Mecque par le nouveau pacha n'était pas de nature à se laisser acheter par ces flatteries...

[1] En Egypte, le parti radical a toujours été très-fort, même sous Méhémet-Ali. On connaît les conspirations qui ont été découvertes contre ce pacha, appelé du nom de *Franc infidèle;* ce parti fut toujours contraire à l'avénement d'Ibrahim, comme étant partisan du système progressiste et ami des chrétiens. En 1846, on parlait déjà de révolutions, pour donner le gouvernement à Abbas-Pacha, connu comme un esprit musulman, conservateur fanatique ; et il y avait des gens qui supposaient que les Anglais y prendraient part.

[2] La mort d'Ibrahim fut regardée comme naturelle et la suite de la maladie connue pour la guérison de laquelle il était venu en France quelques années auparavant.

Toutefois, le bruit était généralement répandu qu'Ibrahim avait été empoisonné par le parti contraire. Un mois avant la mort de ce prince, Abbas-Pacha partit pour le pèlerinage de la Mecque, et le public ne manqua pas de dire qu'il avait agi ainsi pour couvrir ses trames et pour se soustraire à la puissance de son rival au cas où il serait découvert.

[3] Un certain shérif, iman de la Mecque et chargé d'une mission politique en Abyssinie, fut celui qui porta à Massawah la nouvelle de la mort d'Ibrahim et du départ d'Abbas-Pacha de la Mecque pour l'Egypte ; il raconta aussi des détails très-intéressants sur la manière dont l'avénement de ce prince fut célébré par le parti réformateur fanatique à la Mecque. Les mêmes nouvelles furent confirmées peu de temps après à Aden par un négociant indien de retour du pèlerinage. En Abyssinie on assure que le même shérif iman fut envoyé en mission auprès du ras et du roi de Choa.

[4] Dès que le directeur des paquebots anglais à Suez eut appris la mort d'Ibrahim, il détacha immédiatement le vapeur de station dans ce port, et l'envoya à Djedda chercher le nouveau pacha pèlerin, prenant sur lui la responsabilité de cet acte, qui fut approuvé ensuite par son gouvernement et récompensé du nouveau souverain par une décoration et d'autres largesses considérables.

Deux mois ne s'étaient pas encore écoulés que déjà le nom glorieux de son grand-père était, de son vivant même, couvert d'anathèmes; que déjà on avait fermé toutes les écoles du pays [1], cette unique espérance de régénération pour l'Egypte; les élèves envoyés en Europe rappelés, les promoteurs [2] du progrès européen chassés, les malheureux Cophtes hérétiques [3], cet unique vestige de la race autrefois maîtresse du pays, aujourd'hui opprimée, sans protection et menacés d'être exilés dans le Sennaar. L'année ne s'était pas encore écoulée que déjà on comptait sept cents employés destitués [4], et un grand nombre assassinés, se-

[1] Les écoles établies par Méhémet-Ali n'étaient pas chrétiennes, ni même européennes, si on excepte la médecine, la pharmacie et d'autres petites écoles spéciales, mais on y apprenait le Coran, les éléments de l'arabe et de l'italien. Cependant le système de l'instruction était bon, soit par l'espérance qu'il aurait été amélioré avec le temps, soit encore parce que le musulman instruit qui lit est toujours plus accessible, tandis que le peuple ignorant, ou n'écoute pas la parole de vérité, par un motif de religion qui le lui défend, ou, s'il l'écoute, il n'y comprend rien.

Un système d'instruction générale, quel qu'il soit, peut seul améliorer la condition des pays musulmans et les disposer à recevoir le christianisme après des siècles de cette préparation.

[2] Comme je me suis servi plusieurs fois du mot *progrès*, et qu'à l'abri de ce mot se sont accomplis en Europe certains faits réellement rétrogrades, je dois déclarer que le vrai *progrès* signifie avancement dans la civilisation chrétienne, tant religieuse que morale; cette civilisation introduite dans les pays barbares et musulmans produirait un *progrès véritable*. L'Europe, instruite par le Christianisme, après bien des siècles, est arrivé à l'apogée de la grandeur dans tous les genres : riche en sciences, en arts, en population, en commerce et en toutes choses, reine du monde qui la regarde comme une déesse assise sur un trône, majestueuse dans les traits de son visage, riche dans ses vêtements, polie dans sa manière d'agir, noble dans ses desseins et généreuse dans ses actions : à la différence des barbares qui peuplent la plus grande partie du monde, qui conservent à peine le type d'une humanité dégénérée et malheureuse. Il suffit de faire une analyse de l'état dans lequel se trouvent les populations barbares et musulmanes pour connaître où est le vrai progrès. Il semble incroyable qu'on ose appeler *progrès* le principe même de dissolution chrétienne et sociale, destiné à ramener nos pays à l'état sauvage.

[3] Chacun sait combien Clot-Bey avait contribué aux réformes introduites en Egypte; il fut forcé de quitter l'Egypte dès qu'Abbas-Pacha prit les rênes du gouvernement.

Plusieurs autres employés de grand mérite furent obligés de faire de même.

Peu après l'avénement d'Abbas-Pacha comme vice-roi, le bruit se répandit que tous les Cophtes étaient exilés dans le Sennaar. Il paraît que telles avaient été réellement les intentions du prince, mais qu'il en fut ensuite détourné par ses conseillers et par les représentants des puissances chrétiennes.

[4] Vers la fin d'août 1850, au nom des évêques de l'Egypte, une demande fut adressée au souverain pontife Pie IX, afin d'inviter les puissances chrétiennes à

lon l'usage de la barbare procédure musulmane [1], dans de semblables circonstances; et cela pour tenir la promesse faite à la Mecque [2] de se débarrasser de tous les chrétiens et de former une administration musulmane. Plusieurs faits prouvent que c'est là l'unique motif de cette conduite.

De pauvres chrétiens opprimés ayant montré la faiblesse d'abjurer leur foi, furent aussitôt élevés en grade et en solde [3]. Dieu veuille que la fuite récente du ministre Artin-Bey, attribuée à un grave manquement de fidélité, ne soit pas une oppression préméditée du juste ! Pour qui connaît le caractère faux du musulman, la facilité avec laquelle il atteste bassement ce qui est faux [4], et le jure pour un misérable intérêt ou par fanatisme de religion, cette supposition ne paraîtra pas exagérée.

Chez les sectateurs du Coran, l'honnête et le juste ont une latitude plus grande que la distance des deux pôles : le point de départ est, pour la plupart, le fanatisme, l'intérêt, la soumission à un despote, maître absolu des biens et des personnes.

La fuite d'Artin-Bey serait-elle par hasard un aveu indirect de sa faute? Dans les pays musulmans, quand l'intrigue, la politique, le prince s'attaquent à quelqu'un, l'innocence et la justice ne sont pas une escorte suffisante pour le mettre en sûreté, comme dans les pays chrétiens ; là,

réclamer à cet égard auprès du gouvernement égyptien, parce que la destitution des fonctionnaires catholiques commençait à se faire sentir, même à eux, importunés comme ils l'étaient chaque jour par des demandes de secours, des recommandations et autres choses semblables.

Le Saint-Père, toujours prêt à courir au secours de ses pauvres enfants malheureux, envoya à ce sujet une note aux gouvernements de France et d'Autriche.

[1] Parmi les musulmans, quand une personne est destituée, la première chose que fait le gouvernement est de chercher à s'assurer de ses biens, et puis, par une liquidation arbitraire, faite par d'autres voleurs, on finit presque toujours par lui enlever tout ce qu'elle a, parce qu'on suppose que cela a été gagné en volant dans l'emploi : j'ai vu cela bien des fois.

[2] C'est le shérif iman, déjà cité plus haut, qui raconta cela à Massawah; ce qui fut d'ailleurs confirmé par d'autres.

[3] M......., devant le consul général de France, me raconta deux ou trois de ces cas d'apostasie, moyennant une augmentation de grade et de traitement.

[4] Quand le musulman espère ou craint quelque chose, s'il s'agit de condamner un infidèle, il dépose, jure quand il lui plaît et comme il lui plaît. Un Européen avait fait un contrat privé d'une maison à Zeila, dans lequel il avait donné une petite avance, se réservant d'envoyer un Arabe dans lequel il avait confiance pour faire l'acte dans les formes convenables. Son mandataire arabe arriva, ils écrivirent à l'agent consulaire de Massawah pour faire cet acte; on nia le fait, les arrhes et le contrat en présence de la personne même qui avait assisté à tout ce qui s'était passé.

il n'y a pas d'autre remède que la fuite ; il y a bien des années, si un autre ministre [1], également chrétien, avait fui, il n'aurait pas été une victime innocente, comme il le fut certainement, et cela sous le tant vanté Méhémet-Ali. Pour moi, je puis assurer que pendant mon séjour en Egypte, j'ai vu des choses qui fortifient de beaucoup ma supposition. Ah ! dira-t-on maintenant que la politique de la Mecque est morte en Orient ?

Et dans les Indes que fait-elle ? J'ai le regret de ne pouvoir en dire que peu de choses parce que je n'y suis pas allé ; j'en dirai cependant assez pour prouver que la Mecque n'a pas perdu de vue ce pays si riche et si important, son grenier et son marché. Mais, dira-t-on, avant de me laisser poursuivre, que pourra jamais faire le faible Arabe [2] contre le plus considérable des empires ? Qu'on se rappelle ce que j'ai déjà dit une fois : que la politique est fille de l'idée et non du canon ; qu'on se rappelle qu'il y a un siècle la révolution républicaine n'était qu'une simple idée, et les rois qui gouvernaient avec puissance la politique du monde se riaient de ceux qui, dans les sociétés, faisaient des projets de révolution et de ceux qui, dans les écoles, mettaient en question l'autorité des rois et dissertaient sur la souveraineté du peuple. Au moment où j'écris, cette idée est maîtresse des canons, de la politique, et se fait des rois un jouet ridicule [3]. Cela noté en passant, je dis que l'idée politique de la Mecque a gagné en peu de temps la moitié de la population

[1] Le *ministre chrétien* dont on parle est Basilios-Bey, père de Basilios-Bey. Méhémet-Ali, après l'événement tragique, se repentit d'avoir sacrifié une personne si distinguée et si innocente. Pour cette raison, il chercha ensuite tous les moyens de faire du bien à ses fils, au nombre desquels est Basilios qui a rempli les premières places, et qui est mort en 1848, laissant sa famille très-religieuse, désolée, parmi les catholiques du Caire.

[2] *Le faible Arabe.....* Le nom d'Ab-el-Kader suffit pour prouver que les Arabes ne sont pas si faibles. Seul, et plutôt chef de bande que général d'armée, avec le nom de Mahomet écrit sur son épée, après seize années de guerre continuelle, dans lesquelles la nation française a perdu des milliers de soldats, il finit par une capitulation honorable, et la France se montre peu disposée à lui laisser la liberté, parce qu'elle craint qu'il retourne en Afrique susciter une nouvelle guerre.

[3] Après la moitié du dernier siècle commença la doctrine des révolutions et du peuple souverain ; vers la fin de ce même siècle, des meilleurs et des plus puissants rois de la terre, Louis XVI, avait déjà été immolé avec toute sa famille. L'histoire des troubles révolutionnaires domina tellement les esprits, que, sous le nom de progrès elle marqua d'infamie les personnes et les villes amies de l'ordre, les appelant arriérées, obscurantistes, rétrogrades ; vint ensuite l'époque des *barricades,* dans laquelle l'autorité se trouva désarmée sans même s'en apercevoir,

indienne [1], comme chacun peut s'en assurer en examinant les faits, et qu'elle fait de grands efforts pour gagner la majorité, laissant de côté une autre partie de la population divisée en mille croyances et en castes ennemies entre elles. Toute cette immense famille de prosélytes de la Mecque étudie le Coran, où on ne prêche pas autre chose que la croisade [2] contre les Européens infidèles. Quand la maxime du Coran qui les fait maîtres de nos richesses et de nos canons dans ces pays, aura bien pénétré dans les esprits et aura passé dans le sang national, alors, sans doute, on cherchera à gagner le paradis, qui, dans le Coran même, est promis à qui fait la guerre sainte et tirera l'épée contre l'infidèle pour l'exterminer sans rémission.

Il ne faut pas nous flatter que la faiblesse des disciples du prophète arabe ne leur permette pas de faire de tels calculs et encore moins de les exécuter ; il ne faut pas tant de combinaisons, l'opération est très-simple : l'instinct naturel qu'a toute société de se conserver et de s'étendre suffit pour l'accomplir. D'ailleurs, la politique de la Mecque n'est pas si dépourvue d'habileté ; ce qu'elle a fait jusqu'ici et ce qu'elle continue à faire en est une preuve suffisamment évidente. Est-ce peu

la fidélité déshonorée et la sainteté du serment méconnue ; les armées virent de sang-froid leurs princes être le jouet de la foule, sans y prendre la moindre part ; mais ce n'est pas encore là l'apogée du triomphe de l'idée révolutionnaire, le plus ridicule est de voir les souverains mêmes, très-jaloux de leur couronne, se mettre à la tête de l'idée révolutionnaire, qui crie : *A bas toute autorité!* N'est-ce pas un grand triomphe pour l'idée révolutionnaire ? N'est-ce pas le jeu le plus ridicule que puissent faire des souverains ? On pouvait bien prévoir dans l'avenir des rois persécutés, mais jamais des rois si bassement prostitués et joués.

[1] Quant au nombre des musulmans qui sont dans l'Inde, des personnes de la même secte m'ont assuré bien des fois que dans les Indes plus de la moitié sont musulmans, mais je n'ai jamais cru à leurs assertions, le plus souvent exagérées, quand il s'agit de grandir leur secte. Mon calcul est basé sur le nombre des pèlerins et des soldats dans les troupes anglaises appelées *scipai*. Le nombre des pèlerins musulmans est un sur mille de population dans les pays même les plus éloignés. Les soldats noirs indigènes, en faisant une moyenne, sont musulmans pour un tiers ; il faut observer d'ailleurs qu'il n'y a pas d'enrôlement, et que les musulmans sont naturellement peu disposés à prendre du service pour une puissance chrétienne.

[2] Il est inutile de citer le Coran au sujet de la guerre sainte parce qu'on peut dire que tout le livre est une prédication continuelle de la croisade. Cependant que celui qui désirerait connaître en abrégé la doctrine du Coran sur la guerre de religion ou *Gead,* comme elle est comprise et expliquée par les commentateurs, se procure les *Annales de l'Institut d'Afrique ;* si je ne me trompe, dans le numéro de février 1841 ou dans un des suivants avant le mois d'août, on trouve une excellente dissertation sur le *Gead* ou croisade musulmane, toute fondée sur le Coran et sur les interprétations les plus en vigueur dans la secte.

pour elle d'avoir déjà dans ce pays plusieurs provinces et plusieurs princes parmi ses adorateurs ? La gloire d'être visitée tous les ans par plus de dix mille pèlerins, qui sont en grande partie de riches négociants qui vont à la Mecque, est-elle si peu de chose ?

Mais il y a bien plus : pour savoir ce qu'il en est, il faudrait se présenter comme voyageur désintéressé et détaché de toute politique européenne, et puis écouter adroitement quelques-uns de ces chefs, dissimulant et les excitant à parler ; on apprendrait qu'il y a là des missions, des présents envoyés, un esprit de conduite et tout ce qui caractérise l'action de nos grands diplomates à l'extérieur.

Une fois que je faisais semblant de désapprouver les Musulmans, de ce que dans les Indes ils prennent du service sous le drapeau d'une puissance européenne et chrétienne. — Eh ! que vous avez peu d'expérience dans ces choses, me répondit un de ceux-ci [1]. Je voudrais que tous les nôtres prissent du service afin de devenir de bons soldats ; ce sont ceux-là qui arboreront l'étendard du prophète dans Aden et dans Bombay. Le moment n'est pas encore venu parce qu'on ne peut pas encore former une marine pour défendre nos mers : si les choses marchent du même pas [2], espérons, d'ici à dix ans, une époque meilleure, où, de tous les côtés, sortiront des soldats pour combattre les infidèles. Ne savez-vous

[1] La personne qui parlait ainsi est un certain Emir-Bari, frère du shérif ou chef de toute la côte Somanli.

Ce personnage, qui paraît à première vue une créature toute anglaise, a cependant des idées bien éloignées des intérêts d'Aden. A la tête du marché de Berbera, où arrivent les grands négociants de l'Arabie, de la Perse et des Indes, et passant chaque année un temps assez considérable à Aden, en relation d'affaires avec les grands négociants de ce pays, qui est aussi un lieu de passage pour les pèlerins des Indes, il connaît très-bien toutes les choses qui se passent dans les réunions musulmanes de la Mecque. D'autres personnes aussi bien placées ont tenu des discours encore plus détaillés, que l'on ne reproduit pas, pour être court, et parce qu'on ne veut pas tout reproduire, mais seulement ce qui est nécessaire pour faire connaître l'état des choses, afin que les gouvernements de l'Europe ouvrent les yeux et s'adressent à d'autres sources d'informations pour mieux connaître la situation de ces pays.

[2] Dans le but de former une marine, au dire d'un Arabe bien renseigné, tous les négociants du haut commerce, Arabes, Persans et Indiens, devaient avoir des bâtiments de forme européenne, avec un équipage musulman que l'on exercerait à la manœuvre ; avec le temps, ces bâtiments pourront former une marine provisoire. Dans la mer Rouge, il y a quatre ans, il n'y avait pas un bâtiment de forme européenne appartenant aux négociants musulmans, il y avait seulement des barques ; maintenant il n'y a pas un négociant de quelque pays que ce soit, qui n'en ait soit un, soit deux, et quelques-uns en ont un bon nombre, et tous bien manœuvrés.

pas encore que les navires et les forteresses ne se prennent pas avec les canons mais avec de l'argent ? En ce moment, l'argent, les hommes et les munitions se préparent, et puis le temps viendra pour les descendants de Mahomet [1]. Les plus grandes affaires se font dans les Indes, les plus grandes fortunes sont toutes avec nous. Quel que soit leur secte, Indiens, Arméniens et Persans auront un seul drapeau [2] quand il s'agira de chasser les Francs.

Ainsi discourait un politique de la Mecque ; et je vous assure que j'ai entendu des choses qui, au premier abord, m'avaient paru puériles, mais dont quelques faits particuliers m'ont plus tard démontré toute la réalité. N'est-ce donc pas une politique active que celle qui part de la Mecque pour corrompre les Indes ? Mais quittons ce pays où la probabilité des événements est plus reculée et plus lointaine.

C'est l'Afrique qui est le champ libre où la politique mahométane fait de grands projets et des progrès encore plus grands ; et je puis en parler d'une manière plus positive. Toute cette péninsule qui forme un monde auquel on attribue quatre-vingts millions d'habitants, se trouve dès à présent presque entièrement dominée par la politique de la Mecque, et son commerce est pour ainsi dire sorti des mains de toute autre nation pour passer dans celle des musulmans ; ils y possèdent sans contestation le monopole de l'instruction et celui du commerce [3]. A l'exception de

[1] *Les descendants de Mahomet* dont on parle, sont les shérifs de la Mecque, prétendants légitimes à l'empire du croissant. La famille du shérif a pour elle le prestige de la religion qui la favorise, de préférence au grand seigneur de Constantinople qui a comme perdu la confiance religieuse de la secte. Cette famille a de plus l'avantage de se trouver à la Mecque, lieu admirablement situé où elle peut exprimer ses sympathies à tous les musulmans qui y affluent, au lieu que le grand seigneur se trouve tout à fait isolé et inconnu des trois quarts de la grande famille des croyants, même de ses sujets, qui, excepté ceux de la ville impériale, fréquentent plus facilement la Mecque que Constantinople.

[2] Les Arabes de l'Arabie-Heureuse, à l'époque de la guerre de l'Iemen contre la Porte, en 1848, protestaient contre l'invasion turque, mais en même temps disaient qu'ils auraient sacrifié volontiers leur vie à la défense de l'empire de la Mecque. L'émir Bari, dont on a déjà parlé, pense que l'iman de Mascate, le roi de Perse, et plusieurs autres princes, sont disposés à faire leur soumission à la Mecque, quand elle sera un empire indépendant de la Porte. Plusieurs princes de l'intérieur de l'Abyssinie et des pays Galla, parlent d'une guerre sainte qui se fera quand la Mecque sera à leur tête.

[3] Une preuve de ce monopole est le traité conclu entre la France et l'iman de Mascate, dans l'année 1841. Dans ce traité le monopole du commerce sur toute la côte d'Afrique qui fait partie de ses domaines lui est assuré, et on accorde à la France le droit de faire un dépôt de charbon, dans lequel tous les employés seront Arabes indigènes, sans un seul Européen. Peut-on trouver une intolérance

quelques faibles parties de territoire colonisées par les Européens, et conservées par la force des armes et par des flots de sang chrétien, tout le littoral de cette partie du monde est entièrement inaccessible aux Européens, soit missionnaires, soit commerçants.

Entièrement composée de missionnaires négociants, la propagande de la Mecque, afin de jouir du monopole du commerce sur toutes les côtes de l'Afrique, a établi un islamisme tellement persécuteur et intolérant, basé sur de tels préjugés [1] contre la race européenne civilisatrice [2],

plus odieuse? L'iman prétend qu'il a conclu le même traité avec l'Angleterre; cependant comment comprendre alors pourquoi les missionnaires anglais ont un établissement un peu au sud de Brava?

[1] On serait trop long si on voulait raconter les préjugés grossiers et ridicules répandus contre les blancs ou Francs, par les missionnaires de la Mecque. On rapporte qu'Hali-Babola, prince musulman des Galla *Hourrou-Hajmanou,* devant donner audience à des voyageurs européens tint conseil avec ses missionnaires arabes; comme amis du Ras, ces voyageurs furent reçus, mais à condition de ne pas regarder et de ne pas parler, à cause de dangers à eux connus...... Bemi-Lubo, prince des Worro-Kallo, ne reçut les mêmes voyageurs qu'avec mille précautions. La cause de tant de difficultés est qu'ils craignent les Francs comme des sorciers, qui peuvent les empoisonner seulement par le regard..... Un autre de ces princes demandait quel était le moyen de prévenir ces dangers. Ils font croire aussi que nous allons dans ces pays avec l'intention de les conquérir, qu'avec nos sorcelleries nous pouvons faire mourir les princes et donner une force magique à leurs ennemis, et autres choses semblables.

Pour donner de la vraisemblance à de tels préjugés, ils racontent des mensonges revêtus d'une forme mythologique. Dans certains lieux, en racontant la prise d'Aden, on y faisait figurer le capitaine Hens, comme un de ces voyageurs européens qui se présenta humblement au sultan de ce pays, puis, par sa puissance magique, fit paraître à l'instant des bâtiments armés, des canons avec lesquels il s'empara du pays et chassa ce roi.

Ils concluent toujours en insistant pour que les Européens soient chassés de leurs Etats et qu'on ne les y laisse pas entrer, alléguant l'autorité de leur prophète, qui, précisément par les motifs qu'on a vus plus haut, défend de faire la paix avec les Francs et même de leur parler.

[2] La race catholique seule est une *race civilisatrice,* parce que seule elle enseigne la vraie morale évangélique faite pour donner à l'homme toute la perfectibilité dont il est capable dans ses trois rapports d'homme raisonnable, social et religieux. La morale évangélique, comme elle est enseignée par le catholicisme, retire l'homme de la sphère du simple animal, modérant ses passions par des lois éminemment économiques, soit du côté hygiénique, soit du côté de la propagation de l'espèce. Par là elle le met dans le monde social comme dans une famille la plus unie; donnant des principes de soumission au peuple comme à un fils, et modérant l'orgueil du souverain, elle veut qu'il soit père et non despote; puis, demandant à tous un amour réciproque, tel qu'il ne laisse à l'égoïsme qu'une simple préférence, elle établit sur toutes les catégories ou les aristocraties de l'espèce humaine, la théocratie des principes religieux qui, imposant à tous une loi et une justice suprême, est capable de contenir les hommes dans les limites voulues, et,

qu'il est impossible même de s'en approcher. Qui a parcouru la côte méridionale et orientale, du Cap jusqu'à Suez, pourra attester ce que je dis. La partie occidentale jouit d'un sort un peu meilleur dans les lieux possédés et gouvernés par les nôtres ; hors de là, sa situation est encore plus misérable qu'ailleurs. L'Egypte, comme gouvernement allié, nous ouvre les portes de la région septentrionale pour remonter le Nil jusqu'au Sennaar. Mais malheur à ceux qui cherchent à s'écarter de la ligne centrale, siége des gouvernements respectifs : le sort de la mission de Mgr Cazolani et de l'intrépide P. Rillo en sont la preuve. La raison en est manifeste : c'est que toutes les populations de ce littoral et de la région du Nil sont musulmanes et subissent l'influence de la politique apportée de la Mecque par les missionnaires et les pèlerins.

Ce qui reste de populations non encore musulmanes se réduit à quelques principautés dans le centre de l'Afrique situées des deux côtés de l'équateur, qui sont encore païennes, ou plutôt déistes matérialistes, parce qu'elles ne connaissent pas le vrai Dieu, et sont sans éducation et sans religion positive ; ensuite à la chrétienté de l'Abyssinie, qui comprend environ deux millions, et, enfin, au petit nombre de Cophtes de la basse et de la haute Egypte, qui, bien comptés, ne montent pas à cent mille. Les catholiques des colonies peu nombreuses et les missions ne peuvent encore atteindre un million et sont séparés par des distances énormes.

Les politiques de la Mecque comprennent très-bien que l'Afrique ne pourra jamais faire un fort parti musulman tant que les petites princi-

en même temps, fait de tout le monde une seule monarchie gouvernée par Dieu et représentée par son Eglise visible. Au contraire, la morale des communions hétérodoxes, même chrétiennes, est une morale morte ; morte dans ses principes, dans ses enseignements et dans sa pratique. Quant à l'islamisme, on peut dire qu'il n'a point de code moral ; tout y est laissé dans un complet abandon ; le musulman est comme un animal victime de sa propre sensualité ; sa prédication se réduit à quelques points de croyance presque entièrement fabuleux dans leur partie historique et il n'y a rien de plus pour le bien de l'homme.

Le protestantisme parmi les chrétiens, avec le principe du libre examen dans la pratique, détruit toute la force du principe moral ; aussi sa prédication se réduit-elle à une spéculation qui n'échappe que par son inconséquence à la force des arguments catholiques ; sa morale ne dépasse pas les exigences de l'éducation polie et civile dans les pays où il se trouve. Enfin, le protestant est capricieux dans sa foi, sans frein dans sa conduite morale. Le musulman qui gouverne est un despote et celui qui est gouverné est esclave d'âme et de corps. Quant au protestant, il a perdu la boussole intellectuelle et règle sa conduite d'après les coutumes reçues.

pautés du centre ne seront pas musulmanes, parce que le littoral sans l'intérieur ne se compose que de fractions qui ne pourront jamais se réunir, pour constituer une force nationale ; ils font donc tous leurs efforts pour empêcher d'y pénétrer la mission catholique, qui peut seule paralyser leurs plans, et pour y introduire leur propagande.

Les trames ourdies contre les missions sont incroyables; mais les efforts qu'ils font pour réaliser leurs desseins le sont encore plus. Leurs missionnaires couvrent par milliers la surface de ces pays ; l'intérêt du négociant s'ajoutant au caractère du missionnaire, les rend fanatiques et puissants. Ensuite la facilité de faire des prosélytes, sans la peine de les instruire, en répandant quelques préjugés qui les flattent et en n'imposant aucune loi à leurs passions sans frein, fait que leur mission, d'un côté, satisfait au besoin naturel d'une religion, et, de l'autre, consacre une liberté perpétuelle dans leur corruption. Aussi cette mission a un tel succès parmi ces peuples dégénérés que l'on peut craindre qu'ils ne soient bientôt tout à fait conquis. L'Abyssinie, comme chrétienne, est la seule porte qui soit encore ouverte aux Européens [1] ; l'Abyssinie et le pays Galla est le lieu de l'Afrique où le sol est le plus riche [2], le climat peut-être le plus tempéré et le plus salubre du monde [3]; la race la plus forte qu'il y ait en Afrique, la plus développée et la plus capable [4],

[1] Du Cap jusqu'à Suez, on peut dire que l'Abyssinie est le seul pays où les Européens soient reçus. Encore les musulmans et les Anglais font-ils des efforts continuels pour en fermer l'accès. On cherche à rétablir le naïb d'Arkeko pour en faire une sorte de portier dépendant secrètement, comme la côte Somanli et d'autres lieux, de quelques gouvernements monopoleurs.

[2] Il y a, en Abyssinie, des minéraux de toute espèce. Dans beaucoup de lieux, quand la pluie ne manque pas, on peut avoir trois récoltes de froment dans la même année. Les troupeaux sont sans nombre parce qu'il y a des pâturages au delà du besoin.

[3] Dans les hauteurs ordinaires et peuplées de l'Abyssinie, et dans les pays Galla, le thermomètre de Réaumur ne dépasse jamais 25° et ne descend jamais plus bas que 15°; il en est autrement sans doute sur les hautes montagnes et dans les bas fonds. De là vient la grande salubrité du pays dans lequel certaines maladies que produisent les variations de l'atmosphère sont tout à fait inconnues, telles que la pleurésie, les maladies de poitrine et d'autres inflammations locales.

[4] L'Abyssinien, et surtout le Galla, est doué d'une force physique et intellectuelle qui surprend. Quiconque connaît la finesse de l'Abyssinien instruit, dans sa petite sphère littéraire, et a vu les manœuvres militaires de ces pays, conviendra que ce peuple est capable d'une culture supérieure. Le savant d'Abyssinie a un esprit de pénétration et de réflexion si subtil qu'il étonne bien souvent les Européens. Quant au soldat, ses manœuvres ont la rapidité de la foudre : il suffirait de voir la prestesse avec laquelle il jette sa lance du haut de son cheval

la situation politique la meilleure de toutes, relativement à la Mecque [1] et au reste de l'Afrique.

Ne croyez pas que toutes ces observations aient échappé aux politiques musulmans; ils ont compris mieux que les Européens l'importance politique de l'Abyssinie. Les démarches auxquelles ils se livrent [2] pour éteindre dans ce pays le Christianisme, qui est l'unique obstacle à leur action comme il est notre ressource, en sont une preuve invincible. Nous ne voulons pas décrire ici l'état de cette pauvre chrétienté, qui court à sa perte et se trouve menacée d'être absorbée par l'ennemi et le rival contre lequel elle a combattu courageusement huit siècles pour conserver sa foi en péril [3]. La trame est si bien ourdie, que la pauvre Abyssinie, sans s'en apercevoir, est sur le point de tomber irrémissiblement dans les mains de la politique musulmane, si elle n'est sauvée de ce grand malheur par la mission catholique, qui est elle-même persécutée [4].

et la ramasse par terre sans descendre, pour en être émerveillé. Le type et la physionomie de cette race est à peu près semitique, et, à l'exception de quelques familles de la frontière, du côté du Sennaar, elle n'a aucun trait des enfants de Cham.

[1] L'Abyssinie est la clef de l'Afrique orientale. Si la Mecque gagne l'Abyssinie, sa position sera changée immédiatement, parce que là seulement elle pourra avoir au moins deux cent mille bons soldats pour consolider son empire africain. Aujourd'hui, l'Abyssinie ne compte pas, parce qu'elle est divisée en plusieurs principautés, continuellement en guerre entre elles, et cependant elle ne laisse pas de se faire sentir à l'extrémité de ses frontières. La descente de quelques troupes d'Ubié à Massawah, en janvier 1849, suffit pour mettre en fuite le gouvernement de la Porte, saisi d'épouvante. Les troupes d'Ubié se sont fait craindre de l'armée de Méhémet-Ali, quoiqu'elles ne soient qu'une très-faible portion de la force de ce pays.

[2] Le Ras reçoit chaque année des députations et des présents de la Mecque. Il paraît aussi qu'après la mort de Sala-Salassie, roi de Choa, des députations et des présents furent envoyés pour corrompre ce jeune roi, qui est dominé par des ministres musulmans.

[3] On peut dire de l'histoire de l'Abyssinie que c'est une histoire de huit siècles de guerre continuelle contre les musulmans qui l'entourent de tous les côtés. La Mecque, n'ayant pu la vaincre par les armes, commença ses intrigues et est arrivée par ce moyen au moment de s'en emparer; la chose est si avancée que les chefs du clergé même favorisent l'apostasie des individus et les opérations des grands. Pauvre nation trahie!

[4] La mission catholique en Abyssinie fut envoyée en 1838. M. de Jacobis, lazariste et préfet, accompagné de quelques missionnaires, resta plusieurs années sans avoir la consolation de gagner la confiance même de ses serviteurs. En 1842, il conduisit en Europe un certain nombre d'Abyssiniens, et ce fut à leur retour que la mission commença à exercer une influence très-consolante.

C'est à la fin de 1846 que Mgr Massaia vint dans ce pays; il y trouva plusieurs

Il est vrai que la plus grande partie des princes, et on peut ajouter du peuple du véritable territoire de l'Abyssinie, sont encore chrétiens; mais à quoi cela sert-il, si la direction des affaires est entre les mains de ceux qui s'entendent avec la Mecque? Le Ras, chef et comme dictateur des principautés abyssiniennes, né et élevé dans la religion musulmane, s'est fait chrétien pour occuper le trône de Tabor; mais toujours musulman par le cœur, il semble destiné à accomplir la ruine de ce pays. D'accord avec quelques missionnaires de la Mecque, il trahit cette nation avec la plus grande hypocrisie. Pendant que, dans les principautés gouvernées par des musulmans, ses sujets, il permet et favorise la plus dure oppression contre les chrétiens [1], dans les pays complétement chrétiens, les musulmans jouissent de la même faveur, sont admis aux premiers emplois [2], construisent des mosquées, font des prosélytes, même par la violence et avec le bâton. En un mot, à l'heure qu'il est, les missionnaires de la Mecque ont en Abyssinie le monopole de la po-

églises dans lesquelles le culte catholique était déjà organisé. Avec l'aide de vingt-quatre prêtres que Mgr de Jacobis avait déjà préparés et qui furent alors ordonnés par le nouvel évêque, le culte catholique prit une forme et la mission de Mgr de Jacobis se trouva en voie de prospérité. Les choses allaient si bien que les principaux chefs, sur l'impulsion de M. Montuori, avaient déjà organisé une députation pour aller demander au Saint-Père un évêque catholique. Sur ces entrefaites mourut Sala-Salassie, roi de Choa, et *l'abuna* ou évêque hérétique, voyant que ses affaires allaient mal, redoubla d'efforts, et, secondé par les recommandations de certaines puissances européennes qui ont prodigué des présents sans nombre pour sa défense, il réussit, non-seulement à se consolider, mais encore à susciter aux missionnaires une persécution terrible. Déjà, en 1849, Mgr de Jacobis avait été obligé d'abandonner, non-seulement Aloa, mais de fermer les églises de Guala, de Biera, de Anticio et de se retirer à travers les montagnes de Teltat, au sein de la tribu d'Alitena, indépendante de l'Abyssinie, et qui n'a jamais été entamée. La persécution n'avait pas encore atteint la mission de Gondar et laissait en paix les missionnaires Galla établis au delà du Beghmeder.

[1] Dans les principautés Galla musulmanes de Alibabula, Daund, Abba Salema, Beni-lubo où il y a un grand nombre de chrétiens, les églises sont dépouillées, les prêtres chassés et les pauvres chrétiens sont bien souvent obligés par le bâton à se faire musulmans; on va jusqu'à leur interdire l'entrée de la cité où demeure le prince.

[2] Goradid, province considérable du Beghmeder, centre des pays chrétiens, a pour gouverneur Degias Beschir, oncle du Ras et musulman fanatique. A peine eut-il pris le gouvernement de ce pays qu'il dépouilla les églises de leurs biens et chassa une grande partie des prêtres. Il fit venir des musulmans de son pays et les établit comme chefs sur les divers points de la province. Cela fait mal de voir la situation de ces pauvres chrétiens que l'on force par les moyens les plus iniques à se faire musulmans.

litique, du commerce et de toutes les affaires qui se font dans ce pays [1].

Quelques princes, qui ont des sentiments vraiment chrétiens et opposés à ceux-là, connaissant la situation périlleuse de leur patrie et les trames ourdies contre elle, font des efforts impuissants pour combattre ce parti, déjà trop formidable. Malheureusement le Christianisme lui-même. tombé et privé de toute instruction depuis plus de huit siècles, cède facilement [2]; le clergé, hérétique, grossier et privé de toute culture, trompé bien souvent par des vues matérielles, et sans aucune considération, seconde tous les mouvements de son ennemi [3].

La mission catholique, parce qu'elle est seule capable de sauver le pays d'une si fatale ruine, rencontre des obstacles soulevés en grande partie par la politique dont nous parlons [4]. Je me trouvai à Suez

[1] Ubié, prince de Tigré, de Semien, de Wagaro et de Volkait; Berci Gono, prince de Gojam; Toko Billé, prince d'Amara, et quelques autres, sont d'un caractère véritablement chrétien. Le premier qui est le plus puissant après le Ras est un diplomate; le second, serait un Napoléon, si sa principauté n'était pas si petite; le troisième a de la valeur, mais il est très-faible, ayant à peine trois mille soldats. Quant à tous les autres princes chrétiens, tels que le Ras et le roi de Choa, ce sont de ces gens qui lisent les Psaumes de David le matin et le Coran le soir.

[2] Le chrétien d'Abyssinie est chrétien de naissance et d'habitude, plus que de conviction, parce qu'il est extrêmement ignorant; et dès lors il est très-susceptible d'apostasie, quand le scandale des grands, la passion ou la crainte agissent sur lui. Ajoutez à cela que l'idée chrétienne étant là en décadence, est faible; au contraire, l'idée musulmane croît sans cesse, parce qu'elle est mieux appuyée, plus vive, plus active.

[3] L'évêque hérétique, comme étant né et élevé au Caire, au milieu des musulmans, est d'une foi très-suspecte. Il lui est arrivé quelquefois de dire que se faire musulman n'est pas mal, mais que c'est très-mal de se faire catholique; ses actes confirment ses paroles : tandis qu'il garde le silence à l'égard de ceux qui passent en grand nombre à l'islamisme, il sonne au contraire l'alarme pour un seul qui se fait catholique. Les apostats devenus musulmans fréquentent sa maison et sont ses amis, et les catholiques sont persécutés jusqu'à la mort. Ajoutez à cela qu'il a pendant deux ans étudié dans les écoles protestantes du Caire et qu'il fut fait évêque d'Abyssinie par l'influence anglaise. Il y vint avec le dessein de convertir toute cette nation au protestantisme, suivant ses promesses. Il fut obligé de dissimuler ses mauvaises intentions; autrement, il aurait été chassé comme le furent les missionnaires protestants appelés par lui. Toutefois, il a toujours fait tout ce qu'il a pu pour favoriser le protestantisme son protecteur, en sorte que dans la personne de l'*abuna* se trouve incarnée toute la haine des Cophtes, des Anglais et des musulmans contre le catholicisme pour la ruine de ce malheureux pays.

[4] La mission catholique est évidemment la seule qui puisse sauver ce pays de l'islamisme. En Abyssinie, à l'exception de l'hérésie *des deux natures* qui ne se ren-

avec quatre missionnaires en route pour l'Abyssinie; un cri s'éleva parmi les principaux habitants, et dans le divan même du gouverneur, le jour de la grande fête qui suit le Ramadan. « L'Abyssinie, disait-on, est un pays qui dépend du pachalik de la Mecque, et à cause de cela consacré à l'islamisme. » A Djedda, le pacha ayant donné à un de ces missionnaires une forte recommandation pour Massawah, place dépendante de Djedda, on cria à l'apostat, au traître.

En Abyssinie, à la vue d'une population chrétienne et encore forte, j'ai cru quelque temps me trouver tout à fait hors de l'influence des politiques de la Mecque; mais j'ai eu bien vite des raisons de me détromper, dans le long voyage que j'ai fait dans l'intérieur, en voyant la grande quantité de musulmans répandus dans ces pays chrétiens, leur supériorité en richesses et en intrigues. En passant dans beaucoup de principautés Galla, où au milieu de la population musulmane il y a tantôt un tiers, tantôt moins de chrétiens, j'y ai vu le gouvernement entièrement dans les mains des missionnaires mahométans, qui, par l'oppression et par les moyens les plus injustes, contraignent les peuples à embrasser leur superstitieuse croyance.

J'ai dû surtout m'en convaincre par ce qui est arrivé à un missionnaire, à la cour même du Ras, où il resta cinquante jours traité en grande cérémonie. Lorsque après de longues conférences avec ce prince, dévoué à la politique musulmane, conférences dans lesquelles ce missionnaire s'efforça de lui faire connaître le grand dommage causé à la chrétienté de ces pays par son système musulman de gouvernement, voulant à la fin essayer de parler fortement à son cœur, il se jeta à ses pieds pour implorer un peu plus de tolérance [1] et de liberté pour les chrétiens Galla, gouvernés par des princes musulmans, ses inférieurs, et pour réclamer

contre que chez les seuls savants, le reste du dogme et de la liturgie peut être considéré comme catholique; plutôt que de se faire protestants, les Abyssiniens se feront musulmans, parce que, comme ils le disent, les musulmans honorent la Vierge plus que les protestants, ce qui est vrai. De plus, les efforts même de l'évêque pour les faire protestants ne fait que les porter à l'islamisme. Qui pourra sauver ce pays, si ce n'est la mission?

[1] Entre autres choses, ce missionnaire lui demanda sa protection pour pouvoir construire une église et établir des missionnaires dans le Tuotala, grand pays tout chrétien qui est sous la domination de Beni-Lubo, prince musulman, tributaire du Ras, où ces pauvres chrétiens réclamaient instamment l'envoi d'un prêtre. Pour l'y engager, ce missionnaire lui disait que l'Eglise serait bâtie en son nom, mais tout fut inutile, parce qu'il ne voulait pas permettre que des prêtres s'établissent dans des principautés musulmanes.

qu'usant d'un peu plus de justice, il plaçât des princes chrétiens à la tête de toutes les portions chrétiennes du pays. Il éluda toutes les demandes que lui faisait ce missionnaire d'une manière si touchante, en disant, avec une sorte de franchise, que lui aussi voulait le bien et la tranquillité de son pays...; que, dans ses affaires, il prenait conseil d'hommes éminents en doctrine et en sainteté, avec lesquels il désirait que ce missionnaire se mît lui-même en rapport. Chose incroyable! les personnages dont il parlait étaient deux vieux musulmans fanatiques, missionnaires de la Mecque, dont l'un est célèbre par son très-grand âge, qui fait croire à tous ces imbéciles qu'il a plus de trois cents ans, et l'autre accomplit le miracle de vivre sans boire ni manger. « Quand j'appris cela, me disait ce missionnaire, le cœur me manqua, et je n'eus pas le courage d'aller plus avant; je me reconnus pour vaincu par les manœuvres de la Mecque qui, à force de présents, est parvenue à gagner ce prince souverain de toute l'Abyssinie. »

Comme l'Abyssinie dépend de l'Eglise cophte d'Egypte, et que le patriarche de cette Eglise a sa bonne part d'influence dans les destinées de l'Abyssinie et dans la persécution qu'y souffre la mission catholique, ce missionnaire dirigea ses vues vers l'Egypte[1], dans l'espoir d'améliorer la position de la mission, du moins de ce côté-là; mais combien il se trompait! Cette branche même de la chrétienté, qu'il avait d'abord considérée comme une troisième ressource pour sauver l'Afrique de l'invasion musulmane, n'est point exempte des menées et des intrigues de la politique de la Mecque.

En effet, ce dernier vestige de la nation la plus historique du monde, humilié et avili pendant des siècles sous la servitude du despotisme cruel et barbare des Arabes, a tout à fait perdu le sentiment de la vie nationale; il n'a plus la conscience d'une existence qui lui soit propre, et

[1] Il s'agissait de ménager, avec le patriarche cophte du Caire, un rapprochement à l'Eglise catholique, ou du moins d'obtenir de ce vieillard quelque trêve dans la persécution qu'il exerce, par sa correspondance, contre la mission. La conversion de ces Cophtes serait un grand pas; elle nous ouvrirait la voie à un enseignement actif dans toute la haute Egypte jusqu'au Sennaar, pour nous avancer ensuite peu à peu vers le centre de l'Afrique. Il ne serait pas moins important de gagner deux millions de chrétiens en Abyssinie. Un grand service serait rendu par la puissance chrétienne qui saurait employer son influence à contribuer à rapprocher de l'Eglise ce reste de chrétienté si précieux, ce qui pourrait avoir un résultat décisif contre l'islamisme; sans cela, l'Abyssinie sera perdue avant peu. Maintenant que les Cophtes sont persécutés par le pacha, ce serait le moment de faire cette négociation que l'on pourrait entamer d'accord avec le Saint-Siége.

encore moins l'idée d'une régénération future ; il vit de la vie même de ses oppresseurs, et n'a plus de force que pour sentir les douleurs de son agonie mortelle. La race cophte, vraie race égyptienne, ira pour toujours se perdre dans les flots de la population arabe, qui, comme les sauterelles, ravage et détruit tout ce qu'elle touche, si une nation amie ne se hâte de lui tendre la main et de la sauver. Les malheureux Cophtes marchent rapidement à la destruction ; un très-grand nombre passe chaque année à l'islamisme [1], tantôt cédant à l'oppression d'un ennemi despotique, tantôt séduit par l'espérance d'un emploi, tantôt entraîné par le désir de faire un mariage qui leur plaît. Le clergé, tombé lui-même dans la dernière ignorance, dans la torpeur et dans l'avilissement, terme où vont finir toutes les hérésies chrétiennes, ne pense plus qu'à lui-même ; jaloux de conserver pour soi de vaines apparences, d'accord avec un gouvernement qui l'aime comme on aime une proie, il en seconde l'action destructive.

Voilà jusqu'où va le pouvoir de la Mecque, voilà à quoi se réduisent les ressources que nous avons encore pour sauver l'Afrique entière d'une ruine irréparable, qui menace de la soustraire pour toujours à notre influence, de la réduire à jamais à l'état le plus sauvage, le plus malheureux, le moins utile pour elle-même et pour le reste du monde civilisé, si encore elle ne menace pas de nous susciter une rivale éternelle, capable de renouveler les scènes douloureuses et les luttes sanglantes de l'histoire d'Orient.

P. Faugère.

[1] On assure qu'au Caire il y a des legs qui produisent chaque année une somme considérable destinée aux Cophtes qui se font musulmans. A chaque apostat on donne un secours, et ces fonds, quoique considérables, ne sont jamais suffisants pour tous ceux qui, dans l'année, se font musulmans.

(La fin à un prochain numéro.)

LES VOYAGEURS NOUVEAUX

Mme N***. — LE COLON DU CANADA.

(1er ARTICLE.)

L'Europe étouffe dans ses limites; chacun le dit, et le fait n'est que trop prouvé. L'Europe a besoin d'épancher au dehors ses flots de population toujours croissants, et l'Amérique est là comme un immense réservoir ouvert par la Providence à la grande famille du vieux continent.

Entre les diverses régions du sol américain vers lesquelles les Européens tournent leurs regards avec un désir de fortune ou un désir de repos, en un temps de disette ou en un temps de révolution, il en est une qui doit avoir pour nous un intérêt et un attrait particulier : c'est le Canada.

Certes, nous ne trouverons là ni les fascinants *placers* de la Californie, ni la perpétuelle et splendide floraison des contrées tropicales, ni l'incroyable développement industriel des États-Unis. Le climat du Canada est assez rigoureux; très-chaud en été et très-froid en hiver. La terre, hérissée de profondes forêts, exige un pénible travail de défrichement, mais cette terre féconde promet au cultivateur une ample récompense de ses labeurs, et, par les larges cours d'eau qui la sillonnent, elle offre un vaste champ de spéculations au commerce et à l'industrie. Puis la moitié du Canada, la plus belle, la plus pittoresque, celle qui touche à l'embouchure de l'Ottawa, dans le Saint-Laurent, et à l'embouchure du Saint-Laurent, dans l'Atlantique, est française. En se rendant aux États-Unis, les colons de France auront cruellement à souffrir de la grossièreté de mœurs de ce peuple de trafiquants, qui se fait un orgueil de sa rudesse, un fétiche de son arithmétique, un culte de son matérialisme. En se dirigeant vers d'autres parages plus doux à habiter, ils auraient en-

core quelque peine à s'habituer, à la langue, aux usages d'une race étrangère.

Quels que soient le but d'une émigration et l'espoir qui l'anime, il est triste de quitter l'ombre du toit paternel, l'asile du sol natal. Quelque fortune que l'on emporte avec soi en un lointain Latium, « on n'emporte point la patrie à la semelle de ses souliers. » Mais pour nous, enfants de la France, exposés, en un temps d'orages, à tant de secousses, à tant de désastres, dont nulle sagesse humaine ne peut prévoir la fin, pour nous, il y a comme une seconde patrie au-delà de l'Atlantique, sur les rives du Saint-Laurent, une noble patrie fondée par nos aïeux, illustrée par nos soldats, sanctifiée par nos missionnaires. Oui, quoique le Bas-Canada appartienne depuis près d'un siècle à l'Angleterre, quoique nos deux belles anciennes villes de Québec et de Montréal soient régies par des fonctionnaires anglais, occupées par une garnison anglaise, l'esprit chevaleresque, l'esprit religieux de l'ancienne France, l'esprit d'ordre et de courage de nos premiers colons, l'esprit de charité évangélique de quelques saintes femmes, ont jeté là des germes profonds. Non-seulement la domination étrangère ne leur a point porté atteinte, mais dans leur sève vivace, ils n'ont fait que se développer et s'étendre plus au loin, comme cet arbre superbe de l'Inde dont les branches, en s'inclinant vers le sol, y prennent racine, se relèvent avec d'autres branches, et se propagent ainsi de distance en distance, formant d'une seule tige toute une forêt.

Quand on sort des vapeurs industrielles des États-Unis, quand on a passé par cette idolâtrie mercantile où l'esprit ne conçoit, où l'oreille n'entend, où l'œil ne voit que la puissance du chiffre et la magie du dollar, c'est pour celui qui aspire à des joies plus idéales une délicieuse surprise que de pénétrer au sein de la population canadienne. Ici, l'on retrouve encore à chaque pas la vive empreinte d'une époque de foi et de grands sentiments. Ici le peuple en se livrant à ses travaux, en s'associant avec intelligence au mouvement industriel des autres peuples, n'en est pas encore venu à penser que le devoir de l'homme en ce monde ne consiste qu'à assurer son bien-être matériel, et que sa principale gloire soit de réussir dans un calcul aventureux. Ici fleurit sous la tutelle du prêtre, sous la sauvegarde de la famille, la plante salutaire des saines coutumes et des nobles traditions. Ici enfin, tout parle de la France; c'est la

France qui a fait luire le premier rayon de la civilisation dans ces régions occupées par des hordes sauvages ; c'est la France qui a jeté çà et là le premier essaim de cette ruche féconde, et dans la demeure du riche négociant comme dans celle du pauvre paysan, on conserve avec amour le souvenir de la France. Le même souvenir poétise le sol et les monuments. Cette baie a abrité les deux petits bâtiments du courageux Jacques Cartier dans son voyage de découverte. Cette plaine a été le premier théâtre de nos combats contre les Hurons et de nos victoires. Cette ville a été fondée par un humble religieux, qui, au milieu d'un groupe de soldats, suspendant une cloche à un rameau de chêne, dressait un autel sous une tente. Ces terrains ont été défrichés par de vaillants gentilshommes qui devaient avoir l'épée suspendue à côté de leur charrue, qui, tour à tour, devaient prendre la bêche pour creuser le sillon, l'arquebuse pour repousser les attaques de leurs ennemis. Ces sentiers qui longent les cascades du fleuve ont été frayés par cette race de colons français intrépides que l'on appelait les *voyageurs*, qui, des bords du Saint-Laurent et de l'Ottawa, s'en allaient par les rivières et les lacs, par les marécageuses savanes, par les forêts profondes, chercher jusqu'aux dernières extrémités des régions de l'ouest et du nord le produit de la chasse des Indiens. Le triomphe des Anglais, après une longue lutte où nous avons glorieusement succombé, n'a pu anéantir au foyer canadien ses héritages de France, sa langue, sa religion, son histoire. La langue des vaincus, la pure langue correcte du XVIIe siècle subsiste dans tout le Bas-Canada à côté de l'idiôme britannique. Le Catholicisme se montre dans toute sa splendeur à côté des chapelles protestantes, et le nom historique de Montcalm est inscrit sur la colonne de Québec à côté de celui de son heureux antagoniste, le général Wolf.

A l'époque où Louis XV abandonna aux Anglais cette immense terre, en 1763, il ne restait pas dans le Canada plus de 70,000 Français. Aujourd'hui, dans le Bas-Canada seulement, sur une population de 690,000 âmes, on compte, d'après les derniers recensements, 524,300 individus d'origine française, et 572,650 catholiques.

C'est le Catholicisme qui a fait la base de cette colonie; c'est lui qui, au temps de nos désastres, l'a soutenue par une même foi, l'a éclairée par ses établissements d'instruction, l'a ennoblie par ses institutions de bienfaisance.

Le Bas-Canada est divisé en deux diocèses, qui tous deux rivalisent de zèle dans leurs œuvres d'enseignement et de charité. Le diocèse de Québec, établi en 1674 par le Pape Clément X, s'étendait primitivement du golfe Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique. On en a détaché dès le commencement de ce siècle dix-huit diocèses, ce qui n'empêche qu'il soit encore l'un des archevêchés les plus étendus qui existent. Huit de ces diocèses ecclésiastiques sont dans l'Orégon ; six autres embrassent les districts de Montréal, Kingston, Bytown, Toronto, Terre-Neuve et le Nord-Ouest. Les quatre autres évêchés suffragants de Québec sont ceux de Frederikstown, Halifax, Arishat et Charlottetown.

Il y a dans le diocèse de Québec 300,000 catholiques, 220 prêtres, 120 cures, et une vingtaine de missions. On y compte 3 écoles latines dirigées par 50 professeurs, fréquentées par 700 élèves ; 7 maisons d'éducation pour les jeunes filles appartenant aux Sœurs de la congrégation de Notre-Dame, 3 autres appartenant aux Ursulines, et des écoles élémentaires dans chaque village.

Le diocèse de Montréal, érigé en 1836, a une population catholique de 350,000 âmes, 125 paroisses, 12 missions, 7 écoles latines, 21 établissements d'éducation pour les filles, dirigée par des religieuses.

Le Bas-Canada ne possède pas moins de 2,410 écoles élémentaires, dont 915 seulement recoivent un secours du gouvernement. Les autres sont entretenues par les communes. Un grand nombre de ces écoles ont amassé peu à peu d'utiles collections de livres. Le séminaire de Québec, celui de Montréal, le collége de Saint-Hyacinthe, et plusieurs autres lycées, possèdent une bibliothèque nombreuse où la littérature française occupe une grande place.

Ajoutons à cette rapide énumération que le clergé catholique, qui dans les diocèses canadiens préside partout à l'organisation, aux progrès des écoles, travaille avec ardeur à propager les établissements de bienfaisance. Avec leur héritage transporté sur cette terre lointaine, les premiers missionnaires lui ont transmis leur tâche religieuse et leur zèle évangélique. De l'humble groupe de Récollets qui, au XVIe siècle, plantait la croix dans les sauvages forêts du Canada, jusqu'aux chapitres qui siégent dans les cathédrales de Québec et de Montréal, il n'y a eu qu'une continuité de bonnes pensées et une succession perpétuelle de bonnes œuvres.

Il existe à Québec deux hôpitaux qui donnent asile à huit cents malades. Il existe dans cette même noble cité, et à Montréal et dans plusieurs autres villes, des communautés de Sœurs de Charité, de Sœurs grises, de Sœurs de la Miséricorde, qui se dévouent au soulagement de toutes les misères. La Société de Saint-Vincent de Paule, fondée en 1846, visite les infirmes, procure du travail aux ouvriers. Une société établie en 1837 pour la propagation de la foi, qui se compose à présent de seize mille souscripteurs, organise des missions parmi les tribus sauvages, à deux cents, à trois cents lieues de Québec. Trois sociétés de colonisation, organisée sous les auspices du clergé catholique, étendent leurs travaux de défrichement à de longues distances.

En résumé, la région du Canada proprement dite, séparée des diocèses de Terre-Neuve et du Nord-Ouest, renferme 1 archevêché, 4 évêchés, 572 prêtres, et 800,000 catholiques. On y compte 11 colléges ecclésiastiques, 3 ordres religieux chargés de l'instruction élémentaire des garçons, et 50 communautés de religieuses.

Beaucoup de livres, récits de voyages et récits historiques, ont été publiés depuis quelques années sur le Canada. Il n'en est pas un qui ne rende hommage à la beauté de ce pays et aux qualités de ses habitants. Les Anglais mêmes, dans leur protestantisme, se plaisent à reconnaître là l'heureuse action du Catholicisme. Dernièrement encore, je lisais l'ouvrage d'un médecin de l'armée anglaise, M. Bigsby, qui, pendant six années consécutives, a parcouru les divers districts du Canada. A tout instant, l'honnête docteur parle avec émotion des pieux usages que nos religieux ont portés, que nos prêtres ont maintenus dans cette contrée que Charleroix appelait la Nouvelle-France, et qui aujourd'hui appartient à la Nouvelle Angleterre. Ici, c'est le solennel aspect des églises où le dimanche et les jours de fête toute une paroisse s'en va dévotement assister à la messe du matin et aux chants du soir. Là, c'est un brave habitant d'une ferme solitaire qui ouvre avec empressement au voyageur sa demeure hospitalière, et le soir appelle ses enfants, ses domestiques, ses ouvriers, à s'agenouiller autour de lui, et prononce à haute voix son *Pater* et son *Credo*. Ailleurs, c'est un courageux missionnaire qui s'en va bien loin, bien loin, porter la parole de l'Évangile au sein des peuplades sauvages, et qui le dimanche, au milieu des bateliers, célèbre la messe, dans le désert des bois, sur un canot d'écorce.

M. Bigsby assiste avec recueillement à ces cérémonies, et regrette de ne pas retrouver dans la pratique du protestantisme cette perpétuelle association de la famille catholique.

Parmi les récents ouvrages consacrés au Canada, il en est un remarquable surtout par son caractère de vérité et de simplicité, par l'idée qu'il donne de la vie d'un colon dès le jour où il commence son défrichement jusqu'à celui où il jouit en paix du résultat de ses travaux. C'est un recueil de lettres écrites par la femme d'un officier anglais et réunies sous le titre de : *The backwoods of Canada.*

Madame N. s'est embarquée avec son mari pour s'en aller au delà de l'Atlantique chercher la fortune du colon. Après une traversée de plusieurs semaines, je ne sache pas une plage si aride qu'elle soit qui ne sourie aux regards, qui ne récrée la pensée d'une cohorte de passagers. Mais quelle surprise, lorsque, après avoir passé par la souffrance et la monotonie d'une longue navigation, on arrive aux îles qui parsèment le vaste espace de l'embouchure du Saint-Laurent, et lorsqu'au delà de ces îles verdoyantes, de ces baies où s'abritent la chaloupe des pêcheurs et les navires du marchand, on découvre l'amphithéâtre de Québec. Il y a de par le monde un grand nombre de villes plus riantes que celle-ci. Je ne pense pas qu'on puisse en citer une d'un aspect plus imposant. Sa première ligne de maisons s'étend sur les rives du fleuve, de là, elle remonte en replis tortueux, par des pentes escarpées, sur les flancs d'une montagne arrondie, jusqu'à la pointe du cap Diamant. Du haut de ce cap, on voit se dérouler devant soi une magnifique baie bordée par les maisons de la pointe Lévi, coupée par l'île d'Orléans, à droite, les longues nappes d'eau limpides ombragées par des forêts de sapins ; à gauche, les charmants villages de Beauport, puis les montagnes dont les cimes bleuâtres se perdent dans l'espace, et le fleuve, large, profond, sans bornes, comme la mer à laquelle il va se rejoindre. Nulle description ne peut rendre le merveilleux effet de ce panorama çà et là d'une fraîcheur idyllique, çà et là d'une beauté terrible. C'est une des splendeurs de Dieu dans une des grandes scènes de la nature animées par l'œuvre de l'homme.

Comme tous ceux qui ont eu la joie de contempler ce magique tableau, Madame N. en parle avec admiration. Mais là n'est point le terme de son voyage. Elle s'embarque pour Montréal, et, chemin faisant, elle ne se lasse pas de voir les majestueuses forêts de chênes

et de sapins qui s'étendent le long du Saint-Laurent, les maisons rustiques, les verts enclos qui de distance en distance s'épanouissent sur les rivages, les petites îles, revêtues d'un épais gazon, où les paysans transportent au printemps leur bétail, et les barques et les radeaux que d'intrépides bateliers guident sur les *rapides* du fleuve, en chantant une de leurs vieilles chansons canadiennes.

Montréal occupe une grande partie d'une île riante, fermée par les contours du Saint-Laurent et de l'Ottawa. D'un côté, la ville s'appuie aux flancs d'une colline couronnée de bois ; de l'autre, elle se déploie au bord du fleuve qui la décore et l'enrichit. Elle est régulièrement bâtie, élégante et coquette, parée de plusieurs belles constructions, et fière, à juste titre, d'une cathédrale, qui est le plus magnifique temple de l'Amérique. Au temps où les Anglais prirent possession du Canada, cette ville ne comptait qu'un petit nombre d'habitants. Elle en a aujourd'hui plus de cinquante mille. Son premier édifice fut une chapelle catholique, sa première institution un établissement de bienfaisance. Dans son mouvement commercial, dans son action politique et littéraire, elle est restée fidèle aux pieux sentiments qui ont ennobli son origine. L'île entière qui porte son nom appartient à son séminaire qui emploie en œuvres excellentes ses riches revenus, et dans les communautés religieuses et dans les diverses classes de la société la charité se pratique sous toutes les formes.

« Je ne connais, dit madame N., pas une ville où l'on trouve autant de sentiments de bienveillance et de commisération qu'à Québec et à Montréal. Ici, la charité vient au devant de quiconque a besoin de secours, au devant du pauvre et de l'orphelin, du vieillard et du malade, de l'enfant du pays et de l'étranger. »

Quelque regret que la reconnaissante voyageuse éprouve à quitter cette cité hospitalière, elle doit encore se remettre en route, c'est sur une terre plus éloignée, c'est dans les vastes forêts de l'ouest qu'elle va chercher avec son mari un sol inculte à défricher, une place vide pour y bâtir sa demeure. Et c'est là que commence le récit de ses essais et de ses succès dans la vie de colon.

X. Marmier.

(La suite à un prochain numéro.)

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE

DEPUIS LA LOI DU 15 MARS.

I. — *Idées sur l'Education,* par un professeur de philosophie.

II. — *Instruction historique et pratique de la loi d'enseignement,* adressée par Mgr l'évêque de Langres aux curés de son diocèse.

(1er ARTICLE.)

La loi organique de l'enseignement, décrétée par l'Assemblée législative le 15 mars dernier, n'a pas encore porté ses fruits ; chacun peut donc la juger diversement suivant ses opinions ou ses préjugés ; mais tous doivent reconnaître qu'elle a créé pour les intéressés une situation tout à fait nouvelle.

L'Université, dont le nom est encore conservé, n'est plus ce qu'elle était ; quelques-unes des dispositions de la loi lui ont porté une atteinte dont elle pourra difficilement se relever peut-être ; d'un autre côté, il faut bien le dire encore, le dévouement religieux et les spéculations de l'intérêt privé ont un champ plus libre ouvert à leurs efforts ; en un mot, la question qui, depuis quelques années, préoccupait si vivement les catholiques, a changé d'aspect. La lutte n'est pas terminée, tant s'en faut ; peut-être même les circonstances nouvelles la rendront-elles plus ardente que jamais ; mais enfin elle n'est plus sur le même terrain. La discussion entre nous et nos adversaires, car nous en avons encore, ne porte plus sur nos droits réciproques, — la loi a la prétention de les concilier tous ; — elle va rouler désormais sur des questions d'application et de faits. C'est là qu'il faut la suivre.

A mes yeux, elle n'en sera que plus intéressante et, si je l'ose dire, plus solennelle encore ; nous sommes tous, ou du moins nous devons être fatigués de dissertations et de théories ; pendant de trop longues années, nous n'avons pas eu d'autres armes à employer ; et, grâce à Dieu, d'illustres et vigoureux champions ont toujours vaillamment soutenu notre cause ; ils l'ont gagnée jusqu'à un certain point au moins ; il faut maintenant profiter de la victoire, et se mettre à l'œuvre avec un courage nouveau et un dévouement plus généreux encore, s'il est possible.

C'est ce que paraissent avoir compris tous les amis de l'éducation, et nous en avons la preuve dans les publications que je me propose d'analyser. Ecrites depuis la promulgation de la loi, et on peut même dire à son occasion, elles se recommandent surtout par leur caractère essentiellement pratique. Dans l'une, un savant et modeste professeur de philosophie, dont nous essaierons tout-à-l'heure de dévoiler l'anonyme, expose dans un langage plein de foi les règles de l'éducation chrétienne ; dans l'autre, un illustre prélat, dont le nom seul est une imposante autorité, adresse aux curés de son diocèse une instruction pratique sur la loi. Pour embrasser la question complète, nous aurions voulu parler aussi de la brochure de M. de Margerie : *De la réforme universitaire ;* les deux systèmes d'éducations auraient pu être mis en présence l'un de l'autre. Nous ne regrettons pas d'avoir été prévenus dans cette partie du travail que nous avions préparé[1] ; aussi bien, ce qui nous reste à dire suffira pour montrer quelle est aujourd'hui la véritable situation de l'instruction en France, et quels avantages on peut attendre de la loi nouvelle.

Le temps est venu pour tous de parler avec franchise ; si le silence a pu jusqu'ici être considéré comme une prudence louable, se taire serait aujourd'hui un crime. Dans cette grande et solennelle épreuve que la France va tenter, il appartient à chacun d'apporter le fruit de ses réflexions et de son expérience. Celui qui écrit ces lignes n'a pas d'autre prétention ; chrétien et prêtre, mêlé de très-près à l'œuvre si difficile de l'éducation de la jeunesse, il a suivi avec intérêt la longue lutte de la liberté contre le monopole, sans y prendre jamais une part directe ; il est inutile de dire de quel côté étaient ses convictions et ses sympathies ; et cependant il peut ajouter qu'il n'a aucune animosité contre l'Université ; il a même eu souvent à la remercier

[1] Voir *le Correspondant,* tome XXVII, page 273.



du bien qu'elle lui permettait de faire, c'est le seul souvenir qu'il conserve des rapports qu'il a eus avec elle.

I

Idées sur l'éducation, à l'occasion de la nouvelle loi sur l'enseignement, par un professeur de philosophie. [1]

La modestie de ce titre ne peut pas donner l'idée de cette brochure, qui, en moins de cent pages, renferme le code complet de l'éducation chrétienne ; toutes les questions qui intéressent cet art si compliqué et si délicat, s'y trouvent au moins suffisamment indiquées; et il n'est pas difficile, en parcourant ces pages, d'y reconnaître l'œuvre d'un homme pratique, d'un de ces hommes de dévouement et de science tout à la fois, tels qu'il les réclame lui-même pour l'éducation ; et s'il faut dire toute notre pensée, car nous n'avons pas à craindre d'être indiscret, en lisant cette brochure, nous en avons nommé l'auteur, qui a été longtemps professeur de philosophie dans une des Institutions ecclésiastiques les plus prospères et les plus chères aux catholiques de France.

Les premières pages, consacrées à définir le but de l'éducation et à en démontrer la nécessité, révèlent le philosophe familiarisé avec les idées les plus hautes de la raison humaine, ennoblies et éclairées des magnifiques splendeurs de la foi chrétienne. Je me permets cependant de regretter une lacune dans ces considérations générales. Qui, mieux que l'auteur, aurait pu démontrer cette vérité philosophique si longtemps méconnue, que l'État, en tant qu'État, n'a nullement le droit de donner l'éducation. Le monopole de l'enseignement, comme l'a dit une voix éloquente, n'est que l'application du communisme à l'éducation de l'enfance ; c'est une résurrection de cette vieille erreur du paganisme, que l'homme est avant tout citoyen, c'est-à-dire qu'il appartient corps et âme à l'État. Les Jacobins la remirent en honneur aux jours les plus mauvais de la révolution, parce qu'elle peut justifier au besoin toutes les spoliations et tous les crimes ; Napoléon, dont la politique ne rechercha jamais scrupuleusement l'origine des choses ou des hommes qui pouvaient servir

[1] Chez J. Lecoffre, libraire, rue du Vieux-Colombier.

d'instrument à ses desseins, en profita pour établir cette puissance immense de centralisation qui tend à absorber toute vie individuelle, et l'appliqua à l'éducation par la création de l'Université ; enfin, elle est tellement passée dans les habitudes de notre esprit, qu'on s'étonne à peine de la voir reparaître dans la loi nouvelle.

L'éducation, cependant, est le droit de la famille, et de la famille seulement. Je vais même plus loin, et je ne crains pas d'affirmer que le but premier de l'institution divine de la famille, c'est l'éducation de l'enfant. Et, en vérité, pour qui comprend les difficultés de cette œuvre, ce n'est pas trop de tout le dévouement de l'amour maternel. Voilà pourquoi, pour le dire en passant, à la pratique des devoirs les plus difficiles, Dieu a associé d'avance les joies de l'affection la plus énergique, la plus dévouée et la plus constante dans le cœur, l'amour de la mère. Toute prétention de l'Etat en pareille matière est une atteinte portée aux droits de la nature, une usurpation véritablement sacrilége. Sans doute, je me hâte de le reconnaître, tous les pères de famille ne peuvent pas par eux-mêmes exercer ce droit et remplir ce devoir, de même que tous ne peuvent pas poursuivre leurs intérêts devant les tribunaux ; ils ont alors la ressource de la délégation, en vertu de laquelle ils transmettent à un autre, pour être exercé en leur nom, un droit qu'ils possédent seuls. Ce délégué peut être l'Etat, je le reconnais, si telle est la volonté du père de famille, mais il agira comme agirait un simple particulier, dans la même circonstance, c'est-à-dire en vertu de l'autorité qui lui est transmise par le père de famille. Mais si l'Etat n'est plus que comme un simple particulier, exerçant une *fonction privée*, que signifie le budget de l'Université et ses riches dotations ? Que tous concourent aux impôts qui permettent à l'Etat de s'acquitter de ses *fonctions sociales,* je le comprends ; mais qu'on force tous les citoyens à donner au gouvernement le moyen de faire, souvent contre eux, ce qu'il n'a nullement la mission de faire, c'est une anomalie que nous devons à cette monstrueuse invention de *l'Etat enseignant,* et qui subsiste encore dans la loi nouvelle. On ne l'a jamais attaquée jusque dans les retranchements du budget, parce que, sans doute, on désespérait de toute conciliation sur un pareil terrain.

Je ne voudrais pas qu'on donnât à mes paroles plus d'extension qu'elles n'en ont dans ma pensée. L'enseignement, à un certain degré, devient une fonction véritablement sociale ; que l'Etat conserve

ses facultés avec des professeurs rétribués sur les fonds du budget, à la condition qu'ils feront leurs cours; qu'il crée des écoles spéciales destinées à lui préparer ses fonctionnaires, dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire, rien de plus juste assurément. C'est un devoir et un droit; mais l'enfant ne lui appartient pas. Le magistrat sur son siége rend des sentences au nom de l'Etat; il exerce une fonction sociale que le gouvernement seul peut remplir; il est payé par lui; cela est juste, cela est nécessaire. Aussi doit-il inscrire en tête de ses arrêts : Au nom du peuple français. Veut-on supposer au professeur une situation semblable? Qu'on essaie donc de lui imposer, comme on l'a fait de la toque et de la robe, de dicter des versions et des thêmes « au nom du peuple français, » et l'immense rire qui accueillera cette mesure, démontrera mieux que tout raisonnement le faux de cette prétention de l'Etat enseignant.

Je ne veux pas examiner cette question financièrement, non pas que je méconnaisse l'importance de ce point de vue, à une époque surtout qui nous commande une si sévère économie; mais parce que je comprends combien des droits acquis, des considérations personnelles, choses respectables jusqu'à un certain point, doivent imposer de mesure et de discrétion en pareille matière. Je reviens donc à la brochure de M. X..., en demandant pardon à mes lecteurs de les en avoir tenus si longtemps éloignés. Ces considérations, d'ailleurs, que je me suis permises de mon chef, nous amènent naturellement à la distinction entre l'éducation publique et l'éducation privée.

Au point de vue des idées que j'émettais tout à l'heure, le choix ne saurait être douteux. L'éducation privée, — celle qui est donnée au sein de la famille même, par le père et par la mère, — est la plus naturelle et la meilleure, toutes choses égales d'ailleurs. Mais cette théorie a, comme beaucoup d'autres, l'inconvénient d'être inapplicable dans le plus grand nombre des familles. D'ailleurs, il faut bien le dire, si l'éducation privée offre des avantages incontestables, elle est toujours exposée à être faible et molle. La vie de famille, même quand elle a ce caractère d'austérité qui assure la sainteté du foyer domestique, ne peut pas avoir la rigueur d'habitudes et les formes sévères qui font du collége, quand on veut en profiter, la meilleure école d'énergie et de vertu. La volonté gagne à la lutte quelque chose de plus viril et de plus ferme; l'inflexibilité d'une règle, d'ailleurs sage et même douce, prépare mieux l'adolescent et le

jeune homme aux difficultés de la vie. La perfection consisterait donc, suivant notre auteur, à combiner ces deux modes d'éducation, de manière à faire jouir l'enfant des avantages de l'un et de l'autre; que l'enfant reste, s'il est possible, sous l'influence immédiate de la famille, pour tout ce qui concerne la direction de son éducation morale, mais qu'il se trouve souvent mêlé aux autres, afin d'apprendre de bonne heure à connaître les hommes, afin de se former de bonne heure aussi à ce que j'appellerai la pratique de la vie. Mais cela est-il possible? Ordinairement non.— Dans notre siècle si affairé, qu'on me pardonne le mot, le père de famille a-t-il assez de loisirs pour donner à l'éducation de ses enfants des soins de tous les jours et de tous les instants? J'ajouterai même avec un sentiment de douleur respectueuse, mais profondement sentie, souvent n'en sera-t-il pas incapable? Où sont aujourd'hui les pères de famille qui comprennent tout ce que demandent de vigilance inquiète et de soins délicats, les mœurs et la piété de leur enfant? Trop souvent même ne ferment-ils pas volontairement les yeux, afin de n'avoir pas à gémir sur des désordres qu'ils ne peuvent ou qu'ils ne veulent pas assez empêcher; comme si leur aveugle ignorance faisait disparaître le mal, ou encore, comme si les fautes sont moins graves et leurs conséquences moins funestes, parce qu'ils ne veulent pas les déplorer!

Donc, conclurons-nous avec M. X., on ne peut parler en France de l'éducation privée, que comme d'une exception rare et souvent même malheureuse. Je sais bien qu'on essaie souvent d'affaiblir, par la création d'externats, les inconvénients qui résultent, pour les pensions, de la réunion d'enfants nombreux, qui toujours apportent avec eux des défauts et souvent des vices. Je n'ai rien à dire, en particulier, des efforts que viennent de tenter en ce sens des maîtres respectables, toujours calomniés de leurs ennemis, et toujours aimés de leurs élèves; ce qui doit être pour eux une compensation suffisante. Je n'examine pas ici si ce n'était pas la meilleure voie à suivre dans telles circonstances données; je veux parler de la question en général. Je ne m'écarte pas du but que je me suis proposé; la brochure que j'analyse touche cette matière; mais je demande la permission de lui donner quelques développements.

Le système d'éducation dont je parle peut être compris et appliqué de deux manières. Si l'instruction donnée à l'externat ne fait que compléter et fortifier par l'enseignement, les habitudes morales

que l'éducation développe dans la famille ou à la pension, je n'ai rien à en dire; ce n'est qu'une question de place. Le maître qui *enseigne* continue l'œuvre du maître qui *élève;* les deux volontés, n'ayant qu'un but unique, se confondent dans une complète et parfaite harmonie. Mais tel n'est pas ordinairement le véritable état des choses; et pour ceux surtout qui choisissent l'externat, dans l'intérêt moral de leurs enfants, l'*éducation* a pour but d'affaiblir et de corriger les effets de l'*instruction*. Cette conduite suppose une séparation complète entre *l'instruction* et *l'éducation morale;* je ne crois pas à cette distinction. « L'âme, comme le dit notre auteur, est simple et indivisible; elle ne vit pas de plusieurs vies qui puissent se développer et s'alimenter isolément, mais d'une seule vie, qui résulte de l'action de toutes ses facultés. » Le jeune homme surtout doit agir d'après les convictions qu'un enseignement sérieux a déposées au fond de son âme. Comprend-on, dès lors, ce qu'il y a de faux et de dangereux à établir un antagonisme presque constant entre deux forces, qui agissent également sur la volonté de l'enfant. L'autorité morale de la famille, ou celle du maître chargé de l'éducation, ne doit pas être en contradiction avec l'autorité du professeur; car l'une ou l'autre succombera dans l'esprit de l'élève, et le résultat sera toujours malheureux pour son instruction, et plus souvent encore pour son éducation. On a dit trop souvent que la plupart des objets de l'enseignement étaient indifférents par rapport à l'éducation proprement dite. C'est, je crois, une erreur grave; tout, dans l'instruction de l'enfant et du jeune homme, concourt à former sa volonté aussi bien qu'à développer son intelligence; car la grammaire d'une langue elle-même, et cependant quoi de plus inoffensif? s'apprend non pas dans les livres, qui en formulent les règles, mais surtout dans les œuvres des écrivains qui les ont appliquées. Je ne connais d'inutile peut-être, au point de vue de l'éducation, que les sciences positives, mathématiques et physiques. Voilà pourquoi, pour le dire en passant, il est profondément à regretter qu'on soit forcé de leur accorder une place si large dans le programme des études classiques, qui devraient être destinées à former la nature morale de l'enfant, et à développer son intelligence, plutôt qu'à lui donner des connaissances précises, qu'il acquerrait facilement plus tard. Les écoles du gouvernement, avec leurs prescriptions brutales relativement à l'âge des candidats, ont créé cette nécessité; espérons que, sous la loi

nouvelle, il se trouvera des hommes intelligents, amis du bien et soucieux de l'avenir du pays, qui comprendront que, dans leur organisation actuelle, ces écoles sont une plaie véritable qui empêche tout à la fois toute instruction sérieuse, et surtout toute éducation. En dehors donc de ces sciences qui ne développent dans l'intelligence que le côté étranger à l'éducation, toutes les autres études du collége concourent à former le cœur ; il est donc important de ne pas séparer ce qui est invinciblement uni.

D'ailleurs, en fait, qu'est-ce que l'externat aujourd'hui ? A part les quelques enfants qui, en restant dans leurs familles, veulent profiter de l'enseignement de l'Etat, l'externat n'est le plus souvent qu'une spéculation des parents, à laquelle répond la spéculation des maîtres de pensions établies dans les grandes villes, et qui envoient leurs élèves au lycée ou au collége communal. De tous les systèmes, celui-ci est incontestablement le plus mauvais, et il semble inventé tout exprès pour ne laisser au maître chargé de l'éducation que l'odieux de son rôle, en lui défendant de relever, par le talent et l'instruction, l'autorité dont il est le dépositaire, et qui est toujours dure à supporter, quand elle n'a rien avec elle qui en allége le poids. Voici comment M. X. juge les pensions, et nous ne pouvons mieux faire que de répéter ses paroles, si douloureuses et si vraies : « Les pensions ont, sans en avoir les avantages, tous les inconvénients des grands internats, où l'on donne à la fois l'instruction et l'éducation. Même isolement de la famille, même concentration de la vie sous une discipline inflexible, même esprit d'opposition contre une autorité qui se fait craindre sans se faire aimer, même recherche de coupables compensations dans de tristes désordres, même compression de l'âme, qui ne fleurit pas dans cette étroite et sombre solitude. »

Je ne puis qu'indiquer rapidement les éléments qui doivent servir à la solution d'une question si difficile, et j'arrive, avec M. X., à l'état actuel de l'instruction publique en France et aux résultats immédiats qu'on peut attendre de la loi du 15 mars.

Nous avons en France un certain nombre, je devrais dire un grand nombre de colléges communaux. Ils ont, en général, une médiocre réputation au point de vue des études ; ils sont privés, pour la plupart, des maîtres distingués qu'on réserve pour les chaires des lycées ; nous ne nous en plaindrions pas trop, si cet inconvénient était compensé par

des avantages plus grands. Je sens que je vais être sévère; je dois donc répéter ce que j'ai déjà dit, qu'il n'est nullement dans mon intention de rien dire qui puisse blesser personne; je n'envisage ces établissements que dans leur organisation. Or, cette organisation est entachée d'un vice radical, qui seul suffirait à frapper de stérilité les meilleures intentions qu'on peut supposer au chef du collége. Ce vice, c'est que le principal n'est le pas maître. Je ne parle pas des circonstances, trop nombreuses encore, dans lesquelles ce fonctionnaire n'est qu'un spéculateur plus ou moins habile, chargé, pour le compte de la ville ou pour le sien propre, de la gestion de l'établissement; lors même qu'il considère sa mission comme un sacerdoce, le chef du collége est placé dans une dépendance trop servile des influences locales, qui, dans les petites villes surtout, lui enlèvent toute liberté d'action.

M. X. paraît croire à la moralité relativement meilleure des colléges communaux, parce que la plupart des professeurs, « enfants du pays où ils vivent, dit-il, tiennent à honneur de conserver intactes les traditions religieuses. » Je veux bien admettre le fait, quoique je n'en sois pas convaincu; mais je demanderai toujours ce que peut un professeur de grec, de latin, et même de philosophie, agissant isolément sur des enfants qu'il ne voit que quelques heures et qu'il connaît à peine. L'éducation de l'enfant ne se fait pas du haut de la chaire; et souvent il faut s'estimer heureux, si les enseignements qui en tombent ne lui soit pas un obstacle. Quels sont, dans un collége communal, les véritables ouvriers de l'éducation, s'il est permis de parler ainsi? C'est d'abord le principal, et j'ai dit pourquoi et comment son action était le plus souvent impuissante. Pour lui, d'ailleurs, comme pour l'autorité municipale, dont il est le délégué, pour ne pas employer une expression plus humble, le collége, c'est un chapitre du budget de la ville, pas autre chose. — Ce sont ensuite les maîtres d'études et les surveillants. Or, que sont les maîtres d'études dans les colléges communaux? Encore une fois, je ne veux rien dire de blessant pour personne; je dois même avouer que je ne connais personnellement en ce moment aucun maître d'études dans aucun collége de France; mais n'est-il pas vrai que ces fonctions sont le refuge de tous les jeunes gens, bacheliers ou non, qui ne peuvent pas faire autre chose? Ils se posent, pendant quelques heures de la journée, comme d'assez pauvres gendarmes, et, dans leurs moments de loisir, ils se dédommagent de la sévérité officielle de leur position

par les habitudes les plus frivoles et les plus déplacées, pour ne pas dire les plus coupables. Heureux encore lorsqu'ils ne se font pas les complices ou même les promoteurs des désordres qu'ils devraient réprimer. Que de tristes révélations on pourrait faire si on voulait tout dire !

Je me rappelle, — et ceci s'applique aux lycées aussi bien qu'aux colléges communaux, — je me rappelle donc qu'à une époque de recrudescence dans la ferveur universitaire, un ministre de l'instruction publique voulut, pour porter remède au mal, relever la position des maîtres d'études, ces fonctionnaires si utiles et si modestes, comme on disait alors. Il était devenu de mode de parler d'eux avec un respect affecté ; on leur préparait des dignités et des titres ; on instituait pour eux des conférences, qui devaient en faire des savants, et que sais-je encore ? Naïveté chez les uns, hypocrisie dans les autres, erreur pour tous ! Les maîtres d'études sont restés les fonctionnaires les plus nécessaires du collége, ce qui ne dépendait en rien des décrets du grand-maître, et ils en ont été souvent les plus dangereux, ce qui dépend moins encore des arrêtés du ministre. Nous ne voulons pas comprendre en France que la vertu, le dévouement ne s'achètent ici-bas, ni par des titres, ni par des décorations, ni par de l'argent ; ce sont choses que Dieu seul pourrait acheter, parce que seul il peut les payer, et à Dieu on ne les vend pas, on les donne.

Nous ne comptons donc pas beaucoup sur les colléges communaux pour l'avenir de la jeunesse française ; nous ne demanderons même pas à la nouvelle loi de faire quelque chose pour eux ; nous la remercions de laisser faire à côté d'eux, et contre eux. L'un des plus grands bienfaits qu'on puisse en attendre, c'est la disparition successive de ces établissements qui ruinent nos petites villes, sans être d'aucune utilité, ni pour les études, ni pour l'éducation.

Les grands colléges, qui ont pris depuis 1848 le nom plus païen de *lycée,* se recommandent, dit-on, par l'instruction qu'ils donnent à leurs élèves ; il serait plus exact de dire : par les talents des maîtres distingués qu'ils possèdent, ce qui n'est pas toujours la même chose. En effet, il est malheureusement trop vrai que, parmi les nombreux élèves qui suivent les classes de nos lycées, très-peu savent tirer parti des richesses littéraires et des trésors d'érudition de leurs professeurs ; il ne faut donc pas faire sonner si haut un avantage dont, en définitive, on ne profite pas, ou dont on ne profite guère ; et il est

plus juste, ainsi que le fait M. X., d'examiner l'esprit qui dirige cet enseignement, parce que son influence atteint tous ceux qui le reçoivent. On lui a reproché plus d'une fois ses tendances immorales et antichrétiennes. Ce reproche est fondé, ajoute notre auteur, sans l'être aussi universellement peut-être qu'on l'a quelquefois prétendu, et nous sommes encore de son avis. Puis, prenant à partie cette déplorable erreur qui a voulu faire de la liberté de penser le principe de l'enseignement moral et philosophique dans nos colléges : « Il faut à l'enfant et au jeune homme, ajoute-t-il, un enseignement dogmatique, fondé sur une grande et sérieuse autorité. Il n'est pas permis de se jouer de l'âme d'un enfant, à ce point qu'on lui donne pour pâture le scepticisme, qui la flétrit dans son germe, ou une doctrine toute personnelle, qui n'a d'autorité que le caprice du moment. Nul ne saurait avoir, sur la virginité des intelligences, un droit de séduction au profit de son orgueil. Nous entendons que tout homme qui enseigne la jeunesse prenne au sérieux sa mission, et qu'il ne puisse parler exclusivement en son nom, même quand il est habile et qu'il s'est fait un nom dans la science. Nous voulons, pour le jeune homme, l'autorité calme et grave d'une doctrine éprouvée, et non pas les saillies d'une imagination vagabonde, ou les affirmations flottantes et indécises d'une science improvisée. Nous voulons surtout qu'on ne puisse rien enseigner au nom de l'Etat, qui ne soit reconnu bon et utile à la société. »

Quoi de plus juste, de plus vrai que ces principes? Certes, on ne peut pas leur reprocher d'être d'une exigence trop sévère. Quel est le père de famille honnête et de bon sens, qui n'en réclamerait la garantie pour l'éducation de son fils? Et cependant ces principes, il faut bien le dire, ne sont pas du goût des libres penseurs, et ils ne peuvent pas leur plaire. On sait dans quelle position l'Etat se trouve placé vis-à-vis d'eux. Ils jouissent, de par le droit commun, de la liberté de penser comme hommes et comme citoyens; d'un autre côté, l'Etat leur demande, à eux professeurs, d'abdiquer ce droit et d'y renoncer pour enseigner quoi...? Encore, si l'Etat avait une religion à lui telle quelle, ou simplement, à défaut de religion, une doctrine philosophique, on comprendrait jusqu'à un certain point le fonctionnaire qui vient enseigner cette religion, cette doctrine, qu'il aime ou qu'il n'aime pas, comme on comprend les préfets protestants qui assistent à la messe ou aux *Te Deum* officiels. Mais le malheureux professeur

n'a pas même la triste ressource de l'hypocrisie ou du mensonge; l'Etat nie; car la liberté de penser, dit très-bien M. X., n'est qu'une négation, et il faut qu'il affirme. Il affirme donc, tantôt les conceptions les plus folles d'un esprit malade et d'une imagination dévergondée, d'autres fois les dogmes divins du catholicisme et les préceptes de sa sainte morale, les uns et les autres avec le même droit légal. L'Etat n'a rien à y voir; ne proclame-t-il pas la liberté de penser?

Certes, nous sommes loin de désirer la restauration d'une religion d'Etat; nous estimons la conscience individuelle un sanctuaire trop inviolable pour le vouloir soumettre jamais à d'autres regards qu'à ceux de Dieu; mais cette liberté qu'on réclame pour l'homme et pour le citoyen, parce qu'on doit le supposer capable d'en user sagement, n'existe pas pour l'enfant. La liberté de penser n'est pas le droit commun de la famille; le père ne doit pas la reconnaître à ses enfants; elle ne peut donc pas être le privilége de l'écolier. Il n'est qu'un moyen de sortir de toutes ces difficultés : qu'on restitue l'éducation à qui de droit, c'est-à-dire à la famille. Dans l'état actuel des choses, le professeur de philosophie peut être juif, athée, socialiste, tout ce qu'il veut; la loi lui en donne le droit. Je sais bien que parfois le ministre le lui retire; le professeur se plaint, et il a légalement raison de se plaindre; le ministre, de son côté, n'a pas tort, moralement parlant. C'est là une position fausse pour tous; faites que le professeur soit le représentant de la famille, au lieu d'être le délégué de l'Etat, et il ne pourra plus trouver mauvais qu'on lui enlève une mission dans laquelle il se met formellement en opposition avec ceux qui la lui ont confiée. Hors de cette solution, la seule d'ailleurs qui soit juste, il n'en est aucune de possible. Et qu'on ne dise pas que nous exagérons à plaisir des dangers imaginaires. A une époque où tant d'hommes semblent prendre à tâche d'attaquer les vérités les plus élémentaires et les plus importantes à la fois, qui voudrait répondre qu'il ne se rencontrera jamais dans l'Université un professeur de philosophie dont la doctrine attaquera la famille, par exemple? Dans la comédie des *Nuées*, qui fut d'ailleurs une très-mauvaise action, Aristophane fait paraître Socrate démontrant gravement à un jeune homme qu'il est permis de battre son père. J'aime à croire, pour l'honneur des Athéniens autant que pour celui de Socrate, que cette scène n'a jamais existé que dans l'imagination du

poëte ; et si le fait avait pu être vrai, je ne comprendrais pas qu'on en eût permis la représentation, même sur le théâtre si licencieux d'Athènes. Mais qui voudrait affirmer qu'il n'acquerra pas un jour ou l'autre une triste réalité ? Et à coup sûr, ce qui ne serait pas alors de pure invention poétique, c'est l'indignation du père obligé de payer de pareils enseignements. De cette hypothèse, je ne veux rien conclure contre l'Université ; je déplore seulement que la loi soit impuissante contre de pareils abus.

Après avoir condamné les principes d'enseignement trop souvent appliqués dans les lycées, M. X. ne s'arrête pas à développer longuement ce que ces établissements présentent d'incomplet dans la surveillance des mœurs. La liberté d'agir est sœur de la liberté de penser ; on peut même ajouter que, pour les enfants et les jeunes hommes, c'est presque la seule forme sous laquelle ils comprennent la liberté de penser, qu'ils se montrent, en général, peu soucieux d'appliquer aux problèmes de la métaphysique. La discipline, quelle que soit la savante rigueur de son organisation, « n'est jamais qu'une police, plus ou moins sévère, qui peut régler les mouvements extérieurs, mais qui ne saurait arriver à l'âme et à la volonté. »

Dans les petits séminaires, on ne trouve pas des professeurs aussi distingués, c'est vrai ; mais nous ne concevrions pas qu'on voulût leur en faire un reproche ; lorsqu'on pense à la situation du clergé en général, depuis le commencement de ce siècle, et à celle que des ordonnances successives ont faite aux petits séminaires en particulier, il ne reste place qu'à la vénération et à la reconnaissance pour ceux dont le dévouement a créé ces pieuses maisons, où, sur tous les points de la France, se recrute le sacerdoce catholique. D'ailleurs, encore une fois, ce n'est pas seulement la science du maître qui fait les bons élèves ; et à part les exceptions, dont on ne sait pas tenir compte, est-il bien juste d'accuser l'infériorité relative des études dans les petits séminaires ? Les jeunes lévites qui en sortent chaque année pour peupler le sanctuaire, valent-ils moins, même au point de vue de la science, que ces milliers de candidats au baccalauréat qui se pressent à la Sorbonne ? Demandez-le aux examinateurs.

Un avantage qu'on ne peut pas contester à ces établissements précieux, c'est l'influence de l'esprit catholique. La parole même inexpérimentée du jeune professeur trouve dans cet appui toute l'autorité

et la gravité de la tradition catholique, qui est la règle première de son enseignement ; tandis que la pratique sincère de la religion établit parmi les élèves des habitudes de piété et de vertu qui préservent l'innocence des mœurs, et les conservent pures à l'abri de toute atteinte.

Restent les Institutions dites autrefois de plein exercice, et auxquelles la nouvelle loi a enlevé ce privilége, en l'étendant à tous les établissements d'instruction.

L'enseignement, quant à son objet, y est le même que dans les colléges de l'Etat. Les programmes officiels ne sont-ils pas toujours là pour empêcher toute réforme sérieuse? Inutile d'ajouter que, quant à l'esprit, il en diffère essentiellement dans la plupart de ces maisons, qui ont été fondées et qui sont encore dirigées par des prêtres. Sous ce rapport, ils se rapprochent plus des petits séminaires. M. X. a été très-réservé sur le chapitre des Institutions particulières. Je comprends trop bien les motifs de sa discrétion pour la lui reprocher, et je ne puis mieux faire que de l'imiter moi-même. J'ajouterai seulement que les grades des professeurs sont, jusqu'à un certain point, une garantie pour ce qu'on appelle le niveau des études; et ce qui me paraît plus important, les institutions ecclésiastiques n'établissent pas une funeste démarcation entre les maîtres surveillants et ceux qui sont chargés de l'enseignement. Là, en effet, tous les professeurs sont surveillants, et la direction morale, au lieu d'être abandonnée à des mains incapables et souvent indignes, est exercée en commun par le dévouement de tous.

Après avoir tracé, avec une vérité souvent indulgente, le tableau de l'instruction publique en France, M. X. ne se demande pas quel parti on peut tirer de la loi pour améliorer les établissements appartenant à l'Etat. Il ne se préoccupe que de ce qui concerne les institutions particulières; c'est à elles qu'il consacre la seconde partie de sa brochure. Je dois suivre son plan, et après la remarquable publication de M. de Margerie, que les lecteurs du *Correspondant* ont pu apprécier, il y a peu de choses à attendre des établissements publics; ils resteront sous l'empire de la loi nouvelle à peu près ce qu'ils étaient au temps du monopole.

Tous les efforts de ceux qui s'intéressent au bien moral de la jeunesse, et qui désirent laisser après eux, sur cette terre, une génération meilleure que celles qui l'ont précédée, doivent donc se porter vers

la création et l'organisation de maisons particulières, soumises à la surveillance de l'Etat, dans les limites de la loi du 15 mars, mais animées et vivifiées par l'esprit du dévouement religieux. Nous devons nous attendre à être taxés d'ambition ; c'est une accusation à laquelle nos oreilles sont accoutumées depuis longtemps ; elle remonte aux apôtres, et tous ceux qui ont été véritablement leurs successeurs depuis dix-huit siècles l'ont méritée comme eux. Telle que nous l'entendons, et telle d'ailleurs qu'elle est praticable de nos jours, cette ambition a été dans tous les temps, le titre le plus beau du catholicisme à l'amour et à la vénération des peuples. S'inspirant aux sources les plus pures de la foi et de la charité, elle ne peut jamais s'éteindre dans l'Eglise, qui s'abdiquerait elle-même si elle y renonçait un instant. Nul doute donc qu'elle ne s'éveille généreuse et féconde dans bien des cœurs, pour le plus grand bien de notre société, si malade et si pauvre de dévouement.

Le zèle du sacerdoce catholique sera donc excité par les facilités qu'accorde la loi organique de l'instruction publique ; mais ce zèle a besoin d'être éclairé. Nous croyons qu'il est impossible d'en mieux préciser les devoirs que ne l'a fait M. X. C'est dans le livre même qu'il faut lire ces détails, qui résument en quelques pages toutes les leçons d'une sage et longue expérience. Il est impossible de mieux exprimer tous les devoirs d'un maître chrétien, et mon analyse, nécessairement rapide, ne pourra pas donner l'idée de l'intérêt que le talent de l'écrivain a su ajouter à ces questions tout à fait pratiques.

Après avoir parlé des difficultés qu'on doit rencontrer dans la création des externats ou des internats, M. X... expose les règles qui sont relatives à ce dernier genre d'établissement. Il les réduit à trois ou quatre titres qui forment un véritable code d'éducation. La première condition de succès, c'est le choix de bons maîtres, soit pour la direction morale de la maison, soit pour l'enseignement. L'auteur fait remarquer avec raison que les qualités des uns et des autres sont tout à fait différentes ; c'est une vérité claire comme le jour, pour quiconque a un peu l'expérience de l'éducation, et il faut bien, en passant, féliciter le législateur de l'avoir enfin comprise. Les règlements universaires avaient voulu jusqu'ici que le chef d'un établissement fût nécessairement un savant, ayant fait ses preuves par devant la faculté. Qui ne sait que la science proprement dite, celle surtout

qui se constate par des examens, n'est pas la première qualité nécessaire à celui qui a accepté la difficile mission de gouverner les âmes. Ah! sans doute, c'est une science aussi, c'est même la plus difficile de toutes, « *ars artium regimen animarum;* » mais cette science-là n'a pas encore de programme officiel. Aujourd'hui, on n'exige plus que le baccalauréat ès-lettres. Cet adoucissement est tout à fait conforme aux véritables intérêts de l'enseignement. La science n'est pas sans doute un signe d'incapacité, et on peut rencontrer des hommes qui joignent au mérite de la science toutes les qualités d'esprit et de cœur propres à former le chef de maison; mais ces hommes seront toujours des hommes exceptionnels : la Providence ne veut pas ainsi prodiguer ses dons.

Le choix des élèves n'est pas d'une moindre importance; c'est d'eux en effet que dépend l'esprit d'une maison, et c'est de cet esprit que dépend tout le succès de l'éducation. Les règles que M. X... trace sur ce point délicat paraîtront sévères peut-être à ceux qui ne savent pas avec quelle facilité des natures d'enfant reçoivent toutes les impressions; mais elles ne peuvent étonner aucun de ceux qui ont la pratique de l'éducation.

Une fois le collége établi, il faut le maintenir. C'est alors que commence, à proprement parler, la mission du maître. Nous ne voulons pas entrer dans les détails de cette œuvre qui embrasse tant de choses, en restant toujours simple dans son but comme dans ses moyens. Quel est l'idéal d'un collége parfait? Celui qui mériterait le mieux d'être appelé une grande famille. Telle est, nous l'avons dit déjà, notre opinion fermement arrêtée sur l'éducation. Nous sommes heureux d'en trouver ici une nouvelle application. Le maître ne peut être que le représentant du père. L'autorité paternelle ne doit pas être scindée en deux parts, l'une de rigueur et de sévérité que le maître prendrait pour lui, tandis qu'il abandonnerait celle de la douceur et de l'affection, que Dieu a faite si grande dans le cœur du père. L'éducation ne produit ses résultats qu'à la condition d'être fécondée par le dévouement et l'amour. Que les maîtres donc soient les dépositaires de toute la puissance paternelle, à la condition qu'au collége, comme dans la famille, elle sera adoucie par une affection réciproque; que les élèves, de leur côté, vivent, à l'égard de leurs maîtres, dans des sentiments de respect, d'attachement et de confiance, qui inspirent l'obéissance sincère du cœur et de l'esprit,

la seule qui soit digne de l'homme et même de l'enfant. Que le collége soit une famille, et alors la surveillance y sera exercée avec cette vigilance à la fois inquiète et délicate qui prévient le mal plutôt qu'elle n'a à le réprimer; elle sera exercée d'une manière franche et ouverte par le maître, et librement acceptée par l'élève, dont elle n'excitera pas la défiance. Que le collége enfin soit une famille, et les enfants qui s'y trouveront réunis, liés entre eux par les sentiments d'une affection commune, auront toujours les uns pour les autres ces égards et cette bienveillance que la charité inspire, que la politesse imite, et qui semblent systématiquement exclus de la plupart de nos colléges. Il nous répugne d'ajouter que ce qu'on a appelé l'espionnage et la délation ne peuvent trouver place dans un pareil plan. Est-ce qu'il y en a pour eux dans la famille? L'espionnage, c'est à la fois du mépris et de la haine, le tout mêlé de beaucoup de lâcheté. M. X... a raison de le flétrir comme il le mérite, et de l'exclure impitoyablement d'une maison d'éducation chrétienne.

Pour faire connaître toute la brochure, je devrais parler encore des récréations, des visites et des sorties; car M. X... a tout dit, parce qu'il comprend qu'il n'est rien de minutieux, rien qui ne soit très-important dans ce qui regarde l'éducation de l'enfant. Mais j'ai hâte de terminer cet article, déjà trop long, et je ne me permets plus qu'un mot sur les études. M. X... respecte le cadre officiel, et à peu près invariable, qu'on leur a tracé dans tous les colléges. Il n'en exclut guère que les langues vivantes. On les étudie dans un but d'utilité pratique, tandis que l'étude des langues anciennes a surtout un but littéraire... « Il y a de l'inconvénient à embrasser à la fois ces deux points de vue qui se nuisent, parce qu'ils se rencontrent sans se coordonner. » Une raison plus forte, à mon avis, et que M. X... semble indiquer d'ailleurs, c'est le peu de résultats qu'on retire de ces études au collége; mieux vaudrait, comme il dit, les reléguer parmi les arts d'agrément, et les laisser à la liberté des parents ou des élèves. Cette opinion de M. X... est d'autant plus remarquable, on me permettra bien cette indiscrétion, que lui-même connaît parfaitement plusieurs langues modernes; dans cette question encore, il peut invoquer son expérience personnelle; et qui ne sait que c'est la meilleure des preuves?

Ce que désirerait surtout l'auteur de la brochure, ce serait de voir l'esprit chrétien et catholique inspirer de sa force vivifiante et fé-

conde tout l'enseignement, même profane. On se plaint, et avec raison, du paganisme qui envahit nos idées et nos mœurs ; voilà le mal de notre siècle : le remède, c'est d'opposer à cet esprit païen, tout d'égoïsme et de volupté, les pures et nobles inspirations de la foi et de la morale chrétienne. Singulière destinée des civilisations anciennes ! Il semble qu'elles doivent toujours peser sur nous par quelque côté. Autrefois, c'étaient sur nos arts que les traditions païennes exerçaient un tyrannique empire. Mais il faut dire que cette influence toute extérieure était puissamment combattue par les idées et les mœurs, dans la famille comme dans la société. Aujourd'hui, une révolution, que nous n'avons pas à caractériser ici, a débarrassé nos arts de cette importune tutelle ; mais nous n'avons fait que changer d'esclavage. Nous avons répudié la forme pour prendre le fond. L'enseignement classique n'a-t-il pas une grande part de cette responsabilité ? Personne ne pourrait le contester. Aussi M. X..., sans vouloir en rien sacrifier les écrivains des beaux siècles littéraires, demande qu'on accorde une place aux auteurs chrétiens. Leur style, quoique moins parfait, offre souvent des modèles à étudier, et leurs idées, loin d'exercer une influence nuisible, peuvent affaiblir le danger d'une admiration aveugle et trop exclusive pour les poëtes et les philosophes de l'antiquité païenne. Il demande surtout que la religion soit sérieusement enseignée ; que ses enseignements deviennent des convictions raisonnées, qui ajoutent à l'autorité de la foi celle des démonstrations philosophiques et historiques que comportent nos dogmes et nos préceptes.

N'est-il pas vrai, dirons-nous pour achever, que c'est bien là ce que doit être véritablement l'éducation de l'enfance ? Je n'ai nullement l'intention de récriminer contre quoi que ce soit ; mais cependant, il faut bien se le demander : Est-ce là l'éducation que reçoivent en ce moment, dans nos lycées et nos colléges, la plupart des enfants de la France. Félicitons donc M. X... d'avoir, dans une si courte brochure, exprimé avec tant de sagesse et de bonheur des vérités si simples, et cependant si méconnues de nos jours. Ce livre, répétons-le encore une fois, n'est pas une œuvre de polémique irritante ; il arrive après le combat, pour apprendre à tous les amis de la liberté le moyen de profiter des résultats de la lutte qu'ils ont soutenue pendant quinze ans. Aussi est-il écrit d'un bout à l'autre avec cette noble sérénité, cette sincérité élégante qui convient si bien à la

vérité. Nous n'avons pu donner de ces qualités l'idée dans un travail d'analyse ; nous aimons mieux citer un fragment, qui a d'ailleurs l'avantage de résumer toute la pensée de l'auteur :

« ..... Je me représente l'éducation comme le travail d'un architecte, que les maîtres de l'édifice secondent dans ses plans et dans son travail, avec plus ou moins d'application et de succès. Quelquefois l'édifice, solidement établi, s'élève calme et majestueux jusqu'au faîte, et brave à tout jamais le souffle ennemi des orages. La construction s'achève même parfois jusqu'à se montrer revêtue des ornements de détail qui plaisent aux regards et qui réjouissent l'âme de l'artiste. D'autrefois l'édifice reste à moitié construit ; on voit que le travail n'a pas été continué, que le temps a dispersé les pierres mal cimentées, que la pluie et la tempête ont dégradé les murailles ; mais on voit aussi qu'il est possible de réparer ces ruines commencées, d'achever, avec quelques efforts, cette œuvre interrompue. D'autres fois enfin, le sol est couvert de ruines ; on ne voit plus à la place d'une construction régulière que d'informes débris ; mais qu'on déblaye ce sol désert et souillé peut-être d'une fange immonde, et sous ce chaos, si triste à contempler, on retrouvera le plan primitif, les laborieuses fondations, toute la partie difficile du travail qui fut commencé autrefois sous d'heureux auspices. Sous ces ruines, il y a toujours l'espérance. Beaucoup l'y ont retrouvée, et avec elle le courage de reprendre et d'achever, même à la onzième heure du jour, le travail longtemps abandonné. »

L'abbé Magne.

(La suite à un prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 mai 1851.

Un homme de beaucoup d'esprit et de savoir, M. Edouard Laboulaye, a publié dernièrement une brochure sur la *Révision de la Constitution,* dont nous aurions voulu parler plus tôt, mais dont l'intérêt s'accroît à l'approche du terme où cette révision sera légalement possible. M. Laboulaye, qui occupe avec autant d'éclat que de solidité la chaire de Législation comparée au Collége de France, s'était déjà fait connaître dans le champ de la polémique de circonstance par une autre brochure, intitulée : *Considérations sur la Constitution*, qui parut après les journées de juin 1848, et dans laquelle il s'efforçait de prémunir nos législateurs contre l'entraînement de la passion et de l'inexpérience. Il est encore tout scandalisé qu'alors on n'ait pas tenu plus de compte de ses avis; mais l'espoir lui reste qu'on fera mieux cette fois, et c'est pour guider le zèle des réviseurs qu'il propose d'importer d'Amérique un mécanisme avec lequel les dangers de la crise imminente se trouveraient notablement atténués.

M. Laboulaye n'était probablement pas très-républicain avant la révolution de 1848, mais il est de ceux qui semblent avoir pris leur parti en braves, et qui s'efforcent de rendre la République un gouvernement régulier, raisonnable et conservateur. J'ai connu un homme d'une habileté merveilleuse à casser les poupées au tir du pistolet et qui répondait aux compliments inspirés par son adresse : « Rien n'est plus simple pourtant : on n'a qu'à se mettre bien en face, tirer juste et on en fera tout autant que moi. » Sans aller si loin, M. Laboulaye a quelquefois une manière de s'exprimer qui ferait croire qu'il ne se représente pas très-exactement les difficultés dont les meilleures intentions et les esprits les plus droits se voient environnés dans la fournaise des assemblées délibérantes. Comme presque tous les jurisconsultes, l'idée du droit lui apparaît sous une forme abstraite, et, du moment qu'il a une loi sous les yeux, il s'étonne que ceux qui l'ont fabriquée ne l'aient pas faite selon les règles de l'équité, du bon sens et de la prudence.

Nous avons lu la brochure de M. Laboulaye avec un grand intérêt et nous la recommandons à nos lecteurs. Ce n'est pas que nous y trouvions rien de directement pratique; la situation qui nous emporte ne s'accommodera guère de procédés aussi pacifiques et aussi réguliers; mais, ce qui nous semble infiniment curieux et instructif, c'est l'embarras d'un aussi honnête homme, d'un professeur aussi éclairé, pour trouver, sans violer ouvertement la Constitution, un moyen d'en sortir. En regard de ce citoyen si consciencieux et si perplexe, il faut placer ceux qui s'encouragent mutuellement au calme, à cause de la magnifique position que la Constitution leur a faite, et qui annoncent l'intention de crier aux armes, si l'on s'avisait de rien changer à la *lettre* de cette Constitution. Ils se sont fait à leur mode un système de stabilité : à leurs yeux, quiconque veut arrêter la dérive de notre ordre social est un ennemi public qui s'oppose au raffermissement du crédit et au rétablissement des affaires. C'est à l'occasion des effrayantes élections de la capitale, qui motivèrent la loi du 31 mai, qu'on vit, pour la première fois, se produire ce monstrueux sophisme : aujourd'hui il a pris rang dans la polémique quotidienne, et il y a des gens qui en vivent.

Depuis que la question de la révision du pacte constitutionnel s'approche de l'échéance, on trouve les politiques du grand parti de l'ordre divisés en deux classes : les uns de la mémoire desquels le texte de la Constitution est sorti, ou qui ne l'ont peut-être jamais lu avec attention, s'imaginent que ce mot de *révision* qu'on y a inscrit est un synonyme de délivrance, et là-dessus ils organisent leur plan de conduite : qui, pour la prolongation des pouvoirs du président, c'est-à-dire pour un second provisoire, qui, pour le rétablissement de la monarchie, autrement dit pour une solution définitive. L'autre catégorie, composée de citoyens plus attentifs et plus scrupuleux, sasse et ressasse le fameux article 111, afin d'en tirer une solution pratique et de lui faire produire une réalité de mouvement. Si cet article avait, sous un rapport quelconque, l'efficacité qu'on lui cherche, soyez convaincu que M. Laboulaye l'en aurait fait sortir; mais il y a usé sa perspicacité et son zèle, et la conclusion qu'il en tire tend, en fin de compte, à briser largement les mailles du réseau dans lequel l'Assemblée constituante nous a enlacés. Le droit de recours de la majorité de l'Assemblée actuelle à l'opinion du pays, bien que s'appuyant sur une opinion de M. Dupin, émise à l'époque où la Constitution fut promulguée, ressemble à l'art. 14 de la Charte de Louis XVIII, ou plutôt à l'interprétation qu'on en tira en 1830. M. Laboulaye dit à la Constitution : « *Sum-*

mum jus, summa injuria; ce droit que vous nous avez fait, en enchaînant l'avenir à l'accomplissement de formalités impraticables, est une souveraine injustice. » Et en cela, il a parfaitement raison; mais comment sortir honorablement d'un pacte dans lequel on a cherché pendant trois ans sa force contre les attentats de l'anarchie? C'est un nœud gordien; la seule question est donc de savoir quand et par qui sera tranché le nœud gordien.

Encore si les hommes qui nous ont tendu ce piége avaient eux-mêmes une chance raisonnable de victoire, je ne dis pas que ce fût là un résultat moral et tout à fait rassurant; mais enfin, on pourrait encore supposer à cette partie des républicains qui canonnait le socialisme en 1848, la volonté de gouverner avec la modération et le bon sens qu'ils montraient alors, et cela pourvu qu'on leur rendît cette omnipotence dont ils se croyaient si légitimement appelés à jouir. Malheureusement (ou heureusement), il n'est pas possible d'entretenir la moindre illusion à cet égard : non que nous soupçonnions les vaincus du 10 décembre d'être devenus pires au fond qu'ils n'étaient alors; à Dieu ne plaise que nous les traitions comme des natures dégradées; mais la raideur absolutiste, tranchons le mot, l'orgueil qui les avait jetés au sortir du collége dans la carrière des conspirations, alimenté plutôt qu'adouci par un succès gigantesque, quoique momentané, cet orgueil leur a été, depuis leur défaite, un détestable conseiller. Un dépit amer les a mis immédiatement en rapport d'alliance avec les malfaiteurs politiques; ils se sont abaissés à l'envi pour se faire pardonner la vigoureuse répression des journées de juin; ils ont balbutié la langue du socialisme. Nous sommes convaincus (et cette conviction est partagée par tous les conservateurs, sans exception) que les républicains non socialistes ne reconquerront jamais la moindre influence sur la faction qu'en 1848 ils ont si rudement flagellée; si le succès se déclare pour la cause du désordre, ils tomberont à leur tour sous les vengeances implacables qu'ils ont noblement provoquées. Il semble même que, dans ces chances sinistres, leur proscription soit plus assurée que celle du très-petit nombre d'hommes à parti pris qui, dans l'Assemblée nationale, sans se mêler à la fange socialiste, se sont faits les Vestales innocentes du feu sacré de la République.

Telle est la réalité du *spectre rouge* que le parti présidentiel promène avec quelques succès devant lui. On doit y reconnaître cela de vrai que, dans cette effrayante cohue, l'influence appartient à ce qu'il y a de plus barbare et de plus abject. Il faut convenir aussi que le malheureux penchant des Français pour l'opposition a donné

des forces à une faction dont les principes et le but ne diffèrent pas notablement de ce que les professeurs du bagne doivent enseigner. On a dans le public, pour ces affreux appétits, des ménagements de langage admirables. Veut-on caractériser un homme qui pousse à tous les excès subversifs de l'ordre social? on dit de lui qu'il professe des opinions fort avancées. Après tout, c'est l'opposition, et en France on trouvera toujours partout des gens déterminés à voter pour l'opposition, quand bien même on en serait réduit à la doctrine pratique du meurtre et du pillage. A une telle tendance, il n'existe d'autre contrepoids que l'autorité, et l'autorité sous la forme la plus sensible et la plus impérieuse. On raconte que dans certains pays, autrefois, les femmes n'étaient pas contentes tant qu'elles n'avaient pas été battues par leurs maris : ne pas constater ainsi les priviléges de la barbe, c'était témoigner d'une indifférence humiliante pour la plus belle moitié du genre humain. Nous avons un grand tiers de la population française qui tient à être battue.

Avec un pays d'abuseurs comme le nôtre, tout droit qui s'exerce pendant quelque temps se pervertit et s'affaiblit par le seul fait de sa durée. La première épreuve du suffrage universel a surpassé, malgré la pression des commissaires du Gouvernement provisoire, tout ce que le plus confiant optimisme pouvait en attendre, non-seulement à cause du mécontentement soulevé par les 45 centimes, mais encore parce que c'était un droit nouveau. Peu de temps après, le poison s'y est mis, en dépit du raffermissement de l'esprit public; la loi du 31 mai est devenue nécessaire pour rendre aux esprits une sécurité provisoire, et certes, si on avait appliqué cette loi à toute la France immédiatement après sa promulgation, il en serait résulté un changement favorable à la paix publique; mais tout le monde a l'idée aujourd'hui, non sans raison, que déjà le corps électoral, quoique restreint, a empiré. Si les alarmes sont devenues si vives, ce n'est pas seulement à cause de la menace que les exclus font d'exercer de force en 1852 le droit qu'on leur a supprimé, c'est parce qu'on doute que, même avec l'application régulière de la loi, le remède soit désormais suffisant.

On reste donc comme accablé sous le poids de ces éventualités, et l'on s'accroche à toutes les perspectives de prolongation, y compris celle des pouvoirs du Président. Déjà les officiers de la garde nationale sont prorogés, les pouvoirs des conseils généraux vont l'être, et la planche qui conduit à comprendre Louis-Napoléon dans le *statu quo* s'élargit de plus en plus. J'ignore si l'on arrivera à appliquer ce narcotique, mais je persiste à le considérer comme très-dange-

reux. Beaucoup de personnes sont portées à croire qu'il résulterait un bien réel de ce coup d'Etat, uniquement parce que l'expédient napoléonien a réussi une première fois. Mais cet expédient avait deux avantages, il était légal et il était neuf : en perdant ce double caractère, il doit avoir pour résultat de creuser davantage l'abîme qui existe sous nos pas.

Les chimères impérialistes sont à peu près dissipées : M. Romieu n'y peut rien lui-même avec sa *befana* renouvelée des Lémures de l'antiquité ; personne ne se soucie sérieusement de s'en remettre au sabre tout seul, et ceux qui, par amour de la contradiction, préconisent aujourd'hui cette panacée, se sentiraient au bout de quinze jours humiliés et furieux d'avoir demandé de telles étrivières. L'hypothèse est devenue en apparence plus modérée et plus acceptable ; on ne demande que la continuation de ce qui est ; mais on oublie qu'il ne dépend de personne de donner un jour de vie légale au delà du terme marqué par la Constitution, qu'une telle requête ne saurait en aucun cas être proposée au nom de la République, et que sans doute l'opinion, toute effarouchée que soit son indépendance par les terreurs du socialisme, ne consentirait pas à un tel mensonge. On ne se figure pas non plus ce que donnerait d'encouragement au goût des aventures une décision enlevée à la barbe de la Constitution (si tant est que la Constitution ait une barbe). Nous ne voulons pas médire de l'Elysée, car nous sommes ses obligés, et nous souhaitons de pouvoir rester dans ces liens de reconnaissance. Mais si le neveu de Napoléon conserve des droits à la gratitude des bons citoyens, il le doit, nous en sommes convaincus, aux obstacles légaux qu'il a rencontrés : sans cela, on ne peut douter que son entourage ne l'eût entraîné dans une carrière bien périlleuse ; le prolonger contre la lettre de la Constitution, c'est lui ouvrir cette carrière.

On comprend désormais dans quelle disposition nous trouve la brèche ouverte par la Constitution elle-même à son intégrité : que le parti anarchique, y compris les républicains qui ont combattu l'anarchie en 1848, écrive aujourd'hui sur son drapeau : *Point de changement à la Constitution !* c'est tout simple ; car, dans ce camp, les uns veulent avoir la foi, les autres, qui mettraient en pièces l'édifice actuel s'ils en avaient le pouvoir, n'éprouvent aucun embarras à jouer un rôle pour en venir à leurs fins. Mais aussi, qu'un de ceux qui souffrent de la grande plaie de 1848, puisse se résoudre à mentir à sa propre conscience, en votant le maintien de ce qu'il déteste au fond de l'âme, il n'y a pas de crainte et de sophisme qui justifie une telle résolution. Je regarde donc comme un devoir

tellement strict de voter la révision de la Constitution, que j'attends, sans me troubler beaucoup, ceux qui semblent devoir se poser à la tribune comme des champions de la République, afin de savoir s'il seront assez osés pour soutenir leur gageure.

Je ne saurais comprendre qu'aucun conservateur se refuse à voter la révision de la Constitution; je ne puis admettre davantage qu'un conservateur sincère puisse en demander seulement la révision partielle. L'Assemblée actuelle compte, il est vrai, beaucoup d'excellents citoyens qui ont voté la Constitution, et on pourrait craindre qu'ils n'éprouvent quelque embarras à se déjuger. Mais nous nous rappelons parfaitement ce qui fit que, parmi les hommes qui pensaient au fond de la même manière, il n'y eut point d'accord, quant au parti à prendre : pour ceux qui refusaient leur suffrage à la Constitution, il y avait incompatibilité entre leur conscience et ce produit bizarre des influences les plus diverses; d'autres en plus grand nombre (et j'aurais probablement fait comme eux) croyaient devoir ce gage de concorde à la tranquillité du moment; ils ne se faisaient aucune illusion sur l'imperfection du résultat, et j'ose dire qu'ils comptaient sur cette imperfection, pour les dégager un peu plus tard de la responsabilité de leur vote. Leur attente n'a pas été trompée : la France, en compensation de la sécurité momentanée que la Constitution lui a donnée, lui doit ses alarmes et ses périls actuels; ils sont donc quittes de tout engagement envers elle.

Mais, dira-t-on, ce vote, quand bien même il serait rendu à la simple majorité, ne saurait conduire à rien, puisque le fameux article 111, combiné de façon à ne laisser subsister que pour la forme la faculté de révision exige « trois délibérations consécutives, prises chacune « à un mois d'intervalle et aux trois quarts des suffrages exprimés » par au moins cinq cents voix. Ce mur qui semble d'airain ne sera que de verre, si l'on soutient avec quelque fermeté les griefs de la France. Comment! une émeute sur un seul point a disposé de trente-six millions d'hommes; la violence, le télégraphe et peut-être la nécessité ont imposé la République; l'Assemblée constituante, à son origine, s'est trouvée enveloppée dans le réseau des faits accomplis, que dis-je? on lui a dérobé une acclamation en faveur du nouvel ordre de choses, parce qu'on n'osait se fier à un vote, ce qui n'a pas empêché, dix jours après, la faction triomphante au 24 février de récompenser la représentation nationale de sa condescendance forcée par une attaque aussi insensée et aussi coupable que pas une des journées les plus néfastes de la révolution; les hommes sur qui pesaient ces odieuses folies se sont vus réduits à se demander cha-

que jour : Sera-t-il possible de conserver une France au milieu d'une telle tempête? comme des navigateurs, il leur a fallu fuir sous le vent et carguer les voiles de la raison et du droit; et quand se montre un temps meilleur, quand il est permis d'entrevoir le port, ils ne recueilleraient pas le fruit de tant de patience? l'esprit public qui les seconde demeurerait insensible à leur appel? la pression du dehors ne balaierait pas enfin cette dernière barricade?

Tout se réduit, selon nous, à une dose plus ou moins forte de courage et d'espérance : il faut vouloir, il faut compter sur l'effet d'une volonté forte, toujours irrésistible, quand on a pour soi la conscience publique. Nos adversaires ont le sentiment que 1852 les fera sortir d'une position qu'ils trouvent intolérable; soyons de leur avis! mais prévenons-les sur le terrain où ils nous provoquent. Parmi eux, les impatients, les démuselés ont dit dans le XIe Bulletin de leur *Comité de résistance :* « Attendre davantage, c'est laisser à la « fusion le temps de se faire... » précieuse parole, et que les craintifs comme les temporiseurs de notre côté devraient recueillir et méditer! Sans doute, nous n'agissons pas à leur manière; nous ne nous croyons pas le droit de faire pour le bien ce qu'ils font dans l'intérêt du mal; le progrès le plus saillant de l'esprit public, c'est d'avoir fait renoncer au vain leurre des conspirations; mais le champ de la discussion est ouvert, et, si on consulte notre histoire, on verra bien que ce pays est celui où la discussion a le plus de conséquence.

Attaquons la situation dans le vif; faisons le bilan sincère de nos chances et de celles de nos adversaires. Nous sommes acculés. Quoi que nous fassions, il y a comme un Cortès envoyé du ciel qui brûle nos vaisseaux derrière nous. Il ne nous resterait qu'un délai possible, la prorogation des pouvoirs présidentiels, et nous avons fait voir, je pense, les dangers de ce parti. Hors de là, si nous restons dans le cadre de la République, nous ne pouvons rencontrer qu'humiliation et que ruine. Quel est l'homme de bon sens qui oserait proposer avec quelque confiance au parti de l'ordre un candidat pour la présidence?

Dans ce siècle, où, par dérision sans doute du sort des hommes et des peuples, on a inventé les trains de plaisir, il n'y a pas jusqu'à Madrid où l'on n'en imagine pour visiter l'Angleterre et la France. Le prospectus est curieux : Il faut se hâter, disent les entrepreneurs : l'an prochain, rien de ce genre ne sera possible; car *la proxima crisis por la cual tiene che pasar Francia en el año* 1852, *impossibilitara quizás toda escursion á aquel delicioso pais :* « la pro- « chaine crise par laquelle il faut que la France passe en 1852, ren-

« dra sans doute impossible toute excursion dans ce délicieux pays. » *Délicieux pays,* en effet, auquel on prédit à jour fixe un sens-dessus-dessous universel ! Quel moyen nous reste-t-il donc pour faire mentir la prédiction espagnole, si ce n'est de fixer nous-mêmes en 1852 le règlement de tous nos comptes avec l'anarchie? Qu'on ne s'y trompe pas, le courant est pour nous, à la seule condition que nous mettions la main à l'aviron pour relever notre barque à l'endroit du rescif.

Un grand pas a été fait : pour nous servir d'une expression vulgaire, mais expressive, le grelot a été attaché, et déjà le charme qui nous rendait immobiles semble rompu. Nous n'avons pas rencontré depuis un an, en dehors des républicains (qu'on ne rencontre guère), un homme qui n'avouât que le seul remède durable à nos maux était dans le rapprochement des deux branches de la maison de Bourbon : « Oh! disait-on, cela serait beau; mais cela n'est « pas possible. » Maintenant, le nombre de ceux qui croient à la possibilité de ce rapprochement s'est accru dans une proportion notable, uniquement parce que des hommes considérables et justement respectés ont élevé résolument le drapeau de l'union. Aujourd'hui c'est un de nos amis les plus chers, un noble champion de la cause catholique, M. le duc de Valmy, qui élève la voix par une *Réponse à des questions que chacun se fait.* Rien de plus net, de plus franc, de plus raisonnable que ce court écrit; quiconque a notre pensée doit le lire et le répandre. M. le duc de Valmy a encore un avantage, même sur les écrivains de *l'Assemblée nationale :* il apporte ostensiblement à la cause commune, non-seulement sa parole, mais son nom; en cela, il fait comme un autre de nos compagnons d'armes, M. de Carné, qui a commencé dans *l'Assemblée nationale* une série de lettres bretonnes dans lesquelles, avec la franchise proverbiale du terroir, ce serviteur honorable de la branche cadette dit à la révolution de Juillet et à ses conséquences des vérités salutaires. On trouvera encore des déclarations pleines de loyauté dans l'écrit que vient de publier M. Sauzet : *La Chambre aux journées de Février.* Dans son dernier voyage, M. de Falloux annonçait à M. le comte de Chambord cette publication comme prochaine. M. Sauzet y commence par glorifier les dix-huit années du règne de Louis-Philippe. « Vous sentez bien, Monseigneur, ajoutait M. de Falloux, « que je n'ai cru nécessaire de relever cette apologie. » — A ces mots M. le comte de Chambord se lève avec vivacité : « *Vous avez bien* « *fait,* dit-il; *est-ce que je pourrais être fier de mes nouveaux amis,* « *s'ils n'étaient pas en état de défendre leur passé comme une œuvre de* « *conscience?* »

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit du parti pris par les principaux coryphées de la fusion, de ne pas entrer personnellement en ligne : tout ce que nous pouvons ajouter à nos précédentes remarques, c'est que depuis quinze jours nous n'avons rencontré personne qui ne déplorât cet attachement à une étiquette surannée. Nous voudrions aussi qu'on se convainquît, là où les lumières devraient être les plus sûres, que les ménagements dont on use envers certains adversaires obstinés de la fusion ne peuvent qu'affaiblir la polémique actuelle, sans aucun avantage pour l'avenir. On dit que les récalcitrants finiront par se rendre : nous le savons bien ; mais pour les convertir, il nous faut le succès, et quand nous l'aurons conquis par notre fermeté, si, pour l'obtenir, nous leur avons donné quelques bourrades, soyons bien convaincus qu'ils ne nous en garderont pas rancune.

Quand des hommes qui ont joué un rôle important à une époque précédente, rentrent dans la carrière où les appelle la confiance des bons citoyens, on a toujours la crainte de les voir mal mesurer un terrain qui a changé, et s'en reporter par habitude aux conditions de leurs premiers combats. Naguère, c'était un usage, et pour ainsi dire un principe, de capituler avec le journalisme : on souffrait l'existence de puissances anonymes, maniant dans un but personnel l'arme la plus dangereuse, et l'on ne s'apercevait pas que chaque concession faite à ces agrégations anormales, minait le pouvoir régulier qui se croyait obligé de traiter avec elles. Après les secousses terribles qui nous ont mis à deux doigts d'une subversion totale, les journaux ressemblent aux Grandes-Compagnies qui couraient la France en la rançonnant à l'issue des guerres civiles et étrangères du XIVe et du XVe siècle. Il entra dans la sage politique de Charles V de traiter avec les Grandes-Compagnies ; mais ces négociations ne réussirent, que parce qu'au préalable du Guesclin les fit sortir de France.

Nous ne proposons de mettre personne à la porte de son pays ; mais il nous est dur de penser qu'en demandant, en quelque sorte, pardon au *Journal des Débats* de la liberté grande qu'on prend de ne pas être de son avis, on maintient inutilement un privilége dangereux en faveur d'hommes qui paraissent décidés à en faire un mauvais usage. D'autres, parmi les amis de la branche d'Orléans, se refusent aussi au grand dénouement qui seul semble capable de faire reprendre à la France le cours régulier de son histoire : mais du moins ceux-ci sont conséquents avec eux-mêmes. Ils ont eu, pendant dix-huit ans, une manière toute spéciale d'aimer la branche cadette,

entravant à chaque pas son gouvernement par une opposition systématique, et entretenant leur propre popularité aux dépens de celle des princes auxquels ils avaient ouvert l'accès du trône. Qu'ils continuent aujourd'hui, toujours par les mêmes calculs égoïstes, à faire à ces princes dans l'exil tout le mal qu'ils leur faisaient avant la catastrophe, nous croyons entièrement inutile de leur reprocher cette constance dans leurs errements.

Il n'en est pas de même du *Journal des Débats :* pour servir les princes d'Orléans, il a foulé aux pieds ses traditions et ses amis ; on se rappelle le temps où, seul dans la presse périodique, il soutenait la politique personnelle du roi Louis-Philippe. Aujourd'hui, par une répugnance qui serait puérile, si elle n'était coupable, il emploie ce que la défiance peut avoir de plus envenimé pour combattre l'action des vrais amis de la dynastie de Juillet. Sans doute le journal émérite n'atteindra pas le but auquel il marche avec un aveuglement si passionné ; nous le lui avons dit une fois, il n'est plus le maître : mais la première obligation de ceux qui, après avoir réformé courageusement leurs propres préjugés, se proposent d'éclairer l'esprit public, ne devrait-elle pas être de stigmatiser une ligne de conduite aussi déplorable? Et comment pourraient-ils le faire, s'ils continuent de parler à leur vieux tributaire, ainsi que le Tiers-État le faisait jadis, quand il présentait ses doléances au Roi, c'est-à-dire à genoux?

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Causeries du Soir, Exposition de la Doctrine chrétienne,
par M. Alphonse de Milly[1].

M. de Milly est un de ces hommes dont la vie entière semble consacrée à des travaux utiles. Il se fit connaître pour la première fois au public religieux par la *Revue analytique et critique des romans contemporains*[2], dans laquelle il signalait à tous les directeurs des âmes les immenses dangers d'une littérature qui préparait lentement, mais sûrement, dans une société aveuglée par le bien-être, la ruine de toutes les institutions chrétiennes. Les prêtres qui exercent le saint ministère peuvent dire les immenses services que leur a rendus la *Revue des romans*.

Cependant les doctrines que M. de Milly avait combattues eurent un jour de triomphe et d'orgueil. La littérature bourgeoise n'avait pas en vain popularisé la philosophie de la jouissance et la rage effrénée du bien-être matériel. Après avoir grandi dans le secret des clubs, le socialisme devint une puissance formidable qui fit trembler les trônes et bouleversa la société européenne. M. de Milly, qui venait à peine de terminer sa *Revue des romans* et son intéressante traduction des *Œuvres apologétiques* de Brunati[3], rentra courageusement dans la lice et fit paraître un de ses plus utiles travaux, les *Études sur les défenseurs de la propriété,* études qui furent publiées par une revue religieuse, *l'Université catholique.*

M. de Milly n'a pas cru devoir, au milieu du déchaînement de toutes les doctrines antisociales, déposer une plume consacrée à la défense des intérêts les plus précieux du genre humain. Vivant au milieu du monde, il s'est aperçu, dans ses nombreuses relations avec toutes les classes de la société, que l'ignorance de la religion était la vraie plaie du temps où nous sommes, et il a répété ce beau mot de Tertullien : *Unum*

[1] Un fort vol. in-8°. Paris, Périsse. — [2] Paris, Gaume. 2 vol. in-8°.
[3] Brunati a été publié dans les *Démonstrations évangéliques,* de M. l'abbé Migne.

gestit, ne ignorata damnetur! Mais comme l'éducation religieuse se fait d'abord par la femme et par la mère, c'est à elle qu'il a cru devoir surtout expliquer les divins préceptes de l'Evangile, les dogmes professés par l'Eglise et les saintes pratiques du culte catholique. Cependant, comme il était fort difficile de faire goûter des vérités si sérieuses à des esprits gâtés par des habitudes et des lectures frivoles, l'auteur des *Causeries* a cru devoir présenter son exposition de la doctrine chrétienne sous une forme dramatique. Cette manière d'agir n'est pas sans précédents, et, pour ne citer que deux exemples, tout le monde se rappelle qu'elle fut, au dernier siècle, employée avec un véritable succès pour la défense de la révélation par l'abbé Gérard dans le *Comte de Valmont,* et par l'abbé de Crillon dans ses *Mémoires philosophiques du comte de* ***. De nos jours, le savant abbé Barran a préféré le dialogue aux lettres de l'abbé Gérard et à la forme dramatique adoptée par l'abbé de Crillon. Le livre de M. de Milly rappelle la manière de Crillon combinée avec celle de M. Barran.

Mais, dira-t-on peut-être, les écrivains que vous citez sont des théologiens dans toute la rigueur du mot et présentent des garanties d'exactitude qu'un homme du monde ne peut jamais offrir. L'auteur des *Causeries* se fait lui-même cette objection dans sa Préface, et il y répond d'une manière satisfaisante. Mgr l'évêque de Bayeux, auquel il a soumis son manuscrit, a daigné le lire, le corriger et l'approuver : « J'ai lu, « écrit-il à M. de Milly, avec le plus vif intérêt votre manuscrit intitulé : « *Causeries du Soir.* Je n'ai rien trouvé qui ne soit en tout conforme « au dogme et à la morale catholiques dans les questions religieuses que « vous savez si adroitement rappeler aux personnes qui les ont oubliées « ou ne les ont jamais approfondies. » Du reste, avant de soumettre son manuscrit à Mgr l'évêque de Bayeux, l'auteur des *Causeries* avait consulté, pour son travail, MM. Barran, Gosselin, Klee, Gaume, Gerbet, et, parmi les anciens, Bossuet, Lhomond, saint François de Sales, etc.

Un autre reproche qu'on ne manquera pas de faire à M. de Milly, c'est d'avoir exagéré l'ignorance des femmes du monde. Que nos lecteurs nous permettent de répondre à cette objection par une anecdote, dont nous garantissons l'authenticité. Le jour de Noël, une femme s'approcha d'une personne de notre connaissance, afin de savoir combien de fois elle devait communier ce jour-là !... On n'en finirait pas si l'on voulait raconter toutes les ignorances de ce siècle éclairé en matière de religion.

Il ne faut donc pas s'étonner si le livre de M. de Milly a été jugé fort utile par les hommes les plus distingués et les plus compétents [1]. Parmi les témoignages de sympathie qu'a reçues l'estimable auteur, il n'en est

[1] Voyez *L'Ami de la Religion* du 7 décembre 1850.

pas de plus flatteur pour lui et de plus rassurant pour ses lectrices que celui que vient de lui accorder Mgr de Marguerye, le pieux et zélé prélat qui gouverne le diocèse de Saint-Flour : « J'ai lu, dit-il, avec le plus « vif intérêt vos *Causeries du Soir*, et je désire que cet excellent ou- « vrage se répande et devienne un livre de lecture habituelle dans les « familles chrétiennes. Je le recommanderai bien volontiers dans mon « diocèse. L'exposition du dogme catholique me paraît claire et exacte. « Vous faites goûter et aimer la morale chrétienne, en montrant combien « elle s'harmonise avec toutes les positions de la vie et répond à tous les « besoins du cœur ; vous relevez la piété en développant le sens profond, « la beauté et la grandeur des pratiques religieuses et des cérémonies « et des fêtes du culte divin ; et cette exposition de la doctrine chré- « tienne, sans rien perdre de sa gravité et de ses forces, est rendue plus « attachante et plus variée à une foule de lecteurs par la forme que vous « avez adoptée. Vous êtes digne, monsieur et cher ami, par vos talents « comme par votre filial amour envers l'Eglise, d'être associé aux tra- « vaux de notre chère et célèbre école de Sommervieu, et je suis heu- « reux, comme évêque et comme frère par le sacerdoce de mes savants « amis de Bayeux, de féliciter et de bénir en vous un de ces pieux et « zélés laïques qui vouent leurs efforts et consacrent leurs veilles à la dé- « fense de la religion, et travaillent à préparer à l'Eglise et à la société « des jours meilleurs. »

L'abbé F.-E. Chassay.

Une fête brésilienne célébrée à Rouen, en 1550, suivie d'un Fragment du XVI[e] siècle relatif à la théogonie brésilienne, par M. Ferdinand Denis [1].

M. Ferdinand Denis, à qui la science ethnographique doit d'importantes découvertes, vient de publier un livre sur les mœurs et la théogonie des anciens peuples du Brésil. Ce précieux travail qui nous fait pénétrer chez les sauvages de l'Amérique du Sud, soulève un coin du voile qui recouvre leur religion et leurs coutumes primitives. L'auteur qui ne s'est pas contenté de compulser les livres, et qui est allé interroger cette nation sur son origine, son histoire et sa langue, veut bien nous faire participer au fruit de ses consciencieuses recherches. Après nous avoir décrit l'état des indigènes au moment de la découverte du Brésil ;

[1] Chez Techener.

après nous avoir montré les uns, les Tayabaras, adoucis au contact de la civilisation européenne ; les autres, les Tupinambas, adonnés encore à l'habitude épouvantable de l'anthropophagie, il fait passer devant nos yeux le tableau d'une fête brésilienne exécutée à Rouen, devant le roi Henri II. Il démontre, et d'une manière péremptoire, que les acteurs de ces jeux et de cette pantomime bizarre étaient exclusivement de la race des Tupinambas, race qui dominait la côte, lors de l'arrivée de Pedro Alvarez Cabral sur le nouveau continent. Suivant lui, d'ailleurs, il eût été impossible que les Tayabaras et les Tupinambas, ennemis irréconciliables, n'eussent pas converti ces jeux en sanglante mêlée. Quoiqu'il en soit, à Rouen, il resta de cette fête un vivace et profond souvenir. Maurice Sève, ami d'Amyot, paraît en avoir fait la relation et Montaigne lui consacra une de ses pages malicieusement spirituelles. A ce propos, M. Ferdinand Denis, tout en admirant la piquante narration du grand écrivain, regrette qu'il ait eu de la raillerie pour ces sauvages regardés alors comme de simples objets de curiosité. En effet, ces malheureux à qui leur siècle refusait le nom d'hommes, ne trouvèrent pas de défenseurs parmi les philosophes, et ce furent deux moines, Domingos de Minaya et Domingos de Betamos qui, en 1536, intercédèrent près du pape Paul III et obtinrent de lui la bulle qui leur restitua leurs droits. Chose remarquable ! il se passa sous la renaissance le même fait que sous l'empire romain. Pendant que les empereurs se servaient de leur puissance législative pour restreindre le nombre des affranchissements, et que les philosophes d'alors, les Gaius et les Ulpien, accueillaient leurs décisions avec faveur ou tout au moins avec indifférence, le Christianisme s'infiltrait peu à peu dans le monde romain, et posait les principes de morale qui devaient être les lois de l'avenir. Au XVI[e] siècle il en fut de même ; lorsque les Montaigne et les Maurice Sève, les libres penseurs du temps, regardaient les habitants de l'Amérique comme des êtres inférieurs, les moines protestaient contre cet abaissement de l'espèce humaine, et la religion relevait les sauvages en leur tendant la main.

Pauvres logiciens que nous sommes! Depuis soixante ans nous demandons à grands cris la liberté, nous lui sacrifions tout, jusqu'à notre repos, et pendant que nous faisons fumer l'encens devant les philosophes, nous proscrivons les moines qui ont défendu, en toutes circonstances, et souvent contre les lettrés de leur époque, la cause de la civilisation et de l'humanité.

Dans la même brochure, M. Ferdinand Denis consacre quelques pages à la théogonie brésilienne. L'espace nous manque pour analyser longuement cette intéressante partie de son travail. Il nous suffira de dire que les peuples du Brésil croyaient à l'existence d'un Dieu créa-

teur, à l'immortalité de l'âme, conservaient le souvenir d'un déluge universel, et, en un mot, que leur théogonie est un reflet altéré, mais visible encore, de la tradition biblique.

Alfred GIRAUD.

Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de Lamarck, pendant les années 1789, 1790 *et* 1791, recueillie, mise en ordre et publiée par M. DE BACOURT, ancien ambassadeur de France près la cour de Sardaigne [1].

Le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui pour parler de cette importante publication sur laquelle nous reviendrons prochainement avec tout l'intérêt qu'elle comporte. Jusqu'à présent, on ne connaissait complètement que le Mirabeau révolutionnaire. La belle publication que nous devons aux soins de M. de Bacourt met pleinement en lumière le Mirabeau homme d'État et, s'il est permis de se servir ici de cette expression moderne, le Mirabeau conservateur; elle était nécessaire pour pouvoir comprendre et saisir, dans toute leur ampleur, le caractère et la physionomie de ce personnage extraordinaire.

P. FAUGÈRE.

[1] Paris, veuve Le Normant, 1851. 3 vol. in-8°.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — De SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.



L'ANGLETERRE ET LE CATHOLICISME

Ἐκεῖνό γ' ἴδιον, καὶ οὐδένι τῶν ἁπάντων ἄλλῳ γεγονὸς εὐτύχημα. Τό ποῖον; τὸ, ἐπειδὴ πονηρῶν ἀνθρώπων εἰς τὰ πράγματα αὐτῷ ἐδέησε, πονηροτέρους εὑρεῖν, ἢ ἐβούλετο.

Démosthène, *de la Prévarication des Ambassadeurs*, p. 362.

Depuis qu'un illustre publiciste espagnol a dit que l'Angleterre pourrait sauver l'Europe en redevenant catholique, les esprits sérieux qui croient à l'efficacité, ou même à la toute-puissance de ce remède, ont voulu s'enquérir des titres que cette grande nation pourrait avoir à une semblable mission. On a procédé à son égard comme nous procédons à l'égard des grands pécheurs de la conversion desquels nous nous promettons d'incalculables résultats. Nous faisons une enquête aussi charitable que minutieuse sur les circonstances plus ou moins atténuantes qui ont accompagné leur première chute, sur les efforts qu'ils ont faits pour se relever, sur les pieuses pratiques auxquelles ils sont restés fidèles, même après avoir cessé de les comprendre, et sur le degré de misère intérieure qu'ils ont éprouvé aussi longtemps qu'ils ont été loin de la vérité. Cet examen, très-facile quand il a lieu entre les membres d'une même famille, devient prodigieusement

[1] Les matériaux de l'article qu'on va lire ont été recueillis sur les lieux et sur des documents originaux oubliés ou négligés à dessein, pendant un séjour de six années que notre honorable collaborateur, M. Rio, a fait en Angleterre.

compliqué quand il s'agit d'un peuple qui a vécu pendant trois siècles sous l'empire d'une grande erreur religieuse, et qui, pour comble de complications, a su couvrir cette erreur de tous les genres de gloire, gloire politique, gloire littéraire et scientifique, gloire militaire sur les deux éléments, et l'on pourrait ajouter gloire industrielle, si, pour me servir de l'expression de Mirabeau, ces deux mots ne hurlaient de se trouver ensemble.

Les faits qui constituent ces divers genres de gloire sont assurément fort intéressants, et personne ne conteste au peuple qui les a produits le droit d'en être fier. Mais cette fierté n'est pas le sentiment auquel il nous importe aujourd'hui de faire appel. Si le peuple anglais était parfaitement instruit de son histoire, il y trouverait des souvenirs dont ses dominateurs et ses prédicateurs ont effacé jusqu'à la trace, et qui réveilleraient dans son âme une fierté bien autrement légitime ; car nulle part la répugnance populaire contre la grande hérésie du XVI[e] siècle ne donna lieu à des scènes plus touchantes et plus édifiantes qu'en Angleterre ; nulle part les persécuteurs de la foi et les corrupteurs des mœurs publiques n'eurent besoin d'appeler à leur secours tant de crimes et de passions honteuses ; nulle part toutes les conditions nécessaires pour le triomphe du mal ne se trouvèrent réunies au même degré que dans ce malheureux pays.

Plus on étudie l'histoire, le caractère et les institutions de ce peuple extraordinaire, plus on est frappé et même déconcerté par les contradictions qui existent entre l'esprit général qui a présidé, soit aux révolutions intérieures, soit aux transactions politiques au dehors, et l'esprit qui anime des classes très-nombreuses de citoyens pour qui les mots de justice et de vérité semblent avoir un sens non moins rigoureux que pour nos plus sévères casuistes. Ce sont des esprits imperturbables sur lesquels aucun genre de charlatanisme n'a de prise. Il n'y a pas d'élégant blasphémateur qui osât rester cinq minutes en leur présence ; c'est à peine si une expression hyperbolique trouve grâce devant eux, et ils voient le mensonge à peu près du même œil que la banqueroute frauduleuse. Voilà des qualités, ou si l'onv eut des préjugés, que l'observateur attentif est sûr de rencontrer presque partout, et peut-être est-il bon que les pèlerins du grand jubilé industriel de Londres en soient informés d'avance.

Avec cette rectitude d'esprit et de caractère, avec cette fermeté de vue qui rend la déception si difficile dans les relations ordinaires de

la vie, comment se fait-il que le peuple anglais se soit laissé imposer la gigantesque imposture contre laquelle nous voyons un si grand nombre d'âmes d'élite se débattre aujourd'hui ? Voilà un problème dont la solution a dû plus ou moins occuper les voyageurs étrangers dont les observations, pendant leur séjour en Angleterre, n'ont pas été superficielles. Plus ils ont vu de grandeur et de solidité dans les choses et dans les institutions, plus ils ont aperçu de qualités précieuses et respectables dans les personnes, et plus ils ont dû mettre d'ardeur à trouver une réponse à cette question si embarrassante.

La réponse est très-complexe et demande autant de persévérance que d'impartialité dans les recherches ; et comme la solution à laquelle on parvient est au rebours des préjugés séculaires qui forment la masse des traditions nationales dans ce pays, plus grossièrement trompé qu'aucun autre sur sa propre histoire, on est obligé de marcher pas à pas, et d'appuyer toutes ses assertions et toutes ses dénégations sur des autorités incontestables.

Une assertion qu'on trouvera sans doute très-hardie et peut-être même insolente, c'est que l'Angleterre au XVIe siècle repoussa la réformation non moins résolument que le royaume très-chrétien de saint Louis, et que ce ne fut qu'à force d'astuce et de férocité que l'on parvint à vaincre sa résistance. L'Angleterre se trouvait alors dans la triste situation où d'autres peuples se sont trouvés avant et après elle ; la corruption avait dévoré comme une gangrène les sommités du corps social, et les membres inférieurs étaient encore pleins de force et de vie. C'était un spectacle de ce genre que Démosthène avait sous les yeux, quand Philippe de Macédoine exploitait les passions les plus ignobles pour élever sa propre grandeur sur les ruines des cités libres; et voilà pourquoi je lui ai emprunté les paroles de mon épigraphe : « On a vu, s'écrie-t-il dans un accès d'indignation patriotique, on a vu d'autres souverains avant Philippe jouir de prospérités extraordinaires ; mais il y a un bonheur qui n'est échu qu'à lui seul, c'est qu'ayant eu besoin d'hommes pervers pour lui servir d'instruments, il en a trouvés dont la méchanceté surpassait et ses besoins et son attente. »

Que ce jugement sincère puisse s'appliquer avec justice à l'Angleterre du XVIe siècle, c'est une vérité sur laquelle ceux-là même qui ont le plus d'intérêt à le nier osent à peine élever quelques doutes. Mais on n'est pas si universellement d'accord sur la ténacité avec la-

quelle la nation anglaise, proprement dite, a défendu pour ainsi dire pied à pied la religion de ses pères, d'abord les armes à la main, ensuite par le martyre et par la prière, et enfin par tous les genres de protestations qui ont été compatibles avec la terreur qui a pesé sur elle, et avec les limites étroites auxquelles se trouvait réduite la cité de Dieu dans ce pays où les missionnaires de saint Grégoire le Grand lui avaient tracé jadis une si large enceinte.

La première protestation et la plus formidable pour ceux qui la provoquèrent, fut l'insurrection à main armée qui éclata d'un bout de l'Angleterre à l'autre, mais pas dans tous les comtés à la fois.

La seconde fut la protestation des âmes d'élite par le martyre, et de la majorité de leurs concitoyens par la sympathie.

La troisième fut la protestation des historiens et des hommes de conscience et de savoir qui, sous diverses formes et diverses dénominations, exploitèrent les antiquités nationales; c'est là que commencent les inappréciables services rendus par l'école d'Oxford à la cause de la vérité tant historique que religieuse.

La quatrième protestation fut celle des poëtes catholiques qui se succédèrent sans interruption, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe, en commençant par Shakespeare et finissant pas Dryden.

Enfin la dernière protestation fut celle des âmes généreuses qui, sur la fin du XVIIIe siècle et sans distinction de croyances, donnèrent le premier signal de cette glorieuse réaction dont Burke et Johnson furent les principaux organes, et qui, après avoir été renforcée par l'apparition de nos prêtres émigrés et par le spectacle de leurs vertus, aboutit au bill d'émancipation de 1829, et au magnifique résultat dont nous sommes aujourd'hui témoins.

I

PROTESTATION PAR LES ARMES, OU LES VENDÉENS D'ANGLETERRE.

Plus d'un lecteur, en parcourant les annales de l'Angleterre avant la réforme, a dû se demander comment une nation naturellement fière et courageuse, et dont la fierté et le courage avaient été exaltés et retrempés par des conquêtes au dehors, et par une longue suite de guerres civiles au dedans, n'avait pas énergiquement protesté

contre la violence faite à la conscience publique. Cette question serait en effet difficile à résoudre, s'il n'y avait pas eu abondance de protestations sous toutes les formes, dans toutes les classes de la population et successivement dans toutes les parties du royaume. Oui, l'Angleterre catholique eut aussi sa Vendée, au complet succès de laquelle il ne manqua que trois conditions, savoir : la simultanéité des insurrections, un duc de Guise pour les diriger, et l'invocation de principes plus clairs et plus arrêtés en matière d'obéissance.

L'histoire de toutes ces protestations avortées forme un des tableaux les plus lugubres et les plus décourageants pour l'historien qui le trace et pour le lecteur devant les yeux duquel il se déroule. Le chrétien même a peine à écarter de son esprit l'idée d'une fatalité aveugle qui serait venue usurper momentanément les plus hautes attributions de la Providence.

La protestation la mieux constatée et sur laquelle tous les écrivains contemporains sont d'accord, sans excepter les plus fanatiques partisans de la réforme, fut celle du peuple et surtout des femmes [1]. Il va sans dire que les historiens royalistes ne parlent que dédaigneusement de l'opposition de cette canaille, qu'ils appellent toujours *le bas peuple* (common people), et qu'ils lui opposent victorieusement l'approbation tacite ou formelle de la majeure partie de l'aristocratie et de la plupart des grands fonctionnaires de l'Etat, que leur complicité avec le royal spoliateur mettait au-dessus ou au-dessous des remords. De ce côté là, sauf quelques rares exceptions, il n'y avait aucune protestation à attendre. Malheureusement il en fut de même du côté du clergé qui, dans toute l'étendue de l'Angleterre, ne put pas fournir un nombre de martyrs égal à celui des victimes qui, chez nous, en 1793, mouraient sur l'échafaud dans plus d'une ville de province ; mais les exceptions n'en furent que plus glorieuses, et les belles paroles que deux moines chartreux prononcèrent avant de mourir établirent nettement le point où devait s'arrêter l'obéissance pour un chrétien, et commencèrent à dissiper les nuages qui obscurcissaient encore cette grande question.

Il y avait déjà huit ans que l'orgueil, la luxure et la rapacité conti-

[1] Fox avoue positivement que les femmes et le bas peuple se déclarent en faveur de Catherine (329-330). Hall dit : « Women and such as were more wilful than wise or learned murmured and spoke their foolish fantasies. » Lord Herbert de Cherbury, l'apologiste le plus effréné d'Henri VIII fait le même aveu (p. 218).

nuaient effrontément leur œuvre, et que les griefs publics s'accumulaient non-seulement contre le roi, mais contre ses complices, particulièrement contre Thomas Cromwell, qu'on pourrait appeler le Séjan de ce règne. Les statuts de *præmunire* étaient en vigueur depuis 1531 ; depuis cette époque aussi, Cromwell faisait main basse sur les constitutions, les libertés et les biens de l'Eglise. Toute parole contre le mariage avec Anna Boleyn avait été déclarée crime de haute trahison ; des femmes même du plus haut rang avaient été emprisonnées pour la liberté de leurs paroles ; les doctrines les plus incompatibles avec le respect que tout chrétien se devait à lui-même et à la vérité avaient été sanctionnées par une pénalité atroce ; Thomas Morus et l'évêque Fisher, récemment nommé cardinal, avaient été jugés et exécutés, avec des circonstances qui avaient décuplé la terreur des uns et l'indignation des autres. On avait vu des familles entières réduites à la mendicité par suite des châtiments encourus pour soulager des prisonniers qui avaient refusé le serment de suprématie. Ces mendiants se confondaient avec une foule d'autres persécutés pour des raisons analogues. Les religieuses expulsées de leurs couvents, sans autres provisions qu'une simple robe pour chacune d'elles, excitaient partout sur leur passage des bénédictions pour elles-mêmes et des malédictions contre les auteurs de tant de misères. Le nombre des moines sans asile dépassait encore de beaucoup celui de toutes les autres victimes. Le premier effet qu'avait produit la vue de leurs souffrances avait été la douleur et la pitié, et les historiens contemporains les plus prononcés pour la cause de la réforme avouent que la sympathie populaire se manifestait partout par des signes non équivoques.

Mais ce sentiment fit bientôt place à un autre bien autrement formidable dans ses manifestations, et peu s'en fallut, dans ses effets. Quand on vit au profit de quels hommes, et pour la rétribution de quels services, les maisons religieuses avaient été ravies à leur ancienne destination, quand on vit les cupides agents de Cromwell, les rédacteurs et les signataires des statuts sanguinaires, les approbateurs et les promoteurs infatigables des mesures qui avaient rendu ce règne honteux et mémorable entre tous, quand on vit toute cette nuée de sinistres oiseaux de proie s'abattre sur ces dépouilles, objets d'une si longue vénération, et se pavaner dans des richesses auxquelles ils n'avaient d'autre titre que la bassesse de leurs actes et

les souillures de leurs caractères, il s'éleva dans l'âme de cette population encore généreuse un sentiment tellement énergique de honte et de colère, qu'elle résolut d'appliquer au mal le remède héroïque de l'insurrection, mais en ayant bien soin de ne pas la diriger ouvertement contre l'autorité royale.

Les grands corps de l'État n'inspiraient plus que défiance et mépris. Le Parlement ne servait plus qu'à légaliser les actes arbitraires : divorce, confiscation, banqueroute [1]. C'était entre les deux Chambres du Parlement une émulation de servitude dont il n'y avait pas encore eu d'exemple parmi les nations que le Christianisme avait civilisées. Il semble que plus on était élevé en dignité, plus on se précipitait dans l'avilissement. Les membres des Communes ne s'étaient pas remis de leur frayeur, depuis le jour où le roi, à l'occasion d'un bill relatif à la suppression de certains couvents, avait menacé de terminer l'affaire en abattant un certain nombre de têtes [2]. Dans la Chambre haute, les lords spirituels, abbés ou prieurs des maisons menacées, ne se montrèrent pas moins lâches que les lords temporels [3]. Enfin le dernier asile contre l'iniquité puissante était fermé ou rendu illusoire par la lâcheté ou la vénalité des juges et des jurés, dont le choix fut très-rarement douteux, quand il s'agissait d'opter entre le déplaisir royal et une sentence de mort, quelque innocente ou quelque sainte que pût être la victime. Toute cette complication de crimes et de faiblesses avait établi les rapports les plus étranges entre les classes supérieures et les classes inférieures de la société. La haute et la moyenne aristocratie, qui étaient en possession héréditaire des grandes fonctions de l'État, et qui voulaient les conserver autant pour le profit que pour l'honneur, avaient insensiblement perdu tous leurs titres à la confiance publique, et l'on voyait leur infamie devenir tous les jours plus lucrative. Au-dessous de ces grands dignitaires, on avait peine à trouver parmi les gentilshommes répandus sur la surface du pays des caractères qui fussent à la hauteur des circonstances, et des bras assez forts pour tenir fermement un drapeau. Pour se procurer leur concours, il n'y avait qu'un moyen : c'était de les compromettre et de les lancer, malgré eux,

[1] Un acte du parlement exempta Henri VIII du payement de tous les emprunts faits par lui à ses sujets.

[2] Spelman. *History of sacrilége,* p. 183.

[3] Vingt-huit abbés et prieurs siégeaient dans la Chambre haute.

comme chefs ou comme soldats dans les chances de l'insurrection populaire.

Ainsi procédèrent les insurgés de Lincoln en 1537, jurant d'abord fidélité à Dieu, puis au roi et à la chose publique (*common weal*), terme vague qui laissait une grande latitude aux consciences scrupuleuses. Mais, dès le premier jour, les dispositions de l'aristocratie locale leur paraissant suspectes, ils déclarèrent que tout seigneur qui ne marcherait pas avec eux serait mis à mort, et la peur suppléant chez la plupart à la conviction, les chevaliers et les gentilshommes firent semblant de marcher de bon cœur, mais avec la résolution bien prise de trahir à la première occasion les malheureux qui les avaient mis à leur tête. Les auteurs de cette trahison préméditée ont été dénoncés, non par un historien sorti du peuple, mais bien par un de leurs pairs, par lord Herbert de Cherbury, qui, malgré sa partialité pour Henri VIII et son indulgence systématique pour ses crimes, ne peut s'empêcher d'animer d'un certain souffle de sympathie lointaine le récit partout ailleurs si tronqué de cette insurrection populaire. Le ton chevaleresque qui règne dans les écrits de ce personnage extraordinaire nous fait comprendre sa répugnance instinctive pour tout ce qui ressemble à la trahison, et son admiration pour le dévouement, sous quelque forme qu'il se produisît. Il accuse formellement les chevaliers et les gentilshommes d'avoir tramé la perte des insurgés, d'avoir entretenu des intelligences avec le duc de Suffolk, qui marchait contre eux muni d'une loi martiale et d'une artillerie formidable, d'avoir écrit à ce général des lettres justificatives et suppliantes, conçues dans les termes les plus propres à les faire absoudre et mépriser, et dans lesquelles ils faisaient valoir de leur mieux le service qu'ils venaient de rendre à la royauté, en arrêtant les rebelles sous divers prétextes et en les empêchant de marcher tout droit sur Huntingdon, comme ils en avaient eu d'abord le projet. Enfin, ajoute l'historien, ceux d'entre les chefs qui, ayant beaucoup à perdre, étaient comme démoralisés par la peur de la confiscation, réussirent, à force de ruses et de promesses mensongères, à jeter le désordre dans les esprits et dans les manœuvres, et persuadèrent aux insurgés de se soumettre, d'avouer leur tort, de livrer leurs armes et d'approuver les actes du Parlement, ces mêmes actes qui avaient été les causes primitives de l'insurrection. Mais les plus opiniâtres et les plus pauvres, rejetant avec indignation cette capitula-

tion honteuse, allèrent rejoindre les hommes du comté de York, qui, sous le nom de pèlerins de la grâce, venaient aussi, eux, de déployer leur bannière.

Dans toute l'étendue du pays situé entre l'Ecosse et l'Humber, la population, restée tout entière catholique, s'était soulevée pour défendre sa foi. C'était un enthousiasme comme pour une croisade, avec des serments dont la teneur annonçait les intentions les plus pures. On jurait de tenir ferme tous ensemble, pour l'amour de Dieu et de sa sainte Eglise, de ne commettre aucun acte ayant pour objet un profit ou une satisfaction personnelle, de purger le conseil privé et les rangs de la noblesse de tout ce qui s'y trouvait d'impur, et de préserver la personne du roi et sa descendance légitime. Sur la bannière étaient représentés d'un côté le calice avec l'hostie, de l'autre l'image de Jésus crucifié ; partout on rétablissait l'ancien culte et on rendait les couvents à leur première destination. Les insurgés ne s'élevaient pas à moins de quatre-vingt-mille hommes marchant du Nord au Sud, non pas comme un torrent dévastateur, mais comme un fleuve dont on avait rompu les digues pour qu'il charriât au loin les immondices accumulées. Une chose se remarquait avec douleur et même avec dépit : c'était l'absence ou le mauvais vouloir de la classe aristocratique, qu'il fallut presque partout contraindre et garder à vue, comme dans le comté de Lincoln, afin qu'ils ne fussent pas entraînés dans la sphère d'attraction des comtés de Cumberland et de Shrewsbury, qui tous deux, mais surtout le dernier, adressaient au roi des protestations de fidélité, en même temps qu'ils détournaient les gentilshommes subalternes de toute participation à la révolte.

Il y eut cependant quelques exceptions honorables, et les catholiques eurent la satisfaction de voir à leur tête des hommes de guerre qui étaient en même temps des hommes de foi, mais d'une foi chevaleresque, exaltée et affermie par le péril d'expéditions lointaines contre les ennemis du Christ et de son Eglise. Les noms de lord Darcy, Robert Aske et sir Robert Constable, complétement oubliés depuis plus de deux siècles, auraient mérité de vivre au moins dans la mémoire des catholiques anglais. Ces trois héros avaient déjà fait partie d'une expédition de croisés contre les Maures d'Espagne, et c'était parce que l'insurrection portait à leurs yeux le caractère d'une croisade qu'ils avaient consenti à la diriger contre les destructeurs

et les profanateurs de leurs vieilles croyances. Et ce n'étaient pas seulement les croix et les bannières, la présence des prêtres et des moines, et le mélange des pompes du culte aux exercices militaires qui donnaient le droit aux soldats et aux chefs de s'intituler les pèlerins de la grâce ; c'était surtout l'absence totale de tout calcul personnel et de toute mauvaise pensée démocratique ; c'était le respect scrupuleux pour toutes les lois dont la violation se pardonne le plus volontiers dans les temps de désordre, c'était la discipline spontanément établie et si consiencieusement observée, que l'historien grand-seigneur à qui j'emprunte tous ces détails attribue l'échec et la dispersion de cette grande armée catholique, non pas tant à la perfidie des négociations qui survinrent, qu'à l'impossibilité où des hommes qui n'avaient rien, et qui ne voulaient rien prendre par force, se trouvèrent de pourvoir à leur subsistance [1]. Les conditions auxquelles les insurgés voulaient bien mettre bas les armes, montrent de quel esprit ils étaient animés. Ils demandaient la punition des évêques hérétiques par la loi, et celles des seigneurs temporels complices du grand scandale ; ils la demandaient, ou par la loi, ou par la chance d'un combat d'honneur avec un nombre égal de pèlerins ; car ils s'intitulaient *pèlerins de la grâce*. Ils voulaient en outre la révocation des derniers statuts contre le Saint-Siége, le rétablissement des monastères, la convocation d'un parlement à Nottingham ou à York, et surtout le châtiment du grand coupable Thomas Cromwell avec tous ses principaux complices [2]. Malgré la qualification de démagogues que Lingard a cru devoir donner aux chefs de cette insurrection, on ne peut s'empêcher de déplorer la crédulité dont ils furent victimes.

La terreur inspirée par leur marche et par l'accueil enthousiaste qui leur était fait partout, avait tellement troublé les têtes et les consciences des hommes d'Etat et des conseillers d'Henri VIII, que leur salut n'était plus possible sans des concessions terriblement compromettantes pour les coupables. Henri VIII lui-même, dans son effroi, fut sur le point de céder. Mais il y avait une ressource, celle du mensonge et du parjure, et ils en usèrent avec une effronterie dont

[1] The poorer sort having neither means to subsist nor leave from their captain to take any thing by force. (Lord Herbert, p. 415, 418.)

[2] Lord Herbert dit en outre qu'ils voulaient, qu'au lieu d'annates et autres recouvrements de ce genre, on payât au Pape une redevance annuelle pour les intérêts généraux de la chrétienté.

il y a peu d'exemples dans l'histoire. On promit aux catholiques le redressement immédiat de tous leurs griefs avec un pardon illimité, qu'ils acceptèrent avec une confiance d'autant plus inconcevable que toutes ces belles promesses leur étaient garanties par un négociateur qui avait trempé dans presque toutes les iniquités de ce temps-là. Ce négociateur était le duc de Norfolk, le même qui devint immédiatement après l'impitoyable exécuteur des vengeances royales. Tous les pèlerins pris les armes à la main, les prêtres qui les avaient exhortés ou qui avaient porté devant eux des croix ou des bannières, les moines qui s'étaient laissé réintégrer dans leurs couvents non encore démolis, toutes ces catégories de coupables étaient proscrites d'avance, et frappées indistinctement par la loi martiale[1]. Des exécutions sans fin eurent lieu à Hull, à York, à Carlisle, et l'on eut soin de réserver pour la cité de Londres le supplice des principaux chefs, parmi lesquels on distinguait lord Darcy, Robert Aske et sir Robert Constable, que leur plus grande expérience n'avait pas mis à l'abri de la déception royale. Une telle crédulité pouvait tout au plus être pardonnée à ce pauvre pêcheur, leur collègue dans le commandement, qui avait pris ironiquement le titre assez bizarre de *comte de la Pauvreté* (*Earl of Poverty*).

La terrible mission confiée au duc de Norfolk était parfaitement en harmonie avec les précédents de ce grand seigneur. Depuis l'avénement du roi son maître, ou plutôt depuis l'avénement du protestantisme, il avait témoigné peu de répugnance à faire verser le sang innocent, et à s'enrichir de dépouilles illégitimes. Il avait déjà fait ce double métier, comme acquéreur de biens ecclésiastiques et comme juge de l'intègre Thomas Morus, lui qui devait être l'aïeul d'un homme auquel l'Angleterre n'a eu rien à comparer pour la noblesse, la pureté, la sainteté de caractère, depuis les jours d'Edouard-le-Confesseur[2]. Le duc de Norfolk avait devancé tous ses pairs dans la carrière très-lucrative de l'apostasie, et il s'était chargé d'une né-

[1] Même à de grandes distances du théâtre de la guerre, la plus faible et la plus indirecte expression de sympathie pour les insurgés, était punie de mort sans formalité juridique, et ce fut ainsi qu'on vit périr en un même jour trois victimes innocentes parmi lesquelles figuraient, à la grande satisfaction de la royale Majesté, un prêtre nommé Jacques Mallet, qui avait servi en qualité de chapelain auprès de la reine Catherine.

[2] Je veux parler ici de lord Arundel, petit-fils du comte de Surrey et fils du duc de Norfolk, et dont je parlerai ailleurs avec détails.

gociation secrète auprès du roi de France, pour l'engager, moyennant un subside, à nommer un patriarche dans ses Etats[1]. Joignez à cela son servile témoignage dans l'affaire du divorce, son acharnement contre Wolsey, pour avoir sa part des revenus de l'évêché de Winchester, et enfin l'audace avec laquelle il soutint, comme premier ministre, la discussion du statut des six articles dans la Chambre des Lords. Voilà l'homme qui décidait en souverain arbitre du sort de tant de nobles prisonniers confiants dans sa parole, et envers lesquels il se montrait si cruel, qu'Henri VIII lui-même, dont l'âme ne connut jamais la pitié, fut obligé de lui écrire qu'il était temps de clore cette sanglante tragédie ; mais il ne restait plus que des victimes obscures. Les deux lieutenants du duc dans cette campagne d'extermination avaient été le comte de Shrewsbury, héritier, disait-il, de l'antique loyauté des Talbot, et Henri Courtenay, marquis d'Exeter, proche parent du cardinal Pole et enveloppé avec sa femme Gertrude dans la proscription qui frappa immédiatement après tous les membres de cette noble famille.

On ne peut lire sans dégoût les chants de triomphe qu'entonnent les historiens protestants sur le massacre de ces malheureux amnistiés, et les qualifications odieuses et méprisantes dont ils les accablent[2]. Cette grande insurrection du nord une fois étouffée, rien n'arrêta plus le débordement des passions sauvages auxquelles on avait donné d'avance force de loi. Pendant les dix années que dura encore ce règne, après ce que les courtisans appelaient la pacification[3], les griefs s'accumulèrent pour des insurrections futures. On peut dire que jamais le droit divin des rois ne se manifesta sous des formes si repoussantes. Plus ce droit était contesté par des paroles ou par des faits, plus la pénalité qui devait lui servir de sanction devenait atroce, atroce dans les menaces, plus atroce encore dans l'exécution. Il y avait des espèces de catéchismes, souscrits par tous les dignitaires du clergé, qui renfermaient des enseignements étranges sur l'étendue de l'obéissance due au chef de l'Etat, quelque coupable qu'il pût être envers Dieu et envers les hommes[4]. Les lords et les com-

[1] Lingard, in-8, vol. VI, p. 261.

[2] This rebellious garrison of satan with his counterfeited signs of holiness, people very ignorant and rude, knowing not what true religion meant, but altogether nose led in superstition and popery. (*Hall's chronicle*, p. 830).

[3] Ubi solitudinem faciunt pacem appellant. (Tacite, *vie d'Agricola.*)

[4] Collier, II, p. 139, 143.

munes s'étaient accordés pour donner aux proclamations royales la même force qu'à des actes du parlement, et le vicaire général Cromwell avait persuadé à son maître de substituer tout simplement son bon plaisir à la loi [1], sans parler des coutumes vraiment orientales qui finirent par prévaloir autour de lui, comme l'usage où étaient les membres de la Chambre-Haute, quand il était question de *Sa très-sacrée Majesté*, de se lever de leurs chaises curules et de se prosterner tous ensemble comme devant un demi-dieu.

La masse de la population étant restée presque partout catholique, il était difficile qu'elle vît de sangfroid les innovations blessantes faites chaque jour dans ses institutions et son culte, la ruine ou la profanation des édifices sacrés, les changements arbitraires dans la liturgie, les insultes prodiguées à la mémoire ou aux images des saints les plus vénérés, l'insolence croissante, le vandalisme et l'opulence scandaleuse des dépositaires de l'autorité publique, l'étalage des vases sacrés et des ornements sacerdotaux dans des palais construits avec les matériaux des églises démolies ; à quoi il faut joindre les progrès effrayants de la misère publique, par suite de la suppression des couvents et des autres asiles de charité, l'abaissement du prix de travail, la dépréciation de la monnaie courante, la cupidité barbare des nouveaux propriétaires qui fermaient de clôture les terres en friche où paissaient jadis les troupeaux du pauvre, et les terrains que les moines avaient charitablement abandonnés aux paysans de leur voisinage ; de sorte qu'une foule de ces malheureux, brutalement chassés de cette espèce de patrimoine héréditaire, étalaient souvent sur les routes, dans les bourgs et jusque sur les places publiques des grandes villes leur incurable misère, dont on finit par les punir comme d'un crime en vertu d'une ordonnance qui condamnait tout vagabond coupable de trois jours de vagabondage, à recevoir par un fer rouge l'empreinte de la lettre V sur sa poitrine, et à devenir en outre pendant deux ans l'esclave de son dénonciateur, qui ne devait le nourrir que de pain et d'eau, et pouvait en outre fixer un anneau de fer autour de son cou, de son bras ou de sa jambe et le contraindre au travail même le plus vil par toute espèce de châtiment corporel. Une première tentative d'évasion était punie par une empreinte de fer rouge sur le front et par l'esclavage à perpétuité ; une seconde emportait la peine de mort. En présence de cette

[1] Fox, II, p. 65.

législation de cannibales, la prédication du droit divin des dynasties régnantes, tel qu'il avait été compris sous Henri VIII, ne pouvait plus être entreprise avec quelque succès qu'auprès de ceux qui avaient besoin de s'abriter quelque part contre l'orage qui s'amoncelait sur leurs têtes ; c'était une guerre à outrance faite par le riche contre le pauvre, une guerre contre son corps et contre son âme.

Il y avait en outre une guerre aussi stupide que farouche déclarée à tous les objets du culte, et non-seulement du culte religieux, mais aussi du culte des souvenirs, tant nationaux que domestiques. Pour trouver des excès comparables à ceux qui furent alors commis par les grands seigneurs qui se partageaient ou se disputaient le pouvoir, il faudrait remonter à la grande invasion des barbares, ou à celle des Normands dans le huitième siècle, ou bien il faudrait descendre à une époque plus rapprochée de nous, où la France vit ses églises et ses tombeaux profanés par une populace ignorante et fanatique.

C'est assurément un beau trait dans le caractère du peuple anglais et dans son histoire, que l'impatience bruyante et même parfois menacante avec laquelle il voyait s'écrouler tant de monuments, que ses instructeurs et ses maîtres auraient dû lui apprendre à respecter, si ce respect ne lui avait pas été naturel. Déjà sous Henri VIII il avait laissé éclater à plusieurs reprises son mécontentement, et un jour il avait fallu faire intervenir la force armée pour réprimer une sédition populaire survenue dans un quartier de Londres, à cause de l'enlèvement d'un carillon de cloches qui avait servi d'enjeu pour une partie de dés entre le roi et un de ses courtisans. De toutes les privations que la réforme ou plutôt la rapacité des réformateurs imposa aux habitants des villes et des campagnes, il n'y en eut aucune qui fut plus vivement sentie, que la suppression de ces carillons, devenus, pour ainsi dire, une musique populaire, à la fois rurale et religieuse, puissante par l'association des souvenirs, et dont les oreilles pieuses ne pouvaient plus se déshabituer [1]. Mais le duc de Somerset, le grand démolisseur de cette époque, avait déclaré souveraine-

[1] The country was thus in danger of losing its best music... a music hallowed by all circumstances... wich according equally with social exultation and social pensiveness, though it falls upon many an unheeding ear, never fails to find some hearts which it exhilarates, and some which it softens.

(Southey, *Book of the Church*, ch. II, 117.)

ment qu'une seule cloche suffisait pour appeler les fidèles au service divin.

Quelquefois le peuple, à l'occasion d'un acte de vandalisme bien brutal, se contentait de protester par son silence ou par son inaction, et ce n'était pas alors que sa protestation était la moins touchante. Il faut lire dans la *Description de Londres*, par Stow [1], l'histoire de la suppression et de la vente du prieuré de la Sainte-Trinité, situé à l'extrémité d'un faubourg, au milieu des champs, avec de petites cabanes et de petits jardins pour les pauvres incurables qui trouvaient un asile dans ce saint lieu, et qui suspendaient un chapelet à leur fenêtre pour faire appel à la charité des passants quand ils étaient trop malades pour se lever de leurs lits. Une multitude de bonnes âmes dirigeaient leurs promenades vers ce prieuré tous les vendredis, et en revenaient avec des émotions de miséricorde et de respect que ne donne pas l'exercice de la charité légale. Une destination si sainte ne sauva pas cet édifice de la ruine dont tant d'autres furent frappés. En 1531, le prieuré fut livré par Henri VIII à un de ses courtisans, lord Audley, qui le donna en dot à sa fille, et l'église avec son beau clocher fut offerte à quiconque voudrait la démolir et s'en approprier les matériaux. Mais il ne se trouva pas dans Londres un citoyen assez impie pour se prévaloir de cette offre sacrilége [2].

Il aurait fallu se faire une prodigieuse illusion pour s'imaginer que les choses se passeraient toujours ainsi, et qu'on pourrait impunément blesser toutes les susceptibilités d'un peuple qu'on n'avait pas encore dégradé. Cette illusion paraît avoir été portée à un degré vraiment incroyable par le duc de Somerset et ses créatures. Son frère, sir Henry Seymour, poussait la brutalité jusqu'à frapper à l'autel les prêtres qu'il trouvait disant la messe après qu'elle eut été abolie par le roi [3]. Leur fraternité ne se retrouvait que dans les en-

[1] Stow's survey of London, in-fol., p. 122, 146.

[2] The priory Church and steeple was profered to whomsoever would take it down and carry it from the ground; but no one would undertake the offer, so Audley had it done at his charge. (*Stow's Survey of London*, p. 146.)

[3] Heylin qui raconte ce fait ajoute que les domestiques de Seymour refusèrent de prêter la main à ce sacrilége, que le prêtre en maudit l'auteur en pleine chaire, et que cette malédiction fut si efficace que tous les enfants de son fils unique, sir John Seymour, trois fils et plusieurs filles, sont aujourd'hui, dit l'historien, sans un sou ou un pouce de terre, et réduits tous à vivre d'aumônes. (P. 5.)

couragements réciproques qu'ils se donnaient pour de tels exploits, et dans le partage de certaines dépouilles, dont le plus avide et le plus fort consentait à laisser une portion à l'autre [1]. Ce fut ainsi qu'ils envahirent en commun le patrimoine si riche de l'abbaye de Westminster, sans parler de tant de marchés infâmes passés en leur nom pour la destruction d'une multitude d'églises collégiales et de chapelles libres, dont l'emplacement se vendait quelquefois pour y construire des tavernes, afin de spéculer sur l'habitude où était le peuple de fréquenter ce lieu préférablement à tout autre.

Aucune résistance sérieuse ne paraît avoir été opposée à ce vandalisme croissant par les protecteurs naturels des monuments nationaux. Par une contradiction étonnante et scandaleuse, ce furent les classes inférieures, celles que les proclamations du temps appellent le *bas peuple* ou *la canaille*, qui défendirent leurs monuments contre les démolisseurs, comme on le vit à Londres même, le jour où les habitants d'un quartier très-populeux se levèrent en masse pour sauver la belle église de Sainte-Marguerite d'une destruction imminente [2]. Mais cette église et d'autres encore, avec deux chapelles et trois palais épiscopaux, n'en tombaient pas moins sous le marteau des démolisseurs, pour fournir des matériaux et un emplacement assez vaste au palais du lord-protecteur [3], qui avait concentré dans la capitale ses moyens de répression les plus énergiques.

Mais ailleurs les profanations et les scandales approuvés ou ordonnés par lui, ne trouvaient pas la même impunité. Les commissaires chargés de l'exécution de ses ordres, et qui pillaient autant pour leur propre compte que pour le sien, étaient d'autant plus maltraités qu'ils s'éloignaient davantage de Londres [4]. C'étaient eux qui servaient de caution ou d'entremetteurs à une multitude de transactions inouïes, en vertu desquelles la noblesse des provinces, pour prix de sa lâche connivence, gardait les revenus des bénéfices, dont elle n'avait eu jusqu'alors que la présentation, ou les distribuait à des domestiques favorisés, pour qu'ils pussent entretenir des meutes ou

[1] Heylin, p. 60. — [2] *Ibid.*, p. 73.

[3] Ce palais existe encore et est connu sous le nom de Somerset-House.

[4] The ardor against images was little pleasing to the main body of the people. The further the commissioners went from London, the worse they were handled.

(Heylin, p. 55 et 57.)

des faucons, tandis que le bénéficiaire dépossédé était réduit à devenir baillif ou même aide de cuisine[1].

Ce spectacle et d'autres du même genre passaient assez fréquemment sous les yeux pour entretenir dans les âmes honnêtes une indignation permanente. Que devait-ce donc être quand le scandale venait des ministres du nouveau culte, lesquels, pour la plupart, se montraient plus âpres à la curée que les laïques les plus insatiables? On vit des évêques intrus, qui, non contents de dévaster leur église cathédrale et de vendre le plomb qui en couvrait la toiture, allaient chercher ce métal jusque dans les tombeaux de leurs prédécesseurs, et, après avoir brisé leurs cercueils, jetaient à la voirie des cadavres qui n'étaient qu'à moitié putréfiés. Celui d'un roi d'Écosse, qui avait été enterré dans la résidence royale de Sheen après la bataille de Flodden-Field, fut tiré de son caveau et jeté dans un grenier sous un tas de vieilles planches. Il va sans dire que les métaux plus précieux que le plomb excitaient encore davantage la cupidité cléricale ou épiscopale. On coupa la tête de la statue en argent que la piété de la reine Catherine avait placée sur le tombeau du vainqueur d'Azincourt[2]. On vit un alderman de Londres acheter à vil prix les statues de bronze et d'autres anciens monuments destinés à perpétuer les souvenirs des rois bienfaiteurs d'une église vouée à la destruction, et les habitants de Bristol virent charger sur un bâtiment de transport une quantité de statues royales, qui furent englouties dans le canal Saint-Georges[3].

Il ne fallait plus désormais qu'une goutte d'eau pour faire déborder le vase, et cette goutte d'eau fut d'abord l'usurpation des terrains dont les moines avaient laissé aux pauvres le libre usage, et ensuite le livre de prières rédigé par le trop fameux Cranmer, et imposé par la force brutale à une population dont à peine un douzième avait renoncé à la religion de ses pères[4].

Les nouvelles qu'on se communiquait d'un bout du royaume à l'autre, faisaient espérer aux catholiques que l'insurrection pourrait éclater simultanément aux quatre points cardinaux, de manière à dévorer par ce quadruple incendie les principaux auteurs des cala-

[1] Heylin, p. 62, 65. — [2] *Speed's history of England,* ch, XV. — [3] *Harrington's mescellanies,* II, p. 147.

[4] Paget écrivait au Protecteur, en 1549 : « The use of the old religion is forbidden by the law : and the use of the new is not yet printed in the stomachs of eleven of twelve parts of the realm, what countenance soever men make outwardly to please them in whom they see the power resteth. »

mités publiques, lesquels crurent eux-mêmes toucher à une catastrophe, quand ils surent qu'un cri de colère et de vengeance s'était élevé de tous les points de ce beau royaume si foulé et si insulté par eux; car le comté d'York lui-même, malgré l'épuisement et le découragement qu'y avait laissés la loi martiale, fournissait encore trois mille cœurs indomptables commandés par un chef héroïque nommé William Ombler, lequel dédaigna le pardon après sa défaite, et mourut sur un gibet avec le courage et la résignation d'un martyr[1].

Les Gallois seuls ne remuaient pas encore; mais ce retard n'était pas l'effet de l'indifférence ni d'une prédilection quelconque pour la religion nouvelle, qui n'avait guère été adoptée que par les vassaux et l'entourage immédiat de la famille normande et protestante des Herberts. La proscription des moines, et surtout des Franciscains jadis si dévoués à Owen Glendor, aurait seule suffi pour rendre le protestantisme suspect à la population cambrienne. D'ailleurs n'avait-elle pas goûté les prémices des vertus épiscopales du nouvel établissement, dans la personne de l'incomparable Barlow, évêque de Saint-David, lequel avait doté successivement chacune de ses cinq filles, en vendant à beaux deniers comptants le plomb qui formait la toiture de sa cathédrale? et les habitants de Bangor n'avaient-ils pas vu leur évêque trafiquer des terres et des revenus de son siége épiscopal, vendre les cinq cloches de son église, et les livrer à un navire étranger pour être fondues et transformées en canons dans un autre pays? Mais on ne laissait parvenir dans le pays de Galles que de vagues rumeurs sur les mesures désastreuses qu'on appliquait brutalement dans tout le reste du royaume, tandis qu'on lui en épargnait la trop brusque introduction, afin de ne pas armer contre soi une race fière et belliqueuse dont les accès de colère et de patriotisme étaient si difficiles à calmer. Aussi leur fit-on des concessions incroyables, pour ne pas les effaroucher; l'ancienne liturgie, avec les cérémonies qui s'y rapportent, fut maintenue presque partout; les images, les reliques et les autres objets du culte populaire ne furent écartés ou supprimés que par des gradations insensibles, et quand éclata l'insurrection dont nous allons parler, l'usage des chapelets était encore conservé, au grand scandale des fervents réformateurs qui en firent un crime au pasteur chargé par la loi d'extirper toutes ces vieilles superstitions.

[1] *Stowe's Chronicle*, p. 597.

L'insurrection éclata dans vingt comtés à la fois, et parmi ces comtés il y en avait plusieurs dont les habitants étaient proverbialement connus pour leur indomptable courage [1]. Celui qui devança tous les autres fut le comté d'Oxford, dont la population tout entière était restée catholique. Le comté de Buckingham, qui se ressentait du voisinage, arbora la même bannière, et ce fut vers cette partie du royaume que les oppresseurs de la conscience publique firent marcher les premières troupes dont ils purent disposer; mais ces troupes n'étaient pas anglaises; Spinola, leur chef, les avait naguère amenées d'Italie, et comme on les avait soudoyées avec le produit du brigandage alors pratiqué sur la plus vaste échelle, elles n'hésitèrent pas à faire main basse sur les insurgés partout où elles les rencontrèrent. Lord Gray qui les commandait, et dont les instructions se ressentaient de la peur que l'insurrection générale avait faite à ses collègues, fut impitoyable dans ses vengeances, et, outre les victimes qui succombèrent dans le combat ou dans la poursuite, il fit périr sur le gibet douze capitaines catholiques tombés entre ses mains, ou plutôt livrés par les gentilshommes du pays qui n'avaient pas eu honte de se mettre à la suite des soldats étrangers.

La victoire coûta beaucoup plus cher dans les comtés méridionaux, et surtout dans le pays d'Ar-Deven et de Cornouailles [2], occupés par des hommes pleins de foi et d'énergie, et nullement disposés à faire bon marché de leurs croyances. Leurs délibérations, leurs cris de guerre et de vengeance, leurs manifestes aux habitants du littoral, leurs menaces aux émissaires du gouvernement, tout cela se fit dans la vieille langue celtique, à laquelle le parti vainqueur voua dès lors une haine qu'il est parvenu à satisfaire. Tous les historiens contemporains s'accordent à représenter ces guerriers comme doués d'un courage pour ainsi dire surhumain ; et cependant le récit de leurs exploits ne nous a été transmis par aucun écrivain catholique. Il faut se contenter des détails très-incomplets, mais souvent très-caractéristiques recueillis par un chroniqueur obscur, protestant fanatique qui se trouvait alors dans la ville d'Exeter [3], théâtre des pre-

[1] Les comtés qui prirent part à l'insurrection furent ceux de Wilts, Sussex, Surrey, Hampshire, Berks, Kent, Gloster, Somerset, Suffolk, Warwick, Essex, Hertford, Leicester, Worcester, Rutland, Oxford, Norfolk, Cornwall et Devon, non compris les comtés du Nord.

[2] Du mot breton *deven,* les Anglais ont fait Devon, puis Devonshire.

[3] Ce chroniqueur s'appelle Hooker, et sa chronique est imprimée à la suite de

miers combats que se livrèrent les deux partis. Il avoue que sans ce qu'il appelle la loyauté des citoyens qui, malgré leur adhésion à la foi catholique, refusèrent de recevoir dans leurs murs les ennemis du gouvernement royal, la cause de la vieille superstition aurait pu triompher. Mais l'exemple de fidélité donné par le maire et les autres magistrats, fut décisif pour la masse de la bourgeoisie, et quant à ceux qui brûlaient de joindre ou de seconder l'insurrection, ils furent consternés en voyant les chanoines de la cathédrale, avec l'archidiacre et le trésorier, faire cause commune avec les autorités municipales et s'entendre avec elles sur les mesures à prendre pour mettre la ville en état de défense. Cette connivence inattendue exaspéra tellement les assiégeants, qu'ils résolurent un moment d'envelopper les innocents et les coupables dans un même châtiment, c'est-à-dire dans un même incendie. Un artilleur étranger, la terreur d'Exeter depuis le commencement du siége, parce qu'il pointait toujours sa pièce à coup sûr, s'engagea, par un procédé de son invention, à brûler la ville en quatre heures; et déjà il avait commencé ses préparatifs, quand un des chefs de l'armée catholique, le curé Welsh, désigné par le chroniqueur comme le principal promoteur de l'insurrection, fut instruit de cette épouvantable résolution. Il accourt au lieu où la curiosité jointe à l'espoir de la vengeance avait attiré une foule de spectateurs qui se rangèrent pour lui faire place; car il était chéri et respecté par ses soldats autant que par ses ouailles : « Faites « tout ce que vous pourrez, leur dit-il, pour prendre la ville par stra« tagème ou par force, l'épée à la main, et je marcherai avec vous « ou même à votre tête ; mais s'il s'agit de vous en emparer par le « feu, je n'y consentirai jamais, et je me placerai comme un obstacle « entre la cité et l'incendie [1]. » Nous verrons plus tard comment cette intervention héroïque fut récompensée par les vainqueurs.

La petite armée qui avait entrepris ce siége sous les ordres du curé Welsh et d'Humphry Arundel, gouverneur du Mont Saint-Michel, alors très-fréquenté par les pèlerins, se composait des plus ardents volontaires que les campagnes voisines avaient fournis. L'insurrection n'y avait pas été préméditée de longue main; une in-

celle de Holinshed. Ce Hooker était père d'un autre écrivain du même nom, auteur d'un ouvrage *Sur la politique ecclésiastique,* ouvrage qui jouit d'une grande autorité dans l'Eglise anglicane.

[1] Hooker, dans la *Chronique d'Holinshed,* p. 1024.

sulte brutale faite à une vieille femme bretonne qui se rendait à l'église paroissiale, en disant son chapelet, détermina l'explosion dans la paroisse de Sainte-Marie, dont le bourg fut aussitôt fortifié avec des pièces d'artillerie que les plus agiles coururent enlever à Topsham. L'auteur de cette insulte était sir Walter Raleigh, si célèbre, dans les annales de ce siècle, comme courtisan et comme pirate, et qui, par un étrange revirement de fortune, devait un jour donner, du fond de sa prison, le signal de la réaction historique contre la mémoire de Henri VIII. Le jour même où son insolente conduite envers une vieille femme avait fait courir les campagnards après lui comme après un ennemi public, il fut pris et épargné par eux, malgré son flagrant délit, et il leur fournit ainsi l'occasion de montrer la supériorité de leurs sentiments sur ceux de leurs adversaires, envers lesquels, malgré les plus irritantes provocations, ils n'usèrent point de représailles.

Dans la paroisse de Crediton, contre laquelle Sir Peter Carew marcha à la tête d'un corps de troupes assez nombreux pour rendre la résistance impossible, les assaillants furent si vigoureusement accueillis qu'ils ne crurent pas pouvoir pénétrer dans le village à moins de mettre le feu aux granges où les rebelles semblaient s'être retranchés; et quand tous les obstacles furent enfin forcés par le fer ou par le feu, le vainqueur fut tout surpris de ne trouver que quelques pauvres gens mêlés à des vieillards qui avaient pris le parti de rester là pour mourir.

Dans la paroisse de Samford, l'indignation des catholiques avait éclaté le dimanche de la Pentecôte, à l'occasion de la nouvelle liturgie de Cranmer, qu'on avait voulu mettre en vigueur ce jour-là, comme pour insulter au Saint-Esprit lui-même. La résolution de venger cette insulte fut à la fois si impétueuse et si sérieuse, que dès le lendemain tout le pays fut en armes. Dans la paroisse voisine, un commissaire iconoclaste, qui avait déjà rempli plusieurs missions du même genre parmi des populations patientes, fut frappé mortellement d'un coup de couteau au moment même où il abattait une image, antique objet de vénération populaire, et les malédictions dont les spectateurs couvrirent ses lamentations ne furent pas dirigées contre le meurtrier, mais contre la victime. Tous les symptômes précurseurs d'une lutte acharnée se manifestaient à la fois. Les premiers qu'on choisit pour chefs furent un tailleur, un cordon-

nier et un laboureur ; mais bientôt les ecclésiastiques furent investis malgré eux de la suprême autorité, non-seulement dans le conseil, mais aussi dans la direction de la guerre. Un prêtre, nommé Robert Bocham, ayant sous ses ordres sept autres chapelains animés du même enthousiasme que lui, élevait les sentiments de ces soldats improvisés à la hauteur où ils devaient être, pour que leur expédition pût être regardée comme une croisade. Il fallait que ces nouveaux croisés eussent un air bien terrible, puisque tous les historiens protestants qui se succédèrent depuis cette époque jusqu'au XVII[e] siècle ne parlent de ces guerriers catholiques qu'avec un effroi rétrospectif[1], et conviennent unanimement que la cause *du saint Evangile* ne courut jamais un si grand danger. Malheureusement, on avait fait tout dépendre de la réussite du siége d'Exeter, où les magistrats et les bourgeois catholiques avaient résolu de mourir plutôt que de se rendre[2]. Ni les assauts multipliés, ni les menaces d'incendie, ni même la famine, ne purent les décider à ouvrir leurs portes, et ils réussirent à prolonger leur existence jusqu'au moment où lord Russell vint à leur secours.

Ce personnage, naguère mignon de Henri VIII, et scandaleusement enrichi, même avant qu'il eût pris sa part des dépouilles sacriléges distribuées par son maître entre ses courtisans pour prix de leurs serviles complaisances, servait la cause de la royauté compromise avec tout le zèle d'un sujet qui craint d'être entraîné ou plutôt d'être écrasé par sa chute ; mais ses talents militaires ne répondaient pas à son dévouement, et les missionnaires qu'il amenait avec lui pour prêcher la doctrine de l'obéissance passive trouvaient partout des cœurs prodigieusement endurcis. Il fallut se rabattre sur des tentatives de négociations, dans le genre de celles par lesquelles le duc de Norfolk avait perfidement désarmé les *pèlerins de la grâce ;* mais une si grossière déception ne pouvait pas réussir une seconde fois, et on se tint en garde contre toutes les avances qui rappellaient ce honteux souvenir. Cependant les conditions auxquelles on offrait de

[1] They were very tall men, lusty and of great courage, and who in a good cause might have done better service. (Hooker, dans la *Chronique d'Holinshed*, in-folio, p. 1023. Voir aussi, *Speed's history of great Britain*, l. 9, ch. XXII.)

[2] It pleased the eternal God so to carry and rule the hearts of the magistrates and citizens that albeit being nursed in the romish religion they were affected thereunto, yet they so much respected their duty to their prince that they openly professed they would never yield the city so long as they lived. (Holinshed, p. 1020.)

mettre bas les armes avaient quelque chose de plus pur et de plus désintéressé ; car elles n'insistaient pas, comme avaient fait les insurgés du Nord, sur le châtiment exemplaire des grands coupables, ce qui aurait rendu toute négociation impossible. Mais le rétablissement de l'ancien culte était un point sur lequel les négociateurs catholiques étaient intraitables, car ils représentaient des hommes décidés à mourir plutôt que de capituler. Si cette condition préliminaire était accordée, on demandait comme garantie de son accomplissement l'admission du cardinal Pole dans le conseil ; et pour ce qui était du rétablissement des ordres monastiques, dont la suppression totale ne pouvait pas être consentie, même par des vaincus, on se contentait de deux abbayes par comté ; mais le nombre des spoliateurs intéressés au rejet de toute proposition raisonnable avait encore augmenté depuis le nouveau règne, et avec leur nombre s'était accrue leur audace.

Lord Russell avait évité tout engagement sérieux avec les rebelles, tant qu'il n'avait eu à leur opposer que les troupes placées sous ses ordres, quoique ces troupes fussent animées comme lui par le fanatisme de la haine et de la rapacité ; mais quand il eut été joint par lord Gray et par les soldats mercenaires du condottiere Spinola, qui avaient encore les mains teintes du sang catholique versé par eux dans une autre partie du royaume, les pourparlers furent brusquement rompus, et les deux armées se heurtèrent avec un acharnement égal, mais avec des avantages bien différents. Les insurgés mal commandés, mal pourvus d'artillerie et de cavalerie, eurent le dessous, mais se retirèrent en bon ordre, de manière à donner aux paroisses voisines le temps de courir à leur secours. Ce secours ne se fit pas longtemps attendre ; au signal donné par les habitants de Sainte-Marie-Clift, le tocsin fut sonné de village en village, et six mille nouveaux guerriers, levés à la hâte et presque sans armes, s'avancèrent avec un redoublement d'ardeur au secours de leurs frères vaincus, mais non découragés. Le missionnaire Cauerdale était occupé à haranguer les vainqueurs, quand ceux-ci entendirent battre l'alarme et virent l'ennemi s'avancer en bon ordre pour prendre sa revanche. Cette revanche fut terrible. Artillerie, cavalerie, troupes régulières, tant anglaises qu'italiennes, tout céda devant l'impétueux élan de ces soldats de la foi : le bagage, le trésor et les munitions de lord Russell tombèrent en leur pouvoir. Les chefs de l'armée royale

comprirent que c'en était fait d'eux et du protestantisme, si l'échec qu'ils venaient de subir n'était pas immédiatement réparé. La bataille recommença donc dès le lendemain plus acharnée que jamais.

D'un côté, lord Russell fit mettre le feu aux maisons de Sainte-Marie-Clift, dans l'espoir qu'une partie des catholiques se détacheraient pour l'éteindre; de l'autre, lord Gray fit monter sa troupe sur une colline située au delà d'une petite rivière qu'il franchit à gué. Sa manœuvre avait pour but d'intercepter le secours dont on redoutait l'approche. En effet, il aperçut bientôt un nuage de poussière, et il se hâta d'en donner avis à son collègue, avec lequel il avait sans doute concerté d'avance l'épouvantable massacre qui suivit. Tous les soldats protestants reçurent l'ordre d'égorger leurs prisonniers, et le chroniqueur contemporain ne dit pas qu'il y ait eu répugnance ou hésitation. De part et d'autre, on resta campé toute la nuit, et les soldats de lord Russell, comprenant qu'après avoir rempli l'office de bourreaux, ou plutôt de bouchers, ils n'avaient plus de quartier à espérer, se sentirent courageux comme des tigres [1]. Vers le milieu de la nuit, un renfort considérable leur arriva d'Exeter avec plusieurs pièces d'artillerie, et la disproportion des forces devint telle qu'aux premiers rayons de l'aurore les catholiques se virent cernés de toutes parts. Ici la narration du chroniqueur Hooker devient, malgré sa partialité habituelle, toute empreinte d'admiration et de pitié. « Il « n'y avait plus, dit-il, moyen de s'échapper; il fallait se rendre ou « combattre sans espoir. On vit ces malheureux tenir ferme et défen- « dre leur terrain pied à pied, tant qu'il leur resta membre ou souffle « de vie. Enfin ils furent renversés sur le champ de bataille, et très- « peu survécurent, si même il en survécut un seul. Le combat fut « terrible et le carnage fut grand, et telles étaient la valeur et l'énergie « de ces hommes, que lord Gray disait n'avoir jamais vu rien de pa- « reil dans toutes les guerres auxquelles il avait assisté [2]. »

A la nouvelle de ce désastre, les catholiques qui étaient devant Exeter en levèrent le siége, et mirent en liberté les gentilshommes suspects qu'ils avaient enfermés dans les églises des environs, et dont aucun ne fut maltraité par eux, même après la nouvelle du massacre de leurs frères. Bientôt arriva l'armée victorieuse, gorgée de sang et de dépouilles; elle fit son entrée triomphale dans Exeter

[1] *Holinshed*, 1024.
[2] Chronique de Hooker, dans *Holinshed*, p. 1025.

le 6 août 1549. Si la contrée d'alentour avait été conquise par des sauvages, elle n'aurait pas été plus cruellement saccagée. Outre que les soldats mercenaires de Spinola étaient insatiables, il y avait mille volontaires gallois, arrivés trop tard pour le combat, et qui se dédommageaient par le pillage le plus effréné. Leur chef, sir William Herbert, digne collègue de lord Russell sous tous les rapports, leur avait inspiré une haine si ardente contre les catholiques, qu'ils cherchaient toutes les occasions de se mesurer avec eux, et nous les retrouverons bientôt assouvissant leur fureur sur un autre champ de bataille. En attendant, ils se faisaient payer largement leurs services futurs, et lord Russell avait trop besoin des passions qui se déchaînaient autour de lui, pour songer à les contenir par la discipline, aussi donnait-il satisfaction à tous : aux uns il distribuait des terres, des objets précieux produits du pillage des églises, aux autres des prisonniers de valeur pour qu'ils s'en fissent payer la rançon, et afin qu'il y eût de quoi satisfaire tous les goûts, il ordonna, pour la délectation des fanatiques désintéressés, de dresser une quantité de gibets dans l'intérieur de la ville et hors des murs, et d'y suspendre les plus obscurs des prisonniers ; car on voulait que le supplice des chefs servît de leçon aux habitants de la capitale, jusqu'alors très-mal disposés pour le protestantisme et ses héros. Il y eut cependant une exception. Le curé Welsh ne fut pas envoyé à Londres ; c'était à la ville même d'Exeter, sauvée par son intervention généreuse, que lord Russell voulait donner sa mort en spectacle. Il le fit suspendre, non pas à une potence, mais au clocher même de sa paroisse, revêtu de sa chasuble comme pour dire la messe, avec son chapelet dans une main, et le goupillon de l'eau bénite dans l'autre, pour que la dérision fût complète envers ses pauvres paroissiens, qui eurent pendant plusieurs jours cet affreux objet sous les yeux[1]. L'insolence de lord Russell ne ménageait plus rien, parce qu'il croyait la révolte à jamais écrasée.

Mais l'exécuteur des hautes œuvres du protestantisme nais-

[1] Voici le portrait du curé Welsh, tel qu'il se trouve dans le chroniqueur Hooker : « He shot well in the long bow and in the cross-bow he handled his hand-gun and piece very well, such a man as would not give his head for the polling nor his beard for the washing, of a good parentage in Peuverin in Cornwall, in this rebellion an archcaptain and principal doct. He very patiently took his death and would have been a good member in his commonwealth had not the weeds overgrown the good corn and his foul vices overcome his virtues. (*Holinshed*, p. 1026.)

sant se trompait dans son calcul. Les hommes de Cornouailles, en apprenant les massacres et les exécutions ordonnées par lui dans le pays d'Ar-Deven (Devonshire), résolurent de tenter un dernier effort pour venger leurs frères et leur culte outragé de tant de manières; et, pour se placer plus immédiatement sous la protection du Dieu pour lequel ils allaient mourir, ils voulurent avoir au milieu d'eux les croix et bannières de leurs églises, avec un autel portatif surmonté d'un crucifix entre des candélabres, et sur lequel était offert chaque jour le saint sacrifice. L'enthousiasme religieux était à son comble parmi cette vaillante et pieuse population vouée d'avance à la destruction ou plutôt au martyre. La disproportion numérique était telle qu'un miracle seul pouvait donner la victoire à ces derniers débris de l'armée catholique. Comme on savait qu'ils étaient décidés à vendre chèrement leur vie, on fit tout ce qu'on put pour les décider à mettre bas les armes; mais, dit l'historien protestant, ils préférèrent se battre en hommes de cœur, et on ne put en venir à bout qu'après les avoir massacrés ou pris à peu près tous tant dans la ville que dans la campagne [1]. Avec un vainqueur aussi sanguinaire que lord Russell, le sort des prisonniers ne pouvait pas différer de celui des morts, et il n'y eut pas moins de gibets dressés dans les environs de Samford que dans ceux d'Exeter. Les trois principaux chefs Coffin, Wineslade et Jean Berry furent réservés au supplice des traîtres, qu'ils subirent courageusement à Londres en même temps qu'Humphry Arundel et ses compagnons d'infortune.

Le silence qui se fit après la mort de ces héros catholiques, dans le pays théâtre de leurs exploits et de leurs sacrifices, ne fut plus interrompu par aucun cri de liberté. Aucune main sympathique ne traça leur histoire ni même leur épitaphe, et moins d'un siècle plus tard, les derniers vestiges de la religion pour laquelle ils étaient morts avaient disparu de la terre qu'ils avaient abreuvée de leur sang. Leurs coreligionnaires des générations suivantes finirent même par oublier cet épisode si glorieux pour la cause catholique en Angleterre, et je ne sache pas qu'aucun pieux pèlerinage ait jamais été fait à Sainte-Marie-Clift ou à Samford. Et cet oubli universel n'est pas

[1] They would yield to no persuasions, but most manfully did abide the fight, and never gave over, until that both in the town and in the field they were all for the most taken or slain. (*Holinshed*, p. 1026.)

encore ce qu'il y a de plus triste dans la destinée de ces martyrs ; leur mort même, malgré la sainteté de leur cause, ne pouvait pas être exempte d'une certaine amertume. Dans le dernier combat de Samford, leurs frères du pays de Galles, qui leur étaient unis par la communauté du langage et des souvenirs, avaient voulu être à l'avant-garde pour leur porter les premiers coups, et les victoires successives remportées par lord Russell étaient l'ouvrage de soldats catholiques venus d'Italie pour les exterminer à prix d'argent. Et qui sait si, en voyant le triomphe décisif du protestantisme, l'affreuse pensée de l'apostasie et de l'ingratitude de leurs descendants ne rendit pas leurs derniers instants plus amers.

Heureusement la foi chrétienne offre un système de compensation qui dissipe toutes les tristesses et remplit toutes les lacunes, et nous n'avons pas besoin de nous souvenir du fameux serment de Démosthène, pour savoir qu'on peut être vaincu sans avoir failli. Nous ne sommes pas réduits comme lui à adjurer les mânes de guerriers auxquels on décerne une immortalité illusoire. Au lieu de ces invocations aussi vaines que fastueuses, nous avons la loi éternelle et consolante qui assigne leur valeur respective à tous les genres de sacrifices. Nous savons que, dans la magnifique ordonnance de la Cité de Dieu, le martyre volontaire, subi par les héros chrétiens pour empêcher les empiétements insolents de la Cité du monde, porte tôt ou tard ses fruits, et s'il est des prières qui emportent le ciel d'assaut et retombent en bénédictions et en lumières sur les esprits involontairement égarés, il faut que ce soient les prières des victimes dont la terre ne se souvient plus, et dont le nom n'est inscrit que dans le livre de vie.

La lutte contre les catholiques bretons d'Ar-Deven et de Cornouailles avait été terrible ; celle contre les catholiques saxons du pays de Norfolk, le fut peut-être encore davantage.

Rio.

UNE JOURNÉE

DANS LES MONTAGNES NOIRES.

Que le lecteur ne s'attende pas à trouver ici des aventures extraordinaires et des émotions dramatiques. Rien de plus vulgaire que les incidents que je veux raconter dans leur simple vérité, mais ils m'ont laissé des impressions ineffaçables.

Dans le courant de l'hiver dernier, je traversais la chaîne de tristes collines qui coupe de l'est à l'ouest les départements du Morbihan et du Finistère, et à laquelle les paysans bretons ont donné le nom un peu ambitieux de Montagnes Noires. Quelques affaires d'intérêt qui m'avaient été confiées m'appelaient chez le notaire d'une bourgade perdue au milieu de ces solitudes. Je cheminais, conduit par un enfant de quinze ans, dans un petit cabriolet de louage. Le temps était à la fois humide et froid, et le vent du nord me fouettait une pluie fine au visage. Enveloppé dans mon manteau, je contemplais avec mélancolie la nature désolée. La voie fangeuse où se traînait péniblement ma voiture s'étendait entre d'immenses marécages; aucun autre voyageur ne la parcourait, et pendant des lieues entières aucune habitation n'en égayait les bords. Il y avait très-peu de jours que j'avais quitté Paris, ce qui rendait d'autant plus frappant le contraste de ce silence et de ce désert. Pourtant les flèches aiguës de quelques clochers apparaissant à l'horizon, quelques colonnes de fumée blanchissant çà et là la brume le long du côteau que j'avais à gravir, annonçaient la présence de l'homme. Les vastes bruyères déployées des deux côtés de la route attestaient elles-mêmes, par les haies négligées qui y traçaient de longues lignes de séparation, les précautions jalouses de la propriété, et offraient, de

loin en loin, les vestiges d'un essai de culture. Bientôt je vis errer quelques pâtres transis, chassant devant eux des moutons malingres ; enfin, à un détour du chemin, j'aperçus un toit de chaume ; à l'entour, des champs labourés, des poules, des vaches, et, debout sur le seuil, un vieux Celte aux cheveux flottants, immobile et les bras croisés sur sa poitrine. Derrière lui, deux ou trois coiffes blanches se détachaient sur les sombres parois de la ferme, d'où j'entendais sortir des vagissements d'enfants.

Le vieillard me salua, je lui rendis son salut et je passai outre, non sans remarquer la morne tristesse de son regard. Je pensai à l'*O fortunatos* de Virgile, à tant de poétiques descriptions du bonheur des champs. Ce n'étaient point des images de bonheur que j'avais sous les yeux depuis deux heures. Les poëtes ont célébré la vie agricole sous les climats enchanteurs de la Grèce et de l'Italie ; dans nos régions tempérées ils n'ont connu que le printemps, les vertes vallées et les moissons jaunissantes. Ils ne savent pas ce que c'est que l'hiver au milieu des landes. Et cependant, me disais-je, dans les temps orageux où nous vivons j'estime encore heureux les habitants de cette modeste ferme. Le bruit des discordes publiques ne parvient pas jusqu'à eux. La langue même qu'ils parlent est leur sauvegarde, et ne permet pas au venin que distillent tant de bouches françaises d'infecter leurs âmes restées pures. Après les jours d'hiver, après les frimas et les pluies, le soleil printanier vient les réjouir. Il y a dans leur verger des pommiers qui se chargent de fleurs, des ruches d'où s'échappent joyeuses des milliers d'abeilles. Il y a des chants d'oiseaux et des nids dans les buissons ; il y a de la verdure sur les prés, des fleurs d'or sur les genêts et de l'azur au ciel. La semence confiée à la terre jaillira avec vigueur et le laboureur jouira de la patiente conquête remportée sur la lande que ses sueurs ont fertilisée. Bientôt l'été ramènera ces belles fêtes que la religion bénit, et dont on ne connaît plus dans les villes les joies innocentes. En attendant le réveil de la nature, ces braves gens aspirent du moins à pleins poumons l'air vif de la montagne ; leur labeur journalier est moins rude, et, après tout, ils passent les plus mauvais jours autour du foyer du famille, dans le calme et la paix, étrangers à nos tristes querelles, à nos anxiétés incessantes, indifférents aux révolutions. Décidément leur sort n'est pas à plaindre, et je suis même tenté de l'envier.

Ainsi songeais-je, tout en cheminant, et insensiblement je recomposais par l'imagination un tableau de félicité champêtre pour ces pauvres

paysans des Montagnes Noires, dont la vue m'avait d'abord causé une émotion si pénible. Justement le temps s'était éclairci et un pâle rayon de soleil dorait la campagne qui, changeant d'aspect elle-même, me présentait les preuves d'une culture assez soignée. Cela favorisait de plus en plus la nouvelle direction que prenaient mes pensées. Je fus interrompu au milieu de cette bucolique par les cahots de la voiture rencontrant tout à coup un pavé irrégulier de pierres pointues qui fait médiocrement honneur aux édiles de la localité. A ces secousses, aux bruits criards des ressorts, aux touffes de lierre desséché servant d'enseignes aux maisons dont l'unique rue est bordée, je compris que j'étais arrivé au chef-lieu du canton. Il était midi. Je mis pied à terre à la porte d'une auberge d'humble apparence, qui se décorait du nom d'Hôtel de Paris. Je ne sais pourquoi ce nom, que je m'attendais peu à lire en pareil endroit, m'impressionna désagréablement. On me servit à déjeuner dans une salle ornée de quatre gravures coloriées. C'étaient les portraits grossiers des généraux Cavaignac et Lamoricière, de Louis-Napoléon et de l'archevêque martyr. Je retrouvais toutes ces images de discordes civiles dont je m'étais cru si loin, et qui me rejetaient si loin maintenant de l'églogue et de l'idylle.

J'entendis, dans la pièce d'entrée, des hommes qui jasaient à haute voix en choquant leurs verres. A travers les propos entrecoupés je compris que l'un d'eux allait partir pour la Californie, que ses amis lui faisaient la conduite jusqu'à la ville voisine et trinquaient en lui souhaitant de faire promptement fortune aux mines. On parlait aussi, dans ce groupe, de la loterie des lingots d'or, et plusieurs, avec de gros éclats de rire, déclaraient qu'ils aimaient mieux s'enrichir paresseusement en prenant un billet de la loterie, que d'entreprendre un si long voyage. J'étais confondu et je ne réussissais pas à me persuader, ce qui était pourtant bien simple, que trois jours suffisent à la poste pour faire parvenir toutes nos sottises au fond de cette bourgade reculée. Trop heureux si elle n'y apportait que nos sottises!

Après déjeuner je passai dans la maison en face, que m'indiquaient ces mots peints sur un écriteau : *N....., notaire royal.* La démocratie du lieu n'avait pas jugé à propos de barbouiller le titre séditieux. Le notaire était assis au coin du feu, les pieds dans des sabots, des besicles sur le nez, et sommeillait en tenant déployée sur les genoux une feuille de *l'Assemblée Nationale.* C'était un homme âgé, qui occupait depuis plus de trente ans sa charge héréditaire. Sa physionomie était extrêmement

respectable, et je savais déjà qu'il jouissait à plusieurs lieues à la ronde de l'estime et de l'affection générales.

« Vous ne me paraissez pas très-occupé, dis-je en souriant, après l'échange de quelques paroles de politesse.

— Hélas! non, répondit le vieux notaire, sauf les jours de marché, où mon étude est pleine de gens qui viennent me conter leurs peines, je suis maintenant bien désœuvré, et je ne minute pas un acte par mois. Les huissiers, par le temps qui court, ont plus de besogne que nous.

— Vous m'étonnez, repris-je, et s'il m'était resté au cœur quelque chose de mes impressions pastorales, ce mot eût achevé de les dissiper. Votre pays est donc bien malheureux? Je le croyais assez retiré et surtout assez sage pour avoir échappé à la crise qui afflige la France entière.

— Détrompez-vous, répartit le notaire, la crise a été tardive dans nos montagnes, mais elle devient terrible et s'aggrave tous les jours; nos cultivateurs ont épuisé leurs ressources, et celles du crédit sont absolument taries. Pendant les deux années qui ont suivi votre Révolution, — je vous demande pardon, Monsieur, vous habitez Paris et c'est aux Parisiens que nous imputons tous nos maux, — on a tenu bon avec courage; on a fait sortir des armoires toutes les économies, on a payé assez bien les fermages, on a obtenu des délais successifs pour les dettes plus importantes; on espérait toujours des temps meilleurs qui rendraient leur valeur aux chevaux, au bétail, au blé, aux biens, et permettraient à nos paysans de se libérer. Mais tout est resté à vil prix, et le découragement est venu. Les poursuites judiciaires ont commencé : je n'accuse pas les créanciers, je sais que plusieurs sont bien gênés eux-mêmes et forcés d'agir. Mais enfin le résultat est déplorable. Comme je vous le disais, les huissiers ne suffisent pas à la tâche; ils crèvent leurs chevaux à force de galoper dans nos campagnes. Demain on expropriera encore un de nos meilleurs cultivateurs, le vieux Tanguy, qui demeure dans la première maison que vous avez dû remarquer en sortant de la grande lande. C'est un bien honnête homme, sobre, rangé, et un agriculteur industrieux. Presque tous les champs et les prairies qu'il ménage, il les a conquis lui-même sur le marais par des défrichements. Il était propriétaire de ce bien, qui valait fort peu de chose, il y a vingt-cinq ans, lorsqu'il l'a acheté; depuis il en a décuplé la valeur par ses travaux, mais pour cela il a été obligé d'emprunter successivement plusieurs sommes, et il en remboursait tous les ans une partie; cette année était sa plus forte

échéance, il n'a pas pû payer, impossible aussi de renouveler son obligation ou d'emprunter ailleurs, bref tout va être vendu, terre et mobilier, et les propriétés sont tellement dépréciées en ce moment que le produit de la vente ne suffira probablement pas pour couvrir tout ce qui reste dû. Un sentiment de délicatesse très-fâcheux par ses conséquences nuira même beaucoup à la vente ; il n'y a pas un paysan dans les environs qui voulût rien acheter de ce qui appartenait à Tanguy ; on croirait que c'est profiter de sa ruine et contribuer à le dépouiller ; en sorte que tout sera enlevé à bon marché par les brocanteurs des villes. Le pauvre Tanguy s'en ira Dieu sait où, avec ses trois fils et leur nombreuse famille ; ils n'auront plus d'autre ressource que de se faire journaliers, et encore l'ouvrage est rare : il faudra bien que les enfants se mettent à mendier. »

J'écoutais avec consternation ce récit, débité simplement et sans phrases. Il avait pour moi un intérêt poignant, car je reconnaissais dans ce malheureux qu'on allait exproprier le lendemain le vieux paysan que j'avais remarqué debout encore sur sa porte, regardant tristement tomber la pluie, et qui m'avait salué ! Ce salut, adressé à un inconnu qui passe en voiture, par un vieillard en proie aux angoisses d'une pareille situation, me revenait en mémoire comme un acte touchant et sublime. Je lui aurais pardonné de m'avoir insulté dans l'égarement de sa douleur, et, loin de là, il était demeuré fidèle à ces habitudes de respect qu'inspire le sentiment de la hiérarchie sociale. J'y voyais la marque de la résignation chrétienne. Cette main que le pauvre Tanguy élevait si naturellement à son front avait dû s'y porter souvent pour faire le signe de la croix.

— Et n'y a-t-il donc aucun moyen, demandai-je vivement, de conjurer un si horrible désastre ? Le prêteur qui poursuit est donc un être impitoyable ?

— Nullement, dit le notaire, il est aussi affligé que nous de ce qui arrive, mais il est ruiné lui-même et poursuivi par ses propres créanciers que d'autres harcèlent à leur tour ; car tel est le cercle vicieux dans lequel nous ont enlacés l'absence de tout crédit et la dépréciation de toutes choses.

— Grand Dieu ! m'écriai-je, après quelques minutes de méditation silencieuse, et ne pouvant plus maîtriser l'espèce de colère qui s'emparait de moi : voilà donc les œuvres glorieuses de notre civilisation ! voilà le produit de nos lumières et de nos libertés ! Il a suffi à une vingtaine de journalistes d'ameuter dans la rue, au nom de la Réforme et du Droit



de réunion, quelques centaines de bourgeois imbéciles, suivis de quelques milliers d'ouvriers avinés, pour qu'à trois ans, à cent cinquante lieues de distance, le contre-coup de cette farce sanglante vienne jeter ici le désespoir! Je savais bien déjà qu'il s'était fait sentir plus loin. Je n'ai pas oublié l'Europe entière ébranlée dans ses fondements, tant de sang répandu, tant de ruines et de désastres, la détresse engendrant l'envie devenue féroce, et tant de calamités qui ne sont rien encore auprès des appréhensions de l'avenir. Je savais tout cela, et j'ai été mêlé moi-même aux scènes terribles des guerres civiles, et j'ai vu s'étendre autour de moi, dans la grande ville coupable, la lèpre de la misère universelle. Mais jamais peut-être je n'ai palpité d'horreur comme je le fais en ce moment à la pensée de ces sophistes dont l'implacable égoïsme a produit tant de maux. Honte et malédiction sur eux! Les cheveux blancs du vieux Tanguy, les bras oisifs de ses trois fils, les larmes des femmes et des petits enfants déposent contre eux devant Dieu et devant les hommes. Si encore ils se repentaient du crime de leur détestable ambition! Mais non, leur rage malfaisante n'est point assouvie. Le gouffre qu'ils ont ouvert n'est point assez profond; ils veulent le creuser et l'élargir encore. Il leur faut maintenant arracher au malheureux qu'ils ont ruiné les consolations qui lui restent. Le pauvre Tanguy en trouverait dans sa piété résignée et dans les tendres attentions de la charité; il faut lui fermer le ciel, le faire douter de Dieu et lui rendre la charité odieuse. Et, si l'on ne peut souiller son âme, il faut au moins souffler la haine au cœur de ses fils, afin qu'au jour de la grande Jacquerie ils s'arment de faux et de fourches, et qu'ils aillent profaner l'église, ensanglanter le manoir où l'on s'ingénie à leur procurer de l'ouvrage, et saccager le presbytère. Ainsi le veulent l'Égalité et la Fraternité!

— Calmez-vous, dit le notaire, tout en me serrant les mains avec effusion, et espérez que la Providence, qui nous a déjà si visiblement protégés, nous épargnera encore cette dernière épreuve. Elle a des desseins merveilleux, et bien des choses sont arrivées depuis trois ans auxquelles ne croyaient guère travailler vos faiseurs de barricades. S'il y a des points noirs à l'horizon, il y a aussi des signes consolants. Toutes les misères présentes sont le châtiment mérité d'une société qui a voulu se passer de Dieu. Elle commence à l'appeler à son aide, et c'est par là qu'elle sera sauvée. »

J'admirai cette philosophie sereine, que m'enseignait du fond de son

étude un tabellion de village, et je tâchai d'apaiser mon cœur, violemment agité. Il fallut descendre de ces hautes considérations à l'objet vulgaire de ma visite avec lequel elles n'étaient pas d'ailleurs sans relation, toutes les transactions particulières étant rendues bien difficiles par la situation générale du pays. Je recueillis les renseignements spéciaux dont j'avais besoin, je pris congé du notaire, et je remontai dans ma voiture.

Le temps, si triste le matin, s'était singulièrement adouci et embelli. A la sortie du bourg, je dépassai des groupes nombreux d'enfants qui se promenaient sous la conduite de deux jeunes prêtres. Des voix bruyantes, des rires joyeux s'élevaient comme un ramage d'oiseaux du sein de cette troupe insouciante. On y distinguait les costumes divers de plusieurs cantons de la Bretagne mêlés aux habits des villes. Quelques jeunes paysans, dépassant de la tête leurs camarades, s'en allaient gravement, un livre à la main, au lieu de prendre part à leurs jeux, et étudiaient tout en marchant. C'étaient tous les élèves d'un collége fondé dans ces montagnes, par un très-savant ecclésiastique, depuis le vote de la loi de l'Enseignement, et déjà florissant. Un peu plus loin, au bas d'une montagne escarpée, j'atteignis d'autres enfants qui jouaient aux cailloux et qu'escortait un Frère de l'Instruction Chrétienne.

« On ne voit que des Jésuites dans ce pays-ci, » dit en l'apercevant mon petit voiturier, digne nourrisson de l'école primaire, habitué d'ailleurs à mener des commis voyageurs, et qui croyait se rendre intéressant par cette gentillesse.

Pour toute réponse je mis pied à terre, et j'allai lier conversation avec le Frère, en gravissant près de lui la côte. C'était un blond jeune homme, d'une figure à la fois intelligente et timide. Il paraissait presque confus de mes avances, auxquelles il s'attendait si peu, et je le vis rougir quand je lui exprimai mon admiration pour sa sainte mission. Il me parla avec vénération du pieux fondateur de son institut, l'abbé J.-M. de la Mennais. Ce nom me fit tressaillir, en évoquant dans mon esprit, qui commençait à peine à se calmer, des tourbillons de pensées. Quoi de plus saisissant que le contraste de la vie de ces deux frères ! L'un a rempli le monde de l'éclat de son génie ; il a été salué comme une lumière, comme une gloire de l'Eglise ; il a semblé destiné à la pourpre romaine ; il a eu d'illustres disciples, il a passionné de hautes intelligences, il s'est cru l'heureux créateur d'une doctrine nouvelle, propagée avec enthou-

siasme. Une parole tombée de Rome sur son orgueil a foudroyé le géant, qui depuis n'a fait que rouler de chute en chute en se pulvérisant. Pourtant, un jour de révolution et de vertige, il s'est trouvé que ce nom, presque oublié la veille, recouvrait assez de prestige pour que, dans la cité bouillonnante, cent mille voix appelassent le prêtre démocrate à siéger au conseil suprême de la nation. L'argile a paru se ranimer un moment; mais ce n'était qu'un mouvement galvanique : elle est bientôt retombée dans son néant et son humiliation. Et aujourd'hui le profond penseur, l'éloquent écrivain erre comme une ombre du passé sur les banquettes où les Nadaud et les Colfavru ont mille fois plus d'importance que lui. — L'autre, au contraire, longtemps ignoré au fond de sa province qu'il ne quitte pas, n'a écrit que les règles d'un Ordre de modestes instituteurs de la jeunesse. Il ne publie pas avec pompe des sentences démocratiques, il ne commente pas bruyamment l'Evangile; il se contente de l'appliquer et de l'enseigner aux pauvres enfants du peuple. Il ne réclame pas l'enseignement gratuit; il fait mieux, il le réalise par la libre expansion de la charité. Et son œuvre à lui a constamment grandi sous la rosée du ciel. Elle a produit en abondance les fruits et les fleurs; elle étend chaque jour ses rameaux; elle vient tout récemment d'être bénie à Rome, et cette bénédiction fécondera encore l'œuvre déjà si prospère de l'humble prêtre, comme la condamnation prononcée au même lieu a frappé de stérilité celle de l'orgueilleux tribun.

Je remontai en voiture au sommet du coteau, et je continuai à méditer ces pensées. Voilà bien, me disais-je, le remède au mal qui nous dévore. J'ai trouvé ici un collége chrétien et une école chrétienne. La société malade ne saurait avoir trop de reconnaissance pour ces hommes de foi, qui lui préparent de meilleures destinées, qui enseignent aux heureux de ce monde, s'il y a en ce monde des heureux, que les pauvres sont leurs frères; aux déshérités, aux affligés, que l'envie est un crime, la résignation une vertu, et que les larmes versées sur la terre deviendront des perles au ciel; à tous, que l'Evangile leur impose des devoirs réciproques, et que Dieu est le père commun.

Cependant je m'éloignais rapidement, et la grande lande désolée se déployait de nouveau devant mes yeux. Bientôt je reconnus, sur la lisière du désert, la demeure où Tanguy et sa famille devaient encore reposer une nuit; puis j'aperçus le vieillard lui-même, qui, tenant par la main un de ses petits enfants et suivi d'un chevreau familier, faisait

dans ses champs une dernière promenade. Il s'arrêtait souvent, refermait soigneusement les barrières, et paraissait inspecter, avec la vigilance de l'œil du maître, si tout était en ordre. Je le vis se baisser plusieurs fois pour arracher de mauvaises herbes. Je songeai aux plaintes de Mélibée : « Un barbare possèdera donc ces moissons! Voilà où la discorde nous a conduits! Voilà pour qui nous avons ensemencé nos campagnes! »

En ce moment la brise apporta à mon oreille le tintement de l'*Angelus*. Tanguy se découvrit. Le soleil se couchait, et ses rayons obliques illuminaient le front dégarni du vieillard, qui murmurait l'*Ave Maria.*

Un mois après cette journée, j'étais de retour à Paris, et j'assistais à une des plus tumultueuses séances de l'Assemblée de nos législateurs. Un orateur montagnard était à la tribune, prodiguant l'outrage à la religion, à ses ministres et à son auguste chef. Il parlait, comme l'on dit, pour le dehors; il savait bien que sa motion serait repoussée; mais il voulait imprégner les journaux de son impiété haineuse, et en faire pénétrer le fiel jusqu'au fond de nos campagnes. Parmi les collègues barbus qui sur les bancs de la gauche l'applaudissaient avec une sorte de frénésie, je distinguai un petit homme, chétif et déjà courbé, qui écoutait en silence et se bornait à exprimer son assentiment par un sourire amer. C'était l'abbé de la Mennais, celui que le monde a connu. Puis il déposa sans hésitation son vote en faveur de ces hommes qui, s'ils saisissaient un jour le pouvoir, fermeraient aussitôt les écoles et persécuteraient la personne de son vertueux frère, l'instituteur dévoué des pauvres.

Alfred DE COURCY.

DE LA

PROPAGANDE MUSULMANE EN AFRIQUE

ET DANS LES INDES.

(FIN [1].)

Il est permis, d'après l'état où est actuellement l'Afrique dans les pays où l'islamisme est maître et gouverne avec une politique indépendante de l'Europe, de prédire ce que sera ce pays quand il sera entièrement soumis et gouverné uniquement par la législation et la politique du Coran; toute espérance d'avenir sur ce beau pays serait alors tout à fait vaine, et il n'y aurait plus qu'à y renoncer.

Si quelques pays de la frontière et quelques principautés de l'intérieur, quoique faibles encore et sans l'appui d'aucune puissante nation, sont si fermes dans leur système d'intolérance absolue qu'il nous est tout à fait impossible d'y pénétrer sans nous exposer à une mort certaine, que sera-ce quand toute l'Afrique n'aura qu'un même sentiment national uni au même système? Parlons plus clairement encore : si aujourd'hui, nous Européens, malgré la connaissance certaine que nous avons de l'impuissance actuelle dans laquelle sont les côtes d'Afrique de lutter avec l'Europe; si, dis-je, nous craignons d'en approcher seulement, et si cette crainte suffit souvent pour paralyser de la part même des gouvernements certaines opérations, qui cependant seraient non-seulement généreuses et excellentes, mais justes et demandées par la régénération tant religieuse que civile de ces peuples, et bien souvent même commandées par la défense sacrée de leurs sujets outragés [2],

[1] Voir *le Correspondant,* tome XXVIII, page 129.

[2] Il n'y a pas beaucoup d'années que, sur la côte de Zanzibar, un voyageur

que dirons-nous et que ferons-nous quand toute l'Afrique, remuée à la voix de la Mecque, de cette cité mère des barbares, qui chante dans les jours solennels, en signe de triomphe sur nous, *que depuis huit siècles aucun des nôtres n'y a mis le pied;* quand l'Afrique courra en masse de tous côtés aux armes, pour faire la guerre aux enfants *immondes* du Christ et de la civilisation européenne?

Que dira alors la malheureuse Europe, peut-être plus divisée chez elle et moins puissante, comme il y a tout lieu de le craindre? Que deviendra-t-elle, atteinte de la corruption fatale qui déjà aujourd'hui met en doute le but vers lequel tend le progrès actuel?...

Cependant on marche vers le précipice; chaque jour qui passe éloigne de nous l'Afrique et en rapproche la Mecque, et nous menace de cet avenir effrayant. Ce ne sont pas des paroles, mais des faits. L'Afrique, sur quatre-vingts millions d'habitants, en compte déjà plus de cinquante qui sont musulmans fanatiques et qui travaillent sans relâche à l'œuvre dont nous parlons, qui sont déjà maîtres de tout le littoral à une distance plus ou moins avancée vers l'intérieur, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, ils sont maîtres de tous les ports et peuvent nous empêcher de faire aucune opération de commerce avec l'intérieur, où existe encore pour nous un fonds d'espérance. Les progrès que font journellement des milliers de missionnaires mahométans négociants, qui travaillent sans relâche, sont incalculables; et dans le court espace de deux années, j'ai vu des principautés entières passer à l'islamisme, et j'ai déploré en même temps l'apostasie de plusieurs pays entiers de l'Abyssinie, qui ont fait de même.

Ne vous flattez pas de la vaine espérance que le colonies qui sont en voie de progrès dans la Barbarie, en se civilisant, présenteront d'ici à peu de temps, non-seulement un obstacle aux invasions de l'intérieur, mais ouvriront la voie à de nouvelles conquêtes. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi! Mais la civilisation de la Barbarie est-elle un fait certain, pro-

français fut assassiné; peu de temps après, le consul de Zanzibar fut empoisonné. A Djedda, en 1848, le pacha prit la femme du pauvre Sechis, drogman français chrétien; en 1849, également à Djedda, un soldat du gouvernement tira un coup de pistolet sur M. Fresnel, consul français; quelques jours après, dans la même ville de Djedda, pendant que l'on portait en terre un matelot de la *Grenouille,* le convoi funèbre fut insulté publiquement. Cela s'adresse, non-seulement aux Français, mais aussi aux Anglais même. Dans le mois de mai 1850, deux officiers de marine, qui voulurent sortir du port d'Aden et débarquer à la distance d'une demi-heure en terre ferme, furent massacrés. Eh bien! qu'a-t-on fait pour réparer toutes ces insultes?...

chain, et sur lequel on puisse compter? En vingt années d'une colonisation soutenue au prix du sang de nos frères, quel résultat avez-vous obtenu dans la masse du peuple ? Est-il devenu chrétien, au moins en partie ? Les masses sont-elles devenues moins fanatiques et moins attachées aux intérêts politiques de la Mecque ? Un fait que je vais vous raconter vous tirera d'erreur à cet égard.

Le 1er octobre 1846, je me trouvais dans le petit port de Tor, dans la mer Rouge, sur une barque frêtée à Suez pour moi et pour d'autres voyageurs. Près de la mienne se trouvait à l'ancre une grosse barque chargée d'environ deux cents pèlerins de la Mecque, dont une bonne partie étaient algériens, toutes personnes qui voyageaient avec un passeport français, et qui plus est, avec des secours que le gouvernement français accorde aux pèlerins musulmans; toutes personnes que j'avais vues pour la plupart à Alexandrie venir au consulat, en toute humilité, prendre leurs passeports et recevoir leurs subsides. Me voyant près d'une foule fanatique et insolente qui aurait pu me faire quelque insulte, je crus devoir élever, moi aussi, le drapeau français, pensant me réfugier sous la protection de la nation française; mais je m'étais trompé. A peine virent-ils ce pavillon, que, plus que les autres, possédés de l'esprit de Mahomet, les Algériens commencèrent à blasphémer contre lui, et je fus obligé d'abaisser le pavillon pour ne pas m'exposer à une scène douloureuse dans un lieu où je n'aurais trouvé aucun appui pour défendre l'honneur de la France : l'on voit combien les Algériens sont devenus affectionnés...

Sachez que le musulman ne pourra pas se dire civilisé et ami, tant qu'il n'aura pas abandonné sa foi, source de toute barbarie et de toute cruauté ; sachez que le musulman est capable de rester un siècle sous la domination d'une puissance conquérante, simulant la fidélité et l'amitié la plus sincère, puis de faire des Vêpres siciliennes dès qu'il connaîtra notre faiblesse et notre impuissance. Le Coran, qui avec son fatalisme le prosterne bassement à vos pieds quand il est vaincu par la force, allume ensuite son zèle dans le moment opportun, appelant héros du paradis celui qui tue et défait l'infidèle, et octroyant un plein droit sur la propriété de l'ennemi de sa foi. L'histoire vous offre la preuve de ce que je dis, sans que je vous entretienne davantage de récits inutiles. Mais supposons que quelques principautés de la côte de Barbarie, après beaucoup de fatigues et de guerres, parviennent à se civiliser en partie ; que pourront faire ces petites fractions contre toute l'Afrique devenue bar-

bare et fanatique? Elles seront victimes une seconde fois des fureurs musulmanes; peut-être même la portion musulmane, toujours subsistante dans le pays, trouvant un appui dans la puissance croissante de ses coreligionnaires, chercherait-elle à secouer notre joug pour se réunir à eux.

Qu'importe, me diront peut-être quelques-uns de ceux qui s'inquiètent peu que la religion soit chrétienne, juive ou mahométane, que nous importe que l'Afrique devienne tout entière musulmane? Ne pourrons-nous pas être amis et alliés d'un peuple musulman, et avoir avec lui des traités de paix et de commerce comme nous en avons actuellement avec l'Orient? Avec celui qui parle ainsi, il est nécessaire de répondre en dehors de tout principe de religion positive : Il vous importe peu que l'Afrique soit musulmane ou juive, c'est très-bien; puisque vous n'éprouvez pas le désir commun aux enfants du Christ régénérateur, de procurer à tout le monde le même bonheur de connaître la seule loi capable de guérir les plaies de la pauvre humanité, et de donner à l'homme toute la plénitude de perfection et de félicité dont il est capable; mais dites-moi, de grâce, si vous avez du bon sens et de l'humanité, s'il vous importe ou ne vous importe pas d'améliorer le sort de quatre-vingts millions d'individus malheureux à tous égards, et que l'Afrique soit améliorée, au moins dans le but d'avoir une partie du monde si près de vous moins barbare et moins dangereuse, plus utile et plus avantageuse à vos convenances et à votre commerce?

Si cela vous importe peu, sachez que votre espérance de vivre en paix avec l'Afrique musulmane et puissante est tout à fait impossible; qu'il est plus impossible encore de pouvoir faire des traités de paix, de commerce, avec une nation qui a pour principe religieux de ne jamais faire la paix avec ceux qu'elle croit infidèles à sa foi, et qui est obligée, sous peine d'infidélité, de faire une guerre éternelle aux non-croyants; une nation dans le sang de laquelle l'éducation religieuse a fait pénétrer cette croyance qu'il lui appartient de dominer tous les peuples de la terre, qu'elle considère comme esclaves.

Et ne vous laissez pas abuser par la paix actuelle et par les traités que vous avez avec l'Orient; car chacun sait que sa faiblesse et son impuissance ont pu seules amener ce résultat. Cette paix, que vous évaluez si haut, elle est maudite et blasphémée par tous les sujets de cette puissance, qui, précisément à cause de cela, demeure soumise aux plus terribles épreuves qui mettent en doute son existence dans l'avenir. Est-ce,

après cela, qu'il vous importe peu que toute l'Afrique se fasse musulmane? Vous qui sans aucun doute aimez votre patrie, vous serait-il agréable de voir que dans la suite les portes de ce vaste et beau pays lui fussent pour toujours fermées? de la voir contrainte de racheter une autre fois à grand prix ses enfants tombés dans un dur esclavage!

Eh bien! sachez que telles seront les conséquences forcées de la conquête de toute l'Afrique à la religion musulmane. Tout ce vaste pays, qui compte quatre-vingts millions d'habitants, sera pour toujours malheureux et sauvage, parce que la conséquence de l'infâme code de Mahomet est précisément d'introduire la barbarie sur les ruines de la civilisation déjà établie, et de consacrer à perpétuité l'état sauvage là où il se trouve. Je ne vous raconte pas des choses nouvelles; l'histoire est là pour vous convaincre de ce que je dis. L'Egypte et la Barbarie furent autrefois de grands pays, où l'Eglise a eu de grands docteurs et où le monde a vu des faits dignes de l'histoire; que sont-elles maintenant? A l'exception de quelques villes, les campagnes, en Orient, sont désertes et peuplées d'un petit nombre de malheureux qui, comme des machines qu'on fait aller à l'aide du bâton, sont opprimés par une législation infâme. La Barbarie, chacun sait dans quel état elle fut trouvée par les armées victorieuses qui y entrèrent comme dans un repaire de bêtes féroces.

Mais ceci n'est pas tout: le Coran, proscrivant comme profanes les sciences et les arts, limite avec les idées les besoins du peuple aux choses de pure et absolue nécessité, diminue, par conséquent, et réduit presque au néant la consommation des articles qui font l'objet du commerce et celle des produits indigènes qui exigent quelque industrie; et par là, comme on le voit, détruit toute espérance de commerce pour l'avenir. L'Afrique, qui, d'après la nature des choses, pourrait avoir une population relativement égale à celle d'Europe, et par suite produire et consommer une égale quantité d'objets industriels et commercianx; l'Afrique, dans l'état sauvage où elle se trouve, sous l'influence de lois infâmes et restrictives, peut à peine compter un huitième de la population européenne, et peut-être pas même un cinquantième pour la production et la consommation commerciales.

Est-il donc peu important qu'un pays si riche et si favorisé de la nature soit fermé pour toujours aux espérances commerciales de nos pays? que tant de trésors y restent pour toujours ensevelis, possédés par une foule de misérables incapables d'en jouir? Puisqu'il en est ainsi, lais-

sez donc l'Afrique accomplir la destinée à laquelle elle semble appelée par un jugement fatal de la Providence, qui peut-être veut la punir de la corruption qui y règne et de l'obstination avec laquelle elle a résisté à la voix divine pendant tant de siècles; mais sachez que l'Afrique musulmane est peut-être destinée à préparer les châtiments par lesquels Dieu punira notre lâcheté et notre manque de charité pour nos frères. Sachez que l'islamisme établi et indépendant a besoin d'esclaves, et d'esclaves étrangers pris dans les pays voisins infidèles, pour compenser les pertes immenses[1], pour remplir les vides que fait dans la population sa législation contraire aux lois de l'économie animale et de la reproduction ; sachez encore que le Coran accorde à ses disciples un droit absolu, droit de conquête, droit d'esclavage, droit de mort et de mauvais traitements sur nous et sur nos pays; sachez enfin que le musulman puissant est prévaricateur de sa loi, s'il n'emploie pas sa puissance à détruire l'infidèle appelé par lui du nom ignominieux d'esclave. Faites dès lors vos réflexions, et voyez s'il convient de laisser l'islamisme finir de s'emparer de l'Afrique; de le laisser croître et se fortifier de façon à pouvoir de nouveau couvrir impunément nos mers de pirates, et semer sur nos côtes la désolation et l'épouvante, non-seulement en Afrique, mais dans les Indes, pour vous priver encore de la liberté de commerce dans toutes ces mers et ces pays.

Mais non, ce ne sont pas les sentiments de l'Europe civilisée; elle

[1] La population dans les pays musulmans est naturellement en décroissance. Dans l'Egypte seulement, quoiqu'elle reçoive chaque année de l'extérieur environ dix mille esclaves qui, avec le temps, acquièrent la liberté et peuvent même se marier; quoiqu'il y ait aussi un flux continuel d'Européens, de Grecs, d'Arméniens et d'autres nations; cependant la population au lieu de croître diminue toujours. Il est hors de doute que la polygamie et l'immoralité en sont les causes. A la femme mariée chrétiennement, en faisant une moyenne, on peut donner six enfants et peut-être davantage; à la musulmane, pas même trois. Dans les pays sauvages où la polygamie est en usage, quand je racontais qu'en Europe, une femme était bien souvent mère de dix, de douze enfants et plus encore, ou ils ne voulaient pas me croire, ou ils attribuaient cela, et même trop facilement, à un miracle obtenu par le pouvoir de la bénédiction nuptiale. J'ai de plus remarqué, que dans les pays musulmans, beaucoup de gens du bas peuple ne se mariaient pas à cause du manque de femmes accaparées par la polygamie des grands; car Dieu, dans la production des deux sexes, règle les choses de manière que le nombre de l'un ne surpasse pas celui de l'autre. Aussi ces femmes en si grand nombre dans les harems sont pour la plupart des victimes malheureuses et stériles pour la société. Qui médite de près sur le peuple musulman doit y trouver une grande immoralité qui le fait marcher dans une voie bien éloignée de la voie naturelle. De là vient, je crois, le manque d'équilibre dans la population.

pense, tout au contraire, avoir enchaîné, abattu et conquis le géant, et l'avoir actuellement humilié sous ses pieds, qui demande grâce et implore une existence précaire. Voilà au juste la vérité. La Sublime-Porte est, en effet, notre alliée fidèle, vaincue, non pas par la force de nos armes, mais par la grandeur de nos idées et de nos vues. Mais entendons-nous : la Porte ottomane est un gouvernement qui règne sur des pays musulmans, mais non un gouvernement musulman. Le ciel me garde de lancer la moindre accusation contre lui; je connais trop bien les efforts de sa politique pour assimiler à nous et à l'Europe les peuples de son empire; mais il se fait illusion, et plus il s'efforce de civiliser, et plus le parti dont je parle fomente la révolte contre lui et menace son existence. C'est contre la Mecque que sont dirigées mes accusations, et contre le mahométisme absolu qui s'y trouve représenté; la Mecque est l'ennemie de ce gouvernement en même temps que la nôtre; elle cherche une dynastie nouvelle et de nouveaux triomphes. Tant qu'elle ne sera pas humiliée, elle sera une cause de ruine pour tout le monde; aussi la Porte elle-même doit être avec nous contre l'ennemie commune; puisque la Mecque travaille sans relâche contre les puissances d'Europe ou imprégnées de l'esprit européen, il faut que les vues politiques de toutes ces puissances se dirigent contre elle comme contre une ennemie naturelle avec laquelle un traité de paix est impossible.

Et ici je ne puis passer sous silence le système déplorable de quelques puissances soi-disant chrétiennes, qui, tandis qu'elles pourraient beaucoup pour empêcher les progrès de notre ruine, obéissant à un misérable égoïsme du moment, se trahissent elles-mêmes avec l'Europe entière, en accordant, non-seulement une trève dangereuse au parti musulman dont je parle, mais des avantages et des priviléges, particulièrement dans les Indes et en Afrique. Si le gouvernement actuel des Indes avait favorisé la mission catholique, qui seule peut faire des prosélytes, parce que seule elle a une mission divine, s'il l'avait favorisée comme le faisaient les gouvernements antérieurs d'Espagne et de Portugal, aujourd'hui la moitié de ce vaste pays serait chrétien, et conséquemment à jamais européen. Au lieu de cela, par l'effet d'une sotte manie anglo-protestante, la mission catholique, depuis près d'un siècle, est l'objet d'une déplorable persécution qui l'a rendue stationnaire et lui a permis à peine de conserver ses postes comme des vestiges de ses anciennes conquêtes. Au contraire, l'islamisme favorisé se propage d'une façon extraordinaire, et les choses sont tellement avancées, que dès à

présent si on le compare au reste de la population, divisée en mille croyances et castes, on peut le regarder comme prépondérant, dans le cas où une révolution surviendrait dans ces pays.

Enfin, sur les côtes de l'Afrique, est-ce que les divers gouvernements nomades et isolés qui s'y trouvent seraient assez forts pour résister aux efforts de la mission chrétienne et au progrès européen, sans l'appui[1] de certaines puissances qui prétendent faire servir le monde entier à leurs propres jalousies et à leurs intérêts du moment, sans l'appui de cette même puissance qui se fait de l'Europe une sorte de jouet, et prête son aide à la politique de l'Arabe conquérant ? comment donc se fait-il qu'un cri universel ne s'élève pas dans le monde contre cette funeste politique, afin qu'elle cesse une bonne fois de se faire un jouet des nations les plus honorables et des causes les plus saintes, pour sa propre ruine et pour celle des autres? Pourquoi les hommes de bon sens et les nations honorables ne s'élèvent-ils pas contre un peuple qui sacrifie le monde entier à l'égoïsme et à la cupidité du moment?

Est-ce que par hasard, en parlant ainsi, j'oublie le but de ce discours, qui est d'appeler l'attention des puissances chrétiennes sur le progrès alarmant de l'islamisme, surtout en Afrique? N'est-ce pas là ce que je me suis attaché à établir par des considérations appuyées sur des faits incontestables? Qu'il y ait donc contre ce progrès un cri de guerre universel! Mais quelles armes emploiera-t-on? Sera-ce des armes d'injustice, d'oppression, de violence, de persécution, de guerre? Non! des armes de justice et de vérité. De justice : au lieu de protéger le monopole infâme de la superstition, de la barbarie, de l'oppression, il faut protéger la liberté d'instruire ces peuples encore enfants[2], la liberté,

[1] De même qu'en Europe l'Angleterre favorise un parti dont Dieu se servira peut-être pour opérer la ruine de ce pays avant celle des autres puissances; ainsi dans les pays barbares elle favorise les musulmans, qui devront, tôt ou tard, la chasser honteusement d'une grande partie de ses colonies. La politique musulmane comprend déjà à l'heure qu'il est que *l'Angleterre est un colosse qui subsiste par un effort de la politique; et elle travaille pour se trouver prête à la première commotion qui se produira.* Ce sont les paroles d'un Arabe célèbre.

[2] Le système athée de colonisation est barbare et peu politique. Il est barbare parce qu'il doit se borner à un objet trop mercantile et trop bas. Si vous prenez possession d'un pays sauvage avec l'intention de l'instruire et de l'améliorer, vous vous donnez sur lui un certain droit de paternité, auquel vous ajoutez celui de jouir des avantages que le pays peut offrir, en récompense de votre sollicitude envers une nation pupille, orpheline et abandonnée; mais si vous prenez possession de ce pays uniquement pour profiter de ses produits naturels et industriels, je ne sais à quel titre vous pouvez vous livrer à une invasion contraire au droit

pour vos nationaux, d'y pouvoir aller et venir comme le veut le droit commun, pour notre bien comme pour celui de ces pays. De vérité : comme des puissances chrétiennes qui, reconnaissantes d'être plus heureuses, parce qu'elles sont régénérées par l'Evangile ennemi de l'esclavage et de l'ignorance, doivent chercher tous les moyens de procurer à ces malheureux le même bonheur d'être régénérés et éclairés.

Quant aux moyens d'arriver au but, la mission catholique seule est capable de l'atteindre, parce qu'elle est seule divine ; ce n'est plus même une question ; les différents relevés des missions hétérodoxes sont là pour vous en convaincre.

L'Eglise catholique seule peut donner des milliers d'apôtres qui soient à la fois des maîtres et des pères pour opérer la régénération des barbares, prêts à tout sacrifice même à celui de la vie pour le salut de leurs frères.

Hors de là, la colonisation faite sans le concours de la religion est la plus cruelle des impiétés, parce qu'elle fait d'une nation une propriété matérielle comme un troupeau ; et la colonisation sans le catholicisme est inutile et chimérique. Les Portugais, dans les Indes, quoiqu'ils soient déchus, sont et seront toujours grands dans le cœur de ces peuples [1], parce qu'ils ont laissé là une religion établie ; tandis que ceux

naturel et commun ; si de plus vous parvenez à empêcher l'instruction et l'éducation du sauvage, pour l'avoir pour toujours esclave à vos ordres, alors évidemment vous tombez dans le despotisme barbare du Coran. Le système athée de colonisation est de plus peu politique, parce que le sauvage, en contact avec l'Européen, peu à peu sans se civiliser, en apprend assez pour devenir habile à la guerre ; s'il avait acquis votre foi et votre éducation, ce serait un lien de plus qui l'attacherait à vous, d'autant plus qu'il pourrait avoir besoin de votre appui pour conserver cette foi attaquée par les autres barbares voisins ; dans le cas contraire, il fera cause commune avec les autres pour se dégager de votre oppression. Ainsi, si dans les Indes le parti musulman prend de la force, les musulmans de la Perse et de l'Arabie viendront à son aide ; au contraire, une fois que le parti dominant sera devenu chrétien, il sera forcé de rester toujours avec nous pour se soutenir. Il y a ensuite un autre système de coloniser, qui est d'établir des agents nomades, qui paraissent indépendants vis-à-vis de l'Europe dans les violences et dans le monopole qu'ils exercent sur leurs sujets et sur les étrangers, mais dans tout le reste ne sont que de véritables agents, comme sur la côte Soumali. Je ne dirai rien de celle-là : seulement je demanderai si on peut y permettre le commerce des esclaves et les excès commis à l'abri de la dictature de la puissance même qui les autorise pour exercer un acte barbare de suprématie maritime sur des puissances amies.

[1] En parlant avec des Portugais de Goa, qui se trouvent en grand nombre à Aden, serviteurs ou employés anglais, et à cause de cela obligés de tenir un

qui gouvernent aujourd'hui les Indes, dès qu'ils seront vaincus, seront l'objet d'une exécration bien méritée [1] pour la corruption qu'ils y ont introduite, corruption de principes comme de mœurs; une fois tombés, il ne restera d'eux aucun vestige : l'événement ne tardera pas à prononcer. Que ce gouvernement favorise la barbare superstition musulmane, c'est précisément par elle qu'il sera un jour jugé et condamné.

Alors commencera une ère d'épouvante [2]; nos enfants maudiront la lâcheté de leurs pères, qui, ayant eu le monstre gigantesque sous leurs pieds, au lieu de l'écraser, le flattèrent et lui permirent de reprendre une nouvelle vie, vie de guerre et de barbarie, d'esclavage et de péril universel. Ils seront étonnés qu'avec tant de moyens de toute espèce

langage favorable à leurs maîtres, j'ai cependant toujours remarqué en eux une grande sympathie pour le Portugal. Ce qui m'étonnait le plus, c'était de les voir, au milieu du mouvement de ce colossal empire anglais, conserver une bonne opinion tellement invincible en faveur du Portugal, qu'ils ne doutent point qu'il ne soit une des plus grandes nations, sinon plus forte que l'Angleterre, au moins son égale. Le grand besoin qu'ont les Anglais dans les Indes de se servir des Portugais de Goa, prouve jusqu'à l'évidence que l'ancien système suivi sous le gouvernement précédent était bien meilleur : si en tant d'années de colonisation, ils avaient fait comme leurs prédécesseurs, ils trouveraient parmi les indigènes des ressources suffisantes, sans avoir besoin de recourir aux étrangers. Malheureusement, ces pauvres Portugais, très-bons catholiques, en contact avec les Anglais, marchent rapidement vers la corruption. Que n'ont pas fait les Anglais pour amener le schisme de Goa? Que ne font-ils pas pour changer la foi et les mœurs de ces hommes si bons?

[1] Le gouvernement anglais dans les Indes, s'il vient à être chassé par une révolution, entraînera après lui tous les protestants qui y sont, parce qu'ils sont tous ou presque tous Européens. Comme ils ne se sont pas occupés à faire du prosélytisme religieux, ou plutôt comme leur mission protestante est stérile et sans fruits, ils ne laisseront pas là un seul temple un peu remarquable et fréquenté; tout disparaîtra avec eux; le catholicisme y restera pour lutter encore pendant des siècles avec les musulmans, comme l'unique vestige d'un gouvernement chrétien, antérieur au leur, et beaucoup plus politique.

[2] L'époque dont on parle ici arriverait dans l'hypothèse du triomphe de la politique musulmane. Ce triomphe, dans les Indes et dans l'Afrique, changerait la position de l'islamisme, d'une manière suffisante pour le rendre fort, indépendant, ayant une politique à lui, et, sans aucun doute, il constituerait une époque effroyable pour l'Europe entière. L'islamisme n'a besoin, pour être terrible, que d'être fort et indépendant.

Supposez que la Russie actuellement fût musulmane, que ne ferait-elle pas? On craint la Russie, et cependant c'est une puissance chrétienne qui ne fera jamais d'esclaves et ne versera point le sang... L'Europe, si elle suit ses voies actuelles, doit inévitablement tomber entre les mains d'une de ces deux puissances... — Si la contagion ne gagne pas les régions du Nord, nous serons encore heureux qu'il y ait une puissance chrétienne pour nous préserver de plus grands périls.

que nous avons [1] pour la régénération universelle du monde, par suite de rivalités nationales, nous l'ayons, non-seulement négligée, mais empêchée, laissant au contraire croître l'empire des barbares pour leur malheur. Ils gémiront dans les chaînes, et ils diront : *Patres nostri peccaverunt...*

C'est une grande faute que l'époque actuelle ne réponde pas aux vues de la divine Providence, qu'elle se perde en révolutions et en corruptions intérieures, et abandonne l'œuvre de la génération du monde [2].

P. FAUGÈRE.

[1] S'il y a jamais eu une époque où la politique chrétienne ait pu espérer la civilisation des barbares dans le monde entier, moyennant la diffusion de l'Evangile, ce ne peut être que l'époque actuelle. L'empire romain, en prenant une extension colossale, favorisa beaucoup la propagation du christianisme ; mais on ne connaissait alors que la moitié du monde. Plus tard, au temps de la grandeur de l'Espagne, du Portugal et de Venise, il y a eu aussi d'importants résultats ; mais la difficulté des communications paralysait en grande partie l'action religieuse, du moins à l'égard des pays les plus éloignés. D'un autre côté, durant plusieurs siècles, l'empire musulman, indépendant et persécuteur, ferma les voies à la parole de salut et empêcha sa propagation dans une grande partie du globe. Aujourd'hui cet empire se trouve, du moins pour quelque temps encore, dans une position qui l'oblige de subir la loi des puissances chrétiennes, et il permet aux missionnaires de circuler librement dans ses domaines : on ne rencontre de difficulté que de la part du petit nombre de princes indépendants de la Porte et de l'Europe. De plus, les moyens de communication sont prodigieux ; à présent on ne connaît plus de distance et les lieux les plus éloignés sont visités par pur agrément, grâce aux rapides correspondances des bateaux à vapeur. Il est bien déplorable que cette œuvre divine rencontre en Europe des obstacles de la part de certaines puissances chrétiennes.

[2] *C'est une grande faute que l'époque présente ne réponde pas aux vues de la divine providence.* S'il est mal pour les individus de ne pas correspondre aux grâces divines, n'en sera-t-il pas de même pour les nations ? Une nation n'a pas une âme immortelle qui puisse subir une peine éternelle dans l'autre monde ; ce n'en sera pas moins un crime national que de manquer de correspondre aux volontés divines, clairement expliquées dans l'Evangile à l'égard de la prédication aux infidèles, et qu'il est facile d'accomplir dans la puissance actuelle de la civilisation chrétienne. Le crime national n'étant pas puni dans l'autre monde comme national, sera certainement puni dans celui-ci, et le sera au moyen même des barbares que nous n'aurons pas évangélisés.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 mai 1851.

C'est un fait que le mouvement de la révision est donné et qu'il semble devenir irrésistible. La France ne paraît pas devoir attendre la fatale échéance de 1852. Quelque difficulté qu'il y ait à franchir légalement les bornes que la Constitution elle-même a posées, la perspective d'une année où l'on aurait à renouveler à la fois Président et Assemblée, avec les éléments d'anarchie qui fermentent dans le pays, avec les menaces qui retentissent de toutes parts, avec les actes sauvages qu'on signale déjà en divers lieu, cette perspective s'empare des imaginations et secoue bon gré mal gré l'apathie fataliste qui semblait tout engourdir. C'est une force négative, il faut l'avouer : on ne se met d'accord que sur ce qu'on ne veut pas; mais, l'expérience nous l'a déjà prouvé, il n'en faut pas davantage pour aller en avant, et ce pays-ci est de ceux qui ne s'arrêtent guère en chemin.

Maintenant, au profit de qui et de quoi aboutira ce mouvement? Je laisse de côté la possibilité du succès des anarchistes : il y a toujours des chances de cette espèce, beaucoup moins qu'avant juin 1848, et même moins, selon nous, qu'avant juin 1849. Mais enfin Dieu laisse le fléau suspendu sur notre tête, et il dépend de sa miséricorde ou de sa justice de décider si nos châtiments sont finis. Cependant, à ne juger que d'après les calculs humains, nous ne nous préoccupons pas outre mesure de ces grandes colères qui entrent dans les calculs habituels de la révolution impénitente, et nous raisonnons dans la confiance que la force, qui est incontestablement aujourd'hui entre les mains des pouvoirs constitués, ne reste pas, comme quelques-uns le pensent, à la merci d'une tentative de carrefour.

J'en reviens à la vraie question, celle de savoir en faveur de qui tournera le résultat probable de la prochaine crise. Si l'impulsion actuelle se décuple, comme nous le croyons, on va se précipiter très-confusément dans une voie hostile à la Constitution telle qu'elle existe; mais en supposant que, par un moyen ou par un autre, on soit parvenu à franchir le défilé, il faudra bien à l'issue adopter une organisation nouvelle : et quelle sera cette organisation? provisoire ou définitive? bonapartiste ou monarchique? C'est ici que les ténè-

bres s'épaississent et que les esprits les plus prévoyants sont forcés de convenir de leur incertitude.

A mon sens, provisoire et bonapartiste sont synonymes : car il ne peut plus être question de l'Empire : la France a montré évidemment qu'elle y répugnait; mais une des alternatives qui se présentent, la plus probable même, au jugement de beaucoup de personnes, c'est que l'impossibilité de s'entendre entre monarchistes rendra inévitable une transaction dont le président actuel tirera tout le profit. Pour nous, en regardant les choses de très-près et avec toute l'attention dont nous sommes capables, il nous est impossible de hasarder la moindre prédiction. La discussion fera beaucoup : elle démontrera à bien des esprits les immenses inconvénients du provisoire, inconvénients qu'on ne sent pas encore partout au même degré. Les chances de l'Empire ont été très-considérables après le 10 décembre ; six mois plus tard, il n'était plus permis de raisonner dans le même sens. Il en est probablement de même pour la prolongation des pouvoirs du président : on a diminué ces chances à force d'en parler.

Ce qui est certain, du moins, c'est que le parti des aventures ne semble plus compter sur le concours docile des terreurs du parti de l'ordre, et c'est pourquoi on laisse voir une menace de retremper la popularité napoléonienne dans le suffrage universel illimité, par l'abolition de la loi du 31 mai. Après un semblant de brouille avec ses patrons, *le Constitutionnel* a ouvert contre cette loi le feu d'une polémique dangereuse. En même temps, M. de Lamartine offre au nouveau brumaire l'alliance d'un nouveau fructidor : entendons-nous bien, un *fructidor pacifique*. Pourvu qu'il remonte sur le pinacle, M. de Lamartine n'en veut à personne ; mais, au risque de voir consommer la ruine de la France, il faudra nous incliner devant le char de la République irrésistible, conduite par un cocher du consulat. On répétera : *Plus de Bourbons !* comme on dit encore en Angleterre : *No popery !* et cela parce que M. de Lamartine, qui s'avoue monarchiste dans l'âme, a fait en février une république de plâtre aussi solide et aussi bien proportionnée que les affreux mannequins élevés naguère dans la longueur des Champs-Élysées.

La prolongation des pouvoirs du président, avec ou sans *fructidor pacifique*, n'est pourtant pas le recours inévitable de la France. Et d'abord, ce qui nous semble déjà démontré, c'est qu'à lui tout seul le mouvement napoléoniste n'aurait pas suffi pour déterminer l'ébranlement actuel. Nous prenions part, ces jours derniers, à une réunion qui représente assez fidèlement l'opinion moyenne du Paris

conservateur ; ne croyez pas que l'idolâtrie bonapartiste y ait prédominé : au contraire, on s'y est, dès le premier moment mis en défiance contre des engagements de cette espèce, et il en est de même par toute la France, excepté dans les endroits où les idées arrivent six mois après que le reste du pays les a ressassées. La révision partielle, qui était la forme la plus favorable à la prolongation des pouvoirs du président, est universellement abandonnée : tout le monde comprend et proclame qu'il ne peut être question que de la révision totale, et si la révision totale l'emporte, il ne restera pas grand' chose de ce que la République a imaginé, soit pour nous perdre, soit pour nous sauver.

Nous serions plus affirmatifs dans le sens de la solution définitive, si nous ne nous sentions obligés de faire halte devant l'obstination de beaucoup d'honnêtes gens qui font encore de la politique de répugnance. Je ne me charge pas de les convertir : de plus habiles y échoueraient ; mais on peut semer au moins quelques idées propres à dessiller des paupières cousues comme celles que le Dante a vues dans le Purgatoire. Car, en vérité, nous ne sommes ni dans l'Enfer ni dans le Paradis, et la montagne que nous gravissons a des tristesses et des âpretés pareilles à celles que le poëte a décrites avec tant de mélancolie, sans jamais pourtant cesser de suivre la lueur croissante de l'espérance. Pour gagner, s'il est possible, des partisans à nos convictions, abandonnons un moment le terrain où nous a circonscrits, depuis quelque temps, la pression des symptômes d'une crise prochaine, et jetons un coup d'œil sur la politique étrangère que nous avons, à vrai dire, bien négligée.

Mais comment nous en occuper dans l'atonie de l'Europe ? Quel avantage aurions-nous eu à suivre les mouvements contraires des conférences de Dresde, puisque ces fameuses conférences, avec l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche, ne devaient aboutir qu'au rétablissement pur et simple de la Diète de Francfort ? et il nous est permis de dire que nous pressentions ce dénoûment. Il s'est fait depuis six mois un temps d'arrêt bien marqué dans les affaires de l'Europe, et c'est l'approche de la crise française qui a commandé cette position expectante. Nul gouvernement, comme nul individu, ne peut devenir infidèle à son origine. Nous avons fait, contrairement à ce principe, tout ce qu'il était possible de faire, parce que le gouvernement de la République était échu à ses adversaires naturels ; mais la France en est arrivée au terme de ce remous. Aussi, de deux choses l'une : ou les événements reprendront leur cours, et alors il faudra céder au torrent de l'anarchie ; ou l'on persistera à

se conduire en République comme si ce titre n'était qu'une antiphrase, et la fiction disparaîtra.

La France actuelle a deux adversaires, le machiavélisme et le despotisme, et elle est destinée à les conserver, quand bien même elle en reviendrait à la monarchie. Seulement, avec la monarchie, et surtout avec la monarchie vraie, elle serait en état de combattre ses deux ennemis ; autrement elle est sans force et elle déchoit. Le machiavélisme siége à Londres, le despotisme va tenir congrès à Olmütz. Il y a aujourd'hui deux Angleterres, nous le reconnaissons : une Angleterre qui se décompose et qui cherche, dans le pressentiment de sa désorganisation, à se rattacher au continent ; une Angleterre fortement constituée sur les traditions d'une politique infâme mais grandiôse comme celle des Romains, et à laquelle il faut, pour se maintenir et s'étendre, la ruine des autres peuples. C'est en vain qu'à l'apparition successive de quelques heureux symptômes, nous nous hâtons de saluer la décadence de cette politique qui tient dans ses serres le malheur du monde ; il en est de sa vitalité comme de celle des plantes qui tracent sous le sol et qui repoussent sans cesse, quelque soin qu'on prenne pour les extirper. Que lord Palmerston soit heureux, c'est tout ce que la conscience de la vieille Angleterre lui demande. Il avait rencontré des obstacles depuis quelque temps ; le succès de l'expédition de Rome et la versatilité fanfaronne du roi de Prusse semblaient conduire au blocus moral du continent ; la Péninsule hispanique, sous la main violente mais vigoureuse du général Narvaëz, réduisait à l'impuissance les progressistes qui, la plupart, ne sont que les routiers de la politique anglaise. Accablé en apparence sous cet insuccès prolongé, lord Palmerston restait cloué à son banc dans la Chambre des communes, et lord John Russell payait en humiliations journalières les pots cassés de son collègue.

Mais voici tout à coup une batterie qui se démasque : grâce à l'intrigue de palais qui a fait du général Narvaëz un habitant de Paris, le cordon sanitaire qui éloignait de la Péninsule les provenances de Saint-James, est rompu ; le Portugal, le premier, ce vieux plastron de l'Angleterre, voit succomber sous une émeute d'indignes soldats le seul gouvernement qui depuis quinze ans y ait montré, tant bien que mal, le sentiment de l'indépendance nationale ; le Piémont, de plus en plus mal inspiré, livre, par un acte solennel, sous prétexte de progrès dans la liberté, son commerce et son industrie aux conquérants spéculateurs. Rome, assez bien contenue jusqu'ici par la présence de nos troupes, malgré l'action incessante d'une propagande dont lord Palmerston est l'armateur et Mazzini le subrécargue, Rome aiguise dans l'ombre ses lâches couteaux ; il suffit de ces succès

accomplis ou ébauchés pour rendre son prestige à la politique du moderne Machiavel. La vieille Angleterre reprend courage : pour paraître décemment aux yeux du monde, elle a les dehors de l'exposition universelle; et cependant elle s'excite elle-même au mal avec un redoublement de perversité. Lord John Russell, qui, dans la question de la persécution des catholiques, semblait abandonné et presque repentant, reparaît, plus Russell que jamais, avec un bill renforcé de tyrannie que les tories se sont offerts à soutenir. Où en sont les loyales et dignes protestations des Gladstone et des Aberdeen? M. Guizot qui, dans son dernier discours à la Société biblique de Paris, consacrait à la défense de la cause des catholiques anglais une voix jusqu'ici influente et respectée au delà du détroit, en sera, je le crains bien, pour ses frais de nobles sentiments et de bons conseils.

Au fond, l'Angleterre est moins divisée que je ne le disais tout à l'heure; elle ressemble à ces bandits de l'Apennin, qui, en pleine santé, commettent tous les crimes, mais qui ressentent une si grande dévotion à l'approche de la mort. L'Angleterre n'a envie de devenir humaine que quand elle doute de sa propre puissance; mais que l'autel de la Victoire un moment ébranlé se relève, elle ira aussitôt tout entière, *pusilli cum majoribus*, rendre grâce aux dieux sur le cadavre du genre humain.

Le machiavélisme britannique trouvait son compte dans la monarchie de 1830. On se rappelle qu'elle s'était hâtée de la reconnaître : cela avait bon air aux yeux des libéraux du continent, et cela vengeait en même temps des derniers succès de la Restauration et de la conquête d'Alger. Cependant l'Angleterre qui avait compté sur la souple amitié du roi Louis-Philippe, se vit déçue dans le gros de ses espérances. D'abord on ne rendit pas l'Algérie, et le maréchal Bugeaud finit par la river à la France; puis, on vit peu à peu, surtout dans les derniers temps, le gouvernement français, à travers les traditions généreuses des Chateaubriand et des La Ferronays, remonter presque à la formidable paix armée de Louis XVI. L'ingrat monarque de 1830 aurait passé de Louis XVI au duc de Choiseul, et qui sait? du duc de Choiseul à Louis XIV. Après Taïti, les mariages espagnols montraient une résolution sérieuse d'affranchissement. C'est alors que, par un phénomène dont notre histoire a déjà offert plus d'un exemple, on vit chez nous l'opposition en masse seconder par des déclamations furieuses les intérêts de l'Angleterre. Il faut convenir que jamais révolution n'est venue plus à point que celle de février pour venger l'orgueil britannique, une seconde, ou, si l'on veut, une troisième fois.

Nous n'en sommes pas quittes, et les malheurs de notre Républi-

que n'ont assouvi qu'imparfaitement l'ombrageuse rivalité de nos voisins. Que serait-ce si, au lieu d'un gouvernement à rebours comme celui que nous avons, ou à la place d'un roi, précaire au dedans et lié au dehors par une apparence de services rendus, l'Angleterre voyait remonter sur le trône un prince qui donnerait au continent des gages sérieux et durables pour la cause de l'ordre, et qui trouverait infailliblement, parmi les autres souverains, des alliés contre la prépondérance exclusive de l'empire insulaire?

L'Angleterre sait parfaitement les ressources immenses qui restent à notre pays, malgré la réduction de son territoire et la perte de ses colonies; elle a sous les yeux le spectacle de l'énergie toujours croissante de notre industrie; elle apprécie l'influence illimitée de nos idées; elle a trop de perspicacité et d'expérience pour ne pas comprendre que, sous un gouvernement qui aurait pour base les antiques traditions nationales, tous ces éléments de prospérité intérieure et de domination intellectuelle au dehors, loin de rencontrer des obstacles, se développeraient au contraire dans une progression indéfinie. C'est bon pour nous, de tourner le dos à la lumière qui devrait nous éclairer: il appartient à notre monstrueuse légèreté de commettre et de recommettre sans cesse des fautes de cette nature; mais Albion en sait plus long sur nous que nous-mêmes, et le rétablissement de la vraie monarchie en France, produirait au delà du détroit une impression presque universelle de découragement et d'inquiétude.

Le despotisme qui, par le même événement, se sentirait soulagé de quelques-unes de ses terreurs journalières, ne s'accommoderait pas mieux au fond de ce qui ferait notre sécurité et notre force. Sur le point que nous touchons en ce moment, nous avons besoin de nous expliquer avec une entière franchise. Nous sommes et nous nous sentons plus que jamais les enfants d'une politique qui n'admet l'oppression de l'Europe sous aucun prétexte, pas même sous celui du catholicisme. On a refait depuis quelque temps, nous ne l'ignorons pas, une politique à l'usage des angoisses et des ressentiments de notre époque, politique qui n'irait à rien moins qu'à rétablir ce qui, selon nous, n'a jamais sincèrement et pleinement existé, le *saint empire romain*. On ne nous reprochera pas, nous l'espérons bien, de refuser la discussion sur ce terrain des vieilles susceptibilités françaises. Le désir d'instruire les autres et de nous éclairer nous-même, nous a fait ouvrir largement nos colonnes à des études qui, tout en jetant une lumière abondante et sûre sur des questions historiques trop négligées dans notre pays, n'en froissaient pas moins, je ne dirai pas nos passions intimes (tout chrétien

doit être prêt à réformer ses passions), mais le fruit de nos longues études sur l'histoire de notre pays.

On aura beau faire, nous ne sommes ni Autrichiens, ni même Lorrains, comme le seraient ceux qui exagéreraient les idées déjà bien ardentes de nos amis. Nous sommes convaincus que, gallicanisme à part, la monarchie traditionnelle de la France est à la fois une protestation et une sauve-garde contre la vieille politique qui escompte au profit de ses intérêts égoïstes l'assurance qu'elle donne aux peuples contre les bouleversements sociaux. Sans doute notre pays n'a pas toujours pratiqué sagement sa politique naturelle ; en fait de négligence et d'oubli, il est coutumier. Mais ce n'est pas à dire pour cela qu'on l'ait rendu plus capable de s'honorer lui-même en servant la cause du genre humain, quand on a renversé la monarchie qui brillait à son sommet. Sous la Convention elle-même, il y avait des exceptions comme celles dont la Révolution de 1848 a abondé : Aubert Dubayet faisait respecter à Constantinople les capitulations conquises par Louis XIV, et la République continuait avec l'Espagne le Pacte de famille ; cela n'empêcha pas les Russes de nous atteindre en Suisse et de couvrir l'Italie de leurs soldats, et quand un soldat heureux eut porté la gloire de nos armes au delà de toutes les limites, le fruit de ses conquêtes fut d'abord d'importer dans notre pays la politique odieuse de Charles-Quint, puis de livrer la vieille France à une invasion dont la monarchie renversée en 1792 l'avait préservée pendant quatre siècles.

La Restauration était revenue dans les fourgons des alliés, c'était du moins ce que répétait à satiété le préjugé populaire, incapable de faire remonter à qui de droit la responsabilité des malheurs de l'invasion. Il n'en est pas moins vrai que Louis XVIII, à peine installé dans le palais de ses pères, était déjà, avec une plus juste mesure que la République et que l'Empire, le véritable adversaire du despotisme européen. Il en serait de même, si la crise prochaine se dénouait dans le sens de nos espérances ; et mieux que n'a pu le faire la monarchie de 1830, à cause de la fausseté de sa position, la vieille monarchie serait en mesure d'accomplir la mission providentielle de la France ; c'est-à-dire d'achever l'expédition de Rome, en assurant la liberté du Saint-Siége contre la protection intéressée des despotes : c'est-à-dire d'empêcher que le monde ne devienne un fief maritime de l'Angleterre, ou une province continentale de la Russie ; c'est-à-dire de supporter l'unité de l'Allemagne, sans lui laisser le droit de briser les autres peuples sous prétexte d'étendre sa nationalité ; c'est-à-dire de sauver les deux péninsules des *carbonari* et des *pronunciamentos*, sans pour cela que

la population, réduite à un état d'hilotisme, ne connaisse de la civilisation que ses vices et de l'esprit national que sa puérile vanité; c'est-à-dire d'affranchir les chrétiens d'Orient et de délivrer une fois de plus les Saints Lieux. En un mot, rien de tout cela ne serait chimérique, si le torrent révolutionnaire était rentré dans son lit, et si, sous l'égide d'un principe tutélaire, il ne restait de tant d'agitations à la France que l'activité merveilleuse qui fermente dans son sein, et qui portera ses fruits quand elle aura accepté de nouveau le joug salutaire de l'autorité.

Une politique comme celle que nous décrivons ne peut exister sans une inspiration supérieure : le sentiment catholique doit la lui donner; en ce sens, ce sera toujours et avant tout une politique catholique. Mais depuis que le Sauveur est remonté au ciel, le Saint-Esprit qu'il a laissé à la terre n'a semblé prendre une forme visible qu'aux yeux des prédicateurs de l'Evangile éternel, et l'on sait ce que sont devenues toutes les sectes qui l'invoquaient, sous quelque aspect qu'elles se soient présentées. Comme forme palpable des idées, on a les affaires humaines. Ces affaires ont fort changé depuis le moyen âge, et le genre humain a certainement gagné à ce qu'elles changeassent. La *politique royale,* comme l'a dit l'auteur respecté d'une brochure qui a fait quelque bruit, est de cet ordre des choses de la terre, et c'est pourquoi nous y prenons plus volontiers qu'à aucune des mille et une fantaisies du millénarisme.

Un écolâtre du moyen âge, qui a écrit une admirable allégorie à l'ombre des sublimes murailles de la reine de nos cathédrales, Bernard de Chartres, représentait la Nature comme assise dans le jardin de la Création, entre la Théorie et la Pratique personnifiées. D. Rivet, le compilateur de l'*Histoire littéraire de la France,* quoique habile et instruit, n'a-t-il pas fait de cette *Théorie* et de cette *Pratique*, une *Rhétorique* et une *Poétique?* Singulières dames de compagnie pour la Nature! Dieu veuille qu'il n'arrive point de passer en même temps dans le royaume des Chimères, à la Théorie des catholiques abstraits et à la Pratique que je leur recommande!

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Poëmes des bardes bretons du VIe siècle, traduits pour la première fois, avec le texte en regard, des notes et une introduction, par Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ [1].

' Les historiens de la civilisation moderne ont coutume de lui donner trois origines : la société romaine, la barbarie germanique et le Christianisme. Ils ne prennent pas garde que, hors de l'étroit espace resserré entre le Rubicon et le Vulturus, la société romaine ne fut guère qu'une colonie militaire campée au milieu de populations plus anciennes. Parmi ces nations, aucune ne tient plus de place que les Celtes. Venus de l'Orient avant les Germains, ils jetèrent sur leur route des essaims nombreux, se divisèrent en deux peuples principaux, les Gaëls et les Kimris, et finirent par occuper les îles Britanniques, la Gaule, la moitié de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne. Ils forment ainsi comme la première couche du sol européen : race docile et en même temps opiniâtre, qui subit la culture latine et la loi des Barbares, mais qui a laissé son empreinte dans nos langues et nos institutions, et se conserve encore pure sur les côtes de Bretagne, du pays de Galles et de l'Irlande, à peu près comme un granit enfoui sous des alluvions récentes, mais dont la crête perce la terre et se montre nue.

L'antiquité celtique est donc au fond de notre histoire ; mais elle y est négligée, compromise, comme tant d'autres vérités, par les exagérations de ses défenseurs. Longtemps les bons esprits se sont détournés d'une étude que Pelloutier, Lebrigant et Latour-d'Auvergne avaient peuplée de chimères. Cependant un point d'appui restait que toutes les témérités scientifiques ne pouvaient ébranler : c'étaient les langues, c'étaient les quatre dialectes irlandais, erse, gallois et breton, encore parlés par quatre millions d'hommes. Ces dialectes formaient deux branches qui répondaient à l'ancienne division des Gaëls et des Kimris. Il restait de savoir s'ils ne se rattacheraient pas de loin à cette souche de langues dont le sanscrit est la branche aînée, et qui a pour rejetons le grec, le latin, les idiômes slaves et germaniques. Ce fut l'objet d'un excellent mémoire de M. Pictet, couronné par l'Académie des inscriptions, confirmé par l'autorité de deux grands critiques allemands, M. Bopp et M. Jacob Grimm. Dès lors les Celtes prirent un rang incontesté dans la famille japhétique ; leurs monuments reposèrent sur un terrain ferme, et la science put aborder sans crainte l'examen de leurs institutions et de leur poésie.

Il faut être juste envers les savants qui ont concouru à tirer les études celtiques de leur discrédit. Il ne faut oublier ni les travaux de la société des Highlands, de l'Académie de Dublin, de M. Petrie et de M. O'Donovan pour l'Irlande et l'Ecosse ; ni ceux d'Owen, de Sharon Turner, de lady

[1] Paris. Renouard, rue de Tournon, 6.

Guest pour le pays de Galles; ni ceux de Legonidec et de M. de Courson pour la Bretagne armoricaine. Je remarque surtout les pressentiments de M. Fauriel et de M. Augustin Thierry, qui, avec une hardiesse et une sûreté admirables, devancèrent les derniers efforts de la critique et comprirent quelles lumières l'histoire pouvait emprunter aux traditions bretonnes. Toutefois, l'honneur d'avoir inauguré en France ces belles recherches appartient surtout à M. de la Villemarqué. Breton de naissance, épris de cette vieille langue qui le berça de ses chansons, il l'a servie d'abord en travaillant à la perpétuer, en traduisant pour les paysans du Finistère les récits des missions catholiques, en propageant des écrits capables de maintenir parmi ces populations naïves la pureté du langage et celle des mœurs. C'est ainsi qu'il s'appropriait tout le génie de son idiôme maternel, qu'il en pénétrait les difficultés, qu'il se mettait en mesure de publier son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, et plus tard une nouvelle et meilleure édition de la *Grammaire* de Legonidec et de ses *Dictionnaires*.

Jusqu'ici on ne peut rien concevoir de plus solide. M. de la Villemarqué s'empare d'un dialecte qu'il parle et qu'il écrit, et là où quelques-uns ne veulent reconnaître qu'un patois inextricable, il montre toute la richesse d'une grammaire savante et d'un lexique dont les mots ont leurs racines, leurs dérivés, leur formation régulière. Il établit le rapport de ce dialecte avec les trois autres qui complètent le groupe celtique, et avec le peu que les anciens nous ont conservé des langues de la Gaule. Sur les fondements inébranlables que la philologie lui a donnés, il construit avec des matériaux de bon aloi, je veux parler des *Chants populaires de la Bretagne*, qu'il a rassemblés et qui sont venus se ranger siècle par siècle, comme les assises d'un édifice destiné à sauver les souvenirs poétiques de ce généreux pays. Tout le monde connaît maintenant les chants bretons, où jaillit l'inspiration d'une race religieuse et guerrière, où se déroule la destinée de la vieille Armorique, depuis les derniers cris du barde païen Guiclan et les premières merveilles de la légende chrétienne, jusqu'aux récits chevaleresques du moyen âge, et jusqu'à la chanson nouvelle qui menait aux combats de 1793 les bandes du Morbihan armées pour la défense de leurs autels. Mais la Bretagne armoricaine ne garde qu'un débris de l'ancien peuple celte, et si instructive que soit cette ruine, elle n'a tout son intérêt que si on la compare aux ruines semblables qu'on trouve de l'autre côté du détroit, dans les vallées du pays de Galles. C'est là que M. de la Villemarqué était allé chercher d'autres Bretons, frères des siens, qu'il avait étudié leur dialecte, entendu leurs chanteurs modernes, et poursuivi de bibliothèque en bibliothèque les restes de leur ancienne poésie. Le premier fruit de ce voyage fut la traduction des *Contes des anciens Bretons;* elle nous montra, dans les fables que les fileuses galloises racontaient à la veillée, l'origine des romans chevaleresques de la Table-Ronde. Mais ce n'était qu'une gerbe détachée de la riche moisson que M. de la Villemarqué nous donne aujourd'hui, en publiant les *Poëmes des bardes du VIe siècle.*

Le premier soin de M. de la Villemarqué devait être d'établir l'authenticité de ses textes. C'est le but d'une introduction où la sévérité de la critique ne préjudicie ni à l'agrément du récit ni à la vivacité du style. Elle s'ouvre par l'histoire touchante de ce paysan gallois de la

vallée de Myvyr, qui, en gardant ses vaches, conçut la pensée de faire connaître les anciens chants de son pays, se rendit à Londres pour y devenir successivement homme de peine, commis, associé, chef d'une puissante maison de commerce, et employa sa fortune à faire copier dans les archives des châteaux, à imprimer enfin en 1801, sous le titre d'*Archéologie de Myvyr,* les poëmes des anciens Bretons. Cette publication reproduisait les manuscrits avec une fidélité scrupuleuse, mais sans traduction, sans correction, sans discernement entre les écrits et les interpolations de plusieurs siècles. Quelques fragments traduits par Turner, par Owen et Davies, n'avaient fait qu'irriter la curiosité des savants. M. de la Villemarqué prend pour point de départ l'*Archéologie de Myvyr,* mais en la confrontant avec les originaux. Il interroge surtout quatre manuscrits, l'un du XIVe, les autres du XIIe siècle, dont les variantes lui permettent de fixer avec une entière certitude le texte de trois bardes : Taliesin, Aneurin et Liwarc'henn. La tradition nationale leur associait le célèbre Merlin (Merzin) ; mais M. de la Villemarqué reconnaît dans les chants attribués à ce poëte de nombreux remaniements introduits longtemps après lui, pour ranimer, par des oracles couverts de l'autorité de son nom, les espérances de la liberté galloise. Des motifs semblables ont fait écarter une partie des poëmes de Taliesin : il est impossible de résister mieux aux séductions d'une antiquité douteuse.

Mais comment fixer l'âge des écrits qui avaient résisté à cette première épreuve? Deux témoignages, d'Ingomar et de Nennius, marquent au VIe siècle la place de Taliesin, d'Aneurin et de Liwarc'henn, et les rattachent à la puissante corporation des bardes que les Romains trouvèrent échauffant déjà de leurs chants les guerriers gaulois. Une étude plus attentive de ces trois poëtes fait découvrir leur âge à la lueur des événements qu'ils célèbrent, et pour ainsi dire à la clarté de l'incendie que les conquérants anglo-saxons portèrent d'un bout à l'autre de la Grande-Bretagne. La scène n'est pas dans les montagnes du pays de Galles, où les Gallois l'auraient assurément placée s'ils avaient inventé ces chants pour entretenir leurs espérances et leurs rancunes. Elle est au nord, dans le pays resserré entre le Forth et l'embouchure de la Clyde, au bord de l'ancien rempart élevé par les Romains contre les incursions des Pictes. C'est là, et depuis l'an 547 jusqu'à l'an 582, que les Bretons opposèrent une résistance désespérée à l'invasion des Angles. Ida le *Porte-Brandon* et ses douze fils conduisaient ces Barbares; mais longtemps leurs bandes vinrent se briser contre les clans rassemblés sous la bannière d'Urien. La lutte se prolongea avec des chances inégales jusqu'à la bataille de Kaltraez, perdue par les Bretons vers 578, et qui assura aux Angles les deux principautés de Bernicie et de Daira. Voilà les faits attestés par les historiens et rappelés par les bardes, non pas avec le calme d'un souvenir lointain, mais avec tout le feu des passions contemporaines. Eux-mêmes, dans ce péril extrême de leur pays, s'affranchissant du privilége qui les dispensait de porter les armes, ils se mêlent aux combats qu'ils ont chantés. Tous les accents de leur poésie témoignent des temps où ils ont vécu, comme les cris des oiseaux témoignent de la tempête.

Ouvrez le livre, et dès les premières pages vous retrouverez bien les frères de ces Gaulois qui estimaient souverainement deux choses, l'épée

et la parole : *Rem militarem* et *argute loqui*. Un barde emporte dans son manteau la tête coupée de son roi pour la dérober aux outrages de l'ennemi. « Je porte à mon côté, dit-il, la tête d'un homme qui était le « bouclier et le glaive de bataille de son pays ; je porte la tête d'un « homme éloquent dont la renommée court à travers le monde. » — Comment douter qu'on est chez un peuple encore tout pénétré de traditions païennes, quand on voit briller au fond de la scène la flamme du feu sacré que les anciens Celtes allumaient au 1er novembre, quand paraissent dans l'ombre les nains et les sorcières et que des voix mystérieuses gémissent sous la pierre des tombeaux ? Ces superstitions sont peut-être de tous les siècles, mais ce qui accuse assurément un âge barbare, c'est la passion de la mort et de la destruction ; c'est la fureur du guerrier qui s'écrie : « Je sais ce qui est bon : du sang pour le sang d'un brave. » C'est encore la peinture de l'orgie de Kaltraez, la salle du banquet souillée de vin et de carnage, les tables renversées au milieu des cadavres, et, dans un coin du cellier, un chef ivre mort, rongeant encore un quartier de daim pendant que son clan succombe et que la patrie périt. Les chants des Saxons et des Scandinaves n'ont pas d'images plus odieuses que les hymnes guerriers de Liwarc'henn, lorsqu'il représente les corbeaux noirs perchés sur la poitrine blanche des morts, ou lorsque l'aigle d'Eli et l'aigle de Pengwern se disputent la chair des champs de bataille.

Et cependant il faut reconnaître qu'il s'agit d'un peuple chrétien ou plutôt d'un peuple que le christianisme dispute à l'ancien culte des druides. De loin en loin retentit cette parole que les missionnaires de la Bretagne durent répéter plus d'une fois à leurs disciples mal convertis : « Il n'y a d'autre devin que Dieu. » La trace encore nouvelle du baptême est sur le front de ces armées que le barde appelle avec orgueil les armées baptisées. Les guerriers surpris par l'ivresse et le combat périssent tristement « parce qu'ils n'ont pu aller faire pénitence dans les églises. » Cependant les églises s'ouvrent à leurs restes mortels, « elles sont en deuil, elles sont trop étroites pour les guerriers morts qu'on y enterre la nuit. » Au milieu de la dernière barbarie le sentiment chrétien perce plus d'une fois comme une fleur dans les rochers. Liwarc'henn, encore tout altéré de sang, reconnaît qu'à Dieu seul appartient la vengeance, et encore désarmant de ses foudres cette puissance divine à laquelle il remettait le soin de venger ses injures : « La miséricorde, dit-il, est le premier devoir de Dieu. » Certes un prêtre du monastère voisin lui enseigna cette parole qu'il répète aux affligés : « Quand chacun dort sur son matelas, Dieu ne dort pas, mais il se prépare à nous donner son assistance. » Ailleurs, je retrouve la marque des sociétés catholiques : je veux dire le respect des femmes. Elles s'asseyent les égales des hommes à la cour des rois baptisés et leur souvenir accompagne les héros dans les batailles. Le nom d'une vierge « qui remporta le prix de la sainteté » guide son clan à la victoire ; les mères et les sœurs ont leur place au chevet des blessés, « car c'est à la femme qu'il appartient d'apporter le sommeil à la douleur. » Enfin, la passion même des combats se purifie au service d'une cause sacrée. Les hommes de la Clyde ne combattent point comme les Saxons et les Scandinaves, pour « l'or rouge et les belles captives. » Ils défendent pied à pied la terre natale, une terre chrétienne, et, comme dit le barde, « ils accomplissent un devoir. C'est

« pourquoi leur âme, après l'expiation requise, sera admise dans le sein « de la Trinité, parfaite en unité. » Aussi la foi de ces peuples héroïques avait canonisé les plus nobles défenseurs de la liberté bretonne, et les nouveaux saints passant la mer avec les réfugiés qui cherchaient la paix en Armorique, le roi Urien devint le patron de trois paroisses de l'évêché de Quimper.

Une dernière preuve de l'authenticité de ces chants, c'est que le fabuleux Arthur n'y paraît pas, ou du moins le prince de ce nom n'y paraît que deux fois, mais tel que l'histoire le connaît, comme le chef obscur des Bretons méridionaux. Aussi n'est-il nommé que par le barde Liwarc'henn, qui laissa les forêts du Nord pour combattre pendant quelques années dans les rangs des hommes du Midi. Il est nommé comme en passant : on ne voit pas encore poindre sur son front l'auréole dont la poésie galloise le couronnera plus tard, quand elle le fera asseoir à la Table Ronde, entouré de ses douze paladins, ou qu'elle le représentera enlevé du champ de bataille et caché par les fées dans l'île où il attend le jour de la vengeance.

Nous avons donc dans leur forme primitive, et sauf quelques erreurs de transcription, les poëmes de trois bardes du VIe siècle. A une époque où tout l'Occident déjà barbare n'écrit cependant qu'en latin, c'est-à-dire dans un idiôme d'emprunt ; quand nous n'entendons encore ni les scaldes scandinaves, ni les chanteurs anglo-saxons, nous recueillons sur un coin de terre perdu aux extrémités du monde, le seul cri proféré en langue nationale, dans une langue vraiment vivante, le seul qui fasse sentir le frémissement des passions populaires. L'histoire littéraire ne pouvait rien trouver de plus rare. Pendant que les vainqueurs ont coutume de couvrir la voix des vaincus, il est curieux et touchant d'écouter une fois les chants des opprimés, de passer dans leur camp, de voir quel enthousiasme inspire cette résistance sans relâche et sans espoir. Il est instructif de pénétrer le mystère d'une poésie vierge, étrangère au commerce du génie classique et d'y reconnaître en plus d'un endroit ces beautés éternelles, ces règles d'art qui témoignent des lois immuables de l'esprit humain.

Les beautés poétiques n'ont qu'une source, elles l'ont dans les émotions légitimes de la nature humaine ; dans l'amour que Dieu a mis au fond de nos entrailles, pour lui d'abord, pour la patrie, pour nos pères, nos enfants, nos femmes ou celles qui le deviendront. Ces sentiments sont de tous les degrés de civilisation, et c'est pourquoi un critique excellent, M. Saint-Marc Girardin, n'a pas craint de mettre à côté des scènes de Sophocle les sauvages tragédies des Nibelungen. Mais si l'amour de la patrie peut faire des poëtes, comment l'inspiration n'eût-elle pas jailli pour des hommes qui portaient d'un côté de leur selle la harpe, et de l'autre l'épée, qui mêlaient leurs chants au bruit des armes, aux cris des mourants, aux pleurs des veuves ? Les trois bardes bretons ne sont pas des versificateurs paisibles, rimant dans la paix du cloître ou de l'école les hauts faits de leurs ancêtres. M. de la Villemarqué nous les montre sur tous les champs de bataille où se décida la destinée de leur pays.

C'est d'abord Taliesin dont la figure mystérieuse se dégage à peine des fables druidiques : Taliesin, élevé au monastère de Saint-Cadoc, enlevé par des pirates irlandais, jeté par les flots sur les terres du roi Urien, dont il devient le barde et le compagnon. Ses poëmes marquent une

époque glorieuse pour les armes bretonnes. Il célèbre les journées de l'Argoed, de Gwenn Estrad, qui virent fuir les bandes des Anglo-Saxons : mais nulle part l'ivresse de la victoire ne respire mieux que dans ces vers où il chante le combat de Menao.

« Cette année un chef prodigue de vin, d'or, d'hydromel et d'un « courage sans barbarie, a franchi les frontières.—Et suivi d'un essaim « de lances, de ses chefs unis, et de ses nobles brillants, tous bien dis- « posés, il est allé au combat. Et monté sur son cheval, il a soutenu le « combat de Menao, enflammant la verve des bardes.

« Quel butin abondant pour l'armée ! huit fois vingt bêtes d'une « seule couleur, veaux et vaches. — Vaches de beurre et vaches de lait, « et des richesses de toute espèce ! — Ah ! j'aurais cessé d'être gai, si « mon roi, si Urien eût péri !

« Il a été haché le chef ennemi, l'homme aux langages divers. Trem- « blant, frissonnant, le Saxon a eu ses cheveux blancs lavés dans son « sang. On l'a emporté sur un brancard, le front sanglant, mal défendu par « le sang des siens.—Ce brave et insolent guerrier laisse son épouse veuve...

« Quel bruit ! Est-ce la terre qui tremble ? Est-ce la mer qui monte, « débordant son cercle habituel jusqu'aux pieds des hommes ?

« S'il s'élève un gémissement dans la vallée, n'est-ce pas Urien qui « frappe ?

« S'il s'élève un gémissement sur la montagne, n'est-ce pas Urien qui « triomphe ?

« S'il s'élève un gémissement sur le coteau, n'est-ce pas Urien qui broie ?

« S'il s'élève un gémissement dans l'enceinte fortifiée, n'est-ce pas « Urien qui le fait pousser ?

« Gémissement dans le chemin, gémissement dans la plaine, gémisse- « ment dans tous les défilés ! — Il n'est personne qui fasse taire ses gé- « missements, il n'est point de refuge contre les coups de mon roi...

« Quand il combat, vêtu de son armure émaillée d'azur éblouissant, « sa lance azurée est le lieutenant de la Mort dans le carnage de ses « ennemis.

« Ah ! jusqu'à ce que je défaille en vieillissant, et qu'arrive la dure « angoisse du trépas, je ne sourirai point si je ne célèbre Urien ! »

Mais lorsque le roi Urien, « la colonne du combat, » fut tombé à son tour, et que les pierres et le gazon eurent couvert le corps de ce chef, alors commença pour les défenseurs de la liberté bretonne une suite de revers dont nous avons la plainte funèbre dans les chants d'Aneurin et de Liwarc'henn.

Aneurin, chef du canton de Gododin , au bord de la Clyde, prit part à la bataille de Kaltraez, où les Bretons, surpris dans la joie d'un festin, refusèrent une paix honteuse, combattirent durant sept jours et finirent par joncher de leur corps la grève de l'Océan. De trois cent soixante-trois chefs au collier d'or, quatre seulement survécurent. Aneurin, prisonnier, sentit ses pieds serrés par l'anneau de fer dont les Saxons enchaînaient leurs captifs. Mais, délivré par un de ses compagnons d'armes, le barde assista aux funérailles des guerriers morts, et les chanta dans un hymne qui fut répété tous les ans au jour commémoratif de ce grand désastre. Le poëme d'Aneurin, mutilé par le temps, offrait des difficultés infinies qui avaient plus d'une fois arrêté ou dérouté la

critique. M. de la Villemarqué, avec une patience et une sagacité singulières, porte la lumière dans ces ténèbres ; il nous fait assister jour par jour aux péripéties du combat, et là où on ne voyait d'abord que désordre, on finit par reconnaître des peintures animées et quelquefois des traits sublimes.

« Lorsqu'on parlera de la bataille de Kaltraez, les peuples pleureront. « Leur regret sera durable. Ils pleureront la souveraineté sans souve- « rain, la terre natale assombrie et les fils de Godébok, troupe loyale que « de longs chars funèbres portèrent à la tombe... Ensemble ils burent « l'hydromel brillant à la lueur des torches ; ensemble ils en trouvèrent « le goût agréable ; mais le ressentiment fut long.

« Le chef était là resplendissant sous les portiques d'Edin. Il de- « manda d'un ton impérieux l'hydromel enivrant ; il but le vin limpide. « Il but le vin transparent en signe de défi guerrier. Puis le combat « s'engagea dans la tranchée, un combat à aile déployée, un brillant, un « flamboyant combat, un combat armé de pied en cap, un combat ailé. « Il n'y avait point de bouclier immobile devant les lances. Dans la mêlée « tombaient les combattants...

« Aucun cheval ne devança celui de Marc'heu. Le héros lança les « hommes de son clan... De sa main partait le javelot carré de frêne. « A demi caché dans le brouillard, il paraissait invisible à plusieurs. « Il abattait les guerriers comme la bruyère, à pleines brassées, pareil au « moissonneur quand vient le beau temps. — Il fit ruisseler le sang... « Son épée résonna sur la tête des mères!... »

Ainsi le barde se plaît à célébrer ceux dont la valeur jeta quelque gloire sur cette fatale journée ; mais il se souvient de leur chute ; il déplore les hommes d'élite mis à mort avec leurs gens et leurs chevaux. « Ah ! s'écria-t-il, jusqu'à ce que la terre couvre Aneurin, les lamenta- « tions et Aneurin seront inséparables. »

Mais le Nestor de l'épopée bretonne, c'est Liwarc'henn, c'est-à-dire Liwarc'h le vieux, qu'on trouve en 501 à Longport, sous les drapeaux d'Erbin, roi de Cornouailles, qui vit se lever et pâlir l'astre d'Urien, et qui, survivant aux défaites de son peuple, à ses vingt-quatre fils morts au combat, s'en va pleurant sa vieillesse sur les montagnes désolées. Le barde roi, âgé de cent ans, n'a plus d'asile qu'une cabane et de richesse qu'une vache, dont il boit le lait. Mais l'inspiration ne l'a pas abandonné, et en se traînant sur ses béquilles il chante encore :

« Voici la vieillesse qui se joue de moi, depuis mes cheveux jusqu'à « mes dents, jusqu'à mes yeux, que les femmes aimaient.

« Le vent murmure, la cime des bois est blanche, le cerf léger, la « montagne sans rosée, le vieillard débile : il se meut avec peine.

« Cette feuille n'est-elle pas ballottée par le vent ? Malheur à ce qui en « a le destin ! Elle est vieille, quoiqu'elle soit de l'année...

« Je suis vieux, je suis seul, je suis difforme et glacé ; plus de lit d'hon- « neur ; je suis misérable, je suis plié en trois... Quiconque m'aima ne « m'aime plus.

« Elles ne m'aiment plus, les jeunes filles. Personne ne m'aide à me « lever. Je ne puis me mouvoir. O malheur ! ô mort ! tu ne m'es pas « favorable !

« J'avais vingt-quatre fils portant le collier d'or et chefs d'armée. « Gwenn était le plus brave d'entre eux.

« Il y avait vingt-quatre fils dans la famille de Liwarc'h, tous gens de « cœur, pleins de fureur guerrière ; leurs marches étaient secrètes, leur « gloire au delà de toute mesure.

« Vingt-quatre fils gardaient mon corps. Ma langue (en les poussant « au combat) les a tués. La mesure de mon malheur est remplie. »

Heureusement les moines de l'abbaye voisine ont entendu les plaintes du centenaire; il retrouve la paix dans leurs entretiens. Lui qui dans sa jeunesse adora les astres, qui souvent fut tenté d'invoquer le corbeau vénéré des anciens Celtes, il se tourne vers le vrai Dieu. C'est peut-être à ce moment qu'il faut rapporter ses poëmes gnomiques, où, au milieu des sentences d'une sagesse barbare, éclate le sentiment chrétien. Le dernier cri du vieux barde est un cri d'espérance : « Il fut jeune, dit-il, « le fils de la douleur ! Il fut chef dans la cour des princes ! Puisse-t-il « voir Dieu à son départ ! »

Les traductions de M. de la Villemarqué ont le difficile mérite de rendre exactement, dans une langue moderne toute chargée des délicatesses de la civilisation, l'énergie d'une poésie antique et sauvage. Son style souple, mais vigoureux, sait se plier aux formes du génie celtique sans briser la syntaxe française. Il ne connaît point cette tentation commune à beaucoup de commentateurs, de violenter les textes, de les orner, de leur prêter les qualités et les défauts d'un autre âge. Pour un Breton, pour un descendant de ces Armoricains qui partageaient toutes les espérances des Gallois, et qui auraient lapidé sur les places publiques quiconque eût osé mettre en doute le retour d'Arthur, M. de la Villemarqué ne flatte pas ces bardes. Il leur reproche, ou plutôt il les plaint « de n'avoir pas connu la science, guidée par le goût, qui nourrit et cultive la fleur de la vie. Il blâme le défaut d'ordre et de méthode dans la plupart de leurs poëmes, enfin la malheureuse habitude d'épuiser la veine poétique, s'ils la rencontrent, de gâter par des variations infinies le motif dont ils ont su tirer d'abord d'heureux effets. »

Je veux être généreux; j'ai mes raisons d'honorer la Bretagne et de prendre le parti des bardes contre leur interprète. Sans doute Liwarc'henn abuse de la répétition. Quand il décrit, après la mort du roi Kandelann, la désolation du palais abandonné et des foyers éteints, on se lasse de l'entendre commencer seize strophes par ce même vers : « La salle de Kandelann est sombre cette nuit. » Mais le besoin de se répéter est de toutes les poésies primitives, de la Bible comme d'Homère; il tient aux profondeurs mêmes de l'esprit humain. L'esprit humain aime la parole qui l'éclaire et qui le charme; il n'aime pas qu'elle fuie, qu'elle s'efface et qu'elle lui rappelle la courte durée de toutes choses. Il voudrait fixer ce plaisir fugitif de l'oreille et de l'intelligence, et c'est pourquoi il souhaite que la parole revienne, qu'un son préféré retentisse d'échos en échos. De là les refrains de nos chansons, de là aussi ces longues tirades de vingt, de trente, de soixante vers sur une seule rime dans nos romans chevaleresques. De là enfin la versification des bardes, qui réunit à la rime des langues du Midi l'altération des idiômes du Nord, qui se plaît à reproduire les initiales des mots comme les désinences, qui met le refrain au commencement de la strophe comme à la fin. Il y a là plus qu'une loi de l'esprit; j'y reconnais un besoin de cœur. Les grands sentiments n'ont pas coutume de varier leur expression. La répétition donne une sorte de majesté aux prières et aux actes solennels. Toutes

les liturgies ont leurs litanies. Quand le sénat romain saluait un empereur, chacune des acclamations d'usage était redite vingt fois, quarante fois. Transportons-nous dans ces camps où les Bretons pleuraient la mort de leurs rois ; nous ne trouverons pas que leur douleur dût se fatiguer des plaintes répétées de leurs bardes, pas plus que des yeux désolés ne se lassent de verser des pleurs semblables à d'autres pleurs.

Il ne faut pas prolonger une défense inutile. Au fond, M. de La Villemarqué n'humilie un moment ses bardes que pour les relever bientôt. Tout barbares qu'il les trouve, il ne craint pas de les comparer à Pindare, et je finis en citant quelques lignes de ce parallèle dont on peut contester la rigoureuse justice, mais dont on ne saurait méconnaître la verve et l'éclat. « Ce n'est pas qu'il y ait grand rapport entre le ciel gris « de la Bretagne et le beau ciel d'Élide et d'Olympie, entre le bouleau de « la Clyde et le laurier de l'Alphée ; entre les morts et les vaincus, le plus « souvent chantés par les bardes, et les vivants couronnés, sujets des « chants du poëte grec, ces athlètes devant lesquels tombaient pour « leur livrer passage les murs de leur ville natale !... Mais dussé-je « irriter l'ombre superbe du poëte qui se comparait à l'aigle fondant sur « sa proie, et traitait de geais ses rivaux ; qui voyait la gloire de ses « chants s'accroître de siècle en siècle, et les fleurs qu'ils répandaient « devenir immortelles comme eux, je dirai qu'il y a quelque ressem- « blance entre son génie et celui des bardes... Ces tableaux à demi « esquissés, ces passages brusques et sans transition apparente ; ce vers « nerveux, vif et hardi ; ces strophes rapides, pressées, véhémentes ; ce « style qui roule avec l'idée et se teint de sa couleur ; ces images sou- « daines comme l'éclair et comme lui éblouissantes ; cette phrase enfin, « à la fois si lyrique et si finement travaillée, tout cela n'est-il pas le « caractère de Taliesin. »

M. de La Villemarqué est connu des lecteurs du *Correspondant :* il a pris sa place dans la saine école catholique, dans celle qui croit servir la foi par la science. C'est pourquoi nous tempérerons nos justes éloges par un conseil austère. Quand un écrivain dispose d'une critique si judicieuse et d'une plume si ferme, il doit à son pays de grands travaux. Le traducteur des chants armoricains et des bardes Bretons n'a rempli que la moitié de sa tâche. Nous attendons de lui une étude pareille sur les triades et les lois galloises. Puis, quand il aura épuisé les traditions de ces deux peuples qui forment l'ancien rameau des Kimris, nous le presserons de poursuivre en Écosse et en Irlande ce qui reste de la puissante branche des Gaels. Alors seulement l'antiquité celtique se relèvera sur des bases assez larges pour commander la confiance et le respect de tous les bons esprits. L'œuvre est digne d'une époque si féconde en justices historiques. Notre siècle a rompu le silence des hiéroglyphes égyptiens, il a fait revivre les ruines de Ninive ; il faut qu'il rende la parole aux pierres monumentales qui gardent les bords du Morbihan. A.-F. OZANAM.

Au moment de mettre cet article sous presse, j'apprends que la publication des *Bardes Bretons* vient d'obtenir, en Allemagne, un succès rare et glorieux. Sur la proposition de M. Jacob Grimm, M. de La Villemarqué a été nommé membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Berlin.

L'un des Gérants; CHARLES DOUNIOL.

Paris. — De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



DE L'ÉTUDE

DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE.

Du Droit ecclésiastique dans ses principes généraux, par Georges PHILLIPS, professeur à la faculté d'Inspruck, traduit par M. l'abbé CROUZET, du diocèse d'Autun[1].

Manuel du Droit ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes, par Ferdinand WALTER, traduit de l'allemand, avec la coopération de l'auteur, par A. DE ROQUEMONT, docteur en droit[2].

Manuale compendium juris canonici ad usum seminariorum juxta temporum circumstantias accommodatum, auctore J.-F.-M. LEQUEUX, seminarii suessionensis moderatore, et DD. Suession., episcopi vicario generali. Editio tertia[3].

I

Que l'Eglise ait exercé sur les destinées du monde et particulièrement de l'Europe une puissante et salutaire influence, c'est une vérité de fait; nul n'y peut contredire avec apparence de raison. Le paganisme vaincu et détruit, l'empire protégé dans son agonie contre les insultes et l'avidité de ses héritiers farouches; les Barbares domptés par le seul prestige de l'autorité morale et inclinant devant elle leur glaive, qui jusque-là n'avait su que frapper; le droit des gens et le droit public corrigés et adoucis, l'esclavage combattu et enfin supprimé, les lois et les mœurs réformées; la famille

[1] 3 vol. in-8°. Paris, Jacques Lecoffre. — [2] 1 vol. in-8°. Paris, Poussielgue-Rusand. — [3] 4 vol. in-12. Parisiis, J. Leroux et Jouby.

replacée sur sa base, qui est l'unité et l'indissolubilité du mariage; la femme recevant le respect pour garde, après avoir été courbée sous quarante siècles d'opprobre; les lettres, les sciences et les arts recueillis avec amour et cultivés non sans succès ; en un mot, la vie humaine tout entière, du berceau à la tombe, depuis les plus humbles détails jusqu'aux actes les plus éclatants, couverte d'une religieuse inviolabilité, éclairée et soutenue dans sa marche, ennoblie et comme divinisée dans ses instincts et ses aspirations : voilà ce que l'Eglise a fait pour le monde. Les écrivains les plus prévenus contre elle ont reconnu son esprit et sa main dans l'importance et la beauté de ces résultats. Si quelques hommes de notre temps lui reprochent le mal qu'elle n'a pu prévenir et se plaignent qu'elle n'ait pas mieux réussi, il n'y a point à leur répondre : quand ils auront formé et discipliné un parti, rangé sous leur drapeau une nation d'abord et l'Europe ensuite, fait avancer l'humanité dans la voie d'un véritable progrès matériel, intellectuel et surtout moral, même en employant toutes les ressources que possède aujourd'hui la civilisation et que le Christianisme a créées sans eux, alors peut-être il leur sera permis de trouver quelque chose à reprendre dans ce clergé du moyen âge qui accomplit de si grandes œuvres au milieu de circonstances si ingrates. Car il soutint, sans fléchir quoique désarmé, le choc de vingt peuples se précipitant à la suite l'un de l'autre durant plusieurs siècles et promenant partout le meurtre et l'incendie ; loin d'enfouir tout courage et toute espérance sous les ruines de l'empire, il se rendit maître des vainqueurs, les assouplit, leur imposa sa croyance et fonda l'avenir de l'Europe avec ces hordes féroces dont les pas lointains suffisaient à effrayer la Rome des Gracques, dont un seul mouvement occupait la forte épée de Marius et de César, dont un seul flot étouffait des légions entières, comme celles de Varus dans les forêts de la Germanie. En attendant que les ennemis de l'Eglise acquièrent, par la splendeur et l'utilité de leurs travaux, le droit de juger sévèrement le fait ou les conséquences de son intervention dans la vie des peuples, on peut se fier au témoignage général de l'histoire et proclamer, avec une foule de génies éminents, que l'Eglise s'est montrée jusqu'ici la plus savante, la plus forte et, pour tout dire à la fois, la plus parfaite des institutions.

Mais ce n'est pas sur les temps anciens que porte communément la critique; au contraire, plusieurs semblent applaudir au passé avec

affectation, comme pour rabaisser davantage le présent et empêcher qu'on ne croie à l'avenir de l'Eglise. L'Eglise, à les entendre, s'est réfugiée dans la conscience de quelques individus, et elle ne pèse plus d'aucun poids dans les résolutions des peuples ; elle a été dépouillée par la raison affranchie, et le gouvernement du monde a passé aux mains de la sagesse profane. Ce fait est vrai dans une certaine mesure ; mais on se trompe en le regardant comme plus étendu qu'il ne l'est réellement ; on se trompe surtout en le regardant comme la pratique d'un droit et comme l'application d'un heureux principe. L'opinion est précipitée et maintenue dans ces erreurs par deux causes qui agissent l'une sur l'autre et se fortifient mutuellement.

La première cause est l'ardeur fébrile avec laquelle les hommes se préoccupent des éléments sensibles de la tranquillité et de la fortune publique, et qui leur ferme les yeux sur l'influence réelle et profonde des croyances morales et, par conséquent, de l'Eglise. En effet, ce qui les préoccupe souverainement, c'est l'ensemble des institutions politiques qui les régissent et des conditions économiques où ils sont placés ; et, comme ils croient, dans leur orgueil, que la société vit exclusivement de ce qu'ils disent et de ce qu'ils font, ils n'attribuent par là même qu'un rôle secondaire et peut-être fictif aux idées morales, du moins en tant qu'elles relèvent de la religion positive et sont interprétées et défendues par l'Eglise. Tous ces efforts ingénieux qui percent les montagnes et donnent à l'industrie des pieds de fer et des ailes de feu ; tous ces robustes bras qui déchirent le sein de la terre pour exploiter les mines, creuser des canaux et couvrir le sol des richesses d'une culture intelligente ; toutes ces mains employées à préparer et à diriger les machines puissantes qui domptent la nature ou rivalisent avec les éléments, à multiplier les merveilles qui revêtent la vie de splendeur et d'agrément, à composer de riches et de fins tissus, à façonner et à polir des bijoux élégants ; toute cette activité imprimée à la consommation comme à la production, à l'échange comme au transport des marchandises, à la circulation des signes monétaires comme aux entreprises dont le capital est la base ; d'un autre côté, tout cet appareil d'institutions qui règlent et assurent l'exercice des droits et la pratique des devoirs politiques et civils, et qui excitent et dirigent l'initiative et l'énergie de la nation ; l'armée, avec sa discipline et son courage, la

magistrature, avec sa science et son intégrité, les grands pouvoirs de l'Etat avec leur équilibre plus ou moins savant et leurs garanties réciproques, l'indépendance de la tribune, la liberté et l'audace de la presse : tout cela est extérieur, manifeste et saisissant ; tout cela tranquillise ou inquiète, mais inspire, quoi qu'il en soit, un profond et fier sentiment des ressources matérielles du pays et semble contenir le dernier mot de ses destinées. Alors les hommes se persuadent que les ressources morales ne sont presque pour rien dans la vie d'un Etat, puisqu'ils ne les font point figurer dans leurs calculs politiques ; qu'elles n'existent plus guère nulle part, puisqu'ils les ont exilées de leur propre conscience ; qu'enfin l'Eglise n'a pu qu'abdiquer, puisqu'ils ont prononcé sa déchéance.

A ce matérialisme pratique, première cause d'erreur, il en faut joindre une seconde qui s'y rattache étroitement : c'est l'ignorance volontaire où l'on vit touchant le Christianisme. Car est-il possible de comprendre et d'apprécier l'influence d'une institution, l'efficacité de lois dont on ne veut connaître à fond ni l'origine, ni le caractère, ni le but ? Or, telle est précisément la situation d'un grand nombre d'esprits. Ils ne savent pas que le Christianisme, considéré dans sa forme complète, qui est l'Eglise catholique, a été non-seulement un progrès par rapport aux sociétés païennes, mais une véritable rénovation des peuples, et que, maintenant, par l'effet de sa domination continue, il est comme naturalisé dans le monde. A la différence des révolutions ordinaires qui s'attaquent seulement à la superficie des Etats, le Christianisme a été un changement des cœurs, c'est-à-dire une révolution qui vient de plus haut que l'homme et descend à des profondeurs où Dieu seul arrive, par conséquent une révolution on ne peut plus radicale en elle-même, on ne peut plus étendue dans ses résultats. Elle ne sera donc ni abolie, ni vaincue, ni éclipsée, qu'autant que Dieu la laissera périr ou la remplacera par une autre, et c'est ce qu'il a promis positivement de ne pas faire. Elle est donc définitive et durable, et tandis que les ouvrages des hommes ont d'autant moins à vivre qu'ils ont vécu davantage, elle puise dans l'élévation et la sainteté de son principe la force de braver les siècles et de donner ses victoires passées comme garantie de ses futurs et irréprimables triomphes. Le Christianisme est donc encore dans le monde et il y restera : de même que l'Europe lui doit son universel et glorieux ascendant, sa supériorité intellectuelle et

morale, la mansuétude et la perfection de ses lois, la noblesse de ses institutions et ses espérances en l'avenir ; de même, si nous pouvions tomber dans la décrépitude, ce ne serait qu'en renonçant au Christianisme ; et si les peuples plus ou moins barbares de l'Asie, de l'Afrique, des îles Océaniques et du nouveau continent, prennent part un jour, comme il n'en faut pas douter, au banquet de la civilisation, ce n'est que le jour où ils accepteront le Christianisme, désormais inséparable de tout ce qu'il y aura de grand dans l'univers.

L'Eglise n'a donc ni abdiqué, ni disparu ; il ne suffit pas de fermer les yeux pour annuler son action, ni de la combattre pour la vaincre, ni de la nier pour la détruire.

II

Faire comprendre, accueillir et respecter l'Eglise avec son autorité morale, c'est un but en vue duquel le clergé emploierait utilement la science du droit canonique. Cette science, considérée comme moyen d'action, serait propre à développer d'une manière rapide et sûre les autres éléments de succès dont il dispose. En effet, d'une part, elle lui montrerait toutes les ressources de sa puissante organisation et comment il peut marcher encore d'un pas plus ferme et en rangs plus serrés ; d'autre part, elle le porterait naturellement à multiplier les expositions et apologies des droits de l'Eglise, à éclairer sur ce point la religion des laïques et à prévenir ainsi ou à vaincre leur opposition et leurs empiétements qui ont presque toujours l'ignorance pour source et principal appui. Quarante mille hommes, prêchant d'une même voix le dogme et la morale catholiques, ne sont pas sans influence sur les doctrines et les habitudes du pays ; si donc ils s'accordaient à signaler avec persévérance quelque mesure législative comme gravement injurieuse à l'Eglise et contraire à sa vraie et nécessaire liberté, est-ce que l'opinion publique refuserait longtemps d'écouter leur plainte motivée et d'y répondre, d'examiner et de débattre la question, de rendre même justice complète ? Car, enfin, parmi les jurisconsultes, les magistrats et les législateurs il y a beaucoup d'esprits élevés et sérieux qui, loin de méconnaître l'importance du droit canon, s'attacheraient à l'étudier savamment et à l'interpréter avec droiture. Plusieurs pourraient sans doute conserver encore bien des préjugés sur l'omnipotence de l'Etat ; mais

au moins, en faisant leurs querelles de légiste à l'autorité spirituelle, ils attaqueraient quelque chose qui ne leur serait pas, comme aujourd'hui, entièrement inconnu. Laïques et clercs, chacun a donc un intérêt personnel à suivre le conseil d'un homme très-compétent en la matière, quoique non pas toujours exact. « Je ne cesse de le redire à mes contemporains : Entrez donc dans cette étude, je vous y convie ; elle est d'ailleurs pleine d'attraits, puisqu'elle se lie aux faits les plus curieux de notre histoire, aux questions les plus élevées de notre droit public, à celles qui influent le plus puissamment sur la marche politique des affaires et sur la constitution de l'Etat[1]. »

Il n'en faut pas douter : à faire connaître la nature et le gouvernement, la hiérarchie et la discipline de l'Eglise, on réussira beaucoup mieux par l'étude cultivée du droit canonique que par une exposition dogmatique de principes abstraits. On a communément horreur de la métaphysique ; plusieurs condamnent ou fuient tout ce qui y ressemble. C'est pourquoi les institutions ne sont guère appréciées par leur côté doctrinal ou spéculatif ; mais quand elles apparaissent sous leur côté positif et pratique, revêtues d'une forme concrète, présentes à la vie humaine et l'embrassant tout entière dans un faisceau de règlements précis, alors elles sont saisies plus facilement et par un plus grand nombre : on s'y attache parce qu'on en voit la féconde application ; on les comprend, parce qu'on en voit l'utilité sensible ; on les respecte, parce qu'on en voit la force de résistance et d'expansion, et la vivante empreinte à travers les hostilités, les œuvres et les ruines des siècles. Tel est assurément l'effet que produirait sur une foule d'esprits la connaissance de la législation ecclésiastique. Une observation attentive leur expliquerait comment l'Eglise, par sa puissante énergie, s'est assimilé le droit romain pour le dépouiller de sa barbarie native, le purifier au contact de l'Evangile et le faire passer, en respectant le génie et les habitudes des nationalités diverses, dans le code politique, civil et pénal de tous les Etats modernes. Ils ne suivraient pas, l'histoire à la main, les phases de cette transformation si profonde, sans découvrir et admirer les prodigieuses ressources que possède l'Eglise, la sûreté de ses moyens d'action, la persistance invincible de tout ce qu'elle fonde et soutient.

[1] *Manuel du droit publ. ecclés. français*, par M. Dupin. Introduct., § 1.

Non-seulement l'étude approfondie du droit ecclésiastique aurait pour résultat naturel de mettre en lumière les vraies origines de la civilisation européenne, d'absoudre un passé calomnié par l'ignorance et la mauvaise foi, de montrer la part qui revient à la religion dans les grandeurs et les espérances du présent; mais encore elle contribuerait peut-être à éclaircir et à résoudre quelques-uns des problèmes aujourd'hui débattus dans le sein de chaque nation; surtout elle révélerait aux hommes publics les conditions vitales d'un Etat chrétien. D'un bout de l'Europe à l'autre, presque personne n'ose commander, la loi semble honteuse d'elle-même, les droits se cachent, les passions s'autorisent de cette pusillanimité et formulent insolemment des exigences appuyées sur le sophisme qui donne aux attentats politiques le nom sacré de la vertu et élève le bien-être à la hauteur d'une religion. Puis, comme si l'avenir n'était pas assez compromis par l'égoïsme et l'incrédulité, certains publicistes, législateurs et prétendus hommes d'Etat affectent de tenir l'Eglise en suspicion, de restreindre ses droits et ses libertés, comme si ce n'était pas miner sourdement le plus solide appui de l'ordre social et tarir, autant que cela se peut, la source la plus féconde de l'enthousiasme et des grands dévouements. Il y a deux choses qu'on voit très-bien en tout ce qui se passe aujourd'hui : la première, c'est que les ambassades permanentes et les congrès diplomatiques ont remplacé l'intervention directe de l'Eglise dans les querelles internationales; la seconde, c'est que les constitutions et les chartes avec leurs stipulations ambiguës ou hypocrites, les assemblées délibérantes avec leurs orages de chaque jour et leurs passions de chaque instant, ont remplacé le code inflexible de l'Evangile et la voix maternelle de l'Eglise dans les querelles des peuples avec les gouvernements. Mais il y a quelque chose qu'on ne voit pas du tout : c'est le bénéfice de cette substitution, c'est le respect qui en revient à ceux d'en haut, et le bonheur qui en revient à ceux d'en bas. Sans doute on peut assigner diverses causes de ces changements et des calamités qui en sont la suite; mais la perversité n'y est pas étrangère, l'ignorance s'y complaît et y ajoute sans apercevoir qu'elle entrave ainsi la seule force qui puisse rajeunir l'Europe vieillie; qu'elle réprime la sève qui fait croître et grandir les bonnes mœurs et le patriotisme; qu'enfin, elle flétrit dans son germe l'avenir des générations naissantes et brise le charme et la beauté de la vie.

Or, à cette ignorance et aux calamités qu'elle provoque, il faut surtout apporter comme adoucissement et remède la pratique et par là même la connaissance des lois religieuses et morales; personne ne peut le nier. Le système de ces lois n'est nulle part formulé d'une façon plus précise et complète que dans le droit canon; tout le monde peut s'en convaincre. Il n'y a pas d'homme public qui ne doive pousser jusque là ses études et ses raisonnements. Et c'est parce que les hommes publics ne le font pas, que souvent ils manquent de notions exactes au moins sur l'un des deux pouvoirs sociaux; qu'ils jugent tous les conflits au point de vue de l'Etat, en excluant le point de vue de l'Eglise; qu'ils voient dans le Christianisme seulement une pieuse occupation pour les âmes douces et un excellent système d'éducation pour les masses ; qu'enfin ils le traitent comme un mécanisme ingénieux, mais redoutable, dont l'action doit toujours être calculée et limitée d'avance par les gouvernements.

Quant au clergé, la science des canons lui est plus nécessaire encore. S'il veut connaître, dans toute la puissance de leur organisation et de leur jeu, les forces de la hiérarchie ecclésiastique, le caractère, le but et les ressources de la société spirituelle ; s'il veut défendre ses intérêts et ses droits avec autant d'énergie qu'il en doit mettre à l'accomplissement de ses obligations ; s'il veut faire prévaloir dans sa propre conduite et dans celle du peuple chrétien la discipline autorisée par l'exemple des grands saints et consacrée par l'expérience des siècles, ne faut-il pas qu'il étudie sa législation spéciale et les institutions sous la garde desquelles l'Eglise a vécu jusqu'ici? Et combien de questions n'a-t-il pas à débattre et à résoudre. Ainsi l'indépendance et l'action du pouvoir ecclésiastique sont-elles environnées de garanties suffisantes? Le mode d'acquisition et d'administration des biens de fabrique, les conditions d'existence faites aux congrégations religieuses, l'exercice de la discipline par la voie des censures, tout cela ne peut-il être rendu plus exactement conforme à lettre et à l'esprit des canons? N'y a-t-il aucun doute à émettre, aucune amélioration à réaliser en ce qui concerne la situation trop précaire d'une notable partie du clergé et les formes trop incomplètes des jugements ecclésiastiques ? Il est vrai, à parler rigoureusement, la constitution actuelle de l'Eglise de France n'est point anormale, les principes du droit y sont saufs. Mais pour assurer l'influence présente et la prospérité future d'une institution qui veut vivre

et conquérir, ce n'est pas assez de respecter les principes, ni de les appliquer largement ; il faut les organiser dans leurs nombreux détails et les réduire en règles pratiques et précises, afin d'imprimer à toutes les forces individuelles une puissante direction vers le bien général, et d'empêcher qu'elles n'égarent ou ne perdent en route leurs efforts et leurs actes. C'est ainsi, par exemple, qu'en rétablissant les anciens décrets sur la nécessité des grades pour obtenir les dignités ecclésiastiques, on ranimerait les sciences religieuses, on réussirait à exciter et à guider utilement des travaux qui n'aboutissent pas, faute de but et de conseils ; on pousserait efficacement le clergé français vers les hautes et fortes études, et peut-être ne lui manque-t-il que cela pour reprendre cette prépondérance intellectuelle qui lui permit d'inscrire dans les fastes du pays Remi de Reims, Grégoire de Tours, Hincmar, Gerbert, Suger, saint Bernard, d'Amboise, d'Ossat, du Perron, Richelieu, et de n'être pas trouvé inégal à son siècle, lorsque, sous Louis XIV, son siècle tout entier fut précipité dans la gloire.

En parlant du rétablissement des décrets sur la nécessité des grades, je ne cite qu'un exemple ; mais il y en aurait beaucoup d'autres à produire, car l'Eglise de France est loin d'avoir effacé toutes les traces des malheurs qui l'ont frappée, il y a soixante ans. Au surplus, en quelque mesure qu'il faille corriger les vices du présent et préparer la fortune de l'avenir, rien de légitime ne sera tenté, ni rien d'utile ne s'opérera qu'à la condition de respecter scrupuleusement, c'est-à-dire de connaître à fond et d'appliquer avec intelligence la lettre et l'esprit des canons. L'étude du droit ecclésiastique est donc nécessaire au clergé, soit pour sauver la partie de ses institutions et de ses forces que nos troubles politiques n'ont pas détruite, soit pour faire revivre quelque chose de ce qui a succombé. La considération du sacerdoce et les progrès de l'Église sont à ce prix : le pouvoir suit le respect, et le respect s'attache à la science, qui est, après la vertu, le plus noble signe de la supériorité.

C'est donc un heureux augure que la publication des divers ouvrages de droit canonique mentionnés en tête de cet article ; car ils sont le résultat et l'expression de tendances qu'ils ne peuvent que développer et affermir. Tous datent de ces dernières années ; l'un d'eux est parvenu rapidement à sa troisième édition. On ne pouvait guère attendre un retour aussi accéléré vers l'étude d'une science

très-négligée il y a vingt ans, et qui ne tardera pas sans doute à retrouver sa chaire dans tous les diocèses de France.

Il n'est donc pas sans opportunité d'appeler ici l'attention sur les différents ouvrages dont nous avons reproduit le titre, et de les faire connaître au moins d'une manière générale.

III

Trois formes ou méthodes se présentent pour étudier ou enseigner la science du droit ecclésiastique : la méthode pratique, qui réunit en système et produit avec ordre les dispositions ayant force de loi dans la société religieuse ; la méthode historique, qui remonte à l'origine même de ces dispositions pour marquer les phases qu'elles ont traversées avant de devenir le droit actuel ; la méthode philosophique, qui a pour but d'expliquer comment toutes ces dispositions s'accordent avec la raison, et avec la nature et la mission de l'Eglise. Répudier absolument l'une de ces trois formes, ou se fier entièrement à l'une, en excluant les autres, c'est toujours une imperfection et quelquefois une source d'erreurs ; et telle est, en effet, l'origine de plusieurs préventions et faux jugements qui se sont accrédités contre l'Eglise.

Ainsi, par exemple, la méthode pratique, quand on l'emploie seule, a quelque chose d'exclusif et d'étroit, et elle entraîne les inconvénients d'un formalisme pointilleux. De ce que la teneur d'une disposition se trouve dans tel recueil de Décrétales, ou même dans le corps du droit canonique, il ne s'ensuit pas qu'elle obtienne force de loi à une époque et au sein d'une église déterminées ; car il y a des droits particuliers, comme il y a un droit général. En outre, dans toute législation générale ou particulière deux éléments se rencontrent : la doctrine et la pratique ; entre la doctrine qui subsiste toujours et la pratique qui cesse quelquefois d'être possible, s'interpose la science qui constate les changements survenus, et puis étend, restreint ou corrige la lettre par l'esprit. Or, c'est souvent que les circonstances viennent à changer ; car chaque siècle à son génie, comme chaque région a son caractère et ses mœurs. Le secret et la gloire de l'Eglise, c'est de ne point briser ces différences sous prétexte d'unité, c'est d'en tenir compte sans laisser fléchir ses principes immuables, c'est d'animer d'un même souffle créateur les institutions les plus variées des peuples les plus discordants ; car elle a pour note caractéristique

l'unité qui vit, se meut et se développe, et non point l'uniformité qui comprime et étouffe.

Eh bien, la méthode pratique, se bornant à reproduire le texte de la loi, sauf à y joindre un commentaire littéral, manque de la souplesse et de l'élasticité nécessaires pour embrasser et faire saisir toutes ces modifications progessives avec leur raison d'être, leur véritable esprit et leurs résultats. D'elle-même, elle est donc incomplète et trop peu compréhensive, et l'on ne saurait guère s'y fier d'un manière absolue sans tendre et peut-être arriver, par la voie de l'interprétation rigoureuse, à l'erreur et à l'injustice. Ensuite, quand même on échapperait à ces périls, on n'aurait point acquis pour cela ce qui s'appelle proprement la science. Au point de vue objectif, la science n'est pas une compilation plus ou moins volumineuse, et au point de vue subjectif, elle est une œuvre de l'intelligence, et non pas seulement un procédé de la mémoire. Comprise d'une autre sorte, l'étude du droit ecclésiastique ne ferait que des canonistes pesamment argutieux, assez semblables à ces avocats romains que Cicéron raille d'une impitoyable sorte, et qui, poussant la légalité jusqu'à des minuties puériles, se croyaient jurisconsultes experts parce qu'ils se montraient formalistes acharnés. La vraie science s'applique à connaître les choses par leur origine et à les apprécier, dans leur développement; en un mot, elle élargit, éclaire et vivifie la méthode pratique par les méthodes historique et philosophique.

De son côté, la méthode historique n'est complète qu'autant qu'elle arrive du droit ancien à l'exposition du droit nouveau. Dans ces conditions, elle possède sans doute d'inappréciables avantages. Elle fait voir clairement que dans l'Eglise l'immutabilité n'est point l'immobilité, comme plusieurs affectent de le croire, et que, si l'unité d'une même doctrine y persévère avec la vie d'un même esprit, ce n'est pas au détriment soit de l'activité qui perfectionne, soit des changements utiles que réclame la marche des siècles. Elle manifeste la force et la fécondité de l'Eglise qui, soutenant, sans fléchir, le choc des événements, résiste et échappe à ce qu'ils ont de mauvais, discipline et s'assimile ce qu'ils possèdent de bon, et se développe par une évolution continue avec le concours et malgré les oppositions de la liberté humaine. Elle donne au droit régnant le prestige et l'autorité des vieux âges et à l'étude qu'on en fait le charme de l'histoire et l'intérêt du drame, en montrant que les dispositions au-

jourd'hui en vigueur ont également prévalu dans le passé, sinon quant à la lettre, du moins quant à l'esprit, et ont été mêlées ainsi aux révolutions des empires, aux douleurs et aux joies des peuples.

Néanmoins, la méthode historique a des périls et elle a jeté quelquefois ses partisans trop exclusifs dans une double faute et dans de graves erreurs. En effet, parce que les institutions en général sont soumises à la loi d'un développement progressif, les uns ont proclamé la nécessité d'y introduire sans relâche les éléments nouveaux qui apparaissent au sein des sociétés ; ils ont prétendu qu'il fallait avec une infatigable persistance étendre les principes, au lieu de les concentrer, pour prévenir les résultats soudains et violents, croyaient-ils, et n'être pas devancés par la pensée des siècles. Un des vices de cette théorie, c'est qu'elle expose les hommes à prendre la nouveauté pour le progrès, et à changer tous les jours, de peur d'avoir à changer quelquefois. Les autres, au moyen de la même méthode, sont arrivés à des conclusions toutes différentes. Se plaçant dans une époque historique de leur choix et la présentant comme la règle invariable de chaque pays, ils ont voulu y ramener et y retenir tous les pays et toutes les époques ; comme si les formes extérieures d'une institution, en même temps qu'elles s'appuient sur son principe interne, ne se mettaient pas en rapport, par la force même des choses, avec l'état mobile et la face instable des sociétés ! Ce qui étonne au sujet de cette théorie, c'est qu'elle garde des partisans lorsque l'humanité y contredit d'une manière évidente et soutenue ; c'est surtout qu'elle ait pour défenseurs principaux ceux-là même qui accordent le moins d'importance aux formes : je veux parler des protestants qui nous reprochent d'être trop formalistes et de n'aimer pas le progrès, et qui, précisément, attachent la vie avec raideur aux formes du *Christianisme primitif*, pour employer leur expression, et veulent faire reculer le monde jusque-là. Mais on peut éviter les écarts où tombent ces deux écoles et se servir de la méthode historique, comme de toutes les autres, sans étroitesse et sans exagération.

Plus élevée et plus large, par conséquent plus puissante, la méthode philosophique suppose nécessairement l'emploi des deux autres et s'appuie sur leurs résultats. Elle justifie les lois considérées soit dans leur forme actuelle, soit dans les développements qu'elles ont successivement reçus avant d'y arriver. Elle procède en prenant

pour point de départ l'institution positive de l'Eglise et en confrontant la législation avec les principes fondamentaux du Christianisme. C'est ainsi, par exemple, qu'elle venge de tout reproche l'obligation du célibat imposée aux ministres de la religion, en montrant que cette obligation est fondée sur les rapports de l'homme avec Dieu et les choses divines; qu'elle découle de la nature même et des fonctions du sacerdoce chrétien; que, d'ailleurs, elle n'est ni contradictoire à aucune loi divine, ni funeste à l'économie politique des empires; qu'enfin elle a toujours prévalu dans l'Eglise catholique, bien qu'elle n'y ait pas été l'objet de prescriptions partout uniformes. C'est encore ainsi que la méthode philosophique rend très-bien compte de l'influence exercée par les deux éléments juif et romain sur quelques côtés extérieurs de la constitution de l'Eglise, en établissant, d'une part, que l'Eglise eût conquis le monde, réalisé et maintenu sa constitution avec d'autres éléments comme avec ceux-là, malgré eux comme avec eux; en faisant voir, d'autre part, que Dieu ne dédaigne pas d'associer les hommes à son œuvre, qu'il les inspire sans leur ôter la libre appréciation des circonstances où ils se trouvent, et qu'en effet les apôtres n'ont point aboli ce que les institutions juives et romaines pouvaient offrir de favorable à la prompte diffusion de l'Evangile.

D'après cela, les écrivains qui, sous couleur de philosophie, ont dirigé des attaques contre le célibat ecclésiastique et profité de quelques ressemblances et analogies pour voir dans la religion chrétienne une simple épuration de l'idolâtrie et du judaïsme, ces écrivains nous semblent, au contraire, avoir surtout péché par absence de philosophie. Il en est d'autres qui, partant de systèmes où l'on nie toute religion positive, ont appliqué à l'Eglise, à son autorité, à ses institutions, les seuls principes du droit naturel et les théories de leur raison ou même de leur bon plaisir. Les rapports de l'Eglise avec l'Etat et avec les consciences, la législation par où s'entretient et se développe sa vie divine, son action et son influence dans le présent, non moins que les triomphes de son passé et ses promesses d'avenir, tout cela est apprécié, réglé, formulé par ces philosophes absolument comme s'il n'existait rien d'antérieur et de supérieur à leur raison pure. Il y a là sans doute une déplorable aberration : on est insensé de vouloir faire la philosophie d'une institution positive et divine, en se fondant sur ce prétendu principe qu'elle n'est ni di-

vine ni positive. Mais c'est le tort ou le crime de quelques philosophes, et non le vice essentiel de la philosophie; les croyants y doivent voir un motif de plus pour expliquer et justifier, à l'aide d'une méthode sûre, la législation de l'Eglise, comme ses enseignements et ses actes.

Ainsi donc, employer isolément quelqu'une des trois méthodes pratique, historique, philosophique, c'est se condamner à n'obtenir que des résultats incomplets ou même peu sûrs ; les faire concourir également à l'interprétation de tout le droit ecclésiastique, serait une œuvre honorable et utile. Telle est assurément l'opinion des auteurs dont nous avons à rappeler ici les travaux, quoique tous n'aient pas dû comprendre ni exécuter leur tâche de la même manière. L'auteur français est resté dans les bornes de la méthode pratique et historique, laissant de côté la méthode philosophique. C'est facile à expliquer : d'abord il faut que le public connaisse au moins sommairement une institution, avant qu'on s'occupe de lui en présenter la philosophie; ensuite le sens éminemment pratique de notre nation la rend plus ennemie qu'il ne conviendrait peut-être de la partie spéculative des sciences, et par là détourne et empêche les écrivains d'y insister ; enfin, un livre de droit canon, que l'on veut rendre classique et usuel dans un pays où le haut enseignement théologique n'est ni obligatoire ni suivi, ne saurait s'ouvrir utilement à de nombreux et savants aperçus de philosophie et d'histoire. Les auteurs allemands n'étaient pas dans les mêmes conditions ; on le voit au caractère de leurs ouvrages, où les trois méthodes, employées concurremment et pour ainsi dire fondues ensemble, se donnent un mutuel appui. Ces ouvrages sont donc, à ce point de vue, plus achevés que celui de l'auteur français; mais ils lui sont inférieurs peut-être, au point de vue de l'utilité immédiate.

IV

Le *Manuel* publié par M. l'abbé Lequeux est un traité didactique de droit canon. Les matières y sont classées selon l'ordre généralement suivi dans les traités de droit canon composés depuis le XVI[e] siècle. On avait bien essayé, dès les premiers siècles, de réunir et de disposer systématiquement tous les actes ayant force de loi dans l'Eglise. Ainsi, sans compter les *Canons des Apôtres* ni les *Constitutions apostoliques*, il y eut, tant en Orient qu'en Occident,

diverses collections de canons ou lois ecclésiastiques. Les unes reproduisaient les décrets des conciles dans leur succession chronologique ; quelques autres adoptaient pour règle l'autorité comparée des sources. Il y avait plus d'art et un ordre mieux entendu dans la collection de Jean d'Antioche, dit le Scolastique, dans celles de Ferrand de Carthage, de Martin de Brague, de Réginon de Prum, de Burchard de Worms, d'Yves de Chartres ; il n'y régnait pas néanmoins une classification exacte, et d'ailleurs elles étaient forcément incomplètes, tous les rapports réciproques des fidèles n'étant pas encore fixés par écrit. Ces travaux firent place, dans le XII[e] siècle, au *Décret* de Gratien et aux collections qui vinrent successivement l'augmenter et le compléter, de manière à former par leur ensemble ce qu'on appelle le *Corps du droit canonique*. Tel fut le texte principal de l'enseignement des universités en matière de droit ecclésiastique jusqu'au XVI[e] siècle, où la réaction contre le moyen âge poussa les esprits vers le côté positif de la science et vers l'antiquité. Le résultat particulier de ce mouvement pour l'étude du droit canonique fut d'y introduire le point de vue historique, négligé jusque-là, et une division générale des matières identique à celle des *Institutes* de Justinien : c'est-à-dire qu'on entreprit quelques recherches critiques sur les sources et l'autorité des canons et des collections de décrets, et qu'on rangea toutes les dispositions du droit ecclésiastique sous ces trois mots : personnes, choses et actions.

C'est le plan que M. l'abbé Lequeux a suivi. Il enseigne donc, en premier lieu, quels sont les offices, les droits et les obligations des personnes, souverains pontifes, évêques et prêtres, et par là même il explique le principe, la nature, les formes, les conditions, les prérogatives et les devoirs de la juridiction ecclésiastique à ses divers degrés. Ensuite il développe toutes les matières que le droit canon renferme sous le titre de choses, c'est-à-dire tout acte ou objet qui n'est pas purement intérieur et qui se rapporte d'une façon plus ou moins prochaine au bien spirituel des chrétiens, comme la sanctification des fêtes par le repos et la prière, la canonisation et le culte des saints, les jeûnes et les abstinences, le sacrifice, la liturgie, les biens temporels et terrestres affectés au service divin, ou destinés à aider, sous l'inspiration de l'Eglise, au progrès de la foi et de la piété, les temples et monuments religieux, les immunités ecclésiastiques, les propriétés des fabriques et congrégations, en un mot

ce qui regarde l'entretien matériel du clergé. Enfin, dans le traité des actions ou jugements, le savant auteur fait connaître la nature, l'organisation, la compétence des tribunaux ecclésiastiques, leurs formes de procédure, les délits dont la répression appartient à l'autorité spirituelle et les peines qu'elle a le droit d'infliger.

Il est aisé de comprendre que le développement de ces sujets a placé sous la plume de M. l'abbé Lequeux une série de questions souvent profondes et épineuses, quelquefois brûlantes. Telles sont, par exemple, les questions qui touchent aux droits et devoirs respectifs des divers membres de la hiérarchie, aux usages et immunités des églises particulières en regard de la discipline générale, aux limites réciproques des deux puissances et à leurs points de contact, si nombreux et si inévitables.

L'auteur s'est encore trouvé en présence d'une autre difficulté. Il écrivait particulièrement pour le clergé français; il a dû, par conséquent, rappeler ou constater les traditions et coutumes de nos Eglises, en même temps qu'il exposait les principes du droit commun. Peut-être convient-il de citer, sur cet article très-complexe et si souvent controversé, les propres paroles du savant canoniste. Il trace lui-même, dans sa préface, la ligne qu'il suivra dans le corps de l'ouvrage. Je traduis fidèlement. « Comme nous sommes, dit-il, catholiques avant tout et avec affection incomparable, ainsi que cela se doit, rien ne nous a été plus à cœur que de présenter la discipline générale dans sa vérité et son intégrité, et par là même sans exagération. Nous avons trouvé bien des esprits imbus de cette opinion que le droit commun n'a nulle force en France. Sous prétexte qu'il nous reste des coutumes propres et ces libertés dont la nature est ignorée de tant de monde, on conclut que nous ne vivons pas sous l'empire du droit commun en ce qui regarde les offices ecclésiastiques, les jugements et l'administration des choses sacrées. Rien n'est plus dangereux qu'un préjugé pareil; rien n'est plus contraire à la vérité... Mais à l'étude du droit commun, il est impossible de ne pas joindre le droit propre de l'Eglise gallicane, et il importe d'autant plus de s'en occuper que des opinions très-fausses se propagent en foule aujourd'hui touchant le droit particulier. Ainsi plusieurs, surtout parmi les laïques, se font des libertés de l'Eglise gallicane une idée étrange et tout à fait inconciliable avec la doctrine catholique. D'autres, effrayés de ces écarts, ne veulent pas entendre parler de libertés gal-

licanes ; ils repoussent le nom même d'Eglise gallicane, bien qu'il ait été honorablement inséré dans le Droit par les souverains pontifes. Pour nous, qui sommes, comme nous l'avons dit, catholique du fond de nos entrailles, nous chérissons vivement aussi l'Eglise gallicane, la plus florissante portion de l'Eglise universelle, et nous sommes fier de pouvoir prononcer sur elle, même après tant de malheurs, ce qu'en disait Bossuet, à la fin du XVIIe siècle... D'ailleurs, que par le mot de discipline gallicane, nous n'entendions nullement ces servitudes que les laïques ont souvent tenté d'établir, notre livre en donnera la preuve évidente. » (*Præfat.*, p. 11-13.)

Comme on le voit, M. l'abbé Lequeux ne s'est dissimulé ni les difficultés générales de son sujet, ni les difficultés spéciales de certaines questions. Concilier toutes les lois d'un vaste code, et surtout les intérêts qu'elles représentent ; distinguer ce qui survit et garde un caractère obligatoire dans une foule de dispositions que le temps va mutilant sans cesse ; marquer la limite précise où le droit commun fléchit et recule devant les coutumes anciennes et nouvelles d'une Eglise particulière ; résoudre une foule de doutes provoqués par l'abondance et l'obscurité des matières : dans l'exécution d'une pareille œuvre, les perplexités doivent être nombreuses et conduire quelquefois à des résultats qui ne sont pas incontestables. Aussi l'auteur, empruntant au judicieux P. Thomassin des paroles relatives au même sujet, pose modestement comme principe fondamental de la science canonique l'impossibilité de connaître si à fond toute la discipline de l'Eglise qu'il n'y reste plus rien à apprendre, plus d'incertitude à lever. Assurément, il a décidé plusieurs questions dans un sens qui ne sera pas celui de tous ; mais tous jugeront sans doute que le désaccord est plutôt dans certains raisonnements de la théorie que dans les conclusions vivantes de la pratique.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. l'abbé Lequeux révèle des études approfondies, de la sagacité, un esprit maître de sa science, habile à la disposer avec ordre et à la mettre en lumière. Destiné surtout aux élèves des séminaires, le *Manuel de droit canonique* est écrit en latin et d'un style simple et net ; on y procède par divisions catégoriques, par questions précises et par réponses munies de preuves et d'explications courtes, mais substantielles.

Au lieu de rompre en fragments et de disséminer dans tout son *Manuel* les notions historiques qui se rattachent au droit canon,

M. l'abbé Lequeux les a réunies en un seul volume, sous forme de dissertations. Cette partie de son travail est écrite en français. On y trouvera des documents étendus et pleins d'intérêt sur les sources de la discipline ecclésiastique, sur l'origine et les améliorations progressives des recueils de canons et décrétales, sur les grandes phases de la législation religieuse, sur les hommes qui ont le plus contribué au développement et à la gloire de la science canonique. On y trouvera, de plus, des indications techniques indispensables ou fort utiles pour l'étude du droit et aidant à mettre immédiatement la main sur les canons particuliers et les lois spéciales dont on a besoin de tirer parti ; car enfin, si l'esprit de la loi est quelque part, il est surtout dans la lettre, qui a été choisie pour exprimer et perpétuer la pensée et le but du législateur. De là, pour le canoniste comme pour le jurisconsulte, la nécessité d'avoir toujours présent le texte de la loi. De là l'utilité des indications que l'auteur nous fournit avec détails et précision, et qui complètent son livre.

V

Moins étendu que les ouvrages dont nous avons parlé jusqu'ici, le *Manuel du droit ecclésiastique,* par F. Walter, n'en est pas moins complet dans son genre. C'est un livre remarquable par l'érudition, la sûreté de la doctrine, l'abondance des choses et la concision du style. On sent que l'auteur a mesuré toute l'étendue de son sujet, et qu'il y a travaillé avec les plus riches et les plus nombreux matériaux. Sa forte pensée saisit les détails par en haut, les résume avec indépendance et facilité, les reproduit avec cette largeur qui donne à la science une grande dignité et un puissant attrait. Son ouvrage n'en reste pas moins élémentaire, mais il en devient moins pratique : c'est proprement un manuel qui rappelle très-bien à l'intelligence ce qu'elle sait déjà, et lui ouvre une carrière pour des études plus approfondies ; mais il ne trace pas ces règles détaillées qu'on cherche quelquefois dans un livre de droit ecclésiastique. Nous ne disons point ceci comme critique, tant s'en faut, mais comme indication.

Les chapitres où l'auteur traite des sources du droit ecclésiastique, tel qu'il a été connu et pratiqué dans tous les pays chrétiens depuis dix-huit siècles, forment un travail qu'il serait difficile de surpasser. On y embrasse d'un coup d'œil toutes les recherches qui ont

eu pour objet le droit canonique, et l'on est fixé d'une manière précise sur l'histoire de la science et sur les plus solides documents qui puissent y apporter de nouvelles lumières. Cette érudition également saine et abondante se retrouve à chaque page et guide constamment l'auteur. Les institutions ou lois sont examinées à partir de leur origine, considérées dans leurs développements à travers les peuples et les siècles, appréciées ainsi dans ce qu'elles ont d'essentiel et d'impérissable ; en sorte que le lecteur se trouve comme entraîné plus haut et plus loin que son temps et son pays, et placé dans d'excellentes conditions d'impartialité. En abordant chaque question, le canoniste allemand rappelle les principes qui dominent la matière, cherchant ainsi dans les idées qui ont servi de base au législateur le vivant esprit de ses dispositions, la convenance et l'autorité de la discipline ecclésiastique. Il y a, de plus, dans le *Manuel du droit ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes*, une partie intéressante à divers égards : c'est celle qui expose le droit en vigueur parmi les communions séparées de Rome, et qui montre, par le caractère de la législation, comme on l'a montré par la controverse doctrinale, que le protestantisme a constitué la servitude en proclamant la liberté, et jeté les consciences dans la main du gendarme en les arrachant à la direction du Souverain Pontife.

Quant au plan de son ouvrage, l'auteur procède ainsi : un premier livre expose les principes généraux du sujet, et peut être regardé comme une introduction ; on y fait connaître les bases sur lesquelles est fondée et se soutient l'Eglise catholique, le fait de son établissement, son essence, la nature et l'exercice de son pouvoir, les rapports soit des clercs avec les laïques, soit de l'Eglise avec l'Etat, soit des communions chrétiennes entre elles. Le second livre présente sur les sources du droit ecclésiastique les recherches si savantes dont nous avons déjà parlé. Ce qui fait l'objet des quatre livres suivants, c'est le droit public de l'Eglise, ou bien, en d'autres termes, sa constitution avec l'organisation du pouvoir spirituel, le gouvernement ecclésiastique avec ses diverses branches, administration des sacrements, enseignement et discipline, enfin le clergé avec ses fonctions et les biens destinés à l'entretenir. Dans le septième livre, on considère la vie humaine en tant qu'elle se rapporte à Dieu par des actes de religion, et à nos semblables par des actes intéressant la morale. Enfin le huitième livre montre comment l'Eglise a fait le siècle

à son image, et changé, pour la gloire et le bonheur des peuples, l'esprit et la forme de leurs institutions. Parallèlement au droit de l'Eglise catholique et dans les limites convenables, on expose le droit des églises grecque et protestante, avec les rapprochements et oppositions que réclame soit la communauté, soit l'antagonisme des principes. Pour les rapports de l'Eglise et de l'Etat, on en donne une esquisse dans le premier livre, et on en marque les traits particuliers dans la suite de l'ouvrage, à mesure que le sujet le comporte.

Ce qui domine dans le *Manuel* de Walter, c'est la partie historique et aussi la partie pratique, sinon avec l'abondance de ses détails, au moins avec ses conclusions essentielles. La partie philosophique y est indiquée plutôt que développée ; sous ce rapport, l'ouvrage de G. Phillips est plus complet. Effectivement, l'idée réfléchie de l'Eglise : voilà la raison de tout l'ouvrage, ce qui en inspire le fond, ce qui en détermine la forme ; car la distribution des matières n'est point calquée sur des distinctions arbitraires ou des abstractions, mais sur le type de l'œuvre divine et sur son vivant organisme. C'est dans l'idée réfléchie de l'Eglise que le savant professeur d'Inspruck cherche à voir la nature et la mission du pouvoir spirituel ; de cette source, il fait découler la hiérarchie avec la répartition des droits et des devoirs, le caractère et la légitimité des lois religieuses qui ont présidé à la marche des sociétés chrétiennes ; par là, en un mot, il explique et justifie l'ensemble et les détails de son livre.

M. Phillips considère l'Eglise dans la haute personnalité de son divin fondateur ; il observe que Jésus-Christ est venu dans le monde comme roi, prêtre et docteur ; d'où il conclut que l'Eglise, œuvre de sa puissance, de sa bonté sainte et de sa sagesse, est à la fois autorité, sacerdoce et enseignement : trois choses qui se pénètrent et se tiennent au moyen d'une hiérarchie vivante et d'un gouvernement organisé. A ces trois divisions, il rattache toute l'économie du droit ecclésiastique ; il part de là pour exposer les principes généraux de ce droit et les rapports de l'Eglise avec la société civile, tels que la saine doctrine les établit, et tels que l'histoire les présente depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à aujourd'hui.

Ainsi donc, après avoir retracé l'origine historique de l'Eglise ou du royaume de Dieu sur la terre, présenté le chef des apôtres comme la pierre fondamentale sur laquelle l'Eglise est bâtie, et défini le sa-

cerdoce suprême, l'autorité doctrinale et la juridiction de Pierre; après avoir marqué la situation que ces pouvoirs lui faisaient vis-à-vis des autres apôtres, et qu'ils font aujourd'hui à son successeur vis-à-vis des évêques de la chrétienté tout entière; après avoir assigné et décrit les qualités et notes de l'Eglise, la forme de sa constitution et la hiérarchie de son gouvernement, M. Phillips aborde la première de ses divisions, le sacerdoce. Dans ce travail, qui est un traité complet sur la matière, le sacerdoce apparaît comme la source féconde, la base puissante, l'essentielle condition des autres pouvoirs ecclésiastiques, c'est-à dire de la juridiction et de l'autorité doctrinale ; il apparaît avec ses trois ordres ou degrés, qui sont d'institution divine et se perpétuent par l'ordination ; mais qui, soumis à l'action du temps pour ce qu'ils ont d'extérieur, en reçoivent des gradations successives et des développements historiques. Au moyen de cette théorie des développements, l'auteur explique les phases diverses de la législation ecclésiastique sur les conditions requises pour l'admission aux ordres sacrés. De même, en partant de la puissance radicale du sacerdoce, il explique le vote émis quelquefois par les simples prêtres, comme par les évêques, dans les conciles généraux ; il découvre sous ce fait la manifestation, la preuve d'une aptitude générale des clercs à exercer, dans le concile œcuménique, un droit de vote égal à celui des évêques, l'Eglise leur conférant alors ce qu'ils n'ont pas en vertu de la seule ordination, mais ce que l'ordination les rend aptes à recevoir. Telle est, du moins, l'interprétation de M. Phillips [1].

Le sacerdoce a pour mission de placer et de faire fleurir dans l'âme par les sacrements le germe de la sainteté qui porte ses fruits dans la vie éternelle. Un tel but ne peut être atteint sans l'enseignement qui influe sur les convictions, sans un pouvoir extérieur qui règle et détermine les actes. Ce pouvoir diffère de l'autorité civile à plus d'un titre, mais il lui ressemble à certains égards ; il a, comme elle, toutes les qualités capables d'introduire et de conserver l'ordre au sein d'une société : il est législatif, judiciaire et coërcitif. Dans sa plénitude, il appartient à l'épiscopat uni à son chef par les liens de la su-

[1] Peut-être faut-il dire qu'en cet endroit, comme en quelques autres, les expressions de M. Phillips ne sont pas les plus exactes qu'on ait pu choisir; mais le caractère et les bornes de cet article ne nous permettent pas d'insister sur les détails.

bordination. Il est exercé d'une façon suprême par le pape, d'une façon restreinte et diverse par chaque évêque : restreinte, à cause des limites déterminées du diocèse ; diverse, à cause des degrés de la hiérarchie, où les patriarches, primats, archevêques et évêques possèdent une juridiction plus ou moins étendue. Ces distinctions se produisent régulièrement et dans l'ordre habituel ; dans les circonstances exceptionnelles, comme en un concile œcuménique, il s'établit une unité morale, d'où résultent, comme d'une volonté unique, des actes législatifs qui regardent tous les diocèses à la fois. Touchant l'enseignement, M. Phillips en montre l'objet, qui est la parole de Dieu, puis le double mode de transmission orale ou écrite. Mais, comme l'Ecriture a besoin d'un interprète, et la parole d'une garantie ; comme d'ailleurs l'interprète et la garantie demandent une créance entière et imposent la foi, il leur faut une autorité doctrinale qui soit infaillible et incontestée. M. Phillips indique cette autorité, à savoir l'épiscopat s'exprimant en concile général ou par l'organe du souverain pontife.

Dans cet exposé des principes qui dominent tout le droit ecclésiastique, l'auteur a déployé une grande richesse d'érudition, les ressources d'une forte dialectique et les vues d'une haute et ferme raison. Dans la seconde partie de son travail, il examine les rapports de l'Eglise avec les sociétés humaines, en se plaçant au double point de vue des principes et des faits. Ainsi, quelle est la situation de l'Eglise relativement à l'homme, ou aux différents groupes d'hommes infidèles, juifs, chrétiens hérétiques et schismatiques ; quelle est la position respective des deux pouvoirs, en tant que les membres de l'Eglise sont citoyens de quelque Etat, et en tant que l'Etat tient à l'Eglise par une certaine profession du Christianisme ; comment ces deux pouvoirs sont-ils distincts, indépendants l'un de l'autre dans leur propre sphère d'action, et comment doivent-ils s'aider mutuellement et s'entendre au sujet des matières mixtes ; à quels titres se présente l'Eglise pour exercer dans le monde une autorité, en définitive, irresponsable : telles sont les questions de principes discutées par le savant professeur. Il entre ensuite dans le domaine des faits et montre de quelle manière, à quels degrés et avec quels résultats se sont établis et maintenus les rapports entre l'Eglise et tous les gouvernements. Il dépeint la société spirituelle dans sa lutte pacifique contre les Césars, dans ses efforts pour la régénération de l'empire

romain et l'éducation de la race germanique, dans ses combats et ses alternatives de joies et de souffrances parmi les nations hérétiques et schismatiques d'Orient et d'Occident, enfin dans les conditions ingrates, quelquefois lamentables, que les Etats de l'Europe lui ont faites depuis longues années. Il trouve naturellement dans ce sujet ainsi conçu l'occasion de rappeler l'origine et le sens précis des principales bulles émanées du Saint-Siége au milieu des grandes querelles dont le moyen âge a retenti ; l'occasion encore de faire l'exposé critique des systèmes qui, en France et hors de France, ont eu souvent pour but et pour résultat d'entraver douloureusement la salutaire action de l'Eglise ; l'occasion, enfin, de formuler d'une manière très-explicite son adhésion entière, non-seulement au dogme défini, mais aux doctrines qui, dans les débats théologiques, ont eu l'agrément des souverains-pontifes.

M. Phillips a placé en tête de son livre une introduction où il indique les affinités du droit ecclésiastique avec quelques autres sciences et les meilleurs ouvrages à consulter ; de même il a terminé tout son travail par un traité des sources d'où émane le droit, la loi ecclésiastique : ce sont les Ecritures, les constitutions, bulles, brefs et rescrits des papes, les décrets des conciles, les statuts diocésains, les concordats.

VI

Le livre de F. Walter a donné à la science du droit ecclésiastique en Allemagne un nouvel et puissant essor ; le livre de G. Phillips contribuera sans doute à lui assurer la place qu'elle mérite dans l'estime publique. Transportée et répandue en France par les excellentes traductions de MM. de Roquemont et Crouzet, ces écrits y produiront des résultats analogues, et qui deviendront sensibles, dès qu'on aura rendu obligatoire dans les séminaires l'étude du droit canonique. Le *Manuel* de M. l'abbé Lequeux a déjà commencé parmi nous cette utile révolution ; il faut souhaiter qu'elle s'étende et s'achève ; car elle généraliserait ainsi des connaissances dont le noble objet semble d'autant mieux apprécié des peuples qu'ils sont plus sérieusement menacés dans leur intérêt matériel. C'est, en effet, ce qu'on a vu dans ces dernières années : sentiment de justice, ou bien instinct de salut, ils ont accordé sans peine à l'Eglise ce qu'elle leur avait demandé longtemps et vainement dans leurs jours de tranquillité. Ainsi

du milieu d'une tempête on a fait à l'Eglise de France la meilleure situation qu'elle ait eue depuis soixante ans ; de l'émeute et de la guerre civile est sortie pour l'Eglise d'Autriche une liberté que ses évêques avaient perdue il y a près d'un siècle.

Mais ce que les révolutions donnent, c'est à la science de le conserver. Il ne faut pas se faire illusion : les controverses qui, sous un nom ou sous un autre, divisaient les deux pouvoirs et que la situation critique de la société et la guerre des rues ont seulement atténuées, ces controverses reprendront aussitôt qu'un gouvernement, n'importe lequel, paraîtra vouloir durer. Dans l'état intellectuel et moral des nations modernes, une semblable lutte, à un degré plus ou moins intense, est difficilement évitable. Ce n'est pas que les deux pouvoirs aient, au fond, une destination opposée, ni qu'il y ait contradiction entre les principes généraux d'où résultent le bien-être de l'Etat et la prospérité de l'Eglise, car l'une et l'autre sont de Dieu ; mais l'une et l'autre prennent des moyens différents pour mener à sa fin l'homme individuel ou collectif, religieux ou social, et tout en partant de principes où se montre une coïncidence générale, ils arrivent à des applications particulières et à des résultats spéciaux où se révèlent des contrariétés évidentes et quelquefois un véritable antagonisme. C'est ainsi, par comparaison, qu'en définitive et au point de vue le plus élevé, le bien de l'âme est également celui du corps, quoique dans une foule de circonstances le bien particulier de l'un ne soit pas celui de l'autre. Or, un tel antagonisme ne doit-il pas se produire sans cesse en des temps et des pays où plusieurs haïssent l'Eglise et la combattent, où d'autres la tolèrent et même l'honorent à condition de la dominer et de s'en servir, où toutefois il reste des cœurs pour l'aimer avec sincérité et des forces pour la défendre avec avantage ?

Voilà comment les dispositions de l'esprit moderne sont la source permanente de ces graves difficultés qui troublent les rapports de l'Eglise et de l'Etat et qui, à peine résolues sous une forme, reparaissent sous une autre et s'attachent aux mains qui croyaient les avoir anéanties. Il faut avouer que le paganisme ne les connaissait pas ; c'est l'Evangile qui les a rendues possibles en créant la conscience chrétienne, et immortelles en créant une société impérissable. Mais il ne les a pas apportées dans le monde, sans y introduire en même temps la doctrine où elles trouvent une pleine et équitable solution. C'est cette doctrine qui a ses formules arrêtées et ses applications

prévues dans le droit ecclésiastique ; il faut donc l'étudier à fond, la reproduire ensuite sous mille formes et la faire pénétrer ainsi dans l'opinion publique. La cause de l'Eglise serait plus facilement gagnée, si la cause de l'Eglise était examinée et débattue devant un tribunal moins étranger à la question. En effet, il ne tarderait pas à voir que la discussion se résume en ceci : détruire l'Eglise, ou la laisser libre, il n'y a nul autre moyen d'en finir avec elle. Or, la détruire, plusieurs l'ont voulu, et ils n'y ont épargné ni la violence qui tue, ni le rire plus terrible que l'épée ; mais les hommes de la force brutale et les bouffons ingénieux sont morts et l'Eglise foule à ses pieds leurs ossements blanchis. L'avilir, puisqu'il est impossible de la chasser du monde, la corrompre par la faveur, ou l'emprisonner dans une légalité étroite, on l'a tenté encore ; mais qu'elle y ait résisté d'elle-même, ou que les événements y aient pourvu, ce qu'on peut voir, c'est qu'elle n'a point péri étouffée dans la pourpre des Césars, et que les légistes ont moins le temps de lui faire la guerre qu'ils n'ont besoin de se défendre contre l'anarchie. Ici, par conséquent, il ne reste qu'un parti à la fois honorable et sage : c'est de laisser à l'Eglise, dont les principes sont éprouvés d'ailleurs, sa liberté d'action.

Telle est aussi, croyons-nous, la conclusion où l'étude du droit ecclésiastique amènerait les hommes qui, sans partager toutes nos convictions religieuses, ne refuseraient pas d'y voir au moins une cause qu'on doit débattre sérieusement et juger sans hostilité préconçue.

G. Darboy.

A M. le Rédacteur en chef du CORRESPONDANT.

Sens, 29 mars 1851.

Monsieur,

Il s'est élevé récemment, à la tribune et dans la presse, une polémique assez animée au sujet des tendances de l'économie politique moderne. On lui a reproché d'aboutir au socialisme, et deux de ses organes officiels, MM. Blanqui et Michel Chevalier, se sont crus dans l'obligation de prendre sa défense devant l'opinion publique. Cette polémique m'a rappelé une vieille dette, que j'ai contractée autrefois vis-à-vis du *Correspondant*, et dont je me serais depuis longtemps libéré, sans mille circonstances tout à fait indépendantes de ma volonté. J'avais commencé l'examen et entrepris la réfutation des doctrines fondamentales de M. Michel Chevalier, de son point de départ en économie politique[1]. Puisque ces questions sont encore à l'ordre du jour, je viens vous demander la permission de m'acquitter envers vous, Monsieur, en vous soumettant quelques réflexions qui me semblent pouvoir, à la fois, compléter mon ancien travail et résumer la nouvelle discussion.

Depuis qu'il s'occupe d'économie politique, c'est-à-dire depuis plus de vingt ans peut-être, M. Michel Chevalier assigne à cette science un rôle gigantesque. Elle doit démontrer, contrairement à la doctrine et aux traditions chrétiennes, que l'homme n'est pas destiné à travailler toujours, sur cette terre, à la sueur de son front, et que le temps approche où *la pauvreté disparaîtra comme la lèpre a disparu*[2]. Tous les chrétiens connaissent, par l'histoire et par leur propre expérience, la vérité de ces deux paroles tombées de la bouche de Dieu, l'une au moment de la chute de l'homme : « *Désormais, tu travailleras à la sueur de ton front;* » l'autre au moment de la Rédemption : « *Il y aura toujours des pauvres parmi vous.* » M. Michel Chevalier nie que ces paroles soient vraies. Il croit à la rédemption complète du genre humain,

[1] Voir *le Correspondant*, tome V, page 19.

[2] *Cours d'économie politique* fait au collége de France, par M. Michel Chevalier, page 51. Paris, 1842.

dès ce monde, dans l'ordre matériel. Il annonce que bientôt, grâce aux progrès de l'industrie, le travail de la nature et des éléments étant partout substitué au travail de l'homme, nous obtiendrons tous, sans aucun effort, non-seulement le nécessaire, mais encore le superflu. Ce bien-être matériel, en dégageant tous les hommes de la servitude du travail, leur permettra d'acquérir et de conserver le calme de l'âme et la sérénité de l'intelligence. Ainsi sera réalisé « le rêve brillant de l'âge d'or qu'une tradition aveugle avait mis dans le passé, tandis qu'il est devant nous, s'il est quelque part en ce monde[1]. »

Il y a grande apparence, Monsieur, que si le monde va quelque part aujourd'hui, ce n'est pas vers l'âge d'or. Si M. Michel Chevalier ne partage point, à cet égard, l'appréhension générale, cela tient à une erreur bien naturelle chez un esprit aussi poétique que le sien. C'est, du reste, cette même erreur qui lui fait renier la tradition chrétienne, et qui le conduit droit, lui et l'économie politique qu'il représente, au socialisme.

M. Michel Chevalier a été, de tout temps, extrêmement frappé des progrès de l'industrie moderne. Les merveilles qu'elle enfante, et, par exemple, les énormes quantités de cotonnades qui sortent annuellement d'une seule manufacture, ont agi puissamment sur son imagination. Il se figure que, dans un temps peu éloigné, tout le genre humain sera vêtu pour rien, par le fait de quelques machines, sans que l'homme ait besoin d'y travailler. L'agriculture faisant les mêmes progrès que l'industrie, les blés pousseront à peu près tout seuls. Pour peu que les palais s'élèvent de la même manière, ce sera comme dans le royaume des fées. Nous n'aurons qu'à regarder faire et à jouir tranquillement des somptuosités que les éléments et les machines, pareils aux mains invisibles des contes de Perrault, amoncèleront autour de nous. Cette incroyable illusion fait toute l'erreur de M. Michel Chevalier.

C'est surtout quand il compare le temps actuel à l'antiquité, que l'éloquent professeur ne tarit plus sur ce que nous pouvons attendre des progrès modernes. Il est convaincu que l'esclavage antique n'a dû son existence qu'à l'absence de l'industrie; il s'appuie, pour affirmer ce fait, sur l'autorité d'Aristote, lequel, dit-il, a eu un obscur pressentiment de la vérité. Les faits qu'il cite, les rapprochements qu'il fait ont en effet quelque chose de séduisant.

« Dans le palais de Pénélope, dit Homère, douze femmes étaient oc-

[1] *Cours d'économie politique*, page 54.

cupées nuit et jour à moudre le blé nécessaire aux besoins de sa maison. En supposant qu'elle se composât de trois cents personnes, chiffre fort exagéré assurément, nous trouvons qu'une esclave était nécessaire pour moudre le grain consommé par vingt-cinq individus. De nos jours, le moulin de Saint-Maur, près Paris, avec un personnel de vingt travailleurs, pourrait moudre journellement le blé qu'il faut pour cinq mille rations de soldats, c'est-à-dire qu'une personne suffit pour cinq mille bouches. Quelle différence !

« Dans l'industrie du fer, avec les hauts-fourneaux qui sont en usage aujourd'hui, on trouve qu'un homme suffit présentement pour faire le travail qui exigeait jadis vingt-cinq ouvriers.

« Dans la filature du lin, qui est une invention toute moderne, le progrès a été plus considérable encore, et cela, dans un espace de temps qui ne dépasse pas douze années. Par l'introduction des machines, une simple ouvrière suffit au travail que faisaient autrefois deux cent cinquante fileuses [1]. »

Quand des faits sont présentés de cette façon, il faudrait avoir une imagination bien rebelle pour ne pas se laisser entraîner à considérer l'avenir sous de très-riantes couleurs. M. Michel Chevalier est homme de beaucoup d'imagination, il se donne carrière.

« Un des plus grands esprits de l'antiquité, Aristote, examinant dans sa *Politique* la condition des esclaves, fait remarquer que si la navette et le ciseau pouvaient marcher seuls, l'esclavage ne serait plus nécessaire. Il sentait que l'homme n'était asservi à l'homme que parce que la civilisation, aux prises avec le monde matériel, était impuissante à le vaincre et à le soumettre à son service. Aujourd'hui, le monde matériel est maîtrisé ; il est devenu notre serviteur, notre esclave. On peut dire que la navette et le ciseau vont se mouvoir à peu près seuls, sans qu'un agent humain leur soit servilement attaché. C'est pour cela que le jour de la liberté réelle, positive, est arrivé pour la classe la plus nombreuse.

« Dans les sociétés anciennes, les patriciens, pour s'affranchir des exigences matérielles de notre nature, tenaient sous le joug la grande majorité des hommes, ainsi convertis en instruments matériels de production. L'industrie était tellement malhabile qu'il fallait toute l'existence des neuf dixièmes de la population pour que l'autre dixième, soulagé du

[1] *Cours d'économie politique* fait au collége de France par M. Michel Chevalier, en 1849, 3[e] leçon, reproduite par le journal *la Patrie*, du 12 mars 1849.

fardeau et du souci de la matière, vécût en liberté. La destination du régime industriel est d'élever l'espèce humaine tout entière à cette situation d'indépendance réservée jadis à une minorité privilégiée. Ce que nous savons et voyons de l'industrie nous autorise à présager pour les sociétés modernes l'accomplissement prochain de ce magnifique progrès [1]. »

Il s'est écoulé dix ans depuis que M. Michel Chevalier a écrit cette mémorable page. C'était assurément plus de temps qu'il n'était besoin pour réaliser le progrès dont il prédisait alors le prochain accomplissement : pour réduire, par exemple, les fileuses de 1 à 0, puisque, en douze ans, elles avaient été réduites de 250 à 1.

L'humanité tout entière devrait se vêtir sans travail, sinon sans déboursés, de ces vêtements de lin si difficiles à produire autrefois. La classe la plus nombreuse, dégagée d'une partie des exigences matérielles de notre nature, aurait dû faire un pas de plus vers la liberté patricienne. Et pourtant, Monsieur, il n'en est rien. Il n'est pas nécessaire, pour nous assurer qu'il n'en est rien, d'aller dans ces caves de Lille dont on a tant parlé, demander aux infortunés qui les habitent ce qu'ils pensent de leur situation et de leur progrès vers l'âge d'or ; nous n'avons qu'à considérer notre situation personnelle, qu'à supputer la diminution que notre fortune et notre bien-être ont subie depuis trois ans, pour que ce beau rêve de l'âge d'or, si nous l'avions fait, s'évanouisse. Mais M. Michel Chevalier a le sommeil dur : il persiste. Voici ce que je lis dans la troisième leçon de son cours de 1849, reproduite par le journal *la Patrie* le 12 mars de la même année :

« Aristote eut un éclair de génie quand un jour, dans sa *Politique*, amené à parler de l'esclavage, il avança cette hypothèse : Si la navette et le ciseau pouvaient marcher tout seuls, il n'y aurait plus d'esclaves. Ce qu'Aristote regardait comme impossible, le capital l'a réalisé ; c'est lui qui a résolu le problème de faire marcher seuls la navette et le ciseau. »

Ainsi la question est définitivement tranchée pour M. Michel Chevalier. C'est un parti pris sur lequel les événements ne peuvent rien. En droit et en fait, comme on dit au Palais, sa conclusion est absolue. En droit, l'homme est destiné à vivre sans travail personnel. En fait, ce progrès est déjà réalisé, du moins en grande partie, puisque la navette et le ciseau marchent seuls.

[1] *Cours d'économie politique*, page 52.

Je dis, Monsieur, en premier lieu, que l'enseignement fondé sur ces bases conduit droit au socialisme; en second lieu, que cet enseignement est radicalement faux.

Admettons pour un moment que le moulin de Saint-Maur, dont le mécanisme fait l'admiration de M. Michel Chevalier et la mienne, réalise encore un nouveau progrès, et, sans rien réduire de sa production, n'ait plus besoin que d'un personnel de dix travailleurs, au lieu de vingt qui sont encore nécessaires aujourd'hui à son exploitation. Ce n'est pas une vaine hypothèse, pour M. Michel Chevalier surtout, puisqu'il paraît croire qu'un jour le moulin marchera tout seul. Les dix travailleurs devenus inutiles seront nécessairement congédiés par le propriétaire ou le capitaliste à qui appartient l'usine. Je suppose que ces ouvriers se présentent alors devant M. Michel Chevalier, accompagnés des deux cent quarante-neuf fileuses que les progrès de la filature de lin ont déjà dispensées de tout travail personnel, et qui se trouvent ainsi, suivant l'expression du docte professeur, *soulagées du fardeau et du souci de la matière*, et je me demande ce que M. Michel Chevalier répondrait à l'allocution suivante prononcée par l'orateur de la troupe :

« Monsieur, nous connaissons vos doctrines et nous les admirons. Nous sommes persuadés comme vous que le jour est proche où, la navette et le ciseau marchant seuls, le travail personnel de l'homme sera supprimé. Nous ne le saurions pas, qu'en ce moment notre propre expérience nous l'apprendrait. Car, grâce aux perfectionnements introduits dans les industries auxquelles nous appartenions, nous voici sans ouvrage.

« Confiants dans l'avenir que la science nous promet, nous ne voulons pas imiter les insensés qui, sur divers points de la France et à plusieurs reprises, ont brisé les machines, qui, disaient-ils, leur cassaient les bras. Qu'importe qu'on se casse les bras, si l'on n'a plus besoin de s'en servir. Nous comptons bien, et votre parole nous en est un sûr garant, que les machines, loin de nous ôter notre pain, vont au contraire nous le donner sans travail. Vivre sans rien faire est un programme qui a trop de charmes pour que nous n'essayions pas de le réaliser. Il l'est déjà à moitié, puisque nous n'avons plus rien à faire. Reste à réaliser l'autre moitié, qui est de vivre. Plusieurs d'entre nous pourront vivre encore quelques jours sur leurs petites économies; mais ils en verront bientôt la fin, et tous se demandent dès à présent par quel moyen ils se procureront, non pas même le superflu, mais les choses les plus nécessaires à la vie.

« Nous y avons longuement pensé, monsieur, et, en vérité, nous ne voyons qu'un moyen de nous tirer d'embarras. Ce moyen est simple, facile, équitable, et nous pensons, quoique vous n'ayez jamais donné à cet égard d'explication précise, que vous nous aiderez à le faire adopter, car il est une conséquence directe et absolue de la doctrine de progrès et d'amour du bien-être qui nous est commune.

« Vous avez dit, en effet, Monsieur, et nous croyons avec vous que les machines doivent remplacer le travail de l'homme dans la production de la richesse. Or, dans la richesse produite par notre travail, nous avions une part sous le nom de *salaire*. Ce salaire nous faisait vivre. Si vous voulez que nous puissions continuer de vivre, il est indispensable que vous nous donniez aujourd'hui une part dans les produits de la machine qui nous a remplacés. Pour remplir même entièrement la promesse que vous nous avez faite au nom de l'économie politique, cette part devra être supérieure à celle que nous avions autrefois ; car nous avions à peine le nécessaire, vous l'avez reconnu cent fois, et vous avez annoncé que les machines multipliant indéfiniment la production, vous nous donneriez jusqu'au superflu, et que, nouveaux patriciens, nous aurions, avec le bien-être, la dignité, la liberté, le calme de l'âme et les loisirs de l'intelligence.

« Nous espérons donc, Monsieur, que vous voudrez bien nous aider à obtenir cette part de produits qui nous est indispensable et à laquelle nous avons droit. C'est, nous le répétons, un moyen simple, facile, équitable, de nous tirer d'embarras, et nous comptons sérieusement sur votre concours pour le faire accepter des gouvernements.

« Peut-être nous objecterez-vous, Monsieur, que ceci n'est pas sans difficulté. La société au sein de laquelle nous vivons n'a jamais voulu permettre, jusqu'à présent, qu'on attribuât à d'autres qu'au capitaliste ou au propriétaire une part quelconque dans le produit du capital ou de la propriété que l'on proclame inviolables. Ceci est parfaitement vrai ; mais vous êtes trop intelligent, Monsieur, pour ne pas comprendre que si l'état social actuel, avec son principe de la propriété exclusive, devait continuer à subsister, les machines, dont nous admirons avec vous les merveilleux résultats, nous auraient rendu un fort mauvais service. Elles nous procureraient, il est vrai, l'agrément de nous dispenser du travail ; mais en même temps nous aurions le désagrément de mourir de faim. Il est donc de toute nécessité, si vous voulez que nous puissions vivre et jouir des magnifiques progrès tant de fois prophétisés par vous,

que les machines, les capitaux, tous les objets destinés à produire sur la terre la richesse, deviennent la propriété commune des hommes, et que la richesse produite soit partagée entre eux suivant leurs besoins. C'est là, il est vrai, un changement radical à opérer dans l'ordre social; mais nous comptons trop, Monsieur, sur vos lumières et votre bonne foi, pour croire que vous hésitiez un seul instant à réclamer un changement si juste, si désirable, et qui doit assurer, avec le pain de chaque jour, la liberté et le bonheur aux classes ouvrières que vous avez toujours tant aimées.

« Cependant, Monsieur, nous ne nous dissimulons pas que vous éprouverez des difficultés dans l'accomplissement de cette noble entreprise. Le vieux monde, les vieux intérêts résisteront. Aussi, comme nous sommes avant tout des hommes paisibles, des hommes d'ordre, nous ne demandons pas mieux, si cela peut faciliter votre tâche, que de faire, pour quelque temps, le sacrifice d'une partie de nos justes prétentions. Nous consentirons donc à ne point demander immédiatement la mise en commun des propriétés, des capitaux, des machines. Elles resteront provisoirement entre les mains de ceux qui les possèdent; mais alors ceux-ci continueront à nous payer le salaire que nous recevions autrefois. On appellera ce droit transitoire le droit au travail, au salaire, à la rente, peu nous importe. Nous ne tenons pas au nom, pourvu que nous tenions la chose, et pourvu qu'il soit reconnu que, les machines supprimant le travail et par suite le salaire qui nous faisait vivre, nous avons le droit de recevoir une somme équivalente à ce salaire, droit sans lequel, encore une fois, les progrès tant vantés de l'industrie n'aboutiraient qu'à nous mettre dans la nécessité de mourir de faim. »

Que pourrait répondre M. Michel Chevalier à ce simple discours? Rien. Il n'aurait qu'à donner son assentiment et promettre son concours, à moins qu'il ne préférât abjurer ses principes. La mise en commun de tous les biens de la terre, qui est le dernier mot de ce qu'on appelle le socialisme, est la conséquence nette, directe, absolue, des doctrines d'économie politique professées par M. Michel Chevalier. S'il ne veut pas accepter cette conséquence, il doit renoncer aux doctrines d'où elle découle. S'il persiste à les soutenir, s'il persiste à proclamer qu'en droit l'homme est destiné à vivre sans travail personnel, et qu'en fait ce progrès est déjà realisé, il ne peut repousser les déductions socialistes sorties de ces prémisses qu'avec des arguments chargés à mitraille. Je le défie d'en trouver d'autres.

L'enseignement de M. Michel Chevalier sur la loi du travail conduit donc droit au socialisme.

J'ai ajouté que cet enseignement est radicalement faux.

Cette seconde proposition ne sera pas plus difficile à établir que la première; M. Michel Chevalier lui-même m'y aidera; car s'il s'obstine à nier que la loi du travail à la sueur du front doive durer autant que le monde, il a du moins déclaré quelque part, très-explicitement, qu'en fait, malgré les progrès de l'industrie, et précisément à cause de ces progrès, l'homme travaille aujourd'hui plus que jamais. C'est là une singulière déclaration de la part d'un homme qui professe que la navette et le ciseau marchent maintenant tout seuls, et que dès lors le plus mince ouvrier va devenir un patricien. Mais il ne faut pas trop s'en étonner; l'économie politique n'est point avare de ces sortes de contradictions. Celle-ci, cependant, dépasse les proportions ordinaires et vaut la peine d'être expliquée.



Les ouvriers dans la bouche desquels nous avons mis tout à l'heure une courte allocution sont des hommes calmes et éclairés. Ils ont suivi au Collége de France, en 1849, le cours de M. Michel Chevalier; ils y ont appris toute la reconnaissance qu'ils doivent au capital, et comment celui-ci est un des grands libérateurs de l'humanité, puisque, faisant marcher seuls la navette et le ciseau, il rend le travail inutile. Ils trouvent le capital bon, utile, agréable, nullement infâme, et sont tout disposés à en prendre leur part : ils ne regardent de travers que le capitaliste. Ceci, du reste, est un peu la faute de M. Michel Chevalier, qui, dans son cours, fait tous les efforts imaginables pour sauver la caisse, mais qui perd de vue le caissier. Quoiqu'il en soit, les ouvriers qu'il a formés raisonnent parfaitement, comme nous l'avons vu, et ne s'adressent qu'à la raison et à la conscience du professeur pour obtenir justice.

Il en est d'autres qui se sont montrés moins accommodants. Se voyant, grâce aux progrès de l'industrie, remerciés par leurs patrons, sans travail et sans pain, la patience leur a manqué. Ils ne se sentaient pas de force à changer, soit par le raisonnement, soit par les armes, l'état social qui attribue au capitaliste les machines et tous leurs produits. Peut-être même n'avaient-ils pas encore à cet égard les espérances flatteuses que beaucoup d'entre eux entretiennent aujourd'hui. Alors, ils se sont écriés brutalement : « Les machines nous cassent les bras, cassons les machi-

nes! » Et on les a vus en effet, à diverses époques, briser les machines qui leur ôtaient leurs moyens d'existence.

C'était là un cas grave. Il n'a pas été porté seulement devant les tribunaux : l'économie politique a dû s'en préoccuper ; elle a été appelée à prononcer son jugement dans la cause, à disculper ou à condamner ces ouvriers. Qu'a-t-elle dit? Je vous recommande sa décision, Monsieur, et à tous ceux qui ces présentes verront. C'est par cette décision que M. Michel Chevalier s'est donné à lui-même un si formel démenti :

« Examinons s'il est vrai, comme on le prétend, que les machines enlèvent à l'ouvrier son travail et sa subsistance.

« Les faits qui, en pareille matière, valent bien les raisonnements, contredisent radicalement cette allégation. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la marche de l'industrie depuis une cinquantaine d'années. Je citerai particulièrement l'industrie cotonnière, parce que c'est une de celles que les inventions mécaniques ont révolutionnées le plus profondément, et en même temps parce qu'elle est une des plus importantes de l'Europe...... C'est en Angleterre que cette industrie a pris son plus grand développement, qu'elle a acquis ses plus larges proportions.

« Cherchons donc quel a été, sur le sort des ouvriers qu'elle faisait vivre dans ce pays, l'effet de l'introduction des machines.

« Il y a soixante-dix ans (en 1769), lorsque Arkwright prit son premier brevet d'invention pour sa machine à filer, il y avait en Angleterre, d'après des documents officiels :

	5,200	fileuses au petit rouet,
et	2,700	tisseurs,
en tout	7,900	personnes occupées à la fabrication des étoffes de coton

« ..... Il y eut alors des coalitions et des émeutes contre la machine d'Arkwright et contre celle de Hargreaves, dont les essais avaient devancé de deux ans ceux de l'heureux barbier. L'ingénieux inventeur lui-même eut bien des contrariétés à subir, bien des obstacles à vaincre. Il fit à sa machine plusieurs changements, pour lesquels il prit successivement plusieurs brevets. D'un autre côté, la machine à vapeur de Watt, qui devait généraliser l'emploi du métier d'Arkwright, ne fut inventée qu'en 1774 ; bref, ce ne fut guère qu'en 1776 ou 1777 que les filatures de coton mues par la vapeur commencèrent à se répandre dans le Royaume-Uni.

« Or, en 1787, dix ans après, pas davantage, une enquête eut lieu par ordre du Parlement, et il fut constaté, non-seulement que le nombre des ouvriers employés dans les manufactures de coton n'avait pas diminué, mais qu'il s'était au contraire considérablement accru. Les relevés statistiques fournis par l'enquête prouvent qu'il y avait alors :

	105,000	personnes employées dans les filatures,
et	247,000	employées au tissage,
en tout	352,000	personnes.

« C'était une augmentation de 4,400 pour 100.

« Depuis cette époque, la mécanique s'est singulièrement perfectionnée : on a fait successivement la même besogne avec beaucoup moins d'ouvriers, et bien des travaux qui s'exécutaient à main d'homme ont pu être accomplis par la vapeur. Il aurait dû résulter de cela, dans le système des adversaires des machines, une réduction dans le personnel des ouvriers occupés au travail des cotonnades. C'est justement le contraire qui est arrivé. Les documents statistiques consignés dans le bel ouvrage de M. Baines, sur l'industrie cotonnière[1], établissent qu'il y avait, en 1833, dans le Royaume-Uni :

	237,000	ouvriers employés à la filature et au tissage mécanique
et	250,000	tisserands à la main,
en tout	487,000	personnes employées, en 1833, seulement à la filature et au tissage des étoffes de coton.

« En comptant les ouvriers occupés aux industries latérales, à l'impression des étoffes, à la fabrication des tulles et des broderies, à la bonneterie, et encore à d'autres opérations secondaires, M. Baines arrive au chiffre de 800,000 ouvriers.

« Il convient de remarquer que ces 800,000 ouvriers nourrissaient, avec le produit de leur travail, des vieillards, des femmes, des enfants ; de sorte qu'on peut évaluer avec M. Baines à plus de 1,500,000 le nombre des personnes qui vivaient à cette époque du salaire des ouvriers employés dans les manufactures de cotons.

« Mais M. Baines va plus loin. Comprenant avec raison dans ses calculs les mécaniciens qui construisent les machines et les réparent, les maçons qui bâtissent les fabriques, les menuisiers qui font les métiers ; il estime que cela compose un personnel supplémentaire de 100,000 ou-

[1] *History of the cotton manufacture.* Londres, 1835.

vriers, sans compter les enfants et les vieillards. Enfin, en tenant compte de toutes les professions qu'a engendrées l'industrie cotonnière, on peut estimer que les métiers à filer, qui devaient, disait-on, ruiner les 7,900 fileurs ou tisseurs, témoins de leur découverte, ont mis cette industrie sur un pied tel, qu'en 1833 elle donnait la subsistance à deux millions de personnes.

« Depuis 1833, les mêmes causes ont continué de produire les mêmes résultats. La mécanique a perfectionné ses procédés, les machines se sont multipliées dans une assez notable proportion, et le nombre des individus qui vivent du travail des cotonnades n'a cessé de s'accroître. Je ne crois pas qu'il soit aujourd'hui inférieur à 2,500,000.

« En présence de pareils chiffres, que devient cette allégation, que les machines privent les ouvriers de travail[1] ? »

En présence de pareils chiffres, que devient, demanderai-je à mon tour, cette allégation, que, grâce aux machines, la navette et le ciseau vont désormais marcher tout seuls ?

Que devient cette allégation, que la classe la plus nombreuse, délivrée de la servitude du travail, soulagée du fardeau et du souci de la matière, va être élevée au rang des patriciens d'autrefois ?

Que devient cette allégation que l'âge d'or est devant nous, s'il est quelque part en ce monde ?

Que devient cette allégation, que la pauvreté va disparaître comme la lèpre a disparu ?

Je crois, Monsieur, que la contradiction est palpable. Si M. Michel Chevalier a raison quand il soutient que les machines, loin de diminuer le travail de l'homme, le multiplient au contraire, il a tort quand il soutient que nous touchons à une époque où, la navette et le ciseau marchant seuls, le travail et la pauvreté disparaîtront. Or, il a cent fois raison de soutenir que les machines multiplient le travail. Elles commencent presque toujours, à la vérité, par le déplacer, et les ouvriers de l'industrie où elles sont introduites en éprouvent une souffrance momentanée. Mais ils ne tardent pas à être employés en plus grand nombre qu'auparavant. C'est ce qui est arrivé pour les chemins de fer, comme le fait très-justement observer M. Michel Chevalier. Il semble, au premier abord, que, par l'établissement d'une ligne nouvelle, on doit priver de tout travail les hommes et les chevaux précédemment occupés sur le parcours de cette ligne. Il n'en est rien. Les chemins de fer mul-

[1] *Cours d'économie politique,* pages 132 à 136.

tiplient les voyages et les échanges dans une proportion considérable, et par eux-mêmes ils nécessitent déjà la présence et le travail d'un grand nombre d'employés et d'ouvriers. Mais, en outre, l'établissement de pareilles voies de transport produit un tel accroissement dans les communications latérales, qu'il en résulte bientôt de l'emploi pour plus d'hommes et de chevaux que n'en occupaient auparavant les routes ordinaires.

Il en est de même pour toutes les industries. La raison économique de ce phénomène est très-simple. L'emploi des machines fait augmenter la production dans une proportion considérable. Il en résulte que le prix des marchandises baisse et que la consommation augmente; en sorte que, « pour se tenir au niveau de cette consommation, les fabricants sont obligés d'augmenter le personnel de leurs ouvriers dans une proportion plus forte que l'emploi des machines ne tendait à le réduire [1]. »

Je m'empare de cette conclusion formulée par M. Michel Chevalier lui-même, je la retourne contre ses prémisses, et je dis que loin de délivrer l'humanité du fardeau et du souci de la matière, les progrès de l'industrie et l'invention des machines la livrent au contraire de plus en plus à la servitude du travail.

Que l'économie politique efface donc de ses livres, qu'elle écarte de son enseignement ces pages et ces tirades déclamatoires où elle appelle la classe la plus nombreuse au bien-être, aux loisirs de la richesse, à la liberté et aux jouissances patriciennes, où elle surexcite ses désirs et ses passions, où elle lui montre l'âge d'or. Séduit par ce brillant mirage, le pauvre s'élance à la poursuite des biens qu'on lui a promis. Il les voit fuir devant lui. Victime de continuelles déceptions, il finit par s'en prendre au riche, au propriétaire, au capitaliste, à tous ceux qui jouissent paisiblement de la fortune qu'il envie, à l'ordre social qui les protége contre lui. Alors l'économie politique reconnaît, mais trop tard, qu'elle s'était trompée. L'ère des révolutions sociales a commencé : elle ne finira que quand l'homme, instruit par l'adversité, par la misère, par tous les maux qu'entraîne la violation des lois divines, courbera de nouveau son front devant les enseignements chrétiens et reconnaîtra la nécessité de la loi du travail.

Je ne prétends pas, je vous prie de le remarquer, Monsieur, qu'il soit impossible à l'homme d'augmenter son bien-être matériel, d'alléger sa pauvreté, d'adoucir ses misères.

[1] *Cours d'économie politique,* page 140.

Si je le prétendais, j'irais contre la réalité. Mais je soutiens que, conformément à la parole de Dieu, ce bien-être est trempé de nos sueurs ou de celles d'autrui, et qu'à chacun de nos progrès matériels correspond un accroissement de travail équivalent. Le thème de M. Michel Chevalier est celui-ci : Le bien-être matériel peut augmenter pendant que le travail de l'homme diminue, parce que les machines nous viennent en aide : en conséquence, dans un temps donné, tous les hommes auront le bien-être matériel, sans travail ou avec un travail modéré; tous les hommes seront riches. Je dis aussi que le bien-être matériel de l'homme peut augmenter, mais à la condition expresse que le travail personnel de l'homme augmentera dans la même proportion, quoique les machines nous viennent en aide. J'en conclus résolument, d'abord, que a quantité de travail personnel qu'un homme peut fournir étant bornée, il y a une limite de bien-être que l'humanité ne dépassera jamais; ensuite, que jamais la classe la plus nombreuse n'atteindra à la situation d'indépendance matérielle de la minorité patricienne d'autrefois. J'ajoute qu'il ne faut engager l'homme à la conquête du bien-être matériel qu'avec une extrême réserve, parce que cette conquête devant se faire à force de travail, on est bientôt entraîné à surcharger de travail le pauvre, l'ouvrier, et jusqu'à l'enfant. Je dis enfin qu'une foule d'hommes, étant, par mille raisons différentes, accidents, maladies, infirmités du corps, infirmité de l'intelligence, incapables de travail, il y aura forcément toujours des pauvres, des hommes qui ne pourront vivre, avoir le bien-être, qu'au moyen du travail d'autrui, c'est-à-dire au moyen de l'aumône, sous quelque forme qu'on la fasse et quelque nom qu'on lui donne. Voilà ma thèse, et l'expérience de tous les jours, jointe aux chiffres si éloquents de M. Michel Chevalier, m'en démontre la vérité.

Pour me convaincre que cette thèse est vraie, pour être sûr que le travail de l'homme n'a pas diminué sur la terre, malgré l'introduction des machines, et que le bien-être matériel est à mille lieues de ce qui serait indispensable pour élever la classe la plus nombreuse au rang de la classe patricienne, je n'ai pas besoin de dénombrer les armées de travailleurs qu'emploie l'industrie moderne. Je n'ai pas besoin d'interroger les tisserands à la main de la Grande-Bretagne et leur effroyable misère, ni les filateurs des Flandres, ni ces trois cent mille émigrants que, chaque année, l'Europe verse sur les plaines immenses de l'Amérique. Je n'ai pas besoin de porter mes regards sur la riche Angleterre qui bâtit des

palais à l'industrie, tandis qu'à ses portes, le Christ, pour me servir de l'énergique expression de saint Jérôme, le Christ dans la personne du pauvre Irlandais, meurt de faim[1]. J'entre dans la demeure du paysan de France, celui que l'économie politique aime à montrer comme le type du progrès matériel accompli de nos jours. Sur son toit, la tuile a remplacé le chaume; dans sa maison, la terre, autrefois nue, est recouverte d'un carrelage; le lit est plus doux et les meubles plus commodes. Je me plais à constater ce progrès. Mais il faut savoir aussi reconnaître à quel prix il a été obtenu. Le paysan se lève avec le jour : il ne se repose pas toujours avec la nuit; il ne connaît ni dimanches, ni fêtes; il n'a plus de jours de repos. L'ouvrier, celui qui a fabriqué cette tuile, qui a posé ce carrelage, façonné ces meubles, tissé ces étoffes, cet ouvrier non plus ne connaît guère de jours de repos. En outre, là où un seul suffisait pour tisser, par exemple, l'étoffe dont se servait le paysan d'autrefois, il en faut aujourd'hui cinq cents, si j'en crois les calculs de M. Michel Chevalier. De sorte qu'évidemment ce bien-être du paysan, encore si restreint et qui est si loin du bien-être des classes libres et riches de l'antiquité, n'a pu s'acquérir qu'en augmentant sur la terre et la quantité du travail et le nombre des travailleurs.

Il y a une corrélation si intime entre l'augmentation du bien-être et celle du travail, que deux lois récentes, ayant toutes deux pour but de réduire la quantité de travail produite journellement dans certaines industries, sont demeurées sans exécution, à cause de la diminution de bien-être qui devait en résulter. Ce sont, d'une part, la loi qui réduisait d'une heure la journée de l'ouvrier; d'autre part, la loi qui réglait le temps et le mode de travail des enfants dans les manufactures. Rien de plus louable que les motifs de ces deux lois. Donner, chaque jour, une heure de loisir à l'ouvrier pour qu'il l'emploie à cultiver son intelligence, ménager les forces de l'enfant et empêcher qu'un travail trop prolongé ne ruine sa santé et n'abrutisse son âme, assurément c'était un but digne d'être atteint. On l'a manqué. La suppression d'une heure de travail, soit pour les hommes faits, soit pour les enfants, entraînait après elle comme conséquence forcée, ou la diminution du salaire de l'ouvrier, ou la diminution et, dans certains cas, la suppression des bénéfices du fabricant, ou l'augmentation du prix des produits pour le consommateur,

[1] Auro parietes, auro laquearia, auro fulgent capita columnarum; et nudus atque esuriens antè fo[illegible] nostras Christus in paupere moritur. (*Hieronymus ad Gau-*

c'est-à-dire une diminution de bien-être matériel pour l'ouvrier ou pour le fabricant, ou pour le consommateur. Personne n'a voulu consentir à cette diminution, ni l'ouvrier qui tenait, tout en travaillant moins, à toucher le même salaire, ni le père de famille à qui l'enfant aurait coûté davantage et n'aurait rien rapporté, ni le fabricant qui ne voulait rien perdre sur ses bénéfices déjà peut-être très-restreints, ni le consommateur qui ne se souciait pas de payer plus cher les produits manufacturés. En sorte que les ouvriers et les enfants ont continué, malgré les lois, à fournir la même quantité de travail qu'auparavant. Ils sont demeurés victimes de la nécessité de vendre et du désir d'acheter à meilleur marché. Et qu'est-ce qu'acheter à meilleur marché, sinon, avec la même somme d'argent, avec le même salaire, avec le même produit, se procurer une plus grande quantité des objets que l'on désire, c'est-à-dire augmenter son bien-être matériel ?

Aussi disais-je tout à l'heure que non-seulement l'accroissement du bien-être matériel avait pour corollaire infaillible une augmentation de travail, mais encore que le genre humain ne devait se porter à la recherche du bien-être matériel qu'avec une extrême réserve. Il arrive un moment où les forces de l'homme défaillent à la tâche, où l'esclavage antique se rétablit sous une autre forme, où l'enfance même, la sainte enfance, est sacrifiée à l'amour du bien-être et courbée, avant l'heure, sous la servitude du travail.

Il faut, du reste, Monsieur, se garder de confondre cette servitude du travail, quand elle est renfermée dans de justes bornes, avec la servitude antique. En citant Aristote sur ce point, M. Michel Chevalier ne l'a pas compris. Il attribue à ce philosophe un éclair de génie qu'il n'a jamais eu et qui lui ferait peu d'honneur. Aristote n'entrevoyait pas que la navette et le ciseau dussent jamais marcher seuls. Il était, sous ce rapport, meilleur observateur que M. Michel Chevalier et savait que c'est là une merveille impossible. Cette impossibilité lui paraissait justifier l'esclavage, car il en tirait la conséquence que le genre humain devait être nécessairement divisé en deux classes, les hommes libres chargés de gouverner le monde et de cultiver la philosophie, et les esclaves chargés de travailler des mains pour nourrir, vêtir, loger eux-mêmes et les hommes libres. De nos jours, le fait reconnu par Aristote n'a pas changé. Si la main de l'homme ne touche plus toujours immédiatement la navette et le ciseau, elle touche les agents intermédiaires qui les mettent en mouvement, ce qui revient exactement au même. D'ailleurs, la na-

vette et le ciseau ne se font pas tout seuls, non plus que les machines admirables que l'on y substitue. Des ouvriers sont nécessaires pour leur fabrication : il en faut même d'autant plus que les machines sont plus compliquées et plus merveilleuses. Si donc l'esclavage n'avait eu pour raison d'être que l'impossibilité de faire marcher seuls la navette et le ciseau, il subsisterait encore. Or, il a disparu, du moins en Europe. Il en faut conclure que son existence tenait à des causes autres que celles indiquées par Aristote. Ces causes ont été supprimées ; mais l'industrie n'est pour rien dans leur suppression. C'est au Christianisme seul qu'en revient tout entier l'honneur. Il ne serait pas difficile de le démontrer rigoureusement.

En faisant disparaître l'esclavage, le Christianisme n'a point aboli la loi du travail, mais il l'a singulièrement adoucie. Autre chose est de travailler pour un maître, autre chose de travailler pour soi. Le travail de l'homme libre, du père de famille qui comprend ses devoirs et sa dignité de chrétien, a une noblesse et un charme inconnus à l'esclave des temps anciens. L'Eglise catholique, rappelant l'enseignement divin des premiers jours du monde, a fait du travail, pour tous les hommes, un moyen d'expiation et à la fois de rédemption. Elle a mis la paresse au rang des péchés capitaux ; c'est pour elle un proverbe que l'oisiveté est la mère de tous les vices. L'Eglise connaît la nature humaine mieux que ne le fait M. Michel Chevalier, son contradicteur. Loin d'appeler la classe la plus nombreuse à la liberté patricienne, elle ordonne aux patriciens de prendre leur part du travail de l'humanité. Elle ne veut pas que ni le riche ni le pauvre s'abandonnent à tous les beaux rêves de l'économie politique moderne. Elle a grandement raison. L'âge d'or, où les éléments travaillaient pour l'homme, où, débarrassé du fardeau et du souci de la matière, il ne vivait que de la vie de l'intelligence et du cœur, n'existe plus ici-bas. Plus les siècles marchent, plus le nombre des hommes qui ne travaillent pas diminue. Nous touchons au temps où il ne sera possible à personne de vivre sans rien faire. Ce n'est pas le moment d'ameuter l'ouvrier contre la loi du travail.

Ce n'est pas davantage le moment de lui montrer la richesse comme arrivant à sa portée, de telle sorte qu'il n'a plus qu'à étendre la main pour la saisir. On le condamne ainsi au supplice de Tantale. L'Eglise qui connaît mieux, ici encore, la nature humaine que M. Michel Chevalier, ne proscrit pas le bien-être matériel, mais elle s'en défie ; elle recommande de ne le rechercher qu'avec prudence et de n'en user qu'avec sobriété.

Elle sait qu'en semblable matière, l'abus suit de près l'usage. Aussi dit-elle qu'il suffit à l'homme d'avoir le nécessaire, et elle ajoute que, pour lui, le superflu est plutôt un danger qu'un avantage. Elle l'invite même à s'imposer parfois la privation du bien-être physique, comme un plus sûr moyen de dégager son intelligence des liens de la matière, de réprimer ses mauvais penchants, de s'exciter à la vertu et d'en mériter les récompenses, *Deus, qui, corporali jejunio, vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et præmia,* dit-elle dans le temps de l'année ecclésiastique où nous nous trouvions naguères. Voilà de l'économie politique saine et vraie. On trompe le genre humain quand on cherche à lui persuader que les progrès de l'industrie et des machines lui permettront de satisfaire, sans travail, tous ses besoins et tous ses caprices. C'était bon quand le genre humain se trouvait renfermé tout entier dans une petite minorité d'hommes libres, quand l'esclave ne comptait pas, n'était qu'une chose, *res*. Mais à présent que le genre humain c'est *tous les hommes*, il faut que ceux-ci sachent au contraire : d'abord, que le travail est la première condition du bien-être ; ensuite, que le travail est impuissant à leur donner tout le bien-être auquel ils aspirent, et que, par conséquent, il est nécessaire qu'ils s'efforcent eux-mêmes, tout en travaillant, de modérer leurs désirs et de diminuer leurs besoins.

A entendre l'économie politique moderne, il semble que l'homme ne puisse vivre librement de la vie de l'intelligence et du cœur, que quand tous ses appétits physiques sont largement satisfaits. Les saint-simoniens ont beaucoup contribué à mettre cette sottise à la mode. C'est au contraire un lieu commun d'histoire et de morale, que l'homme est d'autant plus libre de son intelligence et maître de son cœur, qu'il est plus dégagé de la servitude de ses organes. Que de fois, au collége, on nous a proposé pour modèle la sobre jeunesse de Cyrus ! Sparte et Rome, nous disait-on, devaient en partie leur grandeur à la vie frugale de leurs premiers habitants ; l'armée d'Annibal s'était perdue dans les délices de Capoue. Le Christianisme a entouré cette vieille vérité d'une nouvel éclat. Tous ses grands hommes, tous ses saints, sans aucune exception, se sont contentés personnellement d'un bien-être matériel extrêmement restreint. Ils se sont imposés, sous ce rapport, une mortification continuelle, qui parfois même nous paraît excessive, mais qui n'a pas peu contribué à ouvrir un champ plus vaste et plus libre à leur génie. Ce sont les évêques et les moines, des hommes qui faisaient vœu de pauvreté, et qui, au milieu

de tribus guerrières, n'avaient pour armes que le travail, le jeûne et l'aumône ; ce sont eux qui, au moyen âge, ont sauvé le monde et fondé la civilisation moderne. Cette civilisation court le risque de crouler aujourd'hui, précisément parce que personne ne veut plus être pauvre et que, de toutes parts, les faux prophètes annoncent la venue de la richesse. Ils ne parlent que d'affranchir le monde de la servitude du travail; l'abstinence est l'objet de leur risées, et nous les entendons tous les jours blasphémer le nom sacré de l'aumône. Les économistes, les bons bourgeois qui ont aidé à répandre ces doctrines, peuvent déjà en mesurer les conséquences. Ils peuvent entrevoir le moment où ils travailleront, où ils jeûneront, où ils feront l'aumône malgré eux. Le socialisme menace de leur faire pratiquer de force les vertus chrétiennes qui ne leur serviront de rien et ne sauveront rien, parce qu'elles ne sont des vertus et n'ont de vertu (veuillez me permettre ce jeu de mots profondément vrai) que lorsqu'elles sont pratiquées volontairement.

Faute d'avoir compris ces vérités, M. Michel Chevalier, comme tant d'autres, entretient le vain espoir d'éteindre la misère et de faire disparaître la pauvreté; la pauvreté, que notre Seigneur Jésus-Christ a nommée sainte et heureuse, et que lui il appelle une lèpre! L'homme, s'est-il dit, est misérable; il est infecté de cette lèpre, parce qu'il n'a pas de quoi satisfaire à tous ses besoins; créons par le développement de l'industrie, par l'invention des machines, par une production incessante, tout ce qu'il demande, et la misère s'évanouira, la lèpre disparaîtra.

« Il faut accroître la production; il faut accroître la puissance productive des sociétés. C'est là la grande affaire de notre temps, un des plus sérieux objets qui doivent occuper la politique, le souverain remède qui doit tant aider à amener la fin de nos plus pénibles misères. Tel est aussi le problème que l'économie politique a pour principale mission de résoudre aujourd'hui[1]. »

Il a raison; c'est là toute son économie politique : aussi n'a-t-elle rien résolu. Les problèmes formidables de la pauvreté et de la richesse, du travail et des besoins de l'homme, subsistent dans toute leur intégrité. En dehors de la solution chrétienne, l'énigme du sphynx est indéchiffrable. La poursuite aveugle du bien-être matériel engendre une production illimitée; la production illimitée engendre un travail illimité; le travail illimité engendre l'abrutissement et la misère. Voilà le cercle vicieux dans lequel tourne incessamment l'économie politique. Elle fait bonne

[1] *Cours d'économie politique,* page 190.

contenance ; mais les chagrins qui lui viennent des paysans d'Irlande, des ouvriers anglais, des filateurs des Flandres, des habitants des caves de Lille empoisonnent ses jours. Ses enfants les plus chers, ceux qu'elle a réchauffés dans son sein et nourris de son lait, les socialistes de France, l'abreuvent d'amertume. Ils l'accusent de trahison ; ils lui demandent pourquoi elle ne réalise pas ses promesses de bien-être matériel. Elle y est impuissante. Elle voudrait bien pouvoir se décharger de ce soin sur la politique. Les économistes aux abois en appellent à l'Assemblée nationale ; ils s'écrient que sans doute on ne peut pas tout faire, qu'on n'improvise pas l'âge d'or, mais qu'il y a quelque chose à faire. Quoi? Proposent-ils quelque chose? Rien. C'est le plus misérable avortement qu'il soit possible d'imaginer. Ils provoquent des souscriptions ; ils rassemblent les Académies des Sciences morales et politiques ; ils publient des milliers de petits livres : tous leurs efforts, toutes leurs publications, tout leur argent n'aboutissent qu'à propager le socialisme et ses doctrines, ou plutôt ses appétits. Ils persistent à vouloir parler au nom du bien-être, semer le bien-être : ils recueillent le fruit de la semence qu'ils ont jetée au vent. Le bien-être ne vient pas, le travail s'en va, le malaise augmente, et la révolution les emportera avant qu'ils aient compris leur erreur.

La magnifique expérience que signalait, dès le commencement de ce siècle, à l'intelligence et à l'admiration des hommes, le génie incomparable de Joseph de Maistre, se poursuit avec une logique invincible. La démonstration du théorème : Hors de l'Eglise et de ses principes, il n'y a point de salut pour les sociétés chrétiennes, marche rapidement à sa conclusion. L'Eglise, cette société divine à laquelle nous appartenons, Monsieur, et que nous connaissons bien, qui reprend, aux yeux même des plus prévenus, comme une nouvelle vie, qui est dépositaire des principes vraiment conservateurs de l'ordre social et qui s'efforce tous les jours de les mettre en pratique, l'Eglise, sans laquelle l'Europe tomberait dès aujourd'hui en poussière, vaincra-t-elle les éléments de désordre si puissants autour d'elle et si souvent favorisés par les hommes même qui sont chargés de les combattre? Vaincra-t-elle cette indifférence pour la vie de l'âme, cette passion pour le bien-être matériel, qui sont jusqu'à présent les caractères dominants de notre siècle et qui nous conduisent droit à l'abîme? Je l'ignore. Nous vivons à une époque où Dieu a déjà fait tant de merveilles qu'on peut bien s'attendre à celle-là. Quoi qu'il en soit, il ne nous est pas ordonné de

vaincre; il nous est ordonné de combattre. Ces mots d'un de nos plus chers amis et de nos meilleurs compagnons d'armes nous indiquent notre devoir. Quelle que puisse être l'issue de la lutte, il ne nous est pas permis de l'abandonner. La défaite, il est vrai, ne troublerait pas notre sérénité. Nous ne sommes pas de ceux qui meurent sans espérance : la nôtre est pleine d'immortalité[1]. Cet univers n'est que le vestibule du monde qui nous est destiné. Nous pouvons donc envisager, sans vaine terreur, l'avenir de la terre. Ce n'est pas une raison, toutefois, pour déserter le champ de bataille et nous croiser les bras, tranquilles spectateurs de la lutte qui se poursuit autour de nous. Restons au contraire dans la mêlée; efforçons-nous de faire comprendre à ceux qui attaquent la société, comme à ceux qui la défendent, que s'ils essaient de la reconstruire ou de l'étayer sans le secours du Christianisme, ils travaillent en vain. Tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils écrivent, tout ce qu'ils font contre lui, les éloigne du but qu'ils voudraient atteindre. Il faut que l'économie politique moderne, lorsqu'elle se sent tentée de professer des doctrines contraires à la tradition et à la pratique chrétiennes, y regarde à deux fois et mette, comme dit l'Ecriture, une garde à ses lèvres. Je voudrais lui avoir persuadé de tenir cette conduite, quand il s'agit de la loi du travail et de la conquête du bien-être matériel. En cela, comme dans tout le reste, ce qui est fait contre le Christianisme est fait contre la société; car il n'a pas cessé d'en être la pierre angulaire, et il est plus que jamais vrai de dire qu'à sa défaite ou à son triomphe sont attachés la ruine ou le salut du monde.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

F. LALLIER.

[1] Spes illorum immortalitate plena est. (*Ecclés.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 juin 1851.

Depuis que je n'ai eu l'honneur de *correspondre* avec les abonnés de ce recueil, j'ai pu jeter un coup d'œil sur cette exposition universelle qui a la prétention d'être un des grands événements de ce siècle. La plupart des Français ne veulent pas encore comprendre que Londres est à leur porte, et que, pour visiter cette métropole, il leur faut aujourd'hui moins de temps et de peine qu'il n'en fallait, il y a dix ans, pour arriver jusqu'à Tours. Cette répugnance de nos compatriotes à passer le détroit est le résultat d'une puérilité; quand on a été élevé dans l'idée que Paris était, même sous le rapport des proportions, la ville par excellence, il en coûte de se désabuser par une expérience personnelle, et d'en être réduit à répéter sur l'orgueilleuse Lutèce, le propos du Japonais appelé à dire ce qu'il en pensait : *La ville est petite et déserte; mais elle a de beaux monuments.* On se bouche donc les yeux comme les autruches qui craignent de voir le chasseur, et l'on se réserve le droit de soutenir, au moins avec l'excuse de l'ignorance, que les Anglais sont des barbares, et que Londres n'est qu'un trou infecté de charbon de terre.

La première fois que je vis Londres (je crois l'avoir déjà raconté), j'éprouvai une émotion bien vive au retour, et, je me fis siffler en pleine Sorbonne, pour avoir dit ce que j'en pensais. Pendant qu'on me huait pour mon défaut de patriotisme, je roulais dans ma tête toute sorte de chimères d'invasion et de revanche, et la pensée d'une rivalité encore possible me faisait bouillonner le sang. En 1849, je ne pus voir, sans un sentiment profond de découragement, cet ordre dans la paix et la puissance, qui faisait un tel contraste avec le spectacle récent de nos discordes. Depuis lors, nous avons semblé faire un pas hors de l'abîme, il nous est revenu des jours de prospérité relative, et cependant, chose étrange! j'ai mieux mesuré cette fois la distance qui menace de nous séparer sans retour de l'Angleterre.

En 1849, nos plaies étaient encore béantes, la tentative du 13 juin allait éclater : on pouvait espérer qu'après nous être remis de ces secousses, une de ces vigoureuses impulsions, comme l'histoire de notre pays en offre tant d'exemples, pourrait nous ramener en avant, et nous faire regagner le terrain perdu. Sous un rapport, nos espé-

rances n'ont pas été trompées : le sang n'a plus coulé sur nos places, et l'hiver dernier on a dansé aussi gaiement qu'on l'avait jamais fait dans nos années les plus prospères. Voyez ce qui se passait au Louvre il y a deux jours : nous tranchons du Louis XIV et du Colbert ; la galerie d'Apollon reparaît toute brandie de dorures, plus belle et plus complète, grâce au talent de M. Duban, qu'elle ne l'a été à aucune époque ; on couche les tableaux dans le velours, on étend des lits de repos pour les dames fatiguées d'esthétique, on multiplie les cariatides, bonnes ou mauvaises, dans les voussures ; on semble se faire un mérite de trop dépenser, comme on se glorifiait d'avoir payé trop cher des tableaux et des dessins à la vente du roi de Hollande. L'Etat est un fils de famille, il faut qu'il se fasse honneur de ses prodigalités, surtout si elles sont inutiles ; ne voilà-t-il pas de quoi être fiers, et qui ose nous dire que notre décadence a commencé ?

Je sors de l'inauguration des salles du Louvre : en parcourant cette assemblée illustre, tout étonnée de s'occuper de tableaux, je croyais rencontrer des physionomies comme celles que devaient avoir les habitants de Trèves, lorsque, entre deux invasions de Barbares, après avoir enlevé de l'amphithéâtre les cadavres de leurs proches, ils se rangeaient sur les gradins pour y retrouver les spectacles accoutumés ; je traverse les ruines poudreuses des environs du Carrousel, confondu de cette manie d'abattre, quand on ignore s'il reviendra des temps où l'on osera rebâtir, et ma pensée se reporte sur le grand spectacle que j'avais naguère sous les yeux ; l'espace gigantesque dans lequel une ville de plus de deux millions d'habitants étale ses demeures, la circulation fabuleuse sur la terre et sur les eaux, le luxe infini des équipages et des chevaux se déployant dans les parcs à l'ombre d'arbres séculaires, nobles témoins de l'esprit de conservation qui anime la nation anglaise, un ensemble où tout se meut sans que rien sorte de son orbite légale et naturelle, en un mot l'effet le plus puissant et le plus multiple produit par l'union de ce que l'homme a jamais trouvé de plus noble et de plus sûr, la royauté et la loi. Toutes ces images si vivantes et si instructives repassent devant mes yeux ; la vérité entre à coups de hache dans ma tête. Athénien désabusé, j'abandonne Démosthène et je passe à Phocion.

Je sais tout ce qu'on peut dire contre l'Angleterre, et dans l'occasion je ne m'y épargne pas. Il en est de la puissance anglaise comme de toutes les grandeurs purement humaines ; la prospérité la plus haute suscite son prophète, qui lui marque le terme de tout ce qui n'est pas Dieu ou de Dieu. Des observateurs qu'on ne peut taxer ni de pessimisme ni de haine, des Anglais profondément Anglais (ils le

sont tous, et qui leur en ferait un reproche ?) soutiennent que ce colosse, comme tous ceux que l'orgueil humain a élevés, pourrait bien avoir des pieds d'argile, et ils se demandent si, avec les conditions en partie factices de cette immense prospérité, le monde n'est pas destiné à voir tout d'un coup s'écrouler une fortune qui réunit, sur une échelle inconnue à l'antiquité, la grandeur de Rome à celle de Carthage ; ces symptômes ou plutôt ces éventualités ne nous échappent pas : il y a même des effets, résultat des imprudences récentes, qui commencent à peine à se montrer au dehors, et qui, dans un délai rapproché, ne pourront manquer d'éclater à tous les yeux. On sait déjà quels ravages le rappel des *corn-laws* a produit dans les revenus de la propriété foncière, et la *mob*, à portée de laquelle on a mis pour un prix infiniment bas tous les moyens d'existence, ne semble pas disposée à sortir de son abrutissement. En voyant d'ailleurs reverdir cet arbre de la persécution dont les racines ont été arrosées de tant de sang et de larmes, quel cœur catholique ne compterait sur les trésors de colère qui s'amassent dans la justice de Dieu ? C'est là un de ces arriérés comme les grandes familles de l'aristocratie britannique en laissaient autrefois accumuler, sauf à s'acquitter d'une seule fois en engageant leurs domaines. Devant le tribunal suprême, le gouvernement anglais est un débiteur terriblement obéré, et l'expropriation finira par devenir inévitable.

En attendant l'édifice est debout, et même il grandit tous les jours. Les Anglais ont certainement à leur service un génie familier, plus vigilant que celui de Socrate. Toutes les fois qu'une crise se prépare, il les avertit du moment précis où l'on doit céder, avant que les concessions ne soient devenues le principal moteur de la catastrophe. Leur organisation est telle, sous le rapport politique, qu'ils feraient fonctionner une mauvaise machine, et celle qu'ils emploient est la meilleure qui existe en Europe. Rien surtout ne me semble plus admirable et plus extraordinaire que la manière dont ils ont compris la royauté. Cette institution n'y est point fondée sur des souvenirs d'affection ou d'enthousiasme, et dès l'origine elle a eu des adversaires et des limites. Ce n'est pas comme en France où la nation doit pour ainsi dire son existence à ses rois et où plusieurs de ceux qui ont occupé le trône, ont donné, par leur caractère et leur action, l'idée la plus haute, la plus sainte, la plus aimable de cette dignité suprême. Les Anglais ont déposé ou fait périr plusieurs de leurs rois, ils ont supporté la plupart d'entre eux, ils n'ont accordé leur affection entière à aucun. Et pourtant, après des luttes prolongées et sanglantes, où l'on a essayé de tout, même de la République, la nation s'est affermie dans la croyance qu'il fallait le respect reli-

gieux de la personne royale pour clef de voûte à l'édifice d'une liberté durable. Est-ce donc une leçon à tout jamais perdue pour nos démagogues réfugiés à Londres, sinon pour leurs frères et amis du continent, que la majesté paisible, qui, aux applaudissements d'un peuple unanime, rayonne sur le front de la reine Victoria ?

Il est vrai que cette princesse, mieux que les autres souverains de sa famille, a compris la mesure dans laquelle, pour l'Angleterre comme pour le reste du monde, il faudra désormais remplir ce grand rôle de la royauté. C'est de l'aveu de tous ses sujets le modèle des épouses et des mères : elle a senti de bonne heure que la résidence d'un souverain, avec la publicité moderne, était pour ainsi dire une ruche de verre, et que la vie d'une reine, pour être respectée, devait être pure comme les diamants qui ornent son front. Les Français qui ont assisté à la séance d'inauguration du Palais de Cristal, sont restés sous l'impression de cette cérémonie. L'un d'eux, homme de sens et de goût, me racontait l'effet extraordinaire qu'avait produit sur lui cette petite femme à la fois ferme et tremblante, devant laquelle s'inclinaient toute la puissance, tout le génie, toute la richesse, toute l'activité du premier empire de l'univers, au retentissement immense des hurrahs qui accueillaient l'hymne national. Sous des princes sans considération et sans ascendant personnel, de tels honneurs ont pu passer pour une comédie sérieuse ; mais depuis que la France a laissé traîner le trône royal dans la boue, c'est un sentiment aussi vif que sincère que celui qui groupe les Anglais autour de leur reine. Ils semblent dire comme le faisaient en France les bonnes gens du temps jadis : *Vive le roi, ma femme et moi !* Et d'ailleurs la royauté des femmes y est aussi populaire que l'était en France le principe de la loi salique. Cette prédilection est devenue presque superstitieuse. Sous deux reines, Elisabeth et Anne, l'Angleterre a fait deux étapes prodigieuses dans la voie de sa puissance : il semble qu'il en doive être de même pour le règne de Victoria.

On n'attend pas de moi, surtout dans une *Revue politique*, que je parle longuement de la grande exposition anglaise. Pour un tel travail, je ne me sens ni goût ni compétence, et d'ailleurs c'est à peine si j'ai jeté un coup d'œil sur ce bazar colossal. J'en ai rapporté néanmoins un souvenir ineffaçable. N'y aurait-il eu que la cage, qu'en présence d'une telle création on ne comprendrait pas les banalités dont nos journaux ont été remplis par les députés de la presse parisienne. En vérité, rien ne prouve mieux le profond abaissement intellectuel dans lequel nous descendons chaque jour, que l'impuissance de nos marteleurs de parole à apprécier et à faire comprendre une chose qui ne ressemble ni au *bal Mabile*, ni aux coulisses des

Variétés. Le *Palais de Cristal* est l'entreprise la plus audacieuse et la mieux réussie qui, en fait de construction, ait été jusqu'ici accomplie dans le monde. Quand on a pénétré au-dedans, on a beau en regarder le faîte, il est impossible d'imaginer comment on a pu soutenir en l'air, sur de menues tringles de fer, ce plafond d'une portée fabuleuse. Les plus vastes monuments du monde se trouveraient à l'aise dans cette serre qui couvre sept hectares ; des arbres énormes qui semblent contemporains des Stuarts, n'y tiennent comparativement pas plus de place qu'un oranger de Versailles dans sa demeure d'hiver. Et, en même temps, cet édifice incompréhensible, œuvre d'un jardinier qui, il y a quinze ans donnait des prescriptions très-minutieuses pour la culture des dahlias, est admirablement appropriée à sa destination : on y circule avec une étonnante facilité, on s'y retrouve sans peine, et les peuples y sont répartis avec le bagage de leur industrie, sans que l'ordre et l'arrangement laissent rien à désirer. L'Angleterre ne pouvait donner une plus grande preuve de ses ressources, de l'intelligence et de la résolution de ses habitants que cet édifice, à la fois féerique et utile, élevé en neuf mois, et ponctuellement terminé à l'époque fixée par le programme.

Maintenant, faut-il nous fâcher, crier à l'abomination et même, au besoin, invoquer le texte des prophètes? En vérité, cela n'en vaut pas la peine. Le *Palais de Cristal* n'est pas un temple et, je crois, n'a aucune prétention de l'être. Que des rêveurs s'autorisent des combinaisons nouvelles, produites par le perfectionnement des communications, pour déplacer l'autel du vrai Dieu et le transporter au Mammon de l'industrie, ce n'est la faute ni de l'Angleterre, ni de l'industrie elle-même. Quand le prince Albert, le promoteur de la grande exposition, en préside le comité, il ne s'imagine pas que les lauriers de Birmingham ou de Sheffield fassent tort à son écusson : quand le vénérable évêque de Dijon (mais que parlai-je déjà de Dijon ?) bénissait l'autre jour la locomotive du chemin de fer de Lyon, il imposait la grandeur de la religion à tous les efforts si limités de la terre. Dieu n'en a pas voulu aux hommes, quand il a permis ce développement inouï de la puissance industrielle. Au bout de toutes ces merveilles, la vie de l'homme ne se sera pas accrue d'une demi-heure, et le monde sera chrétien.

Je l'avoue donc, je me laisse aller sans scrupule à l'admiration de tout ce que je comprends dans cette grande revue du travail matériel de l'homme, j'aime à voir s'y prononcer le génie de tous les peuples, la splendeur des uns, la fanfaronade des autres, la maladresse et le mauvais goût d'autres encore : je me plais à voir les vieilles magnificences de l'Orient faire pâlir, sous certains rapports, tout

le luxe des peuples civilisés, et dût-on m'accuser de *chauvinisme*, je sens ma fibre patriotique fort doucement chatouillée, lorsque de l'aveu de tous, les produits français serrent de si près l'Angleterre elle-même sur le terrain des industries où elle excelle, et maintiennent si carrément leur supériorité dans les choses de goût dont les peuples rivaux cherchent vainement à nous dérober le secret. J'éprouve donc de la joie à pouvoir dire que l'exposition française dépasse l'idée la plus avantageuse qu'on aurait pu s'en faire à l'avance : mais en même temps je ne puis m'empêcher d'être frappé de l'absurdité fondamentale de la situation que la France s'est faite.

Il y a, dans l'industrie, deux directions, celle du bon marché et celle du luxe. Dans l'une, on produit au plus bas prix possible des objets d'une consommation générale ; dans l'autre, on cesse de regarder à la dépense, pourvu qu'on parvienne au dernier degré de l'élégance et de la recherche. La France n'a, ni les moyens, ni peut-être l'aptitude pour lutter avec l'Angleterre sur le terrain du premier système : quant au second, elle vient de donner la preuve qu'elle n'avait pas de rivaux à craindre. Mais pour qui fera-t-elle toutes ces belles choses, si elle parvient à imposer au monde une démocratie socialiste, et si partout elle étend le niveau d'une implacable égalité ?

Nil sub sole novum. La France a déjà tâté de ce délire. Au XIVe siècle, Paris, tout fangeux et tout entassé qu'il était, passait entre toutes les villes de l'Europe, pour exceller dans l'industrie de luxe : c'était là que l'aristocratie féodale, depuis la Vistule jusqu'au Guadalquivir, venait se fournir de toutes les recherches de la vie. Voyant que les ouvrages de leurs mains éclipsaient ceux des autres peuples, le cœur de nos artisans s'enfla d'un orgueil ridicule. Ils firent des barricades, chassèrent les princes et les grands, et tâchèrent de s'organiser en République. Quel fut le résultat de ces révoltes? La ruine, la misère, la famine, la domination des étrangers, jusqu'au jour où le pouvoir royal en se reconstituant, après avoir bâti la Bastille comme un préservatif salutaire contre les fantaisies de cette sorte, contraignit les ouvriers à l'obéissance et rétablit les ateliers.

Les mêmes illusions se renouvellent aujourd'hui : la vanité de l'industrie n'a pas de frein ; il semble que, plus on excelle dans les objets de luxe, et plus on se sent porté d'une envie presque sauvage contre les classes auxquelles ces merveilles de délicatesse et de goût peuvent seuls convenir. Remarquons cependant que cette aversion envieuse ne se développe librement que chez nous ; ici, l'autorité, c'est l'esclavage ; on ne veut supporter de supériorité d'aucune sorte, et l'aveuglement d'humanité ou de poltronnerie qui a livré si bêtement

en France le pouvoir aux attaques du premier venu, favorise singulièrement ces prétentions exorbitantes. Mais ailleurs, là où le trône est debout, le glaive tiré et la police sévère, nos émigrants renferment avec soin leurs systèmes, réservant pour une meilleure occasion les théories de l'émeute développées récemment avec audace et impunité à la tribune de l'Assemblée nationale.

Ces inconséquences humiliantes ont soulevé dans mon esprit d'étranges pensées. La France a fait ses preuves ; on sait désormais à Londres que les calamités et les discordes n'ont point arrêté parmi nous le développement de l'industrie, et que les mains les plus démocratiques continuent de préparer pour les reines des tissus d'une séduction irrésistible. Les ouvriers français paraissent aussi décidés à augmenter indéfiniment la magnificence des objets qu'ils exécutent qu'à effacer autour d'eux toutes les inégalités de fortune. A ces conditions, si elles persistent, l'indépendance nationale deviendra impossible. Qui donc parviendra à maintenir l'ordre dans le turbulent atelier, si les modérateurs du dedans y succombent? On sait que, sous le rapport du goût, il y a comme une vertu attachée au sol de Paris : Paris sera donc maintenu, mais pacifié par les baïonnettes étrangères, après qu'il aura été constaté que les nôtres n'y suffisent pas. Qui sait? cela continuera peut-être de s'appeler la République française. Les Athéniens en décadence ne jouissaient-ils pas de l'autonomie, d'autant plus tranquillement qu'ils avaient reçu garnison macédonienne? C'est ainsi que nous pourrons devenir d'admirables Hilotes industriels, et les Russes avec les Anglais se disputeront les commandes. On prétend que madame Delille ne consentait à laisser déjeuner son mari que quand le pauvre homme avait livré à la communauté sa contribution journalière de poésie : les étrangers traiteront peut-être de même les coryphées de l'industrie française ; mais du moins, comme à Florence, on aura fait main basse sur ces riches que l'on jalouse, l'exploitation de l'homme par l'homme aura cessé entre compatriotes, et les adorateurs bénévoles auront le droit de brûler leur encens sur l'autel de Fourier et des autres saints du nouvel almanach.

Je quittais la ville arrivée enfin au titre que nous lui avons laissé prendre, celui de métropole du monde ; de toutes parts on se préparait à célébrer par des illuminations le jour de naissance de la reine. Dans cette foule que je traversais au départ, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître les symptômes de la santé politique. La vapeur m'emporte à grande vitesse ; la mer, les villes passent devant moi comme un songe. Je rentre dans Paris que j'avais laissé dans une assez bonne voie de convalescence, et je trouve sur tous les visages,

dans toutes les bouches, l'incertitude et le découragement. Depuis lors, ces dispositions désolantes n'ont fait que croître, et les faits sont venus coup sur coup pour augmenter le désordre des esprits. Tâchons de récapituler les événements de cette désastreuse semaine, en répartissant d'une manière impartiale la responsabilité des fautes qu'on a commises.

La première en date, ce me semble, a été celle du parti légitimiste. On ne me soupçonnera pas de lui être hostile : qu'on me permette donc de lui dire ses vérités. Il a pour lui hommes et choses, et pourtant il se complaît à gâter les plus belles positions. Cela vient sans doute de ce que, tenant au sol historique par des racines plus profondes et plus anciennes, il représente plus fidèlement l'esprit de la nation avec ses qualités et ses défauts. Pour juger l'esprit de conduite du parti légitimiste en France, il faut lire les *Commentaires de César;* on y verra ce que le conquérant des Gaules pensait des brouillons nos ancêtres. Je n'ose pas citer le texte, tant l'application en est frappante, quoique

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Les Français, de tout temps, ont pris les résolutions les plus graves avec la légèreté d'une plume : la plume est droite, mais que le vent vienne à souffler du mauvais côté, et la voilà emportée je ne sais où. Quiconque a étudié le mouvement de la révision à son début a pu se convaincre de sa spontanéité et de sa sincérité, et c'était tout simple : la Constitution, comme les paroles d'un négromant, nous tient tous immobiles. Nous remuons aussitôt que le charme commence à cesser; mais on ne pouvait parler de révision sans que le parti élyséen ne voulût en recueillir le profit; et de là les zélés d'entrer en campagne, les habiles de chercher à faire croire qu'on ne travaillait que pour eux et par eux. Quelle pauvre habileté, pourtant, et qu'il eût été facile de s'apercevoir, si l'on y eût regardé de près, que le mouvement, à son début, dépassait déjà de beaucoup l'horizon du provisoire. On ne s'est pourtant pas donné cette peine : parce que quelques fonctionnaires, plus ou moins désintéressés, faisaient de l'embarras à propos des pétitions, on s'est hâté d'en conclure que ce n'était qu'une intrigue bonapartiste. Le pilote croyait voir des récifs; le capitaine a crié : « *Stop!* » et il a été décidé que les légitimistes se tiendraient à part du pétitionnement. Il suffira bien, se prit-on à dire, que les chefs expliquent dans le Parlement leur vote favorable à la révision, et la pression du dehors ne ferait que nuire.

Je serais dur pour des hommes que j'aime, si je disais tout ce que je pense de ce raisonnement. Au reste, on n'a pas manqué de l'in-

terpréter immédiatement comme une reculade. La semaine d'auparavant, on avait fait, à la rue de Rivoli, une magnifique revue des troupes : tous les discours étaient fleurdelisés, et le lendemain les journaux enregistraient les bulletins de ce combat sans adversaires. Une telle montre ne pouvait manquer de soulever des répugnances : les légitimistes s'imaginaient-ils qu'ils n'en eussent pas à combattre ? Mais en fait, les grands mots étaient lâchés, et plus les adversaires criaient, plus leurs répulsions semblaient déraisonnables. Passer le Rubicon, c'est hardi ; mais revenir sur ses pas le lendemain du jour où on l'a franchi, c'est là une tactique qui ne se trouve certainement pas dans le chevalier Folard.

Cependant l'Elysée, croyant s'être aperçu que les légitimistes avaient remis leur drapeau dans leur poche, s'imagina, de son côté, qu'en marchant en personne à l'assaut de la Constitution, il ferait en chemin la boule de neige et deviendrait enfin le noyau du parti de l'ordre. Idée malencontreuse s'il en fût jamais, et à laquelle on ne comprendrait pas qu'un homme aussi considérable que le duc de Broglie eût consenti à donner son nom, si l'on ne savait que, dans les grandes familles, les apostasies étant plus éclatantes, les conversions y sont aussi plus difficiles. La proposition des élyséens couvait, sans l'avouer, la révision partielle : c'était un inconvénient sans doute, mais on en aurait triomphé sans le banquet de Dijon et le discours auquel le banquet a donné lieu.

Le retentissement de ce discours a été tel, que je puis me dispenser d'en raconter les causes, le caractère et les incidents. *A priori*, rien ne devrait être neutre comme l'inauguration d'un chemin de fer. Le devoir, la convenance, c'est d'exiler nos tristes débats de ces solennités, destinées à célébrer des avantages dont tous les citoyens, sans distinction de couleur, sont appelés à profiter. Mais il existe quelque part une théorie différente, et c'est pourquoi nous avons eu une explosion de cette politique imaginaire à laquelle on ne croirait pas si elle ne tenait à se produire elle-même. Les adjoints de Dijon, ville passablement hydrophobe à l'endroit de l'opinion légitimiste, applaudissaient de la voix et du geste ; le reste de l'auditoire était consterné. Au lever de table, tandis que les officieux se répandaient pour implorer la modération des oreilles, l'orateur subissait une censure devenue indispensable de la part de ceux qui ont consenti à s'associer à lui. Le discours n'a paru dans *le Moniteur* qu'expurgé, comme les éditions *ad usum Delphini;* mais ce qu'on produisait à l'usage de la Chambre n'empêchait pas qu'on ne connût le vrai texte ; et d'ailleurs, il restait encore dans les paroles officielles assez d'imprudence et d'injustice pour défrayer la rancune des hommes

parlementaires. La question de la révision, déjà si mal préparée, devait désormais paraître bien plus compromise, après un prospectus qui dépassait de cent coudées les insinuations déjà bien suspectes du comité de révision.

Nous n'insisterons pas sur les incidents parlementaires qui ont précédé le choix de la commission à la barre de laquelle les propositions de révision vont être citées. Qu'on ait nommé de nouveau les anciens questeurs, c'est ce que les élyséens auraient dû prévoir, au lieu d'essayer sans cesse, et toujours inutilement, de savoir si par hasard ils ne feraient pas la majorité, semblables à des navigateurs qui jettent à tout instant le plomb dans l'espérance de trouver un ancrage. Les courtes explications auxquelles le discours de Dijon et son texte rhabillé ont donné lieu ont été empreintes de cette dignité qui n'est jamais plus grande que quand on a envie de faire une sottise. Le général Changarnier a lancé quelques-unes de ces paroles vibrantes qui font de lui une quintessence d'orateur et qui montrent ce qu'au besoin on attendrait de lui et ce qu'il attend de lui-même. « Représentants de la France, délibérez en paix ! » disait en finissant le général avec une emphase assez marquée. Mais la première condition pour délibérer en paix, c'est de garder son sang-froid, et, chose funeste ! il semble que le vertige se soit à la fois emparé de tout le monde.

Non ! nous ne voyons pas qu'on ait eu une raison plausible pour abandonner le plan de campagne adopté avant tous ces bourdonnements élyséens. On était alors dans le vrai ; on paraissait comprendre qu'il est dangereux de se jouer du sentiment d'une nation, et que les raffinés sont mal venus, quand, en vertu de l'horoscope qu'ils tirent des événements, ils agissent dans un sens diamétralement contraire à leur propre pensée. En un mot, la question de la révision, cette question de sincérité pour tous ceux qui n'ont pas été commissaires du Gouvernement provisoire ou qui n'ont pas envie de le devenir, ne devait, sous l'impression du discours de Dijon qu'il était si facile de rendre passagère, perdre aucun de ses adhérents naturels.

Cependant un dernier tort allait être ajouté à tous ceux que les diverses fractions de l'Assemblée avaient à se reprocher. Avec l'ébranlement manifeste de la majorité, c'était un acte de prudence de la part de ceux à qui leur importance incontestable a fait attribuer l'odieux et ridicule sobriquet de *Burgraves*, de combiner et de proposer une liste capable, par l'esprit d'impartialité dans lequel elle serait conçue, de prévenir un nouveau conflit, et de fermer la porte aux candidats rouges. Les élyséens n'en ont pas jugé ainsi, et c'est la

production intempestive de leurs candidats particuliers qui a fait triompher les Jules Favre et les Charras.

En vérité, voilà un beau chef-d'œuvre ! tout le monde se regarde aujourd'hui et l'on mesure, mais trop tard, l'étendue de la faute qu'on a commise. Nous ne cesserons pas de le répéter, il y a des hommes qui, pour l'honneur de la justice et de la raison, ne devraient jamais recueillir la voix d'un seul des amis de l'ordre ; je ne demande pas mieux que de rendre justice aux intentions et aux caractères, mais pour le salut de la société, s'il est encore possible, il devrait être interdit à qui que ce fût de se faire un piédestal des pavés d'une barricade.

Je résume tout ce que je viens de dire et ce que je pourrais ajouter encore en deux propositions qui, bien que contradictoires peut-être en apparence, n'en sont pas moins évidentes pour mon esprit. La politique de Dijon n'est pas la nôtre : j'y vois, si elle réussit, un abîme pour mon pays : les esprits qui se laissent aller à cette politique par fatalisme et parce qu'ils croient le torrent irrésistible, me semblent ne pas se préoccuper assez des devoirs de l'homme de bien, qui, au milieu de la confusion du naufrage et des mirages de la mer, doit rester intrépide, au risque d'être seul, la main sur la boussole. Ainsi, pour rien au monde, je ne m'attellerais, soit comme volontaire, soit comme contraint, à la locomotive de l'Élysée.

Mais si l'on doit résister à l'entraînement du peuple, dans ce qu'il a d'aveugle, on lui doit obéissance dans ce qu'il veut de juste. Un homme pénétré de son devoir, et qui a mis tous les calculs de l'intérêt et de la vanité personnelle sous ses pieds, n'a pas le droit de dire à une nation qui souffre et qui demande à sortir par les voies légales d'une situation intolérable : « Attendez ! patientez ! il sera bien plus habile de faire, pour le moment, comme si nous étions contents de ce qui existe ! Autrement, le succès pourrait profiter à quelqu'un qui ne ne nous plaît pas ! » Si j'étais de ceux à qui l'on fait de telles réponses, je ne trouverais pas la plaisanterie de bon goût.

Ne désespérons pas encore : la discussion peut réparer le mal fait par l'intrigue. On a trouvé remède à des situations plus compromises : mais, il faut en convenir, c'est un détestable commencement de campagne.

Ch. Lenormant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER (2e édition, revue et corrigée par l'auteur)[1].

Nous avons assisté, dans le premier volume, à la naissance temporelle de l'Eglise, et à la première période de son existence, jusqu'à sa constitution définitive en corps de nation. Maintenant, nous allons voir à l'œuvre ce peuple extraordinaire, créé à si grands frais, et préparé de si longue main, pour devenir en quelque sorte le représentant officiel et la formule vivante de la vérité. Tandis qu'à ses côtés se formeront graduellement, par la succession progressive des quatre grands empires, la monarchie universelle des corps et l'unité matérielle du monde, il préparera lui-même directement la monarchie universelle des âmes; il personnifiera, d'une manière à la fois réelle et prophétique, l'unité spirituelle du genre humain ; et mieux encore que tout cela, il produira de sa propre substance celui qui est, dans le ciel comme sur la terre, le principe de toute société et de toute unité. Ainsi devenu une seule et même chose avec la vérité, au point de ne pouvoir en être séparé sans cesser d'être lui-même, il en sera constitué à la fois le gardien pour l'avenir et l'apôtre dans le présent, sans que jamais il puisse se soustraire un seul jour à ce glorieux et inévitable ministère. Ses résistances mêmes ne feront que l'y river en quelque sorte davantage : chacun de ses écarts, en provoquant une catastrophe, le rejettera violemment dans le droit chemin ; chacune de ces catastrophes, en le donnant en spectacle aux nations, fera briller à leurs yeux sa lumière. Le mode pourra varier; l'action demeurera la même : fidèle, ce sera l'apostolat de la gloire et de la conquête; parjure, celui de la dépendance ou de la captivité.

Tel est le drame merveilleux dont le second volume de l'*Histoire universelle* nous retrace la première partie, c'est-à-dire la période comprise entre la mort de Josué et la transmigration de Babylone, comprenant un espace de temps d'environ huit siècles et demi, et formant les livres 9e à 17e de l'ouvrage.

Aussi longtemps que l'Eglise est demeurée circonscrite dans l'enceinte de la famille, nous n'avons point vu dans la cité de Dieu de gouvernement temporel proprement dit; maintenant qu'elle est devenue nation, nous la verrons persister plus de quatre cents ans encore dans un affranchissement absolu de tout ordre politique : Moïse et Josué, en effet, n'avaient été pour Israël que des magistrats temporaires, créés pour des circonstances exceptionnelles; les juges ne seront pas autre chose que ce

[1] Second volume. Chez Gaume frères, rue Cassette, 4, à Paris. — C'est par erreur que, dans le précédent article, on a imprimé tome II.

qu'avaient été Josué et Moïse; et lorsqu'enfin Dieu instituera au milieu de son peuple une royauté humaine permanente, il ne le fera, même alors, qu'avec une répugnance manifeste, et après avoir eu, en quelque sorte, la main forcée. Or, si cet état de choses se comprend jusqu'à un certain point dans la période patriarcale, on ne saurait dire qu'il en soit tout à fait de même, du moins au premier abord, pour la période nationale; et un esprit aussi sérieux que l'est M. l'abbé Rohrbacher ne pouvait passer outre sans approfondir le mystère. Aussi a-t-il attaqué franchement la question, et l'a-t-il résolue sans préjugés comme sans faiblesse. L'homme étant une créature, on ne saurait le concevoir sans relations au-dehors; et puisqu'il est en même temps une intelligence, ces relations elles-mêmes sont nécessairement sociales. L'homme est donc par essence un être gouverné; et il n'appartient qu'à la perversité ou à la folie de s'inscrire en faux contre cette loi de l'évidence. Mais si la nature de l'homme implique la nécessité d'un gouvernement, elle en détermine non moins rigoureusement le caractère. Intelligence, l'homme ne veut être gouverné que comme le sont les intelligences : par une autorité spirituelle. Autorité visible, parce qu'il est lui-même une intelligence incarnée; mais la forme du pouvoir n'en change pas plus la nature, que le corps de l'homme n'altère la spiritualité de son âme. Il n'y a donc pour l'humanité d'autre gouvernement naturel, à prendre l'expression dans toute sa rigueur, que le gouvernement religieux; et il est permis de croire que si elle avait persévéré dans la rectitude de sa création première, elle n'en aurait jamais eu d'autre que celui-là.

Quoi qu'il en en soit, l'altération de la chose devait nécessairement modifier aussi les conditions de cette chose. En faisant triompher dans l'individu le principe matériel sur le principe spirituel, la chute introduisait par là même dans l'ordre social le règne de la force brute; et contre un ennemi nouveau, la société se trouvait réduite à employer des armes nouvelles. De là ce mécanisme gouvernemental si compliqué dans ses rouages, mais dont tout l'effet se réduit à deux points principaux : sécurité au dedans, protection au dehors; le glaive de la justice, et le glaive du soldat. Nous dirons donc, si l'on veut, que le gouvernement temporel est une conséquence du péché; mais nous n'en croirons pas moins que Dieu en est très-réellement et très-directement l'auteur. Or, cette double origine engendre nécessairement un double caractère : établi de Dieu, l'ordre politique ne repose pas seulement sur la force, mais encore sur la conscience; étranger à l'œuvre primitive du Créateur, il n'est et ne peut être qu'un appendice de l'ordre religieux. Toute la théorie du pouvoir temporel ressort de ces deux vérités fondamentales. Etant donnée la société religieuse, en effet, l'esprit conçoit parfaitement qu'elle puisse atteindre à un tel degré de vitalité, même dans les conditions actuelles de la nature humaine, que les formes politiques finissent par lui devenir tout à fait superflues; mais la réciproque est bien loin d'être vraie.

Chose étrange, et qui cependant résulte directement de la constitution même de l'homme! à mesure que la société religieuse va s'affaiblissant, le gouvernement temporel, en devenant plus nécessaire, devient en même temps de plus en plus difficile : les obstacles semblent naître pour lui de son urgence même; ils grandissent en quelque sorte avec elle; et la nécessité absolue équivaudrait littéralement chez lui à une absolue impossibilité.

Ainsi l'ordre spirituel et l'ordre matériel reposant l'un et l'autre sur le même principe fondamental, lorsque le premier vient à défaillir, le second s'affaisse nécessairement aussi, et dans une proportion égale ; ou plutôt, la société politique n'étant, pour ainsi parler, que l'enveloppe extérieure de la société religieuse, toute atteinte portée à celle-ci devient un abîme creusé sous celle-là ; en sorte que l'action gouvernementale peut très-bien se superposer à l'action morale, mais jamais la remplacer, et moins encore lui servir de base. Telle est loi du pouvoir temporel ; il trouve le frein qui le tempère à la source même où il va puiser la force qui le fait vivre ; et partout où se produit la société religieuse, l'ordre et la liberté suivent aussi nécessairement que l'effet procède de la cause ; comme partout où elle fait défaut, la société politique se balance éternellement des convulsions de l'anarchie aux humiliations du despotisme. D'un autre côté, la nature d'une chose ne s'éclaire pas seulement de l'origine de cette chose, mais encore de sa fin, et sa fin elle-même s'inspire de son commencement. Si donc l'ordre politique est de Dieu, il doit rentrer plus ou moins directement dans le plan général de la Providence, et graviter comme tout le reste vers ce but suprême de la création : l'accroissement progressif de la société spirituelle, et par elle la gloire de plus en plus grande de son auteur. Ainsi se révèle pour nous un troisième objet de la société politique, non moins essentiel et plus élevé que les deux premiers ; nous voulons dire le grand œuvre de la civilisation du monde, en tant que la chute originelle a pu le soumettre à l'influence des événements extérieurs. A ce nouveau point de vue, une nation n'est plus seulement une machine de guerre, dressée contre les barbares du dedans et les agresseurs du dehors ; elle est encore, et surtout, un instrument de la Providence générale de Dieu sur les individus et sur les peuples ; elle se trouve revêtue d'une espèce de sacerdoce matériel à l'égard de l'humanité tout entière ; elle devient, pour ainsi parler, l'associée du Créateur dans le gouvernement des choses de ce monde ; et devant cette destination suprême, toutes les autres s'effacent si complétement, dans l'histoire comme dans la science, que c'est toujours d'après son plus ou moins d'aptitude et de fidélité à la remplir que se mesure pour un peuple sa grandeur ou son obscurité relatives, parce que c'est ce plus ou moins de fidélité et d'aptitude qui seul communique à son existenee et à ses actes ce caractère universel, humanitaire, divin, que rien autre chose ici-bas ne saurait égaler ni remplacer.

De ce simple exposé de principes, combiné avec la notion théocratique du gouvernement des Hébreux, on arrive aisément à déterminer le caractère propre de la royauté instituée par Samuel. Si Israël était l'Eglise, en effet, si l'élément matériel et l'élément spirituel se confondaient chez lui dans une seule et indivisible unité, comme la nature humaine et la nature divine dans l'unique et souveraine personnalité de l'Homme-Dieu ; dès lors, la partie principale emportant nécessairement l'accessoire, Israël ne pouvait avoir d'autre chef immédiat que le chef même de l'Eglise, c'est-à-dire Jéhovah, d'autre gouvernement naturel que le gouvernement même de l'Eglise, c'est-à-dire le miracle ; toute royauté humaine devenait ainsi pour lui une institution sans but, et partant un danger sans compensation ; et de là les répugnances de Dieu, les reproches du prophète et les regrets de l'historien.

Les Juges. Institution de la royauté. Ainsi s'intitule ce dixième livre. La judicature n'était point un pouvoir régulier : naissant des circonstances à mesure qu'elles se produisaient, et dans les limites où elles se produisaient, ce pouvoir était essentiellement temporaire et local. Les Philistins menaçaient-ils à l'occident, ou Moab sur le Jourdain ? aussitôt Dieu suscitait un vengeur, mais dont la mission ne s'étendait point au-delà des provinces envahies. Les deux frontières se trouvaient-elles entamées à la fois ? alors s'élevaient simultanément deux judicatures parallèles, s'appliquant chacune à une portion différente du territoire, et concourant au même but sans se gêner dans leur action. Parfois même il s'opérait une sorte de division des pouvoirs : sur le même point et dans le même temps deux sauveurs surgissaient de concert, mais dont l'un demeurait chargé exclusivement des affaires du dehors, l'autre de l'administration et du gouvernement intérieurs ; ainsi du moins l'auteur fait-il concorder, d'une manière aussi simple qu'ingénieuse, les récits et la chronologie bibliques. C'est dans cette période, du reste, que le caractère propre de la constitution d'Israël se manifeste avec le plus de vérité ; parce qu'il n'en est aucune où l'action divine se montre plus complétement dégagée de tout élément humain. Pendant un espace de plus de trois siècles, comme pour témoigner de cette union en quelque sorte personnelle qui relie la nation à l'Eglise, on ne comptera pas un seul fait dans l'ordre religieux qui ne produise son contrecoup dans l'ordre politique ; pas un seul acte dans l'ordre spirituel qui ne se traduise par une récompense ou un châtiment dans l'ordre temporel ; et les effets s'engendreront de leurs causes avec une telle promptitude, et se développeront au milieu d'un tel concours de circonstances, que jamais il n'y aura de doute possible sur la main qui les aura fait mouvoir. De là ces alternatives sans cesse renouvelées de calme, d'oppression et de délivrance, succession de tableaux tour à tour paisibles, lugubres et sublimes, dont la grande figure de Jéhovah occupe toujours le premier plan, et au milieu desquelles vient se placer en son lieu, comme un avant-goût du testament futur, la touchante et naïve histoire de Ruth la Moabite.

L'établissement d'une royauté humaine devait masquer à un certain degré cette évidence du gouvernement divin ; mais sous le voile de l'homme la souveraineté de Dieu n'en demeurera pas moins pleine et entière. Ce ne sera, chez le premier, qu'une *royauté ministérielle*, comme l'a surnommée, avec un grand bonheur d'expression, M. l'abbé Rohrbacher ; et elle en rendra elle-même, dès son début, un témoignage à la fois si solennel et si terrible, que Dieu semblera ne l'avoir consentie que pour mieux faire ressortir aux yeux de tous son irrémédiable dépendance. A peine le premier élu d'Israël a-t-il goûté du pouvoir, en effet, que l'enivrement le saisit ; à peine s'est-il oublié que le monarque titulaire intervient et le réprouve. Le vieux prophète qui avait versé l'huile sainte sur le front du fils de Cis est encore le même qui sera chargé de la répandre sur celui du fils d'Isaï ; et dès lors on voit commencer, entre la royauté déchue et la royauté nouvelle, cette lutte toute de persécutions d'une part, toute de résignation de l'autre, mais à travers laquelle l'œil aime à se reposer sur le tableau toujours présent de la plus touchante comme de la plus inaltérable des amitiés. *Saül. David. Jonathas.* Ces trois noms, que l'auteur a inscrits en tête de son onzième livre, résu-

ment à eux seuls toute cette période : Saül, personnification de la politique humaine, avec sa fausse habileté, ses violences et ses mécomptes ; David, l'homme de Dieu par excellence, cherchant la sagesse dans l'obéissance, et arrivant à la grandeur par la voie du renoncement ; Jonathas enfin, le type le plus parfait de la plus parfaite amitié, et qui ne semble placé sur les degrés d'un trône déjà croulant que pour mieux faire sentir combien sont inutiles les vertus privées de l'individu, lorsque la race elle-même a été condamnée.

L'application de ces principes se continue dans le douzième livre : *David sur le trône, à la fois prophète et prophétie ;* et surtout dans le treizième : *Salomon, le temple, figures du Christ et de son Église.* Mais ici autant les moyens seront opposés, autant les résultats seront différents. A l'indocilité de la race déchue, le nouveau roi fera succéder le dévouement le plus actif ; la fidélité s'élèvera chez lui à la puissance de l'amour ; et les faiblesses mêmes de l'homme, en provoquant les larmes du pénitent, ne feront que rendre plus sensible encore ce Christianisme anticipé. C'est ainsi qu'au fils d'Isaï échoira la promesse la plus magnifique qui ait jamais été faite ici-bas à aucun des enfants d'Adam : un trône impérissable et le Christ pour héritier. Le règne de son successeur sera déjà comme un avant-goût de ces merveilleuses destinées. David n'avait figuré que l'Eglise militante, soit dans son chef, soit dans ses membres, avec ses vicissitudes sans nombre, ses combats, ses humiliations, ses douleurs ; Salomon figurera la Jérusalem céleste avec ses joies, ses magnificences, ses triomphes, son éternité ; et toutes ces gloires viendront elles-mêmes se grouper et se résumer dans une seule : LE TEMPLE, qui en sera à la fois comme le couronnement et la récapitulation. Mais écoutons l'auteur nous développer lui-même ces mystères de la Providence :

« Il en est qui demandent : Pourquoi un temple ? Autant demander : « Pourquoi le monde ? car le monde entier n'est qu'un temple que Dieu « s'est bâti lui-même. Il n'en avait nul besoin ; il est à lui-même son « temple et son adorateur. Mais il a voulu se communiquer à des créa- « tures, il a voulu se communiquer à nous ; il nous donne pour cela de « faire et de devenir, proportion gardée, ce qu'il a fait, ce qu'il est lui- « même ; de lui bâtir des temples matériels, comme il s'en est bâti un « de cette sorte dans le monde ; de lui devenir, par sa grâce, un temple « spirituel, comme il est à lui-même un temple ineffable et éternel ; et « tout cela pour mériter d'entrer comme des pierres vivantes dans ce « temple éternel et ineffable.

« Le temple de Salomon surtout avait plus d'une fin, non-seulement « pour le présent, mais pour l'avenir. Dans le présent, unir entre eux « tous les enfants de Jacob, et avec eux tous les fidèles répandus sur la « terre ; dans l'avenir préfigurer la structure de l'Eglise chrétienne, l'é- « dification de chaque âme sainte, la glorification finale de Dieu dans « les créatures, et des créatures en Dieu, avec la dédicace de l'éternité.

« ..... Ainsi, dans ce qui regarde le temple comme dans le reste de la « religion, tout se suit, tout se développe. Ce n'est d'abord qu'une pierre « sur laquelle Jacob repose sa tête ; puis une tente, puis une maison, « puis une société répandue sur toute la terre, puis sa glorification dans « le ciel. Mais cette pierre que Jacob érige en monument, qu'il oint « d'huile et nomme Bethel ou maison de Dieu, lui a déjà fait entrevoir

« tout ce que figurera, et le tabernacle de Moïse, et le temple de Salo-« mon, tout ce que réalisera l'Eglise du Christ, tout ce qu'accomplira « le ciel par une éternelle dédicace. Il a entrevu la réconciliation du ciel « et de la terre, l'union de Dieu et de l'homme; il a vu Dieu, ses anges « et l'homme, ne faisant ensemble qu'une société ou Eglise; il l'a vue et « il s'est écrié : *Que ce lieu est redoutable ! ce n'est pas moins que la « maison de Dieu et la porte du ciel !* Et le patriarche à Bethel, et l'a-« pôtre à Patmos, voient la même chose; la seule différence, c'est que « l'un voit obscurément ce que l'autre voit clairement : l'un voit à venir « ce que l'autre voit accompli[1]. »

« Parmi toutes les choses remarquables dans ce récit, » observe encore l'historien, « il en est surtout une qu'on ne remarque point assez : « c'est la grande part qu'eurent les étrangers à la construction du tem-« ple. Cent cinquante-trois mille six cents étrangers ou prosélytes, aux-« quels sont à joindre les ouvriers de Tyr et de Sidon, préparent et ap-« portent les matériaux. Avec eux, il n'y a que trente mille, c'est-à-« dire moins d'un cinquième d'Israélites d'origine. Les architectes ty-« riens, avec ceux de Juda, mettent les matériaux en œuvre; celui qui « préside à l'exécution est un Tyrien né d'une femme israélite. Ce tem-« ple, bâti par les étrangers, l'est aussi pour eux. Bien loin de les en « exclure, Salomon, dans sa belle prière, leur reconnaît expressément le « droit d'y venir et d'y prier l'Eternel. Et il entend non-seulement les « étrangers ou prosélytes qui demeuraient au pays, mais les étrangers « *Nacri*, qui viennent d'une terre lointaine. Le temple était ainsi dès « lors un centre visible d'unité religieuse, non-seulement pour les Is-« raélites, mais encore pour tous les hommes[2]. »

Ainsi la nature catholique de l'Eglise se révèle à toutes les périodes de son existence. Nous l'avons dit déjà, en effet, et nous aurons à le répéter encore : il faut considérer dans l'homme l'individu et l'espèce. Ce qui est propre à l'individu doit être donné directement à l'individu; ce qui est propre à l'espèce doit être donné directement à l'espèce : toute dérogation à l'une ou à l'autre de ces deux lois serait également une anomalie et un contre-sens. Si donc chaque individu a une origine à part, une nature à part, une destinée à part, le dogme devient nécessairement une affaire personnelle; mais il n'y a plus d'humanité. Si, au contraire, tous les individus ont une origine commune, une nature commune, une destinée commune, le dogme devient nécessairement une affaire d'intérêt général, supérieure, et par conséquent extérieure à toutes les actions privées; et dès lors l'autorité religieuse suit de droit, et avec elle la société spirituelle ou l'Eglise. Or, la première de toutes les vertus sociales, c'est sans contredit la subordination, parce qu'elle est la condition même de la société; et la subordination est beaucoup moins une question de science et de lumière que de simplicité et de bon vouloir : en sorte que le droit de cité religieuse est le fait de la volonté bien plus que celui de l'intelligence. L'Eglise, suivant la belle définition de M. Rohrbacher, n'étant donc pas autre chose que l'*humanité divinement constituée dans l'unité*, c'est-à-dire l'humanité dans ses conditions naturelles, puisqu'elle n'est *humanité* que dans la mesure où elle est *unité*, tous ceux-

[1] *Histoire universelle de l'Eglise catholique,* t. II, p. 229-232.
[2] *Ibid.,* page 229.

là appartiennent nécessairement à l'Eglise qui appartiennent à l'humanité et au degré où ils appartiennent à l'humanité. Et l'esprit de subordination étant le moyen social par excellence, tous ceux-là appartiennent ou du moins se rattachent à l'humanité et à l'Eglise qui acceptent ou du moins ne rejettent point formellement cette confraternité glorieuse; et ceux-là seulement peuvent être dits en toute rigueur hors de l'Eglise et de l'humanité, qui, s'isolant dans leur orgueil individuel, et fermant derrière eux les portes de leur intelligence, rompent ainsi solennellement avec l'espèce et abjurent toute communion avec elle. Professer l'impossibilité du salut hors de l'Eglise, ce n'est donc pas autre chose que reconnaître l'identité de l'Eglise et de l'humanité; et professer l'impossibilité du salut hors de l'humanité, c'est tout simplement formuler cette loi générale des choses, qui veut que tout individu se rapporte à un genre, toute unité à un ensemble, toute portion à un tout: il n'y a point d'*a parte* dans l'univers.

La gloire de Salomon, son idolâtrie, et le schisme des dix tribus sous Roboam, son successeur, ne forment, pour ainsi parler, que les trois actes successifs d'un seul et même drame. La séparation des deux royaumes est d'abord purement politique, et Dieu même la consacre de la manière la plus explicite par les promesses et les défenses de ses prophètes; mais l'ambition et l'incrédulité de Jéroboam ne tardent pas à l'étendre jusqu'à l'ordre religieux; et dès lors la royauté de Samarie ne fait plus que se traîner dans la boue et le sang, pour aller se perdre bientôt, et pour toujours, dans la captivité et dans l'exil. Ainsi se révélaient de plus en plus terribles les inconvénients du pouvoir humain, en même temps que la mission providentielle du peuple choisi continuait à s'accomplir, plus éclatante que jamais, au sein même des cachots de Ninive. Cependant, à cette époque même, et vers le milieu du VIIIe siècle, un mouvement extraordinaire se manifeste dans le monde. Sur presque tous les points à la fois, les peuples s'agitent et se mêlent par des conquêtes non plus éphémères, mais permanentes; l'instinct de la monarchie universelle se produit avec toute la puissance d'une idée et la précision d'une formule. L'édifice de l'unité matérielle jaillit de ses fondements; et ce nouvel aspect des choses se traduit dans l'histoire par des signes non équivoques, nous voulons dire la transition presque subite des âges fabuleux aux temps historiques, et l'inauguration, en quelque sorte simultanée, des trois grandes ères de l'antiquité profane: en Asie, l'ère de Nabonassar; en Grèce, les olympiades; en Italie, la naissance de Rome. En même temps, l'esprit humain s'ébranle et s'agite de toutes parts; les poëtes commencent à chanter et les philosophes à discourir; le champ des traditions antiques est sillonné dans tous les sens par l'action collective de ces deux forces; et tout semble se préparer sur la terre pour une effusion nouvelle de l'Esprit créateur. En effet, au sein de Juda, des phénomènes étranges se produisent; les prophètes se succèdent sans intervalle; ils se pressent, en quelque sorte, plus terribles et plus sublimes, à mesure que le doigt de Dieu vient les toucher; les fureurs mêmes des Joakim et des Sédécias concourent à l'accomplissement des desseins de la Providence, en hâtant la catastrophe qui doit les réaliser: bientôt arrive le moment fatal; le levain des nations, ainsi renouvelé et vivifié, va se répandre et fermenter parmi les Gentils; Jérusalem est transplantée à

Babylone, le foyer de la tradition conservée au centre des traditions dégénérées; le temple est détruit, et la captivité commence.

Ces grands événements ont été successivement retracés par M. Rohrbacher dans les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième livres de son histoire :

Division d'Israël en deux royaumes. — Élie, Élisée, Josaphat, Athalie.

Monarchie universelle. — Les prophètes commencent à écrire l'histoire future du monde.— Jonas, Isaïe, Amos, Osée, Michée. — Fin du royaume d'Israël.

Ézéchias. — Fin d'Isaïe.— Tobie. — Manassès. — Judith. — Ruine de Ninive.

Josias. — Commencement de Jérémie. — Captivité de Babylone. — Nabuchodonosor voit en emblème l'histoire du monde. — Daniel la lui explique. — Ézéchiel dans la Mésopotamie. — Ruine de Jérusalem et dn temple.

Pour reproduire dignement tous les traits de cet immense tableau, ce n'était pas assez de la science de l'érudit; il fallait encore l'expérience du théologien, et, sous l'un et l'autre de ces deux rapports, l'écrivain s'est constamment montré à la hauteur de son sujet. Une suite de textes habilement choisis, et non moins heureusement groupés, fait embrasser à ses lecteurs, en quelque sorte d'un seul coup d'œil, tout l'ensemble des révélations prophétiques; une foule de détails précieux, empruntés tantôt aux poëtes et aux historiens de l'antiquité profane, tantôt aux récits et aux découvertes des modernes voyageurs, viennent jeter une lumière inattendue sur les usages et les faits parfois les plus extraordinaires de l'antiquité biblique; enfin, des additions importantes, parmi lesquelles nous citerons particulièrement l'article des monuments de Ninive, et la note sur la prédiction de Nathan, viennent témoigner, chacune en son lieu, du soin scrupuleux qu'apporte l'auteur à recueillir tout ce qui a trait à son œuvre, soit dans un but de correction, soit dans un but de perfectionnement. Nous verrons se révéler bientôt, en étudiant le troisième volume de l'*Histoire universelle,* une nouvelle face de cet esprit à la fois si fécond et si varié.

J.-A. SCHMIT.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. DE SOYE, imprimeur, 36, rue de Seine.

HISTOIRE
DE
LA CONVENTION NATIONALE



PAR M. DE BARANTE.

L'*Histoire de la Convention nationale,* par M. de Barante, va paraître sous peu de jours. L'auteur des *Ducs de Bourgogne* a bien voulu nous communiquer un fragment de l'ouvrage qu'il publie, et nous nous empressons d'en faire part à nos lecteurs. Le morceau que nous transcrivons renferme le récit des dernières et terribles scènes du procès de Louis XVI. A nos yeux, c'est à peine si l'on commence à pouvoir écrire l'histoire de la Révolution. La dévoiler, c'est la vaincre : nons croyons que M. de Barante aura contribué à ce grand résultat, par l'emploi studieux et patriotique qu'il fait de ses loisirs.

Ch. Lenormant.

Les tribunes étaient occupées depuis le matin ; la foule se pressait aux abords de la salle. Les cours étaient envahies par des hommes à figure sinistre qu'on avait vus dans toutes les journées de sang et de désordre ; on reconnaissait Fournier l'Américain et leurs autres chefs. Dans les galeries et les salles qui entouraient l'Assemblée, députés, gens empressés à savoir les nouvelles, curieux qui n'avaient pu trouver place dans les tribunes, circulaient pêle-mêle avec une anxiété agitée, mais sans trop de bruit. On voyait des députés se placer au bout de quelque table pour écrire leur vote et les paroles qu'ils voulaient y ajouter. Quelques-uns semblaient hésitants, troublés, effaçant les lignes qu'ils avaient écri-

tes pour changer, sinon leur vote, du moins leurs phrases. Des représentants descendus de la Montagne, Albitte, Duhem, Bellegarde, d'autres encore allaient et venaient, regardant sur les tables ce qu'écrivaient leurs collègues, dictant des votes avec autorité, quelquefois même avec emportement.

Dans la salle, les spectateurs étaient entassés aux tribunes. On y voyait des femmes élégamment parées; les députés venaient converser avec elles : leur curiosité était sans émotion, mais non sans vivacité. Il y en avait qui s'étaient procuré des cartes pour piquer à mesure les suffrages de vie et de mort. On leur faisait passer de temps en temps des glaces ou des rafraîchissements. — Le rang supérieur des tribunes était occupé par des gens de la rue qui buvaient et fumaient comme dans leurs cabarets. On distinguait des garçons bouchers dans le costume de leur métier.

La salle était sombre et le silence imposant. Le premier appelé fut Mailhe, de la Haute-Garonne; il vota la mort en ajoutant : « Je crois qu'il serait digne de la Convention d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution. »

Presque tous les représentants motivaient leur vote par quelques phrases; plusieurs y ajoutaient de sauvages et féroces paroles. D'autres fois, on entendait seulement tomber de la tribune le mot funèbre : « La mort. »

Il était d'usage à la Convention que, dans les appels nominaux, chaque département était, à son tour, appelé le premier. On avait commencé par la Haute-Garonne. Le troisième était la Gironde. Le vote des chefs du parti était curieusement attendu.

Les défenseurs de Louis XVI étaient dans une tribune qui leur avait été réservée. Lorsque M. de Malesherbes sut que, dans l'appel nominal, le département de la Gironde venait des premiers, il se réjouit de ce que des hommes considérables dans l'Assemblée allaient, par leur exemple et leur parole, exercer une influence salutaire sur les votes qui seraient prononcés après le leur. On l'avait assuré que la plupart des Girondins ne prononceraient point la mort.

Presque tous étaient réellement persuadés que le supplice du roi serait une faute politique et mettrait en péril la République et la France; mais la pensée de risquer leur situation, le désir de gagner, ou plutôt de retrouver la popularité révolutionnaire, passaient avant tout dans leur esprit. D'ailleurs quelques-uns, et des plus importants, étaient nés à la vie publique avec des préjugés et des passions démagogiques dont ils avaient pu modérer l'ardeur, mais sans y renoncer. Ils n'avaient pu obtenir l'appel au peuple; maintenant, ils pensaient au sursis; car ne pas

voter la mort leur eût semblé céder le pas aux Jacobins dans la voie où ils étaient entrés ensemble.

Toutefois, dans ce parti, comme dans la population timide et incertaine de la Plaine, un certain nombre de députés écoutaient les avertissements de leur conscience. La justice, la pitié, un reste instinctif de religion monarchique agissaient sur leur opinion tristement flottante. Vergniaud était de ceux-là. Ce jour même, il avait dîné avec deux de ses collègues chez une personne qui assistait à la séance. Là, Vergniaud avait dit avec chaleur et fermeté : « Je resterais seul de mon opinion que je ne voterais point la mort. » Quand vint son tour de répondre à l'appel nominal, il déclara qu'en demandant la sanction du peuple il avait acquitté sa conscience ; qu'il avait déjà déclaré la culpabilité ; que la loi ne lui permettait point d'hésiter sur la peine ; que c'était la mort. Il réservait son opinion sur le sursis et se référait à l'amendement de Mailhe. Lorsque ceux qui, peu d'heures auparavant, venaient d'entendre sa promesse, lui témoignèrent leur étonnement, il répondit : « Je n'ai pas cru devoir mettre la chose publique en balance avec la vie d'un homme [1]. »

Telle était l'excuse que donnaient aux autres et à eux-mêmes un grand nombre de représentants, dont les hésitations se terminaient à un vote dicté par la peur. Pour Vergniaud et ses amis, ce n'était pas précisément un manque de courage personnel, c'était un manque de courage politique. Ils étaient capables de braver la mort, et ils tardèrent peu à le prouver ; mais en cette occasion, ils se refusèrent à périr pour une cause qui n'était point la leur. D'ailleurs, dans l'intérêt de la chose publique, ils s'effrayaient, ainsi que le disait Vergniaud, des désordres sanglants dont les apprêts apparaissaient autour de la salle. Gensonné vota comme son ami et ajouta une odieuse parole : « Afin de prouver à l'Europe que nous ne faisons pas d'acception entre les scélérats, je demande qu'après le jugement de Louis vous ordonniez au ministre de la justice de faire poursuivre devant les tribunaux les assassins de septembre. »

Grangeneuve avait été, pendant l'Assemblée législative, un des plus fougueux ennemis de la monarchie constitutionnelle, plutôt Jacobin que Girondin ; il vota pour la détention. Deux autres députés de la Gironde, Lacaze et Bergoeng, suivirent son exemple. De plus illustres qu'eux s'associèrent au vote de mort ; quelques-uns mentionnèrent le sursis en termes plus ou moins explicites ; de sorte qu'on pouvait douter si cette condition était essentiellement attachée à leur prononcé. En ce cas, leur vote n'aurait point compté pour la condamnation à mort.

[1] Anecdotes par Harmand de la Meuse.

Les plus fermes défenseurs de la justice, ceux qui avaient le plus à cœur le salut de Louis XVI, motivaient l'opinion du bannissement ou de la détention sur l'intérêt politique ou sur l'incompétence, jamais sur l'innocence de l'accusé.

Beaucoup de représentants, jusqu'au dernier moment où venait leur tour de voter à la tribune, restaient dans une anxiété visible, incertains, hésitants. Leur nom était appelé, et ils marchaient vers la tribune sans avoir pris leur résolution. Il y en eut qui s'étaient indignés à chaque vote de mort, et qui, en se levant de leur banc, annoncèrent à leurs voisins qu'ils ne la prononceraient point; en face de l'Assemblée, sous le regard et les menaces de cette foule de spectateurs, ils perdirent courage et articulèrent le mot fatal. D'autres, au contraire, avaient promis de le dire, et la dernière impression fut pour l'humanité.

Salles, comme Grangeneuve, vota pour la détention.

Robespierre motiva longuement son vote, quoiqu'il eût commencé par dire : « Je n'aime point les longs discours dans les questions évidentes. » Mais il trouvait l'occasion favorable pour renouveler ses accusations contre les Girondins et accabler de ses sarcasmes leurs subtilités et leur embarras à concilier leurs opinions avec leur vote. « Je ne sais pas décomposer mon existence politique pour trouver en moi deux qualités disparates, celle de juge et celle d'homme d'État. » Les ennemis des Girondins commençaient alors à les désigner par ce sobriquet.

Danton trouva le mot heureux et le répéta. « Je ne suis point de cette foule d'hommes d'État qui ignorent qu'on ne compose pas avec les tyrans; qui ignorent qu'on ne les frappe qu'à la tête; qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que par la force de nos armes : je vote pour la mort du tyran. »

Manuel s'était séparé des hommes avec lesquels il avait coopéré au 2 septembre. A travers beaucoup de phrases déclamatoires, il exprima les sentiments d'humanité qui s'étaient, pour le moment, emparés de cette âme mobile et variable. « Les lois de sang ne sont pas plus dans les mœurs que dans les principes d'une république. »

Hormis Manuel, Dussaulx et Thomas, tous les membres de cette révolutionnaire députation de Paris avaient voté la mort en paroles plus ou moins passionnées. Lorsque le nom d'Égalité fut appelé, tous les regards se portèrent sur lui; chacun attendait avec un sentiment curieux et pénible ce qu'il allait dire.

Le duc d'Orléans monta à la tribune et parla en ces termes : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. »

Un murmure d'effroi, une sourde rumeur furent entendus même dans les hautes tribunes, d'où plusieurs fois étaient parties des injures et des menaces contre les députés qui ne votaient pas la mort.

Ce ne fut point une démence d'opinion, ce ne furent point des idées ou des espérances ambitieuses qui déterminèrent cet acte inconcevable, ce fut le trouble de la peur. Pour sauver une vie qui ne pouvait échapper au cours de la Révolution et qu'il devait perdre peu de mois après, le duc d'Orléans fut sourd à la voix de son honneur, aux instances de ses fils, aux supplications de l'amitié, et même aux avis de quelques-uns de ses conseillers révolutionnaires.

Il avait d'abord songé à s'abstenir et à ne point paraître au procès. Son absence était, pour ainsi dire, de droit : les liens de parenté étaient un motif évident de récusation. M. Merlin de Douai, qui était attaché à sa maison comme jurisconsulte, lui proposa, en ce sens, un projet de lettre adressée au président de la Convention. Il la copia, la signa, et elle fut envoyée. Le président la lui rapporta. Dans ce court intervalle, il avait été investi par les hommes des Jacobins et de la commune qu'il ménageait, et avec lesquels il avait des relations explicables seulement par les craintes qui le préoccupaient ; ils lui firent de telles menaces, lui annoncèrent de tels malheurs pour lui et pour sa famille, qu'il consentit à reprendre sa lettre. A la grande surprise de la Convention presque entière, il parut dans les premiers appels nominaux.

Avant la séance où la peine devait être votée, il promit à son jeune fils, le comte de Beaujolais, le seul qui fût alors près de lui, de ne point prononcer la mort ; il répéta cette promesse à des personnes de son intimité. Au retour de la séance, son fils, qui l'attendait avec angoisse, accourut au devant de lui. « Laisse-moi, je ne suis pas digne d'être ton père, » dit-il au jeune prince.

L'appel nominal continuait ; de loin en loin quelques paroles courageuses accompagnaient les votes de détention. Daunou disait : « Je ne lirai point les pages sanglantes de notre code, puisque vous avez écarté celles où l'humanité avait tracé les formes protectrices de l'innocence. »

Barère motiva son vote et termina par ces mots : « L'arbre de la liberté croît lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans. »

« Ne peuvent-ils pas voter la mort sans phrases ? » disait Sieyès. Aussi ne prononça-t-il pas d'autres paroles : » La mort. »

Gorsas, ami de Grangeneuve, fut du petit nombre des Girondins qui votèrent la détention ; Kersaint de même.

Bresson, député des Vosges, donna des développements assez étendus à son vote pour la détention :

« Nous ne sommes pas juges, car les juges se défendent des opinions

sévères ; il les ensevelissent dans leur cœur, et ce n'est qu'avec une tardive et sainte honte qu'il les laissent échapper. Et nous, réduits presque à nous excuser de la modération, nous publions avec orgueil la rigueur de nos jugements, et nous nous efforçons de la faire adopter. Notre aversion poursuit Louis jusque sous la hache des bourreaux. J'ai même entendu prononcer son arrêt avec l'accent de la colère, et des signes approbateurs répondaient à ce cri funèbre. »

Condorcet pensa que toute différence de peine pour les mêmes crimes était un attentat contre l'égalité ; mais la peine de mort était contre ses principes. La suite du raisonnement le conduisit à voter pour les travaux forcés à perpétuité ; il envoyait le roi au bagne.

Lakanal, député de l'Ariége, portait la main sur son cœur, en disant : « Les motifs de ma décision sont là : je vote la mort. »

Fauchet, Rabaud Saint-Etienne, Duperret, qui étaient comptés parmi les Girondins, votèrent pour la détention.

Barbaroux prononça la mort avec une sorte d'ardeur. — Buzot manifesta plus de regrets et insista fortement pour le sursis. — Brissot davantage encore. — Pétion avait des doutes sur ce point : « Dans ce moment, dit-il, mon vœu pur et simple est pour la mort. »

La députation entière de deux départements, les Hautes-Alpes et les Basses-Pyrénées, ne donnèrent pas un vote pour la mort.

L'appel nominal fut terminé le 17 janvier, à huit heures du soir ; il avait duré vingt-deux heures. Pendant que les secrétaires étaient occupés au recensement des votes, le président annonça qu'il avait reçu une lettre des défenseurs de Louis et une autre du ministre des affaires étrangères qui transmettaient une communication du chargé d'affaires d'Espagne.

Sur la proposition de Garran-Coulon, l'Assemblée passa à l'ordre du jour sur la note de M. d'Ocariz. Danton avait prononcé quelques vives paroles contre l'audace de l'Espagne, à qui on aurait dû, disait-il, déclarer sur-le-champ la guerre.

Le gouvernement espagnol ne s'était pas borné à des communications officielles pour essayer de sauver le roi. Un crédit de 2 millions, chez un banquier de Paris, avait été ouvert au chargé d'affaires. Il commença par se mettre en relation avec Chabot, ce qui était assez facile, car ce plus fougueux des Jacobins était habituellement employé par les étrangers. Sans leur rendre aucun service effectif, en restant fidèle à son parti, il leur donnait des informations, jouant ainsi les deux jeux, comme le comporte l'emploi d'espion. Chabot promit de procurer la majorité pour l'appel au peuple et demandait les 2 millions pour les distribuer aux principaux meneurs. M. d'Ocariz aurait voulu réserver au moins une partie de la somme pour acheter des influences dans les assemblées primaires ; peut-

être aussi se méfiait-il de Chabot, qui aurait sans doute reçu l'argent sans tenir ses promesses. Cette intrigue n'eut pas de suite. Les 2 millions furent conservés pour susciter quelque mouvement à Paris et délivrer le roi pendant qu'il serait conduit au supplice.

Un contemporain[1], souvent très-bien informé, et qui vivait en communications habituelles avec le parti révolutionnaire, a raconté que cette seconde négociation fut essayée avec Danton et qu'il demanda 8 millions pour faire enlever le roi pendant la nuit qui précéderait l'exécution. Peut-être y a-t-il dans ce récit une confusion avec le fait plus certain du marché proposé à M. d'Ocariz par Chabot. L'empressement de Danton à tonner contre la lettre de l'agent espagnol serait un indice. Dans plusieurs circonstances, il se montra le premier et le plus violent à dénoncer et à poursuivre les projets où il pouvait être soupçonné d'avoir part.

Robespierre voulait qu'on ne prît pas lecture de la lettre des défenseurs de Louis avant que le décret fût rendu et prononcé, et que même, avant d'en avoir pris connaissance, il fût décidé que les défenseurs ne seraient pas entendus. Son opinion était motivée par la crainte des retards, par la nécessité d'arriver promptement au grand résultat. « Il n'appartient, disait-il, ni au tyran, ni à ses défenseurs, ni à aucun citoyen d'élever une réclamation. »

On ajourna la question après le dépouillement du scrutin. A ce moment, un député des Deux-Sèvres, Duchâtel, qui n'avait point répondu à l'appel, entra dans la salle ; il avait la tête enveloppée et semblait fort malade ; il demanda à voter : après quelque contestation, le bureau le lui permit ; il se prononça pour le bannissement.

Une difficulté se présentait dans le compte des votes. Un certain nombre de députés avait, ainsi que Mailhe, voté la mort en exprimant le vœu d'un sursis. Ces votes devaient-ils être comptés pour la mort ? — On demanda à Mailhe de s'expliquer. Il relut textuellement son vote, laissant l'Assemblée en déterminer le sens. « Je n'entends et ne veux, dit-il, donner aucune explication. » C'était évidemment prononcer que son vote était pour la mort.

Le recensement des votes était terminé. « Citoyens, dit Vergniaud, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice. J'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour.

« L'Assemblée est composée de sept cent quarante-neuf membres, quinze sont absents par commission, sept par maladie, un sans cause,

[1] Prudhomme.

cinq ont refusé de voter. Le nombre restant est sept cent vingt et un; la majorité absolue est de trois cent soixante et un.

« Deux ont voté pour les fers;

« Deux cent quatre-vingt-six pour la détention ou le bannissement.

« Quarante-six pour la mort avec sursis, comme condition inséparable de leur vote.

« Trois cent soixante et un ont voté pour la mort.

« Vingt-six pour la mort, en exprimant le vœu que la question de sursis fût examinée par l'Assemblée.

« Ainsi, pour la mort, trois cent quatre-vingt-sept.

« Pour la détention, le bannissement ou la mort conditionnellement, trois cent trente-quatre. »

Ce n'est point ce recensement qui fut publié dans la séance du vote; il ne fut arrêté définitivement qu'après une discussion et un nouvel appel, où chacun des représentants qui s'étaient rattachés à l'amendement de Mailhe, déclara formellement que son vote devait être compté pour la mort. Lorsque le président proclama le premier recensement, les votes de mort n'avaient qu'une majorité de cinq voix.

La proclamation du résultat ne causa aucune surprise. L'appel nominal avait été écouté avec attention; les votes avaient été notés. Mais un profond silence régnait, lorsque le président ajouta :

« Je déclare, au nom de la Convention, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est celle de mort. »

Alors les trois défenseurs furent admis à la barre. M. Desèze demanda à donner lecture d'une lettre de Louis.

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille, de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants. Je donne par ces présentes, pouvoir spécial à mes défenseurs officieux et charge expressément leur fidélité de faire connaître à la Convention nationale, cet appel par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de la séance de la Convention. »

Desèze expliqua comment il existait une grande différence entre la question de l'appel au peuple, résolue déjà par un décret de la Convention, question de compétence, de pouvoir, de gouvernement, et le droit naturel et sacré de tout accusé de se pourvoir devant une juridiction supérieure. Il ajouta :

« Maintenant que nous venons d'apprendre que le décret fatal qui a condamné Louis à la mort n'a obtenu que la majorité de cinq voix, peut-

être pourrions-nous réclamer les votes des membres absents. — Vous avez jugé que la majorité d'une voix suffisait pour la validité de votre jugement ; mais, je vous le demande encore ici, au nom de la justice, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, usez de votre extrême puissance ; n'étonnez pas la France par le spectacle d'un jugement qui lui paraîtra terrible, quand elle considérera cette étonnante minorité..... Vous qui combattez pour le salut de la nation, pour ses véritables intérêts, ne tremblerez-vous pas quand vous songerez que le sort de la République, le sort de vingt-cinq millions d'hommes peut dépendre de cinq voix ? »

Tronchet insista sur cette puissante considération de justice et de légalité. Ce n'était pas même un décret, pas même une délibération, qui avait écarté la loi par laquelle les deux tiers des voix étaient exigés pour que l'accusé fût condamné ; c'était un simple ordre du jour qui avait repoussé cette question. Non-seulement dans l'intérêt de l'accusé, mais comme citoyens, comme pétitionnaires, les défenseurs réclamaient une délibération nouvelle sur une décision qui avait lésé leur droit.

Puis Malesherbes essaya de parler.

« Citoyens, je n'ai point, comme mes collègues, l'habitude de la parole ; je ne suis pas en état d'improviser sur-le-champ... Je vois avec douleur que je ne suis point capable de vous présenter des réflexions qui puissent toucher une Assemblée. » La voix du vieillard était entrecoupée de sanglots. « Oui, citoyens, comment les voix doivent-elles être comptées ?... J'avais des observations à vous présenter... Citoyens, pardonnez à mon trouble... Quand j'étais magistrat, et depuis encore, j'ai beaucoup réfléchi sur cette question... Aurai-je le malheur de perdre les pensées que j'avais conçues..., si vous ne permettez pas de vous les présenter demain ? »

Il s'arrêta ; sa douleur lui rendait impossible de continuer ; ses idées se troublaient ; il n'avait que des larmes, et point de paroles.

Son émotion agissait sur l'Assemblée ; presque tous les juges qui venaient de prononcer le cruel arrêt se sentaient touchés de pitié et de respect pour ce vénérable vieillard. Les défenseurs furent invités aux honneurs de la séance.

Robespierre prit la parole.

« Vous avez donné aux sentiments de l'humanité tout ce que ne lui refusent jamais les hommes animés de son pur amour. Je pardonne aux défenseurs de Louis les réflexions qu'ils se sont permises ; je leur pardonne leurs observations sur un décret qu'il était nécessaire de rendre et qu'il est maintenant dangereux d'attaquer ; je leur pardonne les sentiments d'affection qui les unissaient à celui dont ils avaient em-

brassé la cause; mais il est impossible aux législateurs de permettre qu'on vienne ici pour donner le signal de discorde et de trouble dans la République. Les défenseurs de Louis n'ont pas le droit d'attaquer les grandes mesures prises pour la sûreté générale, adoptées par les représentants de la nation; ils n'ont pas le droit de présenter des mesures dangereuses à la puissance des représentants et à la mission qu'ils ont reçue, enfin à tous les principes de la liberté publique. Cet acte doit être interdit à tout citoyen, sous les peines qui doivent être décernées contre les perturbateurs du repos public et les ennemis de la liberté. »

C'est ainsi que Robespierre comprenait la libre défense des accusés, et qu'il annonçait de quelle justice et de quelle liberté la nation allait jouir après la mort du roi, qu'il appelait le tyran.

Guadet succéda à Robespierre; son discours fut presque une amende honorable de son vote et de toute la conduite qui avait été suivie dans cette monstrueuse procédure. Il convenait que l'appel au peuple était impossible, maintenant que cette question avait été décidée par un décret; mais, dans son opinion, l'Assemblée avait procédé comme tribunal et devait, par conséquent, se conformer aux règles judiciaires : ainsi la condamnation ne pouvait être prononcée à la majorité simple. « C'est une chose déplorable, disait-il, que la Convention n'ait pas apprécié davantage les termes de sa décision; car si elle avait déclaré d'avance que la majorité simple serait suffisante, ceux qui ont cru énoncer leur vœu comme membres d'un tribunal auraient eu à s'exprimer autrement. Je le déclare, si j'eusse voté comme législateur, si j'eusse cru que je prononçais une mesure de sûreté générale comme représentant du peuple, très-certainement je n'aurais pas voté la mort de Louis, mais sa réclusion; me considérant comme membre d'un tribunal, je n'ai vu que loi à appliquer. » Il demandait l'ajournement au lendemain.

Des juristes se trouvèrent qui s'employèrent à lever ce scrupule. La loi imposait à la déclaration du jury prononçant sur le fait la nécessité d'une majorité des deux tiers; mais les juges, dans l'application de la peine, prononçaient à la majorité simple. Or, les membres de la Convention venaient de voter comme juges.

Barère emprunta un argument à la jurisprudence révolutionnaire. « Ce serait déranger le système des travaux de la Convention. Eh quoi! les émigrés ont été condamnés comme traîtres à la patrie et conspirateurs! quoi, des milliers de prêtres fanatiques ont été déportés à la même majorité, et d'autres lois seraient invoquées en faveur du tyran! »

L'ajournement fut rejeté et la séance levée; elle avait duré trente-six heures.

La séance du 18 commença par le nouveau recensement, qui reporta à la majorité et au vote de mort vingt et un suffrages. Les Girondins, qui avaient voté comme l'amendement de Mailhe, prononcèrent que leurs voix devaient compter pour la mort.

Maintenant se présentait la question du sursis.

Tallien demanda qu'elle fût résolue séance tenante. « Je motive ma proposition sur des raisons d'humanité. » — Cette dérision cruelle excita des murmures. — « Il ne faut pas prolonger les angoisses d'un condamné. » — La Montagne appuyait l'orateur de ses cris. Couthon et d'autres Jacobins s'associèrent à l'humanité de Tallien et parlèrent dans le même sens. La Réveillère, qui avait voté la mort, s'opposa à cette précipitation. — Daunou demanda la question préalable. — « On vous a parlé d'humanité ; on en a réclamé les droits d'une manière dérisoire. Il ne faut pas décréter en sommeillant les plus chers intérêts de la patrie. Je déclare que ce ne sera ni par la lassitude ni par la terreur qu'on parviendra à entraîner la Convention dans une délibération irréfléchie sur une question où la vie d'un homme et le salut public sont également attachés... Les véritables amis du peuple sont ceux qui veulent prendre les mesures nécessaires pour que le sang du peuple ne coule pas, pour que la source des larmes soit tarie, pour que son opinion soit ramenée aux véritables principes de la morale, de la justice et de la raison. »

La mort de Louis XVI était depuis trois mois la pensée fixe de Robespierre. Pour lui, les autres questions politiques, même la haine des Girondins, se concentraient dans celle-là. Il ne pouvait croire à la République si elle n'était point sacrée du sang royal. Ainsi il craignait le sursis, et, sans insister beaucoup sur un vote immédiat, il parla longuement de la nécessité d'une exécution prompte. En même temps, il faisait appel à la conciliation des partis, à l'unanimité des opinions. « Nous avons déclaré une guerre à mort à la tyrannie ; l'humanité nous a fait entendre sa voix ; car l'humanité ne peut ordonner le sacrifice de tout un peuple à un seul homme. Comment pourrait-il exister dans cette Assemblée un seul membre qui voulût chercher à suspendre l'exécution d'un décret que le salut public vons a fait rendre ? Déjà trop d'incidents ont, depuis l'arrêt de mort, différé son exécution. Vous avez déjà violé les droits du peuple, lorsque, après le jugement, vous avez admis les défenseurs de Louis, qui n'en avaient plus le caractère... On ne rend pas un décret pour ne le point exécuter ; on ne condamne pas un tyran pour prononcer une formule stérile. Ils sont bien vains et absurdes les subterfuges par lesquels on tenterait d'apporter un intervalle entre la condamnation et l'exécution ; vous n'auriez rendu qu'un vain hommage à la liberté ! »

Il donna plus d'emphase au motif d'humanité proposé par Tallien. « N'aggravez point le supplice du tyran par un délai pendant lequel, chaque jour, chaque heure, chaque minute lui présenterait le tableau de sa mort. »

Robespierre termina en proposant, par concession, que la délibération sur le sursis fût remise au lendemain. La Montagne, mécontente de cette faiblesse, criait : « Non! non! » Il s'excusa, disant que ce n'était pas son opinion personnelle. — « Mais si l'Assemblée, ce que je ne puis croire, refuse de prononcer séance tenante, je demande que demain, à quatre heures, l'appel nominal soit commencé, et que, si le résultat est contraire au sursis, l'exécution ait lieu dans les vingt-quatre heures. »

Les Jacobins voulaient en finir; la salle était encore entourée de la même foule, prête aux mêmes violences, proférant les mêmes menaces. Il était évident que la Convention aurait à voter, encore sous la contrainte, une nouvelle sentence de mort. Les violences de la Montagne devinrent telles, qu'il fut impossible de continuer la séance ni de rien mettre aux voix. Treilhard, qui présidait avec fermeté, ne put réussir à ramener un instant de calme. A dix heures et demie du soir, il déclara que la séance était levée, et il se retira.

« Non! non! elle n'est pas levée! » criaient les Jacobins. Ils protestestaient contre le président. Quelques-uns trouvaient l'occasion superbe pour anéantir les royalistes et les Brissotins; on n'avait qu'à continuer la séance. On fit monter Lacroix au fauteuil; il déclara à ces furieux que plus du tiers de l'Assemblée s'était retiré, et que la séance était légalement levée. « Je ne présiderai pas, » dit-il; et il sortit au milieu de ce vacarme. Couthon, tout en confessant que la séance était levée, proclama que la patrie était en danger, et que ses représentants devaient veiller; il proposa de rester en permanence.

Legendre objecta que cette permanence allait retenir, pendant la nuit, les nombreux spectateurs qui remplissaient les galeries; que la population de Paris concevrait des inquiétudes; qu'ainsi il convenait de se retirer, pour que l'ordre public ne fût pas troublé.

Robespierre s'adressa à la fois à ses collègues et aux tribunes : « Je parle à mes amis et à mes frères; nous ne sommes ici que de bons citoyens. — Oui! oui! répétait-on de toutes parts. — Nous craignons qu'un délai ne serve à soustraire le tyran à sa sentence; nous voulons hâter son exécution. Prenons garde aux intrigues. Il faut que les citoyens qui nous entendent déploient leur influence jusqu'au moment où nous aurons amené le tyran sur l'échafaud, afin qu'on ne puisse pas abuser de la juste impatience des bons citoyens; ils veulent voir exécuter

le jugement que nous avons rendu. Faisons avertir le commandant général; prévenons la municipalité, les sections et le club des fédérés; qu'ils cimentent par leurs embrassements fraternels la paix entre eux et leurs frères d'armes de Paris, et qu'ils déjouent ainsi les ennemis de la tranquillité publique; que tous se tiennent dans le calme le plus profond. Retirons-nous, et demain nous reprendrons nos glorieux travaux. »

Santerre arriva. « Je vous parle comme citoyen, dit-il; tout est tranquille. Le jugement du ci-devant roi sera exécuté avec le plus grand appareil. Il y a une réserve de cinq mille hommes; il y a des canons partout; mais ils seront inutiles. Soyez tranquilles; le peuple lui-même ne souffrirait pas que la tête de Louis tombât autrement que par les lois. »

L'assistance applaudit beaucoup. Santerre s'entretint un moment avec Marat et quelques autres de ses amis. « Citoyens ! à neuf heures du matin ! » s'écria Lacombe Saint-Michel. Tous se retirèrent; il était minuit.

La séance du lendemain commença par la lecture d'une lettre de Manuel. « Un délit a été commis en ma personne, contre la nation, disait-il. Après une séance de quarante heures, où s'est décidé, à cinq voix, le sort de plus d'un empire, je sortais, moi secrétaire de la Convention, pour respirer un air plus pur, lorsqu'une bande des juges est tombée sur moi, sur le député d'un peuple libre. » — En effet, au moment où avait fini le recensement des votes, Manuel avait voulu sortir de la salle, et des députés de la gauche s'étaient levés, l'avaient entouré pour l'empêcher de s'en aller. Ils prétendaient que Manuel emportait une liste des votants. On criait : « Arrêtez-le. » — Il y avait eu un moment de tumulte, et ce n'était pas sans effort que le président avait réussi à protéger la sortie de Mânuel. Il se plaignait que la Convention ne se fût pas émue pour le venger des outrages qu'il avait reçus : « Avec votre toute-puissance, vous n'avez point celle d'envoyer aux départements la liste de quelques désorganisateurs qui, par le seul talent de faire du bruit, vous ôtent la force de faire du bien. — Législateurs, vous vous êtes laissés avilir. Tels que vous êtes, vous ne pouvez sauver la France. L'homme de bien n'a plus qu'à s'envelopper dans son manteau. » Il finissait en donnant sa démission.

On demanda à ouvrir une discussion sur le sursis avant de passer au vote par appel nominal.

Marat s'y opposa. « C'est avec indignation que je vois agiter une question déjà décidée; cette discussion est un combat de la minorité contre la majorité. Le tyran est condamné à mort : il doit la subir. Il

n'y a que des royalistes, des suppôts de la tyrannie, un Chambon, un ex-trésorier... » (Chambon était un ami des Girondins, qui avait voté la mort, mais il avait dit quelques paroles pour le sursis.) Marat fut rappelé à l'ordre et censuré. « Je brave votre censure, répliqua-t-il. »

Les Montagnards ne voulaient pas de discussion. Leur demande fut rejetée par la question préalable.

Les Girondins s'étaient imposé une tâche difficile ; ils avaient nié l'inviolabilité, accepté la compétence, déclaré hautement la culpabilité, voté la mort sans y mettre la condition du sursis ; maintenant, comment pouvaient-ils l'obtenir ? Après avoir fait retraite de question en question, ils essayèrent de se défendre dans ce dernier poste avec une obstination qu'ils appelaient du courage.

Buzot disait : « Si je n'écoutais que ma sûreté individuelle, je voterais contre le sursis, mais je veux conserver ma mémoire exempte de reproche. Je me soucie peu de ma vie ; j'en ai fait le sacrifice ; je serai peut-être assassiné, mais un jour on me rendra justice. Je ne me dissimule pas que ceux qui voteront pour le sursis sont exposés à ce danger. » — Les motifs qu'il exposait étaient principalement tirés de l'irrégularité du procès, de toutes les garanties enlevées à l'accusé, de cette majorité de cinq voix que lui-même avait accrue, en se réunissant aux votes de mort sans condition. Aussi parlait-il moins en son nom qu'en se faisant l'organe d'une part considérable de l'opinion publique. Il croyait convenable de ne point la blesser par une trop grande précipitation, et de se donner le temps de l'éclairer. Puis il en venait à la plus réelle cause de l'insistance des Girondins contre le sursis : ils ne voulaient point paraître instruments dociles d'un parti qui leur imposait sa volonté et qui dictait leurs suffrages par ses menaces et ses violences. C'était tellement des apparences seules dont il s'agissait, que Buzot disait : « Je ne veux pas éloigner ce jugement à une grande distance ; je veux que vous preniez les mesures convenables, pour assurer, non-seulement aux membres de cette Assemblée, non-seulement aux Parisiens, mais encore à tout l'empire, que ce jugement a été rendu sans aucune influence. »

Enfin l'orateur revenait, peut-être avec bonne foi, sur les craintes que son parti prétendait avoir sur le projet de donner la couronne au duc d'Orléans. « J'ai l'intime conviction que l'on veut un roi à la place de celui-ci, et qu'il existe une faction résolue à en élever un autre. »

Barbaroux parla dans le même sens, en insistant plus fortement encore sur le bannissement de tous les membres de la famille des Bourbons.

Les Jacobins combattaient avec leur violence accoutumée les orateurs de la Gironde. Un des plus forcenés, nommé Guffroy, parla des représentants qui trahissaient le peuple, du crime de Duchâtel, qui était ac-

couru malade pour voter contre la mort, des secrétaires qui avaient altéré les votes.

Condorcet qui, dans son propre parti, avait la réputation de manquer de décision et de courage, plaida pour le sursis avec une prétention d'humanité. Après avoir manifesté quelque crainte des dangers que pourrait susciter l'exécution trop prompte de la sentence ; après avoir annoncé que les despotes de l'Europe soulèveraient l'opinion de leurs sujets contre la France, il cherchait par quels moyens on pourrait exercer une influence contraire sur l'esprit des peuples ; et alors il conseilla à l'Assemblée de s'occuper sans délai de diverses mesures philanthropiques ; quelques-unes étaient chimériques et le moment pour les proposer était bizarrement choisi. Il proposait d'abolir la peine de mort pour les crimes privés, se réservant d'examiner plus tard si l'abolition pourrait s'étendre aux délits politiques. — Un prompt jugement des accusés est un devoir de l'humanité : « A Paris, les prisons sont remplies d'accusés et l'on cherche à répandre des terreurs sur leur sort. Il faut augmenter le nombre des tribunaux criminels.— Hâtez-vous de décréter la loi qui en permettra l'adoption. — Assurez le sort des enfants nés hors mariage ; que les noms d'enfants trouvés et de bâtards ne soient plus en usage dans la langue française. — Faites que les impôts ne pèsent plus sur le pauvre. »

Condorcet avait apparemment saisi cette occasion pour indiquer ses vues d'humanité. Quant à la question du sursis, il restait en balance, ne concluait pas, et lorsque vint le moment de voter, il répondit : « Je n'ai pas de voix. »

Les Girondins comptaient beaucoup sur un discours de Thomas Payne. Marat ne voulait point qu'il fût entendu, puisque Payne était, comme quaker et par principe religieux, opposé à la peine de mort. L'Assemblée ordonna que l'opinion de Payne, traduite en français, serait lue à la tribune ; elle se terminait ainsi : « La France n'a maintenant qu'un seul allié, les États-Unis ; or, la personne qui est l'objet de la présente discussion, est regardée dans les États-Unis comme leur meilleur ami, comme celui qui leur a procuré la liberté ; je puis vous assurer que cette exécution y répandra une affliction universelle ; épargnez cette affliction à vos meilleurs amis. Si je pouvais parler la langue française, je descendrais à votre barre, et au nom de tous mes frères d'Amérique, je vous présenterais une pétition pour surseoir à l'exécution. »

La Montagne s'indignait et ne pouvait croire que ce fût le langage d'un républicain. Marat vint dire à la tribune que c'était une méchante et infidèle traduction ; il fut attesté qu'elle était exacte. Thomas Payne avait déjà demandé dans le cours du procès que les États-Unis fussent

l'asile et la sauvegarde de Louis ; qu'il y vécût désormais à l'abri des misères et des crimes de la royauté, pour y apprendre par le spectacle du bonheur public que ce n'est point la monarchie, mais la représentation qui est le meilleur gouvernement.

Brissot parla avec insistance de l'effet que produirait en Europe le supplice de Louis, et des nouvelles déclarations de guerre qui allaient rendre la lutte plus sanglante et la victoire plus chèrement achetée.

Après un discours de Barère contre le sursis, on passa à l'appel nominal. Ce scrutin ne pouvait présenter aucun espoir pour le salut du roi ; la terreur pesait sur la Convention. La majorité victorieuse s'était accrue en devenant plus redoutable. Trois cent dix voix furent pour le sursis ; trois cent quatre-vingts le repoussèrent. Les votes de mort augmentés des vingt-six qui avaient suivi l'opinion de Mailhe l'avaient emporté par une majorité de cinquante-trois voix ; la majorité contre le sursis fut de soixante-dix. Les Girondins ne furent pas plus unanimes sur cette question que sur les autres. Vergniaud, Barbaroux, Fonfrède, Gorsas, Gensonné votèrent contre le sursis. D'autres s'abstinrent. Un assez grand nombre de députés de la Plaine, qui avaient voté contre la mort, refusèrent le sursis.

Dumouriez était venu à Paris ; on supposa généralement, et depuis il a assuré que son voyage et le séjour assez long qu'il y fit, avaient pour principal motif le désir de sauver le roi. — Il n'eut aucune influence ; il n'entrevit pas une chance pour une entreprise quelconque à tenter par force ouverte ; il fut spectateur de l'acharnement furieux des uns, de l'incertitude des autres, de la lâcheté des honnêtes gens, des manœuvres et de la violence des révolutionnaires ; mais voyant l'appareil effrayant qui entourait la Convention, entendant des menaces si voisines de l'exécution, il s'étonna que trois cent dix hommes, malgré tous les poignards dirigés sur leurs poitrines, eussent persisté dans un courageux dévouement à la justice et à l'humanité. « Oui, braves citoyens, dit-il dans ses Mémoires, vous avez eu plus de courage que je n'en ai montré et vu dans les batailles. »

Par ce quatrième appel nominal, tout était consommé. L'arrêt, ou, pour parler plus exactement, le décret fut rédigé et adopté dans les termes suivants :

« La Convention nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État. — La Convention nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort. — La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet apporté à la barre par ses conseils et qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu, défend à qui

que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni, comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république. »

Cambacérès avait voté contre l'appel au peuple, pour la mort conditionnellement, de telle sorte que sa voix n'avait pas été comptée avec les vingt-six de l'amendement de Mailhe; il venait de dire oui pour le sursis. Plusieurs fois, pendant le procès, il avait eu à prendre la parole, soit au nom du comité de législation, soit comme jurisconsulte. Ce fut lui qui régla les formalités pour l'exécution.

« Citoyens, en prononçant la mort du dernier roi des Français, vous avez fait, dit-il, un acte dont la mémoire ne passera point et qui sera gravé par le burin de l'immortalité dans les fastes des nations. — Le salut public a pu seul vous prescrire cet important décret. Aujourd'hui qu'il est rendu, je viens, au nom de l'humanité, appeler votre attention sur celui qu'il va frapper. Ménageons-lui des consolations et prenons des mesures propres à empêcher que l'exécution de la volonté nationale soit entachée d'aucune souillure. Je fais en conséquence les propositions suivantes :

« Il sera envoyé au conseil exécutif une expédition du décret qui prononce contre Louis Capet la peine de mort. — Le conseil exécutif sera chargé de notifier dans le jour le décret à Louis, de le faire exécuter dans les vingt-quatre heures de la notification, de prendre toutes les mesures de sûreté et de police qui lui paraîtront nécessaires. — Il sera enjoint aux maire et officiers municipaux de Paris de laisser à Louis la liberté de communiquer avec sa famille et d'appeler, auprès de sa personne, les ministres du culte qu'il indiquera pour l'assister dans ses derniers moments. »

Ce décret fut adopté, et la séance fut levée le 20 janvier, à trois heures du matin.

Depuis le jour où le roi était venu à la Convention avec ses défenseurs pour assister au discours de M. Desèze, il s'était refusé à toute espérance. « Vous voyez, disait-il à M. de Malesherbes, que dès le premier jour je ne m'étais point trompé; ma condamnation était prononcée avant que j'eusse été entendu. »

Sa résignation était de plus en plus calme; sa patience à endurer les brutalités de ses geôliers et des commissaires de la commune avait plus de douceur encore. Il était touché et reconnaissant lorsque, parmi ces hommes grossiers, il croyait entrevoir quelqu'un d'eux ému de pitié et de sympathie pour son sort. On continuait à le fatiguer des précautions d'une surveillance inutilement gênante. Les communications avec sa famille étaient restées interdites. Il ne voulait pas demander que cette cruelle rigueur lui fût épargnée ; il craignait un nouveau refus, et il

avait raison de ne pas compter sur le moindre sentiment d'humanité. « Dans quelques jours, disait-il, ils ne me refuseront pas cette consolation ; il faut attendre. »

Le 1er janvier, il ne reçut les souhaits de bonne année que du fidèle Cléry ; il chargea un municipal d'aller savoir des nouvelles de sa famille et de lui porter ses vœux pour la nouvelle année. « Quel premier jour de l'an ! » disait-il. Ce jour-là les municipaux eux-mêmes furent émus de l'accent avec lequel il prononça ces paroles.

Ce qu'on lui racontait de cette opinion de Paris manifestée dans les théâtres, des sentiments qu'osaient montrer les honnêtes gens, du courage de quelques membres de la Convention le touchait sans lui faire la moindre illusion. Quand on lui disait que l'Assemblée prononcerait la détention ou le bannissement, il répondait : « Puissent-ils avoir cette modération pour ma famille ; je n'ai de craintes que pour elle. »

Le 17 janvier, au soir, le roi était seul dans sa chambre ; une lampe, posée sur la cheminée, répandait une faible clarté ; ses coudes étaient appuyés sur la table devant laquelle il était assis, le visage couvert de ses mains. M. de Malesherbes entra. Il arrivait de la Convention, où le décret de mort venait d'être voté. Le roi s'y attendait ; il était tout préparé à cette nouvelle ; il l'écouta sans aucun trouble, regarda fixement M. de Malesherbes, se leva, et lui dit : « — Depuis deux heures, je suis occupé à rechercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche ; eh bien ! je vous le jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire. »

Le lendemain, lorsque ses défenseurs vinrent lui rapporter qu'ils avaient réclamé inutilement l'appel au peuple, ils lui racontèrent qu'à leur sortie de l'Assemblée un assez grand nombre de personnes s'étaient pressées autour d'eux, disant : « Non ! non ! le roi ne périra pas, ou du moins ce ne sera qu'après nous et nos amis. — Connaissez-vous, dit le roi, ceux qui vous ont parlé ainsi ? Tâchez de les retrouver, et dites-leur que je ne pardonnerais pas qu'il y eût une goutte de sang versé pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu, quand peut-être il aurait pu me conserver le trône et la vie. Je ne m'en repens pas. »

D'autres pensées l'occupaient. Il songeait au salut par delà une vie qu'il ne pouvait pas sauver. Déjà, la veille, il avait dit à M. de Malesherbes : « Ma sœur m'a indiqué un bon prêtre, qui n'a point prêté serment, et que son obscurité pourra soustraire, dans la suite, à la persécution. Voici son adresse. Je vous prie d'aller chez lui, de le préparer à venir lorsqu'on m'aura accordé la permission de le voir. Voilà une com-

mission un peu étrange pour un philosophe. Mais si vous souffriez autant que moi, si, comme moi, vous alliez mourir, je vous souhaiterais les mêmes sentiments de religion ; ils vous consoleraient bien mieux que la philosophie. »

Le 19 janvier, M. de Malesherbes revint au Temple. Deux officiers municipaux étaient dans la chambre ; ils consentirent à laisser le roi s'entretenir seul avec son défenseur, et passèrent dans un cabinet. La porte vitrée leur donnait moyen de voir sans entendre. M. de Malesherbes ne pouvait parler ; sa voix était étouffée par les sanglots. Le roi le pressa dans ses bras ; il cherchait à le consoler pendant que lui-même restait calme et sans émotion. « La mort ne m'effraye pas, disait-il, j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu. »

M. de Malesherbes avait trouvé l'abbé Edgeworth et assura le roi qu'il pourrait le voir, que la permission serait accordée.

Cette douloureuse entrevue avait fini par émouvoir le roi. Sa fermeté était amollie par la douleur de M. de Malesherbes. Il le conjura de revenir le voir et de ne pas l'abandonner dans ses derniers moments.

Cléry était aussi tout en larmes. Lorsque le roi le vit en cet état de désespoir, une sympathique impression lui ôta pour un instant sa force et sa constance ; il pâlit tout à coup. Cléry, à cette vue, était près de s'évanouir. Le roi lui prit les mains. « Allons, dit-il à voix basse, car il était regardé et écouté ; allons, plus de courage ! » Son visage se ranima ; le calme revint ; et, comme il en avait l'habitude, il se rasa lui-même.

La journée se passa ainsi. Pendant ce temps, l'Assemblée votait sur le sursis ; mais le roi n'en concevait pas la moindre espérance. M. de Malesherbes lui avait donné la liste de l'appel nominal ; il la parcourait et s'affligeait de trouver le nom du duc d'Orléans parmi ceux qui avaient voté sa mort. « Il est plus à plaindre que moi, ajoutait-il ; ma position est triste, mais certes je ne voudrais pas changer avec lui. »

Sa pensée se portait sur sa famille. « Je ne crains point la mort ; mais je ne puis envisager, sans frémir, le sort cruel que je vais laisser après moi à la reine, à mes malheureux enfants. » — Puis il songeait à la France. « Je vois le peuple livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France. » — Prenant les mains de Cléry, il ajoutait : « Oh ! mon Dieu, était-ce le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices ? n'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français ? »

M. de Malesherbes ne put revenir ni le soir, ni le lendemain : la commune lui interdisait l'entrée du Temple. On dit au roi qu'il devait adresser une demande écrite pour réclamer la présence de son défenseur ; il ne lui fut pas même répondu. Laissé ainsi sans consolation, il

était assez calme pour lire. Il demanda le volume de l'histoire d'Angleterre, où se trouve la mort de Charles Ier.

Le 20 janvier, à deux heures, la porte de la chambre fut ouverte tout à coup. C'était le conseil exécutif qui venait, conformément au décret de la Convention, signifier au roi son arrêt de mort. Santerre entra le premier ; le roi se leva et s'avança jusqu'à la porte avec sangfroid et dignité. Le cortége était nombreux. Garat, ministre de la justice, Lebrun, ministre des affaires étrangères, Grouvelle, secrétaire du conseil, étaient accompagnés du maire, de Chaumette, procureur de la commune, du président et du procureur général du département, du président et de l'accusateur public du tribunal.

Garat, le chapeau sur la tête, porta la parole et dit :

« Louis, la Convention nationale a chargé le conseil exécutif de vous signifier ses décrets ; le secrétaire du conseil va vous en faire lecture. »

Alors Grouvelle déploya le décret et le lut d'une voix faible et troublée.

La physionomie du roi conserva une complète sérénité, seulement en entendant les mots : « coupable de conspiration, » un sourire d'indignation passa sur ses lèvres ; et quand fut prononcée « la peine de mort,» ses yeux se levèrent au ciel. Après la lecture, il fit un pas vers Grouvelle, prit de ses mains le décret, aussi simplement que si c'eût été un placet ; il le plia et le serra dans un portefeuille qu'il tira de sa poche ; puis, y prenant un papier, il dit à Garat : « Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la Convention nationale. — Le ministre hésitait. « Je vais vous en faire lecture, ajouta le roi ; et il lut d'une voix ferme :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu. Je demande pour cela de pouvoir librement voir la personne que j'indiquerai aux commissaires de la commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

« Je demande à être délivré de la surveillance perpétuelle que le conseil général a établie depuis quelques jours.

« Je demande, dans cet intervalle, à voir ma famille quand je le demanderai, et sans témoin. Je désirerais bien que la Convention s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos.

« Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées. Il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leur charge, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin. Il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que cela pour vivre. »

Garat prit la lettre du roi et assura qu'il allait la porter à la Convention. « Monsieur, ajouta le roi, si la Convention accorde ma demande pour la personne que je désire voir, voici son adresse. »

Hébert, le grossier et féroce père Duchesne, était, comme substitut du procureur de la commune, témoin de cette scène. Il en rendit un compte qui ne peut être cité textuellement, mais le sens reste le même[1].

« Je voulus être présent à la signification de l'arrêt de mort de Capet. La noblesse et la dignité de son maintien et de son langage m'arrachèrent des pleurs de rage. Je me retirai, disant à un de mes collègues qui n'était pas plus ferme que moi : « J'ai fini maintenant mon ministère. « Puisque les prêtres constitutionnels de la Convention ont voté sa « mort, il faudra le faire conduire à l'échafaud par deux prêtres. » Et, en effet, la commune désigna pour cet office deux ecclésiastiques pris dans les plus ignobles rangs des révolutionnaires.

Quel qu'eût été l'attendrissement d'Hébert, les municipaux, en attendant la réponse que la Convention ferait aux demandes du roi, redoublèrent de vexations et d'outrages ; ils firent enlever les couteaux et les fourchettes de la table où il allait prendre son dernier repas. « Me croit-on assez lâche pour attenter à ma vie ? dit-il ; on m'impute des crimes, mais j'en suis innocent et je mourrai sans crainte. Je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français et pût écarter les malheurs que je prévois. »

Le ministre de la justice s'était rendu à la Convention pour faire son rapport de la mission qu'il venait de remplir. Il communiqua la lettre de Louis XVI. Déjà l'Assemblée avait permis qu'il communiquât avec sa famille et qu'il fît appeler un prêtre. Elle autorisa le conseil exécutif à répondre que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa famille ; puis, elle passa à l'ordre du jour sur la demande d'un sursis de trois jours, et s'en remit à la commune pour toutes les mesures de surveillance du Temple.

Le conseil exécutif fit aussitôt avertir l'abbé Edgeworth de Firmont ; c'était l'ecclésiastique qu'avait indiqué le roi. Il se rendit aussitôt au château des Tuileries, dans la salle où siégeait le conseil exécutif. Tous les ministres étaient réunis ; ils semblaient consternés et troublés. Ils se levèrent et l'entourèrent avec une sorte d'empressement. Le ministre de la justice lui dit : « Citoyen, Louis Capet ayant désiré vous avoir près de lui dans ses derniers moments, nous vous avons mandé pour savoir si vous consentez à lui rendre le service qu'il exige de vous. — Puisque le roi témoigne ce désir, répondit le confesseur, me rendre auprès de lui est un devoir. — En ce cas, ajouta le ministre, vous allez venir avec moi au Temple. »

[1] Citation tirée des mémoires de Hue.

Ils descendirent, et le ministre fit monter l'abbé Edgeworth dans sa voiture. Garat était un homme facile aux impressions ; elles n'avaient nulle influence sur ses opinions, encore moins sur sa conduite. Sa vive imagination se colorait au spectacle de toutes les circonstances, comme si la vie réelle eût été une représentation dramatique ; puis son esprit ingénieux analysait, sans les juger, les causes de son émotion. Sa mobilité était un scepticisme. Voici comment il a parlé de Louis XVI [1] :

« Parmi tant de têtes tombées sous le glaive égaré de la justice, nul, en écoutant son arrêt de mort, n'a élevé son âme plus haut vers le ciel ; nul n'a plus eu le maintien, non-seulement de l'innocence, mais de la plus auguste vertu. »

Garat était donc fort ému. La conversation était difficile entre ce ministre de la justice révolutionnaire qui venait de signifier au roi son arrêt de mort, et ce ministre des autels qui lui apportait une céleste absolution. Le trajet des Tuileries au Temple se passa dans un morne silence ; deux ou trois fois cependant, Garat, après avoir levé les glaces de la voiture, se livra à la sensation qui le troublait. « Grand Dieu, disait-il, de quelle affreuse commission je me vois chargé ! Quel homme ! quelle résignation ! quel courage ! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de force. Il y a là quelque chose de surhumain. »

Ils arrivèrent au Temple ; avant de pénétrer dans la prison, ils furent arrêtés longtemps par les précautions et les formalités de surveillance, dont le ministre lui-même n'était pas exempt. Enfin, la porte étroite et basse de la tour s'ouvrit avec un grand fracas de verrous et de serrures : ils entrèrent dans une salle où étaient assemblés une douzaine d'hommes de la commune, la plupart habillés du sale costume des Jacobins de bas étage, presque tous aux manières brutales, à la physionomie féroce ou d'une impassible dureté. Quelques-uns toutefois, amenés là par la peur, laissaient deviner un sentiment de tristesse et d'humanité.

Il fut d'abord permis au ministre de monter chez le prisonnier, accompagné de la moitié des municipaux ; les autres restèrent occupés à fouiller minutieusement l'abbé Edgeworth et à vérifier si un porte-crayon ne renfermait pas un poignard.

Le roi avait été prévenu de la visite du ministre. Santerre était entré et lui avait dit d'un air riant : « Voici le conseil exécutif. » Cette physionomie satisfaite avait pendant un instant donné au roi l'idée qu'on allait lui annoncer un sursis ; mais ce n'eût pas été un motif de joie pour Santerre. Garat donna lecture du décret de la Convention. Les municipaux montrèrent quelque embarras en apprenant qu'il serait permis au roi

[1] Mémoires historiques sur M. Suard.

de voir sa famille. Le ministre leur dit que l'intention de l'Assemblée était que cette réunion eût lieu en particulier. La commune avait ordonné à ses commissaires de ne perdre le prisonnier de vue ni le jour ni la nuit. Ils réglèrent avec le ministre que l'entrevue se passerait dans la salle à manger, et qu'ils exerceraient leur surveillance à travers une porte vitrée. « Faites descendre ma famille, » dit le roi.

L'abbé Edgeworth entra pendant que le ministre et son cortége étaient encore dans la chambre. Le roi les congédia poliment, comme s'ils avaient été admis à une audience. Le digne prêtre se jeta à ses pieds en pleurant; le décret de mort ne lui avait causé nulle émotion; les larmes de ce confesseur accouru dans sa prison l'attendrirent. « Pardonnez ce mouvement de faiblesse, dit-il; depuis si longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec leur présence; mais la vue d'un sujet fidèle parle à mon cœur. C'est un spectacle auquel mes yeux ne sont pas accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. »

Ils passèrent dans le cabinet de la tourelle attenant à la chambre. « Monsieur, dit le roi, c'est à présent la grande affaire qui doit m'occuper tout entier : hélas! la seule affaire importante. Mais ma famille va descendre; vous resterez dans ce cabinet. Ne vous montrez pas; votre vue ferait trop de mal à ma famille; en attendant, je vais vous lire un écrit que je voulais vous communiquer. » — C'était le testament; il le lut d'une voix ferme, qui s'attendrissait pourtant lorsqu'il prononçait les noms qui lui étaient chers.

Puis il s'informa de la situation actuelle de l'Eglise de France. Il la savait cruellement persécutée, mais il ignorait les détails. M. Edgeworth lui donna des nouvelles des évêques et des ecclésiastiques auxquels il portait un intérêt particulier, et surtout de l'archevêque de Paris.

On vint avertir que la reine et sa famille descendaient; le roi se hâta de passer dans la salle à manger. Son calme était si complet, que voyant qu'on avait mis sur la table une carafe d'eau glacée, il dit : « La reine n'en boit pas; cela lui ferait du mal, donnez une autre carafe. »

Vers huit heures, la porte s'ouvrit; la reine tenait son fils par la main; madame Royale et madame Élisabeth la suivaient : tous se précipitèrent dans les bras du roi. Pendant quelques minutes, le silence ne fut interrompu que par des sanglots. Le roi s'assit; la reine à sa gauche, madame Élisabeth à sa droite, madame Royale devant lui. Le jeune prince était entre les genoux du roi : à tout instant chacun se levait pour l'embrasser.

Cette triste conversation était sans cesse suspendue par des crises de

larmes. Un tel récit ne peut avoir un autre historien que l'unique témoin qui a survécu pour une longue suite de malheurs. « Nous trouvâmes mon père bien changé ; il pleura de douleur sur nous, et non par crainte de la mort ; il raconta son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir. Il répéta qu'on avait voulu recourir aux assemblées primaires, mais que ce n'avait pas été son avis, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'État. Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi. Ma mère désirait ardemment qu'il nous fût permis de passer la nuit auprès de mon père. Il le refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité ; elle lui demanda de venir au moins le lendemain ; il le lui accorda. »

A dix heures un quart, le roi se leva ; la reine, les enfants et madame Élisabeth firent quelques pas vers la porte, en poussant de douloureux gémissements. « Oui, disait le roi, je vous verrai demain à huit heures. — Vous nous le promettez, disaient-ils tous ensemble. — Oui ! — Pourquoi pas à sept heures ? dit la reine. — Eh bien, oui : à sept heures, répondit-il, adieu ! » Il prononça cet adieu d'un accent si expressif, que les sanglots redoublèrent, madame Royale s'évanouit aux pieds du roi. Il les serra encore sur son cœur, et s'arrachant à leurs embrassements : « Adieu ! adieu ! » dit-il, et il rentra dans sa chambre.

« Ah ! monsieur, quelle entrevue ! dit-il en rentrant à l'abbé Edgeworth ; faut-il donc que j'aime et que je sois si tendrement aimé ?... Mais c'en est fait ; oublions tout le reste pour ne penser qu'à l'unique affaire du salut. »

Le confesseur n'avait point apporté d'hostie ; il savait qu'on le fouillerait et ne voulait pas risquer une indigne profanation. Il proposa au roi de demander aux commissaires la permission de célébrer la messe dans sa chambre. Le roi le souhaitait beaucoup, mais craignait de compromettre l'abbé Edgeworth. « Vous ne réussirez pas, disait-il, je connais ces hommes-là ; ils n'accordent que ce qu'ils ne peuvent pas refuser. »

Un des commissaires insinua que sous prétexte de donner la communion au roi, on pourrait l'empoisonner. « L'histoire, dit-il savamment, nous en fournit assez d'exemples, pour nous engager à être circonspects. — Tout ce que je recevrai passera par vos mains, » répondit M. Edgeworth. Les autres commissaires firent taire leur méfiant collègue ; ils se réunirent en nombre compétent, délibérèrent et lui donnèrent réponse.

« Citoyen ministre du culte, le conseil a pris en considération la de-

mande de Louis Capet, et sa demande étant conforme aux lois qui déclarent la liberté des cultes, elle lui sera accordée. Mais il faut que tout exercice de votre culte soit achevé demain à sept heures au plus tard, parce qu'à huit heures précises, Louis Capet doit partir pour le lieu de son exécution. »

Il était tard, dans la nuit, lorsque le roi et l'abbé Edgeworth se séparèrent. Le confesseur passa dans le cabinet ; le roi se coucha. « Vous m'éveillerez demain à cinq heures, » dit-il à Cléry ; puis il s'endormit.

Il fut éveillé au bruit que Cléry faisait en allumant le feu. « Est-il cinq heures ? dit-il, j'ai dormi ; j'en avais besoin ; la journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de Firmont ?—Sur mon lit.— Et vous, où avez-vous passé la nuit ? — Sur cette chaise. — J'en suis fâché ; » et il lui tendit la main.

Il s'habilla dans le cabinet pendant qu'on préparait un autel pour célébrer la messe ; il l'entendit à genoux. Il reçut la communion, puis resta quelque temps en prière. Un moment après, l'abbé Edgeworth, qui avait quitté la chambre, rentra et le trouva dans le cabinet près d'un poêle, ayant peine à se réchauffer. « Nature souffre, » dit-il. — Puis il ajoutait : « Mon Dieu, que je suis heureux d'avoir conservé ma religion ! sans elle, où en serais-je maintenant ! Avec elle, la mort doit me paraître douce ; oui, il existe en haut un juge incorruptible qui saura me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas. »

Le jour commençait à paraître ; on entendait le tambour battre la générale dans les rues voisines du Temple. « C'est sans doute la garde nationale qui se rassemble, » dit le roi. Bientôt il distingua le pas des chevaux dans la cour. « Les voilà qui approchent, » dit-il avec le même calme.

L'abbé Edgeworth le supplia d'épargner à la reine le déchirement d'un dernier adieu. « Vous avez raison ; ce serait lui donner le coup de la mort : je me priverai de cette consolation ; elle espérera quelques moments de plus. »

Les commissaires étaient entrés dans la chambre. Le roi demanda qu'on donnât des ciseaux à Cléry pour lui couper les cheveux ; cela fut refusé. Un des municipaux avait proposé que Cléry accompagnât Louis afin de le déshabiller sur l'échafaud. « Le bourreau est assez bon pour lui, » répondit un autre commissaire. Le roi insistait. « Tout cela était bon quand vous étiez roi ; mais vous ne l'êtes plus. — Voyez comme ces gens-là me traitent, dit-il à l'abbé Edgeworth ; mais il faut savoir tout souffrir. »

A neuf heures, les portes s'ouvrirent avec fracas, Santerre entra suivi d'un nombreux cortége. Le roi était dans le cabinet avec son confes-

seur. Il sortit. « Vous venez me chercher? — Oui, répondit Santerre. — Je suis en affaire : attendez-moi ; je serai à vous dans une minute. » Il prononça ces paroles simplement, mais avec un accent d'autorité royale, et il revint près de l'abbé Edgeworth.

Il se mit à genoux. « Tout est consommé, monsieur; donnez-moi votre dernière bénédiction et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. »

Il rentra aussitôt dans la chambre; il tenait un papier à la main : c'était son testament. « Je vous prie, dit-il à un municipal, de remettre ce papier à la reine...., à ma femme, dit-il en se reprenant. » Cet homme était un prêtre nommé Roux, si excessif et si ignoble dans son ardeur révolutionnaire, qu'il était souvent renié par les Jacobins et les Montagnards : c'était celui que la commune avait chargé de présider au supplice. « Cela ne me regarde pas, répondit-il; je suis ici pour vous conduire à l'échafaud. »

Le roi remit son testament à un autre municipal. « Vous pouvez en prendre lecture ; il y a des dispositions que je voudrais faire connaître à la commune. Messieurs, dit-il en s'adressant à tous les commissaires, je désirerais que Cléry restât près de mon fils, qui est accoutumé à ses soins; j'espère que la municipalité accueillera ma demande. » Il serra la main de Cléry; et se retournant vers Santerre : « Partons, » dit-il.

Sur l'escalier, il rencontra son geôlier qui, deux jours auparavant, avait eu pour lui un procédé assez grossier. « J'ai eu un peu de vivacité avant-hier; ne m'en veuillez pas. »

Il traversa la première cour à pied, se retournant parfois pour regarder la tour, comme pour dire adieu à tout ce qu'il avait de plus cher au monde. Une voiture l'attendait dans la seconde cour; il y monta avec le confesseur : deux gendarmes se placèrent sur le banc de devant.

Les mesures étaient prises pour prévenir toute tentative de délivrance; un grand déploiement de force armée assurait le calme. La commune avait prescrit à tous les gardes nationaux de se rendre à leurs sections; les absents seraient réputés conspirateurs. Le silence et l'immobilité étaient commandés à tous les citoyens dans les rues où passerait le cortége. Les marchés publics ne devaient pas être tenus ce jour-là. Des canons étaient braqués devant les rues qui aboutissaient aux boulevards; d'autres étaient attelés et traînés avec grand fracas derrière la voiture.

La journée était brumeuse, sombre et froide; un morne silence régnait sur le passage de la voiture. Les boutiques étaient fermées; personne ne paraissait aux fenêtres.

Le roi avait pris le bréviaire de l'abbé Edgeworth et lisait les prières des agonisants.

Au moment où le cortége venait de passer la porte Saint-Denis, quelques jeunes gens traversèrent la chaussée du boulevard en criant : « A nous ceux qui veulent sauver le roi ! » Personne ne les suivit ; les cavaliers chargèrent sur eux : ils se sauvèrent dans les contre-allées. Cette tentative fut inaperçue ; les témoignages contemporains ne la racontent point. Elle est attestée par les arrêts du tribunal révolutionnaire, qui, plus d'un an après, condamna pour ce fait un jeune homme nommé Devaux.

Le trajet dura une heure ; à dix heures dix minutes, la voiture s'arrêta sur la place Louis XV, qui se nommait alors place de la Révolution. L'échafaud avait été placé près de l'entrée des Champs-Élysées, au milieu d'un grand espace vide qu'entouraient des colonnes de troupes et des canons. Le bourreau vint ouvrir la portière. « Messieurs, dit le roi d'une voix ferme avant de descendre en montrant l'abbé Edgeworth, je vous recommande monsieur que voilà. Ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte ; je vous charge d'y veiller. — Oui ! oui ! nous en aurons soin ; laissez-nous faire, » répondirent-ils avec brutalité.

Dès que le roi fut descendu de la voiture, les bourreaux l'entourèrent et voulurent lui ôter son habit ; il les repoussa et se déshabilla lui-même ; il défit son col et rabattit sa chemise. On voulut lui lier les mains. « Que prétendez-vous ? dit-il avec vivacité. — Vous lier, dirent-ils. — Je n'y consentirai pas, » repartit le roi. Les bourreaux semblaient déterminés à employer la violence ; il regarda son confesseur comme pour le consulter. « Sire, lui dit l'abbé Edgeworth, ce sera une ressemblance de plus avec le divin Sauveur. »

Il leva les yeux au ciel avec une expression d'amère douleur. « Il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à cet affront. Faites ce que vous voudrez, dit-il aux bourreaux ; je boirai le calice jusqu'à la lie. »

L'escalier de l'échafaud était roide à monter ; il s'appuya sur le bras de M. Edgeworth, traversa, d'un pas ferme, la largeur de l'échafaud, et demanda si les tambours continueraient toujours à battre ; à l'instant où on allait l'attacher sur la planche fatale, il s'avança, fixa un regard de commandement sur les tambours qui étaient au-dessous de lui ; ils s'arrêtèrent un instant, et il s'écria d'une très-haute voix : « Peuple, je meurs innocent ! »

Santerre, qui veillait de près, commanda aussitôt aux tambours de ne point cesser. Alors, se retournant vers les hommes qui l'entouraient sur l'échaufaud, le roi leur dit : « Messieurs, je suis innocent des crimes qu'on m'impute, et je prie Dieu que mon sang ne retombe pas sur la France. »

Le rapport que le bourreau fit à ses supérieurs est conforme au récit du confesseur. Il se termine ainsi [1] :

« Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religon, dont personne ne paraissait plus persuadé que lui. »

La foule qui remplissait cette vaste place était demeurée en silence. Dans une séance des Jacobins, Robespierre avait, la veille, recommandé que, de chaque section, des gens sûrs fussent envoyés pour assister à l'exécution et maintenir l'ordre et le calme. Lorsque la tête du roi tomba, ces hommes, qui formaient les premiers rangs autour de l'échafaud, poussèrent le cri de « Vive la République ! » Les seconds rangs le répétèrent plus faiblement; plus les spectateurs étaient éloignés, plus les acclamations devenaient rares et les voix hésitantes; de sorte que vers le milieu de la place et dans la rue Royale, cette foule pressée était muette et consternée; chacun regagnait sa demeure lentement et comme accablé d'une douloureuse terreur.

Pendant ce temps-là, le bourreau avait relevé la tête du roi et la montrait aux Jacobins empressés; il y en eut qui trempèrent des mouchoirs dans le sang du tyran; d'autres donnaient cette consécration à la pointe de leur pique ou de leur sabre; ils jouissaient de leur triomphe.

Les membres de la Convention s'étaient réunis en grand nombre dès neuf heures du matin, pour attendre cette nouvelle ; ils étaient préoccupés d'inquiétudes assez vives; ils venaient d'apprendre que Lepelletier de Saint-Fargeau avait été la veille, en vengeance de son vote de mort, poignardé dans un café du Palais-Royal. Plusieurs d'entre eux avaient été menacés ou insultés; ils s'exagéraient le sentiment de douleur et d'indignation que manifestaient isolément quelques personnes plus animées et plus imprudentes que le public des honnêtes gens; ils craignaient que l'exécution de leur sentence ne s'accomplît pas sans désordre. Ce leur fut donc une vive satisfaction, lorsqu'un adjudant de Santerre entra aussitôt après dans la salle du comité de législation, où ils étaient rassemblés, pour leur annoncer que tout était terminé et que la tranquillité publique n'avait pas été troublée. Ainsi rassurés, ils se livrèrent à leur contentement, et beaucoup d'entre eux crièrent : « Vive la République ! »

L'opinion, dont ils avaient à tort redouté les effets, n'en était pas moins réelle ; mais elle était destinée à ne point avoir de puissance politique ; elle n'émanait point du parti royaliste, pour lors atterré et

[1] Rapport signé : Samson, exécuteur des jugements criminels.

anéanti; il n'avait plus en ce moment de réelle existence que dans l'émigration et dans la Vendée. C'était une émotion de pitié pour une auguste infortune, un instinct de respect pour la majesté royale, une justice rendue aux vertus de Louis XVI, un profond ressentiment contre un jugement inique rendu hors de toutes les formes légales, une indignation contre la férocité et l'acharnement de cette prétendue poursuite juridique, en un mot, c'était un sentiment moral qui resta ineffaçable.

En outre, il était manifeste que les hommes qui venaient de tuer Louis XVI avaient voulu frapper en lui, non point l'individu royal, mais le représentant, le symbole de la monarchie, c'est-à-dire d'un ordre social que l'Assemblée constituante avait, non sans imprudence, modifié et réglé, et que les conventionnels avaient résolu de radicalement détruire. Comme cet ordre social ne consistait pas uniquement dans l'existence d'un roi; comme il était, à proprement parler, l'ordre établi par les mœurs et les circonstances de la société française, les maîtres du pouvoir avaient maintenant à exterminer tout ce qui en restait. Renverser le trône n'était que le signal pour commencer à faire main basse sur les personnes, les propriétés, les croyances, les habitudes, les souvenirs. Il s'agissait de faire une nouvelle nation française. La perspicacité politique n'était nullement nécessaire pour prévoir ce prochain avenir; il suffisait d'écouter les orateurs de la Convention et des clubs.

Ces justes appréhensions établissaient un lien sympathique entre la victime royale et les bons citoyens; en outre, la résignation simple et calme du roi, l'élévation et la véritable dignité de ses sentiments, son courage de martyr, firent naître une admiration religieuse. L'échafaud de Louis XVI en avait fait un saint. Ce fut ainsi qu'un mot attribué à son confesseur, qui ne s'est point souvenu de l'avoir prononcé, devint, le jour même de sa mort, une de ces paroles historiques qui doivent avoir été dites.

On a raconté que, la veille du supplice, quelques hommes distingués par les sentiments et l'esprit étaient tristement réunis; ils apprirent que la Convention permettait que le roi fût, dans ses derniers moments, assisté d'un confesseur. « Il aura, disait-on, plus qu'une absolution à prononcer. — Il dira : « Fils de saint Louis, montez au ciel, » ajouta M. His, rédacteur d'un journal qui, sous le titre du *Républicain français,* avait courageusement défendu la cause de la justice et de l'humanité.

Le testament du roi ajouta beaucoup à cette canonisation décernée par la conscience publique. Les municipaux et le conseil exécutif n'é-

taient pas hommes à se douter des sentiments que pourraient faire naître ces pages évangéliques, témoignage d'une âme si vertueuse, si clémente et si chrétienne ; c'était une grandeur hors de leur portée ; elle leur sembla une cagoterie ; « le pardon qu'il accordait à ceux qui s'étaient faits ses ennemis » n'était, selon eux, que ridicule [1]. Le passage suivant était, disaient-ils, un aveu des imputations de ses accusateurs et de ses juges :

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toutes les haines et tous les ressentiments et nommément tout ce qui se rapporte aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur du peuple qu'en régnant selon les lois ; mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter ni faire le bien, qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. »

Jugeant ainsi le testament de Louis XVI, ils virent plus d'avantage que d'inconvénient à lui donner une complète publicité. Les journaux l'imprimèrent dès le 23 janvier ; il fut bientôt après gravé, et on le vendit surmonté des portraits du roi et de sa famille. Cette tolérance dura peu, et bientôt il y eut péril à conserver de tels souvenirs. La vénération qui dès lors s'attacha à la mémoire du roi, le sentiment de tristesse que sa mort avait laissé dans les esprits furent renfermés, mais non étouffés. Le 21 janvier devint une fête révolutionnaire ; il resta un jour de deuil pour ceux même qui n'y attachaient aucun esprit de parti.

La fin tragique de Louis XVI, non-seulement honora son caractère, mais elle apprit à mieux juger sa vie et son règne, à reconnaître la pureté de ses sentiments de bienveillance pour le peuple, son amour pour la justice, son désir de rendre la France heureuse. Une opinion impartiale se forma sur sa conduite. Les exagérations passionnées, les imputations calomnieuses, les grossiers outrages répandus dans le vulgaire firent place à une appréciation plus équitable, qui est devenue la sentence prononcée par la postérité.

Louis XVI était monté sur le trône à une époque où avaient disparu les idées de droit divin et de possession féodale. La tradition de Louis XIV avait fini ; son arrière-petit-fils n'avait plus la conscience d'être un maître absolu, n'ayant de devoir qu'envers Dieu, de qui il tenait sa couronne ; il croyait avoir des devoirs héréditaires envers la nation, la royauté était pour lui une magistrature dévolue par la naissance. Dès

[1] Note du *Moniteur*, n° du 28 janvier 1793. — Mémoires de Dumouriez.

les premiers jours de son règne, il se préoccupa du bonheur de son peuple. Ses ministres furent d'abord choisis parmi les hommes qui avaient dirigé leurs études et leurs recherches vers l'amélioration des sociétés humaines. Lui-même, comme on le voit dans des lettres encore inédites, appelait leur attention sur les questions de bien public, d'humanité et de justice, qui furent traitées et résolues après son avénement. Ami de la liberté civile, il songeait peu à la liberté politique. Peut-être lui semblait-elle un moyen plus hasardeux, moins facile et moins prompt d'arriver aux affranchissements et aux progrès par lesquels il voulait acquitter son devoir et honorer son règne. « Donnez-moi cinq années de despotisme, disait M. Turgot, et la France sera libre. » Lorsqu'un si grand esprit, lorsqu'un ministre préférait cette voie, il était naturel qu'un roi la crût meilleure.

Mais il rencontra de grands obstacles; les priviléges et les abus avaient de profondes racines, de zélés défenseurs, de sorte qu'on se trouva amené à commencer par la liberté politique; le pouvoir royal espéra y trouver les moyens de vaincre les résistances qui s'opposaient à l'égalité devant la loi et au sacrifice des intérêts privés devant l'intérêt général. Les privilégiés eux-mêmes voulaient mettre la main aux réformes pour en avoir le mérite ou pour les limiter. De là les Notables, les États généraux et le commencement du régime représentatif. Il était d'abord constitué de manière à maintenir ce qu'il s'agissait de changer. Un acte de pouvoir était indispensable pour surmonter cette difficulté. Le roi ne sut pas ou ne put point le faire : l'insurrection s'en chargea.

Alors plusieurs éléments nécessaires à une société bien réglée n'eurent plus leur part de représentation. Le pouvoir, la religion, la pratique des affaires, l'esprit de conservation ne semblèrent plus que des prétextes d'oppositions dont se couvraient des intérêts privés. La royauté devint nominale, impuissante et méprisée. Les uns la dépouillèrent de la force qui lui était nécessaire; les autres travaillaient déjà à la supprimer. Il y avait un parti à qui Louis XVI, dans son testament, crut avoir à pardonner de lui avoir « fait beaucoup de mal par un faux zèle ou un zèle mal entendu. »

Ainsi, il n'avait où se prendre; nulle opinion ne pouvait lui servir d'appui; elles étaient hostiles ou compromettantes. Si quelques hommes avaient cherché à reconstituer le pouvoir royal et l'ordre public, ils auraient vu bientôt tous les partis coalisés contre eux. D'ailleurs ils ne voulaient point faire le sacrifice entier de leur popularité; ainsi on ne pouvait se fier à eux.

Livré à lui-même avec un caractère incertain et timide; ignorant ce que de plus habiles que lui ignoraient aussi : jusqu'où peuvent aller les

hommes lancés dans une révolution; n'ayant nulle expérience des esprits et des caractères, hormis des courtisans, des serviteurs ou des solliciteurs, il flottait dans de continuelles indécisions. Elles devaient sembler des faussetés et susciter la méfiance. Aucun parti, aucune opinion, aucun projet n'obtint sa confiance, ni son complet assentiment.

Il s'abandonna au cours des événements : il essaya la fuite; son évasion n'était pas combinée avec l'émigration; il avait pris soin de se cacher de son frère. Réellement il avait le projet de se rendre à Montmédi ; appuyé des troupes que commandait M. de Bouillé, il aurait cherché à traiter avec l'Assemblée. C'était un projet hasardeux, conçu sans prévoyance ; on ne saurait conjecturer ce qui serait arrivé si le roi n'avait pas été ramené à Paris. Dès lors il ne fut qu'un prisonnier. Le mauvais succès de sa tentative avait redoublé son incertitude et ses craintes. Il avait l'instinct de sa perte et demeurait comme immobile et stupéfait en face du péril qui le menaçait. Sans doute il admettait parfois quelques chances de salut indépendantes de sa volonté et de son action : car quel est le condamné qui peut se défendre de toute lueur d'espérance ? En réalité, il attendait le coup qui devait le frapper : c'était là tous ses crimes.

Ceux qui avaient conspiré contre lui et contre les lois du pays avaient-ils le droit de le juger ? Pouvaient-ils même exercer sur lui cette justice qu'on appelle la justice politique ? Qui d'eux ou de lui avait attenté à la constitution et à la liberté ? Qui d'eux ou de lui avait voulu la guerre ? Qui d'eux ou de lui s'apprêtait à répandre plus de sang et à rendre la France plus malheureuse ? Qui d'eux ou de lui faisait espérer à la nation un gouvernement plus régulier et plus durable ? — Il ne fallait pas un long avenir pour répondre à ces questions.

LES VOYAGEURS NOUVEAUX



Mme N***. — LES FORÊTS DU CANADA.

(2e ARTICLE [1].)

A la pointe de l'île de Montréal est le village de Sainte-Anne, dont on entend souvent prononcer le nom parmi les bateliers canadiens. Quelque trajet qu'ils aient déjà fait pour remonter le Saint-Laurent, c'est là qu'ils placent leur point de départ pour l'ouest, et Sainte-Anne est leur patronne. S'ils descendent à terre, ils ne manquent pas d'entrer dans la chapelle de la sainte et de faire brûler un cierge sur son autel ; s'ils ne peuvent s'arrêter, ils salueront en passant son église, et plus d'un en se courbant sur sa rame, lui adressera tout bas une humble prière. Thomas Moore, en descendant le Saint-Laurent, a composé pour ces bateliers ce chant caractéristique :

« Aux sons de la cloche du soir, nos mains se reposent, et notre voix s'élève. Quand le rivage nous apparaît dans l'ombre avec ses bois, nous entonnons notre hymne de départ, notre hymne à sainte Anne. Ramons, frères, ramons, le courant est fort, le rapide est près, et la nuit approche.

« A quoi servirait de déployer notre voile ? Pas un souffle d'air ne ride l'onde bleue. Mais dès que le vent se lèvera sur la plage, nous laisserons tomber nos lourds avirons. Souffle, brise propice, souffle ; le courant est fort, le rapide est près, et la nuit approche.

« Rivière de l'Ottawa, la lune nous verra voguer sur tes flots. Sainte patronne de ces îles, écoute nos prières. Accorde-nous un ciel pur, un bon vent. Souffle, brise propice, souffle, le courant est fort, le rapide est près, et la nuit approche. »

Près de là, en effet, commencent ces chutes d'eau si rapides qui entravent la navigation sur les fleuves de l'ouest. Ce sont les Français qui les premiers ont appris à surmonter ces entraves ; ce

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXII, p. 152.

sont ces intrépides aventuriers, qu'on appela les *voyageurs* et les *coureurs des bois,* qui les premiers ont osé pénétrer dans les sauvages déserts des savanes et des forêts, qui de distance en distance ont planté les jalons de la compagnie de la baie d'Hudson jusqu'aux extrémités de l'Amérique du nord et jusqu'aux bords de l'Océan pacifique.

La Compagnie employe encore les fils de ces hardis pionniers. C'est une race où le courage et l'habileté nautiques sont héréditaires. De leurs rustiques demeures de Sainte-Anne ou de la Chine, ils partent gaiement pour s'en aller à des centaines de lieues de distance chercher leur cargaison de fourrures. Ce n'est point avec une forte et massive chaloupe qu'ils peuvent entreprendre ces lointaines excursions, c'est avec un canot de trente-six pieds de long environ, de six pieds de large au milieu, formé d'écorce de bouleau, dont les diverses parties sont cousues avec des fibres végétales, et calfatées avec de la gomme. Un de ces canots porte quinze rameurs et peut prendre quatre passagers. Son chargement est divisé en ballots de quatre-vingt-quinze livres. Arrivé au portage, c'est-à-dire à l'endroit où l'on ne peut continuer à naviguer, une partie des bateliers se charge des ballots et les transporte par terre de l'autre côté de la cascade ; six autres prennent le canot vide sur leurs épaules, et le dos courbé sous ce fardeau, s'en vont ainsi à travers les rocs, et les broussailles, quelquefois sur un long espace, le remettre à flot dans la rivière. Les passagers font le même trajet en portant eux-mêmes leur bagage.

Grâce aux progrès industriels des temps modernes, le Saint-Laurent n'arrête plus les bateliers par ses anciens obstacles. Des canaux creusés le long des rapides ouvrent, depuis Québec jusqu'au lac Ontario un libre passage, non-seulement au léger canot, mais aux bateaux à vapeur.

Madame N*** s'embarque sur un des élégants bateaux à vapeur qui, chaque jour partent de Montréal pour Kingston. Un autre bateau à vapeur la conduit près de Peterborough, sur la petite rivière de l'Otanabee qui, il y a quelques années, n'était sillonnée que par les frêles embarcations des Indiens.

Peterborough est la capitale d'un district naguère encore silencieux et désert, maintenant animé çà et là par le travail des laboureurs. C'est l'entrepôt, le lieu de ravitaillement du colon qui s'en va tracer son domaine dans les bois, et y bâtir sa demeure. C'est un curieux

spectacle que celui de cette bourgade naissante, qui, quelque jour probablement, sera une grande cité, qui maintenant n'est qu'un assemblage de boutiques et de tavernes sans cesse occupées, et par le cultivateur du voisinage qui y apporte la récolte de son champ, et par le nouveau venu qui y achète ses provisions, et par toutes les familles d'émigrants qui s'y reposent quelques jours. Que de rêves ont été faits à cette entrée dans la forêt ! Que d'espérances de fortune se sont éveillées dans la pensée des colons à cette dernière halte, et que de regrets aussi plus d'un pauvre cœur a éprouvés là au souvenir de la patrie lointaine !

Derrière la ville est un vaste espace où s'élèvent des huttes en bois, espèces de caravansérails habités par une foule d'émigrants. Les uns restent là, en attendant qu'ils aient préparé une autre habitation à leurs femmes et à leurs enfants ; d'autres ayant acheté à la chancellerie anglaise des lots de terrain dans cette contrée sans en savoir la vraie situation, s'effrayent à la vue des profondes forêts où ils doivent aller les défricher ; d'autres enfin ont revendu sur place leur propriété, après un premier essai de culture et achèvent de dépenser l'argent qu'ils en ont reçu.

Alles Anfang ist schwer, disent les Allemands : tout commencement est difficile, et le commencement d'une œuvre de colon ne fera pas mentir le proverbe. Si le gouvernement anglais concède la terre du Canada à très-bas prix[1] et si cette terre est d'une nature fertile, ce n'est pas sans beaucoup de frais qu'on parvient à y semer sa moisson.

Les grands bois de chênes et de sapins qui, dans notre pays, ont une si grande valeur, ne sont là-bas, dans les districts éloignés des grands fleuves ou des autres voies de communication, qu'un difficile obstacle. En prenant possession du lot de terrain dont il s'est rendu adjudicataire, le colon y entre avec la hache. Il faut d'abord qu'il abatte ces bois dont son sol est couvert, qu'il les arrache ensemble, à l'aide de plusieurs couples de bœufs attelés à leur tige, et les brûle ; qu'il recueille les tisons à demi-consumés et en fasse un nouveau bûcher. C'est un étrange spectacle que celui d'un de ces vastes brasiers pétillant, éclatant la nuit au milieu du désert, répandant au loin dans l'obscurité ses lueurs ardentes. Quelquefois le vent, chassant les flammes de côté, le feu se communique à des

[1] Quatre shellings (5 francs) l'acre, payables en trois ans.

arbres sur pied, court de rameau en rameau et dévore un large espace; mais personne ne s'en inquiète. Il se passera encore bien du temps avant que, dans les terres vierges de l'Amérique de l'Ouest, on en vienne à sentir la nécessité de ménager les bois.

Une fois le sol éclairci par la hache, déblayé par le feu, le propriétaire entoure son domaine d'une clôture, et alors seulement prépare sa charrue, ouvre ses sillons. S'il est actif et vigoureux, il accomplira lui-même, à peu de frais, une grande partie de sa tâche. S'il est obligé de prendre des ouvriers, il lui en coûtera cher; car ici, la journée d'un simple manœuvre est à un taux élevé. La meilleure situation est celle d'un père de famille qui emmène au Canada des enfants robustes et laborieux.

Quant à l'habitation du colon, elle est rapidement et économiquement construite, grâce à la coutume établie dans le pays. Au jour où il veut entreprendre d'élever son gîte, le colon appelle à son aide ses voisins, c'est-à-dire tous les défricheurs qui déjà ont leur demeure faite, à plusieurs lieues de distance. Tous arrivent à heure dite avec leurs bœufs, leurs chariots, leurs instruments de labour, et tous se mettent gaiement à l'œuvre. Celui-ci charrie les poutres qui doivent former les murailles du *loghouse;* celui-là les taille, les arrondit; cet autre coupe les mortaises, puis les différentes pièces de l'édifice sont rejointes, étagées, et souvent il arrive, par ce concours empressé de tant d'hommes expérimentés, que telle pauvre famille d'émigrants, qui le matin s'éveillait sous une tente vacillante, se repose le soir sous un toît solide. Ce travail s'appelle le travail de la *bee* (de l'abeille). C'est en effet un essaim d'abeilles qui construisent en commun une nouvelle ruche. Le colon n'a point de salaire à offrir à ses charitables architectes; il leur donne seulement la nourriture. Mais le service qu'il a reçu d'eux, il le rendra à son tour à un nouveau venu. Chacun comprend que la famille qui vient si loin chercher un refuge n'apporte pas avec elle les pépites d'or de la Californie, et se fait un devoir de lui venir en aide dans ses premières sollicitudes. L'arrivée d'un émigrant est, du reste, pour les habitants épars d'un de ces lointains districts, un heureux événement : c'est un voisin de plus; c'est un ami. Dans les grands centres de population, l'ambition et la vanité enfantent la concurrence et l'envie. Dans l'isolement, l'homme a besoin de l'homme. « J'ai été jeune, dit le ***Havamal*** islandais, le chant suprême d'Odin, j'ai voyagé seul et je me

suis égaré. Je me suis senti riche quand j'ai trouvé un compagnon. L'homme est la joie de l'homme. »

Les maisons érigées par la fraternelle collaboration de la *bee* ne sont, bien entendu, que des édifices d'un caractère tout primitif. Les mêmes circonstances produisent dans des lieux fort éloignés l'un de l'autre les mêmes habitudes. La plupart de ces maisons ressemblent aux cabanes en bois des *Nybyggare* de Suède et d'un grand nombre de paysans russes. On n'y voit point de plancher sur le sol, et quelquefois point de vitres.

Madame N*** raconte avec une aimable gaieté de quelle façon fut construite la sienne. « Pour réconforter nos bons voisins après leur travail, nous avions une ample provision de whiskey, de lard salé, de pommes de terre, et j'avais préparé un énorme pudding au riz. Le repas fut servi en plein air ; nous nous assîmes en cercle par terre, et nous rîmes cordialement de ce *pic-nic* dans le désert. Tous mes hôtes étaient très-contents ; malgré la différence de rang, d'âge, de fortune, de cette cohorte d'ouvriers volontaires, ils s'accordaient parfaitement. Dès le premier jour, mon mari faisait un grand éloge de leur construction. Le lendemain, j'allai la voir, et j'éprouvai à la regarder une pénible surprise. Ce n'était qu'un carré oblong de longues poutres posées l'une sur l'autre, sans une porte, sans une fenêtre ; on eût dit d'une cage grossière. Deux jours après, les portes et les fenêtres avaient été taillées sur la façade ; les traverses du toît étaient posées, les interstices des poutres étaient remplies avec de la mousse, puis le tout plâtré en dedans et en dehors. Mon mari travailla lui-même à y poser des vitres, et je reconnus l'erreur de ma première impression. »

La maison achevée, le colon est à l'abri du froid et de l'orage, mais ce n'est qu'à la saison suivante qu'il recueillera les premiers produits des champs qu'il a ensemencés, et dans sa retraite ce n'est pas une petite difficulté que de faire venir les provisions dont il a besoin. La seule ville où il puisse se les procurer est peut-être à vingt lieues de distance, vingt lieues de chemin mal frayé à travers les bois, qu'on ne peut parcourir que lentement avec un attelage de bœufs.

« Vous profitez, dit madame N***, du départ d'un chariot pour demander les diverses choses nécessaires à la vie journalière, et le riz, le sucre vous arrivent dans des enveloppes rompues par les cahots,

mêlés au poivre et à la moutarde. Que pensez-vous d'un pudding assaisonné au poivre, et d'une compote inondée de sel ? Si l'on se plaint, l'épicier rejette l'accident sur la négligence du charretier, et le charretier accuse les mauvaises routes dont il s'estime, dit-il, fort heureux d'être sorti sans se briser quelque membre.

« Quelquefois, dans les premiers temps d'une installation, on est exposé à de plus grands regrets. C'est la saison des pluies qui empêche les charretiers de se rendre à la ville. C'est la viande salée ou la farine qui manque dans les magasins. Il faut alors avoir recours à l'obligeance d'un voisin, ou vivre uniquement de pommes de terre. Notre provision de thé et de café étant complétement épuisée, j'en ai été réduite au thé des Yankee, c'est-à-dire à la décoction d'une espèce de plante sauvage fort amère, mais qui a, dit-on, une vertu hygiénique. »

Cependant les jours viennent où le colon canadien n'a plus à redouter qu'une minime partie de ces difficultés. Il élève des bestiaux, il récolte dans ses champs du blé et du maïs ; il a près de lui l'érable qui distille le sucre. Son jardin lui donne des légumes savoureux, les lacs ou les rivières du voisinage lui donnent du poisson, les forêts, du gibier en abondance, les plaines incultes, des groseilles et d'autres fruits dont sa femme fait des conserves. Le jour vient où il se voit sous son toit assuré d'une honnête indépendance, possesseur d'un fertile domaine, heureux des biens qu'il a acquis, heureux surtout de pouvoir se dire qu'il les doit à son travail, à sa patience, ces deux austères vertus qui donnent au cœur une forte trempe et ennoblissent la fortune.

Quelque temps après son installation, madame N*** écrit à sa mère : « Notre maison se compose d'un joli salon au rez-de-chaussée, d'un grand cabinet, d'un office et d'une cuisine. Au premier sont les chambres à coucher. Quelle coquille de noix, allez-vous dire. Oui, mais dès que nous aurons reçu les planches que nous attendons de la ville, nous y ajouterons une galerie, un *verandah* qui en été nous servira de salle à manger. Nos fenêtres s'ouvrent du reste sur les lacs, et de tous côtés nous avons devant nous un joli paysage. Notre mobilier n'est pas riche, mais nous l'améliorerons. Nous avons dans notre salon une cheminée à la Franklin, un canapé qui au besoin sert de lit, des chaises canadiennes en bois peint, et sur le plancher une natte indienne. Un des côtés de cette pièce d'apparat est occupé

par mes livres; un autre recouvert par des cartes et par quelques gravures. »

Au printemps, l'aimable Anglaise se réjouit à l'aspect des fleurs qui s'épanouissent dans les champs, des plantes qu'elle a semées et qui verdissent dans ses jardins. Une partie de l'agreste végétation canadienne est pour elle toute nouvelle. A l'aide de quelques Indiens campés dans le voisinage, elle en étudie les propriétés, elle apprend l'usage que font les indigènes de telle plante médicinale, ou nutritive, et le nom qu'ils lui donnent. Elle observe aussi avec une vive curiosité et une joie enfantine plusieurs espèces d'animaux qu'elle n'a point vus en Angleterre. C'est l'oiseau rouge, le rossignol de la Virginie, l'oiseau bleu des contes des fées, l'oiseau noir, chantre mélodieux, l'ortolan des neiges, dont le plumage blanc brille la nuit comme une étoile sur les sombres rameaux des pins. C'est le rat musqué, l'écureuil au poil noir comme le jais, et l'écureuil volant que deux légères membranes, qui s'ouvrent comme deux ailes, soutiennent en l'air.

Ses amis les Indiens lui apportent pour un peu de tabac et de café, du poisson qu'ils vont pêcher la nuit, dans le lac, à la lueur des torches. Leurs femmes lui brodent des mocassins et lui tressent des corbeilles. « Elles sont, dit Madame N***, très-habiles en plusieurs genres de travail. Elles façonnent des seaux en écorce de bouleau, dont on se sert pour porter l'eau, le lait et les autres liquides. La plupart de mes ustensiles de ménage ont été faits par elles. Elles fabriquent aussi des objets de luxe, des portefeuilles, des boîtes à ouvrage ornées de broderies d'une couleur éclatante et d'un dessin charmant. »

L'hiver du Canada, tel que nous le dépeint Madame N***, n'est pas si terrible qu'on se le figure en général dans les contrées méridionales de l'Europe. C'est, au contraire, une saison très-gaie et très-animée. Un jour elle écrit à sa mère : « Vous craignez que l'hiver de ce pays ne me soit préjudiciable. Jamais je n'ai joui d'une meilleure santé. A cette époque de l'année, il y a dans la pureté de l'air une sorte d'esprit et de vigueur qui s'infuse dans le sang, et l'aspect des campagnes couvertes d'une neige étincelante, sous un ciel transparent, ne ressemble nullement à ce que l'on voit dans nos brumeux climats. Seulement l'éclat de la neige me fatigue les yeux, et je crois qu'il serait bon d'apporter ici des lunettes vertes. Dans les villes et

dans les districts populeux, l'hiver, bien loin d'être redouté est salué avec joie. C'est le temps où l'on se repose de ses travaux; c'est le temps des voyages et des parties de plaisirs. A peine la terre a-t-elle reçu sa première couche de neige, que toutes les voitures sont mises sur des traîneaux, et l'on s'enveloppe dans une pelisse en peau de buffle, et l'on part, et l'on glisse rapidement sur une route aplanie au son des grelots des chevaux que le froid anime aussi et rend plus agiles. »

La dernière lettre de Madame N*** dépeint d'une façon naïve et gracieuse l'heureuse situation qu'elle a atteinte après quelques années d'épreuve. « Nous avons été au printemps très-occupés; d'abord nous avons fait plus de sucre d'érable que les autres années, puis nous avons eu des ouvriers pour agrandir notre maison. Nous avons bâti une large cuisine et transformé l'ancienne en une chambre à coucher. Ensuite nous avons élevé une serre et nous venons de terminer la construction d'une grange où j'ai réservé une place pour ma volaille. J'ai maintenant des poules, des coqs, des canards, des dindons, toute une basse-cour où, malheureusement, l'épervier fait quelquefois d'atroces ravages. Notre jardin est élargi et traversé par deux allées. Nous y avons fait de nouvelles plates-bandes et planté de nouveaux arbres. Mon mari est gai, mon enfant grandit et court joyeusement de côté et d'autre. Notre solitude s'est peuplée de plusieurs familles d'émigrants qui nous font une agréable société. Enfin, après bien des essais difficiles, après bien des jours de trouble et de tristesse, grâces à la bonté de la Providence, nous possédons un vrai bien-être. Nous sommes riches même, car notre propriété a acquis par notre travail une valeur assez considérable. Quoique je ne pourrais dire sans être accusée d'insensibilité que je ne regrette pas mon pays natal, je l'avoue, je suis heureuse ici, j'aime ce sol où nous nous sommes créés un doux asile. »

En analysant ce récit de voyage, nous ne prétendons point encourager une seule pensée d'émigration. Mais dans les douloureuses agitations de la vieille Europe, dans l'inquiétude qui s'est assise à tant de foyers, dans la tristesse qui a saisi tant de cœurs, dans les ombres sinistres du présent et les craintes de l'avenir, plus d'un lecteur se surprendra peut-être à rêver une retraite tranquille sur une terre française, sur une terre catholique, à l'ombre des grands bois, au bord des fleuves du Canada.

X. Marmier.

OBSERVATIONS

SUR

LA STATISTIQUE INTELLECTUELLE

ET MORALE DE LA FRANCE

PENDANT LA PÉRIODE DE VINGT ANS (1828-47)

OU RÉPONSE AUX OPINIONS ÉMISES ET AUX CHIFFRES PRODUITS PAR PLUSIEURS MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DANS LES SÉANCES DU 29 SEPTEMBRE, DU 13 OCTOBRE ET DU 10 NOVEMBRE 1849.

(2e ARTICLE [1].)

> L'instruction n'est qu'un pouvoir de plus ajouté à tous les autres. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation, chose fort différente, et surtout l'éducation religieuse.
>
> (COUSIN, *Compte-rendu*, p. 419.)
>
> L'instruction est une faculté, une puissance de plus ; mais, comme toute puissance humaine, c'est une puissance pour le mal autant que pour le bien.
>
> (DE RÉMUSAT, *ibid.*, p. 434.)

Je vais examiner maintenant quelques-unes des observations faites par MM. de Rémusat et Cousin.

Savoir lire, écrire et compter est une chose qui *n'a aucun rapport* avec les variations de la justice criminelle [2]. Telle est l'assertion absolue mise en avant et appuyée d'un « à plus forte raison, » par M. de Rémusat ; et cependant, le savant académicien n'a pas craint d'affirmer un peu plus haut que « l'instruction est une faculté, une puissance de plus, une puissance morale en ce sens, que ce n'est pas une puissance physique, mais comme toute puissance humaine, une puissance pour le mal autant que pour le bien [3]. »

[1] Voir *le Correspondant,* tome XXVII, page 610.

[2] M. Dunoyer dit formellement le contraire : « *L'instruction n'est pas indifférente* à la moralité. » Compte-rendu, p. 424.

[3] Compte-rendu, p. 436 et 434.

J'ai bien de la peine à comprendre comment une puissance *morale,* une puissance *autant pour le mal que pour le bien* (sans doute suivant la direction qui lui est imprimée), peut n'avoir aucun rapport avec les variations de la justice criminelle. Qu'il soit difficile d'apprécier exactement son influence, de décider si elle est bonne ou mauvaise, si elle accélère ou si elle retarde les progrès de la criminalité, je l'admettrai volontiers. Mais que cette influence soit nulle, cela est tout simplement impossible, surtout en présence du dévergondage de la presse, et au milieu des absurdités, des immoralités, des abominations et des impiétés qu'elle ne cesse de vomir et de propager jusque dans les hameaux les plus retirés. Il est impossible de penser que l'immense puissance dont dispose la presse n'agisse pas d'une manière plus énergique sur ceux qui, sachant lire, la reçoivent directement, que sur les malheureux qui, à cause de leur ignorance même, ne la reçoivent que d'une manière plus ou moins indirecte, par leurs relations avec les *liseurs.*

Ceux qui ont appris à lire sont, sous ce rapport du moins, exposés à des dangers incomparablement plus grands que ceux qui menacent les illettrés, ainsi que l'affirme avec raison M. Giraud[1]. Si donc, en même temps qu'on a cultivé leur intelligence, on a négligé les affections de leur cœur et la direction de leur volonté, ils doivent nécessairement succomber plus souvent au mal que ceux qui sont exposés à des dangers moins grands et moins nombreux. Il me semble que c'est là une conclusion incontestable.

Au reste, l'examen attentif des faits montre les déplorables ravages de cette funeste influence. Voilà bientôt dix ans que dans un mémoire lu à l'Académie[2], j'ai déjà signalé ce danger, et je demande la permission de transcrire ici quelques extraits de ce travail : « Il « semble qu'il y ait en dehors de l'instruction des influences délé- « tères qui viennent corrompre d'une manière spéciale les intelli- « gences qui ont reçu une certaine culture. Nous ne voulons pas ici « faire le procès à la presse périodique et à la littérature du jour; « cependant, nous sommes intimement convaincu qu'en mettant « continuellement en question les principes et les institutions qui ser- « vent de bases à la morale et à la société, elles contribuent puis- « samment à jeter le doute dans les intelligences, et par suite le dé-

[1] Compte-rendu, tom. XVI, p. 427. — [2] Le 26 septembre 1840.

« couragement, le désordre et le déréglement dans les volontés.

« Ce moyen de démoralisation ne pouvant influer d'une manière « directe que sur la moralité des individus qui ont reçu une cer-« taine instruction, ne donnerait-il pas en partie l'explication de « l'augmentation du nombre moyen des accusés *instruits* et *lettrés* à « mesure qu'ils avancent en âge, c'est-à-dire à mesure qu'ils res-« tent plus longtemps sous l'influence délétère des mauvaises doc-« trines.

« Quoi qu'il en soit de cette explication et de toute autre qu'on « pourra donner de ce fait, notre travail n'en prouve pas moins la « nécessité de moraliser de plus en plus, sous le rapport politique et « religieux, l'instruction à tous les degrés, mais surtout l'instruction « secondaire qui, sous ce double rapport, nous semble laisser encore « beaucoup à désirer.

« En effet, dans les modèles de littérature ancienne que, pendant « sept ou huit ans, on propose à l'admiration des élèves de nos « établissements secondaires, ce sont surtout les idées païennes et « républicaines qui dominent; l'enseignement religieux donné une ou « deux fois par semaine, et dont on ne demande guère compte, ni « dans les inspections, ni dans les examens de fin d'année, ni dans « l'obtention des grades, est bien peu de chose pour les élèves, à « côté de la nourriture quotidienne des auteurs profanes.

« Sous le rapport politique, il n'y a rien ou presque rien pour con-« trebalancer dans leur esprit les opinions républicaines de la plu-« part des auteurs classiques. Aussi voit-on un grand nombre de ces « jeunes gens jetés au milieu de la confusion politique, morale et re-« ligieuse qui règne dans la presse et la littérature, abandonner la « pratique et les préceptes de la religion dont ils n'ont le plus sou-« vent qu'une connaissance superficielle. Bafouer la forme monar-« chique de notre gouvernement [1], qu'ils ont étudiée, pour la pre-« mière fois, dans tel ou tel journal de l'opposition.

« Nous croyons donc que, sous le double rapport politique et reli-« gieux, l'enseignement universitaire demande quelques réformes,

[1] Quand j'écrivais ces lignes, je ne prévoyais pas le renversement de la monarchie et l'avénement de la République dans un délai si court; je ne puis donc pas prétendre avoir prédit la République : on m'accordera du moins que les dangers que j'annonçais alors à la monarchie et contre lesquels je demandais des remèdes, n'étaient pas chimériques.

« afin qu'il devienne plus monarchique, plus moral et plus chré-
« tien [1]. »

En 1841, je suis revenu de nouveau sur le même sujet et l'on me pardonnera une citation de ce travail qui, comme le premier, est resté manuscrit, mais comme il est déposé à l'Institut depuis qu'il a été lu, on pourra y vérifier l'exactitude de mes paroles : « Nous pou- « vons donc regarder comme bien constatée cette proposition géné- « rale que, dans l'état actuel des choses, il y a moins d'accusés in- « struits parmi les jeunes que parmi ceux qui sont plus âgés. D'un « autre côté, tous les documents sont d'accord là-dessus, parmi les « individus qui composent la jeune population, il y en a, toute propor- « tion gardée, un bien plus grand nombre d'instruits que parmi ceux « qui sont plus âgés. Que conclure de ces deux propositions, qui « semblent s'exclure, et qui cependant ne sont l'une et l'autre que « l'expression rigoureuse de faits nombreux et bien constatés, sinon « qu'il y a dans notre société une influence délétère et immorale qui « agit d'une manière plus énergique sur les individus instruits que « sur les ignorants ? Quand nous ne connaîtrions pas toutes les doc- « trines irréligieuses, immorales et anarchiques qui se produisent « sous toutes les formes, dans les livres, les brochures et les jour- « naux, nous pourrions conclure leur existence de cette comparaison « entre l'état intellectuel de la population et l'état intellectuel des « accusés de différents âges. Ainsi de ce que, dans un âge plus avancé, « les individus instruits commettent, toute proportion gardée, plus « de crimes que les individus ignorants, *il ne faudra pas s'en pren-* « *dre à l'instruction, mais à l'aliment qu'on lui fournit.*

« Si la presse ne produisait que des œuvres scientifiques, littérai- « res, morales et religieuses, si elle ne prêchait que l'ordre, la sou- « mission aux lois et au gouvernement, il n'y a pas de doute que les « gens instruits, se trouvant directement sous l'influence d'idées « saines et morales, ne devinssent les plus moraux des membres de « la société ; si, au contraire, la presse est irréligieuse, immorale, « anarchique, les gens qui liront ses productions et qui se trouve- « ront ainsi directement sous son influence, c'est-à-dire les gens in- « struits, seront forcément plus irréligieux, plus immoraux, plus

[1] Note sur l'état intellectuel des accusés, des condamnés et des récidivistes, comparé à l'état intellectuel de la population, pendant la période de dix ans 1828-37, p. 13 et 14 du manuscrit déposé après la lecture.

« anarchistes que les ignorants qui, par leur ignorance même, se-« ront à l'abri de l'influence directe de ces funestes doctrines, à « moins donc qu'en enseignant à lire et à écrire on n'enseigne en « même temps les devoirs de l'homme et du citoyen d'une manière « assez solide pour qu'il puisse résister à toutes les mauvaises in-« fluences qui l'attendent dans la société.

« En présence de ces faits quel est le devoir de la société? Elle « doit, d'un côté, fortifier l'instruction et l'éducation morale, reli-« gieuse et politique de la jeunesse, afin de mettre l'individu à même « de distinguer le bien du mal dans les productions littéraires, scien-« tifiques, morales, politiques ou religieuses qui nous inondent; de « l'autre, réprimer sévèrement la licence de la presse, non-seule-« ment dans les publications périodiques, mais encore dans les li-« vres et les brochures, non-seulement sous le rapport politique et « gouvernemental, mais encore, sous le rapport moral et religieux[1]. »

En 1843, j'ai de nouveau agité à peu près la même question; mais comme ce travail a été publié *in extenso* dans les *Comptes-rendus des travaux de l'Académie*[2], je me bornerai à y renvoyer. J'espère revenir encore sur cette importante question et montrer mathématiquement les ravages produits par l'influence délétère des mauvaises lectures, mais j'avais hâte de relever une assertion qui m'a paru inexacte. Ici, du moins, je ne suis pas seul de mon avis, je puis invoquer même l'autorité de quelques-uns des membres de l'Académie, de MM. Portalis et Giraud, par exemple.

Après avoir dit « dans quelles conditions l'instruction primaire a « fortifié les bonnes et honnêtes inclinations, réprimé les mauvais « penchants, maintenu l'esprit de famille, l'amour du pays et les « bonnes mœurs, M. Portalis ajoute : En France, malheureusement, « lorsque l'instruction s'est répandue parmi les peuples dans les cam-« pagnes et dans les villes, elles étaient *inondées d'écrits immoraux,* « *obscènes, impies, anarchiques ; l'instruction sécularisée avait perdu*

[1] *Essai sur la statistique intellectuelle des départements de la France*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques le 9 octobre 1841. Ces passages m'ont valu dans le temps des observations très-peu bienveillantes de la part de quelques amis de la liberté illimitée de la presse.

[2] STATISTIQUE INTELLECTUELLE DES CONSCRITS; ÉTAT INTELLECTUEL DES ACCUSÉS; *Période de quatre ans,* 1838-41 ; *comparaison de* 1838-41 *avec* 1828-37 ; *influence de l'instruction sur la criminalité.* Compte-rendu, tom. IV, p. 270-286, *Moniteur* des 8 et 10 décembre 1843.

« *tout caractère religieux, l'idée chrétienne en était bannie, le fana-* « *tisme révolutionnaire reléguait les doctrines morales au rang des su-* « *perstitions.* LA DIFFUSION DE L'INSTRUCTION DEVAIT PORTER DE MAU- « VAIS FRUITS EN DE TELLES CIRCONSTANCES : *Il ne faut pas s'en prendre* « *à elle*[1]. » (C'est précisément ce que j'ai dit, en 1841, voyez plus haut, p. 364.)

M. Giraud n'est pas moins explicite : « Au nombre des *causes* les « *plus actives de la dépravation qu'on signale dans l'instruction popu-* « *laire,* dit ce savant, je dois *dénoncer* à l'Académie le *colportage* « *des mauvais livres ; le mal qu'il fait est* INCALCULABLE ; et malheu- « reusement la police ne fait rien ou fait très-peu de chose pour ré- « primer ce délit. Je pourrais citer tel livre abominable qui a été « tiré à cent cinquante mille exemplaires et épuisé en très-peu de « temps ; on répand les doctrines et les insinuations les plus perverses « sous forme d'almanach à 2 sous ; et ce n'est plus seulement sur « les quais que se trouvent ces mauvais livres ; le colportage les « propage par milliers jusque dans les hameaux les plus retirés[2].

« Sans doute l'instruction ne suffit pas, ajoute M. Cousin, il faut « encore, il faut surtout, je le répète, un milieu moral, et, lorsque « j'ai vu, en France, la *littérature qui a prévalu pendant les dernières* « *années, exalter l'orgueil et la passion des jouissances matérielles,* « J'AI BIEN SENTI QUE L'INSTRUCTION PRIMAIRE SERAIT INSUFFISANTE OU « MÊME DANGEREUSE. Un gouvernement qui, souffrant ou même en- « courageant la corruption générale, se repose sur l'instruction pri- « maire comme sur un remède infaillible, ressemble à un père de « famille qui, au milieu d'une épidémie effroyable, serait tranquille « sur ses enfants parce qu'il les enferme quelques heures par jour « dans un lieu à peu près sain, en les laissant exposés tout le reste « du temps à l'influence épidémique[3]. »

Peut-on dire, avec M. de Rémusat, que la connaissance de la lecture, de l'écriture et du calcul, qui place les populations sous l'immense influence de ces publications abominables, soit sans aucun rapport avec les variations de la justice criminelle ? Que le mal incalculable que font ces écrits immoraux, obscènes, impies, anarchiques dans nos villes et dans nos campagnes, qu'ils *inondent*, n'accélère pas un peu la marche ascendante de la criminalité ? Que le

[1] Compte-rendu, p. 432-433. — [2] *Ibid.*, p. 425. — [3] *Ibid.*, p. 429-430.

savoir appliqué à la lecture de pareilles infamies soit sans aucune influence sur les actions et sur la conduite des personnes qui le possèdent ? Que l'exaltation de l'orgueil et de la passion pour les jouissances matérielles ne pousse pas quelques malheureux au délit et au crime ? La justice criminelle, dans ses perquisitions, n'acquiert-elle pas chaque jour la preuve matérielle, pour ainsi dire, qu'un grand nombre des mauvaises actions qu'elle est chargée de poursuivre, sont souvent précédées et amenées par de mauvaises lectures ? La préoccupation exclusive du *grand danger* dont la société est menacée par *la grande industrie*, suivant M. de Rémusat, a pu seul lui faire oublier le danger bien plus grand des mauvaises lectures.

« La grande industrie... voilà, suivant M. de Rémusat, la cause qui « agit le plus puissamment sur la moralité des masses. Voilà, pour « tout dire, *le plus grand danger*, et si les sociétés actuelles sont des- « tinées à périr, la grande industrie y sera pour quelque chose. Ce « sont ses effets, et non ceux de l'instruction populaire qui doivent « provoquer l'attention et l'inquiétude[1]. »

Personne, je crois, ne conteste aujourd'hui les dangers de la grande industrie, surtout quand on sait que pour favoriser certains de ses produits, on a activé et accéléré le mouvement industriel par des moyens plus ou moins factices, telles que des lois prohibitives, ou excessivement protectionnistes, des encouragements de toute espèce, accordés aux producteurs nationaux, des primes de sortie, etc. Cependant, pour atténuer ou dissimuler d'autres dangers tout aussi réels, il ne faudrait pas rendre l'industrie responsable de tous les maux et de tous les périls qui menacent les sociétés modernes.

Ce danger, quoique réel, n'est pas le seul, et, dans certaines localités, il trouverait, ce semble, de puissants contrepoids. Ainsi quelques-uns de nos départements les plus industriels sont loin d'être parmi les plus *criminels*, du moins si nous en jugeons par certains faits. Quand on ne considère que les accusés nés et domiciliés dans le département pendant chacune des périodes décennales 1828-37 et 1838-47, on trouve que le Nord, n'occupe que les 71ᵉ et 83ᵉ rangs et le Rhône les 80ᵉ et 82ᵉ. La Loire, qui est un département passablement industriel, est, presque d'après tous les faits criminels ou immoraux,

[1] Compte-rendu, p. 433-434.

d'une moralité bien supérieure à la moyenne des autres départements.

Mais il y a dans les chiffres de la justice criminelle quelque chose de plus général et de plus significatif : c'est la marche des nombres des accusés des diverses professions. Si la grande industrie était, ainsi que l'affirme M. de Rémusat, la cause qui agit le plus puissamment sur la moralité des masses, l'influence de cette cause devrait surtout se manifester dans la marche qu'ont suivie, depuis dix-huit ans, les nombres des accusés habitant une commune urbaine ou une commune rurale, exerçant des professions agricoles ou des professions industrielles.

Voici ce qu'indiquent les chiffres officiels.

PROFESSION OU DOMICILE DES ACCUSÉS.	NOMBRE EN		DIFFÉRENCES	
	1829-37	1838-46	TOTALES[1]	SUR 1000.
Attachés à l'exploitation du sol......	24542	23756	— 786	— 32
Chargés de mettre en œuvre les produits du sol[2].....................	15820	15247	— 573	— 36
Habitant une commune rurale.......	38952	39387	435	11
Habitant une commune urbaine......	26471	24392	—2079	— 78,5
Domestiques attachés à la personne..	3838	5093	1255	327
Ouvriers en soie, laine, coton (grande industrie)......................	4938	4277	— 661	—134

Ces chiffres tendent-ils à confirmer l'opinion émise par M. de Rémusat ? Ne semblent-ils pas prouver justement le contraire ? Loin de fournir des nombres d'accusés de plus en plus grands, les populations plus spécialement vouées à l'industrie en ont fourni des nombres de plus en plus petits. De 1839-37 à 1838-46, de quelque manière que l'on considère ces populations, on trouve une diminution notable dans le nombre des accusés qui leur appartiennent. Cette diminution, sur un total de 1,000, s'élève à 36 quand on embrasse l'ensemble des ouvriers chargés de mettre en œuvre les produits du sol, et à 134 quand on se borne aux ouvriers en soie, laine, coton, c'est-à-dire aux ouvriers voués plus spécialement à la *grande industrie*, et, quoique les populations urbaines s'accroissent tous les jours

[1] Le signe (—) indique une diminution.

[2] Sous le titre d'*ouvriers chargés de mettre en œuvre les produits du sol*, et formant la seconde classe des comptes rendus de la justice criminelle, on comprend : « *les ouvriers en bois*, charpentiers, menuisiers; — *en cuir, en peaux de toute es-* « *pèce;* — serruriers; — autres ouvriers *en fer et autres métaux;* — *en fil, laine,* « *coton et soie* et tout ce qui en dépend; — *en pierres :* maçons, couvreurs, etc.; « *produits chimiques* de toute espèce; — *en terre :* tuiliers, potiers, etc.; — vi- « triers peintres. »

de ce que les campagnes ont de moins moral, le nombre de leurs accusés a diminué de 78,5 sur 100, tandis que celui des populations rurales augmentait de 11. Cependant l'ensemble des professions agricoles offre aussi une diminution, mais cette diminution est moindre que celles qu'ont données les populations industrielles ; elle ne s'élève qu'à 32. La classe qui paraît s'être le plus démoralisée sous ce rapport, et je signale ce fait depuis dix ans [1], c'est celle des domestiques attachés à la personne, c'est-à-dire la classe qui est placée le plus directement sous l'influence intime des familles riches ou aisées; l'augmentation s'élève à 327 sur 1000, près d'un tiers.

Je ne veux pas donner à ces chiffres plus d'importance qu'ils n'en ont réellement : il est possible que, malgré les diminutions que je viens de signaler, les populations vouées à la grande industrie fournissent encore, toute proportion gardée, plus d'accusés que les autres professions; il est possible que les crimes le plus fréquemment commis par elles, aient pu être plus facilement *correctionnalisés* pendant cette dernière période de neuf ans, et qu'ainsi cette diminution ne soit que le résultat d'un simple déplacement et qu'elle soit plus que compensée par une augmentation considérable dans le nombre des délits ; mais tant que nous n'aurons pas un dénombrement de la population par professions, et tant que les prévenus jugés par les tribunaux correctionnels ne seront pas classés comme les accusés devant les assises, ce ne sont là que des *possibilités,* des hypothèses, et dans l'état actuel des choses, elles ne peuvent en aucune manière être invoquées comme des réalités contre les chiffres positifs et officiels fournis par dix-huit années de statistique criminelle. Ces chiffres, s'ils ne prouvent pas que les populations industrielles sont devenues plus morales, prouvent du moins qu'elles ne seront pas démoralisées plus que les autres, et que si les sociétés modernes sont menacées de périr, le danger ne vient pas exclusivement de la grande industrie.

Au reste, on ne voit pas trop pourquoi l'industrie, même la grande industrie, dépraverait la population si elle était bien dirigée, si ceux

[1] *Note sur la statistique intellectuelle et morale de la France,* lue à l'Académie des sciences le 5 octobre 1840. Comptes rendus, t. II, p. 567. *Mémoire sur la profession des accusés* pendant la période de 1829-44, lu à l'Académie des sciences morales et politiques dans les séances du 29 août, du 5 et du 12 septembre 1846. Comptes-rendus, t. X, p. 248, 256 et 318. *Journal des économistes,* février 1847, p. 235.

qui sont placés à la tête des grands établissements, si les chefs d'ateliers et les contre-maîtres étaient des hommes moraux, ainsi que cela se voit dans quelques localités; il me semble que, dans ces conditions, l'industrie contribuerait, au contraire, à moraliser les personnes qu'elle occupe, et ferait complétement disparaître les inconvénients et les dangers que peut faire naître l'accumulation d'un grand nombre d'ouvriers dans un même établissement, lors même que les deux sexes y sont en contact continuel.

Ah! sans doute, si les chefs de maisons ou d'ateliers sont les premiers à corrompre leurs ouvriers, à séduire les jeunes ouvrières, à mettre, comme on prétend que cela arrive dans quelques établissements, l'entrée de l'atelier au prix de l'honneur des jeunes filles qui viennent y demander du travail, alors la grande industrie devient réellement un grand danger, et les fabriques de grands centres d'iniquité.

Mais est-ce la faute de l'industrie? N'est-ce pas, comme toujours, la faute exclusive de l'homme vicieux et dégradé qui abuse d'une puissance nouvelle pour se livrer au mal? Tout dans ses mains devient instrument pour le commettre. L'homme abuse de la grande industrie, comme il abuse de l'instruction, comme il abusait autrefois de la puissance féodale, pour se livrer à ses passions mauvaises. La direction des grands établissements industriels peut donc devenir, entre les mains d'hommes corrompus et pervers, un véritable danger pour la société, absolument comme, dans le moyen âge, la possession d'un manoir fortifié devenait, entre les mains d'un brigand titré, un véritable fléau pour le pays qui l'entourait.

Mais, de même que les seigneurs du moyen âge n'étaient pas tous également les protecteurs ou les tyrans des populations soumises à leur pouvoir, de même les propriétaires et les directeurs de nos grands établissements industriels ne sont pas tous également les moralisateurs ou les corrupteurs des ouvriers placés sous leur direction. Les uns sont pleins de zèle pour le bien-être et la moralisation des travailleurs, les autres se bornent à les payer exactement suivant le travail effectué; d'autres, enfin, emploient l'immense influence dont ils jouissent pour les corrompre et les démoraliser. L'influence morale et sociale de la grande industrie sera donc heureuse, insignifiante ou dangereuse, suivant la prédominance des uns ou des autres.

On ne peut cependant nier que la grande industrie ne présente aujourd'hui de graves dangers. Mais est-ce uniquement et exclusivement la faute de l'industrie, des industriels et de leurs ouvriers? La presse antireligieuse, antichrétienne, antisociale, n'y aurait-elle pas une grande part? Si les idées subversives et les théories absurdes de Fourier, de Louis Blanc, de Proudhon, de Cabet, etc., peuvent aujourd'hui recruter tant d'adeptes dans la classe ouvrière, n'est-ce pas parce que, depuis longtemps, cette classe a été moralement empoisonnée par les écrits immoraux, obscènes, impies, anarchiques, dont sont inondées nos villes et nos campagnes? N'est-il pas dès lors évident que la littérature du jour, cette littérature qui, selon l'expression de M. Cousin, exalte l'orgueil et la passion des jouissances matérielles, doit être rendue non-seulement solidaire, mais encore responsable d'une grande partie des dangers que peut présenter aujourd'hui l'industrie? Il me semble que la réponse à ces questions ne saurait être douteuse.

J'arrive maintenant aux observations de M. Cousin; suivant l'illustre académicien, « tout ce qui a été publié en France sur l'instruc-« truction primaire, même par le ministre de l'instruction publique, « *mérite assez peu de confiance*... On demande à l'instituteur combien « il a d'élèves, et, en moyenne, sans distinguer les époques de l'an-« née, le commencement des cours et leur fin, il répond : j'en ai « tant. Et comme il est *intéressé à donner à son école le plus d'im-« portance possible*, IL EXAGÈRE TOUJOURS. Et c'est avec les moyennes « que se font les comptes rendus publiés tous les trois ans [1] par le « ministère de l'instruction publique, et c'est sur de pareils docu-« ments que les statisticiens louent ou critiquent, et bâtissent l'écha-« faudage de leurs chiffres [2]. »

Je suis heureux d'être ici à peu près d'accord avec M. Cousin sur le peu de confiance que méritent les publications officielles sur la statistique des écoles primaires. Il est possible cependant que, dans l'intérêt de la critique, le savant philosophe ait un peu exagéré les

[1] D'après une décision royale du 5 octobre 1831, il devait être publié une statistique de l'instruction élémentaire *tous les trois ans*. Mais depuis 1840, il n'a été publié que deux comptes rendus et encore l'un d'eux, celui de 1843, est incomplet et l'autre, celui de 1848, n'est qu'un résumé sans aucun tableau. De sorte qu'il n'a pas été satisfait à la décision de 1831 depuis 1840, c'est-à-dire pendant les dix dernières années.

[2] Comptes rendus, p. 418.

défauts de ces publications. Dans tous les cas, c'est en pure perte quant à la valeur de cet argument contre les conclusions de mon travail, puisque j'ai pu lui répondre, ainsi qu'à M. Moreau de Jonnès, qui, pour mieux m'accabler, exagérait encore les défauts des statistiques officielles signalés par M. Cousin : « C'est précisément parce « que je suis de l'avis de MM. Cousin et Moreau de Jonnès, sur le peu « de confiance que méritent les statistiques officielles des écoles, que « je n'y ai pas puisé un seul des chiffres qui servent de base à mon « travail ; pour tout ce qui concerne la diffusion de l'instruction pri-« maire, je me suis borné aux comptes rendus du recrutement de « l'armée, publiés par le ministre de la guerre, depuis 1827. On peut « critiquer l'exactitude de ces chiffres, mais je les donne pour ce « qu'ils valent, et j'ai eu soin d'indiquer que c'est là seulement que « je les ai pris. » Ces paroles que j'ai prononcées à la fin de la séance du 29 septembre, et que le compte rendu n'a pu reproduire, auraient montré que, sous ce rapport du moins, la critique de M. Cousin et de M. Moreau de Jonnès portait complétement à faux, puisque mon travail est complétement étranger aux faits sur lesquels se fonde cette critique.

P. Fayet.

(*La suite à un prochain numéro*).

Colmar, le 31 mars 1850.



REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 juin 1851.

Avez-vous vu quelquefois vider un étang? C'est un des spectacles les plus amusants et les plus curieux qu'on puisse imaginer, surtout quand on approche du dénoûment. Alors les malheureux poissons, sentant que l'eau leur manque, se tordent en efforts pour échapper à l'asphyxie; faute de l'élément qui se retire, on les voit se plonger dans la vase et souiller ainsi leurs écailles naguère si brillantes. J'ignore s'il en était de même (du moins pour la beauté des écailles) des hommes politiques qui s'étaient fait entre les anciennes traditions nationales et les excès de la révolution une sorte de limbes où ils espéraient que la France échapperait aux deux extrêmes; mais depuis que le chaos des soixante dernières années se dissipe, et que la séparation se fait entre Ormuzd et Ahrimane, ce n'est pas un spectacle médiocrement instructif que celui qui nous est offert par la répugnance des partisans de la demi-révolte à accepter la terrible leçon des événements.

Nous ne nous sommes pas attendu à ce qu'il en fût autrement : les conversions partielles et momentanées ne nous ont pas causé d'illusion, et d'ailleurs certains hommes politiques, M. Duvergier de Hauranne, par exemple, se sont vantés de n'avoir pas eu un moment de repentir. Si la syndérèse a atteint des âmes moins obstinées, l'espèce de sécurité relative que nous devons à leurs remords a suffi pour les replonger dans l'impénitence. Ils ignorent où nous allons; ils n'ont pas une bonne raison pour se rassurer; la lie révolutionnaire doit leur sembler, comme à nous, plus fangeuse et plus fétide que jamais; mais n'importe, est-ce qu'ils ont pu se tromper? est-ce que l'accident de 1848 est capable de faire dévier leur boussole? Après avoir accepté et soutenu le mensonge contre l'ancien régime, ils continuent d'en chasser le souvenir, *sous*

quelque forme qu'il se présente, au risque de subir eux-mêmes une proscription bien autrement redoutable.

La situation respective des partis a peu changé depuis quinze jours, et nous ne voyons pas qu'on ait cherché sérieusement un remède aux fautes commises dès le principe des débats sur la révision. Si les choses continuent dans le même sens, nous risquons fort de nous trouver à peu près seuls de notre avis. Nous soutenons, contre les partisans de l'Elysée, que la solution qui nous est offerte de ce côté, soit partielle, soit définitive, ne peut qu'aggraver, après une apparence d'amélioration, le mal qui pèse sur nous. Nous trouvons d'un autre côté qu'on ne tient pas assez de compte du mouvement révisionniste, et que si, au lieu de se laisser dominer par les préventions, on avait consenti à l'envisager de près, on ne l'aurait trouvé ni factice ni suspect. Ce pays-ci, même quand il souffre, n'est point si facile à mettre en branle, et c'est s'en faire une étrange idée que de se figurer qu'on y recueillerait, sans un puissant motif, près d'un million de signatures sous la seule impulsion des sous-préfets et des gardes-champêtres. L'opinion, quand l'expression en prend les proportions que l'on voit, ne se charge pas comme un fusil, et c'est mettre la masse des honnêtes gens à un défi dangereux que de faire la sourde oreille à leurs doléances.

Mais chacun, selon ses passions, exploite ou repousse les conséquences d'un tel mouvement. Pour *le Constitutionnel* il n'y a pas une des signatures données qui ne soit un cri de : *Vive l'empereur !* Les pétitionnaires sont plus de neuf cent mille, dit-on ; patience ! on sera bientôt parvenu à deux millions, et deux millions n'est-ce pas quatre ? Il est bien clair, toujours suivant *le Constitutionnel*, qu'il va s'élever cinq millions de voix pour proclamer Louis-Napoléon président indéfini de la République, que ces cinq millions parleront à l'encontre de la Constitution et de l'Assemblée, et qu'on sera trop heureux au palais Bourbon de se soumettre à leur vœu avec une résignation empressée. *Le Constitutionnel* voit déjà pour son système une route toute pavée sur laquelle il se lance comme un postillon endimanché.

D'un autre côté, on reçoit ces gasconnades avec une disposition très-morose; et, sans parler de ceux qui, dès le début, n'ont eu que des sarcasmes ou des injures pour le pétitionnement, nous ne voyons pas sans inquiétude des hommes pour lesquels nous éprouvons d'ordinaire une entière sympathie retirer, pour ainsi dire, l'acquiescement que dans l'origine ils avaient donné à cette manifestation. Si elle de-

vient aujourd'hui plus décidément bonapartiste qu'il ne semblait d'abord, à qui la faute? C'est parler peu sérieusement, à notre sens, que de se défendre aujourd'hui d'y prendre part, parce qu'on n'a pas de goût pour l'exercice du droit de pétition, et parce que, le cas échéant, les coquins ou les sots seraient capables d'en faire un très-mauvais usage. Où donc depuis trois ans, la société a-t-elle trouvé des forces, si ce n'est dans l'emploi qu'elle a fait pour son propre salut d'armes préconisées et imposées par ceux qui voulaient la détruire? N'est-ce pas le cas du suffrage universel et de la garde nationale? Est-ce qu'avant le 23 février nous eussions trouvé raisonnable de descendre dans la rue un fusil à la main pour nous défendre, sans compter sur les lois et la police, comme le font les gens attaqués par des bêtes fauves? Nous ne sommes pas, il faut toujours s'en souvenir, dans les conditions d'une société régulière, et nous ne pourrons y revenir qu'après avoir mis, sous de certains rapports, notre énergie au niveau de la brutalité de nos adversaires.

En général, il faut se tenir soigneusement en garde, dans les rangs de la résistance et de la réorganisation, contre deux sortes d'amis, qui, faute de savoir se placer dans le vrai de la situation, entretiennent le trouble et communiquent l'incohérence. Les uns, frappés d'un cachet particulier, parce qu'ils ont le plus péché, ressemblent singulièrement au fameux Pichrochole après sa défaite; ils attendent comme lui l'arrivée de je ne sais quel oiseau de bon augure qui leur annoncera le rétablissement des choses exactement au même état que le 22 février 1848, dans ce bon temps où l'opposition dite constitutionnelle conciliait si agréablement la popularité des banquets avec la faveur personnelle des princes. Les autres, partant d'une idée beaucoup plus juste, et convaincus comme nous que la monarchie traditionnelle, avec le vieux droit dont elle a seule le dépôt, est seule aussi capable de protéger la liberté civile et de faire jouir la nation de la liberté politique, exagèrent à la française cette pensée salutaire; et c'est pour cela qu'on les voit méconnaître, pour ainsi dire chaque jour, le caractère exceptionnel des circonstances où nous vivons, par une opposition isolée et gênante aux mesures de nécessité, et par une tendance dangereuse à s'allier à ceux qu'il faut laisser entièrement de côté, si l'on veut que l'éducation de l'opinion, si étrangement pervertie depuis un demi-siècle, puisse se compléter.

Aux premiers il faut dire: Cessez de vous embarrasser dans les sub-

terfuges de votre amour-propre. Vous voulez vivre tranquilles et rester révolutionnaires ; vous prétendez reprendre la gageure d'une France monarchique, en traitant comme des ennemis ceux qui entretiennent le culte de la monarchie ; tout cela désormais est chimérique. On ne revient pas de si loin sans une sorte de pénitence publique. Le premier devoir de ceux qui aspirent à relever la France de ses misères, c'est de désavouer la révolution. Tant que vous n'aurez pas pris le chemin du confessionnal politique (en attendant l'autre), vous ne pourrez rien de considérable sur la marche des événements, et vous ne serez bons qu'à entraver des mouvements déjà bien compliqués par eux-mêmes.

Quant aux seconds, nous leur tiendrions volontiers ce langage : pour comprendre à quel point vous avez tort de vous livrer à ce libéralisme puritain au profit de la branche aînée, considérez ce qui se passe, pour ainsi dire, chaque jour dans l'Assemblée où siégent les plus ardents de vos amis. Le Gouvernement y est en suspicion : plus on va, et moins il devient possible d'y organiser un ministère qui soit à la fois toléré par l'Élysée et admis par la Chambre ; et pourtant, lorsqu'il s'agit d'augmenter encore les ressources dont la puissance publique est déjà investie, la force des choses est telle et le langage des Montagnards si concluant, que vous-mêmes vous vous sentez entraînés à accroître les moyens du pouvoir exécutif.

Un jour, il s'agissait de centraliser l'action de la police sur l'agglomération lyonnaise, en renforçant ainsi l'état de siége dans les départements où la permanence de cette dictature est devenue indispensable. Quelques esprits très-respectables, mais qui habitent les régions sereines du royaume d'Utopie, se sont pris à réfléchir qu'il y avait de l'humiliation et même du danger à ce que la seconde ville de la République s'*ankilosât,* pour ainsi dire, dans un régime qui est la négation de tous les principes du libéralisme, et, comme la défiance des intentions de l'Élysée est à l'état chronique dans l'Assemblée, on pouvait croire que les scrupuleux dont je parle rencontreraient un point d'appui dans la mauvaise humeur des anti-bonapartistes. Mais on avait compté sans le citoyen Pelletier, auquel il manquait depuis longtemps, ce semble, l'occasion de révéler ce qui se dit et ce qui se médite dans les bas-fonds de la démagogie. A peine a-t-on vu se soulever la tête de cet Encelade de cabaret, et déjà toutes les nuances du parti de l'ordre étaient ralliées derrière M. Léon Faucher, ministre qui a l'avantage de s'étonner assez peu du grand rôle auquel dame Fortune l'a convié.

Se souvient-on du temps où l'excellent M. Isambert, devenu l'un des sages de notre époque pour avoir préféré les calmes travaux de la Cour de cassation aux orages des assemblées politiques, se prit à dire du haut de la tribune constituante, qu'au lieu de réglementer les clubs, il vaudrait mieux les supprimer tout à fait. Une telle proposition parut si exorbitante et si originale, que de tous les bancs on l'accueillit avec un rire homérique. Plus tard, grâce à l'impérissable école des Dufaure, on fit une distinction ingénieuse entre les clubs et les réunions électorales ; aussi, pour reconnaître cette indulgente concession, les réunions électorales se hâtèrent-elles de dépasser en violence et en absurdité le langage des clubs les plus mal famés de 1848. La question se représente, et M. Isambert est vengé. Désormais, à moins de s'engager dans l'armée Nadaud, ou de s'abaisser à louer l'éloquence *témulente* du citoyen Pelletier (les amis du général Cavaignac l'ont bien fait !), il ne sera plus permis de songer à quoi que ce soit qui ressemble à l'exercice du droit de réunion en matière politique.

Comme le *tiers-parti* est une maladie incurable, il s'est encore trouvé des représentants à l'air d'hommes sages, pour réclamer en faveur des réunions électorales. M. Dufaure s'est tu ; mais il avait sans doute inspiré l'honorable M. Sainte-Beuve. Qui sait ce qui serait arrivé de cette tentative de dédoublement de la majorité, sans l'intervention des Montagnards? Mais voici que l'un d'entre eux (j'ai déjà oublié son nom) se prend à trouver mauvais que dans un département où le socialisme est organisé en bandes, toutes prêtes à se ruer sur les honnêtes gens, quelques-uns d'entre ces derniers, qui ne veulent pas se laisser faire, aient formé une *ligue du bien public* afin d'opposer la force à la force, comme Paris le fit, il y a juste trois ans, lorsque la grande cité expia si glorieusement son absurde folie.

Alors un homme que nous aimons, parce que nous avons foi dans son caractère comme dans ses principes, un de ces *catholiques* du petit bataillon de 1846, dont la République a fait des législateurs (c'est bien le cas de dire après le poëte :

Miraturque novas frondes, et non sua poma,)

M. Audren de Kerdrel s'empare de la parole avec cet entrain sans affectation, qui, sur une nation de premier mouvement comme la française, produit presque toujours plus d'impression qu'une éloquence étu-

diée. Parlant d'un ton qui rappelle cette hauteur loyale que M. de Falloux mettait à secouer les républicains de 1848, quand les républicains couvraient encore les démagogues, il s'étonne de l'audace de son adversaire à lui contester, à contester à tous les gens de cœur qui croient encore possible d'empêcher l'invasion des Barbares, le droit sauvage, si l'on veut, mais nécessaire, que la République nous a fait, de défendre nos biens et nos enfants sur le seuil de notre maison qu'on menace. Aussitôt les acclamations partent de tous les bancs que divise la question d'avenir. M. de Kerdrel, en vengeant la *ligue du bien public*, a été l'heureux interprète d'un sentiment que je crois très-fort, malgré nos divisions, et qui nous sauvera sans doute.

Je demande à cet honorable représentant, après l'avoir félicité du bonheur et du courage de sa parole, de citer une anecdote qui nous concerne tous deux. Il y a six semaines environ, je le rencontre dans un lieu heureusement étranger à la politique. — Quelles nouvelles et comment vous comportez-vous dans votre Babel du Palais-Bourbon? — Et nous commençons à gémir ensemble sur l'effet des discordes endémiques de la majorité.— Mais, lui dis-je, après quelques-unes de ces inutiles lamentations, si le péril revenait, croyez-vous qu'on pourrait se rallier encore? — Oui, me répondit-il après un moment de silence, oui, on le pourrait; j'en suis convaincu. C'est à cette foi robuste qu'il a dû l'honneur d'exprimer noblement le sentiment le plus salutaire de tous ceux qui peuvent nous rester dans des circonstances brouillées comme celles où nous vivons.

En repoussant ces airs de légalité et d'ordre sous lesquels la Montagne colore son impuissance actuelle et couve ses mauvais desseins, M. de Kerdrel a sans doute servi le gouvernement qui s'efforce de monopoliser au profit du napoléonisme tous les actes et tous les préparatifs de la résistance. Pour cela, sans doute, les feuilles républicaines s'amuseront à le travestir, comme son chef de file, M. Berryer, en allié secret et en collaborateur actif de la cause bonapartiste. Mais, en même temps, il a rendu un grand service à l'opinion qui, sous l'influence des découragements et des répugnances soulevées par le manifeste de la fusion, courait risque de s'égarer. Il a fait voir, encore une fois, que la sève qui reste à la société défaillante n'est plus dans les branches flétries par la plaie révolutionnaire, mais dans l'arbre même où circule encore la tradition du passé.

C'est un curieux contraste et qui nous a souvent frappés, que celui de la bêtise des gens d'esprit qui font des caricatures, avec la physiono-

mie actuelle de nos assemblées. Quand ces Messieurs, qui n'oseraient crayonner un Lagrange ou un Nadaud, tant le joug de la démagogie pèse sur leurs épaules, veulent représenter à leur manière quelque orateur *rétrograde*, ils ne font que ressasser toutes les vieilles métaphores d'éteignoirs, de chapeaux à la Basile et de têtes à perruques. Je me figure ce qui arriverait à un bon provincial, abonné du *Charivari* ou du *Journal pour rire*, s'il venait voir sur place les victimes habituelles de ces fabriques d'esprit. Voici mon homme établi dans la tribune et qui promène ses regards sur tous les bancs. Maintenant, que la discussion s'engage et qu'elle devienne passionnée, si du milieu des flots de platitude qui débordent, il s'élève une parole de bon sens et de courage, si l'on sent, à travers les efforts du galvanisme révolutionnaire, se produire quelque chose de jeune et de vivant, mon provincial sera frappé d'étonnement ; car il aura devant lui précisément l'opposé de ce que son journal lui avait appris.

Par un contraste qui a bien aussi son importance, les avantages extérieurs répondent à ceux de la raison et du courage. Il n'y a pas d'hommes qui se meuvent avec une meilleure grâce dans les idées de leur temps que les jeunes orateurs de la droite. Auprès d'eux, les vieux habitués de nos parlements monarchiques et républicains semblent tout étiolés. Ils ne se fient pas à eux-mêmes pour rendre leurs bonnes pensées, quand ils en ont ; ils attendent qu'un légitimiste ou qu'un catholique se fasse l'interprète de leur conscience révoltée ; et leur joie est extrême, quand ils se sentent enrôlés sous une si belle et si digne bannière.

Le mauvais temps est fait pour les Français : c'est le seul peuple qui ne s'attriste pas quand la pluie tombe, quand le vent chargé de givre fouette le visage, et quand la marmite est renversée. Il a dans le cœur une inépuisable provision de chaleur et d'espérance. La dose ne saurait en être médiocre pour une obscurité comme celle où nous sommes, quand toutes les sottises de l'amour-propre et de l'imprévoyance semblent déchaînées. Un de nos amis nous disait, il y a dix-huit mois : « Lorsque je considère à quel point nos chances sont mauvaises, je devrais me désespérer ; mais je ne sais comment il se fait qu'en dépit de mes meilleurs raisonnements, je ne perds pas la confiance. » Nous approchons du fossé, les menaces se multiplient ; les gens qui devraient s'entendre s'accordent moins que jamais, et pourtant l'opinion publique que l'on fouette ne veut pas consentir à s'inquiéter. D'ailleurs, n'a-t-on

pas besoin de son été? On aura bientôt la prorogation, mais sans permanence : il y a de l'inconvénient à trop veiller par le temps qui court. Quand la mer est grosse et le vent contraire, le caboteur hollandais attache solidement sa barre, fixe ses amures, et laissant son chien sur le pont, il descend avec sa femme et ses enfants sous les écoutilles bien calfeutrées, pour s'endormir au branle du roulis. Mais qu'importe? il ne fait pas plus souvent naufrage qu'un autre.

En vérité, nous en sommes réduits à la devise de notre monnaie : *Dieu protége la France!* Sous la Restauration, on avait écrit à la même place : *Domine salvum fac Regem!* c'est une version libre, mais qui n'en est pas plus inexacte.

CH. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

SPICILEGIUM SOLESMENSE, *complectens SS. quorumdam Patrum, Auctorumque ecclesiasticorum, qui a primo inde sæculo ad duodecimum usque floruere, anecdota hactenus opera, publici juris facta, curante Domno* J.-B. PITRA, *O. S. B. monacho, e congregatione gallica, nonnullis ex Abbatia Solesmensi opem conferentibus. — Tomus I*[1].

Depuis qu'au VIe siècle Cassiodore, fondant l'abbaye de Vivaria, recommanda particulièrement à ses disciples la transcription et la multiplication des livres, ce travail, devenu l'une des œuvres principales de la vie monastique, ne s'est pas interrompu. Tous les grands ordres religieux y mirent la main : les Camaldules, les Chartreux, les Dominicains, les Franciscains, dans leurs *Annales,* sauvèrent un nombre infini de documents. La Compagnie de Jésus eut ses Bollandistes, qui firent revivre toute l'antiquité chrétienne; les Bénédictins, avec une patience et une sûreté admirables, posèrent les premières assises de notre histoire. Le dernier membre de l'illustre congrégation de Saint-Maur venait à peine de s'éteindre, quand nous avons vu l'esprit de saint Benoît revivre à Solesmes. Déjà l'un des religieux de cette maison, dom Pitra, dans l'*Histoire de saint Léger,* avait touché d'une main ferme et hardie plusieurs points mal connus des temps mérovingiens. Le premier, il avait fait remarquer toute l'importance de l'école du palais, qui conserva la tradition des lettres latines depuis Childebert jusqu'à Charlemagne. Il se trouvait parfaitement préparé au pèlerinage littéraire qu'il devait entreprendre, et dont *le Spicilége de Solesmes* nous donnera les fruits.

Le premier volume de ce recueil paraîtra très-prochainement : alors sera venu le moment de lui rendre une justice publique. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de faire connaître, dès à présent, les pièces insérées dans les feuilles imprimées que nous avons sous les yeux.

Le volume qui s'ouvrira par de savants prolégomènes se divise en deux parties : la première contient des ouvrages entiers, ou au moins

[1] On souscrit chez MM. Firmin Didot, éditeurs, rue Jacob, 56. Le prix de chaque volume grand in-8°, de 5 à 600 pages, est de 10 fr. pour les 300 premiers souscripteurs. Bien que ce nombre soit atteint, la première souscription est demeurée ouverte jusqu'à la publication du premier volume; elle sera close par la liste des souscripteurs mise en tête de ce volume. Après ce terme, le prix de chaque volume demeurera fixé à 12 fr. ou 15 fr. pour les souscriptions totales ou partielles.

des fragments considérables, tous inédits, et appartenant aux quatre premiers siècles de l'Eglise.

1. S. Papias, S. Johannis apostoli discipulus. *De interpretatione dominicorum oraculorum.* Fragment d'une ancienne version arménienne, avec la traduction latine, par les RR. PP. Méchitaristes, p. 1-3.

2. S. Irenæus. Fragments de deux homélies, conservés, l'un dans un texte syriaque et l'autre dans une double version arménienne et syriaque; la traduction des textes syriaques, due à M. Renan, a été revue par M. Quatremère, de l'Institut de France, et M. Cureton, du Musée britannique. On a joint à ces pièces un ancien prologue aux livres de saint Irénée *Contre les hérésies;* p. 3-9.

3. Anonymus. *De Solemnitatibus, sabbatis et Neomeniis,* 9 13.

4. Murinus Alexandrinus. *Fragmentum homiliæ de Pascha,* 14-15.

5. S. Dionysius Alexandrinus. *Fragmentum epistolæ ad Cononem,* texte grec, version latine; Id. *fragmentum aliud super eodem argumento,* version latine; *excerpta ex cujusdam anonymi expositione in ecclesiasten de S. Dionysii doctrina,* texte grec et version latine; 15 19.

6. Commodianus. *Carmen apologeticum adversus Gentes;* 20-49. Cette composition de plus de mille vers vient s'ajouter au poëme beaucoup plus court qu'on avait déjà du même auteur. Elle jette des lumières inattendues sur les traditions et les croyances des premiers chrétiens en ce qui touche l'Antéchrist, la chute de l'empire romain, la fin du monde. On y voit aussi la forme étrange que prit la poésie latine quand elle voulut se faire populaire, et s'accommoder aux oreilles des ignorants et des simples.

7. S. Hilarius Pictaviensis. *Tractatus in epistolam ad Galatas;* 49-95. *Tractatus in epistolam ad Ephesios;* 96-127. *Fragmenta in epistolas ad Philippenses, Colossenses, Thessalonnicenses, Timotheum, Titum;* 127-148. *Tractatus in epistolam ad Philemonem;* 149-159. *Fragmentum tractatus in Genesim;* 159-165. Soixante et dix pages de ce Père, l'un des plus savants esprits du IVe siècle, sont assurément une conquête inestimable pour la littérature sacrée. On y a réuni un fragment de commentaires sur les psaumes et un poëme, attribués à saint Hilaire, mais, selon l'éditeur, sans preuves suffisantes; 165-170.

8. S. Rheticius. *Fragmentum commentarii in Cantica canticorum;* 170.

9. Juvencus. *Carmen in Genesin;* 171-172. *In Exodum;* 172-207. *In librum Josue;* 208-223. *In Leviticum, Numeros, Deuteronomium selecta fragmenta;* 224-258. *Glossæ veteres, plerumque Theotiscæ, ad Historiam evangelicam Juvenci;* 258-261. Επιφωνήματα; 262.

La seconde partie du *Spicilegium Solesmense* renferme des *collecta-*

nea où se trouvent rassemblés des fragments des plus anciens Pères et écrivains ecclésiastiques, dont le plus grand nombre a vécu dans les quatre premiers siècles.

1re COLLECTION. — *Scholia Victoris Capuani;* 265-277. Il s'y trouve des fragments inconnus de saint Polycarpe, d'Origène, de saint Basile, de Diodore de Tarse, de Sévérien de Gabales.

2e COLLECTION. — *Expositum Joannis diaconi in Pentateuchum;* 278-301. Cette chaîne d'un savant diacre de Rome, du VIe siècle, se compose de 22 auteurs différents, dont les plus remarquables et les plus rares sont saint Clément de Rome, Pacatus *contre Porphyre*, Ulpien, Didyme, Victor de Capoue, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Hilaire de Poitiers.

3e COLLECTION. — *Nicephori antirrhetica adversus Iconomachos.* 1° *De Magnete;* 302-336. Dans cette pièce, saint Nicéphore, de Constantinople, a recueilli et expliqué avec beaucoup de sagacité et d'érudition des passages d'un ancien philosophe qui avait attaqué le Christianisme, et d'un apologiste presque inconnu, Magnès, qui réfute ce philosophe. Ces deux auteurs paraissent du IIIe siècle de l'ère chrétienne.

4e COLLECTION. — 2° *Testimonia patrum adversus Iconomachos;* 337-371. Le même Nicéphore cite contre les Iconoclastes quatre-vingts passages d'anciens Pères. On a publié seulement ce qui est inédit, sauf quelques passages que le contexte et les gloses exigeaient. Il s'y trouve des fragments de saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze, saint Amphiloque, Méthode de Myres, Théodote d'Ancyre, saint Anastase, saint Eustathe, et saint Ephrem d'Antioche, Polychronius, saint Denis l'Aréopagite, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Justin, martyr, saint Maxime, etc.

5e COLLECTION. — *Antirrheticus adversus impium Eusebium;* 371-460.

Nicéphore nous fait connaître une curieuse lettre d'Eusèbe à Constantia, fille de Constantin, où il attaque le culte des images. Après une longue réfutation, Nicéphore oppose à Eusèbe, d'une part, un grand nombre de témoignages de Pères, différents des précédents, entre autres, l'unique passage connu de saint Grégoire l'Illuminateur; et d'autre part, des citations prises dans les hérétiques et les auteurs suspects. Il cite entre autres Manès, Valentin, Marcion, Marcianus, etc.

Un court glossaire théotisque et quelques pièces détachées cloront cette seconde partie comme la première.

Suivra un appendice renfermant quelques pièces moins exclusivement inédites, que dom Pitra doit à une très-honorable collaboration. En tête figurera un précieux travail de M. Lenormant, qui remet en lu-

mière des fragments de la plus haute importance du premier concile de Nicée. Zoega les avait imparfaitement publiés dans un livre qui a presque disparu, le *Catalogue de la bibliothèque Borgia.* M. Lenormant donne le texte copte revu, une traduction entièrement neuve, et des notes qui ajoutent à tout l'intérêt historique et canonique de cette pièce.

Un savant méchitariste de Paris, le R. P. Gabriel Aïzavouski, a bien voulu traduire pour *le Spicilége* un fragment de l'un des homéliaires arméniens conservés par les PP. Mechitaristes de Vienne, et renfermant un nouveau passage de saint Irénée, extrait d'une *homélie sur les fils de Zébédée.*

La dernière pièce du *Spicilége* sera la célèbre inscription d'Autun, que dom Pitra a mise le premier en lumière, et qu'il publie de nouveau avec toutes les restitutions qui ont été faites presque simultanément à Rome, par le P. Secchi ; à Munich, par le docteur Windischmann ; à Berlin, par M. Frantz ; dans la Hollande, par M. Boret, du séminaire de Varmont ; à Londres, par le docteur Wordsworth, du clergé de Westminster. M. Franz, collaborateur de M. Boeck dans ses grands travaux d'épigraphie grecque, a bien voulu communiquer, pour le *Spicilége* de Solesmes, un nouveau travail et les notes destinées à entrer dans le IVe volume du *Corpus inscriptionum græcarum.*

Le savant philologue, M. Dubner, si connu par ses travaux sur les classiques grecs et latins, s'est spontanément chargé d'exécuter un travail philologique, qui ne peut manquer d'être fort intéressant, sur le poëme de Commodien.

Trois tables reproduiront tous les auteurs édités, restitués ou corrigés, les termes qui peuvent enrichir les glossaires et les principales matières.

On voit que le nouveau *Spicilége* s'annonce dignement, et promet de prendre une place honorable à côté des grandes collections dont le cardinal Angelo Maï a doté l'Eglise et les lettres. En attendant que l'achèvement de ce beau travail permette d'en apprécier tout le mérite, j'admire la fécondité littéraire des premiers siècles chrétiens, où l'on ne cesse de moissonner et de glaner depuis trois cents ans, où l'on ne peut cueillir un épi d'or sans qu'un autre reparaisse au-dessous.

..... Uno avulso non deficit alter
Aureus.....

A.-F. Ozanam.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



HISTOIRE DE LA GRÈCE

PAR GEORGES GROTE ESQ.[1]

Ce livre me semble une des plus amères ironies qui aient passé le détroit. Pendant que nous autres, en France, je devrais dire nous autres en Europe, nous nous débattons contre les révolutions, que nous avons si peu de loisir, si peu de repos, si peu de liberté d'esprit; en Angleterre, on a l'esprit tellement libre, les hommes politiques ont si peu de chose à faire, qu'un homme politique, un membre du Parlement, un radical, passe son temps à étudier la politique d'Athènes, de Corinthe et de Sicyone au VIe siècle avant l'ère chrétienne, et, de 1846 à 1850, publie une histoire de la Grèce en huit volumes in-8° de six à sept cents pages, laquelle n'est pas encore finie. Et le public anglais à son tour a si peu de chose à lire, la politique du XIXe siècle après l'ère chrétienne le préoccupe si peu et lui laisse tant de loisir pour une politique un peu plus âgée, que les premiers volumes ont eu une seconde édition. Figurez-vous M. Jules Favre ou M. Colfavru consacrant les nombreux loisirs de leur vie politique à l'étude du beau siècle de Périclès, comme on disait encore dans notre jeunesse, et le public français assez désintéressé des préoccupations actuelles pour que de pareilles élucubrations trouvent des lecteurs! Que ne l'ont-ils fait et que n'en sommes-nous là! Je vois ici un trait de cette sécurité goguenarde en vertu de laquelle, pendant que Paris est tout occupé de révision, de prorogation, de fusion, Londres ne semble occupé que d'exposition; en vertu de laquelle on affecte là-bas, non-seulement de ne pas craindre les révolutions, mais de les aimer. On nous fait compliment de toutes nos émeutes; on se prend d'enthousiasme pour toutes nos insurrections; on applaudit à tous nos héros révolutionnaires; on accueille tous les fugitifs hongrois, polonais, allemands, comme les gens les plus inoffensifs du monde; on choie

[1] 8 volumes in-8°, 1846-1850. Londres, chez Murray.

M. Louis Blanc; on exalte M. Mazzini; on assomme le maréchal Haynau; en un mot, on applaudit à la révolution de loin, comptant bien ne voir jamais la révolution de près. On trouve que c'est un spectacle assez amusant, placé, comme on l'est, pour le voir, dans une bonne loge bien fermée (*in a very comfortable box*) et que sept lieues de mer séparent du théâtre. On se raille ainsi de la pauvre Europe, et on se croit si sûr de ne pas l'imiter, qu'on va souvent jusqu'à lui dire qu'on l'admire.

Et pour que le livre en question nous arrive (si tant est que nous ayons été deux Français à le lire) avec une plus forte teinte d'ironie, l'auteur, au milieu de l'aristocratique Angleterre, s'y pose en démocrate. A deux mille deux cents ans de distance, l'admiration est peu dangereuse. Il s'est pris de goût pour les Cléon et les Cléophon de la vieille Athènes, comme tels de ses compatriotes se sont épris de MM. Struve, Heintze, Ledru-Rollin et autres. Ces démagogues vus à distance lui paraissent de fort agréables personnages : et il veut à toute force persuader à Xénophon et à Thucydide, qui ne sont pas de son avis, qu'ils ont tort, qu'ils ne savent pas rendre justice à leurs démagogues ; qu'ils possédaient là des trésors qu'ils n'ont pas appréciés; que le régime démocratique d'Athènes était la plus belle chose du monde (il en parle bien à son aise !), absolument comme ceux qui veulent aujourd'hui persuader à la France et à l'Italie qu'elles ne connaissent pas leur bonheur, qu'elles ont eu bien tort de réagir contre leurs révolutions et d'expulser leurs démagogues.

Chose, du reste, singulière ! Athènes fut la ville la plus démocratique de l'antiquité, et pas un écrivain athénien n'est démocrate. Thucydide, Xénophon, Socrate, Platon, Aristophane, les plus grands génies de cette petite république qui a produit tant de grands génies, se sont pris de goût pour l'aristocratie, peut-être par l'amour des contraires, comme M. Grote s'est pris de goût pour la démocratie. Ceci ne dispose pas, il faut en convenir, en faveur du gouvernement athénien, qui a si mal réussi à capter l'admiration des plus illustres d'entre ses sujets. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Grote, écrit, du reste, avec conscience, avec un travail persévérant, avec un soin et un ensemble qui en fait un des travaux les plus complets sur l'antiquité, est un perpétuel plaidoyer pour la démocratie athénienne. Il est même curieux, quoique un peu fatigant quelquefois, de voir avec quelle chaleur, quelle persistance, quelle intrépide persuasion, cet avocat d'une cause vingt fois séculaire revient sur ce sujet, raisonne, discute, explique, justifie. Il n'est pas jusqu'à la mort de Socrate, cette grande iniquité des siècles antiques, dont il ne

veuille disculper le peuple athénien. Le génie de Socrate est pourtant apprécié, dans les pages de M. Grote, avec une justesse qui me paraît irréprochable; M. Grote ne voit pas en lui, comme on l'a vu trop souvent, un novateur religieux; loin de le montrer hostile, il le montre respectueux, réservé, prudent jusqu'à l'excès envers la religion de son pays. Il ne voit en lui qu'un causeur philosophique, fort embarrassant pour ceux qui discutaient avec lui et parfois fort humiliant pour leur amour-propre; disséquant leur pensée; leur montrant combien elle était souvent vide de sens; descendant par sa dialectique au fond de leur intelligence et leur révélant tout ce qu'elle renfermait de ténèbres; faisant l'éducation de leur esprit, et la faisant avec une sévérité un peu choquante, mais nécessaire. On comprend qu'avec cette méthode il avait dû, parmi un peuple causeur et vaniteux, se faire bon nombre d'ennemis. Mais punir de la ciguë un tel méfait, c'était un peu fort: et M. Grote est obligé d'en convenir. A force de raisonnements, il finit cependant par trouver que cet acte d'intolérance, puisque c'en est un, est le moindre qui ait affligé le monde, et que, somme toute, le peuple athénien avait donné une preuve très-remarquable de sa tolérance, en laissant ce désagréable bavard raisonner et discuter tranquillement jusqu'à l'âge de soixante-dix ans [1].

Ne nous étonnons pas, du reste, de cette préoccupation si vive à vingt-deux siècles de distance. Le passé, quel qu'il soit, n'est jamais bien loin de nous. L'homme est un; ses passions sont les mêmes; les mêmes questions s'agitent et s'agiteront éternellement. Il y a quatre ou cinq problèmes qui se débattent dans la vie des peuples, depuis qu'il y a des hommes, une société, un pouvoir. Faut-il nous étonner que le passé ait, comme le présent, le privilége de nous passionner, quand, somme toute, sur les questions fondamentales, le passé et le présent sont identiques? quand nous retrouvons, à dix siècles, à trente siècles au delà de nous, les querelles, les problèmes, les passions qui agitent actuellement notre vie? Je ne crois pas à l'impartialité historique plus qu'à l'impartialité contemporaine. Les morts sont les vivants sous d'autres

[1] The fact stands eternally recorded as one among the thousand misdeeds of intolerance..... But..... if we examine the circumstances of the case, we shall find them all extenuating, and so powerful indeed, as to reduce such inferences to their minimum, consistent with the general class to which the incident belongs (t. VIII, p. 672). If, under such provocation, he was allowed to reach the age of seventy, and to talk publicly so many years, this attests conspicuously the efficacy of the restraining dispositions among the people. (*Ibid.*, p. 673.)

noms. Croyants ou incroyants, républicains ou monarchiques, démocrates ou conservateurs, veut-on donc que nous lisions de sang-froid les querelles de nos prédécesseurs et de nos aïeux, qui ressemblent si fort à nos propres querelles? La question athénienne n'est donc pas si surannée qu'elle le semble : et, quant à moi, j'ai si bien vu le démagogue Cléon, je l'ai tant de fois entendu pérorer dans son club, je l'ai rencontré tant de fois à la tête, ou pour mieux dire à la queue de l'émeute, je l'ai si souvent écouté à la tribune du palais Bourbon ; que lorsque ensuite je le rencontre au Pnyx, haranguant le peuple d'Athènes et démasquant pour la deux-centième fois les traîtres qui conspirent contre la patrie, c'est une connaissance parisienne que je salue.

Ce serait, au fond, une étude bien petite que celle qui n'enseignerait rien d'éternel. Je ferais peu de cas de la science de l'histoire, si elle n'était autre chose qu'une lanterne magique destinée à nous montrer des hommes, des peuples, des événements se succédant les uns aux autres dans une variété infinie, sans rien qui dure, rien qui se perpétue, rien qui soit toujours le même. Si nous avions eu en ce monde des orangs-outangs pour prédécesseurs, l'histoire de ces orangs-outangs, de leurs guerres, de leurs révolutions, de leurs tueries ne m'intéresserait guère. C'est parce que nos prédécesseurs ont été des hommes, qu'ils ont eu les mêmes passions que nous, qu'ils ont vécu des mêmes croyances, qu'ils ont lutté pour les mêmes intérêts, que nous nous retrouvons en eux et que leur vie nous apparaît renaissante en notre vie ; c'est pour cela que leur histoire, si lointaine qu'elle soit dans l'ordre des temps, a la faculté de nous émouvoir. Là est toute la grandeur, toute la dignité, tout l'intérêt de la science historique. A vrai dire, tous tant que nous sommes et quoi que nous fassions, nous sommes gens de parti, et si une seule chose peut nous intéresser dans les souvenirs du passé, c'est d'y retrouver notre parti.

Maintenant, s'il y a entre le passé et le présent des similitudes qui nous attirent, il y a aussi des différences qui nous instruisent. La démocratie antique était, pour le fond, ce qu'est la démocratie moderne; l'impulsion primitive était la même, cette impulsion que nous appelons indépendance, orgueil, jalousie, selon ses phases diverses et aussi selon les inclinations diverses de notre esprit. Mais par bien des caractères elles se séparent; elles font contraste; elles ont, par conséquent, à apprendre l'une de l'autre. C'est ici, ce me semble, un point curieux et délicat, que je reprocherai à M. Grote d'avoir négligé.

Pendant les siècles qu'il parcourt, la démocratie et l'oligarchie sont constamment en présence et en lutte. Il semble au premier coup d'œil que la démocratie sera bientôt victorieuse. Elle est le grand nombre, l'oligarchie est le petit; elle est populaire, l'oligarchie est impopulaire de sa nature. Ces petites cités grecques ne sont pas comme nos grands Etats modernes, où un pouvoir énergiquement concentré, où l'action simultanée de la puissance publique sur un vaste pays dont les portions diverses ne peuvent facilement s'entendre, où une force militaire nombreuse et permanente compriment cette faiblesse originelle du petit nombre contre le grand, de l'impopularité contre la popularité; là tous les citoyens se connaissent, se coudoient, se comptent, se valent; la démocratie peut facilement évaluer, rallier, diriger ses forces. Le tyran est en vue de tous, et tous savent la faiblesse réelle de son pouvoir.

Et cependant l'oligarchie soutient la lutte. Non-seulement elle se maintient, mais elle se relève. Expulsée d'une république, elle revient à la charge, elle reprend la cité qu'elle avait perdue, elle la reconquiert, non-seulement contre la démocratie du dedans, mais même contre la démocratie étrangère qui vient au secours. Il semble souvent que l'oligarchie soit la vie naturelle des peuples; quand ils sont libres de leur action, ils reviennent à elle; elle est populaire en certains endroits, et Sparte, chef du parti oligarchique de la Grèce, a les sympathies des peuples pour le moins autant qu'Athènes, la reine des démocraties. Et en dernier résultat, s'il y a un vainqueur dans ces luttes; si, après que toutes les cités helléniques ont mutuellement épuisé le sang de leurs veines dans ces désastreux combats, il y a un principe victorieux; ce principe est celui de l'oligarchie.

Voilà le doute et le problème qui naissent presque infailliblement à la lecture de l'histoire des républiques antiques, et que M. Grote ne me semble pas avoir cherché à résoudre. Il est sans doute très-bien d'aimer et d'admirer la démocratie grecque, mais il serait bon aussi de la définir.

Je suis bien hardi sans doute de m'essayer à l'étude de ce problème, qui sépare d'une manière si marquée les révolutions du passé de celles du présent. Il est cependant inévitable, pour peu que l'on veuille faire le rapprochement des unes et des autres.

Il me semble que les démocraties antiques ont eu une double phase : elles ont été d'abord des luttes de peuple à peuple; elles ont été ensuite des luttes de classe à classe.

Un fait caractéristique et qui se révèle aux premiers temps des peuples antiques, c'est l'exacte circonscription de la cité. Autres sont les habitants du territoire, autres les citoyens de la république. Il y a dans le pays des habitants sans nombre et que l'on ne compte pas, libres ou esclaves, indigènes ou étrangers; mais il n'y a qu'un nombre défini de citoyens. Ces citoyens souvent ne sont autres que les premiers fondateurs de la ville, ceux qui l'ont entourée de murailles, qui en ont fait un sûr asile contre les incursions de l'ennemi, qui l'ont ouverte comme un refuge aux habitants de la campagne, qui ont été pour ceux-ci des hôtes, par suite des maîtres. Ce sont quelquefois aussi les descendants de hardis colons venus avec le feu sacré d'une lointaine métropole, qui ont implanté là les lois et les dieux de leur pays, qui se sont assujetti les barbares, c'est-à-dire les indigènes, et qui continuent à tenir ces barbares à distance. Souvent encore ce sont des conquérants qui ont envahi un pays déjà puissant et civilisé, et qui n'en ont pas moins réduit son peuple à l'état de servage. Mais, quelle que soit l'origine de cette différence, elle est énergiquement écrite dans tous les souvenirs de l'antiquité. Dans chaque ville, il y a d'un côté une foule indistincte, incohérente, que l'on ne prend pas la peine d'inscrire sur les livres du cens : de l'autre, une nation régulièrement, légitimement, religieusement constituée, avec ses tribus, ses races, ses lois, ses temples, son sacerdoce ; une nation dont le chiffre est fixé par la coutume ou par la loi, qui ne doit ni s'appauvrir en une caste, ni dégénérer en une confuse multitude. Il y a la cité et son territoire ; il y a la ville et les bourgs qu'elle gouverne ; il y a dans la même république un peuple politique et un peuple qui ne l'est point ; un pays légal et un pays illégal, pour rappeler une expression, en elle-même bien malheureuse, de nos débats parlementaires.

A cela se rattache un des faits de l'antiquité les plus dignes d'étude : la sollicitude du législateur pour conserver à la cité toute la pureté du sang et aussi la juste mesure du nombre ; les admissions d'étrangers par lesquelles on la complète, quand elle tend à s'appauvrir ; les moyens étranges, honteux, déplorables que l'on emploie pour la restreindre, quand elle s'accroît à l'excès; les prescriptions strictement numériques de Platon et d'Aristote ; je passe à la hâte sur tout cela, qui cache et qui explique en partie une des plus hideuses plaies du monde antique.

Mais on comprend bien vite qu'entre la cité et le territoire, entre le pays légal et le pays illégal, entre la nation légitime et la nation bâtarde, la lutte n'a pas tardé à s'établir. C'est là le premier sens de ces

mots d'oligarchie et de démocratie. Les premiers, quoique souvent les plus nombreux, ont constitué l''oligarchie, parce qu'ils étaient le petit nombre par rapport au tout. Les autres ont été le *dêmos*, le peuple dans le sens vague et inférieur de ce mot, la foule confuse et innommée, récente, à ce qu'on prétendait, de traditions et d'origine, opposée à la race primitive, complète, définie, limitée. Rien là-dedans ne rappelle l'impression moderne que nous donne le mot d'oligarchie ; celle d'un petit nombre de familles riches, puissantes, nobles, privilégiées, se partageant entre elles le pouvoir contre toute une nation qui en est exclue. Il y a ici peuple contre peuple, nation contre nation : l'une, sans doute, plus riche, plus noble, plus puissante que l'autre ; chacune, cependant, avec ses riches et ses pauvres, ses nobles et ses obscurs, ses puissants et ses faibles, ses chefs et ses soldats. C'est l'histoire du patriciat et de la plèbe romaine, deux nations vivant ensemble, ayant chacune sa vie propre, ses magistrats, ses lois, son culte même.

La question ainsi posée, on comprend bien quelle peut être la force de résistance de l'oligarchie. Elle a l'avantage de la richesse ; souvent même la propriété immobilière est un de ses priviléges distinctifs : — l'avantage des armes, la milice est aussi un de ses priviléges ; l'*hoplite*, le soldat armé de toutes pièces, est identique au citoyen, à l'homme revêtu de tous ses droits, et l'oligarchie de Mitylène se perdit le jour où elle donna au peuple l'armure complète — : l'avantage enfin de la tradition, du pouvoir longtemps exercé, — parfois même l'avantage du nombre ; Aristote aborde l'hypothèse, où ce qu'il appelle encore du nom d'*oligarchie* comprendrait la majorité des citoyens. Dans tous les cas, c'est ici une vraie guerre de peuple à peuple dans laquelle la force et le succès peuvent éternellement se balancer.

Mais je passe rapidement sur tout ceci, qui n'a guère d'analogue dans l'histoire des sociétés modernes. J'arrive à une phase toute différente.

Là où le *dêmos*, la *plebs*, le peuple illégal a triomphé ; à Athènes, par exemple, ce modèle des démocraties antiques ; là où les deux nations se sont mises de niveau, où l'ancien rôle des tribus a été brisé, où de nouvelles races, des tribus nouvelles ont été inscrites à côté des tribus anciennes, où la cité a ouvert ses portes à tout ce qui n'est ni étranger ni esclave : le mouvement s'arrêtera-t-il ? Le flot ne trouvera-t-il plus rien à envahir ? L'inquiétude populaire s'apaisera-t-elle ? Ici, nous entrons dans une nouvelle phase, et les démocraties modernes vont se reconnaître.

Dans un pareil Etat, il n'y a plus, à vrai dire, d'oligarques ; plus

de classe constituée pour gouverner exclusivement à toute autre classe; plus de registre civique rigoureusement fermé à la masse du peuple. Mais il y a encore des nobles, il y a des riches; il y a des hommes puissants par la position ou par le talent; il y a l'aristocratie de la science, celle de l'intelligence, celle de l'expérience, celle de la vertu; il y a enfin ces inégalités inhérentes à la race humaine et ineffaçables à toutes les lois, mais contre lesquelles il est curieux de voir l'esprit démocratique donner l'attaque avec une persévérance que les siècles modernes n'ont pas encore vue.

Seulement, chose singulière! la supériorité de naissance, la moins réelle, la moins rationnelle, la moins nécessaire, et de notre temps la plus odieuse de toutes, était de toutes la moins combattue. C'est qu'aucun privilége légal n'y avait jamais été attaché. On avait bien renversé à Athènes l'oligarchie, à Rome le patriciat, c'est-à-dire le despotisme de la nation dominante sur le *dêmos* ou la *plebs,* la nation sujette; mais en dehors de cette hautaine et insultante distinction, l'illustration des familles, l'apparentage avec les héros, la descendance prétendue des dieux subsistait comme un fait inoffensif et respectable. Il y avait de ces nobles, de ces fils des dieux, dans la nation jadis sujette comme dans la nation autrefois dominante, dans la *plebs* comme dans le patriciat. On leur passait leur vanité généalogique, et on la saluait comme un souvenir de la vénérable antiquité. A l'époque la plus démocratique d'Athènes, « Alcibiade, dit Thucydide, entra jeune aux affaires, plus jeune qu'il n'eût été permis à un homme d'une naissance moins illustre »; et ce même Alcibiade, héros du parti populaire, commence son discours au peuple par parler de ses ancêtres d'une façon qui nous paraîtrait certainement fort impertinente.

Des riches, il n'en était pas de même. C'était là une puissance plus réelle, une distinction plus nécessaire. On avait besoin d'eux, et c'est pour cela qu'on se défiait d'eux. On subissait leur influence, et c'est pour cela même qu'on se révoltait contre elle. Un démocrate syracusain dit quelque part : « Les riches sont bons pour garder les richesses, les sages pour donner des conseils, le peuple pour décider. » (Thucyd., VI, 39.) *Les riches sont bons pour garder les richesses*, ceci semble une niaiserie. Ceci cache pourtant un sens très-réel dans les mœurs de l'antiquité. Le riche avait son utilité et sa fonction sociale, je ne dis pas plus réellement, mais plus visiblement, plus officiellement qu'il ne l'a aujourd'hui. Il était l'*amuseur* légal et obligé d'un peuple qui exigeait im-

périeusement qu'on l'amusât. A des époques marquées, à tour de rôle, sous peine de réprobation et d'exclusion politique, quelquefois sous des peines légales, il fallait qu'il donnât des jeux, qu'il célébrât de grandes solennités religieuses, qu'il montât des représentations tragiques, parfois même qu'il bâtît des monuments. Et chez un peuple qui, à vrai dire, n'était pas peuple, et chez qui les yeux et l'intelligence réclamaient leur aliment comme l'estomac, les liturgies, les chorégies, les magnificences du temple et du théâtre (ce qui était un ou à peu près) étaient une nécessité comme le pain. La munificence de l'État, régulière et monotone, sans verve, sans entrain, sans variété, sans émulation, sans amour-propre, n'eût pas suppléé à celle des particuliers que stimulait l'ambition, la rivalité, la vanité. Elle eût été aussi belle qu'elle n'eût pas eu le piquant de la concurrence et du combat. Et pour le dire en passant, cette utilité des riches, plus sérieuse dans son but que nous ne le pensons, car tout ceci se rattachait à l'ordre religieux, contribua avec d'autres causes à préserver les sociétés antiques de ce que nous appelons le socialisme. A titre d'entrepreneurs des joies publiques, les riches furent respectés; ils *gardèrent leurs richesses* afin que le peuple gardât ses spectacles. Et le peuple athénien montra en ceci plus de bon sens que nos socialistes dont la constitution porte : « Article premier : Il n'y aura plus de riches; » et : « Article second : Les riches seuls paieront l'impôt. »

Mais pour stimuler ce zèle et cette libéralité, il fallait bien quelque récompense. Il fallait que l'ambition aidât à ce sacrifice des fortunes privées. Et quand le peuple s'était pieusement émerveillé aux belles liturgies qu'Alcibiade avait célébrées en l'honneur des dieux, comment refuser quelque chose à Alcibiade? Comment ne pas lui donner une charge, une armée, une flotte, une guerre insensée à entreprendre, la Sicile tout entière à conquérir? L'importance politique revenait donc aux riches tout naturellement. Elle avait fait tout simplement un circuit de l'oligarchie à la démocratie, et elle revenait de la démocratie à une oligarchie nouvelle. Le lecteur probablement ne pensera peut-être pas comme moi; mais je trouve très-curieux de voir l'esprit démocratique, ou pour mieux dire l'esprit humain (car le démocrate c'est l'homme et rien autre chose, l'homme avec ses passions, ses ambitions, ses jalousies, sa fierté, son amour-propre, son orgueil), l'esprit démocratique se débattre contre cette conséquence, le peuple lutter contre lui-même, se prémunir contre sa propre faiblesse envers les riches, les écarter d'une main tandis qu'il les ramène de l'autre.

La première conséquence de ce fait, et une conséquence qui nous montre que nous sommes, en fait de démocratie politique, encore bien arriérés, et que les anciens allaient plus loin que nous, est la découverte de cette idée que le principe de l'élection est un principe aristocratique. Ceci choque à un tel point nos idées modernes que nous avons besoin de lire dans un philosophe comme Aristote, la constitution de sa république modèle, qu'il appelle aristocratique, parce que l'élection lui sert de base. Il ne veut pas de l'aristocratie de l'argent, et c'est pour cela qu'il repousse l'oligarchie; mais il veut de l'aristocratie de la vertu, et c'est pour cela qu'il a recours à l'élection. C'est que le peuple se défiait de lui-même; il savait bien où iraient ses suffrages, s'il laissait aller ses suffrages. Il ne voulait d'aucune aristocratie, pas même d'une aristocratie qu'il aurait élue; d'aucune supériorité, pas même d'une supériorité de son choix; d'aucune influence, pas même celle qui serait née de lui. C'est là du reste l'esprit de l'homme, et cette pensée n'est pas aussi étrangère qu'on le pense, même à nos sociétés modernes. Il y a bien souvent répugnance à élire, parce qu'en élisant on se donne un supérieur. Aussi ce que l'élu gagne en pouvoir par l'élection, il le perd en popularité par la jalousie. Nous sommes jeunes en fait de démocratie; laissez aller, et vous verrez bientôt si le principe de l'élection ne devient pas suspect. Quand M. Louis Blanc réunit les ouvriers au Luxembourg, il voulut leur faire nommer des délégués; ils se refusèrent à choisir, parce que choisir c'est confesser une supériorité ; ils tirèrent au sort.

Mais alors qui gouvernera? Qui? Tout le monde. Tout le monde participera à la souveraineté, non pas indirectement, par des représentants, par des mandataires, mais directement, personnellement, par soi-même. Le Pnyx est large; la nation athénienne, les esclaves et les *métèques* (étrangers domiciliés) exclus, n'est pas bien nombreuse. La nation viendra là tout entière faire ses affaires. On s'étonne que l'antiquité n'ait pas pratiqué le système représentatif. L'invention en effet n'était pas bien difficile à rencontrer, et plus d'un fait démontre qu'au besoin l'antiquité aurait su employer cette ressource. Mais on aurait cru abdiquer sa souveraineté, si l'on se fût humblement soumis, comme les démocraties modernes le font à la demande des fabricants de constitution, à ne l'exercer que par un mandat. On ne trouvait pas alors que le peuple dût essentiellement déléguer ses pouvoirs ; on le trouvait bon pour régner sans premier ministre. Si on eût parlé à un Athénien d'un gouvernement comme celui des États-Unis, il eût été probablement fort embarrassé pour lui don-

ner un nom. En voyant chaque État, chaque ville, pour me servir de l'expression grecque, gouverné par un double sénat, composé de quatre ou cinq cents magistrats tout au plus, il aurait d'abord reconnu le principe oligarchique. Mais peut-être aussi l'élection, partout mise en usage, lui eût-elle fait reconnaître là cette aristocratie de la vertu dont parle Aristote. Et peut-être même à la vue d'un chef suprême, gouvernant, pendant un long espace de temps, quatre ou cinq années entières, ces vingt-quatre villes confédérées, disposant de l'armée et de la flotte, levant des troupes, percevant des impôts, envoyant des ambassadeurs, eût-il été tenté de prononcer le mot de monarchie. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'eût pas appelé cela une démocratie.

Mais cependant le peuple réuni ne peut pas tout faire? Qu'importe, ce que tout le monde ne peut faire ensemble, chacun le fera à son tour : sans cela il n'y a pas d'égalité. Le sénat d'Athènes est le type de ce gouvernement à tour de rôle. Chacune des dix tribus y envoie, non par une élection, mais par un tirage au sort, cinquante sénateurs. Ces cinquante sénateurs siégent pendant la dixième partie de l'année et prennent alors le titre de prytanes. Mais comme il y a des affaires urgentes qui ne peuvent se délibérer dans une réunion aussi nombreuse, dix d'entre eux, toujours à tour de rôle, administrent pendant une semaine ; et enfin, comme à cette réunion de dix membres, il faut un président, et qu'un président électif serait quelque chose de trop aristocratique, chacun des sept premiers membres préside pendant un jour, et est pendant ces vingt-quatre heures le chef officiel et suprême du gouvernement athénien.

La justice est gouvernée par les mêmes principes. Là aussi on a eu peur du pouvoir; on se l'est envié; on l'a fractionné pour que chacun pût en avoir son fragment; on l'a fait de courte durée pour que chacun pût y arriver à son tour; on l'a tiré au sort pour que l'élection ne fût pas pour les amours-propres un triomphe et une défaite trop éclatante. Athènes était jadis gouvernée par un roi; le roi a été remplacé par un archonte, titre plus modeste; puis l'archontat, d'héréditaire est devenu électif; de viager, décennal; de décennal, annuel. Puis à l'élection on a substitué le sort; puis l'archontat encore trop redoutable a été divisé; ses attributions ont été réduites; et les neuf archontes, ces successeurs de la royauté, ne sont plus que des juges de police ou des présidents de jury, chacun dans une sphère étroitement limitée. Ainsi le pouvoir va s'éparpillant, s'amoindrissant, se fractionnant, s'abrégeant, pour n'inspi-

rer d'ombrage à personne et donner des espérances à l'ambition de tout le monde.

J'ai prononcé le mot de jury, et l'on comprend que cette forme de jugement où le sort joue un si grand rôle ne devait pas être étrangère à la démocratie athénienne. Seulement, douze jurés leur eussent paru un bien petit nombre ; on eût donné trop peu d'occupation aux citoyens. Le tour de chacun eût été trop lent à venir. Cinq cents *dicastes* ou environ étaient nécessaires pour un jugement. Socrate fut condamné à cinq ou six voix de majorité par deux cent quatre-vingt-un suffrages.

Restait l'armée. La milice résiste à ce roulement perpétuel. Il est difficile qu'un homme devienne général un matin pour redevenir soldat le matin suivant. Il est également difficile que les généraux soient tirés au sort comme les jurés, si tant est que cela soit raisonnablement possible pour les jurés. Bon gré mal gré il fallut consentir à une exception. La durée du commandement militaire fut d'une longueur extraordinaire ; elle fut fixée à un an. La nomination se fit d'une façon singulièrement aristocratique ; elle fut élective. Et enfin le pouvoir fut étrangement concentré ; pour commander les dix mille Athéniens de Marathon, il n'y eut que dix généraux. Ce fut là sans contredit le pouvoir le plus stable de la république, et ce fut aussi de toutes les situations officielles la seule qui entraîna quelque autorité, quelque influence, qui ressembla en quelque chose à la direction suprême d'un pays.

Ces souvenirs classiques que j'évoque, et qu'il n'était pas sans doute nécessaire d'évoquer puisque toutes nos études ont tendu à nous faire admirer ce bel ordre de choses, ces souvenirs, maintenant que nous sommes devenus hommes, que nous avons vécu, que nous avons touché ou du moins que nous avons regardé à la chose politique, nous choquent, nous étonnent, et nous ne comprenons pas qu'au milieu de cette instabilité universelle, de cette absence complète de direction, ce navire sans pilote pût voguer un jour. La Constitution de 1848 que nous accusons tous d'instabilité, n'est-elle pas auprès de cette constitution athénienne, la permanence et l'immobilité même ?

A cela un zélé Athénien eût répondu que le navire avait son pilote, son pilote permanent et assidu qu'on appelait le peuple. Ce vieillard du Pnyx, si plaisamment mis en scène par Aristophane, qui avait jadis vigoureusement ferraillé à Marathon, paresseux maintenant, grand amateur de fêtes, de spectacles, de débats politiques, de harangues, de procès, de tout ce qui constituait la vie civique ; ce causeur, ce haran-

gueur, cet écouteur, ce jugeur, en un mot ce citoyen infatigable qui nous a fourni le type de Perrin Dandin, se tenait bien pour le souverain effectif, permanent, éternel, de la cité impériale qu'il habitait. Il passait sa vie à se gouverner. Il n'avait guère d'autre métier que celui de souverain. Et ce métier était lucratif; la présence aux assemblées, l'assistance au jugement lui valait un salaire; sa place au spectacle (autre fonction civique) lui était payée. Ceci explique le zèle politique, surtout chez les pauvres. Ce salaire, dédaigné par les riches, assurait l'assiduité des autres, et donnait, soit dans les jugements, soit dans les assemblées, une grande majorité à la démocratie.

Je suis de l'avis de M. Grote, et je trouve en effet que le peuple athénien mérite un éloge, celui d'avoir pris la souveraineté du peuple plus au sérieux qu'elle ne fut jamais prise, d'avoir travaillé avec plus de conscience que personne à réaliser l'idée du gouvernement du peuple par le peuple, d'avoir été, en un mot, son propre souverain avec plus de zèle que jamais nation ne le fit.

Mais quoi qu'on fasse (et c'est ici que je suis obligé de m'écarter de l'avis de M. Grote), une telle souveraineté est toujours illusoire. Les vingt mille citoyens de l'Attique ne se rassemblaient jamais au Pnyx. Beaucoup étaient trop loin; beaucoup étaient trop occupés; beaucoup étaient trop paresseux; beaucoup étaient trop riches. Il est dit quelque part qu'il n'y en eut jamais plus de cinq mille; cinq mille me paraît beaucoup. Au demeurant, vingt mille ou cinq mille qu'y pouvaient-ils faire? On ne délibère pas, on ne discute pas, on ne juge pas, on ne gouverne pas à cinq mille, ni à trois mille, ni à quinze cents personnes. J'ai vu ces assemblées : quatre ou cinq cents flâneurs, assis, se promenant, endormis, émaillaient le sol de l'Agora ou le marbre des portiques. Démosthènes était à la tribune; un groupe de quelque cinquante placé au pied pouvait l'écouter, le reste ne s'en souciait pas, quoiqu'il fût fort éloquent. Quand venait le moment de délibérer, on criait, on se battait, on levait les mains; le prytane les comptait tant bien que mal, on avait gagné ses deux oboles, et Athènes était sauvée.

Mais en réalité qui donc régnait? Ce n'était pas le peuple; ce n'était plus une oligarchie quelconque; ce n'étaient pas non plus les magistrats dont le pouvoir était si restreint; ce n'étaient pas les riches : si quelqu'un régnait, c'était un riche. Et cela se comprend tout de suite. Les pouvoirs officiels étant anéantis par leur multiplicité même, les pouvoirs non officiels devaient grandir d'autant plus. Il n'y avait plus de roi; mais cette multitude

qui régnait au Pnyx, et qui n'eût pas voulu faire un archonte, c'est-à-dire un juge de paix, tous les matins pouvait faire un roi. L'homme de talent; surtout s'il avait des aïeux; surtout s'il était riche, généreux, magnifique, car le vieillard du Pnyx aimait la magnificence et les cadeaux; surtout s'il était probe, car la probité était une vertu trop rare parmi les hommes d'État pour ne pas être appréciée; surtout s'il était religieux, car le sentiment religieux conserva une grande influence sur les Athéniens; surtout s'il était militaire et écrasait par l'éclat de sa fortune guerrière ses pacifiques adversaires de la tribune : l'homme de talent était roi. Des prytanes, avec leur puissance de vingt-quatre heures, eussent-ils contrebalancé cette force permanente de l'éloquence, de la libéralité, du mérite, de la gloire? Sans titre officiel, sans pouvoir légal, ou avec la simple puissance annuelle de général ou de stratége, il était le vrai monarque de la démocratie athénienne. La noblesse, la fortune, l'illustration militaire reprenaient ainsi le terrain qu'elles avaient perdu. C'était une monarchie au lieu d'une oligarchie, voilà tout. Et le temps le plus glorieux de cette démocratie, ce furent les trente années pendant lesquelles régna le démocrate Périclès, aristocrate d'origine, de fortune, de mœurs. « Alors, dit Thucydide (II, 65), la démocratie existait de nom; mais en réalité, Athènes vivait sous le commandement d'un seul chef. »

Voilà du moins comment les choses se passaient, les jours où Athènes fut gouvernée. Mais elle ne le fut pas toujours. La démocratie n'accepta pas toujours le joug de cette monarchie déguisée. Elle ne trouva pas toujours non plus à qui en confier le sceptre. Le sentiment égalitaire avait su d'ailleurs imaginer un remède à cette aristocratie du talent comme il en avait trouvé aux autres aristocraties. Ce remède fut honorable : ce fut l'ostracisme. Cette façon, nécessaire peut-être, d'éloigner un homme sans le flétrir, de le bannir tout en l'honorant, ne déplaît pas à M. Grote, et je le conçois assez. C'est, somme toute, une des plus nobles formes que la jalousie populaire ait su prendre, et c'est même, à certains égards, une pieuse pensée. Le peuple athénien, dans sa vie intérieure, du moins, fut naturellement peu sanguinaire : au bout des querelles révolutionnaires, il voyait du sang; il comprenait le danger de cette horrible pente; il exilait d'avance afin de ne pas tuer plus tard.

Ainsi le peuple athénien prenait ses précautions contre lui-même. Placé entre le besoin des supériorités et la crainte des supériorités, il les appelait par la vie publique, il s'en guérissait par l'ostracisme. L'a-

ristocratie de la vertu, du courage, du génie, était bien séduisante et, qui pis est, bien nécessaire. C'était un poison dangereux dont l'ostracisme était le remède.

Grâce à cette situation, il y eut dans la vie athénienne deux natures d'hommes d'État bien distinctes. Les uns qui représentaient cette aristocratie, la plus inévitable de toutes, les autres qui avaient charge de lui faire la guerre : les uns soldats du bien public, les autres avocats de la démocratie. Les premiers, oligarques ou par leurs souvenirs de famille, ou par leur éducation, ou par leurs richesses, ou par la gloire de leur épée, acceptaient la vie démocratique, mais savaient s'y faire une place ; gouvernaient des égaux, mais gouvernaient : ainsi se succédèrent, pendant toutes les époques glorieuses de la vie athénienne, Aristide, Thémistocle, Cimon, Périclès. Mais cette succession presque monarchique présente des interrègnes ; elle finit même par s'arrêter, parce qu'à côté de ces hommes d'État, il y en a d'une autre nature : ceux-là sont des démocrates purs, hommes d'opposition absolue, faiseurs de lampes ou corroyeurs, comme on le leur reproche à satiété ; tout à fait incapables à la guerre, impropres même ou sans goût pour le pouvoir, mais critiquant la guerre et le pouvoir ; suivant une politique toute négative, ne gouvernant pas et empêchant qu'on gouverne, parce qu'en effet, selon la doctrine pure de la démocratie, il ne fallait pas que le pays fût gouverné. Ce sont ces hommes que l'antiquité a marqués du nom, devenu alors injurieux, de démagogues, et que M. Grote cherche à réhabiliter. Peut-être, en effet, les grands historiens de l'antiquité, qui tous ou presque tous ont écrit sous l'influence d'une pensée aristocratique, ont-ils exagéré les torts de cette classe d'hommes. Nous pensons cependant que la peinture n'en est pas tout à fait fausse. Nous connaissons si bien ces hommes-là pour les avoir vus ; nous les reconnaissons si bien dans le type que l'antiquité nous en présente, que nous aurions quelque peine à croire ce type mensonger. Ces politiques négatifs, ces accusateurs, ces dénonciateurs éternels, ces éternels ennemis des traîtres qui n'existent pas, ces hommes d'État et ces hommes de guerre qui ne gouvernent ni ne combattent, mais qui accusent ceux qui gouvernent et tuent ceux qui combattent, notre siècle les reconnaît à l'Agora d'Athènes pour les avoir vus aux Jacobins et à la commune de Paris. Cléon nous est expliqué par Robespierre, quoique Robespierre, il faut lui rendre cette justice, ait laissé Cléon bien derrière lui.

C'est ici, c'est entre ces deux classes d'hommes que la question de la

démocratie antique doit être jugée. Quand la Grèce, ou plutôt quand l'humanité (car la Grèce, c'est essentiellement l'homme du monde antique dans son génie, dans sa grandeur, dans son indépendance, dans son orgueil, dans sa corruption) poussa la passion de l'égalité jusqu'à ne plus vouloir admettre la distinction entre celui qui commande et celui qui obéit; la rage de l'autonomie (ou du gouvernement du peuple par lui même), jusqu'à nier ou anéantir le fait même du gouvernement; la peur de l'oligarchie jusqu'à redouter même l'oligarchie de la raison, du talent, de la vertu; la haine de toute aristocratie jusqu'à proscrire l'aristocratie de l'expérience (et une preuve singulière de cette proscription, c'est la prévention existante contre le sénat de l'aréopage, qui n'était autre chose que la réunion des archontes sortis de charge, c'est-à-dire des hommes qui avaient pris quelque part aux affaires); quand ces glorieux sentiments de liberté, d'égalité, d'indépendance eurent été poussés jusque là: la Grèce périt. Le plaidoyer en faveur de la démocratie athénienne, que M. Grote répète et reprend une centaine de fois en ses huit volumes, est combattu par ce seul contraste: la puissance d'Athènes, lorsque, tout en gardant ses institutions démocratiques, elle consent à accepter une direction; sa faiblesse, lorsque exaltée, cajolée, irritée par des orateurs qui ne sont qu'orateurs, elle pousse le sentiment démocratique jusqu'à ne vouloir aucune direction: sa grandeur sous le gouvernement des hommes d'épée; son abaissement sous l'influence des beaux parleurs.

Le contraste est banal entre Sparte et Athènes, et l'histoire de leur rivalité nous a été si souvent répétée dans les classes, qu'elle nous a dégoûtés et que nous ne la savons plus le moins du monde. Dans cette lutte, tout ce qui est génie, civilisation, intelligence, art, éloquence, philosophie, est du côté de la Grèce démocratique et d'Athènes qui la conduit. La peuplade athénienne est peut-être la plus heureusement douée que Dieu ait mise au monde, comparable, ce me semble, pour les dons de l'intelligence, aux seuls Italiens modernes, mais supérieure parce qu'elle est plus originale et a commencé la tradition au lieu de la recevoir. Les Lacédémoniens sont, au contraire, si j'ose prononcer ce mot, un peuple bête. Dans la guerre, dans la politique, leurs fautes sont continuelles, et des fautes de lenteur, de lourdeur, d'inintelligence. La superstition vient encore en aide à leur lenteur: un tremblement de terre arrête toutes leurs résolutions politiques; ils n'osent se mettre en marche par la nouvelle lune; il y a un mois entier pendant lequel ils ne

prendront les armes pour rien au monde, comme ces juifs scrupuleux qui se laissaient égorger plutôt que de se défendre le jour du sabbat. Et de plus, la constitution intérieure de leur société les place dans un danger permanent qu'Athènes ne connaît pas. Huit mille Spartiates au milieu de trente mille sujets au moins suspects et de soixante mille serfs (hilotes), toujours prêts à se révolter, forment toute la nation; et, pendant qu'elle lutte au dehors contre ses ennemis, il faut qu'elle se défende à l'intérieur contre ses sujets par une vigilance continuelle, par une police souvent atroce, bien des fois par les supplices et par le sang. Et malgré ces désavantages, c'est Sparte qui triomphe sur Athènes, le peuple gouverné sur celui qui ne l'est pas, le peuple des hommes médiocres soumis à une discipline sur la nation des hommes de génie indisciplinés.

Après avoir fait connaître par leur type le plus célèbre et le plus glorieux les démocraties antiques, un mot de comparaison avec les démocraties modernes.

Celles-ci se séparent dès l'abord par une circonstance toute extérieure, mais féconde en grands résultats : l'existence de grandes nationalités. L'unité véritable dans l'antiquité, c'est la ville; les empires formés par la conquête sont des aggrégations toujours imparfaites, et dont les éléments n'arrivent jamais à se fondre complètement. Le monde moderne seul nous a montré de grands peuples, occupant un vaste territoire, et l'occupant non plus à titre de conquête, mais de patrie, formant une vaste unité au-dessous de laquelle il n'y a plus que de faibles traces des nationalités secondaires qui sont venues s'y fondre et s'y absorber.

Dans de pareilles circonstances, on le comprend, le gouvernement ultrà-démocratique des petits peuples grecs était chose à laquelle il n'était même pas possible de penser. Un pouvoir, si bien fractionné que l'Etat n'a véritablement pas de chef et se gouverne tout seul comme il peut, des gouvernants tirés au sort et pour vingt-quatre heures, le peuple tout entier convoqué, sinon réuni, sur la place publique pour gouverner directement et effectivement : cela était possible à la rigueur, et non sans de grands inconvénients, dans le petit pays de l'Attique, équivalant peut-être à la moitié d'un de nos départements; mais s'il s'agit d'une contrée comme la France ou l'Angleterre, l'absurde touche trop évidemment à l'impossible.

Ce n'est pas sans doute que les tendances éternelles du sentiment démocratique ne se révèlent chez nous comme ailleurs, que nous n'enten-

dions parler du gouvernement direct du peuple par le peuple, qu'on ne demande l'abolition de l'autorité, que la démagogie ne s'insurge contre tout ce qui est présidence, assemblée, consul, forme quelconque du pouvoir. Mais cette insurrection n'a rien de bien sérieux. La démagogie a montré et montrera encore qu'elle aime bien mieux, au lieu de briser le pouvoir, s'en saisir; qu'elle le concentre loin de le disséminer; qu'elle en abuse loin de l'affaiblir. Elle ne détruit pas l'unité, elle l'exagère. A Athènes, elle tendait vers l'anarchie, chez nous vers la tyrannie. Nous pouvons être tranquilles à cet égard et l'expérience nous rassure, la démagogie ne nous rendra pas trop libres.

Mais aussi, à côté de l'avantage, voici le péril. La république athénienne s'affaiblissait en affaiblissant le pouvoir. Nous fortifions le pouvoir à l'excès, et le pouvoir nous dévore : je parle du pouvoir démagogique, le seul qui puisse de nos jours arriver à la tyrannie. Athènes, et c'est une justice à lui rendre, tout en usant au dehors du droit de guerre de l'antiquité avec un excès qui révolte, usa peu au-dedans des droits de la guerre civile. Ses luttes politiques furent rarement sanglantes; la démocratie athénienne n'eut guère de terroristes. C'est qu'aussi entre tous les peuples grecs, et entre tous les peuples païens, le peuple d'Athènes était particulièrement religieux. « En toute chose, ô Athéniens! leur dit saint Paul, je vous vois pleins de respect pour la Divinité. » Et ce qui, de plus, est particulier à la religion des Athéniens, c'est que, sans être plus raisonnable qu'aucune autre idolâtrie, elle a une tendance plus morale. Le rapport, rare dans l'antiquité entre la piété et la vertu, entre la foi aux dieux et la conscience de l'homme, se fait ici un peu sentir. Jupiter protége les hôtes, veille sur les suppliants; les furies poursuivent l'homicide; le meurtre est un crime envers les dieux. Des rebelles, égorgés au pied des autels, laissent dans la ville un souvenir funèbre que des devins amenés de loin, des cérémonies mystérieuses, des lustrations de forme toute nouvelle ont grand'-peine à effacer; et à la troisième ou quatrième génération, la race des meurtriers rentrée dans Athènes après un long exil est de nouveau bannie. Le sentiment religieux, si souvent homicide dans le paganisme, devient ici protecteur, et Jupiter sert du moins à quelque chose.

La démagogie moderne n'a pas eu cet avantage. D'un côté, le sentiment excessif de l'unité nationale la poussait facilement à la tyrannie; de l'autre, l'irréligion qu'elle avait le malheur de professer, la rendait facilement sanguinaire. Elle s'est montrée à cet égard au-dessous de l'antiquité,

par cela même qu'elle aurait pu se former à une école plus haute et qu'elle a dédaigné cette école. Robespierre, disions-nous, est au-dessous de Cléon, comme le chrétien perverti au-dessous de l'infidèle, le transfuge au-dessous de l'ennemi, l'athée au-dessous de l'idolâtre. S'il faut un témoignage pour nous montrer quel mal est la désertion de la vérité une fois connue, de la vertu une fois enseignée, de la civilisation une fois apprise, 93 nous donne ce témoignage. Rien dans le paganisme n'est comparable à 93 ; rien ne rappelle ce cynisme de la cruauté, cette tyrannie absolument sans Dieu, cette abjuration volontaire et solennelle de tout ce que respecte le genre humain. Les dix-huit mois du comité de salut-public valent dix-huit ans d'Henri VIII ou de Néron. Et quand on pense que huit jours de massacres politiques à Corcyre, où les temples furent profanés par le sang, font reculer d'horreur Thucydide ; qu'eût-il dit de ce long massacre exécuté pendant un an et demi, par des gens qui ne reconnaissaient ni temples, ni dieux ?

Les démocraties antiques échappèrent encore à un péril. Elles ne connurent pas, ou du moins elles n'acceptèrent jamais d'une manière sérieuse ce que nous appelons le socialisme. On parla souvent d'abolition des dettes, de partage des biens ; ces idées, souvent remuées dans la tempête des guerres civiles, n'aboutirent pas. Rome et Athènes, les deux seules d'entre les républiques anciennes dont nous connaissions un peu la vie intérieure, surent toujours tenir bon contre ces orages. Rome a écrit le droit de propriété en termes plus énergiques et plus précis que jamais peuple au monde ; on sait que ses lois agraires, qui au reste furent sans résultat, n'étaient rien moins que du socialisme ; elles étaient l'application impolitique peut-être, mais certainement légitime, d'un droit incontestable. Quant à la démocratie athénienne, elle fut singulièrement respectueuse pour le droit privé. Les héliastes (jurés) entrant en charge juraient de ne jamais consentir ni à un partage des biens, ni à une abolition des dettes ; et, après le règne passager de l'oligarchie des trente ans, le peuple athénien rentrant dans la plénitude de ses droits, eut pour premier soin de rendre force aux contrats annulés et à la propriété violée. Tout ceci n'empêche, on le comprend bien, au milieu des luttes politiques, ni les confiscations, ni les spoliations, ni mille atteintes partielles à la propriété. Mais toujours est-il que le principe de la propriété demeura debout ; qu'il fut respecté dans les démocraties autant et peut-être plus que dans les oligarchies ; que même, dans l'oligarchie lacédémonienne, le récit d'un partage égal des biens faits par Lycurgue paraît

à M. Grote, et pour de bonnes raisons, n'être que le rêve tardif, la chimère rétrospective d'un spartiate socialiste des derniers temps.

Pourquoi, au contraire, la démocratie moderne semble-t-elle tourner si court vers le socialisme ? Pourquoi ? Par une raison capitale et qui est en elle-même une des gloires du monde chrétien, un de ses priviléges, une de ses incontestables supériorités sur le monde antique, le principe de toutes les différences sociales entre nous et l'antiquité ; par cette raison que chez nous il n'y a pas d'esclaves.

En effet, si l'on ne considère au monde que la paix matérielle, l'ordre extérieur, le maintien des droits établis ; si l'on ne veut faire ici-bas que de la police ; si l'on met de côté tout ce qui est justice, humanité, dignité humaine : l'esclavage est une invention merveilleuse. Quoi que vous fassiez, il y aura toujours en ce monde des inférieurs, des pauvres, des délaissés, des déshérités ; par conséquent des hommes hostiles, irrités, dangereux, menaçants. Que faire d'eux, pour le repos du monde et même pour le leur ? pendant qu'on les tient encore en sa puissance, les distribuer un à un à ceux qui sont plus riches et plus heureux, les leur donner à nourrir et à garder. De cette manière ils vivront ; ils auront le pain ; le riche les nourrira au moins comme il nourrirait son bœuf et son âne. Et en même temps ils seront gardés ; ils seront, non pas sous l'œil de l'État qui embrasse trop de choses pour tout bien voir, mais sous l'œil du maître, de tous les gardiens le plus fidèle. Ils seront séparés, sans communication les uns avec les autres, sans armes, sans instruction, sans habitude de liberté. La servitude coulera dans leurs veines avec le sang de leur père et le lait de leur mère. Et (ce qui achève la perfection du système) ils ne seront pourtant pas sans espérance : l'affranchissement qu'on peut leur faire entrevoir de loin, le bienheureux bonnet de la liberté qui peut venir un jour parer leur tête, les soutient, leur fait prendre patience, anime leur travail, les préserve du désespoir et de la révolte. Pour leur ménager dans une juste mesure ces espérances et ces craintes, cette assistance dont ils ont besoin et cette coërcition qu'il faut exercer sur eux, fiez-vous à l'intérêt personnel, à la vigilance du maître qui garde son bien, à la prudence du berger qui soigne son troupeau et fait bonne garde autour de lui. Puis au besoin, en cas de fuite, en cas de révolte, l'Etat viendra au secours, la puissance publique donnera aide à la puissance privée, et en défendant le droit du maître contre la révolte de l'esclave, la société se défendra contre l'anarchie.

Ce calcul, je le sais bien, n'a été fait par personne; il y avait des esclaves depuis des siècles avant qu'il y eût des philosophes et des politiques habitués à des spéculations pareilles. Mais ce calcul, c'est le temps et la force des choses qui l'ont fait. Il y a plus, et ce triste remède de l'esclavage, cette honteuse police du genre humain était indispensable au monde idolâtre. Plus j'étudie l'histoire et plus je suis frappé de la peine (si j'ose me servir de ce mot) que s'est donnée la Providence pour conduire les peuples jusqu'à la grande ère du Christianisme; pour étayer jusque-là ces sociétés sans cesse croulantes; pour substituer des peuples nouveaux aux peuples qui défaillaient et laissaient la civilisation périr entre leurs mains. Or, le grand point d'appui, l'indispensable étai de ces sociétés prêtes à tomber en ruines, le triste moyen que Dieu permettait au monde de garder pour continuer sa triste vie jusqu'au temps où elle serait enfin renouvelée, ça été l'esclavage.

Et maintenant si nous considérons à ce point de vue les luttes de l'antiquité, elles nous apparaissent sous un jour tout nouveau. Au-dessous de la plèbe de toutes les villes, du *dêmos* le plus infime et le plus étranger à la vie publique, nous trouverons une autre plèbe, un *dêmos* placé bien bas, un peuple d'esclaves qui sert cette tribu d'hommes libres. Les querelles de l'oligarchie et de la démocratie nous apparaîtront alors comme des disputes de famille entre une aristocratie un peu plus étroite et une aristocratie un peu plus large, en dehors desquelles la plèbe véritable, le vrai peuple, demeure toujours également asservi, également méprisé. Les plus grands démagogues se trouveront être des aristocrates; démagogues si on les voit d'en haut et contre ce qui est haut, aristocrates si on les voit d'en bas et contre ce qui est bas, c'est du reste un peu l'histoire de tous les partis et de tous les hommes. La libérale Athènes en ses jours de plus grande démocratie, alors qu'elle se vante par la bouche de Périclès, d'appeler tous à tout, compte pour les vingt mille Athéniens qui ont le droit d'entrer dans les assemblées publiques, dix mille *métèques* (étrangers domiciliés) exclus de la vie politique, quatre cent mille esclaves. Les fonctions de jurés sont recherchées par les citoyens les plus pauvres, à cause du petit salaire qu'elles rapportent; aussi la plupart des gens qui siégent au jury n'ont-ils, en général, qu'un esclave; mais ils en ont un. Ces gens-là sont les pauvres de la démocratie athénienne; mais comparés aux esclaves, ce sont des riches.

On comprend facilement que, la lutte se passant dans une telle sphère, la question du droit privé fût respectable pour tous les partis;

qu'on y regardât, si démagogue que l'on fût, avant de toucher à la propriété, quand la société, prise en masse, avait dans ses esclaves une propriété vivante, passionnée, prête à la révolte. Le partage des terres, l'abolition des dettes, la suppression ou même l'amoindrissement du droit de propriété ne fut guère que le rêve de quelque tribun, le rêve surtout de philosophes et de théoriciens comme Platon ; et il faut voir, en effet, avec quelle amertume celui-ci se plaint de l'entêtement de la race humaine à ne pas accepter sa république et à demeurer dans les vieilles idées du droit privé, de la propriété, de la famille.

Voilà pourquoi la question sociale, comme nous l'appelons, ne fut guère sérieusement remuée dans l'antiquité. La question sociale eût été la lutte des esclaves contre les hommes libres. Mas rarement on en vint là, parce que, placés en haut, démocrates et oligarques se seraient perdus s'ils eussent voulu faire descendre leurs passions plus bas. L'appel fait aux esclaves fut tout au plus le crime des passions démocratiques dans leur paroxysme le plus violent. Le peuple de Corcyre, un jour, commit ce crime ; il appela à lui les esclaves qui cultivaient les campagnes ; il proclama leur émancipation, et il en résulta huit jours de massacres effroyables. A Rome, on proposa à Catilina le secours des esclaves : Catilina fut assez honnête homme pour le refuser ; c'étaient des tigres qu'il eût lâchés contre ses ennemis et qui pouvaient bien se retourner sur lui-même. C'est une des misères de l'humanité que cette dépravation à peu près inévitable de l'homme par la servitude, qui fait que la chaîne la plus inique finit par ne pouvoir plus être rompue sans danger, que la justice devient presque une impossibilité et la philanthropie un péril.

Les révoltes d'esclaves soit à Rome, soit dans la Grèce furent donc peu fréquentes et promptement étouffées. Lacédémone, au premier coup d'œil, fait exception ; mais il faut dire que Lacédémone, à proprement parler, n'avait pas d'esclaves. Ses hilotes étaient des serfs, plus durement traités sans doute que les serfs du moyen âge, mais libres de leurs personnes, appartenant à la république plutôt qu'aux particuliers, rarement vendus si on avait même le droit de les vendre, jamais vendus hors du pays ; ayant des armes, allant à la guerre. Aussi Lacédémone fut-elle dans une perpétuelle terreur de ses hilotes, et leurs révoltes sont fréquentes dans l'histoire. Elle ne s'en tira que par une vigilance souvent atroce et par la puissance de cette discipline spartiate, de cette vie de caserne imposée à toute la partie mâle d'une nation, discipline exceptionnelle, violente, surhumaine, que jamais peuple au

monde n'a pu imiter. Il fallait cela à Lacédémone pour se passer de l'esclavage proprement dit, et vivre, en face de son servage armé, dans des conditions autrement difficiles que celles des autres peuples antiques vis-à-vis de leurs esclaves parqués et sans armes.

Voilà donc la grande différence sociale qui existe entre les temps antiques et les temps modernes; voilà le progrès démocratique qui s'est accompli par suite de la révolution chrétienne ; progrès tel que les siècles précédents n'en avaient pas vu, tel que les siècles futurs n'en verront pas un semblable. Une démocratie qui, elle, n'avait jamais eu ses tribuns, un peuple de parias constamment délaissés, une race d'hommes constamment hors de toutes les lois a été admise à l'égalité. Non-seulement les esclaves, mais aussi une foule de proscrits et d'abaissés, sous des noms divers, ont été appelés à cette égalité essentielle du christianisme, qui, pour ne pas se réaliser toujours dans l'ordre purement politique, n'en est pas moins un fait réel, un fait efficace, un fait plein de salutaires conséquences. Avant le Christianisme, ce n'était rien que d'être homme; depuis le Christianisme, c'est quelque chose ; c'est même tout ou presque tout. A vrai dire, nous ne disputons plus que sur des misères. Les hiérarchies sociales elles-mêmes que nous combattons encore avec tant d'acharnement n'emportent plus, il faut bien nous en convaincre, l'idée d'une inégalité essentielle entre les hommes ; elles ne font pas et ne prétendent pas faire qu'il y ait des êtres sans droit et des êtres en possession exclusive du droit. Le plus fier aristocrate qui ait existé depuis dix-huit siècles, mis au pied du mur, ou pour mieux dire au pied du confessionnal, sera obligé de convenir que le dernier des vilains est foncièrement son égal, son semblable et même son prochain. Après cela, il est possible que l'un des deux soit électeur et que l'autre ne le soit pas ; c'est chose dont je ne m'inquiète guère.

Mais ce qui prouve quelle était pour l'ancien monde l'utilité et la nécessité de l'esclavage, c'est la lenteur même avec laquelle l'Eglise chrétienne a procédé à la suppression de ce pilier hideux mais indispensable qui soutenait l'édifice social. Comme elle n'y a touché qu'avec précaution ! comme elle l'a longtemps laissé debout, jusqu'à ce qu'auprès de lui se fussent élevées les glorieuses colonnes qui devaient désormais porter la voûte du temple ! On s'étonne parfois de ne pas voir dans les Pères de l'Église de déclaration de principe contre l'esclavage ; c'est qu'ils avaient dans l'ordre religieux et dans l'ordre de la vie intérieure assez de déclarations de principe à faire et surtout à faire accepter.

C'est qu'ils n'avaient que faire d'attaquer soit l'esclavage, soit tant d'autres institutions sociales, mais de l'user et de le remplacer ; c'est que le monde eût frémi d'étonnement à la seule pensée d'une société sans esclaves, et qu'eux-mêmes eussent frémi d'épouvante à la pensée des catastrophes qu'une telle émancipation, violente, soudaine, totale eût amenées ! Le fait de Corcyre que je rappelais tout à l'heure pouvait, dans de bien faibles proportions, en donner l'idée : c'était dans une petite île de la Grèce, et pendant huit jours, ce qui se serait passé sur toute la surface du monde et pendant des siècles. C'est enfin que les Pères de l'Eglise n'étaient, eux, pas des révolutionnaires, jetant une phrase à la face de l'Europe, sans penser que cette phrase est une allumette enflammée et qu'elle tombe sur de la poudre ; pour tout dire, en un mot, c'est que les Pères de l'Eglise étaient d'honnêtes gens.

La première déclaration chrétienne sur l'esclavage, il faut bien en convenir, puisque nous la lisons dans saint Paul, est une confirmation des pouvoirs du maître, non pas sans doute au point de vue théorique du droit naturel, mais au point de vue pratique du droit social. Et, après tout, c'est de cette puissance du maître ainsi admise que l'émancipation pacifique, progressive, possible, est sortie ; c'est le maître persuadé, conseillé, engagé, jamais commandé, encore moins menacé et contraint, qui a affranchi un par un, deux par deux, ses esclaves ; jetant ainsi à la société un nombre toujours croissant d'affranchis, mais un nombre qu'elle pouvait porter sans péril. Et pendant ce temps, il se formait pour la société une base nouvelle qui pouvait remplacer l'esclavage ; il se formait des consciences ; il se formait des habitudes assez profondes de respect, de docilité, d'abstinence, de résignation, pour que les disgraciés de ce monde (car il devait toujours y avoir des disgraciés), quoique libres, quoique n'appartenant plus à aucun maître, quoique délivrés de la police domestique, quoique pouvant aller et venir à leur gré, quoique pouvant s'entendre les uns avec les autres, quoique pouvant porter des armes, ne fussent pas en révolte permanente contre l'état social. Nous ne saurions nous expliquer quel merveilleux chef-d'œuvre ça été d'en venir là et de remplacer la rigide police de l'esclavage par la police volontaire de la conscience, de suppléer à cette garantie si certaine du repos public par rien autre chose qu'un accroissement de la valeur morale de l'homme. Si on fût venir dire à Cicéron : « Dans un temps quelconque, il n'y aura plus dans l'Italie et dans le monde romain un seul esclave ; artisans, laboureurs, pasteurs,

tous seront des hommes libres ; ils seront libres sans être riches, souvent sans être heureux ; toujours avec bien des privations, bien des humiliations, bien des souffrances. Et cependant leur liberté ne sera pas un danger perpétuel pour la république ; ils se révolteront tout au plus de loin en loin pour quelques droits politiques que le lendemain ils abandonneront ; cette société vivra ; elle grandira ; elle sera forte ; elle sera glorieuse ; elle vous laissera bien loin derrière elle dans la science et la pratique de tous les arts. Ces peuples constitués sur des bases aussi périlleuses auront une durée que n'eurent aucun des peuples antiques, y compris le peuple-roi ! » Cicéron, je pense, aurait bien ri de cette folie ; mais il eût regardé aussi si la porte était bien fermée et si ses esclaves n'entendaient pas les propos de ce fou.

Et même, accomplie avec la prudence que je décris, croyez-vous que la tâche de l'Église ait été sans péril? Croyez-vous qu'elle n'ait pas fait plus difficile à certains égards la condition des sociétés modernes? Croyez-vous qu'il ne nous soit pas resté de cette grande crise un certain levain qui de temps en temps fermente et trouble la sécurité des nations? Croyez-vous que nous ne cheminions pas vers un but plus noble, mais par un chemin souvent plus rude? Les tentatives ou les tentations du socialisme étaient à peu près impossibles dans l'antiquité ; l'esclave était trop bien gardé, trop facilement épié par son maître. Le prolétaire d'aujourd'hui qui n'a ni maître ni gardien à lui, qui n'a d'autre surveillant qu'une police faite par des salariés et dont il faut que le regard embrasse tout un pays, le prolétaire marche bien plus près de l'abîme et risque bien davantage d'y glisser. Ne nous en plaignons pas, c'est là notre gloire. Parvenus à une condition plus haute, il faut bien que nous sachions en affronter les périls, en souffrir les douleurs. Ce n'est pas trop que la famille humaine ait payé de quelques angoisses et de quelques larmes, la réhabilitation qui s'est faite du plus grand nombre de ses enfants! Ce n'est pas trop même qu'aujourd'hui nous souffrions quelques amertumes pour continuer ce chef-d'œuvre de l'Église chrétienne : une société sans esclaves grandissant, s'élevant, durant plus que toutes les sociétés à esclaves de l'antiquité et des temps modernes. Pourvu cependant que ces amertumes, nous les souffrions sans les provoquer ; que ces maux, nous ne les traversions pas sans les combattre ; pourvu surtout que le principe de la vertu et de la civilisation chrétienne sous lequel nous vivons reste debout, et qu'on ne nous traîne pas une seconde fois dans cette prétendue voie du progrès qui débute toujours par l'insur-

rection, le brigandage, l'athéïsme, le meurtre et ne sait jamais aller plus loin.

Or, c'est là justement la détestable pente de la démocratie moderne. Elle ne se doute pas de la difficulté de sa tâche ni du caractère présomptueux de ses espérances. C'est une rude expérience et jusqu'à présent inouie, que de faire vivre ensemble et concourir au gouvernement d'un pays, non plus les huit mille Spartiates de Lacédémone, non plus les vingt mille *politicoi* de l'Attique, non plus même les quatre cent cinquante mille citoyens de la Rome républicaine, mais neuf ou dix millions de citoyens français. L'essai réussira peut-être, je le veux bien; mais il est d'une nouveauté dont il est permis au plus calme de s'effrayer. Jusqu'ici l'égalité sur une grande échelle et dans une société nombreuse ne s'est établie que sur la base ou pour mieux dire sous l'abri d'un pouvoir à peu près despotique. C'était l'égalité dans la servitude, ou tout au moins dans l'obéissance; ce n'était pas l'égalité dans la liberté. Mais prendre ces neuf ou dix millions d'hommes répandus sur un vaste pays, divisés en toute chose, de condition, de fortunes, d'éducation, de principes, de mœurs, de religion, de langue, de race même, n'ayant qu'un seul lien au monde, celui de la nationalité politique, lien que les révolutions ont bien affaibli; les déclarer tous libres, il y a plus, tous souverains; en faire neuf ou dix millions de rois, en un pays et un temps où un roi unique a bien souvent la peine à se mettre d'accord avec lui-même; et prétendre que ces dix millions de royautés formeront en s'équilibrant une royauté unique; que de ces dix millions de volontés libres et naturellement divergentes, il sortira une volonté une, sérieuse, conséquente avec elle-même; que ces dix millions de politiques individuelles donneront naissance à une politique commune; que de ce concours où tous sont indistinctement appelés et se présentent aveuglément (quand ils s'y présentent), il sortira quelque unité; que de ce chaos il naîtra un monde, de ce mélange diabolique quelque chose de bienfaisant et de salutaire, de toutes ces dissonances une certaine harmonie, de tous ces dissentiments un certain concert; qu'en un mot un pays où tout le monde gouverne sera gouverné! Ce sera, il faut en convenir, un rude tour de force en politique. Charlemagne ou Alexandre ne seraient pas de trop pour l'exécuter; que sera-ce de MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin? Les quatre cent cinquante mille Romains, les vingt mille Athéniens, les huit mille Spartiates eux-mêmes ne se sont pas longtemps entendus, quoiqu'ils eussent au milieu d'eux et autour d'eux leurs ennemis communs, les hilotes et les esclaves

pour les obliger de s'entendre. Les dix millions de Français libres, combien de temps pourront-ils s'entendre? Et ne leur arrivera-t-il pas bien vite ce qui est arrivé aux peuples de l'antiquité, c'est, après avoir essayé de l'égalité dans la liberté, de tomber sous le régime de l'égalité dans la servitude.

Il ne faut pas dire ici que nous avons une ressource que les anciens n'avaient pas, celle de la représentation; que le peuple délibérant par des mandataires délibère mieux; que le forum unique de la place publique, où il était obligé de se coudoyer par milliers d'hommes, est utilement remplacé par le forum multiple de la presse, des clubs, des colléges électoraux. L'invention est merveilleuse, en effet, et nous avons reconnu, avec un discernement sans égal, que le peuple français ne pouvait se réunir tout entier sur une même place. Mais sommes-nous sauvés pour cela? La machine représentative rend le gouvernement populaire matériellement possible, cela est vrai. Le rend-elle moralement supportable? Fait-elle qu'il y ait plus d'unité dans les esprits, plus d'entente dans les volontés; qu'il sorte de ces millions de têtes souveraines une résultante plus une, plus constante, plus supportable? Elle nous donne la faculté de discuter; mais elle ne nous donne pas pour cela celle de nous entendre. Si elle avait ce mérite, je suis intimement persuadé que les anciens l'eussent inventée. Les Athéniens avaient autant et plus d'esprit que nous, et ils eussent imaginé le gouvernement représentatif, si le gouvernement représentatif leur eût été bon à quelque chose.

Il ne faut pas non plus avoir trop confiance en ce principe d'unité nationale, plus puissant, il est vrai, chez les peuples modernes que chez les peuples anciens, ou, du moins, chez les Français que chez les Grecs. J'ai montré qu'il a sa force, mais qu'il a aussi son danger. Oui, nous sentons davantage, par cela même que nous sommes plus nombreux, la nécessité d'une direction une pour tout le monde; nous aimons l'unité dans le pouvoir autant que les Grecs en aimèrent la division. Mais de ce côté-là aussi nous pouvons nous jeter dans l'abîme; nous donnons tout au pouvoir, nous attendons tout du pouvoir, nous enjambons l'autorité et nous tombons dans le socialisme. Du reste, ce péril serait-il évité, le pouvoir ne remédiera aux inconvénients de notre souveraineté collective qu'en nous l'ôtant; il ne la corrigera pas, il la remplacera; il ne sera pas le contrepoids de la démocratie, il en sera la fin. Et j'admets volontiers que le meilleur moyen d'arriver à nous entendre en matière de

gouvernement, c'est qu'on nous dispense tout à fait de nous en mêler.

Il ne faut pas non plus trop s'appuyer sur l'exemple des Etats-Unis. On sait ce que leur situation a d'exceptionnel. Athènes se serait trouvée autrement à l'aise, et aurait autrement supporté les inconvénients de la démocratie, si l'Attique, au lieu d'être un petit canton médiocrement fertile et très-exactement fermé par la mer et par les montagnes, avait eu à ses portes un immense désert susceptible de culture, où des milliers d'hommes pouvaient aller chercher fortune, si elle avait pu envoyer ses proscrits dans le *Far-west*, à quelques centaines de lieues d'elle, au lieu de les bannir à Thèbes ou à Corinthe, c'est-à-dire à huit ou dix lieues, au sein de toutes les intrigues de la politique grecque. De plus les Etats-Unis ont, en commun avec l'antiquité, un avantage, puisqu'il faut l'appeler ainsi, qui nous manque. La démocratie est chez eux moins absolue que chez nous : car ils ont des esclaves. Là même où ils n'ont pas d'esclaves, ils ont encore des nègres, c'est-à-dire des hilotes. Il y a donc partout au-dessous de la couche gouvernante et politique une couche sujette et inférieure ; il y a par suite pour tous ceux qui gouvernent un intérêt commun. Il sont tous aristocrates en un certain sens.

Il y a encore autre chose qui ne manquait pas tout à fait à l'antiquité, qui ne manque pas aux Etats-Unis, qui manque essentiellement à la démocratie européenne et dont même elle ne veut point. Pour faire vivre leur démocratie, il a fallu entre choses, que les Anglo-Américains fussent le peuple puritain que nous savons ; pour supporter un peu la leur, il a fallu que les Athéniens, dans la mesure si vicieuse sans doute du paganisme, fussent le peuple dévôt dont parle saint Paul. Et c'est après avoir prétendu faire de la France la nation indévote par excellence, qu'on veut lui infiltrer une dose de démocratie que ni Athènes ni New-York ne supporteraient. Il faudrait faire tout le contraire ; il nous faudrait bien mieux que la dévotion païenne des uns, que le protestantisme des autres ; il nous faudrait être catholiques, je dirais volontiers outre mesure, pour être démocrates, comme nous prétendons l'être, outre mesure.

Là, en effet, nous trouverions l'unique moyen, s'il y en a un, pour résoudre le problème, le moyen par lequel le problème de l'esclavage a été résolu ; celui qui supplée aux formes sociales devenues moins rigides, aux institutions devenues moins fortes, par les consciences devenues plus pures, par la valeur morale de l'homme devenue plus grande. Par ce moyen seul, comme je le disais, un grand progrès démocratique a pu se faire, a pu se maintenir et n'a pas tué le monde. Ce moyen au-

rait chance de sauver la démocratie ; mais aussi c'est de tous celui que la démocratie rejette davantage. A vrai dire, plus un homme est démocrate, et plus il devrait être chrétien ; il devrait comprendre que ses idées nécessitent pour le monde une dose plus forte de religion, comme nous donnons une nourriture plus forte à l'homme de qui nous exigeons plus de labeur. Quand on fait marcher la société sur la corde tendue, c'est bien le moins qu'on lui mette le balancier dans la main. Malheureusement, c'est tout le contraire qui arrive. L'homme le plus *avancé*, pour me servir de cette expression si banale et si fausse, est toujours ou presque toujours le moins chrétien, et plus on rêve pour le monde des impossibilités politiques, plus on rêve aussi pour l'homme des impossibilités morales. Il a si bien réussi à la première République, de mettre la déesse Raison sur le maître-autel de Notre-Dame ! On s'amuse ainsi à compliquer un problème qui était déjà à peu près insoluble. On veut une démocratie absolue ; on la veut dans un plus vaste pays qu'aucun de ceux qui l'ont jamais eue ; on la veut sans esclaves ; on la veut sans aucune garantie pour le droit privé, sans la vieille base de la propriété et de la famille ; et par dessus le marché on la veut sans aucune garantie dans l'ordre moral, on la veut sans religion. En d'autres termes, on veut un miracle sans la grâce de Dieu.

Et, lorsqu'on a accumulé de telles impossibilités, lorsqu'on a ajouté tant de périls gratuits à des périls nécessaires, on trouve mauvais que la masse, en France, suive sa pente naturelle, presque nécessaire vers le pouvoir ; qu'elle ne veuille pas de la liberté, quand on la lui fait tellement impossible ; qu'elle cherche son refuge dans le despotisme ou dans quelque chose comme le despotisme, par honnêteté quand elle est chrétienne, par peur quand elle ne l'est pas. Si elle le fait, elle a certes bien raison. La démocratie chrétienne aurait elle-même ses difficultés, ses peines, ses dangers, ses secousses ; mais la démocratie antichrétienne qu'on nous présente est un bien autre épouvantail. Donnez un peu de temps, donnez un peu de réflexion, donnez surtout (terrible don !) un peu d'expérience, et elle sera l'horreur et l'effroi, même des moins chrétiens.

Fr. DE CHAMPAGNY.

BLOSSY.

Je connais une petite commune du Nivernais, dans la vallée de l'Yonne. Je la nommerai Blossy. Ce n'est point son nom véritable ; je me permets de le dénaturer ici, ne voulant pas m'y faire des ennemis dangereux, voulant bien moins encore désobliger de bons amis par une désignation trop précise. Elle est située dans une position agréable, à mi-côte d'une colline à pentes douces, avec des bois au sommet, de riches pâturages le long de la rivière, et, vers la région intermédiaire, d'assez bons vignobles et de fertiles terres à labour. On y compte environ six cents habitants, presque tous petits propriétaires, possédant au moins quelques arpents de vignes ou de prés. L'air est vif et sain, la vue riante, s'étendant au loin sur le bassin de l'Yonne, que couronnent à l'horizon les montagnes du Morvan. Tous les herbages de la vallée sont émaillés de troupeaux de bœufs blancs, dont les plus gras rassemblés chaque semaine s'acheminent en bandes nombreuses vers le marché de Sceaux. Avant de s'engraisser nonchalamment pour servir eux-mêmes à l'alimentation de l'homme, ces pauvres animaux ont travaillé pendant deux ans à la culture qui lui procure du pain, et, à l'époque des semailles, on voit dans chaque champ la charrue traînée par trois ou quatre paires de bœufs tracer lentement son sillon. Un charmant tableau de mademoiselle Rosa Bonheur, justement remarqué à l'exposition de 1849, aux Tuileries, reproduisait avec une vérité saisissante le paysage et l'attelage nivernais.

La misère est presque inconnue à Blossy, car chacun, dans les mauvais jours, y peut vivre sur son propre fonds, et le voisinage des forêts assure le feu aux plus pauvres foyers. Le vin est abondant, et chaque famille en récolte sa provision de l'année. Aussi, chose merveilleuse, n'y a-t-il pas un seul cabaret, un café, une auberge quelconque sur tout le territoire de la commune, ce qui supprime la plupart des occasions

de rixes et de querelles, et donne l'idée d'une population paisible, aux mœurs douces et pures. La pauvre espèce humaine cependant, aux lieux où elle se présente à l'observateur dans les conditions les plus favorables, a ses infirmités et ses défaillances. Jusqu'à ce que les réformateurs sociaux aient aboli les imperfections de notre nature, les vices, les difformités physiques, les accidents de température, la grèle, la gelée, les loups, les épizooties, les maladies et la mort, il y aura donc, dans cette petite société de Blossy comme ailleurs, des biens et des maux inégalement répartis, des joies chez les uns, des souffrances chez d'autres, de l'aisance et de la pauvreté. Mais là l'assistance est facile et empressée; chaque besoin qui se révèle est promptement secouru. Le curé est éclairé et charitable; il a de plus quelque petite fortune personnelle dont profitent ses paroissiens. Puis, il y a dans la commune un riche propriétaire, un seul. M. de Bermont habite presque toute l'année son château, et y dépense à peu près ses revenus. Homme d'esprit et de savoir, ayant occupé des emplois élevés, il s'est retiré à la campagne, et dirige lui-même depuis longtemps une exploitation agricole. Par le fait seul de sa résidence, et bien plus encore par la pente de son cœur, il est le bienfaiteur naturel de la commune. Il est bienveillant, affable pour tous. Il donne tous les bons conseils et tous les bons exemples. Il est le promoteur de toutes les mesures utiles à la commune, et s'adjuge la plus grosse part dans les frais. On trouve chez lui de l'ouvrage quand on en manque ailleurs. Modéré dans ses conventions avec ses propres fermiers, il est patient aux échéances, et sait toujours apprécier les circonstances et le malheur des temps. Si le loup a dévoré quelques brebis du voisin, il prend pour lui le dommage. Il prête de l'argent sans intérêt, quand il n'en donne pas. La châtelaine a plus spécialement le département des aumônes, les distributions de pain, de vin, de viande, de bois, les soins aux malades. Elle seconde admirablement toutes les intentions du châtelain, avec ce caractère particulier de tendresse et de grâce qui, chez les femmes, s'ajoute si heureusement à la bienfaisance.

Sur ce simple exposé, où, sauf les noms propres, tout est rigoureusement exact, le lecteur se composera aisément un tableau de bonheur relatif (il n'y en a pas d'absolu ici-bas), pour la population de Blossy. Il se la représentera unie, tranquille, jouissant en paix, loin des agitations des villes, de tant de dons de la nature et de la Providence. Il verra M. de Bermont aimé, respecté, universellement béni, protégé au

besoin par la reconnaissance de tous dans sa personne et ses propriétés, et, c'est bien la moindre des choses, appelé par un suffrage unanime aux hautes fonctions de maire de son village.

Assurément il en devrait être ainsi, et je connais des provinces, moins favorisées en apparence, où la terre est plus rebelle, le climat plus rigoureux, la vie et le labeur plus rudes, les populations moins avancées dans la voie des progrès, mais où cependant cette hypothèse se rapprocherait singulièrement de la vérité.

Or, voici en réalité ce qui se passe à Blossy.

D'abord, il y a dans la commune deux centres distincts d'influence et d'intérêts; Blossy, la capitale, où sont l'Église et la mairie, ne compte qu'une vingtaine de feux, et sous son influence directe que deux cents habitants à peine. Valtais, hameau principal, situé à une demi-lieue, au haut du coteau, a quarante maisons, et rayonne sur une population double, première cause de division et de discorde. Les États du sud et les États du nord de l'Union Américaine ne sont pas plus hostiles entre eux, plus inconciliables que Blossy et Valtais. A Blossy, voisin des pâturages de la vallée, l'intérêt dominant est l'élève des bestiaux; à Valtais la culture des céréales. De là encore mille tiraillements et des dédains réciproques. Les moindres dépenses communales, l'entretien des routes, les prestations en nature, la répartition de l'impôt, sont le sujet d'incessantes querelles, et chacun des deux partis se prétend toujours lésé. Par suite il y a de violentes inimitiés personnelles. Les Valtaisiens trouvent fort dur et fort injuste d'avoir une demi-lieue de marche pour aller à la messe le dimanche; aussi n'y vont-ils guères, et ils maugréent encore d'être obligés de se déplacer pour se faire enterrer à Blossy.

Pourtant, il y a un point sur lequel les Blossois et les Valtaisiens, si divisés pour tout le reste, s'entendent à merveille: c'est le sentiment universel de malveillance et d'envie dont M. de Bermont est l'objet. Il est le plus riche propriétaire de la commune, chose que personne n'est disposé à lui pardonner; sa supériorité d'éducation, de manières, de vertu même est un tort tout aussi inexcusable. Puis il n'a jamais pris parti pour Blossy ou pour Valtais, il s'est constamment efforcé de tenir la balance aussi égale que possible, d'adoucir les frottements, d'apaiser les rivalités et les haines. Il n'a gagné à ce rôle de conciliateur que les rancunes des deux partis. Les murs de son parc touchent au bourg de Blossy ; aussi les Valtaisiens l'accusent-ils, quoi qu'il fasse, de partialité



pour la métropole et le détestent-ils à la fois comme riche et comme Blossois, tandis que les Blossois l'accusent de ne pas prendre assez chaudement les intérêts de la métropole contre son ambitieuse rivale, et le détestent à la fois comme riche et comme voisin.

Avant la révolution de Février, tous ces éléments mauvais fermentaient déjà. Cependant, grâce à l'intervention opportune de l'autorité supérieure et au calme général des esprits, on se faisait des concessions, et les choses allaient vaille que vaille. Les Valtaisiens et les Blossois étaient représentés en nombre à peu près égal, par leurs vieillards les moins déraisonnables, dans le conseil municipal, dont faisait partie M. de Bermont, et celui-ci, malgré tous les commentaires de la jalousie, conservait l'influence prépondérante qui s'attache naturellement à la droiture, aux lumières et aux bienfaits. Mais on comprend les effets que produisirent sur une population ainsi préparée les doctrines d'égalité, l'agitation révolutionnaire et le suffrage universel. Ce fut comme une traînée de poudre mettant le feu à toutes les têtes. Valtais devint un club permanent où on lisait les bulletins et les circulaires du Gouvernement Provisoire et les proclamations des commissaires. Blossy avait bonne volonté de ne pas rester en arrière du mouvement, mais les orateurs manquaient, tandis que Valtais avait trouvé son homme. Un indigène du lieu, longtemps absent et ayant exercé diverses industries, spéculateur malheureux, emprunteur suspect, ayant son petit patrimoine grevé d'hypothèques pour trois ou quatre fois sa valeur, s'était emparé de la direction de l'opinion. Il s'érigeait en républicain de la veille, trois mois après en socialiste de naissance, et débitait avec une sorte de faconde tous les lieux-communs démagogiques. A vrai dire rien n'est plus aisé, et dans les basses régions de son cœur chacun trouve en germe toutes les convoitises dont on a fait une doctrine. Les Valtaisiens étaient émerveillés d'entendre si bien légitimer leurs instincts de cupidité et d'envie, et écoutaient avec admiration les prédications de Guillaume Lenoir. Les Blossois eux-mêmes se sentaient entraînés au club de Valtais, et il y eut un moment de fraternité, un baiser Lamourette entre eux et leurs ennemis.

Inutile d'ajouter que M. de Bermont, l'ennemi commun, l'aristocrate, avait perdu tout crédit. Sa propriété était le point de mire général, et l'on attendait avec impatience le signal du partage. Le calcul était facile, et à la portée de tous. Six cents arpents, cela faisait justement un arpent par chaque habitant, douze arpents pour une patriarcale famille composée de douze membres ; car, assurément, on calomnie les démocrates quand

on les accuse de n'avoir pas le sentiment de la famille et celui de la propriété. Le château et le parc revenaient de droit à Guillaume Lenoir; la commune lui devait ce témoignage de reconnaissance. A l'exécution de ce plan si simple, il y aurait bien quelques petites difficultés. Les communes limitrophes demanderaient à intervenir fraternellement dans le partage, ce qui dérangerait singulièrement tous les calculs. En outre, comment répartir les terres d'inégale valeur, les prés, les vignes, les bois, les champs à froment et les friches? Comment résoudre les questions de convenances et de proximité, d'où résulteraient tant de prétentions? Les Blossois, profitant de l'avantage du voisinage, commenceraient naturellement par s'emparer de ce qui serait sous leur main. De là révolte et invasion des Valtaisiens, se vengeant par l'exclusion des Blossois. Et puis, serait-il juste et conforme à l'égalité sainement entendue que le vieux Mathias, qui possède deux cents arpents de terre, tout vigneron qu'il est, vînt prendre encore dix arpents, qui seraient peu de chose pour lui et feraient tant de bien à d'autres? Evidemment Mathias est assez riche, et doit être excepté de la répartition. Il devra même s'estimer trop heureux si on lui laisse ce qu'il a; car, M. de Bermont écarté, c'est lui qui devient l'aristocrate, et alors la tentation sera forte de partager aussi ses deux cents arpents. Les plus malins de Valtais y songent déjà. Et ce sera ensuite le tour de Pierre Gaveau, qui n'a que cent arpents. Mais j'anticipe ici sur l'avenir. Pourquoi prévoir les malheurs de si loin? Je l'ai dit, au club de Valtais on en est encore à l'âge d'or de la Fraternité.

Cependant les discussions ne tardent guère à s'aigrir. La commune n'a pas encore d'école primaire, et c'est chez les instituteurs des villages voisins qu'elle envoie ses enfants sucer le lait des bonnes doctrines. Il faut en fonder une; sur ce point tout le monde est d'accord, mais où la bâtir? Blossy invoque ses droits et sa dignité de métropole, Valtais la puissance du nombre. On s'anime, on s'échauffe; aucune conciliation n'est possible, car Guillaume Lenoir, qui, seul, aurait l'autorité d'en imposer une, est propriétaire d'une vieille chapelle abandonnée, reste d'un bien national, qu'il se réserve de vendre chèrement pour qu'elle devienne l'école, et il repousse violemment toutes les réclamations des Blossois. Ainsi, dès la première question sur laquelle des intérêts divergents sont en jeu, la paix d'un moment est rompue; écrasés par le nombre, conspués, exaspérés, les Blossois battent en retraite, et désertent à jamais le club de Valtais.

Sur ces entrefaites, arrivent les élections pour le renouvellement du conseil municipal. Les Valtaisiens votent avec ensemble, après avoir pris le mot d'ordre de Guillaume Lenoir ; le scrutin de liste est une merveilleuse institution, et, nommé à une formidable majorité, un conseil composé exclusivement de Valtaisiens s'installe en triomphe à la mairie de Blossy. Le citoyen Lenoir ne s'est pas fait porter lui-même sur la liste, il n'a pas besoin de cela pour diriger les affaires, et pourrait en être gêné pour la vente de sa chapelle. C'est un homme avisé, et d'ailleurs ses prétentions sont plus élevées. Il compte être représentant, ou tout au moins préfet.

Ce coup hardi, imprévu, a frappé de stupeur les pauvres Blossois, évincés, de par l'égalité, la liberté et le suffrage universel, de toute participation à leurs affaires. Ils se frottent les yeux, ils se grattent l'oreille, et ne parviennent pas à comprendre les bienfaits de la Révolution. L'impôt des 45 centimes, la dépréciation des denrées, leurs bœufs qui reviennent invendus du marché de Sceaux, tout cela est médiocrement réjouissant. Que faire ? Et où trouver un point d'appui ? Naturellement ils se rapprochent de M. de Bermont, comme de la seule personne qui pour les intérêts locaux tout au moins puisse tenir tête au citoyen Lenoir. Ils recherchent sa rencontre, ils l'appellent M. le comte, ils le cajolent avec toutes sortes de patelinages, et font les repentants. Le châtelain n'est pas dupe de cette conversion subite, mais il écoute avec sa bienveillance ordinaire les justes griefs des Blossois. Il avait promis de donner le terrain pour l'école projetée, il exécute sa promesse, il fait plus, il construit à ses frais l'école elle-même, entourée d'un jardin et d'une clôture, il offre la donation du tout à la commune, et en attendant l'accomplissement des formalités administratives, il y installe et y entretient l'instituteur désigné par le précédent conseil municipal.

Que vont faire les nouveaux élus de Valtais ? Vous les connaissez bien mal, si vous pensez que cette générosité les désarmera. Le sénat se rassemble pour prendre connaissance des offres de M. de Bermont, et après une discussion violente il adopte une résolution par laquelle la donation est refusée. Il fallait rédiger une délibération motivée. Elle existe, cette délibération, dictée par le citoyen Lenoir au citoyen secrétaire de la mairie ; elle est consignée pour l'enseignement des générations futures sur les registres municipaux. On y fait valoir, comme de raison, l'intérêt de la majorité de la population qui exige que l'école soit établie à Valtais. On aurait pu s'en tenir là, mais quelle est l'assemblée écarlate qui négligerait l'oc-

casion de proclamer vertueusement et pompeusement des principes? Aussi a-t-on eu soin de déclarer que l'aumône humilie l'homme, qu'une société démocratique ne saurait accepter sans se manquer à elle-même les libéralités d'un aristocrate, que ce serait d'ailleurs reconnaître la légitimité de ces grandes fortunes usurpées sur le peuple, et dont les possesseurs se font un criminel moyen d'influence pour continuer l'exploitation du peuple, que conséquemment la dignité de la commune et l'honneur des principes demandent que la donation soit répudiée. Et ce n'était point encore assez pour satisfaire ces basses rancunes. Il fallait une injure plus directe à M. de Bermont. Aussi la délibération se termine-t-elle par cet incroyable considérant : « Attendu enfin que le « terrain offert est exigu et insuffisant, que la commune ne tarderait « pas à reconnaître la nécessité de l'agrandir, et se trouverait par là à la « merci des exigences du citoyen Bermont, lequel paraît n'avoir pro- « posé cette donation que pour mettre la commune dans sa dépendance « et la forcer de lui acheter un supplément de terrain à un prix exorbi- « tant; par tout ces motifs, etc. » Et voilà la réponse faite aux offres généreuses de M. de Bermont; voilà la reconnaissance accordée à ses bienfaits.

J'ai besoin de le répéter, tout cela est exact, et je n'invente rien.

Pour échapper au ridicule et aux reproches de certains pères de famille, il était nécessaire que le conseil municipal, en refusant l'école de M. de Bermont, essayât d'en fonder une. On loue donc à cet effet une baraque provisoire à Valtais; on fait venir un instituteur d'un rouge pur sang, créature de Guillaume Lenoir; on stimule le zèle, on provoque des souscriptions, et l'on réunit le premier mois dans la baraque une cinquantaine de marmots crasseux, qui chantent *la Marseillaise* pour se former l'esprit et le cœur. Mais, hélas! le dévouement des Valtaisiens à l'*idée* n'allait pas jusqu'à la bourse, et n'était pas de longue haleine dès qu'il y avait à financer. C'est un grand plaisir d'être démocrate, surtout quand il n'en coûte rien. La liste de souscriptions, presque immaculée, fit triste figure, et le pédant maigre chère. Les enfants revenaient de l'école turbulents, insolents, avouant d'ailleurs qu'ils n'apprenaient rien. Puis ce n'est pas seulement à Valtais que les parents veulent pour leurs enfants des doctrines meilleures que celles qu'ils adoptent pour eux-mêmes. Par toutes ces raisons, à la faveur surtout d'une absence de Lenoir, l'école de Valtais se dégarnissait peu à peu, et les marmots, malgré la distance et les préjugés, passaient un à un à celle de Blossy. Enfin

l'instituteur méconnu, mourant de faim, laissant derrière lui des dettes criardes et des souvenirs fâcheux à plus d'un foyer, prit un beau matin la poudre d'escampette, abandonnant furtivement sa baraque abandonnée pour aller exercer ses talents sur un plus digne théâtre.

Ce fut un grave échec pour la démocratie de l'endroit, et M. de Bermont dut se trouver vengé. Pourtant le conseil municipal ne voulut pas en avoir le démenti et s'entêta dans sa délibération. Le sous-préfet, quand un pouvoir réparateur fit sentir son action, intervint pour l'annuler dans l'intérêt de la commune. L'affaire passa à la préfecture, de là aux ministères de l'intérieur et de l'instruction publique. Je ne sais combien de démarches, de dépêches et de paperasses ont été échangées sur cette grande question de l'école de Blossy, et j'ignore si après trois ans elle est enfin officiellement résolue. Mais elle l'est depuis longtemps par le fait, du moins jusqu'à la prochaine Révolution, et j'ai vu florissante et sans rivale l'école fondée par M. de Bermont.

J'ai raconté avec quelques développements l'épisode de l'école comme un de ceux qui font le mieux comprendre l'anarchie qui règne dans cette pauvre commune. Je pourrais ajouter bien d'autres traits au tableau, si ceux-là ne me semblaient suffisants. Et en écoutant sur les lieux le récit de tant de querelles et de misérables intrigues, en voyant de près les difficultés que présente l'administration intérieure de cette petite société de six cents hommes placés dans les conditions les plus heureuses, avec des intérêts presque identiques, appartenant tous à la même classe, à la même profession, ayant tous reçu la même éducation, je me demandais ce que doit donc être le gouvernement d'une nation divisée en tant de classes, de partis hostiles, d'industries distinctes, d'intérêts opposés, avec des séparations si profondes de climats, de mœurs, d'éducation, de races même, et je ne m'expliquais la conservation de l'ordre social que par un miracle permanent de la Providence.

Depuis que le calme est rétabli à la surface de la société française, Blossy a participé à l'apaisement général ; mais est-il besoin de dire que ce calme n'est qu'apparent et précaire ? Blossy a ajourné ses espérances de partage et attend 1852. La propriété de M. de Bermont est toujours l'objet de toutes les convoitises, l'influence de Guillaume Lenoir toujours prépondérante en matière politique. On témoigne de la déférence à M. de Bermont, on le consulte dans les litiges particuliers, dans les embarras de la vie de chaque jour, pour les intérêts les plus chers du foyer domestique. On a pour sa personne une haute estime, dans ses avis une

entière confiance ; mais dès qu'il s'agit d'élections, son opinion devient suspecte, et l'on va demander la liste de Guillaume Lenoir que l'on méprise. Les Blossois eux-mêmes oublient ce jour-là leurs griefs, et votent pour l'illustre citoyen Miot avec presque autant d'ensemble que les Valtaisiens. Pourquoi cela ? C'est principalement parce que M. de Bermont vote autrement, afin de défendre, disent-ils, sa propriété. Parfois M. de Bermont, qui continue à causer familièrement avec ses voisins, s'amuse à leur demander comment ils peuvent montrer tant de docilité pour la direction de Lenoir dont la réputation est tarée, et à qui ils ne confieraient pas un veau, ce dont ils tombent d'accord. Le paysan ne sait que répondre ; car il n'ose pas dire en face au châtelain que c'est à la terre qu'il en veut, et que s'il se laisse guider par un homme comme Lenoir, c'est précisément parce qu'il le sait intéressé à pousser au partage des grandes fortunes, ou tout au moins à l'abolition des dettes et au paiement de l'impôt par les riches seuls. Car il y a plus d'une hypothèque dans la commune, et ce serait si commode de conserver le gage tout en devenant, sans bourse délier, affranchi de la dette, et de plus exempt d'impôt ! La question de l'abolition des dettes, toujours présente dans les dernières convulsions de la république romaine, se retrouve de même aujourd'hui dans la pensée de tous les agitateurs, et est un de leurs plus irrésistibles moyens de séduction.

Par ailleurs, remarquez que la population de Blossy n'est ni méchante, ni passionnée, ni absolument démoralisée. Il y a mille endroits en France où l'anarchie triomphante serait bien plus effrayante dans ses manifestations. Ici les actes de férocité ne semblent pas à craindre. Le caractère des habitants est pacifique, les mœurs assez douces, les passions politiques inconnues. Si la religion est très-peu pratiquée, elle n'est pas, du moins, complétement éteinte, et n'est l'objet d'aucune haine. Les jours de grande fête, la paroisse presque entière se réunit encore à l'église, par un reste d'habitude. Personne ne songe à faire tomber un cheveu de la tête du curé ou de celle du châtelain. Guillaume Lenoir lui-même n'est pas méchant de tempérament. Il salue le premier M. de Bermont, chasse quelquefois avec lui, et peut-être le protégerait à l'occasion. Mais que voulez-vous? il est libre penseur, il est ruiné et ambitieux. Il joue son rôle, comme il estime que M. de Bermont joue le sien. C'est une partie engagée, et il ne demanderait pas mieux que de changer les enjeux. Si on l'avait seulement nommé préfet, il eût fait de l'ordre et du zèle pour tâcher de garder sa place. Quant au reste de la popula-

tion, elle ne raisonne pas aussi froidement ses actions, et croit à peu près en Dieu ; mais elle a tout simplement deux vices, vieux comme le monde, et qui se ressemblent, quoique distincts, dans la hideuse famille des péchés capitaux : la cupidité et l'envie.

L'envie surtout ! voilà ce qui ronge la petite société de Blossy et la grande société française ; voilà ce qui empêche l'une et l'autre de jouir de tous les dons que le ciel leur a prodigués, ce qui les agite et les inquiète sans cesse, ce qui fait à la fois leur malheur et leur honte. Voilà l'ennemi que nous portons en nous, la racine vivace de nos discordes. Et quand on devrait travailler à l'extirper, quand la religion et la conscience universelle ont de tout temps flétri l'envie comme la plus vile passion de notre nature corrompue, les sophistes modernes n'ont pas rougi d'en faire leur point d'appui, de la glorifier et de l'ériger en dogme sous le nom d'Egalité.

Ce sera leur plus grand crime devant Dieu et devant les hommes ; car par là ils s'attaquent, autant qu'au bonheur de la vie future, à celui qu'on peut espérer ici-bas. Supposez un instant l'envie absente de Blossy, et vous concevrez aussitôt, à tous les degrés de l'échelle sociale, l'image d'une félicité aussi grande qu'il est raisonnable de la désirer sur cette terre, sans qu'on puisse dire si M. de Bermont, qui a eu sa part des soucis et des chagrins de la vie, et les a sentis vivement, est plus heureux que le petit vigneron son voisin. L'harmonie s'établira véritablement dans tous les rapports sociaux ; l'harmonie, que nous promettent vainement les docteurs égalitaires, oubliant qu'elle ne naît que de la diversité et de l'*inégalité* des sons. Que serait un concert où l'on n'entendrait que des intonations toujours égales ? Et ce ne sera nullement supprimer l'émulation, le travail, le désir légitime et naturel à chacun d'améliorer son sort. L'envie est seulement le sentiment mauvais, jaloux, haineux, qui se révolte contre toute supériorité, qui souffre de la prospérité d'autrui, qui empoisonne toutes les jouissances, et auquel la Fable ingénieuse, en le personnifiant sous les traits d'une Furie, prêtait les tortueux replis et le venin des serpents.

Or, qui combattra l'envie ? Quelle doctrine humaine, quelle philosophie pourra entreprendre avec succès d'arracher du cœur de l'homme ou seulement d'apaiser et d'endormir cette passion malfaisante, ennemie de son repos et de son bonheur ?

Je me souviens que dans mon enfance, lorsque je récitais les préceptes du Décalogue, je m'étonnais, en mon inexpérience, que Dieu

eût fait deux pareils commandements, de ne point prendre et de ne point convoiter le bien d'autrui. Le dérober, c'était assurément un crime impardonnable ; mais le désirer simplement, sans y toucher, cela me paraissait presque innocent, et il me semblait que je pouvais désirer sans crime les jeux, les beaux habits ou les succès de mes petits camarades. Depuis j'ai compris la profondeur de la loi divine ; qui ne la comprendrait aujourd'hui ? Et quand je vois, devant l'étalage des changeurs, un malheureux fixant à travers la vitre et le grillage ses yeux ardents sur les piles d'or, je médite avec émotion cet écho du Sinaï, que les siècles n'ont pas affaibli : Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain !

Cette triste scène de tous les jours, qui se répète si souvent dans les rues de Paris, est l'image abrégée du mal qui dévore la société entière. La vitre me représente la barrière de l'honneur et de la morale humaine ; le grillage de fer, le mécanisme compliqué des lois pénales. Voilà ce que les hommes ont su mettre entre le bien d'autrui et la convoitise. Mais tout cela, un jour d'émeute, ou quand la fascination de l'or a égaré le malheureux, est bien fragile. Il faut une loi plus haute et plus sainte pour pénétrer jusqu'à son cœur, et pour lui ordonner de passer son chemin en détournant les yeux.

Alfred DE COURCY.

LA RÉVOLUTION ET L'ÉCLECTISME

Tandis que certains esprits, intéressés peut-être à exagérer les périls de la société, jettent un cri d'alarme en évoquant le *spectre rouge* de 1852, il en est d'autres, au contraire, qui, fermant les yeux à l'évidence, manifestent la plus étrange quiétude et persistent à nous présenter comme un type de perfection les glorieux principes de 1789. Vainement la plus éclatante expérience est-elle venue mettre à nu la situation du pays, et faire ressortir ce qu'avait de puéril et de funeste tout à la fois la stérile agitation du gouvernement parlementaire. Il existe de par le monde une philosophie qui demeure impassible dans une pareille situation, qui, en présence des désastres enfantés par l'irréligion, publie une nouvelle édition de la *Profession de foi du vicaire savoyard,* et prépare de nouveaux hommages à l'auteur de *la Chaumière indienne* [1]. Bossuet a dit, il est vrai [2] : « Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous « reprendre utilement, et nous arracher cet aveu d'avoir failli qui « coûte tant à notre orgueil. Alors, quand les malheurs nous ou- « vrent les yeux, nous repassons avec amertume sur tous nos faux « pas ; nous nous trouvons également accablés de ce que nous avons « fait et de ce que nous avons manqué de faire, et nous ne savons « plus par où excuser cette prudence présomptueuse qui se croyait « infaillible. » Mais nous voyons aujourd'hui la présomption de l'éclectisme, dépassant les prévisions de Bossuet, survivre aux mauvais succès, et s'opiniâtrer à défendre ce que la Providence a condamné.

Nous avons été émerveillé, il faut en convenir, de l'étrange au-

[1] On sait que l'Académie a récemment mis au concours l'éloge de Bernardin de Saint-Pierre.

[2] Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

dace avec laquelle M. Cousin, dans sa *Nouvelle défense des principes de la révolution française et du gouvernement représentatif*[1], dit à ses lecteurs : « Je le déclare et le confesse, je suis ce que j'étais le 23 fé« vrier 1848, et la tragique expérience qui est intervenue n'a fait « que fortifier en moi les principes que j'ai tant de fois exprimés et « défendus, soit au pouvoir, soit dans l'opposition. » L'aveu est précieux : *tout a changé*, M. Cousin lui-même le reconnaît, *la situation, les questions, les choses, les hommes ;* la philosophie éclectique seule est demeurée inébranlable. Et en effet, puisqu'elle veut, dans une certaine mesure, se substituer à la religion, pourquoi ne participerait-elle point à son immutabilité ? Il n'y a qu'un malheur, c'est que la religion prouve son immutabilité par le nombre toujours croissant de ceux qui la pratiquent, tandis que les adeptes de l'éclectisme sont aujourd'hui plus rares que jamais.

Nous verrons bientôt à quelles causes frivoles l'illustre philosophe rattache la révolution de 1848 ; mais il importe auparavant de suivre les développements de sa pensée dans l'ordre même où ils se produisent. Ils méritent un examen attentif, de notre part, puisqu'on peut les considérer comme le manifeste des révolutionnaires les plus dangereux, des révolutionnaires inconséquents, cause première de tous nos malheurs, Erasmes qui pondent l'œuf qu'un Luther doit couver.

« Mes principes politiques, dit M. Cousin, ne sont pas longs à ex« poser... Ils se réduisent à l'intelligence et à l'amour de la révo« lution française... Je m'honore d'avoir été, dans tous mes ouvra« ges, depuis le premier jusqu'au dernier, dans la chaire comme à « la tribune, son interprète modéré, mais inébranlable ; ma philoso« phie même n'a guère été que la réflexion appliquée à ses instincts « et le résumé de ses maximes. »

Ici M. Cousin se calomnie ; il se fait à plaisir beaucoup plus révolutionnaire qu'il ne l'a été en réalité. Si sa métaphysique n'avait fait que reproduire les maximes et les instincts de la révolution, ce ne serait qu'une contrefaçon de Condillac et d'Helvétius ; on n'y trouverait point l'élément qui fait à la fois son originalité et sa gloire : la réaction contre le sensualisme du XVIIIe siècle. Admirateur des belles et nobles parties des œuvres de M. Cousin, nous prendrons sa

[1] *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er avril 1851.

défense contre lui-même. Non, il n'est point vrai qu'il se soit toujours inspiré des traditions révolutionnaires ; il a pris, au contraire, sa part du grand travail de notre siècle, lorsqu'il nous a fait toucher du doigt le néant de la philosophie sensualiste. Quand il écrivait cette réfutation de Locke, dont on ne saurait trop louer la sagesse et la profondeur, il n'était certes pas encore dans le camp des fils de Voltaire. Ne se rappelle-t-on pas aussi que, malgré l'affinité qui existait entre le libéralisme de l'époque et les idées impérialistes, le professeur de la Sorbonne, dans son cours de 1828, ne craignit pas de représenter la bataille de Waterloo comme un véritable bienfait pour l'humanité ? Et cette déclaration était en harmonie avec la conduite de l'homme qui, en 1815, avait presque lutté de ferveur royaliste avec M. Guizot ! Nous sommes loin de lui en faire un reproche ; mais il faut convenir que ce ne sont point là les antécédents d'un interprète *inébranlable* des doctrines révolutionnaires. Un esprit malveillant pourrait peut-être voir, dans la nouvelle profession de foi de M. Cousin, l'application d'une des théories favorites de l'éclectisme, du système suivant lequel le vainqueur a toujours raison. Quant à nous, sans rechercher l'origine des convictions démocratiques dont se déclare aujourd'hui pénétré le nouveau défenseur des principes de la révolution française, nous allons essayer d'apprécier les doctrines politiques qu'il professe.

« Fille de la morale, dit-il, la politique a le même caractère que sa « mère ; elle est d'institution naturelle. Les sociétés humaines, fai- « tes par des hommes et pour des hommes, ne relèvent point de pou- « voirs étrangers et mystérieux, et le seul fondement de l'autorité lé- « gitime est l'intérêt et le consentement des peuples. De là le grand « principe de la souveraineté nationale proclamée par la révolution « française, qui répond à celui de la souveraineté de la raison en phi- « losophie. »

Il est assez difficile de comprendre ce que veut dire cette assertion, que la morale est d'*institution naturelle*. On le concevrait parfaitement de la part d'un de ces philosophes du dernier siècle qui rêvaient un ordre social naturel, c'est-à-dire indépendant de toute religion, et qui nous présentaient comme l'idéal une société d'honnêtes athées. Mais sous la plume d'un philosophe spiritualiste, qui, loin d'isoler l'humanité de Dieu, la considère comme inspirée, peut-il y avoir une morale naturelle distincte de la morale divine ? Évidem-

ment, cela est impossible. Ces *pouvoirs secrets et mystérieux*, dont on voudrait nier l'existence, sont-ils autre chose que l'action de la Providence sur l'humanité? Or, cette action n'est révoquée en doute par aucun philosophe, nous ne dirons pas chrétien, mais seulement spiritualiste. Si ces pouvoirs secrets et mystérieux sont autre chose, ce n'est plus alors qu'une vaine fantasmagorie indigne d'occuper un esprit sérieux. La morale naturelle serait-elle ici en opposition avec la morale révélée? Ce serait là le manifeste de l'incrédulité la plus absolue, et Dieu nous garde de prêter un pareil blasphème à un membre du conseil de l'instruction publique, qui, s'il n'a jamais professé explicitement le Christianisme, ne l'a du moins jamais offensé par ses outrages! Mais alors que devient cette étrange assertion que la morale est d'institution naturelle?

Attaquant le sensualisme dans sa morale comme dans sa métaphysique, M. Cousin a toujours professé qu'il existe une justice immuable, fondée sur des règles absolues, et non sur la base fragile de l'utilité. La politique, il nous le dit avec raison, est *fille de la morale;* comment se fait-il donc qu'il nous présente les sociétés comme uniquement fondées sur l'intérêt et sur le consentement des peuples? Eh quoi! prétend-il donc aujourd'hui, brûlant ce qu'il avait adoré, et adorant ce qu'il avait brûlé, nous ramener en plein XVIIIe siècle, et réhabiliter les sophismes d'Helvétius ainsi que la politique du *Contrat social?* Puisque l'on fait ainsi revivre les sophismes qui ont servi de justification aux crimes révolutionnaires, reproduisons à notre tour la réfutation remarquable qu'en a faite le publiciste dont une noble mort a rehabilité la vie.

« S'il était prouvé, dit M. Rossi [1], que seize millions de Français, « se trouvant fort bien d'un état social donné, ne peuvent le conserver « qu'en égorgeant les autres quatorze millions, ils auront donc le droit « de les égorger? Si on recule devant cette conséquence, tout l'édifice « s'écroule. Pourquoi aurait-on le droit d'immoler à l'avantage du « plus grand nombre un millier d'individus par an, et non quatorze « millions d'un seul coup? Mais aussi, faut-il accorder que des seize « millions restants, neuf pourront en égorger huit [2]; cinq auront en- « suite le droit d'en mettre à mort trois, jusqu'à ce que, deux seuls

[1] *Traité de Droit pénal*, liv. 1, chap. VI.

[2] Il y a ici une erreur de chiffre, mais qui n'ôte rien à l'exactitude du raisonnement.

« individus restant en présence, l'un assommera l'autre à bon droit, « si par hasard le plus fort des deux avait le goût de la solitude. En « vain s'écrierait-on contre ces conséquences extrêmes et forcées. « Souvent on ne dit vrai, que lorsqu'on dit tout ce qu'il est possible « de dire. Un principe n'est solide que lorsqu'il peut supporter tou- « tes ses conséquences ; car il ne faut pas confondre une limitation, « une exception avec une conséquence, extrême si l'on veut, mais « cependant directe, nécessaire, et telle qu'en la refusant on re- « nonce au principe. Un principe peut admettre des limitations ; « il ne rejette point des conséquences nécessaires et directes. »

Au surplus, ces conséquences ne sont point toujours demeurées à l'état de pure abstraction : la logique de Marat les formulait avec une netteté effrayante, tandis que d'autres se contentaient de les mettre en pratique. Qu'on nous dise maintenant que « la révolution fran- « çaise s'est proposée de tirer la morale des livres des philosophes « et de la transporter du gouvernement des individus à celui des so- « ciétés ! » Ce sont là des résultats qui font peu d'honneur à la philosophie, et la souveraineté de la raison était tristement représentée par les impures déesses qui avaient remplacé dans nos temples les symboles vénérés du Christianisme. Quoi de plus vague, d'ailleurs, que cette souveraineté de la raison, à laquelle on prétend rattacher la souveraineté du peuple ! Nous comprenons que l'éclectisme cherche à expliquer par l'existence de la raison impersonnelle, commune à tous les hommes, la croyance à certaines vérités générales de l'ordre métaphysique ; mais lorsqu'il s'agit des réalités vivantes de la politique, il nous paraît impossible de résoudre les difficultés par le seul secours de la logique. Kant lui-même, lorsqu'il en venait à la morale, sentait le besoin d'invoquer autre chose que la raison pure. Chacun, d'ailleurs, interprète à sa manière la souveraineté de la raison ; tout le monde n'en tire point des conséquences aussi modérées que le nouveau défenseur des principes de la révolution française. Peu de démocrates consentiront à accepter une conclusion bien inattendue de la part d'un écrivain si pénétré des traditions révolutionnaires, et qui nous dit avoir appris à lire dans *la Marseillaise :* la glorification de la monarchie héréditaire !

« Si c'était ici le lieu, dit-il, je me chargerais de démontrer avec « une rigueur mathématique, en allant pas à pas, et de déduction en « déduction, que la France et toutes les grandes nations européen-

« nes ont aujourd'hui besoin d'un gouvernement limité, mais con-
« centré, d'un gouvernement qui ne soit pas tous les jours remis en
« question, qui dure et se perpétue, qui a bien plus de raison pour être
« inamovible que la magistrature, et qui doit être héréditaire, et,
« s'il se peut, immortel, afin que nulle compétition du pouvoir su-
« prême ne soit possible, et ne se puisse même présenter à l'imagi-
« nation des plus audacieux, afin qu'il n'y ait point d'interruption
« dans la conduite générale des affaires de la nation, afin que tous
« les membres de cette nation vivent, travaillent, contractent sur la
« foi d'un avenir certain, afin aussi que les nations étrangères puis-
« sent traiter avec le pouvoir national comme avec un pouvoir so-
« lide et permanent. »

Voilà qui est parfait de pensée et d'expression, et, en présence d'une pareille profession de foi, nul ne refusera à M. Cousin la qualité qu'il se donne d'interprète modéré de la révolution. Il n'y a de trop que la prétendue *rigueur mathématique ;* car ce sont là de ces vérités qui se sentent bien plutôt qu'elles ne se démontrent, et l'on peut apprécier autrement la situation du pays sans manquer le moins du monde aux règles de la logique. Ainsi M. Laboulaye, qui est loin d'être un fougueux démocrate, pense, dans son opuscule sur la révision de la Constitution, qu'un Etat où la liberté de la presse et de la tribune est absolue, et où les mœurs ne soutiennent ni royauté ni pairie, ne comporte pas d'autre régime durable que le régime républicain. Ce qui revient à dire qu'on ne peut asseoir une royauté sérieuse sur le terrain mouvant des principes démocratiques ; aussi M. Cousin ne devait-il pas commencer par poser le principe de la souveraineté du peuple, principe avec lequel il est impossible de fonder une monarchie héréditaire, puisque, la volonté du peuple étant essentiellement mobile, le mandat d'un gouvernement qui n'a d'autre appui que cette volonté doit être incessamment renouvelé. Et c'est sur une pareille base que l'on voudrait établir un gouvernement immortel !

Oui, la France réclame un pouvoir solide et permanent ; mais la fondation de ce pouvoir sera impossible, tant que l'on s'obstinera à préconiser les principes de 1789 et l'esprit de la révolution. Puisque nous en trouvons l'occasion, nous allons nous efforcer de réfuter une fois pour toutes une erreur capitale, dont les classes moyennes sont généralement imbues, et qui se retrouve à chaque ligne dans le nouvel

écrit de M. Cousin. Cette erreur consiste à représenter comme aussi glorieux que pur le rôle historique de l'Assemblée constituante, et à rejeter exclusivement sur la Convention toute la responsabilité des excès révolutionnaires. On consent à maudire 1793, pourvu qu'il soit bien entendu que 1789 et 1793 n'ont rien de commun. C'est encore là un éclectisme qui, à notre avis, n'est autre chose qu'un véritable syncrétisme. Il n'est pas permis d'accepter les prémisses de la révolution française et d'en répudier les conséquences. Si 1793 n'était pas en germe dans 1789, ce serait un effet sans cause. Comment un édifice solidement bâti aurait-il été ainsi renversé au premier souffle de l'orage? Comment de sages et vertueux législateurs auraient-ils été brusquement remplacés par des monstres? C'est là une assertion qui ne supporte pas l'examen. Quelle est donc la valeur réelle de ces glorieux principes de 1789 et de cette grande Assemblée constituante dont on nous a fait si souvent l'éloge?

L'Assemblée constituante a détruit des institutions qui avaient fait leur temps, et que nul aujourd'hui ne songe à rétablir. Mais un simple travail de démolition ne saurait être un titre de gloire suffisant pour des législateurs; on ne peut apprécier leur sagesse qu'en examinant la valeur de ce qu'ils ont édifié en remplacement de ce qu'ils ont détruit. Or, quelles sont les deux œuvres capitales que nous a léguées la première de nos Assemblées? La Constitution politique de 1791 et la Constitution civile du clergé. La Constitution de 1791 a été la plus éphémère de toutes celles qui ont régi successivement notre malheureux pays, puisque celle de 1793 n'a jamais été mise en pratique. Les auteurs de cette Constitution n'ayant ni l'audace d'abolir la royauté ni le courage de la défendre, se sont bornés à en saper les bases; ils ont livré à leurs successeurs le roi de France dépouillé et avili, comme Pilate livrait aux Juifs la divine victime. Où est donc là cette sagesse si vantée? Quant à la Constitution civile du clergé, tout a été dit sur cette déplorable violation de la liberté religieuse, d'où est sortie la guerre civile la plus sanglante et la plus acharnée. Les constituants ne manquaient certainement ni d'intelligence ni d'instruction, et ils ont réglementé d'une manière fort utile beaucoup de détails de la législation où l'on reconnaît cette analyse froide, mais précise, qui caractérise le XVIIIe siècle. Il leur manquait seulement ce que ni l'intelligence ni l'instruction ne peuvent suppléer : le cœur et la foi. *Scientia sine timore Dei quid importat?* a

dit depuis longtemps l'auteur de *l'Imitation*. Ce qui pèsera éternellement sur la mémoire de l'Assemblée constituante, c'est l'impunité des premiers crimes de la révolution ; c'est ce coupable aveuglement qui, en présence des sanglantes saturnales d'une population délivrée de tout frein, lorsque toute âme honnête demandait le rétablissement de la sainte loi de l'autorité, faisait proclamer par l'Assemblée que l'*ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements!* Que penser de la moralité d'une Assemblée qui a pu accueillir, sans les repousser par un cri d'indignation unanime, ces malheureuses paroles de Barnave : « *Ce sang était-il donc si pur?* » Il y avait dans ces paroles le germe des massacres de septembre. Voilà où nous ont conduits les glorieux principes de 1789, c'est-à-dire des principes purement négatifs, dégagés de toute pensée morale ou religieuse.

S'il faut en croire M. Cousin, les divers gouvernements qui se sont succédé en France, depuis cinquante ans, n'ont succombé que le jour où ils ont abandonné les principes de 1789 et l'esprit de la révolution. L'intelligence de l'illustre académicien s'est éveillée avec le gouvernement consulaire, qui professait hautement, dit-il, ces mêmes principes, véritable *palladium* de la France moderne. Cette assertion nous semble le contre-pied de la vérité historique ; la force et la popularité du Consulat tiennent précisément à ce qu'il a relevé tout ce dont l'Assemblée constituante avait préparé ou consommé la ruine : la religion, l'autorité, la magistrature. Le premier consul a réconcilié la France avec le Saint-Siége, dont les sages de 1789 s'étaient séparés par le schisme le plus impolitique et le plus funeste. En dépouillant la royauté de ses prérogatives les plus essentielles, la Constitution de 1791 tendait à concentrer le pouvoir entre les mains d'une Assemblée unique; la Constitution de l'an VIII a préparé le rétablissement du trône, en fortifiant le pouvoir exécutif et en retirant au Corps législatif le droit de discuter les lois : justes représailles des empiétements dont la France avait tant souffert. La loi du 24 août 1790 avait énervé la magistrature en la rendant élective et temporaire ; la Constitution de l'an VIII a rétabli sa dignité et son indépendance, en lui restituant la permanence et en la plaçant en dehors des brigues électorales. Il est vrai que le gouvernement consulaire, et ce n'est pas son moindre titre de gloire, a substitué à nos anciennes coutumes une législation civile uniforme en rapport avec les

mœurs nouvelles. Mais on ne trouve point dans cette législation ce qui n'est que trop commun dans celles qui l'ont précédée, la reproduction pure et simple des doctrines philosophiques du dernier siècle. C'est, au contraire, comme on l'a dit souvent, une transaction entre les idées nouvelles et les anciennes traditions françaises, transaction où une juste satisfaction a été souvent accordée aux principes religieux. Nous citerons notamment l'abolition de l'assimilation scandaleuse établie par le droit intermédiaire entre les enfants naturels et les enfants légitimes. Enfin, pour achever de caractériser cette époque, qu'on se rappelle que le chef du gouvernement proscrivait, sous le nom d'*idéologues*, les sectateurs de cette philosophie du XVIIIe siècle, si chère à l'Assemblée constituante?

Quant à la chute du gouvernement impérial, elle ne tient pas seulement aux causes que signale M. Cousin, à l'abus du despotisme et à l'épuisement de la France, ruinée par ses victoires. Il faut y voir surtout le châtiment providentiel de l'abandon des principes tutélaires sur lesquels s'était fondée la grandeur du consulat; l'expiation de l'abominable guet-à-pens qui enleva la couronne aux Bourbons d'Espagne, et de la captivité du Souverain Pontife, qui rouvrit la plaie à peine cicatrisée du schisme de 1790.

Ici M. Cousin, évoquant les souvenirs de sa jeunesse, nous montre combien, dans ses dernières années, le gouvernement impérial pesait sur le pays, et conclut que la France a eu raison de ne pas s'ensevelir sous les ruines de l'Empire. Arrivé à la Restauration, après quelques développements que le lecteur suppléera facilement en l'honneur du parti constitutionnel, l'auteur accuse Charles X d'avoir *porté la main sur la Charte qui représentait la révolution.* Tandis que la Charte, elle aussi, n'était qu'une transaction plus ou moins heureuse entre l'ancienne et la nouvelle France, supposer qu'elle représentait exclusivement la révolution, ce n'est pas le moyen, il faut l'avouer, de faire ressortir ce qu'il y avait de blâmable dans les ordonnances de 1830. Mais passons sur ce point. La nation victorieuse avait, suivant M. Cousin, le droit d'écarter son roi; mais, toujours suivant le nouveau défenseur des principes de la révolution, plus révolutionnaire en théorie qu'en pratique, elle a eu tort de le faire. Néanmoins, la nouvelle dynastie s'est établie sans demander l'avis de l'éclectisme, et il faut pardonner aux révolutions de ne point consulter l'oracle de la philosophie, puisque, en dépit du dogme de la

souveraineté du peuple, elles ne prennent point la peine de consulter la nation avant de lui imposer un nouveau gouvernement. Le grand vice de la révolution de 1830, comme de tant d'autres, c'est d'avoir été parisienne plutôt que française. On sait d'ailleurs, par l'*Histoire de Dix ans,* comment cette révolution a été faite par des républicains, auxquels on a confisqué le prix de la victoire, sans leur laisser même les quelques mois de jouissance qu'ils ont obtenus en 1848. Dans de pareilles conditions, le renversement de l'ancienne dynastie était inévitable. Il ne faut point armer les passions révolutionnaires pour reculer ensuite devant les conséquences nécessaires de leur explosion.

Nous arrivons enfin, avec la nouvelle défense des principes de la révolution française, à la crise de 1848. Le gouvernement de Juillet a réalisé, dans une certaine mesure, le type de cette révolution honnête et modérée que l'on nous présente comme pouvant seule faire le bonheur de la France. Aussi la chute si rapide de ce gouvernement est-elle pour M. Cousin un problème dont il cherche en vain la solution. Comment cet admirable mécanisme parlementaire *qui concilie la stabilité avec le mouvement, une autorité indéfectible avec un progrès perpétuel,* a-t-il tout à coup fait défaut? Ici, l'explication n'est pas digne d'un métaphysicien; elle s'attaque uniquement aux causes occasionnelles de la révolution de février : il fallait consentir l'adjonction des capacités ; il ne fallait pas attendre la dernière extrémité pour appeler au ministère MM. Thiers et Barrot! En un mot, Louis-Philippe était un grand prince, mais il n'était pas assez constitutionnel. Le reproche nous paraît singulier; car le roi, soutenu par la majorité dans les deux Chambres, se trouvait, en février 1848, dans toutes les conditions du gouvernement parlementaire ; et s'il y a eu quelque chose d'éminemment inconstitutionnel, c'est la campagne des banquets, à laquelle M. Cousin, toujours prudent, se défend d'avoir pris part. Pour que la chute de l'établissement de 1830 se soit opérée ainsi, en pleine légalité, par suite de causes en apparences si légères, il fallait qu'il n'eut pas jeté de bien profondes racines dans le pays. Voyons donc quelles sont les véritables causes de cette chute.

Les hommes dévoués au principe de la légitimité expliquent uniquement par l'absence de ce principe la faiblesse du dernier gouvernement. C'était là, sans doute, une difficulté grave, et un change-

ment de dynastie n'est jamais sans danger pour une nation; mais les changements de dynastie peuvent réussir, à une condition toutefois, c'est que la royauté nouvelle s'impose la tâche de représenter les véritables intérêts du pays. Or, le gouvernement de 1830 se trouvait placé dans une fausse position; car, en même temps que son principe faisant ombrage à l'ancienne aristocratie, il se voyait obligé de combattre le parti démocratique, après lui avoir fait les promesses dont ne sont que trop prodigues tous les fondateurs de monarchie ou de république. Vaincue dans les rues, la démocratie préparait sa revanche en travaillant, au moyen des doctrines socialistes, les classes inférieures de la société. L'appui de la royauté de Juillet se trouvait donc à peu près exclusivement dans la classe moyenne. C'était beaucoup encore, si l'on avait su faire reposer la domination de la classe moyenne sur des principes élevés, en harmonie avec les généreux instincts du pays. Mais on oublia que l'homme ne vit pas seulement de pain, et l'on préconisa ouvertement le culte des intérêts matériels. En politique, comme en morale, il est dangereux de prendre pour boussole le système de l'intérêt bien entendu, et ce n'est pas seulement dans la vie spirituelle qu'il faut dire : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus.* Le gouvernement de 1830 avait à se faire pardonner, auprès des hommes religieux, les déplorables profanations qui avaient accompagné son avénement; il avait à dissiper les craintes que faisaient naître les opinions voltairiennes attribuées au prince qui depuis est mort en chrétien. Il n'a répondu à ces légitimes inquiétudes qu'en refusant constamment aux pères de familles la liberté de l'enseignement solennellement promise par la Charte, et ce refus, écho fidèle des traditions révolutionnaires, n'a été que trop chaleureusement appuyé par M. Cousin. Non, ce n'est pas l'absence de l'esprit de 1789, c'est l'absence de principes religieux, d'idées élevées, qui a perdu la royauté de Juillet. Plus avide de gloire que de prospérité, la France a fini par s'ennuyer d'un bonheur purement matériel, et la bourgeoisie elle-même, tourmentée d'un vague besoin de changement, a donné les mains au mouvement dirigé contre elle.

En présence de ces graves enseignements, il est vraiment puéril de s'en prendre, comme le fait M. Cousin, à je ne sais quelle fatalité qui frapperait de vertige tout prince résidant aux Tuileries! Ce qui perd la société, c'est l'affaiblissement des croyances sans lesquelles

tout tombe en dissolution et en ruine. L'éclectisme a raison d'enseigner que la religion est nécessaire à la masse du genre humain; mais il a tort, et gravement tort, d'ajouter qu'il est un petit nombre d'âmes d'élite auxquelles la philosophie peut suffire. Cette orgueilleuse déclaration est un triste emprunt fait à Voltaire, dont on se rappelle l'étrange profession de foi : « *Il faut un Dieu pour les tailleurs,* etc. » C'est par nous-mêmes, au contraire, que doit commencer la réforme; c'est notre intelligence rebelle qui doit se soumettre aux éclatantes leçons que lui donne la Providence. Disons-le hautement avec le poëte latin :

Delicta majorum immeritus lues,
Romane, donec templa refeceris.

C'est le culte des intérêts matériels, encore trop puissant dans les classes moyennes, qui a amené par contre-coup le socialisme grossier que l'on prêche aux classes inférieures. C'est en arborant franchement le drapeau de la régénération religieuse, en rompant définitivement avec la philosophie du XVIIIe siècle, que nous parviendrons à rétablir cette stabilité à laquelle peut contribuer, sans doute, la forme du gouvernement, mais dont la première condition est l'ordre moral.

E. Bonnier.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 juillet 1851.

Plus nous avançons, et plus il nous est difficile de rester sur le terrain de la politique journalière. Nous sommes rivés à un présent misérable ; la seule chose qui vive et qui nous soutienne, c'est ce qui se rapporte à l'avenir.

L'Europe occidentale ne présente plus de ressources pour un dénoûment pacifique et régulier de la crise du XIXe siècle. La France pouvait s'élever au-dessus des discordes qui la minent pour préparer elle-même sa pacification intérieure ; l'Angleterre pouvait introduire et faire fructifier des principes de la justice sur le terrain si bien préparé par la liberté politique : ni l'une ni l'autre ne l'ont voulu, et elles restent l'une et l'autre en face des problèmes de l'avenir avec leur imperfection héréditaire. Ici, les rudiments et les instincts de tout ce qui est vrai et grand avec une turbulence étourdie comme celle de ces poissons qui dévorent leur frai à mesure qu'il se produit; là, l'impossibilité d'appliquer un sens pratique d'une rectitude incomparable, une intelligence inouïe de tout ce qui fait la force de la société, c'est-à-dire l'autorité, la hiérarchie et la liberté, à autre chose qu'aux intérêts d'une corporation de marchands égoïstes qui traitent la religion et l'équité comme l'homme se sert des animaux domestiques, en les mutilant ; de part et d'autre, une maladie organique et incurable qu'on peut étudier, mais qu'on ne saurait faire disparaître, parce qu'elle tient au tempérament même du corps qui l'éprouve.

Le bill des titres ecclésiastiques a décidemment passé dans la Chambre des Communes ; il a passé avec des aggravations que lord John Russell a feint de combattre; mais tout le monde lui dit que ces rigueurs répondent à sa pensée, et comme son front ne rougit plus, il accepte en silence l'humiliante explication qu'on donne de ses dernières contradictions.

Une chose m'a frappé depuis longtemps, et l'on me permettra de l'exprimer ici après ce qui vient de se passer à la Chambre des Communes et avant ce qui se prépare à la Chambre des Lords : c'est que de tous les hommes, ceux qui comprennent le moins leur propre pays sont les catholiques anglais. Il y a vingt-trois ans bientôt, en revenant d'une

course en Italie, je fis route avec un jeune prêtre anglais dont j'ai oublié le nom, et qui peut-être figure aujourd'hui aux premiers rangs de la hiérarchie catholique dans sa patrie. C'était un an avant le fameux acte d'émancipation : je ne pouvais assez m'étonner de trouver à la fois dans mon compagnon de voyage un attachement indomptable à la vérité religieuse et un patriotisme exalté. Précisément parce que les catholiques ont été traités pendant trois siècles par le protestantisme anglais comme des ennemis publics, les catholiques tiennent à se montrer, pour ainsi dire, plus Anglais que le reste de leurs compatriotes. Les grands événements de ce siècle ont fini par étendre cette disposition aux Irlandais eux-mêmes : qui n'a remarqué dans O'Connell le fanatisme du Royaume-Uni ? avec quelle fierté ne parlait-il pas du sang irlandais versé à Waterloo pour la grandeur de l'Angleterre, quelle loyauté dans son enthousiasme pour la reine ! Nous battions des mains quand son dédain repoussait les propositions anarchiques de M. Ledru-Rollin ; mais il y avait pour nous tous une bonne part dans ce dédain.

Les catholiques du Royaume-Uni ne conviendront qu'à la dernière extrémité que l'intention, la honteuse intention du protestantisme anglais, ait été de retirer purement et simplement les garanties du bill d'émancipation de 1829. Quelque chose d'aussi misérable que cette lâche contradiction répugne à leur fierté ; ils ont joui avec effusion de la gloire libérale qui était venue couronner toutes les grandeurs de l'Angleterre, et quand la persécution tombera sur leur tête, le mépris encouru par leurs adversaires ne sera pas la moindre des douleurs qu'ils devront alors ressentir. C'est à cette illusion persévérante qu'il faut attribuer la manœuvre des catholiques de la Chambre des Communes, à laquelle l'organe déclaré du parti persécuteur, sir Frédéric Thesiger, a été redevable du succès de son amendement.

L'intention de lord John Russell était déjà bien évidente : il demandait au Parlement de lui livrer le sort de la hiérarchie catholique et, par conséquent, celui de la communion romaine dans le Royaume-Uni ; mais du moins l'arme qu'on aiguisait restait aux mains du gouvernement, et une certaine tolérance politique pouvait suspendre les effets de l'arbitraire. Le parti de l'Eglise établie a voulu, au contraire, qu'outre la violation du principe qui garantissait aux catholiques le libre exercice de leur religion, la tranquillité de nos coreligionnaires fût mise à la merci du zèle sauvage et implacable des particuliers ; il a réclamé pour tout citoyen le droit de poursuivre les infractions aux priviléges de la couronne en matière de suprématie religieuse. Si les catholiques de la Chambre des communes avaient consenti à voter encore cette fois avec les whigs, ceux-ci étaient trop engagés par leurs propres

paroles pour ne pas repousser cette disposition, grâce à laquelle cesse toute équivoque sur l'intention du bill. Mais les catholiques s'imaginaient encore qu'un remords pouvait naître dans l'âme de leurs adversaires les plus modérés. Ils calculaient qu'avec l'amendement Thesiger, le bill deviendrait tellement odieux, qu'indépendamment de la Chambre des lords, lord John Russell reculerait lui-même devant les conséquences de son entreprise.

On sait déjà quelle a été la déception des catho iques : après quelques semblants d'embarras et d'humeur, lord John a déclaré qu'après tout le bill lui semblait acceptable, et qu'il n'y voyait aucune atteinte à la liberté religieuse. Aujourd'hui le coup est porté ; les personnes qui connaissent le mieux la Chambre des lords ne doutent pas que le bill des titres ecclésiastiques n'y soit adopté dans sa forme et teneur ; on craindrait, dit-on, en le modifiant, de le renvoyer à la Chambre des communes, qui l'aggraverait encore. Le mois dernier, les plus hautes autorités m'affirmaient à Londres que les jurisconsultes de la Chambre des lords empêcheraient le bill de passer, à cause des vices qui le rendaient inexécutable, au point de vue de la législation. Mais la Chambre des communes, à force de le retoucher, en a fait un acte d'une exécution possible, et c'est encore une raison pour que les lords n'y fassent aucune objection.

Nous n'aimons point à jouer le rôle d'un prophète de malheur : à mesure que la tempête s'est formée, nous n'avons dit que très-modérément tout ce que nous redoutions, et c'est pour nous une triste consolation que de voir ainsi toutes nos craintes justifiées. Aujourd'hui, nous nous bornons à dire : catholiques du monde entier, priez pour les catholiques de l'Angleterre ; ils en ont grand besoin : le jour est proche.

Par une de ces volontés insondables de la Providence sous lesquelles nous devons nous incliner, la cause de la liberté religieuse en Angleterre s'est trouvée liée à celle de la liberté commerciale. Ceci se comprend à un certain degré, si l'on réfléchit que, dans le système des lois prohibitives, le privilége des propriétaires fonciers en fait de céréales n'était ni plus équitable, ni plus humain que celui de l'Eglise établie en matière de foi religieuse. La réforme parlementaire a amené l'émancipation des catholiques ; l'émancipation des catholiques à son tour a rendu inévitable l'abolition des *cornlaws*. Mais en cédant à cette dernière attaque, les hommes politiques de l'Angleterre se sont mis à abattre les digues avec une précipitation qui tenait de la folie. En rendant hommage dans ce Recueil aux grandes qualités de sir Robert Peel, j'ai tâché de démêler la passion secrète qui avait poussé ce ministre à faire du Royaume-Uni un port franc pour les produits du monde entier. Le ré-

sultat de ces mesures radicales a été de porter une atteinte mortelle et irréparable à la prépondérance de la propriété foncière au delà du détroit. Si l'Angleterre avait encore dans un avenir prochain une de ces chances qui pût lui livrer une fois de plus le commerce du monde, elle prendrait son parti de ce désastre intérieur; mais les temps du monopole sont passés, et quand bien même elle parviendrait à rétablir sa tyrannie commerciale et industrielle sur l'ancien continent, elle ne prévaudrait pas contre les progrès incessants du nouveau monde.

D'un autre côté, on ne songe même pas, on ne peut songer sérieusement à revenir sur les effets de l'abolition des *cornlaws;* la masse du peuple anglais est désormais en possession de la vie à bon marché; l'affaiblissement du revenu des propriétaires fonciers lui est profondément indifférent; on vendra les objets de luxe tout aussi bien aux filateurs enrichis qu'aux lords, et les classes industrielles songent à dominer en Angleterre comme ailleurs. De là, de cette impuissance des propriétaires fonciers à combler l'abîme creusé par les réformes commerciales de sir Robert Peel, un sentiment profond de rancune pour tout ce qui touche à la mémoire et aux amis de cet homme d'État. Or, les *Peelistes* sont les seuls défenseurs sincères de la liberté religieuse dans le Royaume-Uni. Si l'on ne jugeait du sort du catholicisme que par la beauté de leurs paroles, qui ne se laisserait aller aux plus flatteuses espérances? M. Gladstone a parlé l'autre jour avec une noblesse et une raison incomparables : c'est l'honneur de la tribune britannique, et les Anglais de toutes les classes tiennent à l'honneur de leur tribune. Lord Aberdeen ne sera ni moins fort, ni moins touchant dans la Chambre des lords : on sait d'avance tout ce qu'il dira, et avec quel succès! Après quoi, il partira pour ses terres d'Ecosse, fort en repos avec sa conscience, et résigné d'ailleurs à laisser le gouvernement aux mains de lord John Russell et de lord Palmerston.

Le sort de ces deux ministres ne semble pas digne d'envie : ils ressemblent assez, sauf la dignité personnelle, au Charles Ier de M. Delaroche, que je retrouvais l'autre jour dans la galerie de lord Ellesmere. On se fait ici, en général, une idée toute française de la fierté des Anglais : notre sensibilité à nous, est à la fois dans le plus profond et dans le plus superficiel, au cœur et à l'épiderme; mais les Anglais n'ont, ni ces émotions vraies, ni ces délicatesses féminines. Vous croyez que lord John Russell souffre beaucoup en venant expliquer et commenter, dans le sens le plus favorable à la prolongation de son existence ministérielle, chacun des soufflets qu'il reçoit dans la Chambre des communes : vous vous imaginez que lord Palmerston a dû se sentir profondément blessé dans son orgueil, lorsque lord John est venu lui

signifier, de la part de la reine, l'ordre d'enrayer Saldanha, et de laisser dona Maria sur le trône de Portugal. Mais dans tout Anglais de la bonne roche, on peut démêler un mélange remarquable des deux Cromwell, le Thomas de Henri VIII, l'Olivier du Commonwealth, avec une dose assez notable de Falstaff. Lord John Russell est, en ce moment, un bouffon, ou si vous voulez, un Brutus de la fortune britannique. L'Eglise établie, conjurée avec les dissidents, a trouvé son Zopyre : que l'opinion publique lui coupe le nez et les oreilles, il reviendra vers son maître, aussi fier de ces mutilations que de la plus noble victoire.

Les Anglais ne sont pas gens à rien faire par un attachement puéril aux fonctions publiques : presque tous ont, en dehors de ces fonctions, une grande existence, souvent même une influence puissante, et bien préférable sous le rapport du bonheur individuel. Le ministère, dont les pauvres hères de nos assemblées délibérantes ne peuvent se détacher, à cause de la voiture et des huissiers, n'apporte aux Anglais qu'un énorme surcroît de travail. Je ne rabaisserai donc pas lord John Russell jusqu'à croire qu'il tienne à l'autorité ministérielle pour cette autorité elle-même. Mais les whigs, et les Russell en première ligne, ont aux yeux de l'Etablissement britannique, l'honneur d'avoir joué avec une supériorité incontestable la grande comédie spirituelle de la liberté au profit de la puissance matérielle de leur patrie. Aujourd'hui, la combinaison des sycophantes se trouve démasquée. Si l'on ne veut voir s'écrouler les dernières assises de l'Etablissement, il faut avouer tout cruement qu'on préfère l'intérêt de l'Angleterre à la justice. L'expérience ayant prouvé, comme les vieux docteurs en avaient averti, qu'émanciper les catholiques c'était leur livrer l'Angleterre et faire rentrer tôt ou tard ce pays dans l'association universelle et équitable des peuples chrétiens, il est nécessaire qu'un homme considérable, qui se soit illustré par de beaux discours en faveur de la liberté, et qui ait beaucoup à perdre sous ce rapport, consente à porter sans rougir le poids de la honte commune. C'est cette tâche, héroïque dans son genre, que lord John Russell a acceptée. Il est de la philosophie de Pierre Leroux ; pour lui l'immortalité est dans la succession des existences : l'homme meurt, mais l'humanité ne périra pas. Tant qu'il y aura des hommes qui ne tiendront compte que des choses de ce monde, on admirera cette immolation de toute vanité personnelle aux intérêts d'une grande nation. Lord John est un saducéen politique qui commente à sa manière le verset du psaume : *Non mortui laudabunt te, Domine, neque omnes qui descendunt in infernum.*

Cela est vrai, il y a quelque chose de très-neuf dans le temps où nous vivons, et qui ne ressemble à rien de ce qui s'est vu jusqu'ici dans les

affaires humaines. Autrefois, les événements particuliers n'avaient que rarement des conséquences immédiates : on pouvait en constater d'isolés dans l'histoire des nations. De telles exceptions ne sont plus possibles ; désormais tout est lié, tout est simultané ; le phénomène du télégraphe électrique s'applique aux affaires humaines. Hier je recevais la visite d'un respectable négociant de Lima ; il arrivait de son Pérou, où l'on va, dès à présent, sans se gêner, en trente jours, c'est-à-dire en moins de temps qu'il n'en fallait, il y a trente ans, pour voyager de Paris à Rome. Cet excellent homme me dit qu'à Lima, comme à Quito, comme au fond du Chili, la commotion électrique de Paris décide de tout. Sommes-nous pris de la folie émeutière, l'Amérique est en combustion : revenons-nous au bon sens, il y a chance pour que les Araucaniens rejettent le socialisme. Ceux qui s'occupent ici d'autre chose que du bal d'Asnières, ont été stupéfaits, il y a six mois, d'apprendre que le gouvernement de Bogota avait expulsé les jésuites : quel était le nouveau crime imputé à l'illustre société ? Un crime ! il s'agissait bien de cela : on avait reçu des exemplaires de la traduction espagnole du *Juif errant* de *don Eugenio Suë*, et ce livre méprisable, pétri de boue et de musc, ce livre dont les beurrières ne veulent plus, a suffi, avec le timbre de Paris, pour tourner les têtes américaines et faire expulser des religieux sans lesquels l'ordre moral sera impossible à rétablir dans les anciennes provinces espagnoles.

Qu'on ne s'étonne donc pas, si nous considérons la victoire parlementaire de lord John Russell, comme devant exercer une influence capitale sur la situation de l'Europe. Après quelques jours d'hésitation, le succès de l'exposition de Londres a pris les plus grandes proportions : pour la première fois depuis qu'elle existe, l'Angleterre a conquis d'une manière générale les imaginations du continent. Non-seulement Paxton est un héros, et son monument une féerie, mais encore l'ordre est parfait à Londres, la politesse exquise, les prix modérés et le soleil aussi resplendissant qu'à Naples. Derrière cette hospitalité enchanteresse, personne ne s'aperçoit qu'on étrangle dans un coin la conscience du genre humain. Trimalcion, dans ses fêtes, ne prêtait pas sans doute l'oreille au bruit que chaque soir faisait sur la voie publique le charriot du marchand de légumes qui portait aux catacombes les sacrés débris des martyrs de la journée. Les temps sont bien changés : M. Duvergier de Hauranne se souvient-il de l'époque où il courait l'Irlande pour enregistrer les phases de l'agitation d'O'Connell ? Les Anglais sont parvenus à mettre le parlement dans l'obscurité ; c'est ce dont on s'occupe le moins à Londres, et pourtant un triste phénomène s'y produit, bien digne de l'attention des curieux : les ombres

de Henri VIII et d'Élisabeth y siégent la nuit, la couronne en tête et les pieds dans le sang.

Quant à nous, diminués de toute la force et de toute la grandeur que la République nous a fait perdre, incapables de remédier à nos dissensions, en face d'un rétablissement formel de la Sainte-Alliance, où personne ne dispute plus la suprématie à l'empereur Nicolas, nous laissons lord Palmerston nous tenir en échec du côté de la Suisse et de l'Italie par deux pièces de jeu de médiocre valeur. Les partisans catholiques de la politique présidentielle auraient peine à nous expliquer d'une manière tolérable cette espèce de superstition qui a détourné l'Élysée d'entreprendre en Suisse le redressement des griefs, et qui a réduit le gouvernement français au rôle de solliciteur impuissant auprès des spoliateurs du Saint-Bernard. Sous ce rapport, le gouvernement français, avec lequel on sait que lord Normanby est au dernier mieux, a pris une position aussi dangereuse qu'humiliante : c'est une folie que de prétendre comprimer le socialisme en France, quand on tend la main aux tyrans de Vaud et de Fribourg.

D'un autre côté, à la barbe de nos soldats et en dépit de notre expédition de Rome, la partie de l'Italie qui n'est ni contenue par les Autrichiens, ni gouvernée par le roi de Naples, reste en proie à la croisade simultanée de lord Palmerston et de Mazzini. L'action combinée de ces deux puissances révolutionnaires est manifeste en Toscane comme à Turin, à Livourne comme à Rome. Notre impuissance à rétablir autour du souverain Pontife la sécurité des honnêtes gens, et l'effrayante influence d'une Vehme plus redoutable que toutes celles de l'Allemagne, montrent assez à quel point se trouvent épuisées les conséquences de la contradiction de notre conduite en Italie avec les effets nécessaires du *droit divin de la République*. Si la gageure actuelle se continue, toute notre bonne volonté n'empêchera pas que Pie IX ne soit remis sur la croix.

Ne nous le dissimulons pas, nous luttons contre l'impossible : et c'est pourquoi, à moins de tomber dans un abîme tel que l'histoire d'aucun peuple n'en aura offert de semblable, on profitera de la première issue qui sera offerte, bonne ou mauvaise, plutôt mauvaise que bonne, pour sortir d'une situation dont chaque jour démontre l'effrayante absurdité. Ceux qui, en présence d'un spectacle tel que nous l'offrent les républicains modérés, courbés en esclaves devant les menaces du suffrage universel, nous proposent tranquillement de prolonger l'essai de la République, trouvent leur maître dans ce maire de Poitiers qui, par amour de la Constitution et de l'égalité, attirait ces jours derniers le président de la République dans un guet-apens démocratique et social.

Ceux qui, faute de tenter courageusement le remède, ou de convenir de leurs erreurs précédentes, disent à Louis-Napoléon, transfiguré dans le banquet de Beauvais : « Faisons ici trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour Élie, » n'ont pas le droit d'adresser un reproche aux fils de famille qui escomptent l'avenir au profit de leurs jouissances immédi tes.

Il y a quelque chose de pire que le mal présent, c'est le vertige qui précède le mal, parce qu'on mesure le mal quand il est venu, tandis que le pressentiment est hors de toute appréciation. Voici des gens qui disent très-sérieusement : « Il a suffi de six cent mille pétitionnaires, lors de la proposition Rateau, pour obliger à la retraite l'Assemblée constituante, si décidée à se maintenir. Aujourd'hui on compte douze cent mille signatures qui demandent la révision : mais ce nombre, quoiqu'il grossisse tous les jours, ne prouve absolument rien, à cause des manœuvres de l'administration. Nous prenons bien patience : pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant? » C'est ainsi que, d'une fausse manœuvre, on tire une raison pour continuer de mal agir, en prenant à rebrousse-poil le sentiment de la France. « Mais, disent d'un autre côté des gens plus sages, rien n'est prêt. » Et l'on fait mourir de consomption le malade, de peur qu'il ne s'enivre.

Malgré les pronostics de désorganisation que je signale, notre histoire n'est pas finie; je n'en veux pour preuve que les publications remarquables qui depuis quelque temps surgissent, malgré l'anarchie et l'abattement des esprits. Si l'on désespère du présent, le passé et l'avenir sont attaqués avec une force merveilleuse, et pour les idées comme pour les hommes, la vérité arrive enfin appuyée sur le châtiment. Jamais je n'ai senti notre recueil plus au-dessous de la grande tâche qu'il s'est imposée. Voici d'abord la *Correspondance de Mirabeau,* publiées par M. de Bacourt [1] : un de nos amis s'est chargé de mettre en relief la réhabilitation complète, éclatante qui, pour Marie-Antoinette, résulte de cette publication. Si cette noble tâche est bien remplie, qu'en dira la Révolution? Il y a dans la Perse des tours entières construites avec les têtes des soldats massacrés après une révolte : en France, on a bâti un immense édifice avec les têtes d'une foule de citoyens innocents, et l'on a jeté dans les fondements, à côté du roi le plus juste, celle de toutes nos reines qui peut-être avait adopté sa nouvelle patrie avec l'enthousiasme le plus pur. Est-ce assez de mensonge, assez de cruauté? Dites-nous-le, vous tous qui voulez que l'univers entier se prosterne devant ce sanglant édifice.

Que dire maintenant des *Lettres et opuscules inédits* de M. de Mais-

[1] 3 volumes in-8°, chez madame v^{e} le Normant, rue de Seine.

tre[1] ? nous craindrions d'effleurer ce magnifique sujet. *Tolle, lege !* c'est tout ce que nous pouvons dire : vous avez là toute la clef de ce magnifique génie, et quand vous aurez dévoré tant de pages admirables, que dis-je? tant de pages excellentes, vous conviendrez avec nous que cet enfant de la Savoie, relégué sous les glaces du pôle par le souffle de la révolution, a mérité d'être placé à la tête des écrivains du XIXe siècle, parce que seul il a réuni dans un incroyable équilibre, la raison, le cœur, le génie et le talent, parce que seul il réalise comme les Pères de l'Église, le καλὸν de Platon, c'est-à-dire l'alliance indissoluble et pour ainsi dire consubstantielle du bon et du beau.

A côté de ce grand homme qui triomphe dans son immobilité sereine, voici venir un homme de combats et de contradictions, d'autant plus dogmatique peut-être qu'il a manqué un point d'appui certain à la droiture de son âme. La politique en condamnant M. Guizot à l'inaction lui a laissé la grandeur des lettres. Il nous aurait fallu parler plutôt de *Monk* [2], des *Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre* [3], morceaux habilement rajeunis, et que la comparaison avec notre temps fait lire comme s'il s'agissait d'événements contemporains. Non content de ces réimpressions qui équivalent à des ouvrages nouveaux, M. Guizot remonte plus haut dans sa vie d'études. Son *Cours d'histoire moderne* de 1820 à 1822, n'avait point paru : il le publie sous le titre d'*Histoire des origines du gouvernement représentatif en France* [4]. Ces deux volumes sont accompagnés d'une préface à laquelle nous avions résolu de nous arrêter, en tâchant de débrouiller l'énigme de plus en plus compliquée que soulèvent ces mots si fréquemment employés et presque toujours mal compris : *les principes de* 1789. Mais la douloureuse contemplation des affaires religieuses de l'Angleterre m'a cette fois trop longtemps occupé, et je ne voudrais pas quitter la plume sans avoir dit quelques mots de la *Lettre à M. Vacherot*, dont M. l'abbé Gratry est l'auteur [5].

Le titre de cette lettre, qui ne fait que de paraître, est déjà de l'histoire ancienne : elle était adressée à M. Vacherot, *directeur des études de l'École normale*, par M. Gratry, *aumônier de l'École normale*. Aujourd'hui l'un est révoqué de ses fonctions, l'autre y a volontairement renoncé. Nous n'entrons pas, pour notre compte, dans ce qui concerne, ou la destitution du premier, ou même la retraite du second. Nous

[1] 2 volumes in-8, chez Vaton, rue du Bac.
[2] 1 volume in-8°, chez Didier, quai des Augustins.
[3] 1 volume in-8°, chez le même libraire.
[4] 2 volumes in-8°, chez Didier, quai des Augustins.
[5] Brochure in-8°, chez Gaume frères, rue Cassette.

restons fidèle à la consigne que la loi de l'enseignement nous a faite : cette loi est à l'état d'expérience ; si l'expérience n'en va pas mieux, à coup sûr ce n'est pas notre faute. M. l'abbé Gratry avait consenti à devenir l'*aumônier de l'École normale ;* après une épreuve patiente et prolongée, il a découvert que la position n'était plus tenable, et il s'est retiré. A sa place, nous n'aurions pas même fait l'épreuve, et c'est pourquoi la conséquence qu'il en tire ne nous intéresse que dans une certaine mesure.

Mais la *Lettre à M. Vacherot* nous touche à bien d'autres titres. Ce n'est pas seulement parce que c'est un morceau excellent, j'allais dire un morceau de premier ordre, et qu'elle révèle un défenseur formidable de la cause catholique : ceux qui connaissent le fond des choses y verront un sujet de curiosité et d'enseignement encore plus considérable. Qu'on nous permette de le dire, nous sommes, ou plutôt je suis au nombre des amis les plus particuliers, *i più intrinsechi*, comme disent les Italiens, de M. l'abbé Gratry : et cependant, sur les choses de l'extérieur, nous n'avons pas toujours été d'accord ; je ne lui ai jamais dit que je le trouvais trop doux, il ne m'a jamais reproché d'être trop dur et trop cassant, mais nous nous entendions de reste. Jamais la mansuétude, la patience, la confiance, les égards personnels, enfin tous les charmes de la charité chrétienne n'ont été réunis à un même degré ; en même temps, un dévouement sans bornes, un abandon d'enfant docile et aimant, à tous les devoirs, même les plus ingrats, j'allais dire même les plus inutiles ; il rappelait sans cesse, il rappelait exclusivement l'abeille de Virgile qu'il cite à la fin de sa brochure :

Protinus aërii mellis cœlestia dona
Exequitur :

tout attaché en effet à ne produire que le miel du Christianisme.

Mais il était aumonier d'une École normale, et les études dont étaient dirigées par M. Vacherot. On voit qu'il y a eu dans le contact inévitable de ce philosophe et de ce prêtre, des luttes et des angoisses que ce dernier du reste ose à peine toucher, tant sa charité surmonte même son indignation. Mais enfin on a poussé à bout cette nature angélique avec laquelle on croyait pouvoir tout se permettre, et l'agneau est devenu un lion. C'est à propos du troisième volume de l'*Histoire de l'école d'Alexandrie,* où M. Vacherot, après un jugement du Christianisme, où l'ignorance le dispute à l'orgueil, a professé ouvertement l'athéisme hégélien.

A la lecture de ce volume, l'aumônier de l'École normale s'est senti accablé : tant d'erreurs, une prédication si audacieusement contraire au

Christianisme, de la part d'un homme avec lequel il aurait voulu, à tout prix, excepté au prix de sa conscience, rester en bons rapports! Il raconte très-naïvement comment il s'y prit d'abord pour écarter ce cauchemar : il alla tout droit au directeur des études et lui proposa de supprimer le volume, après qu'il lui en aurait démontré l'inconsistance et la fausseté radicale ; on voit d'ici comment la proposition fut reçue. C'est alors que M. l'abbé Gratry s'est décidé tout ensemble à résigner ses fonctions, et à prendre le public à témoin des motifs de sa résolution.

Évidemment M. Vacherot ne savait pas à qui il avait affaire : j'oserais affirmer qu'il en était de même des amis les plus intimes de M. l'abbé Gratry. Pour mon compte, je connaissais la sûreté et l'étendue de ses études ; je n'ignorais pas le genre de supériorité d'un esprit qui joint à un sens moral d'une délicatesse exquise et d'une tendresse infinie, la faculté de se jouer dans tous les problèmes de la métaphysique et la portée des connaissances précises qu'on doit attendre d'un des élèves les plus brillants de l'École polytechnique. Mais comment faire valoir tous ces avantages sans blesser quelqu'un ? et M. Gratry ne pouvait s'y résoudre : ou bien il aurait voulu convertir le monde par des arguments irréfragables, illusion qui participe à la fois de la science et de la charité.

Ce que nous ignorions tous, c'était cette passion dans la dialectique, cette verve de réfutation, cette chaleur de l'âme unie aux lumières de la raison, en un mot cette vaillantise, cette noble colère du combat qui pousse, qui brise tout devant soi; d'autant plus implacable qu'on a plus abusé de la longanimité du combattant. On raconte de saint Louis qu'il éprouvait, en présence de l'ennemi, cette fièvre sublime du guerrier, j'allais dire du batailleur : il avait aussi, quand il le fallait, contre les oppresseurs du peuple, cette hauteur émue qui convient au dépositaire de la puissance publique. M. Gratry me rappelle ces charmants contrastes du caractère de saint Louis : il me fait souvenir aussi de Pascal, dans ses meilleurs moments, plus la tendresse de cœur et moins le mauvais usage d'un incomparable talent. Enfin, dans la polémique des dernières années, rien ne m'a touché, rien ne m'a amusé, rien n'a satisfait ma raison et mon âme au même degré que l'écrit de M. l'abbé Gratry.

Cependant, personne ne doit rester plus étonné que lui-même de la nécessité dans laquelle il s'est vu de faire cette exécution, l'exécution d'un homme dont, dit-il, il a tant de fois serré la main. Il est fâcheux, ajoute-t-il, qu'il ait si mal étudié la théologie, et qu'après tout il soit resté un si pauvre philosophe : autrement nous aurions fini par nous entendre. — Mais non, mon cher abbé, vous ne vous seriez jamais entendus. Vous disiez avant-hier la messe de saint Thomas de Cantorbéry, et vous y trouviez ces paroles du Sauveur, qui ont prédit si

bien la passion hostile aux défenseurs du Christianisme : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a poursuivi avant vous de sa haine. Si vous étiez du monde, le monde vous aimerait comme étant à lui : mais vous n'êtes pas du monde, et, en vous choisissant, je vous ai séparés du monde ; c'est pourquoi le monde vous hait. »

En définitive, c'est, comme on disait au temps de la chevalerie, une belle apertise d'armes. En style de l'époque, le fer destiné à donner le coup de grâce s'appelait *miséricorde*. Nous devons à l'emploi que M. l'abbé Gratry vient de faire de ce glaive la révélation d'un des esprits supérieurs et des bons écrivains de notre temps.

Ch. Lenormant.

P.-S. — M. de Tocqueville a lu hier à l'Assemblée son rapport fait au nom de la commission de révision. Ce rapport a satisfait quelques esprits, et contrarié tout le reste. Nous ne lui pardonnons pas, pour notre compte, d'avoir dit : « Qu'une tentative légale pour réformer une Constitution, donne à celle-ci, quand elle échoue, une consécration nouvelle. » Il en serait incontestablement ainsi, si l'article 111 n'eût porté atteinte à la loi de prépondérance de la majorité. Mais dans la situation violente qui nous est faite par cet article, l'abus de la légalité est une provocation permanente à briser des entraves odieuses. C'est une entreprise chimérique que de vouloir conjurer par des réfrigérants un danger de cette nature.

Ch. Lenormant.

Nous ne voulons pas laisser paraître notre livraison, sans annoncer au moins, comme très-prochaine, la publication d'un travail du R.-P. Chastel, si connu et si apprécié de nos lecteurs, sur *les décisions récentes des Conciles français contre les divers excès de la philosophie moderne*. Il n'a fallu rien moins que l'abondance extraordinaire des matières pour nous faire ajourner ces articles.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



LA PHILOSOPHIE ET LES CONCILES EN FRANCE.

I

IMPORTANCE DES CONCILES RÉCEMMENT CÉLÉBRÉS.

Un grand fait s'est accompli sous le régime de liberté issu de la dernière révolution. L'antique Église des Gaules, si célèbre par l'histoire de ses conciles, mais réduite pendant près de trois cents ans à un silence forcé, a repris le cours de ses assemblées solennelles, et a pu, sous l'inspiration divine, traiter des intérêts spirituels de la France chrétienne.

Jusqu'à ce jour, des conciles ont été célébrés dans une douzaine de provinces ecclésiastiques, c'est-à-dire dans toute la France moins trois provinces. L'Église en a déjà retiré de précieux avantages; et nos prélats ont pu en profiter utilement pour le gouvernement et la réforme intérieure de leurs diocèses. Mais ces avantages ne sont pas connus du public; et on l'entend quelquefois demander quels sont en définitive les résultats des conciles, les résultats qui restent. C'est qu'il est en effet des résultats importants qui n'ont pu encore être atteints, ceux-là surtout qui devaient agir sur l'esprit public, sur les croyants et les incroyants, sur la nation entière. Le monde le plus étranger aux choses de la religion a été frappé de la tenue des assemblées épiscopales; il l'a remarquée avec une sorte de curiosité, et il s'est dit à lui-même que l'Église, malgré ce qu'il en avait pensé, vivait encore. Les peuples chrétiens ont vu avec une joie indicible ces réunions imposantes de leurs

pasteurs vénérés ; ils y ont trouvé une consolation puissante contre les angoisses de la situation. Mais si ces assemblées d'évêques sont autre chose qu'un spectacle offert à la piété des fidèles, autre chose qu'une simple cérémonie et un acte un peu plus extraordinaire du culte, qu'ont-elles produit de plus pour le bien réel de l'Église et de la société, et quelles traces ont-elles laissées dans le monde ? Nous avons entendu plus d'une fois articuler ces demandes, et presque ces plaintes. Mais souvent ceux qui les expriment sont ceux-là mêmes qui ont le moins examiné l'œuvre des conciles. On sait généralement dans le public qu'ils ont été célébrés, mais on ignore ce qu'ils ont fait. Les organes de la publicité ont signalé, à mesure qu'ils paraissaient, chacun des synodes provinciaux ; les plus dévoués ont à peine indiqué les objets dont s'occupaient les prélats assemblés. Mais quelle est la portée de leurs travaux et de leurs décisions, quelles conséquences y sont renfermées pour la religion et la société : on ne l'a pas recherché. Et ces enseignements si graves, si importants, entrevus à peine par quelques lecteurs, sont à l'heure qu'il est généralement ignorés, et seront bientôt, si l'on n'y prend garde, universellement oubliés.

C'est à la presse religieuse à ne pas laisser tomber l'attention publique, à rappeler de si hautes leçons, et à répéter par tous ses échos la voix majestueuse des assemblées saintes. Dans son zèle ardent pour servir la cause catholique, elle ne peut rien faire de plus utile en soi, de plus accepté de l'Église, et de plus convenable à sa propre mission, que de reproduire et de développer aux peuples ces Décrets canoniques sur les premiers devoirs du chrétien et du citoyen, sur la morale religieuse et sociale, sur la foi, le culte, la discipline, la liturgie, les études ecclésiastiques, etc. Si chaque écrivain, consultant ses goûts et ses aptitudes, choisissait seulement une de ces définitions doctrinales ou disciplinaires, en démontrait la vérité, la sagesse et l'opportunité, l'opposant aux doctrines du jour, en faisant l'application aux erreurs qu'elle condamne, et écrasant ces erreurs du poids de cette condamnation formidable, il en résulterait un avantage immense pour le triomphe de la vérité, pour le salut des âmes, pour le bien de la société, et une grande consolation pour l'Église. Par là la presse catholique se montrerait une auxiliaire utile de l'Église, et seconderait puissamment son action. Elle exercerait ainsi un véritable apostolat, comparable à la prédication sacerdotale, laquelle aussi a pour but de mettre à la portée des peuples les enseignements définis par l'Église.

Nous voulons dans ces articles essayer quelque chose de semblable, pour la partie philosophique.

Des douze conciles récemment célébrés, trois seulement jusqu'ici ont publié leurs actes, à savoir les conciles de Paris, de Soissons et de Rennes[1]. Les autres n'ont fait connaître encore que les titres de leurs Décrets. Mais nous y voyons que tous également se sont appliqués à signaler, à combattre et à condamner les aberrations de la philosophie contemporaine. C'était là un de leurs premiers devoirs, et ils l'ont tous compris. Nous pouvons citer, comme expression de leur pensée commune, ces paroles des Pères de Paris : « Il y a eu des temps, qui ne sont pas éloignés de nous, où des hommes qui se disaient raisonnables, affectaient de ne pas comprendre le zèle que l'Église a toujours déployé contre les erreurs. Ils reprochaient aux catholiques d'être intolérants et exclusifs. Quoi de plus insignifiant, quoi de plus inoffensif, selon eux, que les idées ! Ah ! l'expérience a dû commencer à les éclairer. Où est la cause de ces déchirements et de ces périls de la société ? Il est facile de le voir : deux ou trois idées fausses qui, sorties du cerveau malade de quelques philosophes sont tombées dans les masses, et y ont germé ; voilà ce qui cause ce malaise qui travaille nos vieilles sociétés. L'Église n'a jamais pactisé avec le mensonge ; elle l'a marqué au front, pour le flétrir et en détourner les fidèles. Comme la mer qui repousse de son sein toute corruption, elle n'a jamais laissé se mêler à sa vie des éléments viciés. C'est surtout dans les conciles que les erreurs ont été signalées par elles et condamnées. C'est là qu'assistée de l'Esprit saint d'une manière toute particulière, elle a terrassé les hérésies, et les a poursuivies jusque dans leurs derniers replis. Continuant la même mission et agissant dans le même esprit, nous avons fait comme nos Pères : nous avons examiné les principales erreurs contemporaines, et nous avons imprimé sur elles le sceau de la réprobation[2].

« Comme on voit de nos jours, ajoute le concile de Rennes, apparaître et se propager des doctrines plus ou moins nouvelles, qui attaquent les fondements de la religion et de la société, les Pères du concile... ont résolu de dénoncer sommairement et de condamner, parmi les principales et les plus dangereuses erreurs du temps présent, divers systèmes philosophiques dont l'effet est de séduire un grand nombre des enfants de la sainte Église, lesquels oublient ou dédaignent l'avertisse-

[1] Au moment où nous écrivons ceci on annonce les *Actes du concile d'Avignon*.
[2] Lettre synodale.

ment contenu dans ce cri de l'Apôtre : *Prenez garde qu'on ne vous fasse errer au moyen d'une vaine philosophie et de ses raisonnements trompeurs*[1]. »

Aussi Rome a-t-elle voulu, dans sa haute sollicitude, encourager et louer publiquement « cette vigilance pastorale, ce zèle *tout particulier* » que nos évêques réunis ont mis « à défendre les dogmes de la religion catholique, et *spécialement* à condamner ces erreurs, ces opinions perverses et monstrueuses, qui se produisent de nos jours, et occasionnent la perte d'une jeunesse imprudente et des hommes peu instruits[2]. »

Sans doute il y a trop longtemps que ces erreurs se propagent en France, et qu'elles y exercent de lamentables ravages ; et l'Église, qui « n'a jamais pactisé avec le mensonge » les aurait depuis des années « marquées au front, » si elle avait été libre. Elle les aurait « flétries, pour en détourner les fidèles ; » mais « c'est surtout dans les conciles que les erreurs sont signalées par elle et condamnées ; » et l'Église en France ne pouvait se réunir en concile ; on le lui défendait, en vertu et sous le prétexte brutalement ironique de nos *libertés* gallicanes. Il y a quelque vingt ans, lorsqu'une école célèbre, soutenue par le talent et dirigée par le génie, égarait un grand nombre d'esprits d'élite et n'aspirait à rien moins qu'à entraîner dans ses voies l'Église elle-même, un vénérable archevêque, réduit à son propre zèle, résolut de combattre enfin cette erreur séduisante[3]. Si, au lieu d'être obligé de s'adresser en secret et comme clandestinement à quelques évêques voisins, de leur demander avec mille longueurs une adhésion cachée, pour solliciter ensuite à Rome une condamnation définitive, il avait pu immédiatement s'entourer de ses suffragants, et à la tête d'un concile imposant prononcer avec autorité une sentence canonique, croit-on que la nouvelle école ne se fût pas arrêtée devant cet arrêt solennel ?... Depuis cette époque, des catholiques de bonne foi, mais toujours abusés, ont continué cette même école en reproduisant sans cesse les mêmes erreurs ou de pires encore. S'il y avait eu des conciles en France, croit-on que nos évêques, réunis pour « examiner les erreurs contemporaines » et assurer les vrais doctrines, n'auraient pas depuis longtemps signalé et réprouvé ces tristes excès, comme ils viennent de le faire aussitôt que cela leur est devenu

[1] Décr. XXI.

[2] *Litteræ super approbatione decret. conc. prov. Turon.* — *Id.* pour l'approbation du conc. d'Avignon.

[3] Mgr l'archevêque de Toulouse.

possible?... Mais croit-on surtout que des conciles canoniquement réunis n'auraient pas fait prompte et solennelle justice de ces ennemis de notre foi qui semaient depuis longtemps dans toute la France le mensonge et l'erreur, et qui dans les livres, dans l'enseignement, insultaient impunément l'Église et la religion? Mais alors l'Église ne pouvait agir, ne pouvait parler, ni délibérer, pouvait même difficilement se consulter : il était défendu de tenir des conciles, même par écrit. Il y avait à la fois, de la part des pouvoirs publics, oppression de l'Église de Dieu; et encouragement, au moins par l'impunité, à tous ses ennemis. D'un côté on enchaînait la vérité, on la réduisait à un mutisme forcé, on la tenait sous le joug; et d'un autre côté on lâchait contre elle toutes les erreurs et toutes les passions philosophiques, tous les mensonges et toutes les séductions. O justice de Dieu, que vous vous êtes fait attendre!

Enfin elle est venue; et le Seigneur, touché de compassion, a rendu à son Église la liberté. Les conciles ont parlé, et leur première parole a été pour condamner les erreurs condamnables, de quelque côté qu'elles fussent venues.

Quand un évêque, prince de l'Église de Dieu, dans un acte solennel de son autorité pastorale, fulmine quelque sentence contre une personne ou contre une doctrine, le peuple fidèle écoute silencieux et reçoit la sentence avec respect : un juge de la foi a prononcé. Réunis en concile, l'autorité des évêques s'accroît, non-seulement du nombre, mais de la délibération et de l'échange des lumières, surtout de l'assistance *toute particulière* du divin Esprit qui dirige les conciles, de tout l'appareil enfin d'une décision canonique et de la force des lois sacrées sur lesquelles elle s'appuie. Ainsi ont prononcé nos évêques et nos conciles. Ce n'est pas tout encore : leurs décisions « ont été soumises au jugement du Saint-Siége apostolique [1], » et elles ont reçu l'approbation, la sanction de cette autorité suprême. Rattachées de la sorte au centre de l'unité, au cœur du catholicisme, elles nous reviennent de Rome avec un nouveau caractère d'inviolabilité, et s'offrent ainsi à notre acceptation et à notre vénération profonde.

A d'autres époques, dans des temps de calme, de réflexion et de foi, ces sortes de sentences contre des doctrines répandues dans une contrée auraient produit une sensation universelle. Toutes les consciences auraient répondu à la voix de l'Église, l'erreur signalée et flétrie eût soulevé contre elle l'indignation générale, et le pays en fût resté ému.

[1] *Lettres d'envoi à Rome.*

Aujourd'hui l'attention publique est trop violemment et trop diversement distraite, pour s'attacher à des questions doctrinales qui intéressent bien superficiellement un monde tout entier aux affaires et aux plaisirs, aux soins d'un présent agité et aux préoccupations d'un avenir incertain. Mais ce qu'il y a de vraiment surprenant, c'est la conduite des auteurs mêmes et des partisans de ces doctrines condamnées. Ils ne peuvent s'empêcher, quels qu'ils soient et quels que soient leurs sentiments, du reste bien divers, d'attacher au moins quelque valeur aux décisions d'un concile : ce n'est point là une parole que l'on puisse simplement mépriser. Eh bien, ils n'ont pas l'air de s'en émouvoir le moins du monde, et semblent ignorer que les conciles ont parlé d'eux. Ils continuent du même ton leur enseignement, leurs journaux et leurs revues. Ils débitent les mêmes erreurs, les mêmes énormités, avec le même calme apparent et avec la même assurance, comme s'ils n'avaient rien entendu. Ils ne parlent même pas de ces conciles, et paraissent adopter contre eux la conspiration du silence, ravis peut-être qu'on vînt à les oublier et à les regarder comme non avenus.

Nous ne pouvons seconder un pareil calcul, et nous devons dévoiler cette tactique intéressée. L'Église ne peut accepter un tel procédé à son égard, et nous croyons entrer dans ses vues en rappelant les condamnations qu'elle a portées et en montrant les doctrines auxquelles elles s'appliquent.

Les erreurs atteintes par les conciles sont en grand nombre. Notre but n'est pas de les examiner toutes. L'Église, chargée de sauver les âmes, et du même coup la société, devait les prémunir contre plusieurs doctrines modernes subversives de tout ordre comme de toute morale. Elle a donc proscrit les erreurs qui attaquent le principe sacré de la famille, de la propriété, de la subordination. Elle a vengé la spiritualité de l'âme humaine, et sa liberté, que des systèmes récents prétendaient asservir à l'organisme. Elle a flétri cette réapparition des doctrines matérialistes, que voudraient essayer parmi nous quelques continuateurs des d'Holbach et des Lamettrie, et qu'ils ne craignent pas d'appeler *philosophie positive*, donnant pour nom à leur cynique tentative un double mensonge. Elle a condamné, enfin, ce hideux sensualisme et ces théories immondes qui, partant de la légitimité de tous nos penchants, ont pour but avoué la libre expansion de toutes nos facultés et la satisfaction grossière de tous nos instincts.

Mais ces erreurs sont de celles qui s'appuient sur les passions plus

que sur la science, et s'adressent au cœur plutôt qu'à l'esprit : ce qu'elles réclament est tout autre chose que la discussion. Nous ne voulons nous occuper en ce moment que des erreurs philosophiques proprement dites, des systèmes qui ont la prétention de s'adresser aux hommes sérieux, et que l'on enseigne ou que l'on voudrait introduire dans les écoles, dans les chaires publiques, dans les cours imprimés.

Ayant essayé, dans ce recueil même, de résumer les excès de la philosophie contemporaine, principalement en ce qui concerne les droits et la valeur de la raison, les droits et les avantages de l'autorité, nous avions trouvé qu'ils peuvent se ranger sous deux catégories correspondantes. Les uns repoussent en philosophie toute autorité, même divine, et surtout l'autorité divine; les autres méconnaissent ce que peut l'esprit humain, indépendamment de la révélation et de la tradition. C'est ce que nous avons appelé le rationalisme et le traditionalisme [1]. Or, nous voyons ces deux excès condamnés par nos évêques réunis en conciles, et nous croyons que toutes les erreurs philosophiques signalées par eux peuvent se ramener à ces deux mêmes catégories.

II

LE RATIONALISME ET LES CONCILES.

On comprend qu'il s'agit ici du rationalisme de l'école éclectique. Pendant plus de vingt ans cette école nombreuse et puissante a répandu tout à son aise ses sophismes et ses erreurs, non moins contraires aux lois essentielles de toute vraie philosophie qu'aux principes du Christianisme et de toute religion. L'alarme des catholiques était grande; des plaintes se manifestaient; mais, dénuées qu'elles étaient de tout caractère capable de les faire respecter, on feignait de n'en tenir aucun compte. Des voix courageuses dans l'épiscopat osèrent s'élever contre les doctrines funestes qui tombaient « de ces chaires de pestilence; » mais on les réprimait par un arrêt du conseil d'État, ou l'on faisait passer ces élans de zèle pour autant d'insignifiantes et téméraires exceptions. Nous entendions dire de toutes parts : L'Église devrait agir, l'Église devrait parler. Mais l'Église n'était libre ni de parler ni d'agir. Comptant sur son silence forcé, le rationalisme marchait tête levée et affectait la sérénité d'une conscience sûre d'elle-même. Le chef redouté

[1] Ce travail a depuis été réuni en brochure, sous ce titre : *Les Rationalistes et les Traditionalistes*, chez Leroux et Jouby, Paris.

de cette école, le père de l'éclectisme pouvait dire avec une confiance incomparable : « Suis-je donc un ennemi du Christianisme et de l'Église ? J'ai fait bien des cours et beaucoup trop de livres, peut-on y trouver *un seul mot* qui s'écarte du respect dû aux choses sacrées? Qu'on me cite une seule parole *douteuse* ou légère, et je la retire, je la désavoue comme indigne d'un philosophe. Mais peut-être, sans le vouloir et à mon insu, la philosophie que j'enseigne ébranle-t-elle la foi chrétienne ? Ceci serait plus dangereux et en même temps moins criminel ; car n'est pas toujours orthodoxe qui veut l'être. Voyons, quel est le dogme que ma théorie met en péril ? Est-ce le dogme du Verbe ou de la Trinité ? Si c'est celui-là ou quelque autre, qu'on le dise, qu'on le prouve, qu'on essaie de le prouver ; ce sera là du moins une discussion sérieuse et vraiment théologique. Je l'accepte d'avance, je la sollicite [1]. » Ne vous semble-t-il pas entendre le philosophe de Ferney protester de son attachement à la foi de ses pères, et se plaindre avec un accent indigné de ses calomniateurs, s'offrant majestueusement à les confondre ?

M. Cousin, depuis longtemps, a obtenu ce qu'il demandait : une *discussion sérieuse,* non moins philosophique que *théologique.* Mais voici peut-être plus qu'il n'aurait osé demander : c'est, après la *discussion,* la sentence. Oui, la *théorie* de M. Cousin a eu l'honneur d'attirer l'attention de l'épiscopat français presque tout entier. Douze provinces sur quinze ont eu leurs conciles, où se sont trouvés réunis soixante-huit évêques, sur quatre-vingt-un que compte la France. Là tous les principaux dogmes de l'école éclectique ont été discutés, jugés, et, il faut bien le lui dire, condamnés [2].

D'où vient que les philosophes éclectiques font semblant de ne pas le remarquer ? Depuis l'époque de ces conciles, MM. Cousin et Saisset ont parlé : comment n'ont-ils pas senti la nécessité pour eux de s'expliquer sur un fait si considérable ? M. Cousin, dans un factum où il montre bien d'autres préoccupations que celle des systèmes philosophiques, et bien d'autres desseins que celui de se maintenir chef de l'éclectisme [3],

[1] M. Cousin, Préface de la 2e édit. de ses *Frag. phil.*, en 1833.

[2] Trois conciles restent à convoquer et treize évêques sur quatre-vingt-un n'ont point encore parlé. Mais personne ne doute, pas même l'école éclectique, que ces treize ne soient de l'avis des autres et ne viennent bientôt constater l'unanimité de l'épiscopat français.

[3] *Des principes de la Révolution et du gouvernement représentatif.* (*Revue des Deux-Mondes,* avril 1851.)

n'a pu s'empêcher toutefois de donner en passant un signe de sa protection paternelle à son école en péril. Il dit *ma philosophie,* et en constate le caractère principal. Il dit *nous,* parlant au nom de toute l'école, et rappelant aux siens la méthode qu'il leur a tracée. Mais il évite de dire un seul mot de la censure dont cette philosophie et cette méthode viennent d'être l'objet.

M. Saisset, le disciple préféré du maître, et qui prend volontiers le rôle de son héritier présomptif, M. Saisset garde une réserve plus étonnante encore. Ayant entrepris de nous faire connaître « l'*état* de la philosophie en France depuis la révolution de Février[1], » il décrit à son point de vue les avantages et les pertes, la force ou la faiblesse de chaque parti, n'oubliant aucune école, depuis celle qu'il appelle théologique jusqu'au matérialisme de M. A. Comte et au sensualisme très-peu philosophique de nos utopistes révolutionnaires. Mais tout cela n'est guère que pour en venir à un plaidoyer *pro domo sua.* Il nous parle donc au long de l'école éclectique, s'efforce de lui rendre un peu de vie, dissimule ses échecs et son mouvement de baisse, et s'ingénie pour lui trouver des espérances dans l'avenir. Se peut-il faire qu'il ait ignoré que nos évêques aussi se sont occupés de philosophie *depuis la révolution de Février,* qu'ils ont abordé précisément les mêmes questions qui l'occupent lui et son école? Ignore-t-il que, sur bien des points importants, Leurs Grandeurs se sont trouvées d'un sentiment diamétralement opposé au sien, et ont formulé leur avis avec une netteté, une force et une autorité dont tous les professeurs du monde sont peu capables?

Ou bien croirait-il pouvoir négliger ces décisions épiscopales, sous prétexte que des évêques sont incompétents pour résoudre des problèmes philosophiques? Cependant, à ne prendre les conciles que sous leur côté humain, les évêques qui les composaient sont des hommes qui eux aussi ont fait leurs études de philosophie; beaucoup d'entre eux l'ont même enseignée, avec autant de profondeur sans doute que MM. Cousin et Saisset. D'ailleurs, nous ne sommes pas réduits, pour nous rassurer pleinement, à leurs seules lumières. Ces soixante-huit évêques se sont entourés, pendant toute la durée des conciles, de l'élite de leur clergé, c'est-à-dire des prêtres les plus instruits et les plus capables de soixante-huit diocèses de France, dans lesquels sont compris un plus grand nombre encore de départements. Or, ce sont toutes ces lumières

[1] Articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes,* août et septembre 1850.

de la France qui se sont trouvées réunies pour éclairer ces questions importantes, qui ont préparé, élaboré ces décrets, qu'a sanctionnés finalement et consacrés l'autorité de l'épiscopat. Ce n'est pas tout encore, et ces mêmes solutions, arrêtées en France, ont été vues, étudiées et confirmées par les hommes les plus compétents en philosophie. Nos professeurs éclectiques, qui sont tentés peut-être de se regarder comme les premiers philosophes du monde, seraient étonnés sans doute d'apprendre qu'il y ait autant de science et autant d'études dans une autre ville d'Europe que dans Paris même. Mais Rome, pour être le centre de la foi, n'en a pas moins le droit d'être encore le centre du savoir. Or, là comme ailleurs, et là plus qu'ailleurs, la vraie science philosophique se trouve dans le clergé; et l'on ne sait pas assez chez nous tout ce que renferme de lumières et de savoir profond le Collége auguste des cardinaux romains. Hommes d'habitudes sérieuses, ils ont la plupart passé leur vie dans l'étude approfondie des sciences, et surtout de la théologie et de la philosophie, que beaucoup d'entre eux ont professée avec le plus grand éclat. Eh bien, ce sont ceux-là précisément qui sont préposés à l'examen des questions doctrinales adressées à Rome de toutes les parties de l'univers, et qui ont été appelés à juger les enseignements de la philosophie éclectique. Il n'est permis à personne de ne pas tenir compte d'un pareil jugement. Quand il n'y aurait que ce spectacle de tous les catholiques, aussi instruits apparemment et aussi compétents que les autres, qui ont accueilli avec une pleine adhésion ce jugement solennel, non-seulement comme la sentence du savoir et de la doctrine, mais comme un enseignement supérieur de leurs pasteurs divinement assistés; cette seule considération devrait être capable de troubler la sécurité des rationalistes, et ils ne peuvent y rester indifférents.

Nous ne pouvons donc accepter leur silence comme une fin de non-recevoir; et dussions-nous faire une chose pour eux peu agréable, et les importuner plus que nous ne voudrions, nous croyons nécessaire de rappeler publiquement certains points de leur doctrine qui sont et demeurent censurés, et se trouvent par là relégués au nombre des erreurs et des impiétés foudroyées par l'Église.

1° Panthéisme. Nécessité de la création. Fatalité de la Providence. — Grâce à Dieu, grâce aussi aux réclamations énergiques de la polémique religieuse, grâce enfin à la netteté du bon sens français, si impitoyable pour tous les travers et tous les ridicules, il n'est plus aujourd'hui de panthéiste parmi les éclectiques français; il n'en est plus du

moins qui ose s'avouer ouvertement [1]. Mais il n'est pas moins vrai qu'à une époque encore peu éloignée, ils ont essayé d'importer de l'Allemagne cette erreur monstrueuse. Ils l'ont insinuée dans leurs cours et dans leurs livres, timidement pour l'ordinaire, prudemment; mais souvent aussi elle s'y est montrée assez transparente, assez marquée, pour y être parfaitement reconnaissable. Le maître a même dans le temps professé le panthéisme sans détour, sans ménagement [2]. Il n'est pas moins notoire que partant du principe panthéiste ou le supposant clairement, les écrivains de cette école ont présenté la création comme une évolution nécessaire, comme un développement de l'absolu et de la substance infinie. En conséquence, les créatures ne seraient plus des substances tirées du néant et radicalement distinctes de la substance divine; la création de la part de Dieu serait nécessaire, et nécessairement perpétuelle et incessante. Ce mouvement, cette action continue de la cause universelle étant une des lois de sa nature, est invariable comme elles ; or cette action s'appelle la Providence, en tant qu'elle conserve et renouvelle, meut et détermine toutes choses ; la Providence suit donc des lois également invariables, et *son caractère propre,* comme ils disent, *est la nécessité.*

Toutes ces erreurs ont été formellement enseignées par les professeurs rationalistes [3]. Si depuis, inquiétés pour leur orthodoxie, et aussi pour leur bon sens, ils ont essayé d'excuser leurs paroles, il est incontestable qu'ils n'en ont retiré aucune en réalité et qu'ils ont maintenu leurs torts dans leurs éditions les plus récentes. L'Église ne pouvait manquer, par un jugement longtemps attendu, d'en finir avec ces déplorables énormités.

Ainsi le concile de Rennes condamne expressément le panthéisme moderne. (Décret. XXI, n° 4.) Celui de Soissons s'exprime de la sorte : « Nous condamnons le système de ceux qui, refusant d'admettre, selon le dogme catholique, que les créatures ont été tirées du néant, prétendent, ou que la substance de Dieu et des créatures est identique, ou que

[1] M. Vacherot lui-même, dans son dernier ouvrage, préfère se jeter dans une espèce d'athéisme, plutôt que d'avouer le panthéisme.

[2] *Frag. phil.*, t. I, p. 76. — Voir encore *Introd. à l'hist. de la phil.*, leç. 3e, 4e, 5e; *Cours de l'hist. de la phil.*, leç. 8e, *cours de* 1815, qui renferme un panthéisme réel, quoique moins fortement accentué.

[3] M. Cousin, *Frag. phil.*, t. I p. 15 et 76 *; Nouv. frag.*, p. 72 et 137 ; *Introd. à l'hist. de la phil.,* leç. 4e, 5e, 6e, 7e et 13e ; M. J. Simon, *Introd. aux œuv. phil. de Bossuet ;* etc.

Dieu n'a fait que disposer et arranger une matière qui lui est coéternelle. Nous repoussons aussi l'erreur de ceux qui détruisent la souveraine indépendance de Dieu, en niant sa liberté dans ses œuvres extérieures. » (Titre II, c. 3.)

La sentence du concile de Paris est plus explicite encore et plus solennelle : « Condamnant des erreurs trop souvent renouvelées de nos jours, nous déclarons à tous les fidèles confiés à notre vigilance qu'il est absolument contraire à la foi catholique d'affirmer que les créatures n'ont pas été tirées du néant, ou que Dieu et les créatures n'ont qu'une seule et même substance, ce qu'on appelle panthéisme; ou que Dieu n'a fait que donner des formes à une matière préexistante, ou que l'action de Dieu en dehors de lui-même n'est pas libre, mais nécessaire. En conséquence nous les avertissons de se tenir soigneusement en garde contre tous les systèmes d'une vaine philosophie qui font subtilement glisser dans les esprits le poison de ces erreurs. » (Titr. II, ch. 1, n° 1.)

2° Tout le monde connaît l'idée bizarre, mais au fond sacrilége, qu'ont eue la plupart des rationalistes, de chercher à l'envi des solutions rationnelles à nos plus impénétrables mystères, et la fécondité qu'ils y ont déployée. C'est ainsi que chacun a voulu donner au public une trinité de sa façon ; mais de toutes ces trinités aucune n'est devenue si misérablement célèbre que la trinité de M. Cousin. C'est pour flétrir ce travers ridicule et coupable, mais qui n'est pas uniquement propre au chef de l'éclectisme, que l'Église a porté cette sentence : « Nous condamnons le système qui réduit le dogme catholique de la très-sainte Trinité à la notion de l'infini, du fini et de leur rapport. (Conc. de Soissons, *ib.*) Il faut entendre aussi celui de Paris, *ib.*, n° 4 : « Le concile rejette avec horreur l'erreur de quelques philosophes de nos jours, qui, employant avec affectation le nom de la très-sainte Trinité, expliquent ce mystère ineffable de l'unité de la nature divine en trois personnes, par on ne sait quel assemblage monstrueux du créateur et de la créature, ou de l'infini, du fini et de leur rapport. »

3° On sait qu'à l'encontre des philosophes du dernier siècle qui rejetaient les faits bibliques comme autant de mensonges et d'impostures, les rationalistes éclectiques acceptent ces faits, à condition seulement de les *expliquer*. Leur méthode d'explication est très-simple et ne leur a pas coûté un grand effort de génie. En prêtant arbitrairement aux auteurs sacrés un langage figuré, allégorique, mythologique et oriental, ils ont découvert que le récit de la Bible pouvait être, *au fond*, parfaite-

ment vrai. Bien compris, il ne contient que des faits naturels, accomplis d'après les lois physiques et morales les plus ordinaires, tels enfin que nous en voyons tous les jours.

Ainsi les phases successives de la création ne sont autre chose que le travail de la pensée absolue qui se cherche elle-même, en avançant par degrés. Dans la nature extérieure, inorganique, elle s'ignore elle-même, commence à se manifester dans le monde végétal, se manifeste davantage encore dans l'animalité, mais ne se saisit elle-même que dans la conscience de l'homme. Son triomphe complet est dans l'humanité et surtout dans l'humanité philosophe[1]. L'Éden, l'âge d'or, l'état d'innocence, suivis de la décadence, de la corruption et de la misère, ne sont qu'une image vive et sacrée du règne primitif de la raison spontanée, bientôt suivi de la réflexion et de son triste cortége[2]. Ce que le genre humain a appelé inspiration, c'est l'affirmation antérieure à la réflexion, c'est l'enthousiasme natif de l'homme[3]. La révélation, c'est une manifestation de la raison, mais non d'une autre raison que de la raison humaine[4]; et tout ce qu'on raconte des apparitions et des révélations divines, est figure sainte et poésie[5]. Rien de plus simple et de plus facile que l'esprit de prophétie et le don des miracles : « L'homme demande à son Dieu de lui dévoiler l'avenir ; en attendant la réponse, il y pense, il la médite et il la fait peu à peu lui-même ; il se persuade ainsi qu'elle lui vient de la divinité. » Voilà pour le don de prophétie. « Par une illusion semblable, quand on éprouve un vif désir de voir un objet absent, l'imagination se met en jeu et nous offre l'objet ; et l'on croit voir et toucher le produit de sa propre création. Voilà comme on arrive à s'attribuer le pouvoir des miracles : c'est une crédulité naturelle »; pas autre chose[6].

C'est cette méthode d'interprétation, absurde et impie, destructive de l'histoire sacrée comme de toute histoire, qu'ont signalée et condamnée le concile de Soissons (titre II, ch. 3); le concile de Paris (titre II, ch. 1. n° 3), et le concile de Rennes (décret XXI, n° 5). Nous engageons les éclectiques à lire eux-mêmes ces Décrets.

4° Les rationalistes, quand ils veulent être prudents, disent que, comme philosophes, ils se tiennent en dehors de l'ordre surnaturel, qu'ils en font abstraction, et que cela ne les regarde pas. Mais on ne

[1] M. Cousin, *Introd. à l'hist. de la phil.*, leç. 3 et 4. — [2] *Ibid.*, leç. 7. — [3] *Ibid.*, *passim.* — [4] *Ibid.* et *Cours de* 1819, imprimé en 1839. — [5] M. Damiron, *Hist. de la phil. au XIXe siècle.* — [6] M. Cousin, *Cours de* 1818, publié en 1836.

sait pas assez, dans le public, qu'ils attaquent directement tout ordre surnaturel et en nient l'existence. L'homme, d'après M. Cousin, n'a aujourd'hui et n'a jamais eu, pour connaître la vérité, qu'un seul moyen : « l'observation, c'est-à-dire la nature humaine[1].» Ainsi, dit-il au nom de son école, « nous partons de l'homme pour arriver *à tout*, même à Dieu[2]. » Or, il est assez évident que la *nature*, de quelque manière qu'on l'observe, ne peut fournir autre chose que des notions et des lois *naturelles*.

Mais le plus explicite sur le surnaturel, malgré sa réserve ordinaire, est M. Saisset, ; il le nie sans embarras. « La philosophie, dit-il, ne retournera pas en arrière ; elle ne consentira pas à s'abriter, comme au temps de Descartes, derrière la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles[3]. » Ailleurs, les plus avancés de l'école éclectique, qu'il voudrait contenir dans les limites de la prudence, lui objectent : « la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles est fausse ; il n'y a pas de vérités surnaturelles : il n'y a d'autre source de vérité pour les hommes que la raison. » Il leur répond sans se cacher : « Nous acceptons toute l'objection. Nous tenons la distinction des vérités naturelles et des vérités surnaturelles pour une distinction parfaitement artificielle. Dans l'ordre spéculatif, il n'y a pas deux sortes de vérités : il n'y a que des formes diverses de la vérité. La vérité se montre ici sous la forme d'une religion, là sous la forme d'une philosophie. A travers la variété de ces formes, la raison garde son identité ; elle reste la source unique du vrai, immuable dans son fond, variable et progressive dans ses manifestations[4]. » C'est dans le même sens que le même professeur disait encore dernièrement : « Trouvez bon que la nouvelle philosophie française (éclectique) continue son travail, qu'elle rattache à la nature humaine, observée sans relâche (qu'elle en déduise comme naturelles), toutes les grandes vérités qui gouvernent les sciences, constituent les *religions*, civilisent les sociétés[5]. »

Le grand principe du rationalisme éclectique, principe professé constamment jusqu'aujourd'hui par les maîtres et par les disciples de cette école, est l'identité de l'objet de la religion et de l'objet de la philosophie[6]. Et il faut bien qu'il en soit ainsi, dès lors que toutes les religions, la religion chrétienne comme les autres, sont, d'après eux, filles de la

[1] *Frag. phil.*, p. 49, 50. — [2] *Revue des Deux-Mondes*, avril 1851. — [3] *Essais*, p. 262. — [4] *Ibid.*, p. 256. — [5] *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1850.

[6] M. Saisset, *ibid.* et *Essais*, *passim.*; Cousin, *Introd. à l'hist. de la phil.*, leç. 5.

raison et l'un des produits de l'esprit humain [1]. Mais l'objet de la raison et de la philosophie n'étant pas surnaturel apparemment, il s'ensuit évidemment que l'objet de la religion ne l'est pas et ne peut pas l'être davantage.

Or, c'est contre ce naturalisme absolu, contre ce déisme de forme nouvelle et cette négation fondamentale du Christianisme, que s'élèvent énergiquement les conciles. Nous invitons les rationalistes à méditer cet enseignement de l'Église. Il se pourrait faire que ces vérités fussent nouvelles pour la plupart d'entre eux ; et M. Saisset, qui possède à l'heure qu'il est un brevet de *saine doctrine,* à lui délivré par le gouvernement [2], verra peut-être avec quelque surprise que sa doctrine n'est point du tout celle de l'Église. Qu'il écoute les paroles du concile de Paris, de celui-là même dans la juridiction duquel sa chaire est placée : « Nous jugeons également condamnables ceux qui détruisent tout ordre surnaturel, en affirmant, d'une part, qu'il n'y a d'autre action de Dieu sur les créatures que celle de leur création et de leur conservation naturelle, et en niant, d'autre part, que la créature raisonnable puisse être élevée par Dieu à un état qui ne lui est pas dû, qui surpasse les forces de la nature créée et constitue l'homme dans une sublime et ineffable union avec Dieu ; d'où, par le secours d'une grâce surnaturelle, il s'élève jusqu'à cette admirable société avec la nature divine, qui doit commencer sur la terre par la justice et la charité, et se consommer dans le ciel par la vue de Dieu tel qu'il est. » (Titre II, ch. 1, n° 2. — Voir aussi concile de Soissons, titre II, ch. 3.) Peut-être les rationalistes détourneront la tête, ne comprenant rien à cet enseignement. C'est possible; mais, du moins, qu'ils ne disent plus que leur doctrine est celle de l'Église, et qu'ils n'aient plus la prétention d'être orthodoxes.

5° En admettant comme principe fondamental que toutes les religions, le Christianisme aussi bien que les autres, sont le produit naturel de l'esprit humain, le fruit du mouvement des siècles et le résultat des civilisations successives, les éclectiques admettent, ils professent même formellement un Christianisme progressif, une vérité religieuse toujours identique au fond, mais variable dans ses manifestations, se retrouvant dans tous les dogmes du passé comme dans tous les cultes du présent, mais ne s'identifiant complétement avec aucun d'eux ; ne s'enchaînant à aucune forme, mais se perfectionnant sans cesse pour arriver à une

[1] Cousin, *ibid.*, leç. 11 ; Jouffroy, *Mélanges*. — [2] Mars 1851.

forme plus parfaite, à la forme scientifique, philosophique, qui sera la dernière et l'héritière de toutes les autres, notamment du catholicisme, quelque utilité qu'il ait pu avoir pour les générations passées [1].

C'est de cet éclectisme religieux et de ce Christianisme progressif que parle le concile de Rennes : « La doctrine qui prétend que la vérité est répandue et doit être cherchée dans toutes les traditions et dans toutes les philosophies, et qu'elle ne peut jusqu'ici se trouver parfaite sous aucune forme de religion, admettant bien que l'Évangile a été autrefois utile, mais enseignant que la religion chrétienne est susceptible de perfectionnement, et qu'il faut, pour former une doctrine parfaite et mieux adaptée à la raison, faire un choix de vérités au sein des traditions et des philosophies ; cette doctrine, le concile la condamne comme fausse en théorie, impossible en pratique, et de plus comme gravement injurieuse à Jésus-Christ. (Décr., XXI, n° 3.)

6° Si toutes les religions sont filles de la raison humaine, elles sont nécessairement sœurs. Si tous les cultes sont l'expression et le résultat de civilisations, que l'on doit toutes regarder comme légitimes, ils sont tous également bons et légitimes, au moins pour l'époque où ils paraissent et pour les pays où ils dominent. Toutes les croyances, toutes les sectes peuvent se reconnaître au sein d'un vaste éclectisme, se dire égales, et également dignes du même respect et des mêmes hommages. C'est l'indifférentisme religieux, gouffre sans fond où se mêlent la vérité et l'erreur, la sainteté et l'imposture, le crime et la vertu ; et qui, après avoir absorbé tous les cultes et toutes les croyances, finirait par engloutir toutes les notions de devoir et de morale, tous les principes sur lesquels repose la société tout entière. Tel est cependant le gouffre qu'ont préparé et creusé les rationalistes. A une époque où tant d'esprits se laissent aller sans résistance sur cette pente commode, ce sont eux qui, par leurs principes et par leurs doctrines, en indiquent, en facilitent la voie ; employant leur science et leurs talents à justifier, à seconder les plus mauvais penchants de leur siècle [2].

[1] M. Damiron, *Hist. de la phil. au XIXe siècle ;* M. Cousin, *Introd. à l'hist. de la phil.*, leç. 6, 12 et *passim.;* M. Saisset, *Essais*..... Même pensée dans l'art. *Philosophie,* du *Dict. des scienc. phil.*, 1851.

[2] Cet indifférentisme est devenu tellement contagieux parmi nous, qu'on est étonné de le trouver dans les esprits les plus fermes et les plus distingués. M. Guizot qui ne permet pas l'indifférence entre le *supernaturalisme* et le naturalisme rationaliste, et qui a fait un discours pour la combattre, n'a pas craint de dire dans le même discours : « Entre les chrétiens des communions diverses, il ne peut y avoir

Aussi l'Église, qui depuis longtemps avait réprouvé ces principes désastreux, les a-t-elle de nouveau condamnés dans la solennité de ses conciles. (*Conc. de Rennes,* Décr. XXI. n° 2.) Celui de Soissons s'exprime ainsi : « Nous condamnons l'erreur très-répandue de ceux qui admettent ce qu'on appelle l'indifférence des religions, nient que la religion établie de Dieu soit unique, que l'Église du Christ soit unique, et prétendent qu'elle comprend toutes les sectes les plus opposées. » (Tit. II, ch. 3.)

7° Enfin, pour atteindre ces erreurs jusque dans leur source commune, et pour en signaler les auteurs par leur propre nom, les prélats ne craignent pas de dire : « Tous ces désordres sont enfantés par un orgueilleux *rationalisme*... Le travail du *rationalisme* impie, le but constant de ses efforts, est d'ôter tout ce qu'il y a de divin dans la création. Dieu l'importune ; il n'admet aucune intervention de sa part dans les destinées humaines. » (*Lettre synodale des Pères de Paris.*)

Telle est en effet la prétention avouée des rationalistes. Partant de l'indépendance de la raison, ils refusent de la soumettre à la parole de Dieu comme à toute autre parole, et rejettent sans distinction toute autorité ; « non seulement, dit M. Cousin, l'autorité d'Aristote, mais toute autre autorité que celle de la pensée... Il n'y a d'autre autorité que celle de la pensée individuelle[1]. » Et « le droit comme le devoir de la philosophie est de ne rien admettre que sous la forme de l'idée[2]. » Les philosophes éclectiques, dit plus explicitement encore M. Saisset, « pleins de sympathie pour le Christianisme, refusent également d'en nier la haute valeur et d'en subir le joug[4]. » A les entendre, la raison humaine n'est pas seulement indépendante ; elle a une puissance universelle, s'étend à tout et suffit à tout. « La philosophie, toujours d'après M. Saisset, embrasse toute vérité. Sa mission est de tout comprendre, de tout expliquer : systèmes religieux, systèmes philosophiques, théologie, sciences, symboles, cultes, elle ne laisse rien hors de soi[3]. »

C'est évidemment pour M. Saisset, pour ses maîtres et pour ses col-

que des luttes de foi et de piété libres, seules permises par la loi de Dieu et seules dignes de son regard. » (30 avril 1851.) Il est vrai que M. Guizot est protestant. Mais pourrait-il nous dire, tout protestant qu'il est, comment il serait plus *permis par la loi de Dieu et plus digne de son regard* de soutenir le oui et le non sur un point formellement révélé de Dieu, par exemple sur la confession ou l'eucharistie, que sur l'ensemble de la révélation ?

[1] *Introduct. à l'hist. de la phil.*, leç. 3. — [2] *Ibid.*, leç. 5. Cf., J. Simon, *Manuel...* Saisset, etc. — [3] *Revue des Deux-Mondes,* septembre 1850. — [4] *Essais,* p. 256.

lègues que parle le concile de Rennes, lorsqu'il dit : « La doctrine qui exalte outre mesure la raison de l'homme, et soumet à son jugement toutes les vérités, même celles qui ont été révélées de Dieu ; cette doctrine, le concile la dénonce, la réprouve, la condamne, comme source de toutes les erreurs, et comme détruisant radicalement la religion ; puisque, contrairement à cette doctrine, et selon le principe de la foi divinement transmis à l'Église, fidèlement et perpétuellement gardé par elle, la première loi de la religion chrétienne est précisément celle qui nous oblige à recevoir, lorsque Dieu les révèle, tous les dogmes, même ceux que nous ne comprenons pas, et à soumettre humblement notre raison à l'autorité de la révélation divine. » (Décr. XXI, n. 1.) Puis, pour que tous les rationalistes n'en ignorent, pour que les fondateurs, les disciples et les défenseurs de l'éclectisme en France soient et demeurent dûment avertis, les Pères du concile, résumant leurs sentences sur toute cette doctrine si chère à la nouvelle école, et unissant leurs voix à celle du chef de toute l'Église, prononcent ces dernières paroles : « Telles sont, nos très-chers frères, les erreurs justement condamnées par le concile, comme elles l'ont été par le Saint-Siége apostolique, sous leurs noms divers de *rationalisme*, *d'indifférentisme*, *d'éclectisme, de panthéisme...* » (*Lettre synodale.*)

Nous pensons qu'après cela les écrivains et les professeurs éclectiques comprendront qu'ils ont à opter entre leur enseignement erroné et la doctrine catholique. Ils ne peuvent prétendre s'envelopper d'un silence commode, pour s'épargner un désaveu, et se dire encore orthodoxes. Quand l'Église parle, ne pas répondre, c'est avouer qu'on résiste. Encore moins peuvent-ils continuer à professer leurs erreurs, de quelques explications qu'ils les environnent, sans se déclarer par le fait opposés à l'Église. Leurs protestations envers la religion sont vaines, s'ils ne cessent de contredire ses enseignements. Qu'est-ce que ce double rôle de chrétien et de rationaliste ? Contradiction et hypocrisie.

Après avoir vu l'épiscopat condamnant le rationalisme, nous le verrons prochainement condamner dans certains catholiques l'erreur diamétralement opposée. Car l'Église, réprimant tous les excès, d'un côté comme de l'autre, et prévenant les écarts de la raison, à droite comme à gauche, l'Église montre toujours qu'elle est, ainsi qu'on l'a dit, le garde-fou de la philosophie.

CHASTEL, S. J.

MARIE-ANTOINETTE

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE MIRABEAU

AVEC LE COMTE DE LA MARCK[1].

Je ne connais pas dans toute l'histoire de personnage qui m'inspire un plus vif intérêt, une pitié plus profonde que la reine Marie-Antoinette. S'il est des fins tout aussi tragiques et déplorables que la sienne, il n'en existe point qui soient accompagnées de circonstances aussi atroces que celles qui ont suivi la reine de France du trône à l'échafaud. Ce qui fait des infortunes de Marie-Antoinette une infortune exceptionnelle, c'est que dans les longues années de son martyre, commencé par la misérable intrigue du collier, pour ne s'achever que le 16 octobre 1793, sur la place de la Révolution, la fille de Marie-Thérèse a souffert comme femme plus encore que comme reine. La déchéance de la reine est terrible : les humiliations et les tortures morales de la femme sont plus effrayantes encore. Marie-Antoinette a été outragée avec une violence, un cynisme, une épouvantable obscénité dont ne paraissent pas même s'être doutés les historiens qui ont parlé de cette princesse malheureuse, et qui se sont crus quittes envers l'histoire et la vérité au moyen d'une phrase stéréotypée dans presque tous les écrits sur la révolution : « Les odieuses calomnies propagées contre la reine ! » Quel euphémisme de langage ! Des calomnies, ces pamphlets immondes, ces productions sans nom, qui prouvent, à la honte de l'époque, que le marquis de Sade n'est pas même une exception dans son siècle ! Mais une fille perdue

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck pendant les années* 1789, 1790 *et* 1791, recueillie, mise en ordre et publiée par M. Ad. de Bacourt, ancien ambassadeur de France près la cour de Sardaigne, 3 vol. in-8°. Paris, vᵉ le Normant, libraire, rue de Seine, 10, 1851.

mourrait aujourd'hui de confusion et de douleur, si quelque misérable écrivait contre elle une seule de ces pages infâmes qui inspirèrent pendant cinq ans de suite le méchant dépit de quelques libertins de cour, la vengeance injuste et atroce d'une femme, l'ignoble spéculation des libellistes, et la haine révolutionnaire unie à l'esprit de destruction et au génie de l'impureté. Voilà quels furent vraiment le supplice et le martyre de Marie-Antoinette. L'échafaud du 16 octobre est moins terrible et moins douloureux que cette longue suite de monstrueux attentats commis contre l'honnêteté, la dignité, la délicatesse, la pudeur, tous les sentiments les plus sacrés d'une femme, d'une mère, d'une reine.

Sans doute l'histoire austère et impartiale, forcément amenée sur ce terrain délicat pour disculper et non pour accuser, aura peut-être le droit de rechercher si Marie-Antoinette ne participa point, par quelque faiblesse, à la légèreté de mœurs de la cour de Vienne ou de celle de Versailles ; — je ne parle pas même ici de corruption ; la corruption de Versailles n'atteignit jamais le cœur ni l'esprit de Marie-Antoinette. — Mais en supposant même ce fait prouvé d'une manière affirmative, immense serait encore la distance qui séparerait un égarement de cœur des scènes hideuses où l'on fait figurer la malheureuse reine avec une variété de ressources et d'allures qui ne sont même possibles que dans l'imagination immonde des scélérats qui les rêvaient.

Ce que l'histoire peut dire aujourd'hui sans crainte d'être démentie, c'est que Marie-Antoinette a été complétement méconnue par la Révolution dans son caractère, son esprit, ses mœurs et son intérieur domestique. Il s'en faut bien que l'on ait été aussi injuste ni aussi aveugle à l'égard de Louis XVI. A travers les exagérations du style de l'époque et un fatras d'accusations absurdes, on trouve presque toujours dans le langage révolutionnaire un certain fonds d'exactitude et de vérité sur la personne du roi. Rien de semblable n'existe pour Marie-Antoinette. Écartez les inventions monstrueuses accumulées sur cette tête charmante, dans ces mille brochures souillées de boue et de sang, honte éternelle de la presse, et vous n'arriverez pas à toucher un point quelconque de la réalité.

On a dit de Marie-Antoinette qu'elle peuplait les emplois de ses favoris, de ses créatures. La vérité est qu'elle n'eut jamais que le désir d'obliger ceux qui avaient recours à elle, et le regret de ne pas réussir toujours. Les notes de M. de La Marck ne laissent pas subsister le moindre doute à cet égard. Malheureusement, elle était nombreuse, la foule

des solliciteurs, des courtisans et des mendiants de place toujours prêts à abuser de la bienveillance de la reine. Aussi, sur l'observation de M. de La Marck qu'elle admettait trop d'étrangers dans son intimité, et que cela lui pourrait nuire dans l'esprit des Français, Marie-Antoinette répondait-elle d'un air doux et triste : « Que voulez-vous ? ceux-là du moins ne me demandent rien ; » mot juste et vrai, s'il n'est pas flatteur pour notre nation. On a fait de Marie-Antoinette une sorte d'implacable mégère altérée du sang du peuple (je parle ici des pamphlets, et même des moins violents) ; elle était douce, inoffensive et bonne. On l'a présentée comme une femme haineuse, vindicative ; elle n'eut jamais que des larmes pour tous les outrages dont on l'abreuva. Je n'ose dire comment ont été travesties et traduites ses innocentes affections, ses amitiés de femme et les tendances de son esprit peut-être un peu romanesque, comme l'était alors toute son époque. Enfin ne lui a-t-on pas reproché d'avoir servi aveuglément les vues secrètes de l'Autriche sur la France ? Triste accusation ! ce fut la plus terrible de toutes. Tel qui aurait repoussé avec dégoût d'infectes productions, qui chaque jour semblaient sortir comme de dessous terre, sentait s'allumer en lui les fureurs du patriotisme à l'idée des *noirs attentats* que tramait l'*Autrichienne* contre la nation. Malheureuse reine ! Si, comme on l'a répété avec tant de fureur et d'acharnement, elle se montra trop docile à seconder la politique du cabinet de Vienne (ce qui est une erreur profonde, si l'on veut dire par là qu'elle se permit la moindre démarche contraire à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la dignité de la France), elle fut bien misérablement récompensée de son dévouement. Il est certain aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, que, dans les premiers mois de 1793, après la mort de Louis XVI, la Convention entreprit de négocier avec l'Autriche pour sauver celle qu'on appelait la veuve Capet, et que l'empereur Léopold, le propre frère de Marie-Antoinette, plus cruel que les conventionnels eux-mêmes, fit échouer la négociation, ou ne fit pas ce qu'il aurait dû faire pour la voir réussir[1]. Que le sang du 16 octobre 1793 retombe donc sur le baron de Thugut ! Ce n'est pas trop de l'Autriche pour partager la peine et la responsabilité d'un si grand forfait, trop lourdes à porter même pour le Comité de salut public.

Les personnes qui ont pu lire quelques-unes des lettres intimes de Marie-Antoinette ont été frappées de la délicatesse de sentiment, de la

[1] On peut lire dans la *Revue rétrospective* quelques-uns des étranges incidents de cette affaire. Voyez aussi, dans la *Biogr. univ.*, les articles Kilmaine et Maret.

bonté d'âme, de l'affectueuse et exquise sensibilité qui distinguaient la reine de France. Ces lettres, si elles étaient tirées des collections particulières où elles ont été réunies à grands frais, achèveraient aujourd'hui, même aux yeux des esprits les plus prévenus, la réhabilitation de la victime des atroces calomnies d'Hébert et de Fouquier-Tinville. Tôt ou tard, je l'espère, ces lettres verront le jour. Leur publication sera, en ce qui concerne Marie-Antoinette, l'indispensable complément des tentatives qui se sont faites depuis quelques années pour dissiper les ténèbres dont est encore enveloppé le caractère des principaux personnages et surtout des victimes de la Révolution, malgré tant de récits et de mémoires historiques publiés depuis un demi-siècle, et qui, pour la plupart, manquent complétement de l'autorité nécessaire pour être acceptée par l'histoire.

Ce n'est certainement pas le défaut de l'ouvrage qui fait le sujet de cet article, et qui va nous fournir de touchantes et précieuses révélations sur Marie-Antoinette. La correspondance de Mirabeau avec le comte de La Marck renferme, au contraire, toutes les conditions désirables d'authenticité, d'exactitude et d'impartialité. On sait que le comte de La Marck fut le négociateur des rapports qui ne s'établirent que trop tard, malheureusement, entre la cour et Mirabeau. Ce fait, soupçonné à l'époque par un très-petit nombre de personnes seulement, — Marat était du nombre, — fut révélé après le 10 août. Les *Mémoires de Mirabeau*, édités par M. Lucas-Montigny, ont déjà donné sur ce sujet d'intéressants détails puisés à bonne source; mais c'est ici la source même qui est mise à découvert. La correspondance et les pièces qui viennent d'être publiées renchérissent sur tout ce que l'on a écrit, par la nouveauté des révélations et l'exactitude des documents. Ce sont les preuves irrécusables d'un fait historique généralement accepté aujourd'hui, mais cependant encore sujet à des controverses et des discussions erronées. C'est aussi, en quelque sorte, un monument de réhabilitation à la mémoire de Mirabeau, édifié avec les propres éléments qui avaient contribué à discréditer le célèbre orateur aux yeux de ses contemporains et de l'histoire.

La première impression que laisse à l'esprit la lecture de cette curieuse correspondance, c'est un profond étonnement causé par la merveilleuse sagacité du tribun à prévoir toutes les conséquences de la révolution, même les plus terribles, et les fatales péripéties au bout desquelles Louis XVI et Marie-Antoinette devaient rencontrer le même

échafaud. Jamais un jour ne s'écoulait sans que le prévoyant et inquiet Mirabeau, passant tout à coup de l'exaltation à l'abattement, et du découragement à l'espérance, ne fît parvenir à la cour, sous forme de notes ou de lettres, des conseils, des avertissements toujours salutaires, des projets presque toujours utiles, mais qui, autant par l'indécision du roi que par la haine des ministres, ou le dépit des favoris contre celui qui les avait donnés ou conçus, étaient discutés, amoindris, travestis, et finalement ajournés et écartés. Aussi la tristesse s'ajoute-t-elle à l'étonnement, quand on voit dans l'entourage de la royauté tant d'insuffisance, d'incapacité, de vanité puérile ou de coupable imprévoyance. Il en est, de ces conseillers de malheurs, qui ne peuvent pas même invoquer l'innocence de leurs intentions, cette dernière excuse de toutes les fautes ! Louis XVI, dans son testament, pardonnant à ceux qui le faisaient mourir, laisse percer un mot de reproche contre ces hommes dont le zèle irréfléchi l'avait égaré et perdu. — Que cette douce plainte d'un roi qui va monter sur l'échafaud soit leur éternelle punition et un avertissement pour les princes d'aujourd'hui.

S'il y a quelque chose de plus surprenant encore et de plus triste que tout cela, c'est l'irrésolution, l'insouciance et l'incroyable faiblesse de Louis XVI. Ce n'est pas toujours, il le faut bien dire aussi, les bons conseils qui ont fait défaut. Ce qui lui a manqué surtout, c'est l'esprit de discernement pour les distinguer des mauvais, c'est la volonté à les vouloir suivre. Et cependant Louis XVI avait le sens droit, l'esprit juste et le cœur rempli de l'amour du bien. C'est ainsi que le conseil donné par Mirabeau au roi de quitter Paris, non pas en fugitif, mais en roi qui veut être libre et surtout le paraître, de se retirer ostensiblement, fièrement, dans quelque cité amie, à l'abri des commandements de la Révolution et de la pression de la multitude, fut transformé longtemps après, — quand il était trop tard déjà, — en la fuite honteuse du 20 juin, à minuit, et aboutit finalement à la prise du roi comme un malfaiteur et à son retour forcé dans le palais des Tuileries, dont les portes se changèrent pour lui en celles d'une prison. Il en fut de tout le reste comme de la fuite du roi. « La populace battra leurs cadavres ! » répétait chaque jour Mirabeau, en voyant tant de faiblesse, d'insouciance et d'irrésolution, quand il aurait voulu trouver l'intelligence et la fermeté qui, par un jeu cruel du destin, semblaient n'exister alors que parmi ceux qui s'étaient donné la mission de renverser le trône et de détruire la royauté.

Louis XVI n'avait à côté de lui qu'une seule personne qui eût vraiment l'intelligence de la situation, dans une mesure cependant assez restreinte, c'était Marie-Antoinette. Aussi c'est à elle seule que Mirabeau semble plus particulièrement adresser les observations qu'il juge les plus utiles à l'intérêt de la royauté. C'est d'elle qu'il attend une parole, un mot, un geste qui fasse comprendre que l'on veut enfin songer à conjurer des dangers de jour en jour plus menaçants. Dans la croisade qu'il avait rêvée un peu confusément peut-être, pour sauver la monarchie, Mirabeau comptait beaucoup sur l'intelligence de la reine, son énergie et sa fermeté. On comprend, on devine à chaque page, par induction plutôt que par voix directe, l'estime que Mirabeau avait pour la reine, l'espérance qu'il mettait en elle, et le dévouement que lui inspirait cette touchante victime des persécutions des méchants et de la haine des partis. La conduite de Mirabeau, après son entrevue avec la reine (j'en citerai tout à l'heure un témoignage sûr), prouve le puissant intérêt, l'ardente sympathie que Marie-Antoinette faisait naître dans l'âme de ceux qui la pouvaient approcher. Mirabeau en fit l'expérience aux dépens de sa popularité; Barnave la renouvela plus tard : elle lui coûta la vie.

C'est d'après les notes laissées par le comte de La Marck, et qui servent d'introduction à la correspondance de Mirabeau, que l'on peut surtout se faire du caractère de Marie-Antoinette une idée sinon complète, du moins exacte en certains points, et trouver la clef d'événements restés inexplicables, ou qui ont été interprétés dans un sens contraire à la réalité. Ces notes se réduisent à quelques pages, mais elles sont substantielles et pleines de faits. L'opinion de M. de La Marck doit être ici d'une grande autorité. Indépendant par son caractère, par sa fortune et par sa position d'étranger, indifférent aux intrigues de cour, aux rivalités de coterie, sans ambition des affaires publiques, le comte de La Marck, esprit d'ailleurs froid, sans enthousiasme et même un peu sceptique, était certainement mieux que personne en position de bien voir et de juger sans présomption. Son témoignage, entouré de toutes les conditions qui le peuvent rendre décisif, me semble donc devoir être accepté sans contradiction possible dans ces questions délicates où le nom de la reine se trouve si fatalement mêlé, et qui sont assez connues pour que je m'abstienne de les rappeler ici. Je citerai seulement la conclusion du récit de M. de La Marck : c'est en quelque sorte le résumé de son opinion sur Marie-Antoinette.

« Cette partie de notre conversation terminée, dit-il en rendant compte de sa première entrevue avec la reine au sujet de Mirabeau, la reine me parla des temps passés. L'espoir qu'elle avait conçu des services que rendrait Mirabeau semblait avoir dérobé à ses regards les dangers qui la menaçaient de toutes parts. Dans son confiant abandon, elle me donna de nouveaux témoignages de cette bienveillance à laquelle elle m'avait accoutumé dans des temps heureux qui avaient fui, hélas! pour toujours. Elle se laissa même entraîner, par les souvenirs du passé, à parler de ces choses indifférentes qui alimentent la conversation habituelle de la société.

« L'entretien dura plus de deux heures sur un ton de gaieté qui était naturel à la reine, et qui prenait sa source autant dans la bonté de son cœur que dans la douce malice de son esprit. Le but de mon audience avait été presque perdu de vue; elle cherchait à l'écarter. Dès que je lui parlais de la Révolution, elle devenait sérieuse et triste; mais aussitôt que la conversation portait sur d'autres sujets, je retrouvais son humeur aimable et gracieuse. Et ce trait peint mieux son caractère que tout ce que je pourrais en dire. En effet, Marie-Antoinette, qu'on a tant accusée d'aimer à se mêler des affaires publiques, n'avait aucun goût pour elles. A une âme noble et élevée, elle joignait une promptitude de décision et une énergie de volonté dont elle avait donné la preuve dans plus d'une circonstance. C'était précisément cette force de résolution qui manquait à Louis XVI; les ennemis de la royauté le pressentirent de bonne heure, et ils dirigèrent toutes leurs attaques contre celle dont ils redoutaient l'influence. Aussi peut-on remarquer que, dès les premiers jours de la Révolution, on ne parlait que des vertus du roi, en se taisant sur la reine. Enhardis par leur succès, les révolutionnaires ne tardèrent pas à désigner Marie-Antoinette comme la grande coupable, parce qu'ils devinaient qu'il y avait en elle une énergie et un courage qui leur opposeraient une vive résistance. C'est ainsi que, depuis ce temps jusqu'à sa mort, elle a été abreuvée de reproches et d'accusations, dans lesquels la perfidie luttait d'ardeur avec l'infamie. Il suffit de lire les débats du procès de la reine, pour voir qu'après trois années d'une révolution délirante, on ne put pas recueillir contre elle un chef d'accusation soutenable devant un jury impartial. On fut obligé de descendre jusqu'aux inventions les plus hideuses, jusqu'aux détails les plus ignominieux pour ceux qui osaient les exposer, afin de donner une apparence de fondedement au procès; mais l'apparence d'un tort véritable, on ne put la trouver. Aussi, je ne crains pas de le dire, si la mort de Louis XVI est un crime à jamais honteux pour ceux qui le commirent, le procès et la mort de la reine présentent un spectacle encore plus révoltant peut-être de lâche perfidie, de déni de justice, d'abus de la force, du renverse-

ment enfin de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. »

Cette esquisse de Marie-Antoinette, que M. de La Marck complète par quelques traits en d'autres endroits de son récit, n'est pas la seule qu'il ait tracée. On lira encore avec intérêt, parmi beaucoup de révélations et de curieux épisodes, les portraits de La Fayette et de Philippe d'Orléans Égalité. Ils sont l'un et l'autre frappants de vérité, bien que la touche n'en soit peut-être pas toujours aussi sévère que l'on serait en droit de l'exiger. Mais cet esprit de politesse, ce ton de bonne compagnie, particuliers à M. de La Marck comme à presque tous les grands seigneurs de l'époque, s'il oblige toujours à quelque bienveillance, quelque réserve dans les appréciations de personnes, n'altère pas le témoignage de l'historien et n'en détruit jamais l'autorité.

La correspondance de Mirabeau avec le comte de La Marck révèle, pièces sur table, quelle a été, au vrai, la nature des relations de Mirabeau avec la cour, comment ces relations ont été conduites, et quel en fut le résultat. Jusqu'à présent l'opinion publique a fait fausse route à cet égard. Les personnes qui n'ont pas étudié avec quelque attention les allures de Mirabeau, et qui s'en tiennent à ses discours de tribune, ou s'en rapportent aux mémoires du temps et à la plupart des historiens de la Révolution, croient volontiers que l'illustre tribun sacrifia ses opinions révolutionnaires à l'or de la cour, et qu'il ne consentit à défendre la royauté qu'à la condition d'être payé par elle. Là est l'erreur. Mirabeau ne se vendit pas à la cour, en ce sens qu'il ne trafiqua pas de ses opinions passées, jusqu'alors soutenues avec tant d'éclat, pour s'en laisser, à prix d'argent, imposer de nouvelles, et qu'il ne fit point une question de paix ou de guerre de la condition d'être subventionné par la cour. La vénalité supposerait ici l'apostasie, ce dont Mirabeau, monarchique quoique révolutionnaire (ces deux opinions ne s'excluaient pas alors nécessairement), ne saurait être accusé sans injustice. Non, Mirabeau ne se vendit pas; mais obéré de dettes, besogneux, harcelé par ses créanciers, Mirabeau se laissa payer. Là est la nuance.

Cette nuance est sensible, plus grande même, je ne crains pas de le dire, qu'on ne serait disposé à le croire, en n'écoutant que la première impression et ne s'arrêtant qu'à la superficie des choses. En effet, si l'on veut bien faire entrer en ligne de compte les tentatives de Mirabeau pour se rapprocher de la cour, même avant l'ouverture des États-généraux; si l'on veut admettre aussi que, dans plusieurs circonstances connues,

Mirabeau, dans la détresse, refusa l'argent dont on aurait voulu acheter ses services et payer ses complaisances, — M. de La Marck en fournit des preuves, — on arrivera à cette conclusion que, même en acceptant les subsides de la cour, Mirabeau n'était pas vénal.

Mirabeau, à son lit de mort, a donc eu raison de vouloir que ses relations avec la cour, relations dont il s'honorait, fussent un jour jugées par l'histoire et appréciées par elle en parfaite connaissance de cause. La publication faite aujourd'hui pour accomplir cette volonté dernière, grandit Mirabeau et dissipe beaucoup d'erreurs et de préventions accréditées par la malveillance ou l'ignorance des faits. A côté de grands défauts et d'écarts excessivement regrettables, qu'il est même impossible d'excuser tout à fait, on trouve un caractère qui ne manque point de noblesse, un cœur excellent, quelque chose qui attire et excite la sympathie, et, — j'hésite à le dire, mais le mot est vrai dans une certaine mesure, — un dévouement spontané, généreux, sans arrière pensée pour de royales infortunes. Pour moi, qui sais à Mirabeau des torts qui ne se peuvent effacer, je suis disposé à lui pardonner bien des fautes en faveur de sa noble persistance à vouloir sauver Marie-Antoinette. Je laisse à l'un des historiens modernes de la Révolution, M. Michelet, le triste courage d'assigner un mobile impur au dévouement de Mirabeau pour la reine. Je préfère expliquer la conduite de l'illustre tribun par un autre sentiment dont M. de La Marck va nous faire bien comprendre le désintéressement et la délicatesse.

« La première fois, dit-il, que je revis la reine après cette entrevue (avec Mirabeau) elle m'assura tout de suite qu'elle et le roi y avaient acquis la conviction du dévouement sincère de Mirabeau à la cause de la monarchie et à leurs personnes. Elle me parla ensuite de la première impression qu'avait faite sur elle l'apparition de Mirabeau. Il y avait à peine neuf mois qu'on lui avait dépeint cet homme comme un monstre farouche, dirigeant une bande de brigands venus à Versailles pour l'assassiner. Elle se rappelait ses gardes égorgés en la défendant, son palais envahi par des scélérats qui demandaient sa tête, et involontairement le souvenir de Mirabeau, dominant toute cette scène, lui revenait à la mémoire. Quelque persuadé qu'elle fût déjà de son erreur à cet égard, des impressions aussi profondes s'effacent difficilement, et la reine m'avoua qu'au premier moment où elle vit Mirabeau, un mouvement d'horreur et d'effroi s'empara d'elle, et elle en fut tellement agitée qu'elle en ressentit plus tard une légère indisposition.

« Quant à Mirabeau, il ne me parlait que de l'agrément de cette en-

trevue. Il était sorti de Saint-Cloud enthousiasmé. La dignité de la reine, la grâce répandue sur toute sa personne, son affabilité lorsque, avec un attendrissement mêlé de remords, il s'était accusé lui-même d'avoir été une des principales causes de ses peines, tout en elle l'avait charmé au delà de toute expression. Cette conférence lui inspira un nouveau zèle, et augmenta encore son ardeur à réparer ses torts. « Rien ne m'arrêtera, « me dit-il; je périrai plutôt que de manquer à mes promesses. »

Où trouver dans ce récit du confident intime des pensées les plus secrètes de Mirabeau la trace des impurs calculs si complaisamment prêtés à l'illustre tribun par l'écrivain que je citais tout à l'heure? Il y a loin de cet enthousiasme spontané, et peut-être même un peu naïf dans un homme tel que Mirabeau, à la conduite équivoque, tortueuse et lâche de certains personnages qui ont cependant laissé dans la Révolution un renom d'indépendance et de probité.

Quelques mois après cette entrevue qui eut lieu secrètement à Saint-Cloud dans la nuit du 3 juillet 1790, et dont le parti jacobin se douta cependant, Mirabeau eut occasion de prouver les sentiments que Marie-Antoinette lui avait inspirés. Je laisse parler M. de La Marck :

« On a beaucoup dit et répété, et non sans raison peut-être, que la trop fameuse affaire du collier, si maladroitement conduite par le gouvernement, avait été le prélude de la Révolution. Et ce qui tendrait à le prouver, ce sont les efforts qu'on fit au commencement de l'année 1791 pour réveiller cette abominable intrigue, qui avait déjà été si funeste à la malheureuse Marie-Antoinette.

« La femme La Motte qui à l'époque du procès s'était réfugiée en Angleterre, revint secrètement à Paris vers les derniers jours de l'année 1790, et l'on ne douta pas que, flétrie par un jugement infamant, dont elle n'avait pas encore subi la peine, elle n'y eût été attirée par le parti qui poursuivait sans relâche la reine, parce qu'il lui attribuait l'énergie de caractère qui seule aurait pu déjouer ses atroces complots. Au moins Mirabeau n'en doutait pas. — Après avoir mis en jeu tous les moyens dont il se servait pour effrayer la cour et les royalistes de l'Assemblée, ce parti aurait fait paraître la femme La Motte à la barre de l'Assemblée; elle y aurait protesté de son innocence, et on l'aurait alors représentée comme une victime sacrifiée à la vengeance de la reine qu'on aurait désignée comme la vraie coupable, en demandant la révision du procès. C'est ainsi que la reine, traînée devant les nouveaux tribunaux qui venaient d'être organisés, aurait été jugée comme l'entendait le garde des sceaux [1].

[1] Duport du Tertre, qui consentait bien, disait-il, à ne pas prêter les mains à l'assassinat de la reine, mais qui aurait voulu qu'elle fût jugée criminellement.

« Ce fut le comte de Mirabeau qui donna connaissance à la cour de cet exécrable complot. On trouvera parmi les pièces la note qu'il envoya à ce sujet, ainsi que plusieurs billets qui s'y rapportent. Cette intrigue tramée dans l'ombre fut cependant bientôt connue dans Paris, et devint le sujet de toutes les conversations. M. de La Fayette ne put pas rester simple observateur et attendre patiemment l'issue des événements. Son devoir, comme chef suprême de la police, était de faire arrêter la femme La Motte ; il se contenta d'en demander l'autorisation. On fit ou on ne fit pas les démarches nécessaires pour saisir cette femme, mais le parti qui l'avait fait venir eut le temps de la reconduire au lieu où il l'avait prise.

« Je ne connais point d'infamie dans ces temps si fertiles en scélératesse qui ait autant indigné Mirabeau que cette trame odieuse. Elle le fit bondir de colère et redoubla son énergie : « J'arracherai cette reine « infortunée à ses bourreaux, s'écria-t-il, ou j'y périrai. » — En effet, dès ce moment il abandonna tous les calculs qui auraient pu lui conserver sa popularité, et il monta hardiment et franchement à la brèche pour y attaquer les ennemis de la monarchie. »

Hélas ! l'espérance qu'avait conçue Mirabeau, avec trop de présomption peut-être, cette confiance qu'il était parvenu à inspirer à la cour et qui aurait fini par triompher sans doute de l'indécision de Louis XVI, ces projets d'avenir formés avec cette sûreté de coup d'œil, cette intelligence de la situation si grande chez lui, tout cela s'évanouit le 2 avril 1791. Date fatale ! Mirabeau en mourant emporta bien réellement, comme il l'a dit lui-même, le deuil de la monarchie et tout l'espoir, — espoir de jours meilleurs, — que Marie-Antoinette avait mis en lui.

Auguste DUCOIN.

PORTRAITS PARLEMENTAIRES.

IX

M. LEDRU-ROLLIN.

Après février 1848, l'homme dans lequel l'opinion incarna la révolution fut M. Ledru-Rollin. Toutes les craintes qu'elle inspirait se personnifiaient dans le terrible ministre de l'intérieur. Le public, la province surtout, se le représentaient comme un colossal athlète au poing robuste, un moderne Danton devant qui pâlissaient les décemvirs de 1793. La renommée répandait sur lui des bruits horribles et mystérieux : le ministère qu'il habitait était un antre inaccessible où, parmi d'inénarrables orgies, s'élaboraient mille projets sanguinaires. Il laissait échapper des menaces formidables ; pas une action, pas une parole effrayante qu'on ne lui attribuât ; il prétendait couper, renverser, briser sans merci ; il était capable de tout ; tout tremblait aux environs.

Jamais erreur ne fut plus singulière. Cet homme si redouté n'était qu'apparence ; cette grasse forme molle n'avait aucune férocité ; il n'était pas plein, mais gonflé. Il ressemblait à ces grotesques de tréteaux qui se couvrent d'un masque énorme, et devant qui les enfants crient en se rejetant sur leurs bonnes ; il faisait la grosse voix, mais ses paroles s'en allaient vaines dans l'air ; par-dessous, il n'y avait qu'une bonne face rouge et réjouie, qui aimait à rire, et s'amusait fort de la terreur qu'il causait. Il réalisait toutes les illusions de la fable : l'énorme vaisseau de guerre, vu de près, n'était qu'un bâton flottant ; sous la crinière hérissée du lion trottait paisiblement l'âne débonnaire ; la terrible grenouille s'enflait pour paraître bœuf ; quand il fallait marcher en guerre, le lièvre s'enfuyait au plus tôt à son

gîte! — C'était le Français gasçon, vaniteux, bavard et trembleur. En un seul mot, il n'avait du révolutionnaire que la langue: instinctivement il comprenait, il sentait vivement les passions de son parti; mais, ayant plus de bon sens, de connaissance des choses pratiques et de cœur que les ignorants et les exaltés, l'audace lui manquait pour appliquer ce qu'il voyait au fond n'être que des utopies; quand on lui montait la tête, il parlait, jetait feu et flammes; puis le sangfroid lui revenant, il se trouvait lui-même déraisonnable, et il fallait le pousser avec violence pour le forcer à tout risquer.

Avec ce caractère, on peut être un tribun, on n'est pas un chef de parti.

Le sentiment de l'inconnu qui nous agite, nous le portons sur tout ce qui nous intéresse : en politique aussi, il y a une aspiration, et cette aspiration s'appelle de divers noms, selon les temps; sous la Restauration, *libéralisme;* sous Louis-Philippe, *République;* sous la République, *socialisme.* Pour les esprits sincères ce nom peut signifier *progrès,* pour les ambitieux, il veut dire *bouleversement.* M. Ledru-Rollin était un ambitieux; il lui fallait un bouleversement.

Quand il entra en scène en 1832, il débuta par une consultation sur l'état de siége, et un mémoire sur ce qu'on appelait les *massacres de la rue Transnonain.* Il avait de l'érudition en droit, il traita la question avec tous les textes, les citations, les axiômes convenables, en jurisconsulte, comme on le vit plus tard à l'Assemblée discuter la compétence de la haute cour de justice, assez fortement pour que M. Dupin, qui parle peu, crût devoir monter à la tribune pour le réfuter (20 janvier 1849, procès du 15 mai). Mais il ne s'en tint pas au droit: il profita de la circonstance pour déclarer son opinion. Il est républicain; jeune, fougueux, il sera *le continuateur des grands principes de la révolution* (12 septembre 1848). Il développa les traditions de 93 avec des gestes violents, une phrase incorrecte, une éloquence abondante et emportée, des effets brutaux comme des coups de massue; les républicains reconnurent en lui un vrai tribun; ils le firent député.

Lancé ainsi dans la vie publique, il eut deux rôles à remplir : le premier, d'orateur de l'opposition parlementaire, convenait à son talent, lui était propre. Il excellait à faire retentir la Chambre des échos des cris des journaux : « Il est bien aisé, a dit Montaigne, d'accuser d'imperfection une police; il est

bien aisé d'engendrer à un peuple le mépris des anciennes observances ; jamais homme n'entreprit cela qui n'en vint à bout. » Quand se tournant vers le ministère, il s'était écrié d'une voix tonnante : « Croyez-vous que le gouvernement ait fait son devoir?... Partout nous subissons le régime de la peur! (8 septembre 1847) » il sortait du palais glorieux et entouré ; ses amis venaient lui serrer les mains ; on répandait son discours parmi le peuple ; il était l'éloquent Gracchus de la démocratie.

Mais, de plus, il était le chef des conspirateurs de la rue, et ce second rôle heurtait son caractère et ne lui apportait que des tribulations : ceux-là même qui lui prodiguaient les compliments flatteurs, lui jetaient tout bas à l'oreille, *à ce soir!* et, à ce mot, le triomphateur pâlissait. Le soir, c'était le club secret ; et, là, on ne s'inquiétait pas de discuter, tout le monde était d'accord : le gouvernement était jugé et condamné d'avance ; ce dont il s'agissait c'était, par les moyens les plus proches, de renverser le gouvernement : il devenait Catilina.

Nous avons succombé, en effet, à une conspiration semblable à celle qui menaça Rome, il y a dix-huit siècles ; nous avons eu contre nous les mêmes hommes ; ils avaient conçu les mêmes desseins, et, s'ils n'ont réussi qu'à demi, la cause en est, non dans leur volonté, mais dans la providence de Dieu, qui nous a réservés peut-être à d'autres épreuves. Les sociétés secrètes étaient bien composées de ces hommes, peints par l'historien latin, qui, ne « possédant rien, envient les bons et exaltent les méchants ; qui détestent ce qui existe et aspirent au nouveau ; qui, furieux de leur nullité, veulent bouleverser tout, et, pour parvenir à leurs fins, soulèvent l'ignorante multitude, la multitude qui se nourrit de séditions, sans souci de ce qui doit arriver [1]. »

Ce but auquel ils prétendaient, c'était le *communisme,* mot civilisé de la *spoliation,* une révolution sociale, la destruction de la propriété. Dès la fin de 1830, un écrivain, qui avait prévu cette première catastrophe de Juillet, inclinant l'oreille vers les rumeurs sourdes des bas-fonds révolutionnaires, s'épouvantait des éclats que lançaient par bouffées des passions sauvages : « Si une nouvelle révolution vient, écrivait-il, elle ne sera plus politique, elle sera sociale,

[1] Salluste, *Catilina.*

avec le nouveau principe barbare qui se fait l'ennemi de la propriété..., force est aux novateurs d'appeler le peuple à leur aide; cet ouvrier terrible ne peut avoir qu'un salaire, la propriété[1]. »



Voilà ce qu'entendait autour de lui exprimer hautement ce député accoutumé aux pratiques du parlement; lui, qui, même dans ses plus vifs emportements, ne s'éloignait jamais entièrement du possible, il était réduit à cette indignité d'applaudir et de suivre des doctrines prêchées par des hommes qu'il ne pouvait que mépriser, condamné à cette humiliation, châtiment le plus sensible pour un homme d'intelligence, d'abaisser sa raison devant des rêves criminels et insensés. Mais son ambition lui faisait dévorer ces infamies; et il espérait un jour se débarrasser de ses séides quand il serait devenu le maître.

Ce n'était pas tout : à côté du hideux, il y avait le comique et le grotesque. Ces sectionnaires vivant entre eux, et se nourrissant de leurs songes, étaient les hommes les plus impatients et les plus pressés ; à chaque instant ils parlaient de prendre les armes. Pour le coup, M. Ledru-Rollin n'était plus des leurs. Descendre dans la rue lui semblait toujours la chose la plus imprudente. Attendez, disait-il, il faut voir dans quel état est le gouvernement ! Comme le Sganarelle de Molière, il allait à la découverte de l'ennemi, il tournait autour, il le toisait des pieds à la tête, et il lui venait les plus raisonnables réflexions : « C'est qu'il a l'air bien taillé; il est homme à me rosser d'importance ; je n'ai garde de m'aller faire rompre les os. » Là-dessus, il revenait la tête basse, l'œil sérieux, et il exposait les motifs les plus déterminants pour se tenir coi. « Le gouvernement était armé d'une facon tout à fait formidable; le moment n'était pas opportun; il fallait attendre ! Bref, si l'on voulait absolument agir, il n'y était pour rien, il le déclarait d'avance, il s'en lavait les mains; qu'on ne le compromît pas ! »

Les clubistes haussaient les épaules d'indignation : ce n'était qu'un parleur ! mais l'événement lui donnait raison; ils se lançaient en avant, quelques-uns étaient tués, d'autres pris, le reste fuyait, la République était pour longtemps désorganisée; c'était à recommencer.

[1] Salvandy.

Telle fut sa conduite jusqu'en février 1848. Cette fois une insurrection immense soulève la fiévreuse cité des révolutions. A ce moment, il n'osait bouger. Il avait bien agité les populations par des discours dans les banquets ; mais d'un banquet à une révolte, il y a loin.

Le deuxième, le troisième jour au matin, pendant que la foule roulait menaçante autour de la Chambre, on le voyait sur le péristyle plaisanter de la déconvenue du ministère qui avait été obligé de se retirer ; il ne pensait pas qu'on pût pousser plus avant. Dans les bureaux de *la Réforme*, où était réuni le conciliabule directeur, il conseillait la prudence : « Le gouvernement avait soixante mille hommes ! Le peuple ne songeait pas à la République ! On allait courir de bien grandes chances, etc. »

Mais en dehors de ces Catilina parlementaires, il y avait des Lentulus et des Céthégus de bas étage, qui, le feu dedans les yeux, enflammés par deux jours de lutte et dix-huit ans d'attente, étaient déterminés à tenter les derniers efforts... Tout à coup, des bandes commandées par des chefs inconnus, tout-puissants sur elles, sortent de ces faubourgs aux rues étroites et noires, qui aux jours de révolution s'ouvrent comme de sombres volcans ; par des fissures violemment déchirées, des torrents de peuple s'en échappent qui renversent, ravagent et couvrent la ville de leurs laves envahissantes. Elles font irruption, ces bandes inattendues, dédaigneuses des ordres des hommes en habit noir. Paris étonné vit apparaître cette population qu'il ne connaissait pas, gens habillés de toutes sortes de costumes, blouses salies de vice ou de misère, uniformes arrachés aux soldats épouvantés, défroques de valets aux dorures fanées, haillons tachés de boue, grande friperie traînée dans les cabarets et les bouges, venant s'étaler pour la première fois au grand jour des quartiers riches et spacieux. Brandissant au-dessus d'eux mille armes aussi diverses que leurs costumes, fusils, sabres, broches, baïonnettes, couteaux emmanchés au bout de bâtons, les uns couverts d'une cuirasse sur leur blouse, d'autres avec un casque de cuivre ou un chapeau de général surmontant un habit bourgeois, deux ou trois à cheval au milieu des rangs, tous, foule confuse, sans ordre, s'épaississant à chaque détour de rue, débordent sur les places, les boulevards, autour des palais, envahissent la Chambre des Députés, font fuir devant leurs clameurs et leur redoutable apparition, fantôme de 93, ce roi

qui se souvenait du 10 août, et tandis que les députés parlent ou se sauvent, que les ministres se concertent, que les républicains même hésitent, inondent les Tuileries, jettent la couronne par la fenêtre, brûlent le trône, et frottent leurs guenilles aux tentures de velours du palais.

La révolution était faite; il n'avait fallu, comme le dit le tribun, *qu'un tour de main;* car s'il n'a pas la hardiesse d'action pour tenter, il a l'audace de parole pour le dire. Il n'avait pas paru dans le tumulte, quoi qu'il se soit vanté plus tard d'avoir combattu sur les barricades; mais il avait parlé à la Chambre, et, dans cette révolution, comme dans toutes, après que le peuple eût triomphé, les discoureurs quittèrent les salons et la tribune, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, et s'assirent dans les fauteuils vides du pouvoir. Le gouvernement nouveau se trouva ainsi constitué, et M. Ledru-Rollin fut un de ses membres.

Maintenant que le voilà tout-puissant, que la République est arrivée un peu plus tôt qu'il ne pensait, il est vrai, que va-t-il donc faire, ce grand révolutionnaire qui devait changer la face de la France? On va voir comment il osera tout en parole et rien en action.

Il commence par expédier des commissaires dans les départements; il leur donne ses instructions : «Ils prépareront les élections, ils choisiront les fonctionnaires, ils pénétreront le pays de l'idée qu'ils ont fait triompher (6 mars 1848). Cherchez, leur dit-il, des hommes nouveaux, des jeunes gens; ils ont l'ardeur et la générosité; il faut que l'Assemblée soit animée de l'esprit révolutionnaire! Vos pouvoirs sont illimités; ne reculez jamais devant les mesures que les circonstances exigent pour le salut public! Pas de transactions! (11 mars 1848.)» A peine cette circulaire fameuse est-elle lancée, que des commissaires à mine rébarbative, à grande barbe, le sabre au côté, le chapeau emplumé sur la tête, s'établissent dans les cités, s'entourent des hommes les plus violents du pays, parlent de guerre européenne, d'impôts sur les riches, d'assignats, de transformation radicale de la société. L'épouvante s'empare des esprits : Sommes-nous revenus aux jours de 93? Va-t-on renouveler la Terreur? relever les échafauds? Des villes entières fermèrent leurs boutiques comme à l'approche d'un effroyable danger.

Cependant, ces commissaires, munis de pleins pouvoirs, leur premier feu jeté, se calment; quelques fonctionnaires sont changés; des

proclamations énergiques sont affichées sur les murs ; cela fait, les commissaires, la plupart ignorants ou timides, s'enferment ensuite dans leurs préfectures, et se contentent de discourir en liberté au milieu de leurs fidèles. La confiance commence à renaître, on reprend tranquillement le train de la vie ordinaire, comme sous la monarchie.

Dans d'autres villes, les commissaires, moins habiles ou plus brutaux, déplaisent à la population ; on s'assemble, on leur amène une chaise de poste, on leur intime l'ordre de partir, on les met dehors. La France, un mois après la Révolution, était endormie ou en révolte.

C'est ici qu'il faut vraiment trembler ; ce moment de désobéissance va être chèrement payé. Le ministre apprend ces séditions inattendues ; on a chassé ses commissaires ! La Convention eût fait marcher une armée et des bourreaux. M. Ledru-Rollin, lui, envoya de nouveaux commissaires : Puisqu'on ne veut pas de ceux-ci, se dit-il, il faut en nommer d'autres : il ne prétend pas forcer les opinions ; du reste, il modère la fougue des trop exaltés ; ne leur a-t-il pas dit dans sa circulaire : « Grâce à nos mœurs, votre mission n'a rien de terrible ! » Décidément, nous n'aurons pas la Terreur.

Pourtant quelle va être cette République ? Sera-t-elle sociale ? Non ! il le déclare dès lors, et plus tard il l'a répété : *Je ne veux pas du socialisme !* (12 septembre 1848.) La République qu'il faut fonder, c'est la République rêvée par la Convention : « Les événements de 93 n'ont pas permis de faire entrer les principes dans la réalité des faits ; c'est ce que nous voulons (12 septembre 1848). Nous voulons une transformation successive (3 mars 1849). » Mais, lui dit-on, une transformation successive peut mener loin : le premier changement, par exemple, ne sera-t-il pas le droit au travail ? Voulez-vous, M. Ledru-Rollin, le droit au travail ? — Sans nul doute ! « le droit au travail, mais il était la pensée unique des hommes d'État de la Convention ! Il faut proclamer le principe du droit au travail (12 septembre 1848). » La discussion s'engage, on lui énumère toutes les déplorables conséquences du droit au travail. Est-ce là ce qu'il prétend ? — En aucune façon ! Il n'est point un anarchiste, un despote ou un insensé ; le droit au travail, c'est beaucoup moins qu'on ne s'imagine ! Il se réduit tout simplement à « faire pour la France ce qu'on vient de faire pour l'Algérie, à instituer des banques de cré-

dit, afin que le travail ne soit pas limité. » Comme si, soit dit en passant, le travail était limité par le manque de crédit, et non par le manque de consommation ! — Quoi, des banques de crédit ! voilà le dernier terme de vos vœux ! s'écrient les socialistes ; les banques de crédit, mais c'est à peine le premier pas !... Quel révolutionnaire êtes-vous ? Vous n'entendez rien à la République !

Mais les hommes pratiques trouvent encore les banques de crédit un progrès beaucoup trop dangereux : « Si on proclame le principe, la lettre de change une fois lancée, le peuple en demandera bientôt le payement. M. Ledru-Rollin se hâte de les rassurer : Vous croyez qu'il faudra l'appliquer ? Erreur, et vaine crainte ! « Que demandai-je ? que vous inscriviez le principe dans votre Constitution. Quand il sera inscrit dans le préambule, vous ne serez pas forcé de l'organiser dès le lendemain (12 septembre 1848) ! » A cette déclaration, d'honnêtes gens se récrient : « Comment, vous voulez qu'on trompe le peuple par des paroles fallacieuses ! » Eh non ! il ne veut pas tromper le peuple, il veut se tromper lui-même ! Il lui faut la proclamation du droit au travail, pour qu'il puisse se dire : Je suis un fameux révolutionnaire, j'ai obtenu le droit au travail ! — Pauvre révolutionnaire, qui agit comme le peuple, s'inquiétant peu de la chose, et se contentant du mot !

Si la République, avec M. Ledru-Rollin, ne devait amener ni le socialisme ni le droit au travail, elle devait au moins être révolutionnaire en finances. Mais là, comme ailleurs, l'audace lui manqua. Il fallait se créer des ressources nouvelles. La banqueroute, proposée par un banquier étranger au gouvernement avait été repoussée ; on fait une banqueroute, on ne la proclame pas. Il en avait été de même du papier-monnaie. M. Ledru-Rollin apporta le projet d'un emprunt forcé, d'un impôt extraordinaire, d'une contribution de 2 fr. par franc. On ne pouvait pas dire que ce n'était pas une proposition large de conception et de revenus ; l'impôt eût produit plus de 400 millions. Mais les hommes pratiques du conseil, les timides, les incertains qui redoutaient l'opinion, se révoltèrent : Qui oserait exiger une contribution aussi monstrueuse ? M. Ledru-Rollin se rendit ; il descendit à un 1 fr. 50 cent. pris sur les riches. Les riches tremblaient de peur ; il ne les craignait pas. — Mais cette fois, c'était une spoliation, la ruine du commerce et de l'industrie ! Il se rejeta donc sur 1 fr. — C'était trop encore : 1 fr. et 1 fr. font 2 fr. ! — Puis 50 cent. ; 50 cent. furent encore

trouvés exorbitants ; le public n'aime pas à donner ses pièces blanches. Enfin on fit comme les marchands qui étiquètent leurs marchandises 95 cent. au lieu de 1 fr. pour ne pas effrayer les chalands. Cet impôt, conçu avec des proportions colossales, se réduisit à 45 centimes[1]. Et encore ne furent-ils pas réellement perçus : ils eurent le même sort que les commissaires ; une partie des populations refusa de payer ; dans plusieurs cantons, on poursuivit les percepteurs à coups de fourche ; ils faillirent, comme au moyen âge, être assommés ; ce que voyant, le gouvernement céda ; il prit ce qu'on voulut bien lui donner.

Il en fut de même des entreprises de M. Ledru-Rollin à l'intérieur ; il avait favorisé sous main les expéditions des réfugiés en Belgique et en Savoie ; des plaintes s'élevèrent, il s'empressa de les désavouer ; la République universelle fut ajournée à un meilleur temps.

C'en était trop, il était jugé ; qu'était ce Danton qui n'osait s'écrier : De l'audace, de l'audace, et encore de l'audace ! Les républicains résolurent d'agir ; on décida une *manifestation.* Ce mot nouveau était bien approprié au caractère de M. Ledru-Rollin : il signifie révolte, mais révolte non ouverte, qu'on peut expliquer, sur laquelle on peut revenir. Les clubs se rendent au Champ-de-Mars, bannières déployées, on forme les rangs, et on se met en marche vers l'Hôtel-de-Ville ; on chassera les modérés du gouvernement provisoire, on proclamera un pouvoir révolutionnaire, et Ledru-Rollin en sera le chef : il n'a pas le courage de l'initiative, il ne reniera pas du moins le succès.

Mais, à ce tumulte qui envahit la ville, les ministres, les généraux s'émeuvent ; on court à M. Ledru-Rollin : « Savez-vous que le peuple est en armes pour renverser le gouvernement ? — Eh bien, répond le ministre, « le peuple est dans son droit. Qu'était-ce que le 24 février ? Un fait. Le peuple ne peut-il pas défaire le 16 avril ce qu'il a fait le 24 février ? (4 août 1848.) » — Mais la garde nationale est disposée à défendre le gouvernement ! — « La garde nationale... oh ! c'est différent ; la garde nationale, c'est le peuple ! » — Laisserez-vous triompher une minorité factieuse ? — « Que faire ? » — Ordonnez de battre le rappel ; vous êtes ministre de l'intérieur ! — « Battre le rappel, moi !... que va-t-on dire et que va-t-on penser ? se disait

[1] Voir le récit de M. Goudchaux à la tribune, le 21 avril 1849.

le pauvre homme. Je ne peux pourtant pas m'y refuser ! » — Eh bien, que décidez-vous? — « Je vais donner l'ordre. » — Ce n'est pas tout. Il n'y a pas un instant à perdre ; venez vous-même à l'état-major ! Et on le prend par le bras et on l'entraîne, et il va rassembler la garde nationale, et il paraît aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, avec ses collègues, envoyant à la garde nationale des gestes de sympathie et d'encouragement. A l'ouverture de l'Assemblée, il se vante que c'est par son ordre que le rappel a été battu (6 mai 1848). M. Proudhon avait raison : ce révolutionnaire n'était qu'un conservateur.

Tel il parut aux yeux de la nouvelle assemblée ; on avait pourtant encore peur de lui, il résolut de rassurer les plus prévenus ; il avait hâte d'en finir avec son rôle de faux exalté. Son rapport sur le gouvernement provisoire fut tout « empreint de cet esprit de conciliation, d'ordre et de paix » qu'il prétendait avoir inspiré ses circulaires ; il n'avait cherché qu'à « concilier l'ordre et la République ; » il n'avait pas voulu introduire dans l'administration des réformes qui devaient la rendre plus démocratique, cette grande réforme était réservée à l'Assemblée. Loin d'être socialiste, il déclarait que l'Etat doit marcher d'un pas ferme « entre la tenacité rebelle des intérêts égoïstes et les rêves des utopistes et des sectaires (6 mai 1849). »

On n'entendait pendant ce discours que d'unanimes bravos : les honnêtes députés provinciaux, qui étaient arrivés de leurs petites villes avec les idées les plus bizarres sur ce fougueux dictateur, s'épanouissaient à la vue de ce gras et gros joufflu, bon vivant, à l'œil doux, riant à grands éclats, et roulant au milieu d'eux avec d'amicales poignées de main ; ils se mirent à jouer avec le lion, et, confiants en sa bonne nature, le nommèrent un des cinq membres de la commission exécutive.

Plus que jamais, il désirait se tenir tranquille ; mais il vit alors, comme l'a dit un ancien [1], que « ce que veut la multitude, ce n'est pas un bon gouvernement, mais être souveraine. » L'Assemblée avait commencé à peine ses travaux, la multitude envahit son palais, tente une révolution par surprise, dresse une liste de dictateurs et y inscrit Ledru-Rollin (15 mai). On n'eut pas besoin de le presser de monter à cheval pour repousser l'émeute ; on pouvait le croire quand il affirmait qu'il la détestait ; la révolte échoua, il se reprit à respirer.

[1] Xénophon.

Mais le 15 mai n'était qu'un essai : une immense conspiration s'organise ; on vient trouver M. Ledru-Rollin ; on a les soldats, les capitaines ; il faut un nom, et ce nom, c'est le sien ! il ne peut y en avoir d'autre ; les chefs de clubs ont beau faire, ils restent au-dessous du célèbre tribun, comme le satan de Milton s'élève, ainsi qu'une tour, sur tous les princes de l'enfer ; le peuple ne connaît que lui ! On ne peut dire jusqu'à quel point il trempa dans le complot, mais, à coup sûr, ce fut contre son gré : on avait la République ! il était à la tête de la République ! le reste devait arriver tout seul ! A quoi bon la violence ? Il fit juste l'indispensable ; il donna son nom, il se livra au hasard, il se laissa emporter par le tourbillon furieux, sans regarder, sans penser, comme dans un rêve on traverse au galop les airs parmi les mondes, le vide et les espaces. (23 Juin.)

Quand il retomba à terre, étourdi, éperdu, il sentit qu'il vivait encore, mais il entendit autour de lui mille voix qui criaient : Arrêtez-le ! c'est lui qui a tout fait ; il était le chef ! Qu'on le prenne et qu'on le pende ! Oh ! cette fois, il eut tout à fait peur, et sa peur fut si grande, qu'elle lui donna, pour ainsi dire, du génie. Il se retourna vers ses ennemis, il devint inspiré et il leur parla avec un si vif entraînement qu'il obtint la vie sauve.

Oui, s'il ne fut pas condamné comme Caussidière et Louis Blanc, c'est à son éloquence qu'il le dut. Sa défense (le 4 et le 25 août 1848) est un chef-d'œuvre. On ne l'accusait pas seulement de la révolte de juin, mais encore des affaires de mai, d'avril, de la révolution de Février ; il accepta une partie de ces accusations ; il entra dans le détail des faits, il chercha à tout expliquer ; on voyait qu'il avait la volonté de convaincre ; l'Assemblée était touchée de cette marque de condescendance ; de plus, il trouva moyen d'intéresser à lui une partie de ses juges, en les montrant solidaires de sa conduite : « Presque tous, s'écriait-il, nous avons été complices par notre silence, sinon par notre approbation. Cette responsabilité que l'on fait tomber sur nous tout entière, il faut qu'on vous la fasse partager... Vous vous dites attachés à la République, je veux le croire ; mais vous l'aimez moins que vous ne pensez ; car, enfin, c'est vous qui avez excité ce pays, qui avez embarrassé plus ou moins la marche du gouvernement ; qui lui avez suscité plus ou moins de tracasseries pendant dix-huit ans ; vous le miniez sans avoir une idée à mettre à la place ! »

— Par cette façon d'embrasser de haut la question, de donner des leçons, de forcer ses ennemis à baisser la tête, il dominait l'Assemblée ; il ne se défendait pas, il n'était plus accusé : à chaque instant on entendait : *Très-bien ! très-bien ! c'est vrai !*

Voilà comment on se tire d'affaires ; il eut toutes les habiletés : il se déclara contre le socialisme; il parla pour la famille, pour la propriété ; il donna des conseils sur ce qu'il fallait faire, et des conseils non déraisonnables. Se figure-t-on toute une Assemblée, appelée à juger un accusé et se trouvant l'écouter, comme un enfant son professeur ! Aussi, put-il s'écrier, sans que personne y trouvât à redire : « Je m'explique, je pourrais ne pas le faire ! Je l'ai fait pour ma conscience, pour mon honneur !... Il y a un mois, ajoutait-il, que mon sang bouillonne et que je me contrains ! » On le voyait bien; il était tout ardeur; il précipitait les interrogations. « Est-ce que vous pouvez me demander compte de mes circulaires? Est-ce que vous pouvez me demander compte de ma politique ? Est-ce que vous pouvez me demander compte de mes commissaires ? Vous dites que ces commissaires avaient des pouvoirs illimités ! Allons ! allons ! nous sommes tous des gens sérieux ! n'abusez pas des mots ! Vous ne vous attaquez pas aux mots, n'est-ce pas? » Il fallait le voir, la face enflammée, un bras levé en avant, l'autre baissé et en arrière, les poings fermés, tourné à demi vers l'auditoire, et à coups d'épaules et de bras, pousser devant lui, comme un gros dogue ! Il se défendit enfin avec tant de véhémence, par tous les moyens, il cria si fort qu'il n'était pas coupable, qu'il n'avait rien fait, qu'il ne pouvait pas être condamné, qu'il ne le voulait pas, pour ainsi dire ; il y mit tant de passion, tant d'émotion, qu'il émut son public ; on se dit : il est impossible de condamner un homme qui a l'air si convaincu de n'être pas coupable ; au fait, il ne l'est peut-être pas ; et puis, il crie tant qu'il ne doit pas être dangereux ; ces gens gros et gras, disait Sylla, n'ont pas d'énergie ; ils sont mous au contraire, le plus souvent. — On le laissa aller.

Il était sauvé, mais l'impression terrible qu'il avait reçue ne l'abandonna pas ; même acquitté, il tremblait encore. Il fut aisé de lui prouver que la société ne s'abusait pas sur son compte; du fond des actions il sort une vapeur qui en fait connaître l'esprit, la couleur et la pensée; il avait, malgré lui, sauvé la société, la société lui en voudrait toujours ; il n'avait qu'un parti à prendre, se mettre

hardiment à la tête de la Montagne et déclarer une guerre ouverte à la contre-révolution.

Cette période, du 25 août au 13 juin, de sa victoire à sa chute, est à la fois son plus beau et son plus mauvais temps. Il ne raisonne plus, il se livre à ses instincts, à toute leur fougue et leur logique insensée : il a rebuté le socialisme ; les socialistes sont les extrêmes représentants de la Révolution ; il sera socialiste. Il se dit : Je sais bien que j'y périrai, mais j'aurai été entièrement moi ! Sa plus grande force naît de sa faiblesse ; il marche à l'abîme, mais il y marche à pas de géant.

Les occasions ne lui manquèrent pas pour se prononcer : la réaction, encore épouvantée de la catastrophe à laquelle avait échappé la société, frappait à grands coups sur tout ce qui l'effrayait ; sur la presse d'abord, sur la République romaine ensuite. La liberté absolue de la presse, la République de Rome, la révolution à l'intérieur et à l'extérieur, voilà les deux points qu'il va défendre.

Pour la presse, il est réellement révolutionnaire : on demandait le cautionnement pour les journaux ; lui, propose un moyen nouveau, qui s'accorde avec le principe de la République, la signature des articles par leurs auteurs : et qu'on voie, par là, combien, en révolution, changent vite les situations et les partis ! C'était alors la réaction qui s'y opposait ; ce fut tout le contraire, deux ans plus tard : « La signature n'est pas possible ! s'écriait-il, c'est nouveau ! Vous répondez que c'est nouveau ! mais tout est nouveau ici ! Vous qui m'écoutez, et le gouvernement sous lequel nous sommes ! Est-ce qu'il faut suivre les traces de la monarchie quand on est en république ! Ce n'est pas avec du vieux qu'on peut fonder une jeune, vigoureuse et invincible république ! (8 août 1848.) » A la bonne heure ! voilà un homme qui veut la Révolution avec ses suites et ses compléments, le branle-bas, le sens dessus dessous général ! Il avait des arguments inattendus, qui sont du vrai révolutionnaire : « Vous me parlez de l'Angleterre ! Que me fait à moi l'Angleterre ? Elle est aristocratique ! » Que voulez-vous répondre à cela ? Parmi cet emportement, il lui venait d'éloquentes inspirations : « O presse ! j'ai bonheur à te défendre, toi qui m'as si outrageusement, si odieusement attaqué ! Ledru-Rollin qui vous parle, c'est, selon elle, Ledru-Rollin le voleur, le libertin ! Oui ! oui ! je m'en glorifie ! le libertin avec des courtisanes qu'il n'a jamais vues ! le voleur, qui a sacrifié

sa fortune pour l'avénement de la République et à qui il ne reste guère que son inextinguible amour de la liberté ! » Puis, saisi d'une tristesse sérieuse, et, prévoyant ce qui allait se faire : « Une fois la presse frappée, il faudra la frapper continuellement! Alors, vous aurez fait de la République, non un gouvernement libéral à forte base, mais un gouvernement qui sera dictatorial et exceptionnel ! »

La presse fut muselée : cette République opposée au génie de la France, les représentants de la France la sapaient incessamment. Lui, il était dans cette singulière situation d'avoir fait une révolution, de l'avoir tenue dans sa main, et de la sentir s'échapper, s'écouler peu à peu, comme de l'eau tirée d'entre ses doigts, par la force de l'opinion, et de se dire : C'est pourtant moi qui en suis l'inventeur ! Elle m'appartenait, et on me l'arrache! Il en retenait tout ce qu'il pouvait; on lui enlevait tour à tour le droit au travail, la liberté de la presse, ses amis ; on se mit à attaquer le principe même de la Révolution, en décrétant l'expédition de Rome.

L'ennemi avait passé la frontière, il assiégeait la capitale. Oh ! alors, il y porte toutes ses forces; il livre cinq, six combats successifs (20 février, 8 mars, 30 mars, 16 avril, 10 et 11 juin 1849); il hasarde les derniers efforts, jusqu'au moment où son parti est jeté dans une déroute générale, et lui-même emporté parmi les débris. Et, pour cette dernière campagne, quelle verve, quelle abondance de moyens, quelle rapidité d'argumentation, quelle vivacité d'apostrophes! Aujourd'hui, c'est à l'armée, au président qu'il s'adresse : « Que va penser l'armée? Quoi! ce nom choisi qui a glorieusement frappé les échos de l'Italie, deviendrait l'oppresseur de l'Italie ! » Ici il interpelle l'ancienne opposition. C'est dans la bouche de ces révolutionnaires complets que les révolutionnaires à demi trouvaient leur condamnation. Il parlait la vraie langue radicale, et eux feignaient de ne pas l'entendre, qui l'avaient professée ensemble; alors, indigné : « Vous me parlez Pape! et je vous parle, moi, souveraineté du peuple ! Comment, vous avez vu à Paris un peuple, passant devant vous, chasser un roi, et vous ne voulez pas que l'on fasse à Rome ce que vous avez fait ici ! Nier à Rome le droit de chasser son prince temporel, c'est nier à la France le droit qu'elle a eu de chasser Louis-Philippe. M. Guizot ne dirait pas autrement; faites place à M. Guizot ! » Un autre jour, il invoque les souvenirs, la conscience de l'Assemblée, il cite la déclaration du 24 mai 1848, par laquelle

l'Assemblée invitait le gouvernement « à prendre pour règle un pacte fraternel avec l'Allemagne, la reconstitution de la Pologne indépendante, l'affranchissement de l'Italie. »

« Et vous ne pouvez pas manquer à ces déclarations solennelles, sans répudier l'histoire de la révolution de Février, sans déshonorer la révolution ! Dans la République Romaine, vous attaquez la révolution française ! »

Mais, ô instabilité des Assemblées ! réunions flottantes que remue la parole d'un énergumène aussi bien que d'un homme sensé, océans ouverts à tous les vents, foule d'hommes ignorants, indécis, à qui est livré le gouvernement d'un peuple, aussi faibles, aussi futiles et aussi inconstants que la multitude qui les ont élus ! Neuf mois s'étaient à peine écoulés, cette Assemblée, qui avait accepté la République qu'elle détestait, reniait ses paroles, oubliait qu'elle les avait prononcées, désavouait ses ordres, et faisait partir des troupes pour renverser dans Rome l'ombre de la République, dont elle supportait la réalité !

Que faire? Traqué de toutes parts, il essaie des moyens mesquins ; ce n'est plus un général à la tête de son parti, c'est un chef de guérillas réduit à employer des ressources qu'on n'avoue pas : il menace de la guerre civile, il montre comme un épouvantail ce peuple qui, « si l'on ne veut pas déclarer la guerre à la Russie pour la Hongrie, va s'ameuter, et refaire un 10 août. » (22 mai 1849.) Il dénonce quelque prétendue conspiration du général Changarnier (23 mai). Il voudrait bien faire peur à l'ennemi, et le forcer à reculer ; mais la violence lui répugne.

Il le faudra pourtant ! il n'est plus libre, il ne s'appartient plus ; son parti décide qu'il n'y a plus qu'à *appeler aux armes*. Et c'est lui qui y appellera ! En vain, il essaie de résister, on lui en intime l'ordre. Oh ! quand il arriva à l'Assemblée, le 11 juin, avec cet ordre à exécuter, et ayant conscience qu'il y périrait, et qu'il y périrait inutilement, ce n'était plus l'ardeur de la guerre qui le dévorait ; sombre et abattu, il ne peut s'empêcher de montrer à tous l'état de son âme : « Il y a des moments, dit-il, où le découragement vous gagne ! » Puis, enflammé d'une fièvre nouvelle, il part brusquement, violemment, comme pour emporter d'assaut la position ; il brûle ses dernières munitions : « Vous dites, s'écrie-t-il avec une véhémence irritée, que vous avez le droit d'aller dans le cœur de Rome faire

couler le sang français avec le sang italien ! Je vous dis que vous ne l'avez pas, et je le prouve : Vous venez vous jeter dans je ne sais quelle histoire de Pape pour déplacer la question. Je ne vous parle pas de sa vertu, la question n'est pas là ! Un peuple souverain s'est levé, qui a proclamé sa nationalité et son indépendance ! Une Assemblée nationale a dit : Vous n'irez pas le secourir, mais vous n'irez pas l'attaquer ! Voilà la question. » Et il la discute encore une fois à fond, avec le langage parlementaire : il semblait qu'il espérait encore ajourner ce terrible appel aux armes.

La Montagne, — c'était la Montagne non décimée alors, mais la vraie Montagne au complet, augmentée de ses nouvelles recrues, que l'élection venait de lui envoyer, hérissée d'hommes abruptes, de visages renfrognés, de tailles de géant, de voix tonnantes, — la Montagne était presque toute debout, haletante, la menace à la bouche, tournée vers l'orateur, attendant le signal qu'il devait lancer, pour le répéter toute ensemble. Du haut de leur tribune, des journalistes, le corps à moitié sorti, jetaient d'ardentes paroles dans la salle, où se confondaient mille rumeurs ; l'émeute était dans l'air : Allons, Ledru-Rollin, qu'attends-tu ? Mais, le voilà ; il annonce qu'il va se résumer : « Il est faux que cette Assemblée ait permis qu'on violât la Constitution ! Il est faux qu'elle ait autorisé à intervenir jusque dans Rome ! Il est faux, quand la première intervention a eu lieu, quand la première attaque a été faite, que l'Assemblée l'ait sanctionnée ! Il est faux que la Constitution ait été respectée par vous ! » A ces répétitions passionnées, comme à de souterrains roulements, on sent monter la lave, on prévoit que le volcan va éclater. Et, en effet : « Elle a été violée au premier chef ! Il n'est pas de phrase oratoire qui puisse effacer, anéantir les rapports inscrits au *Moniteur*. La Constitution a été violée, manifestement violée ! » Il s'arrête, un dernier instant, il hésite encore ; mais les regards de ses amis lui dictent son devoir : « La Constitution a été violée, s'écrie-t-il avec emportement, et nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes ! »

Deux cents bras se levèrent, et les cris : Oui ! oui ! répétés en fureur applaudirent à l'audacieux défi. L'Assemblée crut que la révolte allait immédiatement commencer. Mais, non ! Quelques-uns s'élancent au dehors, la plupart s'arrêtent. Le président, M. Dupin, rappelle le tribun à l'ordre, et prononce quelques mots dignes et éner-

giques ; lui, il est déjà épouvanté de ce qu'il a osé faire ; il se défend, il discute, il commente ses paroles, il avocasse ; ses amis l'imitent ; M. Emmanuel Arago chicane sur la position de la question ; M. Charras sur la clôture ; on appelle au vote, et ils votent ! ils se laissent compter ! Et, le lendemain, il revient tout changé, la voix souple, le geste modéré ; lui qui n'avait pas besoin de documents pour appeler aux armes, il demande communication des pièces ; il lui est impossible, sans cela, de décider si le gouvernement a tort ou a raison ! (12 juin) Ah ! que ce sont là de petits révolutionnaires ! Ce qu'il fallait faire, après un tel mot, c'était se tourner vers la Montagne, et s'écrier : Aux armes ! et à nous le peuple ! — Et l'on sort, et deux cents députés, avec leurs insignes et leurs écharpes, le fusil au poing, vont se placer sur la première barricade, résolus à y mourir !

Mais, pour ainsi agir, il faut être vraiment convaincu, et ces hommes qui parlaient si haut ne surent plus que décider : quelques-uns, par honte, n'osant reculer, s'assemblent et descendent dans la rue : Ledru-Rollin, abattu sous le sentiment de la réalité et de sa propre impuissance, marche au combat comme au sacrifice ; dès le premier moment, il perd la tête, il va s'enfermer dans une impasse, s'y laisse entourer, acculer, et dès les premiers coups de fusil est obligé de s'enfuir. Et il est encore un des plus braves ; les autres, le grand nombre, n'ont point paru ; à peine l'échauffourée finie, ils se hâtent vers l'Assemblée, ils sont pressés de se disculper d'avoir pris part, d'avoir songé à l'insurrection ; ils défilent un à un à la tribune, se succédant, se poussant, implorant une absolution, que la majorité aisément rassurée leur jette avec le sourire d'une méprisante pitié.

Voilà les hommes qui font faire au peuple les révolutions ; ils sont sans passion, sans courage, sans foi et sans vertu ! Depuis un demi-siècle, trompés par eux, nous mettons en eux notre confiance, et nous la leur accorderons encore ! car, après avoir renié les règles d'autorité, d'obéissance et de devoir, aussitôt que des ambitieux et des rhéteurs nous promettent la libre action de nos instincts et de nos vices, nous nous jetons avidement et en aveugles à leur suite ; ils commandent, et nous accumulons les révolutions, nous nous réduisons à mille maux, nous subissons la misère, ruinant notre patrie, amoindrissant sa force, accroissant la puissance des étrangers jaloux qui, ainsi que le disait le grand roi, attendent et espèrent nos révo-

lutions pour en profiter [1]. Et plus nous souffrons, plus nous nous plaisons, plus nous nous enfonçons dans notre entêtement de révolte. La République existe parmi nous, par les raisons contraires à celles qui, selon les sages, la font subsister : elle est, a-t-on dit, le gouvernement qui demande le plus de vertus ; elle se conserve par nos vices ; nous restons en République, parce que nous ne voulons supporter de supériorité d'aucune sorte, et que nous sommes impatients de tout frein. Nous savons que la République n'est pas notre état normal, mais nous préférons la garder que d'accepter un pouvoir qui nous sauverait en nous conduisant, et nous nous consolons de nos misères par les satisfactions de notre orgueil. Tant que nous ne voudrons pas reconnaître que le principe des unes et des autres est le même, tant que nous refuserons de nous humilier, nous serons et nous mériterons d'être aussi malheureux, dupes et jouets des Ledru-Rollin ambitieux, fanfarons et impuissants !

Eugène Loudun.

[1] Instructions au dauphin.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 juillet 1851.

J'ai aujourd'hui une tâche importante et difficile à remplir ; il faut que je rende compte des mémorables débats auxquels la révision de la Constitution vient de donner lieu : je le ferai avec l'avantage certain d'un homme sans engagements de parti ou d'amour propre, et qui n'a pas même l'inconvénient du journalisme quotidien où la nécessité de se décider au pied levé impose souvent l'engagement d'un parti pris. Je dirai ce qu'on a fait de bon, sans dissimuler ce qu'on aurait pu faire encore, si l'on n'avait pas gâté les préliminaires par des fautes difficiles à effacer.

Un incident d'une bien moindre proportion, mais qu'on aurait tort d'omettre dans l'appréciation générale des faits, avait précédé ces grands débats. Aujourd'hui tout le monde passe le détroit, tant le Palais-de-Cristal a d'attraits ! il s'est trouvé que MM. Berryer, Benoît d'Azy et de Saint-Priest avaient éprouvé ensemble la même curiosité, et qu'étant de compagnie partis pour Londres, ils s'étaient rendus également de compagnie à Claremont, où l'accueil de la reine des Français, du duc de Nemours et du duc d'Aumale (les seuls princes de la branche cadette qui se trouvassent alors sur ce point de la Grande-Bretagne) les avait récompensés de leur politesse. Nous laissons à décider si le hasard a joué un rôle dans cette rencontre. Ce qui est certain, c'est que, dès qu'on sut que les voyageurs rapportaient de cet épisode une impression favorable, il y eut dans les esprits de l'Assemblée une surexcitation générale, et chez quelques-uns un désir bien franc de déjouer l'inévitable effet d'un tel rapprochement. Les *répugnants* n'ont pas réussi, et sans que la convenance ou l'intérêt de l'avenir ait permis de scruter les détails de l'entrevue, il est resté acquis à l'opinion que la fusion n'était plus une chimère sans cohésion, et qu'au moment donné, on verrait se réunir les éléments dont la séparation a fait le malheur de la France.

Si la majorité des Français avait, pour les projets de cette nature,

l'aversion qu'on lui attribue, quelle plus belle occasion pour la manifester que le débat solennel de la révision? Or tout le contraire de cette explosion de dissentiment est arrivé, et il a semblé que la courtoisie de M. Berryer avait frayé les voies à son immense succès. Mais n'anticipons pas sur l'ordre des événements.

Pour juger sainement ce qui est arrivé, pour dissiper une partie des épaisses ténèbres qui enveloppent notre plus prochain avenir, il faut remonter en peu de mots à la source de nos embarras et de nos contradictions. En 1848 le sable était mouvant, la marée qui nous avait déjà submergés, menaçait de revenir plus formidable que jamais; on ne pouvait rien bâtir de solide et de durable; on construisit à la hâte les premières digues dont les matériaux se trouvèrent sous la main.

Il y eut d'abord celle de la République modérée : cette digue était alors la meilleure, si la France y eût cru et si les républicains modérés, qu'on cherchait en plein jour une lanterne à la main, eussent eu la conscience de leur force et de leur devoir; mais cette double condition manqua, et quand la vanité de l'aristocratie démagogique eut poussé le général Cavaignac à évoquer pour son propre honneur les spectres de la Convention, chacun désespéra de cette fausse lueur de sagesse de la part d'hommes habitués à vivre en dehors des vraies traditions de la France.

La digue napoléonienne, extravagante à nos yeux, parce que nous jugeions la chose en citadins, avait pourtant, l'événement l'a bien prouvé, d'autres chances de force et de durée. Après qu'on eut jusque dans les plus obscures chaumières, sauf celle que protége le signe intact de l'ancienne foi, démoli ou ébranlé toute croyance et tout respect, le besoin de l'autorité, d'autant plus irrésistible qu'on le sape avec plus d'acharnement, joint à ce culte des vaincus qui est le glorieux apanage des nations chrétiennes, avait maintenu et paré d'un nouveau prestige l'idole des récents combats. Cette brutalité honnête (qu'on nous passe l'expression) pouvait seule lutter avec avantage contre la brutalité séditieuse; dans la confusion universelle, nous fûmes trop heureux de nous abriter derrière le nom presque fabuleux de Napoléon.

Après une aussi aveugle élection que celle du Président de la République, le prétendant de fortune (je me sers d'une expression obscure, pour éviter jusqu'à l'apparence d'une insulte qui est à mille lieues de ma pensée), le prétendant de fortune disparut devant le magistrat légal, et telle fut la reconnaissance des hommes éclairés, que si l'empire eût pu tenter alors un coup de main, il n'eût pas sans doute rencontré une résistance suffisante dans la volonté natio-

nale. Quel que soit l'obstacle que les intentions de cette nature rencontrèrent à ce moment, ces intentions ne furent point hardies, et l'on vit commencer ces limbes de l'ambition au milieu desquelles nous sommes ballottés depuis trois ans, et dont il n'est pas encore bien sûr que 1852 nous fasse sortir. Cependant il faut rendre cette justice à la phase napoléonienne, qu'elle a grandement servi au rétablissement de l'autorité matérielle. Jamais on n'a mieux vu quelle était cette force, dont nous doutions encore, que par les suites du conflit avec le général Changarnier. On pouvait croire que le prestige de la puissance militaire tenait à l'ascendant personnel du vainqueur du 16 avril et du 13 juin : cependant après la retraite imposée à Changarnier, le général Baraguay-d'Hilliers, que ne soutenait pas l'opinion, a porté sans faiblir la responsabilité redoutable que lui léguait son illustre prédécesseur ; et aujourd'hui le général Magnan, moins considérable aux yeux de l'armée, succède paisiblement à Baraguay-d'Hilliers, sans que le socialisme avance d'un jour l'échéance dont il nous menace. Nous sommes donc disposés à rendre au gouvernement de Louis-Napoléon cette justice, qu'il a favorisé le progrès de l'apaisement, et tant de déclamations furibondes, de la part des démagogues désappointés, ne font que rendre ce résultat plus évident.

C'est là la seule considération (jointe à celle qui résulte du bon sens qu'on a montré depuis trois ans à l'égard de la religion, plus libre qu'elle ne l'a été en trois siècles) dont on pourrait tirer un argument en faveur de l'empressement avec lequel les anciens fidèles de Louis-Philippe, au lieu de ménager les chances des princes tombés sous leurs yeux d'une chute si inopinée, se sont précipités au devant de l'ambition élyséenne, sourds en cela à la voix de leurs anciens chefs, autour desquels s'est faite une solitude si extraordinaire. Mais cette explication indulgente ne peut nous faire oublier que c'est en entendant parler d'un rapprochement des deux branches de la maison de Bourbon, que la plupart des philippistes se sont pris d'un si beau zèle pour la cause de Louis-Napoléon : donc, si l'on démontre que, sans l'immense embarras qu'offre la seconde digue de 1848, il nous serait facile de balayer les derniers obstacles à l'union victorieuse de tous les bons citoyens, il incombe à ces courtisans si pressés une responsabilité bien lourde, et dont, pour notre compte, nous sommes heureux de n'avoir point à supporter la moindre part.

Mais ce qu'on a droit de demander à des hommes investis du mandat de leurs concitoyens et qui se piquent d'intelligence politique, on aurait tort de l'exiger des masses sur qui pèsent si rudement les fautes commises au centre du *pandemonium* républicain. Les masses

ne sont pas obligées de deviner ce qui manque à l'Elysée pour fermer les plaies de la France, encore moins de spécifier le remède à l'insupportable malaise dont elles se sentent victimes. M. de Falloux a dit dans la dernière discussion un mot d'une vérité profonde : il n'y a que nous, les hommes du parti modéré, qui respections sincèrement la Constitution, et c'est pourquoi la légalité fait notre souffrance. Réduits à nous faire un rempart d'une loi imaginée contre nous et qui nous blesse presque autant qu'elle nous protége, il est impossible que nous n'éprouvions pas le besoin de sortir, dès que la moindre issue sera ouverte, d'une situation qui ne saurait se prolonger sans changer en poison la nourriture à laquelle on nous a réduits. Cette issue serait déjà toute trouvée, si la rancune des républicains désappointés de 1848 n'eût entouré d'entraves presque infranchissables l'application du principe de la révision.

L'opinion générale du pays n'était pas obligée de calculer d'avance la force de cet obstacle, ni de prévoir les mauvaises volontés, les partis-pris d'amour-propre, les aigreurs de la défaite où les visions cornues qui hantent certains cerveaux, comme devant fournir autant d'auxiliaires au *veto* de la politique à coups de fusil. Après une longanimité si méritoire, c'était bien le moins qu'on laissât s'exhaler la souffrance universelle par un déluge de pétitions révisionnistes, et parce que la majorité ne se sent pas de force à briser le réseau tendu par l'art. 111 de la Constitution, ce n'était pas une raison, soit pour retenir la main de certains pétitionnaires, soit pour traiter les autres en mal appris.

Mais, disaient les puritains ou les dupes volontaires, on ne pétitionne qu'en faveur de l'Elysée, et la preuve, ajoute M. de Melun (du Nord) dans le rapport de très-mauvaise humeur qu'il a fait au nom de la commission de révision, c'est que les préfets se sont donnés du mouvement, et que les maires ont colporté les modèles de pétition ; comme si le tracas que les autorités se donnent afin de plaire au gouvernement, suffisait pour mettre en branle un pays aussi disposé communément à faire l'opposé de ce qu'on lui demande ! Autant vaudrait s'en tenir à l'étrange propos de l'honorable M. de Mornay : « Il n'y a *que* 1,300,000 signatures ! » Et notez bien que quand cette phrase naïve retentissait à la tribune, deux cent mille signatures nouvelles attendaient qu'on les alignât dans le chiffre officiel, ne faisant que devancer une autre armée, qui n'est jamais la moins considérable en France, celle des tard-venus.

Si l'on veut bien réfléchir que ceux qui pétitionnent sont toujours en nombre moindre que ceux qui votent (quoique les élections présentent des lacunes si extraordinaires dans le chiffre des vo-

tants), si l'on se rappelle qu'une consigne malencontreuse a interdit les pétitions de la droite, il sera facile de voir que jamais mouvement plus général ne s'est emparé du pays que celui qui produit ces avalanches. Quelle imprudence, quelle inconséquence d'en conclure que tout cela ne se fait que dans l'intérêt d'une ambition particulière! S'il en était ainsi, n'aurait-on pas vu dominer le vœu de la révision de l'article 45? tandis que les pétitions qu'on écarte comme inconstitutionnelles, et celles qui mentionnent cet article 45, spécialement contraire à la réélection du président, ne forment qu'une minorité imperceptible dans la masse des réclamations. Il est vrai que, dans les dix derniers jours, cette proportion a un peu changé; mais n'est-ce pas pousser les gens à une requête dangereuse, que de leur imposer une fin de non-recevoir qui suspecte leurs intentions?

D'ailleurs, si le pétitionnement n'eût été que le résultat d'une intrigue napoléoniste, il n'en pouvait sortir que ces deux effets, ou le débat de la révision en aurait fait justice, réduisant les élyséens à leurs propres forces, et renvoyant ces solliciteurs empressés avec leur courte honte, ou la discussion se serait empreinte de cette ferveur artificielle, les conjurés mettant alors tout leur soin à déverser le soupçon sur ceux qui, dans l'Assemblée, ont *le long espoir et les vastes pensées*. Mais l'événement a prononcé, et ces deux suppositions, entre lesquelles les adversaires systématiques de la révision semblaient nous placer d'une manière inévitable, ne se sont vérifiées ni l'une ni l'autre. Au lieu de cela, nous avons eu un débat qui ressemble aux pétitions elles-mêmes, en ce que, malgré l'intention évidente du gouvernement et des élyséens, on s'est maintenu constamment au-dessus de l'horizon borné du parti de la présidence. La demande de révision a eu son sens véritable : ça été le premier cri d'affranchissement; c'est la République qui s'est trouvée prise corps à corps; et si l'on demande ce que l'Elysée a droit de réclamer dans ce mémorable débat, il sera facile de réduire sa part à un discours peu sérieux de M. Coquerel, *l'abbé Coquerel*, comme on disait au milieu des innocentes joies de l'Assemblée constituante, de ce docteur socinien qui voit la République dans l'Évangile comme il n'y voit que l'humanité de Jésus-Christ, et qui, pour sauver sa chère République, l'accroche, ainsi qu'une autre Brunehaut, à la queue de cinq millions de paysans adorateurs de Louis-Napoléon parce qu'ils ne savent pas lire. Voilà la crême, voilà l'essence des opinions qui ont osé se produire en faveur des intérêts exclusifs du président : car je ne pense pas qu'on attache grande importance aux quelques mots que M. Baroche a lancés à la suite d'une imprécation contre M. Hugo,

dans laquelle il doublait M. de Falloux. Je ne crois pas non plus qu'on doive reconnaître une audacieuse franchise d'enthousiasme napoléonien dans le langage de M. Barrot. Ce n'est pas avec cette timidité que parle *le Constitutionnel;* mais *le Constitutionnel* a un privilége d'outrecuidance qui fait de ses articles une des curiosités de l'époque où nous vivons.

Cependant, de tous les discours présidentiels, le seul qui, à bien des égards, ait fait impression sur l'Assemblée, a été celui de M. Barrot. Nous en entendons faire beaucoup d'éloges, et il faut que ces éloges aient raison. On dit qu'avec un talent, dont rarement il a donné une preuve équivalente, M. Barrot a démontré les vices de la Constitution, et que, sous ce rapport, il a pulvérisé l'argumentation de M. Dufaure. Nous employons cette forme, *on dit*, pour n'être injuste envers personne ; car, en vérité, une démonstration en règle de ce que la Constitution renferme d'inconstitutionnel, au point de vue du bon sens et de l'expérience, nous semble une telle accumulation de *truismes* qu'il nous est bien difficile de garder notre attention, en lisant un discours de quatre heures sur ce sujet. De ce duel, où M. Barrot a lutté avec un avantage incontestable, ce que nous aimons le mieux, c'est le spectacle des combattants et la précieuse leçon qu'ils nous offrent. Ah ! c'est justice que les auteurs persévérants de nos misères usent désormais leurs forces, comme des gladiateurs, dans une arène où les domine toute l'expérience que l'épreuve de la République nous a donnée. Mais du moins M. Barrot porte à ses flancs une blessure dont le ressentiment fait honneur à sa conscience. Il ne va pas jusqu'au bout de sa propre pensée ; il s'arrête en chemin à Louis-Napoléon, afin qu'il reste quelque chose de cette gauche dynastique qu'il avait faite à son image : le changement de son langage n'en est pas moins profond, et si un dénoûment supérieur à ses calculs actuels venait enfin clore l'ère de la révolution, l'abstention que M. Barrot croirait sans doute devoir à son passé, n'aurait rien d'amer ou de perfide.

M. Dufaure, si modéré dans le langage, est incapable de cette sincérité de modération. Il fallait, pour nous ouvrir enfin les yeux, que le tiers-parti du règne de Louis-Philippe descendît au-dessous de l'ancienne gauche. On se rappelle le temps où M. Dufaure n'était séparé de la majorité ministérielle que par une nuance imperceptible ; en vérité, s'il n'eût jalousé les supériorités de la tribune, s'il eût pu sérieusement aspirer à la première place, il eût vogué à pleines voiles dans les eaux du juste-milieu. Après le rapprochement si méritoire des anciens chefs de parti, nous ne mentionnons que par nécessité l'époque où M. Molé attisait l'ambition des doublures pour

achever les premiers acteurs. A cette heure d'adulation, l'âme de M. Dufaure dut nager dans les délices; mais cette brillante et première fortune n'eût qu'un temps, et dès lors M. Dufaure ne garda dans l'Assemblée d'autre gloire que celle des coups fourrés. Rendons-lui justice, il y était passé maître. Quand la tactique avait débordé le gouvernement, à ces heures de désorganisation qui minaient la dynastie et faisaient pressentir la catastrophe finale, au moment où la confusion arrivait à son comble, M. Dufaure montait à la tribune avec un calme de glace, et, sous prétexte de conciliation, les phrases les plus propres à consommer la discorde, acquéraient sur ses lèvres une persuasion qui tenait de la magie. Quand on écrira, pièces en main, l'histoire de la royauté intermédiaire, il en résultera sur les procédés de M. Dufaure un jugement sévère comme les coryphées de l'opposition ouverte n'en ont jamais mérité.

Dès les premiers jours de la nouvelle République, il semble que M. Dufaure ait eu conscience de cet arrêt de l'avenir; en outre, malgré sa gravité extérieure, il est peu d'hommes qui aient montré, dans l'appréciation des affaires publiques, moins de discernement que lui. On se rappelle avec quelle dédaigneuse ironie il parlait de la puissance des clubs, à la veille du jour où les clubs préparaient un nouvel assaut de la société. Pour l'excuse du dernier discours de M. Dufaure, il faut dire qu'il a moins que jamais conscience de ce qui passe sous ses yeux.

M. Dufaure vient de parcourir une grande partie de la France; car il a de ces questions réservées où il règne encore, quoique éloigné du pouvoir. Il a vu de près tous les partis, et c'est de leurs sentiments comme de leur attitude qu'il déduit la nécessité de s'en tenir à la République. On compte, dit-il, quelques légitimistes dans les cantons de l'extrême Bretagne; des républicains ardents se rencontrent; mais ce qu'il faut reconnaître, c'est l'indifférence générale qui domine dans le pays. M. Dufaure s'est aperçu qu'après tant d'avocats diserts et de ministres incapables, ce pays, où les passions politiques étaient si vives, en est venu au point de s'arranger de tout, pourvu qu'on laisse chacun maître de sa famille et de son champ. La République, sous ce dernier rapport, n'a aucun reproche à se faire; elle a repoussé le socialisme, ce qui prouve qu'elle le repousserait encore. Donc, Français, au nom de cette indifférence qui vous fait supporter la République, tenez-vous-en à ce gouvernement, dont vous devez être satisfaits, puisqu'il ne vous a pas dévorés; appelez-le Pluton, Jupiter Milichius, à cause de la richesse qu'il n'a pas encore ôtée, à cause de la cruauté qu'il n'a pas encore montrée. Mais surtout gardez-vous de souhaiter une forme de gouvernement plus stable; car

avec de tels vœux, imprudents, vous ouvririez les flancs de votre mère, et vous en feriez sortir la guerre civile.

Quoiqu'il n'ait pas dédaigné, à une autre époque, de hanter l'Élysée, M. Dufaure ne s'en endort pas moins aujourd'hui, comme un petit enfant, sur le sein du général Cavaignac; mais celui-ci n'a point cette bonhomie engageante : il est rogue, au contraire, il se donne l'air dur, il voudrait paraître fort, et il ne réussit qu'à montrer la plus étonnante faiblesse. Comme orateur, M. le général Cavaignac, qui s'était élevé à une si grande hauteur quand il s'agissait de sa propre défense, a échoué presque complétement dans le débat de la révision. Sa métaphysique républicaine n'a eu de succès auprès d'aucun parti : malgré ses avances à la Montagne et les services qu'il paraît tout prêt à lui rendre, celle-ci lui garde rancune, et elle n'a pas craint de lui faire signifier durement, par M. Michel (de Bourges), qu'elle ne l'approuvait pas. Le caractère élevé de M. le général Cavaignac ne s'est pas tenu en garde contre l'amertume qui s'empare si facilement des hommes, quand les revirements de la politique les ont chassés du pouvoir. Nous sommes ainsi faits : que la Fortune nous prenne, et que, de même que dans la tentation du Sauveur, elle nons montre, du sommet du temple, tous les royaumes de la terre, nous trouvons naturel qu'il en soit ainsi, et nous serons les derniers à nous étonner de cette faveur imprévue. Mais quand la roue a tourné, et quand l'idole de la circonstance est à bas, on voit le vieux favori rôder autour de l'opinion, comme un amant éconduit qui cherche à regagner une ancienne maîtresse : et s'il acquiert la preuve d'un oubli définitif, son dépit devient de la rage, et le poison de la vengeance entre dans son cœur.

Il n'appartenait pas à M. le général Cavaignac de parler au nom de la République : l'anachronisme dont il s'était flatté est devenu impossible ; depuis trois ans, Dieu est comme le moissonneur qui vanne incessamment sa récolte : malheur à qui s'est trouvé trop léger pour incliner du côté du bon grain ! il va se rejoindre nécessairement aux éléments du désordre, sans pouvoir rester distinct du monceau qui le recouvre. Il faut désormais à la République des orateurs compromis, et M. Michel (de Bourges) remplit mieux que personne cette condition essentielle. Cet avocat, remarquable par la sève révolutionnaire qui bouillonne sous ses cheveux blancs, a parlé pendant deux séances, la première fois avec une véhémence entraînante, la seconde avec un appareil de théorie qui, quoique obscure et monotone, dissimulait avec habileté les appétits grossiers du socialisme. Chose humiliante ! lorsque, s'adressant d'une voix audacieuse à la majorité, il lui disait : « De quel droit prétendez-vous

arrêter la marche de la Révolution? Qui de vous n'est, au fond, du même bord que nous? » on voyait presque tous les rangs intermédiaires de l'Assemblée courber la tête. Un homme qui a commis un crime pourrait encore revenir au bien, sans l'obsession des anciens complices qui le réclament. M. Michel (de Bourges) en agissait de même avec la majorité conservatrice, et l'on a vu le moment où bon nombre, cédant à son injonction, allaient renier leur honorable résistance.

C'est dans ce péril que M. Berryer a surgi à la tribune, et qu'il a brisé le nouveau Cacus avec la massue d'Hercule. Il a semblé alors que Dieu n'avait permis ce succès momentané de M. Michel (de Bourges) que pour donner plus d'éclat à la victoire de son antagoniste.

Nous n'essayerons pas de rendre l'effet du discours de M. Berryer : mais nous ne serons que justes en nommant à côté de lui M. de Falloux, qui, dès le début de la discussion, s'était emparé de la tribune avec une incontestable autorité. C'est déjà un grand bonheur que d'être rentré en possession de M. de Falloux, de l'avoir retrouvé avec tous les caractères de son talent, une noblesse soutenue dans les pensées et dans l'expression, l'art de dire les choses les plus fortes sans manquer aux lois d'une courtoisie chevaleresque, et en même temps une finesse d'aperçus incomparable. Quoi de plus heureux, par exemple, que sa réfutation du mot de M. Thiers : la République a cet avantage, que c'est le gouvernement qui nous divise le moins? « Mais non, a dit M. de Falloux, c'est celui qui nous tient divisés. Voici trois ans que cela dure, et pour mon compte j'en ai assez de cette épreuve. »

Pour faire passer cette réfutation qui portait coup, M. de Falloux avait rappelé avec une bonne grâce parfaite, les encouragements qu'il reçut de M. Thiers au début de sa carrière. C'est, nous venons de le dire, un des points où il excelle, et vraiment, il faut avoir la manie de l'antiphrase pour placer, comme le fait le *National*, l'injure et la calomnie dans la bouche de M. de Falloux. Je conviens que le noble orateur n'était plus si maître de lui-même, quand il stigmatisait un peu plus tard les apostasies de M. Hugo : mais qui donc aurait gardé son sang-froid devant une telle prostitution de la phrase aux doctrines les plus sauvages? Et quand, le lendemain, M. Baroche reprit, en style de réquisitoire, la protestation vibrée par M. de Falloux, il n'en disait pas encore assez pour l'indignation de l'Assemblée. M. Hugo doit trouver une grande diminution dans le nombre de ceux qui rendent hommage à son génie. Il a neigé sur sa gloire; comme le renne qu'affame l'hiver, il fouille à de grandes profondeurs;

mais la pâture manque à sa vanité, et si basses que soient les couches qu'il remue, elles finiront par lui manquer.

Cette chute effroyable de M. Hugo a été l'épisode shakspearien de la discussion : on a trouvé du rire et quelque chose de tragique dans un tel abaissement de la supériorité littéraire : le roi des mots est devenu l'esclave de la démagogie : il rampe dans la Cour des Miracles. Et, voyez le malheur ! malgré cet abaissement, il n'est pas sûr de plaire : M. Raspail fils attend de lui une apologie expresse du 15 mai; M. de Flotte ne sera content que quand il aura écrit une ode pindarique en l'honneur des insurgés de Juin.

Mais revenons au vrai débat. M. de Falloux et M. Berryer ont servi admirablement, et chacun à sa place, la meilleure des causes. La proportion des orateurs n'est pas égale, nous le savons bien : M. Berryer rend des points à M. de Falloux; il y a des supériorités si claires qu'on ne les discute pas. Mais, dans la mesure de l'action commune, ils ont puissamment agi l'un et l'autre, et nous nous sentons liés envers tous deux par une reconnaissance équivalente. Déjà, après que M. de Falloux avait parlé, il semblait difficile qu'aucun orateur pût donner à la discussion une tournure napoléonienne : M. de Falloux avait admirablement posé le dilemme, ou la tradition nationale de la monarchie, ou l'abîme révolutionnaire. Il avait fait justice des défiances qui représentent le chef de la maison de Bourbon et ses amis, comme voulant ramener la France en deçà de 1789; et c'était sur le terrain délimité par lui que M. Michel (de Bourges) avait accepté le combat; mais pour abattre un boxeur de cette espèce, il fallait ce qui manque à M. de Falloux, l'entraînement, et c'est alors que le héros de la lutte a apparu.

Après que M. Berryer a prononcé un discours, quand il a surpassé l'attente universelle si grande en sa faveur, il faut toujours, dans une certaine proportion, répéter le mot d'Eschine : « Que serait-ce, si vous l'aviez entendu lui-même? » Et ceci est le propre du véritable orateur. L'action est pour beaucoup dans ses succès : la figure, le geste, l'accent, l'émotion communicative, tout cela forme un ensemble magique qui subjugue amis et ennemis. Personne ne conteste à M. Berryer la prééminence parmi les orateurs de notre époque, et il ne mériterait pas cette louange si, au moment où il triomphe, il n'escomptait une certaine portion de sa gloire. Quiconque lit un discours de M. Berryer éprouve d'avance un sentiment de regret et de tristesse, et l'on se sent entraîné perpétuellement à rechercher comment telle ou telle phrase, tel ou tel mouvement, telle ou telle image, ont pu produire tant d'effet. Je ne prétends pas que le dernier discours de M. Berryer échappe à la destinée commune aux orateurs de sa trempe ;

mais jamais il n'a mieux ressemblé à ces plantes qui, quoique desséchées dans un herbier, gardent encore un incomparable parfum.

Ce qui ne se flétrit pas, la justesse des pensées, leur clarté et leur enchaînement, l'âme ardente qui les anime, l'indignation vertueuse qui déborde, l'innocence vengée, la calomnie pulvérisée, le passé réhabilité par la conscience, par l'expérience et le bon sens, voilà ce qui reste à M. Berryer, avec cet élément sympathique que personne n'a plus que lui, parce qu'on sent en lui la générosité, le patriotisme et l'élévation joints à tout l'attrait d'une imagination enchanteresse. C'est une grande page de Rubens que son discours: il n'y manque aucune de ces hideuses figures de discorde, de mensonge et d'envie que le peintre immortel a représentées aux pieds du champion de la vérité et de la justice.

Pour atteindre son but, M. Berryer n'a point hésité à placer la monarchie légitime sur le terrain des principes de 1789, et en même temps il a refusé d'appliquer à la tradition nationale la doctrine du droit divin. Quelques-uns de nos amis s'étonnent de ce langage : ils croient y voir des concessions dangereuses à l'esprit de sédition. Sous un certain rapport, je serais de leur avis; car je voudrais voir enfin éclaircies ces questions sur lesquelles les jugements et les impressions sont si contradictoires. Il y a plus : notre conviction profonde est que si la France avait enfin résolu les problèmes que soulèvent ces mots tant de fois répétés : *Principes de* 1789, *droit divin*, l'ère des bouleversements serait close. Mais que cette double matière est difficile et complexe! Sans l'aborder aujourd'hui, nous dirons que les deux orateurs légitimistes ont eu parfaitement le droit de tenir debout la bannière de 1789, sans pour cela paraître approuver la Constitution politique de 1791 ou la Constitution civile du clergé. Nous ajouterons que c'est l'Église qui a le plus souffert de la doctrine du droit divin, telle qu'on l'appliquait dans l'ancienne monarchie : sous ce rapport, M. Berryer est donc dans le vrai de la tradition catholique.

En somme, l'effet de la parole de MM. de Falloux et Berryer a été d'interdire la tribune à tous ceux dont l'intention était de mettre une grande considération, une puissante autorité morale au service de la cause du provisoire. Les discours de MM. de Falloux et Berryer ont effacé d'avance ceux de M. le duc de Broglie et de M. de Montalembert. Nous félicitons hautement ces deux derniers orateurs d'avoir si bien compris qu'une pensée élevée ne pouvait plus se placer avec succès entre la République et la monarchie : nous en sommes surtout heureux en ce qui concerne M. de Montalembert;

car il importe à la cause de l'Église que son plus brillant champion se garde tout entier pour elle.

Maintenant faut-il parler des conséquences immédiates ou lointaines ? Ce grand débat, quoique suivi comme on s'y attendait d'un résultat négatif, doit-il rester stérile pour l'avenir? La Constitution a-t-elle reçu une nouvelle consécration, comme le prétendait le rapport aujourd'hui si prodigieusement distancé de M. de Tocqueville? Nul homme raisonnable n'oserait soutenir ce paradoxe. La France n'est pas un de ces pays où l'impulsion une fois donnée s'arrête si facilement. Il ne devrait plus être question de la contester, comme on l'a fait encore dans la triste séance de lundi. Peu nous importe que M. Faucher soit ou ne soit pas ministre ; et quand nous voyons cet homme d'État, un peu poussé en herbe, balbutier comme un coupable lorsqu'il s'agit de défendre le pouvoir, nous ne pouvons nons empêcher de voir dans son supplice *un juste retour des choses d'ici-bas*, nous rappelant l'âpreté avec laquelle l'ancien journaliste attaquait le gouvernement de juillet. Mais c'est une grande misère de penser qu'après une surprise comme celle de février, un parlement puisse encore se livrer à des taquineries comme celles qui viennent d'amener un vote de blâme sur la conduite du ministère. Quand des triomphes oratoires ont ravi toute la France, les médiocretés étoufferaient si elles n'avaient leur jour de saturnales. Aussi n'en finira-t-on jamais avec l'antagonisme des prétentions parlementaires et des prétentions administratives. Mais aussi, la formule développée si audacieusement par Ledru-Rollin devant la haute cour de Bourges est là pour profiter de ces sottises : il ne faudrait pas beaucoup de séances comme celle de lundi pour que *le tour se fît* encore une fois !

La possibilité d'un vrai suicide parlementaire est un des éléments capitaux de la question. Le mouvement actuel est peut-être le seul par lequel nous puissions sortir de la position dans laquelle nous a mise la République imposée à la France malgré ses mœurs et ses vœux. On ne saurait supprimer ce mouvement, on peut encore le diriger : le succès des royalistes dans la dernière discussion en est la preuve. Mais qu'on se hâte, et surtout qu'on ne retombe plus dans les hésitations précédentes! car il ne faut à la cause du provisoire qu'un peu de sangfroid et de patience pour faire tourner à son profit le refus des Importants de l'Assemblée de porter remède au malaise universel.

Quoique dominés par la grandeur de ces débats, nous comprenons que nous ferions de la peine à nos amis de Caen, si nous passions sous silence l'accueil noble et sympathique qu'ils viennent de faire à S. E.

Mgr le cardinal Wiseman. L'illustre prélat, appelé par son ministère dans l'île de Guernsey, a profité du voisinage de nos côtes pour visiter, dans la seconde ville de la Normandie, le berceau des cathédrales anglaises, et les catholiques de cette cité ont environné de leurs hommages le digne successeur des Anselme et des Lanfranc. Nous sommes touchés de l'à-propos de cette réception. Tandis que, même parmi les catholiques, on juge un peu à l'étourdie la conduite de l'archevêque de Westminster, nos amis de Caen, sans entrer dans ces questions qu'il est si difficile de trancher à distance, n'ont que des vœux et des louanges pour un caractère si noble, une intelligence si grande, un courage si calme et si serein. La sagesse humaine est bien courte pour juger ce qu'on doit faire dans un poste de combat comme celui qu'occupe le cardinal Wiseman : la bonne femme qui prie dans son coin pour l'Église d'Angleterre en sait plus long sur ce sujet que tous les hommes d'État.

Ch. Lenormant.

Nous profitons de l'espace qui nous reste au bas de cette page pour répondre à l'intention de notre collaborateur et ami, M. l'abbé Darboy, en annonçant la publication qu'il vient de faire d'une *Lettre à M. l'abbé Combalot, en réponse à ses deux lettres à Mgr l'archevêque de Paris*[1]. Nous nous bornons d'ailleurs à cette annonce, la discussion à laquelle se rapporte l'écrit de M. l'abbé Darboy n'étant pas, selon nous, de la compétence du journalisme.

Nous mentionnons aussi sommairement, pour cette fois, les *Discours sur l'Éducation*[2], du si regrettable abbé Poullet, et le *Mois du Saint-Sacrement*[3], par M. l'abbé *Coulin*, de Marseille. Ce dernier écrit réunit l'onction à la solidité ; l'autre est déjà connu de nos lecteurs par l'extrait que nous en avons donné[4], avant qu'on ne fît un recueil des opuscules de M. l'abbé Poullet.

Ch. Lenormant.

[1] Paris, Sagnier et Bray, in-8°. — [2] Paris, Alphonse Pringuet, in-18 jésus. — [3] Paris, Lecoffre, in-32. — [4] V. *le Correspondant*, T. XXI, p. 248.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Marianne Aubry, par Mademoiselle Julie Gouraud, ouvrage couronné par l'Académie française [1].

On se plaint tous les jours qu'il y ait peu de livres à la fois honnêtes et amusants, qu'on puisse mettre sans péril entre les mains des serviteurs. En voici pourtant un qui est venu à bout de cette difficulté avec un grand bonheur. En donnant une nourriture saine pour le cœur et agréable pour l'esprit, il enseigne le devoir dans la famille et dans la société.

C'est dans une pensée de dévouement à la domesticité que mademoiselle Gouraud a trouvé le secret de réunir dans cette attachante histoire une narration animée, et des peintures vraies qui ne pussent inspirer aux personnes qui la liront que de saintes et bonnes pensées.

L'Académie Française a couronné cet ouvrage, et le public, cette fois, a sanctionné le suffrage du corps savant. *Marianne Aubry* n'est pas seulement un bon livre, c'est encore une bonne action. Pour tracer les devoirs réciproques des maîtres et des serviteurs, l'auteur a puisé à la seule source féconde : à la loi d'amour et de charité. Ne vous attendez donc pas à lire le développement de quelque habile thèse de légiste sur les bornes respectives de l'obéissance et de l'autorité. Mademoiselle Gouraud n'a fait qu'une chose : elle a mis en scène une humble fille des champs, une pauvre servante bretonne, orpheline presque au berceau, que la lumière vivifiante de l'Évangile a si bien pénétrée, que sa vie tout entière n'est qu'un long dévouement. Sans doute un serviteur ainsi doué ne recueillera parfois d'autre récompense que le sentiment du devoir accompli ; mais de ce sentiment même, la religion en fait encore une vertu sous le nom de résignation.

En prescrivant ainsi sa règle à celui qui obéit, l'Évangile n'impose-t-il rien à celui qui commande ? Cet ouvrage, écrit avec simplicité et élé-

[1] Deuxième édition. Paris, au bureau du *Correspondant*. — Prix : 1 fr. 75 c. ; par la poste, 2 fr. 25 c.

gance, répond admirablement à cette question ; nous y apprenons une fois de plus que la loi divine embrasse dans un même amour, comme dans une même justice, les grands et les petits, les humbles et les superbes.

Nous n'avons donc plus besoin, pour nous gouverner, de tel article du Code civil, ou de tel autre texte plus ou moins controversé : la loi des lois, appliquée dans la sincérité du cœur, suffit pour tout ordonner.

Cette féconde vérité se trouve encadrée dans un récit bien mené, parce qu'il est simple ; et fécond en incidents, tantôt touchants, tantôt dramatiques, parce que c'est la vie réelle telle qu'elle se comporte, hélas ! avec ses peines de chaque jour, qui nous est retracée. Rien de plus attendrissant que les deux épisodes de la mort de Gabrielle, — cet ange moissonné parmi les splendeurs décevantes de l'opulence, — et la catastrophe qui enlève André le pêcheur, le mari de Marianne, aux premières joies du mariage et de la paternité.

Tout ceci est raconté par *Marianne* elle-même, et peut-être est-ce le seul endroit par où cet ouvrage prête le flanc à la critique. En effet, obligée de parler sans cesse d'elle-même, elle est bien quelque peu exposée à se heurter contre les redoutables récifs de l'amour-propre. Il semble qu'on eût tourné l'inconvénient en plaçant toute cette narration dans la bouche d'un maître ou de quelque autre personne, même de la condition de Marianne. Cette réserve faite, un seul mot résumera notre pensée sur l'œuvre dont nous rendons compte. L'auteur a atteint son but : après avoir lu ce livre, maîtres et serviteurs se sentiront meilleurs et tout disposés à vivre ensemble, et dans la paix de l'Évangile, sur cette terre d'épreuves.

Enrichi d'une préface par notre noble collaborateur, M. le comte Franz de Champagny, cet ouvrage peut être mis entre toutes les mains : il fera passer de bons moments à ceux qui le liront, et il réussira, nous en avons la conviction, à moraliser en récréant. Les maisons chrétiennes et les bibliothèques paroissiales ne peuvent faire un meilleur choix.

Ch. DOUNIOL.

Symbolique ou Exposition apologétique du symbole des apôtres [1], par l'abbé Constant CLERC.

Le livre de M. l'abbé Clerc, comme le titre l'annonce, a pour but

[1] In-8°. Paris, Waille, rue Cassette.

d'expliquer le Symbole et d'en justifier la doctrine aux yeux d'une raison saine et loyale. Le mot de Symbole est principalement employé par les anciens auteurs ecclésiastiques, ou bien pour exprimer le rassemblement des personnes, l'apport et la réunion des choses, ou bien dans le sens de signe, d'indice et de marque, si l'on veut, d'étendard et de mot du guet. Dans ces deux acceptions, le mot de Symbole convient parfaitement à la formule de la foi catholique, à l'ensemble des vérités qui font l'objet de notre croyance. Cette formule est, en effet, l'analyse des enseignements de l'Écriture résumés par nos pères et nos maîtres dans la foi; elle est le drapeau qui rallie les soldats du Christ, le mot d'ordre qu'ils répètent, comme le *scibboleth* de la Bible, pour se distinguer des traîtres et des faux amis. Il y a dans l'Église trois Symboles ou formules qui expriment, avec plus ou moins d'étendue et de détails, les mêmes points de la foi : le Symbole des apôtres, que chacun sait et récite habituellement parmi nous; celui de Constantinople ou de Nicée, que l'on dit à la messe, et celui de saint Athanase, un des beaux monuments de l'antiquité chrétienne, inséré dans le bréviaire à l'office du dimanche.

Pour traiter son sujet comme il l'a compris, M. l'abbé Clerc n'a pas eu à s'engager dans une discussion historique sur l'origine et l'authenticité du Symbole des apôtres, sur les développements qu'il prit en devenant le Symbole de Nycée et puis de saint Athanase, quand il fallut combattre explicitement l'hérésie arienne; il n'a pas eu davantage soit à rester dans le domaine de la pure théologie, soit à exposer, d'une façon dogmatique et brève, les articles du Symbole, comme l'ont fait, par exemple, les auteurs du catéchisme du concile de Trente, et Bellarmin, dans un ouvrage spécial sur la matière. M. Clerc, essayant une apologie, devait prendre son époque comme il la trouve pour la ramener où il la voudrait. Or, il trouve des hommes particulièrement ignorants de la religion, ennemis du genre de travail qu'il faudrait tenter pour la connaître, préoccupés de révolutions et de bien-être matériel, et il se propose, en définitive, de les ramener à la foi, en montrant qu'il y a beaucoup d'impuissance dans leur raison, dont pourtant ils font les fiers.

C'est sans doute pour atteindre cette classe de lecteurs superficiels, et facilement rebutés par une étude forte et suivie, que M. Clerc ne s'est pas engagé dans une controverse serrée et méthodique. Son livre est écrit d'un style oratoire, avec un grand entrain de paroles. Cette manière, qui n'est pas toujours sans avantages, entraîne aussi plus d'un inconvénient, surtout dans les ouvrages de doctrine et dans les discussions théologiques et philosophiques. En effet, quelquefois elle empêche de donner aux expressions toute la précision, aux idées toute la netteté, aux raisonnements toute la rigueur nécessaire; elle expose à des méta-

phores et et à des épithètes risquées, où l'imagination se joue, au grand étonnement de la logique; elle tend à énerver la composition, en revêtant d'une phrase emphatique des pensées qui n'ont pas assez l'horreur de la vulgarité. Nous ne voudrions pas dire que M. l'abbé Clerc est tombé dans de telles imperfections; les lecteurs seront bien aises de juger par eux-mêmes s'il les a constamment évitées.

Quoi qu'il en soit, après avoir décrit et déploré l'indifférence que nos contemporains professent si communément à l'égard de la religion, l'auteur rappelle et explique suceessivement les divers articles du Symbole : la foi, le dogme de la création, la vie de l'Homme-Dieu sur la terre, les caractères distinctifs de l'Église, nos immortelles espérances et ce qu'on sait de notre avenir. Théologie, philosophie, histoire ecclésiastique et profane, chaque science lui fournit des principes et des faits qu'il éclaire les uns par les autres, et qui donnent à son discours un véritable intérêt. Ainsi les enseignements de la théologie sont la base et comme le fond de son livre; la philosophie, par ses erreurs et ses contradictions passées et présentes, lui sert à prouver la nécessité et la légitimité de la foi; le tableau des sociétés païennes l'autorise à proclamer la stérilité des doctrines et des efforts que Dieu n'inspire ni ne soutient; enfin l'histoire ecclésiastique lui révèle tout ce qu'il y a de puissant dans les œuvres de Dieu, qui sait faire ce qu'il veut et l'empêcher de mourir.

En un mot, il y a des connaissances et de l'esprit dans l'auteur de la *Symbolique*. C'est dire qu'en lisant les pages qu'il publie, on recueillera plaisir et profit.

G. DARBOY.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



LETTRES

ET OPUSCULES INÉDITS

DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE[1].

J'ai respiré en lisant ce livre. J'avais peur d'y rencontrer un philosophe, j'y ai trouvé un homme. Au nom de M. de Maistre, je devais m'attendre à me trouver en face de sublimes et transcendantes théories, d'avoir à discuter une philosophie magnifique, quelquefois un peu difficile et un peu dure, de me heurter à de grandes idées, à de hautes abstractions, qui ont bien peu l'habitude de couler par ma pauvre plume. Je l'avoue dans mon humilité, j'ai été tout heureux de trouver autre chose : la vie ordinaire de l'homme, la vie du cœur, la vie de l'imagination, la vie du monde. Ce philosophe, si haut et si effrayant pour ma faiblesse, descendant à mon niveau, se montrant homme, père de famille, homme du monde, se familiarisant avec ce vulgaire sans philosophie dont je suis; je le dis véritablement et en toute modestie, il m'a ravi.

En effet, il y a ici tout un côté de l'esprit et de l'âme de M. de Maistre qu'il avait oublié de peindre dans ses ouvrages. Il y a l'homme bon et spirituel, mais spirituel de cet esprit courant qui n'est pas toujours celui des écrivains; il y a l'imagination vive, riante parfois, parfois triste, mais pleine de naturel et vide de toute prétention littéraire; il y a l'homme de bonne compagnie, l'homme qui aime ses amis, l'homme qui aime ses enfants. Tout cela me charme, et, loin de gâter en rien le génie, ajoute au génie une nouvelle gloire. M. de Maistre écrivain n'a été connu de toute une génération que pour avoir fait l'éloge du bourreau, que, pour le dire

[1] Deux volumes in-8°. Paris, Vaton, 1851.

en passant, il n'a pas fait. C'était pour elle l'homme dur, absolu, tranchant, despotique, inflexible; réputation justifiée ou non par ses livres, peu importe : et le voilà qui se rencontre plein de douceur, de simplicité, de modération, de bonhomie. C'était l'homme excessif dans ses idées, qui semblait les outrer pour les choquer davantage : et voilà un des hommes qui, avec une conviction forte et inébranlable, savent le mieux modérer leur pensée et l'adoucir, la ramener à sa juste mesure, la corriger par des compensations et par des retours. La plaisanterie, dans les livres de M. de Maistre, était peut-être le côté le plus attaquable ; elle était souvent froide, forcée, discordante ; c'était l'effort gauche et mal placé d'un esprit philosophique qui essaie de se plier à la langue du vulgaire : ici nous rencontrons la plaisanterie familière, naturelle, simple, facile, de bonne compagnie et de bon goût. Cette publication nous fait trouver dans M. de Maistre un homme nouveau, l'homme d'esprit à côté du philosophe, l'homme du monde à côté du savant, le bon homme à côté du grand homme. C'est quelque chose qu'une telle découverte.

M. de Maistre, dans ses livres, aurait-il trop cédé à l'entraînement de la parole, et la phrase aurait-elle chez lui dépassé sa propre pensée? Aurait-il mis, comme bien d'autres, dans cette exagération un peu de calcul, compté sur le paradoxe ou sur la forme paradoxale comme moyen d'effet? Je ne le sais pas. Le fait est qu'ici, dans la liberté de la correspondance, dans le mouvement spontané de la pensée, il apparaît, non pas plus vif, comme on pourrait s'y attendre, mais plus calme ; non pas plus entraîné, mais plus maître de soi ; non pas plus absolu, mais plus tempéré. C'est ici, je dirais volontiers, l'homme des correctifs, de l'exacte mesure, du vrai simple en toute chose. C'est que là il n'est pas *auteur*, et que, tous tant que nous sommes, si sincères et si amis du vrai que nous soyons, nous gagnons, quant à la justesse de notre pensée, à ne pas être *auteurs.* J'admire ici combien, avec son parti pris et bien légitimement pris en religion, en politique, en toute chose, l'impartialité de sa pensée lui demeure ; comme il sait être juste, comme il sait faire à chacun sa part, comme il sait modérer sa passion, si noble qu'elle soit, et la tenir sur les limites du vrai. Lisez les premières lettres : et vous trouverez dès l'abord ce contre-révolutionnaire, cet émigré, on disait en 1825 cet absolutiste, merveilleux de sagesse et de raison, combattant tous les excès de la tendance contre-révolutionnaire, toutes les préventions du parti émigré, toutes les passions de l'ab-

solutisme. On ne lui parle pas d'autre chose que du partage de la France, si jamais on en est le maître; M. de Maistre répond que « l'empire de la coalition sur la France et la direction de ce royaume seraient un des plus grands maux qui pourraient arriver à l'humanité. (28 octobre 1794.) » On lui dit que les peuples ont besoin de « gouvernements *forts;* » sur quoi cet absolutiste demande ce qu'on entend par là : « Si la monarchie vous paraît *forte* à mesure qu'elle est plus *absolue,* dans ce cas, Naples, Madrid, Lisbonne, doivent vous paraître des gouvernements vigoureux. Vous savez cependant, et tout le monde sait que ces monstres de faiblesse n'existent que par leur aplomb. Soyez persuadé que pour *fortifier* la monarchie, il faut l'asseoir sur les lois, éviter l'arbitraire, les commissions fréquentes, etc. (*Ibid.*) » Il n'aime pas Napoléon, et il a bien le droit de ne pas l'aimer; il l'appelle Bonaparte, ou, si vous voulez même, *Buonaparte;* il le tient pour le génie du mal : et cependant jamais plus belles paroles ne furent écrites sur la mission de Napoléon, sur sa nécessité, sur sa puissance, sur la légitimité, non pas de son pouvoir, mais de son ascendant: « Si la maison de Bourbon est décidément proscrite (*quod abominor*), il est bon que le gouvernement se consolide en France. J'aime bien mieux Bonaparte roi que simple conquérant... Il n'y a certainement qu'un usurpateur de génie qui ait la main assez ferme et même assez dure pour exécuter ce grand ouvrage (le rétablissement de la royauté)... Qu'aurait fait le roi au milieu de tous ces décombres? Soit qu'il eût voulu transiger avec les préjugés ou les fouler aux pieds, ces préjugés l'auraient de nouveau et irrévocablement détrôné. Laissez faire Napoléon; laissez-le frapper les Francais avec sa verge de fer; laissez-le emprisonner, fusiller, déporter tout ce qui lui fait ombrage; laissez-le faire une majesté et des altesses impériales, des maréchaux, des sénateurs héréditaires, et bientôt, n'en doutez pas, des chevaliers de l'ordre; laissez-le graver des fleurs de lis sur son écusson vide, etc. Ou la maison de Bourbon est usée et condamnée par un jugement de la Providence..., ou cette famille auguste doit reprendre sa place, et rien ne peut lui être plus utile que l'occasion passagère de Bonaparte, qui hâtera sa propre chute et rétablira toutes les bases de la monarchie sans qu'il en coûte la moindre défaveur au prince légitime. (Juillet 1802.) » Grande leçon et applicable en plus d'un temps! applicable surtout dans le nôtre, où ce qu'il y a à refaire, ce ne sont pas seulement des sénateurs héréditaires ou des chevaliers de l'or-

dre, ce n'est pas seulement un trône et une royauté; c'est un ordre, c'est une hiérarchie, c'est une base sociale, quelle qu'elle soit.

En tout, une chose me frappe dans la pensée politique de M. de Maistre, c'est son optimisme. J'entends aux époques d'adversité ; car lorsque viennent la prospérité et le retour, il s'attriste, il a vieilli, il ne sait plus applaudir du fond du cœur à cette Restauration dont il peut se vanter d'avoir été le prophète. Mais aux temps les plus difficiles, de 1791 à 1814, chaque page de sa correspondance porte empreinte l'inébranlable conviction d'un retour de fortune, que les événements éloignent, qu'ils n'empêcheront pas. Cet ambassadeur d'un roi à demi-détrôné, ami d'un autre roi exilé et proscrit, lui-même proscrit, exilé, ruiné, ne désespère pas. Les succès de Bonaparte, qui ne lui inspiraient ni la colère, ni l'injustice, ne lui inspirent non plus ni découragement, ni désespoir. Cette dynastie, surgie de la Révolution, a beau être grande, glorieuse, puissante au-delà de toute puissance et de toute gloire humaine, il sait qu'elle ne durera pas : « Les races nouvelles ne durent point sur la terre » (proposition, du reste, contestable, et que l'histoire même contemporaine dément). « La commission de Bonaparte est de rétablir la monarchie et d'ouvrir tous les yeux en irritant également les royalistes et les Jacobins ; après quoi, il disparaîtra lui ou sa race (juillet 1802)...» « Les affaires du Roi se feront toutes seules, et il remontera sur son trône au lieu d'y être porté par des entrepreneurs qui voudraient se faire payer (9 mars 1805).» Et même à la veille de la paix de Tilsitt : « Il y a quinze ans que j'étudie la Révolution française. Je me trompe peu sur les grands résultats, et jamais je n'ai trompé mon maître. Constamment je lui ai dit : *Tant que les Français supporteront Bonaparte, l'Europe sera forcée de le supporter...* Ce qui s'opère en ce moment ne peut être opéré que par une puissance illégitime.... Mais ce grand œuvre achevé, les instruments deviendraient nuisibles... Je ne puis m'empêcher de croire que j'ai deviné ce qui se fait aujourd'hui en ce monde, et le but vers lequel nous marchons ; je tire même de cette persuasion un argument des plus forts contre la probabilité d'une durée qui doit être pour le roi l'idée la plus triste et la plus choquante. ......Plions donc la tête, mais sans jamais laisser éteindre l'espérance. La révolution française, qui *va son train*, ressemble à la lance d'Achille qui avait la vertu de guérir les plaies qu'elle avait faites (24 juillet 1807). »

Une autre foi prophétique (et puissent nos neveux dire *prophéti-*

que !) de M. de Maistre était celle qu'il avait à une grande rénovation chrétienne de l'esprit européen. Celle-là non plus ne l'abandonne jamais. Quand sa première vision est accomplie dans l'ordre politique, il s'attriste, je le pense bien, de voir que l'autre ne s'accomplit pas encore dans l'ordre moral, et c'est là une des causes qui font que les événements de 1814 semblent à peine le réjouir. Il avait tout attendu en même temps et d'un seul coup ; les trônes se relèvent, mais l'Église ne se relève pas aussi vite. Les traditions révolutionnaires et philosophiques se perpétuent dans les monarchies restaurées ; Alexandre, qui vient de rétablir les Bourbons à Paris, dans un transport de fanatisme russe, chasse les Jésuites de Saint-Pétersbourg. Il s'attriste, mais il ne désespère pas. Il ne verra pas cette grande époque qu'il a si magnifiquement prévue dans ses *Considérations sur la France :*

.... Et incipient magni procedere menses.

Mais ses enfants la verront. « La main de la Providence se fait sentir visiblement.... Nous ne voyons encore rien, parce que jusqu'ici elle n'a fait que nettoyer la place ; mais nos enfants s'écrieront avec une respectueuse admiration : *Fecit mihi magna qui potens est !*..... Il se peut faire sans doute que la France souffre encore de grandes convulsions,

Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles,
Et de ses propres mains déchire ses entrailles.

Mais à la fin tout finira comme je vous l'ai dit (12 octobre 1815). »

« ..... Le mauvais principe fait bien ce qu'il peut pour nous étrangler, il n'oublie rien ; *il est en règle.* Cependant son divin antagoniste l'emportera. Il nous faudra du temps et des combats. Mais enfin nous vaincrons. Suivant toutes les apparences, je ne le verrai pas ; mais je dirai en mourant : *Spem bonam certamque domum reporto.* (29 mai 1819.) »

Hélas ! la génération qui a suivi M. de Maistre est déjà mûre, et nous sommes encore réduits comme lui à l'espérance. Dieu est plus patient que nous : il sait les jours et les heures. Ce que l'illustre écrivain attendait sous la forme d'une illumination presque soudaine, Dieu veut nous le donner peu à peu, nous l'instiller goutte à goutte, nous y faire arriver par degrés. Pour prendre courage, il nous faut un peu regarder en arrière. Nous ne sommes pas arrivés ; mais n'avons-nous pas fait du chemin ? Depuis le fond de l'abîme de 1793

n'avons-nous pas toujours péniblement monté, mais monté? M. de Maistre attendait le développement de la foi, un peu, ce semble, comme le contrecoup d'une révolution politique. Nulle révolution politique ne l'a opéré, toutes y aident un peu. Toutes, sans exception, nous ont fait faire un pas. Un pas en 1800, par l'Empire, qui nous a donné le concordat; un pas en 1814, par la Restauration, qui a mis la catholicité sur le trône; un pas en 1830 (ceci est remarquable), par l'hostilité même qui s'est produite contre l'Église, et par une réaction contre le caractère antichrétien de la révolution de Juillet; un pas en 1848, par la situation étrange qui s'est trouvée faite à la République française, plus catholique à beaucoup d'égards que ne l'avait été la monarchie. Ceci n'est point selon les prévisions de M. de Maistre, ni d'aucune tête humaine; ceci est peut-être selon l'ordre d'un grand dessein de Dieu. Nous aimons les choses qui se font vite et d'un seul coup; Dieu aime celles qui se font lentement et petit à petit.

Voici même un passage où M. de Maistre critique cette impatience humaine, en même temps que lui-même en éprouve et en trahit quelque chose : « Soyez bien sûre, que le parti satanique succombe, qu'il touche à sa fin et qu'il jouit de son reste » (ceci est bien l'espérance anticipée de l'homme impatient). « L'impatience nous est bien naturelle, puisque nous souffrons. Cependant il faut avoir assez de philosophie pour dompter les premiers mouvements; les minutes des empires sont les années de l'homme; nous donc qui ne vivons tout au plus que quatre-vingts minutes, dont il faut donner dix à l'enfantillage et dix au radotage, dès qu'une grande calamité dure vingt minutes, nous disons : *C'est fini.* Les esprits célestes qui entendent ces belles exclamations rient *comme des fous.* Or vous, madame, qui êtes aussi un esprit, malgré votre enveloppe grossière qui n'a jamais déplu à personne, vous permettrez bien, je pense, que je vous propose une petite expérience : Faites-vous prêter le volume du *Moniteur* où se trouve le discours de Robespierre, prononcé par ce digne homme le jour où fut prononcée la renonciation au culte. Reportez-vous par la pensée, dans ce moment et dans ce lieu où l'on croit entendre parler l'enfer, et supposez qu'un véritable esprit vienne vous dire à l'oreille : Ma cousine, sachez que dans huit ou neuf minutes, un cardinal fera son entrée à Paris, comme nonce *à latere.* Si vous ne lui aviez pas ri au nez, c'eût été uniquement par respect pour les anges. Et cependant, madame la

duchesse, rien n'était plus vrai. Un esprit qui viendrait vous dire aujourd'hui ce qui se passera dans vingt minutes vous étonnerait encore davantage ; je ne le verrai pas, mais vous le verrez, et vous aurez la bonté de vous rappeler le prophète allobroge. (28 mai 1819.) »

Nous voyons aujourd'hui que vingt minutes ce n'était pas assez. Nous avons fait deux ou trois pas pendant ces vingt minutes ; nous ne sommes pas arrivés encore. Comptons donc maintenant sur une bonne heure, et faisons passer la prophétie ainsi amendée à la génération suivante, à nos enfants et aux petits enfants de M. de Maistre.

Je me suis laissé entraîner ; je ne voulais pas montrer M. de Maistre par ce côté-là, ses livres en disent assez, et sa correspondance ne fait ici que confirmer ses livres. Une querelle pourtant et à ses livres et à sa correspondance.

Pourquoi M. de Maistre nous aime-t-il tant ? Pourquoi nous a-t-il ainsi gâtés ? Pourquoi nous a-t-il tant parlé de notre mission providentielle, à nous, Français ? Il a poussé à cet égard la prédilection, la bienveillance, la galanterie d'un étranger bien au delà, je crois, de la vérité ; et en cela il nous a rendu un mauvais service. Nous n'avions que de l'amour-propre, il nous a donné de l'orgueil. Non contents de louer nos qualités présentes, nous avons embouché la trompette pour célébrer la grandeur de notre passé. Nous nous sommes posés plus que jamais en fils aînés de la Providence, en instruments privilégiés dont il semble que Dieu puisse à peine se passer. Et cela nous a aidés, si je ne me trompe, à devenir un peu plus que nous ne l'étions, une pauvre nation ; nous nous sommes glorifiés dans nos misères, grâce au manteau glorieux qu'on a bien voulu jeter sur elles. M. de Maistre a été, à cet égard et en ce sens-là, notre premier flatteur. Il se plaît à nous encenser, à faire l'éloge de notre génie et de notre langue (admirable sans doute lorsqu'il s'en sert), il nous pardonne tout en faveur de nos services passés (hélas ! bien anciens : cela remonte aux Croisades) et de nos services futurs (hélas ! bien douteux) ; il nous justifie contre toute l'Europe d'avoir suivi, d'avoir aimé, d'avoir adoré Bonaparte qu'il déteste, la révolution qu'il déteste ; il parle de la France en amoureux qui excuse tout.

« Aucune nation de l'univers n'a subi une épreuve de corruption égale ni comparable à celle que la France a essuyée : partez de la

régence, reposez-vous sur l'enseignement philosophique d'un demi-siècle, arrivez à l'aimable révolution de vingt-cinq ou trente ans, et demandez-vous ce que serait toute autre nation, placée dans la même circonstance. Je m'étonne qu'il y ait une fibre saine dans tous ces cœurs français. On l'a jugée trop tôt d'ailleurs sous le rapport de la non-résistance... Il faut donner à ces 25 millions de volontés le temps de se reconnaître, de se décider, de s'unir ; qui sait ce qu'elles feront ? Quant à l'armée je vous ferais la question que j'adresse ici à beaucoup de monde. Croyez-vous, Madame, que si un homme s'attachait jusqu'à la mort à une coureuse, on s'avisât de le traiter de volage ; il me semble au contraire qu'il n'y aurait qu'une voix pour dire : *Voilà de la constance bien mal placée*. C'est tout à fait la même chose, Madame, l'armée française est fidèle par essence. (19 avril 1815, pendant les Cent-Jours.) »

« Nous jugeons sans nous en apercevoir les Français d'après nous-mêmes ; il n'y a pas d'idée plus fausse... Depuis quinze ans les Français sont élevés dans la crainte et l'amour de Bonaparte, etc., etc. (29 mai 1815.) »

Certes, dans l'étranger, qui, chassé de son pays par notre Révolution, ruiné par elle, plénipotentiaire inquiet d'une royauté tombée en disgrâce, trompé dans ses espérances de 1814 par les rigueurs du traité de Paris et par la catastrophe inouïe des Cent-Jours, à la veille de Waterloo et au milieu de la lutte la plus énergique de l'Europe contre Bonaparte, rendait ainsi justice à la France, la lavait ainsi, autant que possible, des crimes de la Terreur et des torts de Napoléon ; qui maintenait, comme il le fait vingt fois, à l'encontre de toutes les passions européennes, la dignité de la France, son droit à l'indépendance et au respect, sa mission par rapport à l'Europe, disons plus (car il va jusque-là), sa suprématie et sa primauté : il y avait, si ce n'était là que justice, un grand esprit d'équité et un bien parfait dégagement de ses propres inclinations et des passions qui l'entouraient ; s'il outrepassait la justice, une singulière prédilection, une bien affectueuse faiblesse pour notre nation. Nous aurions réellement mauvaise grâce à nous en plaindre. Et cependant, quand je vois à quel excès la pensée de M. de Maistre a été poussée, comme nous nous sommes monté la tête sur notre mission européenne, comme nous avons continué de plus belle à exalter notre prosélytisme qu'il exalte tant, et à l'exalter même en ce qu'il a de plus mauvais, à ne pas connaître et par suite à mépriser l'étranger (ce qui

était déjà un de nos défauts originaires), je ne puis m'empêcher de m'en prendre de quelques-unes de ces folies de langage à cet illustre et sincère adulateur de notre pays.

La modestie est, plus qu'on ne le pense, utile aux nations, et rien n'est pis pour un peuple que de se bercer de sa gloire passée et de se mettre à l'aise sous l'ombre d'un grand souvenir. L'Espagne, après avoir expulsé les Maures, a vécu ainsi sur son passé et est tombée dans cette décadence qui a suivi le règne de Charles-Quint. Après avoir expulsé les Français en notre siècle, elle s'est remise encore à vivre sur cet unique et glorieux souvenir, et ce glorieux souvenir lui a fait faire bien des fautes. Et nous, la gloire de l'Empire, pour avoir été le thème de nos faiseurs de phrases, n'a-t-elle pas contribué en quelque chose à nos erreurs, à nos fausses idées, à nos entêtements politiques? S'il n'y avait pas de rhéteurs au monde, le danger serait petit. Mais cette peste de rhéteurs nous environne; rhéteurs en vers, rhéteurs en prose; rhéteurs à l'Académie, rhéteurs à la tribune. Voilà les hommes qui font tourner à mal la gloire d'une nation. Il se trouve toujours par malheur des abbés Gioberti pour entêter un peuple de son *primato*, et voyez comme cet enthousiasme du *primato* a merveilleusement réussi à l'Italie! Ne parlons pas tant de notre *primato;* laissons les autres en parler. La gloire fait faire bien des sottises aux hommes et aux nations.

Mais puisque j'en suis à rendre fort injustement M. de Maistre responsable de ceux qui l'ont copié ou amplifié, il faut que je lui fasse une autre querelle. Il a enfanté une race de prophètes. Parce que son génie avait merveilleusement compris la nécessité d'une restauration et l'avait annoncée avec une conviction inébranlable, on l'a déclaré prophète ; je n'ai rien à dire à cela (quoique sur d'autres points les prévisions de M. de Maistre aient été démenties par l'événement) ; mais on a déclaré prophètes bien d'autres que lui ; les petits prophètes sont arrivés en masse à la suite du grand. Je ne parle pas ici, on le pense bien, de ces fabrications ridicules, dont la fausseté maladroite sautait aux yeux, et dans lesquelles le mot de l'énigme était toujours Louis XVII; j'aurais honte, à propos de M. de Maistre, de parler de telles pauvretés. Mais tout homme qui depuis soixante ans avait rêvé politique, qui avait été effrayé de l'avenir (et qui ne s'en est pas constamment, ou peu s'en faut, effrayé depuis soixante ans?), qui avait dit : *Où allons-nous ?* ou bien : *Comment cela finira-t-il?* ou bien encore : *En quel siècle vivons-nous ?* ou enfin : *Nous*

dansons sur un volcan, ou toute autre banalité pareille, qui a passé quelques milliers de fois par notre bouche à tous : cet homme s'est trouvé avoir prévu 1793, 1830, 1848, 1852, et je ne sais quoi encore. On l'a érigé en Isaïe ou en Ézéchiel; au moins en Sophonie ou en Habacuc. A ce compte, la réputation prophétique est facile à acquérir. Il n'y a qu'à prophétiser des catastrophes; elles s'accomplissent toujours tôt ou tard.

J'en reviens à mon sujet, lorsqu'il me reste à peine un peu d'espace pour en parler. Du reste, il n'est pas nécessaire d'en parler, il suffit de donner le livre et de le faire lire. Tout ce qu'il y a de charme dans cette lecture, tout ce qu'on aime à y trouver de l'homme à côté du grand écrivain, est chose qui ne peut passer dans un article, pas même par des citations à l'égard desquelles je suis depuis longtemps devancé. J'admirais beaucoup M. de Maistre; ce livre me l'a fait aimer. La simplicité de cœur et ce que j'appellerai l'esprit de tous les jours chez un homme d'une intelligence si haute et d'une sphère si abstraite, l'esprit de famille, l'esprit du monde, la liberté d'allure tout à fait opposée au *guindage* de la littérature catholique d'aujourd'hui, tout cela vous plaît, tout cela vous repose; tout cela vous satisfait; tout cela, dirais-je volontiers, vous fait admirer encore plus les grands ouvrages de M. de Maistre; car, en voyant cette ouverture d'esprit et de cœur, ce naturel, cette vérité, cette équité, cette impartialité, cette foi si franche, si peu affectée, si vive, si présente à tous les moments, vous comprenez plus que jamais que le beau langage des *Soirées de Saint-Pétersbourg* est tout autre chose que de la rhétorique; et on me rendra toujours service lorsqu'on me montrera le divorce entre la rhétorique et le génie. Nous n'avons pas gardé la correspondance de Gorgias ou d'Isocrate, et celle de M. Hugo ne nous a pas encore été révélée; mais je parierais bien que ni l'une ni l'autre ne ressemblait à celle de M. de Maistre.

Et puis, de grandes paroles et des paroles sensées, des mots pleins de finesse, comme ceux-ci :

« La politique est comme la physique. Il n'y en a qu'une de bonne. C'est l'expérimentale! (juillet 1802.) » Grand avis à nos politiques!

« L'honnête homme qui va à la messe est plus honnête homme que l'honnête homme qui n'y va pas. Mais le fripon qui y va est aussi plus fripon que le fripon qui n'y va pas. (14 février 1805.) »

« Je fais consister la prudence ou *ma* prudence bien moins dans l'art de cacher ses pensées que dans l'art de nettoyer son cœur, de

manière à n'y laisser aucun sentiment qui puisse perdre à se montrer. Si vous veniez à toucher ma poche par hasard, je n'en serais nullement inquiet, car vous ne sentiriez que mon mouchoir, mon lorgnon et mon portefeuille. Si je portais un poignard ou un pistolet de poche, il en serait autrement. Je tiens donc mes poches nettes ; mais je les tourne volontiers. (17 mai 1805.) »

« C'est un de mes premiers dogmes qu'il faut amuser les jeunes gens, afin qu'ils ne s'amusent pas. (14 mai 1806.) »

« Bonaparte fait écrire dans les papiers qu'il est l'*Envoyé de Dieu.* Rien n'est plus vrai... Bonaparte vient directement du ciel, comme la foudre. (24 juillet 1807.) »

« La femme n'est supérieure que comme femme; mais dès qu'elle veut *émuler* l'homme, ce n'est qu'un singe. (1808.) »

« Les préjugés ressemblent à des tumeurs enflammées ; il faut les toucher doucement pour éviter les meurtrissures. (30 novembre 1815.) »

« Il y a longtemps que j'ai écrit dans un livre de maximes : *L'unique antidote contre l'égoïsme, c'est le truïsme.* (6 septembre 1817.) » Etc., etc.

Cette publication complète M. de Maistre, et, au fond, nul grand écrivain ne nous est bien connu, tant que nous n'avons lu que ce qu'il a écrit pour le public. Ceci est l'autre côté, je ne dis pas le revers de la médaille. Sans les lettres de Cicéron, celles de Bossuet, celles de Fénelon, celles de Voltaire, combien ne nous tromperions-nous pas sur eux ? La publication des lettres est un jour d'épreuve pour les grandes mémoires. Elles peuvent y gagner beaucoup, beaucoup y perdre. Les lettres de Voltaire achèvent de le déshonorer ; les lettres de Bossuet et de Fénelon confirment leur gloire et la relèvent, parce qu'elles confirment et relèvent leur foi. C'est cette épreuve que le nom de M. de Maistre vient de traverser, et dans laquelle il n'a fait que grandir.

Maintenant, après avoir loué un grand génie, il y a toujours une précaution à prendre. Il faut se prémunir contre les imitateurs, ou au moins contre les écoliers. C'est une prévision dont il n'y a jamais trace dans les panégyriques. Mais je ne fais pas de panégyrique ; et ici la précaution est d'autant plus nécessaire que la rage de l'imitation est plus universelle. Tous tant que nous sommes de catholiques qui, à un jour quelconque, avons par malheur écrit une page dans un journal, nous sommes les disciples de M. de Maistre, et nous pouvons, certes, nous en faire honneur. Ses livres ont été pour nous,

pour moi du moins, une illumination véritable ; ils nous ont ouvert une voie nouvelle dont notre jeunesse ne se doutait pas. Nous nous sommes instruits à son école ; nous ne pouvions mieux faire : mais nous prétendons continuer notre maître, et c'est là une insupportable outrecuidance. La publication dont il s'agit aujourd'hui aura du moins, je l'espère, l'avantage de nous décourager. Elle nous montre, à certains égards, le secret de M. de Maistre ; et comme ce secret ne saurait être à notre usage, il faudra bien que nous prenions notre parti de ne pouvoir ressembler à un tel modèle.

Moins que personne, en effet, M. de Maistre n'est *continuable* : plus que personne il appartient à la sphère qui lui fut propre, au temps, au monde où il vécut. Il a trois grandes qualités que nous n'avons pas, ou, pour mieux dire, qui ne sont plus de ce monde. La première, c'est qu'il est gentilhomme, et aujourd'hui personne ne l'est, ou, si vous l'aimez mieux, bientôt personne ne le sera plus. Ce n'est pas parce que la noblesse est sortie des lois, cela fait peu de chose : c'est parce qu'elle sort des mœurs, et cela davantage chaque jour ; parce que non-seulement elle ne réclame plus des droits qui n'existent plus (cela est fort bien), mais parce qu'elle ne reconnaît plus des devoirs qui existeraient toujours, si elle le voulait. Le sentiment et aussi l'orgueil de ces devoirs est un des grands éléments de la pensée de M. de Maistre. « Qu'est-ce qu'une nation? dit-il. Le souverain et l'aristocratie. Il faut peser les voix et non les compter. Je ne sais combien tu as de domestiques ; mais, quand tu en aurais cinquante, je prendrais la liberté d'estimer leurs voix réunies un peu moins que la tienne... Cent boutiquiers de Gênes me feraient moins d'impression sur ce qui convient ou ne convient pas à leur patrie que la seule maison Brignole (22 décembre 1816). » Nous ne dirions plus cela ; nous aurions même grandement raison de ne plus le dire, et c'est justement pour cela qu'il ne faut pas que nous prétendions continuer M. de Maistre.

Une autre qualité par laquelle il est unique, ou, pour mieux dire, dernier, c'est celle d'homme du monde. Voilà peut-être en quoi nous, ses écoliers et ses imitateurs, nous différons le plus de lui. Ce grand écrivain, ce grand penseur, ce grand chrétien, est homme de salon ; il l'est à chaque pas, il l'est à chaque ligne, ouvertement et naïvement dans ses lettres, instinctivement dans ses livres. Comparez-le seulement à M. de Bonald, gentilhomme aussi, et qui aussi avait vu le monde. Combien cependant, chez celui-ci, il y a plus de

l'homme de lettres proprement dit, du maître d'école, du philosophe par état, du publiciste de profession, du journaliste? A cette aptitude que nous méprisons trop, remarquez en lisant leur correspondance, combien M. de Maistre doit de supériorité, de dégagement d'esprit, de liberté et d'impartialité dans le point de vue, d'originalité dans la parole et dans la pensée! Ceci ne peut pas s'analyser, mais doit se sentir. Si M. de Maistre eût été professeur dans quelque université d'Italie ou d'Allemagne, docteur en théologie en un séminaire quelconque, il eût écrit certainement de magnifiques choses. Il n'eût pas écrit les *Soirées de Saint-Pétersbourg* ni le livre *Du Pape*, tels qu'ils sont, avec l'originalité, la saillie, la verve, la liberté d'esprit qui s'y trouve. Je ne l'ai jamais lu sans voir des manchettes de dentelles au bout de sa plume. Voilà encore ce qui nous manque, nous, dont l'enfance a vu se fermer les derniers salons; nous, pour qui la vie sociale, comme la comprenait le XVIIIe siècle, est un mythe inexpliqué que nous avons le tort de dédaigner; nous, qui pouvons être fort éloquents à la tribune ou dans un journal, ou dans notre cercle, ou à notre estaminet, ou dans notre club, qui avons tous les genres d'esprits, sauf l'esprit du monde, par cette raison toute simple que l'esprit du monde n'est plus de ce monde.

Et enfin, M. de Maistre était royaliste. N'y a-t-il plus de royaliste, me dira-t-on? Non, il n'y en a plus. Le mot a disparu ou à peu près de la langue, preuve que la chose disparaît aussi. Il y a des légitimistes, je le reconnais; mais c'est tout autre chose, et ce changement de mot, cette introduction d'un terme barbare, inconnu il y a vingt et un ans, me paraît quelque chose de très-significatif. Le royaliste n'était pas l'homme d'une idée; c'était l'homme d'une tradition, disons mieux, l'homme d'une affection et d'un devoir. Il ne faisait pas de la politique savante et raisonnée; il ne discutait pas à perte de vue sur l'organisation et sur l'intérêt social; mais il savait à qui sur la terre il devait son culte, son obéissance, ses biens, son sang, sa vie; et il payait sa dette. Il n'était point philosophe; il n'était que *loyal* dans le sens féodal que la langue anglaise a conservé à ce mot. Le légitimiste est le partisan honorable, sincère, dévoué, je le sais bien, d'un principe, d'une théorie, d'une idée politique; il a réfléchi, il a étudié, il a trouvé que cela est bon, et il le soutient. On ne peut mieux faire. C'est le disciple convaincu d'une école digne de tous les respects: et cependant j'aimais mieux le royaliste son

grand-père, qui n'était, lui, le disciple d'aucun maître, mais le chevalier de son seigneur, qui ne combattait pas pour un roi principe, mais pour un roi homme. Il y a et beaucoup, malgré la profondeur du publiciste et du philosophe, de ce royaliste-là dans M. de Maistre. Il ne raisonne pas la maison de Savoie autant qu'il l'aime ; il lui est dévoué par le cœur, indépendamment de toutes les convictions de son esprit. « La main du Roi vient enfin de signer notre spoliation... Le père commun a cru bien faire.... Après lui avoir sacrifié nos biens et nos personnes, notre devoir est de lui sacrifier encore les révoltes de cœur, et de le servir avec un redoublement de zèle digne de nous ; car le roi trompé n'est pas moins notre Roi (29 mai 1819). » Tout le monde n'écrit pas cela aujourd'hui.

Quant à moi, qui suis un regrettant du passé beaucoup plus qu'un espérant de l'avenir, qui ne prends pas si aisément mon parti des belles et des grandes choses qui finissent, je révère en M. de Maistre le dernier type du gentilhomme, de l'homme du monde, et de ce que j'appelle le royaliste. Pour nous consoler, il nous reste, il est vrai, la démocratie, les clubs, les cigares et la liberté républicaine, qui nous permet tout, en fait d'opinion, même d'être *légitimiste*. Je ne suis pas de ceux qui trouvent l'échange flatteur ; je suis de ceux, au contraire, dont le cœur se serre le plus au souvenir de ce passé qui se fermait lorsque nos yeux commençaient à s'ouvrir. Il faut cependant nous tenir au peu que nous avons, ne pas prendre modèle trop au-dessus de nous, et comprendre qu'il manque, même aux plus spirituels d'entre nous, deux ou trois des éléments du génie de M. de Maistre pour ajouter un chapitre aux *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

Un mot aux éditeurs de ce beau livre. Quelques notes ne pouvaient-elles pas nous expliquer certaines énigmes politiques ou historiques que présente le texte de M. de Maistre ? et même nous traduire le latin, l'anglais, le grec que M. de Maistre cite à ses doctes correspondants ? Nous sommes au monde tant d'ignorants et d'ignorantes que les savants éditeurs pouvaient bien nous compter pour quelque chose.

Fr. de Champagny.

UNE CONFESSION PUBLIQUE.

L'âme a sa pudeur aussi bien que le corps, et la plus sincère ne peut souffrir d'être exposée toute nue aux regards des hommes. La pudeur du corps ne peut même s'expliquer que par celle de l'âme : qu'espérons-nous, en effet, cacher à la pensée de ceux qui nous regardent quand nous ne cachons à leurs yeux qu'un corps tout semblable aux autres corps? Mais le corps est le serviteur de l'âme, l'âme se couvre de voiles, et le serviteur fait comme son maître.

La beauté de l'âme ne se montre point au grand jour ; et sa beauté la plus touchante, c'est la modestie que le grand jour blesse, altère, efface entièrement, comme fait le soleil des couleurs les plus tendres. Mais, ainsi que la beauté du corps est devinée à travers les voiles qui la couvrent, ainsi, sans le vouloir et sans même le savoir, la beauté de l'âme se révèle à travers les actions et les paroles. Une tendre mère ne songe point à se parer de sa tendresse, mais de son enfant ; elle ne dit pas : Toutes mes pensées sont pour lui, mais elle parle de lui sans cesse et avec une complaisance qui se trahit aux yeux les plus inattentifs ; elle ne dit pas : Je l'aime plus que ma vie, mais elle lui dévoue sa vie.

L'âme a sa laideur comme elle a sa beauté ; la honte l'empêche de laisser voir l'une, comme la modestie lui défend de montrer l'autre. La laideur de l'âme, que la Théologie appelle le péché, doit être cachée avec encore bien plus de soin que les plaies du corps. Les blessures dans lesquelles les plaies de l'âme ont leur origine ne peuvent devenir glorieuses que lorsqu'elles sont tout à fait cicatrisées, car la gloire ne peut jamais être de les avoir reçues, mais de les avoir fermées et guéries.

Il faut donc, quel que soit son état, il faut donc que l'âme se cache, mais il faut qu'elle se cache en Dieu. Si elle est belle, ce n'est pas

pour elle-même : comme la beauté du corps est faite pour plaire à nos yeux, ainsi la beauté de l'âme est faite pour réjouir le regard de Dieu. Si, au contraire, elle est défigurée par quelque blessure, si elle est couverte de plaies, il faut que le médecin ferme ces plaies et rende à l'âme, faite à l'image de Dieu, sa beauté originelle ; et le médecin de l'âme, c'est Dieu.

L'âme se cache en Dieu par la confession dont Jésus-Christ a fait un sacrement qu'il a appelé la Pénitence et que l'Église veut que nous recevions avant de demander les autres[1] ; la première condition pour obtenir les grâces extraordinaires de Dieu, c'est d'être dans son intimité.

La confession doit être secrète. Dieu qui aime par dessus tout la pureté, n'a pas pu instituer un sacrement contraire à la pudeur de l'âme, à la pudeur, cette sentinelle avancée qui défend l'âme contre toute surprise des pensées mauvaises et même contre toute approche des pensées dangereuses. La confession, par laquelle nous dépouillons volontairement devant Dieu notre âme des voiles qui la cachent aux regards indiscrets des hommes, doit ménager la pudeur. « Elle doit, dit le cardinal de la Luzerne, être faite secrètement et à « voix tellement basse, qu'elle ne soit entendue que du confesseur. « Entre le coupable et son juge il ne faut pas de témoin..... [2] » Pourquoi des témoins, en effet, à un tribunal où nous sommes les justiciables consentants, volontaires, et, plus souvent encore, les justiciables empressés de Dieu ?

Cependant les fautes que nous avons à confesser ont peut-être été commises publiquement, peut-être ont-elles rempli le monde de scandale..... Dans la société civile, le crime devenu public, même bien longtemps après sa perpétration et contre la volonté de son auteur et malgré tous les soins qu'il avait pris pour en assurer le secret, appelle une expiation publique. Il en est ainsi dans la société religieuse : la réparation du scandale doit être publique comme le scandale qu'elle veut effacer. *Publicè peccantes*, dit le Concile de Trente, *publicè pœniteant*[3]. Et cette publicité de la pénitence a été

[1] Il n'est fait d'exceptions que pour le Baptême et l'Extrême-Onction, pour le nouveau-né et pour le moribond. Mais ces exceptions confirment la règle, et c'est l'impossibilité absolue de la confession qui seule dispense de la confession.

[2] *Considérations sur divers points de la morale chrétienne.* Sur la Pénitence.

[3] « Quando... ab aliquo publice et in multorum conspectu crimen commissum « fuerit, unde alios scandalo offensos commotosque fuisse non sit dubitandum;

quelquefois jusqu'à la publicité de la confession qui est le commencement de la pénitence. Des ménagements excessifs ne sont plus dus à la pudeur d'une âme qui n'a pas craint de donner au monde le spectacle de ses débordements. Et d'ailleurs, dût la pudeur de cette âme en recevoir une atteinte cruelle, un intérêt bien supérieur, celui de tant d'âmes mises en péril par le scandale, demande, et l'équité ordonne que celui qui a fait le mal le répare.

Saint Augustin a eu ce difficile courage. Pour être publiques, ses *Confessions* n'en sont pas moins des confessions véritables. Elles ont toutes les qualités qu'exigent les anciens théologiens [1]. Elles sont l'accusation, elles ne sont pas la glorification du péché.

Puisque les lettrés du dernier siècle et surtout ceux du nôtre n'ont pas craint de rappeler, à propos d'autres *Confessions*, ce grand nom de saint Augustin, puisque le rapprochement des *Confessions* de saint Augustin et des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau est aujourd'hui un lieu commun en littérature, je veux signaler ici entre l'aveu de cet ancien pécheur qui dit à Dieu : Je suis le plus misérable des hommes, jugez-moi, Seigneur, selon la grandeur de votre miséricorde, — et ce monument qu'un philosophe a élevé à son orgueil, et où il dit à Dieu : *Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus..... Que chaque homme découvre son cœur et te dise, s'il l'ose :* JE FUS MEILLEUR QUE CET HOMME-LA... Juge-moi selon ta justice ! — je veux signaler ici une seule contradiction qui renferme et qui explique toutes les autres : toutes les qualités que les anciens théologiens exigeaient de la confession, sont les qualités même des *Confessions* de saint Augustin, à ce point qu'on pourrait se demander si la règle a été faite sur un si beau modèle ou si ce grand génie s'est soumis humblement et simplement à la règle ; toutes ces qualités, toutes, manquent aux *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, *simplex, humilis, pura, nuda et discreta, libens, verecunda, integra, lacrymabilis,*

« huic condignam pro modo culpæ pœnitentiam publice injungi oportet ; ut quos « exemplo suo ad malos mores provocavit, suæ emendationis testimonio ad rectam « revocet vitam. » CONCIL. TRIDENT., Sess. XXIV; *Decretum de reformatione*, cap. VIII.

[1] Ces qualités ont été résumées dans ces quatre vers :

Sit simplex, humilis confessio, pura, fidelis,
Atque frequens, nuda et discreta, libens, verecunda,
Integra, secreta et lacrymabilis, accelerata,
Fortis et accusans, et sit parere parata.

fortis et accusans, parere parata, et tous les défauts contraires sont les vices les plus saillants de ce livre où l'orgueil d'un homme lâche, menteur, ingrat, libertin, voleur, dénaturé, presque parricide, se drape dans ses crimes.

Étrange destinée que celle de l'orgueil ! La vertu seule pourrait le justifier, si quelque chose pouvait le justifier, si nous pouvions tirer de nous-mêmes quelque chose que nous ne dussions point rapporter à Dieu. Mais où il est, la vertu n'est plus. Si nous considérons l'état de notre âme quand il y règne, l'orgueil ne peut rien légitimer qu'un sentiment tout opposé à lui-même. Notre orgueil, si nous savons bien en comprendre la nature et le caractère, doit faire notre confusion et notre honte.

Mais nos vices ont comme nous l'instinct de leur conservation. Ne pouvant vivre avec la vertu, l'orgueil s'attache à des objets pour lesquels il ne semblait d'abord pas fait. De là le scandale des confessions publiques qui ne sont point inspirées par une véritable humilité. Celui qui se confesse (je ne peux pas dire le pénitent) ne rougit point, mais il couvre de rougeur et de honte les témoins de sa confession.

C'est là du moins l'impression produite en moi par une confession publique à laquelle je viens d'assister, par la lecture de trois volumes qui forment la suite d'un même récit, dont le premier a été livré à la publicité, il y a deux ans, et le dernier, il y a quinze ou vingt jours, autobiographie que son auteur a intitulée : *Les Confidences*, — *Raphaël*, — *les Nouvelles Confidences.*

Les Confidences, *Raphaël*, *les Nouvelles Confidences*, ne sont que les trois parties d'un même livre. Le dernier mot de la dernière page des *Confidences*, est celui-ci : « Voyez *Raphaël.* » L'autobiographe a senti dans son cœur une protestation suprême de sa pudeur vaincue et mourante, contre cette seconde partie de sa confession, et ne voulant pas en répudier la triste gloire, n'osant pas non plus l'accepter tout à fait, il a imaginé, en conservant à son récit la forme autobiographique, de placer en tête cet avis, peut-être superflu : « Le vrai nom de l'ami qui a écrit ces pages n'était pas Ra-
« phaël. » C'est une fantaisie dont je ne me plains pas : elle a du moins, quoique j'eusse préféré le choix de tout autre nom, elle a pour moi ce mérite de me mettre encore plus à l'aise, pour dire ici ce que j'ai résolu de dire des *Confidences*, de *Raphaël* et des

Nouvelles Confidences qui reprennent le récit où *Raphaël* l'a laissé.

J'ai nommé tout à l'heure saint Augustin et Jean-Jacques Rousseau. Je n'ai pas besoin de m'excuser d'avoir fait ce rapprochement : tout le monde l'avait fait avant moi, et particulièrement Raphaël dans le *Préambule* de ses *Nouvelles Confidences :* « Je suis ce que furent, au « génie et à la vertu près, saint Augustin, Jean-Jacques Rousseau, « Châteaubriand, Montaigne, tous les hommes qui ont interrogé si-« lencieusement leur âme, et qui se sont répondu tout haut, pour que « leur dialogue avec eux-mêmes fût aussi un entretien avec leur « siècle ou avec l'avenir. (Pag. 6.) » Mais cet entretien avec leur siècle et avec l'avenir, a eu ceci de commun chez les deux premiers, qu'ils l'ont appelé *Confessions ;* le troisième l'a appelé *Mémoires*, le dernier l'a appelé *Essais*. Aucun d'eux ni personne au monde avant Raphaël, n'avait appelé *confidences* un entretien avec les contemporains et avec la postérité. Rousseau lui-même a montré dans tout le cours de cet entretien un assez grand respect de la langue, et il n'a pas voulu outrager le bon sens dès l'intitulé de son livre.

Si je demande une définition de la *confidence* à cette sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, à la préparation de laquelle Raphaël a concouru, j'y lis : « CONFIDENCE. Communication d'un secret [1]. »

Pourquoi Raphaël a-t-il *communiqué ses secrets* à son siècle et à l'avenir? Qu'il me soit permis d'écarter d'abord cette raison qu'il allègue lui-même de cette confidence universelle, et qu'il tire de ces embarras que Juvénal [2] a résumés en trois mots, *res angusta domi.*

J'aurais sans doute beaucoup à dire sur cette source féconde des

[1] Raphaël ne prévoyait pas qu'il communiquerait un jour ses secrets à son siècle et à l'avenir, lorsqu'il écrivait ces vers :

Le poëte est semblable aux oiseaux de passage
Qui ne bâtissent point leurs nids sur le rivage,
Qui ne se posent point sur les rameaux des bois;
Incessamment bercés sur le courant de l'onde,
Ils passent en chantant loin des bords, et *le monde*
Ne connaît rien d'eux que leur voix.

(LE POÈTE MOURANT.)

Son biographe qui ne prévoyait guère non plus les *Confidences*, disait, il y a quinze ans, que Raphaël, « comme tous les grands poëtes, a pris pour devise cette « maxime du sage : *Cache ta vie;* et c'est seulement, ajoutait-il, en relisant ses « poëmes avec amour, que se peuvent découvrir çà et là quelques notes éparses « sur la jeunesse du grand poëte. » (M. JULES JANIN, *Dictionnaire de la Conversation*, t. XXXVI, p. 152.)

[2] Raphaël attribue à Horace cette définition : « Il était, en ce temps de sa vie,

inspirations de nos grands auteurs à la mode. Mais le mérite de s'être affranchi de toutes les convenances ne donne pas encore à Raphaël le pouvoir d'en délier les autres. Une confidente de Raphaël, la postérité, aura peut-être des reproches sévères à lui adresser : les contemporains doivent se taire, accueillir ou repousser un livre pour ce qu'il est en lui-même, bon ou mauvais, agréer ou condamner des *confidences*, selon leur opportunité et selon le degré de respect qu'elles conservent pour ce qui doit toujours être respecté.

Raphaël est depuis vingt ans mêlé aux affaires publiques de son pays. Qu'il croie devoir donner à ses concitoyens des explications sur ses actes, sur ses paroles, sur les sentiments qui l'ont dirigé, sur les motifs qui ont déterminé ses évolutions successives, c'est tout naturel et fort légitime. Un jour il a publié un mémoire justificatif sous le titre ambitieux d'*Histoire de la Révolution de* 1848. On a pu opposer au roman historique les documents historiques, au témoignage d'un seul les souvenirs de tous, on a pu rendre aux circonstances atténuantes pour lesquelles Raphaël plaidait, leur caractère aggravant; personne n'a pu avoir même la pensée de contester l'évidente opportunité du mémoire justificatif d'un accusé.

Mais les *Confidences* ne découvrent point le côté secret des affaires publiques, ni même, ce qui serait déjà bien différent, le côté secret de la vie d'un homme public. Elles s'arrêtent précisément au jour où elles pourraient prendre la parole, au jour où Raphaël livrant à la publicité ses premières *Méditations poétiques*, a commencé par là d'appartenir au public. Elles ouvrent à la foule l'inviolable domaine de la famille, elles lui livrent ce qui n'appartient qu'à la plus étroite intimité, les doux épanchements du foyer domestique ; elles lui font tout haut, par le journal et par le livre, la confidence d'autrui.

Il faut ici peser scrupuleusement chaque mot. Raphaël a établi une distinction que je n'ai pas bien comprise, et qui est pleine d'embûches auxquelles je pourrais me laisser prendre. Ce qu'il crie à la foule de toute la force de ses poumons, il ne le dit pas à un lecteur, il ne le glisserait pas même à voix basse dans l'oreille et dans le cœur

« aussi pauvre et aussi enchaîné que moi par cette gêne si cruellement définie par « Horace : *Res angusta domi!* » (*Raphaël*, LIX.)

Sur ce point comme sur tant d'autres, la mémoire de Raphaël est en défaut. C'est Juvénal qui a dit (Sat. III, v. 164 et 165) :

« Haud facile emergunt, quorum virtutibus obstat
« Res angusta domi. »

sympathique et discret d'un ami. « C'est qu'un ami, dit-il, c'est quel-« qu'un, et que le public ce n'est personne. (*Nouvelles Confidences.* « Préambule.) » Et il ajoute : « C'est qu'un ami est un confident et « que le public est une fiction. » Or ces *Confidences*-là ne veulent point de confident.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la publication des deux premiers volumes et la publication du troisième, voici ce qui est arrivé. Ces *Confidences* étant tombées dans les mains d'un publiciste éminent, celui-ci pensa qu'un livre n'était point une lettre, qu'un imprimé n'était point un manuscrit, que les principes de discrétion qu'il aurait suivis à l'égard d'une lettre trouvée, ne pouvaient pas recevoir ici leur application, qu'enfin il lui était permis d'ouvrir et de lire. Il ouvrit et lut. Il ne s'est jamais exercé à supporter patiemment les outrages au bon sens, aux bonnes mœurs, à la société, à Dieu. Ce qu'il pense des mauvaises actions et des mauvais livres, il ne sait pas le garder pour lui-même, il le dit tout haut et avec un grand retentissement. Les *Confidences* qui sont un acte aussi bien qu'un livre, avaient deux fois droit aux flagellations de sa plume éloquente. Sa justice ne s'est point fait attendre.

Aujourd'hui Raphaël proteste : « ...... Vous m'accusez de violer le « mystère devant vous ? Vous n'en avez pas le droit : je ne vous con-« nais pas, je ne vous ai rien confié personnellement, à vous ; vous « êtes un indiscret qui lisez ce qui ne vous est pas adressé. Vous « êtes *quelqu'un*, vous n'êtes pas le public ; que me voulez-vous ? Je « ne vous ai pas parlé, vous n'avez rien à me dire, et je n'ai rien à « vous répondre. (*Nouvelles Confidences*. Préambule.) »

Ainsi, ces *Confidences* ont été écrites, imprimées deux fois, publiées deux fois, d'abord dans un *journal immensément répandu* (c'est la préface des *Confidences* qui le dit), puis en volumes ; elles ont été annoncées, prônées, vantées, à la première, à la troisième et à la quatrième page des journaux ; les invitations au public de les lire se sont étalées du haut en bas de chaque journal pour être bien assurées de rencontrer quelque part les yeux et l'attention du public, et tout cela a été fait sans doute pour que le public tout entier les lise, mais pour que personne n'en connaisse rien ! A celui qui se rappelle ce que Raphaël a dit, ce que Raphaël a publié de sa mère si chrétienne, et qui en témoigne son douloureux étonnement, Raphaël jette vivement cette parole pour lui fermer la bouche : Vous êtes un indiscret !

Je vous comprends, Raphaël : le calcul est habile. Celui qui vous parlera de votre ami l'abbé Dumont, de vos sœurs, d'Elvire à qui les *Confidences* ont restitué son vrai nom, de votre sainte mère, avec la même liberté dont vous avez usé le premier en parlant *au public* de ces objets de vos affections, et qui perdra par là le droit de vous reprocher cette liberté dont il use à votre exemple, celui-là est du *public* à qui vous avez fait vos confidences, et ce qu'il a entendu était dit pour lui. Mais cet autre dont l'âme a conservé sa pudeur que vous blessez, et qui vous le reproche, *a lu ce qui ne lui était pas adressé;* il est *quelqu'un*, et vous lui dites fièrement : *Que me voulez-vous?*

Eh bien, au risque d'être traité de *quelqu'un*, je crois qu'un livre, fût-ce un livre de confidences, qui est exposé au grand jour de l'annonce, de la réclame, et, s'il se peut, de la vente, appartient à chacun aussi bien qu'à tous, que chacun a le droit de dire : Voilà un pauvre livre ! et que chacun a parfois le devoir de dire : Voilà un livre détestable ! et d'avertir ceux qui ne l'ont pas encore lu : Ne le lisez pas ; vous n'avez rien à y gagner, pas même le divertissement de votre esprit ; vous avez tout à y perdre, tout, jusqu'au goût que vous aviez conservé pour les premiers vers de l'auteur.

J'ai lu *les Confidences,* et je viens recommander aux lecteurs du *Correspondant* qui ne les ont point encore lues de relire le premier volume des *Méditations poétiques* et de s'en tenir là.

Tous ceux qui liront *les Confidences* y perdront leur enthousiasme, leur admiration, leur sympathie, leur goût même pour *les Méditations poétiques* et pour quelques beaux passages des *Harmonies poétiques et religieuses,* qui rappellent *les Méditations.*

Ceux qui liront *les Confidences* ne pourront plus relire ces beaux vers :

Pour moi, soit que ton nom ressuscite ou succombe,
O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe !
Plus la nuit est obscure et plus mes faibles yeux
S'attachent au flambeau qui pâlit dans les cieux !
Et quand l'autel brisé que la foule abandonne
S'écroulerait sur moi !... temple que je chéris,
Temple où j'ai tout reçu, temple où j'ai tout appris,
J'embrasserais encor ta dernière colonne,
Dussé-je être écrasé sous tes sacrés débris !

(Liv. III. Cinquième Harmonie. HYMNE AU CHRIST. *A M. Manzoni.*)

Dans un de ces entretiens où Raphaël et Julie-Elvire « parlent de « Dieu, — ainsi que Raphaël le dit de Jean-Jacques Rousseau et de « madame de Warens, — parlent de Dieu en entrecoupant de fous « rires et de caresses enfantines ces théologies enjouées » (*Raphaël*, XLII), Julie dit à Raphaël, qui le répète aujourd'hui complaisamment : « C'est au Dieu de votre mère et de ma nourrice que je ne « crois plus ; ce n'est pas au Dieu de la nature et des sages... Vous « avez été élevé par une mère pieuse, au sein d'une famille chré- « tienne ; vous y avez respiré avec l'air les saintes crédulités du « foyer ; on vous a mené par la main dans des temples ; on vous a « montré des images, des mystères, des autels ; on vous a enseigné « des prières en vous disant : « Dieu est là qui vous écoute et qui « vous répond » ; vous avez cru, car vous n'aviez pas l'âge d'exa- « miner. Plus tard, vous avez écarté ces hochets de votre enfance « pour imaginer un Dieu moins puéril et moins féminin que ce Dieu « des tabernacles chrétiens. Mais le premier éblouissement est resté « encore dans vos yeux ; le jour que vous avez cru voir était mêlé, « à votre insu, du faux jour dont on vous a fasciné en entrant dans « la vie ; il vous est resté deux faiblesses de l'intelligence : le mys- « tère et la prière. Il n'y a point de mystère, affirma-t-elle d'une « voix plus solennelle ; il n'y a que la raison qui dissipe tout mys- « tère ! C'est l'homme fourbe ou crédule qui a inventé le mystère ; « c'est Dieu qui a fait la raison. Et il n'y a point de prière, poursuit- « elle plus tristement ; car dans une loi inflexible, il n'y a rien à « fléchir, et dans une loi nécessaire il n'y a rien à changer. » (*Raphaël*, XXX.)

En ces jours mêmes où Raphaël et Julie appelaient ainsi le mystère et la prière *deux faiblesses de l'intelligence*, Raphaël, encore inconnu, écrivait sa méditation sur L'HOMME, *à lord Byron*, et après avoir tour à tour admiré la grandeur de l'homme et sondé l'abîme de sa misère, il s'écriait :

Ni si haut, ni si bas ! simple enfant de la terre,
Mon sort est un problème et ma fin un mystère ;
Je ressemble, Seigneur, au globe de la nuit,
Qui, dans la route obscure où ton doigt le conduit,
Réfléchit d'un côté les clartés éternelles,
Et de l'autre est plongé dans les ombres mortelles.
L'homme est le point fatal où les deux infinis
Par la toute-puissance ont été réunis.

A tout autre degré, moins malheureux peut-être,
J'eusse été... mais je suis ce que je devais être;
J'adore sans la voir ta suprême raison.....

En ces mêmes jours, il écrivait sa méditation sur LA PRIÈRE, où, s'étonnant du silence de la nature, qui n'a pas de voix pour louer le Créateur (il était bien loin alors du panthéisme), il disait :

Mais ce temple est sans voix. Où sont les saints concerts
D'où s'élèvera l'hymne au roi de l'univers?
Tout se tait; mon cœur seul parle dans ce silence.
La voix de l'univers, c'est mon intelligence.
Sur les rayons du soir, sur les ailes du vent,
Elle s'élève à Dieu comme un parfum vivant,
Et donnant un langage à toute créature,
Prête, pour l'adorer, mon âme à la nature.
Seul, invoquant ici son regard paternel,
Je remplis le désert du nom de l'Éternel;
Et celui qui, du sein de sa gloire infinie,
Des sphères qu'il ordonne écoute l'harmonie,
Écoute aussi la voix de mon humble raison,
Qui contemple sa gloire et murmure son nom.

En ces mêmes jours, adressant sa méditation sur LE GÉNIE, *à M. de Bonald,* il lui exprimait ainsi son enthousiasme :

Mais quoi! tandis que le génie
Te ravit si loin de nos yeux,
Les lâches clameurs de l'envie
Te suivent jusque dans les cieux!
Crois-moi, dédaigne d'en descendre,
Ne t'abaisse pas pour entendre
Ces bourdonnements détracteurs.
Poursuis ta sublime carrière,
Poursuis : le mépris du vulgaire
Est l'apanage des grands cœurs.

. . . .
. . . .

Secouant ses antiques rênes,
Mais par d'autres tyrans flatté,
Tout meurtri du poids de ses chaînes,
L'entends-tu crier : *Liberté!*
Dans ses sacriléges caprices,
Le vois-tu, donnant à ses vices
Les noms de toutes les vertus,
Traîner Socrate aux gémonies,

Pour faire en des temples impies
L'apothéose d'Anytus ?

De tous les ennemis de Raphaël, aucun n'eût osé imaginer de l'origine de ces vers ce qu'il en raconte lui-même.

Julie lui avait demandé de composer une ode qu'elle adresserait en son nom à M. de Bonald : « J'écrivis, dit-il, cette ode en une « nuit. Je la lus, le matin, sous un châtaignier de la montagne, à « celle qui me l'avait inspirée. Elle me la fit relire trois fois. Elle la « copia, le soir, de sa main légère, mais ferme. Ses caractères glis- « saient comme l'ombre des ailes de ses pensées sur le papier blanc, « avec la rapidité, l'élégance et la limpidité du vol de l'oiseau dans « l'air. Le lendemain elle l'envoya à Paris. M. de Bonald lui répon- « dit des choses de bon augure sur mon talent. Ce fut l'origine de « mes relations avec cet excellent homme, dont j'admirai et je chéris « toujours depuis le caractère sans partager les doctrines théocra- « tiques. Mon adhésion à ses symboles que j'ignorais, n'avait été « qu'une complaisance à l'amour. » (*Raphaël*, XXXIII.)

Si ce que Raphaël raconte ici, un autre l'eût supposé, Raphaël, justement blessé, lui eût demandé : Qui vous a donné le droit de passer ainsi de la critique de mes livres à l'appréciation de mon caractère et, par une conjecture odieuse, de me représenter comme un malhonnête homme ?

La malveillance la plus acharnée et la moins scrupuleuse sur le choix des moyens, aurait-elle cependant, même assurée de n'être point démentie, aurait-elle jamais conçu la pensée de dire : Cette méditation du Lac n'est point le souvenir d'un doux échange de paroles pures et de tendres serments, mais le souvenir d'une double tentative de suicide ! Raphaël et Julie, dans une heure telle que le ciel même n'en a pas de semblables, Raphaël et Julie sentant que la terre n'avait rien de plus à leur donner, le ciel rien de plus à leur promettre, ont voulu mourir ensemble ! Huit fois Raphaël enlaça autour de son corps et de celui de Julie les cordes d'un filet qui se trouva sous sa main. Il souleva Julie pour la précipiter avec lui dans les flots... Mais la sentant s'évanouir dans ses bras par l'excès du bonheur de mourir ensemble, il eut horreur de l'idée d'abuser de cet évanouissement pour l'entraîner dans le tombeau commun qu'elle avait demandé... Faiblesse qu'elle lui reprocha amèrement dans son cœur quand elle fut revenue au sentiment de la réalité ! (*Raphaël*, XXXV.)

On voit ce qu'était en ce temps-là déjà, s'il faut en croire son récit d'aujourd'hui (et je vais m'expliquer tout à l'heure sur le degré de confiance qu'on doit lui accorder), on voit ce qu'était le chrétien. Il me reste à montrer ce qu'était le poëte.

« Elle avait fini, — dit-il en parlant de Julie, et Julie c'est Elvire, « — elle avait fini par me faire avouer que j'avais écrit quelquefois « des vers ; mais je ne lui en avais jamais montré. Elle paraissait « aimer peu, au reste, cette forme artificielle et arrangée du langage « qui altère, quand elle ne l'idéalise pas, la simplicité du sentiment « et de l'impression. Sa nature était trop soudaine, trop profonde et « trop sérieuse pour se prêter à ces formalités, à ces contours et à ces « lenteurs de la poésie écrite. Elle était la poésie sans lyre. . . .
« . . . .

« . . . .
« . . . Ces vers lui parurent seulement l'émanation instantanée « et isolée du sentiment que j'avais pour elle. Elle les loua, elle ne « m'en reparla plus. Elle aimait mieux nos entretiens naturels, et « même nos silences rêveurs l'un près de l'autre, que ces jeux de « l'esprit qui profanent l'âme plus qu'ils ne l'expriment. » (*Raphaël*, XXXII.)

N'avez-vous point songé, Raphaël, en écrivant ces choses, que vous avez été longtemps, qu'il dépendait de vous de rester toujours le poëte préféré de cette jeune génération qui est née à la même heure que vos premiers vers ? Entre tous les souvenirs de notre jeunesse studieuse, vous nous ravissez cruellement les plus doux. Nous ne pouvons plus admirer, nous ne pouvons plus aimer, nous ne pouvons plus répéter ces chants chrétiens qui ne sont ni d'un chrétien ni d'un poëte. Avez-vous su jamais combien d'amitiés pures s'étaient formées dans un commun enthousiasme pour cette poésie si tendre et si religieuse ? Ces liens que vous avez noués autrefois, sans le savoir et sans les connaître, par un heureux privilége du génie des poëtes, croyez-vous donc avoir aujourd'hui le droit de les rompre ? Les vers qui ont éveillé tant d'échos dans les cœurs n'appartiennent plus au poëte. Et comme il n'a pas la puissance de les reprendre à notre mémoire qui les a recueillis et qui les garde fidèlement, il n'a pas non plus le droit de les flétrir dans leur source, c'est-à-dire dans son propre cœur, d'où ils sont sortis ; car nous n'avons pas fait de

nos cœurs des reliquaires de poésie pour y conserver des vers flétris !

Souffrez donc que je défende votre poésie contre vous-même et contre vos *Confidences*. Souffrez que je montre, par quelques rapprochements, que ce témoignage que votre nom devrait rendre si considérable est un témoignage sans valeur.

La première garantie de la sincérité d'un homme est assurément dans son caractère. Mais, après cette garantie, il en est d'autres encore qu'on peut lui demander. Et le mérite de celle-là même se prouve par les antécédents... Vous avez raconté successivement deux révolutions qui ont menacé l'existence de votre pays : l'une, dont vous avez connu plusieurs des principaux acteurs et un grand nombre de témoins les mieux placés pour tout voir et tout savoir ; l'autre, dont vous avez été vous-même l'instigateur, le héros et la victime. Un jeune et savant professeur du Collége de France, M. de Loménie, faisant l'histoire de l'éloquence politique dans notre pays, a été obligé de constater que les preuves par vous invoquées à l'appui de vos paradoxes, ne sont plus des preuves ; car vous ne demandez pas aux documents de vous apprendre la vérité historique, vous ne les consultez pas, vous ne ne vous inclinez pas devant leur autorité, mais vous leur imposez la vôtre, vous les corrigez, vous leur faites dire ce qui convient au succès de votre cause, c'est-à-dire à la réhabilitation de Robespierre et de Saint-Just. Les ménagements peut-être excessifs dont M. de Loménie a usé à votre égard, les regrets dont il n'a pu se défendre et qu'il n'a pu cacher entièrement à ses auditeurs en obéissant à sa conscience qui lui commandait de redresser les opinions que vous aviez faussées, de rétablir les textes que vous aviez dénaturés, ne donnent que plus de poids à sa parole. Et d'ailleurs, les faits parlent avec lui et plus haut que lui.

S'il vous arrive de citer ce que votre héros a vraiment dit, vous savez, par la suppression d'un membre de phrase, détourner l'allusion d'un autre côté : « Voulez-vous savoir, demande Robespierre « dans votre livre (t. VIII, p. 196), voulez-vous savoir quels sont les « ambitieux ? Examinez quels sont ceux qui protégent les fripons « et qui corrompent la morale publique ! » Mais Robespierre avait « dit : Examinez quels sont ceux qui protégent les fripons, *qui encouragent les contre-révolutionnaires, qui excusent tous les attentats, qui méprisent la vertu,* qui corrompent la morale publique ! »

Ainsi les paroles que la fureur révolutionnaire inspire à votre héros, vous les attribuez à son amour de la vertu.

Vous lisez dans les *Mémoires* de Garat qu'il alla trouver Robespierre pour sauver avec lui les Girondins, que ne pouvant s'adresser à une générosité vraie, née des affections tendres, il s'adressa du moins à cette générosité qui naît de l'orgueil, qu'il lui *présenta la séduction de cette espèce de triomphe et de grandeur*, et qu'il vit à l'instant que Robespierre, *mettait, lui, son orgueil, son triomphe et sa grandeur à écraser impitoyablement ses ennemis;* qu'ayant voulu le toucher par la peur et par la prévision de l'échafaud qui attendait ceux qui les premiers y auraient fait monter leurs collègues, il vit à l'instant que Robespierre *ne croyait trouver sa sûreté que dans la destruction de tous ceux qui lui inspiraient des craintes :* « Repoussé, « ajoute-t-il, dans toutes mes attaques comme par un mur d'airain : « Est-ce que la Convention souffrira, lui dis-je, qu'ils soient jugés « par ce tribunal, érigé contre toutes leurs réclamations? — *Il est « assez bon pour eux.* — Quel mot [1] ! »

Vous refaites cette entrevue :

« Les Jacobins avaient arraché aux Girondins la tête de Louis XVI ; la démagogie d'Hébert, de Pache, d'Audoin, sommait les Jacobins de donner à la République le gage des trente-deux têtes de leurs collègues. Robespierre céda à regret. Garat, encore ministre de l'intérieur, vint le conjurer de sauver les prisonniers. « Ne m'en parlez « plus, dit Robespierre ; moi-même je ne pourrais pas les sauver. Il y « a des jours en révolution où le crime est de vivre et où il faut savoir donner sa tête quand on vous la demande. Et la mienne aussi, « on me la demandera peut-être , » ajouta-t-il en portant ses deux mains à ses cheveux comme un homme qui saisit un fardeau sur ses épaules pour le jeter à terre, « vous verrez si je la dispute ! » Garat se retira consterné [2]. »

Ainsi, en reproduisant les témoignages écrits, vous en conservez tout juste assez pour faire reconnaître que vous les aviez sous les yeux, et vous changez absolument tout le reste. Vous changez tout, et même la valeur de ces signes typographiques, la seule chose peut-être sur laquelle nous soyons restés d'accord jusqu'à présent, où il

[1] Mémoires de Garat. *Histoire parlementaire de la révolution française*, t. XVIII, p. 444 et 445.

[2] *Histoire des Girondins*, l. xlvii, § 3, t. VII, p. 9.

vous plaît de vouloir que les guillemets indiquent les pensées et les sentiments du Robespierre de la fantaisie de Raphaël, et non les paroles réellement prononcées par le Robespierre de l'histoire et textuellement extraites des documents historiques et du *Moniteur*.

J'ai moi-même examiné ailleurs [1] votre *Histoire de la Révolution de* 1848. En rappellerai-je ici toutes les inexactitudes? Je n'en ai ni le loisir, ni l'espace, ni la volonté. Il en est une cependant que je dois signaler encore pour montrer comment vous écrivez l'histoire que vous connaissez le mieux.

Vous racontez que le gouvernement provisoire voulait préparer un plan de constitution sur lequel l'Assemblée constituante n'aurait plus eu qu'à délibérer et à voter. Vous dites que Dupont (de l'Eure), *prévoyant comme l'expérience*, ne cessait de vous conjurer de vous occuper de ce plan de constitution, et vous ajoutez que votre *idée était sur ce sujet conforme à celle de Dupont* (*de l'Eure*) [2]. Puis, quelques pages plus loin, vous reproduisez, sans altération cette fois, le rapport que vous avez écrit pour Dupont (de l'Eure), parlant à l'Assemblée constituante au nom du gouvernement provisoire dont il était le président, et vous oubliez d'effacer ces lignes : « La présentation « même d'un plan de gouvernement ou d'un projet de constitution « eût été, de notre part, une prolongation téméraire de pouvoir ou « un empiètement sur votre souveraineté. Nous disparaissons dès que « vous êtes debout [3]. »

Cependant lorsque vous écrivez l'histoire publique et l'histoire contemporaine, le contrôle de vos assertions est facile, et vous avez dû le prévoir. Ce que vous n'avez sans doute pas prévu, c'est la vérification de l'exactitude de l'histoire de votre famille, de l'histoire de votre jeunesse et de l'histoire de votre âme. Qui a pu arrêter ici votre fantaisie que rien n'arrête? Où vous n'avez pas vu de moyens de contrôle, avec quelle liberté aurez-vous improvisé des personnages, des caractères et des événements!

Mais les moyens de contrôler votre exactitude ne manquent pas absolument : l'histoire privée touche par tant de points à l'histoire publique qu'il vous faut bien parfois revenir à celle-ci.

Dante place dans l'enfer et enfonce dans le lac de glace, avant le

[1] Journal *l'Assemblée nationale* du 2 septembre 1849.
[2] *Histoire de la Révolution de* 1848, t. II, p. 343.
[3] *Histoire de la Révolution de* 1848, t. II p, 372.

temps de leur mort, trois Gênois coupables d'un meurtre horrible. Leurs corps vivants et animés sur la terre, y sont gouvernés par trois démons jusqu'à ce que le temps de leur vie soit tout révolu[1]. Vous avez fait tout l'opposé. Vous avez fait revivre les morts. Pendant les deux premières années qui ont suivi la Restauration, vous avez vécu à Paris, au milieu de la société littéraire d'alors, dont vous faites un tableau auquel personne ne pourra reprocher d'être incomplet, car on y voit mêlés aux personnages de ce temps-là ceux qui n'étaient plus et ceux qui n'étaient pas encore. On y voit M. Victor Hugo, qui avait treize ans en 1815, à côté de madame Cottin que ses biographes font mourir le 25 août 1807, c'est-à-dire alors que M. Victor Hugo était âgé de cinq ans. A cette époque de réaction politique et religieuse, « Chénier, constant dans l'inconstance générale, « dites-vous, protestait en vers énergiques pour la philosophie et « pour la liberté. » (*Nouvelles confidences*, liv. IV, XVIII.) Chénier était mort le 10 avril 1811. Et vous-même avez raconté, un peu plus haut (p. 328), que dans son discours de réception à l'Académie, Châteaubriand n'a pas refusé quelques phrases adulatrices à Napoléon. Ignorez-vous que Châteaubriand a succédé à Chénier, dont vous venez de prolonger l'existence jusqu'aux premières années de la Restauration ? Ignorez-vous que le discours de réception de Châteaubriand n'a point été prononcé, parce que Napoléon l'a trouvé blessant pour lui et a exigé des retranchements auxquels l'auteur n'a point consenti ? Si vous ne savez pas ce curieux épisode de l'histoire générale bien plus que de l'histoire littéraire, demandez, avant d'y faire allusion, demandez au biographe de M. de Châteaubriand, peu suspect de partialité pour lui, de vous l'apprendre [2].

Vous racontez, — et vous parlez cette fois du comte de Maistre dont une publication récente révèle que vous eûtes l'honneur d'être le correspondant, — vous racontez que « les *Soirées de Saint-Pé-* « *tersbourg*, premier livre de ce Platon des Alpes, étonnaient les « hommes de lettres et charmaient les hommes de foi. » — Le premier livre du comte de Maistre est un volume qui a produit dans toute l'Europe une impression profonde à son apparition en 1795 ; il est intitulé : *Considérations sur la France.* Est-ce que vous ne le con-

[1] *Inferno*, XXXIII.

[2] *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de Châteaubriand*, par M. Scipion Marin, t. II, p. 129 à 133.

naissez pas ? Les *Soirées de Saint-Pétersbourg* sont un livre posthume. Vous parlez des deux années qui ont suivi la Restauration ; en effet, le comte de Maistre vivait encore, il n'est mort que le 26 février 1821 et son livre parut en cette même année.

On a, dit-on, observé que dans la jaunisse, quelques individus croient voir une teinte jaune répandue sur tous les objets qui les environnent. Vous êtes aujourd'hui affecté de républicanisme et de philosophisme comme ils sont affectés d'ictère. Soit que vous regardiez à droite ou à gauche, à côté de vous ou loin de vous, en avant ou en arrière, vous ne voyez partout que des républicains et des philosophes. Il y avait à Athènes un malade que votre illusion me rappelle, qui allait chaque jour se promener sur le port, qui visitait tous les vaisseaux, qui inventoriait leur chargement, qui calculait la valeur de toutes ces richesses, qui supputait les bénéfices probables, s'imaginant que tout cela lui appartenait... Votre illusion plus généreuse que la sienne, lui ressemble cependant beaucoup : dès que vous apercevez une créature intelligente, homme ou femme, vous vous écriez : Voilà un républicain ! voici une femme *qui sait penser*, comme cette *bonne mère* pour laquelle Jean-Jacques Rousseau écrivit son *Emile !* Cet esprit appartient à mes doctrines, ce cœur à mes principes politiques, humanitaires, sociaux, cette âme à ma religion qui est un christianisme débarrassé des *aberrations de l'ascétisme monacal* et de *toutes ses vétustés populaires*[1]. Partout où je porte mes regards, partout des

[1] Raphaël fait l'exposition de sa doctrine religieuse, sous forme de critique du *Génie du christianisme*. Le morceau mérite d'être reproduit :

« Un philosophe pieux avait une œuvre belle et sainte à faire sur un pareil plan. « La philosophie religieuse et lumineuse s'était avancée de siècle en siècle ; en pé« nétrant rayon par rayon dans les ombres des temples, elle avait fait pâlir les « superstitions, évaporer les idoles, et mis plus de jour, plus de raison et, par « conséquent, plus de divinité sur les autels. Une philosophie impie, cynique, ma« térialiste, s'était mêlée dans les derniers temps à l'œuvre, et l'avait viciée et « pervertie en s'y mêlant. Remonter aux sources du christianisme, épurer les « cœurs, montrer aux hommes de notre temps ce que Dieu avait mis de sainteté, « de vertu et d'efficacité dans les doctrines et dans les institutions du christianisme ; « ce que l'ignorance, la force, la fraude et la barbarie y avaient mis de superstitions, « d'idolâtrie, de vice et de corruption ; rendre à Dieu ce qui était de Dieu, aux hom« mes ce qui était des hommes, au passé ce qui doit mourir avec lui, à l'avenir ce « qui doit durer et vivifier l'âme humaine en lui faisant respirer une plus pure idée « de la divinité, et en imprégnant les cultes, la législation, la politique, toutes les « œuvres sociales, d'une plus parfaite sainteté, c'était là l'œuvre d'une grande rai« son, d'une grande imagination et d'une grande piété, remuant d'une main respec« tueuse, mais libre, les ruines du sanctuaire ancien pour relever le sanctuaire

républicains ! partout des philosophes ! L'avenir est à la république ! l'avenir est à *la raison qui dissipe tout mystère !* l'avenir est à moi !

Cette illusion doit avoir sa douceur : philosophe et républicain, vous devez vous féliciter de ne voir sur la terre que des républicains et des philosophes. Mais cet enchantement a bien aussi quelques inconvénients chez un homme qui a fait de l'histoire, qui aspire à en faire encore et qui en écrit. S'il écrit, il raconte une révolution comme un aveugle pourrait raconter une aurore boréale : il a assisté, mais il n'a pas vu. L'aveugle peut trouver lui-même quelque charme à son récit, mais son auditeur y voudrait un peu plus de variété et de vérité. L'autre aveugle, celui qui fait de l'histoire et qui en écrit, ne réussit pas mieux dans l'action que dans le récit : comme il prête au peuple sur lequel il opère, un caractère, des idées, des sentiments, des principes selon sa fantaisie, il lui donne aussi des institutions et des constitutions selon cette fantaisie souveraine ; tout est à l'avenant... il n'y a que le peuple lui-même qui trouble cette belle harmonie et qui, par l'effet de sa constitution naturelle, résiste à la constitution que l'homme d'Etat lui a imposée.

Vous voulez, dans ce récit de vos jeunes années, rétablir l'unité rompue de votre vie. Mais l'unité rompue de la vie ne se rétablit pas. S'il y a deux époques absolument différentes dans l'histoire de notre âme, un heureux retour aux principes de notre jeunesse, une abnégation courageuse des erreurs qui depuis nous ont séduits et entraînés, réparera tout, tout, excepté l'unité rompue de notre vie. Ces jours qui nous avaient été donnés, nous en avons disposé librement ; les pensées et les soins auxquels nous les avons consacrés, en ont

« nouveau. M. de Châteaubriand était doué d'une assez haute raison pour l'en« treprendre, et d'un assez grand génie pour l'accomplir. Le christianisme aurait « eu son Montesquieu avec la poésie de plus.

« Au lieu de cette œuvre, M. de Châteaubriand avait fait dans son livre, comme « *Ovide*, les *Fastes de la religion*. Il avait exhumé, non le génie, mais la mythologie « et le cérémonial du christianisme. Il avait chanté sans choix et sans critique ses « dogmes et ses superstitions, sa foi et ses crédulités, ses vertus et ses vices ; il « avait fait le poëme de toutes ses vétustés populaires et de toutes ses institutions « déchues ; depuis la domination politique des consciences par le glaive jusqu'aux « richesses temporelles de l'Église, depuis les aberrations de l'ascétisme monacal « jusqu'à ses ignorances béatifiées, et jusqu'aux fraudes pieuses des prodiges po« pulaires inventés par le zèle et perpétués par la routine du clergé rural pour sé« duire l'imagination au lieu de sanctifier l'esprit des peuples, M. de Châteaubriand « avait tout divinisé. Son livre était le *reliquaire* de la crédulité humaine. » *Nouvelles Confidences*, liv. IV, § VII et VIII.

fixé le caractère : mais ils sont tombés maintenant dans l'abîme du passé auquel Dieu lui-même n'a jamais redemandé rien.



Vous voulez reprendre au passé les opinions, les sentiments, les croyances de votre jeunesse et lui faire accepter en échange vos théories, vos passions et vos doutes d'aujourd'hui. Ne l'espérez pas ! Tout vous sera obstacle dans cette entreprise, et vous-même avant tout le reste. Avez-vous fait disparaître du recueil de vos œuvres les *Méditations poétiques* et le *Chant du sacre?* Un poëte éprouve toujours pour les premiers-nés de ses vers, auxquels il a dû les premiers applaudissements qui aient caressé son oreille et chatouillé sa vanité, quelque chose de la préférence secrète d'un père pour son premier enfant, et les philosophes sont un peu poëtes de ce côté-là. M. Victor Hugo publie le plus fréquemment qu'il peut de nouvelles éditions de ses *Odes* monarchiques et chrétiennes, et ce n'est pas la faute de M. de La Mennais si l'on ne réimprime pas encore plus souvent l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion,* et même sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* et les pieuses réflexions qui accompagnent chaque chapitre.

Je ne sais pas ce qu'y gagne votre vanité, mais je sais bien ce qu'y perd votre gloire. Si la cause que vous servez aujourd'hui, ô poëtes ! ô philosophe ! est grande, noble et sainte, comme vous le dites, pourquoi donc continuez-vous encore, en le reproduisant sans cesse et dans tous les formats, ce plaidoyer pour ce que vous nommez maintenant la tyrannie et la superstition ! Hommes de peu de foi, qui vous appelez vous-mêmes les apôtres de la régénération sociale, et qui ne lui êtes pas dévoués jusqu'à renoncer entièrement à être encore par la propagation de vos premières œuvres les apôtres des doctrines opposées !

Vous avez ôté à votre égarement sa seule excuse, et vous n'êtes pas même des fanatiques !

Comment, Raphaël, comment rétabliriez-vous l'unité rompue de votre vie, comment pourriez-vous mettre l'homme que vous étiez autrefois d'accord avec l'homme que vous êtes aujourd'hui, quand vous ne savez pas, — chose plus nécessaire, — mettre celui-ci d'accord avec lui-même, quand vous ne savez pas immoler quelques vers à la république à laquelle Brutus immolait ses fils !

Mais vous avez peut-être acquis le droit de ne rien sacrifier à la

république ni à la philosophie : n'est-ce pas assez d'avoir immolé courageusement votre famille à l'assimilation que vous aviez entreprise de votre passé à votre présent ? Vous êtes philosophe et républicain, et pour ne pas avouer que l'erreur, c'est-à-dire la foi religieuse, et une autre opinion politique, aient eu jamais quelque prise sur votre esprit, vous prétendez avoir été de tout temps républicain et philosophe. Et pour qu'on n'espère point trouver en vous d'autres sentiments, même à cet âge où l'on est toujours du parti de sa famille et de la foi de sa mère, vous dites : Ma famille était de cette partie de la noblesse « qui recevait de plus haut et qui propageait « avec le plus d'ardeur les idées de transformation politique. » (*Confidences,* liv. II, § II.) Mon oncle « était de cette vaste et presque « universelle opposition, sous les dernières années de la monarchie, « qui présageait, en pensant la modérer, une révolution certaine. Il « ne désirait pas sans doute un bouleversement, mais un redresse-« ment de toutes choses dans l'État. Cependant, il était au fond plus « républicain qu'il ne le croyait lui-même ; car son esprit éminem-« ment critique et réformateur, et son caractère fier et absolu, s'ac-« commodaient également mal de toutes les supériorités instituées. » (*Nouvelles Confidences,* liv. Ier, § XVIII.) Les philosophes du temps vivaient dans la société de ma grand-mère. « Elle avait eu surtout « des relations avec le plus immortel d'entre eux, Jean-Jacques Rous-« seau. Ma mère, quoique très-pieuse et très-étroitement attachée « au dogme catholique, avait conservé une tendre admiration pour « ce grand homme, sans doute parce qu'il avait plus qu'un génie, « parce qu'il avait une âme. Elle n'était pas de la religion de son gé-« nie, mais elle était de la religion de son cœur. » (*Confidences,* liv. Ier, § VII.)

Est-ce que votre mère vous a fermé ses bras ? Est-ce qu'elle vous a refusé son amour, ses caresses et ses soins ? Est-ce que vos premiers cris , ces cris si faibles et tout à la fois si puissants qui feraient battre d'un mouvement maternel le cœur d'une étrangère, n'ont pas remué délicieusement le cœur de votre mère ? Est-ce qu'elle a été dénaturée à ce point de vous éloigner d'elle à l'heure de votre naissance et de ne vous revoir jamais ? Est-ce qu'elle vous a fait jeter à l'hôpital ? Car voilà ce qu'a inspiré à Jean-Jacques Rousseau la religion de son cœur !

Votre mère n'a jamais recherché l'éclat ni la célébrité. Enfermée

dans sa retraite de Milly, entourée des six enfants qu'elle avait mis au monde, qu'elle avait nourris de son lait et de sa parole, qu'elle fortifiait de ses exemples, elle a répandu et elle a laissé après elle sur la terre la bonne odeur de ses vertus. La gloire a ses caprices : elle échappe à qui la cherche, elle s'attache à qui la fuit. Votre mère s'est toujours complue dans l'obscurité de sa position, et aucun nom en ce siècle où tant de femmes sont arrivées à la célébrité, aucun nom ne rayonne autant que le sien de cette douce gloire d'avoir été la femme forte selon l'Écriture.

J'aime à rappeler que la gloire de son fils a devancé la sienne, et lui a frayé le chemin dans la mémoire des hommes. Ce titre de mère du poëte fixa les regards du monde sur sa vieillesse. Le caractère tendre et religieux de vos premières poésies semblait le reflet d'une éducation chrétienne et tendre qu'une mère seule avait pu donner. Mais vous ne fûtes pas seulement par votre gloire l'auxiliaire de la sienne, vous en fûtes encore pour une part le pieux artisan. La mère du poëte que nous aimons n'est pas une étrangère pour nous, et c'est vous qui nous avez appris à bénir sa mémoire[1].

Au lieu de dire aujourd'hui à celui qui a frappé vos *Confidences* d'une condamnation si sévère et si méritée : *Vous êtes un indiscret!* il fallait apprendre de lui comment on peut allier le respect pour la vérité avec le respect pour ceux de qui on a reçu deux fois la

[1] Là dorment soixante ans d'une seule pensée,
D'une vie à bien faire uniquement passée,
D'innocence, d'amour, d'espoir, de pureté,
Tant d'aspirations vers son Dieu répétées,
Tant de foi dans la mort, tant de vertus jetées
En gage à l'immortalité !

Tant de nuits sans sommeil pour veiller la souffrance,
Tant de pain retranché pour nourrir l'indigence,
Tant de pleurs toujours prêts à s'unir à des pleurs,
Tant de soupirs brûlants vers une autre patrie,
Et tant de patience à porter une vie
Dont la couronne était ailleurs !

. . . .
. . . .
. . . .

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère,
En vain la vie est dure et la mort est amère,
Qui peut douter sur son tombeau !

Liv. III, Septième Harmonie.

LE TOMBEAU D'UNE MÈRE.

vie. Vous êtes philosophe, votre mère était chrétienne. Il est chrétien, son père ne connaissait point Dieu. Ne croyez pas cependant qu'il dise : « Mon père avait les sentiments et les idées que j'ai, » comme vous dites : « Ma mère était de la religion du cœur de Jean-Jacques Rousseau... » Écoutez-le raconter la mort de son père :

« C'était dans une demeure affligée, au milieu d'une nuit d'hiver. Pendant que les pluvieuses tempêtes de mars gémissaient au dehors, moi, avec ma famille en larmes, je priais pour mon père agonisant. Hélas ! cet homme, dont toute la vie n'avait été qu'un effort de courage, cet homme d'une probité sans ombre et d'un dévouement toujours plus grand que ses devoirs, il s'était trouvé faible devant la mort. Il avait bien su travailler, souffrir, se dévouer aux plus pauvres que lui, se dévouer à ses enfants, se dévouer à l'honneur. Son digne cœur le lui avait appris ; mais personne, personne au monde, ne lui avait appris assez tôt qu'il y eût dans le ciel un Dieu pour récompenser tant de labeurs, et que s'endormir dans le sein de ce Dieu clément, c'est revivre pour l'éternité. Une société sans entrailles pour le pauvre peuple, et sans intelligence pour tout ce qui s'élève au-dessus des plus grossiers intérêts d'une abjecte vie, avait écarté de lui, dès sa naissance, les dépositaires de la parole sainte ; elle l'avait laissé croître, comme tant d'autres, dans l'ignorance de son âme, de son Dieu ; et stupidement indifférente sous la garde des bourreaux qui la protégent, ne s'était point mise en peine s'il deviendrait un honnête homme, ou si les passions en feraient un forcené contre lequel il faudrait déchaîner bientôt les machines brutales qu'on appelle encore des juges et des lois. Il était resté vertueux, et ses enfants n'en doivent rendre grâce qu'à son baptême ; il avait résisté, dans sa droite ignorance, à toutes les misères, à toutes les tentations, à tous les exemples infâmes dont on le pressait, dont on l'accablait, dont il fut la victime souvent. Sans se plaindre, sans accuser le sort ni personne, sans envier la prospérité des fripons qui triomphent impunis de toutes parts, sans être fier de sa probité qu'il ne savait point si méritoire, et de son courage dont il ignorait la grandeur, toujours bon, secourable, tendre, il avait traversé presque autant de jours mauvais qu'il avait vécu de jours. Mais, comme il ne s'était plaint de rien, il n'avait aussi rien espéré. Ses regards ne voyaient au ciel qu'un espace vide, et dans l'existence qu'une chaîne à porter péniblement ; n'ayant d'autre bonheur que d'en alléger le poids, par un surcroît de fatigue pour lui-même, à sa compagne dévouée et à quatre pauvres enfants qui marchaient autour d'eux. O mon vénéré père ! Dieu sait tout ; il vous a connu : je ne désespère point. Mais est-ce assez d'avoir une conscience tranquille,

quand l'agonie s'avance enfin avec toutes ses douleurs, quand tout secours mortel est impuissant à rassurer la nature épouvantée, quand le messager de paix et d'espérance, le prêtre, ce gardien des portes du ciel, n'est pour les yeux du moribond, prévenu par cent mille mensonges abominables, que le héraut détesté qui précède l'inévitable mort? Oh! non, ce n'est pas assez, Seigneur! il faut encore vous aimer et savoir que c'est à vous que l'on va; et malgré ses longues vertus, malgré ses enfants réunis autour de son chevet, et qu'il laissait dans une voie plus heureuse, mon infortuné père, qui ne le savait point, souffrit presque sans consolation toutes les angoisses du trépas. Ce fut alors que, dans mon affliction, je tressaillis de colère, en me rappelant cette morte de Foligno dont le visage gardait la douce empreinte de l'espérance qui avait charmé ses derniers moments.

« Ainsi serait mort mon père s'il avait connu Dieu, si les chefs de la société dans laquelle il a vécu lui avaient donné ce qu'elle doit, par tous les moyens, s'efforcer de donner à tout homme venant au monde : la connaissance de Dieu. Ah! vous faites bruit de vos mensonges; vous vous vantez des progrès que la civilisation accomplit sous votre souffle, de l'état meilleur où vous appelez le peuple remis à vos soins!... Mais moi, je vous demande ce que vous avez fait de ces institutions sublimes qui le protégeaient sans cesse, qui le consolaient partout, qui le forçaient, en quelque sorte, à connaître Dieu; je vous demande ce que vous avez fait de cette foi chrétienne qui formait l'espérance de toute sa vie, qui garantissait la paix de sa dernière heure? Oui, voilà ce que je vous demande, et bien d'autres vous le demanderont; et bien des fils éplorés vous ajournent dès à présent au tribunal de Dieu pour y rendre compte de leurs larmes, et du sang de Jésus-Christ par votre faute inutilement versé [1]! »

Dites, Raphaël, le chrétien n'est-il pas ici à la hauteur du fils? le fils n'est-il pas ici à la hauteur du chrétien? C'est une fausse piété filiale que celle qui peut nous inspirer une altération trop profonde des traits d'un père ou d'une mère, quand nous voulons reproduire leur chère image. Ce qu'il faut à notre cœur, c'est un portrait, et un portrait dans la composition duquel la fantaisie a trop de part, n'est plus un portrait. En louant votre mère d'avoir été de la religion du cœur de Jean-Jacques-Rousseau, ce n'est plus votre mère que vous avez louée, mais un personnage imaginaire dont la place était marquée dans *Geneviève* ou dans *le Tailleur de pierres de Saint-Point*.

(*La fin à un prochain numéro.*) Alex. DE SAINT-ALBIN.

[1] M. LOUIS VEUILLOT. *Rome et Lorette,* XL, Spolette et Foligno.

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE

DEPUIS LA LOI DU 15 MARS 1850[1].

(2e ARTICLE.)

II. — *Instruction historique et pratique sur la loi d'enseignement,* adressée par Mgr l'évêque de Langres à MM. les curés de son diocèse[2].

Je n'ai pas l'intention de revenir, à l'occasion de cette remarquable publication du savant évêque de Langres, sur la polémique qu'a soulevée la loi du 15 mars. Tout le monde sait sous quelles influences diverses elle a été préparée, et puis décrétée; des hommes que le sentiment d'un danger commun avait momentanément unis dans une pensée de prétendue conciliation, se sont plus ou moins entendus entre eux pour confectionner la loi organique du 15 mars. Évidemment on peut dire de cette loi qu'elle n'est pas, à proprement parler, une œuvre commune; il est difficile d'y trouver l'application d'une doctrine *une* et fermement arrêtée. Chacune des opinions qui furent convoquées à sa pénible élaboration s'y trahit à son tour. C'est, si la comparaison ne paraît pas prétentieuse, comme un édifice de divers styles dont les parties sont placées l'une à côté de l'autre et dont l'ensemble ne révèle pas la pensée de l'artiste qui aurait présidé à sa construction. Acceptons-la telle quelle, comme une œuvre de transaction, et tout en regrettant que des difficultés de circonstances n'aient pas permis d'introduire une réforme

[1] Voir *le Correspondant,* tome XXVII, page 159.

[2] Chez J. Lecoffre et Ce, libraires, rue du Vieux-Colombier, 29.

plus radicale dans la législation de l'enseignement public en France, tâchons de tirer le meilleur parti possible de ce que nous avons. Nous sommes de ceux qui ne refusent pas le bien parce qu'ils désirent le mieux, et l'expérience du passé nous a appris à être modérés dans notre exigence.

L'Instruction de Mgr Parisis, à la fois historique et pratique, jette beaucoup de jour sur certaines dispositions de la loi, et elle apprend surtout aux catholiques comment ils doivent en user pour le plus grand bien de la cause qu'ils ont embrassée et qu'ils servent avec tant d'ardeur. C'est le commentaire le plus complet, le plus judicieux et le plus net qu'ils pouvaient désirer. On ne le sait que trop : les lois peuvent souvent être interprétées de façons bien différentes, et je ne serais pas surpris qu'un ministre quelconque de l'instruction publique ne trouvât un jour ou l'autre, dans la loi du 15 mars, le moyen de faire revivre bien des exigences qu'on croyait à jamais anéanties, et de rétablir dans l'administration de l'instruction publique cette centralisation omnipotente que la loi avait certainement pour but de renverser. Le gouvernement a publié, de son côté, des règlements et des circulaires dans lesquels il interprète la loi à sa manière, sous le prétexte commode d'indiquer les mesures nécessaires à son exécution. Les catholiques, dont les efforts avaient tant contribué à arracher enfin quelque concession, avaient besoin, eux aussi, d'une interprétation à leur usage, et, j'ai hâte de l'ajouter, d'une interprétation qui respectât toujours la lettre aussi bien que l'esprit de la loi. Plus que toute autre, en effet, cette loi est comme un contrat entre deux parties; lorsqu'elles sont parvenues à s'entendre, il est juste que chacune respecte les clauses de la convention ; il fallait donc que chacune en comprît bien les termes et la portée.

Il appartenait à l'illustre et savant prélat, qui a pris une si grande part à la préparation et à la discussion de la loi, d'éclairer les catholiques sur la marche qu'ils devaient suivre. Depuis longtemps ils sont accoutumés à respecter l'autorité de sa parole, et la Providence semblait lui avoir tout exprès ménagé une position exceptionnelle, pour le mettre plus à même de donner sur ce sujet les explications les plus complètes et les plus nettes.

Cette Instruction n'est donc qu'un commentaire pratique sur les divers articles de la loi ; le souvenir des circonstances au milieu desquelles ils ont été rédigés, des discussions publiques ou particulières qui en

ont précédé l'adoption, ajoute à l'intérêt du livre et à l'autorité de ses conclusions; ces faits montrent quelquefois plus clairement que le texte lui-même quel a été l'esprit du législateur. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette Instruction, quoiqu'elle ne soit adressée qu'aux curés du diocèse de Langres, doit être consultée par tous les amis de la liberté; elle est faite pour leur enseigner les droits qu'ils tiennent de la loi et pour les encourager à ne les sacrifier jamais devant des prétentions qu'il faudrait craindre encore pour l'avenir, alors même qu'elles ne se seraient pas déjà plus d'une fois produites, même depuis la loi du 15 mars.

Telle est, à notre avis, la raison de certaines colères qu'aurait, dit-on, suscitées l'Instruction de Mgr de Langres. Les catholiques, ceux-là même qui ne désespèrent pas de la voir améliorée un jour, ont accepté la loi, et ils veulent qu'elle soit franchement pratiquée par tous. Pourquoi donc tant s'irriter contre une publication qui n'a d'autre but que d'assurer la sincère et loyale application de la loi? Prenez garde! ces colères, qu'on devrait avoir ensevelies avec une lutte qui n'existe plus, accuseraient des intentions peu convenables; et si, chemin faisant, l'auteur trouve avec juste raison que, dans vos règlements ou dans vos circulaires, vous avez déjà méconnu l'esprit de la loi, pouvez-vous trouver mauvais qu'il le fasse remarquer à ceux que cette violation intéresse le plus? Et se croira-t-on encore en droit de reprocher aux catholiques d'avoir les premiers rompu une trève à la conclusion de laquelle ils ont apporté des sacrifices assez grands, pour qu'on doive les croire disposés à la respecter. L'exécution franche et entière de la loi, — l'Instruction de Mgr Parisis ne veut pas dire autre chose; qui donc pourrait lui en faire un crime?

Cela dit, et sans nous arrêter plus longtemps à des préliminaires inutiles, entrons avec Mgr de Langres dans l'examen de la loi. Son livre est admirable de lucidité et de méthode, ce qui n'étonnera aucun de ceux qui ont lu les publications précédentes de l'illustre prélat. Il suit chapitre par chapitre le développement de la loi nouvelle, en indiquant pour chaque article son histoire, quand il en a une, son sens et sa valeur; d'où il tire les conclusions qui doivent diriger la conduite de MM. les curés, ou plutôt, nous l'avons déjà dit, celle de tous les amis de la liberté.

Le titre Ier de la loi, on s'en souvient, établit les autorités préposées à l'enseignement, c'est-à-dire le conseil supérieur et les conseils académiques, distingue les écoles publiques des écoles libres, et règle ou plutôt

institue le service de l'inspection et de la surveillance. Tout le monde sait les reproches qu'on a adressés à l'institution du conseil supérieur, surtout à cause de la situation fausse que l'on redoutait pour les évêques admis dans son sein. Mgr Parisis ne se dissimule pas la gravité de ces objections, et il y répond en citant les nobles et éloquentes paroles qu'il prononça dans la discussion de la loi, pour revendiquer le droit sacré et inaliénable des évêques, d'être les seuls juges de la doctrine catholique. En dehors de cette question spéciale, il en est d'autres que soulève l'existence du conseil supérieur, et qui devaient être traitées dans la brochure. En soi, quelle est la pensée qui a créé cette institution nouvelle placée à la tête de l'enseignement public en France? Celle de soustraire l'éducation de la jeunesse à l'autorité exclusive de l'Université, pour en restituer la direction à la société elle-même, représentée par des membres tirés des corps les plus élevés. On pourrait sans doute contester, au nom des droits de la religion et au nom de la famille, la légitimité de cette intervention de la société dans l'éducation des enfants. Mais admettons cette idée comme une nécessité qu'imposaient alors des circonstances difficiles et que nous voudrions pouvoir appeler exceptionnelles. Aussi bien la crainte du socialisme se trahit à chaque instant dans la loi, et ce n'est pas moi qui lui reprocherai d'avoir tenu trop de compte de ce péril. Mais encore faudrait-il que cette prétendue intervention de la société fût sérieuse et efficace; dans la constitution actuelle du conseil supérieur, elle ressemble beaucoup à une illusion. Que peuvent, en effet, les membres ordinaires du conseil, qui ne se réunissent que quatre fois par an pour discuter les questions qui leur sont soumises, et pendant le temps qu'il plaira au ministre de les tenir réunis? N'est-ce pas, en fait, tout laisser à l'omnipotence ministérielle? Ajoutez que le ministre nomme lui-même le vice-président et le secrétaire du conseil, et qu'en somme le conseil n'a qu'une autorité consultative dans la plupart des questions; de sorte que c'est sur le ministre seul que tout repose. Que peuvent, dirons-nous encore, des hommes, même distingués et recommandables par leur haute position, mais d'ailleurs chargés de fonctions qui ne leur permettent de s'occuper que secondairement de l'éducation, que peuvent-ils contre la section permanente, qui fonctionne toujours, et dont les membres n'ont autre chose à faire qu'à suivre chaque jour les questions qu'ils ont à discuter et à résoudre? Si, comme l'indique Mgr de Langres, des considérations de personnes faisaient un devoir d'instituer la sec-

tion permanente, pourquoi ne pas borner son action aux questions qui intéressent seulement les écoles publiques? Alors le conseil supérieur, qui doit représenter la société, aurait conservé dans les questions générales toute la liberté et toute l'autorité que réclame la haute mission qu'on voulait lui conférer.

Telle est, si nous l'avons bien comprise, la pensée de Mgr Parisis sur la constitution du conseil supérieur. Maintenant, qu'il nous permette de lui adresser une question qui lui signalera peut-être une lacune regrettable dans sa brochure. Quelle doit être pour les chefs des établissements libres, l'autorité des règlements délibérés en conseil supérieur et décrétés par le ministre? Lorsque ces règlements ne font qu'appliquer la loi, il n'y a aucune difficulté; mais si quelqu'une de leurs exigences, — et en pareille question il faut tout prévoir, — était en opposition avec la liberté proclamée par la loi, que faire?

Je ne dois pas terminer l'analyse de ce premier chapitre sans faire remarquer les conseils si sages que Monseigneur adresse à ses curés à l'occasion des livres qui seraient introduits dans les écoles. C'est un des points les plus importants et les plus délicats à la fois de la surveillance que les curés doivent exercer; aussi ne sauraient-ils trop méditer les paroles si fermes et si prudentes de Mgr Parisis.

Dans la pensée du législateur, le conseil académique est, pour le recteur de chaque département, ce que doit être pour le ministre le conseil supérieur. Ajoutons qu'ici cette intention a été mieux respectée. Sans doute il paraît étrange que la présidence en soit déférée au recteur plutôt qu'au préfet ou à l'évêque; on peut se plaindre de ce que le ministre s'est réservé la nomination du secrétaire, sans même lui laisser le droit de rédiger les procès-verbaux des réunions; mais au moins les conseils académiques *administrent* de concert avec le recteur, et ils ne présentent pas l'anomalie d'une section permanente. Aussi, à notre avis, et nous sommes heureux de n'avoir qu'à répéter en quelque sorte l'opinion de Mgr de Langres, les conseils académiques nous paraissent une des plus heureuses créations de la loi nouvelle. Il faut bien le dire, en effet, jusqu'ici l'éducation avait été livrée, en France, à l'empire de règlements officiels et uniformes, expédiés par des fonctionnaires qui ne devaient avoir aucun souci du besoin des localités, ni des désirs des familles. Cette inflexibilité des formes administratives, précieuse dans beaucoup de circonstances, est on ne peut plus funeste quand il s'agit d'éducation. Tout n'est pas gagné parce qu'on a introduit dans

la direction de l'instruction publique les hommes que recommandent dans chaque département leur caractère, leurs fonctions ou leur position ; mais, du moins, sont-ils plus à même que d'autres de connaître les besoins et les désirs de leurs concitoyens, parce que ces besoins et ces désirs sont les leurs. Enfin, et c'est un bienfait dont Mgr de Langres sait apprécier toute l'importance, désormais l'Université ne s'administrera plus exclusivement elle-même. Quoi de moins justifiable, en effet, que le mystère qui dérobait à la connaissance de tous les intéressés les actes d'une administration aussi difficile et aussi délicate que celle de l'éducation? Aujourd'hui la religion est appelée à y prendre part par ses ministres, les pères de famille y concourent par leurs représentants, et véritablement, en fait d'éducation, ce sont là les meilleurs fonctionnaires. Si nous avions à exprimer un regret, ce serait que les conseils académiques ne soient pas encore plus indépendants de toute influence administrative. Sans parler de la présidence déférée au recteur, ce qui nous paraît un contresens, — puisque le conseil doit exprimer et résumer en lui l'opinion de la société, et non celle du gouvernement, — il entre dans sa composition trop de fonctionnaires, que leur position officielle et dépendante rend moins aptes à représenter les pères de famille et la société. Nous voudrions d'ailleurs que les membres de ce conseil eussent la facilité de se réunir plus souvent; qu'ils fussent, en un mot, placés à côté du recteur, pour diriger et, au besoin, contrôler ses actes, et non pour subir ses inspirations et viser les arrêtés de son administration. Quoi qu'il en soit, les conseils académiques peuvent et doivent exercer une influence très-salutaire, qui ne pourrait être arrêtée que par le mauvais vouloir des recteurs, et nous ne voulons pas prévoir qu'il soit possible.

Ai-je besoin d'insister encore ici sur le côté pratique de l'Instruction de Mgr l'évêque de Langres? Il veut que ses prêtres se suffisent à eux-mêmes, autant que possible, dans les fonctions que leur confère la loi; qu'ils n'aient recours au conseil académique que lorsque les moyens personnels dont ils peuvent disposer seront insuffisants, et enfin, il *règle* que leurs communications au recteur devront toujours passer par les mains du curé du canton, délégué du conseil académique. Ces mesures et ces conseils sont sages. Beaucoup de bons esprits se sont préoccupés dès le principe de la position délicate et difficile que la loi nouvelle faisait au clergé, aux évêques dans le conseil supérieur, aussi bien qu'aux simples desservants des campagnes. C'est là un danger réel, qu'il ne faut

pas exagérer sans doute, mais qu'il serait plus malheureux encore de ne pas apercevoir. Nous pensons donc que le clergé doit agir avec beaucoup de prudence et de circonspection, et s'il veut éviter beaucoup de peines et de tracas qui nuisent à son ministère, il doit partout prendre pour règle de conduite les conseils de Mgr Parisis aux curés de son diocèse.

Nous sommes arrivés au chapitre III, qui, après avoir distingué les écoles publiques des écoles libres, organise la surveillance et l'inspection. C'est là, tout le monde en convient, l'un des articles les plus délicats de la loi; c'est sur ce terrain que se rencontrent face à face, s'il est permis de parler ainsi, le droit des familles et le droit de l'État. Il ne s'agit pas évidemment des écoles publiques; elles appartiennent à l'État; là son droit est absolu, la surveillance et l'inspection sont ce qu'il veut qu'elles soient. Mais comment concilier la liberté des écoles privées avec le droit de surveillance que la Constitution reconnaît à l'État? Le législateur a dû éprouver quelque embarras, et nous croyons que ceux qui seront chargés d'appliquer la loi en éprouveront de plus grands encore. Personne, que je sache, n'a jamais songé à contester le droit de surveillance générale de l'État; en principe, c'est même pour lui un devoir. Il est trop intéressé, au point de vue des droits de la société, qu'il doit préserver de toute atteinte, à ce que les enfants ne puisent pas dans leur éducation des principes qui en feraient un jour des citoyens mauvais et dangereux; mais son rôle ne va pas plus loin; au delà de cette limite, il rencontre les droits sacrés de la famille, qu'il lui est défendu de méconnaître et d'usurper à son profit. Sous un autre rapport, l'inspection sérieuse et même sévère peut avoir de très-heureux résultats; elle doit, si elle est bien faite, exciter le zèle des maîtres, maintenir l'émulation des élèves, en prévenant chez les uns et chez les autres cette satisfaction de soi-même, qui arrêterait tout élan nouveau et qui est toujours facile quand on n'a jamais à compter avec un autre. En principe donc, nous ne sommes pas ennemis de l'inspection; je ne demanderai même pas pardon à Mgr de Langres de le dire, parce que je suis convaincu qu'il n'a voulu lui-même en attaquer que les abus et les dangers. Où sont donc les abus et quels sont les dangers? Si j'avais à faire l'histoire de l'inspection universitaire telle qu'elle était pratiquée du temps du monopole, je devrais commencer par reconnaître la bienveillance avec laquelle je l'ai toujours vu exercer, et ce n'est pas moi qui aurais le droit de lui reprocher de s'être jamais montrée hostile ou même sévère. D'où

vient donc l'antipathie qu'elle a toujours excitée chez les amis de la liberté? De ce que, à leurs yeux, elle était la violation d'un principe. Les inspecteurs, quels qu'ils fussent d'ailleurs, représentaient un principe rival et qui quelquefois se montra peut-être ennemi. C'était là une conséquence du système de l'État enseignant. Les inspecteurs qui lui appartenaient n'avaient pas, comme hommes publics, un caractère assez désintéressé. Ils oubliaient leur position officielle pour faire leur inspection, non comme des rivaux, mais en amis, je le veux bien. Autant, plus que personne, je l'ai constaté souvent; toutefois c'était, de la part de ces hommes, une preuve de bienveillance et de désintéressement dont on leur savait gré sans doute; mais la reconnaissance ne s'adressait qu'à leur personne, elle laissait tout entière l'injustice de leur situation officielle. La loi nouvelle n'a pas suffisamment porté remède au mal; tant que l'État voudra enseigner pour son compte, ses fonctionnaires ne seront-ils pas à la fois juges et parties? Pourquoi, du moins, n'avoir pas, comme le demande Mgr de Langres, demandé l'avis du conseil académique pour le choix des inspecteurs secondaires? Les dangers qu'on pouvait craindre sont diminués par les limites qu'on a données à l'inspection; elle ne peut plus porter que sur l'hygiène et sur la moralité et la légalité de l'enseignement. Pourquoi alors vouloir des hommes spéciaux qui aient fait leurs preuves devant une faculté? Le meilleur juge de l'hygiène, c'est un médecin; et quant à la moralité et à la légalité, on conviendra que tels docteurs, tels licenciés, voire même tels professeurs de philosophie, n'en sont pas les meilleurs juges. Pourquoi, enfin, s'il faut dire notre pensée entière, n'avoir pas établi des délégués du conseil académique pour l'inspection des établissements secondaires, comme on l'a fait pour l'instruction primaire? Puisque ce n'est plus ni le grec, ni le latin, ni les mathématiques que vous voulez examiner, vous n'avez plus besoin que vos inspecteurs soient même bacheliers; en faudrait-il encore, chaque département vous en fournirait en quantité suffisante.

Nous n'avons encore rien dit des difficultés que présentera l'inspection réduite aux limites que lui a tracées la loi. Passons sur l'hygiène; une simple visite des lieux suffira pour édifier l'inspecteur. Mais la légalité et la moralité de l'enseignement, comment pourra-t-on s'en assurer? Sera-ce en interrogeant les élèves? Mais alors vous inspecterez l'enseignement tout entier; vous pourrez discuter les doctrines, blâmer les méthodes, que sais-je? Ce n'est pas là de la liberté. Sera-ce en as-

sistant aux leçons du professeur ? S'il a intérêt à cacher quelque chose de l'esprit de son enseignement, il saura bien le réserver pour une autre circonstance. Enfin, demandera-t-on les livres, et au besoin les cahiers des élèves ? Tel est le seul moyen que semble permettre Mgr Parisis. Nous demandons respectueusement à l'illustre prélat la permission de n'être pas de son avis. Les livres ne prouvent pas tout ; souvent même les élèves n'en ont pas entre les mains pour les cours d'histoire et de philosophie, qui sont les plus importants au point de vue des doctrines; quant aux cahiers, ils en disent autant qu'une interrogation orale, et ils le disent plus mal, parce que leur exactitude n'est pas souvent parfaite. Je connais beaucoup de professeurs qui refuseraient, et avec raison, d'être jugés sur les cahiers de leurs élèves.

L'enseignement secondaire est surveillé par les recteurs dans chaque académie, par des inspecteurs particuliers dans quelques départements, et enfin par des inspecteurs généraux, au nombre de douze pour toute la France ; ces derniers forment comme un état-major dans cette armée de fonctionnaires, et on peut se demander s'ils ne servent pas plus à la parade qu'à des nécessités réelles. A plus forte raison en dirons-nous autant des deux inspecteurs supérieurs de l'instruction primaire. Mgr Parisis les appelle une superfétation presque puérile. *Deux* inspecteurs pour *soixante mille* écoles !

Du reste, rien n'est encore réglé pour l'organisation de l'inspection des établissements libres, et ce sera au conseil supérieur à prévenir, par la sagesse de ses règlements, des difficultés qu'il est facile de prévoir et que tous doivent avoir à cœur d'empêcher [1].

Pourquoi, diront peut-être quelques esprits extrêmes, pourquoi n'avoir pas proclamé une liberté entière et sans restriction ? pourquoi n'avoir pas abandonné la surveillance de l'éducation à la sollicitude des familles, si facilement éveillée sur un intérêt si cher ? Quel que soit notre amour de la liberté, nous n'osons partager ce désir ; la surveillance générale, celle de la police ordinaire, n'atteindrait qu'avec peine les fautes qui, dans l'œuvre de l'éducation, ont des résultats souvent déplorables, alors même qu'il est impossible d'y constater un délit ma-

[1] Depuis que cet article est écrit, M. le ministre de l'instruction publique a publié une circulaire aux recteurs sur l'inspection des établissements libres. Il suffit de la lire pour comprendre tous les embarras que pourrait susciter l'application de cet article de la loi du 15 mars.

tériel justiciable des tribunaux. Nous vivons d'ailleurs dans un temps si tourmenté, qu'il est difficile de s'en rapporter exclusivement à l'amour des parents; et, pour ne citer qu'un exemple, combien de pères de famille, de magistrats peut-être ont soutenu pendant de longues années des instituteurs dangereux que poursuivait une sagesse plus clairvoyante que la leur. Mais alors la bourgeoisie n'avait peur que des prêtres; elle ne croyait pas avoir à compter bientôt avec le socialisme. Pour apprécier la loi, il ne faut jamais oublier les circonstances dans lesquelles elle a été faite et les terreurs qui assiégeaient alors les esprits : or, il faut beaucoup pardonner à la peur. Le législateur a cru donc devoir beaucoup sacrifier à la peur; malheureusement ses craintes ont été trop souvent funestes à la liberté. Nous allons en avoir de nouvelles preuves à mesure que nous avancerons dans l'examen de la brochure qui nous occupe.

Suivant la loi pas à pas, Mgr Parisis examine l'organisation de l'instruction primaire. C'est là un sujet capital, parce que c'est, après tout, l'instruction primaire qui forme la masse du peuple, et les circonstances au milieu desquelles la loi fut écrite auraient appelé l'attention sur ce point, si les législateurs avaient été capables de l'oublier. Tout le monde se plaignait alors des maîtres d'école; destinés à être modestement les instituteurs de l'enfance, ils étaient devenus les propagateurs les plus ardents du socialisme; le mal parut si grave, qu'il fallut décréter une loi exceptionnelle provisoire pour en arrêter les ravages. Quelques années auparavant, on disait, avec un orgueil avoué, que tout était admirablement organisé pour l'instruction primaire; que la loi de 1833 avait tout ordonné pour le mieux, et on n'avait d'autre ambition, dans certaines régions, que de faire passer pour l'instruction secondaire une loi analogue à celle de l'instruction primaire. Les faits ont donné un cruel démenti à ces espérances; l'expérience a été complète. En a-t-on assez profité dans la loi du 15 mars? Ces instituteurs, pour lesquels l'État avait tant fait, pour qui la société s'était imposé des sacrifices, qu'on avait voulu enrégimenter comme des fonctionnaires au service du gouvernement, qui les dirigeait par ses instructions et les surveillait par ses inspecteurs, se sont trouvés un beau jour enrégimentés contre lui; et on s'étonnait encore qu'une administration si sagement combinée eût produit un pareil résultat! N'était-ce pas une preuve suffisante de l'impuissance des formes administratives en fait d'éducation, toutes les fois qu'on ne veut pas y joindre dans une proportion suffisante l'action de

la religion et l'autorité des pères de famille? Encore une fois, la leçon était bonne; voyons si on en a tiré profit.

Il n'y a pas grand honneur à faire à la loi de n'avoir pas décrété l'obligation et la gratuité de l'instruction. Quant à l'obligation, nous ne la comprendrons jamais que comme un acte de monstrueux despotisme; elle n'a de sens que dans l'hypothèse où on voudrait imposer, non pas l'instruction en général, mais tel ou tel enseignement en particulier. S'il se trouve jamais dans notre pays un gouvernement assez tyrannique pour vouloir dominer les pensées de l'âme, aussi bien qu'il règle les actes du citoyen, pour façonner les esprits et les consciences sur un moule unique, pour faire de toutes les volontés comme un écho de ses volontés à lui; qu'il soit assez osé pour proclamer l'instruction obligatoire; mais alors, conséquent avec lui-même, il effacera de nos codes la liberté d'enseignement, qui n'est plus compatible avec de pareilles prétentions. Quant à la gratuité, qui ne voit qu'elle ne pourrait jamais être qu'une duperie? Un impôt remplacé par un autre impôt, c'est un peu le secret unique de toutes les libéralités qu'on nous fait ou qu'on nous promet, parce qu'en somme, il faut toujours que quelqu'un paie, et ce quelqu'un sera toujours le même. En fait, pour l'instruction, comme le remarque très-bien Mgr de Langres, ce serait le pauvre plus que le riche. Si on veut être généreux, il y a un autre moyen qui même pourrait s'appeler de la stricte justice : qu'on ne fasse pas payer l'instruction secondaire des lycées deux fois à ceux qui en profitent et une fois à ceux qui n'en profitent pas. Mais pour l'instruction primaire, la loi fait tout ce qu'elle doit, en la procurant gratuite à ceux qui ne peuvent pas la payer.

Le premier article relatif à l'instruction primaire devait en définir l'objet et en préciser les limites. Elle comprend, avant tout, l'instruction morale et religieuse; au moins aurait-on dû, comme l'indique Mgr Parisis, écrire l'instruction religieuse et morale. Mais encore, et c'est un détail sur lequel je demande la permission de m'arrêter un instant, non pour traiter la question au nom de la philosophie, mais suivant le bon sens et l'expérience : qu'est-ce donc pour les enfants dont il s'agit, que cette instruction morale indépendante de la religion? Je n'examine pas maintenant s'il peut exister un code de morale en dehors des dogmes religieux qui lui fournissent sa base, ses préceptes et sa sanction; ce serait de la philosophie, et je ne veux pas en faire. Mais encore une fois, je demande si pour l'enfant, et même pour beaucoup

d'hommes faits, la morale peut être autre chose que les commandements de Dieu ? Les partisans les plus exagérés du rationalisme avaient toujours réservé le droit des enfants à apprendre leurs devoirs ailleurs et autrement que dans leurs théories métaphysiques ; pourquoi le législateur a-t-il oublié qu'ils recommandaient le catéchisme, oui, le simple catéchisme, au moins pour l'usage des enfants[1] ? Nous voyons là autre chose qu'une question de mots, parce que cette distinction entre la morale et la religion est une des doctrines les plus dangereuses à notre avis, et qu'elle mérite d'être poursuivie partout où elle se montre, même sous la forme inoffensive d'un programme pour l'instruction élémentaire. Ce programme est d'ailleurs, dans son ensemble, sagement combiné, et nous nous associons entièrement sur ce point à tous les vœux du respectable prélat, qui désire le voir toujours rester dans ses limites modestes ; qui demande que la lecture du latin ne soit plus négligée dans nos écoles, qu'on y cultive le chant, et surtout le chant de l'Église ; toutes choses qui ne peuvent qu'aider au développement des habitudes religieuses dans des populations qui ont tant besoin de les contracter.

Le but de la loi, avons-nous déjà dit, a été de faire une part plus grande à la société et à la famille, et de soustraire au moins en partie l'éducation à la tutelle administrative qui lui a été si funeste. Ainsi les instituteurs communaux sont choisis par le conseil municipal sur une liste d'admissibilité et d'avancement dressée par le conseil académique. Rien de mieux ; mais pourquoi l'institution du ministre est-elle nécessaire ? L'instituteur n'est-il pas suffisamment nommé, quand il est présenté par le conseil académique et choisi par le conseil municipal. Est-ce une formalité inutile, qui dès lors doit disparaître de la loi ; ou plutôt n'est-ce pas une prétention en opposition avec l'esprit libéral de la loi que nous rappelions naguères ? On a craint partout d'aller trop loin dans la voie de la liberté. La présentation du conseil académique est remplacée, pour les membres des ordres religieux, par celle de leurs supérieurs. C'est un juste hommage accordé à ces précieuses congrégations, et auquel on ne peut qu'applaudir, même après qu'on l'a étendu

[1] Depuis que j'ai écrit ces lignes, j'ai eu connaissance des articles de la *Liberté de Penser* de décembre 1850 et de janvier 1851. Je suis donc obligé de faire une exception pour M. Jacques ; mais je ne doute pas que l'école ne répudie la solidarité de sa conduite, sinon celle de ses doctrines, quoi qu'il n'ait peut-être que le tort d'être plus conséquent que d'autres.

aux consistoires qui cependant n'ont rien de commun avec les ordres religieux.

L'art. 35 établit que tout département est tenu de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux. Nous n'aimons pas cet article, qui a l'inconvénient d'être inutile, parce que les instituteurs se recruteront toujours assez d'eux-mêmes, et qui peut être dangereux, parce qu'il perpétuera les écoles normales. Tout le monde a reconnu le vice de cette institution; pourquoi ne pas les supprimer? C'était là une des plus détestables créations de la loi de 1833; les faits l'ont prouvé. D'ailleurs n'auraient-elles pas l'inconvénient de déclasser les instituteurs, elles auraient toujours à nos yeux celui de les placer d'une manière trop directe sous la dépendance de l'État. Reconnaissons cependant, avec Mgr de Langres, que la loi ébranle un peu leur existence, puisque les conseils généraux sont libres de les supprimer; mais il est permis de regretter qu'on ait laissé l'initiative de cette mesure à la discrétion des volontés locales, qui feront trop souvent de l'existence des écoles normales une question de vanité pour les villes qui les possèdent, ou même d'utilité matérielle au point de vue de la consommation.

C'est sans doute par suite des mêmes principes qu'on a obligé toute commune à entretenir une ou plusieurs écoles primaires. Ici encore il y a cependant à signaler un progrès dans la voie de la liberté; *le conseil académique peut dispenser une commune d'entretenir une école publique*, pourvu qu'elle pourvoie à l'enseignement gratuit dans une école libre. Un point plus important à remarquer c'est que la loi reconnaît en principe la nécessité de la séparation des écoles, suivant le culte professé par les enfants. On avait senti depuis longtemps déjà le danger des écoles mixtes. La liberté de conscience, à laquelle tous les cultes reconnus ont légalement un droit égal, ne pouvait que souffrir d'un système dans lequel on ne pouvait enseigner une religion sans offenser l'autre. Mais puisqu'on a compris le danger pour les écoles primaires, pourquoi se refuse-t-on à le reconnaître pour l'instruction secondaire? Dans nos colléges, l'aumônier coudoie le rabbin et semble faire concurrence au pasteur. Là le protestant rit des pratiques catholiques, insulte ce que son voisin doit aimer et respecter, et l'un et l'autre sont obligés de combattre leur condisciple juif. Quel bien peut-on espérer de ce mélange et de cette confusion; il faut même le dire, si ce système est possible dans l'application, ce n'est que grâce à l'indifférence de la plupart de ces jeunes gens, qui, après l'âge de la première communion, se croient pour la

plupart délivrés de toute obligation religieuse. Le législateur partage-t-il cette indifférence? ou croit-on qu'il suffit, pour faire un homme religieux, d'inculquer le respect de la religion seulement à l'âge de la première enfance? Ah ! qu'on se tromperait grossièrement, si on pensait que l'âge de la jeunesse, l'âge des passions naissantes et des illusions, peut se passer de ce frein salutaire, ou qu'on pourra y suppléer par les enseignements souvent douteux d'une philosophie froide et stérile, qui lors même qu'elle éclairerait l'intelligence de la vérité pure, ne répandra jamais dans l'âme du jeune homme cette force vivifiante et féconde qui lui fait aimer et pratiquer le bien ! Ainsi nous ne cesserons de protester contre cette déplorable confusion, et si l'État est impuissant à réformer un pareil vice, c'est aux familles à pourvoir par elles-mêmes aux intérêts les plus précieux de leurs enfants.

Je demande pardon d'avoir anticipé sur le domaine de l'instruction secondaire, et j'ai hâte de terminer ce qui regarde l'enseignement primaire.

Le traitement uniforme de 600 francs assuré comme minimum à tous les instituteurs, témoigne d'un intérêt sérieux pour une classe d'hommes dont les fonctions, quand elles sont bien remplies, ne sauraient être assez payées. Mais n'est-il pas bien lourd pour beaucoup de communes qui épuiseront toutes leurs ressources à le former, sans pouvoir même quelquefois le compléter ; et si en établissant une hiérarchie parmi les instituteurs on avait à craindre des tentations de changements toujours funestes, n'est-il pas à redouter qu'aujourd'hui tous ne se portent vers les petites communes, où, avec moins de peine, ils sont certains de rencontrer presque toujours les mêmes avantages?

Une des pensées les plus heureuses du législateur avait été la création des délégués cantonaux. C'était une concession vraie et franche faite à la famille et à la société, dont les représentants allaient enfin avoir droit de s'enquérir de la manière dont on élevait les enfants. Les droits de l'État paraissaient d'ailleurs suffisamment protégés par le recteur et les inspecteurs placés dans chaque arrondissement. Mais on n'a pas tardé à revenir sur ses pas ; et un règlement d'administration publique en date du 29 juillet 1850, a considérablement modifié l'institution des délégués cantonaux. La loi les avait établis comme les représentants du conseil académique ; le règlement veut en faire je dirais presque des commis de l'inspecteur ; voyez plutôt : La loi établit que les délégués s'assembleront *au chef-lieu du canton*, *une fois tous les trois mois*, *sous la prési-*

sidence de celui d'entre eux qu'ils désignent, pour convenir des avis à transmettre au conseil académique. » (Art. 42.) Et suivant le règlement du 29 juillet, « *les délégués visitent au moins une fois par mois toutes les écoles libres ou publiques de leur circonscription. Ils communiquent aux inspecteurs de l'instruction primaire tous les renseignements utiles qu'ils ont pu recueillir,* » comme s'ils devaient faire sa besogne. Et plus loin, art. 46 : « *Sur la convocation et sous la présidence du sous-préfet, les délégués des cantons d'un arrondissement peuvent être réunis au chef-lieu de l'arrondissement, pour délibérer sur les objets qui leur sont soumis par le recteur ou par le conseil académique.* » C'est tout simplement la résurrection des anciens comités d'arrondissement que la loi a voulu détruire ; mais des réunions vraiment libres des délégués, qui doivent se tenir tous les trois mois, sous la présidence de l'un d'entre eux, le règlement ne dit pas un mot ; au moins devait-il à la loi qui les a instituées l'honneur de les nommer. Sans être un légiste subtil, il serait facile de démontrer par la simple comparaison des textes, que le règlement du 29 juillet est formellement en opposition avec l'esprit et la lettre de la loi du 15 mars. Or, il n'est pas bon que le gouvernement donne le premier l'exemple de la désobéissance à la loi. Nous savons bien qu'il y a souvent dans ces prétentions beaucoup plus de routine administrative et de manie bureaucratique que de parti pris de violer la loi ; cependant ici il faut bien reconnaître nettement formulée cette opinion qu'il n'y a rien de bien fait que ce que le gouvernement fait ou fait faire par ses agents. C'est toujours la même défiance qui se trahit, et qui n'est après tout qu'un aveu mal dissimulé de faiblesse et d'impuissance. N'avions-nous pas raison de dire que l'expérience n'avait pas servi, et qu'on n'avait guère profité de la leçon ? Et cependant qu'est-ce qui peut résulter de tout cela ? La loi organique a été faite et acceptée comme un contrat entre des parties qui à tort ou à raison se considéraient comme rivales, et même ennemies si on veut. Chacune a fait des concessions que le pouvoir législatif a ratifiées et consacrées de son autorité suprême. Si l'une des parties manque à ce qu'on peut appeler ses engagements, l'autre se trouve par là même déliée de tout devoir envers elle, et voilà la loi détruite et la conciliation rendue impossible. C'est ce qui arrivera infailliblement, si on continue dans cette voie de tout réglementer dans un sens opposé à l'esprit de la loi. Et puis, comme toujours, on aura soin de dire que la faute doit retomber sur les amis de la liberté, que leurs exigences sont impossibles à satisfaire, moyennant

quoi on leur enlèvera successivement les quelques garanties que leur assurait la loi, et pour prévenir leurs plaintes légitimes, on les accusera d'abord d'être intraitables et incorrigibles. Le moyen est vieux, mais il réussira encore, et une fois encore le tour sera joué. N'est-ce pas là tout le secret de la comédie ?

Si nous voulions ainsi parcourir tous les règlements émanés du ministère depuis la promulgation de la loi organique, nous retrouverions souvent des traces trop évidentes de la même préoccupation, ne serait-ce que dans la prétention (art. 49) de soumettre le curé au maire, pour les subordonner l'un et l'autre à l'inspecteur, tandis que la loi (art. 44) leur confère à l'un et à l'autre, pour la surveillance des écoles, un droit tout à fait indépendant.

Une des taches de l'ancienne législation universitaire était, à coup sûr, le luxe de règlements et la solennité de l'examen qu'on imposait aux institutrices. La femme doit vivre exclusivement de la vie de famille ; obligée de se concentrer toujours dans des devoirs d'intérieur, elle ne doit rien avoir à démêler avec l'État ; c'est ce qu'avait compris la haute intelligence de l'Empereur, lorsqu'il constitua l'Université ; malgré son désir de tout accaparer, il n'osa pas porter la main sur l'éducation des filles ; et cependant Napoléon n'était pas fanatique de liberté ! Les deux gouvernements qui lui succédèrent n'eurent pas la même intelligence et ne surent pas imiter sa réserve. La loi du 15 mars a sensiblement amélioré l'état des choses, en ce qu'elle n'impose plus l'examen aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'État ; les lettres d'obédience leur en tiennent lieu ; quant aux institutrices laïques elles n'ont plus la pénible nécessité de subir un examen public.

Les inconvénients qui résultent des écoles mixtes, pour la foi des enfants, existent aussi graves pour les mœurs, dans les écoles qui réunissent les enfants de différents sexes. La loi ne pouvait peut-être pas supprimer absolument ces écoles dans toutes les communes ; mais du moins elle a établi l'obligation d'entretenir une école de filles pour toute commune de 800 âmes ; et le conseil académique peut l'étendre à toutes celles qui, quoique d'une population inférieure, sont suffisamment riches pour entretenir cette école. Mgr de Langres, en terminant cet article, fait remarquer que la loi ne défend nullement à une institutrice de diriger l'école commune des garçons et des filles, lorsque dans un village il n'en existe qu'une. « Il est reconnu, dit-il avec beaucoup de raison, que l'é-

ducation des enfants des deux sexes, jusqu'à la première communion, appartient à la mère. Or, la mère n'est-elle pas mieux représentée par une institutrice que par un instituteur? »

Le chapitre des institutions complémentaires de l'instruction primaire concerne les pensionnats primaires, les écoles d'adultes et d'apprentis et les salles d'asile ; le seul article qui mérite d'être remarqué c'est l'art. 57 relatif aux salles d'asile qu'il menace d'un règlement d'administration publique. Nous savons trop ce que sont ordinairement ces règlements, pour ne pas les craindre. Il serait curieux de voir appliquer à ces asiles, où on recueille quelques petits enfants, les formalités qu'on exige pour les écoles primaires. Ce qu'il y a de certain, parce que la loi le veut ainsi, c'est que le décret déterminera le programme de l'enseignement des salles d'asile, comme celui des lycées et mieux que celui des facultés !

Le titre III de la loi est consacré aux détails de l'instruction secondaire ; les conditions exigées pour ouvrir un établissement d'instruction secondaire sont un certificat de stage qu'on n'avait jamais demandé, et qui remplace, en l'aggravant considérablement, le certificat de moralité, puis le diplôme de bachelier, ou un brevet spécial de capacité, délivré par un jury nommé à cet effet.

Mgr Parisis qui devait traiter au conseil supérieur la question du baccalauréat, s'est contenté d'indiquer avec beaucoup de réserve tout le mal qu'il pense de cet examen. S'il n'était pas déjà condamné par tous les hommes qui se sont tant soit peu occupés de la question, nous dirions ici combien il est inutile et funeste. Aussi, sans entrer dans une discussion que les délibérations du conseil supérieur ont rendue ou rendront bientôt inutile, nous nous contenterons de dire que l'examen du baccalauréat, tel qu'il est établi et pratiqué, n'a eu et ne peut avoir qu'un seul résultat : celui de faire baisser le niveau des études, ou plutôt de rendre les études impossibles. La France aujourd'hui est peuplée de bacheliers ; combien compte-t-elle d'hommes versés dans la connaissance des littératures classiques, qui puissent prouver, autrement que par leur diplôme, qu'ils ont fait leurs études ?

Ce serait donc une garantie bien insuffisante que celle du baccalauréat ; aussi nous ne nous en plaindrions tout au plus que comme d'une inutilité ; et nous aimons mieux féliciter le législateur d'avoir enfin compris que la science n'est pas la première qualité d'un chef d'établissement, même d'instruction secondaire. Si nous avions à choisir, nous pré-

férerions le brevet de capacité, parce que l'examen pouvant être dirigé d'une manière spéciale, prouverait plus en faveur du candidat. Mais qui n'est pas bachelier aujourd'hui? Aussi les jurys institués dans chaque académie ne fonctionnent guère; en principe, ce n'en est pas moins un bien qu'ils existent.

Telles sont les conditions auxquelles désormais il sera permis à tout Français de donner l'enseignement secondaire; la loi n'excepte que les individus frappés d'incapacité par le code pénal; ainsi se trouve résolue la question qui a été si vivement agitée par rapport aux associations religieuses. L'illustre prélat dont nous analysons la brochure a bien précisé le sens de la loi dans un discours qu'il prononça à cette occasion; on sait que ce jour-là M. Thiers fit en quelque sorte amende honorable de son ordre du jour motivé. Si quelqu'un avait pu triompher, c'étaient sans doute les hommes qui voyaient alors venir à eux ceux qui les avaient jusqu'alors repoussés; ils se contentèrent de désirer qu'une si touchante conversion fût sincère, et qu'elle devînt définitive.

Une fois établi, le chef d'une maison libre est soumis à la surveillance de l'État représenté par le recteur, et à celle du conseil académique; il est passible de certaines peines dont les unes sont l'application des lois de la morale publique, et par conséquent sont inattaquables; d'autres au contraire ont une couleur disciplinaire qui ne se concilie pas trop avec la position indépendante que la loi a voulu faire aux instituteurs privés. Telle est la réprimande que peut infliger le conseil académique. Nous devrions peut-être faire remarquer encore qu'ici les règlements dits d'administration publique ont été plus loin que la loi. Celui du 20 décembre impose à chaque chef d'institution l'obligation d'écrire sur un registre les noms, prénoms, etc., des répétiteurs et surveillants qu'il emploie dans son établissement, et de le communiquer à toute réquisition des autorités préposées à la surveillance et à l'inspection. On pourrait examiner d'abord jusqu'à quel point la loi confère à ces autorités le droit de savoir les noms, prénoms, date et lieu de naissance des professeurs ou surveillants; tout cela ne fait rien ni à l'enseignement, ni à la moralité d'une maison; nous voudrions savoir en particulier pourquoi on n'est obligé d'inscrire sur ce registre que les répétiteurs et les surveillants, et pourquoi les professeurs proprement dits ne sont pas l'objet de la même curiosité. Les instructions du ministre vont plus loin encore que le règlement, et nous savons pertinemment qu'il a fait menacer tous les chefs d'institution qui n'obtempéreraient pas à ses invitations relativement au registre, de les dé-

férer au conseil académique. Cela sent un peu l'autocrate, et ce sont des traditions de bureaucratie qu'il ne faut pas perdre ; elles ont fait tant de bien à la France, et à l'éducation en particulier ! Nous pensons d'ailleurs que les chefs d'institution ne refuseront pas de dresser le registre inoffensif que le règlement impose ; c'est trop peu de chose en vérité que d'écrire cinq ou six noms et cinq ou six dates au plus, pour s'exposer à encourir la réprimande du conseil académique ; mais il s'agit du principe ; sous ce rapport les exagérations de l'omnipotence ministérielle méritent au moins une protestation. Ajoutons que le règlement du 30 décembre relatif aux pensionnats primaires leur fait des conditions plus dures encore. En quatre mois, voilà sept règlements promulgués, quelques-uns même ont trouvé place au bulletin des lois ; et presque tous sont plus ou moins restrictifs de la liberté, telle qu'elle est entendue dans la loi et accordée par elle ; aussi nous désirons vivement voir s'arrêter la fécondité des bureaux.

Une des difficultés qui, sous la monarchie, avaient toujours empêché l'entente entre les deux camps, c'est, on s'en souvient, la question des petits séminaires. Ces établissements, parce qu'ils appartiennent en propre à l'Église, sont plus que d'autres jaloux de leur liberté. La loi les respecte jusqu'à un certain point ; elle les soumet seulement à la surveillance de l'État, et elle défend d'en établir de nouveaux sans l'autorisation du gouvernement.

C'est encore là un de ces articles de prétendue conciliation, dans lesquels on n'a pas su franchement appliquer un principe. Ou les écoles secondaires ecclésiastiques appartiennent à l'Église, et alors il faut lui en laisser exclusivement la direction et la surveillance, ou bien vous les assimilez à tous les autres établissements privés, et il faut les soumettre aux mêmes conditions. Cette inconséquence que nous signalons dans la loi ne nous empêche pas de reconnaître qu'elle supprime les ordonnances de 1828, et qu'à ce titre elle mérite toute la reconnaissance des catholiques.

Les derniers articles de la loi sont consacrés aux établissements publics d'instruction secondaire ; ces diverses questions n'intéressent en rien les amis de la liberté pour lesquels seuls Mgr de Langres a écrit sa brochure. Là le gouvernement est maître, il peut être despote à son gré, puisqu'il s'en est réservé le droit. C'est la seule remarque qu'il y ait à faire sur cette partie de la loi.

Mgr Parisis termine ce remarquable commentaire de la loi du 15

mars, en appelant le concours de tous les prêtres, pour aider à l'exécution de cette loi; toutes les opinions diverses qui s'étaient produites à son occasion ont été calmées par les paroles qui sont venues de Rome. C'est donc un devoir pour tout catholique de se soumettre à la loi; mais ce devoir n'a pas empêché l'illustre prélat de montrer les défauts de la loi et de signaler les écueils contre lesquels la liberté pouvait être brisée. Nous serions heureux d'avoir pu reproduire aussi exactement que nous le désirions, la pensée du savant évêque dont l'opinion a si souvent guidé les catholiques dans la longue lutte qu'ils ont soutenue. Nous voudrions pouvoir dire que cette lutte est terminée, mais nous ne l'espérons pas, et, dans la prévision de débats auxquels nous serons condamnés à assister, si Dieu nous en donne le temps, et si des dangers plus grands nous en laissent le loisir, nous avons dû faire toutes nos réserves, en disant sans crainte et sans colère de quel côté sont venues les premières attaques.

L'abbé MAGNE.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 août 1851.

Je veux bien qu'on ait fait des politesses aux Anglais qui nous avaient reçus poliment; j'approuve, dans l'intérêt du commerce de cette grande capitale, le luxe que la ville de Paris a déployé pour la réception du lord-maire de la cité de Londres; j'ai ma part de la gloriole commune, quand les cockneys sont obligés de faire aux badauds une concession de supériorité : mais, au milieu de ces pompes et de l'excitation générale à laquelle on est en proie, je ne puis me soustraire à un sentiment de tristesse, et je repousse en vain les fâcheuses réflexions que les contradictions du moment font naître en moi : les fêtes actuelles et les crises prochaines, Paris livré à ses amusements et cinq provinces désolées par le fléau des orages, la destruction apparente des barrières qui séparaient deux grands peuples et la sanction donnée par la reine d'Angleterre à un bill qui renouvelle la persécution contre le culte de la majorité des Français.

On peut expliquer d'une manière plausible les premiers contrastes que j'énumère : le dernier seul est intolérable pour des cœurs chrétiens. Ce n'est pas, dira-t-on, parce qu'on s'étourdit d'avance sur la crise de 1852 que la passion des divertissements arrive à la fureur, mais à cause de la confiance qu'on a dans la bonté de la cause des honnêtes gens, et par un dédain instinctif, mais raisonnable, pour les fanfaronnades et les illusions des anarchistes. Parce qu'un désastre affreux frappe une partie de notre territoire, faut-il que l'imagination reste sous le coup de l'épouvante? Ces malheurs de l'été tiennent aux conditions de notre climat, et comme ils ne sont jamais que partiels, l'effet n'en est pas sensible pour la prospérité générale : j'admets dans une certaine mesure ces réponses et celles qu'on pourrait faire encore aux premiers reproches; mais, je le répète, comment échapper au dernier?

M. Berger, notre préfet, a sa réponse toute prête : il ne sait pas ce qu'on fait en Angleterre contre les catholiques, et au besoin il ne s'en soucierait guère. Il a choisi précisément un de nos jours d'abstinence pour étaler aux yeux des envoyés d'un peuple protestant tout le luxe des viandes les plus délicates : telle est la profession de foi de notre préfet, d'accord en cela avec M. Dupin qui, pour

ménager aux hôtes de la ville de Paris un intermède parlementaire à leur goût entre le pillage des buffets de Saint-Cloud et les émotions de la petite guerre, s'est mis à tonner de sa voix la plus rude et la plus arriérée contre les jésuites et les empiétements du clergé, exactement comme au bon temps de 1829 et 1846 ; attention délicate, et dont les lords ou les membres des communes qui venaient de voter pour le bill de lord John Russell ont dû lui savoir un gré infini. Je ne connais rien de pis au monde pour une nation que de provoquer le mépris des étrangers. Et comment les Anglais ne nous mépriseraient-ils pas, quand ils voient que, grâce à notre grossière indifférence à l'égard des choses religieuses, le parti extrême et honteux qu'ils viennent de prendre pour résister aux progrès d'une religion qui est la nôtre, ne soulève de notre part aucun reproche et n'empêche pas qu'on ne mette, pour ainsi dire, Paris avec la France à leurs pieds ?

Mais laissons de côté le préfet de la Seine et ses invités, et sans insister sur la misérable querelle que M. Dupin a soulevée à propos des aumôniers des hospices, demandons-lui compte de quelques-unes de ses paroles. *On s'insinue*, dit-il en parlant du clergé français. En vérité, même à prendre M. Dupin pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un hybride de la fin du XVIIIe siècle, mi-parti de zèle janséniste et d'incrédulité voltairienne, à moins qu'il ne se soit réveillé après un sommeil de dix ou de vingt ans, quel sens raisonnable peut avoir ce reproche d'*insinuation?* Certes, s'il s'est accompli un progrès dans la conduite des catholiques, c'est celui de l'entière franchise de leurs prétentions. *S'insinuer!* après l'écrit du P. de Ravignan qui, mettant fin à des dissimulations inutiles et dangereuses, disait hautement : Je suis jésuite, et comme tel j'ai droit au respect qui s'attache à tout citoyen honnête et ami des lois. *S'insinuer!* quand on a vu la guerre contre l'Université et pour la liberté d'enseignement. *S'insinuer!* lorsqu'après la chute du roi dont le malheur était de partager une partie des préjugés de M. Dupin, et le martyre du prélat qui avait prophétisé au prince l'imminence de la catastrophe, les orateurs catholiques, portés au premier rang par la confiance ou le remords de tous les honnêtes gens, sont venus proposer le développement entier de l'action religieuse comme le seul bouclier possible contre la désorganisation sociale.

Il est vrai qu'on a faibli un moment dans cette manifestation d'une courageuse franchise; mais qui donc est venu offrir aux chefs du parti catholique de faire passer à frais communs dans la loi d'enseignement des articles à double entente, des articles gros de conséquences qui ne paraissent pas à première vue, si ce n'est les anciens adversaires des Jésuites, ceux qui pensaient et qui, lorsqu'ils seront tout rassurés, penseront encore comme M. Dupin sur la religion et le clergé? Et n'a-t-on pas vu, en présence d'un compromis qui peut devenir funeste, une protestation involontaire s'élever du cœur des catholiques français, protestation que des motifs de prudence et de soumission n'ont comprimée que pour qu'elle reparût avec plus de force à chaque nouvelle occasion? Non, le clergé ne *s'insinue pas:* au nom de l'intérêt le plus cher de la patrie, au nom du bonheur des hommes et de leur salut, même temporel, il demande qu'on renonce

enfin à cette prétendue indépendance de la société civile, qui n'est autre que l'asservissement absolu de la religion. Il n'a pas de peine à montrer que les fausses doctrines dont M. Dupin se fait encore l'apologiste ont pour effet de ramener à la barbarie la société fondée sur le Christianisme, et pour flétrir le renouvellement d'une détestable croisade, il s'en rapporte aux applaudissements de l'anarchie qui ont salué la diatribe de M. Dupin.

Du reste, cette boutade n'a pas éclaté tout à coup sans une cause secrète : le petit motif, c'était, dit-on, un nouveau besoin de faire le plongeon à l'approche de la tempête ou l'envie de se ménager une réélection; le vrai et le profond, c'était le désir de seconder un travail dangereux qui se fait dans les esprits : tout le monde a déjà compris que je voulais parler de la candidature du prince de Joinville.

Nous avons suivi avec assez d'attention et de persévérance les courants divers qui se croisent dans l'Assemblée législative, pour que nos lecteurs reprennent sans embarras le fil de nos observations. Nous en étions restés à l'inconcevable manœuvre, un moment couronnée de succès, qui tendait à proclamer le mouvement révisionniste comme l'œuvre de la fraude. Après cette surprise, à laquelle s'étaient laissé aller un grand nombre d'hommes de bonne foi, on ne peut s'imaginer l'impression profonde de répulsion qui s'est établie contre les auteurs de cette échauffourée : le pauvre M. Baze ne s'en relèvera pas; il restera comme le type du brouillon parlementaire. On avait d'ailleurs le souvenir des méfaits de la précédente commission de prorogation; aussi la grande majorité s'est-elle trouvée d'accord pour écarter les hommes dont toute la valeur est dans l'agitation qu'ils se donnent, et sous cette salutaire impression, on a choisi, pour remplir le rôle de sentinelles pendant l'interrègne parlementaire, les représentants les mieux appréciés pour leur sagesse, leur prudence et leur désintéressement politique. Ils ont tous voté pour la révision, à l'exception de M. le général Changarnier, qui ne peut ainsi trouver autour de lui que des amis intelligents de sa gloire et des hommes tout prêts à l'avertir, s'il lui arrivait encore de froisser la confiance des adversaires du désordre.

La résolution éminemment sage et patriotique, prise en commun par les réunions des élyséens, des légitimistes et des fusionnistes, cette résolution, suivie d'un plein succès parlementaire, courait risque de ranimer la confiance publique : aucun de ceux qui vivent de nos discordes ne s'y est trompé. *Le National* s'est mis à crier de toutes ses forces que MM. Berryer et de Falloux, traîtres à leur cause, avaient fait passer la droite légitimiste sous les fourches caudines de l'Élysée; la fable était grossière et ne pouvait être d'aucun profit à ses inventeurs : alors on s'est avisé d'une autre pomme de discorde, et, d'une main assez ferme, *l'Ordre* a lancé dans le public la candidature du prince de Joinville.

Voilà l'espérance : on n'a jamais moins renoncé à l'idée de ramener au premier plan les essais de quasi-révolution; on compte sur la coalition des antipathies, et il paraît certain que la gauche elle-même, qui sent quelle est au fond sa faiblesse, prête l'oreille au

projet qui ferait d'un Bourbon le second président de la République française. Ce calcul vaut certainement mieux que celui de la régence, auquel certains esprits se sont si longtemps obstinés. A force de parler d'un coup de main en faveur du comte de Paris, cette espérance a paru chimérique aux yeux même de ceux qui s'en flattaient davantage. Il n'est plus question d'amuser par des mensonges la romanesque tendresse d'une mère ; elle restera seule, pour apprendre quels sont ses vrais amis, et l'on spéculera désormais sur l'impatience et la mauvaise éducation d'un autre exilé.

La tactique qui se déploie consiste donc à opposer à Louis-Bonaparte l'illégalité de sa réélection, comme une fin de non-recevoir absolue, et à raccoler une majorité d'orléanistes et de révolutionnaires en faveur du prince de Joinville. On se flatte de ramener à ce parti les amis de Louis-Philippe qui n'avaient passé à l'Élysée que par une répugnance invincible pour la réhabilitation de la branche aînée, et l'on spécule, en faveur du nouveau candidat, sur une popularité à laquelle personne ne croit plus que lui.

Nous racontons ce plan de campagne, beaucoup moins dans la crainte qu'il ne réussisse, que pour le livrer à l'appréciation consciencieuse de tous les bons citoyens. Le plus grand défaut de ce plan, c'est qu'il est en dehors et contre le mouvement révisionniste. Il ne faut pas croire que, dans ce pays qui a vu passer tant de constitutions, on soit si prêt à se signer d'horreur à l'aspect d'une violation de la loi. La comédie que jouent aujourd'hui les hommes de la gauche est le fait d'une hypocrisie si profonde, on sait si bien qu'ils ne prêchent eux-mêmes le respect judaïque de la loi que pour la renverser à la première occasion, qu'il sera impossible de détourner la masse des hommes affamés de stabilité du but qu'ils se proposent. Ils continueront de vouloir sortir à tout prix d'un ordre de chose qui ne peut que perpétuer l'instabilité et assurer des primes d'encouragement aux ambitieux de la pire espèce. Tout le monde préfère la légalité, pourvu qu'elle produise la révision : mais si la minorité s'obstine dans son refus, si elle se grossit encore de tous les raffinés parlementaires, l'urne du scrutin cessera d'appartenir à la lettre de la loi.

On n'a pas voulu croire aux quinze cent mille pétitionnaires ; on leur a dit qu'ils n'étaient que des dupes entre les mains de leurs sous-préfets : mais voici le mouvement qui recommence d'une manière autrement positive dans les conseils d'arrondissement ; et les conseils généraux, déjà si prononcés l'année dernière, se montreront bien autrement explicites après l'immense majorité qui s'est manifestée dans le parlement. Ce sont là de ces effets d'ensemble qui déjouent toutes les combinaisons particulières, et les petites intrigues y perdront leur peine.

Cependant la tentative, même infructueuse, qu'on aura faite pour dissoudre l'armée présidentielle, devra donner plus d'importance et d'ascendant aux hommes qui, adversaires de l'impérialisme, secondent par devoir et par conscience le mouvement de la révision. Ce qui vient de se passer pour la commission de permanence, montre que les bons citoyens ne peuvent agir avec succès qu'en commun,

et qu'ils n'ont de force qu'à la condition de se faire des concessions mutuelles. A l'heure du dénouement, de quelle nature sera l'arrangement qu'il faudra prendre ? Dieu seul le sait, et ceux qui le prédisent sont bien habiles. Du moment qu'on renonce à l'empire, on n'a plus devant soi que le provisoire, et n'est-ce pas alors faire la partie belle aux seuls hommes qui offrent une solution définitive, légitime et durable? D'ailleurs, dans un défilé comme celui où la Providence nous a conduits, ce n'est pas une question de calcul, mais de devoir, qui s'élève. Après ce que Dieu a fait pour nous et sans nous, ne peut-on pas s'en rapporter une fois à sa Providence ?

Ne terminons pas cette revue sans avoir salué l'acte énergique et intelligent que nous aimons à considérer comme le réveil de l'Irlande. L'Irlande, qui, sous l'administration paternelle de ces messieurs que nous fêtions hier avec tant d'effusion, a vu en dix ans diminuer sa population de *quinze cent mille âmes* (ainsi que le constate le dernier recensement officiel), l'Irlande fait rentrer au parlement le noble lord Arundell que sa famille *catholique* avait obligé de résigner un des derniers bourgs pourris qui ont survécu à la réforme parlementaire. Ce choix fait par des Irlandais de l'héritier du premier titre ducal de l'Angleterre, dans un moment où l'on annonce que des *duchesses anglaises* passent ouvertement au catholicisme, semble montrer que la persécution qu'on renouvelle doit avoir peu de confiance en elle-même ? Qu'en dit le *duc* par excellence, ce vieux baromètre de la convenance politique ? C'est lui, c'est le duc de Wellington, qui a fait voter la Chambre des lords pour le bill de persécution. Il a bien senti quelle force le catholicisme acquérait chaque jour , mais le remède à cet accroissement lui échappe.

CH. LENORMANT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettres sur l'Amérique, par X. MARMIER [1].

Nos lecteurs connaissent les belles qualités d'écrivain qui distinguent M. X. Marmier; il les a charmés souvent par ses récits de voyage. D'ailleurs, ses *Lettres* sur divers pays du Nord ont pris, depuis longtemps, une place honorable dans toutes les bibliothèques où l'on réunit les livres qui ont le double privilége de plaire et d'instruire. Les *Lettres sur l'Amérique* rappellent leurs aînées: gracieuse et spirituelle famille qui observe avec sagacité et finesse, reçoit les impressions avec une sensibilité vive, les traduit avec beaucoup de verve et d'éclat, converse et raconte avec beaucoup de naturel et de facilité.

Tout le monde peut regarder; il n'y a que les gens d'esprit qui sachent voir, et M. X. Marmier est homme d'esprit. La description du Saint-Laurent, la visite au Niagara, le cours du Mississipi, la Havane et ses tempêtes, l'Amérique du Sud avec ses richesses, les États-Unis avec cet entrain industriel et mercantile qui caractérise la race anglo-saxonne, tous ces objets, si nettement dessinés dans les *Lettres*, révèlent un observateur accoutumé à prendre la nature sur le fait avec les grandeurs, la délicatesse et la simplicité de ses œuvres.

Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu :

les sites, les accidents et les caprices de terrain, la marche des fleuves et leurs rives pittoresques, les lignes des horizons et les sinuosités des montagnes remettent en mémoire à l'auteur les scènes analogues que lui a présentées la vieille Europe, du Nil à la mer d'Islande, des Pyrénées aux bouches du Danube. C'est de ces spectacles et de ces souvenirs que M. X. Marmier a composé sa brillante galerie de tableaux.

A ces fragments d'histoire naturelle, à ces panoramas curieux se mêlent des réflexions piquantes et pleines d'à-propos, des peintures de mœurs et de caractères, des traits d'histoire locale, des souvenirs de littérature et de poésie, des données curieuses et variées sur le passé et le présent des peuples américains, sur leurs habitudes et leurs institutions, sur les productions du sol, le développement rapide de l'industrie et l'activité du commerce. Tout cela est habilement fondu et distribué dans le livre de M. Marmier, comme les couleurs dans une peinture savante. A côté des merveilles sorties de la main du Créateur, il nous fait voir et admirer les travaux de la créature, et de la sorte ses

[1] 2 volumes. Paris, chez Arthus Bertrand, et au bureau du *Correspondant*.

descriptions topographiques s'animent de cette vie et de ce sentiment que l'homme répand partout où il apparaît, et sans quoi le monde entier avec son firmament peuplé d'étoiles, ses éléments si harmonieux dans leur calme, si grands dans leurs révoltes, avec la beauté de l'Océan, le charme de la verdure, le parfum et l'éclat des fleurs, ne serait qu'un palais morne et un temple sans pontife.

Il n'est guère possible de parler de l'Amérique sans se souvenir que le drapeau français y couvrit des contrées entières, sans comparer aussi ces pays où tout est jeune avec nos États d'Europe où tout semble tomber en lambeaux.

Le Canada est une terre française ; car il fut découvert et colonisé par des Français, amené à la foi par des missionnaires français, longtemps régi par des gouverneurs français. Les vallées du Mississipi nous ont appartenu. Alexandre eût pu respirer à l'aise dans les limites de l'empire immense que le dévouement de quelques Français nous avait conquis, du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique. Les Anglais et les Américains se sont partagé ces dépouilles; il ne nous reste aujourd'hui que les plages de Cayenne et quelques îles. Honte à ceux par qui la France chevaleresque a succombé devant la fortune de la commerçante Angleterre !

Une autre pensée s'ajoute à l'intérêt de ces souvenirs patriotiquement évoqués par l'auteur : c'est la comparaison qu'on peut établir entre la république des États-Unis et les monarchies de l'Europe. La liberté, en général, est portée en Amérique à un degré que le vieux monde ne connaît pas et qu'il lui serait difficile d'endurer, au moins pour le moment. Quelque foi religieuse et quelque opinion politique que l'on professe, on ne saurait voir avec indifférence la solennelle épreuve qui se poursuit au delà de l'Océan relativement à ces deux ordres de choses. L'Amérique aurait-elle donc précédé ses sœurs sur le chemin de l'avenir ? ou bien sa liberté religieuse n'est-elle autre chose qu'un remède qui suppose un grand mal ? et sa liberté politique autre chose qu'une exception singulière dont l'unique raison d'être se trouve dans les conditions économiques du temps et du pays, et qui ne saurait ni durer où elle est, ni se reproduire ailleurs ? En un mot, les sectes seront-elles absorbées graduellement par le Catholicisme, ou multipliées par elles-mêmes et précipitées de plus en plus dans l'absurde et le ridicule ? Les États-Unis, encombrés un jour de population et de produits manufacturés, aux prises avec les difficultés qui tiennent l'Europe en échec, trouveront-ils dans la démocratie de quoi éteindre la misère, ou seront-ils forcés de s'entretuer pour l'honneur de la fraternité ?

Ce n'est pas nous qui verrons ces problèmes résolus; mais on peut les mettre à l'étude, et le livre de M. X. Marmier y invite.

G. Darboy.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



MONARCHIE ET CÉSARISME

OU

L'ÈRE DES PISISTRATIDES[1]

Plenus sum sermonibus et coarctat me spiritus uteri mei. Loquar, et respirabo paululùm.

JOB, XXXII, 18, 20.

I

QU'EST-CE QUE LE CÉSARISME?

Dans notre ère de scepticisme religieux, moral et politique, l'on s'agite pour trouver une base au gouvernement de la France. Depuis plus d'un demi-siècle, cette base a été renversée, le droit public de la France aboli. La fatigue que nous éprouvons, cette stérile et importune agitation, n'est autre chose que le déplacement d'un corps politique qui a perdu son assiette. Il se tourmentera en vain jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvée, jusqu'à ce qu'il soit rendu à la situation qui lui est naturelle et dont il a été violemment arraché.

Nous avons épuisé tous les régimes. Nous avons ruiné la monar-

[1] Cet écrit est la réfutation ébauchée du système historique de M. Romieu; je dirai même de toute l'école fataliste. Je sais que le temps a marché et que le pur césarisme a aujourd'hui peu de partisans en France; mais le fatalisme politique n'est pas éteint. Un simple parallèle de l'âge romain et de l'époque moderne, que l'on a faussement assimilés, bat en ruine ce système non moins immoral que paradoxal, dont l'essai en action serait la mort des sociétés chrétiennes. Le temps presse. Ce parallèle, dont nous n'offrons ici qu'un spécimen, fournirait la matière d'un livre. Nous le réservons à de plus habiles.

chie civile; détruit les restes de l'aristocratie française, que cette monarchie avait déjà à peu près absorbés; tenté toutes les formes de la démocratie, soit unitaire, soit divisée en chambres, en tribunat et en sénat; essayé d'une monarchie parlementaire, où nous avons fait fonctionner, dans une chimérique pondération, divers éléments du corps social créés à la hâte, distingués par le cens, par l'âge, par l'illustration personnelle, dans lesquels n'existait aucune force réelle de transmission.

Quand tout ce qui est d'institution arbitraire, de privilége ou d'usurpation, succombe successivement, la nation française se trouve seule en face de son génie. Tout ce que les hommes prétendent y substituer est faux, s'embarrasse soi-même, n'est qu'une entrave, et non plus un moyen d'action. Ce génie, quel est-il? Il survit aux révolutions. En lui respire encore la constitution française; elle y est du moins renfermée comme la statue dans le bloc, et hors de lui il n'existe plus rien.

Après tant d'essais, tous infructueux, le CÉSARISME se présente; le césarisme, que l'on nous dépeint comme le terme des États qui ont usé leurs éléments de durée, leurs puissances vitales, et à qui il ne reste plus que la force muette, aveugle, de l'autorité militaire se substituant à elle-même au gré du caprice, de l'audace, de l'habileté, de la fortune; enfin, le hobbisme politique, auquel les peuples doivent désormais s'abandonner comme à leur suprême ressource.

Mais ce prétendu remède, ce dernier terme des États agonisants, n'est-ce pas la ressource du désespoir?

N'est-ce pas un cri de détresse plus qu'une délibération de la pensée?

Qu'est-ce que le césarisme, en effet, sous les ailes duquel nous devons nous réfugier? Qu'est-ce que cet unique asile que l'on nous offre, où nous puissions trouver encore sûreté, paix, salut, respirer enfin, et reposer nos corps, épuisés de lassitude?

II

Le césarisme romain s'était formé par la réunion de toutes les dignités de la république. César Auguste, pour se distinguer des simples citoyens, s'était contenté du titre modeste de PRINCE, qui avait appartenu au chef du sénat et qui ne rappelait aucune idée

d'autorité suprême. Mais pour ordonner le PRINCIPAT, il avait rassemblé en sa personne les premiers offices de l'État : le commandement militaire, sous le titre d'*imperator*, que les armées de la république déféraient à leur général après une victoire, titre dont l'orateur Cicéron avait été lui-même décoré ; le pouvoir tribunitien, qui rendait sa personne sacrée ; la dignité censoriale ; le souverain pontificat. Le consulat seul fut laissé en commun. Bien qu'Auguste l'exerçât le plus souvent, il permit aux citoyens d'y aspirer sous sa recommandation. Accumuler les dignités de la république en une seule main qui disposait des bienfaits du peuple romain, c'était se faire réellement le plus absolu des monarques, dépositaire unique des magistratures, de l'autorité des lois et de la religion. En un mot, le principat, tel que l'avait institué Auguste, n'était, sous un autre nom, que la dictature républicaine.

La république subsistait dans sa forme. Le droit public de l'empire était respecté en apparence. Le nom de roi était encore également odieux à cette république fictive. Le gouvernement romain, en se centralisant, avait conservé ses antiques bases et l'autorité apparente de son sénat.

Bientôt Tibère, en abolissant les comices et les transférant du peuple au sénat dont il dictait la voix, acheva l'édifice impérial de ce gouvernement.

La majesté du peuple romain n'était point diminuée ni altérée à ses propres yeux. La vanité du peuple-roi se payait de ces vaines représentations. La république semblait vivre encore. C'est ainsi seulement que l'on eût pu constituer le principat, mode de gouvernement auquel nul autre ne peut être comparé, non plus dans les monarchies régulières de l'Occident que dans le despotisme oriental.

Il n'y avait point eu de monarchie dans Rome conquérante. La monarchie n'avait donc pu y dégénérer ni se corrompre. Le césarisme ne pouvait donc être que le droit public de l'empire envahi par le chef de la faction populaire, la république faite homme.

III

IMAGE DE LA MONARCHIE.

De tout temps, en France, le gouvernement a été monarchique.

Or, qu'est-ce que la monarchie ? — Un gouvernement civil fondé sur les lois, transmissible suivant une certaine forme réglée par le droit national, que le souverain même ne peut changer, puisqu'elle est le titre en vertu duquel il règne ; un gouvernement qui se présente aux peuples comme tutélaire et sacré, parce qu'il prend sa source dans les racines même et dans les origines de la nation ; un gouvernement qui est sa foi politique, sa manifestation ; c'est la nation symbolisée et représentée en une race qui maintient la puissance publique dans les limites que le droit, les mœurs et les usages immémoriaux ont consacrées.

Cependant la monarchie peut dégénérer en despotisme. Le pouvoir, comme l'a dit Bossuet, tend de lui-même à s'accroître, bien que sa base repose toujours dans le droit public national. Mais lors même qu'il les a dépassées, ces limites, il ne dénie point l'origine de ce droit sacré ; car la monarchie est née de ces lois, qui font le titre originel du souverain. Il ne peut donc les transgresser au delà d'une certaine mesure. Les mœurs alors le tempèrent, le forcent de s'arrêter, quelquefois de rétrograder.

IV

En est-il de même du césarisme, fondé sur la force, et qui, concentrant tous les pouvoirs légaux, ne trouve de bornes ni dans lui-même, ni dans les mœurs, ni dans les lois ?

Le césarisme ne peut trouver de bornes en lui-même, puisqu'il est né de la force des armes, qui domine tout.

Ni dans les lois, puisqu'il s'est élevé sur leur violation, à l'exemple et suivant la maxime favorite du premier César : *Si violandum est jus, regnandi causa violandum est; in cæteris justitiam colas.*

Ni dans les mœurs, puisque la force les a surmontées et les a ployées au régime militaire.

Le césarisme a pu naître une fois dans une république où la dictature avait frayé la voie à cette centralisation. Mais pour se fonder, le césarisme ne puisera point d'antécédent dans une monarchie civile.

Sur quoi s'appuyer, en France, pour fonder le césarisme ?

Sur le commandement des armées ?

— Mais ce n'est qu'une autorité viagère et qui ne peut se transmettre.

Trouvera-t-on une suite de généraux propres au despotisme?

Pour créer le césarisme dans une monarchie, il ne suffirait point d'un César : il faudrait une succession de Césars.

Et à cette condition encore, le césarisme finirait par un avortement.

La guerre, la victoire n'est pas un état normal en France comme dans l'empire romain.

Le césarisme n'a donc point de racines en France.

V

La guerre était dans l'organisation même de la république romaine; c'était une société inaugurée par la rapine.

Il n'est besoin ici de rappeler l'origine de Rome, ni son asile de proscrits, ni ses brigandages sur les voisins, par qui elle préludait à la conquête du monde. Mais qui ne sait que la guerre fut l'état perpétuel de Rome? que le temple de Janus, dans une période de huit siècles, ne fut fermé que deux fois, la dernière sous Auguste? que le sénat, pour détourner des discordes civiles un peuple turbulent et amoureux de sa liberté, pour maintenir le régime aristocratique et les prérogatives du patriciat, faisait naître sans cesse de nouvelles causes de guerre?

Car le patriciat, à la fois sacerdotal et guerrier, maître des formules du droit, dépositaire et interprète des auspices sur lesquels était fondé le gouvernement, ne pouvait garder en réserve ces secrets d'État qui faisaient de lui une race sacrée qu'en occupant sans cesse le peuple romain à de nouvelles entreprises. La guerre était donc normale; c'était l'état constitutif de Rome; c'était la gloire du patriciat, qui, seul investi des infules et du laticlave, consultait les augures, commandait les armées, déposait dans ses foyers des honneurs triomphaux, des images ornées de ces insignes du sacerdoce et du consulat. La guerre était non-seulement le fondement de la domination de Rome au dehors, mais du pouvoir aristocratique comme de la sécurité du patriciat au dedans. Car si une fois ces arcanes de l'État, c'est-à-dire les formules du droit et les initiations augurales, eussent été dévoilés pour devenir une science commune entre les deux ordres, que devenait le patriciat? Sa constitution était renversée par le partage des choses saintes, qui consacrait le pou-

voir public entre ses mains. Partant, la constitution même de la république fléchissait. A cela, quel remède ? La guerre. Et cet état violent, se perpétuant de triomphe en triomphe, a été le véhicule puissant qui emporta Rome, à son insu et par la force des choses, à la conquête du monde. Rome était donc conquérante par son essence. Sans la conquête, elle se fût abîmée sur elle-même. Il lui fallait conquérir pour ne point périr, comme à d'autres pour s'agrandir. Aussi la république a-t-elle péri dès qu'elle eut achevé la conquête du monde.

VI

Tel n'a jamais été l'état de la France. Une royauté héréditaire par ordre de primogéniture, tempérée par des corps judiciaires et administratifs ; des droits municipaux exercés par les officiers élus des villes ; différents ordres dans l'État qui balançaient le pouvoir et la liberté. Machine compliquée dont les rouages formés par le temps, ralentis, quelquefois entravés par les vestiges d'une ancienne aristocratie et des franchises provinciales, n'avaient peut-être point la flexibilité nécessaire à la marche simple, au jeu facile et souple d'un gouvernement parfait et bien assis, mais dont la complication même faisait obstacle aux progrès du despotisme royal, rendait la milice essentiellement obéissante, s'opposait à ce qu'un chef de guerre acquît jamais une puissance supérieure aux lois, et réalisait incessamment l'axiome : *Cedant arma togæ*.

La royauté était sacrée. Peut-être un respect superstitieux s'attachait-il à ce nom ; mais ce que l'opinion voyait en elle de quasi-divin était étranger à l'image de la force : c'était quelque chose d'intime, de surnaturel, comme le génie même et le symbole de la France. Désarmée, elle eût imprimé le sceau de sa puissance mystérieuse. Si quelques-uns en ont cherché la source dans une interprétation abusive des textes saints, dans une fausse comparaison avec la royauté du peuple de Dieu (sacerdoce consacré par un vrai sacrement dont l'onction de nos rois n'était qu'un simulacre), n'en soyons pas surpris. Ce que l'opinion populaire y ajoutait de presque divin, c'était l'effet d'un long respect, d'une perpétuelle transmission puisée dans les entrailles de la nation. Quoi qu'il en soit, il nous faut reconnaître qu'une telle institution royale, que cette foi monarchique était tout ce qu'il y a de plus contraire à la force aveugle des armes ; que

cette obéissance volontaire, et, si l'on veut, imprégnée de superstition, n'avait rien de commun avec le sentiment de la crainte, sentiment bas et fugitif qui ne pénètre point le fond des cœurs, qui cesse avec la contrainte. Car tel est l'effet de la force substituée à la foi. Le lien est brisé dès que le peuple a cessé de craindre : l'outrage et le mépris succèdent à la peur.

VII

Mais, dira-t-on, le régime féodal, sur la ruine duquel la monarchie s'est imposée, n'était-il pas une représentation de la force? Et la monarchie n'a-t-elle pas été l'héritière de la féodalité? Si toutes choses dépendent de leur principe, la monarchie n'est-elle pas elle-même imprégnée de cette force militaire qui n'est encore que le césarisme, c'est-à-dire le droit des armes dominant sur le débris de toute autre espèce de droit? En un mot, le régime féodal était-il autre chose qu'une tyrannie militaire dans laquelle le droit civil s'était absorbé?

L'on se tromperait en croyant que la féodalité avait envahi tous les droits. Le chef féodal avait ses droits; la commune les siens. Il y avait des contrats réciproques; et s'ils n'étaient pas toujours respectés, du moins le droit protestait incessamment.

Qu'était la féodalité dans son essence? La souveraineté démembrée. Dans la dissolution de l'empire de Charlemagne, la souveraineté s'était, pour ainsi dire, brisée en faisceaux. Les seigneurs qui se l'étaient partagée s'élevaient, au moyen de l'hommage, de fief en fief, de devoirs en devoirs, jusqu'au seigneur dominant qui était le roi. Celui-ci tenait le premier anneau de cette chaîne qui remontait à lui et descendait de lui jusqu'au dernier vassal. La fidélité était le lien de ce système; la foi faussée ou la rupture de l'hommage était une félonie qui entraînait la perte du fief, c'est-à-dire de ce démembrement de la souveraineté dans la main du vassal. Quelque oppressive, quelque anarchique qu'ait pu être la féodalité, il faut confesser pourtant qu'un système né de la foi germanique, basé sur la féauté personnelle que le vassal devait au suzerain, n'avait rien de commun avec cet étai de la force brutale qui seule a fondé le césarisme par l'extinction des droits civils.

Aussi le système féodal successivement miné par le progrès de la

monarchie appuyée de ses justices, fortifiée des libertés communales qui échappaient chaque jour à la tutelle du fief pour se ranger sous la bannière protectrice du suzerain, le système féodal fit place à la véritable royauté ; mais le lien de foi et hommage survécut et fonda la fidélité du sujet, comme auparavant celle du vassal. Le plan général se régularisa ; les lois furent insensiblement soustraites à l'arbitraire ; la force militaire fut de plus en plus dépendante du gouvernement civil ; les franchises municipales se firent jour et se confédérèrent ; les coutumes provinciales se coordonnèrent pour acquérir force de loi ; les États-Généraux de la nation furent convoqués dans les embarras de la monarchie ; et tout cet état public, qui devint le droit de la France, resta incontesté, hors de l'atteinte de l'autorité royale. Celle-ci n'apparut que pour rédiger la loi nationale et provinciale, qui vivait dans les usages de chaque province comme dans le droit public de la France.

Cette monarchie, où la loi régnait, était sans doute à la fois militaire et civile. Fondée par le peuple franc qui avait paru tout armé dans les Gaules, elle n'avait point perdu entièrement le caractère de son origine.

Mais quel était le rôle de la milice dans cette monarchie ?

Son organisation a été plus variable, ses révolutions plus fréquentes que celles même de la monarchie. Les premières milices des Francs étaient la Landwehr des Germains, dont elles portent encore le nom dans les capitulaires carlovingiens. Puis les armées féodales, comprenant à la fois la gendarmerie des chevaliers sous leurs bannières et l'infanterie des communes. Charles VII, dans les longues guerres de la rivalité anglaise, institue des compagnies soldées. Supprimées ou négligées par Louis XI, dont le gouvernement ombrageux se fiait peu à la nation, les compagnies de Charles VII, victorieuses de l'Anglais, sont remplacées par des bandes helvétiques, qui, avec la gendarmerie française, forment seules à peu près le nerf de nos armées. Louis XIV doit être considéré comme le véritable ordonnateur de l'infanterie française. Avec la Révolution viennent les légions de volontaires qui ont vaincu l'Europe. Enfin la conscription militaire constitue le dernier état de la milice française. On ferait un traité complet de ces diverses transformations de notre milice. Le temps nous manquerait ici non moins que l'érudition. Mais pour qui connaît, même légèrement, l'histoire nationale, il est

évident que la paix et les institutions de la paix sont l'état normal de la France; que la guerre, quel que soit le génie belliqueux de la nation, n'y a jamais été envisagée que comme un accident nécessité par la défense du territoire, le plus souvent pour résister à des coalitions dont toujours la France a triomphé, malgré bien des revers, à force de patience et d'héroïsme; sans que jamais, si l'on excepte du moins les temps de la Ligue, un chef d'armée, sorti des rangs de la milice ou des offices de la couronne, ait aspiré au pouvoir suprême, ait conçu même la pensée de supplanter les héritiers naturels du sceptre, les chefs héréditaires de la nation. Tant il est vrai que la nation s'était manifestée et transfigurée dans ses rois légitimes, en qui se résumait la puissance sociale!

A cette vérité démontrée, il serait superflu d'opposer la fortune des Carlovingiens, d'abord simples officiers de la couronne. Cette illustre maison s'était formée par une longue succession de grands hommes qui possédaient l'effectif du pouvoir, dont l'office d'ailleurs, reconnu héréditaire, prenait sa source dans les profondeurs d'un droit plus germanique que français, et qui n'est plus applicable à l'état présent. Race à part, qui justifia son élévation par le salut de l'État, par l'onction sacrée appliquée pour la première fois des mains de l'Église, par la faveur du Saint-Siége.

VIII

Oui, la paix est l'État normal de la France, et qui pourrait en douter aujourd'hui que les inventions de l'industrie propagent partout les arts pacifiques, lorsque les admirables entreprises qui en sont le fruit exigent pour ainsi dire l'emphythéose des temps? Le sol se couvre de locomotives que la paix seule peut mettre en mouvement. Une navigation, formée pour la paix, va se substituer à ces grandes machines ailées qui ont jadis soumis les peuples par leur simple appareil. La vapeur, née principalement du génie inventif de notre nation, a produit des effets qui changent le système de l'industrie, et créé un état inconnu de transition européenne. Oui, quand le génie français jeta sur nos fleuves le premier essai de ces bâtiments à nageoires et à foyer que l'Amérique a appliqués en grand sur ses lacs, et communiqués ensuite au monde civilisé, on put dire que la pacification des peuples fut proclamée; et si le siècle n'en a pas ressenti d'abord toute l'influence, les grands intérêts qui en sont nés attes-

tent partout ce premier besoin des nations; car l'état de guerre détruirait en un instant ces beaux résultats que le labeur d'un siècle a préparés.

Ils sont donc bien coupables, ces hommes qui, aujourd'hui, rallument les brandons de la discorde et de la guerre civile. Lorsque, dans les légers intervalles de repos qu'ils nous laissent, on voit de toutes parts les travaux se reprendre, les arts relever leurs ateliers, les instruments de paix en action, ne peut-on pas dire que le génie des peuples, tourné tout entier vers la paix, est déconcerté et troublé par un esprit étrange et malfaisant qui conspire seul contre la tendance universelle?

En un mot, la guerre existait dans l'organisation même de la république romaine. La paix, état normal de la monarchie française, est plus que jamais dans les nécessités de la nation. A cet égard, le césarisme ne peut naître parmi nous. Le césarisme serait lui-même un de ces génies malfaisants qui s'opposent au vœu des peuples, qui sont en discord avec l'état présent de la société.

IX

Parmi la ruine de nos institutions, le Christianisme est encore parmi nous ce qu'il y a de plus vivace. Le Christianisme marque de son sceau les plus importantes phases de la vie humaine, même parmi ceux qui ont rejeté ses croyances. Le plus incroyant, pourvu qu'il soit encore accessible au respect de la société et de la dignité humaine, rougirait de ne point le faire assister à la naissance de l'enfant, à l'alliance des époux, aux funérailles. Le Christianisme visite l'homme à son berceau, il bénit son union conjugale, il reçoit ses restes inanimés. Ces sacrés usages sont tellement enracinés qu'ils sont devenus, même humainement, indestructibles. Ils ne peuvent plus se séparer des grands actes de la vie sociale.

Le Christianisme, qui a fondé ou épuré la société civile, est encore le seul levain qui peut la renouveler.

Or, ne craignons pas de le dire, avec le Christianisme, le despotisme militaire ou le césarisme n'a plus lieu, n'a plus d'accès, n'a plus rien à prétendre.

Ici nous rentrons dans le parallèle de la société antique et de la société moderne.

Chez les Romains, le souverain pontificat était réuni au césarisme.

Il en était inséparable, à tel point que les premiers empereurs chrétiens n'osèrent eux-mêmes rejeter ce titre issu et empreint du paganisme. Il semblait que les Romains, par cette association, eussent voulu mettre le pouvoir arbitraire des armes sous la protection des choses saintes. Et, en effet, le césarisme par lui-même n'est-il pas l'abus de la force? Pour le rendre respectable aux hommes, pour lui donner un autre instrument de règne que la contrainte, ne fallait-il pas y faire intervenir la religion? Mais la religion ne pouvait le consacrer qu'en s'identifiant avec lui. Autrement, elle l'eût dominé, et le prestige de la force se fût évanoui devant la majesté du sacerdoce. La liberté politique, l'autorité sénatoriale eût revendiqué ses titres, le césarisme se fût dissous, si le pontificat en avait été distrait.

La république elle-même l'avait bien senti. En plaçant le pontificat, les augures et les formules sacrées dans le corps du patriciat, elle communiquait à celui-ci un pouvoir inviolable. La possession des arcanes de la religion et de la jursiprudence se confondait. Ce pouvoir ne fut ébranlé que lorsqu'un plébéien s'empara subrepticement des rites, déroba la connaissance jusque-là privilégiée des formules qui fondaient la puissance cérémonielle et la consécration du patriciat.

Parmi nous rien de semblable. Le Christianisme a rendu ses droits à la conscience humaine. Ses rites ne sont plus des arcanes; ils sont connus de tous, quoiqu'ils n'appartiennent pas à tous. Ils sont remis aux ministres d'un ordre tout intellectuel, dont la vocation est divine. Le domaine de la conscience leur appartient, il est soustrait au pouvoir séculier qui n'y a aucune part. Ce domaine relève de Dieu seul; ses ministres composent le tribunal à qui l'homme volontairement défère le jugement et l'arbitrage de sa conscience. Nul droit de coërcition temporelle ne leur est dévolu. Les peines comme les obligations qu'ils imposent sont, ainsi que leur autorité, toutes spirituelles. C'est par là que le domaine de la conscience est affranchi, et que la liberté est rendue à l'homme. Le Christianisme est vraiment le règne de la liberté des enfants de Dieu, en ce que l'homme porte en lui-même un sanctuaire qui ne relève que de Dieu et sur lequel aucune seigneurie humaine ne peut rien.

L'Église est indépendante de l'État, parce que la conscience de l'homme a été faite indépendante du pouvoir civil. C'est cette vraie liberté individuelle créée par l'Église qui s'oppose à l'introduction du césarisme.

Le césarisme a-t-il rien de commun avec ce règne spirituel? Ne lui est-il pas antipathique? N'y aurait-il pas à tout jamais antagonisme entre une liberté religieuse qui donne à l'homme au dedans de lui-même un sanctuaire inviolable et un régime par lequel l'homme supplante et remplace l'homme au gré de sa force individuelle, un régime imposé par l'arrêt du sort, par cette fatale nécessité des anciens, indépendante du droit, de la justice et de la conscience : vrai hobbisme, comme nous l'avons dit, qui n'a rien de commun avec la liberté humaine, avec la conscience affranchie par le Christ et soustraite à jamais à la domination des Césars.

X

Mais la monarchie civile ne peut être contraire à l'Église parce qu'elle est née du droit et se renferme dans le droit. Elle respecte la conscience humaine parce qu'elle y est soumise elle-même et qu'elle ne veut ni ne peut rien indépendamment des lois primordiales qui sont les conditions même de son existence. Elle est donc légitime, non-seulement par son origine, mais par son exercice.

XI

En résumé, le césarisme, né hors du droit, a besoin de commander à la conscience humaine. Il n'a point de sentiment intime de son droit, autrement de loi intime ou de loi de conscience. Où prend-il sa force? Dans l'obéissance muette; et qu'y a-t-il de plus étranger au droit et à la conscience? Il devient donc de plus en plus violent et arbitraire; car la force appelle la force et ne peut être vaincue que par une force contraire. Elle cherche toujours à se dépasser elle-même, car sa sécurité est là. Il n'y a pas de limites dans la force comme dans le droit.

Si le césarisme a besoin de commander à la conscience, il lui faut aussi commander à l'Église, car elle est l'affranchissement de la conscience. En vain il la flatte. Que doit-elle attendre d'un pouvoir qui a sa loi en lui-même? De même qu'il a violé les lois civiles pour s'établir, il ne répugnera en rien à enfreindre les lois spirituelles pour se maintenir. Il ne peut s'assujettir à un droit qui est hors de lui, sans se démentir lui-même.

Une fois parmi nous il s'est allié à l'Église. La rupture a éclaté dès

que le césarisme a senti le besoin de commander à la conscience. Mais l'Église ne se laisse pas manier; l'Église connaît son droit; elle sait que ce droit est divin, elle le défend; elle ne peut l'abdiquer sans s'abdiquer elle-même, sans renier son instituteur divin.

Ainsi lorsqu'il ne la flatte point par un intérêt momentané, le césarisme commande à l'Église ou il l'a contre lui.

C'est une guerre à mort. C'est la lutte sans fin de la violence contre le droit si bien décrite par Pascal.

Mais la force passe et le droit est éternel.

La force s'épuise dans les efforts qu'elle a suscités. Le droit lui survit.

Le césarisme, dans un État chrétien, est donc une anomalie. S'il s'établit, il ne peut durer; il périt violemment comme il a vécu.

Ennemi du droit,

Ennemi de la conscience et de la liberté humaine,

Ennemi de l'Église,

Le césarisme est par là même ennemi de l'État.

XII

Le césarisme né de la victoire s'abîme par la défaite.

C'est ainsi qu'il a vécu et qu'il a péri en France.

Son souvenir est funeste et dès lors ne peut rien fonder.

Que réveille en effet le nom de l'Empire ?

Après le Consulat, régime essentiellement temporaire, régime de transaction entre la République et la Monarchie et qui aboutit fatalement à l'Empire, qui répara un instant nos plaies et réorganisa le pouvoir public, vient une longue suite de triomphes injustes suivie d'une catastrophe épouvantable. Une double invasion du pays, la désertion des campagnes, les conquêtes de la Révolution et celles même de l'Empire à jamais perdues; six places de la vieille monarchie, Landau, Sarre-Louis, Philippeville, Marienbourg, Bouillon, Versoix, cédées à l'étranger; le royaume de Prusse campé en Champagne; le grand duché de Bas-Rhin placé dans la main d'une puissante monarchie rivale et ennemie de la France, au lieu de petits princes clients et amis; l'Anglais, par la création d'un royaume belge, stationné presque sur la Somme; la Suisse empiétant sur la Bourgogne par l'occupation de l'évêché de Bâle ou Porentruy, terre du Saint-Empire, catholique, de langue française, qui n'avait jamais appartenu

à la confédération helvétique, enclave de la Franche-Comté, livrée à la tyrannie bernoise et qui eût dû rester à la France ; partout non-seulement nos limites entamées, mais la frontière de l'ennemi transportée en deçà des Vosges et du Jura pour nous contenir et nous brider; Saint-Domingue, plus riche qu'un royaume de second ordre, désolé et abandonné ; la Louisiane vendue à l'Américain ; nos colonies insulaires devenues la proie de l'Anglais ; l'île Maurice, en leur main, nous excluant de l'Inde ; la marine de Louis XVI détruite, relevée de ses ruines seulement, par la Restauration ; l'Italie tombée aux ceps de l'Autriche ; la Pologne nous reprochant éternellement son immolation ; le bouleversement de la monarchie espagnole, et ce peuple, si longtemps allié, rendu défiant, ombrageux, par l'effet de préventions peut-être ineffaçables ; ce grand peuple, dont l'alliance nous est si nécessaire, pour longtemps aliéné par des rancunes amères, par des offenses réciproques et de longs ravages, fruit du guet-à-pens le plus inique et le plus perfide dont les annales des conquérants fassent mention ; enfin la France livrée à un triste état social dont elle a peine à sortir, abandonnée dans un labyrinthe dont elle ne voit pas l'issue, et dont elle ne s'échappera que par une faveur spéciale de la Providence qui n'a jamais entièrement délaissé cette monarchie, ou par un trait de cette sagesse qui éclaire par saillies le génie français au milieu des plus violentes crises, et qui s'est plus d'une fois révélée dans les grands périls de la monarchie.

Est-ce ainsi qu'ont procédé les fondateurs d'empires? Les César et les Charlemagne ont-ils laissé à leur patrie la ruine, la défaite, la honte et l'indigence, ou l'ont-ils élevée, enrichie, agrandie par leurs triomphes? Enfin, si le césarisme était possible, ne faudrait-il pas qu'il eût pour principe la nation exhaussée à ses propres yeux, et non la nation appauvrie, humiliée, foulée aux pieds de l'étranger, privée de ses alliances, du prestige attaché à son nom et du poids dont elle avait pesé jusqu'alors dans la balance de l'Europe?

D'où vient donc que le souvenir de l'homme de malheur, à qui la France doit toutes ses blessures encore saignantes, s'est réveillé de nos jours? Pourquoi ce nom s'est-il maintenu grand dans les populations des campagnes? Sans doute ce nom rappelle d'immenses talents et de beaux succès ; c'est le nom qui, de nos jours, a frappé le plus vivement les imaginations des hommes, et c'est cette valeur légendaire qui l'a conservé dans une sorte de popularité. Tel est l'effet

de cette puissante faculté de l'imagination humaine qui consacre les noms éclatants et les destinées funestes, comme des météores sanglants ! Mais surtout l'orgueil français, rougissant des tristes résultats de tant de vaine renommée, a protesté contre sa défaite, en se rappelant et en voulant rappeler à l'Europe la gloire de nos armes, en redisant à l'étranger que nos légions avaient foulé le sol de toutes ses capitales, qu'elles s'étaient promenées victorieuses du détroit d'Hercule aux glaces hyperborées ; et cette protestation, qui satisfait notre vanité blessée, sert encore la splendeur éclipsée de ce nom jadis si grand.

Mais que la France sorte de crise, qu'elle soit rendue au génie de sa race, qu'elle reprenne son rang en Europe, et ce nom ne représentera plus qu'un astre fatal qui se promène, passe, dévaste et s'éteint dans l'incendie qu'il a allumé.

XIII

Il faut l'avouer pourtant, ce nom nous a paru nécessaire. Dans la lutte des partis qui se balancent et dont aucun ne peut faire prédominer son principe, ce nom nous a offert récemment un terrain neutre. Sur ce terrain, chaque parti s'est reposé, a consenti d'ajourner ses prétentions dans un réciproque arbitrage, jusqu'à ce que le temps nous ait éclairés, jusqu'à ce que les questions soient mûries et que le droit public de la nation soit enfin reconnu, moins encore par la maturité des esprits, par l'éclaircissement de ce droit politique, qui est trop apparent aux hommes libres de préjugés, que par le calme des passions, par le rassérénement des âmes, par l'épuisement des factions.

Ce terrain neutre, que nous offre un nom naguère si redoutable, n'est qu'une situation transitoire ; on ne l'admet qu'à ce titre, comme une transaction momentanée, ainsi qu'eût dû être le Consulat. Et ceci est bien manifeste ; car si ce nom voulait prétendre à plus, il serait à l'instant déserté ou réprimé par les hommes nationaux : c'est ce qu'on a vu chaque fois que d'imprudents amis ont voulu le faire sortir de sa voie conciliatrice. Mais cette fois ce serait une chute dernière, sans ces illuminations de gloire et de génie qui ont sillonné sa marche et éclairé sa catastrophe avec un fracas qui portait encore un faux témoignage de grandeur, comme la chute de l'ange rebelle qui avait osé s'élever contre les éternels décrets.

XIV

Reprenons notre thèse. Examinons l'essence et l'origine du césarisme.

L'armée des Césars faisait partie de la constitution de l'empire. La milice avait pénétré tous les ressorts de la constitution. Le gouvernement était réellement dans la milice, fictivement dans le sénat. C'était une conséquence naturelle que la milice, qui avait fondé l'empire, en restât gardienne et dépositaire. Et tous les pouvoirs sacerdotaux, civils et militaires, s'étant concentrés dans la main de son chef, il était encore nécessaire que ce dernier élément, par son énergie, dominât tous les autres.

Dans cette absorption de tous les pouvoirs publics, la discipline militaire survivait. De même que la république avait reçu successivement dans son sein et agrégé à la cité tous les peuples, l'armée avait recruté dans tout l'univers ses légions, désormais composées de barbares et d'étrangers. Ainsi le soldat avait cessé d'être citoyen ; il n'était pas même Romain de mœurs et de langue non plus que de sang, et conservait seulement le nom romain. L'ancien sénat, n'occupant le peuple que d'expéditions lointaines, pour faire diversion aux discordes intestines, avait aidé à cette transformation, s'était annihilé lui-même en se rendant esclave de la milice.

XV

Mais l'armée française est citoyenne ; sa composition, nationale et homogène. Elle n'affecte pas de s'affranchir de la loi. Disposer de l'État n'est point dans sa pensée. Et pourtant, les dernières conjonctures s'y prêtaient, pour peu qu'une telle vue eût été celle de la force militaire en France. Le génie encore vivant de notre antique et vénérable monarchie française s'y opposait.

En ces longs et tristes débats où nos pères virent le pouvoir tribunitien du Parlement, précurseur sans le savoir et mobile imprudent d'une grande chute, lutter contre la prérogative royale qui faisait sa propre garantie, on sait qu'un brave gentilhomme, un officier des gardes, porteur des ordres de la cour, trembla et frissonna en pénétrant dans le sanctuaire des lois. C'est que la monarchie française

était tellement enracinée sur le droit public, que la force, gardienne des lois, s'en reconnaissait dépendante, loin d'aspirer à enfreindre cette loi de l'État devant qui tout fléchissait.

Cette vieille et sainte superstition fait encore l'esprit de notre armée. Conservatrice de la sécurité de tous, la milice française obtempère aux lois, quoique ses bras soient devenus plus que jamais nécessaires à leur défense. Le plus grand capitaine du siècle a pu une fois s'imposer à la nation. Le besoin d'une autorité centrale fit reconnaître son joug armé. Toutefois, une élection civique sembla valider ce pouvoir extraordinaire, que le salut de la société avait d'abord invoqué.

Plus tard, ce même capitaine, précipité par sa propre fortune, qu'il avait fatiguée et épuisée, remonte un instant sur les vagues par une conspiration militaire, unique dans notre histoire. Ce banni de l'Europe, rompant son ban, jette contre toute chance, sur un dernier et cruel enjeu, le sort de cette France qui avait tant souffert pour lui. La France l'accueille avec effroi. Il lui faut réchauffer ces germes de discorde et d'anarchie qu'il avait lui-même assoupis, et dont l'extinction avait jadis en quelque sorte légitimé son joug. Mais ce pouvoir usurpé s'écroule en trois mois et disparaît sous la réprobation publique. Sa chute est la condamnation finale du despotisme militaire, pour qui la France n'est point faite et qu'elle repousse à jamais.

Non, ce n'est point Waterloo, c'est le 20 mars qui a tué pour jamais le césarisme en France. Son passage funeste à travers la France consternée a été sa condamnation et sa fin.

XVI

Un général victorieux pourrait-il aujourd'hui ce que n'a pu le grand homme du siècle?

L'épreuve a été faite une fois par un homme en qui se rassemblaient toutes les capacités civiles, politiques et militaires; le succès n'a point couronné l'œuvre.

Mais admettons le problème.

Il n'y a plus lieu à victoire, il n'y a plus lieu à trophée, tant la position dans laquelle nous met la suspension momentanée de cette monarchie est complexe, précaire, incertaine et sujette à chanceler!

C'est ce sentiment, commun à toutes les âmes, c'est cette pensée instinctive qui fait la paix intérieure et extérieure; c'est ainsi que les hommes les plus sages de tous les partis se trouvent portés par la confiance publique à la tête des affaires, s'entendent pour réprouver les hommes d'anarchie qui cherchent leurs chances de fortune et d'avenir dans une nouvelle conflagration ; tous se comprennent lorsqu'il s'agit de réfréner ces hommes qui, chargés de leur propre misère et de leur inconduite, ne veulent aspirer aux jouissances de la vie par leur travail, ne peuvent éteindre leurs remords que dans le bouleversement social. C'est ainsi que des capitaines d'un mérite éprouvé, d'une vaillance qui a bravé l'inclémence des saisons, les ardeurs du climat africain et l'indocilité indomptée de l'Arabe, conspirent à la paix avec les conseillers les plus experts dans les travaux civils. Ils opposent encore leur expérience à la témérité indisciplinée d'un favoritisme obscur qui poursuit son accroissement dans des entreprises d'aventure.

Plus que jamais l'honneur d'un capitaine, c'est la sécurité de l'État. Voilà le lot de notre brave armée, et ce sera sa plus grande gloire dans l'avenir. La ferme et calme modération de ses chefs fait l'espoir et la confiance des bons citoyens; c'est sur leur épée que les familles dorment; leur nom est cher à la nation, parce qu'elle ne veut plus voir en eux que les gardiens de la paix publique. Eux-mêmes sentent le prix du rôle qui leur est dévolu; et, ce qui est le plus difficile et le plus recommandable dans un homme de guerre, ils s'enchaînent à cette paix comme à la seule tâche qui leur soit aujourd'hui permise, à celle dont la postérité leur tiendra le plus de compte.

XVII

Mais que nous veut l'empire de la force, à nous, nation adonnée aux travaux de l'intelligence, distinguée par ses conquêtes dans le domaine de la science? La France, lasse de gloire militaire, dont elle a épuisé les triomphes et les revers; la France, rajeunie par ses malheurs et par l'inanité de ses trophées, s'est ouvert d'autres routes où l'ambition doit la suivre pour n'être pas en désaccord avec ses modernes tendances tout intellectuelles.

En France, la culture des esprits est parvenue au plus haut point. Peut-être même l'élan communiqué aux études a-t-il dépassé le terme

où l'âme trouve son assiette et son repos. Toutes les sectes s'agitent, tous les systèmes se discutent; et non pas seulement ces hautes questions métaphysiques dont la solution, premier besoin de l'humanité, fut la première manifestation de Dieu; mais de nouvelles doctrines sont importées parmi nous, issues du cerveau rêveur d'un peuple livré à tous les délires de la sagesse humaine outrepassant ses limites. En même temps l'exégèse chrétienne se revêt de toutes ses armes. C'est une époque de transition et d'épreuve pour la philosophie morale comme pour l'économie politique.

Tous les esprits sont en émoi, attendant ces précieux résultats de l'investigation humaine et de la foi religieuse, tandis que les gouvernements se ballottent entre l'autorité et la liberté, sans trouver encore le point fixe dans lequel se doivent contrebalancer les deux éléments de la société civile.

Y a-t-il lieu ici à la force aveugle? N'est-ce pas la pensée qui doit résoudre ces grands problèmes?

En France, c'est l'*idée* qui règne et non la force. Quand celle-ci prévaut, son succès est momentané, et la pensée reprend bien vite le dessus. Car, bien que notre nation soit essentiellement belliqueuse, elle est plus vaine encore des avantages de l'esprit. Et, comme les anciens l'ont dit de nos ancêtres gaulois : « Peuple avide de combats et plein d'estime pour l'exercice de la parole, *Genus summæ solertiæ... Virtute bellicâ et concinnitate sermonis gestiens,* » notre nation, à mesure qu'elle s'est policée, a estimé davantage les arts de la pensée. Là est la vraie puissance. Aujourd'hui que la France est dans un état moral de guerre civile, les hommes forts en parole sont aussi les hommes forts en œuvre et portent les étendards des partis.

L'esprit règne, la force contient. C'est là sa mission; elle en a l'instinct, elle ne dévierait de cette destination que pour s'exténuer elle-même dans une lutte mal engagée où elle finirait par succomber.

La force, en France, n'est donc que ministre et exécutrice de la pensée, première condition d'un État libre. C'est ce qui assure à l'avenir de notre patrie cet état de liberté où sa haute civilisation l'a portée.

L'empreinte que les choses humaines ont reçue dans leur origine se communique et se transmet dans toute leur durée. Les in-

stitutions s'altèrent plus qu'elles ne se transforment, et, bien qu'en s'altérant, conservent toujours quelque image de leur forme primitive.

Nos dernières révolutions, quoique si pernicieuses, en ont fourni une preuve sensible. Toutes se sont faites à la vue de l'armée et en dehors d'elle.

XVIII

A Rome, au contraire, les révolutions se font par la milice. Les partis armés avaient d'abord disposé des comices. Ces partis, ayant à leurs gages des esclaves, des gladiateurs, des prolétaires couverts de crimes et comblés de misère, se chargeaient dans la place publique. Ces convulsions du Forum signalent les derniers temps de la république. On s'habitue à tout devoir à la violence. Les généraux, dans de lointaines expéditions, s'attachent les légions de la république, qui ne sont plus que les soldats de Marius et de Sylla. Des tyrannies, revêtues des charges de la république, procèdent par la mise à prix des têtes du parti adverse. La paix ne règne que par la victoire sanglante d'une des factions rassasiée de proscriptions et de meurtres. Enfin, Pharsale crée l'empire ; l'armée, réunie à la faction populaire, proclame un dernier dictateur dans le plus glorieux de ses chefs. Le sénat romain, recruté de barbares Gaulois à la solde de leur vainqueur, lui prête une voix obéissante qui n'est plus que la voix de la faction triomphante.

FRANTIN.

(*La fin à un prochain numéro.*)

UNE DOULEUR.

Le comte Alfred de Vitré était arrivé à cet âge où l'homme qui n'a pas embrassé une carrière, commence à le regretter, tout en entrevoyant l'impossibilité de réparer le temps perdu.

Alfred avait trente ans. Orphelin de bonne heure et de bonne heure aussi maître d'une grande fortune, il la dépensait avec d'autant plus de prodigalité qu'il avait eu moins de peine à l'acquérir. L'existence ne lui ayant présenté aucune difficulté à vaincre, aucun obstacle à surmonter, il n'avait point cette énergie qui est tout à la fois le fruit, le privilége et le dédommagement de la souffrance. Cependant un instinct secret lui disait qu'en lutte avec la destinée, il eût été assez fort pour la dominer; mais elle se plaisait à l'accabler de ses faveurs... Alfred se laissait nonchalamment aller à l'existence, assurant qu'il n'avait jamais rien trouvé qui lui parût digne de la peine qu'on prenait à vivre. C'est qu'il était resté presque tout à fait étranger au sentiment qui, à défaut d'adversités, retrempe l'âme, lui fait regarder le bonheur personnel comme une raison de se dévouer aux malheureux, et la fortune comme un moyen de les soulager. La religion n'était pour lui qu'une tradition de bon goût et de noble sang qu'il respectait toutefois. On a beaucoup accusé l'aristocratie d'avoir, sous la Restauration, favorisé l'hypocrisie (et l'on prétendait faire remonter l'accusation plus haut); peut-être en effet la noblesse s'étant constituée dépositaire des saines doctrines, ne fut-elle pas toujours, dans la pratique, à la hauteur du mandat qu'elle s'était imposé; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle planta le drapeau des vieilles croyances au plus haut rang de la société et que par cela même il devint plus difficile de le renverser.

Le comte fut un instant réveillé de son apathie par les funestes événements de 1830; ils furent pour lui une vive émotion... Découragé par tout ce qui ne s'était point fait, plus attristé encore par tout ce qui

se faisait, il quitta Paris et alla traîner son désœuvrement loin de ce théâtre de sanglantes folies. Nous ne le suivrons point dans ces différentes pérégrinations; mais nous le retrouverons dans une petite auberge de village, assis en face d'une table de bois sur laquelle il écrit la lettre que voici :

« A Monsieur Édouard d'Herbigny.

« Ne me reprochez point, mon cher Édouard, de ne vous avoir pas « donné plus tôt de mes nouvelles; sachez-m'en gré au contraire; car « si je m'en suis abstenu, c'est pour ne pas faire participer votre esprit « à la situation du mien. Quoi de plus contagieux que l'ennui! Vous « eussiez bâillé rien qu'à me lire... J'entends souvent répéter que l'en- « nui est une maladie, engendrée par la richesse et par l'oisiveté; je « crois plutôt que c'est un vice organique de l'âme, vice qui doit ex- « citer plus de pitié que de colère, car il est parfaitement incurable. « Combattre et vaincre les passions est chose facile; il y a plaisir... « Mais l'ennui n'est qu'un misérable état négatif et comment se prendre « corps à corps avec une négation? Je n'ai jamais eu, il est vrai, le « préservatif de la misère et du travail; toutefois je doute que, réduit à « soulever l'enclume dès l'aube du jour, à creuser le sillon ou à tourner « la meule, j'eusse été infiniment plus joyeux. Je ne sais s'il y a vanité de « ma part à me croire différent des autres hommes, mais je ne sup- « pose pas qu'il existe d'organisation plus étrange que la mienne. Mal- « heureux sans chagrin, triste sans sujet, ne me suis-je pas souvent pris « à désirer quelque douleur motivée, à reprocher au sort le bonheur « constant qu'il m'inflige. Que de fois aussi n'ai-je pas appelé les tor- « tures d'une grande trahison et l'enfer des noires jalousies... Riez, « riez... cela vous est facile, à vous qui avez eu le bonheur de vivre et de « souffrir de la vie du cœur! Mais mon cœur, à moi, est condamné à « végéter sous un ciel uniforme, terne et gris; il ne connaît point les « chauds soleils, les horizons embrasés; aussi les fruits savoureux, « les plantes vivaces ne sauraient y croître. J'aurai traversé la terre « sans m'être enraciné nulle part, et je me trouverai vaincu par la « mort avant d'avoir lutté contre la vie.

« Pourquoi donc me laissai-je entraîner à vous dire toutes ces choses- « là! Ne l'attribuez pas cependant à un surcroît d'ennui, mais plutôt à « une surexcitation qui semble m'avoir tiré un instant de mon engour- « dissement... Me voilà forcé, par un accident arrivé à ma voiture, de

« m'arrêter jusqu'à demain dans le petit village de... J'ai quitté les « eaux de Bagnères, heureux d'échapper aux joies officielles de ce séjour. « Connaissez-vous rien de plus insipide que la vie des eaux et rien de « plus insensé que cette masse de gens qui, sous prétexte de guérison, « cherchent pendant plus ou moins de temps, à se rendre malades par « tous les moyens possibles? Exercices forcés, repas exagérés, veillées « prolongées, rien n'est omis de ce qui peut être nuisible. Tout ce « monde dansant, riant, s'habillant et se déshabillant, mangeant, médi-« sant, se moquant, résume pour moi ce que la société a de plus triste « dans ses plaisirs et de plus irritant dans ses travers. Jugez combien « avec de pareilles idées, il m'a été facile de secouer pendant mon sé-« jour à Bagnères, l'ennui que je traîne partout avec moi! Il paraît que « mes impressions étaient faciles à lire sur mon visage; seulement l'on s'est « trompé sur leur véritable sens. Au bout de vingt-quatre heures je me « suis vu le point de mire de toutes les conjectures féminines... J'étais « victime d'une passion malheureuse (hélas! que ne disait-on vrai!); j'a-« vais perdu récemment *un objet aimé* dont les convenances ne me « permettaient pas de porter le deuil; je venais de tuer en duel mon « meilleur ami et je demeurais inconsolable (ce qui faisait peut-être « naître dans quelques cœurs généreux la gracieuse pensée de me con-« soler); mais toutes les suppositions ne m'étaient pas aussi favorables; « à la fin, je me suis vu soupçonner de je ne sais quel crime atroce... « Je préférais cette version, elle sortait du moins de la routine des lé-« gendes de salon; mais le plaisir que j'y prenais n'étant cependant pas « assez vif pour me faire prendre patience sur tout le reste, au bout de « huit jours, je suis parti de Bagnères où j'avais compté finir l'été. Me « voir monter dans une voiture comfortable et passablement élégante, a « été sans doute un sujet d'étonnement pour ces dames, car elles « avaient dernièrement arrêté entre elles que je venais tout récemment « de me ruiner au jeu.....

« Au moment où j'ai perdu de vue l'établissement des eaux, je me « suis demandé s'il ne suffisait pas, pour être heureux, de se sentir af-« franchi de l'attention publique et libre de tous regards. J'ai compris « aussi tout ce que le bonheur pouvait avoir de relatif, car, en m'en-« fonçant avec une satisfaction intime dans ma voiture, en déposant « mon livre à côté de moi, en m'étendant avec délices pour constater « que j'étais seul, bien seul, je me suis rappelé combien souvent les « mêmes circonstances avaient agi sur moi d'une manière pénible, pré-

« cisément parce qu'elles me faisaient sentir ma solitude ; j'ai donc con-
« tinué ma route sous une impression assez douce.

« Mais voilà que le second jour de mon voyage, au milieu d'une « gorge de hautes montagnes et à l'entrée d'un petit village le plus pit- « toresque du monde, l'essieu de ma voiture s'est brisé, en face d'une « auberge ayant pour enseigne un mouton noir, qui m'a sûrement porté « malheur.

« Jusque-là, mon ami, j'avais peu de hâte de rentrer dans Paris; « mais lorsque le postillon est venu m'annoncer que probablement je « serais forcé de m'arrêter jusqu'à demain, parce que ce jour-là étant « celui de la fête patronale du village, les habitants, fort occupés à se « divertir, ne se mettraient nullement en peine de réparer l'accident de « ma voiture; lorsque j'ai compris que ce brave homme était lui-même « peu pressé de repartir d'un endroit où l'on entendait de tous côtés le « bruit du tambour et des coups de fusils, mêlé à celui des verres qui « s'entrechoquaient dans les cabarets; lorsqu'enfin je me suis senti en « face d'un obstacle, j'ai été saisi d'un frénétique désir de continuer ma « route. J'ai prié, pressé, conjuré le postillon ; je l'ai pris par les sen- « timents : je lui ai dit qu'il serait largement rétribué s'il me mettait à « même de repartir dans la soirée ; qu'une affaire du plus haut intérêt « me rappelait à Paris; je crois avoir ajouté que ma fortune en dépen- « dait, et qui sait si je n'allais pas lui offrir de la partager avec lui, sans « l'arrivée de la maîtresse de l'auberge du *Mouton noir*. En pareil cas, « toute maîtresse d'auberge est l'ennemie-née du voyageur en retard; « mais celle-ci, du moins, a eu l'art de dissimuler son triomphe et, « m'engageant à descendre à son auberge, la meilleure du village, di- « sait-elle (probablement c'est la seule), elle m'a promis de ne rien né- « gliger pour accélérer mon départ. Me voilà donc dans une chambre aux « murs blanchis, au parquet planchéié, attendant l'effet de ses promes- « ses et vous écrivant sous l'empire d'une impatience qui sert au moins « à activer mon sang. Je vais juger ce qu'il faut attendre des villa- « geoises en fait de fidélité à leur parole.

« Adieu et à bientôt, j'espère.

« ALFRED. »

« *P.-S.* J'oubliais : rendez-moi un service d'ami ; allez de ma part « chez lady Arabel Melfort ; mettez-moi à ses pieds et ne manquez pas « de lui dire que, depuis mon départ, je n'en ai pas vu de plus mignons

« et de plus charmants ; cette précaution oratoire doit servir à lui faire « écouter en patience ce que vous voudrez bien lui dire *sur l'obligation « forcée* où je suis de prolonger mon absence.... En revenant à Paris « je serai charmé de n'y être que pour vous pendant quelques semai- « nes, et j'y gagnerai d'être dispensé d'assister au *roût* dansant que « m'annonce lady Arabel, en me pressant d'y venir. »

Lorsque le comte eut achevé cette lettre, il descendit dans la rue où une harmonie d'une toute nouvelle espèce ne tarda pas à retentir à ses oreilles. Des fifres aigus, de maigres tambours, un violon dont les cordes criaient aigrement, des cymbales qui se heurtaient avec colère, composaient l'orchestre qui apparut bientôt, débouchant d'un chemin voisin dans la grande rue du village ; derrière cette musique qu'on eût plutôt supposé destinée à donner un charivari qu'à faire danser les *bergères* du canton, venait une foule de jeunes gens, les uns se tenant par le bras, les autres portant des banderolles ; tous chantant, riant et apostrophant d'un ton joyeux et familier ceux qui, se trouvaient sur le chemin, les regardant passer. Cette bande, animée par les libations qui avaient marqué ses différentes haltes, échauffée par le soleil, excitée par les instruments, s'arrêta devant la porte du *Mouton noir ;* aussitôt verres et vin furent mis en circulation au milieu des chansons et des bruyants refrains ; cette joie champêtre semblait avoir atteint le degré où elle allait nécessairement ressembler à quelque chose comme l'ivresse, lorsque, de la maison qui faisait face à l'auberge, s'ouvrit une petite porte, et, sur le seuil, parut un prêtre, à la figure vénérable, au maintien doux et composé ; aussitôt cette turbulente jeunesse l'entoure et le presse ; un des jeunes gens plus hardi que les autres, sort de la foule et lui présente un verre tout rempli de vin ; son air était un air de bravade, plutôt que celui d'une cordiale, quoique familière, politesse.

La folle bande, étonnée, regarde et attend ; un refus du prêtre aurait pu donner lieu à quelque fâcheux incident, car à cette époque, tous les esprits, même dans les pays les plus reculés, subissaient plus ou moins l'influence des préventions qu'on avait soigneusement propagées.

Le comte, témoin de cette petite scène, se rapproche du prêtre, se disposant à le défendre s'il en est besoin ; mais, loin de repousser le verre qu'on lui présente, le curé le prend d'une main ferme et portant ensuite le vin à ses lèvres, il le boit sans se hâter, puis il s'écrie d'une voix haute et ferme :

« Mes enfants, j'ai bu avec vous, priez avec moi ; oui, priez pour cette femme dont voici la demeure (et il montra la maison d'où il venait de sortir) elle touche à son heure dernière, vous savez ce qu'elle était pour vous. »

En disant ces mots, il se prosterne devant la porte qu'il avait refermée.

Aussitôt et, comme par enchantement, les genoux se ploient, les chapeaux sont déposés sur la terre et le silence le plus profond règne autour du prêtre qui entonne une prière à laquelle tous s'associent et répondent ; puis il se relève :

« Et maintenant, dit-il, allez à vos divertissements, mais retirez-vous en silence et au retour ne troublez pas le repos de votre bienfaitrice, qui bientôt priera pour vous là-haut. »

Tous obéissent, et se relevant, continuent leur route avec ordre et sans bruit ; ce ne fut qu'après les avoir vus disparaître dans un petit bois assez éloigné, qu'on put entendre de nouveau bruire leurs instruments.

Alfred admira la présence d'esprit avec laquelle le pasteur avait su concilier la dignité de son caractère avec une condescendance nécessaire. Le langage du vieillard annonçait, non-seulement une bonne éducation, mais l'habitude du monde, et son émotion, en priant pour la mourante, disait assez que le sacerdoce avait réglé les affections de son cœur sans les éteindre.

Poussé par un mouvement sympathique auprès de l'homme de Dieu, et désireux aussi de savoir quelle était celle dont le nom avait paru agir d'une manière toute magique sur les habitants de ce pays, le comte s'approcha du prêtre qui s'arrêta un instant, puis se remit en marche.

« Permettez, monsieur le curé, permettez à un étranger de vous aborder comme le ferait un ami ; aussi bien la petite scène dont je viens d'être témoin, en m'intéressant vivement, m'inspire pour vous un respect, et, je dois le dire, une sympathie véritable.

— Je vous en sais gré, reprit le vieillard en souriant avec douceur ; quoique je ne voie pas ce qui a pu l'exciter dans ce que vous venez de voir.

— Votre cœur, en vous inspirant admirablement, vous a fait sortir sans peine d'une situation qui pouvait avoir ses difficultés ; j'ai été un instant inquiet pour vous, monsieur le curé.

— Je l'ai compris par le mouvement que vous avez fait pour vous

rapprocher de moi, et je suis bien aise de trouver l'occasion de vous en remercier.

— Vous n'aviez pas besoin d'un secours étranger, à ce que j'ai vu depuis; car vous paraissez avoir un bien grand empire sur ces braves gens.

— Oui, celui que me donne la certitude qu'ils ont de mon dévouement pour eux.

— Nos paysans ne sont pas aussi faciles à conduire; je parle de ceux qui entourent nos villes.

— Vous ne pouvez les comparer aux habitants de la montagne. Les vôtres ont des défauts qu'il ne faut attribuer qu'à vous; s'ils sont envieux, c'est que vous étalez sous leurs yeux tout ce que le luxe a de plus attrayant dans ses mollesses, et ils deviennent méchants parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens, pour se procurer ces jouissances, que de se mettre à votre place. Ici, le même niveau passe sur toutes les fortunes; ils n'ont donc rien à envier, rien à convoiter.

— Cependant, reprit le comte, qui voyait enfin jour à amener la conversation sur le terrain où il voulait la placer, cependant vous avez parlé à ces braves gens (et d'une manière bien touchante) de leur *bienfaitrice*, ce qui indique la présence d'une personne que sa position élevée met à même de faire du bien. »

Le curé ne répondit rien ; il semblait qu'arraché un instant à de douloureuses préoccupations, il y était replongé par ce que venait de dire son interlocuteur ; pourtant, après une courte pause, il reprit, comme se parlant à lui-même :

« Faire le bien ! c'est cela. *Transiit benefaciendo...* elle n'a fait que du bien sur la terre. »

Le comte, s'empressant de relever ces paroles, reprit aussitôt :

« Aussi en trouve-t-elle déjà la récompense dans l'attachement qu'elle inspire.

— Elle ne tardera pas à en recevoir une meilleure et plus digne d'elle ; le ciel nous redemande cet ange qu'il nous avait prêté.

— Et le temps de son exil sur la terre aura-t-il été long ? » demanda le comte, dont l'intérêt toujours croissant n'attendait pour devenir plus vif encore, que de savoir si l'ange repartait pour le ciel au commencement ou à la fin de sa carrière.

« Vingt ans!

— Vingt ans ! » répéta le comte, qui n'osant en ce moment ajouter

de nouvelles questions à celles qu'il avait déjà faites, voyait avec d'autant plus de regret que la conversation touchait à sa fin ; car on apercevait à quelques pas de là l'église du village et la demeure de l'homme de Dieu devait en être tout près. Cependant il reprit timidement :

« Ce doit être une bien touchante histoire que celle de cette femme ?

— Oh ! oui, bien touchante, reprit le curé ; c'est l'histoire d'une femme qui a aimé..... qui a trop aimé.... » ajoûta-t-il en poussant un profond soupir.

Alfred releva vivement la tête ; car la seule pensée qui vint à l'esprit de l'homme du monde était celle d'un de ces coupables amours auquel le prêtre ne pouvait sans inconvenance témoigner un aussi vif intérêt. Mais l'expression de grave et sainte tristesse empreinte sur cette vénérable figure, repoussait bien loin toute idée profane.

En ce moment les deux interlocuteurs étaient arrivés à la porte d'une maisonnette blanche, ombragée de deux grands arbres et entourée d'un petit jardin. Le curé s'arrêta, c'était là sa demeure ; Alfred se hâta de balbutier quelques mots dans lesquels perçait le désir de ne pas être congédié si tôt. Il conta son accident, il parla de l'ennui d'être obligé de rester seul jusqu'au lendemain dans une méchante auberge ; enfin il n'omit aucune des insinuations, capables d'inspirer à un homme de nature aussi bienveillante que paraissait l'être celle du curé, la pensée de l'engager à entrer. Celui-ci parut hésiter ; cependant au bout de quelques moments il se décida à dire au comte : « Vous entendez les cloches, elles sonnent vêpres et je vais m'y rendre ; mais si cela peut vous être agréable, revenez ce soir à neuf heures et je tâcherai de vous rendre supportable la société d'un pauvre curé de campagne. » Le comte remercia en termes vifs et sincères ; puis il prit congé.

Par un mouvement dont il ne se rendait pas compte à lui-même, Alfred s'était arrêté quelques instants devant la petite porte de la maison d'où il avait vu sortir le curé, puis il longea le mur qui, lui faisant suite, allait aboutir au pied d'une colline assez élevée.

En la gravissant, l'on devait nécessairement dominer tout le pays : au bout de quelques minutes, Alfred en eut atteint le sommet ; son regard plongea bien vite sur les lieux auxquels se rattachait pour lui un intérêt presque inexplicable et qui se trouvaient placés immédiatement au-dessous de la colline. Il comprit alors que la petite maison blanche ne pouvait être qu'une dépendance d'un château qui lui était, pour ainsi dire,

adossé et dont elle ne se trouvait séparée que par quelques marronniers séculaires. De la grande route, il était impossible d'apercevoir le château bâti sur un terrain de surface unie et entouré d'un ombrage touffu ; la principale façade donnait sur une immense prairie qui allait se perdre dans une gorge de montagnes. A droite était un étang, bordé de peupliers, dont la ligne élégante se trouvait interrompue, sur un des côtés, par un groupe de saules pleureurs dont les longues et pendantes branches se répétaient tristement dans l'eau. Par un pieux caprice, qu'aucune circonstance apparente ne semblait motiver, on avait élevé au milieu de ces saules une grande croix de marbre noir; sur la gauche du château, on voyait, çà et là jetés, de magnifiques arbres qui semblaient être liés entre eux par des masses d'arbustes disposés en jardin anglais ; le comte remarqua surtout un bosquet, planté au milieu d'un champ de roses, qui s'étendait jusque sous les fenêtres du château ; évidemment cette fleur était l'objet d'une pensée de prédilection, car elle se retrouvait aux pieds des arbres et l'on ne voyait qu'elle dans le jardin qui semblait plus spécialement destiné à la culture des fleurs. Cette demeure présentait un aspect mélancolique. Aucun bruit ne s'y faisait entendre, et les seuls êtres animés qui lui donnassent un peu de vie étaient deux cygnes qui se promenaient majestueusement d'un bout de l'étang à l'autre.

Alfred resta longtemps assis sur la colline ; il cherchait à pressentir quels avaient été ceux dont la disparition imprimait un cachet de si grande tristesse à cette demeure. Une femme y restait cependant ; mais elle aussi, allait en disparaître, victime de son cœur. Neuf heures sonnaient que le comte, bien qu'il ne lui fût plus possible de distinguer les objets, était encore à la même place ; il descendit cependant de la colline et s'achemina vers le presbytère, non sans éprouver quelque embarras ; car son empressement à s'y rendre n'était explicable que par un sentiment d'intérêt qui pouvait passer pour de la curiosité et qu'il craignait d'avouer à celui qui l'avait excité ; mais il en fut reçu avec un air cordial et bienveillant qui le rassura. Le curé, en le faisant asseoir, lui dit aussitôt : « Je vais vous parler avec une franchise qui provoquera, j'espère, la vôtre. Écoutez-moi d'abord, vous me répondrez ensuite : je ne suis pas toujours resté dans cette solitude ; j'ai vu le monde, et j'ai pu y étudier les hommes ; je crois avoir réussi à les connaître et je vais vous le prouver : les petits incidents dont vous avez été témoins, ont excité votre curiosité, et vous revenez dans l'espérance que je la satisferai ; je

ne le ferai point cependant, si je n'y vois aucune utilité pour vous, et de cela je suis seul juge ; mais il faut que je puisse prononcer avec connaissance de cause. Dites-moi donc, non pas *qui* vous êtes : votre langage et vos manières me le disent suffisamment ; mais *ce que* vous êtes ; car, malgré le respect que je professe pour la hiérarchie sociale, je ne place point la valeur réelle de l'homme dans son titre : elle est tout entière à mes yeux dans ses opinions et dans ses sentiments ; que je sache quels sont les vôtres ; il est des détails intimes que, pour tout au monde, je ne confierais point à un esprit de tendances sceptiques et railleuses. Répondez-moi, maintenant ; c'est à votre sincérité, c'est à votre honneur que je fais appel. »

Alfred mis à l'aise par la franchise de ces paroles, se hâta de satisfaire à la demande qui lui était si loyalement adressée. Nonobstant ce que lui avait dit le curé, il commença par articuler son nom. C'était là comme un exorde destiné à prévenir favorablement son interlocuteur ; car, en dépit de certaines préventions qu'on a cherché à rendre populaires, il n'en restera pas moins éternellement vrai qu'un grand nom ne peut manquer d'être regardé comme un gage de la noblesse des sentiments ; puis Alfred dit son enfance isolée d'affections, et sa jeunesse qui n'en avait connu que les semblants ; il dit ses jours pleins de folles dissipations, ou plutôt il dit le vide que ces dissipations avaient creusé dans sa vie ; il dit le malaise de son âme non satisfaite, malaise auquel il avait donné le nom d'ennui, ne sachant comment le définir. Obligé de se juger, il fut sévère pour la nullité à laquelle il avait condamné sa vie, et, forcé de descendre en son âme, il se trouva plus malheureux qu'il ne l'avait cru jusque-là, car il s'était fait mal à lui-même en sondant ses propres plaies, et ce fut avec une émotion sincère qu'il assura en terminant que la chose du monde qu'il comprenait le mieux était le suicide des gens heureux.

Lorsque le jeune homme homme eut fini de parler, le vieillard lui tendit la main, rapprocha sa chaise de la sienne et lui dit : — « Je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner, la mienne y répondra ; peut-être ce que j'ai à vous raconter vous fera quelque bien, en vous suggérant de salutaires réflexions : passant rapidement sur ce qui me concerne, je ne vous parlerai de moi que pour vous faire connaître mes rapports avec des personnes plus dignes de votre intérêt. Enfant de ce village, et né de parents pauvres, je fus assez heureux pour être dès mes plus jeunes années, connu, aimé et protégé de la famille de

Grandville, la seule riche et puissante de ce pays. C'est elle qui me fit donner l'éducation que je reçus à. . . . . . où l'on m'avait envoyé ; elle dont l'intérêt et les bienfaits me suivirent non seulement dans mon enfance, mais encore jusqu'à l'âge où je dus faire choix d'un état.

Ce fut avec l'approbation de cette noble famille que je me décidai à entrer dans la carrière ecclésiastique vers laquelle mes goûts et mes sentiments m'avaient toujours porté; lorsque les ordres m'eurent été conférés, je reçus de la part de mes supérieurs ecclésiastiques le conseil de me consacrer, pendant quelques mois, à l'enseignement.

L'active protection de ceux à qui déjà je devais tant ne m'avait point abandonné, et je lui fus encore redevable d'être appelé par le prince de M*** qui habitait Paris, pour faire l'éducation de son fils unique.

Je ne vous parlerai point en détail des quinze années que je passai dans cette maison ; ce récit serait sans aucun intérêt pour vous ; je vous dirai seulement que je parcourus avec mon élève les différentes villes de l'Europe, ce qui me donna l'occasion d'étendre le cercle de mes travaux et de mes connaissances, car tout en enseignant mon élève je continuais à m'instruire moi-même; mon amour pour l'étude trouva largement à se satisfaire, et les relations que j'eus à cette époque avec les savants des différents pays que nous parcourions, excitèrent mon zèle, en me montrant tout ce qui me restait encore à apprendre.

Grâce à toutes ces circonstances favorables, je me trouvais donc dans le cas de continuer avec avantage et même d'achever l'éducation du jeune homme confié à mes soins, lorsque je fus rappelé ici par les devoirs impérieux de la reconnaissance. M. de Grandville venait de mourir, laissant à sa jeune veuve la tutelle de son fils âgé seulement de dix ans, et celle d'une orpheline, fille de son propre frère. C'était au chef de cette famille, autrefois si nombreuse, que je devais le peu que j'étais en en ce monde; et lorsque madame de Grandville m'écrivit, d'après les instructions que son mari lui avait laissées en mourant, pour réclamer ma présence auprès des deux enfants, restes précieux de cette noble lignée, je n'hésitai point; je fis mes adieux au prince de M***; je quittai Paris et je vins ici me consacrer tout entier aux nouveaux devoirs qui m'étaient imposés : mon cœur trouva une grande douceur dans leur accomplissement, qui n'était qu'une dette sacrée payée à la mémoire de mes bienfaiteurs.

L'aimable nature de mes deux jeunes élèves rendait cette tâche encore plus légère. Tous deux reçurent les mêmes leçons, le même enseignement. Mathilde avait deux ans de moins que son cousin; mais cette différence d'âge était effacée par des circonstances personnelles. Cette jeune enfant, de constitution forte et ardente, trouvait dans l'étude le facile emploi de facultés qui ne demandaient qu'à se développer. A voir l'éclat de ses grands yeux noirs, l'abondance de sa chevelure, le brillant de ses couleurs, on sentait qu'une sève vigoureuse circulait sous cette brune peau. Léonce, au contraire, d'organisation faible et nerveuse, ne pouvait prendre le travail qu'à très-petite dose : cet enfant aux cheveux blonds, à l'œil humide et bleu, aux membres frêles, avait, pour ainsi dire, quelque chose d'incomplet; on sentait qu'il n'était pas en possession de la plénitude de la vie; il avait peine à suivre sa cousine dans ses courses téméraires à travers la campagne. Souvent nous l'appellions sans qu'il nous répondît, et nous le trouvions alors assis, les yeux fixés vers le ciel, dans l'attitude de la contemplation; on eût dit qu'en ce moment l'exercice de ses facultés se trouvait suspendu. Si l'on venait le tirer brusquement de cette rêverie, il en sortait par un tressaillement douloureux. Madame de Grandville s'inquiétait de ses symptômes d'une santé mal équilibrée, et je lui voyais souvent jeter un regard d'envie sur la fraîche couleur de Mathilde. Lorsque les deux enfants arrivaient les bras entrelacés, ou que leurs figures se touchaient en regardant un livre d'estampes, le contraste qu'ils offraient ne manquait jamais d'exciter chez elle un mouvement d'humeur : c'est qu'en effet il semblait qu'il y eût d'un côté comme une impuissance de vivre, et de l'autre un luxe abondant d'existence. Aussi ces deux jeunes êtres se complaisant en quelque sorte l'un par l'autre, ne se quittaient jamais; séparés, ils semblaient n'être plus capables de rien. L'immobilité s'emparait de Léonce, et l'impétuosité de Mathilde.

L'existence que nous menions eût paru austère à des gens avides de plaisirs et de mouvements, mais aucun de nous ne sentait le besoin d'un genre de vie. Je concentrais sur mes deux élèves tout ce qui m'était donné d'intelligence; je n'avais qu'une seule pensée, celle d'être à la hauteur d'une mission dont je comprenais toute l'importance. Quant aux enfants, des fleurs à cultiver, des oiseaux à élever, des fruits à cueillir et à partager toujours ensemble, c'étaient pour eux des plaisirs qui ne perdaient jamais leurs charmes. Madame de Grandville, placée dans le monde, s'y fût, je crois, trouvée malheureuse; elle ne pouvait



donc le regretter. Femme d'une grande piété, froide en apparence et peu communicative, son intelligence n'avait rien de remarquable; tout ce qui existait en elle de mouvement, d'action, de vie, s'était concentré dans son cœur à l'endroit de la maternité. Ce sentiment prenait chez elle le caractère de la passion; et, toutes les autres affections qu'elle avait, ou pouvait paraître avoir, n'étaient que son amour pour son fils sous différentes formes.

Elle m'aimait parce que j'aimais Léonce et qu'elle voulait bien me croire à même de lui faire quelque bien. Elle aimait Mathilde parce que Léonce ne pouvait s'en passer; elle la regardait, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme *une chose* de son fils, et cependant je voyais poindre en son cœur des symptômes de jalousie, la plus cruelle de toutes peut-être, et qui a des secrets qu'elle ne s'avoue pas à elle-même.

Un soir nous étions tous quatre assis vers le bord d'un étang où je promenais quelquefois les enfants dans une petite barque; le temps était calme, la lune s'élevait brillante et pure, on eût dit une vierge radieuse de chasteté; elle avait ce soir-là quelque chose d'attirant et de sympathique. Léonce se prit à la contempler, et son regard plongé dans l'astre, y demeurait suspendu; par trois fois sa mère l'appela, mais l'enfant ne répondit point.

« Vous savez bien qu'il ne répond qu'à moi lorsqu'il est dans ses rêves, dit ingénûment Mathilde; je vais l'appeler; et s'approchant de Léonce : Frère! murmura-t-elle tout bas. »

A peine sa voix eut-elle vibré à l'oreille de Léonce qu'il se retourna et sourit doucement à sa cousine. Je regardai madame de Grandville; deux larmes coulaient de ses yeux.

« A quoi pensais-tu donc, frère, en regardant ainsi madame la lune?

— Je ne pensais pas, Mathilde, je regardais.

— Et pourrait-on savoir, *monsieur* le rêveur, ce qu'il y avait de si intéressant à regarder là haut?

— Il me semblait que je voyais dans ce cercle d'argent de beaux anges, beaux comme toi, Mathilde; ils marchaient deux à deux, leurs ailes blanches comme celles de nos cygnes, se mêlaient les unes aux autres, de telle sorte que l'un ne pouvait voler sans que l'autre ne le suivît, et j'en ai vu un qui voulait s'élever, forcé de redescendre parce qu'il n'a pu ravoir ses ailes.

— Rentrons, il fait froid ce soir, dit madame de Grandville, et elle reprit le chemin du château. »

Souvent en voyant ces deux enfants se chercher, s'aimer, vivre d'une même vie, je me rappelais les jeunes amours dont un célèbre écrivain a tracé une si charmante peinture. Mais, vous le dirai-je, il me semblait que mes élèves offraient un modèle plus parfait encore de ce que la tendresse a de plus touchant à cet âge! L'ardente piété, l'amour de Dieu, dans lequel ils avaient été élevés dès leur bas-âge, présidaient à leurs jeux mêmes et donnaient à leur tendresse quelque chose qui ressemblait à la tendresse des anges, car la sainteté s'y trouvait mêlée à l'innocence.

Quand arrivait le mois des fleurs, le mois que chantent les poëtes et les oiseaux, le beau mois de Marie, les enfants devenaient comme les deux grands prêtres de l'autel qu'ils élevaient à Marie au milieu du jardin. Léonce était chargé de le construire, Mathilde de le parer; ils renouvelaient sans cesse les fleurs de ce riant autel; il fallait qu'elles fussent toujours fraîches de parfums comme l'encens qui s'élevait de ces jeunes cœurs. Aussi avec quel recueillement ils écoutaient alors les instructions relatives au chaste et doux sujet dont je les entretenais chaque soir de ce mois béni! Leur mère aussi y apportait toute l'attention de son humble et sincère piété. Il me souvient d'un jour où je leur parlais des douleurs de Marie, témoin de la mort du Sauveur: « Elle souffrait, leur disais-je, elle souffrait sur tous les points de son cœur, car elle l'aimait tout à la fois comme son Dieu, son fils, son époux, son maître et son ami.

— Oh! s'écria Mathilde fondant en larmes et sautant au col de Léonce, elle l'aimait donc comme je t'aime!

— Non, mademoiselle, reprit sèchement madame de Grandville; elle l'aimait comme une mère *seule* peut aimer. »

Les véhémentes paroles de Mathilde me causèrent une sorte d'effroi; je ne me laissais point tellement entraîner par le charme poétique de ces jeunes amours, que je n'en comprisse les inconvénients. Mais, recourant à Dieu, je le priais de prendre ces chers êtres sous la sauvegarde de sa miséricorde. « Mon Dieu, lui disais-je, faites qu'ils vous aiment par dessus toutes choses, et nulle affection de ce monde ne pourra leur nuire. » J'étais admirablement secondé dans mon désir de les porter tout entiers à Dieu par leurs heureuses dispositions. Mathilde mettait mes paroles à profit; quant à Léonce il n'en avait pas besoin. Les choses du ciel ne germaient pas seulement dans son âme comme dans un terrain bien cultivé, mais comme dans celui qui lui était propre. L'âme de Mathilde était celle d'une femme, l'âme de Léonce celle d'un ange; je

ne prétends pas, en disant cela, établir un contraste, mais une différence, dit le bon curé, tandis qu'un léger sourire effleurait ses lèvres. Cependant l'époque de leur première communion approchait; madame de Grandville l'avait retardée le plus longtemps possible, craignant que les exercices préparatoires n'exigeassent une attention trop soutenue pour la frêle santé de son fils, et, il faut le dire, ses prévisions semblèrent se vérifier.

La nature impressionnable de Léonce éprouvait en ce moment une profonde perturbation; ses heures de rêverie devenaient plus fréquentes et prenaient à la fois le caractère de la maladie et celui de l'extase. Lorsque ses yeux se levaient fixés vers le ciel, nous voyions sa pupille se dilater et toute sa figure s'empreindre d'une surhumaine immobilité; rien ne décelait en lui la souffrance; c'était plutôt la suspension de la vie. Enfin arriva le jour où nos deux adolescents devaient être initiés aux mystères de la religion. La cérémonie fut célébrée dans cette petite église, au milieu de tous les autres enfants appelés au même bonheur. Toutes distinctions ne durent-elles pas s'arrêter sur le seuil de l'église? Prosterné moi-même près de mon élève, je le vis, lorsque vint son tour de s'agenouiller au pied de l'autel, demeurer immobile à sa place, la tête penchée en arrière, le regard perdu vers la voûte de l'église. Je me levai aussitôt : « Allez, lui dis-je tout bas, allez à Dieu qui vous attend.

— N'étais-je donc pas auprès de lui? me dit-il en me souriant d'un ineffable sourire. »

De retour au château et après avoir embrassé leur mère, les deux enfants vinrent me demander ma bénédiction, afin, disaient-ils, que rien ne manquât à leur bonheur. — Ici l'homme de Dieu s'arrêta, trop ému pour continuer. Le comte profita de cette interruption pour lui témoigner l'intérêt qu'il prenait à son récit, et le vieillard le reprit en ces termes : — Je ne vous dirai rien des premières années qui suivirent l'époque dont je viens de vous parler; un jour y ressemblait à tous les autres. Mais ces jours placides et sereins, remplis par la prière, l'amour et l'étude, furent comme les anneaux d'une chaîne qui resserra de plus en plus étroitement l'affection des jeunes êtres auxquels votre cœur veut bien déjà porter quelque intérêt. S'être aimés un jour devenait une raison de s'aimer davantage le lendemain, car l'amour était pour eux l'échange de ces tendres soins, de ces charmantes prévenances qui font naître l'intimité et l'accroissent doucement. Chacun apportait dans ses affections l'empreinte de son caractère. Mathilde aimait son cousin avec

une exaltation qui m'inspirait une sorte d'effroi à moi qui connaissais la vie, et l'affection de Léonce avait je ne sais quoi de doux et de tendre qui touchait le cœur et l'attendrissait; sa santé semblait s'être fortifiée; nous trouvions ses accès de contemplation moins longs et moins fréquents. Mais lorsqu'il eut atteint sa dix-septième année, lorsqu'il fut arrivé à cet âge où l'organisation d'un jeune homme semble prendre un parti définitif, nous vîmes avec douleur les symptômes les plus alarmants se manifester; son visage amaigri, l'expression fiévreuse de son regard, sa tristesse, ses rougeurs subites et sa pâleur soudaine, révélaient une souffrance intérieure qu'il s'obstinait à nier. Ses rêveries se prolongeaient chaque jour davantage, et la voix même de sa jeune amie ne parvenait plus à l'en tirer.

Madame de Grandville eut recours par correspondance aux lumières des médecins les plus habiles de Paris; leurs réponses furent vagues, parce que les questions qui leur étaient adressées n'avaient rien de précis. Comment pourrait-il en être autrement? Léonce se renfermait toujours dans un silence obstiné, lorsque sa mère lui parlait de son état, et madame de Grandville se vit enfin forcée d'engager Mathilde à tâcher d'obtenir de lui ce que personne n'osait plus lui demander.

Le même soir, je m'arrêtai pour tailler quelques arbustes derrière un charmant bosquet que nous appellions le *bosquet de Léonce,* parce que, tout enfant, il avait aimé à venir y jouer, et que depuis, le soin lui en avait été particulièrement dévolu. Il prenait plaisir à cultiver la rose, le chèvrefeuille et les jasmins qui s'y élevaient en berceau. C'était là que les deux jeunes gens venaient causer dans l'innocente intimité de leur cœur. Je ne m'étais pas d'abord aperçu de leur présence, parce qu'il y avait entre eux un moment de silence.

« Ce que tu me demandes, dit tout d'un coup Léonce, qui réfléchissait apparemment depuis un instant à ce que lui disait sa cousine, est bien difficile à t'expliquer; à peine si je le comprends moi-même, et c'est par ce motif que je n'ai jamais voulu en parler; je crains de devenir un objet de raillerie; il y a dans tout cela des choses qui peuvent me faire passer pour un insensé, et cependant je les respecte. Mais tiens, approche-toi plus près de moi..., pose ton coude sur mes genoux... C'est bien... Maintenant, appuie ta tête sur ta main; de cette manière, tu ne pourras pas me regarder, et moi je ne verrai que cette belle natte de cheveux, qui est aujourd'hui un peu en désordre. Il faut d'a-

bord que je te fasse un aveu qui va t'étonner. C'est que, tout petit enfant, j'étais déjà fatigué de vivre ; aucun amusement ne me plaisait ; je jouais avec toi pour te faire plaisir ; mais si tu avais voulu rester tranquille à côté de moi, à voir briller le soleil, couler l'eau ou scintiller les étoiles, j'aurais été bien plus heureux ! Je ne me rendais pas compte de ce que j'éprouvais, mais tout ce qui rappelait l'idée de la mort, loin de m'effrayer comme les autres enfants, m'attirait et prenait pour moi la forme d'un espoir. L'automne, lorsque je voyais jaunir et tomber les feuilles, je les trouvais heureuses d'avoir fini leur vie de feuilles ; et si nous rencontrions, sur le chemin du cimetière, une de ces petites bières recouvertes d'un drap tout blanc, dont ma mère détournait bien vite la tête, je me disais : Comme on doit reposer tranquillement étendu là-dedans ! Je voudrais bien être ce petit mort avec sa couronne blanche... Il me souvient d'un jour où notre bon abbé m'expliquait ce commandement de Dieu : « Tes père et mère honoreras, *afin que tu vives longuement.* » J'avais peine à comprendre ; car il ne pouvait m'entrer dans l'esprit qu'on promît comme une récompense ce que je regardais comme une punition. Chaque soir, en me couchant, j'espérais que le lendemain m'apporterait quelque chose qui me rendrait joyeux comme les autres enfants de mon âge ; mais ce quelque chose ne m'est jamais venu. Me comprendras-tu si je te dis qu'il m'a toujours semblé que je cherchais à me compléter ? Nulle part je ne trouve cet achèvement auquel j'aspire ; ma chétive vie est comme un débris, un fragment d'une vie plus puissante, à laquelle je voudrais me rattacher. Vois-tu, je m'imagine que si la branche d'un arbre était douée du sentiment de l'existence, elle souffrirait lorsqu'on la sépare du tronc qui l'a portée, comme je souffre moi-même... Lorsque vous m'entourez de tendresse, j'espère que le vide intérieur que je sens en moi va se combler. Mais, au contraire, il se creuse plus profond ; car je comprends alors que mon mal est une soif d'aimer que vous excitez sans la satisfaire ; c'est une goutte d'eau posée sur des lèvres qui aspirent aux torrents du monde. Pourtant, je dois te le dire, ton amour de sœur est celui qui m'apporte le plus d'apaisement. Quand tu es près de moi, il me semble que tu vas donner une forme décisive à ma vie, à ma pensée, que tu compléteras ce qu'il y a d'inachevé en moi. Aussi longtemps que tu es à mes côtés, je m'imagine que je vais saisir ce je ne sais quoi dont la poursuite me fait mourir. Mais dès que tu t'éloignes, je souffre de nouveau à vivre. »

Après avoir prononcé ces mots, Léonce fit une assez longue pause, pendant laquelle je crus entendre soupirer sa jeune compagne. Le jeune homme reprit ensuite :

« Les seuls moments de bonheur réel qui me soient donnés sont ces moments de rêverie dont l'on veut me guérir. Tu veux que je t'en parle ; sais-je seulement ce que j'entends, ce que je vois, ce que je suis moi-même alors !... Je vais essayer pourtant de te satisfaire. Tu le vois, je ne suis pas heureux ! Eh bien, il est des instants où je me sens attiré vers le ciel ; je le cherche du regard comme on cherche le rivage au milieu d'une orageuse traversée ; alors je ne me sens plus atteint par la vie de ce monde, transporté que je suis dans des régions inconnues, où le sentiment de l'existence n'est plus que celui du bonheur : quelquefois j'entends des accords ravissants ; mais cette harmonie m'attire plutôt comme une pensée exprimée dans un langage divin que comme un son enchanteur. Souvent aussi il m'apparaît, au travers d'un voile, mille formes d'une admirable beauté ; mais quand je veux soulever le voile pour jouir de la vue des merveilles qu'il me dérobe en partie, j'entends une voix qui me crie : *Pas encore !* Un jour je vis une figure enchanteresse ; je suis obligé d'employer ce mot *figure* pour rendre ma pensée de manière à te la faire comprendre ; mais dans la langue humaine il n'est pas de mot pour t'exprimer ce qu'était cette apparition. Elle m'offrit les traits de ma mère et les tiens à la fois ! C'étaient la tendresse, la grâce, la majesté, l'amour et la vertu ; je n'avais jamais vu cet objet ravissant, et pourtant je crus le reconnaître comme l'objet de mes inquiets désirs. Éperdu de bonheur, je voulus me précipiter en son sein ; mais la voix qui me crie sans cesse : *Pas encore !* se fit entendre, et je me trouvai sur la terre plus malheureux que jamais. Il me souvient aussi d'un soir où les groupes de nuages que j'admirais se brisèrent et, se recomposant en formes aériennes, me présentèrent bientôt celle d'une multitude d'anges ; les uns descendaient sur la terre et remontaient, portant des calices de fleurs où ils avaient recueilli les larmes des hommes ; les autres rapportaient sur leurs ailes des âmes qui, pressées d'arriver, voulaient voler plus vite qu'eux ; j'en aperçus qui descendaient avec la rapidité d'une étoile filante, et une voix intérieure me dit que c'étaient là des anges invoqués par des mères désolées, auxquelles les bons esprits, pressés par une douleur si grande, se hâtaient d'apporter la santé de leurs enfants. »

Après avoir prononcé ces mots, Léonce garda le silence ; sans doute

lorsque Mathilde se retourna vers lui, il comprit qu'elle avait pleuré; car il s'écria, désolé :

« Mon Dieu, je t'ai fait du mal !

— A mon tour je vais te parler, reprit Mathilde d'une voix émue. Parmi les choses que tu m'a dites, il en est beaucoup qui me sont inintelligibles ; mais ce que je ne comprends que trop, c'est que je suis bien peu pour toi, qui es tout pour moi ! Mon cœur ne désire rien, ne demande rien au monde en dehors de toi, parce que rien au monde ne peut lui donner le bonheur que lui apporte ta seule présence ; tous les instants que je ne passe pas à tes côtés me semblent perdus pour les joies de ma vie. Sais-tu pourquoi je ne monte plus mon élégante Fatma ? Ce n'est pas que je ne fusse heureuse lorsqu'elle m'emportait à travers la campagne et que, plus folle encore qu'elle, je l'excitais à franchir haies et fossés ; moi qui ai toujours envié le sort des oiseaux, je me sentais voler comme eux ; si j'ai renoncé à ces courses emportées, c'est que tu ne pouvais m'y suivre. L'objet que j'aime le mieux me déplaît, s'il ne t'est pas agréable. Tu me demandais, il y a quelques jours, pourquoi ma colombe ne venait plus se poser sur mon épaule. Ah ! je l'aimais pour sa blancheur et pour son collier de plumes dorées ; mais j'ai compris que son roucoulement mélancolique te rendait triste, et je l'ai portée loin, bien loin du château, afin qu'elle ne pût revenir, et pourtant le lendemain, en m'éveillant, je l'ai vue frappant aux vitres de ma fenêtre avec son bec et ses ailes ; je l'ai tendrement caressée, j'ai passé ma main sur ses ailes, que le vent avait ébouriffées, et je l'ai fait envoler. Pendant plusieurs jours elle est revenue ; mais je n'ai pas eu l'air de la reconnaître, et j'ai trouvé hier au bas du pré, sur le bord du ruisseau, le petit cadavre de cette pauvre victime que je t'ai immolée, ajouta Mathilde, en s'efforçant de prendre un ton moins sérieux. Sais-tu, au contraire, reprit-elle aussitôt, pourquoi j'aime maintenant les roses, dont l'odeur me faisait tant de mal autrefois ? C'est que cette fleur est la fleur que tu préfères ; quand tu la respires, tu fermes les yeux comme si son parfum réveillait en toi le souvenir de quelque douce vision que tu contemples en ton cœur ; aussi tu n'aperçois plus dans le jardin que champs de roses ; elles bordent les allées, elles s'élèvent le long des murs, et si tu me vois si souvent les doigts déchirés, c'est pour les avoir soignées, greffées ou rassemblées en gerbes pour en orner ta chambre et en parer ta cheminée.

— Chère, chère Mathilde, tu me rends confus. Qu'ai-je fait pour être aimé ainsi de toi ?

— Ce que tu as fait ? tu es toi, toi aussi bon que beau ! Quand nous étions enfants, ta mère, qui eût voulu garder pour toi toutes les tendresses et pour moi toutes les sévérités, cherchait à me faire supporter seule le poids des châtiments imposés à nos rébellions enfantines ; mais tu te refusais à séparer ta cause de la mienne, et je me trouvais exemptée de punitions, parce que tu l'étais toujours. Ma mère est morte en me mettant au monde, et je n'ai pas connu mon père ; je n'ai jamais aimé que toi, et aujourd'hui je ne voudrais pas qu'aucun autre attachement vînt me distraire de celui unique dont mon cœur est rempli ; d'ailleurs, il n'y a plus de place ; car j'ai concentré tous les amours en un seul amour. Je n'ai qu'un chagrin, c'est de ne pouvoir rien pour toi. Tiens, tu dédaignes la vie, et moi je l'aime de toute l'énergie qu'elle m'a donnée. Eh bien, s'il fallait, pour te rendre heureux, en faire le sacrifice à l'instant, je bénirais le ciel de pouvoir te prouver combien je t'aime. Mais je te dirai plus : il est quelque chose que je redoute mille fois plus encore que la mort, c'est la vieillesse ; lorsqu'il m'arrive de rencontrer au village cette bonne petite vieille qu'ils appellent tous *la mère*, lorsque je la vois jaunie, ridée, l'œil terne et privé d'intelligence, se traîner sur sa béquille comme sur une troisième jambe, je suis prise d'une folle joie à me sentir pleine de force, de jeunesse, et aussi vivace d'esprit que de corps. Pourtant s'il fallait, pour te procurer quelque grand bonheur, devenir à l'instant même cette petite vieille elle-même, j'appellerais bien vite la fée dont la baguette magique pourrait opérer cette transformation. Oui, continua Mathilde, reprenant un ton plus grave, je t'aime autant qu'il est possible d'aimer ; aussi, lorsque j'entends dire à nos paysans que je suis destinée à devenir ta femme, car tu sais qu'ils ne m'appellent jamais que la petite madame, je pense toujours en moi-même : A quoi bon, l'aimerais-je plus alors que je ne l'aime aujourd'hui ? »

Mathilde cessa de parler, et son cousin reprit au bout de quelques instants :

« Pourquoi te taire ? Oh ! parle, parle encore comme tu viens de le faire ! Il me semblait entendre cette harmonie divine qui résonne quelquefois à mon oreille. Toi seule me dis ce qu'on entend là-haut et que me révèle quelquefois aussi le regard de ma mère.

— Non, laisse-moi me taire; si je parlais maintenant, ce ne serait plus que pour te quereller d'aimer si peu celle qui t'aime tant, et de préférer les beaux rêves de ton imagination aux douces réalités de mon cœur.

— Ne sois pas injuste, ma sœur, je t'aime autant que je peux aimer; je ne peux donner plus. Lorsque je vins au monde, la bonne femme qui me reçut dit, en me voyant (on nous l'a toujours raconté) : *Tiens, ce marmot n'est pas achevé!* Eh bien, ma sœur, *le marmot n'a jamais été achevé.* »

Les deux enfants se levèrent et sortirent du bosquet en continuant leur entretien. Quant à moi, je restai anéanti; car tout ce que je venais d'entendre me prouvait que le mal de Léonce était inguérissable. L'infini le tourmentait; Dieu avait agrandi son âme du côté qui comprend le bien absolu. Que pouvions-nous contre un semblable mal? Je ne cherchais point à sonder trop avant le mystère de cette étrange situation. Lui était-il réellement donné, par une grâce toute de choix, de contempler les merveilles cachées aux regards des autres hommes pendant le temps de leur pèlerinage, ou ne devait-on voir en tout cela que les rêves d'un cerveau malade et incessamment préoccupé des mêmes pensées? Enfin, les phénomènes dont il avait fait la description avaient-ils simplement une cause physique? Pauvre, pauvre Mathilde, que de douleurs j'entrevoyais pour elle, en qui l'amour avait fait de si profonds ravages! Que n'avait-elle une mère pour l'aider à soutenir les luttes qui se préparaient sans doute pour elle! Mais elle était seule au monde. Oh! comme alors je fis vœu de lui consacrer tout ce que mon cœur avait de pieux et paternel dévouement!

— Et vous l'avez fidèlement rempli, ce vœu, j'en suis sûr.

— J'ai fait du moins tout ce qu'il m'a été donné de faire. »

Ici le prêtre se tut, tout absorbé qu'il était par ses souvenirs; puis il reprit :

« Ce qu'il me reste à vous dire est triste; j'ai besoin de quelques moments de solitude pour avoir la force de continuer ce récit; permettez que je vous quitte un instant. »

A. Y***.

(La fin au prochain numéro).

UNE CONFESSION PUBLIQUE.

(FIN [1].)

Il faut bien cependant que la vérité se fasse jour par quelque endroit. Bien des aveux, Raphaël, vous ont échappé que je ne puis pas reproduire ici. Mais il est une page de vos *Confidences* où vous louez votre mère comme vous l'auriez pu faire il y a trente ans, et j'aime à la transcrire pour me dédommager moi-même de ce que j'ai déjà dit et de ce qui me reste à dire encore :

« Sa piété, qui découlait de chacune de ses inspirations, de chacun « de ses actes, de chacun de ses gestes, nous enveloppait, pour ainsi « dire, d'une atmosphère du ciel ici-bas. Nous croyions que Dieu « était derrière elle et que nous allions l'entendre et le voir, comme « elle semblait elle-même l'entendre et le voir et converser avec lui « à chaque impression du jour. Dieu était pour nous comme l'un « d'entre nous. Il était né en nous avec nos premières et nos plus in- « définissables impressions. Nous ne nous souvenions pas de ne l'a- « voir pas connu; il n'y avait pas un premier jour où on nous avait « parlé de lui. Nous l'avions toujours vu en tiers entre notre mère et « nous. Son nom avait été sur nos lèvres avec le lait maternel ; nous « avions appris à parler en le balbutiant. A mesure que nous avions « grandi, les actes qui le rendent présent et même sensible à l'âme « s'étaient accomplis vingt fois par jour sous nos yeux. Le matin, le « soir, avant, après nos repas, on nous avait fait faire de courtes « prières. Les genoux de notre mère avaient été longtemps notre « autel familier..... » (*Confidences*, liv. IV, § X.)

Que disiez-vous donc, quelques pages plus haut, que votre mère

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVIII, p. 527.

« avait puisé ses idées sur l'éducation d'abord dans son âme, et puis « dans Jean-Jacques Rousseau et dans Bernardin de Saint-Pierre, ces « deux philosophes des femmes, parce qu'ils sont les philosophes du « sentiment ?..... » Qu'ajoutiez-vous encore que l'éducation que vous avez reçue « était une éducation philosophique de seconde main, une « éducation philosophique corrigée et attendrie par la maternité? » (Même livre, § VIII.)

C'est l'éducation, dit-on, qui fait l'homme... C'est l'éducation, sans doute, qui le dispose à être plus tard supérieur ou médiocre, courageux ou faible, grand ou misérable. Mais l'éducation n'a point d'effets nécessaires. Si elle a été mauvaise, funeste, nous pouvons toujours nous relever de l'état où elle a laissé notre âme. Si, au contraire, elle nous a préparés à l'accomplissement de destinées glorieuses, — et à quelque objet que vous appliquiez ce beau nom de la gloire, ce que je dis est également vrai, — nous pouvons, hélas! toujours retomber de cette situation où l'éducation avait élevé notre âme. L'éducation nous laisse notre liberté tout entière pour le bien et pour le mal, notre liberté sans laquelle la vie que nous traînons ici-bas n'a plus de but. Quand le résultat en est infailliblement assuré, peut-on encore continuer l'épreuve ?

Pourquoi dénaturer le caractère de l'éducation qui vous fut donnée ? Ne pouvez-vous pas, étant ce que vous êtes aujourd'hui, avoir été ce que vous étiez en sortant des mains de votre mère ? Vous n'êtes pas obligé d'expliquer ce qui peut paraître inexplicable. Dites seulement la vérité tout entière, et l'enchaînement naturel des causes et des effets se fera voir, à moins toutefois qu'il y ait là quelqu'un de ces mystères du cœur humain que l'homme ne peut pas sonder, car l'homme est inconnu à lui-même.

Le livre que je viens déjà de citer va vous montrer comment un homme sincère raconte l'éducation qu'il a reçue, encore qu'elle se trouve en contradiction avec les principes qu'il a suivis depuis :

« Mon père et ma mère se conduisaient d'après les règles d'une probité rigide; ils élevaient à la sueur de leur front quatre enfants, car après les deux garçons étaient venues deux filles; ils travaillaient sans cesse ; pas de fête, pas de repos, pas de nuit, en quelque façon pour eux. Ils ne cessaient de travailler que quand l'excès des fatigues et des privations amenaient une maladie : ils nourrissaient de leur sang et de leurs jours cette nombreuse famille qui avait toujours

faim ; ils venaient, avec une générosité sublime, au secours de leurs parents, encore plus misérables qu'eux.

« Hélas ! ils remplissaient de la religion tous les devoirs, moins ceux qui consolent et qui font espérer ! En nous épargnant tout ce qu'ils pouvaient nous sauver de leurs souffrances, ils ne savaient que nous dire : « Habituez-vous à la peine, vous en aurez ! » Et pas un mot de Dieu. Je le dis à la honte de mon temps, non à la leur : ils ne connaissaient pas Dieu. Enfants tous deux à l'époque où l'on massacrait les prêtres, ils n'en avaient point trouvé dans leurs villages pour les élever, et tout ce qu'en vieillissant ils avaient entendu dire aux plus habiles qu'eux, de l'Église et des ministres de la religion, leur en inspirait l'horreur. Seulement, ma mère, par un reste des traditions de sa mère, voulait que j'allasse le dimanche à la messe, où elle venait elle-même aux grandes fêtes, et m'avait appris quelques bribes de l'*Ave Maria*, que je récitais le soir au pied de mon lit.

« Partageant le sort des enfants du pauvre dans ce qu'il a de plus mauvais, je n'eus point le bonheur d'aller à l'école des Frères. Ma mère nourrissait contre ces bons religieux les préventions que l'on répand dans le peuple, aveuglé et trahi jusqu'à ne plus comprendre la charité. D'ailleurs, le conseil municipal du lieu que nous habitions, avait, dans l'idiotisme de sa tyrannie subalterne, pris des mesures pour que les Frères n'y vinssent pas faire concurrence à l'école mutuelle, qu'il protégeait. Je fus donc jeté dans cette infâme école mutuelle; et il fallait tous les mois deux journées de travail de mon pauvre père, (je n'y pense que la sueur au front, mon père en est mort à la peine !) il fallait deux journées de ce travail sacré pour payer les leçons de corruption que je recevais de mes camarades, et d'un maître qui était ivre les trois-quarts du temps [1]. »

Et il continue, et il raconte que portant des romans pour le compte de son maître qui joignait à l'industrie de son enseignement l'industrie d'un abonnement de lecture, il dévorait en route ces chefs-d'œuvre de bon goût, de décence et d'honnêteté qu'a écrits M. Paul de Kock. Il est chrétien, et il avoue qu'il fut un enfant impie, sacrilége même. Vous êtes philosophe, et vous vous efforcez d'oublier et de faire oublier au monde entier que vous fûtes chrétien. Lequel de vous deux, Raphaël, est le plus sûr d'avoir sagement agi en abandonnant la route à l'entrée de laquelle l'avait placé la prudence ou l'aveuglement de sa famille ? Entre sa conduite et la vôtre la contradiction

[1] M. Louis Veuillot. *Rome et Lorette*, Introduction.

n'est qu'apparente, et le même sentiment intime qui le force à parler pour rendre témoignage à la vérité, vous pousse à parler pour jeter vos récits sur la vérité comme des voiles qui la cachent entièrement.

Si au moins ces récits étaient des contes innocents d'ailleurs! Mais convient-il, surtout à l'âge où vous voilà parvenu et dans les liens où vous êtes engagé, que vous fassiez au public cette longue confidence de l'inconstance de votre cœur!... Toutes ces femmes vous ont aimé, vous l'assurez, et il ne me plaît pas de le contester; mais que nous importe?

Ce qui nous importait, c'était de conserver pure devant nos yeux l'image de cette Elvire dont le nom est écrit aux pages les plus religieuses de vos *Méditations*. Et vous nous dites qu'elle a voulu mourir avec vous dans ce lac que depuis vous avez chanté! Et vous nous exposez complaisamment son scepticisme! Et vous nous mettez sous les yeux une lettre qu'elle vous aurait écrite de son lit de mort, et où après vous avoir annoncé sa conversion, elle ajoute, cette femme dont l'amour pour vous était un crime, car elle appartenait à un autre : « Hier, j'ai appelé un saint prêtre dont Alain m'avait parlé.
« C'est un vieillard qui sait tout, qui pardonne tout!... Je lui ai dé-
« couvert mon âme, il y a répandu la lumière et la vie de Dieu!...
« Oh! qu'il est bon ce Dieu! qu'il est indulgent! qu'il est plein de
« mansuétude! que nous le connaissions peu! Il permet que je vous
« aime! que vous soyez mon frère! que je sois votre sœur ici-bas,
« si je vis; là-haut, votre ange, si je meurs!... O! Raphaël! aimons-
« le, puisqu'il veut que nous nous aimions comme nous nous ai-
« mons!... » (*Raphaël*, CII.)

Laissez-moi, pour compléter ce contraste de deux confessions publiques, l'une faite par un philosophe, l'autre par un chrétien, laissez-moi mettre encore sous vos yeux un langage bien opposé au vôtre et à celui d'Elvire :

« Dès votre premier âge on vous fit connaître la loi de Dieu, on vous la fit aimer, et vous l'aimâtes!... Ne le niez point, car vous-même, souvent, me l'avez dit, quand nous ne pensions pas que, l'adorant un jour, cette loi divine, je vous rappellerais tout ce qu'en la méconnaissant vous avez perdu. Quel souvenir! Cent fois vous m'avez peint, comme vous le savez faire,

avec ce talent d'artiste qui ne pouvait, hélas! me tromper, les joies de votre innocence et de votre foi, les ravissements de la prière, les larmes d'un heureux repentir, les candides transports de la table mystique, où vous n'avez pas seulement paru durant votre enfance, mais encore plus tard, avec les lumières du cœur et de la raison. Vous me disiez toutes ces choses; elles étaient de la veille et vous ne pleuriez point! — Lamentable victime des sens et de la vanité! Jusqu'à ce moment n'ai-je donc pas su combien vous êtes coupable, ni combien vous êtes à plaindre! Est-ce de cet instant que je vois quelles menaces terribles et quelle punition déjà formidable pèsent sur vous? Tenez, je ne puis m'en tenir! Vous affrontez trop de vengeances, il faut que je vous éclaire : vous vous donnez au monde, vous lui sacrifiez tout, et pourvu que vous y trouviez quelques âmes à dominer, cela vous suffit; eh bien! qu'avez-vous plus dominé que moi? Eh bien! non-seulement je ne vous aimais guère, non-seulement je ne vous estimais point, mais cent fois vous m'avez fait horreur. Je ne dis pas depuis que je me souviens; non! je dis du temps même, du temps détestable où vous pétrissiez comme une cire obéissante mes volontés et mes résolutions, du temps où je vous élevais contre Dieu, du temps où je ne vivais que pour vous; c'est en ce temps-là que vous me faisiez horreur, et j'aurais cherché la mort de quiconque m'aurait dit à demi ce que je pensais de vous, ce que j'en disais moi-même tout haut; car je ne pouvais me délivrer et je ne pouvais me taire; et je proclamais partout le supplice des liens que je pensais ne pouvoir briser sans mourir. Ah! justice de mon Dieu! justice vengeresse et salutaire, que j'ai souffert et que j'ai haï, durant cet implacable succès de mes plans de bonheur! Quelles malédictions désespérées! Quels sombres rêves! Combien ai-je souhaité de voir anéantir tout ce forfait dont je ne pouvais me défendre! Et c'est de la sorte que vous régnez, complices de l'enfer; c'est là votre pouvoir sur les âmes que vous perdez, et la place glorieuse que vous y laisse le démon. Vous imaginez que l'on vous aime!... Non! l'on se relève de vous obéir en vous haïssant; et l'on vous traite par avance comme on fera, le jour où l'on sait que, le charme étant détruit, enfin l'on ne vous obéira plus. Sous votre joug funeste, savez-vous ce que j'aimais incomparablement dans mon âme, avec encore plus de respect que vous ne m'inspiriez de frénésie? C'était la chaste image de vos vertus passées : cette âme limpide et ce cœur pieux, et ces désirs célestes, et cette suave majesté de l'innocence, dont plus rien ne paraissait en vous. Mais vous n'avez donc pas vu que toujours je vous amenais là, toujours je voulais vous en faire parler; je vous écoutais

avec un ravissement stupide, je vous étudiais comme le mystère de la lyre qui rend d'augustes accords sous les doigts d'un misérable pris de vin. Tranquille, vous poursuiviez ces récits qui me bouleversaient, et je me demandais, moi, par quel prodige vous pouviez inventer de telles choses, et par quel autre prodige, étant ce que je voyais, vous osiez bien les raconter. Mais vous n'inventiez point; mais tout le prodige était que le mal avait détruit en vous jusqu'au sentiment de votre splendeur perdue et jusqu'à la conscience de votre abjection.

« Vous souriez peut-être; regardant tout ce qui se courbe à vos pieds, vous ne pouvez trouver que vous ayez tant descendu. Je vous dis, moi, d'y prendre garde ! Je vous dis que vous êtes au plus bas des punitions que Dieu fait subir à la créature humaine, et que si le ciel est encore ouvert sur votre tête, puisque vous vivez, il n'y a plus cependant sous vos pieds que l'abîme éternel[1]. »

Il n'y a rien de plus beau sur la terre, après l'innocence, que ce mépris généreux de nos fautes, qui tire le bien du mal même, qui greffe nos vertus sur nos crimes comme, pour faire produire à une branche des fruits plus abondants et plus doux, on la greffe sur un arbre sauvage.

Mais un récit calme et tranquille de nos fautes, où notre âme ne se manifeste que par un reste d'enthousiasme pour les objets disparus des passions que nous racontons ou par notre enthousiasme pour nous-mêmes, une confession publique où pas un mot n'est inspiré par la honte ou par le repentir, n'est pas une expiation, c'est une aggravation du crime; ce n'est pas une réparation du scandale, c'est un scandale nouveau[2] ; ce n'est pas un enseignement d'autrui

[1] M. Louis Veuillot. *Rome et Lorette*, XLIX, rêvé à Venise.

[2] Parlerai-je de la sacrilége application que fait Raphaël à un amour humain et à un amour adultère, du mot consacré à exprimer le culte que nous rendons à Dieu et du nom même de Dieu et de la pensée de Dieu ? On sait que dans nos auteurs contemporains les amants *s'adorent*; mais le choix de l'expression n'est pas toujours si juste, qu'on ne puisse supposer qu'ils ont cru à la synonymie de l'*adoration* et de l'amour. Raphaël donne à son *adoration* de Julie et à l'*adoration* que Julie lui rend, un commentaire qui ne permet plus aucun doute :

« Quel bonheur ! les vils désirs de la passion sensuelle s'étaient anéantis (puis-« qu'elle l'avait voulu) dans la pleine possession de l'âme de l'un par l'autre. Le « bonheur me rendait, comme il fait toujours, meilleur et plus pieux que je l'eusse « jamais été. Dieu et elle se confondaient si complètement dans mon âme, que « l'adoration où je vivais d'elle devenait aussi une perpétuelle adoration de l'Être « divin qui l'avait créée. Je n'étais qu'un hymne et il n'y avait pas deux noms

par l'exemple de nos chutes et de nos heureux efforts pour nous relever, c'est une prédication du vice d'autant plus puissante que nos détestables erreurs y sont sans cesse confirmées par la pratique de notre vie.

Les Confidences, Raphaël, les Nouvelles Confidences, sont l'apologie et la prédication du suicide, de l'adultère et d'un autre crime plus horrible que je ne veux pas nommer, avant de préciser la portée de mon accusation et de citer les paroles de l'autobiographe qui la justifient.

J'ai déjà raconté la double tentative de suicide qui a inspiré LE LAC. La pensée de cette mort commune et volontaire est venue à Elvire. Raphaël pouvait-il la repousser et la combattre?... Dès l'âge le plus tendre, il s'était familiarisé avec l'idée de chercher dans la mort un refuge contre le désespoir. La vue de ses camarades de collége l'avait dégoûté du genre humain, alors qu'il allait toucher à sa douzième année : « Les jeux de mes camarades m'attristaient, dit-il : « leur physionomie même me repoussait. Tout respirait un air de

« dans mon hymne, car Dieu, c'était elle, et elle, c'était Dieu! » (*Raphaël*, XXX.)

Julie lui dit à son tour :

« Je l'ai vu, je l'ai senti, je l'ai compris en ce moment pour mon bonheur! « Raphaël! ce n'est plus vous que j'aime! ce n'est plus moi que vous aimez! c'est « Dieu que nous adorons désormais l'un et l'autre! Vous à travers moi! moi à « travers vous! vous et moi à travers ces larmes de béatitude qui nous révèlent « et qui nous cachent à la fois l'immortel foyer de nos cœurs! Périssent, ajouta- « t-elle avec plus d'ardeur de regard et d'accent, périssent les vains noms que « nous avons jusqu'ici donnés à nos entraînements l'un vers l'autre. Il n'y en a plus « qu'un qui l'exprime : c'est celui qui vient enfin de se révéler à moi dans vos « yeux! Dieu! Dieu! Dieu! s'écria-t-elle de nouveau, comme si elle eût voulu « s'apprendre à elle-même une langue nouvelle! Dieu, c'est toi! Dieu, c'est moi « pour toi! Dieu, c'est nous! et désormais le sentiment qui nous oppressait l'un « pour l'autre ne sera plus pour nous de l'amour, mais une sainte et délicieuse « adoration! Raphaël, me comprenez-vous? Vous ne serez plus Raphaël, vous êtes « mon culte de Dieu! » (LXXXVIII.)

C'est à de tels amants que s'adressent ces paroles de Bourdaloue :

« Je dis que c'est pour ce péché qu'on devient profanateur. L'aurait-on cru, si « la même Providence n'avait fait éclater de nos jours ce que la postérité ne « pourra lire sans en frémir; aurait-on cru, dis-je, que le sacrilége eût dû être « l'assaisonnement d'une brutale passion? que la profanation des choses saintes « eût dû entrer dans les dissolutions d'un libertinage effréné? que ce qu'il y a de « plus vénérable dans la religion eût été employé à ce qu'il y a de plus corrompu « dans la débauche, et que l'homme, suivant la prédiction d'Isaïe, eût fait servir « son Dieu même à ses plus infâmes voluptés? *Verumtamen servire me fecisti in « peccatis tuis, et laborem mihi præbuisti in iniquitatibus tuis.* » (Is., 43.)

(*Sermon sur l'impureté.*)

« malice, de fourberie et de corruption qui soulevait mon cœur. L'im- « pression fut si vive et si triste que les idées de suicide dont je « n'avais jamais entendu parler m'assaillirent avec force. Je me sou- « viens d'avoir passé des jours et des nuits à chercher par quels « moyens je pourrais m'arracher une vie que je ne pouvais pas sup- « porter. » (*Les Confidences,* liv. VI, § 1.)

Et plus tard, après deux ou trois épisodes de sa vie amoureuse, il revient encore spontanément à la pensée du suicide :

« Je m'abîmai dans ma tristesse ; je revins sur tous mes pas dans « ma courte vie. Je me demandais si c'était la peine d'avoir vécu et « s'il ne vaudrait pas mieux être une des gouttes lumineuses de cette « poussière humide évaporée en une seconde à ce soleil et se per- « dant sans sentiment dans l'éther, qu'une âme d'homme se sen- « tant vivre, languir, souffrir et mourir pendant des années et des « années, et finissant par s'évaporer de même dans je ne sais quel « océan de l'être, qui doit être plein de gémissements s'il recueille « toutes les douleurs de la terre et toutes les agonies de l'être sen- « tant.

« Je n'ai fait que quelques pas, me disais-je, et j'en ai assez. Mon « activité d'esprit se dévore elle-même faute d'aliment. Je sens en « moi assez de force pour soulever ces montagnes, et ma destinée ne « me donne pas une paille à soulever ! Le travail me distrairait et je « n'ai rien à faire ! Toutes les portes de la vie se ferment devant « moi. Il semble que mon sort soit d'être un exilé de la vie active, « vivant sur la terre des autres, et n'étant chez soi nulle part que « dans le désert et dans la contemplation ! » (*Les Confidences,* l. XII, § 29.)

Laissez-moi répondre à vos plaintes insensées par les belles paroles de M. le comte Molé sur Chatterton et sur Ketty Bell : « .... Son « âme souffrait plus que son corps, c'est elle qu'il fallait arracher au « poison dont elle se nourrissait, au charme énervant et corrupteur « de ses vagues et mélancoliques rêveries ; il fallait lui montrer sur « la terre cette vie pratique dans laquelle nous marchons tous, et au- « dessus de sa tête quelque chose de plus élevé, de plus poétique « que sa propre poésie ; lui dire que l'amour et la foi retiennent éga- « lement le faible tenté de fuir dans le tombeau. . . . . . . « . . . . Au delà du XVIII[e] siècle, « on ne retrouve plus leur trace. Ils appartiennent, croyez-moi, à des

« générations amollies, à une civilisation énervée, où l'homme s'ab-
« sorbant en lui-même et s'apitoyant sur sa propre destinée, s'isole
« de ses semblables et concentre toute son existence dans un stérile
« et plaintif orgueil [1]. »

Cette situation si bien décrite dans ces paroles empreintes d'une pitié grave et sévère, ouvre notre âme à toutes les surprises, et nous prépare à devenir criminels avant d'être vicieux.

C'est un mot terrible que je viens de prononcer ici pour la seconde fois... Je ne l'ai pas rencontré, je l'ai choisi. Je sais que Raphaël et les admirateurs des *Confidences* me demanderont où est le crime? où est l'adultère? Je sais que Raphaël ne raconte que des amours tout éthérés où les sens n'ont point de part. Mais il me permettra bien de n'être pas plus grossier que lui-même, et de croire que l'homme qui a enlevé à un mari le cœur de sa femme lui a ravi d'elle tout ce qui avait quelque prix. « Je suis à vous, lui dit Julie-Elvire, je me donne « à vous, je vous appartiens comme je m'appartiens à moi-même... « Rien ne m'empêche d'être à vous tout entière, et je ne retiens rien « de moi que ce que vous m'ordonnez vous-même d'en garder. » (*Raphaël*, XXI.) Et sur le lac, au moment de mourir ensemble, elle lui dit encore : « Je ne puis être qu'une âme pour toi... tu sentiras le « besoin d'un autre bonheur... je mourrai de jalousie si tu le trouves « avec une autre femme. » (XXXV.) Les deux âmes sont volontairement liées l'une à l'autre d'un amour adultère : la complicité des deux corps ne peut plus ajouter rien au crime. Cependant, et malgré les protestations de Raphaël et de Julie, il faut bien que les corps participent à ces brûlants transports des âmes, et c'est encore Julie qui dit au même moment : « Pas une ride de ces flots ne trahira aux « curieux ou aux indifférents la place où deux corps auront glissé en « s'embrassant sous les ondes. »

Vous avez consacré un volume tout entier à l'histoire de vos amours avec Julie. Je ne puis pas, Raphaël, et pour bien des raisons, m'étendre sur ce sujet avec la même complaisance. Mais je ne veux pas le laisser sans avoir dit que, pour compléter cette détestable prédication de l'adultère, vous donnez à Julie un mari qui rappelle d'abord le Jacques de George Sand, mais qui est digne de le faire oublier. « Mon mari, dit Julie, me reprochait quelquefois mon indiffé-

[1] *Réponse au discours de réception de M. Alfred de Vigny à l'Académie française*, 29 janvier 1846.

« rence en badinant avec moi ; il me disait que plus je serais heu-
« reuse, plus il serait heureux lui-même de ma félicité. » (XIX.) Vous fîtes Julie heureuse, Raphaël, j'ai dit comment ; vous en fûtes payé par les témoignages de la reconnaissance de son mari. Vous le racontez vous-même : « Julie, le lendemain de mon arrivée, m'avait « présenté au vieillard qui lui servait de père, et dont elle illuminait « les derniers jours du rayonnement de son âme, de sa tendresse et « de sa beauté. Il m'avait reçu comme un second fils. Il connaissait « par elle notre rencontre en Savoie, notre attachement fraternel l'un « pour l'autre, notre correspondance de tous les jours, et cette pa- « renté de nos deux âmes révélée par la conformité de nos instincts, « de nos âges et de nos sentiments. Il savait la pureté surnaturelle « de l'attachement que la nature et la société nous interdisaient d'al- « térer jamais. Il n'avait d'inquiétude et de jalousie que pour le bon- « heur, la renommée et la vie de sa pupille. Il craignait seulement « qu'elle n'eût été séduite ou trompée par ces premiers regards qui « sont quelquefois la révélation, quelquefois l'illusion des jeunes fem- « mes, et qu'elle n'eût donné son cœur à un homme créé par sa seule « imagination. » (LXXII.)

Il est vrai que ce mari, aux yeux de Julie et aux vôtres, est encore plus un père qu'un mari... Prenez-y garde, Raphaël : vous reproduisez plusieurs fois cette excuse, et vous n'avez pas vu qu'elle renferme une pensée d'inceste. Pour accommoder toutes choses au gré de nos passions, si les droits d'un mari nous gênent, il nous suffit de nous incliner devant la majesté du père : dès lors il n'y a plus de mari. L'adultère et l'inceste sont frères, et à votre insu, l'inceste s'est déjà glissé parmi les idées que vous accueillez sans les regarder peut-être d'un peu près : « Je n'ai jamais cru, dites-vous, que « madame de Warens se reconnût dans les pages suspectes de la « vieillesse de Rousseau. Je l'ai toujours restituée, dans mon imagi- « nation, telle qu'elle apparut à Annecy au jeune poëte, belle, sen- « sible, tendre, un peu légère, quoique réellement pieuse, prodigue « de bonté, altérée d'amour, et *brûlant de confondre les doux noms « de mère et d'amante* dans son attachement pour cet enfant que lui « jetait la Providence et qu'adoptait son besoin d'aimer. » (*Raphaël*, XLIII.)

Ces noms-là ne se peuvent point confondre, mais tout au plus les rapports de mère et de fils, d'amant et d'amante. Les sentiments

que la nature a attachés à ces rapports, disparaissent, et ceux qui ont outragé toutes les lois divines, humaines et naturelles, ne vivent plus entre eux que comme les plus vils des animaux.

Il ne faut pas compter trop sur l'horreur profonde que nous inspire la seule pensée de ce crime abominable. L'expérience a prouvé que tous les hommes peuvent s'habituer à la pensée de tous les crimes. Rappelez-vous ce qu'était autrefois l'adultère dans nos idées, et voyez ce qu'il est aujourd'hui.

Le romancier qui a contribué plus que tous les autres à le faire accepter dans une partie trop considérable de la société, comme une chose juste et légitime, jugeant cette première tâche accomplie, entreprend maintenant la réhabilitation de l'inceste. Je voudrais pouvoir prédire qu'il ne retirera de ce projet que la honte de l'avoir entrepris. Mais il a déjà réussi ; sa première pastorale [1] (quel genre pouvait mieux que la pastorale convenir à son dessein?) a excité l'enthousiasme de ceux même que le cynisme des dernières œuvres de l'auteur avait le plus irrités contre lui.

Chez quelques femmes, tout, le visage, la voix, le regard, tout respire encore la vertu et l'innocence même, quand l'innocence et la vertu sont perdues; et ces dehors de l'honnêteté et de la pudeur, qui, assurons-nous, ne se peuvent pas simuler, cachent quelquefois les désordres les plus criminels. L'œuvre dont je parle ressemble à ces femmes-là. La chasteté de la forme n'empêche pas que ce mélange, dans le même cœur et pour la même personne, de l'amour filial et d'un autre amour, soit monstrueux, et ces séduisants dehors rendent la pensée plus dangereuse. Le vice contrefait la voix de la vertu pour mieux tromper l'innocence.

Il est difficile d'admettre que ce mélange de deux sentiments qui doivent s'exclure et qui s'excluent malgré tout, — car l'amour filial meurt au contact de l'autre amour, et la nature est ainsi vengée, — ne soit pas l'effet d'un dessein arrêté. La perfection littéraire du livre — éloge qu'il ne faudrait point prendre dans un sens trop absolu — ne permet pas cette supposition. Il est évident que l'auteur de tant d'apologies de l'adultère se prépare à nous faire et nous prépare à recevoir l'apologie de l'inceste. Le succès de cette première tentative est complet : des femmes honnêtes, chastes, pures, ont lu

[1] *François le Champi.*

cette pastorale avec la défiance que devaient leur inspirer les antécédents de l'auteur — si la défiance n'avait pas dû plutôt les empêcher de la lire ! — et déclarent n'y avoir rien trouvé que d'honnête et de charmant.

Je ne vous fais pas complice, Raphaël, de cet exécrable dessein. Je suis assuré que vous en maudissez jusqu'à la pensée. Mais je vous accuse d'avoir, dans la composition de ce roman de votre passé, parlé avec une légèreté condamnable de ces noms de père et d'époux, de mère et d'amante, et, uniquement préoccupé de la pompe du discours et de la cadence des phrases, de n'avoir pas compris le sens funeste qui se glissait sous les mots que vous enfiliez artistement les uns au bout des autres.

Cependant soyez doublement attentif, attentif à ce que vous dites, attentif à ce que vous pensez. Ne croyez jamais une idée si épouvantable qu'elle ne puisse un jour vous séduire. Le crime comme l'abime a un attrait invincible contre lequel il n'y a de défense que la fuite. Si vous regardez au fond, vous vous y précipiterez en fermant les yeux et en frémissant d'horreur. Souvenez-vous de vous-même et de la colère généreuse que la vue de l'adultère éveillait il y a trente ans dans votre âme chrétienne. Qui vous eût dit alors qu'un jour vous vous complairiez à écrire l'histoire d'un amour adultère, et que vous vous en feriez vous-même le héros?

Le progrès est la loi de ce monde : c'est la maxime favorite de votre parti. Vous ne compreniez pas l'adultère, vous le comprenez aujourd'hui. Redoutez cette logique du progrès qui peut ouvrir votre intelligence à ce que vous ne comprenez pas encore !

Ainsi, me voilà ramené, sur quelque page que je m'arrête, à opposer ce que vous fûtes à ce que vous êtes devenu. En faisant au public vos confidences, vous poursuiviez un but tout opposé ; vous entrepreniez de vous faire un passé en harmonie avec vos idées et vos paroles d'à présent. En laissant ainsi voir ce que vous voudriez avoir été, vous avez marqué plus profondément les contradictions dont vous aviez résolu d'effacer entièrement la trace.

C'est par là — et vous ne l'aviez point prévu — que vos confidences sont une véritable confession. C'est un des caractères de la confession, de révéler les contradictions les plus secrètes de notre âme ; car l'unité de la vie a été le privilége d'un seul homme, l'Homme-Dieu. L'unité de la vie, si la vie est sainte, en est la per-

fection, et l'homme est imparfait. Combien pourrais-je vous nommer de fameux personnages pour qui la fin de la vie a contredit le commencement ! L'histoire est remplie de tels exemples. Mais considérez saint Louis : l'unité de la vie est là ou elle n'est nulle part. Eh bien, ce grand et saint roi, si bon, si juste, si prudent, si courageux, si chaste, si pieux, s'agenouillait devant un ministre du Seigneur et lui confessait humblement les péchés qu'il avait pu commettre contre la charité, contre la justice, contre la prudence, contre la pureté, contre l'amour de Dieu ; il lui racontait, la rougeur au front, l'assaut cruel que des pensées honteuses (car nul n'y échappe) livraient sans cesse à tant de vertus. Il ne se mettait point en peine de prouver qu'il fût logique, conséquent et toujours semblable à lui-même. Il dénonçait, au contraire, l'existence au dedans de lui d'un autre homme, son ennemi le plus funeste...

Telle est la confession, — ne parlez plus de confidences : encore une fois, les contemporains et la postérité ne sont pas des confidents, — telle est la confession ou secrète ou publique. Elle est humble, sincère et pleine de repentir. Faute de ces qualités, secrète, elle est un sacrilége; publique, elle est un scandale.

Alex. de Saint-Albin.

Paris, ce 12 juin 1851.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 23 août 1851.

Les moments de trève politique ne sont pas favorables à notre pays : on y gaspille toujours la tranquillité, et plus elle est précaire, plus on en abuse. Voyez s'il est possible d'imaginer un plus triste spectacle que celui que donnent en ce moment les partis politiques : je ne parle pas du parti républicain où la suprématie n'appartient qu'à la brutalité, et où les intelligences de quelque valeur sont en quête d'humiliations et de flatteries pour se faire pardonner leur valeur par les Miot qui gouvernent. Le triomphe de cette affreuse cohue serait si évidemment la barbarie pure, qu'il n'y a plus à s'inquiéter des nuances : ce sont les Napolitains de notre bord, ceux qui passent leur temps à danser ou à se colleter sur le volcan, ce sont ceux-là qni m'affligent et m'inquiètent. Il existe en ce moment un raffinement de division, une recrudescence d'oubli des leçons de l'expérience qui montrent où nous en sommes de notre tempérament national.

Ce n'est pas d'hier que notre réputation est faite sous ce rapport : sans parler de César, qui en savait quelque chose, on se rappelle ce trait que le Dante nous a lancé :

Or fu giammai
Gente si vana come la Sanese ?
Certo non la Francesca sì d'assai.

« Y eut-il jamais un peuple aussi léger que celui de Sienne ? Certes, il s'en faut que les Français le soient autant ! » Pauvres Siennois ! nos frères d'origine (ils étaient Gaulois comme nous), notre prototype, notre modèle en petit, dans l'histoire duquel nous pouvons lire la destinée qui nous poursuit ! Ils avaient autant d'intelligence que les Florentins, et en même temps beaucoup plus de goût et de naturel : s'ils avaient su résister aux bouffées de leur vanité après le succès,

s'ils avaient connu la persévérance et mis le sérieux dans la vie, ils auraient surpassé leurs rivaux. Mais quoi? *ils mangeaient leur blé en herbe;* bons convives, débauchés d'esprit et de bonne humeur, ils en vinrent au point où le seul appui qui leur restât était celui des Français auxquels ils s'étaient subordonnés par sympathie naturelle ; et ces bons amis, plus légers qu'eux (c'est ici que le Dante a eu tort), les laissèrent tomber sous la griffe florentine, qui les a rasés de l'histoire, qui les a fait poursuivre par l'Inquisition quand ils osaient soutenir, en l'honneur de sainte Catherine, que leur dialecte valait au moins le patois de Florence, et qui a volé jusqu'à leurs meilleurs tableaux, dont se pare aujourd'hui la fameuse Tribune avec des attributions mensongères à Raphaël.

Le *mégacosme* par rapport à Florence et à Sienne, c'est la lutte de l'Angleterre et de la France. Nous aussi, nous usons rapidement nos avantages, et la discorde chronique qui nous abat, et qui nous empêchera peut-être de jamais nous relever, est également le produit de notre incorrigible légèreté ! Têtes à l'évent, qui, lorsque le temps est passable, ne savent pas sacrifier une seule écorchure de l'amour-propre ! C'est à quoi, dans notre optimisme, nous nous trompons toujours, espérant sans cesse que, puisque nous-mêmes nous avons conquis un empire sur nos préjugés, et appris que la bonne politique ne vit que de concessions et d'avances réciproques, la même expérience et les mêmes victoires intérieures transformeront le peuple français en une réunion d'hommes de bon sens et de bonnes intentions. Mais la légèreté française est une Pénélope qui défait sans cesse pendant la nuit l'ouvrage de la journée, et c'est ce qui fait qu'après trois ans de querelles de ménage, nous avons l'air d'être moins avancés que le premier jour.

Nous avons signalé, dans notre dernière revue, la déplorable intrigue qui vient de susciter la candidature à la présidence de la République de M. le prince de Joinville, candidature imaginée sans doute dans la réunion annuelle des anciens élèves du collége de Henri IV, où l'on se félicite hautement d'une éducation qui a fait de nous tous des émeutiers, sinon de fait au moins de consentement. Tandis que cet élément de discorde fait son chemin dans la partie trouble des amis du dernier règne, MM. les légitimistes prennent soin de faire connaître au public l'anarchie intérieure qui les travaille. Si nous étions de ceux qui ont pris leur parti sur le triomphe momentané du *césarisme,* nous pourrions nous amuser du singulier exemple de maladie révolutionnaire qui nous est donné par des hommes habitués à réclamer pour eux le monopole des principes

d'ordre et de soumission. Mais comme un dénoûment, pour inévitable qu'il paraisse, ne nous semble pas se dépouiller des inconvénients et des dangers qui y sont inhérents, comme le point vers lequel se portent nos vœux et nos efforts a pour nous la fixité que donne l'enseignement impérieux de notre propre histoire, il nous est impossible de nous ranger dans la galerie qui juge les coups et qui parie pour les bons joueurs.

Nous n'avons pas non plus la prétention de tenir la balance égale entre les combattants, dans la querelle de *l'Union* et de *l'Opinion publique*. On sait d'avance pour qui nous faisons des vœux. D'abord les légitimistes avaient hésité sur la question de la révision, et nous les avons accusés tout nettement de manquer de réflexion. Un peu plus tard, ils se sont remis en marche, et la vigoureuse parole de MM. Berryer et de Falloux les a entraînés pour la plupart dans la voie qui nous semblait indiquée par un devoir de conscience. Or, la question est aujourd'hui posée entre ceux qui ont suivi la bannière de leurs chefs, et les vingt ou vingt-cinq récalcitrants qui se sont réservés pour faire l'appoint de la République. Malheureusement, ce ne sont point des enfants perdus dont on puisse se débarrasser d'un jour à l'autre : on reconnaît parmi eux des talents distingués et des intentions d'une pureté et d'une élévation incontestables. La plupart ont manifesté de la loyauté et de l'abnégation dans la question capitale, celle de la fusion ; et nous n'avons pas le droit nous-mêmes de nous montrer, en toute occasion, implacables contre les minorités qui protestent, lorsque nous avons à chaque instant sur les lèvres une protestation énergique contre un des actes principaux de la majorité dont nous faisons partie, c'est-à-dire contre la dernière loi de l'enseignement.

La scission ne nous en paraît pas moins déplorable, et, dans l'espèce, nous la croyons fondée sur les plus mauvaises raisons. Ne pas vouloir de la révision, uniquement parce qu'elle donnerait plus de chances de succès à la solution bonapartiste, c'est tout simplement travailler des pieds et des mains à faire réussir cette solution. Après qu'on a diminué, en se couvrant de la bannière légitimiste, le chiffre de ceux qui réclament la révision, vouloir improviser un candidat à la présidence, c'est faire gratuitement acte de foi et d'hommage à la République, en se réduisant d'avance soi-même à l'impuissant effort d'une minorité. Ces emplâtres ne font que couvrir la plaie ; ils n'empêchent pas qu'elle ne se creuse à l'intérieur en rongeant le corps de la France. La majorité de la rue de Rivoli a donc sagement fait en décidant qu'elle se porterait énergiquement vers l'inconnu, en se-

condant le mouvement général qui proteste contre l'oppression de 1848, sans désigner dès à présent un candidat à la présidence ; elle a ainsi préféré le devoir au calcul, et puisqu'au fond aucun principe n'était mis en jeu, puisqu'il ne s'agissait que de se décider entre des éventualités, le devoir des amours-propres était de se courber devant la décision commune ; on devait marcher en rangs pressés derrière les généraux qui ont déjà bien assez du poids de leur responsabilité.

Dirai-je ma pensée sur les causes intimes de cette indiscipline ? Les légitimistes sont toujours des grands seigneurs ; il fut un temps où ils laissaient conspirer leurs valets de chambre et leurs gardes-chasses ; naguère encore ils faisaient écrire leurs journaux. Quoique les choses aient bien changé à cet égard et que sous l'impulsion des circonstances on ait vu paraître au premier rang du parti des hommes de labeur et de persévérance qui ont pris leur large part de la fatigue commune, les intendants politiques n'ont pas tous renoncé à leurs anciennes allures. Nous en connaissons qui disent très-bien : *Mes poules,* comme la servante du curé ; et comme ils tiennent la clef des louanges et du blâme, et que le nombre de ceux qui croient encore devoir capituler avec la presse n'a pas assez sérieusement diminué, trop souvent encore les grands intérêts que représente le parti légitimiste se voient entraînés et cahotés à la suite des intérêts spéciaux de ce monde dont un grand homme du jour, qui daignait faire mon éducation politique (l'anecdote est bonne à répéter) formulait ainsi l'axiome : « Souvenez-vous, monsieur, que de notre temps, il n'y a plus d'hommes politiques ; il n'y a plus que des journalistes ! »

Mais on a fait aux dissidents un autre reproche, on leur a dit qu'ils étaient des *libéraux ;* je me retourne, car le trait me pique moi-même, et je me sens contraint d'y répondre. Cela revient d'ailleurs à une critique plus générale, et sur laquelle j'ai promis de m'expliquer. Pourquoi *l'Opinion publique* résiste-t-elle à l'autorité des chefs de son parti ? Parce qu'elle est libérale ; pourquoi les chefs à leur tour se sont-ils fourvoyés dans l'éloge des principes de 1789 ? Hélas ! c'est encore par libéralisme : nous ne serons sauvés, que quand nous nous serons convertis à Philippe II.

La préface de l'*Histoire du gouvernement représentatif en Europe,* publiée dernièrement par M. Guizot, renferme une page très-remarquable et qui me touche profondément : « Si j'appliquais aujour-« d'hui, dit l'illustre écrivain, à ces études historiques de 1820, tous « les enseignements que, depuis cette époque, la vie politique m'a

« donnés, je modifierais peut-être quelques-unes des idées qui y « sont exprimées sur quelques-unes des conditions et des formes du « gouvernement représentatif. Ce gouvernement n'a point eu un type « unique et seul bon, d'après lequel il doive être partout et néces- « sairement institué. La Providence, qui fait aux nations des origines « et des destinées diverses, ouvre aussi à la justice et à la liberté « plus d'une voie pour entrer dans les gouvernements, et ce serait « réduire follement leurs chances de succès que les condamner à se « produire toujours sous les mêmes traits et par les mêmes moyens. « Une seule chose importe, c'est que les principes essentiels de « l'ordre et de la liberté subsistent sous les formes diverses que l'in- « tervention du pays dans ses affaires peut revêtir selon la diversité « des peuples et des temps. » Cet aveu est grand, parce qu'il est sincère. L'Angleterre nous avait devancés dans la pratique d'un gouvernement de liberté : les hommes de 1789 crurent qu'il ne s'agissait que d'importer ces principes et ces habitudes, et l'inexpérience de leurs premiers efforts en condamna rapidement le résultat. En 1814, ce fut 1789 qui revint de l'exil avec la monarchie légitime : sous ses auspices, l'école anglaise se renouvela. L'homme le plus distingué de cette renaissance mémorable, après avoir travaillé pendant plus de trente ans pour la cause du gouvernement représentatif, et y avoir déployé un talent du premier ordre, plus franc que ses rivaux, parce qu'il les dépasse, ne dit pas comme eux, en voyant renversé le fruit de ses efforts, qu'un accident l'a jeté par terre, mais il convient qu'il s'est trompé, en voulant appliquer au tempérament d'un peuple ce qui convient exclusivement à un autre. En Angleterre, le peuple entier recule devant la baguette du constable ; en France, l'émeute tire sur la fiction du roi constitutionnel. On a voulu faire avec un bois d'aubelle un ouvrage qui demande un cœur de chêne. Ce sont là des erreurs qu'il est beau d'avouer au penchant d'une carrière qui aurait bien le droit d'avoir ses illusions.

Mais de quoi s'agit-il, après tout? des principes mêmes sur lesquels la société se fonde, ou d'une pure contingence? Nous sommes de ceux qui pensons que les principes ne sont pas engagés dans la question, et qu'en les y engageant on les fausse et on en méconnaît l'étendue. Et j'ose ajouter : l'histoire de l'Europe chrétienne, de l'Europe catholique, est là pour soutenir mes paroles.

C'est faire la partie trop belle aux adversaires du Catholicisme, que de river ainsi sa cause et ses doctrines à tous les abus du pouvoir que la méchanceté des hommes peut momentanément justifier. Une des prérogatives du Catholicisme, c'est d'inspirer une largeur de

pensées semblable au nom même qu'il porte, et qui permet de laisser toutes les petites circonstances de la vie humaine dans une liberté d'interprétation, où l'expérience, la tradition et le bon sens doivent seuls prononcer.

Voyez ce qui arrive pour la querelle du très-honorable M. Gladstone et du roi de Naples. Cet honnête Anglais, qui défendait naguère avec tant de cœur la liberté religieuse contre l'hypocrisie de lord John Russell, poussé aujourd'hui et dupé par je ne sais quels Gibelins d'antichambre (ces anti-Italiens ont toujours capté pour leur patrie la tyrannie des étrangers), entraîné dans l'atmosphère de ces mensonges italiens dont on peut dire, comme de Dieu, qu'on n'en connaît jamais ni la largeur ni la profondeur, lance à l'aide d'une accumulation de ouï-dire, contre le roi Ferdinand II, un acte d'accusation tel qu'on aurait hésité à en dresser un semblable pour un Néron ou pour un Caligula.

Nous ne scrutons pas plus avant les motifs de M. Gladstone : un Anglais est toujours Anglais, et je leur rends bien cette justice qu'il n'y en a pas un qui ne désire, du fond de l'âme, faire de toutes les petites monarchies méridionales, à l'exemple du Portugal, autant de schakals pourvoyeurs du lion britannique.

On peut toutefois supposer encore chez M. Gladstone une certaine innocence dans la manière dont il s'abandonne à ces patriotiques sentiments ; mais quant à lord Palmerston, nous nous sentons les coudées franches, et nous n'avons rien à ménager avec le suppôt de Mazzini, avec le ministre qui donne courage aux coups de stylet dans la carotide et le bas-ventre qui redoublent aujourd'hui l'épouvante de l'Italie. Lord Palmerston s'est donc hâté de profiter de l'étiquette respectable du nom de M. Gladstone, et il a mis à la publication privée de cet homme d'État un *vidimus* officiel, au moyen duquel il espère soulever en Europe une de ces tempêtes où le souffle des chimères abîme les États.

Maintenant, comment prouvera-t-on à lord Palmerston et à tous les démagogues de l'Europe, ses alliés, qu'il existe une certaine différence entre la justice du roi de Naples et celle d'un Ezzelino ? avec cette babauderie confiante qui sert si admirablement les intérêts de sa patrie, M. Gladstone applique les principes dont l'Angleterre se trouve bien, au royaume de Naples, où ils produiraient infailliblement l'effet du sublimé corrosif ? Et parce que le roi Ferdinand n'a pas les scrupules obligés de la reine Victoria en matière d'*habeas corpus*, il en conclut qu'une nation digne de la liberté gémit sous le joug d'une tyrannie intolérable. Répondons-lui que Ferdinand a trouvé un

royaume divisé en deux moitiés antipathiques, déprimé par cette décadence générale, qui, dans les temps modernes, a été l'apanage de toutes les nations méridionales, ébranlé dans ses traditions alternatives de servitude et de révolte par un courant de la lave française, qui, comme celle du Vésuve, s'est assez promptement fertilisée : que si ce prince a réfléchi aux conditions toutes particulières où se trouvait son peuple, qui n'avait connu, en fait d'aristocratie que les conspirations héréditaires des Angevins, et en fait de démocratie que Masaniello, il a fait une observation pleine de justesse ; et que si ce prince, qui ne devait pas avoir de son peuple une idée plus avantageuse que son grand-père, a repoussé spontanément les traditions cruelles des *santafédistes*, encore vivantes dans sa famille et dans ses amis, s'il a conçu de lui-même la pensée de s'attacher ceux de Murat, et de propager par l'autorité une réforme intérieure qui associerait la nation à tous les progrès réels des autres peuples, qui la relèverait, qui l'enrichirait, tout en la mettant à l'abri des convulsions anarchiques où succombent des nations bien autrement constituées, il n'est pas étonnant qu'il ait trouvé récemment en lui-même et dans ses sujets des ressources et une force devant lesquelles rugissent d'un commun accord et avec la même impuissance les *carbonari* et les Anglais. Nous lui dirons qu'un tel prince doit donc être jugé d'après l'état de son pays tel qu'il l'a trouvé et tel qu'il l'a transformé, et qu'à ce compte, pour un homme impartial et intelligent, la somme de l'admiration et de la reconnaissance l'emportera de cent pour cent sur celle du blâme. Sur un tel terrain et pour une cause si particulière, ne redoutons pas le reproche superficiel et menteur de favoriser le despotisme : car, nous savons que nous sommes du côté de la justice, et par conséquent de la vraie liberté.

Maintenant, pour ce qui nous concerne, la question est de savoir, si nous en sommes au même point que le royaume de Naples, et si nous avons absolument besoin de procédés tels qu'il est bon que le roi Ferdinand les emploie pour lui et envers les siens. Mon Dieu ! je ne prétends pas que les Français soient bien commodes, et pour peu, je les comparerais à cette coquette dont la conduite était insupportable, quoiqu'on ne pût s'en séparer :

Non possum cum te vivere, nec sine te.

Mais, enfin, la liberté n'est pas chose nouvelle dans notre histoire, et sans donner dans les romans de feu M. de Genoude, on peut raisonnablement soutenir que le mouvement de 1789 était la revendi-

cation d'anciens droits que l'absolutisme n'avait jamais périmés. A vrai dire, la Constitution française avait été en quelque sorte intermittente, et cette intermittence répondait assez au caractère national. Car, s'il est hors de contestation que les Français n'ont jamais su sagement user de la liberté, et qu'ils n'ont jamais fait d'aussi belles choses que quand ils sentaient une main capable de les contenir, il n'est pas moins certain qu'ils ont toujours supporté le despotisme avec impatience, et que le sentiment de leurs anciens droits ne les a abandonnés dans aucun temps.

Ce n'est qu'à une époque comparativement très-récente, et surtout depuis que le protestantisme eut tenté avec plus de succès que les Césars du moyen âge, de renouveler, sous couleur de religion, l'apothéose païenne des souverains, qu'on vit s'établir en France une doctrine décidément favorable à la royauté absolue : et c'est après que cette doctrine eut atteint l'indépendance même de la religion, que le venin révolutionnaire, gagnant et corrompant peu à peu toutes les classes, alimenta d'abord un mouvement légitime contre les excès du pouvoir, et pervertit immédiatement ce mouvement, de manière à en faire la plus terrible punition que jamais Dieu ait infligée aux hommes.

Je sais bien que je ne dis là rien de nouveau ; avant 1848, on n'aurait pas trouvé un catholique éclairé, qui soutînt d'autres opinions sur notre histoire et sur les causes de notre grande Révolution. Mais, depuis que la foudre nous a frappés, les cerveaux sont restés étonnés, et par aversion pour les folies démagogiques, nous en revenons à une adoration du pouvoir, dont l'entraînement menace de dépasser celui qui fit le succès de la conspiration du 18 brumaire. On se refait ainsi, du droit divin des rois, une idée dont la réfutation et la défaite sont l'histoire même du catholicisme. Si, dans tout cela, il y a l'effet d'une crainte légitime, on y démêle aussi une impatience puérile. Le débordement des avocats et des journalistes pousse à bout le reste de la société ; on devient comme le tyran qui souhaitait que le genre humain n'eût qu'une seule tête pour pouvoir l'abattre d'un seul coup. On s'indigne que la France du XVIIIe siècle ait refusé des autels à saint Grégoire VII : mais si le grand pontife revenait avec ses Guelfes, il courrait risque qu'on l'excommuniât comme un dangereux révolutionnaire.

Nous ne sommes pas, quant à nous, de cette humeur ; nous croyons que 1789 a voulu accomplir et a accompli en effet de grandes réformes qui étaient dans le vœu de tous les citoyens éclairés depuis plusieurs siècles. Toutes ces proscriptions acharnées du mouvement de

1789 se font avec un souverain mépris de l'histoire. On oublie notamment ce que Louis XVI voulait faire, et quel obstacle il rencontra dans la résistance insensée des priviléges, lors de l'Assemblée des notables. Faire le procès au mouvement qui amena l'explosion de 1789, c'est faire le procès à la royauté française, c'est accuser les rois qui ont fait la France, d'une conspiration persévérante contre elle, contre ses intérêts, contre ses traditions, contre son génie. Mais tous ces arguments du malaise de notre époque n'ont heureusement pas le moindre fondement. Je voudrais bien voir ceux qui font de si véhémentes invectives contre le mouvement de 1789, et qui, pour peu, accuseraient MM. Berryer et de Falloux de s'être rangés derrière un Michel (de Bourges), je voudrais bien les voir aux prises avec la taille, la gabelle, les douanes intérieures, les traitants, les coutumes, le dédale de la procédure et des juridictions, la confusion et même l'absence des lois, en un mot, toutes les immondices des vieux abus, qu'on ne pouvait toucher sans faire pousser à tous les intéressés des cris épouvantables. Soyons de meilleure foi, ou plutôt rendons-nous plus sérieusement compte de ce que nous avons gagné : sachons qu'il n'y a pas un homme en France, si on lui montrait au vrai l'ancien régime tel qu'il subsistait en 1789, évidemment empiré sur le moyen âge, en ayant perdu les avantages et en ayant aggravé les inconvénients, et si on lui offrait de le rétablir, qui oserait mettre la main à cette œuvre d'exhumation.

La question religieuse, dont on a grandement raison de se préoccuper, est en dehors de tout cela. La Révolution se trompa grossièrement sur la liberté de l'Église, et en cela, elle ne faisait que suivre l'exemple que la royauté lui avait donné : les torts étaient communs, et cela est si vrai que l'Église ne voudrait plus de ses anciennes richesses, si on lui mettait pour condition de reprendre les entraves sous lesquelles elle gémissait en 1789. On voit plus juste aujourd'hui sur ce point ; les hommes d'intelligence comprennent qu'il faut faire une large part à l'indépendance de la religion. Mais qu'on ne s'y trompe pas : il n'y a pas de liberté solitaire, et la liberté religieuse qui peut, comme nous l'avons vu depuis trois ans, remédier à l'anarchie, n'a jamais suppléé, dans l'intérêt des sujets, à l'absence des libertés civiles.

Ainsi nos traditions, comme notre caractère, comme nos habitudes, excluent totalement dans la pratique, cette idée conçue *ab irato* d'une suppression de toute élection, de toute discussion, de toutes chambres, de tous journaux. Tâchez donc de faire gouverner la France par un conseil aulique ! Il est vrai que l'école révolution-

naire nous a rendu la pratique de la liberté presque impossible ; mais c'est aussi pour cela qu'il faut traiter la révolution par son contraire, qui n'est pas le despotisme, tant s'en faut ! mais le retour à la royauté modérée des traditions nationales.

MM. Berryer et de Falloux ont donc eu raison en nous parlant de la royauté française comme ils l'ont fait, en acceptant en son nom les principes de 1789, puisque le triomphe de ces principes entrait dans le plan de la royauté. Ne craignons pas qu'ils pensent à nous donner, dans le roi dont ils défendent la cause, une espèce de Louis-Philippe légitime. Sans doute le lendemain du jour où le comte de Chambord serait remonté sur le trône de ses pères, la mine révolutionnaire recommencerait son travail ; mais qu'il n'y ait plus que ce danger, mon Dieu ! et nous nous tiendrons pour satisfaits.

Louis-Philippe est tombé, parce que sa royauté était née d'une émeute, et ne pouvait résister à une émeute. Laissons l'expérience pour ce qu'elle vaut, et ne nous en inquiétons plus. Quant à la Restauration, c'est autre chose : elle a succombé, parce que d'une part elle avait contre elle les rancunes du sentiment national humilié : on l'accusait d'être revenue dans les fourgons des étrangers ; et parce que, de l'autre, les partisans exclusifs de l'école anglaise faisaient obstinément la part des droits de la royauté trop petite pour le caractère des Français et les traditions de notre histoire. Puisqu'on est en train d'essais, que n'essaye-t-on d'une autre proportion dans l'équilibre des pouvoirs ? Cela vaudrait autant que de modifier l'article 45 de la Constitution Marrast. Mais, tout en affectant de combattre les préjugés anti-bourboniens, on les caresse et on les attise, quand on proclame d'avance l'impuissance à se soutenir à côté des libertés publiques d'un prince innocent de toutes nos discordes, et qui ne reviendrait parmi nous que pour relever le drapeau de l'indépendance nationale.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



ÉDOUARD OURLIAC

Nous sortions de l'église, où nous venions de recevoir les Cendres, et de mettre sous la protection de Dieu les sérieuses résolutions qu'un cœur chrétien ne manque jamais de former à l'entrée du Carême. Cette grave parole : « *Souviens-toi que tu es poussière,* » résonnait dans nos âmes sans les épouvanter. Au contraire, elle y portait la paix qui émane toujours des plus terribles comme des plus douces vérités de la religion. Poussière ! cela tranquillise sur un grand nombre de points. On se trouve assez riche, assez haut placé pour ce que l'on mérite. L'orgueil se tait ; l'ambition expire.

Cependant la douceur de la température, la beauté du ciel nous eurent bientôt distraits de nos pensées ; un air tiède promenait autour de nous je ne sais quels arômes qui semblaient les premiers courriers du printemps : nous nous sentions vivre. Ourliac me proposa une promenade sur les quais :

« Nous philosopherons, me dit-il ; nous bénirons Dieu de ces joies saines que sa bonté sait nous envoyer de tant de manières, et qui nous viennent ce matin sur l'aile du vent.

— Il est vrai, répondis-je, que le temps est beau ; mais je l'ai rarement trouvé mauvais sur le seuil de l'église. J'emporte toujours de ce lieu une intime allégresse qui donne un charme à tout ce que je vois.

— C'est que, poursuivit Édouard, dans les moindres choses, dans le rayon du soleil et dans le parfum de la fleur, le chrétien reconnaît le

don de Dieu, et que Dieu sait attacher une douceur sans pareille à tous les présents qu'il fait. Ainsi, Celui qui promet le ciel pour un verre d'eau donné en son nom renferme, dès ici-bas, d'inexplicables délices dans la simple action de voir ou de respirer. Mais pour que le corps obtienne et conserve cette grâce, il faut que le cœur la mérite. Goûtions-nous de pareils contentements, éprouvions-nous un semblable bien-être, même à la plus fraîche et verte époque de la vie, lorsque nous ne connaissions pas la prière ?

— Non, dis-je, et longtemps après que je fus devenu chrétien, c'était encore un de mes grands étonnements de moissonner ainsi chaque jour, sans fatigue, des joies que je n'avais pas semées, et qui poussaient, en quelque sorte, comme l'herbe au bord de mon sentier...; ce terrible sentier de la vie chrétienne, si austère et qui me causait tant d'épouvante..., aurions-nous cru qu'il se trouverait facile et charmant ?

— J'avoue, continua Édouard, que pour mon compte je ne demandais pas à la vie chrétienne tout ce qu'elle m'a donné. Je n'y soupçonnais aucune sorte de plaisir, et je souhaitais simplement qu'elle me préservât de devenir une brute. Il y a des hommes... »

Une clameur qui s'éleva dans la rue l'empêcha de poursuivre. Nous vîmes venir, à grand fracas, une voiture chargée de masques. Ils étaient une demi-douzaine, assez sales, qui se démenaient fort, et paraissaient s'amuser médiocrement. L'un faisait semblant de boire, l'autre sonnait de la corne à bouquin, un troisième cachait mal la gêne de son estomac. Les dames (il y avait des dames) portaient des loups qui ne déguisaient point leur infâme laideur. Nous nous rangeâmes pour laisser passer cette poésie et cette jeunesse : la voiture rasait le trottoir. Un des masques se pencha, frappa Édouard sur l'épaule, et d'une voix enrouée lui cria :

« Je te connais, cagot !

— Ça me fait honneur, » dit modestement Édouard.

Mais au même instant, la voiture heurte une pesante charrette, le cheval s'abat, une roue se brise, un cri formidable retentit, et les masques roulent pêle-mêle sur le pavé.

Nous courûmes à leur secours : ils étaient dans un triste état. Trois ou quatre furent portés à l'hôpital voisin, ensanglantés et meurtris. Celui qui venait d'apostropher Édouard se trouva des moins mal accommodés. Il avait pu se remettre sur ses jambes ; il remuait les

bras, la tête et la langue, et disait qu'il n'avait rien de cassé. Je demeurais près de là; je le fis entrer chez mon portier, où nous le débarrassâmes d'une perruque en filasse, d'une barbe en crin et d'un nez de carton. Cette opération nous livra un visage où régnait un mélange singulier d'embarras et d'effronterie niaise qu'Édouard reconnut :

« Ah ! ah ! monsieur Savary, dit-il avec un sérieux de glace, vous vous amusez donc toujours ? »

Puis se tournant vers moi :

« Je vous présente un savant professeur de philosophie. Monsieur est dialecticien consommé, et tel que vous le voyez, il m'a plusieurs fois démontré que la religion catholique se propose le malheur et l'abrutissement de l'espèce humaine.

— Je suis prêt à le prouver encore, dit gravement Savary.

— Ne prenez pas cette peine, lui répondit Édouard; je connais vos arguments et même vos raisons. Monsieur, poursuivit-il en s'adressant à moi, tient pour les Grecs; c'est un amant de la forme. Il estime que la théogonie païenne est la vérité éclose aux rayons du soleil, tandis que le christianisme n'est qu'un amas barbare de rêves formés par la sombre imagination de l'Occident. Il établit cela par des textes tirés de plusieurs auteurs anciens et modernes qu'il cite en leurs langues; car Monsieur est fort instruit.

— Je m'en vante, interrompit Savary, et je sais là-dessus tout ce qu'un homme peut apprendre.

— Oui, reprit Édouard; mais vous ne savez point ne pas boire plus de vin que vous n'en pouvez porter... Monsieur donc est païen ; il se couronne de roses. Vous croyez qu'il vient de quelque bastringue? Pas du tout, il sort du temple où il a coutume de consulter les muses. La leçon l'a un peu fatigué, parce qu'il est mortel... Clio, Calliope, Érato, Polymnie n'ont point de secrets pour Monsieur, et Terpsichore en apprend de lui quelques-uns qu'elle aurait toujours ignorés. Ce philosophe exécute plusieurs danses nègres avec une perfection inconnue des Cafres et même des étudiants, à moins que ces derniers n'aient passé par sa classe de philosophie. S'il n'occupait pas une position officielle, il n'aurait besoin que d'une soirée pour détrôner Chicard. Malheureusement, il a des précautions à prendre, et il est obligé de *tartufier* un peu.

— Tu me blagues parce que tu es à jeun, dit le professeur; tu

abuses de mon infortune. Mais viens me trouver demain matin avec ton ami, et nous verrons comment vous vous tirerez de mes dilemmes.

— Monsieur, reprit Édouard, a des dilemmes pour prouver qu'il doit se mettre dans l'état où le voici ; il en a pour prouver qu'on peut manquer de parole, manquer de pudeur, emprunter sans rendre ; il en a pour prouver que c'est une chose indifférente de prouver ce que l'on ne croit pas. Ses mœurs sont analogues à ses talents : il ne possède que ce qu'il peut acheter à crédit, et ne garde que ce qu'il ne peut pas mettre au Mont-de-Piété.

— Eh bien, dit Savary, cela fait que je ne suis jamais sans *reconnaissance.* »

Il accompagna ce mot d'un gros rire qui menaça de dégénérer en hoquet d'ivrogne.

« Comme vous voyez, poursuivit Édouard, Monsieur est plein d'esprit. Encore, dans ce moment, ne jouit-il pas de tous ses moyens ; mais c'est par la logique qu'il brille. A cause de cette belle logique, on le conserve dans le corps enseignant, malgré son goût pour le vin et son talent pour la danse : c'est une de nos gloires. Il ne sera pas plus tôt mort qu'on lui votera un buste pour illustrer son lieu natal.

— Voyons ! s'écria Savary, veux-tu discuter sérieusement ton système religieux? Je suis fatigué, mais c'est égal ; fais apporter du punch, et je ne demande que vingt minutes pour te désarçonner : je te démolirai la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption ou les commandements de Dieu et de l'Église, à ton choix. »

Sans lui répondre, et s'adressant toujours à moi, Édouard continua :

« Monsieur est marié et père de famille ; il a une excellente femme et deux enfants : sa femme meurt de chagrin, ses deux enfants seraient morts de misère depuis longtemps si la charité de leur curé ne veillait sur eux. Toutes les fois que le curé, ou moi, ou quelque autre chrétien, allons visiter cette triste famille, Monsieur, s'il se trouve là, et s'il n'a pas trop le hoquet, nous propose de *démolir* la religion catholique ; ce qui prouve qu'il la connaît bien, puisqu'il ne craint pas de glacer la pitié dont elle remplit les cœurs. »

En prononçant ces mots, Édouard tira de sa poche une pièce d'argent qu'il donna au portier, en le priant de mettre le philosophe dans un fiacre et de le ramener à son logis.

« Et nous, ajouta-t-il en me regardant, quittons monsieur : il sent mauvais. »

Édouard Ourliac est mort le 31 juillet 1848, le jour anniversaire de sa naissance. Il avait trente-cinq ans. Un mois avant sa mort il appela un cousin, le seul parent qui lui restât, et le seul de ses amis qui ne fût pas en quelque façon du métier littéraire. Il lui fit jurer de prendre tous ses papiers, tous ses livres, et de brûler tout ce qu'il trouverait écrit de sa main ou portant son nom. J'ai lieu de croire que M. D... a rempli fidèlement sa promesse. Je n'ai pas fait le même serment, et j'aurais eu de la peine à le tenir. Malgré cette passion d'être oublié, qu'Ourliac éprouvait en mourant, je crois pouvoir satisfaire enfin mon cœur qui voulait, depuis longtemps, payer un tribut d'affection et de respect à sa mémoire. De tous les hommes que j'ai connus, aucun ne m'a paru plus vraiment estimable; entre tous ceux que j'ai vu mourir, il n'en est point que la mort ait délivré de plus de douleurs; et pourtant, combien je l'ai regretté!

Il était une de nos espérances; nous comptions qu'il deviendrait un excellent écrivain religieux, et d'une qualité bien rare chez nous, ou qui, plutôt, y manque tout à fait; fin, enjoué, plein à la fois de bon sens, d'honnêteté, de sel, et par dessus tout inventif. Il quittait les petits sentiers de la fantaisie littéraire pour entrer dans le franc chemin de la nature, avec ses qualités propres, avec un esprit perfectionné par de longues études, une âme fortifiée par la foi, un cœur instruit par le malheur. C'était un mélange de Sterne et de Lesage, où l'on voyait sourire la naïveté de La Fontaine et pétiller l'ironie de Voltaire. Tout cela rassemblé, épuré, christianisé, formait un ensemble original, qui touchait à toutes les choses délicates de l'esprit et du cœur; il n'écrivait rien qui ne laissât une émotion de bonté, de raison, de courage. Rien d'emphatique jamais, et rien de languissant; il avait en lui un goût de simplicité qui rappelait tous les maîtres du style français. Il s'était mis tout de bon à leur ferme et saine école, et personne ne les connaissait mieux.

Ce chrétien si fervent, ce classique si pur, avait commencé par être voltairien et romantique. Ses parents, qui vivaient petitement

de leur travail, plus artisans que bourgeois, malgré l'habit et l'emploi, s'étaient efforcés de lui faire donner de l'éducation. Gens du Midi, ils ne manquaient point de sentiments religieux, quoique fort ignorants et éloignés de toute pratique de piété. Ils l'avaient d'abord placé à Mont-Didier, chez les Lazaristes, où il eut pour professeur cet humble et héroïque père Perboyre, le plus timide des hommes, qui n'osait pas réprimander un de ses élèves, et qui, plus tard, missionnaire en Chine, méprisa tous les supplices et mourut au milieu des tortures, martyr de Jésus-Christ. Ourliac reçut là de bonnes semences; il y fit sa première communion dans la candeur la plus parfaite et avec la foi la plus vive. Mais ses parents, venus à Paris, le mirent au collége. Suivant l'usage, le collége étouffa tout. Il en sortit de bonne heure, sans innocence et sans foi, pour occuper une petite place dans l'administration des hôpitaux. Sa vocation ne l'y laissa pas longtemps. Il tomba vite aux mains de certains spéculateurs en papier imprimé, les uns gens de lettres, les autres libraires, qui exploitent la verve, l'ignorance et l'audace des jeunes gens. On lui fit faire un livre, un roman, dont le titre seul était déjà un scandale. Il n'avait pas dix-huit ans. Le voilà lancé dans la littérature, par quelle porte, grand Dieu! Je ne connais pas ce livre. Un jour, je demandai à Ourliac ce que c'était. — « Je l'ai rencontré dernièrement sur les quais, me dit-il, je l'ai acheté et je l'ai jeté dans la Seine; mais je me suis gardé de le lire. »

Ce roman le mit en relation avec d'autres écrivains à peu près de son espèce et de son âge. Il y avait, comment dirai-je? non pas un salon, non pas un camp, mais une sorte de wigwam littéraire, alors fameux, où l'on accueillait tout ce qui tenait ou s'annonçait, même de loin, capable de tenir une plume; les plus ignorants, les plus imberbes étaient préférés. Pour être reçus, ils n'avaient pas de profession de foi à faire, ni en religion, ni en morale, ni en politique; on ne leur demandait pas ce qu'ils écrivaient, on ne leur demandait pas de louanges, on leur en donnait. On leur disait qu'ils sauveraient l'honneur des lettres, qu'ils seraient applaudis, honorés, riches. Ils faisaient d'abord le métier de claqueurs au parterre; ensuite on les poussait, l'encensoir allumé, dans les journaux. Il y en eut tant, ces petites voix firent un tel vacarme, et ces encensoirs vomirent un si épais nuage, que pendant dix ou quinze ans, la majesté des dieux littéraires en fut obscurcie; on crut le vieux Parnasse écroulé, comme

l'amphithéâtre où siégeait en statues de plâtre et de carton toute la prétintaille impériale.

Ourliac vint en ce cénacle ; il y reçut sa part de caresses comme les autres, plus que les autres : il avait des titres! Il s'enflamma, et on ne tarda point de lui ouvrir les journaux. Il y fit rage contre les anciens. Cet enthousiasme ne pouvait durer. Dès qu'il se sentit de taille à mériter un jour quelques louanges, il ne digéra plus celles qu'on lui prodiguait. L'infidèle lisait Boileau, La Fontaine et Racine : il y trouvait du bon sens, du beau style, de la raison, de l'honneur, même de la poésie. A son gré, le langage des rois et des princes valait bien celui des histrions, des bourgeois et des chiffonniers ; il se demandait s'il fallait se donner la peine d'écrire pour répéter ce qui se dit dans les rues, dans les coulisses, dans les boutiques, ou même pour faire entendre ce qui ne s'y dit pas ; il estimait que c'était un pauvre gain de remplacer l'emphase par la trivialité et le pathos majestueux par le pathos ignoble. Ces réflexions, dont il osait à peine s'ouvrir, ne se fortifiaient pas médiocrement d'une découverte qu'il gardait pour lui. Il s'était aperçu que l'homme de la jeune école, le héros, le vainqueur, le poëte en l'honneur de qui l'on méprisait tout et l'on démolissait tout, n'avait point d'esprit, et que beaucoup de ses disciples n'en avaient pas l'apparence.

Sans se proposer encore de rompre avec eux, il abandonna leurs maximes, et se mit à chercher silencieusement sa voie littéraire, loin du chemin extravagant qu'ils prétendaient se frayer dans le vide. En attendant, comme il fallait travailler pour vivre, il faisait et vendait des articles, suivant qu'il en trouvait l'occasion, indifférent à la couleur des journaux qui l'admettaient, mais non pas à l'esprit dans lequel il voulait écrire. Quoique sans opinion politique formée, il n'était pas révolutionnaire. Son bon sens lui faisait haïr en tout la grossièreté et la sottise, et de son origine méridionale il avait gardé un fonds royaliste. Ce sentiment qui nuisit à ses intérêts comme écrivain, lui fit faire aussi quelques bons tours. Entré au *Constitutionnel* pour rendre compte des petits théâtre, il débuta par un article sur un mélodrame intitulé, je crois, la *Prise de la Bastille.* Son travail, apporté trop tard, est envoyé à l'imprimerie sans passer par la censure du journal, et le lendemain, le rédacteur en chef et les principaux propriétaires lisent avec consternation six colonnes de

sarcasmes cruels et charmants contre les vainqueurs de la Bastille, contre les victimes très-justement enfermées dans ses cachots, contre la Révolution tout entière; Lafayette même n'était pas respecté. Une apologie des lettres de cachet couronnait l'œuvre. Depuis longtemps *le Constitutionnel* n'avait rien publié de si sensé et de si littéraire. Ourliac fut chassé.

Il fit la même plaisanterie, mais plus longtemps, aux propriétaires et aux lecteurs ordinaires d'un petit journal d'opposition républicaine, qu'on appelait *la Caricature*. Pendant plusieurs mois, il le rédigea principalement contre les républicains. Les entrepreneurs, après s'être bien amusés, s'aperçurent enfin du péril, mais le journal n'avait plus d'abonnés. « Vous nous ruinez! dirent-ils à Ourliac. » Il leur répondit, comme Boileau : « *C'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose.* »

Sa verve eut toutes ses franchises au *Figaro*, petite feuille satirique, qui fut quelque temps dirigée par M. Alphonse Karr dans le sens du gouvernement philippiste. Ourliac y cribla de railleries tout ce qu'il put connaître des sottises du temps, et ces articles d'un jeune homme inconnu, répétés par toutes les feuilles conservatrices des départements, firent plus pour le succès des principes d'ordre que beaucoup de grand discours. Il y avait là de la bonne plaisanterie, de la bonne comédie, de la bonne littérature. Tout le monde n'a pas oublié ces rapides improvisations. Plus d'un, parmi ceux qui écrivent, en a retenu quelques miettes, qui font le meilleur fonds de son esprit.

A travers ce labeur presque quotidien, Ourliac s'essayait à des œuvres plus sérieuses, et quelquefois, malheureusement, moins innocentes. La première production qui le fit remarquer fut un feuilleton publié dans *la Presse*. Le monde littéraire en admira le ton leste et hardi; les abonnés s'en scandalisèrent, c'est tout dire. On avertit l'auteur d'être non pas plus moral, mais plus discret. Il tint peu de compte d'un avis qui, véritablement, dans la bouche de ceux qui le donnaient, manquait d'autorité. Stimulé au contraire par ces feintes de pudeur, il suivit quelque temps la veine audacieuse où il s'était engagé; il y trouva des succès courts et vifs, qui pesèrent plus tard, et de plus d'une manière, sur sa conscience et sur sa vie. Je n'ai pas le droit de tirer de là ni de rendre publique la leçon complète que

le pauvre Ourliac a reçue d'une façon visible pour ses amis et pour lui-même, et qu'il a si chrétiennement subie ; ses succès préparaient la cause de ses plus vifs chagrins.

Il était loin de le prévoir. Il goûtait parfaitement la joie d'être applaudi ; non qu'il s'abusât sur le mérite littéraire de ses essais, dont la qualité morale le préoccupait fort peu. Il ne se regardait encore que comme un mince écolier ; mais il espérait devenir un maître et conquérir un peu de gloire et d'aisance en exerçant ce doux art d'écrire, qu'alors il prisait par dessus tout. Il voulait être un homme de lettres ; aucune autre ambition ne le tentait. Personne n'a moins désiré les honneurs, le rang, la fortune. Gagner sa vie en écrivant de jolies choses et en se moquant des sots lui semblait la plus enviable destinée ; il se voyait en bon chemin d'y parvenir. Il écrivait de jolies choses, il avait le sou de poche, et surtout il se moquait des sots à loisir et à cœur joie. De cette abondante raillerie les sots littéraires recevaient leur large part ; il la leur servait argent comptant, sans plume ni papier. La verve de ses écrits n'était qu'une pâle image de sa conversation. Il contait à ravir, il causait encore mieux ; le sangfroid, la physionomie, les réparties, les questions plaisantes, les images justes et soudaines, le bon sens, l'élégance, l'art d'entrer dans l'esprit de son interlocuteur pour le mieux désarçonner, il possédait tout et à un degré rare. La plupart de ces qualités de l'esprit, sont aujourd'hui peu communes dans le monde littéraire. Ourliac, sous ce rapport, n'y avait point de rival, et il y choisissait volontiers des victimes. S'il n'était pas encore le plus célèbre, il se voyait à peu près le plus fort, et il pouvait, sans vanité, se promettre le premier rang, sinon devant le public, à quoi il ne tenait pas extrêmement, du moins devant les juges. Il formait de grands projets ; il se sentait de l'observation, un profond sentiment du comique, de la facilité pour le dialogue : il comptait aborder le théâtre, et l'opinion de tous les connaisseurs l'y engageait. Il vivait donc joyeux, accueilli, fêté, la tête pleine d'inventions, le cœur ouvert à toutes les espérances, livré tout entier au monde et au plaisir. Qui eût deviné que Dieu l'irait chercher là, entre le feuilleton et la comédie ?

Mais parmi tant de liens qui l'attachaient à la terre, il y avait un fil imperceptible, détendu, par où il tenait encore au ciel. C'était ce goût de la beauté littéraire qui lui faisait facilement mépriser, sans peut-être qu'il sût bien pourquoi, mais chaque jour davantage, à peu

près toutes les œuvres du temps. Quand le moment fut venu, la Providence lui envoya de ses nouvelles ; et il faut avouer qu'elle ne dédaigna pas d'employer d'illustres ambassadeurs, quoiqu'ils parussent choisis à dessein pour n'être pas écoutés. On lui avait, je ne sais à quel propos, parlé de M. de Bonald et de M. de Maistre, connus l'un et l'autre, dans l'école romantique, de nom tout au plus, comme deux fanatiques bizarres. Tous les adeptes ne leur accordaient pas les qualités d'*artistes* et d'*hommes forts*, et le maître aurait volontiers prononcé sur eux l'arrêt sans appel qu'il rendit un jour contre Racine : *Ils ne sont pas ciselés.* Mais Ourliac, depuis longtemps, ne tenait plus guère à la ciselure : il affronta le petit style des philosophes catholiques. Les directions de son esprit et de son cœur en furent changées pour jamais, et il n'y eut pas de plus grand événement dans sa vie, puisque cette lecture décida de son éternité.

Ce prince de la Bohême littéraire, ce pauvre jeune auteur de contes frivoles et licencieux, eut l'intelligence assez juste pour comprendre les grandes intelligences qui lui parlaient. Sentant que M. de Bonald et M. de Maistre avaient raison, il eut l'âme assez haute et assez loyale pour vouloir se soumettre à la discipline que lui proposait l'exemple de toute leur vie, étudiée par lui avec le même amour que leurs œuvres. Ce noble commerce lui apprit ce qu'il ne connaissait pas, la dignité du métier littéraire ; il avait écrit avec plaisir, il entrevit l'obligation d'écrire avec honneur. Dans son sang méridional et populaire, se ranimèrent les sentiments royalistes, longtemps engourdis ; il se souvint mieux encore de Montdidier et des leçons du père Perboyre, qui, en ce moment même, mourait martyr au Ton-King. Sous ces impressions, silencieusement méditées, des doutes, des lassitudes, des mépris, qui étaient venus l'assaillir à travers les admirations et les divertissements de sa vie d'artiste, s'accrurent jusqu'à l'aversion et jusqu'au dégoût. Le feuilletoniste qui venait de scandaliser les lecteurs de *la Presse* commençait à entrevoir la responsabilité des auteurs de mauvais livres. Il écrivait un peu plus tard : « Je suis de ceux qui ne peuvent refuser une petite place dans « le fond de leur cœur au premier livre qui les a charmés quand ils « avaient quinze ans, quand leur tête était fraîche, quand ils li- « vraient les trésors de leur âme au premier venu. Hélas ! par quelle « malédiction du temps ce livre est-il ordinairement mauvais ! Quoi « de plus triste que ces jeunes cœurs, d'abord remplis de ces poisons

« dont ils gardent à jamais l'amertume! Qu'il me serait doux, à pré-
« sent, de penser que ce miel dont je fus avide coulait de tes lèvres,
« chaste Fénelon! que ce lait impur, dont je me suis tant abreuvé sur
« le sein d'une marâtre, jaillissait de tes mamelles, ô muse de Racine
« et de Despréaux! Aimable La Fontaine, que je me sais bon gré d'a-
« voir du moins bégayé tes vers! Et le beau sujet pour les faiseurs
« de roman (s'ils réfléchissent parfois), que cette phrase de l'Évangile:
« Malheur! malheur à celui qui scandalisera ces petits enfants! »

Ce changement ne se fit pas tout d'un coup. Sauf dans la conversation, Ourliac n'était en rien l'homme des soudainetés. Il avait l'esprit prompt et hardi, le caractère prudent, même timide. Néanmoins il ne violenta point sa conscience et ne jeta plus dans le public ces témérités qui avaient trop signalé ses débuts. De cette époque datent des contes déjà très-épurés, bientôt suivis de pages presque entièrement irréprochables. Le succès le suivit dans cette voie tempérée. Il y trouva des récits pleins de mélancolie et de tendresse; on les admira sans soupçonner une rupture qui, dans son âme, était consommée. Il s'était pris d'amour pour la Vendée, et il avait bien étudié la guerre que ce pays héroïque soutint contre la Révolution pour l'amour de Dieu. Il en parlait, il en écrivait comme un soldat de Lescure. La Vendée jouissait alors d'une certaine popularité dans l'école romantique. Ces jeunes écrivains, devenus démocrates ou socialistes avec leur chef et leur principal entrepositaire, ne croyaient pas servir la Révolution, et se piquaient, au contraire, de lui être hostiles. Ainsi, sans rompre avec ses amis, Ourliac contentait ses secrets sentiments de royaliste et de chrétien. La Vendée lui inspira tout un volume de contes honnêtes et vivants. Il y en a deux qui sont des chefs-d'œuvre : *Mademoiselle de la Charnage* et *Hector de Locmaria.* Je ne pense pas qu'il existe en français beaucoup de narrations mieux menées, plus touchantes, et qui fassent couler de meilleures larmes.

La *Physiologie de l'Écolier* est un autre petit joyau de cette phase heureuse et courte. C'était une mode; on faisait des physiologies, des petits livres chargés de gravures, où l'écrivain et l'artiste se donnaient carrière, faisaient en général assaut de fantaisie, et surtout de cynisme. Le libraire vint trouver Ourliac et lui demanda une *Physiologie* lorsque la vogue commençait à passer. Il ne ressuscita pas le genre, et c'eût été dommage; mais il improvisa, de concert avec

Gavarni, une aimable bagatelle que lurent avec plaisir les plus honnêtes gens. A peine y trouverait-on quelques mots à reprendre, et tout en jouant, il y donne ouverture à de graves et sérieuses réflexions. Au fond, la *Physiologie de l'École* est une ingénieuse et vive satire de l'éducation publique. A côté de l'écolier, l'auteur a soin de montrer l'instituteur de tous les degrés, depuis le maître d'école jusqu'au professeur de philosophie, et c'est une galerie de portraits sanglants, tracés par le souvenir indigné d'un homme qui sent et qui ne dissimule plus qu'une direction coupable a trahi sa jeunesse, attenté à son âme, compromis sa destinée. Le livre se termine par une parole sur laquelle ont souvent frémi les derniers amis d'Ourliac, ceux qui l'ont seuls assisté dans ses douleurs, presque seuls accompagné jusqu'au cimetière, et qui seuls aussi probablement se souviennent de lui devant Dieu. Il s'adresse à l'élève de l'Université, jeté dans le monde sans principes certains et sans connaissances solides, mais plein d'ambition et de convoitise. Il lui prédit ses fautes, ses mécomptes, ses misères : « Et tu viendras, lui dit-il, à faire des livres... comme celui-ci. » Sous ce mot amer, Gavarni a tracé une figure maigre, pâle, affamée, qui serait le portrait d'Ourliac vieilli par le chagrin et mourant, si ces deux mains qui soutiennent un front épuisé étaient jointes pour la prière, et si ce regard, au lieu de solliciter en vain l'inspiration éteinte à jamais, exprimait la confiance du chrétien qui reconnaît déjà son père dans le Dieu qui l'appelle et dans le juge qui l'attend. Lisez cette page et contemplez bien cette figure, vous qui vous rappelez Ourliac assis à vos banquets, brillant de verve et d'espérance, et plus assuré du succès qu'aucun d'entre vous!

Je m'arrête avec complaisance à la *Physiologie de l'Écolier*. Indépendamment de son mérite, cette bluette devint entre Ourliac et moi le point de départ d'une amitié dont le souvenir m'est extrêmement doux et qui ne fut pas sans quelque consolation pour sa vie, déjà vouée aux plus dures épreuves.

J'avais connu, ou plutôt j'avais aperçu Ourliac vers 1837. Nous étions, à quelques jours près, de même âge ; nous avions la même origine populaire ; les mêmes sottises occupaient nos cœurs, ignorants de la vérité, et qu'allait tourmenter le même besoin de la connaître ; nous travaillions au même journal, et nous n'étions pas liés, par deux raisons bien étranges, la timidité de caractère et la vanité

de profession. J'arrivais de province. Embarrassé de mon attitude au milieu des jaseurs parisiens, je craignais son esprit leste et plaisant, et je me remparais d'un certain silence dédaigneux qui l'inquiétait lui-même un peu. En outre, je faisais de la politique, et il faisait du feuilleton ; et une sorte d'inimitié existait entre les ouvriers du rez-de-chaussée et ceux du premier étage. Pleins de mépris pour cette piètre allure qui caractérise le style des articles de fonds, les feuilletonistes n'accordaient pas aux politiques le rang et les honneurs d'écrivains. Les politiques, à leur tour, regardaient les feuilletonistes comme des pasquins qui venaient mal à propos détourner l'attention du public. Ourliac m'avoua depuis qu'il n'avait jamais lu un de mes articles, n'ayant vu en moi qu'un aspirant à la qualité d'homme d'État. Nos rencontres, d'ailleurs, étaient rares ; enfin, la glace entre nous ne fut pas rompue. Qui nous eût dit alors à quelle table nous nous verrions un jour l'un près de l'autre pour la première fois, nous eût fort étonnés. Nous nous étions complétement perdus de vue, lorsque, cinq ans plus tard, en 1842, je lus la *Physiologie de l'Écolier*. J'étais catholique et rédacteur de *l'Univers;* je me croyais bien loin d'Ourliac. Je fus singulièrement ravi de le voir si près de nous. Je rendis compte de son petit livre avec soin, avec zèle, avec la chaleur d'une amitié naissante. J'attendais un peu qu'il viendrait me remercier, j'avais quelque vague espérance qu'il en résulterait quelque chose de bon pour lui et pour moi. Il resta six mois sans me donner signe de vie, et je craignais que certaines invitations trop pressantes de mon article ne l'eussent effarouché, lorsqu'enfin je reçus la lettre suivante :

« 14 juin 1842.

« Croiriez-vous, monsieur, que c'est d'hier seulement que j'ai pu « lire l'article que vous avez eu la bonté de me consacrer. J'avais d'a- « bord l'intention de vous remercier sur ce qu'on m'en avait dit ; « à présent que je l'ai lu, je ne sais comment m'excuser de mon « retard et vous exprimer ma reconnaissance. Toute louange en pa- « reil cas est suspecte, mais vous ne sauriez croire, monsieur, com- « bien j'ai été pénétré et charmé de voir si bien appréciées par un « homme de mon âge quelques intentions bien péniblement, bien mal « à propos exprimées et qui couraient le risque d'être si peu goûtées.

« Cette confirmité d'opinion suffirait à nous rapprocher. Vous de-

« vez donc penser, monsieur, que votre article m'a ému de plus « d'une manière.

« Oui, monsieur, nous avons travaillé au même journal ; il m'est « doux de m'en souvenir, et je suis bien fâché que nous n'ayons pas « eu le temps d'y nouer des rapports qui dès lors m'eussent été pré- « cieux. Je vous prie de trouver bon que je n'en perde pas l'espoir. »

Je trouvais dans ce billet quelque chose de plus que de la politesse, et j'avais raison. Ourliac se cherchait un ami chrétien. Je le vis quelques jours après, et nous sentîmes que nous avions eu grand tort de ne pas nous connaître plus tôt. Dès le premier moment, l'amitié fut faite et la confiance entière. « Où en êtes-vous, lui demandai-je, avec le bon Dieu ? » Il s'était confessé quelques mois auparavant, à l'occasion de son mariage, mais, par malheur, à un prêtre sans entrailles et sans lumière. Après l'avoir écouté froidement, comme pour la forme, on l'avait renvoyé sans l'exhorter à revenir, et depuis six mois il en restait là. Je l'exhortai à reprendre tout de bon cette pratique, sans laquelle on ne peut longtemps rester chrétien. «Quand vous le voudrez, ajoutai-je, je vous mènerai à un confesseur qui aura pour vous un cœur de mère, et qui ne sera pas indifférent à votre éternité. — Si vous aviez le temps, me répondit-il, je vous prierais de m'y conduire tout de suite. — Certes, repris-je, plein d'admiration et de joie, si je n'avais pas le temps, je le prendrais. Mais, dites-moi, les jésuites vous font-ils peur ? — Comme à M. de Maistre, dit-il. — C'est à eux, poursuivis-je, que je veux vous donner. »

Les jésuites demeuraient rue des Postes. Nous nous mîmes en chemin par le Luxembourg. Je n'oublierai jamais cette course. Le temps était parfaitement beau. Nous restâmes une heure environ dans le Luxembourg, plein de fleurs et d'ombrages, pour attendre le moment où nous serions sûrs de trouver le Père à qui je voulais confier ce cher pénitent. Nous nous parlâmes de toutes nos pensées. Ourliac me conta comment il avait été converti par la lecture de M. de Maistre et de M. de Bonald, et me peignit vivement l'admiration, la reconnaissance pieuse qu'il avait vouée à ces deux grands hommes. «Je suis convaincu, me dit-il, que la possession de Dieu est aujourd'hui la récompense de leurs travaux et de leur digne et sainte vie, et je vous avoue que je les prie souvent. C'est ainsi que je voudrais vivre et travailler dans la mesure de mes forces. Quelle existence j'ai menée

jusqu'ici et que de sottises j'ai faites, heureusement sans trop savoir ce que je faisais ! »

Il avait soif de travail, de paix, de bon sens, de pureté. Tout le faux, tout le vide, tout le clinquant du plaisir, de l'esprit, des œuvres, de la renommée lui était insupportable. Cependant, au milieu de ces aspirations si honnêtes et si modestes, à travers cette joie à se déprendre du passé pour commencer une nouvelle existence, je ne sais quelle tristesse apparaissait jusque dans son sourire. Je n'en soupçonnais pas la cause ; je pensais qu'elle me serait plus tard révélée et que je pourrais la combattre. Je l'ai connue, en effet, cette cause de ses chagrins ; elle ne pouvait être vaincue, Dieu n'a point voulu l'écarter, et Ourliac était triste jusqu'à la mort.

Nous arrivâmes chez les jésuites. Je le présentai à un Père qui est maintenant aux missions d'Amérique, homme distingué par sa foi, par sa science et par son cœur. Je les laissai ensemble et j'allai dans la chapelle de la maison attendre la fin de leur entretien. Au bout d'une heure, ils vinrent me rejoindre. Le Père me serra la main et me dit à voix basse : « Quelle bonne âme vous m'avez amenée ! — Ah ! me dit Ourliac, quand nous fûmes dehors, mon cher ami, voilà un prêtre ! »

Je le reconduisis aux Champs-Élysées, où il demeurait. Nous convînmes de retourner le surlendemain de grand matin rue des Postes et d'y entendre la messe. Le jour marqué, il vint me prendre. L'empreinte de la tristesse était plus visible encore sur son expressive physionomie, et l'accent de la piété plus sensible encore dans son langage. Il ne m'avait pas dit ce qui s'était passé entre lui et le Père, et je ne le demandai pas ; mais à la messe, je le sus. Au moment de la communion, nous nous levâmes ensemble. Je n'entreprends pas de dire ce qui se passa dans mon cœur. Qui n'a rien éprouvé de semblable, ne sait pas ce que vaut la vie.

Des relations établies sur ces bases n'avaient pas besoin d'être cimentées par le temps ; d'ailleurs, même en dehors des conditions intimes où nous nous trouvions placés, c'eût été une chose difficile de refuser l'amitié d'Ourliac. Il avait dans le caractère un enjouement, un sérieux et une délicatesse qui rendaient son commerce aussi doux à ceux qui l'aimaient que redoutable à ceux dont il voulait se moquer. Les gens qui n'ont vanté que son esprit ne l'ont pas connu : son cœur était bien plus spirituel encore. Introduit dans notre

petit cercle, petit surtout à cette époque, il nous charma tous. Je le pressai de s'unir à nous plus intimement et d'écrire dans *l'Univers*.

Je lui demandais là un acte d'humilité, de désintéressement et de courage. *L'Univers* n'était pas aimé et de plus il était fort méprisé du monde où jusqu'alors Ourliac avait trouvé tous ses succès. Une méchante feuille de sacristie, rédigée par des fanatiques grossiers et stupides : voilà l'état qu'on faisait de l'œuvre et des ouvriers. Par dessus le marché, la caisse de ce journal décrié était misérable et ne payait aux rédacteurs que le salaire des plus minces commis ; encore ne le payait-elle pas régulièrement ; enfin, s'unir à nous, c'était rompre avec les autres. Je ne le cachai point à mon néophyte. « Ils deviendront vos ennemis, » lui dis-je. Il s'y résigna, non sans quelque effort, qui rendit le sacrifice plus généreux. Un scrupule lui restait pourtant. Il ne comprenait pas bien la ligne politique de *l'Univers*, elle lui semblait trop peu royaliste. Il soumit ce doute à son directeur, le P. Varin, à qui il s'adressait depuis quelque temps. Ce Père était l'un des restaurateurs de la Compagnie de Jésus en France ; vieillard vénérable entre tous, plein de bonté, de douceur et de sagesse, et, ce qui rendait son jugement irrécusable, il avait servi dans l'armée de Condé. Ourliac eut occasion de me faire connaître le résultat de l'entretien ; on va voir avec quelle modestie.

« Pour achever de dissiper le peu d'ombrage que j'avais pris de *l'Univers*, je vous dirai, mon cher ami, que j'ai consulté le P. Varin. Il m'a rassuré. C'est, selon lui, une bonne œuvre que de travailler à ce journal ; mais je ne veux pas me donner à vos yeux le mérite d'un pur scrupule : je me suis trouvé tout à coup plus royaliste que je ne croyais, et je veux bien vous laisser voir tout ce qu'il peut y avoir là dedans d'entêtements et de vaines affections personnelles. Dans ces sortes de difficultés, il faut toujours commencer par chercher les torts chez soi. Ainsi donc, si ces messieurs veulent de moi, je leur appartiens comme si de rien n'était. Je m'en remets à vous surtout. »

Lorsqu'il m'écrivait cette lettre, Ourliac venait d'éprouver une secousse douloureuse où les secours de la prière et de la foi lui avaient été bien nécessaires. Un temps de paix suivit l'orage. Il en profita pour accomplir un de ses vœux les plus ardents : il vint s'établir dans ce que l'on pourrait appeler le quartier chrétien de Paris,

à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, rue Vanneau ; il se sentait là plus loin du monde et plus près de Dieu. Il s'était entouré de livres choisis ; ses amis catholiques demeuraient aux environs ; il avait à proximité la chapelle où confessait le Père Varin, et au bout de sa rue les longues solitudes du boulevard. Là, il pouvait se promener sans risquer de rencontrer quelque compagnon d'autrefois qui le questionnât sur sa retraite et sur sa pâleur, et surtout qui entreprît de combattre ses nouvelles pensées. La grossièreté, l'ignorance inepte de ces gens de littérature l'affligeait et le révoltait ; il ne pouvait supporter leur gros rire, leurs blasphèmes, leurs cyniques propos ; il en venait à de trop cruels retours sur son propre passé. — « C'est ainsi, disait-il, que j'ai parlé ; il n'y manquait que l'excès de leur bêtise et je n'en fus que plus coupable. Voilà de quoi je suis puni maintenant : je tremble de n'être jamais pardonné. » Le Père Varin le rassurait. Avec l'autorité du ministère sacré, rehaussé de toutes les grâces et de toutes les inspirations de la tendresse paternelle, le saint vieillard raffermissait l'âme de ce pauvre pécheur, si éprouvé et si repentant. Il lui faisait accepter en esprit de pénitence les amertumes dont il était environné ; il lui promettait de la part de Dieu la miséricorde et la paix. C'était une chose admirable de voir avec quel sentiment chrétien Ourliac cherchait lui-même dans les volontés de Dieu les lumières de sa conduite. L'esprit de foi grandissait en lui. Résigné, parfois même content d'expier, il obtenait une force d'espérance et de patience qui lui faisait déjà par moments contempler l'avenir avec la sérénité de ceux qui souffrent pour le ciel ; mais cette sérénité parfaite, il ne devait la conquérir que plus tard, au moment d'expirer et comme une première récompense de son sacrifice enfin consenti. Alors, il ne l'aurait pas encore fait pleinement, il n'avait pas renoncé au bonheur en ce monde, et il se laissait leurrer à la moindre apparence de repos soit en lui, soit autour de lui. « J'en suis à ce point, me disait-il dans un de ces moments, que je ne désire plus rien, sinon que cela dure. » Hélas ! cela ne devait point durer. Il n'en était qu'à la première station d'un calvaire où il devait successivement perdre sa famille, sa santé, ses espérances, ses illusions et enfin la vie.

Il travaillait avec ardeur, plus encore pour se distraire de ses chagrins que pour subvenir aux nécessités assez lourdes de son existence ; plus encore pour se plaindre que pour se distraire ; plus en-

core pour produire et pour obéir à l'impérieux instinct de sa vocation que pour se plaindre. Il était né écrivain : tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait, tout ce qu'il pensait devenait sève, donnait fruit ou fleur. Seulement, tout prenait la teinte de son âme. Son inspiration, jadis exclusivement gaie, s'attristait et s'assombrissait de plus en plus. Même lorsqu'il écrivait une de ces vives et piquantes narrations où personne ne savait jeter plus d'agréments, on sentait par intervalle je ne sais quel frémissement plaintif, et l'on voyait toujours avant la fin du récit une larme percer le voile sous lequel se cachait l'auteur.

Ce don d'écrire, Ourliac le cultivait avec une constance infatigable. On n'entrait jamais chez lui sans lui voir aux mains quelque bon livre, déjà souvent relu. Tous les maîtres du XVII[e] siècle lui étaient familiers, et dans cette vaillante étude, il apprenait à les admirer chaque jour davantage.

Lorsqu'il commença de travailler à *l'Univers*, il traçait ainsi le programme d'un feuilleton littéraire qu'il a abandonné, ne pouvant prendre sur lui de se tenir au courant des productions modernes et de froisser tant d'anciens camarades :

« Nous espérons, à force d'y revenir, détruire dans l'esprit de la « jeunesse des préjugés funestes sur l'ancienne et la nouvelle litté- « ture, que des écrivains modernes, trop pressés de paraître, n'a- « vaient que trop d'intérêt à faire naître et à maintenir. Jamais cons- « piration ne fut mieux ourdie pour tenir aux lisières une génération « littéraire en la privant de ses modèles, en lui fermant effrontément « les livres, en troublant ces sources sacrées où tout vrai poëte a « reçu son baptême. A propos du théâtre français, nous essaierons « de démontrer, si la chose d'aventure est encore possible, que Ra- « cine n'est point exclusivement *froid* et *fade*, et *méchant faiseur de* « *vers*, comme c'est l'opinion avouée de certains jeunes écrivains, « voire poëtes et critiques, que des mots pareils classent convena- « blement dans l'ordre des intelligences. On fera voir encore, à force « de rapprochements, combien le faux goût a pu dépraver des es- « prits distingués, nés peut-être parmi nous pour soutenir l'éclat de « la littérature française ; et quel horrible jargon, quel galimatias « forcé, quel patois gêné, barbare et risible, l'école prétendue nou- « velle a substitué sous prétexte de *poésie*, de *couleur*, de *remanie-*

« *ments* à la belle langue que nos grands auteurs ont formée. Il fau-
« dra bien, tôt ou tard, que cette école rougisse et recule devant le
« ridicule énorme de certains livres, de certains morceaux, de cer-
« tains vers sortis de plumes respectées, qui n'étaient que d'inno-
« centes conséquences de certains de ses principes. Et que d'esprits
« fins et délicats ont glissé sans y songer dans le bourbier! Quelles
« mains patientes et abusées ont manié complaisamment ces hémis-
« tiches incongrus ! que d'hommes de mérite, selon l'un de ceux qui
« se sont ravisés :

Ont pressé tendrement ce navet sur leur cœur!

« Ah! si nous voulions citer, si nous faisions signe de jeter le
« bonnet comme ce prédicateur, que d'auditeurs baisseraient la
« tête!

« Nous dirons surtout aux jeunes gens qui s'occupent de théâtre
« et de vers de se méfier de ces auteurs exhumés la veille, de ces
« beautés clairsemées et litigieuses, de ces cultes isolés et fantas-
« ques, de ces grandeurs saugrenues qu'on leur signale tout à coup
« dans la poudre du XVIe siècle, ou dans les derniers rangs du
« XVIIe. Pure subtilité du complot dont nous parlons. Tandis que
« vous vous perdrez dans Brantôme ou La Bergerie, mon cher ami,
« vous ne lirez point le Racine que vous avez sous la main, vous ne
« verrez pas ce flambeau qui rayonne devant vos yeux, et vous ne
« pénétrerez pas à cette clarté dans les domaines les plus élevés
« de l'art. Ce que vous trouverez là par éclairs, par étincelles, et je
« dirai par exception, vous le verriez *à tas,* par bottes, par milliers,
« sur un ton continu, de beauté, de grandeur et de perfection, dans
« les livres qu'on vous ferme, ou dont on vous parle au moins négli-
« gemment. »

Dans un autre article de la même époque, il charge avec plus de vigueur encore la mauvaise littérature dégénérée en roman feuilleton. Le *Journal des Débats* publiait alors *les Mystères de Paris.* A propos de ce livre, Ourliac écrivit une page bonne à relire.

« Ne troublons pas le succès éclatant de M. Sue ; il y a place pour
« tous au soleil de cette célébrité. C'est aujourd'hui son tour ; à de-
« main le vôtre : je ne conseille à personne de désespérer. Cette vo-
« gue est si courte ; il a tant poussé, il en est tant mort, de ces cham-

« pignons littéraires, sur la couche putride du goût commun! tant « de conquérants souverains se sont succédé dans le domaine du « roman, à remonter seulement au La Calprenède majestueux, qui « n'était point encore si sot que madame de Sévigné ne le lût volon- « tiers.

« Il fut un temps où toute une ville du Languedoc allait attendre « Pigault-Lebrun à la descente du coche comme l'astre sans rival de « la littérature française. Je ne sache pas qu'un de nos romans mo- « dernes ait eu plus de lecteurs, ait plus touché de cœurs, plus fait « verser de larmes que *Victor ou l'Enfant de la Forêt,* et les autres « ouvrages de M. Ducray-Duménil, entre lesquels je ne puis m'em- « pêcher de citer encore celui-ci : *le Nègre comme il y a peu de « blancs.* Voilà un homme qui avait le génie des titres, et qui eut une « vogue bien digne de ce génie; on s'en souvient, je pense. Qu'on « me montre une chaumière, un cabaret, où ne se lise encore sur les « murs l'histoire de *l'Enfant de la Forêt,* exposée en douze estampes « coloriées. Un seul homme, à propos de titres, en eût remontré à « Ducray-Duménil : c'était le génie familier de Robespierre, un des « *géants de la montagne,* comme je les entends encore appeler par « des gens à jeun, le triumvir Saint-Just, qui intitula un opéra co- « mique LE NÈGRE PAR AMOUR, lequel se voit, pour l'édification de ses « admirateurs, en tête du premier tome de ses œuvres. Et puis éton- « nez-vous des patrons de constitution que ce jeune enthousiaste « taillait en plein drap dans *le Contrat social?*

« Se rappelle-t-on bien aussi le rôle important du vicomte d'Arlin- « court sous la Restauration? A-t-on oublié *l'Étrangère, le Renégat, « le Solitaire,* qui avait donné son nom à des étoffes, à des ouvrages « dramatiques, à des maisons de marchands, et que le vent de la « renommée poussait à pleines voiles vers les quatre coins de l'Eu- « rope? N'a-t-on pas vu plus tard Victor Ducange détrôné par « M. Paul de Kock? Enfin, pour nous rapprocher tout à fait, on ne « parlait, il y a dix ans, que des livres de M. de Balzac; puis *les « Mémoires du Diable* s'emparèrent à leur tour des esprits oisifs. Or, « où sont à présent les œuvres et la renommée de MM. Soulié, Kock, « Ducange, d'Arlincourt, Ducray, Pigault, La Calprenède, etc.? où « sera tantôt la gloire de M. Sue?

« ..... Les mystères de Paris! Qu'est-ce que c'est que *les Mystères « de Paris?* Qu'est-ce que peuvent être les mystères d'une ville qui

« compte cent journaux, six divisions de police et dix mille becs de « gaz? Quoi! vos mystères ne sont pas immatriculés à la Préfecture? « Quoi! il n'en perce pas un mot dans *le Moniteur?* Il faut que cela « soit bien terrible. Quoi! mon perruquier n'en sait rien? Oh! oh! « L'auteur a sans doute peint quelque vaste et criminelle association « de francs-maçons sapant dans l'ombre les bases de l'ordre social « avec un petit soleil brodé sur le ventre; ou bien des sectes téné- « breuses d'illuminés qui s'assemblent dans les catacombes pour se « régaler de la prose de quelque père Enfantin; ou bien encore « quelque *vente* de farouches carbonari qui jurent la mort des rois « sur un poignard de carton pour devenir sous-préfets. Je ne sais « enfin ce que c'est, mais j'en frissonne d'avance.

« J'ouvre le livre et je vois... bonnes gens! qu'est-ce que je vois?... « des cabarets borgnes, des forçats, des filles perdues, des vols, des « meurtres, des fautes de français, et ce qui est pire, ce que les pu- « ristes du bagne ne pardonnent pas, des fautes d'argot! de pauvres « petits scélérats qui font la grosse voix et qui ne sont pas dignes de « baiser l'orteil au vieux M. Marty, de la Gaîté! des fanfaronnades de « guet-apens qui ne tiennent pas devant Cardillac! des théories d'as- « sassin qui pâlissent devant les premières répliques de l'interroga- « toire de Lacenaire! des ogres forçats qui ont dans les poings la vi- « gueur que l'ogre du conte avait dans ses bottes! de petits jeunes « gens comme il faut, déguisés, faibles, pâles, qui ont des muscles « d'acier et qui rossent d'une chiquenaude ogres, forçats et voleurs. « Il est convenu à présent, dans les romans, que les petits jeunes « gens délicats qui se déguisent parmi la canaille sont tous capables « d'assommer un bœuf du vent de leur mouchoir. Nos boulevards « sont peuplés de crotoniates en bottes vernies qui apprennent la « savate à 30 sous le cachet. Je ne sais, en vérité, d'où vient cette « prédilection pour les facultés des forts de la halle, quand on n'est « pas destiné par son état à transporter les farines ou les pièces du « port aux vins. Quelques-uns attribuent ce culte de la force physique « au discrédit de la force morale. On ne se bat plus à coups d'épée, « mais à coups de pieds, et même on ne se bat plus du tout. Vous re- « marquerez encore à ce sujet que nos jeunes écrivains convoitent « pour eux-mêmes ces fictions musculaires de leurs héros: on croi- « rait qu'il s'agit d'écrire à coups de poing. Et quand cela serait vrai, « quand le ciel, dans sa rigueur, n'aurait départi à des hommes de

« plume que les muscles d'un portefaix, ne faudrait-il pas les plain-
« dre? Mais quoi! quels athlètes! toujours en pantoufles et pleins de
« pituite! Dieu les garde de tomber jamais dans les mains d'un Au-
« vergnat du coin!

« Voilà donc ce qu'on trouve dans ce livre, des vols, des assassi-
« nats, la langue et les mœurs des bagnes; et puis encore des filles et
« des voleurs, et voilà ce que vous appelez *les Mystères de Paris!*
« C'est donc à dire que vous avez découvert *la Gazette des Tribu-
« naux*, qui a douze mille abonnés depuis vingt ans. Quoi! voilà ce
« que vous avez trouvé de plus mystérieux dans Paris? Quoi! vous
« nous donnez pour des mystères ce qui se publie tous les jours dans
« les cours d'assises, ce que répètent le lendemain cent journaux, et
« ce qui nous poursuit ensuite, sous mille formes, dans les livres,
« dans les conversations, et dans tous les chiffons imprimés qu'on
« crie dans les rues! Vous n'êtes donc plus de ce temps; vous avez
« oublié que nous lisions au collége *les Mémoires de Vidocq*, que nous
« avons été interrompus dans nos humanités par *le Dernier jour d'un
« condamné, l'Ane mort et la Femme guillotinée*, etc., et que depuis
« lors ce fleuve de fange et de sang qui roule des têtes, des menottes,
« des couperets et des mots d'argot, n'a cessé de s'écouler par toutes
« les rigoles de l'abattoir littéraire!...

« Encore un coup vous ignorez votre époque; nous tous jeunes
« gens nous avons été bercés de ces rapsodies dégoûtantes; ce que vous
« dites nous l'avons appris, nous l'avons lu, nous l'avons vu mille fois
« dans la rue et sur les théâtres. Certes, rien n'est moins rare et moins ca-
« ché de notre temps que le vice et le crime. Il n'est pas un jeune homme
« un peu bien élevé qui ne sache *ad unguem* les mœurs et coutumes
« des voleurs, les usages du bagne et l'urbanité des prisons. Et voilà
« ce que vous avez trouvé de plus piquant dans Paris? Non, en vé-
« rité, vous ne connaissez pas notre capitale. Vous avez pu, il est
« vrai, éblouir quelques bonnes âmes, ou charmer de vrais amateurs
« par une peinture même affaiblie, mais donner du neuf, de l'in-
« connu, du mystérieux de bon aloi, c'est ce que vous auriez dû
« faire, ce que vous n'avez point fait, et cela vous était pourtant
« aisé. »

Les mystères qu'Ourliac indiquait au romancier étaient ceux de la vertu et de la charité chrétiennes. Il venait de les décou-

vrir lui-même dans Paris, il en était ému, émerveillé; il les trouvait bien plus curieux, bien plus inconnus du monde et de la littérature que ceux dont le livre à la mode étalait et remuait l'infection. Hélas! ces indications ne furent que trop suivies. A travers une énumération rapide des œuvres de la société religieuse, il avait signalé les jésuites. Nous avons toujours pensé que l'immonde livre intitulé le *Juif-Errant*, n'était que la réponse d'une impiété méchante, à l'inoffensive critique de notre ami. Ce qui est certain, c'est qu'on trouve dans les lignes suivantes, publiées le 15 février 1843, tout le plan du roman de M. Sue :

« Que parlons-nous de mystères? en voici un terrible, impénétra-
« ble, inouï. Voyez-vous là-bas, vis-à-vis de nous, cette façade aus-
« tère, sombre et silencieuse, dont toutes les fenêtres sont fermées.
« C'était là que demeurait, il y a peu de temps, cette compagnie fa-
« meuse dans le monde entier par le bien qu'elle a fait et par le mal
« qu'on lui a rendu. Étrange secret, celui-là, que nul n'a pu ou n'a
« voulu percer, et qui demeure tout entier à dévoiler; belle occasion
« pour M. Sue, qui n'en a pas profité. Secret menaçant et d'un haut
« intérêt pour l'ignorance, car on s'imagine qu'entre ces murs lugu-
« bres, derrière ces fenêtres muettes s'ourdissent des complots téné-
« breux; car le démon de la calomnie qui la redoutait s'est attaché
« à cette compagnie dès sa naissance; il a souillé de sa bave la trace
« de tous ses pas, et jeté le soupçon d'un crime sur chacun de ses
« hauts faits; car on n'a pas craint de dire qu'elle voulait éteindre
« les lumières de l'esprit humain, tandis que ses grands hommes se
« passaient de main en main à travers les siècles le flambeau de la
« science et du génie; car on a répandu qu'elle ruinait la religion,
« quand elle s'est levée pour la défendre et demeure encore sur la
« brèche à l'heure qu'il est; car on a osé répéter qu'elle aiguisait des
« couteaux pour les rois, quand on a vu crouler précisément d'une ma-
« nière trop signalée les trônes qui l'avaient proscrite; car on l'a ac-
« cusée enfin de vouloir perdre les peuples avec les monarques et de
« poursuivre sans relâche un plan de destruction universelle, comme
« si l'esprit pouvait assigner un motif à ces projets de ruine géné-
« rale; comme s'il était doux et désirable, même pour l'ambition,
« de régner sur de la poussière et des cadavres, et comme si l'on
« n'était pas forcé, après avoir reculé devant toutes les suppositions,

« d'attribuer tant de travaux et de souffrances d'un troupeau d'hom-
« mes pauvres et obéissants à la seule et immortelle passion du
« bien ! Eh ! quelle découverte, si l'on pénétrait dans cette maison
« pleine de poisons, de poignards, de papiers terribles ! Quelle sur-
« prise ! si l'on n'y trouvait qu'une centaine de prêtres de tout âge,
« pauvres, obscurs, studieux, vivant sous la règle comme des en-
« fants, nourris et vêtus d'aumônes, et se partageant le bien immense
« et ignoré qu'ils ont à faire dans Paris ! Quelle rareté que des vieil-
« lards de quatre-vingts ans, faits pour être servis à cause de leur
« âge et de leur naissance, se levant avant le jour, rangeant eux-
« mêmes l'humble cellule et s'en allant à pied porter la parole de
« Dieu aux quatre coins de Paris, à cette heure où l'on ne trouve en-
« core dans les rues, par le froid et la pluie, que l'ouvrier le plus ro-
« buste et le mieux payé ! Quelle curiosité que ces savants occupés
« depuis vingt ans d'un ouvrage gigantesque, interrompus à toute
« heure dans leur retraite par les pratiques humbles et les soins do-
« mestiques d'une communauté. Quel arcane que cette maison in-
« connue et pourtant ouverte, où tant d'âmes viennent puiser la force,
« le conseil, la consolation ? Quel étonnement d'apprendre que ces
« hommes, jeunes, vieux, savants, docteurs, orateurs, écrivains il-
« lustres, favorisés peut-être par la fortune et par la naissance, n'ont
« plus rien qui leur appartienne en ce monde, pas même l'habit qui
« les couvre, pas même le linge grossier qui leur sert, pas même
« cette boîte grossière, où ils puisent du tabac dans leurs médita-
« tions, et qu'ils ne peuvent remplir qu'avec l'obole et la permission
« de leur supérieur !

« Et quel autre mystère non moins profond, non moins inexpliqué,
« que l'existence de cette compagnie, au milieu de nous, en ce temps
« présent, après tant de guerres, de calomnies et de persécutions !
« les partis la sapent, les parlements la condamnent, les rois la chas-
« sent, un Pape la détruit, les révolutions l'achèvent ; la voilà pros-
« crite, dispersée, expirante, réduite à un seul homme, et cet homme
« suffit pour la reconstituer tout entière. Les révolutions ont passé ;
« les parlements, les assemblées, les systèmes, les corps politiques
« sont tombés l'un sur l'autre ; bien des corps religieux même ont
« disparu, et cette compagnie vit encore, toujours jeune et toujours
« bénie ! quel mystère ! et qui l'expliquera ? Ah ! décidément les so-
« ciétés perverses n'ont point la santé si robuste ; le règne des scélé-

« rats n'est jamais long ; les illuminés, les francs-maçons, les jaco-
« bins, les carbonari, toutes les sectes ténébreuses, toutes les
« compagnies criminelles n'ont duré qu'un temps pour faire le mal ;
« ne serait-ce point que celle-ci veut le bien ? N'est-ce point là le
« saint antidote qui la fait vivre ? et n'est-il pas vrai que voilà encore
« un beau mystère qui a exercé bien des gens, et dont la décou-
« verte serait surprenante ? A la place de M. Sue, ce mystère m'au-
« rait tenté. »

Le mystère tenta M. Sue, et l'on sait de quelle manière il a rempli le programme d'Ourliac. J'étais en prison à la Conciergerie, lorsque parurent les premiers chapitres du *Juif-Errant*. Ourliac me les apporta et nous les lûmes ensemble. Il avait toujours, comme on vient de le voir, grandement méprisé le talent de l'auteur, et il en disait là-dessus plus qu'il n'en voulait écrire ; mais cet ouvrage passait à son avis les limites du mauvais et de l'ignoble. « — Je vous avoue, me disait-il, que je ne suis plus indigné : c'est de la consternation que j'éprouve, quand je vois qu'il y a des lecteurs pour de telles œuvres, et des éloges pour de tels écrivains. Voilà le triomphe de la sottise et du brigandage. Au moins Voltaire et Rousseau ont insulté la vérité et la vertu en bon français ; maintenant, c'est le règne des brutes, et il n'y a plus de combat possible. Que pouvons-nous répondre à ces idiots, et comment nous ferons-nous entendre d'un public qui les applaudit ? Nous serons écrasés et méprisés, et on dira que c'est nous qui sommes des menteurs et qui ne savons pas écrire.

« Je regarde, ajoutait-il, la société comme perdue. Une génération ne peut pas recevoir impunément un tel baptême d'ignominie et s'abreuver de tels poisons ; remarquez que la société se rend tout entière complice de ce livre. Vous êtes ici en prison pour avoir défendu l'abbé Combalot qui a dit que l'enseignement de l'Université corrompt la jeunesse, ce dont personne ne doute ; et ce misérable roman est publié aux applaudissements de l'Université, dans le journal le plus zélé pour sa défense. Il est injurieux, diffamatoire, obscène, et ceux qui vous ont poursuivis restent muets. On a trouvé des juges pour condamner l'abbé Combalot ; on n'en trouverait pas pour condamner M. Sue. Ce livre aura son effet ; on verra de grandes catastrophes et d'effroyables crimes. Quand la société n'est pas juste, Dieu fait justice de la société. »

Le malaise véritable qu'Ourliac éprouvait en lisant ces mauvais livres n'était pas médiocrement accru par la connaissance parfaite qu'il avait des écrivains, journalistes, romanciers, etc. « Si vous saviez comme moi, me disait-il, ce que c'est que cette république! si vous aviez vécu dans ce monde-là, si vous aviez palpé cette ignorance, si vous aviez entendu cette morale et contemplé ces mœurs! Ah! je me plais à croire qu'il se trouvera parmi eux quelque Saint-Simon naïf, pour les livrer à la postérité; et comme ils se détestent réciproquement, soyez tranquille, rien ne sera perdu. L'on verra s'élever une montagne de mépris, près de laquelle les Pyramides ne paraîtront que des taupinées.

— Vous ferez, lui dis-je, quelque chose de mieux. Vous nous donnerez de bons et aimables livres qui réformeront le goût du public et qui renverseront dans l'oubli toutes les malpropretés de notre temps.

— Certainement, me répondit-il, à moins que la France ne soit radicalement et pour toujours *idiotisée*, passez-moi le mot, il viendra quelqu'un qui lui parlera français et chrétien et qui la mettra en état de se reconnaître; mais nous n'y sommes pas; l'ouvrier ne s'annonce pas encore, et cet ouvrier ne sera pas moi. Moi, ajouta-t-il tristement, je ne ferai rien. Trois choses me manquent: la force, la paix et le temps. »

Je détournai en riant, comme je pus, la conversation. Je savais ce qu'il voulait dire et je n'osais point lui répondre. Il se sentait malade, et s'il croyait pouvoir guérir, il savait bien qu'à moins d'un miracle, il ne recevrait point le seul remède qui fût capable de lui rendre la vie.

Cependant, il aurait fallu si peu de chose! Il était si disposé à se raccrocher aux moindres branches, et il avait de si bonnes raisons pour souhaiter de ne pas mourir! Deux êtres chers, son père et sa mère vivaient encore. Vieux et hors d'état de travailler, leur existence dépendait uniquement de la sienne. Dès qu'il se voyait un peu mieux et qu'une passagère embellie semblait se montrer à son triste horizon, il reprenait non le courage, il n'en manquait jamais, mais l'espérance. En 1843, après la publication des *Contes du Bocage*, il alla passer quelques mois aux champs, près de Tours. « J'habite, écri-
« vait-il, un pays charmant; je vois de ma fenêtre une campagne de

« mon goût. J'ai trouvé moyen de travailler autant, si ce n'est plus, « qu'à Paris ; mes journées sont plus longues, je suis vraiment heu- « reux. Cela m'incline terriblement à la retraite. O mon cher ami ! « que nous pourrions vivre doucement quelque jour en pareil en- « droit et ensemble. Il ne me manque qu'un ami comme vous. C'est « la pensée de Dieu qui console et détache de tout, et nulle part elle « ne peut être plus présente. J'ai trouvé quelques livres, de ceux « que vous n'aimez guère ; mais ils me servent. Je suis ramené aux « pieds du bon Dieu (admirez !) par Jean-Jacques et le vicaire sa- « voyard. Vous avez songé pour moi à l'une de mes grandes dou- « ceurs, qui est de recevoir le journal. Je vous en remercie tous les « matins. J'ai vu une petite annonce des *Contes*. Sachez si le libraire « est content ; mandez-moi aussi le peu que vous pourrez voir dans « les journaux. J'attends surtout votre article, tout en prévoyant « combien il peut vous être ennuyeux et pesant. O les articles « d'ami !... mais ne faites point un article d'ami. Nous ne sommes « point de ces amis-là. Je m'excuse de vous paraître si âpre à cette « petite littérature. C'est mon gagne-pain, et que sais-je encore « toutes les bonnes raisons que pourrait me souffler la vanité de « mon métier misérable et tant aimé. Il faut la mettre un peu en de- « hors, de peur qu'elle ne nous dévore en dedans. Laissez-moi donc « être un peu ridicule. Je ne le suis aux yeux de personne autant « qu'aux miens propres. Je ne me lasse point d'admirer ceci : On « écrit une misère qui n'est rien, qui ne vaut rien ; on n'en est pas « content, on le dit, on le pense, mais l'on s'en inquiète et l'on veut « qu'elle soit approuvée, comme si le public était obligé d'être plus « sot que vous. J'ai beau gratter la plaie, je doute qu'on la guérisse... « Embrassez Du Lac, embrassez Barrier. Que pourrons-nous faire et « dire à Barrier d'égal à l'estime et à l'amitié que nous avons pour « lui. Je veux qu'il soit de notre petite colonie chrétienne et agri- « cole.... »

Pauvre bon cœur ! nous le retrouvons tout entier dans ces lignes aimables ; affectueux, laborieux, modeste, plus pieux chaque jour ; mûrissant pour le ciel en rêvant de se reprendre à la vie. Il revint de Touraine avec plusieurs manuscrits terminés et une excellente provision de projets de travail, mais surtout avec un grand fonds de résignation à toutes ses douleurs. Quelques-uns des fruits de cette

solitude ont trouvé place dans le recueil intitulé : *Nouvelles diverses*[1]. Il y a peu de lectures plus attachantes. Ce livre, néanmoins, n'eut point de succès. Les feuilletons n'en parlèrent pas. Ourliac comprit qu'il n'avait plus d'amis dans les rangs qu'il venait de quitter, et que bientôt il y trouverait des adversaires. Il en prit son parti avec une résolution qui me charma, car jusqu'alors il avait paru craindre la lutte. Comme la plupart des hommes qui écrivent dans les journaux, il était enclin à les redouter; mais il commençait à comprendre qu'on ne peut servir Jésus-Christ sans s'attirer l'inimitié du monde, et qu'après tout il y a quelque douceur d'être haï pour certaine cause et par de certaines gens.

Au nombre des pages qu'il écrivit en Touraine, il y en a une pleine d'un attrait agreste et religieux, intitulée : *la Procession de Mazières*[2], qui sera, je l'espère, réimprimée quelque jour. C'est la description d'une procession de la Fête-Dieu dans les champs. Si je ne m'abuse, on voit là ce qu'Ourliac aurait pu faire, ce que l'on pouvait attendre de son art épuré par son cœur. Parmi ces paysans qui se sont naïvement mis en fête pour honorer Dieu, et qui escortent respectueusement le dais orné de bouquets d'herbes sauvages, il fait intervenir des esprits forts, qui proposent leurs éternelles objections. Il les réfute avec une grâce aimable et vive, et avec une véritable explosion d'amour pour le Dieu bon qu'ils outragent. Personne n'aurait été plus capable que lui de réduire à leur platitude native ces arguments de l'impiété vulgaire, dont s'empêtrent tant de hautaines raisons. Il avait des sourires qui faisaient choir toute la pompe de la dialectique incrédule; quelques bons mots lui auraient suffi pour jeter bas plus d'un prétendu géant.

Ces combats auxquels il se préparait, il ne devait pas les livrer. Sa santé déclinait rapidement, chaque jour il voyait diminuer le chétif reste de ses forces. Un coup terrible vint l'achever. Sa mère, qu'il avait recueillie près de lui, mourut. Ramenée à Dieu par l'exemple de son fils, elle expira dans les sentiments d'une foi sincère; mais Ourliac perdait en elle l'appui le plus sûr de son cœur, et le confident le plus attendri de ses chagrins. Bientôt les médecins l'avertirent de chercher lui-même un air plus doux que celui de Paris. Où aller? Il était pauvre et ne pouvait entreprendre un long voyage. On

[1] Paris, 1844. — [2] Ce morceau a paru dans *le Correspondant*, t. III, p. 110.

lui dit que le lieu importait peu, pourvu qu'il changeât d'air et qu'il pût trouver un peu de distraction. « Allons, dit-il en souriant, je vois que j'ai une maladie inconnue. Mais obéissons sans raisonner, et allons cracher ailleurs par ordonnance du médecin. »

Un de nos amis, jeune et excellent prêtre, qu'il avait eu occasion d'apprécier, s'était fixé au Mans. Ourliac résolut d'aller le trouver, afin, disait-il, d'avoir un confesseur tout prêt. Il partit dans les premiers jours du mois d'août 1845 et nous informa de son arrivée par une lettre que je me sais gré de n'avoir point perdue :

« Le Mans, 14 août 1845.

« Je n'ai pas eu le temps, mon cher ami, de vous remercier avant « de partir de vos bonnes lettres de recommandation, dont je re« cueille les fruits depuis trois ou quatre jours. Hélas ! le mal est « qu'il me faut parler. Ils voudraient aussi me faire manger, mais je « me défends tant que je peux. J'ai dîné avec Mgr l'évêque de Char« tres (qui est un aimable et admirable homme) et j'en suis d'autant « plus flatté qu'il m'a constamment appelé d'Ourillac ou d'Houriaque, « signe qu'il me connaît sous de bons rapports. Il habite un évêché « qui est une rareté pittoresque, à côté du magnifique porche de sa « cathédrale. Malheureusement, il fait là un vent qui me chassait « sans cesse. L'abbé Germond a été d'une bonté que je ne quali« fierai pas, attendu que les termes me manqueraient pour l'abbé « Gobil et ses amis. Me voilà établi, comme un vieux de province, « dans un grand fauteuil, derrière un carreau tranquille. Je bois « trois pintes de lait par jour ; j'habite une rue où il n'est passé, de« puis ce matin, qu'un homme en patelot bleu, qui semblait s'être « trompé de route ; j'ai un petit jardin où j'irais me chauffer au so« leil, si le soleil n'était pas un astre destitué ; enfin, je mets le pied « en sortant dans une superbe campagne qu'on songe à éclairer aux « bougies (spécialité du Mans)... Je demeure chez un professeur de « l'Université. Oui, M. P., professe la quatrième au collége ! Mais « nous nous sommes montré nos chapelets, et le soir, j'entendais « les petits enfants qui récitaient en cadence : *Mn, mn, mn, Ora pro* « *nobis ; mn, mn, mn, Ora pro nobis,* etc ; je me suis endormi là« dessus. J'ai retrouvé ici plusieurs M. ; l'abbé B., notamment, sem« ble taillé sur le patron de votre chanoine : c'est la même gaieté, la « même pétulance et la même candeur sautillante d'oiseau privé. En

« somme, je ne vais pas mieux ; je ne souffre point, ma poitrine est « bonne, nulle oppression ; mais je tousse, je crache, je suis faible. « Rien n'y fait ; je cherche à démêler, tous les matins, si je n'étais « pas crocheteur la veille et si je n'ai point charrié des meubles. « *La Rancune* lui-même, en arrivant au Mans, n'était pas plus las « du poids de sa contre-basse. Je le vois d'ici, montant la route « avec mademoiselle de la Caverne et sa troupe. Ce roman est le « seul souvenir historique qui me soit venu ici ; j'oubliais Hauréau. « Avez-vous connu Hauréau ? Il en a fait de belles dans ce pays ; « c'est lui qui pense *que l'on doit à Marat, sinon de l'amour, au moins « l'estime la plus affectueuse.* Voilà une dette que vous ne vous con-« naissez peut-être pas.

« On peut maintenant m'adresser directement le journal. Voici mon « étiquette : à M. Ourliac, chez M. P., rue du Champ-Garreau, 38, « au Mans (Sarthe). J'attends des nouvelles des divers paquets qui « pourraient m'arriver, à propos de quoi votre cher frère a eu la « bonté de m'offrir ses services. Il y a certaines épreuves d'Hetzel « qu'il faudrait absolument lui faire passer : Barrier est préposé à « cet emballage. Si la *revue* était assez folle pour imprimer le conte « qu'elle a, on pourrait, à mon regret, le corriger sur le manuscrit « qui, je crois, est assez correct. Pommier s'en est chargé, mais si « vous voulez perdre votre temps à le lire ou le relire après lui, il « n'en vaudrait que mieux.

« Présentez à votre femme les respects et l'hommage d'un malade « inconnu ; embrassez votre frère et Barrier.

« Adieu, mon ami, soyez heureux et ne toussez pas.

« ÉDOUARD. »

On voit qu'il n'avait pas porté au Mans l'espérance de guérir. Quelques jours après, expérience faite, il écrivait, avec le même sourire triste et résigné :

« Le Mans, 19 août.

« Je vous réponds immédiatement, mon cher ami, et c'est pour « moi un plaisir dans la vie de cloporte que je mène, quoi qu'on « m'ait déjà fourni à peu près toutes les distractions que le pays pro-« duit. Je voudrais pouvoir vous dire que je vais mieux, je vou-

« drais le croire, je le dis souvent ; mais je voudrais que ce mieux « finît, car il m'assomme ; mes crachements et mes enrouements ne « me lâchent pas. Dix paroles détraquent mon appareil. Je parle « comme les bergers de M. Sue, sauf leur eau-de-vie et leur bien dire. « Mon Dieu ! comment suis-je pris par la gorge ? Je n'ai jamais fait « de discours à personne, je ne suis ni professeur ni avocat, et si « je parle beaucoup, c'est pour dire si peu de chose !

« Vous allez donc partir pour la Suisse ? Voilà qui a surpris l'abbé « Gobil, moi point. Je ne m'étonne jamais qu'on parte, je compren- « drais encore mieux que vous fussiez mené jusqu'en Italie. Vous me « parlez de vos visites à Versailles, où j'ai vu quatre personnages, « en 1842, qui jouaient au biribi en bérets floqués de 1818, dans « une chambre dont le plus jeune meuble avait vu passer les États « généraux ; j'augure donc bien de vos découvertes : j'en fais ici qui « ont leur prix. J'ai vu notamment, aujourd'hui, dans leur propre « maison, deux petites vieilles, à moitié religieuses, d'environ qua- « tre-vingts ans, coiffées d'escoffions séculaires, qui m'ont raconté « leur détention et la prise du Mans en 1795. Je regardais cette scène « comme une vieille image.

« Savez-vous que je suis tout voisin des Visitandines ? Ces bonnes « sœurs nous ont accablés de prévenances, de fromages et de confi- « tures. Elles ont un sirop pectoral infaillible qu'on finira par me « faire prendre, quoique je ne croie à aucun sirop, à aucune eau, « à aucune tisane, mais seulement au bon régime et à la grâce de « Dieu.

« Que vous manderai-je encore de ce benoît pays ? que j'y prends « la mesure d'une retraite, sinon d'une bière ; qu'une famille de huit « personnes y vit à l'aise avec 1500 fr., et qu'on y a fait, du pil- « lage de deux abbayes, une bibliothèque dont je me contenterais « bien dans mes vieux jours. »

Je pourrais finir ici cette notice. A partir de ce voyage du Mans, la vie d'Ourliac ne fut qu'une agonie dont il faut, à son exemple, voiler les angoisses. Il souffrait comme un héros, mieux encore, comme un saint, travaillant toujours, souriant toujours, ne se plaignant jamais, aussi malheureux et aussi résigné qu'on peut l'être. Les médecins voulurent tenter un dernier moyen : ils l'envoyèrent à Pise. Plutôt par scrupule de conscience que dans l'espoir de prolon-

ger sa vie, il se rendit à leurs conseils. Un ami, dont on a déjà vu le nom sous sa plume, M. Barrier, l'un des collaborateurs de *l'Univers*, reçut de lui une lettre où il se montre tel qu'il fut jusqu'au dernier instant. On verra, et nous en avons eu d'autres preuves, qu'au milieu de tant de tourments, sa force d'âme n'avait subi aucune atteinte.

« Pise, 18 novembre 1846.

« Mon cher petit Barrier, vous croyez sans doute qu'on vous ou-« blie, et l'on n'a jamais tant pensé à vous. Il est si simple que le cœur « revole vers les amis, quand on s'ennuie, quand on est seul, oisif et « chagrin! On me donne de vos nouvelles, et chaque fois je vous serre « mentalement la main de toutes mes forces ; vous êtes une des rares « figures qui se joignent au groupe chéri que je regrette et que j'em-« brasse sans cesse. Je rêve aussi volontiers quelque dindon au mi-« lieu de nous, pour nous servir de contenance et me persuader que « je suis complétement guéri et en état, comme un autre, de prendre « ma part d'un repas de famille. Que vous dirai-je de l'Italie que je « ne connais pas encore, et de Pise que je connais si bien ? C'est un « heureux pays, un bon peuple qui n'a point encore les innombra-« bles bandits, prostituées et enfants trouvés de la France et de l'An-« gleterre, mais à qui les fortes têtes cherchent et travaillent de « toutes leurs forces à les procurer. Le *Juif-Errant* est ici frais et « friand. Un jeune prêtre de Turin m'en a parlé sur ce ton : cela fait « pitié ! Les *penseurs* sont presque aussi crapuleusement bêtes que « ceux de Paris, qu'ils tâchent d'imiter. Ils parlent aussi de *progrès* « et de *jésuites*, comme s'ils savaient ce qu'ils veulent dire. Heureu-« sement qu'il reste encore par-ci par-là quelques crocheteurs qui « ont plus de raison et de sens. Ah ! Barrier, le monde a été détruit « une fois par la barbarie ignorante, il sera bouleversé de nouveau « par la barbarie pédantesque des faiseurs de galimatias. Au fond, « c'est la même. J'ajoute, sur les Italiens, et ceci est mon avis par-« ticulier, que c'est le peuple le plus comique, le plus plaisant du « monde, et qu'il ferait presque rire un homme aussi enrhumé que « moi. Il est vrai qu'on court risque aussi d'enrager. Je vous en ferai « bien des contes, si Dieu me rend la parole et mes amis. Votre ge-« nou, comment va-t-il? Je suppose qu'il n'y reste absolument rien. « — Une chose qui m'a profondément déconcerté, en arrivant ici, « c'est de n'y trouver, parmi les Français, que des poitrinaires ; cette

« compagnie est mélancolique. Mettez en outre l'habitude où sont les « habitants de mon quartier de ne recevoir que des malades ; les « gens, les meubles, le soleil même, tout vous rappelle la phthisie au « troisième degré. Mon imagination s'est mal défendue de ces im- « pressions, ce qui l'a fort barbouillée. Que d'amères plaisanteries « me fait là-dessus mon hôtesse ! elle veut absolument mettre mon « linge sécher quand je le quitte, et à tout propos. — Mais, chère « femme, je ne sue pas, au contraire... — Rien n'y fait. — Ne vou- « lait-elle pas aussi me faire prendre de l'huile de morue. — Morue « vous-même, lui dis-je en français ; et le temps passe en ces menus « propos. Adieu Barrier, adieu mon brave ; ajoutez un petit *Ave* pour « moi à votre prière du soir ; je vous le rendrai. Demandez-en au- « tant à tous nos amis que j'embrasse avec vous.

« Édouard. »

Combien ces lettres et ces sourires nous affligeaient ! Nous nous demandions si nous aurions la consolation de l'embrasser encore. Nous le revîmes, hélas ! et dans un moment où certaines circonstances de nature à le tourmenter plutôt qu'à le surprendre (car il avait tout prévu et tout souffert par avance), nous faisaient presque désirer qu'il ne revînt pas, et qu'il échappât par la mort au surcroît de douleur qui lui était réservé. Dieu, dont il faut comme lui adorer les desseins très-sages et les volontés très-miséricordieuses, ne lui épargna pas, à nos yeux du moins, une seule goutte du calice où il buvait humblement la douleur et l'expiation, mais où il puisait en même temps l'espérance. « Voilà, me disait-il un jour à ce propos, ce que c'est que d'avoir écrit de mauvais livres. Il faut que j'aie bien offensé Dieu par là, et plus que je ne l'aurais compris, pour que ce Dieu si bon m'ait condamné à des réparations si terribles. Quel doit être, au delà de ce monde, le sort de ceux qui, dans ce monde, ne regrettent rien et ne réparent rien ! »

Il revint d'Italie, après six mois, méconnaissable ; vomissant le sang, miné d'une fièvre continuelle, la mort peinte sur le visage, mais l'âme ferme et vaillante, et opposant aux coups méchants qui tombaient sur lui la constance sereine d'un martyr. Dans cet état, quelques faibles ressources d'argent étant venues à lui manquer, il nous

demanda du travail, et il écrivit rapidement pour *l'Univers* un petit volume intitulé ***Pise et Florence***, dans le ton spirituel, calme et piquant de la lettre qu'on vient de lire. Quelque éditeur aura sans doute l'esprit de retirer du journal où elles sont ensevelies, ces dernières pages, excellentes en tous sens, fortes de style, pleines de raison et d'enjouement, et qui laissent si peu deviner qu'elles furent tracées sur le bord de la tombe, d'une main qui sentait déjà le froid attouchement de la mort. Il avait réglé ses efforts sur ses besoins; le faible prix que nous pouvions lui donner pour chaque feuilleton suffisant à ses nécessités limitées au plus strict nécessaire, il n'en faisait que deux par mois. Ses feuilletons lui auraient été ailleurs payés le double, et il aurait eu moins de peine à prendre; mais il préférait l'indigent salaire qui lui permettait du moins de ne pas étouffer l'accent de sa foi. Il m'écrivit, le jour où nous allions publier le dernier chapitre de *Pise et Florence :* « Je vous prie de suspendre le feuille- « ton ce soir, pour me gagner deux ou trois jours. J'ai eu le mal- « heur de retrouver des notes et de recommencer deux *tartines*. Ce- « pendant, si vous en avez assez, vous n'avez qu'à dire; je ne « songe qu'à m'épargner des frais d'imagination et de poitrine pour « le mois prochain. Autre affaire : je prie vos dames de m'acheter au « Petit-Saint-Thomas les objets dont ma messagère lui fera le dé- « tail; c'est une manière de vous emprunter ce que cela pourra coû- « ter. Si cela vous gêne, n'y faites pas plus de cérémonie que moi. Je « vous écris avec la fièvre et sans le sou. Vous en serez plus sûr que « la prospérité ne gâte pas mon cœur ni mes sentiments pour vous. »

Il vivait alors dans un isolement profond, n'ayant d'autre compagnie que son père, fort vieilli et baissé, et une servante, heureusement pieuse, et qui s'était attachée à son malheur. Il avait accepté une petite place au ministère de la marine. Il s'y traînait tous les jours, pour faire acte de présence et ne pas laisser dire aux voisins de bureau, autres confrères qui valent ceux de la république des lettres, qu'il touchait des appointements pour rien. Du reste, il ne faisait aucun travail et n'était guère capable d'en faire aucun. Il employait sa journée à traduire quelques lignes de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont les versions françaises ne rendaient pas assez, à son goût, l'angélique simplicité. L'effet de cette occupation, ou plutôt de cette distraction, était sensible dans son langage. Nous ne le

voyions que très-rarement ; sa faiblesse l'empêchait de venir au journal ; nos devoirs et la crainte de le fatiguer nous empêchaient d'aller chez lui ; mais un mot qu'il nous disait, un billet que nous recevions de lui nous faisaient comprendre tout ce que gagnait son âme à l'école de la croix. Je lui avais proposé un médecin très-capable, M. le docteur Lebaudy, fort expert dans les maladies de poitrine, qui l'avait pris en affection comme nous tous, pour l'avoir vu quelquefois, et qui pensait que la science pouvait lutter encore contre son mal. Mais il ne voulait plus rien essayer. Meilleur juge que les meilleurs médecins, il sentait l'inutilité des remèdes, et ses regards s'étaient à jamais détournés de ce monde.

« Je vous remercie du fond du cœur, écrivit-il, de votre visite et « de votre lettre. J'espère que le bon Dieu me fera la grâce de ré- « sister doucement à mes ennuis. Mon mal n'est rien. On s'effraye « toujours trop des maux de poitrine. Le médecin prétend que je « ne dois pas bouger. A propos de médecin, j'en ai un, et vous vou- « lez m'en donner deux. Je ne reconnais pas là un ami. Plaisanterie « à part, croyez bien que tout dépend du régime. Priez Dieu pour « moi, voilà le solide remède. Je reporte à Dieu toute la confiance « que je retire aux médecins, et ce n'est pas vous qui m'en blâmerez. « Je vous rendrai vos *Ave* dans mon oisiveté. Je vous remercie encore « et vous serre les mains. »

Peu de temps après, il écrivait à M. Barrier : « Mes forces sont « au-dessous de zéro. Vous ne croirez pas que je passe deux heures « immobile avant de me décider à lever le bras pour prendre un « livre. C'est ce qui vient de m'arriver tout à l'heure, et ce qu'on ne « saurait imaginer en bonne santé. *Patienza !* »

Patience ! c'est le mot des saints dans de telles épreuves, et c'était le seul qu'il eût à la bouche et dans le cœur. Patience ! c'est-à-dire résignation, courage, miséricorde, confiance, amour ! Sur ce rude chemin que Dieu lui faisait parcourir, Ourliac avait rencontré la paix que ne lui eussent pas donnée toutes les joies et tous les succès de la vie. Il s'était dépouillé de tout ressentiment, de tout projet, de tout rêve de plaisir et de gloire ; il attendait avec patience et en paix son dernier moment.

Son père était mort, bon chrétien, peu de mois après avoir fait sa

première communion, à soixante-dix ans. Ourliac, n'ayant plus ce vieillard à soigner, se retira chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu, dont il était le voisin depuis longtemps, et qu'il aimait et vénérait. Il y expira, le crucifix dans les mains, la paix et le pardon dans le cœur, la prière sur les lèvres. Le père Varin, cassé par l'âge, ne put l'assister en ces derniers moments. Ce fut un autre digne enfant de saint Ignace, le père Philippon, qui reçut l'âme de l'ancien feuilletoniste de *la Presse*. Le père Philippon ne le voyait que depuis une quinzaine de jours, et ne savait rien de son passé. Lorsqu'il apprit quels avaient été les commencements de ce chrétien dont il venait d'admirer la sainte mort, il leva au ciel ses yeux pleins de larmes. Dans le cours de sa longue carrière, il avait rencontré peu de religieux, ce sont ces paroles, qui fussent aussi avancés dans la vie spirituelle et dans la connaissance et l'amour de Dieu.

Louis Veuillot.

UNE DOULEUR.

(FIN [1].)

Se levant, le vieillard quitta la chambre. Le comte, éprouvant, de son côté, le besoin de respirer au grand air, descendit dans le jardin et alla s'asseoir sur un banc qui faisait face à l'église. Il éprouvait en ce moment quelque chose d'indéfinissable; depuis si longtemps il n'avait senti son âme, et la voilà, surprise, s'éveillant dans un monde nouveau, sentant surgir au dedans d'elle mille idées nouvelles. Il faut le dire; la société parisienne, entraînée dans une routine de petites intrigues, de plaisirs étourdissants, d'aventures légères, élève ses enfants de telle sorte qu'ils ne soupçonnent même pas l'existence d'une autre sphère d'actions, où l'on est mu par des impulsions toutes différentes de celles qui ont coutume d'agir sur eux; aussi, transportés hors de cette routine habituelle, tout leur devient un sujet d'étonnement.

Le comte s'abandonna peu à peu à une rêverie dont les objets extérieurs vinrent encore accroître la mélancolie. A l'horizon s'élevaient de sombres nuages qu'éclairait tristement la lueur pâle et indécise d'une lune voilée; des éclairs, jaillissant du sein de ces nuages assombris, faisaient briller, par intervalles, les vitraux de la petite église, et, passant sur le cimetière situé tout près du jardin, laissaient voir les croix de bois qui s'élevaient sur les tombes : le bruit produit par la cime des arbres agités, se mêlant à celui du vent formaient comme des sons plaintifs; on eût dit la voix des morts dont on voyait la demeure. Le comte se sentit saisi d'une sorte de crainte superstitieuse, et cependant, loin de repousser une sensation si nouvelle pour lui, il s'y serait abandonné longtemps encore, s'il n'eût vu la lumière reparaître dans la chambre qu'il venait de quitter. Supposant que le bon curé l'y attendait, il y rentra aussitôt. « Lorsque vous avez commencé votre récit, lui dit-il en l'abordant, vous sembliez craindre qu'il ne devînt pour moi un objet de raillerie ou tout au moins que j'y restasse indifférent; je voudrais que vous puissiez lire en mon cœur combien vous vous êtes trompé. — Je le poursuivrai donc sans crainte, mais non sans tristesse; les souvenirs qu'il réveille en moi sont bien douloureux. Pour ne point fatiguer votre

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVIII, p. 597.

attention, j'omettrai une foule de détails qui ne seraient qu'une inutile répétition, et je vous parlerai tout de suite de ce qui fut une sorte d'événement dans une vie comme la nôtre. Madame de Grandville, poussée par une inquiétude toujours croissante, partit pour Paris avec sa famille, dans l'intention de consulter les premiers médecins de cette ville, et pensant aussi que le mouvement et les distractions pourraient influer salutairement sur l'état de son fils. Elle me pria de l'accompagner; je ne crus pas devoir refuser. Je n'attendais rien de bon de cet essai, et je ne tardai pas à voir que, malheureusement, j'avais eu raison. A peine un mois s'était écoulé que mon jeune élève demandait à retourner dans ses montagnes. « Obtenez de ma mère, me disait-il, que nous repartions au plus vite; il me faut, même pour vivre de cette moitié de vie qui m'a été donnée, il me faut l'air libre, la verdure, la vue du ciel et la solitude; ici tout me pèse et me comprime; ce mouvement extérieur me fatigue, je souffre à voir cette foule pressée, inquiète et frivole qui court où l'on s'amuse, comme si le plaisir était la seule loi de son être; la musique même n'a pas ici de sons qui reposent, calment ou attendrissent; elle trouble, elle agite l'âme et l'entraînerait dans je ne sais quel monde fatal, si l'on se livrait aux impressions qu'elle éveille. Mon ami, ajoutait le candide enfant, lorsque votre voix et celle de Mathilde résonnent sous la voûte de notre petite église, se mêlant à la voix des jeunes enfants que vous avez formés au chant et à la prière, j'éprouve une émotion douce et bienfaisante que je n'ai pas sentie depuis que je suis ici. Je regrette mes montagnes; emmenez-moi d'ici, si vous ne voulez m'y laisser pour toujours. » J'étais plus pressé que lui de repartir, je vous l'avoue; une inquiétude secrète s'était emparée de moi : je craignais toujours que quelque révélation subite du mal ne vînt jeter le trouble dans cette nature si pure; partout où nous allions, Léonce était l'objet d'une attention toute particulière; je voyais surtout les lorgnettes féminines se braquer sur lui et s'y arrêter avec complaisance. C'est que Léonce était en effet un admirable jeune homme; sa taille élevée était pleine d'élégance et de distinction; son front, qu'il rejettait en arrière par une habitude d'enfance, portait l'empreinte d'une charmante candeur; sa chevelure lui laissait, en retombant abondante et bouclée sur ses tempes, cet air de jeunesse dont, à cet âge, on a hâte habituellement de se dépouiller; son regard avait, par intervalles, je ne sais quoi d'indécis qui lui donnait quelque chose d'attirant; on eût voulu pénétrer les pensées qui venaient se refléter dans ce regard d'une manière vague et confuse. Mais Léonce était trop au-dessus des satisfactions puériles de l'amour-propre pour qu'elles pussent lui faire prendre goût au changement de notre existence.

Lorsque, après avoir erré pendant le jour dans Paris, nous nous retrouvions ensemble le soir, ce n'était pas pour mettre en commun l'enthousiasme qu'inspire ordinairement aux étrangers le séjour de Paris, mais pour nous entretenir de nos montagnes, ainsi qu'auraient pu le faire ces simples hommes qui souffrent *le mal du pays*. Quelquefois aussi nous chantions en chœur, non point pour graver dans notre mémoire les chefs-d'œuvre de la musique italienne ou de nos beaux opéras, mais pour répéter les airs nationaux qui, à différentes époques, avaient bercé

notre enfance à tous; et souvent Léonce fondait en larmes sans pouvoir achever le second couplet.

Que ferons-nous demain? Telle est la question que l'on s'adresse chaque soir en famille, lorsqu'on veut tout voir dans Paris en peu de temps. Nous n'y étions pas depuis quinze jours que Léonce, interrogé de la sorte, nous répondit : « Ce que nous ferons, je n'en sais rien ; ce que nous devrions faire, je n'ose vous le dire. — Quoi donc ? — Partir. » Nous échangeâmes tous quatre un regard et un sourire ; Léonce avait interprété notre commune pensée. Le lendemain nous étions en route pour repartir, et la semaine suivante nous arrivions ici, n'ayant recueilli de ce voyage qu'une aggravation dans l'état de notre cher malade. Permettez-moi maintenant de vous parler d'une circonstance qui m'est personnelle, mais que je ne peux omettre, tant ma vie est liée à la famille de celle dont j'ai entrepris de vous faire l'histoire.

Pendant mon séjour à Paris, l'on m'avait offert la cure de ce petit village et je n'avais pas cru devoir la refuser : mes élèves n'avaient plus besoin d'enseignement quotidien et, quant à la direction générale de leurs études et de leur vie, je pouvais la leur continuer, tout en acceptant une mission de dévouement que mon âge, ma santé me permettaient encore de remplir. Madame de Grandville voulut me détourner d'une résolution qui la contrariait vivement ; mais bien souvent j'avais cédé à ses prières par une impulsion que je croyais être celle du devoir, et je lui résistai cette fois par un sentiment tout semblable. A notre retour de Paris, je vins m'installer dans cette modeste demeure. Je reçus à cette occasion les plus tendres témoignages d'attachement de la part de mes deux élèves qui ne s'étaient jamais couchés jusque-là sans présenter leurs fronts à ma bénédiction. Chaque soir je continuai à la leur donner en mon cœur.

Peu de jours après mon installation à la cure, je reçus la visite de madame de Grandville.

« Vous le voyez, me dit-elle en entrant, votre absence porte déjà ses fruits ; privé de vos conseils, Léonce n'a plus la même docilité pour moi ; il vient de résister, non pas simplement à l'expression de mes désirs, mais à celle de ma volonté la plus formelle. »

Madame de Grandville me répéta alors ce que déjà elle m'avait confié pendant notre séjour de Paris : les médecins avaient déclaré que le moyen le plus efficace, et peut-être le seul, pour améliorer la santé de Léonce, était un changement complet dans son existence. Le mariage était donc pour lui la meilleure chance de salut. Il avait alors vingt ans, et quoique cet âge ne fût point habituellement celui où l'on contracte un engagement aussi sérieux, il n'était cependant pas un obstacle.

« J'ai cru, reprit madame de Grandville, aller au-devant de ses vœux les plus chers en lui annonçant mon désir de conclure au plus tôt cette union ; mais je n'ai trouvé en lui qu'un refus absolu et une opiniâtre résistance, appuyée sur des motifs vagues que je ne m'explique point. »

Madame de Grandville finit en me priant de causer avec Léonce et de chercher à pénétrer sa pensée. Je me rendis à sa prière ; quelques instants après, j'étais dans la chambre de mon jeune élève. En me voyant entrer, il vint à moi, me prit la main et me dit vivement : « Je vous attendais ; j'ai vu ma mère se diriger du côté de la cure, elle est

allée vous prier d'employer votre influence sur moi, ne le niez point.

— Pourquoi le nier? pourquoi ne pas convenir que, toujours occupée de votre avenir, cette bonne mère désire que je vous conseille à une docilité qui assure votre bonheur; d'où vient la résistance que vous lui opposez dans une occasion où il doit vous être si doux d'obéir?

— Mon ami, je peux vous dire à vous ce qu'il m'était impossible de confier à une mère. Asseyons-nous et causons. » Une touchante expression de mélancolie se répandit sur la figure du jeune homme et il reprit : « Je vais vous affliger, vous qui avez pour moi le cœur d'un père, et cependant je dois vous le dire : j'ai le pressentiment d'une fin prochaine; oui, je suis pour peu de temps avec vous... dois-je donc laisser à notre chère Mathilde les éternels regrets du veuvage?

— Ne vous livrez pas à ces tristes pensées, cher enfant, lui dis-je aussitôt. Qui sait ce que Dieu vous réserve d'avenir? Mais, s'il était vrai que vous dussiez bientôt nous quitter, pensez-vous que la douleur de Mathilde fût moindre parce qu'elle n'aurait pas reçu de vous le titre d'épouse? Ne vous a-t-elle pas donné d'amour tout ce que son cœur peut en contenir? Si donc, ce qu'à Dieu ne plaise, vos pressentiments devaient ne pas vous tromper, ne serait-ce pas une raison de plus pour laisser à votre cousine, avec le droit de vous pleurer, une fortune et une existence? car vous devez savoir que ses parents ne lui ont légué pour tout bien que la protection de votre mère; » et j'appuyai avec intention sur ces derniers mots, Léonce n'ignorait point que la protection de sa mère ne serait jamais pour Mathilde la protection de la tendresse.

Il parut réfléchir un instant, il me dit enfin : « Mon père, je vais maintenant appeler votre regard au plus profond de ma pensée, vous déciderez ensuite : si déjà je suis arrivé au terme de ma vie, si mon âme touche au moment de retourner à la divinité dont elle n'est qu'une émanation, ne doit-elle pas se préparer à cette douce et terrible entrevue autrement qu'en participant aux joies inhérentes à la seule humanité? En un mot, faudra-t-il qu'elle emploie le peu d'instants qui lui restent encore, à vivre de la vie des hommes, à s'initier aux mystères où ses plus saines puissances s'absorberaient peut-être dans les jouissances d'un ordre inférieur? Ne suis-je point appelé à un état plus austère, plus saint, que celui du mariage? Enfin, mon père, la robe d'innocence ne risque-t-elle point de se ternir aux joies de l'hyménée? et ne serai-je pas plus agréable à celui qui m'en revêtit en la lui rapportant dans tout l'éclat de sa blancheur? »

Le front du jeune homme se couvrit de la rougeur d'une sublime pudeur, et moi, tressaillant en mon cœur d'admiration pour tant d'innocence et de vertu, je lui répondis : « Mon fils, si le Seigneur veut qu'à votre entrée dans le ciel les vierges ceignent votre tête de la couronne destinée à la plus belle des vertus, il saura manifester sa volonté et accomplir ses desseins sur vous. Soyez-en sûr, il ferait plutôt un miracle que de frustrer votre bon vouloir du prix qui lui est dû; livrez-vous donc entre ses mains et obéissez à la voix de votre mère qui représente la Providence auprès de vous, et qui prie lorsqu'elle pourrait ordonner. »

Léonce s'inclinant devant moi me fit un signe de consentement, ajouta quelques paroles de soumission et il me fut aisé de voir que son

cœur, mis d'accord avec sa conscience, lui rendait l'obéissance douce.

Je rendis compte à madame de Grandville de ce qui s'était passé; elle me chargea d'annoncer à Mathilde le changement qui allait avoir lieu dans sa destinée. Cette chère enfant m'écouta sans trop d'émotion. Unir son sort à celui de son cousin lui semblait la loi nécessaire de son existence et elle l'accomplissait avec un tranquille bonheur. Les préparatifs du mariage se firent aussitôt; la nouvelle ne tarda pas à s'en répandre et les habitants du village y prirent une vive part de joie. Je ne vous ai point encore dit, monsieur le comte, combien la famille de Grandville était aimée dans ce pays, et par quels bienfaits nombreux elle avait conquis cette affection; il me semblait qu'en parlant de l'esprit chrétien qui régnait dans cette famille, c'était vous dire combien elle pratiquait la charité. Peut-on aimer Dieu, sans aimer le prochain et sans aller à lui, non-seulement par l'aumône mais par cette charité du cœur qui porte la consolation avec elle et qui inspire les dévouements de tous genres? Cette charité était celle des trois êtres auxquels j'avais consacré ma vie, et le tribut d'amour qui leur était payé n'était qu'un juste tribut de reconnaissance.

Enfin arriva le jour de la cérémonie nuptiale, il m'en souvient, c'était le dernier jour du mois de mai; je me rendis de bonne heure au château et comme j'entrais dans l'appartement que j'occupais autrefois et qui m'avait toujours été réservé depuis, je fus rejoint par Mathilde.

« Mon père, me dit-elle, après Dieu c'est à vous que je dois le premier hommage de cette journée, je viens vous l'offrir; et puis j'éprouve le besoin de causer avec vous qui avez sur mon esprit une toute puissance de calme. Je ne saurais vous dire ce qui se passe en moi; je me sens aujourd'hui comme effrayée de mon bonheur. Depuis que, par un premier acte solennel devant les hommes, j'ai juré de lier pour toujours ma destinée à celle de Léonce, j'ai compris que j'aurais pu être séparée de lui; eh bien, cette pensée du malheur qui pouvait m'arriver a été pour moi la révélation d'un bonheur dont j'ai peine à supporter l'excès. Songez donc, mon père, que ma tendresse pour lui va devenir un devoir; que plus elle sera forte et puissante en mon cœur, plus Dieu la bénira; désormais personne n'aura le droit de l'aimer mieux que moi, de l'entourer avant moi de soins, de prévenances et de tendresses; se lever chaque matin avec la pensée de donner du bonheur à l'être qu'on chérit, savoir qu'un baiser sur son front peut en dissiper la tristesse, ne vivre que d'une pensée et d'une pensée d'amour bénie de Dieu; dites-moi, mon père, n'est-ce pas le paradis sur terre, et que peut envier au ciel la femme à qui Dieu accorde ici-bas une pareille félicité? Eh bien! c'est précisément ce qui m'épouvante.

— Jouissez de ce bonheur de la terre, mon enfant, sans toutefois qu'il vous fasse oublier ou méconnaître celui du ciel dont il n'est qu'un avant-goût, une ombre, une imparfaite image; ne vous éprenez pas ainsi du reflet quand l'éternelle réalité ne luit qu'aux cieux; il faut que l'amour dont votre cœur est rempli lui donne des ailes pour monter jusqu'à Dieu; mais s'il l'empêche de s'élever à lui en le retenant trop fortement sur la terre, Dieu cessera de le bénir... »

Je parlais encore lorsqu'un bruit inaccoutumé dans ce séjour de silence et de paix, se fit entendre. J'ouvris la fenêtre et nous vîmes les

habitants du village arriver en foule dans leurs plus beaux habits de fête ; les uns portaient des banderoles, les autres étaient chargés de moissons de fleurs ; tous marchaient au son de l'orchestre avec lequel vous avez fait connaissance aujourd'hui ; des détonations de boîtes excitaient par intervalles les rires et les acclamations des villageois. La nature paraissait vouloir s'associer à ces innocentes joies, elle aussi avait pris ses vêtements de fête ! Jamais le soleil ne s'était levé plus radieux; les oiseaux semblaient avoir réservé pour ce jour-là leurs concerts les plus harmonieux, et l'on eût dit que les fleurs du jardin, cultivées par les soins de la jeune fiancée, se paraient, en reconnaissance, de leurs plus éclatantes couleurs; nous admirions ce charmant tableau lorsque des pas légers se firent entendre derrière nous, c'était Léonce qui venait chercher sa cousine.

« Viens, lui dit Mathilde en l'attirant près de la fenêtre, regarde, admire avec nous ! N'est-ce pas une journée du ciel, n'est-ce pas un soleil du paradis ? »

Je les quittai pour me rendre à la chapelle, en attendant l'heure de la cérémonie ; elle ne tarda pas à sonner. Et bientôt les villageois, seuls conviés à cette fête de famille, commencèrent à remplir la chapelle ; enfin, les portes s'ouvrirent, et nous vîmes entrer les deux époux.

Rien de plus doux au regard que la vue de ce couple charmant. Son apparition réveilla dans mon esprit les plus poétiques souvenirs : c'était Jacob et Rachel, c'était Tobie et Lia, ou plutôt c'était deux anges échappés du ciel pour venir célébrer ici-bas des noces éternelles. Les villageois eux-mêmes furent soumis à une si vive impression, que j'en vis plusieurs se signer, en s'écartant avec respect au moment où le jeune couple vint à passer devant eux.

Je voulus prononcer quelques paroles et appeler les bénédictions du ciel sur ces têtes si chères, mais je ne pus achever tant était grande mon émotion ; elle gagna mon simple auditoire et cette joyeuse cérémonie s'acheva dans les larmes.

Le reste de cette journée s'écoula dans la plus douce sérénité. Le front de Mathilde rayonnait d'une joie naïve et son jeune époux, en la regardant, se laissait gagner par le bonheur. Nous les suivîmes du regard tout le jour, errant dans le parc, et, en les voyant passer à travers les arbres, les bras entrelacés, je me rappelais la description du premier couple fait par le plus grand des poëtes :

Two of far nobler shape erect and tall,

. . . .

Madame de Grandville, doublement heureuse d'une félicité qu'elle regardait comme son ouvrage, ne put cependant s'empêcher de dire :

« Léonce ne pense pas à moi qui lui ai procuré ce bonheur ; il ne songe qu'à en jouir avec elle. »

Je m'efforçai de calmer ses susceptibilités maternelles afin qu'aucune ombre ne se projetât sur ce beau jour.

Le soleil venait de se coucher et je causais encore avec elle sur le bord de l'étang, lorsque ceux que nous appelions encore *les enfants* se rapprochèrent de nous. Ils entrèrent dans une petite barque qu'on avait

pavoisée ce jour-là ; ils s'y assirent, et Léonce prit les rames. Qu'ils étaient charmants tous deux !

Placée à côté de Léonce, Mathilde émiettait du pain aux deux cygnes qui suivaient la frêle embarcation, et nous nous demandions, en souriant, quel était le plus beau couple. Pour que rien ne manquât à la poésie du tableau, une colombe vint tout à coup se poser sur l'épaule de Mathilde ; le matin même Léonce l'avait apportée à sa cousine dans une cage dorée, et, rappelant à la jeune femme le sacrifice que la jeune fille lui avait fait quelques années auparavant :

« Ne la fais pas envoler celle-là, lui avait-il dit ; maintenant le roucoulement de la colombe ne m'attristera plus. »

Les deux jeunes gens, continuant leur promenade, nous engagèrent à entrer aussi dans la barque, et nous allions céder à leurs instances lorsque Mathilde se leva pour nous faire place ; la colombe, effrayée de ce brusque mouvement, s'envole ; Mathilde veut la retenir, elle se penche vivement, un cri se fait entendre, la barque avait chaviré !

Que vous dirai-je, monsieur le comte ? j'étais près de là... ils furent tous sauvés, car je savais nager... » Le digne pasteur prononça ces derniers mots tout bas et rapidement, comme embarrassé et presque honteux d'être obligé de laisser comprendre la part de dévouement et de courage qu'il avait eue à cet événement. Le comte s'aperçut de ce qui se passait en lui et, par un mouvement spontané, il saisit sa main et la serra affectueusement.

« Mathilde en fut quitte, reprit le vieillard, pour un long évanouissement ; il n'en fût pas ainsi de Léonce. La frêle santé du pauvre enfant ne put supporter une si vive secousse, survenant après une journée pleine de tant d'émotions. En revenant à lui, il prit la fièvre et le délire ; ce que vous allez entendre est affreux, monsieur le comte : au bout de huit jours, il mourut, sans avoir retrouvé un seul moment de lucidité !...

« Mais gardons-nous d'accuser la Providence ; en le rappelant au ciel avant que sa belle âme se fut prise aux trop vives félicités de la terre, elle voulut sans doute lui épargner l'épreuve des regrets...

« Lors même que la nuit où nous le perdîmes n'eût pas marqué pour moi le souvenir le plus douloureux de ma vie, elle fut restée gravée dans ma mémoire par tout ce qu'elle eut de sinistre ; un orage tel que de mémoire d'hommes il ne s'en était pas vu un semblable, passa sur le pays. Dans leurs habitudes superstitieuses, les paysans rattachèrent l'idée de ce grand désastre à celle d'une mort qui fut pour eux un bien fatal événement ; et si vous leur parlez encore aujourd'hui de cet orage ils vous répondent :

« Ah ! oui, l'orage qui emporta l'âme du jeune saint. »

« Une pluie violente battait les vitres avec fracas, le tonnerre roulait, grondait, éclatait à chaque instant ; le vent qui, en traversant la campagne, déracinait les arbres et enlevait les toitures, gémissait lugubrement dans les vastes corridors du château ; l'intérieur morne et silencieux de la chambre du mourant contrastait avec ce bruyant désordre du dehors ; on n'y entendait qu'un souffle agonisant qui semblait de moments en moments devoir s'éteindre.

« Madame de Grandville, vaincue par la fatigue et par la douleur, s'était endormie près du lit de son fils, et à voir la pâleur de son visage, on

eût pu croire qu'elle l'avait devancé dans la tombe; je me pris à souhaiter en la regardant dormir qu'elle ne se réveillât point.

« Prosterné au chevet de ce lit de mort, je suivais pas à pas l'âme qui allait s'envoler sous mes yeux, afin de lui faciliter le passage en l'accompagnant sur le seuil de l'éternité. En face de moi, Mathilde, à genoux aussi, tenait dans ses mains les mains glacées du mourant et les réchauffait de son souffle, sans paraître comprendre quel était le froid qui les gagnait de plus en plus :

« Ami ! tu as froid, lui disait-elle; prends ma chaleur... »

« Voulant enfin lui faire pressentir le malheur qui nous menaçait de minute en minute, je me levai et m'approchant d'elle :

« Vous prenez un soin inutile, ma fille; ce froid-là ne se réchauffe point. »

« Monsieur, je n'oublierai jamais le regard qu'elle me jeta en réponse à ces mots. Il est encore là (et le prêtre appuya la main sur son cœur); il exprimait tout à la fois le désespoir, l'effroi et le reproche; oui, le reproche, car je venais de lui arracher du cœur le reste d'espérance qu'elle y retenait violemment, en dépit de tout ce qui devait le lui ravir. Elle n'en continua pas moins à s'efforcer de rappeler la chaleur à ces mains sur lesquelles sa bouche parut se coller; puis, comme si elle eût enfin compris qu'il ne lui restait pas de temps à perdre, elle se mit à murmurer au mourant les paroles d'un éternel adieu :

« Toi, lui disait-elle, tu vas retrouver ton père, qui t'aimait tant et ta mère qui mourut avant que tu eusses pu l'aimer. Mais moi, je reste seule, seule en ce monde... Oh ! ne me laisse pas longtemps désolée... En arrivant près de Dieu, dis-lui de me rappeler bien vite aussi... Que veux-tu que je fasse sans toi?... Écoute... et réponds-moi un mot, un seul mot. Puisque tu pars le premier, promets-moi, lorsque tu seras au ciel, de revenir me dire que tu es heureux... »

A peine eût-elle prononcé ces paroles, que le mourant ouvrit les yeux, lui jeta un regard d'ineffable tendresse, pressa faiblement sa main et rendit le dernier soupir. . . . . »

Le prêtre s'arrêta, posant sa tête dans ses mains; mais on put l'entendre pleurer, et le comte essuya quelques larmes qui descendaient silencieusement le long de ses joues. Au bout d'un instant, le vieillard reprit en ces termes :

« Je ne vous parlerai point des premiers moments qui suivirent celui dont je viens de vous faire le récit. Que vous dire de ces douleurs de femme et de mère? il faut renoncer à les peindre. Quant à moi, je me rappelle à peine ce que j'éprouvai. Il semble qu'en certains moments, l'âme prend une surnaturelle puissance de souffrir, dont le souvenir distinct échappe ensuite à l'analyse. Je sais seulement qu'en souffrant pour la femme et pour la mère, je souffrais aussi pour moi, et que cette trinité de douleurs me paraissait quelquefois au-dessus de mes forces.

« Ce qui augmentait la violence des regrets de ces deux pauvres femmes, c'était de n'avoir pu recueillir de la bouche de Léonce aucune de ces paroles d'adieu qui deviennent tout à la fois, laissées par un mourant, une consolation et un enseignement; en vain je leur disais que si Dieu avait imposé ce sacrifice à leur amour, il avait du moins accordé une immense consolation à leur foi, en leur dévoilant, à travers les in-

cohérentes paroles prononcées par Léonce dans son délire, des mystères d'innocence et de pureté. En effet, quelles qu'eussent été les bizarres fantaisies de son imagination fiévreuse, elles n'avaient pas cessé de se revêtir de formes tout angéliques. Un soir, le malade se croyant un oiseau, se mit à chanter de la plus mélodieuse voix, disant :

« Arrêtez-vous, mes ailes, laissez-moi en repos chanter le Seigneur mon Dieu. La nature entière célèbre ses louanges ; les eaux murmurent, l'insecte crie, les arbres bruissent ; moi seul je chante et l'homme dans son orgueil veut quelquefois m'imiter ; mais c'est mon chant que Dieu préfère ; car à moi seul il est permis de m'élever à travers les airs afin qu'il puisse mieux m'entendre. Au lieu de ces petites notes cadencées que n'ai-je une grande voix retentissante, je remplirais l'univers de son nom. »

Un autre jour le pauvre enfant s'imaginait être une fleur ; hélas ! n'était-il pas en effet la fleur arrachée de sa tige avant le temps de s'y être épanouie : « Mon Dieu, murmurait-il tout bas, garde pour toi mes par-
« fums et que les abeilles ne viennent point savourer mon suc avant toi ;
« quand la pluie m'aura flétrie, quand le vent m'aura dépouillée,
« que je meure sans avoir été souillée par le contact de la main des
« hommes. »

Mais en vain je rappelais à sa mère désolée et à la veuve de son cœur tout ce qui pouvait leur être un gage du bonheur accordé à l'objet de leurs regrets, mes paroles se brisaient contre un désespoir que chaque jour venait accroître.

— Sans doute, interrompit le comte, le malheur avait réuni ces deux infortunées !

— Il aurait dû en être ainsi ; le contraire arriva. Pendant la vie de Léonce, elles avaient lutté d'amour, maintenant elles luttaient de douleur et chacune semblait regarder les regrets comme un privilége qui lui appartenait exclusivement ; enfin elles se devinrent tellement insupportables l'une à l'autre que, toutes deux séparément, me confièrent la résolution de se retirer dans un couvent situé tout près d'ici. Madame de Grandville, ayant été la première à exécuter ce plan de retraite, Mathilde renonça au sien et resta dans le château qui désormais ne fut plus habité que par cette grande douleur ; c'est à dessein que j'emploie cette expression ; car, en effet, Mathilde n'était plus qu'une incarnation de la douleur ; Dieu lui refusait le soulagement des larmes : l'œil sec, le regard fixe, on eût dit souvent à la voir qu'elle était frappée d'insensibilité ; elle ne parlait point et chacun respectait son silence ; elle errait des jours entiers comme une ombre qu'une sorte de crainte superstitieuse faisait éviter ; d'autres détails de son existence me désolaient comme prêtre en m'affligeant comme ami : elle ne paraissait plus à l'église du village, et je savais qu'elle avait fait fermer la porte de la chapelle où s'était célébré son mariage. Enfin Mathilde que j'avais vue si souvent, recourant au sacerdoce dont je suis revêtu et conduite à mes pieds par un sentiment de foi, réclamer le pardon des fautes qu'elle n'avait pas commises, Mathilde ne venait point aujourd'hui demander grâce pour les murmures de son cœur révolté.

Un jour je voulus, faisant appel à ses sentiments religieux, lui parler de Dieu et lui reprocher de l'oublier. « L'oublier ! s'écria-t-elle

avec énergie, non, je le hais, c'est lui qui… — N'achevez pas, ma fille, n'achevez pas vos blasphèmes, » m'écriai-je épouvanté; et je la quittai, comprenant qu'en ce moment tout effort pour réveiller sa piété serait impuissant; cependant je ne tardai pas à être pris d'une inquiétude sérieuse : je craignis que sa raison ne s'égarât; seule au fond de ses appartements qu'elle tenait soigneusement fermés, elle ne sortit bientôt plus que la nuit. Souvent elle allait dans le bosquet, témoin de ses doux entretiens avec Léonce, et alors, tantôt elle entonnait quelques chants plaintifs et lents, tantôt elle faisait jaillir sa voix en éclats déchirants; on eût dit des sanglots modulés. Puis s'arrêtant comme si elle eût attendu que quelqu'un lui répondît, elle reprenait ensuite son chant douloureux, douloureux à faire pleurer ceux qui se glissaient furtivement près de là pour l'entendre. Souvent aussi la nuit elle sortait sans bruit du château pour venir sur la tombe de Léonce qu'on avait élevée dans ce cimetière dont vous voyez ici les saintes et lugubres enseignes; sa robe blanche, longue et flottante, la pâleur qui couvrait déjà ses joues amaigries, lui donnaient l'air d'une apparition qui glaçait d'effroi le passant attardé.

Un soir, par un beau clair de lune, nous étions alors à la fin de l'automne, je traversais mon petit jardin qui, vous le voyez, n'est séparé du cimetière que par une haie; je la vis debout sur la tombe de son mari, la tête baissée et le regard fixé sur cette tombe comme si elle s'attendait à la voir s'entr'ouvrir; puis d'une voix profonde elle prononça ces mots : « Tu es lent à tenir ta parole; quand tu m'as quittée, ne m'as-tu pas « promis de revenir? Est-ce donc qu'au ciel on manque à sa promesse? « Ah! sans doute il n'y a point de ciel!..... Ami!..... réponds-moi « donc. » Puis l'infortunée tomba étendue la face contre terre, y colla son oreille, murmurant des paroles étranges, d'étranges invocations, et se relevant lentement elle s'éloigna. Saisi d'une douloureuse surprise, je me rappelai alors les derniers moments de Léonce, les prières que sa malheureuse femme lui avait adressées, le serrement de main qui seul lui avait répondu et que, sans doute, elle avait pris pour une promesse. Je compris tout ce qui pouvait résulter de fatal d'une semblable attente. Pouvait-on impunément chercher à troubler les lois par lesquelles Dieu, dans sa sagesse, a voulu gouverner les mondes? Et la folie de prétendre intervertir cet ordre combiné par sa providentielle bonté ne pouvait-elle pas produire toutes les autres folies? Pauvre enfant! je me promis de veiller plus attentivement que jamais sur elle! et je redoublai de prières.

Bien que Mathilde me reçût froidement lorsque j'allais au château, et que le silence s'établît souvent entre nous pendant des heures entières, je ne cessai point mes visites; j'étais d'ailleurs au courant de tout ce qui la regardait, grâce à une ancienne femme de confiance qui, après l'avoir vue naître, ne l'avait jamais quittée. Quelque temps après j'appris par elle que Mathilde entretenait avec Paris une correspondance active et régulière. Je m'en étonnai, car je ne connaissais à ma jeune élève aucune relation dans cette ville dont le souvenir avait toujours semblé lui être pénible; mais je ne cherchai point à pénétrer son secret.

Un soir, nous étions assis tous deux silencieusement au coin du foyer, Mathilde paraissait en proie à une inquiétude secrète qui la tirait de son abattement ordinaire; elle se levait à chaque instant, allait vers la fenêtre,

écoutait les moindres bruits du dehors. Je compris que ma présence la gênait, et j'allais sortir lorsque le bruit d'une voiture, entrant dans la cour du château, se fit entendre; les portes s'ouvrent, se ferment, les pas des domestiques allant et venant résonnent dans les corridors; Mathilde, visiblement troublée, se lève pour sortir du salon, mais au même instant la porte s'ouvre, un étranger se présente; je veux me retirer; en passant près de lui, je le regarde, ses traits ne me sont pas inconnus Je recueille mes souvenirs et je n'étais pas au pied de l'escalier qu'ils m'avaient amené à reconnaître dans l'étranger M. M***, fameux magnétiseur, dont j'avais suivi quelques séances lors de mon séjour à Paris. Sa présence au château m'est expliquée. Sans doute Mathilde a espéré trouver dans les pratiques mystérieuses du magnétisme les secrets d'un autre monde; sans doute elle attend de ses merveilles la satisfaction du désir que Dieu a refusé d'exaucer; en un mot elle espère contraindre sa toute puissance à lui rendre un instant celui qu'elle pleure. Ces idées me causent un indicible effroi; je n'hésite point à revenir sur mes pas; j'appelle l'ancienne gouvernante de Mathilde, et je tâche de lui faire comprendre ce qui va se passer, en m'efforçant de le mettre à la portée de son intelligence. Interrogée par moi, elle me dit que sa jeune maîtresse a fait préparer la bibliothèque située dans une des tourelles du château, et je comprends que cette pièce, la plus solitaire de toutes, a été choisie pour être le lieu des mystérieuses expériences; je m'y rends aussitôt, et placé derrière un paravent qui s'y trouve, je juge qu'à travers ses fissures je pourrai tout voir sans être vu. Je ne pense pas, monsieur le comte, que cet acte qui n'était point celui d'une indiscrète et inutile curiosité, puisse mériter le blâme; n'avais-je pas à remplir auprès de cette jeune femme une mission toute paternelle qui m'imposait le devoir de veiller sur elle. L'essai que je prévoyais était dans mes idées non seulement une témérité sacrilége dont elle ne comprenait pas la portée, mais encore, au point de vue humain, un danger que, jeune et inexpérimentée, elle ne pouvait comprendre.

J'attendis longtemps dans l'angle obscur où je m'étais blotti; mais lorsque dix heures sonnèrent au grand horloge du château, la porte s'ouvrit et Mathilde entra, tenant une petite lampe dont la faible lumière jetait d'incertaines et vacillantes lueurs. M. M*** la suivait. Il prit la lampe des mains de Mathilde, la posa sur la cheminée, derrière un grand fauteuil, dans lequel il fit asseoir Mathilde, et ils commencèrent à voix basse un entretien qui me confirma dans toutes mes craintes.

« Sous quelle forme le verrai-je? disait Mathilde.

— Je ne peux vous le dire, répondait son interlocuteur; peut-être sous celle où vous l'avez toujours vu, peut-être sous celle d'un ange.

— Je suis prête, monsieur, dit la jeune femme; commencez. »

Puis, docile aux injonctions qui lui furent faites, elle rejeta sa tête en arrière, l'appuyant sur le dos du fauteuil, et son attitude abandonnée annonça qu'elle se livrait complétement au pouvoir qui allait être exercé sur elle. Ce fut quelque chose d'étrange, de voir cet homme aux formes athlétiques, au front large et hardi, à la chevelure noire et épaisse, aux yeux ardents, debout en face de cette frêle créature, lui imposant ses mains sur la tête, la dardant de son regard, la fascinant de telle sorte

que ses yeux, baissés au bout de quelques minutes, se fermèrent ensuite... Bientôt après elle dormit... Et moi, à genoux pour mieux voir, l'œil tendu, j'éprouvais un cruel et indicible malaise. Quelles puissances étaient évoquées autour de l'enfant de mon adoption? Et s'il est vrai que l'homme peut exercer un empire sur le monde invisible des esprits, à quels esprits cet homme livrait-il l'âme et le corps de ma jeune élève? En face de tels mystères, je ne pouvais que douter, craindre et prier. M'adressant à Dieu, je le conjurai, dans tout l'élan d'une énergique ferveur, de protéger Mathilde; j'appelai sur cette chère tête toutes les bénédictions du ciel, et autour d'elle la garde des bons anges. Je ne tardai pas à m'apercevoir que l'évocateur était inquiet et agité; son haleine devenait de plus en plus courte, son front ruisselait de sueur; il paraissait épuisé.

« Voyez-vous quelque chose? disait-il à l'endormie.

— Non; mais je suis bien, ne me réveillez point. »

Et de nouveau il promenait ses larges mains, étendues depuis le front jusqu'aux pieds de la dormeuse; et moi je continuais de prier... Enfin, à bout de forces, il parut chercher à réveiller Mathilde; mais le sommeil se montrant rebelle à ses efforts, se prolongeait opiniâtrément. La jeune femme ouvrit cependant les yeux; elle soupira, et son premier mot fut :

« Hélas!

— Demain! » reprit celui à qui s'adressait ce reproche en forme de plainte.

Le lendemain, cette scène se renouvela dans tous ses détails; j'en fus témoin, et j'y pris part comme la veille. D'un côté mêmes tentatives, de l'autre mêmes prières; l'on eût dit que deux puissances luttaient en face l'une de l'autre. Je vis tout d'un coup le magnétiseur étonné promener ses regards autour de la chambre, comme pour chercher à découvrir la cause de son impuissance. Je craignis un instant d'être découvert; mais il n'en fut rien; seulement il s'approcha d'une image suspendue au mur et la retourna, comme s'il l'eût accusée de paralyser ses forces... Inutile précaution : il fut forcé de se reconnaître vaincu. En se retirant, il prononça le mot *demain;* mais le lendemain il disparut du château.

La tristesse de Mathilde ne fit que s'accroître après cet incident. Accoutumée à vivre de sentiments religieux et de saintes croyances, la pauvre enfant se mourait dans la desséchante amertume que lui avaient créée le doute et la révolte. Cette âme tendre, que peut-être l'ivresse de la joie n'aurait pu vaincre, succombait à la tentation du désespoir; c'était la base de l'empire que l'esprit du mal cherchait à fonder en elle. Cependant un jour, je crus apercevoir qu'un changement s'était opéré sur son visage. Ses traits n'étaient plus aussi fortement contractés, et ils me semblaient avoir perdu cette expression d'ironique amertume qui leur était devenue habituelle. Savez-vous, monsieur, ce qui avait apporté cet heureux changement dans l'état de cette désolée femme? Ah! vous n'avez jamais pâti d'une extrême souffrance, comme vous n'avez peut-être jamais joui d'une extrême félicité. Vous ignorez donc combien ces deux situations de l'âme y développent l'élément superstitieux. On s'y croit toujours entouré de présages. Heureux, tout effraye; malheureux, l'on

saisit avec avidité tout ce qui peut consoler. Mathilde avait eu un songe. Léonce lui était apparu sous la forme d'un ange, et tandis que d'une main il lui faisait signe de venir, de l'autre il lui montrait le ciel. Lorsqu'elle m'eut confié ce qu'elle regardait comme une révélation, je me gardai d'en atténuer l'heureux effet. Mais quoi ! lui dis-je, est-ce donc la première fois que Léonce vous apparaît ? Quoi ! vous n'êtes pas sans cesse comme pressée par sa présence ? Vous ne le reconnaissez donc pas lorsqu'un bon sentiment, une pieuse inspiration surgissent en votre âme ? Vous ne sentez donc pas son souffle passer sur vos lèvres quand vient y errer la prière ? Croyez-moi, lorsqu'une consolante pensée se fait jour jusqu'à vous et que vous la repoussez, c'est son inspiration même que vous repoussez. Pourquoi le contraignez-vous sans cesse à vous faire entendre sa voix par la voix du remords ? C'est lui qui vous dit tout ce que votre conduite a de coupable. N'en doutez point, en vous éloignant de Dieu, vous affligez l'âme de celui que vous aimez, vous l'affligez à lui gâter le ciel. »

A ces mots, Mathilde retrouva le don des larmes. Je la laissai d'abord se livrer à cette salutaire effusion de douleur ; puis je m'efforçai de ranimer en elle les sentiments de foi qui s'y étaient endormis. Ses pleurs redoublèrent, et avant de la quitter, j'eus la consolation de lui voir abjurer ses rancunes impies contre la Providence, et l'aveu qu'elle en fit scella son retour à Dieu. A dater de cette époque, son existence changea de face ; mais dans ce caractère exclusif et passionné, nulle impression ne se faisait sentir à demi. Maintenant elle ne quittait plus le pied des autels, et vainement je cherchais à modérer son zèle ; il l'emportait au delà de toutes les bornes ; enfin, je compris bientôt que sa vie était toujours sous l'empire d'une pensée fixe et obstinée : revoir celui qu'elle aimait, contraindre son âme à reprendre une forme visible, c'était la folie de son cœur, et rien ne pouvait l'en détourner ; prières, pratiques, aumônes, tout cela n'était, pour ainsi dire, que les conditions d'un traité qu'elle prétendait imposer à Dieu, une nouvelle manière de le violenter. En vain je m'efforçais de la courber sous l'empire de la résignation, en vain je cherchais à lui faire comprendre les rapports de dépendance et de subordination dans lesquels la créature doit vivre à l'égard de son Créateur ; en vain je lui disais que l'amour, même légitime, a des excès coupables devant Dieu, je me retrouvais toujours face à face du désir obstiné de son cœur.

« L'amour que j'éprouve, me disait-elle, que Dieu lui-même a mis en moi, qui a grandi sous son regard, dont vous-même avez consacré les serments en son nom, cet amour, seul en mon âme, seul en ma vie, n'est-il pas comme un rayon du divin amour ? Fort comme lui, pourquoi, comme lui, ne serait-il pas puissant ?... »

Je souriais tristement, et je lui parlais du ciel, ce rendez-vous général des âmes.

« Oh ! ne me dites pas, s'écria-t-elle un jour, qu'alors nous irons, tous heureux, nous perdre dans le sein de Dieu ! Assurez-moi, du moins que nous nous y perdrons sans nous y confondre. Quoi ! ne sera-t-il pas donné à ceux qui s'aimèrent ici-bas de se reconnaître au ciel ! Moi, je veux le retrouver, *lui ;* je veux l'aimer, *lui,* tel que je l'ai aimé sur cette terre !

— Ma fille, soyez-en sûre, les individualités se maintiendront au milieu d'une adorable unité ; la famille n'est-elle pas, d'ailleurs, d'institution divine ? Dieu n'en a-t-il pas constaté l'existence, consacré le principe au commencement des siècles, lorsqu'il dit, par la bouche de l'apôtre saint Jean : *Et il y en aura douze mille de la tribu de Juda, douze mille de la tribu de Rubens.* Après cela, chère fille, comment ne pas croire aux phalanges formées par la famille ? Bien plus, je crois même à celles formées par l'amour. Oui, ceux qui, s'élevant au-dessus de certaines grossières tendances, auront su s'aimer ici-bas d'une pure et noble tendresse, continueront au ciel dans la jouissance ce qu'ils auront commencé sur la terre dans le sacrifice.

« Vous me faites du bien, me disait quelquefois Mathilde, lorsque je la quittais ; mais le lendemain, en revenant, je la trouvais immuable en son vœu passionné. N'ignorant point que, moins on accorde aux exigences du corps, plus l'âme, libre et dégagée, devient propre aux communications célestes, elle s'imposait des austérités qui affaiblissaient de jour en jour sa santé, déjà fort altérée, et passant la nuit en prières elle n'accordait au sommeil que le temps qu'il prenait, pour ainsi dire, malgré elle.

« Tout le monde au village l'appelait *la Sainte ;* mais moi je lui disais souvent que la sainteté ne peut être où la résignation n'est pas. Enfin, monsieur, il y a environ un mois, une violente épidémie se déclara dans le pays. Mathilde ne fut pas seulement alors la châtelaine généreuse qui distribue des largesses, elle devint tout à la fois, le médecin et la sœur de bon secours ; je lui disais quelquefois en souriant qu'elle finirait par rendre mon ministère même inutile ; le soir, je la laissais au chevet des malades, et je l'y retrouvais le matin. Mais lorsque approchait leur dernière heure, je la voyais redoubler de soins et même de tendresse : elle se faisait le courtisan de la mort... Souvent je l'entendais murmurer à l'oreille des mourants de pieux messages pour l'autre monde ; souvent aussi elle baissait la voix pour m'en dérober le secret... Cette jeune et faible femme, se multipliant où sa présence pouvait être nécessaire, déployait partout un courage qu'aucun danger n'effrayait ; on eût dit un guerrier cherchant la mort sur le champ de bataille...

« Enfin, lorsque l'épidémie commençait déjà à s'affaiblir, Mathilde en fut atteinte... Nous parvînmes, toutefois, à dompter la violence de la maladie et à en conjurer les effets subits, mais depuis ce moment elle n'a fait que languir. Une toux sèche et opiniâtre, une fièvre lente, une faiblesse qui va toujours croissant, tels sont les symptômes du mal qui va nous l'enlever. Chaque jour on la transporte dans ce bosquet, rempli pour elle de si doux et si chers souvenirs ; mais chaque jour je crois qu'elle trouvera sa tombe dans ce berceau de fleurs ; aujourd'hui, demain peut-être, Mathilde aura cessé de vivre ; le calme s'est fait en elle en même temps qu'y est entré la certitude d'une fin prochaine ; hier, en lui administrant les derniers secours de la religion, j'admirais la sérénité empreinte sur sa figure ; c'était en vérité la sérénité des cieux. »

Le soleil se levait à l'horizon lorsque le curé sortit de chez lui pour se rendre au château de Grandville ; il était arrivé devant la petite porte

dont nous avons déjà parlé, lorsqu'il entendit marcher à pas précipités derrière lui ; il se retourne.

« Comment, c'est vous, monsieur le comte ! dit-il étonné, je vous croyais déjà bien loin !

— Je ne partirai point sans que vous m'ayez accordé la faveur que je viens vous demander; c'est la seconde fois que vous aurez été envers moi, bon et miséricordieux.

— Que désirez-vous du pauvre curé de campagne ?

— Cette fois-ci, ce n'est plus la curiosité qui inspire ma prière ; mais un intérêt puissant, celui peut-être de mon avenir ; je vous en conjure, faites qu'il me soit donné de contempler l'ange avant qu'il retourne au ciel ! »

Le prêtre parut réfléchir un instant, puis il lui dit, avec l'air d'un homme qui vient de prendre une décision bien arrêtée :

« Entrez, monsieur le comte ! »

Le comte franchit le seuil de la porte, ainsi qu'il eût franchi l'enceinte d'un lieu sacré; puis il marcha légèrement comme s'il eût craint de réveiller les morts ou de troubler le reste de cette vie qui s'éteignait. Arrivé près d'un groupe d'arbres, le prêtre lui fit signe de s'arrêter; attendez-moi là, je reviendrai bientôt vous chercher. Le comte se trouvait alors sur le bord de l'étang, au pied de la croix de marbre noir, qu'il avait aperçue de loin ; il lui sembla que l'événement, dont on venait de lui faire le récit, était arrivé la veille, tant la trace en était vivante au dedans de son cœur. Il frissonna comme si ces lieux lui avaient rappelé la perte récente d'un ami bien cher. Son regard ému se promenait à l'entour, et sa pensée repeuplait cette solitude des êtres qui l'avaient habitée ; il les connaissait maintenant.

Au bout de quelques minutes, le vieillard revint vers lui, le prit par le bras et le conduisit en silence au milieu d'un fouillis d'arbustes, près d'un bosquet qu'il reconnut pour être le bosquet de Léonce ; son cœur battit avec violence. « Maintenant, écartez les branches, regardez et retenez votre haleine, dit le prêtre, et s'éloignant, il entra dans le bosquet par un petit détour; le comte, d'une main tremblante entr'ouvre le feuillage ; son regard reste suspendu au spectacle qui s'offre à ses yeux : une jeune femme, assise sur un lit de repos, revêtue d'une longue tunique blanche, moins blanche peut-être que son visage, tient ses pâles mains croisées sur sa poitrine. Ses traits amaigris conservent une admirable régularité ; on dirait une statue placée sur un tombeau. Tout ce qui lui reste de vie semble s'être réfugié dans ses grands yeux noirs, où scintille encore le feu de son âme ; ses longs cheveux noirs flottent autour d'elle comme un voile de deuil. Derrière elle s'élèvent en palissade des guirlandes de chèvrefeuille et de jasmin qui, retombant sur son front, y forment une couronne; des masses de roses grimpantes, entrelacées autour du chèvrefeuille, encadrent sa figure. Ainsi tout ce que la nature a de fraîcheur et de vie se groupait autour de ce front déjà marqué du sceau de la mort. La jeune femme parla ; sa voix était faible et vibrait doucement comme le son d'un instrument qu'on a cessé de toucher et qui résonne encore. Elle remercia le pasteur des soins qu'il lui avait prodigués depuis son berceau jusqu'à sa tombe ; elle lui nomma ceux qu'elle recommandait à sa charité, et lui dit les dispositions qu'elle

avait prises pour assurer leur sort; sa voix s'affaiblissait de plus en plus.

« Mon père, dit-elle après un moment de silence, vous savez si j'ai « désiré l'heure qui s'approche... que de fois ne m'avez-vous pas inter- « dit d'en devancer l'heure, au moins par mes vœux; eh bien, le croi- « riez-vous, maintenant que j'y touche, je ressens je ne sais quelle « tristesse à dire adieu au soleil de ce monde, à ce ciel bleu, aux par- « fums de ces fleurs... Je voudrais emporter la nature avec moi. »

En ce moment une fauvette, posée sur un arbre qui couronnait le bosquet, éclata en notes joyeuses et coquettes. Mathilde lui répondit par un sourire baigné d'une larme. Au bout d'un instant elle reprit :

« Et cependant, mon père, croyez-le bien, si Dieu m'offrait de pro- « longer ma vie, je refuserais des années comme je refuserais une « heure. »

Puis, se parlant à elle-même, elle reprit :

« Combien aujourd'hui le ciel doit lui paraître beau! combien il se « plaît aux merveilles que bientôt nous admirerons ensemble! encore « un instant de souffrance et puis l'éternité du bonheur. »

Elle cessa de parler, mais le mouvement de ses lèvres indiquait qu'elle parlait. Cependant le prêtre pleurait et gardait le silence.

« Pourquoi ces larmes? lui dit-elle? N'avez-vous pas toujours partagé mes joies? Maintenant que mes adieux sont faits à la terre, je ne songe plus qu'au bonheur du ciel... Mais peut-être craignez-vous le jugement que Dieu va bientôt porter sur ma vie. Mon père, écoutez-moi... il semble qu'en approchant des demeures éternelles leurs lumières nous éclairent déjà; elles m'ont fait voir tout ce qu'avaient eu de coupable la rébellion de mon cœur, et l'opiniâtreté de mon désir. Oui, je vous le jure, si à cette heure (ce qu'à Dieu ne plaise) j'étais condamnée à la vie et qu'il fût en mon pouvoir de faire apparaître l'ombre chérie, je dirais à Dieu : *Que votre volonté soit faite et non la mienne.*

En ce moment Mathilde lève les yeux vers le ciel; une joie divine brille sur son visage; elle étend les bras, fait un effort pour se lever en s'écriant : *C'est toi!* puis elle retombe sur son lit; Mathilde avait cessé de vivre.

Quelques semaines après l'événement que nous venons de raconter, une longue file de voitures s'arrêtait devant un des plus beaux hôtels du faubourg Saint-Germain. On voyait des femmes élégamment parées descendre de carrosse, un immense bouquet à la main. L'escalier, recouvert d'un riche tapis, bordé de vases de fleurs, de caisses d'orangers, conduisait à un grand vestibule auquel faisaient suite deux autres antichambres aboutissant à un salon resplendissant de lumières. Là les danses les plus animées se succèdent les unes aux autres; en dedans de la porte du salon une femme debout, reçoit ceux dont les noms transmis de laquais en laquais parviennent jusqu'à elle.

Comme elle sait habilement nuancer la bonne grâce de son accueil depuis le signe protecteur de sa belle tête jusqu'à la profonde révérence qui lui donne l'occasion de développer toutes les souplesses de sa superbe taille! Sa toilette annonce le bon goût d'une femme de distinction et contribue par son élégante simplicité à rehausser l'éclat de sa beauté. Aussi ce soir-là, il n'est pas un homme qui n'éprouve un sentiment d'admiration en contemplant cette triomphante femme, pas une femme

qui ne se sente au cœur un mouvement d'envie. C'est que vraiment lady Arabelle Melfort n'a jamais paru aussi belle... Cependant, depuis quelques instants, elle semble, distraite, écouter une conversation qui part d'un groupe animé; mais le bruit de l'orchestre ne lui permettant pas de saisir des mots sans suite, elle se décide à s'en rapprocher. En ce moment une jeune fille, placée au milieu du groupe s'écrie :

« Pourquoi n'a-t-il pas attendu jusqu'au printemps? Que ferons-nous sans lui cet hiver? Voyez déjà comme la redowa le pleure...

— Et la mazurka! s'écrie une autre voix de jeune fille, il y était incomparable.

— Mais de qui faites-vous donc ainsi l'oraison funèbre? dit enfin lady Arabelle, en jouant avec son éventail.

— Quoi! vous ne savez pas ce que sait déjà tout Paris? répond une femme dont la laideur ne le cédait qu'à la malice exprimée par ses petits yeux gris. Quoi vous ne savez pas, ajoute-t-elle en regardant fixement lady Arabelle, que le comte de Vitré est à la Grande-Chartreuse?

— Que trouvez-vous donc d'étonnant à ce qu'il ait dirigé ses pas de ce côté en quittant les eaux de Bagnères?

— Mais vous ne comprenez pas, reprit obstinément la même femme; le comte est à la Grande-Chartreuse pour n'en jamais sortir... demandez plutôt à Edouard, qui vient de nous raconter cette étonnante nouvelle.

— Fort étonnante, en effet, » répond lady Arabelle en inclinant la tête sur son bouquet, comme pour le respirer; puis se retournant du côté des danseurs, après avoir fait un léger signe à celui qu'on avait appelé Édouard, elle l'attire dans l'embrasure d'une fenêtre « : Ce que vous venez de dire est-il vrai?

— Parfaitement vrai!

— Mais le comte a-t-il perdu la raison?

— Il dit, au contraire, qu'il l'a retrouvée.

— Pauvre Alfred!

— Ne le plaignez pas, milady; il ne s'est jamais trouvé plus heureux! »

A. Y***.

REVUE POLITIQUE.

***, le 8 septembre 1851.

Sans doute ce spectacle est fort triste : on ne voit pas sans une amère douleur un pays chargé d'une aussi grande histoire et d'une telle responsabilité aux yeux des autres nations réaliser d'une manière tellement frappante la prophétie de M. de Bonald, quand celui-ci disait qu'après tout on ne réussirait qu'à produire trois France au lieu d'une. Mais on s'instruit à une telle école, et chaque jour amène un éclaircissement pour ceux qui cherchent courageusement la vérité au milieu des ténèbres de notre époque.

Le 26 août ramenait l'anniversaire de la mort du roi Louis-Philippe, et les principaux serviteurs du dernier règne s'étaient donné rendez-vous en Angleterre pour ranimer pendant quelques instants un deuil dont l'impression n'a pas été de longue durée. Quand Louis-Philippe mourut, l'exil lui avait rendu la plupart des sentiments d'un prince et d'un Bourbon ; à cette aurore de l'autre vie où la vérité commence à se montrer, le devoir de son existence lui était plus clairement apparu. Les dernières humiliations de la chute et de la fuite, loin d'abattre son âme dont la trempe était forte, malgré les vices de l'éducation, lui avaient rendu du ressort et de la sérénité. Dans ce château délabré où la chiche hospitalité d'un gendre encore sur le trône abrite les naufragés des Tuileries, au milieu d'un peuple dont les froids hommages laissaient voir la joie de contempler une victime de plus des vengeances de la politique anglaise, il avait réfléchi sur cette entreprise de royauté révolutionnaire couronnée par une aussi terrible catastrophe, et bien que le cœur d'un tel homme fût trop froid pour s'éclairer complétement, il en avait assez vu de la rémunération des œuvres, telle que la Providence de Dieu la dispose, pour comprendre son propre égarement, et pour dicter à ses enfants l'obligation de le réparer.

L'intelligence de cette leçon, acceptée non sans une certaine grandeur d'âme, semblait partagée par une moitié de son entourage, et quant aux hommes qui seuls auraient été capables de sauver la cause de la monarchie conditionnelle, si elle avait pu l'être, il ne s'en trouvait pas un seul qui ne fût entré plus profondément encore dans la pensée testamentaire du vieux roi. Dès qu'il était question de

rendre un hommage religieux à sa mémoire, on devait s'attendre à voir ces dignes serviteurs accourir au funèbre rendez-vous ; mais à côté d'eux on y voyait apparaître quelques-uns des hommes dont l'aveuglement et l'égoïsme ont servi d'instrument principal, entre les mains de Dieu, pour amener la catastrophe de février; et, comme on le voit dans un récit du *Times*, empreint d'une autorité remarquable, les spectateurs de l'entrevue de la famille exilée avec ses anciens amis ne tardèrent pas à s'apercevoir, que, de même qu'aux plus mauvais jours de la monarchie de 1830, ses soutiens invariables étaient accueillis avec embarras, tandis qu'on réservait la bonne réception et la sympathie évidente pour les organisateurs de l'intrigue parlementaire, qui avait pris à tâche de démontrer par l'expérience l'incompatibilité du caractère français avec les institutions représentatives.

Il fallait s'expliquer, et l'occasion ne s'en présentait pas aisément; car du côté où la lumière manquait le plus, on avait le prétexte du deuil et d'une recrudescence de douleur pour écarter les entretiens particuliers. Ce fut donc à une audience publique, et en présence de nombreux témoins, que ceux dont le dévouement loyal tenait à éclairer la conduite des princes exilés furent contraints de provoquer en termes respectueux, mais fermes, une explication devenue nécessaire.

Nous comptons trop souvent peut-être sur l'information de nos lecteurs; on nous a reproché quelquefois de procéder par voie d'allusion, comme si rien de ce qui est important dans les journaux quotidiens n'échappait à l'attention des abonnés du *Correspondant;* mais cette fois la chose est trop grave, elle intéresse toute la France à un trop haut degré pour que nous ne reproduisions pas textuellement l'entrevue de Claremont telle qu'elle est rapportée par le *Times :*

« L'explication a eu lieu le mercredi 27. La reine avait à l'avance désigné ce jour pour la réception de plusieurs personnes qui désiraient lui rendre leurs respects. La famille royale était réunie dans un des salons du palais. La reine avait à ses côtés le duc de Nemours, la duchesse d'Orléans et la duchesse de Nemours; tout près se tenaient la comtesse Mollien, le général Dumas et le général de Chabannes. Ces deux derniers, faisant office de chambellan, annoncèrent et introduisirent les personnes que la reine avait promis de recevoir, et parmi lesquelles étaient M. Guizot et M. Dumon. La conversation fut générale et se prolongea quelque temps ; le moment de prendre congé allait arriver, quand M. Guizot, s'adressant au duc de Nemours, demanda si le prince avait quelques instructions à lui donner, pour ses amis ou pour lui-même, en vue des événements qui ne peuvent tarder à s'accomplir en France, et peut-être avant qu'il n'eût l'honneur de revoir la famille royale.

« Le duc de Nemours répondit qu'il n'avait aucune instruction à donner ; que sa famille avait adopté comme règle absolue de conduite une *complète abstention;* qu'ils étaient déterminés à attendre la volonté de la France et à se tenir à sa disposition. M. Guizot répliqua qu'il avait toujours regretté cette détermination d'abstention, et qu'il préférait une politique plus active. Néanmoins, puisque la

pensée de l'abstention avait prévalu, il présumait que cette abstention était absolue, et qu'il ne serait fait rien qui eût un autre caractère, rien qui fût de nature à changer la position actuelle ou à modifier la position d'autrui. Il ajouta qu'il trouvait difficile et même impossible de concilier avec le système de l'abstention la candidature, déjà publiquement annoncée, du prince de Joinville à la présidence de la République. Au nom de ses amis, et en son nom personnel, M. Guizot se croyait dans la nécessité de s'enquérir des intentions du prince, de celles du duc de Nemours, et en réalité de toute la famille royale. Il suppliait le duc de lui faire connaître ses intentions, et de lui donner ses instructions sur un point si grave.

« Il était impossible d'éluder une pareille question, faite directement, avec fermeté mais avec respect, dans une occasion si solennelle et en présence de tant de personnes. Le duc de Nemours répondit : « Que son frère n'avait point de résolution arrêtée au sujet de la présidence ; qu'on avait fait usage de son nom sans qu'il en eût été au préalable informé ; qu'on l'avait mis en avant comme candidat sans qu'il y eût autorisé personne ; qu'il n'avait pu s'y opposer ; qu'il n'était au pouvoir de personne d'empêcher de se servir d'un nom, et même d'en abuser ; que le prince de Joinville ne s'était pas cru obligé à désavouer ceux de ses amis qui avaient pensé à lui, et qu'il ne le ferait pas. »

Il est aisé de comprendre tout l'intérêt que cette conversation excitait chez les personnes présentes, d'autant plus que les opinions étaient partagées. Mais il est incontestable que la réponse du duc de Nemours ne satisfit personne ; ni les partisans de la candidature, qui se regardaient comme abandonnés par le prince de Joinville, ni les adversaires de cette candidature, qui croyaient qu'on les mettait dans une situation équivoque. De part et d'autre, on avait peine à comprendre que dans une question aussi grave qu'une candidature à la présidence de la République, le prince de Joinville et sa famille suivissent l'impulsion de leurs amis, au lieu de diriger ceux-ci par l'expression de leur volonté. On sentait qu'après tout il ne s'agissait pas de savoir qui avait conçu ce projet et qui devait le mettre à exécution, mais de connaître exactement les intentions du prince de Joinville, de la reine sa mère, du duc de Nemours, qui est le chef de la famille, et de la duchesse d'Orléans.

«Le duc de Nemours s'aperçut bien vite de l'effet produit par sa réponse, et comprit que la conversation ne pouvait en rester là. Il reprit la parole, et reconnut que la candidature de son frère, si elle devenait sérieuse, serait combattue par les légitimistes, par ceux des conservateurs qui sont favorables à la fusion, par les anciens conservateurs bien disposés pour l'Elysée, et par les anciens conservateurs qui sont partisans de l'état de choses actuel, non-seulement dans l'intérêt de la famille d'Orléans, mais pour pouvoir se défendre eux-mêmes contre l'invasion imminente du socialisme et de la démagogie. Il ajouta que cette candidature ne trouverait un appui sérieux que parmi les républicains et les Montagnards, chez qui domine la haine du président actuel ; qu'elle n'aurait par conséquent que peu

de chances, et qu'une défaite était plus probable que la victoire.

« On fit valoir que la question la plus grave n'était pas le succès ou l'échec du prince de Joinville, qu'il s'agissait surtout de savoir s'il était prudent ou non, pour ne pas prendre un autre mot, qu'un fils du roi Louis-Philippe se prêtât à une combinaison qui devait entraîner comme conséquence une alliance avec les adversaires acharnés de la politique de son père. De l'autre côté, les partisans de la candidature firent valoir que le prince de Joinville était le seul compétiteur possible de Louis-Napoléon; que, s'il ne se présentait pas, la réélection de Louis-Napoléon était inévitable, et on ajouta : « Si c'est la perpétuité de ses pouvoirs que le président actuel « poursuit, des explications complètes sont absolument nécessaires. »

« Le duc de Nemours sembla accepter en général toutes ces observations; il répliqua que pour lui il était partisan de la fusion, qu'il croyait que la restauration complète de la monarchie était la seule solution définitive qui fût possible et désirable, mais qu'il se croyait obligé de reconnaître que la fusion avait fait très-peu de progrès.

« Cela fut contesté énergiquement.—Allons donc, c'est une affaire finie, fut-il répliqué.

« Non, dit-on au duc, la fusion est visible partout; elle existe dans la presse et dans l'Assemblée. Dans l'Assemblée, où la presque totalité des légitimistes, se séparant des étourneaux et des pointus, s'est ralliée aux vieux conservateurs : ces deux grandes fractions de la majorité agissent de concert, et avec une cordialité sans exemple dans une Assemblée française. C'est à cette harmonie que nous devons la discussion et le vote sur la révision de la Constitution, et plus récemment la composition de la commission de permanence. Quand les gens prennent ainsi l'habitude d'agir de concert, on les amène bientôt à adopter les mêmes résolutions sur toutes les questions générales. »

« Ces observations parurent faire impression sur le duc de Nemours, à qui elles s'adressaient. Il manifesta néanmoins quelque embarras quand on ajouta que, sans aucun doute, la fusion aurait fait plus de progrès, si elle avait été secondée par l'attitude et le langage des princes d'Orléans, dont la neutralité avait reçu une interprétation fâcheuse, et qu'on représentait, sans doute contre leur désir, comme n'étant pas favorables à la fusion.

« Le duc de Nemours termina la conversation en établissant formellement les trois points suivants : le prince de Joinville n'a pas pris de résolution arrêtée; il ne sait pas s'il se présentera ou non comme candidat; il n'a autorisé personne à mettre son nom en avant; il n'a pas autorisé M. Roger (du Nord) à écrire la lettre qu'il a publiée dans un journal. Cette lettre a causé la plus grande surprise à Claremont, car ni le prince, ni aucun membre de sa famille, n'avait dit à M. Roger (du Nord) un mot qui l'autorisât à une pareille démarche. Néanmoins aucun d'eux ne désavouera M. Roger. On ne désavouera ni lui ni les partisans du prince; on ne le peut pas, on ne le doit pas. Ceux qui nieront que le prince de Joinville se soit réellement mis en avant, ceux qui affirmeront qu'il n'a autorisé personne

à se servir de son nom, ne seront pas non plus désavoués. En un mot, les adversaires et les partisans de la candidature seront regardés et traités de la même façon.

« Ces déclarations, qui laissent une complète liberté à ceux qui affirment et à ceux qui nient l'intention du prince de se porter à la présidence, à ceux qui approuvent et à ceux qui condamnent cette conduite, ne sont pas considérées comme satisfaisantes par les personnes à qui elles ont été faites par le duc de Nemours. Ces personnes en concluent qu'au fond la famille royale de Claremont incline vers la candidature du prince de Joinville, qu'elle en a adopté la pensée, mais timidement, faiblement et sans motifs sérieux, qu'elle désire la soutenir mais ne veut pas s'y engager. A Claremont, disent-elles, on souhaite cette candidature, mais on veut demeurer libre de la refuser et même de la désavouer selon les circonstances : on la regarde comme un moyen de faire la guerre au président actuel, d'affaiblir et peut-être de détruire ses chances de réélection; on croit utile qu'un des membres de la famille d'Orléans intervienne dans l'élection présidentielle, et ait part aux suffrages populaires. On regarde la candidature comme une sorte de retour aux affaires dans ce pays, d'où l'on a été violemment expulsé en Février; on se flatte que le succès du prince serait la restauration de la monarchie de Juillet, qu'un échec serait encore du moins un signe de vie, et que, s'il faut se retirer au dernier moment, ce sera après avoir eu l'avantage d'être mis en avant, et sans avoir risqué une défaite.

« On répond qu'avec toute cette diplomatie on oublie d'envisager l'ensemble des circonstances. On n'a pas réfléchi qu'il faudrait avoir recours à l'alliance et à l'appui de la Montagne; que les démagogues et les socialistes formeraient le gros de l'armée électorale du prince de Joinville, que le prince serait abandonné par le parti monarchique, par les conservateurs aussi bien que par les légitimistes, qu'il recevrait quelques suffrages de soi-disant orléanistes, mais de gens d'un caractère très-équivoque, soit que l'on considère leur conduite avant ou leur conduite depuis la révolution de Février; en sorte que la candidature du prince, ébauchée par une intrigue, ne peut se développer que par l'adoption qu'en ferait la Montagne. On n'a pas songé qu'une telle démarche serait un désaveu de toute la vie politique du roi Louis-Philippe, sinon une insulte à sa mémoire, et un affront pour tous ceux à qui sa mémoire est chère, et qui ont défendu sa politique; on n'a pas calculé que ces personnes regarderaient comme un devoir de combattre les prétentions révolutionnaires du fils, afin de demeurer fidèles aux principes du père. Cette séparation, cette opposition inévitable dans laquelle on rencontrera devant soi, à peu d'exceptions près, tous les hommes qui ont fidèlement servi le feu roi et son gouvernement, n'a pas été prévue. »

Que pourrions-nous ajouter à un pareil récit? N'est-ce pas le cas de répéter avec le psalmiste et avec Bossuet : *Et nunc intelligite: erudimini, qui judicatis terram!* Chose étrange! dans ce désaveu de Louis-Philippe mourant, nous retrouvons Louis-Philippe tout entier. Quand l'histoire impartiale et intelligente s'emparera de ce monarque, il y aura toujours quelque chose qui refroidira son approbation:

c'est le calcul constant du temporiseur. On pourra le laver du reproche d'avoir conspiré contre les aînés de sa race ; on ne l'absoudra pas d'avoir réservé et ménagé ses chances par une inaction artificieusement colorée de libéralisme. Le parti qu'il prit en 1830 répugnerait moins aux gens de cœur, s'ils avaient eu devant les yeux un franc duc de Lancastre ; mais cette sagesse qui se maintient à l'abri du reproche, tout en s'arrangeant pour qu'un scrupule de conscience ne fasse pas perdre une bonne occasion de régner, a quelque chose qui irrite la délicatesse de nos sentiments. On craint toujours pour le fond, quand une forme aussi correcte a servi les calculs de l'intérêt personnel. La ligne de conduite adoptée aujourd'hui par les princes d'Orléans est tout à fait du même genre. Ce qu'on appelle *se tenir aux ordres de la France*, c'est spéculer sur nos divisions même pour jouer, sans aucun péril personnel, le jeu des aventures. On ne veut se brouiller avec personne : les chefs de l'opinion légitimiste vont-ils offrir la paix et l'alliance, on les reçoit la larme à l'œil ; et pendant ce temps on est capable d'envoyer des instructions à *l'Ordre*, et l'on favorise la polémique à réticences du *Journal des Débats*. On prétend ne perdre aucune chance, parce qu'au fond on ne voit dans la politique que des chances à courir, un sceptre à ressaisir, une usurpation à réorganiser. Le sens moral manque : et au lieu de cette lumière spéciale que Dieu donne aux princes, lorsqu'ils lui demandent sincèrement la règle de leur devoir, on ne trouve que ces abaissements cauteleux où des visées vulgaires s'embarrassent dans leur propre convoitise.

Et en effet, cette combinaison n'a pas même le mérite d'une habileté de conduite. Les conseillers de M. le prince de Joinville n'ont rien inventé pour lui ; ils ne lui ont offert à entreprendre que le plagiat de Louis-Napoléon : il ne leur est pas même venu à l'esprit de considérer la différence totale qui existe dans la position des deux personnages. Certes, on ne nous trouvera pas suspects de tendresse pour la cause napoléonienne : si nous lui avons quelque reconnaissance de ce qu'elle a fait, et encore plus de ce qu'elle n'a pas fait, c'est surtout à proportion du peu que nous attendons d'elle dans le présent et dans l'avenir. Mais enfin, la manière d'agir de Louis-Napoléon a quelque chose de naturel, qui laisse à son caractère la dignité suffisante pour représenter la France. Quand il s'est montré après la chute de Louis-Philippe, dans laquelle, malgré ses conspirations précédentes, il n'était pour rien, ni lui ni ses partisans les plus dévoués, il a pu interpréter sans embarras dans un sens favorable à ses prétentions l'événement qui venait de renverser un trône. Aujourd'hui, sans doute, le serment qu'il a prêté à la Constitution l'engage plus que ses amis ne voudraient le faire croire : mais il ne lui est pas interdit de compter sur la volonté nationale pour le dégager de ce serment, et, par un bonheur qui lui est personnel, jusqu'ici tout ce qui a servi son ambition a tourné au profit du repos de la France : situation anormale, inquiétante, sans doute, mais que l'ignorance et les passions travaillent à justifier, sans que le favori de la fortune soit réduit à compromettre sensiblement son caractère.

M. le prince de Joinville, tout au contraire, ne peut s'offrir comme

candidat à la présidence de la République, sans un abaissement profond et irrémédiable, et il n'a pas même le mérite de nous rendre un service quelconque : car il n'arriverait que pour accroître nos divisions, sans avoir la moindre chance de rallier à lui la majorité de la France. Devant lui se présente un dilemme terrible et inévitable : ou c'est un républicain qui réclame nos suffrages, et alors il condamne son propre père pour rentrer dans la pire partie des traditions de sa branche, celle où le malheureux Egalité se laissait dériver jusqu'au meurtre juridique de son roi; ou, maladroit copiste de Louis-Napoléon, il n'affecte la popularité que pour faire passer en contrebande les insignes de la maison de Bourbon; et, dans ce cas, il ne peut espérer de relever son caractère de prince, après l'avoir dégradé par une telle comédie.

Un tel plan, quelle qu'en soit l'arrière-pensée, témoigne de si peu de prévoyance et de bon sens, que nous nous étonnons nous-même de la chaleur qui nous excite à la repousser. Certes, ce n'est pas en raison de ses chances de succès que nous lui disons anathème : car entre les légitimistes qu'on blesse gratuitement, après avoir reçu d'eux des avances sincères et unanimes, entre les républicains qui ont du moins ce mérite qu'un prince affublé d'oripeaux démocratiques ne leur inspire que le mépris, entre la plupart des anciens orléanistes qui, depuis que Louis-Napoléon leur a paru suffisant pour museler la bête socialiste, ne pensent pas plus à Louis-Philippe et à ses fils que s'ils n'avaient jamais existé, le petit groupe des partisans du prince de Joinville est hors d'état de faire une figure plus avantageuse que les quelques essoufflés du tiers-parti qui, dans le parlement, louvoyent entre la Montagne et la majorité parlementaire : mais il y a deux raisons pour que nous ne parlions pas de sang-froid de cette ambition abortive.

La première, c'est de voir ce qu'il y a de profond dans la chute des hommes à qui Dieu, dans sa pitié, a sonné la trompette avant-courrière du dernier jugement, et qui, après avoir eu devant les yeux l'image hideuse de la France telle que leurs fautes et le levain aigri de leurs cœurs l'avaient faite, se sont secoué les oreilles comme après un cauchemar, et ont commencé à traiter d'oscillations désagréables les *accidents* de Février et de Juin : semblables aux habitants des villes du Vésuve qui, ayant vu une première fois la cendre et la lave s'abattre sur leurs demeures, recommençaient à rebâtir et à s'installer de nouveau sur le même sol et sous la même menace, quand l'irruption est revenue engloutir pour toujours leur vaine espérance de rétablissement. Que ces vers nés de la corruption parlementaire fatalement inoculée à notre pays, ayant cherché sur le terrain des débats intérieurs à rajuster leurs tronçons coupés par la faux révolutionnaire, c'était à quoi il fallait nous attendre : car la vanité de l'homme est incorrigible. Mais penser qu'entre toutes les paroles qui se sont dirigées vers l'exil, les seules qui semblent avoir trouvé des oreilles ouvertes et des espérances conquises à l'avance, sont les plus discréditées par le jugement des hommes d'expérience, les plus reniées par le vrai patriotisme, les plus étranges et les plus endurcies pour une époque de *mea culpa* comme la nôtre,

il y a de quoi déconcerter à tout jamais un optimisme encore moins facile à troubler que le nôtre.

Notre seconde réflexion porte sur ces malédictions héréditaires qui semblent la conséquence d'une première accumulation d'erreurs et de scandales. Le dogme de la légitimité n'admet point de distinctions, comme celle qui vient irrésistiblement se placer sous notre plume : c'est du *donatisme* en politique, et il n'est pas plus de mise qu'en religion. La France où la légitimité est avant tout un dogme historique, a vu succéder à la génération directe des rois qui l'avaient pétrie de leurs mains, une branche collatérale qui, dès ses premiers pas, montra que la sève primitive s'était altérée dans son sein. Les rois Valois ne rappelaient qu'imparfaitement les grands traits de Louis-le-Gros, de Philippe-Auguste et de saint Louis, et pourtant, malgré de terribles épreuves, la France fit bien, avec Jeanne d'Arc, de reconnaître dans Charles VII *le plus gentil roi qui fût au monde ;* elle fit bien, plus tard, de résister à la tentation qui la portait à préférer le sang de Lorraine à celui des Capétiens dégénérés en apparence. Mais de quelle patience, de quelle foi faut-il nous armer aujourd'hui ? et en sommes-nous capables ?

La Providence semblait avoir voulu épargner aux princes d'Orléans toute humiliation et toute incertitude : Louis-Philippe, traité par elle avec une indulgence évidente, après les coups terribles qui l'avaient frappé, apercevait un sage calcul à faire en même temps que lui apparaissait le devoir de son nom et de sa race. La stérilité qui pèse sur l'union de M. le comte de Chambord plaçant M. le comte de Paris immédiatement sur les marches du trône, il semblait que la fortune tendît la main aux rejetons de la monarchie intérimaire, et leur offrît une porte honorable de tout point pour arriver à la satisfaction de leurs désirs les plus ambitieux. Mais pour atteindre ainsi le but, il fallait renoncer à la Révolution, et la Révolution les réclame. La Révolution n'a pas assez dévoré de princes : il en est encore, après tant de leçons, devant lesquels elle peut promener son mirage, et attiser l'espérance de s'emparer de sa riche fourrure :

Di quella fera la gajetta pelle,

comme dit le poëte qui me revient sans cesse en mémoire dans ce temps renouvelé de Guelfes et de Gibelins. Ceux-ci semblent se souvenir que, recueillant le bénéfice d'une émeute, ils ont couché dans le lit encore chaud du chef de leur famille et de leur bienfaiteur, et qu'après qu'il fut mort dans l'exil, le pardon sur les lèvres, la Révolution leur a défendu d'en porter le deuil ; et comme si cet engagement les eût diminués de leur titre de prince, quand le nouveau chef de leur maison, enfant sans responsabilité lors des événements qui divisèrent la famille, tend une main loyale à un autre enfant également étranger à nos discordes, il ne rencontre d'abord que les préjugés d'une étrangère, et après cela que la blouse d'un carbonaro. Ah ! que ces lumières font de mal ! Mais, après tout, nous sommes trop heureux que Dieu éclaire les précipices dont nous sommes environnés.

La France, ainsi chaque jour désabusée, ne s'en raffermit pas moins dans sa marche. L'immense majorité, nous allions dire l'unanimité des conseils généraux, demande la *révision totale* de la Constitution. Un vœu positivement monarchique est même sorti du conseil de la Loire-Inférieure. On comprend qu'il n'y a qu'une chose à faire, dans l'incertitude absolue des desseins de Dieu, suivre la ligne du devoir.

Sans la gravité de l'incident qui vient de surgir, nous aurions parlé aujourd'hui des nouvelles *Lettres* de M. l'évêque d'Orléans *sur l'éducation particulière*[1]. A quinze jours donc ! Si Dieu et la politique le permettent, nous discuterons quelques unes des questions que soulève cet écrit, où l'on retrouve toute l'éloquence et toutes les convictions du vénérable auteur.

Ce n'est pas la seule lance que nous ayons à rompre : il nous faudra combattre l'exagération évidente, et surtout le défaut d'étude des points fondamentaux de la question, qu'on remarque dans un écrit de M. l'abbé Gaume, publié sous ce titre : *le Ver rongeur des sociétés modernes, ou le Paganisme dans l'éducation*[2]. Nos lecteurs nous retrouveront tel que nous avons toujours été, défendant la science et la civilisation avec la même ardeur que les vérités religieuses ; mais nous n'oublierons pas la reconnaissance que l'on doit à M. l'abbé Gaume pour d'autres écrits heureusement mieux inspirés.

Enfin nous signalerons aux personnes dont la pensée s'étend plus loin que ce qu'en style féodal on appelait le *vol du chapon*, un écrit de M. R.-M. Taurel, intitulé : *de la Liberté religieuse au Pérou*[3]. M. Taurel est le témoin le plus éclairé, le plus honorable et le mieux inspiré par le cœur que depuis longtemps on ait pu consulter sur l'état religieux, politique et moral des anciennes colonies espagnoles. Il doit rencontrer un bon accueil chez les catholiques qui ne se payent pas de généralités et de redites.

Ch. Lenormant.

[1] Orléans et Paris, chez Lecoffre, rue du Colombier, 29.
[2] Paris, chez Gaume frères, rue Cassette, 4.
[3] Paris, chez Maillet-Schmitz, rue Tronchet, 15.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'Éducation, *journal d'enseignement élémentaire pour les écoles et les familles* [1].

La banalité de certaines maximes ne leur ôte pas toujours leur vérité. Et quoiqu'on ne puisse parler de l'importance de l'éducation sans tomber dans le lieu commun, ce n'est pas une raison pour douter de cette importance. Mais surtout l'éducation populaire, l'éducation de trente-cinq millions et demi d'hommes sur trente-six, l'éducation primaire, si peu donnée ou si mal donnée dans notre pays, n'est ce pas là un grand sujet d'intérêt pour ceux qui pensent, et une des questions les plus capitales pour une nation?

Je dis l'*éducation* populaire. On s'est beaucoup occupé de l'instruction populaire; de l'éducation populaire, on n'a même pas prononcé le nom, et ce nom me semble presque, quand je m'en sers, un néologisme que je forge. Ce n'est pas, du reste, comme on l'a cru trop facilement, que l'éducation et l'instruction puissent être dans la pratique choses absolument distinctes et séparées; l'esprit les conçoit à part; la pratique les réunit. L'une s'aide par l'autre; l'une a besoin de l'autre; l'une accompagne l'autre. Rendre l'instruction profitable pour l'éducation est peut-être la réforme la plus nécessairement appelée par l'état actuel de l'enseignement.

Tel est le but du recueil dont nous annonçons la publication. Destiné principalement aux instituteurs, il cherche à élargir et à rectifier en eux la notion de leurs devoirs; il leur apprend à vivifier l'instruction par des méthodes plus simples, plus saisissables, plus intelligibles et plus intelligentes, à la vivifier surtout par la pensée morale qu'on s'attache à en faire ressortir. Elle peut devenir avec ces utiles conseils, et dans les mains d'un instituteur un peu dévoué, toute autre qu'elle ne l'est d'ordinaire entre les mains d'instituteurs routiniers ou négligents. L'étude de la langue ne sera plus l'enseignement sec de quelques formules grammaticales; elle pourra devenir, par une heureuse imitation que l'instinct dicte à une mère, l'éducation de l'intelligence, celle même du cœur. La géographie est, dans la plupart des écoles, une sèche et désespérante nomenclature, une série de noms presque tous barbares pour nos oreilles, étrangers à nos souvenirs, indifférents à nos habitudes; l'étude géographique, au contraire, prendra pour point de départ le foyer de la chaumière ou la cour de l'école; elle partira de là pour dessiner le plan du village, puis la carte du département, puis celle du pays; partant ainsi du connu pour arriver au nécessaire à connaître, elle nommera les terrains, elle distinguera les sols, elle donnera une notion des plantes utiles, salutaires, mauvaises, dangereuses, non pas de l'Inde ou de la Chine, mais du canton et du pays qu'on habite. L'histoire, dans l'enseignement le plus habituel, se martèle en une certaine quantité de noms propres et de

[1] Une livraison par mois. — Rue Garancière, 10. — Février à juillet 1851.

dates, qui toutes se recommandent au souvenir par une égale étrangeté, une égale insignifiance, une égale absence d'intérêt ; mais ici, l'enseignement historique, borné à l'histoire de la religion et à celle du pays, c'est-à-dire à celle qui se rattache à la vie présente de chacun de nous par les liens du culte qu'il pratique et de la contrée où il demeure, deviendra par sa forme autrement significative ; ce sera peut-être une chronologie moins complète ; ce sera un récit plus intéressant, plus propre à vivre dans la mémoire, à donner jour à d'utiles leçons. Enfin l'enseignement du calcul lui-même, si aride qu'il soit, peut être fécondé ; il faut lire dans ces pages les ingénieux problèmes posés par M. Michel, dans lesquels l'arithmétique a été appliquée à des questions usuelles, pratiques, familières, aussi voisines que possible de la réalité ; il y a plus, à des questions d'où ressort une leçon morale, un enseignement utile.

Souhaitons donc que ce recueil devienne le journal de tous les instituteurs et aide à la grande œuvre, à l'œuvre si nécessaire de la réforme de l'éducation populaire. L'éducation populaire, du reste, si elle est bien faite, peut être celle de toutes les classes. C'est le premier pas ; c'est l'élément premier, c'est la base, c'est le nécessaire de l'enseignement qui n'a pas besoin d'être donné d'une manière différente à celui qui se contentera de ce nécessaire ou à celui qui ira jusqu'au superflu. Et personne, je crois, n'hésitera à reconnaître que ce qui manque à une foule d'éducations des plus *libérales* et des plus riches en superflu, c'est une bonne instruction primaire qui aurait dû lui servir de base. Tel a appris le latin qui ne sait pas bien l'orthographe ; tel sait même du grec à qui mille connaissances usuelles font honteusement défaut ; tel surtout a poussé plus ou moins les études au collége à qui manque et à qui manquera toujours ce développement premier de l'intelligence, cette habitude pratique de la réflexion, je ne dirai pas cette possession, mais cet usage de la science acquise, qui n'est que l'éducation maternelle conduite un peu plus méthodiquement et un peu plus loin. Il y aurait beaucoup à dire sur ce qu'on appelle l'éducation des classes riches, et combien, à certains égards, elle est proportionnellement inférieure même à l'éducation des classes pauvres. Cette faiblesse et surtout cette fausseté de l'éducation libérale est une des grandes causes de la faiblesse sociale et politique des classes élevées. Que vos enfants sachent d'abord ce qu'un bon instituteur saurait apprendre à de petits paysans ; qu'ils le sachent de la même manière, d'une manière aussi pratique, aussi intelligente, aussi féconde que ceux-ci l'apprendraient à une bonne école. Ce sera déjà beaucoup : le reste viendra plus tard, s'il en est besoin, si vous voulez, et s'il se peut.

Voilà pourquoi ce recueil s'adresse aux familles comme aux instituteurs ; en quoi il peut servir à l'éducation des enfants riches comme à celle des enfants pauvres. Nous le recommandons à ceux qui s'occupent des uns comme à ceux qui veillent sur les autres. Il n'a besoin, pour les satisfaire, que de tenir tout ce qu'il promet ou plutôt d'achever tout ce qu'il commence et de montrer complétement tout ce qu'il a déjà fait entrevoir.

Fr. de Champagny.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.



MONARCHIE ET CÉSARISME

OU

L'ÈRE DES PISISTRATIDES

(FIN [1].)

XIX

Toutefois, l'hérédité est tellement dans la nature des choses que le césarisme y aspire. On vit une lutte s'engager entre la succession héréditaire tendant à se fonder dans le principat, et la force aveugle du glaive, source du césarisme. Des maisons éphémères de princes s'élevèrent, qui fournissaient deux à trois générations, bientôt renversées par de nouvelles compétitions de soldats heureux. Ainsi l'empire présenta un tiraillement continu entre la force régnante et le droit d'hérédité qui cherchait à s'introduire et ne pouvait se fixer, parce qu'un vice était dans le cœur de ce gouvernement et l'avait infecté dès sa naissance. Ce vice, c'était le césarisme même, ou la force substituée au droit.

Le grand nom de César établit d'abord le pouvoir des armes et l'arbitrage des lois dans sa famille précipitée bientôt par ses vices énormes et ses lâchetés. Puis vinrent la maison de Vespasien, les Antonins, et enfin les élections tumultuaires faites dans chaque province, et pour ainsi dire dans chaque camp, par les légions qui stationnaient sur la frontière. Ce ne fut plus qu'un choc d'armées qui retentissait

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVIII, p. 577.

dans tout l'empire, inaugurant chacune son César. L'empire à chaque instant était près de s'abîmer sous le poids de tant d'armées plus barbares que romaines, qui disposaient de son sort, comme pour venger le Rhin et le Danube longtemps captifs.

Les empereurs cependant avaient tenté d'imprimer une direction héréditaire à l'empire par l'établissement d'un droit nouveau nommé cooptation, dont l'effet était de faire passer l'empire au César élu. Ainsi Nerva s'associe par cooptation Trajan ; Trajan, Adrien. Cette cooptation faite avec le suffrage de la soldatesque, avait pour but de donner le change au système électif et militaire qui fondait le droit de l'empire.

A Byzance, le mélange des mœurs asiatiques avec les coutumes romaines communiqua bientôt au césarisme le caractère du despotisme oriental. L'on vit tour à tour des dynasties de Constantins, de Justins, d'Héraclius, Macédonienne, Comnène, Lascaris, Paléologue. Mais toujours la lutte des deux principes d'hérédité et d'élection.

Tant il est vrai que dans un État fondé sur la force militaire, la nécessité d'un principe de transmission ou le droit naturel protestait encore et inclinait, quoique infructueusement, à travers mille périls et bien des convulsions, à ramener l'hérédité !

Le césarisme, comme on l'entend, c'est-à-dire une domination purement assise sur la force, n'a donc jamais été complet ni à Rome, ni à Byzance, quoique assez puissant pour déchirer l'État et l'amener de crise en crise à des bouleversements périodiques, régime habituel de cet empire si célèbre dans le monde et si malheureux.

Le césarisme a bien moins de chance de s'établir dans un État où la monarchie héréditaire a régné, où elle s'est incorporée dans une race royale encore existante, où elle a fondé le droit national.

XX

Bien plus, le césarisme romain n'a jamais rompu entièrement avec l'autorité du sénat. Ce gouvernement, comme nous l'avons vu, avait conservé les images et les insignes de l'ancienne république. Tous les pouvoirs effectifs étaient dans les mains du César. Mais la sagesse vivante du peuple romain était censée résider encore dans les délibérations du sénat que dictait le prince ; c'était toujours en apparence le

sanctuaire des lois, dans qui les comices étaient venus se confondre, le tribunal d'où les rois attendaient leurs arrêts, l'emblême de la souveraineté comme de la clémence et de l'antique majesté du peuple romain.

Les meilleurs empereurs, les Trajan, les Marc-Aurèle, les Probus, s'étaient efforcés de relever l'ordre sénatorial. Dominés à leur insu par le vieil esprit romain, par les souvenirs de la république et par les antiques mœurs que leurs vertus privées rappelaient, ils avaient voulu mettre une borne à leur autorité en atténuant l'élément militaire. Ils étaient dupes eux-mêmes des images républicaines que représentait l'empire. Mais la violence du césarisme reprenait le dessus ; la jalousie des gens de guerre faisait expier aux Alexandre Sévère et aux Probus cette généreuse aspiration au gouvernement civil. Les soldats, maîtres de l'empire, ne voulaient plus relâcher cette proie. La milice épiait l'esprit libéral des empereurs populaires qu'ils châtièrent trop fréquemment par la sédition et le meurtre. Les bons princes perdaient en un instant la faveur des légions qui avaient suivi leurs triomphantes enseignes.

Il y eut pourtant un moment d'hésitation entre le césarisme et le sénat. Cet fut à l'avénement de l'empereur Tacite. On sait par le témoignage de l'historien Vopiscus qu'après la mort d'Aurélien, victime d'une de ces conspirations militaires, l'armée et le sénat se renvoyèrent jusqu'à trois fois l'élection d'un empereur. A la vue du cadavre sanglant d'un grand capitaine qu'elle venait d'immoler, l'armée, émue d'un sentiment de remords, parut abdiquer et rétrocéder au sénat le bénéfice de l'inauguration militaire. C'est à ce sujet qu'un sénateur s'écriait dans sa joie naïve : « Nous avons enfin obtenu ce que nous avons toujours souhaité ; nous faisons des princes, tous les pouvoirs dépendent de notre ordre. Grâces soient rendues à une armée vraiment romaine. Elle nous a restitué la puissance légitime dont nous avons toujours dû jouir. Rome et la république vont refleurir. Nous leur donnons des empereurs, et nous pourrons les interdire, nous qui avons commencé à les créer. » Mais c'étaient là de vaines espérances dont l'illusion annonçait dans ce corps dégénéré l'ignorance d'une plaie interne et incurable. La force de la milice était tout ce qui restait de Rome antique. Le césarisme était dans l'empire, il en avait corrompu et rongé les entrailles, il n'en devait plus sortir.

XXI

Il n'en est point ainsi de la France, *Dî omen avertant !* La monarchie est toujours dans l'essence de son gouvernement, et cette suspension de tous les partis qui consentent à s'abdiquer pour tenir en échec le césarisme comme le socialisme, prouve que la France ne veut plus, ne conçoit plus, ne désire plus qu'un gouvernement civil et héréditaire. Seulement, les différents partis le placent dans un divers principe, parce que le vrai principe du gouvernement civil a dévié.

Le droit public de la France a fléchi, et c'est cette déviation qui produit la crise dans laquelle la France se débat.

La France souffre parce qu'elle ne trouve plus de base pour se rasseoir.

XXII

Tout État, comme toute religion, a un dogme. Ce dogme est son droit public. Un État sans dogme est comme une religion sans croyance, un néant, un être de raison. De même que l'extinction du dogme religieux est la ruine de la religion, ainsi la négation du dogme politique ou l'incroyance à ce dogme est la ruine d'un État. Dès lors l'État flotte à tout vent, il essaie de tous les systèmes ou de tous les dogmes, même de ceux qui sont antipathiques à sa nature. Mais il ne peut se les approprier, il se fatigue et s'énerve jusqu'à ce qu'il soit retourné à sa foi politique ; ou, s'il ne peut y rentrer, il faut qu'il roule de révolutions en révolutions.

Car il ne pourrait se donner une autre foi politique. Ce n'est point l'œuvre de la sagesse humaine. Il n'est point d'exemple d'un État qui ait créé à soi-même son droit public, qui l'ait puisé hors de ses mœurs, hors de ses origines, hors de sa constitution naturelle.

Le problème pour la France est donc de savoir si elle est sortie de son droit public pour n'y plus rentrer, si ce droit est éteint ou s'il n'est que suspendu.

Mais cet accord de tous les partis honnêtes pour comprimer et tenir en échec deux éléments contraires à son statut national, le démocratisme et le césarisme ; cet équilibre dans lequel ils se maintiennent et consentent à ajourner leurs dissidences, est lui seul une

preuve que l'esprit de vie ne s'est point retiré de cette société, qu'elle flotte à la recherche de son droit originel. Cependant elle navigue habilement entre les factions, prête à reconnaître l'étoile qui brillerait à l'horizon et qui lui montrerait son port de salut.

Oui, le triomphe du droit n'est pas désespéré, lorsqu'une nation ne s'abandonne point aux éléments de dissolution qui la travaillent, lorsqu'elle a déjà combattu et vaincu l'un, lorsqu'elle surveille l'autre dans les faux-fuyants où il se déguise comme dans les voies ouvertes où des hommes téméraires le poussent. Défiances et ombrages que l'on ne peut blâmer : car, dans ces périlleuses conjonctures, une nation ne sort de crise qu'en usant de prudence et de précautions contre les artifices et les embûches, qu'en veillant sur elle-même et sur l'ennemi.

XXIII

La France déviée de son droit originel, se tourmentant pour trouver le repos, la France s'épuiserait en mouvements convulsifs, si elle ne s'empressait de rentrer dans les conditions de sa vie normale.

Mais il faut se hâter, tandis que ce fil délié peut se rattacher encore. La monarchie n'est pas loin de nous, la quasi-monarchie qui la représentait vient à peine d'expirer. La double convulsion qui les a emportées l'une et l'autre n'est point notre œuvre ; elle a été désavouée par la partie saine de la nation. La France enlevée par une camisade comme une place prise d'assaut, étourdie et déconcertée de cette insulte soudaine, est encore à peine remise de ces coups imprévus qu'elle subit sans les comprendre. Mais revenue sur pied, elle s'étonne de soi, comme un homme en santé surpris d'éblouissement et qui cherche la cause de cette extase qui l'a ravi à lui-même.

Qui ne voit aujourd'hui le seul moyen qui nous reste de renouer la chaîne de notre droit public interrompu ? N'est-il pas évident qu'on n'y parviendra que par le ralliement des partis monarchiques ? Quel obstacle s'oppose à cette réconciliation ? Les craintes que peut nourrir encore l'esprit de liberté ont-elles quelque fondement ?

L'on a cru trouver dans l'une des branches royales une sympathie plus étroite avec nos libertés. Mais y a-t-il lieu à défiance envers aucune d'elles ? Quel prince fut moins que Louis XVI jaloux de ses droits légitimes, lui qui sacrifia aux libertés publiques celles même de ses prérogatives qui étaient nécessaires au maintien de ces libertés ? Y

a-t-il lieu encore aux immunités et aux prétentions des corps? La révolution n'a-t-elle pas détruit jusqu'aux vestiges des anciennes corporations, à commencer par le pouvoir tribunitien des parlements dont ils avaient tant abusé contre la couronne en refusant au malheureux roi leur concours dans les crises de l'État? Ce vieux *tribunat* n'est-il pas aujourd'hui concentré tout entier dans une chambre populaire? Et l'aristocratie française n'a-t-elle pas été abolie sans retour par la première révolution? Successivement amoindrie par les progrès de la monarchie, exclue des conseils de l'État au profit des agents de la couronne, dépouillée du pouvoir intermédiaire et modérateur tombé aux mains des hommes d'administration, l'aristocratie française se voyait réduite à quelques priviléges fiscaux qu'elle abdiqua elle-même dans une nuit fameuse, qu'un souffle a fini par disperser. Il ne lui reste plus que l'honneur héréditaire des familles et les souvenirs historiques, patrimoine légitime de quelques vieilles races. L'État économique de la France est fixé; il a répandu la même aisance dans toutes les classes. Cette aisance, aidée de la mobilité même de la richesse, tend à passer dans toutes les familles, à égaliser de plus en plus les conditions, assez pour effacer les nuances qui les distinguaient, peut-être plus qu'il n'est nécessaire à la subordination hiérarchique qui doit encore exister dans un pays libre. Il n'y a donc lieu à répulsion de l'esprit public pour aucune des branches de la race royale; et comme le droit national ne peut se reprendre que dans l'institution monarchique, faut-il penser que dans les branches royales est l'empêchement? Malheur à elles si elles n'aspirent à se rejoindre comme les membres d'un même corps qui puise son être et son principe de vie dans son homogénéité! Car un membre séparé du corps auquel il appartient, a dit Pascal, n'a plus qu'un être périssant et mourant.

Notre droit public renouvelé, la révolution sera close, la France revivra, elle fera resplendir au grand jour des vertus aujourd'hui stériles.

Un gouvernement national aurait besoin en effet de mettre en œuvre toutes les ressources comme tous les talents, et ceux surtout que les dernières phases de notre vie publique ont éprouvés.

XXIV

Si ce lien fragile qui relie encore le destin de la France à son droit originel était à jamais rompu, qui pourrait en tenir lieu?

Nous l'avons dit, le droit public est le dogme de l'État, est sa substance. L'État ne vit que par ce dogme sans lequel il n'est qu'un corps inerte, lors même que ses membres ne sont point encore gangrenés.

Certes, il n'est point douteux que la France ne possède encore d'admirables éléments de vie. Je ne crains point de le dire, les plus hautes valeurs de la civilisation sont en France. Si les vices y sont monstrueux, les vertus y sont plus éclatantes qu'ailleurs. Toutes les belles institutions religieuses viennent aujourd'hui de la France, tous les talents réparateurs en procèdent, les meilleurs livres s'y publient, les plus utiles instituts s'y fondent. La France est le pays de la charité. C'est en France que les infortunes chassées par la police régulatrice des modernes civilisations viennent quérir des ressources et les trouvent toujours prêtes dans la bienfaisance publique et privée. Malgré ces lois qui prohibent la charité comme une vertu nuisible à la sagesse économique, la charité, qui calcule moins et qui soulage mieux, ouvre le sein maternel de la France à toutes les misères proscrites.

Mais les qualités ardentes de notre nation présentent aussi les plus énormes contrastes. Il n'y a presque point de milieu; et c'est le cas d'appliquer le mot du bon pape Pie VII : *In Francia tutto cielo od inferno, non v'é purgatorio.*

Pourquoi donc la France, si féconde en mérites, erre-t-elle au gré des destinées?

Une seule cause paralyse ses vertus et les rend inutiles, non point au bien domestique, au soulagement des familles, aux institutions privées, mais à la vie de l'État. Le droit public manque.

Le césarisme ne le remplacerait pas, car le césarisme n'est point dans nos mœurs. Le césarisme romain pour s'établir avait concentré en sa main toutes les dignités de l'ancienne république. Le césarisme chez nous ne peut rien fonder; car il n'y a rien dans l'état public de la France, ancien ou moderne, ni en réalité ni par fiction, qu'il puisse s'assimiler.

XXV

Pour former un nouveau droit public il n'y aurait de ressource que dans la conquête étrangère.

Mais c'est en substituant un peuple à un autre. Un peuple plus jeune, plus vigoureux, plus sain, porte en lui-même son droit public. Ainsi en arriva-t-il dans le déclin de l'empire romain. Des migrations de peuples imbus d'autres mœurs transportaient avec eux leurs gouvernements sur leurs chariots ou sous la tente. Moins nombreux que les conquis, ils les dominaient par un droit qui leur était propre ; et, remarquez-le bien, cette force était si grande, cette vie interne si féconde, qu'elle se les appropriait et parvenait à en faire une nation neuve qui communiquait au vainqueur sa langue, même sa religion, tout en empruntant un droit public étranger. Et cette nation transformée y puisait une nouvelle vie qui fournissait une carrière de plusieurs siècles. Ainsi les Francs, implantés dans la Gaule, en reçoivent leur culte cérémoniel, leur idiôme, et à leur tour transmettent à un peuple flétri des vices et de la langueur mortelle des Romains un droit national qui le renouvelle, sans que la trame en soit interrompue puisqu'elle a duré jusqu'à nos jours, et que la France aujourd'hui n'est en travail que pour la renouer. Ainsi des Lombards jusqu'à ce qu'ils fussent conquis par les Francs ; ainsi des Anglo-Saxons jusqu'à la conquête franco-normande qui créa un autre peuple en transmuant les coutumes, les mœurs, les lois et jusqu'à la langue du peuple primitif. Tant il est vrai que le droit public est dans l'État comme le dogme dans la religion, c'est-à-dire sa vie intime qui meurt avec lui, avec laquelle il s'éteint, sans laquelle il ne peut se nourrir ni se renouveler que par la substitution d'un peuple à un autre !

XXVI

Y a-t-il lieu à conquête ? Où est le conquérant ? Est-il encore dans notre Occident une nation jeune et vigoureuse en face des nations décrépites et dégénérées ? Toutes ne sont-elles pas compagnes du même déclin, arrivées au même point de décadence ? Les mêmes germes de corruption, les mêmes maladies morales, la même fièvre de sédition et de révolte contre Dieu et contre l'ordre éternel qu'il

a établi, n'ont-ils pas infecté tout le corps de la société européenne? Où donc est la nation prédestinée à remplacer l'autre sur une nouvelle terre promise? Toutes ne semblent-elles pas frappées du même sceau qui marqua jadis le front de la race de Chanaan? Le même esprit de vertige et d'erreur, que l'Écriture nous désigne comme l'avant-coureur sinistre de la chute des rois, et qui l'est sans doute aussi de la mort des peuples, ne s'est-il pas insinué chez nos voisins? Quel peuple osera donc se dire élu de Dieu pour ministre de ses châtiments sur un autre peuple? Comme nul vengeur n'apparaît près de nous digne de servir l'ire de Dieu, l'on doit croire que Dieu, dans sa colère, n'a point encore condamné les peuples, qu'il réserve un temps à sa clémence et un répit à nos passions, qu'il leur permet de se calmer. A nos projets, pleins d'illusions et de chimères, il donne le temps de reconnaître la véritable voie où se trouve la vérité morale, base de la vérité politique, la voie qui conduit à la vie et hors de laquelle les États se débattent dans d'interminables dissensions, dans de successives langueurs, jusqu'à ce que la dissolution les livre à un voisin avide et mieux discipliné, dont la jalousie et l'artifice ont nourri leurs discordes et mis à profit leurs revers.

Mais est-ce ici la situation de notre patrie, si malheureuse et si éprouvée depuis plus d'un demi-siècle? Non certes. Nos voisins ne souffrent guère moins de l'altération de leur droit public égaré hors de ses voies ou mis en question. Ils sont même moralement plus malades. Et tandis que l'énergie naturelle de notre nation la relève de ses secousses au moment où l'on pensait la voir succomber; tandis que l'élasticité et la ductilité de son génie lui offrent des ressources inespérées de réparation et de salut dans l'excès de l'allanguissement et des faiblesses morales; tandis que la justesse de son sens lui fait rétrograder les sentiers de désordre où on l'avait crue perdue, nos voisins, moins bien servis par des organes moins souples ou moins énergiques, creusent le mal et ne peuvent plus s'en dégager, ou tombent dans l'engourdissement sans pouvoir reprendre l'essor de leur antique vertu.

Voyez l'Allemagne. Peut-elle aujourd'hui menacer la France, qu'elle foula lorsque l'accord de ses princes et de ses peuples, et surtout l'ambition coupable du dernier conquérant de l'Europe, l'amenèrent jusque dans nos foyers, longtemps inviolés à ses armes?

Troublée dans ses entrailles, déchirée par l'antagonisme de ses deux plus puissants États, énervée par les complots de la démagogie, dépravée dans ses classes lettrées par l'athéisme et les fausses philosophies, abandonnée aux derniers délires de la raison humaine, elle donnait hier le spectacle de cette Égypte que nous retrace la plume de Bossuet, autrefois si sage dans ses conseils, maintenant enivrée et chancelante, livrée à l'esprit de vertige et qui ne se reconnaît plus elle-même. Faut-il se fier au concert apparent ou momentané de ses cours ?

Est-ce de là que nous viendront des conquérants, lorsque, pour rasseoir l'autorité ébranlée de ses princes, elle a besoin de recourir au dangereux secours d'un voisin plus puissant qui l'observe d'un œil clairvoyant, s'immisce dans ses conseils, s'implante sur ses frontières et jusque dans ses citadelles ; qui, déjà maître du secret de sa faiblesse et de ses divisions, épie et compte les degrés de son épuisement ?

Est-ce de l'Angleterre, où l'établissement d'Henri VIII, qui est une pièce même de son gouvernement, est sapé par les progrès du catholicisme ; où le prolétariat affamé étale ses misères à côté de l'extrême richesse, de l'opulence sans entrailles ; où la race agricole, vrai fondement et nerf des États, se déclasse, s'atténue et s'anéantit par l'effet de l'industrialisme appliqué en grand à l'agriculture ; où l'immigration et la concurrence du sobre Irlandais supplante la voracité saxonne ; où les *latifundia* ont accru démesurément l'indigence publique et déplacé le colon ; où la science infâme des Machiavels, qui a perdu l'Italie moderne, fait désormais toute la sagesse du cabinet ? L'Angleterre, tout l'annonce, a joué son plus beau rôle en ce monde. *Church and state ;* ce sont les deux termes d'une même équation ; les lords spirituels jettent un cri de détresse à l'aspect de la *Babylone romaine* qui s'avance et qui n'effraie plus que leurs prébendes où ils s'endormaient. Du Raoul Barbe-Bleue de l'Angleterre au pape à falbalas qui la gouverne, l'anglicanisme a fait son temps. La ruine de son patriciat, qui suivra celle de son Église, vengera le monde de ses injustes succès.

XXVII

La conquête qui fonde un nouveau droit ne peut donc vraisem-

blablement avoir lieu en France, *à moins que l'excès de nos propres fautes ne lui rouvre le chemin.* L'état de l'Europe semble le prouver. Car la France, bouleversée dans ses éléments publics, est encore la plus saine partie de l'Europe dans ses éléments privés, dans l'honneur militaire, dans la probité des carrières civiles, dans l'exercice de la religion, dans cette charité qui supplée aux besoins du culte, fournit aux nécessités du paupérisme, non-seulement indigène, mais étranger; dans ces nombreuses corporations de secours et de propagation évangélique que l'Europe lui emprunte, et dont elle vient chercher chez nous le modèle et le noviciat. Oui, malgré les accusations nombreuses qui pèsent sur elle, malgré tant d'impurs ferments qui s'agitent au grand jour, la France, plus qu'aucun autre pays, renferme en son sein une foule de vertus cachées devant qui les puissances même du ciel se prosternent.

Si l'opprobre de la conquête ne doit point nous communiquer un nouveau droit national, si les autres parties de l'Europe sont peut-être moins saines dans les mœurs privées et non moins agitées sur leur scène politique, la France doit donc trouver sa ressource en elle-même. C'est là seulement qu'elle peut reprendre la vie qui l'animait, et dont le germe, un moment comprimé, n'est pas étouffé. Alors les vertus privées, qui seules se substituent à sa vie publique et lui communiquent encore quelque mouvement, s'adjoignant au grand ressort de sa foi politique, la France redevient capable des grandes entreprises; elle est encore le guide des nations, elle recommence sa marche à travers les siècles, et cette grande lacune qu'elle laisse sur la carte du globe se ferme. Le droit de la France renouvelé est le droit de l'humanité, l'étoile polaire de l'Occident, la paix du monde et le signe de la réconciliation européenne.

XXVIII

RÉCAPITULATION.

Le césarisme est en dehors des choses. Le césarisme, comme élément de durée, est une chimère. Le césarisme complet n'a pu exister, même à Rome, encore que la discipline de la milice romaine fît une partie essentielle de la constitution.

Existerait-il en France, lorsque tout y répugne, l'ancienne constitu-

tion de la monarchie, la fin néfaste que le césarisme de quinze ans a subie, l'esprit de sagesse qui aujourd'hui préside aux conseils nationaux et tient en échec les vieux tronçons de l'impérialisme qui menaçaient de se rejoindre ?

Dans Rome, ce fut une vacillation perpétuelle de César au sénat. — En France, ce ne serait point même un État public, mais une confusion anarchique de tous les éléments sociaux.

A Rome, pour se perpétuer, le césarisme tendit souvent à l'hérédité. — En France, l'hérédité est dans le droit, mais hors du césarisme dont notre milice indigène n'a jamais conçu la pensée.

A Rome, le césarisme se confirmait et se modifiait par la reconnaissance d'un sénat. — Mais nul sénat, nul ordre n'exista jamais en France pour disposer de la souveraineté et pour représenter l'image d'une consécration nationale. La souveraineté, symbolisée par le monarque, est dans le corps de la nation, si plutôt la souveraineté n'est partout le mystère de Dieu qui a institué la société humaine.

Le césarisme est donc étranger à la nation française, à ses mœurs, à son génie, à ses souvenirs historiques, à ses origines, aux différentes ères de ses annales. C'est la dégénération d'un état militaire auquel la France ne présente rien de semblable ; c'est l'obscurcissement et l'anéantissement de l'esprit par lequel vit la France intellectuelle, industrielle, artiste et savante; c'est, en un mot, une antithèse perpétuelle avec tous les éléments qui ont fondé le génie français et qui le maintiennent. C'est une anomalie dans la vie de la France ; c'est une de ces phases violentes, comme le règne des pasteurs arabes en Égypte, comme l'usurpation des mages dans la Perse, comme Cromwell en Angleterre, comme Napoléon en France ; météores d'un moment, qui ont fait dévier les nations et se sont éclipsés, laissant seulement à la nation surprise le soin de renouer son droit public au milieu des embarras qu'ils avaient amoncelés, des ténèbres qu'ils avaient suscitées.

XXIX

Mais telle est la puissance du droit public que, ramené une fois dans sa voie, tout s'y achemine de concert et sans effort. Il en advint ainsi à la suite des diverses révolutions que nous venons de signaler. La mitre sacerdotale des mages fait place au diadème, l'usurpateur

républicain au monarque de la loi, le soldat couronné à la légitimité nationale. Et il semble qu'il n'y ait eu qu'une déviation d'un moment, tant les dynasties et les lois reprennent leur cours naturel ! Tel un fleuve détourné de son lit y rentre sans effort, comme si rien n'eût interrompu le cours majestueux de ses eaux.

XXX

Plus l'on pénètre dans l'essence du césarisme, et plus on reste persuadé qu'il n'a pu exister que comme association ou aristocratie militaire.

Le césar étant élu d'abord par les prétoriens, puis dans chaque province par l'armée qui y cantonnait, l'aristocratie régnait dans chaque camp ; et lorsque les armées romaines ne furent plus composées que de barbares, c'est encore dans cette association, liée par un reste de la puissante et presque indestructible discipline romaine, qu'était le destin et la fortune de Rome.

Le droit public, la force de transmission, le ciment de l'État résidait donc dans le corps qui déférait la puissance : là était le souverain.

Bien plus, — et c'est ce qu'il faut surtout remarquer, là est le nœud de l'énigme du césarisme romain, — la discipline militaire avait sa religion. Les enseignes étaient presque des dieux ; le lieu où elles étaient placées, PRINCIPIA, était un sanctuaire. La force de l'organisation militaire de Rome païenne avait consacré la religion des enseignes avec une autorité qu'elle ne put avoir jamais chez les nations chrétiennes. C'est ce qui explique la force et la durée du césarisme chez les Romains.

Tel il fut à peu près dans l'empire ottoman, où la milice des janissaires disposait de l'État, à la réserve que l'élection ne pouvait avoir lieu hors de la maison sacrée d'Othman.

Ce n'est point là le despotisme royal, dernière station des États réguliers. Ce n'est point la monarchie dégénérée par l'exagération d'un pouvoir qui s'est accru incessamment aux dépens des corps intermédiaires. Ce n'est point ce despotisme vieilli dont la mollesse déguise l'excès et couve le ferment des révolutions.

Pour nous, nous attendons la monarchie renouvelée et épurée à la suite des révolutions.

Qui osera dire que la France a les éléments d'une aristocratie militaire, que cette aristocratie existe même en Europe?

Odieuse, oppressive, puisque le peuple n'est rien, puisque le souverain nominal n'est que le délégué, le ministre, et bientôt l'esclave de la milice, puisque la milice est tout.

Chez nous, le soldat est un être obéissant, que l'on aurait tort pourtant de comparer à un automate armé ; car il lui faut le courage, la patience, la résignation dans les travaux, le dévouement à la discipline, au drapeau, à la patrie, et des qualités morales d'autant plus estimables qu'elles sont plus obscures. Le soldat fait le sacrifice de sa vie en silence, esclave du devoir, sans qu'une voix s'élève pour le louer ; c'est une vertu ployée sous le joug et dont l'essence est d'obéir. Le chef lui-même n'est homme public que par l'autorité qu'il emprunte au souverain ; il n'existe que par elle et disparaît dès qu'il se sépare d'elle. Le véritable souverain est là où est la transmission héréditaire et inamissible du pouvoir public.

L'aristocratie, dirai-je plutôt la démocratie militaire, est un gouvernement barbare qui n'a pu exister que dans un État né de la conquête, dont le chef a été contraint de composer avec ses compagnons de fortune, de faire avec eux un partage des fruits de la conquête. La conquête s'est faite en commun, la souveraineté de même ; l'une et l'autre ont commune origine.

Qu'un tel régime n'ait pu se fonder dans les États germaniques, comme dans l'empire ottoman, à la suite de la conquête romaine, c'est le plus bel éloge de ce sang généreux.

L'aristocratie militaire, le césarisme, le janissariat, pour trancher le mot, se formerait-il après des siècles de gouvernement régulier, où le droit de conquête originaire s'est confondu dans un droit public préexistant chez le peuple conquérant, et s'est modifié successivement par les lois civiles, administratives et municipales, par des assemblées nationales périodiques, par l'interprétation des historiens et des jurisconsultes, par les traditions d'une magistrature savante, et, avant tout, par le Christianisme?

Sous aucun point de vue, le césarisme n'est donc possible en France.

XXXI

ORLÉANISME.

L'orléanisme, à son tour, peut-il quelque chose par lui-même? A-t-il chance de réussite par sa propre vertu? Les fauteurs de la maison d'Orléans lui rouvriront-ils de rechef le chemin du trône dont elle a été une fois renversée par une chute si soudaine? C'est ce qu'il est à propos d'examiner en peu de mots; car si l'orléanisme est aussi peu capable que le césarisme de fonder un gouvernement durable, la cause de la monarchie légitime n'est plus douteuse. Où trouver ailleurs la stabilité, la force, la durée, le salut?

Le chef de la maison d'Orléans a pu aider à la première révolution lorsqu'elle éclata. Que représentait-il alors? Un simple parti d'opposition contre l'autorité royale, ou plutôt contre le despotisme ministériel qui avait presque absorbé tous les droits de la nation, des ordres, des provinces et des communes; contre la cour abandonnée au favoritisme et dispensatrice de toutes les grâces, au mépris des services réels, des talents non contestés.

Le prince de l'opposition pouvait s'offrir alors dans une branche royale; c'était même là seulement que l'opposition trouvait un centre et une puissance.

Mais lorsque l'opposition était devenue républicaine, le chef de cette famille était désormais un instrument inutile. Non-seulement la Révolution pouvait se passer de lui; mais il s'en retrouvait ennemi par son nom, par sa race, par ses droits contingents à un héritage royal. Il ne se ralliait à elle que malgré elle; la Révolution s'obstinait à le repousser, et ne voulait plus d'un porte-enseigne dont le nom seul était encore une protestation contre elle.

C'est ce que nous avons vu: le chef des Orléans a été déclaré suspect comme tout l'ancien ordre de choses; il est tombé; il a satisfait en mourant à cette Révolution qu'il avait échauffée et servie. Sa maison a été proscrite par cette République à laquelle il avait frayé la voie; il a payé ainsi le prix de cette fausse popularité que son nom démentait et que la République désavouait.

Un exil commun réconcilia ses fils avec la race de nos rois. La Restauration les retrouva membres d'une même famille.

Trente ans après, replacé à la tête de la nation par une réaction démocratique, l'héritier du représentant de la première révolution n'a pu se maintenir sur son trône constitutionnel. La révolution, arborant encore une fois la réforme, avait cherché un drapeau dans ce palais de sinistre mémoire où s'étaient tramés tous les complots contre l'antique monarchie. Mais la réforme ne s'arrête point chez un peuple imprégné de passions démocratiques. Devenue une seconde fois républicaine, elle a repoussé le fils comme elle avait condamné le père ; elle n'a pu souffrir un emblème royal dans le chef même de cette famille qui deux fois s'était élevée contre la monarchie légitime, mais dont le nom témoignait d'une incompatibilité persistante avec la forme républicaine.

La révolution en est à ce point que, déclarée pure démocratie, elle ne veut pas plus de quasi-monarchie que de monarchie véritable.

Les princes d'Orléans ont été deux fois proscrits par la révolution. Cette dernière épreuve est convaincante ; la révolution a fait envers eux sa profession de foi.

Rejetés par elle, il ne leur reste qu'un abri : ils redeviennent Bourbons, quoi qu'ils en aient. Toute leur force révolutionnaire s'est évanouie ; ils ne retrouvent de force que dans le chef de leur maison. Ils n'appartiennent plus désormais à la révolution ; ils appartiennent à la monarchie, ou ils ne sont rien, ou ils se perdent dans l'obscurité et dans l'anéantissement de leur race. Où iraient-ils ? La République ne veut point d'eux ; le chef de leur maison les accepte : ils n'ont de refuge que là.

Ils ne sont rien par eux-mêmes ; mais ils sont beaucoup par adjonction au chef de leur race. Ils rentrent dans le tronc d'où ils sont sortis, ou ils ne sont qu'une branche retranchée et déshéritée du tronc.

La branche qui se rattache au tronc revit et reprend sa force et sa verdeur.

L'orléanisme n'était qu'un système bâtard, une fausse transaction entre la révolution et la monarchie, qui ne pouvait subsister entre deux que par leur antagonisme même. D'un côté les intérêts nouveaux faussement craintifs et faussement alarmés sous le drapeau de la révolution ; de l'autre, la monarchie avec ses droits légitimes, respectant tous les droits acquis, mais restaurant l'ordre immuable et

inaliénable des sociétés humaines. La quasi-monarchie servait de contre-poids pour tenir en balance la révolution et la monarchie.

La révolution a décidé. En se délivrant de la quasi-monarchie, elle a simplifié la question ; en annulant le parti moyen de l'orléanisme, elle l'a forcé de se rejoindre à la monarchie.

XXXII

C'est alors que le césarisme s'est glissé et s'est offert pour reprendre ce rôle mitoyen que la quasi-monarchie avait laissé échapper entre la monarchie et la révolution. Mais son masque tombe ; il ne représente ni l'une ni l'autre des deux monarchies, ni le libéralisme révolutionnaire. Son origine ne rappelle que la violence des armes, la nécessité muette et obéissante, le matérialisme politique.

On l'adopte un moment comme terrain neutre, et il voudrait s'insinuer plus avant par cette voie subreptice. Mais les hommes de la pensée, à quelque parti qu'ils appartiennent, doivent le rejeter s'il se présente à un autre titre. Ce ne serait pour eux que le règne des hommes de la force brutale, également odieuse à tous ceux qui, dans un titre légitime ou même usurpé, cherchent un gouvernement civil, le seul qui convienne à la civilisation française et européenne.

En résultat, le césarisme est l'ennemi commun de la république et de la monarchie, des libertés publiques comme de l'autorité légitime.

Et le démocratisme, dégénéré en communisme, est l'ennemi de tout ordre social.

La quasi-monarchie elle-même, manquant de base, ne peut nous offrir que les coups d'État, une répression incessante, ou l'anarchie succédant à l'usurpation.

Que la quasi-monarchie soit ramenée au droit d'où elle a dévié, le terrain neutre du césarisme et sa fausse transaction n'ont plus d'objet. Le socialisme redevient impuissant et le césarisme expire.

XXXIII

Renouons donc la trame à demi-brisée de notre droit public. Étouffons l'esprit de faction qui est le venin du vrai patriotisme. Retournons à ces sources vives et primordiales où la nation puisa si

longtemps la prospérité, la richesse et la gloire. Souvenons-nous que nous sommes Français, c'est-à-dire libres. Nous n'avons jamais reconnu qu'une monarchie héréditaire ; la violation de ce droit monarchique anéantit tous les autres droits, la propriété, la succession du nom et du patrimoine, la solidarité des familles qui fonde la morale privée et garantit la paix publique.

L'esprit de faction s'éteint en France. Nous en avons un signe certain. Déjà l'on discute sans animosité, sans aigreur. Les hommes d'élite dans les divers partis se rapprochent, s'entendent, s'éclairent et sentent enfin que la réconciliation de la France avec elle-même et avec l'Europe, dépend d'une seule clause, et la plus facile de toutes : rentrer dans les conditions de son droit public.

Il est un homme qui s'est peut-être égaré dans quelques paradoxes religieux et sociaux, mais qui souvent aussi a vu avec le regard de l'aigle la marche des révolutions, la course qu'elles se tracent, la fin qu'elles se préparent et où elles aboutissent à leur insu dans les voies où la Providence les conduit.

« Le retour à l'ordre, dit Joseph de Maistre, ne peut être douteux, parce qu'il sera favorisé par une force secrète dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchirements douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-aise universel, annonceront la présence de la souveraineté. »

Le césarisme ne serait qu'un nouveau leurre et une déception, un accommodement pour la lâcheté, un faux-fuyant pour les partisans d'une monarchie bâtarde, une puissance hétérodoxe mal assise sur le caprice de quelques chefs obscurs de légions, qui ne nous préserverait de rien et ne remplacerait rien. Où est la monarchie, là est le salut ; où est la légitimité, là est le monarque ; hors de là, il n'y a qu'incertitude et palliatifs, oscillations perpétuelles du despotisme à l'anarchie, et enfin l'abîme, si toutefois l'Europe elle-même n'est point trop malade pour que l'invasion étrangère vienne le combler. L'invasion de l'étranger ! suprême ressource des États qui n'ont plus de vie en eux-mêmes, et qui se reposent dans la mort, ce dernier repos préférable à une existence toujours tourmentée et inquiète.

XXXIV

DERNIÈRE PHASE.

La politique du césarisme s'est transformée. Il n'est plus question, dit-on, des acclamations militaires ni d'un empire installé par des prétoriens. La *prorogation des pouvoirs* est octroyée par les formes constitutionnelles ou par un suffrage populaire. La milice n'intronise plus César; c'est la représentation nationale, c'est la nation elle-même qui proclame pacifiquement son nouveau chef. Il n'y a donc pas lieu au césarisme.

Oui; mais si toutes les choses humaines, comme nous l'avons vu, se ressentent de leur origine et dépendent de leur principe, la constitutionnalité prétendue du nouveau César ne serait encore qu'une fiction. En réalité, c'est la force des armes que son nom rappelle et que son pouvoir installe. C'est encore le règne de la force. *Jacta alea est.*

La force des armes, qui lui est nécessaire pour se maintenir, devient inévitablement son principe, puisqu'il n'en a point en lui-même.

Et comme le césarisme ne peut s'établir en France d'une manière durable, par les raisons que nous venons de développer, comme le césarisme n'a point d'antécédent réel ni fictif dans le gouvernement primordial de la France, comme il ne serait lui-même que la surprise d'une faction, ce n'est plus l'ère des Césars qui nous menace, avec son reste de droit public, source d'une durée plusieurs fois séculaire, c'est l'ère d'un jour des PISISTRATIDES.

Et parce que le corps social est trop affaibli pour supporter des remèdes violents, cette époque nécessairement transitoire ne serait pas suivie de la résurrection des lois de Solon; je veux dire, du rétablissement de la vraie monarchie. Un trop long intervalle se serait écoulé, il n'y aurait plus moyen, cette fois, de renouer la chaîne de notre droit public interrompu. Tout droit serait éteint si, dans le pacte de neutralité où nous respirons, nous laissions échapper le seul moment que la Providence accorde à la monarchie pour revivre.

XXXV

Il y a en effet une grande différence à noter entre l'ère des Césars et l'ÈRE DES PISISTRATIDES.

La première puisait sa force dans la discipline romaine, laquelle

avait en elle-même sa sanction, ses rites consacrés, son gouvernement, qui la fit survivre à la ruine de la République.

C'est dans cette force mystérieuse, à laquelle les Césars présidaient, que leur pouvoir, usurpé sur le sénat et le peuple romain, prit sa source et se perpétua.

Ce fut une nouvelle république née de la première ; ce fut la république militaire.

Il y avait donc en quelque sorte un droit public, une force de transmission, un ciment politique, dans le césarisme enté sur les rites sacrés de la milice romaine, laquelle institua le premier César dans ses PRINCIPIA, qui étaient le sanctuaire des légions païennes.

Mais si le gouvernement de la France a toujours été un gouvernement civil ; si la milice française, variable dans sa forme, n'a jamais eu une constitution qui lui fût propre, mais un régime subordonné à l'autorité civile et à la monarchie, et toujours dépendant de celle-ci ; une puissance fondée en France sur l'usurpation est donc essentiellement temporaire, et n'a point plus de racines dans la milice que dans l'État ; la milice n'y ayant pas fait, comme dans l'empire romain, une partie de la constitution même.

Nous ne pouvons donc avoir en aucun cas l'ère des Césars, cette ère qui domina l'empire romain durant plusieurs siècles, toujours sujette au caprice des légions ; mais se perpétuant dans la force intime et religieuse de la constitution militaire romaine.

Mais nous pourrions avoir l'ÈRE DES PISISTRATIDES n'ayant de racines ni dans le gouvernement civil aboli, ni dans le gouvernement militaire qui n'exista jamais en France à ce titre.

Ère bien passagère, règne brièvement transitoire du parti de l'étranger.

Après cela, nul moyen de rétablir le droit public de la France ;

Donc, la dissolution ;

Puis... *Dî omen avertant !*

Il ne resterait plus à Kosciusko qu'à rejeter au loin son épée, en s'écriant : FINIS POLONIÆ.

Il nous reste six mois pour y pourvoir.

FRANTIN.

DE L'HONNEUR.

I

On dit souvent que la logique gouverne le monde. Je ne voudrais pas avoir l'air de rechercher un paradoxe; et pourtant je crois pouvoir affirmer, contrairement à cette proposition presque proverbiale, que la société ne se soutient et ne subsiste que grâce à l'inconséquence des hommes. Il est trop aisé de le démontrer. Les vérités religieuses sont les seules bases solides des devoirs sociaux. Si tous les hommes étaient pénétrés de ces vérités, ils n'auraient sans doute qu'à conformer leurs actions à leurs croyances, et seraient d'autant meilleurs citoyens qu'ils seraient plus conséquents à leurs principes. Si les hommes animés de ces croyances étaient seulement en majorité imposante, on comprendrait encore que, par des lois civiles et des dispositions pénales, ils forçassent la minorité à subir et à respecter l'ordre établi. Mais malheureusement il n'en est point ainsi. Ce sont les vrais chrétiens qui sont en effrayante minorité dans les sociétés chrétiennes. A Paris, qu'on peut d'autant plus à propos citer que c'est de là que descendent sur le monde l'exemple et l'influence, je ne pense pas que seulement la vingtième partie de la population virile ait une foi positive, et parmi ceux qui en ont conservé une, un grand nombre encore n'y sont pas conséquents par leur conduite. L'incrédulité, se propageant de haut en bas, a envahi depuis longtemps presque toutes les classes intermédiaires, a exercé dans les masses populaires les plus tristes ravages. Il n'y a plus de frein, dans les consciences, aux ardentes convoitises de l'égoïsme. Comment donc subsistent encore la décence dans les mœurs, l'ordre et la paix dans les rapports sociaux ?

On répondra qu'il y a les lois, les tribunaux, la police et les baïonnettes. Dieu me garde de méconnaître la nécessité de ces sauvegardes protectrices! Je m'incline devant elles, en leur rendant l'hommage de ma reconnaissance. D'où vient cependant qu'elles nous ont souvent laissé si inquiets du lendemain? D'où vient qu'elles

n'inspirent encore à personne une sécurité de quelque durée ? Et, d'un autre côté, nous avons vu deux fois, dans l'espace de moins de vingt années, l'autorité détruite et la force publique anéantie. La société, troublée sans doute, pleine d'angoisses, s'est pourtant soutenue quelque temps par ses seules forces morales, et ses angoisses n'ont guère été moindres quand l'autorité s'est péniblement reconstituée. Aujourd'hui chacun a le pressentiment qu'on ne résisterait pas à une troisième épreuve de ce genre ; chacun redoute cette épreuve, malgré le vaste déploiement, la merveilleuse organisation de la force publique, comme une éventualité possible et même assez vraisemblable, si la Providence ne la détourne pas. La force publique n'est donc ni absolument indispensable, puisqu'on a pu s'en passer quelques semaines, ni assez puissante, puisqu'elle laisse subsister les inquiétudes, et la réponse est insuffisante.

Certains philosophes ont vu dans l'intérêt général, résultant du faisceau des intérêts individuels, la cause et la garantie de la conservation de l'ordre social, et les gens à courte vue ont complaisamment admis l'explication. Il est trop aisé de renverser cette vaine théorie de l'intérêt, qui a bien perdu de son crédit dans nos récentes expériences, et qui est tout simplement celle de l'égoïsme. C'est précisément la prédominance des intérêts matériels qui nous a conduits où nous sommes. Les intérêts individuels sont divergents, réciproquement hostiles, trop avides et en même temps trop aveugles pour se subordonner à la formule de l'intérêt général. Ils divisent les hommes beaucoup plus qu'ils ne les rapprochent.

Les utopies les plus creuses et les plus anarchiques se parent toutes du prétexte de l'intérêt général, et excitent en réalité l'antagonisme des intérêts privés. C'est toujours la guerre sociale, guerre sans trêve, et d'où ne peut sortir la paix. D'ailleurs, les partisans de la doctrine de l'intérêt bien entendu n'oubliaient qu'une chose : les passions ardentes du cœur de l'homme, qui, si souvent, l'entraînent à des actes contraires à ses intérêts les plus évidents, et par lesquelles il est si facilement aveuglé. Ainsi, de nos jours, il me paraît certain qu'un sentiment d'animosité, de vengeance contre toutes les supériorités sociales, l'envie surtout, qui fait qu'on préfère l'abaissement d'autrui à sa propre prospérité, tiennent plus de place que l'intérêt dans les conseils des fauteurs d'anarchie. L'intérêt bien entendu des masses serait manifestement de respecter l'ordre et les lois, et beau-

coup le savent chez ceux-là mêmes qui marchent cependant le plus résolument à l'assaut de la société.

Chacun le sent, parmi ceux qui sont menacés, et c'est à qui proclamera bien haut l'excellence du devoir et des vertus désintéressées, à qui demandera aux sentiments moraux des freins contre les passions désordonnées, à qui enfin appellera dans son effroi la religion à son secours. Mais c'est ici qu'éclate le plus l'inconséquence des hommes. Dès que l'effroi se calme un peu, l'instinct de l'impiété se réveille, et la religion redevient suspecte, importune ou même haïe. On veut encore une morale, des devoirs et des vertus, et l'on ne veut plus, du moins pour soi, et l'on gêne et combat plus ou moins ouvertement chez les autres ces croyances positives qui seules donnent une sanction à la morale, des garanties à l'accomplissement des devoirs, une raison d'être aux vertus. Il y a toute une académie de lettrés où l'on fait, à ses heures, de la morale spéculative, où l'on démontre *ex professo*, par de beaux raisonnements bien déduits, pourquoi la propriété est respectable, et pourquoi les voleurs méritent d'être pendus ; où l'on publie d'innocents petits traités moraux, Dieu sait avec quel succès ! Le dernier prédicateur de village a plus d'autorité dans sa parole et plus d'influence sur ses auditeurs. Il y a un jour dans l'année où tous ces lettrés se réunissent, appellent à eux une foule élégante d'oisifs et d'heureux de la terre, et distribuent solennellement des prix de vertu. Dans un discours fleuri, étudié, plein de traits qui visent à l'éloquence, et de finales qui quêtent des applaudissements, on exalte le dévouement obscur et l'héroïsme de l'abnégation ; la voix s'émeut et s'attendrit pour raconter les actes qui vont recevoir leur récompense ; le succès est complet si l'on a arraché des larmes à la partie féminine de l'assemblée. Et puis, le lendemain, de cette plume qui a daigné condescendre à écrire pour le vulgaire des préceptes de morale, tenue par cette main qui vient de couronner la vertu, on continuera le livre interrompu dans lequel on ébranle les seules bases de la vertu et de la morale. Tout en protestant d'un respect hypocrite pour le Christianisme, on insinuera qu'il a fait son temps, on lui substituera doucement ce je ne sais quoi qu'on nomme la philosophie, et s'il se présente une occasion de combattre ses dogmes et d'attaquer ses ministres, on aura soin de ne la point négliger. Et le même public qui a applaudi le discours vertueux achètera et admirera le livre impie.

Car c'est bien là, en effet, l'expression des idées les plus universellement répandues dans notre génération. C'est bien là ce qu'enseignent à la jeunesse la plupart des professeurs, et à l'âge mûr la plupart des journaux C'est le rêve insensé des hommes. Ils veulent pour leur usage une morale qui ne descende pas du ciel, mais qui remonte de la terre, et qui demeure suspendue entre l'un et l'autre au-dessus de leurs têtes; ils gonflent, des souffles les plus subtils, cette ingénieuse machine; et comme ils la voient s'élever, ils se complaisent dans la contemplation de leur œuvre; ils battent des mains quand elle se perd dans les nues, et croient avoir envoyé un astre au firmament. Ils ne réfléchissent pas qu'une loi physique fait retourner à la terre tout ce qui vient de la terre, et qu'après avoir plané plus ou moins longtemps dans l'espace, leur frêle ballon, vide et déchiré, doit infailliblement retomber.

Et pourtant, je l'ai dit en commençant, ces inconséquences sont ce qui prolonge et soutient la vie sociale. Le monde ne pourrait pas supporter un moment la logique de l'incrédulité; il s'abîmerait aussitôt dans la barbarie. Il arrive aujourd'hui à la société civile ce qui arrive depuis trois siècles aux cultes chrétiens séparés de l'unité catholique. Le principe protestant, qui est la négation de l'autorité en matière de foi et l'interprétation individuelle, est évidemment un principe de dissolution qui, poussé à ses conséquences rigoureuses, n'eût pas permis aux religions réformées de subsister un seul jour; elles ont duré cependant, mais comment? En violant autant qu'elles l'ont pu leur principe; en substituant d'autres autorités à celle de l'Église; en prêchant le respect de certaines traditions, en imposant des symboles, en s'efforçant de placer hors de la discussion quelques propositions fondamentales; en instituant des consistoires, des facultés de théologie, tout un enseignement dogmatique; en abritant surtout leur faiblesse sous la protection du pouvoir politique et du sentiment national. C'est par là, incontestablement, c'est-à-dire par autant d'inconséquences, qu'elles ont prolongé leur existence. La logique, qui les menace, les eût depuis longtemps réduites en poussière. La même observation est applicable aux sociétés modernes, où l'impiété, ou tout au moins l'incroyance domine. Dieu n'a pas fait l'homme capable de pousser jusqu'à ses dernières conséquences la négation de Dieu. A peine citerait-on quelques individualités monstreuses qui ont eu ce triste courage, et qui ont inspiré le dégoût et

l'épouvante. On n'a pas oublié un Lacenaire, affichant devant ses juges l'athéisme avec une ostentation cynique, et expliquant par là tous ses forfaits. Cet homme, le plus logique des impies, est demeuré une exception unique, même parmi les scélérats ; il a projeté une lueur sanglante sur l'abîme, et je me souviens encore de l'émotion universelle d'effroi qui s'empara des esprits à cette révélation inattendue. Puis quand le glaive de la justice l'eut frappé, l'abîme sembla se refermer sur lui. Il n'a pas eu d'imitateurs qui aient égalé son audace. Je ne voudrais pas lui comparer ce sophiste bizarre qui a un moment aussi terrifié le monde en jetant froidement à Dieu le défi et le blasphème, en renversant toutes les notions admises par la conscience publique, et se faisant ouvertement l'apôtre de l'anarchie. Lui-même, le plus logique des révolutionnaires, est plein de contradictions et d'inconséquences, et dans sa vie privée il a la prétention d'être honnête homme à la façon de tout le monde ; il se sent blessé et se récrie vivement quand on lui conteste la probité. C'est que les hommes sont toujours, en grande majorité, meilleurs ou plus mauvais que leurs principes. Aux siècles où la foi régnait sur les âmes, ils étaient plus mauvais ; aujourd'hui, malgré tous les sophismes corrupteurs si tristement répandus, ils restent meilleurs. La société incrédule est encore dans ses entrailles profondément imprégnée de Christianisme, et pénétrée d'idées morales qui, bien que dépourvues d'autorité et de sanction, ont suffi jusqu'à ce jour à y entretenir la vie.

Néanmoins, il serait insensé de s'y fier. Le travail de décomposition d'un mauvais principe est lent, mais il est sûr. Le protestantisme en fait l'expérience, et cet édifice, longtemps étayé par des supports étrangers qui dissimulaient le vice de sa base, craque aujourd'hui de toutes parts. La logique, reprenant ses droits, ramène les uns à la seule véritable autorité religieuse, repousse les autres hors de toute foi positive, et ce double mouvement, qui doit laisser le protestantisme presque désert au moment où il s'écroulera, frappe les yeux les moins clairvoyants. La société aussi a commencé à subir cette épreuve. Le socialisme, qui la menace de dissolution, est la conséquence la plus hardie tirée des prémisses de l'incrédulité. Chez les masses, déshéritées des promesses d'une autre vie, affranchies du frein des croyances religieuses, c'est une redoutable aspiration à réaliser le bonheur sur la terre, ou tout au moins à en disputer le

partage à ceux que l'on considère comme en possession d'injustes priviléges. C'est la justification de toutes les cupidités, de toutes les passions et la négation de cette vaine morale qui leur a trop longtemps opposé des barrières. L'Évangile avait dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Cette maxime étant écartée, il est tout naturel que les hommes poursuivent par tous les moyens le bonheur du moment, la satisfaction de leurs appétits actuels, et quand ils rencontrent des obstacles, qu'ils veuillent les briser. Le socialisme dit nettement : « Mon royaume est de ce monde. » Il autorise donc chacun de ses adeptes à prétendre immédiatement au bonheur. Par suite, la notion même du devoir est effacée. Il ne reste que d'ardentes convoitises, décorées du nom de droits.

Contre une pareille doctrine, si séduisante pour les passions, propagée, excitée chaque jour par une presse envieuse et envenimée, que peuvent les lois civiles, ces toiles d'araignées frêles et transparentes, que les moucherons eux-mêmes perceront facilement en réunissant leurs efforts ? Que peut la force publique, composée d'hommes qui ne sont pas à l'abri de la contagion, et qui se trouvera dissoute de fait, si cette effrayante doctrine y pénètre ? Que peuvent les baïonnettes rendues intelligentes, c'est-à-dire raisonneuses et indisciplinées ? Que peut la frivole formule de l'intérêt bien entendu, que chacun apparemment est libre d'entendre à sa manière ? Que peut enfin, à la longue, la morale humaine, tout cet ensemble persévérant de traditions, d'habitudes, de sentiments honnêtes, d'idées chrétiennes, d'inspirations de la conscience, qui, chez la plupart des hommes, subsiste encore sur les ruines de la foi, et qui est resté la principale garantie de l'ordre social ?

Le moment est donc opportun pour examiner ce que vaut cette morale humaine, et quelle résistance elle peut opposer aux assauts de l'impiété conséquente avec elle-même, en d'autres termes, à l'invasion de la barbarie.

Je résume cet ensemble d'idées morales, séparées de la sanction religieuse, dans un seul mot : L'HONNEUR. Et tout en trouvant fragiles les idées que ce mot exprime, je ne le prononce qu'avec respect. Il a, par lui-même, dans la langue française surtout, un prestige tout-puissant, contre lequel je ne songe pas à me défendre. L'honneur est le plus splendide ornement qui puisse parer la vie de l'homme. Les nations et les individus, toutes les professions, toutes

les situations, tous les âges ont leur honneur propre, que chacun se montre jaloux de conserver sans tache. L'honneur militaire enfante à chaque instant des prodiges ; il brave les privations, les fatigues, les dangers, il court même sans la moindre hésitation à une mort certaine et obscure, et des hommes, de peu de foi et de peu de vertu, s'immolent tous les jours à la notion abstraite de l'honneur avec un héroïsme de martyrs. L'honneur du médecin obtient facilement le même sacrifice, comme la chose la plus naturelle du monde ; quand les populations épouvantées, qui n'ont pas le même mobile, prennent la fuite, il retient, il attire même au plus épais de la contagion, au chevet des pestiférés, les hommes de l'art, dépourvus peut-être par ailleurs de toute moralité. L'honneur du capitaine le fait rester impassible sur les débris que la mer va engloutir et lui défend de songer à sa sûreté, tant que celle du dernier matelot de son équipage est compromise. L'honneur de l'homme d'État, du fonctionnaire, du magistrat a mille exigences analogues. L'honneur du notaire et de l'avocat leur rend les confidences des familles presqu'aussi sacrées que celles que l'on fait à un prêtre. Le prêtre lui-même, qui semble ne devoir puiser que dans la sphère religieuse les règles de sa conduite, a, humainement parlant, une sorte d'honneur délicat à préserver de toute tache, et s'interdira, pour l'honneur de sa robe, certains lucres licites, certains délassements parfaitement innocents en soi. Et en outre de cet honneur spécial à chaque situation, tous les hommes, dans toutes les conditions, en revendiquent un plus général, ce qui constitue simplement l'honnête homme. Et les femmes aussi ont leur honneur à elles ; celui de l'épouse est dans la fidélité ; celui de la veuve dans la chasteté ; celui de la jeune fille dans la modestie.

Et remarquez que cet honneur, parfois si rigoureux et si sévère, si universellement accepté comme loi, même par ceux qui l'enfreignent, aucune autorité ne l'impose, et il n'a, hors de l'opinion, aucune base et aucune sanction. C'est comme un vêtement décent, que chacun est libre de rejeter, sans lequel cependant personne ne voudrait se présenter à ses semblables. Sans doute les traditions religieuses des premiers âges et les traditions chrétiennes ont concouru à former, à développer la notion de l'honneur ; pourtant, tel qu'il est compris et accepté, il est absolument indépendant de toute religion, il est d'institution purement humaine. Et, en même temps, il

échappe à la discussion, par cela même qu'il n'a aucune prétention à la vérité philosophique, qu'il n'affirme rien dogmatiquement, qu'il s'accommode des croyances les plus contraires, et consent à n'être autre chose qu'une opinion. Qui a établi ses lois ? Nul ne le saurait dire. Qui les a rédigées ? Personne. Quel corps en a le dépôt ? Quel tribunal les interprète et les applique ? Aucun. L'honneur est abandonné à la garde de ce qu'il y a de plus capricieux et de plus mobile, l'opinion, et cependant, sans aucune garantie apparente, il se transmet de génération en génération, il se perpétue à travers les siècles, il demeure, au milieu des révolutions et des ruines qu'elles entassent, le lien le plus puissant, le plus persistant élément de sociabilité ; il remplace chez la plupart des hommes, comme règle du devoir, la religion qu'ils repoussent ou méconnaissent.

Assurément, c'est là un fait étrange, un grave sujet de méditations. Je veux essayer de m'en rendre compte, rechercher en quoi consiste cette religion humaine de l'honneur, dire ses contradictions, sa grandeur et ses petitesses, ses rigueurs et ses complaisances, sa force et sa fragilité ; montrer les dangers qui la menacent ; combien elle est impuissante à résister longtemps à la logique de l'impiété, et combien est vaine son orgueilleuse prétention de se substituer, même pour la vie terrestre de l'humanité, à l'éternelle morale dont elle n'est qu'une infidèle copie, à celle qui puise dans les vérités religieuses son origine et son but.

II

QU'EST-CE QUE L'HONNEUR ?

Il est assez difficile de définir l'honneur. Ce n'est pas la conscience, cette voix intérieure, qui nous avertit de ce qui est bon ou mauvais, juste ou injuste. L'honneur, qui a tant de relations avec la conscience, en est cependant distinct. Il y a des choses que la conscience réprouve, et dont l'honneur, plus facile, s'accommode sans la moindre réclamation. Il y en a d'autres que l'honneur exige ou défend sévèrement, et pour lesquelles la conscience serait plus indulgente. Il y en a d'autres enfin, et c'est la situation la plus pénible où puisse se trouver un homme, dans lesquelles la conscience et l'honneur sont contraires. Pardonner une offense, renoncer à en tirer vengeance, assurément la conscience le permet et même le conseille ; mais l'honneur

ne le permet pas ; il arme la main qui voudrait pardonner, et pour laver l'injure il fait répandre du sang.

L'honneur n'est pas non plus une vertu. Les hommes qui tiennent le plus à leur honneur n'ont aucune prétention à être vertueux et peuvent avoir le cœur corrompu par le vice. La vertu, d'ailleurs, suppose toujours une lutte, un effort énergique contre les passions, et les plus grands saints ont eu à surmonter les plus violentes tentations. L'honneur n'admet pas un seul instant de trouble et de doute, ou s'il a connu l'angoisse de l'hésitation, il le cache et le nie, sous peine de se voir nié lui-même. Aussi, quand la vertu est toujours défiante, l'honneur affecte une hautaine confiance. La vertu est modeste ; on ne tolérerait pas un homme se vantant de sa vertu, même dans le huis-clos de l'intimité. L'honneur, création de l'orgueil, s'affiche avec ostentation, se drape fièrement à la tribune, se couronne de ses propres mains devant la multitude, toujours sûr de faire applaudir les banales louanges qu'il se décerne. Le plus vulgaire orateur obtient un succès quand il termine une période en parlant avec quelque chaleur de son honneur. Il serait sifflé s'il parlait de sa vertu. La vertu est susceptible de plus et de moins, et, comme l'a dit le poëte, elle a ses degrés aussi bien que le vice. L'honneur, dans l'opinion du monde, est tout d'une pièce, accepté ou rejeté en entier, et une seule faute détruit toute une vie d'honneur. La vertu est indulgente et pleine de mansuétude, l'honneur méprisant jusqu'à la cruauté. Enfin la vertu n'est jamais perdue d'une manière irrémissible, et le repentir suffit à la recouvrer après les plus grands crimes. Il en est autrement de l'honneur ; c'est l'île escarpée et sans bords où l'on tente en vain de remonter si l'on s'en est une fois précipité.

L'honneur, considéré en lui-même comme règle de conduite et dans sa notion la plus générale, me paraît l'ensemble des lois et des préjugés sociaux dont l'observation fait conserver à l'homme sa propre estime et l'estime de ses semblables. Considéré dans l'individu, il se confond en quelque sorte avec cette estime même. Cette définition est bien complexe, et il est difficile qu'il en soit autrement, car la notion de l'honneur est bien complexe aussi et bien indéterminée. Ouvrez le *Dictionnaire de l'Académie*, il n'y a peut-être pas un autre mot dans la langue qui ait coûté autant d'efforts aux rédacteurs, auquel l'usage ait donné autant de sens différents. Je l'examine surtout comme une loi, et dans sa plus haute acception, la seule

précisément que l'Académie, par une incroyable distraction, n'ait pas aperçue. L'estime de soi-même, l'estime de ses semblables, voilà assurément les deux choses que l'honneur commande de conserver. Mais ces deux choses sont elles-mêmes distinctes, parfois contradictoires : l'une s'appuyant sur la conscience, l'autre sur l'opinion; l'honneur participe de l'une et de l'autre, et lorsqu'il y a conflit, c'est trop souvent l'opinion qui l'emporte. L'opinion est essentiellement mobile, elle varie suivant les siècles et les climats, et c'est bien d'elle qu'on peut dire : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » La conscience individuelle aussi reçoit bien des altérations sur le fonds commun de notre nature morale; elle dépend toujours de la tradition religieuse, et ne garde d'universel que ce qu'il y a de commun à toutes les religions, soit qu'on se la représente comme innée dans l'homme, soit qu'on n'y voie que le produit de l'éducation et des traditions primordiales du genre humain. Enfin l'opinion, qui diffère de la conscience, s'y rattache pourtant par d'évidentes relations. Il suit de là que l'honneur a lui-même quelques lois générales immuables, en ce qu'elles se rattachent aux traditions primordiales et à la conscience universelle, et des lois particulières variables, produit de toutes les modifications de l'opinion et des mœurs. Chaque temps, chaque peuple, chaque agglomération d'hommes a son honneur particulier.

L'honneur de l'antiquité différait assez du nôtre pour qu'on ait pu dire que c'était une idée moderne. Je ne trouve pas que les langues anciennes aient l'équivalent exact du mot. *Honor, decus, honestas, verecundia,* je serais assez embarrassé de choisir, et chacune de ces expressions me représente une qualité ou un attribut plutôt qu'une loi impérieuse. Pourtant la notion existait; le *vir probus* n'était autre que l'honnête homme, et quand Régulus, pour ne pas manquer à sa parole, allait librement se remettre entre les mains de ses ennemis, il ne faisait qu'obéir à l'impulsion de l'honneur. Seulement l'éclat historique, l'auréole glorieuse dont son nom est entouré indiquent peut-être la distance qui, sous ce rapport, nous sépare de l'antiquité. Aujourd'hui, l'action de Régulus, si souvent reproduite par des prisonniers sur parole, semble fort ordinaire; chacun de nous s'en sent capable, sans être un héros, parce que l'honneur ne permettrait pas d'hésiter, et qu'il n'y a aucun héroïsme à faire simplement ce que l'honneur commande. Et

pourtant, à un certain point de vue, l'honneur avait chez les anciens encore plus d'importance que parmi nous. Il y était la seule morale, les religions païennes ayant sur la moralité des croyants bien peu d'influence directe. Toute vertu d'un Romain était le produit et la satisfaction de son orgueil, et cette orgueilleuse vertu, qui se contemple, s'admire et se propose à l'admiration d'autrui, avait sa plus haute expression dans le stoïcisme, dont les analogies avec l'honneur moderne sont frappantes.

Ce serait un curieux travail d'érudition que de suivre à travers les siècles l'histoire de cette tradition de l'honneur, d'étudier comment elle se modifia par l'influence de l'invasion germanique, par celle du Christianisme et des mœurs féodales, pour s'épanouir dans la chevalerie. On arriverait alors à examiner la célèbre thèse souvent contestée et très-contestable en effet de Montesquieu, qui fait de l'honneur le principe des gouvernements monarchiques. L'honneur me paraît un principe nobiliaire bien plus que monarchique. La noblesse l'a longtemps considéré comme son patrimoine et son privilége, qu'elle refusait de partager avec les autres hommes, de la même manière que les anciens, qui étaient tous une sorte de noblesse par rapport aux masses maintenues dans la servitude, n'admettaient chez leurs esclaves aucune vertu virile. C'est par émulation de la noblesse que les classes moyennes, à mesure qu'elles s'élevaient dans la vie civile et politique, voulaient aussi devenir justiciables de ce droit spécial de l'honneur que prétendait se réserver la classe supérieure. Le bourgeois-gentilhomme sera toujours une plaisante caricature, mais tout n'était pas ridicule dans cet effort persévérant des vanités bourgeoises s'appliquant à imiter de plus en plus les mœurs de la noblesse. De nos jours encore, en dépit de toutes les révolutions accomplies contre elle, la noblesse a conservé un certain prestige, une certaine valeur d'opinion, et cela tient surtout à ce qu'elle est demeurée le type de l'honneur. Il y a en sa faveur, pour la sûreté des relations sociales et des transactions privées, une sorte de présomption; ceci est d'observation journalière, et je n'en voudrais d'autres preuves que les usurpations si fréquentes, soit de bonnes gens qui se parent d'une particule d'emprunt, dans l'espoir sans doute de s'attirer par là plus de considération, soit d'intrigants et de fripons qui, pour faire plus facilement des dupes, abritent leurs méfaits derrière un nom qui suffit pour inspirer de la confiance. La

bourgeoisie, qui a poursuivi la noblesse de tant de haines, lui a donc constamment rendu l'hommage de l'imitation.

Mais si Montesquieu, entraîné par le désir de systématiser ses méditations avec une sorte de rigueur mathématique que n'admet pas la politique, me paraît s'être trompé en faisant de l'honneur le principe et le ressort propre des monarchies, par opposition à la vertu, qui serait le ressort propre des républiques, en revanche il a parfaitement caractérisé l'honneur en lui-même. Il l'appelle excellemment « le préjugé de chaque personne et de chaque condition. » Il dit encore : « Dans le monde..... est l'école de ce que l'on appelle honneur, « ce maître universel qui doit partout nous conduire..... L'honneur, « se mêlant partout, entre dans toutes les façons de penser et toutes « les manières de sentir, et dirige même les principes. Cet honneur « bizarre fait que les vertus ne sont que ce qu'il veut, et comme il « les veut ; il met de son chef des règles à tout ce qui nous est pres- « crit ; il étend ou il borne nos devoirs à sa fantaisie, soit qu'ils aient « leur source dans la religion, dans la politique ou dans la morale..... « Les choses que l'honneur défend sont plus rigoureusement défen- « dues lorsque les lois ne concourent pas à les proscrire, et celles « qu'il exige sont plus fortement exigées lorsque les lois ne les de- « mandent pas..... L'honneur a donc ses règles suprêmes, et l'édu- « cation est obligée de s'y conformer. » (*Esprit des lois,* liv. IV, chap. II.) Puis, dans une courte note qui vaut encore mieux que tout le reste, Montesquieu ajoute : « On dit ici ce qui est, et non pas ce qui « doit être : l'honneur est un préjugé que la religion travaille tantôt « à détruire, tantôt à régler. » Assurément on ne saurait mieux dire, mais tout cela est vrai sous les républiques comme sous les monarchies, et la forme du gouvernement est ici assez indifférente.

Ces citations achèvent de faire ressortir le caractère dominant et dominateur de l'honneur, celui que je veux surtout examiner. C'est que l'honneur est un code complet de morale altière, qui se substitue aux lois religieuses et aux lois civiles, et qui, sans autre appui que l'orgueil humain, prétend se passer des unes et des autres pour diriger souverainement la vie de l'homme.

(*La suite à un prochain numéro.*) Alfred de Courcy.

VOYAGE

A LA

CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

Il est doux, après avoir souffert dans le golfe de Gascogne des rigueurs de l'hiver et après avoir lutté contre une mer orageuse, de s'avancer vers des climats plus chauds, d'apercevoir les sommets élevés des îles Canaries et de livrer de nouveau les voiles légères au souffle attiédi des vents apaisés. Le beau temps qui succède à la tempête est aussi agréable au marin fatigué, que le sont les moments de la convalescence au malade affaibli.

Après avoir dépassé ces îles, le navigateur s'avance avec précaution; il examine la couleur de l'eau et jette fréquemment la sonde pour connaître la profondeur du fond; il importe d'éviter les bancs que le naufrage de la Méduse a rendus tristement célèbres. Bientôt le navire pourra se rapprocher de la terre, mais il ne la verra point de loin; une ligne étroite, d'un jaune éclatant et uniforme lui annoncera la présence du grand désert de Sahara. Au milieu du silence de la nuit un bruit sourd et monotone fait soupçonner le voisinage de cette côte. La mer, par un phénomène dont la cause n'est point connue, se soulève avec force à la rencontre du rivage; des lames profondes, couvertes d'écume, viennent se briser à la plage avec une violence effrayante. Le débarquement n'est point sans danger et ne peut être effectué que dans des pirogues légères conduites par les gens du pays. Leur habileté consiste à maintenir ces pirogues de manière à ce qu'elles présentent toujours à la lame leur proue effilée. Elles s'élèvent et retombent comme le cheval agile qui

franchit une barrière ; mais dans les mauvais jours ces pirogues sont quelquefois renversées sur elles-mêmes, et viennent souvent heurter les canotiers et les voyageurs. On a vu des noirs intrépides qui cent fois avaient franchi à la nage ces barres redoutables, être frappés à la tête et ne reparaître qu'après avoir perdu la vie. Dans ces jours la mer est souvent, au large, calme et unie comme une glace, et passe par une gradation insensible au mouvement violent et désordonné qui la tourmente sur le rivage ; là, d'énormes volutes d'eau se déroulent, en produisant des flots d'écume, si bien qu'en mer on ne voit plus la terre, on distingue seulement une longue ligne blanche et éclatante. A l'embouchure du Sénégal la lutte est encore plus violente ; les eaux du fleuve et celles de la mer se heurtent avec fureur et forment de hautes murailles verdâtres qui retombent sur les barques imprudentes qui se hasardent sans précaution. Les navires sont quelquefois obligés d'attendre plusieurs jours un moment favorable pour entrer dans le fleuve. C'est un grand inconvénient, car le commerce de cette colonie est très-important.

Quelques maisons blanches à terrasse plate, qui viennent interrompre l'uniformité de cette côte sablonneuse, annoncent le chef-lieu de nos possessions, la ville de Saint-Louis. Elle est située dans une île à l'embouchure du fleuve, tandis que les indigènes ont bâti leurs cases et rassemblé leurs pirogues sur le bord de la mer. Marins dès l'enfance, ils jouent, en nageant, dans ces grosses lames du rivage avec une hardiesse et une habileté qui commandent l'admiration. Ils sont aussi actifs qu'intrépides pour communiquer avec les navires mouillés devant eux. Avides d'argent, âpres pour le gain, si vous en exceptez les moments qu'ils passent en mer, vous les verrez pourtant rester oisifs le reste de la journée. Le soir ils écoutent des contes, et se groupent autour du narrateur comme les Arabes auxquels leur sang est mêlé ; mais qu'on entende les préludes des grossiers instruments de musique qui les convient à la danse, les inclinations de la race noire prennent le dessus, ils se lèvent à la hâte, se livrent à cet exercice avec une ardeur frénétique et ne s'arrêtent que quand ils tombent exténués. Du reste, faciles à instruire et à diriger par ceux qui connaissent leur caractère à la fois passionné et indolent ; légers, irascibles et oublieux, ce sont de véritables enfants qui n'atteignent jamais l'âge viril.

En remontant le fleuve, on traverse des forêts de gommiers. Cet arbre précieux ne peut venir que dans ces régions, qui, voisines des terres grasses, retiennent encore quelque chose de la sécheresse et de l'aridité

du désert. Nous sommes seuls à acheter la gomme et seuls nous la fournissons à l'Europe. Ce monopole national doit être conservé avec soin; il donne quelque mouvement à notre commerce maritime si languissant. Tous les ans, à des époques fixées, les marchands de gomme se rendent à des escales protégées par de petits forts. Là s'opèrent les échanges. Le fleuve prend un aspect très-animé, de nombreuses barques viennent se grouper autour de quelques petits navires de guerre destinés à les protéger. Le régime des castes se retrouve dans ces déserts inhospitaliers. Certaines tribus vivent par le commerce et l'agriculture; mais un grand nombre d'autres ne connaissent, pour subvenir à leurs besoins, que la guerre et le pillage. Leurs pères, disent-ils, leur ont appris que leurs voisins et les étrangers étaient leurs inférieurs, qu'il leur appartenait de commander aux faibles et d'exiger un tribut des commerçants. L'esclavage se retrouve chez toutes ses tribus, dans sa forme antique; l'esclave fait partie de la famille; comme les femmes il est soumis à un travail modéré et se livre à la culture de la terre. La vente de ces hommes à des nations étrangères, aux mœurs et aux habitudes si différentes de celles de leur pays, qui au delà des mers leur imposaient un travail excessif et les accablaient souvent sous les plus mauvais traitements, était un raffinement odieux ajouté à la rudesse de la civilisation primitive. Depuis plusieurs années, les terres occupées par la France et par l'Angleterre, sont délivrées de cet infâme commerce; il serait à désirer qu'on pût en dire autant des vastes territoires soumis à la couronne de Portugal. On connaît les résultats aussi atroces que funestes introduits par ce commerce barbare chez les populations africaines.

Pendant la saison sèche, des rapides interrompent la navigation du fleuve; mais quand viennent les orages et les grandes pluies, les eaux s'élèvent, coulent à pleins bords, et pendant six mois de petits navires parcourant des pays divers, remontent au loin dans l'intérieur des terres, s'arrêtent à un fort en pierre nommé Bakel, gardé par des soldats indigènes, et pénètrent jusqu'aux grandes cataractes. De hautes terrasses précèdent et annoncent des groupes de montagnes dirigés vers le sud-est. Ce réseau central et peu connu peut être comparé à notre Suisse; de grands fleuves, la Gambie, le Sénégal et le Niger y trouvent leurs sources à des distances assez rapprochées. Dans ces climats brûlants, l'eau, ce grand bienfait du Créateur, qui rend la végétation si belle et la terre si fertile, devient par la paresse et la négligence de l'homme un présent funeste, une cause de mort et de dépopulation.

Chez ces peuples barbares, la propriété mal garantie n'encourage pas l'homme à se livrer à un travail assidu. Les ronces et les grands arbres s'élèvent, croissent et meurent sans que l'insouciant habitant de ces contrées daigne employer ses soins et son activité à redresser et diriger cette végétation désordonnée. Les grands vents d'orage amoncellent des débris, les eaux deviennent croupissantes; il se forme, pendant les pluies, des marais peu profonds qui se dessèchent rapidement. Les boues infectes, où pullulent et meurent des milliers d'insectes malfaisants, qu'encombrent des végétaux brisés et tombés en pourriture, répandent autour d'elles des miasmes empoisonnés. Les fièvres pernicieuses se développent avec une violence inouïe; vingt-quatre heures de maladie et un premier accès suffisent pour donner la mort à un homme bien portant. Les efforts des médecins ont été impuissants, jusqu'ici, pour combattre ces crises funestes. Ainsi, par un juste jugement de Dieu, là où la terre se prête avec tant de complaisance aux besoins de l'homme, elle punit aussi d'une manière plus prompte et plus terrible les peuples indolents qui négligent de la cultiver.

Sur la rive droite du fleuve, au pied de ces terrasses dont je viens de parler, s'étend un terrain sablonneux parsemé de nombreuses oasis; de distance en distance, de légers filets d'eau descendent des montagnes, et, produisant autour d'eux une belle végétation, interrompent d'une manière aussi utile qu'agréable la triste monotonie du désert. Ces terrains offriraient une route facile aux caravanes qui, parties des rives du Sénégal, se rendraient sur les bords du Niger, où se trouvent les marchés les plus fréquentés de l'Afrique centrale, si la barbarie des habitants, plus funeste que l'insalubrité du climat, ne venait entraver la marche pacifique du commerce. Les tribus maures, qui, semblables aux Arabes, transportent leurs tentes de pâturages en pâturages, comme eux attaquent les voyageurs et les forcent à payer des rançons onéreuses. Si les troupes européennes pouvaient parcourir ces pays sans rencontrer la fièvre, plus dangereuse pour elles que leurs adversaires, nous pourrions espérer de rendre la route sûre ou au moins de protéger le passage des caravanes; mais au bout de peu de jours, les Européens, qui échappent à l'atteinte des fièvres pernicieuses, sont éprouvés par les fièvres intermittentes, et pendant plusieurs jours ne peuvent manier leurs armes.

Lorsque le Niger, après plusieurs détours dans les montagnes, grossi de nombreux affluents, commence à couler lentement dans la plaine, il

arrose trois villes importantes, centres de grands marchés, peu éloignées les unes des autres : Segou, Djenné et Tombouctou. Le roi de Segou est notre voisin le plus proche ; cent lieues environ nous séparent de son territoire. Retirant ses revenus des droits qu'il perçoit sur les marchandises qui se vendent dans sa ville, il désire augmenter son commerce et a envoyé à Saint-Louis des délégués pour s'entendre avec nous. Peut-être un jour nos efforts réunis parviendront-ils à conquérir une sécurité qui serait si importante pour l'avenir commercial de notre colonie.

Le développement du commerce a une importance civilisatrice sur laquelle on ne saurait trop insister. Les riches et les puissants du pays désirent se procurer les marchandises européennes dont ils sont très-avides ; ne pouvant plus nous les acheter en nous livrant des esclaves, ils se trouveront conduits à employer ces mêmes esclaves à la culture de la terre, les produits qu'ils obtiendront étant les seuls objets d'échange qu'ils puissent se procurer. Mais il arrivera bien mieux : c'est qu'une fois entrés dans cette voie, ils verront que leur propre intérêt doit les exciter à la suivre ; car il leur sera beaucoup plus avantageux de profiter tous les ans du travail de leur esclave que de le vendre à un prix qui n'est guère plus élevé que celui des denrées produites par ses soins. La barbarie irréligieuse est nuisible même aux intérêts matériels; c'est la ménagère insensée qui tue la poule aux œufs d'or, le sauvage qui coupe l'arbre pour en recueillir le fruit. Depuis Saint-Louis et Gorée jusqu'aux possessions anglaises de la Gambie et de Sierra-Leone, une surveillance rigoureuse a empêché, depuis plusieurs années, le commerce des esclaves ; les indigènes se sont habitués à cultiver l'arbre qui donne les pistaches, et ce fruit est devenu l'objet d'un commerce très-important ; ils reçoivent un plus grand nombre de navires et se procurent une plus grande quantité de marchandises européennes qu'à l'époque où ils se livraient à la traite des esclaves. La pistache donne une huile que son bon marché rend précieuse pour la fabrication des savons.

Gorée, îlot aride couvert de maisons et surmonté par une citadelle importante, commande un bon mouillage, le seul de cette côte où les grands navires peuvent trouver un refuge contre les attaques de l'ennemi. Plus bas, des possessions anglaises et portugaises sont situées en dedans de bancs et d'écueils, au milieu desquels la navigation n'est point sans danger. Quelques végétaux rabougris commencent à se montrer au

cap Vert ; mais bientôt, en continuant à descendre la côte, des eaux abondantes produisent cette végétation exubérante des tropiques que des voyageurs prévenus n'espèrent point rencontrer sur les rivages de l'Afrique. La vue contemple avec plaisir cette nature abondante après avoir été attristé par l'aspect monotone des sables du désert.

Sierra-Leone a été fondé par les Anglais pour servir de refuge aux esclaves affranchis par la prise des négriers. Elle présente des rues assez bien bâties et quelques terres cultivées autour de son enceinte ; mais elle a coûté et coûte encore des sommes considérables à la Grande-Bretagne. A peu de distance, une association de citoyens américains a fourni les moyens aux esclaves affranchis de cette partie du monde de venir fonder un État nouveau et peu florissant. On sait qu'aux États-Unis, les noirs libres, égaux aux autres citoyens devant la loi, ne peuvent cependant participer à aucun des actes de la vie politique. L'opinion, prévenue et secondée par les instincts désordonnés de la populace, empêche l'application de lois justes et équitables. Les affranchis, jetés violemment en dehors de la société, étaient plus malheureux qu'au temps de leur esclavage ; aujourd'hui, ils habitent seuls une terre fertile qu'ils pourraient cultiver s'ils avaient l'énergie nécessaire. Ils préfèrent se livrer au commerce de détail et sont souvent en guerre avec les tribus leurs voisines. Cette colonisation a eu cependant le bon effet de diminuer considérablement, si elle ne l'a point détruit entièrement, le commerce des esclaves depuis Sierra-Leone jusqu'au cap des Palmes.

Monrovia, leur capitale, possède un petit nombre de maisons en bois, et ses rues ne sont autre chose que de mauvais chemins à peine débarrassés des plantes parasites qui obstruent le passage ; mais la situation dans laquelle elle a été bâtie est une des plus belles que l'on puisse rencontrer. Placée à mi-colline, elle domine le cours d'une rivière qui, s'étendant de manière à former un petit lac près de son embouchure, arrose des prairies naturelles entourées de bois aux aspects variés, et baigne de petites îles, véritables corbeilles de verdure agréablement assises sur les eaux verdoyantes.

Au delà du cap des Palmes la côte court vers l'est et forme un enfoncement profond connu sous le nom de golfe de Guinée. Deux caps se présentent, celui des Trois-Pointes et celui de Saint-Paul, le premier formé par des terres hautes, le second par des sables extrêmement bas. Entre ces deux caps, la côte moins boisée présente des mamelons et des

collines assez élevées; au contraire, du cap des Palmes à celui des Trois-Pointes et au delà du cap Saint-Paul, les montagnes rentrent vers le nord, la côte se courbe dans la même direction, les terres sont basses, marécageuses et formées par des terrains d'alluvion. Après le delta du Niger, le dernier et le plus considérable de ces terrains, s'élèvent de hautes montagnes volcaniques qui viennent surplomber de haut les eaux de l'Océan et se perdent dans l'intérieur de l'Afrique.

Les habitants des terres voisines du cap des Palmes sont doux et humains; ils se présentent pour servir à bord des navires de guerre et de commerce ; ils travaillent assidûment et remplissent bien leurs engagements. Ils ont renoncé facilement à la vente des esclaves pour se livrer au commerce de la poudre d'or et de l'huile de palme. Si la propriété pouvait être constituée d'une manière stable dans ce pays, la civilisation s'y développerait probablement d'une manière avantageuse.

Plus loin, à l'embouchure de deux rivières, nous avons fondé deux comptoirs à Grand-Bassam et à Assinie, qui semblent devoir prendre une importance commerciale assez grande. Le peu de sacrifices que nous avons faits, l'insalubrité du climat ou l'insouciance de nos négociants ont jusqu'ici arrêté leur développement; une seule maison de commerce voit cependant la valeur de ses échanges s'élever à près de 800,000 francs.

Après le cap des Trois-Pointes le voyageur voit avec plaisir des forts en pierre et des maisons élégantes. Cette partie de la côte moins malsaine avait été choisie pour la traite des esclaves; l'Angleterre, la Hollande, la France et le Danemarck y possédaient des établissements importants. Aujourd'hui on conserve ces possessions par habitude ; mais le commerce auquel elles donnent lieu n'est point considérable; les navires y trouvent de la poudre d'or et de l'huile de palme.

Cette huile dont la consommation a pris en Europe une grande extension, se trouve surtout dans le golfe du Benin et dans le delta du Niger, au Calebar et à Bony; mais aussi c'est dans ce golfe que le commerce des esclaves se continue avec une impunité déshonorante.

Deux États ont le triste privilége d'alimenter ce commerce odieux, le royaume de Dahomey et celui de Lagos; le premier est occupé par la race noire et le pouvoir y est exercé d'une manière despotique ; le second est une colonie maure essentiellement commerçante. Le souverain de Dahomey compte plusieurs millions de sujets ; il commande le meurtre, le pillage, l'assassinat, et ne trouve jamais de contradicteurs.

La vente des esclaves, tous sa propriété, et les cadeaux qu'il exige des négociants établis dans ses États forment ses principaux revenus. Chaque année, lorsque les terres commencent à être desséchées, il envoie ses troupes cerner des villages voisins de ses États ; elles attaquent la population à l'improviste, rassemblent les habitants, les chargent de chaînes et les conduisent comme un vil troupeau dans la capitale, sous de vastes hangars où ils attendent des acheteurs. Ces agressions, on le sait, sont aussi injustes que peu motivées. Chose singulière et digne de remarque, ces hommes qu'on méprise à l'égal des plus vils animaux, retrouvent leur dignité quand il est question de sacrifices solennels, quand on veut apaiser les mânes redoutables des ancêtres. L'opinion du pays proclame grand, puissant et religieux le souverain qui a sacrifié un nombre considérable de captifs. Ce ne sont point seulement à des époques déterminées que s'accomplissent ces rites sanglants, un mauvais rêve, des craintes superstitieuses du roi suffisent pour les motiver, surtout si les acheteurs sont rares et qu'on ait de la peine à se procurer des vivres, on ne sait ce qui domine dans ces âmes perverties, la superstition, l'intérêt ou la vanité. Du reste, juste et équitable pour ses sujets, le roi actuel, en dehors de ces sacrifices, n'ordonne presque jamais d'exécutions capitales.

Par une singularité curieuse, les meilleures troupes de ce despote sont composées de six mille femmes qui forment sa garde. Autrefois les grandes nations maritimes avaient toutes des établissements dans ce royaume, à Widha ou Juda, ville considérable située à trois quarts de lieue du bord de la mer au delà d'une lagune peu profonde. Aujourd'hui des négociants de tous les pays y vivent avec un grand luxe, dans de fort belles maisons ; tous participent d'une manière plus ou moins directe au commerce des esclaves ; ils exportent en même temps une grande quantité d'huile de palme. Un Portugais venu jeune dans le pays, don Francisque de Souza, avait acquis et dissipé de grandes richesses ; son influence était fort grande, il était l'agent et le représentant du souverain ; les naturels lui obéissaient avec crainte et les Européens le respectaient ; soit politique, légèreté ou insouciance, quand le prince de Joinville a visité ces parages avec *la Belle-Poule*, il a accepté l'hospitalité de cet homme, à qui la couronne de Portugal a eu l'infamie de vendre la décoration de l'ordre du Christ.

Il n'est point douteux que le roi de Dahomey n'eût un avantage matériel à employer ses esclaves à la culture des terres, à dessécher des ma-

rais, à percer des routes et à récolter de l'huile; les Anglais s'efforcent de le convaincre de cette vérité; mais l'ardeur avec laquelle ils répriment la traite les rend suspects aux yeux de ce souverain.

A Lagos les mœurs sont moins féroces; la religion musulmane y règne, quoique fort altérée; des écoles pour l'enfance répandent la connaissance de la lecture et des traditions de l'Alcoran, et pourtant la traite des noirs y sera encore plus difficile à déraciner. Cet État, colonie commerciale d'un territoire peu étendu, bien fortifié, aguerri, redouté de ses voisins, se croit à l'abri d'une attaque tentée par les Européens; il est certain qu'elle présenterait de grandes difficultés : il faudrait suivre des canaux longs, étroits, peu connus, accessibles seulement à des embarcations et défendus par des palissades armées de canons. Ce port est le point où il arrive beaucoup de caravanes; elles amènent un grand nombre d'esclaves; de tous les produits africains c'est malheureusement un des plus abondants et des plus faciles à transporter. Inutile de présenter à ces Maures des considérations d'humanité; tous ceux qui ne croient point au prophète ne méritent point le nom d'hommes, selon eux, et peuvent être l'objet d'un gain légitime. Les races nègres, malgré l'atrocité de leurs coutumes, écoutent plus facilement les missionnaires. Ces Maures en mêlant leur sang à celui des Arabes ont surtout pris chez eux ce que leur religion avait de barbare, de féroce et d'exclusif.

J'ai déjà parlé de ce plateau central et élevé d'où sortent les grands fleuves de cette partie de l'Afrique ; ses montagnes se prolongent et courant à l'est longent le golfe de Guinée, elles ouvrent par une large brèche un passage au Niger qui se précipite vers le golfe du Benin, de cataracte en cataracte. Après l'immense delta que forment les embouchures de ce grand fleuve, les montagnes atteignent tout à fait le bord de la mer, se prolongent pour former les îles volcaniques et élevées du golfe de Guinée et suivant le cours du Zaïre ou Congo, vont se joindre aux grandes chaînes du sud et de la côte orientale.

Le Niger, dont la renommée n'a point exagéré la grandeur, coule principalement de l'est à l'ouest; il arrose une immense vallée d'une fertilité remarquable, placée entre le grand désert et les montagnes dont je viens d'esquisser le cours. Aussi les grands marchés de Segou, de Djennie et Tombouctou, sont les centres où convergent toutes les caravanes. Deux peuples analogues par la langue, la race et les habitudes se partagent les soins du commerce de l'Afrique ; au nord du fleuve les

Maures, au sud les Bambaras. Ces deux nations ont laissé des colonies diverses, au milieu des peuplades nègres, qui cultivent la terre et ne voyagent jamais : ces colonies reçoivent et protégent les voyageurs. Des caravanes partent du Maroc, de l'Algérie, du Soudan et de la Haute-Égypte et viennent rencontrer sur le Niger celles qui descendent et remontent ce fleuve. Celles-ci quittent ce grand cours d'eau à l'approche des cataractes et gagnent les rivages de la mer par des chemins rudes et difficiles. Lagos est un des points où elles arrivent plus facilement.

Au sud du Congo s'étendent les immenses possessions portugaises, où le commerce des esclaves se continue, avec le concours mal déguisé des négociants portugais et brésiliens établis dans les métropoles de ces colonies déchues et misérables. Les autorités locales, impuissantes à réprimer ces désordres, ferment les yeux, quand, moyennant un salaire, elles n'en deviennent point complices. La marine militaire de cette nation s'est seule honorée par une surveillance ferme et désintéressée ; mais c'est sans succès qu'elle s'est efforcé de détruire des coutumes aussi nuisibles à la considération du Portugal qu'à ses intérêts coloniaux ; ses efforts sont devenus inutiles par la faiblesse des autorités locales.

Je vais examiner en peu de mots les résultats produits par les croisières établies dans ces derniers temps. L'Angleterre a soutenu, depuis le commencement de ce siècle et a cherché à faire prévaloir dans le droit public européen le principe qui assimile la traite des noirs à la piraterie. Si ce principe était admis, les navires qui se livreraient à ce détestable commerce se trouveraient placés en dehors du droit commun et justiciables des tribunaux de toutes les nations. La France, et surtout les États-Unis, ont toujours refusé d'accepter ce principe ; ces derniers ont même déclaré que son application à leurs nationaux constituerait un cas de guerre. La Grande-Bretagne, audacieuse avec les faibles, se contente d'appliquer ce principe aux navires brésiliens, les seuls qui, avec quelques batiments espagnols, transportent encore des esclaves. Le Brésil a fait entendre des protestations sages et mesurées, mais l'incurie avec laquelle cette puissance délivre des commissions de mer, enlève une grande valeur à ses réclamations. Des matelots sans aveu, le rebut de toutes les nations, forment les équipages des navires brésiliens. Si ces hommes, la plupart Italiens, Espagnols ou Portugais, avaient l'énergie des peuples du Nord, il n'est point douteux qu'ils ne se livrassent à la piraterie. La navigation ne serait plus sûre, et les nations maritimes seraient obligées de prendre contre le Brésil des mesures rigoureuses,

comme autrefois, en Italie, il fallut mettre au ban des nations les grands seigneurs qui donnaient asile dans leurs forteresses aux assassins et aux brigands de tous les pays.

Malgré la tolérance des autorités brésiliennes, les papiers de bord des navires négriers contiennent généralement de grandes irrégularités. D'après la jurisprudence anglaise, ces navires sont déclarés de bonne prise; mais les équipages ne seraient traduits devant des cours martiales qu'autant qu'il serait prouvé qu'ils ont commis des actes d'agression à main armée, ce qui généralement n'a pas lieu. En France les prises qui avaient été faites dans les premiers temps qui suivirent le traité de 1845 furent invalidées par le conseil d'État ; le gouvernement français fut contraint de payer des indemnités considérables ; dès lors, le concours qu'apportait la station française à la répression de la traite devint beaucoup moins efficace.

Loin de se décourager, les croiseurs anglais ont redoublé de soins ; des primes très-fortes encouragent leur zèle ; mais toutes les personnes qui connaissent la navigation savent combien un blocus est difficile. Malgré la surveillance la plus active et la plus rigoureuse, un navire négrier sur deux échappe à ses antagonistes, et les bénéfices des armateurs sont encore assez considérables pour couvrir les pertes qu'ils éprouvent, de sorte que ces croisières, aussi pénibles qu'onéreuses, ne parviendront point à arrêter ce commerce odieux. L'empire du Brésil vient, il est vrai, de renouveler les lois qu'il avait déjà portées contre la traite ; il a augmenté les mesures de précaution et aggravé la pénalité. Ces lois seront-elles plus efficaces et mieux exécutées? Il est permis d'en douter. Ni l'énergie, ni le désintéressement ne sont le partage des fonctionnaires de ce gouvernement aussi malheureux qu'impuissant. Qui donc fait peser sur ces terres chrétiennes une malédiction si redoutable ? Ne serait-ce point la dépravation du clergé et son asservissement aux volontés mondaines du pouvoir séculier ? Car ce n'est point par humanité que ces lois ont été promulguées ; les hommes d'État de ce pays voient avec terreur l'accroissement du nombre des esclaves. Ils savent que déjà plusieurs fois des projets de révolte et des désirs d'indépendance ont circulé parmi eux, et ils ne comptent point pour se défendre sur la population créole, race corrompue, dépourvue d'énergie et n'ayant aucune habitude des armes. Le Brésil n'a jamais eu de troupes passables qu'en les recrutant à l'étranger.

On a dit, avec quelque apparence de raison que si ce commerce de-

venait libre il cesserait de lui-même ; ou bien le Brésil pourvoierait à sa sûreté par des lois strictement exécutées ; ou bien, victime de ses propres fautes, il expierait sa honte, comme Saint-Domingue, dans le sang et l'anarchie. Sous ce rapport les croisières anglaises lui rendent un service véritable, dont pourtant il ne se montre guère reconnaissant.

Par un motif louable d'humanité, n'avons-nous pas eu tort de nous écarter de la vieille politique de la France et des marines secondaires, qui consistait à défendre de toute manière la liberté des mers ? Devions-nous accepter l'usage nouveau de laisser visiter, en temps de paix, les papiers d'un navire, quand des soupçons sérieux de piraterie ne rendent point cette visite opportune ? N'aurions-nous pas dû soutenir, au moins par un concours moral, les protestations du Brésil ? La question a été longtemps débattue ; on me permettra de ne point la résoudre.

Si la France, au lieu de dépenser des hommes et de l'argent à des croisières devenues inutiles dans ses mains, avait employé ses efforts à augmenter le nombre de ses troupes indigènes, à agrandir les établissements qu'elle a formés à la côte, elle eût contribué d'une manière plus efficace à l'abolition de la traite des noirs. Partout où sont établis la France et l'Angleterre, ce commerce ne peut plus avoir lieu ; il s'éloigne de leur centre d'action. La dépense, je le sais, n'aurait point été compensée par les avantages commerciaux que nous en aurions retirés, mais puisque nous paraissons décidés à supporter des sacrifices pécuniaires, pour nous laver du reproche d'avoir participé à un commerce inhumain, il convient de les employer de la manière la plus avantageuse ; chaque pas que nous faisons dans la voie que j'indique nous rapproche du but ; ce moyen est plus lent, mais seul il a quelque efficacité.

D'ailleurs les nations civilisées n'ont-elles point des devoirs à remplir ? Ne doivent-elles pas laisser des traces de leur passage sur la terre ? Alger doit-il suffire à notre activité ? Un seul but, un seul pays, si voisin du nôtre, où se trouvent déjà nos habitudes avec un climat peu différent de celui de la France, doivent-ils être le terme de nos efforts ? Dieu plusieurs fois inspire les peuples ; il leur donne des instincts de colonisation, de guerre et de migration, qui sont souvent aussi avantageux pour leur gloire que pour leur sécurité. Les calculs de l'homme sont vains, sa science est stérile : Dieu seul sait conduire et diriger les nations. Un plus grand nombre d'établissements coloniaux donnerait de l'aliment à ces natures inquiètes et mécontentes qui aspirent à de nouveaux bouleversements. Pour les séduire et les

entraîner, il leur faut des terres lointaines et inconnues, des climats et des peuples nouveaux. Voyez dans l'Inde; les Anglais ont des sujets innombrables; aussi trouvent-ils facilement à employer une foule de jeunes gens actifs, capables de commander, dont l'activité, dirigée vers un but défini, est utile à la société. Répandre l'instruction peut être une bonne chose, mais à la seule condition de trouver de l'emploi à toutes ces capacités dont sont encombrées les carrières libérales. Funeste tendance des hommes puissants, que les catastrophes ne corrigeront jamais, de se reposer dans une quiétude insensée, quand, par des efforts heureux, ils ont conquis pour eux une position tranquille et honorée.

Il ne faudrait pourtant point conclure que la station française est inutile à la côte d'Afrique. Je crois qu'on a eu raison de la restreindre, mais telle qu'elle est, son maintien est indispensable, comme je vais essayer de le montrer. Si nos croiseurs ne se trouvaient point sur les lieux pour protester contre les mesures illégales que prendraient des capitaines anglais, ces mesures se multiplieraient et amèneraient des conflits pareils à ceux qui ont autrefois irrité l'esprit public dans notre pays. Des exemples récents prouvent l'exactitude de cette assertion, et nos capitaines de commerce ne résisteraient pas toujours avec la réserve et la dignité convenables. En outre, il s'est introduit un genre de trafic légal, mais honteux, que l'opinion devrait flétrir et qui favorise extrêmement les opérations de traite.

Des navires de diverses nations vont à Bahia charger du rhum et du tabac pour les agents de traite établis à la côte; ils opèrent leur retour généralement sans chargement. Pendant ce temps des bâtiments expédiés du Brésil arrivent vides, saisissent un moment favorable pour embarquer une cargaison de noirs, et s'empressent de s'échapper. De ces navires, un sur deux est capturé par les Anglais, je l'ai déjà dit, ceux-ci gardent le navire et les esclaves, mais déposent l'équipage à terre; les agents européens recueillent et nourrissent ces hommes. Il leur arrive souvent alors d'acheter un navire français ou américain, par acte sous-seing-privé, et de le transformer en négrier; ces navires sont vendus à des prix considérables, mais en revanche le capitaine s'engage à disposer à son bord tout ce qui peut favoriser l'embarquement des esclaves, sans le compromettre vis-à-vis des autorités de sa nation. Abrité par son pavillon contre la surveillance des Anglais, il attend pour livrer son navire un moment favorable, un jour de brume, de mauvais

temps; enfin une cause quelconque qui a éloigné la croisière anglaise. Une nuit suffit pour embarquer les esclaves, et généralement ces navires se dérobent avec la plus grande facilité à la surveillance des croiseurs. Tout les favorise, ils ne traversent qu'une fois la ligne de croisière et choisissent le jour et l'heure où il leur est le plus facile d'effectuer ce passage, tandis que les navires venus du Brésil traversent deux fois cette ligne, et cela dans des moments dont ils ne peuvent choisir l'opportunité.

L'homme est ainsi fait, les moralistes chrétiens l'ont remarqué souvent, l'habitude le familiarise avec les choses dont, au premier abord, il est le plus éloigné. Dans ces pays malheureux, des Européens pourvus des qualités qui, parmi nous, forment ce qu'on appelle les honnêtes gens, au moins selon le monde, des hommes probes, compatissants, regardent le commerce des esclaves comme la chose la plus naturelle et la plus raisonnable; ils parlent même des avantages matériels que les noirs retirent de leur séjour au Brésil ou à la Havane. Au Benin surtout ces esclaves s'embarquent avec joie; ils savent que le caprice de leurs nouveaux maîtres ne les mettra point à mort sans motif, sous prétexte de religion. Est-ce vivre que de pouvoir entendre à chaque instant, dans sa prison, des satellites odieux venir vous chercher pour mourir? J'ose le présumer, sans une surveillance exacte et rigoureuse, des navires français ne tarderaient point à se livrer à la traite. Il convient, personne n'en doute, de préserver notre nation de la participation à ce commerce odieux et réprouvé; mais, en outre, un seul fait de ce genre pourrait avoir des conséquences très-funestes. Il n'est point douteux que si les Anglais rencontraient un navire français chargé de noirs, ils ne l'arrêtassent et ne le conduisissent aux autorités françaises. Oserions-nous protester contre un abus d'autorité, contre un empiétement de juridiction qui seraient fondés sur un motif d'humanité si louable? je ne le pense pas. Pour protester d'une manière efficace, il faudrait relâcher le navire et le laisser continuer paisiblement son détestable voyage. On sait combien la marine anglaise est prompte à empiéter sur les droits des autres nations; il importe de ne pas lui fournir une occasion ou un prétexte si plausible et si facile. Enfin, cette station n'est point aussi malsaine qu'on l'a cru au premier abord. Dans le commencement les navires séjournaient trop longtemps; des précautions suffisantes n'avaient point été prises; aujourd'hui, les navires qui ne remontent point les rivières, qui se tiennent au large le long des côtes, n'ont point un

nombre de malades plus grand que dans les autres stations. Les pays situés entre les tropiques n'ayant point d'hiver, sont moins favorables aux Européens que les climats tempérés; mais cette cause générale ne peut être de nature à amener la suppression des stations situées dans les pays chauds, qui sont les plus nombreuses.

Terminons en rappelant la cause la plus efficace pour la civilisation de l'Afrique, le zèle et le dévouement des missionnaires, qui ne sauraient être trop loués et trop encouragés. Le gouvernement, sous ce rapport, a pris des mesures dignes des plus grands éloges. La parole humaine est impuissante à apprécier et récompenser ces hommes saints et vénérables. Par une patience bien méritoire, ils se consacrent à l'éducation des enfants. Les chefs leur ont confié leurs fils et même leurs filles; cette culture lente, mais assurée, ne peut manquer d'amener un jour la régénération des peuplades africaines.

H. VIALETES.

REVUE POLITIQUE.

***, le 23 septembre 1851.

Le sens que doit recevoir la *fusion* est aujourd'hui fixé : ce n'est pas à dire, comme le prétendent ses adversaires, qu'il n'en doive plus être question ; l'idée au contraire s'en est enracinée profondément dans l'esprit de ceux qui étudient avec conscience et courage le problème de nos révolutions. Mais il aurait fallu que ces convictions, dictées par une terrible expérience, remontassent jusqu'aux princes de la branche d'Orléans, et la candidature de M. le prince de Joinville, à demi désavouée, à demi produite, est venue jeter un jour défavorable sur les dispositions qu'un sentiment de bienveillance aimait à considérer comme mieux renseignées et plus droites. La *fusion* reste donc à l'usage de ceux qui l'avaient conçue et de ce prince qui, dans sa générosité, en avait ouvert les voies. Sous ce rapport, elle continuera de faire son chemin dans les esprits, et chaque jour le spectacle des divisions et des misères qui attendent toute autre politique, viendra détacher à son profit quelques-unes de ces volontés fermes et loyales qui finissent par dominer les événements. On ne se sera pas inutilement rapproché sur ce terrain, et le dissentiment des hommes de bien sur les questions qui ne pouvaient s'éclaircir que par une longue expérimentation du caractère français, pourra enfin avoir un terme. Les constitutionnels céderont à leurs anciens adversaires l'immutabilité traditionnelle du pouvoir royal et les royalistes qui s'enivrent encore du roman rétrospectif de l'ancien régime arriveront à l'avis déjà exprimé par leurs chefs, que le mécanisme des institutions change avec les siècles.

Cependant on aura perdu l'occasion de donner une application prochaine au principe de la fusion. La tergiversation ou, si l'on veut, la tendance contraire des princes d'Orléans, n'est pas la seule faute qu'on ait commise : il y en a eu d'autres auparavant, moins graves sans doute, mais dont la conséquence se fait sentir. Si, comme nous en avions exprimé le vœu, les personnages importants qui se sont entendus pour inaugurer la politique de réconciliation, au lieu d'employer dans la presse des hommes de paille, avaient risqué leurs noms dans une manifestation publique, qui peut douter que l'effet produit par les nouvelles résolutions n'eût été plus général ? Leur déguisement, emprunté aux habitudes d'une autre époque, donne le

droit de dire audacieusement que la fusion n'avait jamais été que le rêve de quelques salons; et les hommes politiques se tenant cachés derrière le rideau, ont encouragé les intrigants à paraître sur la scène.

Cependant la situation presse, et toutes ces fausses manœuvres rendent impossible qu'on tire parti de la crise qui se prépare. Nous aurions pu avoir, avec une intelligence complète de l'état des esprits, une véritable restauration de la France : faute d'ensemble et de justesse dans les manœuvres, nous en sommes dès à présent réduits aux expédients, et parmi ceux qui se présentent, il n'est pas bien difficile de comprendre où sont les chances de succès. Ainsi donc, au lieu d'un pays raffermi sur ses fondements et d'une politique capable d'en imposer à l'Europe, il faudra nous contenter d'échapper à l'abîme du socialisme en nous traînant dans un compromis sans avenir, marchant comme ces vieilles machines dont les ressorts rajustés dissimulent mal un détraquement inévitable, et autorisant, en quelque sorte, une conspiration permanente au sommet du gouvernement auquel nous aurons confié notre salut.

J'ai donc tout le loisir que je réclamais il y a quinze jours pour parler des nouvelles publications de M. l'évêque d'Orléans[1] et de M. l'abbé Gaume[2]. J'ai annoncé des lances à rompre, et l'on n'a pas dû par avance me trouver élogieux, surtout pour le second des écrivains que j'ai nommés. En m'exprimant comme je vais le faire, je ne me dissimule pas mon infidélité à la loi de ce recueil, qui est en général de ne pas porter l'attaque dans le camp de nos amis. Mais les questions d'éducation sont si graves, je les ai eues toujours si complétement à cœur, elles ont eu par les résolutions auxquelles elles m'ont entraîné une influence si décidée sur ma vie, qu'on pardonnera, j'espère, à ma sincérité cette manière de rentrer dans l'arène dont m'avait momentanément éloigné l'issue des débats sur la dernière loi de l'enseignement.

Fidèle à une consigne venue de haut, je n'ai rien dit sur l'exécution de la loi; on a vu même paraître dans ce recueil des travaux favorables à l'expérimentation tentée depuis deux ans; mais il ne dépend pas de moi que cette expérimentation ait été jusqu'ici heureuse, et si j'en avais eu l'intention, l'occasion ne m'aurait pas manqué pour faire voir les perplexités des auteurs de la loi, et de ceux qui, en l'acceptant, ont plus obéi à un ascendant d'ailleurs bien excusable, qu'aux conseils de leur propre expérience.

Cette arène est périlleuse et je ne m'y engage pas; mais voici des écrits qui, à des points de vue très-différents, font appel à la conscience des catholiques, et, en les examinant, il ne me sera pas difficile de montrer à quel point on est éloigné en France de comprendre la sorte de remède qu'il faut appliquer aux déplorables résultats de l'éducation publique.

M. l'évêque d'Orléans, dont le bel ouvrage sur l'*Éducation* a reçu dans ce recueil des éloges complets et mérités, s'adresse par une brochure spéciale, et sous la forme épistolaire, aux familles catho-

[1] *Lettres sur l'Éducation particulière*, chez Lecoffre. — [2] *Le Ver rongeur*, chez Gaume frères.

liques, particulièrement à celles dont la fortune permet de suivre le système de l'éducation privée. C'est ce système que l'éloquent prélat combat avec la verve cicéronienne qu'on admire dans ses écrits. Il ne se contente pas de faire sentir les inconvénients de l'éducation particulière ; la condamnation qu'il prononce est absolue, et le résultat doit en être de jeter dans une véritable terreur les mères et même les pères qui croient qu'un précepteur peut être encore utile à quelque chose.

En contraste, M. l'évêque d'Orléans montre ouverts les nombreux asiles que l'application de la loi récente offre à la jeunesse catholique ; de ce côté, le tableau est aussi séduisant qu'il était sombre lorsqu'il s'agissait de l'éducation particulière ; avec celle-ci, on ne peut former que des sujets ineptes, débiles et corrompus ; dans ces nouveaux colléges, on est certain de produire des générations fermes, savantes et à la hauteur des dangers de notre époque.

Laissons de côté ce qui appartient au talent du peintre, et réduisons la question à ses termes les plus exacts. Dans l'opinion de M. l'évêque d'Orléans, le système d'éducation aujourd'hui suivi en France, répond à toutes les difficultés du problème : cela est clair. Il suffit que les parents s'adressent aux bons colléges, au lieu de livrer leurs enfants aux mauvais.

Il y a dans cette question une partie d'évidence ou, comme disent nos voisins, de *truïsme* que M. l'évêque d'Orléans est le premier à écarter. Qu'il faille se réjouir que tant de colléges catholiques se soient ouverts sur le sol de la France depuis la promulgation de la dernière loi, que tant de pensionnaires les remplissent, et que le zèle religieux des maîtres et des parents soit venu ainsi démentir les craintes de quelques-uns des auteurs de la nouvelle législation, d'autant plus empressés de restreindre leurs concessions à la liberté qu'ils croyaient moins à l'efficacité immédiate de l'action catholique, ce n'est pas moi qui contesterai ce que ces semences ont d'heureux et de consolant. Ainsi donc que les parents, qui ne peuvent recourir à l'éducation privée ou qui en redoutent les effets, soient dans l'obligation de choisir un collége catholique bien tenu, pour y placer leurs enfants pendant le cours de leur éducation scolaire, c'est encore là une conséquence tellement claire qu'il est inutile de s'y arrêter plus longtemps.

Mais j'ai déjà dit jusqu'où on voulait en venir, et c'est là que je me sens dans l'obligation, non-seulement de faire des réserves, mais au besoin d'aller jusqu'à la protestation. J'ai, sur ce grave sujet, des convictions opposées à celles de M. l'évêque d'Orléans. Le système d'éducation publique que l'on suit en France et auquel la dernière loi n'a pas remédié, est à mes yeux, si imparfait, si peu approprié à notre temps et à nos mœurs, que je considère le dévouement, la vertu, la science et le goût comme impuissants à corriger ses vices. Il faudrait que Dieu fît des miracles ; et en fait-il, quand l'homme se refuse à écouter la leçon de l'expérience ?

Oui, je ne crains pas de le dire, réunissez les efforts des maîtres les plus religieux, les plus tendres et les plus habiles, si le baccalauréat, tel qu'il est aujourd'hui compris et organisé, demeure

comme le complément obligé des études, si l'on s'obstine à laisser la France, si fière de son haut degré de civilisation, sans un enseignement supérieur sérieux, vous ne trouverez dans le concours dont je parle rien qui remédie efficacement aux plaies qui nous rongent depuis quarante ans.

Ni les parents ni les instituteurs ne doivent s'exagérer l'amélioration qui s'est faite depuis deux ans. Si un père, dans la situation de ceux auxquels M. l'évêque d'Orléans s'adresse, me faisait l'honneur de me consulter, voici ce que je lui dirais :

« Commencez par vous persuader que vous habitez un pays malheureux sous le rapport de l'éducation; quel que soit le parti que vous adoptiez, vous ne pouvez acquérir qu'une sécurité bien imparfaite.

« Profiterez-vous de votre position pour donner à votre fils un instituteur particulier, tous les inconvénients que M. l'évêque d'Orléans a si éloquemment énumérés seront à craindre. Vous n'avez pas d'abri sûr contre la faiblesse de la mère, l'indiscrétion des domestiques, l'ennui du maître, le dégoût et l'insubordination de l'élève. Vous avez toujours à craindre que le caractère ne se forme pas, et que l'instruction ne reste dans un état d'infériorité déplorable.

« Mais ne croyez pas échapper à tout danger en donnant votre fils à l'éducation publique, même dans un collége chrétien; et si vous voulez que je vous dise tout ce que je pense, c'est après avoir tenté l'éducation privée, et après y avoir échoué par une cause évidente et irrémédiable, que je vous conseillerai le collége.

« Dans l'état actuel des choses, et partout, le collége n'est qu'un pis-aller. »

Je sais qu'il y a des secrets pour certains instituteurs, et quand ils ont obtenu des succès réels, il n'est pas étonnant que leur langage s'imprègne d'une confiance qui étonne les autres hommes. Qu'on me permette de citer à ce sujet une anecdote qui m'est contraire : ce sera la preuve de mon impartialité. Une personne de ma connaissance, haut placée dans l'administration militaire, reçoit dans une ville de province la visite du fils de son général : c'était un jeune officier qui revenait de l'armée d'Afrique. La conversation s'engage en termes généraux. « Je vais à Paris. — Je vous en félicite; vous devez être bien empressé de revoir madame votre mère? — Oh ! oui, ma mère... et M. l'abbé Dupanloup ! » Le jeune officier avait fait ses études au petit séminaire de Paris. Son interlocuteur, en me racontant cette marque d'affection si honorable pour l'élève et surtout pour le maître, comparait ces souvenirs avec ceux du *collége royal* où nous nous étions autrefois rencontrés. « Il aurait fallu nous parler, ajoutait-il, d'aller voir par reconnaissance notre ancien proviseur; nous nous serions plutôt enfuis au bout du monde. »

Puisque M. l'évêque d'Orléans a formé des élèves distingués qui ont continué à l'aimer comme un père, je suis peu surpris de le voir prédire à d'autres des succès aussi doux et aussi désirables : je n'en ai pas moins une montagne d'objections à élever contre son optimisme en fait de colléges.

Pour démontrer en général la supériorité de l'instruction pu-

blique, le vénérable prélat tire ses principaux arguments de Quintilien, qu'il imite avec goût, et de M. de Bonald, qui gagne toujours à être cité par fragments.

Le bon Rollin, dans l'usage qu'il fait aussi de Quintilien, montre une naïveté qui ne convient pas à notre époque, et qui, dans la sienne, a dû faire beaucoup de mal : sous ce rapport, je me rapproche du sentiment de M. l'abbé Gaume. Quand on connaît l'antiquité, il est impossible de comprendre ce que Quintilien entendait par la pureté des mœurs : à moins qu'on ne reconnaisse que, dans les écoles publiques, le jeune patricien de Rome devait rencontrer moins qu'au foyer domestique de ces facilités et de ces excitations dont il est question, comme d'une chose toute simple, dans l'Epithalame de Julie et de Manlius (vv. 125-144). Mais comme, grâce à Dieu, sous l'empire du Christianisme les familles où se passent les choses les plus répréhensibles n'ont rien de commun avec ces turpitudes de la société païenne, les parents chrétiens feront bien de continuer à croire que sous leurs yeux la pureté de leurs enfants est mieux défendue que dans les colléges, où la surveillance est irréprochable. Les parents ne doivent pas ignorer que, malgré la vigilance des maîtres, il y a des dangers attachés au rapprochement d'un grand nombre de jeunes gens, comme il y a, malgré toutes les précautions de la science, des fièvres d'hôpital. Je ne veux pas alléguer des noms propres; mais je connais des maîtres qui ont obtenu de grands succès d'éducation dans l'administration des colléges, et qui sont convenus avec moi que l'établissement le mieux tenu était sans cesse exposé à l'invasion de l'ennemi dont je parle.

Quant à M. de Bonald, c'est un grand génie, quoique inférieur à M. de Maistre, un admirable écrivain, un philosophe chrétien, un prophète ; mais puisqu'il est question du collége, n'oublions pas qu'il avait accepté une place de conseiller dans l'Université impériale : quand il a parlé de l'éducation publique et de l'éducation privée, il a exprimé spirituellement des lieux communs, ce qui, j'en conviens, n'est pas son habitude.

Pour que l'éducation publique l'emportât de tous points sur l'éducation privée, il lui faudrait, à nos yeux, remplir deux conditions : s'adapter aux mœurs de notre époque et préparer la transition de la vie de l'écolier à son entrée dans le monde. Je prétends que, dans l'état actuel des choses, nul instituteur public ne peut se flatter de remplir ces conditions.

Sur le premier point, je vois M. l'évêque d'Orléans s'inquiéter avec juste raison de l'action qu'exercent aujourd'hui sur l'enfance les événements et les habitudes de l'intérieur de la famille ; mais c'est, sans le vouloir sans doute, faire le procès au changement qui s'est opéré dans nos mœurs, et qui a, d'une manière bien plus intime, uni la vie et les sentiments des fils aux sentiments et à la vie de leurs familles. Une telle révolution a ses inconvénients comme toutes les choses humaines : il en résulte pour nous des douleurs peut-être exagérées, pour nos enfants des agitations que ne connaissait pas l'insouciance du temps jadis. Mais s'imagine-t-on que, pour avoir claquemuré dans un préau de prison des enfants *gâtés* jusqu'à

dix ou douze ans, on éteindra, on amortira en eux ces émotions renouvelées sans cesse par la visite des parents, par leur correspondance et par des vacances que M. l'évêque d'Orléans veut, plus que moi, pleines et entières? On parle de l'impression des visites, des repas, des bals et des fêtes, dont les enfants se voient sevrés par leurs études, sans quitter le toit de la famille : mais parlez donc plutôt de ce qui domine à notre époque de révolutions, de la crainte du jour, de l'émeute du lendemain, des pamphlétaires impunis, des orateurs séditieux, de ce flot d'angoisses qui monte sans cesse au cœur des plus riches et des plus heureux en apparence. Dans ces misères du XIX[e] siècle, la nécessité veut que l'enfant soit de moitié pour ainsi dire dès son entrée dans la vie; s'il y est insensible, c'est un mauvais symptôme; si on tente de l'en séquestrer, vain effort! Et dans le collége, ce sera bien pire qu'ailleurs; car le cordon sanitaire sera impossible à établir; les événements du dehors le franchiront, malgré toutes les précautions des maîtres, et les imaginations des enfants, mal informées, mal réglées, abandonnées à elles-mêmes, resteront en proie à un trouble funeste pour le succès des études.

Les jeunes gens de notre époque, je le sais, surtout ceux des classes favorisées de la fortune, s'en tirent par la frivolité. Mgr l'évêque d'Orléans voit se préparer avec effroi, dans l'éducation privée, le règne de la chasse, du cirage et des chevaux; pour prévenir ces ravages, il ne demande qu'à soumettre les enfants à une réclusion préventive de six ou huit années; il ne voudrait pas qu'ils quittassent le dortoir et le réfectoire avant dix-huit ans. Mais, j'en demande pardon à l'ancien et habile instituteur de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il s'expose à tomber lui-même dans une véritable illusion. Ce serait faire de l'*Émile* catholique que de prétendre pouvoir tenir des fils de bonne maison dans une telle ignorance des douceurs du *far niente* élégant, qu'ils ne fissent pas sans cesse la comparaison d'une monotone partie de balle ou de barres à dix-sept ans, entre les quatre murs de leur geôle, avec des plaisirs variés et délicats, dans toute la liberté que donne le monde. Pour une initiation de cette espèce, même dans les limites de l'innocence, il suffit d'une de ces pleines vacances qu'on recommande comme nécessaires.

Et, d'ailleurs, quand bien même on aurait réussi avec ces précautions qui me rappellent (Dieu me pardonne!) un mauvais conte que Mgr l'évêque d'Orléans ne connaît pas, comment éviter les inconvénients d'une transition brusque, quand vous n'avez rien, absolument rien à offrir comme élément d'occupation sérieuse, au jeune homme qui sort du collége, et qui n'est, ou ne veut être ni militaire, ni magistrat, ni conducteur de locomotive, quand vous annoncez officiellement au jeune homme que ses études sont finies, et quand vous lui délivrez avec le baccalauréat un brevet d'omni-science? A ce moment d'embarras funeste, que cause la nullité, la vanité de l'enseignement littéraire supérieur dans notre pays, je suis convaincu que le jeune homme qui, par l'éducation privée, se sera peu à peu préparé à la vie du monde, qui en pourra prévoir les ennuis comme les dangers, fera, pour marcher à ce qu'on pourrait appeler

le feu de la société, un meilleur conscrit que ce cheval échappé que nous voyons tous les jours sous l'impulsion de la nouveauté et de l'âge, rompre les liens d'une éducation chrétienne et se précipiter à bride abattue dans des divertissements que, de périlleux qu'ils étaient, notre siècle a su rendre ignobles et dégradants. Voici pour les mœurs : pour la science, mon opinion n'est pas plus décidemment favorable aux colléges, et ce n'est pas leur faute : tant qu'on laissera pour complément aux études un programme d'encyclopédie aussi absurde que celui du baccalauréat, le petit nombre des jeunes gens qui échapperont à cette perversion intellectuelle, n'en sera redevable, ou qu'à un naturel privilégié, ou qu'aux précautions de bons instituteurs privés, comme il s'en rencontre quelquefois. Quant aux instituteurs publics, comme ils opèrent sur des masses, je les mets au défi de résister aux conséquences de la préparation des bacheliers.

On ne doit dissimuler à personne que l'économie de la nouvelle loi a porté une grande perturbation dans les travaux des jeunes gens. L'abolition si justement désirée du certificat d'études a poussé presque partout à abréger les années du collége, et comme les succès des *entraîneurs* de baccalauréat sont connus, on voit arriver à l'examen une foule de candidats que les procédés sommaires de cette industrie ont façonnés à la hâte. Ceux qui, parmi les examinateurs, ont de la conscience et des sentiments chrétiens, sont poussés par ces déguisements à une sévérité sans exemple; les autres, espérant que l'abaissement progressif du *niveau des études* (comme ils disent) fera tourner l'épreuve du nouveau régime à la gloire du précédent, et donnera prétexte au rétablissement de l'ancien privilége, se montrent au contraire d'une facilité merveilleuse, et il n'est grimaud si obtus qui ne conquière leur suffrage. C'est ainsi que la barbarie nous gagne à petits pas du côté où sa venue devrait être le plus résolument conjurée, et le mépris des études classiques accroît chaque jour le dégoût qu'elles inspirent.

Il ne manquait plus à cette décadence que d'y voir concourir des membres du clergé catholique : la restauration sincère et profonde de la saine littérature ne pouvait venir que des rangs ecclésiastiques; nous comptions sur une liberté sincère pour voir nos prêtres s'y dévouer, et voici qu'en cherchant un remède au mal, des esprits distingués se laissent entraîner à des tentatives qui l'accroîtront sans aucun doute. M. l'abbé Gaume nous rappelle, dans sa préface, que déjà, il y a quinze ans, il avait tiré le canon d'alarme et que personne ne l'avait entendu. Il espère aujourd'hui être plus heureux à l'aide de l'expérience des derniers événements, quoique, à vrai dire, il s'attende à trouver parmi les amis des adversaires.

Je me sentirais bien en verve, comme soldat d'une cause commune, de réfuter pied à pied, à peu près toutes les assertions de son livre : mais bornons-nous à quelques aperçus, et constatons d'abord l'illusion fondamentale du point de vue dans lequel l'auteur se place. Il pense avoir établi cinq faits, *que personne ne niera*, et de ces cinq faits, il n'en est pas un seul que je ne sois prêt à lui contester radicalement.

1° « Excepté quelques actes de désobéissance inévitables, même « dans des enfants bien nés, on voit pendant la durée du moyen âge « l'Europe se montrer pleine de respect et de soumission pour l'É- « glise. » Dites donc, au contraire, qu'il n'y a pas une époque du moyen âge où l'édifice temporel de l'Église n'ait tremblé sur ses fondements, où des hérésies, non pas spécieuses mais infâmes, n'aient troublé les esprits, perdu les mœurs et ravagé les populations, où, au milieu des persécutions et des désastres, les hommes apostoliques n'aient eu besoin de se confier à la promesse de Jésus-Christ, pour ne pas croire que les portes de l'enfer allaient prévaloir contre l'Église. Si je vous présentais le tableau vrai de ces luttes et de ces périls, à vous, louangeur du passé, *laudator temporis acti,* je vous ferais reculer d'épouvante.

2° « Avec le XV[e] siècle, l'empire souverain du catholicisme s'af- « faiblit. » Croyez-vous donc que cet empire fut plus assuré dans le siècle précédent, quand la détestable politique des princes introduisit le schisme dans l'Église? C'était pourtant avant la *Renaissance*, et dejà l'Italie, centre de l'Église, en était arrivée à un degré de corruption et d'incrédulité dont les mazziniens ne donnent qu'une idée très-imparfaite. Si vous voulez des preuves de ce que j'avance, étudiez la littérature italienne.

Le troisième fait n'est pas contestable en soi-même; car il n'est pas douteux que Luther et Calvin ne soient parvenus au XVI[e] siècle à séparer une moitié de l'Europe de la communion romaine. Mais ce dont il faudrait tenir compte, ce me semble, c'est que cette séparation néfaste n'a eu lieu que parce que, grâce aux dernières victoires de la foi catholique sur les impures croyances léguées par l'antiquité aux temps intermédiaires, les nouveaux sectaires étaient descendus moins bas, et avaient pu conserver assez de la discipline et des croyances, pour faire, pendant plus de deux siècles encore, à des esprits sains et élevés, l'illusion d'un véritable Christianisme. Quand un Clarke écrivait le beau traité de la religion naturelle, quand un Mosheim approfondissait les questions de l'antiquité ecclésiastique, quand un Abbadie publiait un *Traité de la vraie religion* admiré par Bossuet, on conçoit que la vérité qui nous frappe aujourd'hui ne fut pas manifeste à tous les yeux. L'expérience prolongée du protestantisme a été nécessaire à sa réfutation.

C'est vraiment un parti pris singulier, que de soutenir, comme *quatrième fait,* que « l'éloignement pour l'Église a toujours été en augmentant » depuis le XVI[e] siècle; et ici se place une allégation qui, de toutes celles que contient ce livre, me paraît peut-être la plus extraordinaire. Il faut citer textuellement : « L'immortelle compa- « gnie de Jésus sembla créée tout exprès pour venir au secours de « l'Église et de la société dans l'éducation. Elle s'y dévoua sans ré- « serve, tout en adoptant, comme ses compagnons d'armes, le monde « païen. Ainsi le demandait l'opinion publique, qui déjà ne connais- « sait plus une autre forme du beau. Bientôt les colléges de l'illustre « compagnie couvrirent le sol de l'Europe. Une jeunesse nombreuse, « et surtout la jeunesse appartenant aux classes supérieures, se pressa « autour des chaires des illustres religieux. Tout semblait réuni pour

« faire revivre et pour perpétuer dans la société en général, et sur-« tout dans les classes élevées, la foi vigoureuse du moyen âge. Quel « fut le résultat final de cette action? On avait coulé les générations « dans le moule du paganisme, et on eut des générations païennes! »

Le *cinquième fait* n'est que l'annonce de ces propositions. L'auteur va presque jusqu'à dire que tous les efforts de l'Eglise, depuis deux siècles, ont été impuissants pour conjurer le progrès du mal, et que la faute en est au *Selectæ e profanis.*

Ainsi, pour ne parler que de la France, l'auteur ne tient aucun compte de la renaissance catholique de la première moitié du XVII[e] siècle, de l'âge des saint François de Sales, des saint Vincent-de-Paule, des B. Marie de l'Incarnation, des sainte Françoise de Chantal, des Olier, des Renti, et de tant d'autres héros chrétiens. Générations païennes, que celles qui se terminent par Bossuet, et où la discipline, les études, la foi et la vertu ont ramené une nation entière de l'affreuse dissolution du XVI[e] siècle, aux mœurs graves de nos pères! Le sujet serait inépuisable, aussi inépuisable que l'étonnement que j'éprouve à voir accuser les Jésuites d'avoir *paganisé* leurs élèves!

Ce n'est rien, ce semble, aux yeux de M. l'abbé Gaume, que le danger qui naissait inévitablement de tant de nouvelles connaissances, et de l'enivrement qu'elles devaient produire dans l'homme. Telle est pourtant la destinée du christianisme! et les esprits timides et chagrins ne l'arrêteront pas. A l'ombre de la paix que ses dogmes assurent à la société, pour ainsi dire à son insu et malgré elle, le domaine de l'esprit humain s'accroît sans cesse, et chacune de ses conquêtes est d'abord, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un morceau de difficile digestion, qui trouble l'intelligence, qui excite l'orgueil, qui montre aux esprits facilement prévenus des incompatibilités avec les vérités fondamentales de la religion. Mais peu à peu la place se fait, les nouvelles vérités s'assimilent avec les fondements de la foi, et le christianisme ressort plus vigoureux et plus grand de l'épreuve. La question de l'emploi plus ou moins prudent et judicieux des auteurs profanes dans les classes, ne tient qu'une petite place dans ces crises solennelles.

Je soutiendrai volontiers thèse *ex cathedra* contre M. l'abbé Gaume, pour démontrer qu'il n'y a aucun moyen de donner une saine éducation littéraire sans recourir d'abord aux modèles sur lesquels les bons écrivains du christianisme se sont exclusivement formés, et ensuite que rien n'est plus aisé, dans un bon système d'éducation, que de tirer parti des auteurs profanes, pour faire sentir les fruits de la régénération de l'homme par le christianisme, et pour habituer les jeunes esprits à prendre en compassion les plus grands hommes et les plus glorieuses institutions de la société païenne.

Mais d'abord je voudrais qu'on en finît avec les fantasmagories historiques, et qu'à la lumière certaine de l'expérience on se convainquît que notre temps, pour offrir des phénomènes plus agglomérés, n'est pas plus désespéré qu'un autre, et qu'aujourd'hui comme à toutes les époques de l'histoire, on trouve à côté de symptômes qui font maudire le présent et désespérer de l'avenir des ressources qui

empêcheront l'arche de la civilisation, c'est-à-dire la barque de saint Pierre, toujours battue par les flots, d'être submergée ; la foi est un flambeau qu'on se passe de main en main, comme dans les courses d'Athènes, et qui arrive au but, malgré le vent et l'orage. Il n'y a pas plus de perfection à rêver pour le passé que de millénarisme à placer dans l'avenir.

Mais, pour en revenir au second point de ma thèse, où sont les maîtres qui pourront tirer parti de la lecture des auteurs profanes au profit des mœurs et de la foi? Et croyez-vous donc aussi que les maîtres se fassent tous seuls, et que, sans un véritable enseignement supérieur, il soit possible d'en former pour les études préparatoires? La France est le seul pays où l'on se soit jamais avisé de constituer ce qu'on nomme l'enseignement secondaire indépendamment du degré supérieur, et la nouvelle loi n'a remédié à rien sous ce rapport.

Je sens bien que je n'en finirais pas si j'entamais, sur ce point et sur bien d'autres, le chapitre des reproches. A chacun sa conscience ; la mienne du moins n'est point chargée de cette responsabilité. Mes paroles, je le sais, pourront paraître importunes : mais à une autre époque, on a trouvé bon que j'entrasse dans la lutte. Il semble donc juste que l'on m'entende encore ; car, depuis ces premiers combats, mes convictions n'ont fait que s'accroître, et malgré des améliorations dont je tiens compte, je ne vois rien qui me rassure pleinement sur l'avenir.

Un mot des faits de la quinzaine : deux événements ont occupé l'attention publique, un petit et un grand ; le petit, c'est la mise en état de siége du département de l'Ardèche, le grand, c'est la tentative d'invasion de l'île de Cuba par les Anglo-Américains. Ce qui est notable, quant au fait intérieur, c'est que l'extension de l'état de siége à un département de plus ait paru toute naturelle, et que tous les partis qui forment le parti de l'ordre en aient félicité le gouvernement. On peut croire qu'à l'approche de 1852, le régime exceptionnel gagnera tout le centre de la France, où le socialisme a si déplorablement accru la brutalité des populations, et il faut bien qu'on en vienne à ces mesures dictatoriales, puisque nos législateurs s'obstinent à ne pas proportionner, dans la constitution régulière de la société, la sévérité de la répression à la gravité des délits ; nous sommes de ceux qui ne désespèrent nullement du rétablissement de l'ordre légal ; mais en même temps nous sommes profondément convaincus qu'on ne parviendra à le reconstituer qu'avec une législation formidable en matière de crimes politiques, *lex immanis*, comme disait M. de Châteaubriand dans la *Monarchie selon la Charte*.

L'invasion de Cuba par les aventuriers des États-Unis nous occupera plus d'une fois, car c'est un incendie qui commence. Pour le moment, après avoir félicité les loyaux Espagnols de l'énergique unanimité avec laquelle ils ont repoussé Lopez et ses soldats, je me bornerai à une seule réflexion. Les rapports qui sont arrivés en Europe sont unanimes pour déclarer que c'est au dévouement des nègres esclaves que la perle des colonies espagnoles doit son salut ; et pourtant on s'accorde à reconnaître que l'administration de la mère-patrie s'est montrée peu intelligente et médiocrement généreuse à l'égard

de ce précieux reste de ses possessions transatlantiques. Mais les colons ont trouvé une force inattendue dans le dévouement des noirs, à côté d'Haïti et des colonies anglaises et françaises récemment émancipées. Ainsi il a suffi aux noirs, dont on rabat si injustement l'intelligence, de comparer leur sort sous la domination espagnole à celui de leurs compagnons d'esclavage dans les États du sud de l'Union, pour faire cause commune avec leurs maîtres ; et quant à l'espérance qu'ils auraient pu concevoir de conquérir leur liberté à la faveur du désordre d'une invasion, l'émancipation elle-même n'a pas eu l'air de les tenter.

Qu'on ne s'attende pas à nous voir tirer de la circonstance actuelle une de ces conclusions si rebattues et si démenties : les noirs ne sont pas faits pour la liberté ; ils préfèrent l'esclavage à la liberté. — On sait que pour les nègres, comme pour les autres hommes, une liberté misérable semble plus douce que l'esclavage dans l'abondance. Mais, parmi les nations modernes, les Espagnols ont toujours été les maîtres les plus humains ; et de même que dans la partie dominicaine d'Haïti, ils recueillent aujourd'hui le fruit de ce respect de leurs semblables, inspiré par le catholicisme. La préservation des races indigènes, le bien-être de la race importée, seront un éternel honneur pour la nation espagnole, et donnent la preuve de la supériorité des doctrines catholiques.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — E. De Soye, imprimeur, 36, rue de Seine.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXVIIIe VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

